image
not
available

# HISTOIRE

## DE LA MAISON

## DE FRANCE.

# HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

REVEVE ET AVGMENTEE EN CETTE Edition des deux precedentes Maisons Royales.

*Auec les illustres Familles qui sortent des Roynes & Princesses du sang.*

DIVISEE EN DEVX TOMES.

Par SCEVOLE & LOVIS DE SAINCTE-MARTHE freres iumeaux, Aduocats en Parlement, & Historiographes du Roy.

TOME PREMIER.




A PARIS,

Chez NICOLAS BVON, ruë S. Iaques, à l'Image S. Claude, & à l'Homme Sauuage.

M. DC. XXVIII.

*AVEC PRIVILEGE DV ROY.*

# AV ROY.

SIRE,

*Apres que les guerres estrangeres & ciuiles eurent long temps agité la France, deux effects signalez de la Prouidence diuine firent paroistre, qu'elle veille tousiours pour la protection d'vne si fleurissante Monarchie. Car non seulement tous ces orages furent changez en vne tranquille serenité de la Paix, concluë dedans & dehors le Royaume sur la fin du siecle precedent; Mais aussi l'entrée de cestuy-cy a esté comblée d'vne autre plus singuliere benediction; le Ciel vous ayant fait naistre,* SIRE, *comme le gage precieux de ceste heureuse Paix. Dés le temps d'vn si grand & desiré accroissement de la* TRES-AVGVSTE MAISON DE FRANCE, *nous prismes dessein d'en escrire l'Histoire Genealogique plus amplement, que ceux qui cy deuant y ont mis la main; de celebrer sa Grandeur incomparable, & monstrer; Qu'elle tient le premier rang d'Antiquité, de Splendeur, & de Prerogatiue sur toutes les plus illustres Familles du Monde; Que iamais il ne s'en est veu de plus excellente ny de plus vertueuse; en laquelle Dieu se soit tant pleu, ny qu'il ait si abondamment enrichie de ses plus sainctes Graces. Encore que ce plantureux & releué suiet soit beaucoup au de-là de nos forces, trop foibles*

*pour atteindre à la dignité de son merite; Nous osons toutesfois nous promettre,* SIRE, *que V. M. verra, d'vn œil fauorable, ce peu que nous contribuons en la description de la vie sommaire des Magnanimes Roys & Princes vos Ancestres, & y recognoistra ceste verité; Que leurs Masles sont nez pour défendre la Chrestienté, & y planter des Lauriers de victoire parmy les Fleurs de Lis; leurs Filles, pour luy donner nombre de Roys & de Princes, tous particulierement exprimez en ceste Histoire, que nous consacrons à V. M. auec la tres-humble submission qui luy est deuë. Ayant estimé, que les ames genereuses, comme la vostre,* SIRE, *sont touchées & animées du vif ressentiment de l'honneur qu'apporte le Sang illustre. Ainsi le grand Alexandre, vaincueur des peuples d'Orient, n'auoit tant de plaisir d'ouir reciter ce qui estoit de sa propre vertu, que de se voir descendre de l'inuincible Hercule & du valeureux Achille. Ainsi Iules Cesar, qui triompha des plus belliqueuses nations d'Occident, pour conseruer la memoire de sa Race, affectoit d'en exposer la deduction à Rome, dans le temple d'vne Deesse, de laquelle il se disoit issu & du Troyen Enée. Mais vous auez,* SIRE, *ce particulier aduantage sur eux, & sur tous les autres Monarques de l'Vniuers, qu'en la recherche de vostre descente, il n'est besoin de recourir aux fabuleuses Origines, pour en augmenter le lustre; Puis que vostre ancienne & glorieuse extraction, & l'indubitable succession de tant de Roys vos Ayeux & des Princes de vostre sang, sont appuyées sur les solides fondemens d'vne Verité constante & recognuë, laquelle nous representons par cét Ouurage, qui en est le fidelle mirouër. Succession qu'on peut dire, s'estre, comme par miracle, continuée pendant le cours de plus de huict siecles, sans interruption de ligne masculine, en vingt-cinq Roys & Princes, qui sont autant de degrez de generation. Cela n'aduint iamais à autre Famille quelconque, de laquelle la memoire ait esté conseruée: si ce n'est à celle, dont le Sauueur du Monde prenoit son estre selon l'humanité, qui se trouue descrite dans les monumens Sacrez. Vous pourrez d'ailleurs,* SIRE, *contempler icy les eminentes Vertus, dont vos Ancestres ont esté decorez; leurs Voyages d'Outre-mer en la Terre Saincte, plus*

*frequens, que d'aucune autre Maison Souueraine; les Trophées qu'ils y ont remporté, & en la meilleure part des autres regions plus éloignées, principalement sur les Infidelles. En plusieurs autres memorables occurrences ils ont encore tant merité de la Religion Chrestienne, pour l'auoir, plus que les autres Princes, honorée, maintenuë, & auancée, qu'ils se sont iustement acquis la Preseance sur tous les Roys, & les glorieux Tiltres de* TRES-CHRESTIENS, FILS AISNEZ ET PROTECTEVRS DE L'EGLISE. *En si grand nombre, l'on ne peut assez reuerer ces lumieres, qui ont éclairé la France aux trois Races de vos predecesseurs; singulierement en la Derniere. C'est en elle qu'on remarque vn deuotieux Roy Robert; vn conquerant Philippes Auguste; vn* S. LOVIS *vray exemplaire des Princes parfaits & accomplis; On y voit encore les prudens & sages Roys Charles V. Loüis XI. & Loüis XII. Pere du peuple, François I. Pere des lettres; & par dessus tous y paroist* HENRY LE GRAND *vostre pere d'immortelle memoire. Qui ne sçait, que de la puissante & victorieuse main de cét Auguste Monarque la Frãce, apres Dieu, tient sa Liberté & sa Restauration? Qui peut ignorer, que la meilleure part des peuples & Potentats voisins doit à sa Prudence le repos, dont ils ont ioüy pendant son regne? Aussi à bon droit a-il obtenu, par la voix publique, le Tiltre insigne* d'Arbitre de la Chrestienté. *Outre tant d'autres Pieux, Sages & Genereux Roys de* FRANCE, *quelques Empereurs de* CONSTANTINOPLE, *ont puisé leur origine dans la pureté d'vne si claire source, qu'est celle dont V. M. se trouue descenduë: Comme ont fait encore aucuns Roys de* SICILE, *de* IERVSALEM, *de* POLONGNE *& d'*ESCOSSE; *Les Royaumes de* HONGRIE, *de* NAPLES, *de* NAVARRE *& de* PORTVGAL *ont pareillement gousté la douceur des loix & du commandement des Princes du sang Royal de France; & iamais ces quatre Estats Souuerains n'ont monté à si haut degré de puissance & de gloire, que sous leurs Roys Loüis de Grand, Robert le Sage, Charles le Noble, & le Grand Emanuel, sortis des Branches d'Anjou, d'Eureux & de Bourgongne. Les Pays-bas ne furent onc plus magnifiques & opulens, que sous Philippes le Bon Duc*

Les Symboles de la meilleure part des mesmes Roys & Princes, auec le blason de leurs Armes, & celuy des Maisons ausquelles ils se sont alliez par mariage.

Les Officiers de la Couronne sont aussi designez, pour recognoistre les grands & illustres personnages, qui ont vescu sous nos Roys, principalement sous ceux de la Troisiesme Lignée.

Outre tout ce que dessus, afin qu'à l'aduenir on puisse distinguer les Princes, qui se trouuent sortis de conionction legitime, d'auec les autres nez hors mariage, nous auons aussi representé les Branches des Bastards des Roys de FRANCE, de Nauarre, de Sicile & de Portugal, & ceux des Maisons d'Orleans, de Bourgongne, de Bourbon, & de Bretagne; Que nous auõs d'autre part estimé ne deuoir obmettre; puis que plusieurs (entre autres ce grand Chef de guerre Iean Bastard d'Orleans Comte de Dunois, le fleau des Anglois) se sont rendus recommandables par leurs seruices rendus aux Roys & à l'Estat. Aussi que la qualité de Prince n'a esté déniée à quelques vns d'entre eux, & autres ont exercé des plus grands Offices de la Couronne. D'ailleurs nos Roys leur ont souuent permis de porter le nom & les Armes des Branches, dont ils prenoient origine; toutesfois auec la difference de la Barre, ou autre distinction de Bastardise.

Or d'autant que les simples rameaux des Arbres de Genealogies ne sont de si grãde vtilité, que lors qu'on en recueille le fruict par la deduction de l'Histoire, nous auons creu deuoir aussi adiouster sommairement les faits heroïques & actions plus memorables en paix & en guerre des Empereurs, Roys & Princes; & en suite faire mention des Autheurs, qui ont descrit leurs Histoires, Vies, Eloges, Epitaphes & Oraisons funebres; afin que ceux qui desireront estre plus amplement informez des choses passées, puissent y auoir recours. Nous nous sommes aussi aidez de plusieurs autres Annales & Histoires tant estrangeres & de nostre nation, que manuscrites & mises en lumiere depuis le decés du sieur du Tillet, lesquelles il n'a veuës.

Mais encores qu'il n'ait designé succinctement que les seuls noms, qualitez & alliances d'aucuns Roys & Princes; & qu'il semble ceste partie de ses Memoires auoir esté seulement comme vn simple crayon, que le peintre a coustume de tracer, auant quẽ de donner la perfection à son ouurage; si est-ce que nous recognoissons ingenuëment, que ses curieuses recherches de l'Antiquité Françoise, & celles de Nicolas Vignier Historiographe du Roy; Autheur du Sommaire de l'Histoire de France, & de ce grand Ouurage de la Bibliotheque Historiale, nous ont souuent seruy d'addresse & de guides asseurez. Aussi les auons-nous suiuis en plusieurs

points, comme estant des plus approuuez & iudicieux Historiens; iusques là, que quelquesfois nous n'auons voulu changer leurs propres termes; non plus que ceux d'aucuns autres bons Autheurs, pour les auoir trouuez si propres à nostre suiet, qu'il ne pouuoir estre mieux representé que par ces termes dont ils ont vsé.

Mais surtout nous auons eu communication de grand nombre de Tiltres du Thresor des chartes de France; des Registres des Cours de Parlement, & de ceux des Chambres des Comptes; des Cartulaires de diuerses Eglises, Abbayes, & autres lieux publics, & de plusieurs enseignemens & Tiltres authenriques tirez des Archiues de quelques illustres Maisons de ce Royaume; comme il se recognoist, par la cotte que nous faisons de la meilleure part de tous ces Tiltres publics & priuez, & de diuers Historiens, ce qui manquoit en l'autre Edition.

Tant y a, que le premier proiet de nostre Oeuure ayant esté approuué par ces grands ornemens de nostre aage les Sieurs de Thou, Pasquier, Pithou & le Feure; comme aussi par le feu Sieur de Saincte-Marthe nostre pere (que nous pouuons dire, auoir eu, entre plusieurs bonnes parties, vne exacte cognoissance de l'Histoire) qui tous ont estimé, qu'en quelque façon il pourroit profiter au public, cela nous a d'autant plus excité de le mettre en lumiere.

Nostre dessein auoit esté premierement limité en la description de la Troisiesme Lignée ou Maison Royale, dite vulgairement des *Capeuingiens*, mais en ceste seconde impression, augmentée de dix Liures, nous auons plus particulierement remarqué les Excellences & Grandeurs de la Maison & Couronne DE FRANCE; & adiousté les deux precedentes Lignées Royales des *Merouingiens* & *Carlouingiens*, dont les Branches (ainsi que de la Troisiesme) se sont largement estenduës en plusieurs endroits de l'Europe. Ce que nous auons estimé deuoir faire, afin de rendre l'Ouurage plus accomply, & qu'on peust voir l'antiquité, l'origine & le progrés de ceste puissante Monarchie, ensemble tous les Roys qui l'ont possedée depuis plus de douze cens ans.

A ceste Troisiesme Lignée, qui tient à present le Sceptre, nous auons fait mettre la figure des Armoiries, que les Empereurs, Roys & Roynes ont portées, & celles de leurs Alliances, & des Princes plus remarquables, qui sont issus des Branches de VALOIS & de BOVRBON; & outre nous auons descrit en marge leur Blason, & celuy des autres, qui ne sont figurées.

Mais il faut aduouër, qu'entre tous ceux qui nous ont liberalement communiqué plusieurs Tiltres anciens, manuscrits & autres rares pieces, nous ne sçaurions en rendre assez de recognoissance au Sieur du Puy Aduocat en la Cour de Parlement, digne fils d'vn

digne pere cy deuant Conseiller en la mesme Cour, personnage qui ioignit à vne grande probité vne erudition singuliere.

Comme aussi nous sommes de cela obligez aux sieurs Camuzat Chanoine en l'Eglise de Troyes, Besly Conseiller & Aduocat du Roy au siege de Fontenay en Poictou, Godefroy Aduocat en Parlement & Historiographe de sa Majesté, & du Chesne Geographe du Roy, qui par leurs excellens ouurages ont grandement merité du public. Le sieur d'Hozier, Heraut d'Armes du Roy, & Gentil-homme de la Maison de Monseigneur frere vnique de sa Majesté, s'estant acquis vne grande cognoissance des Familles illustres, & de leurs Armes, nous a pareillement aidé de plusieurs Blasons, & outre d'aucunes pieces non communes, ainsi qu'ont fait autres curieux personnages, mesmes quelques Gentils-hommes estrangers, & hommes doctes de diuerses nations.

Que si ceste Histoire est fauorablement receuë, comme le merite du suiet y doit inuiter, plustost que pour auoir esté par nous assez dignement traité, nous serons incitez de publier aussi l'Histoire de quelques autres Maisons Royales auec celles d'aucuns Princes de l'Europe; & en suite déduirons aussi plus particulierement les anciennes & illustres Familles de la Noblesse de France, dont aucunes ont esté icy traitées sommairement. Car il faut recognoistre, que ceste recherche apporte beaucoup d'éclarcissement aux difficultez qui se trouuent souuent en la lecture des Historiens.

Ce qui a fait escrire à vn des sçauans hommes du siecle passé; Qu'il estoit difficile de manier & traiter les affaires publiques d'vn Estat auec dignité, si l'on n'auoit acquis la cognoissance des Genealogies des grandes & illustres Maisons; mesmement celles des Princes Souuerains. Puis il monstre par authoritez des Anciens; Que les Romains en estoient curieux & s'y adonnoient, comme à vne Science, qui faisoit partie des plus liberales. Mais non seulement ces peuples tres-prudens, ains aussi les Hebrieux & les Grecs l'estimoient & l'embrassoient.

De faict si la cognoissance de la Geographie & de la Chronologie, qui donnent l'intelligence des lieux & des temps, est requise, auec autant ou plus de raison est-il necessaire de sçauoir la Genealogie, qui traite des personnes, lesquelles sont la meilleure part du suiet des Histoires.

TABLE

# TABLE DES LIVRES DE CESTE HISTOIRE.

## LIVRE PREMIER.



## LIVRE SECOND.



ẽ

PHILIPPES VI. fils de Charles de France Comte de Valois, iusques au Roy LOVIS XII.

## LIVRE IX.

Les Ducs d'ORLEANS, desquels est issu le Roy LOVIS douziesme.

Les Comtes de Dunois; les Ducs de Longue-ville, les Comtes de S.Paul, les Ducs de Fronsac, & les Marquis de Rotelin, tous sortis de la Branche d'ORLEANS.

## LIVRE X.

Les Comtes d'ANGOVLESME, desquels prennent origine le Roy FRANÇOIS I. & les autres Roys ses successeurs, iusques à HENRY LE GRAND.

## LIVRE XI.

Les Ducs d'ANIOV, desquels sont issus cinq Roys de Ierusalem, de SICILE, & d'Arragon, & quelques Ducs de Calabre, de Lorraine, & de Bar.

## LIVRE XII.

Les derniers Ducs de BOVRGONGNE, desquels sont sortis quelques Ducs de BRABANT, & aucuns Comtes de NEVERS.

## LIVRE XIII.

Les Comtes & Ducs d'ALENÇON, & Comtes du Perche.

## LIVRE XIV.

Les Comtes d'EVREVX, desquels sont issus quelques Roys de NAVARRE, & aucuns Comtes de Mortain, de Beaumont, de Longue-ville & d'Estampes; comme aussi les Mareschaux de Nauarre.

## TOME SECOND.

### LIVRE XV. diuisé en trois parties.

I. Les Comtes de CLERMONT, & les Ducs de BOVRBON.

II. Les Comtes de MONTPENSIER sortis de la premiere Branche de Bourbon.

III. Les Comtes de la MARCHE, & les Seigneurs de PREAVX.

### LIVRE XVI.

I. Les Comtes & Ducs de VENDOSME, desquels sont issus aucuns Roys de FRANCE & de NAVARRE.

II. Les Princes de CONDÉ & de Conty, & les Comtes de SOISSONS & de S.Paul.

III. Les Princes de la Roche-sur-Yon, & les Ducs de MONTPENSIER, sortis de la Branche de Vendosme.

IV. Les Seigneurs de Carency & de Duisant.

V. Les Bastards de la Maison de Bourbon.
Comtes de Roussillon.
Vicomtes de Lauedan Marquis de Malause.
Comtes de Busset.
Barons de Ligny Vicomtes de Lambercourt.
Seigneurs de Rubempré.

### LIVRE XVII.

Les Comtes d'ARTOIS, de Beaumont-le-Roger, d'Eu, & de Longue-ville.

### LIVRE XVIII.

Les Comtes d'ANIOV & de PROVENCE, desquels sont issus quelques Roys de SICILE, de Ierusalem, de Hongrie, Dalmatie, Polongne, &c.

Robert de FRANCE Duc de Bourgongne, fils puisné du Roy Robert.

## LIVRE XXVII.

I. Les Ducs de VISEV, desquels prennent origine cinq Roys de PORTVGAL.

II. Les Bastards de la Maison Royale de Portugal, desquels descendent les Ducs de Bragance & de Barcellos; les Comtes de Lemos; les Marquis de Sarria & Ducs de Taurisano; les Marquis de Ferreria & Comtes de Tentugal; les Comtes de Gelues & Ducs de Veragua; les Comtes de Faro & d'Odemira.
Les Seigneurs & Comtes de Vimiero & de Faro.
Les Comtes de Vimioso.
Les Ducs d'Aueyro.
Les Comtes de Villar.

## LIVRE XXVIII.

La descente & posterité d'aucunes Roynes & Princesses sorties du Roy S. LOVIS.

## LIVRE XXIX.

La descente & posterité de quelques Princesses, qui sont issuës d'aucuns Roys de FRANCE, depuis le Roy HVGVES CAPET iusques à S. LOVIS.

## LIVRE XXX.

La descente & posterité de quelques Roynes & Princesses, qui sont sorties des Branches collaterales de la Maison de FRANCE, depuis HVGVES CAPET iusques à S. LOVIS.

# L'ORDRE ET LA SVITE
## DES ROYS DE FRANCE.

TROISIESME LIGNEE.



AD SCÆ-

# VOTVM
# PRO REGIAE FAMILIAE PROPAGATIONE.

Ex Libro III. PÆDOTROPHIÆ SCÆVOLÆ SAMMARTHANI Quæstoris Franciæ.

VOS ô, *si qua pios respectant numina Reges*
*Cælicolæ, si quid sancti meruêre labores*
*Este boni, facilémque piis date questibus aurem;*
*Este boni, tandémque* ALTAM FVNDATE BEATA
PROLE DOMVM, ET LÆTOS NATIS AVGETE PARENTES.
*O mihi fatalem Lachesis si differat horam,*
*Dum liceat spectare diem, cùm* MASCVLA PROLES
SPES GENERIS TANTI *superas in luminis auras*
*Existat sacro ex vtero, cùm Regia tota*
*Personet ingenti plausu, cùm incensa per vrbes*
*Vndique festiuis celebrentur compita flammis,*
*Lætitiáque fremat populus, spémque omine fausto*
*Concipiat fore, iam vt dubiæ discrimina sortis*
*Nulla ferat, placidâ sed longùm in pace quiescat.*
QVODQVE COLVNT VLTRO PER TOT IAM SÆCVLA NOMEN
*Florentes latè populi, quos alta Pyrene,*
*Quos & magna Thetis, magnique sonantia Rheni*
*Flumina, & aëriis includunt montibus Alpes,*
VSQVE COLANT, *seruétque suum sors læta tenorem.*

## AD SCÆVOLAM & LODOICVM SAMMARTHANOS SCÆVOLÆ FF.

DVM FRANCVM *illustres ortus & Stemmata* REGVM
*Omnésque ex* TANTA *florentes* ARBORE *ramos*
*Panditis, & decora, & celebris praconia famæ,*
*Macti animis estote, viam per deuia primi*
*Atteritis, quà nemo prius vestigia fixit.*
*Dumque animi grauioris Opus, seriémque laborum*
*Immensam, Mundique iuuat decurrere longam*
*Historiam, insigni vos hinc cum laude manebit*
*Gratia, & æternos longissima fama per annos.*
*Nam medio speculi velut æquore lucidus orbis*
*Innumeris diuersa refert simulacra figuris:*
*Sic priscos rerum Annales ab origine primâ*
*Historia & regni casus, Regúmque labores,*
*Factáque, & æternis includit nomina fastis.*

*At verò intrepidi gelida dum tesqua Pyrenes*
*Inuia, & ingentes sinnoso tramite saltus*
*Alpis, & Oceanum, & rapidi vaga flumina Rheni*
*Finditis, ac dubias diuerso calle salebras;*
*Interea, Themidis quando sacra publica cessant,*
*Me* SALICAM LEGEM, *Galli memorabile regni*
*Palladium*, IVSTI *augustum noménque* LOISI
*Et laudes celebrare iunat, Laurique virentis*
*Texere victricem* REGI *de fronde Coronam.*
*Sic nati sequimur vestigia nota parentis,*
*Qui* VALESIADVM, HENRICI MAGNI*que triumphos*
*Vexit Apollineo Cæli sub sidera cantu.*
*Nam viget, & viguit semper sub pectore nostro*
*Vnus amor Regum, fideique innata cupido.*

ABELIVS SAMMARTHANVS SCÆVOLÆ F.
Sacri Consistorij Assessor.

---

# AD EOSDEM.

FELIX *progeniem cui trahere inclyta*
*Concessère probis fata parentibus;*
*Nam si cælitùs hæc insita semini*
*Vis edat simile vt sibi,*
*Mente ille ætheréis ignibus entheâ,*
*Præclarique memor nominis arduum*
*Molitur genuinâ indole, vt exerat*
*Et fama propria iubar.*
*Nostra gentis honos, Gallia quo tumet,*
*Natos en Geminos* SCÆVOLA *viuidæ*
*Virtutis gemino semine vos fouet*
*Cultu Regis & artium.*
*Illi Castalio roscida nectare*
DIVINI *studium pectora* LILII,
*Sinceram & creperis firma quibuslibet*
*Spirant temporibus fidem.*
*Sic vestigia qui patris Abelius*
*Seruat, nunc Salicam Palladium canit*
*Regni, Regia nunc tempora Martiæ*
*Lauri cingit honoribus.*
*Nec tangit patria aut Pegasidum minus*
*Vos innatus amor, nec labor improbus*
*Constantes prohibet, quin prius exteris*
*Verum nubibus abditum*
*Tandem purpureo lucidiùs die*
*Prodatis vigiles,* MAGNANIMI GENVS
*Dum* REGALE CAPETI *fide & integrâ,*
*Miro & panditis ordine.*
*Magna conspicuum molis Opus, sagax*
*Index præteritæ, præuia posteræ*
*Fax clara Historiæ. Præmia quæ satis*
*Tantis digna laboribus?*
*Nempe inter celebres Gallia plurimos,*
*Quos fæcunda viros edidit, optima*
*Curarum arbitra vos laudibus in polum*
*Gratè Posteritas vehet.*
*At vestræ monumentum hoc fidei lubens*
*Vt* REX *munificâ suscipiet manu!*
*Maiestatis vt ille ambrosiis bonus*
*Lustrabit radiis suæ!*
TOT *sparsis proauos gentibus è* SACRO
*Suffecisse viros* SANGVINE PRINCIPES,
*Armis qui validi ac legibus optimi*
*Fundarent Diademata*
*Vt mirabitur! ille vnica Gallici*
*Spes orbis, patriæ tuta salus suæ,*
*Cui faxit* DEVS, *vt seculum in aureum*
IVSTVS *pacificæ imperet.*

NICOLAVS SAMMARTHANVS
LVD. filius Pictonum Proprætor.

## A SCEVOLE ET LOVIS DE SAINCTE-MARTHE.

SVS, monstrez-vous, BESSONS, gentils freres d'Helene,
Fleur des Laconiens, salutaires flambeaux;
Où l'HISTOIRE ROYALE errante sur les eaux
D'ignorance & d'erreur, de naufrage est certaine.
La vostre feu diuin sur le mast se promeine,
Ietrant de tous costez des rayons tous nouueaux;
Et l'HISTOIRE asseurée aux yeux sereins & beaux,
Chante vostre faueur, qui au port la rameine.
Pour si rare bien-fait qu'on leur dresse vn Autel,
O ma France, & chaque an par vn vœu immortel
Vne Hymne de loüange à leur gloire soit dite.
Que l'on les parangonne à Pollux & Castor,
Et qu'on les face au Ciel deux beaux Astres, encor
Ces honneurs ne sçauroient atteindre à leur merite.

*I. BESLY Conseiller & Aduocat du Roy à Fontenay le Comte en Poictou.*

## IN HISTORIAM GENEALOGICAM DOMVS FRANCIÆ, AB EISDEM Sammarthanis fratribus conscriptam.

### AD LECTOREM.

MAGNI *Operis molimen habes, nil Græcia tale,*
*Tale nec à primo stipite Roma videt.*
*Nam satis est stirpi Æneadum manus vna Maronis,*
*Sufficit & Diuis omnibus Hesiodus.*
*Maior at* HECTORIDVM SERIES SOBOLESQVE *superbo*
*Contextu auctores postulat vna duos.*

N. RICHELET Paris.

# IN EANDEM HISTORIAM.

*QVÆ Cælo egregiam ducit originem,*
*Et rebus feriit sidera bellicis*
*Nescit* REGIA PROLES
*Tam longas tenebras pati.*
*Maiestas patriis condita legibus*
*Quam Regum series nobilis exerit,*
*Verâ laude resurgit,*
*Priscos quæ latuit viros.*
*Magno* AVGVSTA DOMVS *nititur auspice,*
*Cui sacrum Superi tollere verticem*
*Tentantes properarunt*
*Regni perpetuum decus.*
*Et nobis Proceres inclyta prodidit*
*Felici gremio patria, quos viri*
*Edoctos dominari*
*Vnius libito dedit.*
*Exultet* SOBOLES SPLENDIDA *dissitis*
*Heroas populis quæ proprios tulit,*
*Cuique intima pandit*
*Lauros gloria dexteras.*
*En quas Sicelides delitias sibi*
*Fecerunt duplices, sidera quæ suo*
*Fulgent vndique Cælo*
*Dispergunt vice mutuâ.*
*Hæc demum studiis eruta sedulis*
*Vestro nata bono nomina, Posteri*
*Per tot sæcla requirens*
*Euicit labor improbus,*
*Et fructum ingenij contulit vberem;*
*Incumbúntque solo lumina, quæ suis*
*Natis Orbe coruscans*
*Toto* SCÆVOLA *tradidit.*

*Si fausto genius sidere Gallica*
*In terris retinet culmina præpotens*
*Nullis corruet annis*
*Sacro quod cubat in loco.*
*Hæc curnam soboles facta potens Cypri,*
*Clara Parthenopes, & Siculi maris,*
*Antiquæ Solymorum*
*Vrbis mœnia possidens?*
*Hæc curnam imperio difficilis iugi*
*Belgas, quos & aquis Vistula perluit,*
*Quas mox Sequana nouit,*
*Rexit Sauromatas leui?*
*Orbem præcipuè* PROGENIES *sacrum*
STIRPIS BORBONIÆ MASCVLA *muniit,*
*Impleuêre* SORORES
*Totum Principibus viris?*
*Vt Diuûm vigeant, qui genus inferunt*
*Francorum tituli; hos sanguine condidit*
*Alto Iupiter, isti*
*Merâ Pallade prodeunt.*
*Ceu Cælum variis quod micat ignibus,*
*Splendet multiplici pagina numine,*
*Nec nox obruet vlla,*
*Tanta quod retegunt faces.*
*Humanum recreas, afficis vltimum*
*Orbem dum radiis, Phœbe parens, genus,*
*Terras* REGIA PROLES
*Exemplis quatiet suis.*
*Notesces, Liber, vt prospera fas fuit*
*Delapsa è Superis surgere* LILIA,
*Et dignabere nostro*
*Forsan viuere carmine.*

FRANC. RANCHINVS
Vceciensis, I. V. D.

# ODE
## A SCEVOLE ET LOVIS DE SAINCTE MARTHE,
### Sur leur Histoire Genealogique de la Maison de FRANCE.

*Q*VAND *les Sicambres nos ayeux*
*Poussez d'vn dessein glorieux*
*Sortirét du fonds d'Hercinie,*
*Et trauersans l'onde du Rhin,*
*Vindrent en nostre air plus serain*
*Fonder vne autre Franconie;*
*Ce fleuue riche en douces eaux*
*Voyant tous ces hostes nouueaux*
*Courir le long de son riuage,*
*Tira son chef du flot grondant,*
*Et doucement les regardant*
*Leur tint ce prophete langage.*
*Peuples guerriers, honneur du Northe,*
*Et vray sang de ce pere fort,*
*Dont la dextre aux armes preside,*
*Marchez hardis sous la grandeur*
*De vostre belliqueuse ardeur,*
*Car vous auez vn Dieu pour guide.*
*Par tout où vous conduit le sort*
*Tout fera iong à vostre effort,*
*Et vos conquestes fortunées*
*Ni par le temps, qui tousiours fuit,*
*Ni par l'oubly, qui tout destruit,*
*Ne seront iamais terminées.*
*Mais sur tout le propice Ciel*
*Vous garde vne terre de miel,*
*Où tout bien coule en abondance;*
*Là sera le siege puissant*
*De vostre Empire fleurissant,*
*Qui ne craindra la decadence.*
*Là ni l'Aquilon violent,*
*Ni le Chien sans cesse bruslant*
*Ne gastent sa douce contrée;*
*Si les riches mines n'y sont;*
*Aussi les monstres ne la font,*
*Et moins les venins, desastrée.*
*De là par voyages diuers*
*Vous espandrez par l'Vniuers*
*Vos innombrables colonies;*
*Et vos courages eschaufez*
*Feront voir par tout les trophez*
*De vos victoires infinies.*
*Dés le riuage où le Soleil*
*Commence son premier réueil*
*Iusques aux bornes Herculées,*
*Vous irez par tout conquerant,*
*Et vostre nom ira courant*
*Insqu'aux Terres plus reculées.*
*Vos Roys, ou plustost Demi-Dieux,*
*Feront reuiure en ces bas lieux*
*Les Armes auec la Iustice;*
*Et fondans l'Empire Gaulois*
*Le reduiront par bonnes loix*
*Au poinct d'vn eternel solstice.*
*Des* TROIS RACES, *qui en viendront,*
*Et sur vous le Sceptre tiendront,*
LA PREMIERE *aux Armes actiue,*
*Toute en Conquestes s'estendra;*
L'AVTRE *encor' les surpassera;*
*Mais non moins aux Loix ententiue.*
*Elles seront comme vn esclair,*
*Qui passe viste dedans l'air,*
*Et qui ne laisse point de marques;*
*Mais* LA DERNIERE *fera voir*
*Les Vertus, que doiuent auoir*
*Les plus grands Princes & Monarques.*
*On n'y voit point les actions*
*Des Tantales & d'Ixions,*
*Ni les mets sanglans de Thyeste,*
*Ni tous ces monstrueux forfaits,*
*Dont és siecles les plus infects*
*La memoire mesme on deteste.*
*Mais la Valeur & la Bonté*
*La* IVSTICE *& la* PIETÉ
*Seront ses actes ordinaires;*
*Et se verra plustost donner*
*Le tiltre de trop pardonner,*
*Que d'auoir les mains sanguinaires.*
*Aussi le Ciel recognoissant*
*Ira ces biens recompensant*

*De fortune plus asseurée ;*
*Et rendra leur regne affermy*
*Contre tout puissant ennemy*
*Par vne eternelle durée.*
*Ceste race en Roys germera,*
*Et feconde ne semera*
*Que Princes & Grandeurs suprémes ;*
*Grandeurs qu'auec peine & soucy*
*D'autres cherchent ; mais à ceux-cy*
*On offrira les Diadémes.*
*Vous aurez encore ce bien,*
*Que l'oubly ne gaignera rien*
*Sur vostre illustre renommée ;*
*Puis qu'vn iour par Chantres parfaits*
*La gloire de vos dignes faits*
*Par le Monde sera semée.*
*Sus donc, marchez braues soudars,*
*Vrais nourrissons du grand Dieu Mars*
*Sans crainte de malauenture ;*
*Vous auez en vostre faueur*
*Le merite auec le bon-heur,*
*Le Ciel & toute la Nature.*
*Ainsi mit ses propos à chef*
*Le Rhin, & recachant son chef*
*Au creux des ondes furieuses,*
*Laissa ces peuples estonnez*
*De tant de secrets entonnez*
*Sur ses leures mysterieuses.*
*Puis soudain estenans leurs voix,*
*Et faisans bruire leurs pauois*
*Ietterent des cris d'allegresse ;*
*Et leurs pas furent ordonnez*
*Sous auspices si fortunez,*
*Au gré du sort qui les addresse.*
*Ainsi de ce nombreux essein*
*Fut poursuiuy le haut dessein,*
*Quand tant de phalanges Françoises*
*Grosses de genereux soudars,*
*Vindrent planter leurs estendars*
*Au milieu des villes Gauloises.*
*Aussi par vn heur plus qu'humain*
*Fut reserué le fier Germain*
*Pour nostre belle Galatée,*
*Dont le doux-mutuel amour*
*Deuoit faire reuiure vn iour*
*La forte race Samotée.*
*Race dont tant de Preux hautains*
*Ont remply les lieux plus loingtains*
*De la terreur de leurs victoires ;*
*D'où tant de noms encore sont,*
*Et Rome mesme, & Grece en ont*
*Le haut suiet de leurs Histoires.*
*Ainsi voyons nous iusqu'icy*

*Qu'heureusement a reussy*
*Ce qu'en ont dit ces vieux oracles ;*
*Et que cet Estat augmenté,*
*S'est rendu si bien cimenté,*
*Qu'il force les plus durs obstacles.*
*Quelquefois l'effort enragé*
*De ses ennemis l'a rangé*
*Au dernier poinct de la detresse ;*
*Mais pensans l'auoir atterré*
*Nouuel Antée il a tiré*
*Nouuelle force en son oppresse.*
*Tesmoings en sont ces peuples fiers,*
*Que les montagnes ou les mers*
*Separent de nostre riuage,*
*Lors que nous ayans affrontez*
*Ils ont veu nos bras indomtez*
*Tousiours portez à leur dommage.*
*Mais ie laisse tant de Lauriers*
*Conquis par nos premiers guerriers*
*Sur l'Italo & sur les Espagnes,*
*Et combien de peuples vaincus*
*Ont & de lances & d'escus*
*Ionché leurs propres campagnes.*
*Ie laisse ces sanglans combats,*
*Quand les nostres mirent à bas*
*Ceste noire-infidele trope ;*
*Et comme nostre grand Martel,*
*Combattant pour le sainct Autel,*
*En preserua toute l'Europe.*
*Ie ne dis point, que derechef*
*Par nous* ROME *veid sur son chef*
*Briller la marque Imperiale ;*
*Et que l'Empire du* LEVANT
*Nos loix courtoises receuant*
*Nous fit part de l'Aigle Royale.*
*Ny comme nos Princes amis*
*Souuent au Sainct Siege ont remis*
*Le Pontife à triple-couronne ;*
*Et que leurs liberales mains*
*Donnerent aux Prelats Romains*
*Tout l'Estat qui les enuironne.*
*Mais bien ie dis, que dés le temps*
*Des Dieux en la Terre habitans,*
*Et de leurs races heroïques,*
*Nos derniers Roys ont surpassé*
*Toutes les Races du passé*
*En œuures grands & magnifiques.*
*Genereux sang de* VITICHIND,
*Dont les beaux actes ont atteind*
*Au grand terme des destinées ;*
*Tous vœux en vous sont accomplis,*
*Et les Estats ne sont remplis,*
*Que de vos testes Couronnées.*

*Soubs les auspices de ces Roys*
*On veid l'estendart de la Croix*
*S'arborer és tours de Solyme;*
*Et de Didon le fameux port,*
*Et Memphis redouter l'effort*
*De ceste Race magnanime.*

*Quel est donc du Caucase froid*
*Iusqu'à l'Athlantide destroit*
*La nation tant incognuë,*
*Où de nos Princes genereux*
*Et de leurs actes valeureux*
*La gloire ne soit parvenuë?*

*Princes dont le renom puissant*
*Va d'âge en âge fleurissant*
*Non moins en Paix qu'en durs alarmes;*
*Et n'est endroict où leur Vertu*
*Diversement n'ait combatu*
*Par la* IVSTICE *ou par les* ARMES*:*

*Mais tout cela se voit en toy*
GRAND LOVIS; *fils de ce* GRAND ROY,
*Seul bonneur du siecle où nous sommes,*
*Digne sang de tous ces Heros,*
*Et l'unique heritier du los,*
*Qu'ils ont en la bouche des hommes.*

*A qui l'infaillible destin*
*Monstre tant d'heur dés ton matin,*
*Et qui ieune encor' promets rendre*
*Tes lauriers desia verdissans*
*Non esgalez, mais surpassans*
*Ceux de Cesar & d'Alexandre.*

*Puisque nostre Alcide indompté,*
*Sur terre & sur mer redouté*
*Tu as esteint l'Hydre felonne*
*Dont le venin ia s'espandoit*
*En revoltes, & se rendoit*
*Si redoutable à ta Couronne.*

*Mais reprenant cœur au danger,*
*Dont te menaçoit l'Estranger*
*Par ce monstre de la nature;*
*D'un trait tiré de ton carquois*
*Iuste archer Apollon François*
*Tu en fis la déconfiture.*

*Ainsi meurent tes ennemis,*
*Et tous ces visages blesmis,*
*Dont les pratiques infernales*
*Ne pouvant souffrir le bonheur*
*De la France, n'ont en horreur*
*Que les belles ames Royales.*

*Bien que fussent de toutes pars*
*Aigles, Lyons, & Leopards*
*Coniurez contre ta personne,*
*Ne crain point parmy tant d'effors,*
*Soit au dedans soit au dehors,*
*Que iamais le Ciel t'abandonne.*

*Que ceux dont le cœur inhumain*
*Te hait, trouvent tousiours sa main*
*Appesantie à leur salaire,*
*Et que de Dieu le bras puissant,*
*Vangeur les aille punissant,*
*Et les destruise en sa colere.*

*Poursuy donc, Lyon fier & doux,*
*Monte à la proye & ton courroux*
*Face autant sentir ta puissance*
*Contre le rebelle domté,*
*Que ta genereuse bonté*
*En rameine à l'obeyssance.*

*Que sans cesse ton Sacré chef*
*Soit garenty de tout méchef*
*Et de ces couteaux parricides*
*Que l'Erebe noir a creez,*
*Et ce maudit siecle a tirez*
*De l'escole des Arsacides.*

*Ainsi par mille & millions*
*Les invisibles legions*
*Des Anges te gardent d'offense;*
*Que les Cieux combatent pour toy,*
*Et qu'un chacun, comme pour soy,*
*Veille tousiours à ta deffense.*

*Nos desirs, nos vœux assemblez*
*Par le Ciel soient rendus comblez*
*De l'effect que tu te proposes;*
*Et que tes genereux desseins*
*Aussi redoutables que saints*
*Reussissent en toutes choses.*

*Que ramenant le siecle d'or*
*Tu vives les ans de Nestor*
*Pour le bien de la Republique:*
*Tu sois un Auguste en bonheur,*
*Un David en force & douceur,*
*Et le Salomon pacifique.*

*Que de la Terre le pourpris*
*Soit de tes victoires le prix*
*Des Poles aux Terres adustes,*
*Et tant de peuples Chrestiennez*
*Ne soient plus ore gouvernez,*
*Que par tes ordonnances iustes.*

*Mais de tant d'honneur merité*
*Qu'en auroit la Posterité,*
*Et que deviendroit tant de gloire,*
*Si des neuf Sœurs les nourrissons*
*Ne la gravoient en cent façons*
*Dans le Temple de la Memoire?*

*Combien d'actes iustes & droits*
*Se sont trouvez en maints endroits*
*Subiets au temps, qui tout efface?*
*Mais ton bonheur veut, ô grand* ROY,

*Que se soient rencontrez soubs toy*
*Ces doctes Chantres de ta Race ;*
*Chantres de qui l'air resonnant*
*Se fait entendre maintenant*
*D'vne si parfaite harmonie ;*
*Que desormais le haut renom*
*Des tiens & celuy de ton Nom*
*Ne verra sa course finie.*
*C'est donc vous, ô nobles Esprits,*
*Qui par cet ouurage entrepris*
*Ensuiuez la douce faconde*
*De ce Genie paternel*
*Digne d'vn honneur eternel,*
*Qui s'espande par tout le Monde.*
*Aussi ce Labeur sans pareil*
*Ne verra iamais le sommeil*
*De l'onde noire-oubliuieuse ;*
*Et la grandeur de son subiet*
*Le gardera d'estre subiet*
*Aux coups de la dent enuieuse.*

BERGERON.

## AD SCÆVOLAM ET LVDOVICVM SAMMARTHANOS Patruos.

Par genius, similísque labor, geminúmque volumen
Æterno geminum cinget honore caput.

PETRVS SAMMARTHANVS
ABELII fil. SCÆVOLÆ nepos.

---

## AD EOSDEM.

Dum dignè illustres FRANCORVM panditis ortus
REGVM, & diuinâ dicitis Historiâ;
Ecquis erit, docto scripti sermone potitus,
REGIVM OPVS vestrum dicere qui dubitet?

SCÆVOLA SAMMARTHANVS
SCÆVOLÆ ex filio IRENÆO nepos.

AV

AV commencement de chaque Liure de ceste Histoire, les Tables Genealogiques des Branches, qui s'y trouuent déduites, sont representées; Mais afin de faire voir plus facilement, & comme en vn clin d'œil, les degrez de consanguinité des Roys & Princes; & d'ailleurs remarquer la Tige des Branches principales, qui ont eu quelque suite: Nous auons creu estre à propos de recueillir & monstrer en vn aspect ce qui est diuisé en plusieurs parcelles, & le comprendre par la GENERALE TABLE que l'on void icy derriere: En laquelle, pour euiter la confusion & la prolixité, nous auons obmis plusieurs Princes morts ieunes, ou sans enfans; Comme aussi les Roynes, qui n'ont esté heritieres, & quelques autres Princesses. Ayans seulement inseré la ligne directe des ROYS de FRANCE, & celle des Empereurs de CONSTANTINOPLE sortis d'eux, ensemble la lignée des Roys de SICILE, de HONGRIE, de NAVARRE & de PORTVGAL. Quant aux autres Branches des Ducs & Comtes, qui se sont continuées, elles ont esté aussi remarquées aux lieux d'où elles sortent, & se verront plus particulierement exprimées aux Liures qui font mention de chacune d'icelles.

# TABLE GENEALOGIQVE
## DE LA MAISON
### DE FRANCE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. | | ROBERT. | |
| 2. | ROBERT LE FORT Duc de France & Comte d'Anjou. | | HVGVES L'ABBE' Duc de France. |
| 3. | EVDES cooronné Roy de France pendant la minorité de Charles le Simple. | | ROBERT fut aussi couronné Roy de France. |
| 4. | A'RNOVL Roy d'Aquitaine. | | HVGVES LE GRAND Duc de France & Comte de Paris. |
| 5. | HVGVES CAPET Roy de FRANCE. | OTHON Duc de Bourgongne. | HENRY Duc de Boorgongne. |
| 6. | ROBERT II. du nom Roy de France. | | |
| 7. | HVGVES couronné Roy de France. | HENRY premier du nom Roy de France. | ROBERT de France Duc de Bourgongne. |
| 8. | PHILIPPES I. du nom Roy de France. | HVGVES de France tige des Comtes de VERMANDOIS. | HENRY de Bourgongne mourut auant le Duc son pere. |
| 9. | LOVIS LE GROS VI. du nom Roy de France. | EVDES Duc de BOVRGONGNE Tige des autres Ducs. | HENRY de Bourgongne Tige des Roys DE PORTVGAL. |

# SVITE DE LA TABLE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

9. LOVIS LE GROS Roy DE FRANCE fils du Roy PHILIPPES I.

10. PHILIPPES couronné Roy de FRANCE. — LOVIS LE IEVNE VII. du nom Roy DE FRANCE. — ROBERT C. de DREVX Tige des autres Côtes, & des derniers Ducs DE BRETAGNE. — PIERRE de France Sire de COVRTENAY.

11. PHILIPPES AVGVSTE Roy de FRANCE. — PIERRE de Courtenay Empereur de CONSTANTINOPLE.

12. LOVIS VIII. do nom Roy de France, couronné Roy d'Angleterre. — ROBERT Empereur de Constantin. — BAVDOVIN Empereur de Cõstantinople.

13. S. LOVIS Roy DE FRANCE. — ROBERT C. D'ARTOIS Tige des autres Comtes. — CHARLES Comte D'ANIOV I. du oom Roy de SICILE, Tige des autres Roys sortis de ceste Branche. — PHILIPPES Empereur de Cõstantinople.

14. PHILIPPES LE HARDY III. du nom Roy de France. — ROBERT Comte de Clermont Tige de la Royale Maison DE BOVRBON. — CATHERINE Emperiere de Constantinople.

15. PHILIPPES LE BEL Roy de France & de Nauarre. — CHARLES C. de Valois Tige de la Branche de VALOIS. — LOVIS Comte D'EVREVX.

16. LOVIS X. dit HVTIN Roy de France & de Nauarre. — PHILIPPES LE LONG Roy de France & de Nauarre. — CHARLES LE BEL Roy de France & de Nauarre.

17. IEAN I. do nom Roy de France & de Nauarre. — IEANNE DE FRANCE Roynede NAVARRE.

# BRANCHES ROYALES DE VALOIS ET D'EVREVX.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 14. | PHILIPPES LE HARDY III. du nom Roy DE FRANCE fils de S. LOVIS. | | | |
| 15. | PHILIPPES LE BEL Roy de France & de Nauarre. | CHARLES DE FRANCE Comte DE VALOIS, Empereur titulaire de CONSTANTINOPLE & Roy d'ARAGON. | LOVIS DE FRANCE Comte d'EVREVX. | |
| 16. | PHILIPPES DE VALOIS Roy de FRANCE. | CHARLES Comte d'ALENÇON, Tige des C. & Ducs d'ALENÇON. | PHILIPPES d'Eureux Roy de NAVARRE. | |
| 17. | IEAN deuxiesme du nom Roy de France. | CHARLES II. du nom Roy de Nauarre. | | |
| 18. | CHARLES V. du nom Roy de FRANCE. | IEAN Duc de BERRY. | LOVIS Duc d'ANIOV, I. du nom Roy de SICILE. | PHILIPPES Duc de BOVRGONGNE. | CHARLES III. du nom Roy de Nauarre. |
| 19. | CHARLES VI. du nom Roy de France. | LOVIS DE FRANCE Duc d'ORLEANS. | BLANCHE Royne de Nauarre. | |
| 20. | CHARLES VII. Roy de France. | CHARLES Duc d'Orleans. | IEAN D'ORLEANS Comte D'ANGOVLESME. | |
| 21. | LOVIS XI. Roy de France. | LOVIS XII. Roy de France. | CHARLES Comte d'Angoulesme. | |
| 22. | CHARLES VIII. Roy de France & de Naples. | CLAVDE Royne de Frãce. = | FRANCOIS I. Roy de France. | |
| 23. | FRANÇOIS Dauphin de Viennois. | HENRY II. Roy de France. | CHARLES de France Duc d'Orleans. | |
| 24. | FRANCOIS II. Roy de France & d'Escosse. | CHARLES IX. Roy de France. | HENRY III. Roy de France & de Pologne. | |

# LA BRANCHE ROYALE DE BOVRBON.

14. ROBERT DE FRANCE Comte de Clermont & Sire DE BOVRBON, cinquiesme fils du Roy S. LOVIS.

15. LOVIS I. Duc DE BOVRBON & Comte de Clermont.

16. PIERRE I. Duc de Bourbon. — IACQVES Comte de la Marche.

17. LOVIS II. Duc de Bourbon. — IEAN Comte de la Marche.

18. IEAN I. Duc de Bourbon & Comte de Montpensier. — IACQVES Roy de SICILE. — LOVIS Comte de VENDOSME.

19. CHARLES I. Duc de Bourbon. — LOVIS I. Comte de Montpensier. — IEAN II. Comte de Vendosme.

20. IEAN II. Duc de Bourbõ. — PIERRE II. Duc de Bourbon. — LOVIS II. Comte de Mõtpẽsier. — GILBERT Comte de Montpẽsier. — FRANÇOIS de Bourbon C. de Vendosme. — LOVIS Prince de la Roche-sur-ion.

21. SVSANNE Duchesse de Bourbon. ═ CHARLES II Duc de Bourbon, Connestable de France. — CHARLES Duc de Vendosme. — LOVIS Duc de Montpensier.

22. ANTHOINE Roy de Nauarre. — LOVIS de Bourbon Prince de Condé. — FRANÇOIS D. de Mõtpẽsier.

23. HENRY LE GRAND IV. du nom Roy de France & de Nauarre. — HENRY I. du nom Prince de Condé. — CHARLES Comte de Soissons. — HENRY de Bourb D. de Montpensier.

24. LOVIS LE IVSTE Roy de France & de Nauarre. — GASTON Duc d'Orleans. — HENRY II. du nom Prince de Condé. — LOVIS Comte de Soissons. — MARIE Duchesse d'Orleans.

25. LOVIS de Bourbon Duc d'Anguien.

# LES BRANCHES ROYALES SORTIES DES COMTES ET DVCS D'ANIOV.

12. LOVIS VIII. Roy de France.

13. S. LOVIS Roy de France. — CHARLES Comte d'Aniov I. du nom Roy de Sicile.

14. PHILIPPES le Hardy Roy de France. — CHARLES deuxiesme du nom Roy de Sicile & de Ierusalem.

15. CHARLES de France Comte de Valois. — CHARLES I. Roy de Hongrie. — ROBERT Roy de Sicile. — PHILIPPES Prince de Tarente, Empereur de Constantinople premier du nom laissa trois fils. — IEAN Duc de Duras.

16. PHILIPPES VI. dit de Valois Roy de France. — CHARLES II. du nom R. de Hongrie. — CHARLES Duc de Calabre. — LOVIS Duc de Duras.

17. IEAN II. du nom Roy de France. — IEANNE I. Royne de Sicile.

18. LOVIS de France Duc d'Aniov I. du nom Roy de Sicile. — LOVIS Roy de Hõgrie. — ANDRE' Roy de Sicile. — ROBERT Emp. de Const. LOVIS Roy de Sicile. PHILIPPES II. Empereur de Constantinople.

19. LOVIS II. du nom Roy de Sicile. — MARIE Royne de Hongrie. — HEDVVIGE Royne de Polongne. — CHARLES dit de la Paix III. du nom Roy de Sicile & de Hongrie.

20. LOVIS III. Roy de Sicile & Duc d'Anjou. — RENE' Roy de Sicile. — Charles d'Anjou Comte du Maine. — LADISLAS Roy de Sicile & de Hongrie. — IEANNE II. du nom Royne de Sicile.

21. Iean Duc de Calabre & de Lorraine. — CHARLES IV. Roy de Sicile.

22. Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine.

# TABLE GENEALOGIQVE DES ROYS DE PORTVGAL sortis de la Maison DE FRANCE.

9. HENRY DE BOVRGONGNE Comte DE PORTVGAL, sorty en ligne directe de HVGVES CAPET Roy DE FRANCE.

10. ALFONSE premier Roy de PORTVGAL.

11. SANCE premier du nom Roy de Portugal.

12. ALFONSE II. Roy de Portugal. — PIERRE Roy de Maiorque.

13. SANCE II. Roy de Portugal. — ALFONSE III. Roy de Portugal. — FERDINAND de Portugal.

14. DENYS Roy de Portugal.

15. ALFONSE IV. Roy de Portugal.

16. PIERRE Roy de Portugal.

17. FERDINAND Roy de Portugal. — IEAN I. du nom Roy de Portogal.

18. EDOVARD Roy de Portogal. — PIERRE Duc de Coimbre.

19. ALFONSE V. Roy de Portugal. — FERDINAND Duc de Viseu. — PIERRE de Portugal éleu Roy d'Arragon.

20. IEAN II. du nom Roy de Portugal. — EMANVEL Roy de Portugal.

21. IEAN III. Roy de Portugal. — LOVIS de Portugal Duc de Beja. — HENRY Cardinal & Roy de Portugal.

22. IEAN Prince de Portugal. — ANTHOINE Roy de Portugal.

23. SEBASTIEN Roy de Portugal.

*Regum II. Cap.* VII.

BENEDIC DOMVI SERVI TVI (REGIS) VT SIT IN PERPETVVM CORAM TE. QVIA TV, DOMINE DEVS, LOCVTVS ES; BENEDICTIONE TVA BENEDICETVR DOMVS SERVI TVI IN SEMPITERNVM.

HISTOIRE

# HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE,

## LIVRE PREMIER.

### *DES GRANDEVRS, EXCELLENCES, Tiltres & Prerogatiues des Rois, Maison, & Couronne de France.*

#### CHAPITRE PREMIER.

LA verité des Histoires fidelles, la voix publique, & l'authorité des anciens tiltres & monumens tesmoignent, que LA MAISON DE FRANCE est en toutes sortes d'honneurs & de grandeurs la plus auguste & premiere du monde : Comme les Roys qu'elle a produit,& ceux qui les ont precedez au gouuernement de ceste puissante Monarchie,qui fleurist depuis tant de siecles, ont tous-jours esté esleuez en excellence & dignité incomparable. Dieu ayant fait découler sur eux des rares benedictions & graces non communes aux autres Princes. D'autant que sa prouidence eternelle, qui establit & maintient les Puissances souueraines,mesmement les Roys ses viues images, a voulu qu'aucunes Monarchies & Maisons illustres, qu'elle a ordonné pour leur commander, fussent auantagées de prerogatiues speciales. L'Histoire saincte nous en donne quelques memorables exemples. Mais depuis le declin de l'Empire Romain, de la ruine duquel plusieurs Estats, Republiques, & Principautez se sont formées, il n'y en a point eu de plus manifeste & signalé, que celuy du Royaume de France & de ses Roys Tres-Chrestiens. Ce sont eux que le Tout-puissant a choisis pour la gloire de son sainct Nom, pour la defense & l'exaltation de son Eglise, & afin de

*Gregor. 1. l. 1. Epist. ex Reg. Epist. 6. ad Childebert. Reg. Franc.*

secourir les oppressez, & leur seruir de rampart asseuré. *Ce sont eux qui surpassent dautant tous les autres Roys, que la dignité Royale est releuée par dessus le commun & le vulgaire des hommes:* iugement que fait d'eux ceste viue lumiere de l'Eglise le Pape S. Gregoire le Grand escriuant au Roy Childebert. Et vn autre Pape, qui fut S. Paul premier du nom, a donné au Roy Pepin ce bel eloge; *qu'il estoit le fondement & le chef des Chrestiens:* comme Boniface IX. donna au Roy Charles VI. le haut tiltre de *Souuerain Roy de toute la Chrestienté.*

*Froissart vol. 4. ch. 55.*

Mais auant que de traitter de l'origine de ceste tres-grande & tres-illustre Maison, faire voir son merueilleux progrés, & déduire la longue succession de tant de Roys & de Princes qui en sont issus, nous auons estimé deuoir embellir & decorer, tant qu'il nous sera possible, l'entrée de ceste Histoire, par vn plus ample recit de la preéminence & grandeur de nos Roys, de leur Couronne, & Maison; imitans l'architecte industrieux, qui pour enrichir dauantage vn somptueux & magnifique Palais, apporte au frontispice tout l'exquis ornemét que la varieté de son art luy peut fournir. Et par ce que les merites singuliers, qui ont acquis à nos Roys & à leur Estat tant d'eminentes qualitez, sont infinis, la multitude & l'abondance nous rendant comme steriles au choix, il suffira d'en representer seulement iusques à sept, dont la splendeur reluist auec vn tel esclat, qu'elle offusque & fait disparoir tout autre lustre.

I. Nous commencerons par les choses pieuses & diuines, & dirons; Que les Roys de France sont oingts & sacrez d'huile celeste; & par le seul attouchement de leur main guerissent miraculeusement quelques maladies au grand estonnement de tous les peuples.

II. Leur insigne Pieté, leur Iustice & plusieurs autres vertus & bonnes conditions leur ont à bon droit fait meriter les tiltres glorieux de *Tres-Chrestiens*, de *Fils aisnez de l'Eglise*, de *Catholiques*, de *Defenseurs de la Foy*, du S. Siege & des Souuerains Pontifes de l'Eglise vniuerselle, desquels la France a tous-jours esté le refuge & l'asile. Outre ces tiltres, plusieurs Roys ont eu encore les excellens surnoms de *Saincts*, de *Pieux*, de *Grands*, d'*Augustes*, de *Hardis*, de *Sages*, de *Victorieux*, de *Peres du peuple*, & de *Iustes*.

III. La Monarchie de France est la plus anciéne de toutes, ayant des-ja subsisté par plus d'années, qu'aucune autre qui ait esté depuis l'aduenement de nostre Seigneur, & auec sa grace subsistera iusques à la fin des siecles.

IV. Quand on a estimé ce Royaume estre sur le point de sa ruine, Dieu, qui l'a pris en sa protection tres-particuliere, l'a non seulement retiré du precipice & de l'extremité de ses dangers; mais aussi a souuent donné à nos Roys le pouuoir d'establir ceux d'Espagne & d'Angleterre en leurs Estats par la force des armes.

V. La Souueraineté des Roys de France est absoluë, leur Couronne independente; ne recognoissans aucun superieur au temporel de leur Estat, sinon Dieu seul: aussi sont-ils Empereurs en leur Royaume.

VI. Estans donc les plus dignes & les plus grands Roys du monde, la Preseance & le premier rang & degré d'honneur leur a perpetuellement & en tous lieux esté deferé, en ayant iusques à present continué & conserué la possession.

VII. La troisiesme Lignée de nos Roys, qui à present tient heureusement le Sceptre, est si grande & si excellente, qu'elle surpasse de bien loin toutes les autres de l'Vniuers tant en illustre origine, antiquité, faits heroïques, & grandes conquestes, qu'en establissement de sainctes loix & ordonnances, & en fecondité si admirable, qu'elle a donné des Empereurs & des Roys presque à toute l'Europe.

## *LES ROYS DE FRANCE SONT OINGTS & sacrez d'huile Celeste; & par leur attouchement guerissent le mal des Escroüelles.*

### CHAPITRE II.

APRES l'heureuse conuersion du GRAND CLOVIS premier des Roys de France qui embrassa la Foy Chrestienne, Dieu fit euidemment paroistre combien il l'auoit agreable. Car sur le point que ce pieux Monarque deuoit estre regeneré au Baptesme, la saincte Ampoulle, remplie d'huile sacrée, & d'vn baume odoriferant, fut enuoyée du Ciel pour vn si religieux mystere. Ce n'est pas la seule tradition de nos peres paruenuë de siecle en siecle, qui nous asseure ce miracle. Mais aussi l'authorité de trois anciens & fideles Escriuains suiuis de plusieurs autres tant estrangers, que de nostre nation. Ils recitent, que lors de la solennité, faicte dans l'eglise de Rheims, le sainct Chresme ne peut estre apporté à cause de la presse & foulle du peuple; dont l'Euesque S. Remy se trouuant estonné eut recours à Dieu par la priere; puis aussi-tost vne lumiere plus esclatante que le Soleil parut, & en suitte vne Colombe, figure & symbole du S. Esprit, laquelle apporta visiblement dans son bec ceste Ampoulle ou phiole de verre entre les mains du bon Euesque, qui la receut auec actions de graces, & de l'huile oignit & sacra le front du Roy. L'Ange, qui auoit pris la forme de Colombe, disparut incontinent apres, laissant ce don du Ciel & gage precieux, qui depuis tant de siecles (il y a plus d'onze cens ans) a esté reserué & soigneusement gardé pour sacrer aussi les successeurs d'vn si grand Monarque. Dautant que ceste liqueur toute celeste, incorruptible, & plus pure que celle des fruicts de la terre, s'est, par vne autre merueille, conseruée iusques à nos iours sans alteration ny diminution quelconque.

*Hincmar. in vita S. Remigij.* *Aimoin. l. 1. c. 16.* *Flodoard. l. 1. c. 13.* *G. Brito. l. 1. Phil.* *Math. Paris.* *G. de Nangis.* *Du Tillet.* *C. Fauchet.*

Par ce moyen nos Roys estants les oingts de Dieu, & rendus plus venerables, mesme sacro-saincts & inuiolables, auec l'auguste qualité Royale participent aucunement à l'éminente dignité du Sacerdoce. Aussi communient-ils soubs les deux especes, ce que ne font les autres Roys; & en cas d'ouuerture de Regale (autre droict excellent qui est l'vn des plus beaux fleurons de leur Couronne) pouruoient aux prebendes vacantes. Ils peuuent eux-mesmes tenir des prebendes és Eglises de Lyon, Tours, Poictiers, Angers, le Mans, & autres; combien que par les constitutions canoniques les personnes laïques n'en soient capables. Mais aussi nos Roys, entre tous les autres de la Terre, resplendissent seuls du glorieux priuilege, qu'ils sont oingts d'huile celeste. Et semble que ces paroles sacrées peuuent conuenir sur tous au Roy de France; *Tu as aymé la Iustice & hai l'iniquité; C'est pourquoy Dieu t'a oingt d'huile de ioye par dessus tes semblables.*

*Nitard.* *Thegan.* *Panorm. in c. extirpanda §. quoniam. de preb.* *Psalm. 44.*

Aucuns ont voulu reuoquer en doute ce miracle, sur vn foible pretexte, que le plus ancien Historien des François S. Gregoire Euesque de Tours, qui viuoit au mesme siecle, n'en a fait mention. Et toutesfois les termes dont il vse, se peuuent entendre d'vne action si saincte, disant, *Que le lieu, où se faisoit le Baptesme, fut, par le moyen du baume, remply d'vne diuine odeur, & telle, que les assistans estimoient estre parmy les odeurs du Paradis.* A quoy l'on peut rapporter encore ce qu'escrit le Pape Sainct

*Lib. 2. c. 31.*

Hormisda, qui estoit aussi proche du temps, & commença de tenir le Sainct Siege enuiron l'an de salut, cinq cens quatorze; Telles sont ses paroles remarquables à ce suiet, en vne lettre escrite à S. Remy; *Qu'il l'auoit commis en sa place par tout le Royaume de son cher fils spirituel Clouis, que de n'a gueres, moyennant la grace de Dieu, il auoit conuerty à la Foy, & baptisé auec tout le peuple d'iceluy, par ses predications salutaires accompagnées de plusieurs miracles, qui pouuoient estre comparez à ceux faits au temps des Apostres.* Ainsi l'authorité de ces deux grands & saincts personnages, nous donne assez à entendre, qu'en la ceremonie de ce baptesme, il y eut quelque chose d'extraordinaire, voire de mysterieux & diuin.

*Hincmarus opusculo 55. Capit. c. 16.*

Mais quand bien Gregoire de Tours n'auroit parlé ny entendu parler de la S. Ampoulle; si est-ce que cela n'en doit oster la croyance. Car il est certain, qu'en occasions moins signalées Dieu a fait de plus grandes merueilles, & qu'en affermissant les fondemẽts de la Monarchie de France par le ciment de la vraye religiõ, à laquelle il appelloit Clouis auec sa famille & toute la nation Françoise, ce n'est merueille d'y voir vn grand miracle, & qu'il ait enuoyé cét huile par le ministere de ses Anges, pour oindre celuy qui deuoit estre protecteur de son Eglise, & porter les tiltres de fils aisné d'icelle & de Tres-chrestien.

*2. des Roys c. 2.*

Il y a dauantage. Car en vertu de ceste onction plus diuine qu'humaine, & qui se rapporte aucunement à celle des anciens Roys de Iuda, vne autre grace & benediction, comme vn rayon de la Diuinité, a esté infuse en nos Roys & continuée dés le iour de leur sacre iusques à leur decés, qui est le pouuoir de guerir, par le seul attouchement de leur main, la maladie des escroüelles, que l'art humain a estimé incurable par medicaments terrestres; remede salutaire auquel les estrangers accourent de toutes parts de la Chrestienté pour la guerison de leur mal. Tellement que par chacun an l'experience d'vne si merueilleuse faculté se recognoist manifestement. Vn autheur ancien adiouste, que les Roys de France guerissoient non seulement ceste maladie; mais aussi le mal contagieux de la peste.

*Cl. Seissel en l'hist. de Loys XII.*
*P. Blesen. Ep. 150.*

Et bien qu'vn autre Historien de l'antiquité ait escript, que le Roy S. LOVIS à l'attouchement adiousta le signe de la Croix, ce que ses deuanciers, dit-il, n'auoient accoustumé de faire; pour tesmoigner, que ceste grace procede de la diuine faueur, & luy en referer la gloire; si est-ce que l'vsage du signe sacré de nostre redemption apporté à ceste ceremonie, est beaucoup plus ancien, mesmes par le recit d'vn bon autheur, estoit obserué dés le temps du Roy Louis le Gros bisayeul de ce Sainct Roy. Tant y a que les estrangers ont esté contraints de recognoistre auec estonnement & admiration la puissance de ceste guerison: qui a esté faicte tant en France que hors d'icelle, & és pays voisins, mesmes en Italie pendant les voyages de Charles VIII. & Louis XII. & depuis en Espagne, quand François I. y estoit retenu prisonnier par l'Empereur Charles V. Et ainsi telle guerison ne doit se rapporter à l'air pur & serain de la France, comme quelqu'vn enuieux de la dignité suremineente de nos Roys s'est vainement imaginé.

*G. Nangius.*
*Guibert Abbé de S. Marie de Nogent.*
*P. Iouius.*
*F. Guichardin.*
*Valdes.*

## *DES TILTRES DE TRES-CHRESTIENS, de Fils aisnez de l'Eglise, de Catholiques, & Defenseurs de la Foy, & du S. Siege, qui appartiennent aux* ROYS DE FRANCE.

### CHAPITRE III.

Ces grands & signalez aduantages, que nous auons touché, se viennent ioindre les autres, que la perseuerance en la Foy orthodoxe, le zele ardant & l'insigne Pieté de nos Roys leur ont fait meriter: entre lesquels reluist l'excellent tiltre de TRES-CHRESTIEN, qui est tant exalté par vn des premiers Peres de l'Eglise; tiltre qu'ils ont obtenu presque dés la naissance de la Monarchie, & depuis ce temps leur a esté continué par vn consentement vniuersel & la voix commune de tous les peuples. Ils l'ont hereditaire & par droit de precipu sur les autres Monarques & Princes de la Chrestienté: l'ayant dauantage estimé, que les plus superbes noms de gloire, qui eussent peu leur estre acquis par les armes. Aussi est-il incomparable, & d'iceluy les premiers Empereurs Chrestiens se ressentoient beaucoup honorez. Il fut donné entre autres à Constantin le Grand, à Honorius, Arcadius, & à Gratian. Mais depuis il a esté particulierement reserué aux Roys de France, & leur a esté propre & comme annexé à leur illustre qualité Royale. Ils l'obtindrent sur le declin de l'Empire; car dés ce temps-là ils estoient les plus grands Roys de la Chrestienté, & iusques à present ils en sont en possession, mesme depuis CLOVIS qualifié de ce glorieux surnom par le testament de S. Remy.

Les autres Roys qui ont succedé à sa Couronne & à sa Pieté, sont ainsi nommez par les Conciles d'Orleans, de Mayence, d'Aix, & autres, & par les Epistres decretales & Bulles des Papes Estienne II. Paul I. Adrian I. Nicolas I. & Iean VIII. Les Roys Childebert & Dagobert sont semblablement nommez *Tres-Chrestiens* par des anciens autheurs: & Childebert II. par l'Empereur Maurice en luy escriuant. De verité quand la premiere lignée Royale, dite des Merouingiens, commença à decheoir, on donna la mesme qualité à aucuns Maires du Palais, entre autres à Charles Martel & à Pepin son fils auant que d'estre couronné Roy; Mais il ne faut de là inferer, qu'elle soit venuë aux Roys de France dés ce temps seulement, comme ont estimé du Tillet & Baronius. Aussi le Pape Estienne IV. en vne Epistre à Charlemagne, le nomme *Tres-chrestien*. Louys le Debonnaire est ainsi appellé au Concile d'Aix, & tout de mesme Charles le Chauue par le Pape Nicolas I. Comme aussi par l'acte de son couronnement en Roy de Lorraine fait à Mets. C'est ce Roy qui declara au Pape Hadrian II. en vne lettre qu'il luy escriuoit, s'estimer plus honoré des qualitez de *Chrestien, Catholique & obseruateur de la vraye Foy, que de la sublime dignité Royale.* Le tiltre de Tres-chrestien est encore paruenu aux Roys de la troisiesme race, qui l'ont porté & continuent de le porter priuatiuement à tous les Roys du Monde. Innocent III. & Honoré aussi troisiesme du nom en qualifient les Roys Philippes Auguste & Loüis VIII. & Gregoire IX. le donne à S. LOVIS. Vrbain IV. nomme aussi le Roy de France *Tres-chrestien & Defenseur de la Foy Catholique*. Innocent IV. l'appelle pareillement *Tres-chrestien & Tres-catholique*. Bref les

*D. Ambros. ad Gratian. Imp.*

*Can. Eccles. dist. 93.*

*S. Ioannes Chrysost. ep. 1.*

*Frodoard. l. 1. c. 16. Hist. Eccles. Rem.*

*Formul. Briss.*

*Aub. Miraus in cod. piar. don.*

*Author anon. in vita S. Bat.*

*Vita S. Andoeni apud Sur.*

*Ep. 40. inter Epist. Regum. in corp. Hist. Francica.*

*Greg. 3. ep. 7. ad an. 740. & 744.*

*Ep. 3. 14.*

*Pap. Masson. l. 5. de vit. Pontif.*

autres SS. Peres escriuans à nos Roys les ont perpetuellement iusques à present qualifiez de ce mesme tres-auguste tiltre de TRES-CHRESTIENS.

Quant à celuy de FILS-AISNE' DE L'EGLISE, & de Fils de l'Eglise Catholique, il n'est moins ancien, puis qu'il se trouue auoir esté aussi attribué au Roy Clouis, par les Prelats assemblez au premier Concile d'Orleans. D'ailleurs Marculphe ancien autheur des Formules, donné au public par vn personnage d'honneur & de tres-eminent sçauoir, nous enseigne, que les Euesques escriuans à nos Roys de la premiere race, les qualifioient tousiours du tiltre *de Fils de la Saincte Eglise Catholique*. Charles le Chauue ayant encore esté ainsi nommé au Concile tenu à Soissons pendant son regne.

*Marculphus l. 1. c. 44.*
*Hier. Bignon Aduoc. general du Roy.*

Pour ce qui est du surnom & tiltre de CATHOLIQVE, il a esté donné au Roy Loüis huictiesme pere de Sainct Loüis, qui regnoit il y a plus de quatre cens ans, & depuis au Roy Philippes de Valois. Que si long temps apres Ferdinand V. Roy d'Espagne, qui mourut il n'y a que cent dix ou douze ans, a esté aussi honoré le premier des Roys de ce pays là du nom de Roy Catholique d'Espagne, ç'a esté seulement pour le distinguer des autres Roys d'Occident, qui estoient Sarrazins, & de son temps occupoient encore partie d'Espagne; tiltre qui luy fut confirmé par le Pape Alexandre VI. apres la prise de Grenade, sur les mesmes Infideles, l'an mil quatre cens quatre vingts vnze.

*Priscus auth. vit. Lud. 8.*
*G. du Peyrat en la preuue des 4. tiltres des Roys de Fr.*

Les Roys de France ont semblablement porté la qualité de DEFENSEVRS DE LA FOY ET DE L'EGLISE, plusieurs années auparauant le Roy d'Angleterre Henry VIII. qui premier le porta aussi, & luy fut donné par le Pape Leon X. apres qu'il eut escrit vn liure contre les erreurs de Luther. Mais plusieurs siecles auparauant ce temps-là les Euesques & Prelats assemblez au cinquiesme Concile d'Orleans, donnerent ces beaux tiltres au *Roy Childebert, de Prince triomphant, inuincible, amateur de la saincte Foy, & protecteur de la religion Chrestienne*. Charlemagne fut aussi nommé *Defenseur de la Foy* par Theodemar Abbé du Mont-cassin; & le mesme Roy de France & Empereur est appellé *Apostre de Saxe* par vn ancien autheur, qui en outre luy donne l'honneur d'auoir ouuert la porte de la Foy aux Saxons, d'autant que par ses armes victorieuses, ce fut le premier qui planta dans leur pays la religion Chrestienne. Aussi ce grand Monarque luy-mesme se qualifioit fils & defenseur de la Saincte Eglise; tiltre que le Roy HVGVES CAPET a pareillement obtenu, & luy est donné par l'historien Ademar d'Angoulesme, Religieux de S. Martial de Limoges.

*Chronique de Mont-cassin.*
*In Chron. M. S.*

Dauantage les souuerains Pontifes de l'Eglise escriuans à nos Roys, & plusieurs Roys & signalez personnages parlans d'eux, leur donnent diuers autres excellens eloges & glorieux epithetes. Le Pape S. Gregoire I. disoit, que *la clarté & la splendeur de la Foy du Roy Childebert reluisoit par tous les coings du Monde, comme vne grande lampe, laquelle respand sa lumiere pendant l'obscurité de la nuit.* Aucuns ont appellé nos Roys l'estoille du matin au milieu de la nuée qui vient du Midy: Autres, le bras dextre de l'Eglise; le mur inexpugnable & la colomne de la Chrestienté; & d'autres encore ont nommé la France, la trousse & le carquois d'où le Dieu des batailles tire les fleches qu'il décoche contre ses ennemis, pour se sousmettre & conseruer en son obeissance les natiõs barbares. Dignes eloges fort conuenables, & fondez sur diuerses grandes considerations & merites singuliers; puis que nos Roys se sont maintesfois opposez aux rauages & inondations des Infideles, qui affligeoient miserablement la Chrestienté. Clouis vainquit-il pas les Gots infectez de l'heresie Arrien-

*Lib. 5. Epist. ex Reg. ep. 6. ad Childebert. Reg. Franc.*
*Honoré III.*
*Innocent III.*
*Gregoire IX.*
*Gregor. Tur.*

ne, conduits par leur Roy Alaric, qu'il tua de sa propre main à la bataille donnée prés la ville de Poictiers? Charles Martel défit-il pas ceste nombreuse armée de plus de trois cens mil Sarrazins prés la ville de Tours? Le Roy Pepin son fils & Charlemagne, ont-ils pas souuent remis les Papes en leurs Sieges, vaincu & subiugué en Italie les Lombards, en Allemagne les Saxons, Obotrites, Esclauons, & les Sarrazins d'Espagne, où en suite ils ont planté & maintenu la religion Catholique, & en diuers autres lieux de l'Europe?

Mais la deuotiõ singuliere des Roys de la Troisiesme Race est au dessus de toute recommandation. Car estans poussez d'vn sainct desir de l'aduancement de la gloire de Dieu, & ayant resolu de recouurer la Terre Saincte, & la deliurer du ioug insupportable des Infideles, ils enuoyerent premierement plusieurs de leurs plus qualifiez suiets en Palestine; le Roy Philippes I. y fit acheminer son frere Hugues de France Comte de Vermandois, auec ce grand & renommé Chef de guerre Godefroy de Buillon. Puis nos Roys eux-mesmes incitez de ce magnanime courage & de la vigueur martiale, qui ordinairement accompagne le genereux sang de France, prirent vne pieuse resolution de faire aussi les voyages d'outre-mer. La Syrie, la Iudée, l'Egypte & l'Afrique ont veu en diuers temps ces quatre valeureux & puissants Roys Loüis VII. Philippes Auguste, S. Loüis, & Philippes le Hardy paroistre à la teste de leurs armées, exposer leurs vies en plusieurs batailles, vaincre les barbares, & de viue force leur arracher des mains bon nombre de grandes villes & places importantes, où le seruice de Dieu fut par eux restably. Les Roys Philippes le Bel, Philippes de Valois, Charles VI. & autres auoient resolu de faire pareillement le voyage d'outre-mer. Mais ils furent diuertis d'vn si bon dessein par les grandes guerres qu'ils eurent sur les bras. On peut adiouster à ces Roys, Charles d'Anjou Roy de Sicile, frere de S. Loüis, vn autre Loüis Roy de Hongrie & de Polongne leur arriere petit fils & neueu, Philippes d'Eureux Roy de Nauarre, plusieurs Roys de Portugal & autres Princes sortis du sang de France, qui ont aussi entrepris semblables expeditions militaires en Asie, en Afrique, en Hongrie, en Espagne, & en diuerses autres regions de l'Vniuers, contre les Infideles & Mahometans, pour l'aduancement de la Religion Chrestienne. Aussi encore que plusieurs autres Monarques & Princes des anciennes familles Royales d'Angleterre, de Hongrie, de Sicile, de Danemarc, de Cypre, & d'Armenie ayent pareillement contribué leurs personnes & leurs trauaux à ces guerres d'outre-mer, autant perilleuses que glorieuses; si est-ce que entre toutes ces familles (dont les masles ont pris fin il y a long-temps) la diuine prouidence n'a voulu sauuer & conseruer, que celle qui regne à present en France, l'ayant, comme vne table sactée du naufrage, seule guarantie de la mortalité publique; afin de continuer à s'en seruir contre les mesmes Infideles, & autres qui ont quitté le droit sentier de la vraye creance.

Ainsi la generosité Françoise ayant par tant de siecles esté cogneuë aux peuples Orientaux, mesmes iusques aux Indes & autres pays esloignez; de là viẽt que ces peuples ne recognoissent les noms diuers de tant de differentes nations Chrestiennes, que par le seul nom *François*, qui leur est commun & general pour toutes; non tant à cause que nos Princes ont commandé, comme encores ils commandent aux Gaules, & que iadis ils ont estendu leur domination bien loin au de là du Rhin, des Pyrenées, & des Alpes, en Italie, Allemagne, Hongrie, Polongne, Sicile, Espagne; mesmes ont possedé les deux Empires d'Orient & d'Occi-

*Guil. Tyren-sis l. 1. c. 17.*

*Ioinuille.*

*Guibert.*

dent, que pour ce courage heroïque d'auoit tant de fois franchy les monts, trauersé les mers, & s'estre rendus redoutables à toutes les nations du Monde.

Le Sainct Siege & les Souuerains Pontifes de l'Eglise en leurs plus vrgentes afflictions, ont aussi maintesfois esté secourus, protegez & defendus par nos Roys, singulierement par ceux des deux dernieres lignées: les Papes ayant troué en France vn azyle & vne retraitte asseurée, comme estant ce Royaume le refuge ordinaire des affligez. Ce qui fit dire à Estienne III. escriuant au Roy Pepin, & le suppliant de le secourir & deliurer de l'oppression des Lombards, *Que luy & les Romains s'estoient iettez entre les bras des François, n'ayant autre esperance apres Dieu, qu'en eux. Car*, dit-il, *nous sçauons bien que les peuples qui ont recours à ceste valeureuse nation, ont esté sauuez & conseruez.* Et de fait, l'histoire nous apprend, que par quatorze fois les Papes ont esté remis en leurs Sieges par les Monarques François. Sans mettre en ce nombre l'assistance du Roy Louis XII. donnée à Iules second, luy faisant restituer plusieurs villes vsurpées sur le patrimoine de l'Eglise: ny celle de François I. à Clement VII. auquel il enuoya vne armée apres la prise de Rome & la captiuité de ce S. Pere, en laquelle vne autre armée de l'Empereur Charles V. l'auoit reduit; ny encore celle de Henry II. à Paul IV. qui estoit comme assiegé dans Rome par le Duc d'Albe Lieutenant de Philippes II. Roy d'Espagne. Et de fraische memoire la pieté de nostre feu Roy HENRY LE GRAND, iointe à son haut & releué courage, parut non seulement en l'offre qu'il fit à Clement VIII. d'aller en personne le secourir en la guerre, qu'il eut pour le Duché de Ferrare: Mais aussi quand par l'authorité de ce grand Monarque, & par son entremise le differend qui estoit entre le Pape Paul V. & les Venitiens fut appaisé: estincelle qui eust peu en fin causer vn grand & funeste embrazement au preiudice de l'Eglise & des Estats voisins.

*Annales incerti sub. an. 756. à Pith. ed.*
*P. Masson.*
*Anastas. Bibliotb. in St. 3.*
*Ar. Card. d'Ossat let. 108.*
*P. Ioue.*
*Guichard.*
*Iac. Aug. Thuanus.*
*Arn. C. d'Ossat.*

Nos Roys ont fait dauantage, d'autant qu'à ceste defense de l'Eglise Romaine, ils ont adiousté vne liberalité si grande & vrayement digne d'eux, mesmement du temporel de Rome, de celuy de l'Exarchat de Rauenne, & de tant d'autres insignes conquestes faictes en Italie par Pepin & Charlemagne, que tous les monumens publics & priuez, font mention de tous ces biens-faicts receus de leur main liberale.

*Anastas. Bibliothec.*
*Platina.*
*Baronius.*

Ce n'est donc sans grande raison, que l'on a estimé l'exaltation & la conseruation des Roys & du Royaume de France, & la manutention des droits & prerogatiues de leur Couronne estre l'affermissement du S. Siege, & le bien de toute la Chrestienté. Sur laquelle consideration, outre plusieurs autres cy deuant remarquées, la Bulle d'Innocent IV. peut estre fondée, par laquelle il donna dix iours d'indulgence pleniere à ceux qui prieroient pour la paix & le salut des Roys & Royaume de France, comme rapporte S. Thomas. Celestin V. octroya vingt iours, & Clement IV. en donna cent, par Bulles gardées au Thresor de France: priuileges qui font assez paroistre combien le S. Siege a chery & fauorisé nos Roys plus que tous les autres Monarques, à cause de leurs rares merites.

*Innocent III. in cap. nouit. de Iudic. in 3. col. lectione decretal.*
*4. Sent. dist. 19. art. 3.*

La liberalité des Roys de France s'est aussi estenduë en la fondation, magnifique structure & dotation d'infinies Eglises, de Monasteres, Hospitaux, Vniuersitez & Colleges, non seulement en France; mais aussi aux autres Royaumes estrangers, où ils ont commandé; ouurages pieux qui sont autant de monumens eternels, & de leur singuliere deuotion, & de leur grande puissance.

Mais

Mais comme il n'y a sorte de vertus Royales & Chrestiennes qu'ils n'ayent exercées; ceste-cy n'est des moindres, qu'ils ont vsé d'vne aussi feruente charité, que rare prudence ou industrie, pour assoupir & pacifier iusques à vingt-trois Schismes, qui estoient nez en l'Eglise, & trauailloient la Chrestienté. Aussi le Pape Gregoire IX. enuoyant vne Bulle à S. LOVIS, pour l'exhorter à le secourir, contre l'Empereur Frideric II. luy representoit l'exemple des Roys ses predecesseurs, *Lesquels auoient combatu contre les Infideles, remis l'Empire de Constantinople en l'obeïssance de l'Eglise Romaine, exterminé les heretiques Albigeois, estoient demeurez fermes en la Foy, & auoient esté le refuge des Papes affligez.* Et Pie II. escriuant à Louis XI. afin de l'exciter à faire la guerre aux Turcs, & se rendre chef d'vne si loüable entreprise, luy remonstroit, *Qu'elle estoit digne de sa Maiesté, & que ceste gloire insigne luy estoit specialement reseruée, comme hereditaire; Car*, disoit-il, *combatre contre les Infideles & les vaincre, recouurer la Terre Saincte, garder la Foy, & honorer l'Eglise Romaine, c'est le propre des Roys de France.*

*Cl. Robertus in Gallia Christiana.*

## *DE L'ANTIQVITE DE LA MONARCHIE de France sur toutes les autres de l'Europe.*

### CHAPITRE IIII.

CESTE autre prerogatiue, qui se tire de l'antiquité, ne peut estre mieux prouuée, que par la sommaire conference du temps & des premieres années de l'establissement des Royaumes voisins, auec celuy auquel la Monarchie de France a esté fondée, qui fut l'an de salut quatre cens vingt,

420. il y a plus de douze cens ans. Encore qu'il n'y ait faute de bons autheurs anciens & modernes qui nous enseignent, qu'auparauant FARAMOND plusieurs autres Princes auoient desia eu le commandemét souuerain sur les François sous ce tiltre & qualité de Roy, ce qui sera remarqué en son lieu. Que si, comme escrit vn grand personnage, on doit estimer les choses anciennes approcher plus pres de la Nature, d'où il infere, qu'elles ont vne noblesse & sur-eminence particuliere; il faut auoüer, que le Royaume de France a sur tous autres, dequoy se preualoir encores en ce point; puis qu'il est le plus ancien, & que le temps de sa durée est, peu s'en faut, esgal à celuy de l'Estat Monarchique des Assyriens, que l'on tient s'estre maintenu par plus de siecles, qu'aucun autre depuis la creation du Monde.

*Prosper. Zozime. A. Marcellin. Aristot. l. 1. Rhet. c. 9.*

Pour commencer par les Estats fondez en Occident; le Royaume des

506. Vvisigors en Espagne, prit origine en l'an de salut, cinq cens six, en la personne de Gesalric, & finit deux cens ans apres.

*Roderic. Est. Garib. lib. 9. Hist.*

717. Celuy de Leon ne fut estably qu'en l'an sept cens dix-sept par le Roy Pelage, qu'aucuns Chrestiens fuyans la tyrannie des Maures, esleurent: ce qui aduint, trois cens ans apres, que les fondemens du Royaume François furent iettez.

*I. Mariana l. 4. c. 5 & l. 7. I. Scalig. can. isag. l. 2.*

912. La Nauarre commença d'estre regie en estat Royal, en l'an neuf cens douze, soubs Ennic Comte de Bigorre, Seigneur François: quoy qu'aucuns escriuent, ce Royaume auoir esté fondé deux cens ans auparauant en la personne de Garcia Ximenez, qu'ils qualifient aussi Comte souuerain de Bigorre.

*Garib. A. Fauin en l'Hist. de Na.*

1016. Le Royaume de Castille ne prit origine, qu'en l'an mil seize, lors que

*Garib.*

Ferdinand fils puisné de Sance Roy de Nauarre surnommé le Grand, en fut declaré premier Roy. Auquel mesme temps, ou peu apres, le Prince Ramire, qui estoit pareillement sorty de la famille des Roys de Nauarre, commanda le premier sur les Arragonnois, en la mesme qualité de Roy.

*H. Surita.*

Quant au Portugal, apres que par quelques années il eut esté regy souz le tiltre de Comté, par le Prince HENRY, sorty de la premiere Branche des Ducs de Bourgogne issus du Roy HVGVES CAPET, son fils ALFONSE ayant gaigné vne memorable bataille sur les Maures, se fit declarer Roy de ce pays, en l'an mil cent douze, aucun n'y ayant auparauant commandé particulierement en qualité de Roy. 1112.

*Th. Godefroy. P. de Sandoual. P.A. Vasconsel.*

Pour ce qui est de l'Angleterre, Egbert tint premierement le Sceptre du Royaume vniuersel, en l'an 801. & peu de siecles apres il fut possedé, tant par Guillaume dit le Bastard Duc de Normandie & sa posterité, que par celle des anciens Comtes d'Anjou, iusques en l'an mil quatre cens quatre vingts-cinq. Et non seulement, ce Royaume fut anciennement regy par des Princes François, cõme ont aussi esté ceux de Nauarre & de Portugal, mais encore celuy de Hongrie le fut par quelques années, & ceux des deux Siciles & de Hierusalem : ce dernier ayant commencé au magnanime Godefroy de Buillon, en l'an mil quatre-vingts dix-neuf. 801. 1099.

*V. Malmesb. l. 1. c. 1. Orderic Vital. Guibert.*

Et le Royaume des deux Siciles a esté fondé en l'an mil cent quarante cinq, Roger, qui estoit pareillement originaire du pays de Normandie, en ayant esté couronné premier Roy, & apres la posterité des Princes de Sueue, ceux d'Anjou du sang de France le possederent longuement. 1145.

*Collenut. Fazel.*

Celuy de Cypre a pris origine enuiron l'an mil cent quatre-vingts treize, lors que Guy de Lesignan, qui estoit sorty des Seigneurs de l'illustre Maison de Lesignan, originaire de la Prouince de Poictou, en fut declaré & nommé premier Roy : & depuis d'vn Prince de son lignage procederent quelques Roys d'Armenie. De sorte qu'à iuste raison l'on peut appeller la France vne seconde pepiniere de Roys & de grands Chefs d'armées. 1193.

*N. Vignier. en la bib. hist.*

Mais pour venir aux autres Monarchies, celle de Hongrie a pris commencemẽt l'an neuf cens quatre-vingts quinze, en la personne de Geysa. 995.

*Bonfinius.*

Celle de Polongne enuiron l'an mil, temps auquel Boleslas en fut esleu premier Roy. 1000.

*M. Cromerus.*

La Boheme enuiron cent ans apres, à sçauoir l'an mil quatre-vingts six, que Vuratislaus en tint premierement le Sceptre. 1086.

*Aen. Syluius in Hist. Boh.*

Et combien qu'aucuns recens historiens ayent déduit vne longue suite de Roys d'Escosse, de Danemarc, Noruege & Suede, qu'on dit quelques-vns d'eux auoir regné en ces pays Septentrionaux, mesmes auparauant l'aduenement de nostre Seigneur ; si est-ce que suiuant l'aduis des meilleurs Escriuains, on peut soustenir, que le plus ancien Prince de ces pays-là, qui se trouue auoir pris la qualité de Roy, a esté seulement au temps du declin de la premiere lignée de nos Roys, ou bien au commencement de la seconde.

Pour le regard de l'Allemagne, celuy qui en eut premierement le tiltre de Roy, fut Louys, surnommé Germanique, fils puisné de l'Empereur & Roy de France Loüis le Debonnaire ; & neantmoins cét Estat demeura long-temps entre les mains des Princes issus de la posterité des Roys de France, iusques à ce que Conrad de Franconie y succeda, & à cestui-cy Henry de Saxe, surnommé l'Oiseleur, dont le fils Othon premier du nom prit la qualité d'Empereur. 840.

*Vignier.*

Bref le Royaume des Lombards en Italie, commença l'an cinq cens 568.

*Sigonius. de reg. Ital.*

soixante huict, en la personne d'Alboin, & enuiron deux cens ans apres finit en celle de Didier, sur lequel il fut subiugué par les puissantes & inuincibles armes de nos Roys Tres-Chrestiens, qui en chasserent les tyrans oppresseurs de l'Eglise.

*Ios. Scaliger Isago. Chron. lib. 2.*

Ainsi l'vne des principales excellences de la Monarchie Françoise, consiste en sa longue & admirable durée; preuue certaine autant de son bon gouuernement, que de la diuine grace & particuliere benediction espanduë sur icelle. Car le treziesme siecle est commencé depuis qu'elle subsiste heureusement, & qu'elle a esté commandée par plus de quatre-vingts Roys. On peut aussi rapporter ceste longue entresuitte de Monarques sortis de trois lignées Royales, à deux causes plus considerables.

L'vne est l'establissement & l'obseruation de l'ancienne & inuiolable loy Salique, par laquelle les femmes & les estrangers sont de tout temps exclus de la succession à la Couronne, affectée & reseruée aux seuls masles de degré en degré, & aux plus proches; ce qui a esté religieusement gardé, mesme dés le temps de la premiere race. Ayant les François par telle prouidence perseueré en mesme sorte de gouuernement, plus de douze siecles, sans que la Couronne ait forty de leur nation, & sans auoir changé de lignée Royale, que deux fois seulement, en si longue suitte d'années, ce qui n'aduint iamais à autre Monarchie. Succession necessaire des enfans, ou bien des Princes plus proches des Roys, si cognuë des anciens, que mesme quelques Historiens Grecs en ont fait mention, & l'ont recommandée par leurs escrits, entre autres Agathias qui l'appelle loy du pays.

*Flodoardus in vita Fulconis Arch. Rem.*

*Agathias l. 1.*
*Theophanes.*
*Cedrenus.*

L'autre cause de ceste longue durée de regne, est que iamais il n'y a eu peuple, qui ayt dauantage porté d'honneur, de respect & d'affection à leurs Roys & Princes, qu'ont fait les François; ayant pour la defense de leur Couronne & dignité en toutes occasions employé leurs biens, & courageusement exposé leurs vies; comme d'autre-part il y a tousiours eu vn amour & vne bienueillance reciproque & mutuelle de nos Roys enuers leurs suiets.

*Onuphrius. l. 4. Imp.*
*P. Iouius.*

## DE LA PROTECTION ET ASSISTANCE *de Dieu, enuers les Roys & la Couronne de France.*

### *Et du restablissement fait par les mesmes Roys, de ceux d'Espagne & d'Angleterre, en leurs Estats.*

### CHAPITRE V.

LES hommes ne pouuant penetrer aux incomprehensibles & profonds secrets de la Diuinité, souuent ont estimé par leur foible iugement, l'Estat François entierement accablé, ou par les armes des Infideles, ou celles d'aucuns Princes Chrestiens, ou bien par le feu & la fureur des guerres ciuiles, dont on l'a veu plusieurs fois embrasé de toutes parts: ce qui a fait sembler sa ruine, & celle de la Maison Royale estre proche & comme ineuitable. Mais en vn instant, & lors que moins on y pensoit, la main toute puissante de Dieu, & l'ordre de sa prouidence les a releuez & preseruez heureusement, contre tant de rudes secousses: ayant par d'estranges reuolutions & vicissitudes conduit & remis les choses à leur point. Il a mesme donné le pouuoir à nos Monarques de restablir & maintenir en leurs Royaumes aucuns Princes leurs voisins, par la force & souz les heureux auspices de leurs armes.

*Greg. Turon.* Qu'il soit ainsi, pendant le regne du grand CLOVIS, on veid les Allemans, puis les Gots, Visigots & Bourguignons fondre sur la France, laquelle apres la diuine grace, mit tout son espoir en la valeur & generosité incomparable de ce nouueau Constantin, qui par son bras victorieux destourna & dissipa tels orages. Decedé qu'il fut, laissant plusieurs enfans, son Royaume estant diuisé, reduit en tetrarchies & souz le commandement de plusieurs, comme il fut derechef pendant le regne des enfans de Clotaire son fils, d'vne telle diuision & pluralité de Souuerains, *Aimoinus.* comme aussi du déreglement des mariages des Roys (aucuns ayant plusieurs femmes ensemble, quelquesfois deux sœurs, & vefues de leurs freres) nasquirent tant de troubles & de dissensions ciuiles, que la France fut reduite à vn miserable estat; & c'est merueille comme ceste belle Monarchie, qui ne faisoit que s'establir & se fonder, peut, parmy tant de desordres, s'esleuer iusques au point de grãdeur, auquel depuis on la veid.

Vn autre malheur aduint sur le declin de ceste premiere lignée; car aucuns Roys faineants, comme stupides & degenerans de l'ancienne valeur de leurs peres, abandonnerent du tout le soin des affaires publiques, & des guerres aux Maires du Palais, qui en effect s'emparerent de leurs places, & attirerent à eux l'affection des peuples, auec toute l'authorité. Pendant cét aueuglement des Souuerains, les Sueues, les Saxons & Allemans d'vne part, les Maures & Sarrazins en nombre infiny d'vne autre, assaillirent furieusement ce Royaume; Quand Dieu, qui fait naistre l'an- *Annales Franc.* tidote auec le venin, suscita le magnanime Prince CHARLES MARTEL, lequel animé du peril extreme qu'alloit courir la France, comme vn second Gedeon accompagné d'vne petite poignée de gens, soustint l'effort de ceste multitude effroyable de Sarrazins, qui d'Affrique s'estoient iettez en Espagne, auoient franchy les Pyrenées, & s'estoient glissez bien-auant dans ce Royaume. En l'espace de huict iours, que le combat fut opiniastré, Martel en fit vn si grand carnage, auec peu de perte des siens, que cét heroïque exploict d'armes, qui surpasse presque la croyance des hommes, apporta la seureté à la Religion, le repos au Royaume, & vne gloire immortelle au Prince genereux, lequel si à point destourna ce torrent, ou plustost ce deluge d'Infideles, qui menaçoit de naufrage toute la Chrestienté.

La mesme diuine protection ne fut moindre souz les Roys de la se- *Auctor vita Lud. Pij.* conde race. Car encore qu'aucuns des enfans de Loüis le Debonnaire Empereur & Roy de France se fussent, par vne detestable impieté armez contre luy, iusques à le dépoüiller de ses Estats, le degrader, & *Nitardus lib. 1. hist.* mesmes le renfermer dans vn monastere; Neantmoins ce grand trouble fut en fin pacifié. Mais apres le decés de Loüis, le discord d'entre ses fils Lothaire, Loüis & Charles, s'alluma derechef, & les factions se renouuellerent auec telle furie, que ces Princes ayans resolu de vuider le different de leurs partages, non par les voyes de la iustice, ou composition amiable, ains par le fer, le feu, & le sang, les armées composées de toutes les forces de leurs Royaumes, se rencontrerent si rudement à Fontenay en Auxerrois, que cent mille François y demeurerent victimes de la haine fraternelle; effusion de sang augmentée en vne autre bataille donnée bien-tost apres; ce qui affoiblit tellement la France, qu'elle, qui estoit auparauant redoutée des ennemis du nom Chrestien, reuerée iusques aux Perses, crainte des Grecs, deuint si foible & attenuée, qu'elle fut depuis la proye des peuples Septentrionaux, des Huns, & autres nations Infidelles.

Souz les successeurs des enfans de Loüis le Debonnaire, les affaires ne

furent gueres en meilleur point. D'autant que les factions continuerent auec tel desordre, qu'aucuns Princes, contre la loy de l'Estat, entreprirent de se faire couronner, encore qu'ils ne fussent du sang Royal : on osa mesmes attenter à la personne du Roy, & l'emprisonner. L'Empereur Arnoul vint sur la frontiere, cuidant tirer profit de ce desastre, chacun desesperant du salut de la France ; à quoy la simplicité & nonchalance d'aucuns Roys sembloit cōtribuer; & plus encor les rauages & inhumaines hostilitez des pirates Danois, ou Normans en ce temps-là Payens & idolatres, abordez aux costes de Bretagne & de Poictou; lors que cét autre Machabée ROBERT, surnommé le FORT, Comte d'Anjou, Duc & Marquis de France, (heureuse Tige de la troisiesme Lignée Royale) comme aussi Hugues le Grand son frere, & les Roys Eudes & Robert ses enfans, s'opposerent tous auec tant de courageuse resolution aux entreprises de ces barbares, qu'ils empescherent la ruine, ou le démembrement du Royaume.

*Regino.*

Depuis par le vouloir diuin, & d'vn vœu commun des François, la Couronne estant paruenuë sur la teste des autres descendans de Robert le Fort, apres ce grand & notable changement en l'Estat, lors qu'on estimoit HVGVES CAPET, Robert & Henry I. ses fils & petit fils, auoir si bien affermy les fondemens de leur puissance & de l'authorité Royale par les loix, & par les armes, que desormais il n'y auoit rien à craindre ; il aduint toutesfois, que Philippes I. se trouua si viuement attaqué par les Anglois ; & d'ailleurs par ses amours illicites decheut tellement de vigueur de corps & d'esprit, que ses suiets l'eurent à mespris, plusieurs Seigneurs conspirerent contre luy, se porterent à des violences & rebellions ouuertes, & vsurperent vn commandement absolu en leurs terres, au preiudice du Souuerain ; de sorte que ceste confuse & dangereuse anarchie eust eu plus de suite, sans le Prince Loüis le Gros, fils & successeur du Roy Philippes, lequel auec autant de bon-heur que de valeur en ce desordre prit en main la conduite des affaires, fit teste aux vns & aux autres, en plusieurs batailles & rencontres vainquit les Anglois, comme il fit aussi les tyranneaux, s'empata de leurs forteresses, & les punit seuerement.

*Sugerius in vita Lud. 6.*

Quelques années apres, PHILIPPES II. fut attaqué par vne puissante armée de cent cinquante mil hommes, que l'Empereur Othon IV. conduisoit en personne, assisté des forces du Roy d'Angleterre, de celles du Comte de Flandres, & de plusieurs autres Princes liguez contre la France. Ils se promettoient de la subiuguer dans peu de iours, puis la partager entre eux, comme l'apparence humaine donnoit suiet de le croire, si le courage heroïque de ce grand & Auguste Roy n'eust renuersé, & leurs bataillons espais, & leurs pernicieux desseins à la memorable Iournée de Bouines, en laquelle, auec petit nombre de gens, il triompha de tant d'ennemis coniurez à sa ruine, & asseura son Estat par la victoire signalée qu'il obtint sur eux, laquelle vn autheur iudicieux n'estime pas moins glorieuse, qu'auoit esté celle de Tours gagnée par Martel sur les Sarrazins.

*Rigordus. Gul. Brith. lib. 10. Philip.*

*N. Vignier.*

Mais en tant d'aduersitez, la France ne receut point de plus rude attainte, ny de si longue durée, que celle dont elle fut affligée par les Anglois & leurs alliez, souz Philippes de Valois, Iean son fils, & les trois Charles leurs successeurs, en l'espace de cent cinquante ans. D'autant que ceste nation y prit vn tel pied, & sceut tellement pratiquer aucuns mauuais François, qu'elle gaigna les funestes batailles de Crecy, de Poictiers, d'Azincour & autres : puis ayant pris vn grand aduantage des

*Froissart.*

*Monstrelet.*

ſanglantes partialitez d'entre les Maiſons d'Orleans & de Bourgongne (autre ſurcroiſt de malheur) elle ſe ſaiſit des meilleures villes, meſme de celle de Paris, & de la perſonne du Roy Charles VI. Qui, par vne autre deplorable infortune, de ſa minorité tomba en vne phreneſie, & ſe trouua déuoyé de ſon bon ſens, comme il fit aſſez paroiſtre, quand ſur la fin de ſes iours il des-herita ſon propre fils le Dauphin Charles, confiné en vn coing du Royaume; & en ſuite Henry VI. Roy d'Angleterre entreprit d'vſurper le tiltre imaginaire de Roy de France, apres diuers maſſacres & populaires émotions; authoriſées par des Princes du ſang.

*I. Chartier.* *Monſtrelet.*

En ces publiques deſolations parut, comme vn clair Soleil entre des eſpais nuages, premierement la vertu de noſtre Roy Charles V. puis celle de Charles VII. ſon petit fils, dont l'vn par ſa rare prudence, acquit le ſurnom de Sage, (n'ayant iamais deſeſperé de la choſe publique au milieu du deſeſpoir, quoy qu'il ſe fuſt veu ſoüillé du ſang de ſes fideles ſeruiteurs maſſacrez entre ſes bras) & l'autre par ſa valeur ſinguliere & ſes trophées, obtint le tiltre de Victorieux. Tellement que ces deux Roys releuerent ſi puiſſamment & auec tant de generoſité les ruines de leurs ayeux, qu'ils rompirent les longues trames & ſuperbes deſſeins de ces eſtrangers, en fin contraints, voire forcez de ceder aux iuſtes armes du vray & naturel Prince des François, & luy reſtituer ſon legitime heritage, qu'ils occupoient iniuſtement depuis tant d'années: Dieu tutelaire de ce Royaume faiſant encores paroiſtre contre eux vn miracle euident, & que de plus en plus il continuoit ſes graces & ſa protection enuers cette Monarchie, en ce qu'au meſme temps que les Anglois s'efforçoient de renuerſer la loy Salique, contraire au ſexe feminin, elle fut valeureuſement ſouſtenuë & defenduë, meſme par vne ieune fille bergere, dont le genie & le maſle courage ſurpaſſoit le foible naturel de ſa condition. Car elle ſeruoit de Capitaine, conduiſoit les armées; & combatoit aux occaſions qui ſe preſentoient.

*H. Bignon au Tr. de l'Excel. des Roys de Fr.*

Pendant ces grands troubles excitez ſouz les Roys des trois lignées, ſi eſt-ce que pluſieurs ſignalez euenemens ne laiſſerent de rehauſſer infiniment leur gloire & la reputation des François. Car non ſeulement Dagobert premier du nom eſtablit Roy d'Eſpagne Siſenand; mais auſſi CHARLEMAGNE donna ſi bonne aſſiſtance contre les Sarrazins, au Roy de Galice & des Aſturies Alfonſe, alors ſeul Roy Chreſtien en Eſpagne, qu'il ſe recognut tres-obligé & redeuable à ce magnanime Roy de France, iuſques à le nommer par les lettres ou Ambaſſadeurs qu'il luy enuoyoit, *proprium ſuum*, comme Eginart recite au langage latin du temps; ce qu'on interprete d'vne ſubmiſſion telle, qu'il tenoit Charles pour ſon Seigneur. D'ailleurs les grandes pertes & infortunes, que ſouffrirent les Roys Philippes de Valois & Iean, n'empeſcherent pas, que Charles V. leur fils & petit fils n'enuoyaſt en Caſtille vne armée de quarante mil hommes, ſouz la conduite de ce foudre de guerre Bertrand du Gueſclin Comte de Longueuille, depuis Conneſtable de France, contre le Roy Pierre, ſurnommé le Cruel, pour ſecourir le frere naturel d'iceluy, Henry Comte de Triſtemare, qui par ce fauorable ſecours fut eſleué au troſne Royal de Caſtille, s'y maintint, & en affermit la ioüyſſance continuée iuſques à preſent par ſa poſterité, qui la poſſede à ce tiltre.

*Mariana l. 6. c. 4. rer. Hiſt.* *In vita Caroli M.* *Froiſſart.* *Eſt. de Garibay.*

Quant à l'Angleterre, elle a pareillement, comme l'Eſpagne, eſté ſecouruë des armes Françoiſes, au reſtabliſſement d'aucuns de ſes Princes. L'vn fut Eardulfe Roy des Nortombriens, lequel eſtant chaſſé de ſon Eſtat par quelques factieux, vint trouuer CHARLEMAGNE, & par ſon entremiſe, auec celle du Pape, fut reſtably en iceluy. Charles VIII.

*Aimoinus.* *Regino.* *Crantzius.*

enuoya auſſi de grandes forces à Henry VII. par le moyẽ deſquelles il eut la victoire ſur l'vſurpateur Richard de la Maiſon d'Yorc ſon ennemy; & en ſuitte Henry fut recognu par les Anglois pour leur Roy legitime. A raiſon duquel ſecours opportun receu par ces deux Henris Roys de Caſtille & d'Angleterre, leurs ſucceſſeurs doiuent recognoiſtre auoir vne obligation tres-particuliere à nos Monarques & à la France.

Les longues & ſanglantes guerres d'entre le Roy François I. & l'Empereur Charles V. ſembloient auoir auſſi reduit cét Eſtat à vne ruine entiere, meſmement apres le malheur de la priſe de ce grand Roy à la bataille de Pauie, ſans la meſme aſſiſtance & bonté diuine. Laquelle n'a point encore plus manifeſtement paru, que ſur la fin du ſiecle dernier. Car pendant le differend de la religion & les entrepriſes de ceux, qui ſouz ce manteau ont tant de fois troublé le repos public, la France cuida eſtre ſubmergée dans les flots des funeſtes & frequentes diſſenſions ciuiles. Qui furent ſuiuies de la faction & guerre inteſtine de la Ligue, dreſſée & fomentée par les eſtrangers, s'armans d'artificieux pretextes de pieté, & par leurs ſecretes menées s'efforçans de renuerſer les fondemens de ce Royaume, afin d'en pouuoir recueillir les ruines. Tellement qu'il ſe veid en l'eſpace de quarante ans le theatre de toutes les miſeres & deſolations, que la fureur des armes peut produire, iuſques au deteſtable parricide d'vn pieux Roy, commis deuant ſa ville capitale au milieu de ſon armée. Apres le decés duquel la Courõne eſtoit miſe comme en compromis. Mais Dieu protecteur des Empires legitimes, en telle extremité nous donna ce grand & inuincible Monarque HENRY IV. vray & legitime ſucceſſeur de ſon deuancier, qui par vne autre merueille, & contre l'eſperance humaine, demeura en fin victorieux de tous ſes ennemis, reünit les eſprits diuiſez, & les volontez alterées, deliura ſon Eſtat du ioug eſtranger, le remit en ſon ancienne ſplendeur, y reſtablit la paix, eu chaſſa le deſordre, le laiſſa appuyé de grandes forces, muny de treſors, & pour comble de felicité, luy donna vne fleuriſſante lignée, laquelle ſe trouue auiourd'huy eſpanduë dans toutes les grandeurs de l'Europe; & autant que iamais tele ue l'eſpoir des François, & des alliez de ceſte Couronne.

M. du Bellay. F. Guichardin. I. Aug. Thuanus.

En ſomme la Monarchie de France, qui tant de fois s'eſt redreſſée dans ſes ruines, eſt comme vne Palme, laquelle a ietté de profondes racines dans vn fertile & agreable terroüer, eſt eſleuée dans vn air doux & temperé, & continuellement arroſée de benedictions Celeſtes: D'où vient que les coniurations des hommes, & le peſant faix des calamitez ne font que la raffermir dauantage, & luy preparer de nouueaux effects de ceſte euidente & miraculeuſe protection diuine.

## *DE LA SOVVERAINETE ABSOLVE DES Roys de France, de l'independance de leur Couronne, & qu'ils ſont Empereurs en leur Royaume.*

### CHAPITRE VI.

LE cinquieſme aduantage d'honneur, duquel nos Roys peuuent à bon droit ſe glorifier, eſt de leur Souueraineté entiere & abſoluë, & de l'indepẽdance de leur Couronne. Car encore qu'il ſoit ainſi, qu'aucuns Roys ſoiẽt feudataires & facent hommage de leurs Eſtats, quelques-vns aux Papes, autres aux Empereurs, ſi eſt-ce que ceux de France ne tiennent rien d'eux, ont

tousiours porté, comme encores ils portent, la Couronne de liberté, d'excellence, & de gloire, ainsi qu'a tres-bien remarqué vn celebre Iurisconsulte Italien suiet de l'Empire. Aussi n'ont-ils iamais tenu & possedé le temporel de leur Estat d'aucune autre puissance, que de celle de Dieu seul immediatement, & ne recognoissent aucun Superieur, ny rien de plus grand, plus haut, & releué, que sa Majesté supreme.

*Baldus.*
*Io. Andreas.*
*Oldrad. Consf. 69.*

De fait ils sont Empereurs en leur Royaume, ont esté tels recognus & qualifiez, mesme par aucuns Empereurs de la Maison d'Austriche, entre autres Albert premier du nom; lequel par le traicté d'alliance & confederation, que luy & le Roy Philippes le Bel firent ensemble le premier iour de Decembre, l'an mil deux cens quatre-vingts dix-neuf, conuint expressément; Que l'alliance & le traité de paix & d'amitié qu'ils faisoient, seroit entretenu & obserué entre luy & ses successeurs, & les *Roys ou Empereurs de France*, propres termes traduits du Latin dont l'Empereur vse par le traité. Aussi plusieurs Roys issus de trois Lignées, entre autres Dagobert de la premiere, huict ou dix de la seconde, Loüis le Ieune & autres de la troisiesme, ont souuent porté ce tiltre Imperial, iusques au Roy Philippes Auguste, ne l'ayant laissé sinon lors qu'ils ont iugé celuy de Roy n'estre pas moindre. Pepin est aussi nommé Empereur par vn ancien historien. Car à dire vray, qui voudra bien considerer l'estat de la Monarchie Françoise, & l'estenduë de tant de riches & fertiles Prouinces, il sera contraint d'aduoüer, que ce sont plusieurs Royaumes en vn, & diuerses Couronnes adioustées en vne seule. Les villes de Paris, d'Orleans, de Tolose, de Mets & de Soissons, ont eu des Roys; les Prouinces de Bourgongne, de Guyenne, de Bretagne, de Prouence & autres, en ont aussi eu, & le tout en fin a esté reüny souz vn seul Monarque.

*Vignier en la Biblioth. hist.*
1299.
*Suger.*

Mais en cét endroit, la genereuse response faicte au Pape Gregoire IX. ne peut estre obmise. Il auoit excommunié Frideric II. & iceluy declaré decheu & indigne de l'Empire, qu'il enuoya offrir au Roy Sainct LOVIS, pour Robert de France Comte d'Artois son frere puisné. En vne affaire de si grande importance, le Roy ne voulut rien faire temerairement; & par ce la remit au conseil de ses Barons. Apres vne meure deliberation sur ces offres, ils donnerent aduis de les refuser, disans, *Qu'ils estimoient que le Roy, lequel auoit succedé au gouuernement de son Estat souuerain par vne legitime hoirie de sang Royal, estoit plus excellent Monarque que tout Empereur, qui tient son authorité d'vne election volontaire; & qu'il suffisoit au Prince d'Arthois, d'estre frere d'vn si grand Roy.*

*Math. Paris.*

Aussi en diuers lieux & actes solemnels, les Roys de France ont marché à l'égal, & tenu pareil rang aux honneurs qu'ont fait les Empereurs, quand les occasions s'en sont offertes. Encores est-ce chose remarquable pour la difference qui est entre ces deux grandes puissances souueraines, que l'Empereur prend sa Couronne & son inuestiture du Pape; Mais nostre Roy tient la sienne & son authorité absolument souueraine de Dieu seul immediatement; ayant vne souuerainceté si ample, qu'elle s'estend sur tout le temporel de son Royaume, en quelque part qu'il soit situé, & souz quelconque tiltre qu'il soit acquis, tenu & possedé par toutes personnes indifferemment, de quelque dignité, preéminence, qualité & condition qu'elles soient, qui luy sont aussi suiettes & sousmises. Pour vne marque euidente de cela, c'est, que seul de tous les Monarques & Roys de la terre, à la ceremonie de son Couronnement, apres l'onction sacrée de sa personne, il reçoit immediatement de Dieu ce pouuoir independant & souuerain, en prenant luy-mesme de sa main propre, sans assistance ny ministere d'aucun, l'espée Royale (symbole mystique de puissance

*Entreueuës de l'Emp. Char. IV. & du Roy Char. V.*
*Gesta Ludouici Reg. fil. Ludouici 6.*
*Chron. MS. R. Caroli 6.*
*Du Tillet.*
*Du Peyrat.*

puissance, & de iustice propre vertu des Roys) estant à ceste fin expressément posée nuë sur le grand autel. Le mesme Roy est aussi seul dont la figure est representée dans ses seaux en longs vestemens, tenant en l'vne de ses mains le Sceptre, & en l'autre la verge ou main de Iustice, autre symbole de ceste Souueraineté. Laquelle a esté en termes precis & formels recognuë par ce grand & sçauant Pape Innocent III. qui tenoit le S. Siege, il y a plus de quatre cens ans; ayant escrit; *Que le Roy de France au temporel ne recognoist aucun superieur, non pas mesme le Souuerain Pontife de l'Eglise vniuerselle.*

*In c. solita de ma. & ob.*

*In c per venerabilem; qui fily sint leg.*

Plusieurs interpretes du droit Canon qui sont estrãgers, ont aussi escrit, & resolu d'vn cõmun accord; Que les Monarques François ne recognoissent, ny de fait ny de droit apres Dieu tien de plus grand qu'eux-mesmes: Qu'ils sont naiz Empereurs, & qu'ils peuuent porter la Couronne close & fermée à l'Imperiale. Aucuns ont passé plus outre, & soustenu; Que le Roy de France est plus Souuerain en son Royaume, que n'est l'Empereur en son Empire: bref qu'il est le premier, plus noble & plus excellent Roy du Monde. Aussi autant de fois qu'on a voulu remuer ce point de Souueraineté de nos Roys, ou bien y entreprendre la moindre chose, autant de fois ils s'y sont si vigoureusement opposez auec l'assistance de tous les Ordres de leur Royaume & de leurs Cours de Parlement, qu'en fin ils sont demeurez en possession de leur absoluë & souueraine authorité, à la confusion de ceux, qui auoient temerairement entrepris le trouble, dont les exemples sont manifestes dans l'Histoire.

*In l. 3. de off. Proc.*

*Beluga in spec. 4. 14. n. 29.*

*I. Pontan. in l. vn. c. de cõd.*

*Curt. de feud. parte 2.*

*Dec. in c. nouit, de iud.*

*Oldrad. Cons. 69.*

---

## DE LA PRESEANCE ET PREMIER rang & degré d'honneur, qui appartient aux Roys de France, sur tous autres.

### CHAPITRE VII.

ANCIENNEMENT nos premiers Roys auoient deux grands & signalez aduantages d'honneur & de préeminence, tesmoignez par deux celebres autheurs de l'antiquité; L'vn estoit, qu'en parlant simplement du Roy, sans exprimer de quelle nation, l'on entendoit tousiours celuy de France; & l'autre, que seuls ils auoient le pouuoir & le priuilege particulier de faire battre monnoye d'or, laquelle auoit cours par tout l'Empire Romain, & estoit marquée de leurs seules effigies, non de celle des Empereurs, ce qui ne s'obseruoit parmy les autres peuples. Mais c'est bien plus de gloire & de prerogatiue, que les Peres de l'Eglise estant assemblez en diuers Conciles, les Souuerains Pontifes, les Empereurs, les Roys & les grandes Republiques ont recognu, & par iugemens solennels decidé, que l'aduantage de la dignité, de la Preseance & du premier degré d'hõneur estoit deu à nos Roys & à leur Estat. Ainsi le grand Clouis apres sa conuersion & communion à la Foy Chrestienne, ayant voüé à Dieu & à S. Pierre vne riche Couronne d'or, par luy enuoyée à Rome, le Pape Hormisda, qui la receut, la nomma par excellence, *le Regne*. Ainsi la grandeur & suréminence de nos Roys fut recognuë & publiée par S. Gregoire le Grand, par Paul I. & Gregoire IX. comme il a esté cy-deuant monstré, & encores par Martin I. & Nicolas I. qui ont appellé deux de nos Roys, *tres-excellens*. Et le Pape Leon X. en vne Bulle donnée à Rome au mois de May, mil cinq cens dix-sept, ayant fait mention de Maximilian esleu

*Suidas.*

*Procopius.*

*Ep. 40. inter epist. Regum, in corpore Franc. hist. Marq. Freheri. & ep. Reg. l. 5. ep. 106.*

*Martin ep. 1. fratri Amando.*

*Grat. c. excellentissimus c. 11. q. 3.*

1517.

Empereur, il adiouste; François tres-Chrestien Roy de France, & en suite Charles Roy Catholique d'Espagne, qui depuis fut Empereur V. du nõ.

Aussi est infiniment remarquable en ce lieu, qu'en l'an mil cinq cens soixante quatre, Pie IV. en ce grand theatre du Monde & des Ceremonies la Cour de Rome, par decret solemnel donné de l'aduis du sacré College & Consistoire des Cardinaux, maintint & conserua le Roy Charles IX. en la personne de son Ambassadeur, au droit & en l'ancienne possession de la Preseance, par dessus celuy du Roy d'Espagne, qui auoit entrepris, non pas de vouloir preceder, mais seulement d'estre egalé aux honneurs, qui appartiennent au Roy de France. Possession encores adiugée & confirmée vingt-quatre ans apres à Henry III. par le Pape Sixte V. & depuis au Roy HENRY LE GRAND par Clement VIII.

*Onuphr. in vita Pij IV. Cicarel. in vi. Pij IV. & Sixti V.* — 1654.

*Hier. Bignon Ad. gen. du Roy. au liur. de l'Excel. des Roys de Fr.*

Pour ce qui est des Conciles, les Ambassadeurs de France y ont aussi tousiours tenu le premier lieu entre ceux d'Angleterre, de Castille, d'Arragon & autres, qui leur a esté cedé & deferé, mesmement aux Conciles de Constance & de Basle, & à celuy de Latran tenu à Rome, souz Leon X. & en plusieurs autres.

*Acta Concil. Constant. sess. 21.* — 1588.

*Hier Surita An. d'Arrag. l. 14. c. 24.*

De fait par les Prouinciaux de toutes les Eglises Cathedrales de la Chrestienté, imprimez à Rome, le nom du Roy de France est mis le premier entre ceux des autres Roys, estant suiuy par celuy d'Angleterre, puis par celuy d'Espagne, & n'y a que l'Empereur de Rome & celuy de Constantinople (le nom duquel monstre assez l'ancienneté de ce rang) qui le precedent. Autres anciens Registres de Rome, parlant de l'ordre, rang & dignité des Roys, mettent tousiours celuy de France le premier. Ce qui a esté tiré des anciens actes des Conciles, & suiuy de siecle en siecle. Mesmes en ce qui est des honneurs, les Roys Tres-chrestiens vont du pair & à l'egal aux Empereurs, & precedent le Roy des Romains, & tous autres.

*Aen. Sil l. 2. act. Conc. Basl.*

*Author gest. Reg. Lud. VIII.*

Les Anglois, bien qu'ils ayent esté nos anciens ennemis, ont tousiours aussi recognu ceste preeminence, soit en France, soit dans leur pays. Mathieu Paris, vn de leurs plus celebres Historiens, qui fut Religieux à S. Alban de Londres, & viuoit il y a prés de quatre cens ans, escrit en ces termes; *Que le Roy de France est tenu pour le plus digne des Roys.* Et en vn autre lieu dit, *Qu'il est le Roy des Roys de la Terre, tant à cause de son onction celeste & de sa puissance, que pour sa force guerriere.* Depuis ce temps-là en diuerses grandes assemblées & ceremonies faites en Angleterre, les Ambassadeurs François ont tousiours tenu ce premier rang. En Pologne cela mesme s'est pareillement obserué, comme aussi à Venise & ailleurs. Et, lors que le Sultan des Turcs escrit à nostre Roy, il l'appelle & le qualifie le plus grand des plus grands Princes Chrestiens.

*In vi. Henrici III. Reg. Angl.*

Ceste Prescéãce de nos Monarques est fondée sur des insignes merites & considerations tres-particulieres, mesmement qu'ils sont non seulement les plus anciens, mais aussi les premiers Roys Chrestiens dans l'Eglise, laquelle ils ont tousiours soustenuë, & defendu la Foy Chrestienne; Outre qu'ils prennent origine de la plus illustre & plus ancienne Maison du Monde, laquelle a vne sureminence entre toutes les autres : deux points importans qui seroient seuls suffisans pour les maintenir en ceste ancienne & perpetuelle possession de Preseance ; recognuë d'ailleurs par diuers bons autheurs de toutes nations, Italiens, Espagnols, Alemans, Anglois & autres. Mais vn docte & iudicieux personnage de ce temps, ayant dignement traicté le suiet de ceste prerogatiue d'honneur & Preseance de nos Roys, & monstré que de tout temps ceux d'Espagne leur ont deferé sans aucun contredit, ce point n'a besoin de plus long discours.

*Steph. III. PP. in Ep.*

*Theodore Godefroy aux Mem. de la Preseance des R. de Fr. &c.*

## DE L'EXCELLENCE ET NOBLESSE DE LA TROISIESME MAISON DE FRANCE.

### CHAPITRE VIII.

PVIS que, suiuant la parole sacrée, *Bien-heureuse est la Terre de laquelle le Roy est Noble*; à tres-iuste raison la France iouïst d'vne felicité nompareille. Car elle est regie par vn genereux Monarque, qui suit les traces de ses augustes deuanciers, est orné de singulieres vertus Royales; & d'ailleurs tire son extraction de la plus illustre Maison de l'Vniuers; telle estimée, soit que l'on considere la Noblesse par la Vertu, soit par la splendeur & antiquité du sang, & par vne longue suite de celebres ayeux, ou soit encore par les propres & particuliers merites des personnes; aduantage qui nous fournist la septiesme remarque de grandeur, de preeminence & de bonheur, que nous auons dessein de representer icy.

*Ecclesiast. cap. 10.*

Pour l'*Antiquité* de ceste troisiesme Lignée de nos Roys, elle est tres-grande & tres-certaine, verifiée & clairement déduite depuis huict cens ans, par vingt & quatre degrez de generation en droicte ligne, que nous comptons dés le pere du magnanime Prince Robert, surnommé le FORT, Comte d'Anjou, Duc & Marquis de France. Car depuis plus de sept cens ans, la race d'iceluy a commencé de tenir & posseder le Sceptre, & dés le temps, que HVGVES CAPET son arriere petit fils fut couronné, il y a bien prés de six cens cinquante ans. Depuis lequel temps on void vne admirable succession & entre-suite de Roys & de Princes, qui, de masle en masle, ont tousiours en Estat fleurissant tenu & possedé la Couronne sans interruption ny interregne quelconque. Tellement qu'il n'est memoire dans les anciens Autheurs, ny és Histoires profanes d'vne si longue ny si certaine succession de race Royale & Souueraine. Laquelle d'ailleurs a donné plus grand nombre de Roys à la France, & l'a commandée par plus de siecles & d'années, que les deux autres Lignées de MEROVE'E & de CHARLE-MAGNE n'ont fait ensemble. Et bien qu'en ces trois on ait veu regner plusieurs Princes excellens, si est-ce que la Troisiesme en a eu de suite plus grãd nombre de Pieux, de Prudens, de Moderez & mieux conditionnez; lesquels Dieu iugea necessaires pour l'affermissement de ceste puissante Monarchie.

Mais n'est-il pas estrange; qu'encore que, suiuant la vicissitude ordinaire de toutes choses, lesquelles par laps de temps, apres auoir monté au sommet de prosperité, en fin elles tendent au declin, mesme les Familles, qui le plus souuent déchéent de leur ancienne & premiere splendeur, n'y excedent le quatriesme degré, ou rarement le cinquiesme, comme il est aduenu aux deux premieres de nos Roys; Nous voyons neantmoins en ceste-cy tout le contraire, & le nombre cy deuant touché de vingt-quatre degrez de Princes & de Roys, qui de pere en fils, par vne heureuse rencontre, n'ont pas seulement continué & entretenu la splendeur, chacun d'eux ayant excellé en quelque grace & perfection particuliere; Mais aussi en ces derniers temps, leur generosité se trouue estre de beaucoup augmentée: le long cours des années ayant apporté à ceste Famille plustost vn renouuellement, qu'vne décheance de force & de vigueur; singulierement

à *la Branche de Bourbon*, qui a pullulé plus que toutes les autres. A laquelle Maison il sembloit, que la Prouidéce eternelle de Dieu auoit destiné la succession à la Couronne recueillie par le Roy HENRY LE GRAND Chef d'icelle, qui se trouua au vingt-deuxiesme degré de son predecesseur, prenant son droit de S. LOVIS, qui estoit decedé trois cens dix-neuf ans auparauant.

Que si à la consideration de l'Antiquité, l'on ioint celle de *l'admirable progrez de ceste tres-auguste & feconde Famille de France*, il s'y remarque vn autre accroissement d'honneur & de gloire non commune. Car tout ainsi que le cœur, qui est la plus noble partie du corps humain, distribuë le sang à toutes les autres; de mesme ceste Famille a donné origine à vn grand nombre de Maisons Royales, qui ont esté espanduës en diuers endroits de l'Europe, & ont regy plusieurs Estats souuerains. Elle a produit des Empereurs, grand nombre de Roys, Monarques & Princes excellens en Pieté, en Iustice, Prudence, Magnanimité & Valeur guerriere.

Qui n'est rauy en admiration, quand on se remet en memoire, que de ceste ancienne Tige sortent (comme des fertiles rameaux, ou plustost des fruicts exquis d'vn grand & fleurissant arbre) *plus de cent Princes*, qui ont esté possesseurs, ou bien legitimes titulaires de diuers Empires & Royaumes?

Car elle a donné trente-quatre Roys à la FRANCE, que l'on peut iustement dire estre autant d'Empereurs. Elle a aussi donné huict Empereurs à CONSTANTINOPLE, seize Roys à la SICILE & à NAPLES, huict à NAVARRE, plusieurs au PORTVGAL: voire mesme tous ceux, qui en ont porté la Couronne, excepté le Roy d'Espagne Philippes II. & ses successeurs. Elle en a fourny plusieurs à la HONGRIE, à la POLONGNE, vn à l'ESCOSSE, & à maintes autres regions; iusques là, que cinq Roys sortis de ceste grande & feconde Famille de France, ont en mesme temps (qui fut enuiron l'an mil trois cens quatre-vingts) regné en six Royaumes, *Charles V.* en France, *Charles II.* en Nauarre, *Loüis le Grand* en Hongrie & en Polongne, *Loüis de Tarente* à Naples, & *Pierre* en Portugal. 1380.

On pourroit mettre en ce nombre *Robert* Prince de Tarente, qui estoit sorty de la premiere Branche d'Anjou, & *Loüis II.* Duc de Bourbon issu du Roy S. LOVIS; Princes qui viuoient en ce mesme temps, dont Robert eut le tiltre d'Empereur de Constantinople, & Loüis le droit au Royaume de Thessalie, que son ayeul paternel Loüis premier Duc de Bourbon auoit acquis: tous ces Roys contemporains sortis & prenans origine, par diuerses Branches, du Roy HVGVES CAPET leur trone commun & tres-asseuré. Honneur insigne & remarquable, de voir regner en diuers lieux tant de Princes Souuerains de mesme sang & lignage paternel, & en mesme temps, d'autant plus rare & plus excellent, qu'il n'aduint iamais à autre Maison Royale quelconque.

On peut aussi mettre en consideration *plus de cent grands & puissans Ducs & Comtes*, qui ont mesme origine, comme les vingt Ducs de Bourgongne (mesmement les quatre derniers, qui furent aussi Comtes de Flandres & Seigneurs des Pays-bas) aucuns Ducs de Brabant & de Lorraine, les douze Ducs de Bretagne, les douze Ducs de Bourbon, Vendosme, & Montpensier, & plusieurs autres Princes des Branches de Valois, Orleans, Berry, Anjou, Alençon, Eureux & Artois, dont les richesses & Prouinces de leur domination estoient si grandes & de telle estenduë, qu'on pourroit les égaler à celles de quelques Roys.

De là vient, que le bon Duc Philippes de Bourgongne sceut bien main-

tenir son rang,& monstra, qu'il n'auoit oublié la dignité, l'honneur, & la grandeur de la Maison de France, dont il tiroit son origine paternelle, quand,en sa ville de Bezançon,il alla visiter l'éleu Empereur Frideric III. sorty de la Maison d'Austriche,qui fut bisayeul de l'Empereur Charles V. Car à leur rencontre & entreueuë, Philippes ne descendit point de son cheual pour saluer Frideric,qui n'auoit mis pied à terre, ains se contenta de luy faire vne inclination sur l'arçon de la selle, disant; *Qu'il estoit Prince du sang Royal de France, & que Frideric n'estoit encore que Roy des Romains.* D'ailleurs ce Duc, auec la prerogatiue de son eminente extraction, estoit Seigneur & possesseur de cinq Duchez à hauts fleurons, de quinze Comtez d'ancienne erection & de grande estenduë, & outre ce de plusieurs autres riches Seigneuries; considerations qui inciterent les Peres assemblez au Concile de Basle, de luy donner son rang & sa seance immediatement apres les Roys, comme estant le premier & plus digne Duc de la Chrestienté.

*Oliuier de la Marche.*

De fait la Noblesse de la Maison de France est si grande & si auguste, à comparaison de toutes les autres, que les Empereurs d'Orient & d'Occident, les Roys d'Espagne, d'Angleterre, de Hongrie & plusieurs autres ont estimé à vn tres-grand honneur, de s'y allier par mariage, dautant que c'est le plus pur & plus illustre sang du Monde. On recognoistra ceste verité par plusieurs exemples dignes de remarque particuliere.

L'vn est d'Alexis Comnene Empereur d'Orient, qui espousa Agnes de France, fille du Roy Loüis VII. dit le Ieune.

L'autre est de l'Empereur d'Occident Charles IV. de la Maison de Luxembourg, marié à Blanche, fille de Charles de France Comte de Valois, & petite fille du Roy Philippes le Hardy.

Bela Roy de Hongrie, enuoya, par vne solemnelle Ambassade, demander en mariage la fille du mesme Roy Loüis VII. & dit l'Historien Rigord, qui viuoit en ce temps-là, que la demande estoit faite; *Tant à cause de l'ancienne dignité des Roys & de la Couronne de France, que pour la Noblesse & sagesse de ceste Royne.*

*In gestis Philip. Aug.*

Boëmond Prince d'Antioche estant aussi meu de la grandeur, Noblesse, & valeur de la tres-illustre Maison de France, vint luy-mesme demander Constance fille du Roy Philippes I. qui luy fut accordée.

*Suger de vita Lud. Grossi R.*

Vn autre Roy de Hongrie & de Boheme, qui fut Ladislas, de la Maison d'Austriche, fils d'Albert II. & cousin de Frideric III. Empereurs d'Occident, estant conseillé par ses principaux Barons de s'allier hautement, il poursuiuit en mariage Magdelene de France, fille du Roy Charles VII. Alliance qu'il prefera à toute autre, comme la plus noble & plus excellente, non seulement à cause de la rare beauté, & des bonnes meurs de la Princesse, mais aussi dautant qu'elle estoit auantagée de l'honneur d'estre issuë de LA MAISON DE FRANCE, PREMIERE ET PRINCIPALE DE LA CHRESTIENTÉ; ainsi qu'il est, en termes fort exprés, remarqué par Æneas Siluius, depuis Pape Pie II. & par Iacques Cardinal de Pauie.

*PIVS II. Histor. Bohem. cap 69. Sed nulla communi sensu omnium via dignior est, quàm Gallorum Regis filia, cuius ætas, forma & indoles, GLORIA ETIAM PRIMI INTER CHRISTIANOS SANGVINIS conuenire admodum videbatur.*

Charles V. autre illustre Empereur d'Occident & Roy d'Espagne, estoit petit fils de Marie de Bourgongne, fille vnique de Charles dernier Duc de Bourgongne, sorty de Iean Roy de France, & fut espouse de l'Empereur Maximilian I. Par le moyen de ceste Alliance la meilleure part de l'opulente Maison de Bourgongne & de Flandres tomba en celle d'Austriche, & encor auiourd'huy elle fait vn des plus beaux fleurons de la Couronne d'Espagne, ayant donné commencement à la grandeur où nous la voyons. Mais Charles ne faisoit tãt d'estat des riches Prouinces, à luy escheuës du

chef de ceste Princesse son ayeule, qu'il estimoit l'honneur & la splendeur d'vne si haute extraction & descente de la Maison de France par celle de Bourgongne, & disoit la mettre au nombre de ses plus grandes felicitez.

Ainsi tout bien consideré, il faut aduoüer, que ceste troisiesme Lignée des Roys de France surpasse en dignité les deux autres des Merouingiens & Carlouingiens, ne s'estant rien veu de plus grand en icelles, soit au fait des armes, soit en la possession de grands Estats, Royaumes, Empires, & Principautez; soit en ce qui concerne la Iustice, les Loix, bonnes Polices, vtiles & salutaires Ordonnances & Institutions; auquel dernier point principalement elle se trouue exceller. Aussi a-elle donné vne meilleure forme au gouuernement de l'Estat François, fut lequel elle a regné plus longuement & plus heureusement. Car ceste-cy ayant prudemment remarqué les defauts, qui s'estoient rencontrez aux regnes precedens, deuenuë sage par l'infortune & l'exemple des autres Roys, elle se garda bien d'y tomber: Et par ce, changea plusieurs choses qu'elle consideroit auoir causé leur ruine. Premierement elle exclud & reietta les Bastards de la succession à la Couronne, & leur osta mesme l'esperance d'auoir aucune part aux Duchez, Comtez ou autres membres d'icelle. En second lieu elle ne permit la diuision & le démembrement du Royaume en plusieurs; ce qui auoit auparauant causé tant de troubles; ains de tous les fils de la Maison Royale, on en fit l'aisné seul Roy, & aux autres furét donnez des Appanages en tiltre de Duchez & Comtez. Ayant auec grande raison iugé, que lors qu'vn Royaume appartient à vn seul, le Prince, qui le possede, est beaucoup plus puissant & redouté, qu'il n'est pas quand ce Royaume est diuisé par portions entre plusieurs freres. Puis le partage esgal est souuent remply de défiances & discordes fraternelles, & en hazard de tomber en main estrangere. Ioint que la condition du commandement est telle, que rarement il peut souffrir vn pareil. De là prouint aussi vn troisiesme point de Prudence fort considerable, en ce que ceste Lignée abolit du tout & supprima la haute dignité & le pouuoir excessif des Maires du Palais, ausquels ne restoit que le nom de Roy, tant leur puissance estoit démesurée. Ce furent donc trois marques & traits signalez d'vne singuliere sagesse, fondée sur les inconueniens, dont le gouuernement du passé ne s'estoit que trop ressenty. D'ailleurs Capet & ses successeurs, auec non moins de Pieté que de Prudence, delaisserent la possession & iouïssance de plusieurs riches Abbayes, dont leurs ancestres s'estoient licentiez de prendre le reuenu.

*Vignier.*

Et combien qu'vn Autheur de ce temps ait estimé, que HVGVES CAPET & les Roys qui luy ont succedé, furent moins excellens en guerre, que leurs predecesseurs; on peut toutesfois dire, que si les conquestes de ces derniers ne furent au commencement tellement estenduës qu'auoient esté celles faites par les Empereurs & Roys de la seconde Lignée, cela procede non de manquement & defaut de conseil, ny de magnanimité, de valeur & d'experience; ains plustost d'autres moyens par lesquels les guerres se soustiennent & conduisent. Dautant que la suite de l'Histoire fait cognoistre, que leur domaine & les reuenus d'iceluy, n'estoient si amples qu'aparauant. Car sous le regne de plusieurs des Carlouingiés, la Monarchie de France estoit toute vne en ses diuerses parties, & leur domaine s'estendoit en toutes les Prouinces de leurs Estats, tant en ce Royaume, que hors d'iceluy. Mais il n'en fut de mesme sous Capet & autres Roys ses descendans; parce qu'outre que l'Allemagne, l'Italie & partie de l'Espagne auoient esté distraites de leur domination, il aduint encore

*Est. Pasquier, aux Recherches de Fr.*

que ce grand corps de la Monarchie de France fut departy & diuisé en plusieurs membres, comme Duchez & Comrez; qui, sur le declin de la seconde lignée & au commencement de la troisiesme se rendirent hereditaires, dont les Princes & Seigneurs estoienr quasi esgaux en grandeur, en alliances, & pouuoir aux Roys mesmes, ausquels ils rendoienr seulemenr l'honneur & le baise-main. Tels estoient les Ducs de Bourgongne, de Guyenne & de Normandie, rels les Comtes de Flandres, de Champagne, de Toloze, de Bretagne, d'Anjou, & autres: mesme ces Princes ayant intelligence les vns auec les autres, donnoient souuent assez d'affaires aux Roys leurs Souuerains de se desfendre & maintenir contre eux, leur ostant le moyen de penser à plus hautes entreprises.

Neantmoins depuis nos Roys se voyās affermis, & auoir plus de puissance, & vn domaine plus estendu que du commencement, ils ne laisserent de faire de grandes conquestes, d'enuoyer plusieurs fois du secours aux Chrestiens affligez par les Infideles, ores en Occident, ores en Orient; &, comme nous auons desia monstré, obrindrenr d'aussi grādes & glorieuses victoires sur ceux qui oserenr les assaillir, & enrreprendre sur leur Estar, qu'auoiēt fait les autres; Tesmoin celle de Bouines gaignée par Philippes II. & la conqueste, qu'il fit sur l'Anglois, de la Normandie, & de la plus-part de la Guyenne, ce qui luy fit meriter le surnom de Conqueranr, & d'Auguste; témoin aussi le recouuremenr fait depuis par Charles VII. des mesmes Prouinces, & de presque toures les autres de son Royaume; Ainsi que de nos iours a fait le Roy Henry le Grand sur les estrangers ses voisins, & sur ses suiets tebelles; cér inuincible Prince ayant de là passé plus outre & conquis la Sauoye, la Bresse & partie du Piedmont. Tous lesquels genereux fairs d'armes, ceux du Roy Lovis XIII. & encore ceux de Philippes le Bel, l'vn de leurs magnanimes deuanciers, sur la Flandres, apres qu'il eut gaigné les batailles de Furnes, & de Mons en Puelle, ne sont moindres, que routes les conquestes des deux Pepins & de Marrel, faites sur aucuns Maires du Palais, & sur les Dues de Gascogne leurs aduersaires dedans la France.

*Rigord.*

Pour les conquestes estrangeres, de verité celles des successeurs de Hvgves Capet ne se sont estenduës sur l'Alemagne; mais en Italie qu'ont fait dauantage les armes du Roy Pepin & de Charles le grand son fils, que celles de Charles fils de France Comte d'Anjou, & frere de S. Lovis, qui fur Roy des deux Siciles? puis celles d'aucuns Princes de sa posterité, & depuis encore des Roys Charles VIII. Loüis XII. & François I. dont les hautes entreprises, les memorables victoires obtenuës à Fornoüe, Aignadel & Marignan, & les prises des puissantes cirez de Naples, de Milan & de Genes, sont d'autant plus triomphantes & dignes de loüange, qu'elles estoient tres-difficiles, & se firenr sur des peuples plus belliqueux, comme les Alemans, Espagnols, Suisses & Italiens, que n'estoient les Grecs, Lombars & Saxons, ausquels les aurres ont eu affaire. On peut encores adiouster les insignes conquestes, que les Roys de Portugal, sorris du mesme sang de Capet, mirent à chef en Espagne sur les Maures Mahometans, comme aussi en Afrique, en l'Inde Orientale, & en autres Prouinces esloignées, & celles faites aussi par les mesmes Roys de plusieurs isles de l'Asie & de l'Afrique; & en l'Amerique, ou au Bresil.

*Collenutio. P. Iouius. F. Guichiard. Lopes de Castagneda. Alf. d'Albuquerque. Am. de Goeu. Osorius. Th. Godefroy.*

Pour toucher encor ce qui est de l'Espagne, nos derniers Roys y ont autant gaigné de victoires, & subiugué autanr de pays, que les François auoient fait souz Charles le Grand; rémoin le voyage du Roy Philippes le Hardy contre Pietre III. Roy d'Arragon, & celuy de Iean d'Anjou

*Nangius.*

Duc de Calabre, contre Iean Roy d'Arragon. Mais la puissante armée que le Roy Charles V. enuoya en Castille, pour remettre Henry II. en ce Royaume, par le moyen de laquelle nous auons fait voir, qu'il vainquit le Roy Pierre son aduersaire, demeuré mort en la derniere de six batailles, que le Prince Henry & Bertrand de Guesclin Comte de Longueuille liurerent à ce miserable Roy, rehaussent grandement la magnanimité des François. Et si on remonte aux siecles precedens, qui peut ignorer le secours que le Roy Robert, ses successeurs & autres Princes François enuoyerent aux Espagnols pendant les guerres qu'ils eurent contre les Maures, dont ils ont remporté plusieurs victoires, & retiré à eux les meilleures villes d'Espagne?

*Annales Hisp.*

Quant à l'Angleterre; la conqueste qu'en fit Guillaume Duc de Normandie, & celle de la Sicile & de l'Apoüille sur les Sarrazins & sur les Grecs par les enfans de Tancred aussi sorty de Normandie, que nos Roys assisterent en leurs entreprises, sont pareillement fort remarquables.

Mais nous auons aussi touché cy-deuant, comme la valeur heroïque de nos Princes François a principalement paru contre les Sarrazins & les Turcs, en tant de voyages & de difficiles expeditions par mer & par terre, pour le recouurement des Saincts lieux, & à la conqueste de l'Empire de Constantinople, peu de temps apres tenu & possedé par vn Prince du sang de France, qui estoit sorty de ceste troisiesme Lignée. De fait nos Roys deuindrent si formidables aux Turcs & à toutes les nations Mahumetiques & Infideles, que les autres Monarques de la Chrestienté ne leur ont iamais rien semblé au prix d'eux. L'Abbé Suger tesmoigne, que le renom de la valeur des François & de leur Roy Loüis le Gros estoit si grand, qu'il donnoit de l'effroy aux Sarrazins. Et depuis l'Ambassadeur du Roy des Georgiens peuples d'Asie, disoit au Roy Charles VII. que son enseigne seulement veuë par de là, & vn Capitaine que sa Majesté y enuoyeroit en son nom, espouuanteroit plus le Turc & toute son armée, que ne feroient autres cent mil personnes. Ce qui se recogneut encores apres la signalée conqueste du Royaume de Naples, que fit Charles VIII. Car le Sultan Bajazet voyant la prosperité de ses armes, & qu'il deliberoit de l'aller assaillir iusques en Constantinople, il fut preuenu d'vne telle crainte, qu'il passa la Mer, & se retira aussi-tost en Asie.

*G. Tyrius.* *Ioinuille.* *In vita Ludouici VI.* *Monstrelet.* *Guichardin.*

Ainsi nos derniers Roys n'ont esté inferieurs aux Carlouingiens en grandeur de faits, de victoires & de conquestes de pays; ce qui leur acquit vne merueilleuse reputation de preeminence & maiesté. Aussi la France estoit si fleurissante au commencement du regne de Philippes de Valois, qu'Edoüard III. Roy d'Angleterre y estant venu rendre l'hommage des pays, qu'il tenoit deça la mer, mouuans de la Couronne de France, & ayant veu la grande magnificence & splendeur de la Cour de Philippes, en laquelle y auoit souuent quatre Roys & plusieurs fils de Roys, estant retourné en Angleterre, il dist tout haut; *Qu'il ne croyoit point y auoir Roy ny Empereur au Monde, qui peust tenir vn Estat si magnifique & triomphant, que faisoit celuy de France.*

*Froissart.*

Dauantage nos Roys n'ont pas moins acquis d'honneur & de loüange par la preeminence des lettres & sciences, qu'ils ont fauorisées de leurs liberalitez, entretenuës & fait florir signamment en la celebre Vniuersité de Paris, laquelle de long temps, singulierement depuis six cens années, a esté le principal siege des Muses, & de toute bonne doctrine, & d'où sont sortis de plus grands & sçauans personnages, que d'autres lieux de l'Europe. C'est ce qui a fait dire à vn ancien autheur; *Que le Roy de*

*France*

*France est le champion de l'Eglise, & qu'entre les Roys il est le Chef & le plus grand de toute la Chrestienté; Qu'il a soin de l'estude des lettres, & les nourrist plus que les autres Roys, par le moyen desquelles les peuples sont illuminez & humiliez d'obeir à Dieu & au Roy, auquel, à cause de sa iurisdiction, ils sont subiets.* Car il faut auoüer, que les Roys, Robert, Philippes Auguste, Sainct Lovis, Charles V. & du temps de nos peres François I. ont remis les lettres & disciplines en leur splendeur: iusques là qu'aucuns estiment la France n'auoir point cedé en cét aduantage à la Grece ny à l'Italie. Aussi le dernier de ces Roys cy-deuant mentionnez, obtint-il le tiltre de *Pere & restaurateur des Lettres.*

*I. Sauaron au Traité que les lettres sont l'ornement des Roys.*

Telle est donc la reputation que les Roys sortis de Hvgves Capet se sont acquis, tant par leurs hauts faits d'armes dedãs & dehors le Royaume, que pour auoir par icelles maintenu leur grandeur & maiesté depuis tant de siecles. Ce qu'il faut aussi attribuer à l'insigne sagesse, moderation & Prudence des Chefs de ceste troisiesme Lignée. Car d'vne part apres auoir supprimé ce qu'ils estimoient estre grandement preiudiciable à l'Estat, comme la pluralité des Royaumes, la succession des illegitimes, & la dignité des Maires du Palais, ainsi que nous auons dit; d'autre part ils employerent tout leur soin & industrie à le fortifier & le construire sur de bons & solides fondemens & principes, par lesquels il a peu se conseruer, entretenir & subsister par vn si long temps contre tous violens orages. Dautant qu'outre la Pieté & la Iustice, deux fermes colomnes des Empires mieux establis, outre la force des armes & la discipline militaire, auec l'ornement des lettres, dont il a esté appuyé, iamais il ne s'est veu Royaume, Republique, ou Estat mieux decoré & soustenu de plus belles loix, vtiles institutions, meilleures polices & ordonnances, que cestuy-là. Les autres n'ont point vne Loy Salique pour la succession à leurs Couronnes, Loy Royale qui a esté si heureusement obseruée, Loy fondamentale, que quelqu'vn auec raison appelle, *l'ancien piuot de l'Estat François.* Ils n'ont point de telles Ordonnances pour la conseruation du Domaine de la Couronne, qui est sacré & inalienable: ny pour le reglement & la reuersion des Apanages des enfans puisnez de la Maison Royale. Aucuns Estats n'ont fait de si beaux establissemens de plusieurs Cours & compagnies souueraines, principalement des grands & venerables Parlemens, pour la decision des affaires publiques & celles des particuliers; au iugement desquels, entre autres de celuy de Paris, plusieurs Roys & Princes estrangers autresfois se sont soubsmis, comme fait mesme l'Auguste Maiesté de nostre Monarque; tant la Iustice & l'equité luy est en recommandation. Les autres n'ont point vne telle institution de Pairs, Ecclesiastiques & seculiers, ny de si grands Magistrats & Officiers de la Couronne. On ne trouuera pas ailleurs vn tel reglement de tous Estats & qualitez; de telles libertez & priuileges qu'a l'Eglise Gallicane; vne telle préeminence qu'a la Noblesse; telle seureté qu'a le peuple; ny telle harmonie, vnion & concorde que l'on void en France.

Bref il n'y a point d'histoire qui fournisse auec telle abondance de plus beaux & signalez exemples de Sainteté de vie & de Pieté, de Clemence, de Prudence, de Valeur guerriere, de Constance & de Liberalité de Princes, que celle des Monarques François. De fait depuis le commencement du Christianisme & l'establissement de la vraye religion, aucuns Roys ne l'ont plus deuotieusement embrassée qu'ils onr fait, ne l'ont plus sincerement fait cultiuer & embrasser à leurs peuples, plus vaillamment defenduë, ny dauantage aydé à la planter ou maintenir presque en toutes les parts du monde. Encore que cét honneur & ceste loüange insigne ne

*Nodgerus Episcop. Leodien. in vita S. Landoaldi.*

doiuent estre attribuez entierement à la seule Lignée du Roy HVGVES CAPET, luy estant commun auec les deux autres, dont elle est precedée: Et c'est ce qui nous a principalement portez, & comme necessitez d'en déduire aussi l'Histoire sommaire; la cognoissance de laquelle peut aucunement ayder à l'esclaircissement de l'Origine de ceste troisiesme Lignée, & à descouurir les causes & les moyens de son establissement au trosne Royal.

Puis il est necessaire de sçauoir comment & par quels Princes les fondemens de la Monarchie ont esté iettez, & de cognoistre aussi quels estoient leurs successeurs, l'accroissement & le progrez admirable de leur Empire. Il importe d'ailleurs de faire voir, que ces deux premieres Lignées des Roys de France ont pris fin & sont du tout esteintes; Quoy que certains autheurs modernes, auec autant de hardiesse que de supposition, ayent publié des fabuleuses Genealogies de quelques illustres Maisons, qu'ils continuent & deduisent artificieusement de ces premiers Roys, iusques à present par vne entresuite de persõnes & de degrez imaginaires & controuuez. Ce que les plus simples peuuent auoir fait par ignorance, aucuns par flaterie, & les autres par vn pernicieux dessein, qui est assez descouuert. Mais les rayons de la Verité, laquelle en fin trouue tousiours son lustre, sont si puissans, qu'ils penetrent & dissipent tels nuages, dont en vain l'on s'efforce de voiler & d'obscurcir la lumiere & la naifue splendeur de l'histoire.

Tant y a qu'auec iuste suiet, ces beaux eloges conuiennent à chacune des trois Lignées Royales: Qu'il n'y en eut onc de plus vaillante que celle des premiers Roys MEROVINGIENS; de plus illustre que la deuxiesme des CARLOVINGIENS; qui seconda l'autre en valeur, & dont les hauts courages ont d'ailleurs releué l'ancienne gloire de l'Aigle & de l'Empire Romain; ny de plus fidele garde contre l'infidelité des Mahometans, que la derniere sortie de HVGVES CAPET, laquelle aussi aduantagée d'vn diademe Imperial & de maintes Couronnes Royales, n'a pas seulement égalé, mais encore surpassé les deux autres en Prudence & en Dignité, comme nous auons déduit, & ainsi qu'il sera cy apres encore plus particulierement representé par la suite de cét Oeuure.

Mais pour de plus en plus faire cognoistre l'excellẽce & la maiesté nonpareille de la MAISON DE FRANCE, qui regne auiourd'huy heureusement, il semble n'estre inconuenient de remarquer, cõme en vn aspect, les seuls noms & la suite des EMPEREVRS & des ROYS, tant possesseurs que titulaires, qu'elle a donné à tant de differentes regions de la Terre. L'Histoire neantmoins de chacun se verra cy apres plus particulierement traictée en son lieu.

## *ROYS DE FRANCE, QVI SONT EMPEREVRS EN LEVR ROYAVME.*

EVDES premierement Comte de Paris, fils aisné de ROBERT LE FORT, Duc & Marquis de France.

ROBERT premier du nom, frere d'Eudes, & pere de Hugues le Grand Comte de Paris.

HVGVES CAPET fils de Hugues le Grand.

ROBERT II. surnommé le Deuotieux, fils de Capet.

HVGVES II. seulement Couronné Roy, fils de Robert II.
HENRY premier du nom, aussi fils de Robert II.
PHILIPPES Premier du nom.
LOVIS le Gros VI. du nom.
PHILIPPES seulement Couronné Roy.
LOVIS le Ieune VII. du nom, surnommé le Debonnaire.
PHILIPPES II. surnommé Auguste le Conquerant, & Dieu-donné.
LOVIS VIII, dict de Montpensier.
SAINCT LOVIS IX. du nom.
PHILIPPES III. surnommé le Hardy.
PHILIPPES le Bel
LOVIS Hutin
IEAN Premier du nom } Roys de France & de Nauarre.
PHILIPPES le Long
CHARLES le Bel
PHILIPPES de Valois VI. du nom, dit le Catholique.
IEAN II. du nom.
CHARLES V. surnommé le Sage.
CHARLES VI. dit le Bien-aymé.
CHARLES VII. surnommé le Conquerant & le Victorieux.
LOVIS XI. surnommé le Prudent.
CHARLES VIII. dit le Victorieux.
LOVIS XII. surnommé le Pere du Peuple.
FRANÇOIS I. surnommé le Grand, & le Pere des Lettres.
HENRY II. du nom.
FRANÇOIS II. du nom Roy de France & d'Escosse.
CHARLES IX.
HENRY III. Roy de France & de Pologne, surnommé le Liberal.
HENRY LE GRAND IV. du nom, Roy de France & de Nauarre.
LOVIS LE IVSTE XIII. du nom Roy de France & de Nauarre.

## *EMPEREVRS DE CONSTANTINOPLE.*

PIERRE Sire de Courtenay Comte d'Auxerre petit fils du Roy Loüis le Gros.
ROBERT de Courtenay fils de Pierre.
BAVDOVIN de Courtenay frere de Robert.
PHILIPPES de Courtenay fils de Baudoüin.
CATHERINE de Courtenay fille de Philippes, mariée auec
CHARLES de France Comte de Valois Empereur à cause d'elle.
CATHERINE de Valois leur fille espousa
PHILIPPES de Sicile Prince de Tarente, Empereur à cause d'elle.
ROBERT de Sicile Prince de Tarente Empereur II. du nom.
PHILIPPES de Sicile Prince de Tarente Empereur III. du nom.
MARGVERITE de Sicile sœur de Philippes.
CHARLES VIII. Roy de France (fut selon aucuns) declaré Empereur de Constantinople par le Pape Alexandre VI.

## *ROYS DE SICILE, NAPLES, HIERVSALEM, ARRAGON, VALENCE, MAIORQVE, MINORQVE, Sardagne & Corsegue.*

CHARLES de France Comte d'Anjou frere du Roy S. LOVIS, fut Roy des deux Siciles & de Hierusalem.

CHARLES II. du nom espousa Marie heritiere du Royaume de Hongrie.
ROBERT Roy de Sicile & de Hierusalem.
IEANNE premiere du nom sa petite fille, Royne de Sicile & de Hierusalem, espousa deux de ses cousins, à sçauoit
ANDRE' de Hongrie } Roys de Sicile & Hierusalem à cause d'elle.
LOVIS de Tarente }
CHARLES de Duras, Roy de Sicile.
LADISLAS de Duras Roy de Sicile.
IEANNE II. du nom Royne de Sicile espousa
IAQVES de Bourbon Comte de la Marche & Roy de Sicile.
LEONOR de Bourbon sa fille pretendit le Royaume de Sicile.
LOVIS de France Duc d'Anjou fils puisné du Roy Iean, ayant esté adopté par la Royne Ieanne premiere du nom, fut Roy de Sicile & de rusalem.
LOVIS d'Anjou II. du nom Roy de Sicile, Hierusalem, Arragon, Valence, Maiorque, Sardagne & Corsegue.
LOVIS d'Anjou III. Roy de Sicile & de Hierusalem.
RENE' d'Anjou Roy de Sicile, Hierusalem, Arragon, &c.
CHARLES d'Anjou IV. du nom Roy de Sicile & de Hierusalem; institua heritiers
LOVIS XI. Roy de France.
CHARLES VIII. Roy de France, de Hierusalem, & de Sicile.
LOVIS XII. Roy de France, de Hierusalem & de Sicile.

CHARLES de France Comte de Valois, fils puisné de Philippes le Hardy Roy de France, fut declaré Roy d'Arragon.
PIERRE de Portugal Duc de Coimbre, esleu Roy d'Arragon.
PIERRE de Portugal Roy de Maiorque & de Minorque.

## *ROYS DE HONGRIE, DALMATIE, CROATIE, BOSNE, BVLGARIE, RASCIE, RAME, Seruie, Galicie, Lodemerie & Comanie.*

CHARLES Martel de Sicile, fils aisné de Charles II. Roy de Sicile, fut Roy de Hongrie.
CHAROBERT son fils aussi Roy de Hongrie.
LOVIS LE GRAND Roy de Hongrie, Polongne, Dalmatie, Croatie & Bulgarie, &c.
MARIE Royne de Hongrie, espousa Sigismond de Luxembourg, depuis esleu Empereur.
CHARLES de Duras Roy de Sicile & de Hongrie.
IEANNE Royne de Sicile II. du nom espousa
IACQVES de Bourbon Comte de la Marche, qui prit la qualité de Roy de Sicile & de Hongrie à cause d'elle.

## *ROYS DE POLOGNE.*

LOVIS le Grand Roy de Hongrie & de Pologne, fils du Roy Charobert.
HEDVVIGE Royne de Polongne, troisiesme fille du Roy Loüis le Grand, espousa Iagellon grand Duc de Lithuanie & Roy de Pologne à cause d'elle.
HENRY III. du nom, Roy de France & de Pologne.

## ROYS DE NAVARRE.

PHILIPPES le Bel
LOVIS Hutin
IEAN premier du nom } Roys de France & de Nauarre.
PHILIPPES le Long
CHARLES le Bel

IEANNE de France fille du Roy Loüis Hutin fut heritiere du Royaume de Nauarre, & le porta en mariage à
PHILIPPES Comte d'Eureux, qui fut Roy de Nauarre III. du nom.
CHARLES II. du nom leurs fils.
CHARLES III. du nom, surnommé le Noble.
BLANCHE d'Eureux sa fille Royne de Nauarre, espousa Iean Roy d'Arragon.
ANTOINE de Bourbon Duc de Vendosme fut Roy de Nauarre à cause de Ieanne d'Albret sa femme, issuë de BLANCHE d'Eureux.
HENRY LE GRAND quatriesme du nom, Roy de France & de Nauarre.
LOVIS LE IVSTE XIII. du nom, Roy de France, & II. du nom Roy de Nauarre.

## ROYS DE PORTVGAL ET DES ALGABRES DEÇA ET DELA LA MER,

*Seigneurs de Guinée, & de la conqueste, nauigation & commerce de l'Ethiopie, Arabie, Perse & de l'Inde.*

ALFONSE premier Roy de Portugal sorty en ligne masculine de Robert Duc de Bourgongne, petit fils de HVGVES CAPET Roy de France.
SANCE premier du nom.
ALFONSE deuxiesme.
SANCE deuxiesme.
ALFONSE troisiesme.
DENIS.
ALFONSE quatriesme.
PIERRE surnommé le Iusticier.
FERDINAND.
IEAN premier du nom, surnommé de Bonne-memoire.
EDOVARD.
ALFONSE cinquiesme, surnommé l'Africain.
IEAN deuxiesme.
EMANVEL surnommé le Grand
IEAN troisiesme du nom.
SEBASTIEN.
HENRY.
ANTHOINE.




Matthæi cap. VI.

*Cognoſcite* LILIA *agri quomodo creſcant*, NON LABORANT NEQVE NENT. *Attamen dico vobis, ne Salomonem quidem in vniuerſa gloria ſua ſic amictum fuiſſe, vt vnum ex iis.*

Oſeæ cap. XIV.

*Germinabit ſicut* LILIVM, *& erumpet radix eius vt Libani.* IBVNT RAMI EIVS, *& erit quaſi oliua gloria eius. & odor eius vt Libani.*

## *DES ARMOIRIES DE FRANCE.*

### CHAPITRE IX.

LES Deuises de ceste figure ne pouuoient estre tirées de meilleur endroit, que des Sainctes Lettres; Car il est dit en l'Euangile; *Considerez* LES LIS *des champs*, ILS NE TRAVAILLENT NY NE FILENT, *& ie vous dis, que Salomon, auec toute sa gloire, n'est si richement vestu, que l'vn d'iceux.* Et par l'vn des Prophetes Dieu promettant de grandes benedictions à Israël disoit; *Qu'il luy seroit comme la rosée; Que ce peuple germeroit ainsi que* LE LIS; *Que sa racine pousseroit comme celle du Liban*, SES BRANCHES S'ESTENDROIENT; *& sa gloire seroit comme l'oliue.* Ce qui semble auoir esté comme prophetiquement enoncé à l'honneur de la France, Royaume DES LIS, auquel la succession ne tombe de lance en quenoüille, les masles (non les filles ny les descendans d'icelles) estans seuls capables d'en heriter par l'immuable disposition de la loy Salique. Et la MAISON DE FRANCE, comme vn arbre fecond & fertile, en tant de grands Roys & Princes qu'elle a produit, a estendu ses rameaux & ses fruicts sur toute la Terre.

*S. Matthieu ch. 6.*

*Osee chap. 14.*

Plusieurs ont escrit, qu'apres la victoire obtenuë par CLOVIS, sur les Alemans, les François se couronnerent de fleurs DE LIS; & que deslors ce grand Monarque les prit pour ses Armoiries, quand il fut baptisé. D'autres estiment, qu'elles luy furent apportées du Ciel par vn Ange dans l'Abbaye de Ioyenual, ce que du Tillet, Fauchet & autres meilleurs Escriuains n'approuuent; Mais aucuns sont d'aduis, qu'EVDES Roy de France le premier les porta; à quoy ne s'accorde non plus du Tillet; disant, Qu'on a mal affermé, que les fleurs de lis n'estoient les Armoiries, que de la troisiesme Lignée; parce qu'il auoit veu aucunes effigies des Roys de la premiere & seconde race, sur leurs tombeaux, lesquelles en sont parsemées: Fauchet le reuoque aussi en doute, & dit, *n'auoir veu marque certaine de fleurs de lis; que depuis le Roy Loüis le Gros, du regne duquel il semble, que les Armoiries commencerent d'estre hereditaires aux familles.* & ainsi ne peut estre veritable, que les anciens Roys ayent porté en leurs Armes trois Couronnes de gueules en champ d'argent, comme tient P. Æmile. Fauchet adiouste, *y auoir apparēce, que les blasonneurs de l'Escu des Armoiries de France voulans monstrer, que les premiers François estoient sortis des Sicambres, habitans des marests de Frise, vers Hollande, Zelande, & Gueldres, donnerent à nos Roys la fleur de pautlée, qui est vn petit Lis iaune, croissant dans & prés les marests, en champ d'azur, qui ressemble à l'eau, laquelle reposée prend la couleur du Ciel.*

*Angel. de Fr.*

*En ses Mem.*

*Au liure des Origines.*

Anciennement nos Roys en leur Escu portoient les fleurs de Lis d'or sans nombre, & tient-on communément, que Charles VI. les reduisit à trois; Les puisnez de France, qui retindrent LES LIS depuis seulement Philippes Auguste, y adiousterent diuerses Brisures ou Differences; Ceux de Valois & d'Anjou, vne Bordure de gueulles; ceux d'Orleans, vn lambel d'argent; ceux de Bourbon, vn baston de gueulles, & ainsi des autres.

*Du Tillet.*

Plusieurs Princes & Seigneurs illustres ont recherché & obtenu de nos Roys, la permission de pouuoir orner leurs Armes de celles de France, ayant pris à grand honneur de les en escarteller, ou bien en quelque part d'icelles adiouster vne ou plusieurs fleurs de Lis: entre autres les

Princes des Maisons d'Antioche, de Milan, de Ferrare, de Medicis & d'Albret.

Or le fonds de ceste rare fleur de LIS est iaune, couleur de l'or, & y a aussi des LIS de ceste couleur. On infere de là, que comme le Soleil, Roy des Astres, reluist par dessus les estoiles, aussi fait l'or entre tous les metaux, ayant en luy plusieurs vertus & proprietez. C'est pourquoy aux Armes de France les fleurs de LIS sont d'or, pour enquerir & recognoistre l'excellence & la Preseance des Monarques du LIS par dessus tous les Roys du Monde. Pour mesme raison le Champ est d'azur, couleur la plus riche de toutes, & qui represente celle du Ciel. Lequel tout ainsi qu'il est assis au plus haut lieu du firmament, esleué par dessus toutes les choses corporelles; de mesme LE ROY TRES-CHRESTIEN, est le plus sublime & plus excellẽt de tous les Roys & Princes en noblesse, & richesse.

*And. Fauin au Theatre d'honneur.*

*Io. Vivaldus in Elogio de laudibus Sacrorum Liliorum.*

Quant aux Supports des Armoiries de France, les plus ordinaires sont des Anges, ores armez, comme est S. Michel, & ayant des cottes d'armes; ores reuestus d'vne Dalmatique robbe de paix, pour signifier, que les Anges sont les Genies & appuis des Armes de nos Roys & gardiens de leurs Couronnes. Neantmoins il y a eu quelque fois de la diuersité; Car Charles VII. les fit supporter de deux Cerfs volans, & Loüis XII. souuent de Pores espics ou Heriçons. Et parce que nos Roys sont egaux en dignité aux Empereurs, ils portent à iuste tiltre sur leurs Armes la Couronne d'or Imperiale close, en forme de demie sphere, & hautement exaucée d'vne double fleur de LIS; les Princes de leur sang la portant simple.

*Ph. Moreau au Tableau des Arm. de France.*

*Froissart.*

Ceste belle & agreable fleur de LIS excelle sur toutes autres, en odeur suaue, en fecondité, & en hauteur; C'est le symbole de l'Esperance. D'où vient que par les anciennes medailles les Romains representoient vne Deesse tenant en main vn LIS, auec ceste inscription, L'ESPERANCE PVBLIQVE; ce qui tesmoignoit la bonne opinion qu'ils auoient de leurs Empereurs: Et le Prophete Isaie voulant signifier, que l'homme iuste viura eternellement, dit, *Que son ame fleurira au Ciel comme* LE LIS. Ce fut, peut-estre, en ceste consideration, que lors de la magnifique structure du Temple de Salomon, Dieu commanda expressément, qu'il fust orné & enrichy de ceste fleur; mesme le chandelier, les vaisseaux d'iceluy, & les Colomnes; Temple qui mysterieusement representoit l'Eglise de Dieu; Aussi pouuons nous dire auec raison, que le Royaume de France est la ferme colomne, le soustien & la defense de l'Eglise.

*Plin. hist. nat. l. 21. c. 15.*

*Hub. Goltzius in Augusto.*

*Chap. 35.*

*Exode 25.*

Nostre Seigneur se donne à luy-mesme le nom de LIS, au Cantique des Cantiques; & S. Bernard expliquant ce passage dit, que *Dieu n'est iamais sans auoir vn soin particulier & special de la Monarchie du Lis, qu'il arme, protege & defend.* Nous remarquerons aussi que Dauid a intitulé son Psalme quarante-quatriesme, qui est vn chant triomphal de la generation du fils de Dieu, ou vn Epithalame du Cantique nuptial de son mariage diuin auec la nature humaine, du nom de FLEVRS DE LIS; Psalme qui semble estre encore mysterieux à l'esgard des Roys de FRANCE & de leur Maison illustre, principalement en deux points notables; l'vn, cy deuant touché, concerne le Sacre de nos Roys & leur dignité; & l'autre leur merueilleuse fecondité, car ce grand Roy & S. Prophete dit; suiuant la version de Philippes des Portes Abbé de Tyron;

*Serm. 72.*

*D. Hieronym. epist. ad Princip.*

LA IVSTICE *te plaist, tu detestes l'outrage,*
*C'est pourquoy Dieu ton Dieu, qui benin* T'ADVANTAGE
SVR TOVS TES COMPAGNONS, *comme plus à son gré,*
T'A D'HVILE DE LIESSE *abondamment sacré.*

Et

Et en vn autre endroit.

*Or pour tes peres vieux* VNE FERTILE RACE
*D'enfans, qui te naistront, possedera leur place;*
TV FOVRNIRAS DE ROYS ET DE PRINCES DIVERS
TOVTES LES REGIONS DE CE LARGE VNIVERS.

PSALME LXXXVIII.

*Et moy ie le tiendray comme* MON FILS AISNÉ,
D'HONNEVRS SI REMARQVEZ LE RENDANT COVRONNÉ,
QV'IL VERRA TOVS LES ROYS PLVS BAS QVE SA PVISSANCE.
MA GRACE EN SON ENDROIT IAMAIS NE CESSERA,
*Le contract que i'ay fait à tousiours luy sera*
*Fidele & veritable.*
I'ESTABLIRAY SA RACE EN TOVTE ETERNITÉ.
*Et son Throsne Royal constamment arresté,*
*Comme les iours du Ciel se verra perdurable.*

De tous ceux qui de nostre temps ont loüé & celebré ceste rare fleur de LIS & ses singularitez, aucun ne l'a point entrepris plus dignement & auec vne telle elegance, qu'a fait ce grand genie du sçauoir Iacques-Auguste de Thou, President en la Cour de Parlement de Paris, au Poëme Latin, que sur ce suiet il a dedié au Roy heureusement regnant, estant Dauphin. Il parle aussi en ce Poëme des Armoiries de France, & d'aucuns de nos Roys, dont il extolle les vertus heroïques, & le merite, & particulierement la grandeur de la Maison de France. Au mesme temps Philippes Moreau Aduocat au Parlement de Bordeaux, publia vn Traicté souz le tiltre de *Tableau des Armoiries de France*, auquel il a aussi fait inserer la Figure cy-deuant representée, assortie de tous ses ornemens, comme du Pauillon, de l'Escu, du Tymbre, de la Couronne, des Ordres, des Supports, & des Cottes d'armes.

1609.

Nous ne pouuons aussi obmettre en ce lieu, que Iean le Feron, en son recueil des Connestables de France, a laissé par escrit, que les Comtes d'Anjou & de Paris, predecesseurs du Roy HVGVES CAPET, portoient d'or à l'Aigle de Sinople, couronné, membré & becqué d'argent, à la bordure semée de France, qui est d'azur aux fleurs de Lis d'or sans nombre, (comme nous auons remarqué) parce qu'ils estoient (dit-il) descendus du Roy CLOVIS. Mais auec raison aucuns estiment, qu'au temps de ces Comtes les Armoiries n'estoient encores hereditaires ny arrestées aux familles, & ne l'ont esté que depuis les guerres d'Outremer entreprises par les Princes Chrestiens contre les Infideles. Autres toutesfois asseurent, qu'on peut recueillir de plusieurs bons autheurs Romains, que de tres-grande antiquité les Roys & Princes, & les nobles & grandes Familles portoient des Armoiries, & les transmettoient à leur posterité.

## DES ORDRES MILITAIRES INSTITVEZ *par les Roys* DE FRANCE.

### CHAPITRE X.

### ORDRE DE L'ESTOILE.

ENCORES qu'aucuns ayent escrit, que les Roys Charlemagne, Robert & S. LOVIS ayent institué quelques Ordres militaires; Neantmoins il n'y a rien asseuré de cela; Tellement qu'il suffira en ce lieu, de parler de ceux, dont l'establissement & l'institution ne peuuent estre reuoquez en doute. Le premier dont nous ferons mention, sera celuy de l'Estoile ; Le Roy Iean fils de Philippes de Valois en fut l'autheur à l'entrée de son regne, l'an mil trois cens cinquante deux, dont la premiere ceremonie fut faite en la noble & ancienne maison de Sainct Oüen, dicte de Clichy lez Paris; Et si l'on veut adiouster foy à quelques autheurs modernes, le mesme Roy donna aux Cheualiers vne chaisne d'or en tortis de cinq chaisnons entrelacez ensemble ; au bout de laquelle pendoit sur l'estomach vne Estoile d'or à cinq rais ; & outre les Cheualiers deuoient porter, sur le haut de leur habit, autres disent au chapeton, vne Estoile d'or en broderie. La Ceremonie de l'Ordre se deuoit faire le sixiesme iour de Ianuier, qui est dedié à la memoire des trois Roys d'Orient. On adiouste, qu'au temps de ceste institution, le mesme Roy Iean prit pour sa Deuise vne Estoile couronnée, & pour ame d'icelle ces mots, MONSTRANT REGIBVS ASTRA VIAM ; Pour signifier, que tout ainsi que l'Estoile auoit guidé les trois Roys ou Mages, pour venir adorer IESVS-CHRIST, lors de son heureuse naissance, & qu'à la suite d'icelle ils estoient venus le droit chemin ; de mesme ce pieux Roy ayant pour guide seure de toutes ses actions Nostre Seigneur, il ne pourroit faillir en la peregrination de ceste vie. Aucuns font l'institution de cét Ordre de l'Estoile beaucoup plus ancienne, & l'attribuent au Roy Robert, fils de Hugues Capet; adioustans, que le Roy Iean seulement remit sus les ceremonies d'iceluy. Mais le contraire apparoist par vn ancien tiltre donné a S.Clet de Gomese, l'an mil trois cens cinquante six, le cinquiesme de Iuin ; qui est vne recompense d'vne terre situee au Comté d'Alençon, au lieu de la maison de S. Ouen prés S. Denis, faite à la Comtesse d'Alençon, par le Roy Iean, qui est nommément qualifié par ce tiltre, Instituteur de la Congregation militaire de l'Estoile.

*Annales de France.*

*André Fauin au Theatre d'honneur & de Cheualerie Liu. 3.*

1352.

*Au Tresor des Chartes de France tilt. cottez Beaumont 32.*

1356.

Or d'autant que cét Ordre fut profané par la multitude de ceux, qui y furent indignement associez pendant la misere & la confusion des guerres, le Roy Charles VII. le quitta, & le bailla au Cheualier du guet de Paris & à ses archers, qui portent à present l'Estoile sur leurs casaques.

### ORDRE DE SAINCT MICHEL.

LE Roy LOVIS XI. considerant combien les mescontentemens des Grands de son Royaume auoient ruiné ses affaires, il aduisa, pour reünir leurs esprits à ses volontez, & les y affermir par des nouueaux liens d'honneur, d'instituer l'Ordre de Cheualerie, qu'il nomma de S. Michel, & le fit non seulement recompense de la vertu, mais aussi marque de la noblesse du sang & de l'extraction. Il fit ceste institution à Amboise, le premier iour d'Aoust, l'an mil quatre cens soixante-neuf. Pour

1469.

enseigne de cét Ordre militaire il ordonna, que les Cheualiers seroient tenus de porter tousiours vn Collier d'or fait à Coquilles, lassées l'vne auec l'autre d'vn double lacs, assises sur chaisnettes ou mailles d'or; d'où pend vne medaille, dans laquelle la figure de S. Michel seroit emprainte, combatant & foulant aux pieds le Dragon. Institution que sa Maiesté fit en memoire de la deuotion, que le Roy Charles VII. son pere auoit à ce Sainct, l'image duquel il portoit en ses bannieres, comme estant l'Ange tutelaire, gardien & protecteur de la France. Les Statuts de l'Ordre furent compris en soixante six articles, dont le premier porte; *Qu'il y aura trente six Gentils-hommes de nom & d'armes sans reproche, desquels le Roy sera Chef & Souuerain, qui seront tenus laisser tout autre Ordre, excepté d'Empereurs, Roys, ou Ducs.* La Deuise de cestuy-cy estoit IMMENSI TREMOR OCEANI; Qui semble vouloir monstrer, que les François ayant, peu d'années auant l'institution de cét Ordre, obtenu sur les Anglois plusieurs memorables victoires terrestres, ils se rendroient autant redoutables sur mer, & comme auparauant, seroient assistez de la faueur Celeste par l'intercession de l'Archange S. Michel, qui l'an mil quatre cens vingt-huict visiblement apparut combatant pour les François au siege d'Orleans, comme dit vn autheur, alleguant à ceste fin l'histoire de Monstrelet. Depuis lequel temps, le Roy CHARLES VII. porta en l'vn de ses Estendars l'image de S. Michel, ainsi qu'il a esté remarqué.

1428. *A. Fauin.*

## ORDRE DV SAINCT ESPRIT.

LE Roy HENRY III. voyant les factions naistre dans son Estat, & qu'on s'efforçoit de luy soustraire la bien-veillance de ses peuples, iugea luy estre necessaire de serrer plus estroitement le nœud de l'obeissance naturelle de ses suiets, par quelque fort chaisnon, comme par vne agnation spirituelle d'entre les Grands. A ceste fin, il crea l'excellent Ordre militaire du Sainct Esprit, & lia les Cheualiers ses confreres d'vn vœu & serment si solemnel, qu'il ne pouuoit imaginer, qu'aucun d'eux se peust de là en auant destourner de son deuoit. La premiere ceremonie en fut faite dans l'Eglise des Augustins à Paris, la vigile du premier iour de l'an mil cinq cens soixante dix-neuf. Par les Statuts duquel, compris en quatre-vingts treze articles, le Roy declara; *Qu'il erigeoit cét Ordre en memoire de ce qu'il auoit pleu à Dieu, entre les contraires & diuerses opinions, le conseruer en la cognoissance de son Sainct Nom, auec la profession d'vne seule Foy Catholique, Apostolique, & Romaine; & de ce que par l'inspiration du Sainct Esprit, au iour & feste de la Pentecoste, tous les cœurs & volontez de la Noblesse Polonoise s'estoient vnis auec les Estats de ce puissant & renommé Royaume, & ceux du grand Duché de Lithuanie, afin de l'eslire pour leur Roy. Et depuis à mesme iour & feste auoit esté appellé par droit successif au gouuernement de la Couronne de France.* Il declare aussi, *Qu'il l'auoit estably, pour tousiours fortifier & maintenir dauantage la Foy & la religion Catholique; pour decorer & honorer de plus en plus la Noblesse de son Royaume, & la remettre en son ancienne splendeur & dignité; comme celle, que par inclination naturelle & la raison, il auoit tousiours affectionnée, tant par ce qu'en elle consistoit la principale force & authorité Royale, que pour auoir, deuant & depuis son aduenement à la Couronne, fait preuue en plusieurs & memorables victoires de ceste ancienne valeur & loyauté, qui l'a renduë illustre & recommandable entre les nations estranges.* Il ordonne donc, *Que luy & ses successeurs Roys seroient à iamais Chefs Souuerains, & Grands Maistres de l'Ordre. Qu'il y auroit en iceluy quatre Cardinaux, & quatre Archeuesques, Euesques, ou Prelats choisis entre les plus*

1579.

*grands & vertueux du Clergé, lesquels seroient Commandeurs, ensemble le grand Aumosnier. Que les Cheualiers par actes authentiques feroient preuue de leur extraction & noblesse de trois races. Qu'ils porteroient la Croix de velours iaune orangé sur le costé gauche de leurs manteaux, faite en forme d'vne Croix de Malte, au milieu de laquelle il y auroit vne Colombe figurée en broderie, & aux angles des rais & fleurs de lis d'argent. Qu'ils porteroient vne Croix d'or émaillée penduë au col à vn ruban de couleur bleuë celeste. Que le grand Collier de l'Ordre deuoit estre aussi d'or, fait à fleurs de* LIS *& trois diuers chiffres entrelacez de nœuds.* Parmy ces chiffres le Roy HENRY LE GRAND, pour marque de ses batailles & victoires, fit mesler des heaumes, tymbres & autres trophées d'armes, dont naissent des flammes & boüillons de feu.

Afin que cét Ordre, qui excelle sur tous les autres des Monarques & Princes Chrestiens, ne demeurast sans Deuise, aucuns luy ont attribué ceste-cy, DVCE ET AVSPICE; pour signifier, que ceux qui le porteront, doiuent esperer vn bon succez de leurs desseins & entreprises, estant conduites souz les heureux auspices du Sainct Esprit.

---

## *DV CRY DE GVERRE DES ROYS de France.*

### CHAPITRE XI.

LORS de la victoire obtenuë par CLOVIS sur les Alemans à Tolbiac, il se trouua en grand peril; & par ce inuoqua IESVS-CHRIST. On adiouste, que pour ce que ses Dieux ne l'entendoient point & le delaissoient, il dit encore; *D'ores en auant tu seras* MON IOVE: & sa priere estant exaucée, ces mots ont depuis seruy à nos Roys de Cry de guerre aux batailles: mais auec quelque changement: Car ils s'escrient, MON-IOYE S. DENIS; comme s'ils vouloient dire, CHRIST, que S. Denis a presché en Gaule, est MON IOVE, c'est à dire mon Iupiter, ou mon Dieu; ce qui depuis par corruption de langage a esté tourné en MONT-IOYE. *Cecy ne se trouue és anciens Historiens*, dit Fauchet; Et neantmoins vn autheur de ce temps, non moins sçauant que curieux & diligent, a remarqué en l'vn de ses excellens ouurages donnez au public, *Que quelques Historiens qui viuoient il y a cinq cens ans, entre autres Suger & Orderic tesmoignent; que nos Roys & les François aux batailles & combats crioient*, MON-IOYE, *qui signifie* MON DIEV, *ou selon que Mathieu Paris adiouste*, MONT-IOYE DIEV AYDE. Il est vray qu'il y a encor en cecy de la diuersité, par ce qu'vn ancien recueil d'Armoiries non publié porte, *que le Cry du Roy de France est*, NOSTRE DAME MONT-IOYE S. DENIS AV TRES-CHRESTIEN ROY DE FRANCE. Autres tiennent, qu'en quelques Histoires ces termes sont escrits, MOVLT IOYE; ce que l'on estime estre procedé de ce qu'en la langue Hebraïque les LIS sont appellez d'vn mot, qui signifie toute Ioye, & qu'estant enuoyez du Ciel à CLOVIS, ce Roy & les François espererent & se promirent toute ioye & allegresse.

*Fauchet aux Antiq Franc. l. 2. c. 17.*

*A du Chesne en l'hist. de Montmorency l. 1. ch 4.*

*In vita Lud. Grossi.*

*Hist. Ecclesiast.*

*In vita Henr. 3. R. Angl.*

*De la Bibl. de M. l'Eu. de Chartres Ph Hurant.*

*Seb. Rouillard en la vie de S. Isabel de France.*

## *DE L'ORIFLAMME BANNIERE des Roys de France.*

CHAPITRE XII.

LE principal estendart ou banniere de France estoit *l'Oriflamme*; qui paraduanture fut ainsi nommée, pour ce qu'elle estoit semée de fleurs de lis d'or, lesquelles anciennement estoient figurées de telle façon, qu'elles ressembloient à des flammes. Mais souz Philippes Auguste il semble que *l'Oriflamme* & l'estendart aux fleurs de lis fussent deux, comme il se recueille des Chroniques de S. Denis, à l'endroit où il est parlé de la barailledeBouines. Fauchet qui a remarqué ce que dessus, adiouste; que *l'Oriflamme auoit esté enuoyée de Hierusalem à Charlemagne par le Patriarche, comme l'estendart ou banniere du S. Sepulchre.* Elle estoit de simple cendal, de couleur de flamme d'or, qui a splendeur rouge, & auoit la forme semblable à celle des bannieres des Eglises, estant attachée au bout d'vne lance, comme vn gonfanon à deux queuës; ce qui monstre qu'il y en a eu de diuerses formes; *Et cela rend douteuse la voix commune*, dit du Tiller, *que l'Oriflamme ait esté enuoyée du Ciel à Clouis apres son baptesme.* Il dit aussi, *que Ioinuille ne l'appelle autrement, que la banniere de S. Denis, & qu'elle fut portée au premier voyage, que le Roy* S. LOVIS *fit Outre-mer.* On la gardoit si religieusement en ceste celebre Abbaye, qu'il falloit que le Roy en personne la vint prendre, comme fit Loüis le Gros de l'Abbé Suger; & au retour de la guerre elle estoit remise auec grande ceremonie. Les Comtes du Vexin auoient droit de la porter. Mais depuis que ce Comté fut reüny à la Couronne, les Roys choisirent pour cét effect le plus vaillant Cheualier, qui se peust trouuer en leur Cour, lequel auant que de la prendre se mettoit en bon estat, & receuoit le corps de nostre Seigneur. Ceste charge fut estimée si honorable, que souz Charles V. le Seigneur d'Andrehan quitta son Office de Mareschal de France pour la porter. On remarque aussi, que les Seigneurs des maisons de Montigny, de Noyers, de Charny, de Villiers l'Isle-Adam, Martel de Baqueuille, de la Trimoüille & d'Aumont l'ont portée. Vn autheur estranger tient, que *l'Oriflamme*, Banniere de nos Roys, estoit la Chappe de S. Martin, aussi l'vn des Apostres de France.

*Au liure des Origines c. 2.*

*Guil. Brito in Philip.*

*En ses Memoires.*

*En la vie de S. Louis.*

*Iean Iuuenal des Vrsins en l'Hist. de Charles VI.*

*Du Tillet.*

*Iuuen. des Vrsins.*

*B. Rhenanus.*

# HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

## LIVRE SECOND.

---

***PREMIERE LIGNEE DES ROYS DE FRANCE, DITE DES MEROVINGIENS.***

I. DE L'ORIGINE DES FRANCS, ET de leurs anciens Roys & Ducs.

II. LES ROYS DE FRANCE DEPVIS FARAMOND iusques à PEPIN, pere de CHARLEMAGNE.

III. LES ROYS D'AVSTRASIE OV DE Mets, sortis de la premiere Lignée des ROYS DE FRANCE.

## ANCIENS ROYS DE FRANCE
*auant Faramond.*

GENEBAVD.
GESATECH.
ASCARIC.
RADAGISE.
MALARIC.
MELLOBAVDES.
PRIAMVS.
RICHOMER.
THEODEMER.
GENEBAVD.
MARCOMIR.
SVNNON.

# DE L'ORIGINE DES FRANCS ET DE LEVRS ANCIENS ROYS ET DVCS.

## CHAPITRE PREMIER.

PLVSIEVRS peuples du North & autres de diuers endroits de l'Europe & d'Asie, enuieux de ce que l'Empire Romain estoit paruenu à vne grandeur excessiue, conspirerent de le ruiner & démembrer; se proposans chacun d'eux d'en recueillir les pieces. Dieu permit cela, pour punir & venger tant d'horribles persecutions exercées contre les Chrestiens, & la mort cruelle, qu'en la naissance de l'Eglise on auoit fait souffrir à tant de Saincts martyrs. Ces peuples manifesterent leur dessein principalement apres le decez des Empereurs Arcadius & Honorius. Entre ceux-là furent les Gots, Vandales, & Huns d'vne part; les Bourguignons & Lombards d'vne autre. Mais sur tous les Francs, depuis nommez François, y firent paroistre la vigueur de leurs courages belliqueux. D'autant qu'en l'espace d'enuiron deux cens ans ils donnerent beaucoup d'affaires aux Empereurs & à leurs Lieutenans; puis subiuguerent sur les Romains & sur les Vandales, Alans, & Sueues la meilleure partie des Gaules, desquelles en fin ils deietterent tous ces peuples; & en apres repousserent & deffirent premierement les Huns, les Herules & Gepides, & en suite les Alemans & Bauarois, qu'ils sousmirent à eux; exterminerent encore des Gaules les Bourguignons & les Gots, qui en occupoient vne grande part, & destruisirent leurs Monarchies; puis celle des Lombars, qu'ils deietterent d'Italie, comme auparauant ils auoient chassé de France & de partie d'Espagne, les Sarrasins venus d'Afrique, & dompté les Saxons.

P. Orosius.

De sorte que ce peuple guerrier ayant estonné l'Europe du bruit de ses proüesses & de ses memorables victoires & conquestes, il eut encore le pouuoir d'establir l'Empire d'Occident, qui demeura long-temps en la seconde Lignée des Roys de France. Estant chose digne de remarque particuliere, que tous ces anciens peuples de diuers noms, qui hurterent puissamment l'Empire Romain, ont esté de temps en temps exterminez les vns apres les autres, & que les seuls François sont restez, comme gens nez à la liberté & à la franchise, d'où aucuns tiennent qu'ils prennent leur nom; autres plus vray-semblablement escriuent qu'ils furent appellez Francs, pour ce qu'ils vsoient d'vn instrument de guerre, nommé *Framea*, qui estoit vne espece de dard, ou iaueline; N'ayant toutesfois ces peuples estimé perdre leur franchise, en se soubmettant aux loix & au commandement d'vn Monarque legitime.

Io. Isacius Pontanus.

*Io. Isacius Pontanus in lib. Francic. orig.* *N. Vignier.* *Cl. Fauchet.* *In vita Hilarionis.*

*Ans de Salut.*

Quant à l'ancienne demeure des Francs & à leur nom, il y a en cecy vne grande diuersité entre les historiens. Mais ceux qui auec plus de iugement & de diligence ont recherché l'origine de ces peuples, sont d'aduis, qu'ils habitoient les pays anciennement tenus par les Sicambres, situez vers les riuages du Rhin proches de la mer. Cela s'accorde à l'opinion de Sainct Hierosme, qui demeura long-temps és Gaules. Car parlant de la nation Françoise, laquelle il dit *auoir esté non si ample, que genereuse*; il adiouste, *Qu'elle estoit située entre les Saxons & Alemans, & que le pays appellé Germanie par les Historiens, estoit nommé France de son temps.* Ce qui doit estre entendu de la partie occidentale du Rhin. Et de fait, le mesme autheur en la Chronique d'Eusebe, souz l'an CCCLXXIII. semble auoir encores touché cela, remarquant *vne deffaicte des Saxons estre aduenuë en la region des François, au lieu qu'il appelle Deusion.* Ce lieu situé pres Colongne, porte encores à present le nom de Duits. Amian Marcellin fait aussi les Saxons voisins des Francs. Et bien qu'apres la victoire obtenuë par l'Empereur Auguste sur les Sicambres, il eust fait traduire & transferer partie de ceste nation deçà le Rhin, en la Gaule Belgique; neantmoins l'autre demeura en son ancienne habitation; & s'estant iointe à ses voisins, prit le nom de Francs, qui commença d'estre cognu dans les Prouinces de l'Empire, enuiron l'an 250. Cela fait qu'aucuns Historiens, Poëtes & autres autheurs en faisant mention de ces peuples, les nomment indifferemment Francs & Sicambres, & souuent prennent les vns pour les autres. Tellement qu'on recueille de leurs escrits, l'ancienne France auoir esté non seulement estenduë en ceste partie, qui est outre & à l'opposite de Colongne, entre les fleuues du Rhin & d'Isal, ancienne habitation des Sicambres, ainsi qu'il a esté remarqué, faisant part de Vvestfalie, de Cleues, & Gueldres; mais aussi en toute la Frise, où demeuroient les Sicambres maritimes, & à present sont part des pays de Zutfen, Hollande & Zelande vers l'embouchure du Rhin dans l'Ocean; tout lequel continent, qu'on appelloit basse Germanie, a porté aussi le nom de France iusques à l'Empereur Valentinian III. Car depuis ces peuples se ietterent plus auant dans les Gaules, ausquelles par succession de temps ils imposerent leur nom.

*Suetonius.* *Strabo.* *Tacitus.* *Dio.* *Zosimus.* *Trebell. Pollio.* *Greg. Tur.* *Claudian.* *Sid. Apollin.* *Ausonius.* *Propert.*

*250.*

*Agathias.* *Treb. Pol.* *Vopiscus.* *Marcellin.* *Eutropius.* *Claudian.*

Il semble donc n'estre point necessaire de refuter ce qui est remarqué par d'autres sur l'origine des François, qu'ils sont, sans fondement valable, sortir des Troyens fugitifs & des palus Meotides.

*Hunibald.* *Greg. Tur.* *Ado Vien.* *Ab Vrsperg.* *Io. Tritem.*

Ny ce qu'escriuent aucuns, que ces peuples estoient issus de Franconie en Alemagne, & que de là ils prennent leur denomination. Ne considerant pas, que le nom de Franconie est nouueau, & n'a esté attribué à ceste Prouince, sinon long-temps apres que les François ont esté cognus, & dont le nom est beaucoup plus ancien.

*Alb. Crantzius in Vand. Melanchton. Peucer. Bodin in Meth. hist.*

L'opinion de ceux qui les font sortir, les vns des Pannonies, & les autres de Scandinauie, & des Cimbres; n'a pas vn meilleur fondement; puis que l'opinion des meilleures Histoires y repugne.

*V. Lazius. l. 3. de migr. gen. H. Turnebus. l. 24. aduers. c. 37.*

Tant y a que les Francs, souuent aussi appellez Germains, furent diuisez en Ansuariens & Saliens, d'où on prend l'etymologie de la loy Salique, selon aucuns. Quant aux Ripuariens, ils ont eu ce nom long-temps apres les autres, pour auoir esté comme renfermez entre les riuages du Rhin, de la Meuse & de la Moselle.

*Procopius l. 1. Agathias l. 1. Am. Marcellin. l. 17.*

Or les Roys MEROVEE & CLOVIS estoient issus des Sicambres, dont nous auons parlé, & ne furent les premiers qui porterent le tiltre Royal entre les Francs, puis que par le rapport de plusieurs autheurs Romains, diuers personnages signalez en valeur guerriere, auant ceux-là,

*Greg. l. 2. c. 9.* *Venant. Fortunat.*

Ans de Salut. & auparauant mesme que ces peuples eussent occupé les Gaules, ont esté qualifiez leurs Roys; Ils seront cy-apres mentionnez succinctement, pour ce que d'aucuns d'eux on estime FARAMOND auoir tiré son extraction; Encores qu'en telle obscurité il soit fort difficile de pouuoir descouurir qui a esté le premier de ces anciens Roys, comme remarque Gregoire de Tours. *Lib. 2. c. 29.* Car ce seroit perdre temps, de s'arrester au long & imaginaire denombrement, que fait d'autres Roys des Francs, l'Abbé Iean Trithème, puis qu'il suit aueuglement, & tombe en l'erreur du fabuleux Humbaud, qui n'est pas si ancien qu'aucuns estiment.

## *GENEBAVD ET ESATECH Roys des Francs.*

### CHAPITRE II.

Les Francs ayant obtenu de l'Empereur Probus aucunes contrées pour habiter, dresserent vne grande armée nauale, auec laquelle ils troublerent toute la Grece. De là ils aborderent en Sicile, & y firent de grands rauages; puis en Afrique; *Zosim. l. 1.* d'où sans auoir souffert de dommage ils retournerent en leur pays. Peu d'années apres Diocletian estant paruenu à l'Empire, se trouua tellement empesché à resister à ces peuples, qu'il fut contraint d'associer à l'Empire Maximian, & l'enuoya contre eux. Ce nouueau Empereur entreprit la guerre auec vn si heureux succez, que les Romains à leur tour, ayant le dessus, (comme le sort des armes est douteux & iournalier) GENEBAVLD leur Roy fut contraint de s'humilier & demander la paix; *Mamertin. in Paneg.* laquelle non seulement il luy octroya; mais aussi le restablit en son Estat.

En ce mesme temps ESATECH autre Roy des Francs receut des presens du mesme Empereur; comme recite plus particulierement Mamertin Orateur celebre, au Panegyrique par luy prononcé deuant cét Empereur, enuiron l'an 290. à Treues, qui estoit lors le siege Imperial des Gaules. 290.

## *ASCARIC ET RADAGISE ROYS des Francs.*

### CHAPITRE III.

La grande Bretagne ayant esté vsurpée à l'ayde des Francs, par Carausius, Capitaine Romain, qui s'estoit rebellé & s'attribuoit le nom Imperial, cela fut cause que l'Empereur Maximian fit son Lieutenant Constantius Chlorus en l'armée qu'il mit sus pour la recouurer, comme il fit. Apres ce genereux exploit, il vint attaquer & rencontrer les Francs vers l'embouchure du Rhin; *Eumenius Paneg. ad Constantium Chlorum.* leurs Roys ASCARIC & RADAGISE voyans ne pouuoir resister à vn si puissant ennemy, furent contraints de faire paix, laquelle estant arrestée, Constantius fit transporter grand nombre de ce peuple dans les Gaules.

Cependant Constantin le grand estant paruenu à l'Empire apres Constantius Chlorus son pere, les Francs violerent la paix, & se mirent à

rauager les terres de l'Empire. Mais le ieune Empereur voulant faire remarquer les premices de son Empire par des exploicts genereux, fit vne guerre si forte aux Francs, qu'apres les auoir vaincus & pris leurs deux Roys, cy-deuant nommez, afin de les punir de leurs fautes, il les enuoya en Italie, & les fit inhumainement exposer aux bestes publiquement dans le Theatre, pour satisfaire à la haine que les Romains portoient aux Francs. Ayant passé le fleuue du Rhin, il continua de les traicter fort rudement, & en fit vn grand carnage: Ce qui doit faire croire, qu'il n'estoit point né parmy les Francs, ny sorty de ceste nation, comme a escrit vn autre Empereur de son nom, qui est Constantin Porphyrogenite, duquel nous auons parlé cy-deuant. Depuis toutesfois ce grand Empereur faisant estime de la valeur de ces peuples, s'allia d'eux, & auec leur secours deliura l'Italie de la captiuité en laquelle elle estoit detenuë par le tyran Maxence, & les employa encor en la guerre ciuile contre Licinius. Mais s'estant derechef reuoltez, il enuoya contre eux son fils Crispus. Ces peuples belliqueux peu auparauāt,rauagerent les costes d'Espagne, & prirent la ville de Sarragosse, comme remarque Eutrope, qui les nomme Germains. Neantmoins l'Empereur Constans autre fils de Constantin, s'ayda pareillement de leurs forces, comme fit Constantius son frere, qui les auança aux premieres charges de son armée: de sorte que sur toutes autres nations ils furent en credit & authorité en sa Cour.

Ans de Salut.

*Cedren.* *Acta Conc. Nicen. c. 3. l. 1.* *Nazarius in Paneg.* *Eutr. l. 9.* *De administr. Imperio c. 11.*

## MALARICH ROY DES FRANCS.

### CHAPITRE IV.

ENTRE les grands Capitaines François, qui furent en la Cour de l'Empereur Constantius, Ammian Marcellin parle de cestui-cy, & encores qu'il ne le qualifie Roy; mais seulement chef & conducteur des gens-d'armes de sa nation; Neantmoins vn curieux & diligent autheur de ce temps recueille des termes qui se voyent en l'histoire du mesme Marcellin, lors qu'il fait mention du Roy Mellobaudes, que la qualité Royale luy doit estre aussi attribuée. Cet Empereur traicta les François plus humainement, que n'auoit fait le grand Constantin son pere, & les auança aux grandes charges, afin de s'en seruir contre les Alemans & autres peuples d'outre le Rhin. Or MALARICH voyant la calomnie dont on vsoit contre Siluanus, valeureux Capitaine aussi François, duquel sera parlé cy apres, qui estoit accusé deuant l'Empereur, il defendit vertueusement sa cause, & offrit de le representer, à quoy l'on n'eut aucun esgard. MALARICH viuoit l'an de salut CCCXLII. auquel les François continuoient si opiniastrement la guerre aux Romains en la Gaule, que l'Empereur Constans fut contraint de venir des Pannonies, pour asseurer ses affaires contre eux en personne; & se rendit si puissant, qu'il les vainquit en vne bataille. Toutesfois aymant mieux les auoir amis, qu'ennemis, fit paix & alliance auec eux, comme nous auons dit.

*Io. Fr. Pontanus l. 3. c. 3. orig. Franc.*

342.

*Socrates lib. 2. c. 13.* *Paul. Diacon. l. 11.*

## *BONITIVS, SILVANVS, VRSICININ, & autres Ducs, ou Capitaines François, l'vn desquels fut declaré* EMPEREVR.

### CHAPITRE V.

SI BONITIVS seruit auec telle valeur & fidelité le Grand Constantin contre Licinius, qu'en recompense de son merite, il eut l'honneur de commander sur toute l'Infanterie Romaine, son fils SILVANVS ne fut moins estimé pour sa generosité. Il assista premierement Maxentius Capitaine Gaulois de nation, qui s'estoit fait proclamer Empereur, lequel estant allé assieger la ville de Mursa en Pannonie, Constantius legitime Empereur son aduersaire, le vint combatre, & demeura victorieux, au moyen de ce qu'auant la bataille SILVANVS auec ses trouppes s'alla rendre & ioindre à luy. Il continua de seruir si vtilement, que l'Empereur l'enuoya sur la frontiere du Rhin contre quelques nations Germaniques, & l'establit Gouuerneur des Gaules. Et lors qu'il commençoit de s'aquitter dignement de ceste importante charge, ses malueillans le firent tomber en la mauuaise opinion de l'Empereur Constantius, luy imposans qu'il faisoit quelques entreprises; Cela fut cause, que se desfiant plus de la rigueur d'iceluy que de son innocence, il delibera de se commettre à la foy des François, ennemis de l'Empereur, qu'Ammian appelle barbares, Mais LANIOGAISE aussi François comme luy, chef de la gendarmerie, qui estoit fort estimé & bien veu en Cour, pour la fidelité gardée au feu Empereur Constans, l'ayant seul de tous les autres accompagné iusques à la mort, le destourna de ce dessein. Tellement que SILVANVS reduit à de grandes extremitez, estant en la ville de Colongne, entreprit de se faire declarer Empereur, esperant souz ce tiltre, moyennant la fiance qu'il auoit en sa gendarmerie, d'euiter le danger, où il se voyoit tomber. De sorte que Constantius en telle perplexité, aduisa d'abatre cét ennemy, duquel il redoutoit la valeur, par l'vn de sa nation mesme. Il n'en trouua point de plus propre qu'VRSICININ aussi Capitaine François, personnage prudent & de grande experience au fait de la guerre, ayant esté compagnon d'armes de l'Empereur Constantin, & gouuerné les Prouinces d'Orient. Mais dautant que par enuie on luy auoit osté ce gouuernement, l'Empereur pour l'adoucir, luy rendit des honneurs qu'il eust fait à vn Roy estranger, puis le pourueut de la charge que SILVANVS auoit: vers lequel s'estant rendu, il pratiqua si dextrement les gens d'iceluy, qu'ils le tuerent dans la mesme ville de Colongne, auant qu'il eust porté vn mois entier le tiltre Imperial qu'il auoit vsurpé. Vn ancien Historien l'ayant loüé de sa dexterité aux armes, luy donne plusieurs autres eloges, mesme le celebre pour sa courtoisie & ciuilité, qu'il tenoit de la Cour Romaine. Vn autre autheur adiouste, que s'il se fust maintenu en ceste eminente dignité, les François l'eussent peu comparer en l'administration des affaires, à ces deux renommez Empereurs, Traian & Antonin.

Les nations de de-là le Rhin, qui estoient d'intelligence auec SILVANVS, furent tant irritées de sa mort, qu'elles vindrent rauager les Gaules, & en ceste guerre les François ioints aux Saxons & Alemans, comme vn torrent, se desborderent sur les Gaules, & prindrent quarante villes sur le Rhin. De façon que pour obuier à cét orage, l'Empereur fut necessité

Marginalia: Vignier en la Bibl. Histor. — 352. — 355. — Am. Marcel. — Am. Marcel. l. 15. — Euseb. in Chron. — Aurel. Victor. — I. Pontanus. — A. Marcellin.

d'adioindre au gouuernement de l'Empire, & de conferer la dignité de Ans de Cesar au Prince Iulian son cousin, lors encore Chrestien, mais depuis Salut. pour auoir malheureusement abiuré la foy Chrestienne, tant cogneu souz 355. le nom d'Apostat; frere du feu Empereur Gallus. Il le fit Gouuerneur des Gaules, & l'enuoya contre les François. Estant à Colongne, apres auoir obtenu quelques victoires contre eux, & sur les Roys des Francs, qui ne sont nommez par Marcellin, ils furent tellement estonnez, qu'ils le requirent de paix; Et voyant Iulian les affaires en assez bon estat, se rendit en la ville de Paris, où il fit du seiour: puis de rechef tourna ses armes contre les Francs Saliens, & en suite contre les Ansuariens. 358.

*Zosim. l. 3.* *lib. 16.* *Am. l. 20.*

En ce temps CARIETTON Seigneur Franc (duquel Zosime fait honorable mention) estoit au seruice des Romains, auquel l'Empereur pour sa valeur, auoit donné le gouuernement de la frontiere Germanique. Mais depuis se voulant opposer aux Alemans, qui estoient entrez és Gaules, fut par eux tué, & l'armée Romaine qu'il conduisoit deffaite. 366.

## *MELLOBAVDES ROY DES FRANCS.*

### CHAPITRE VI.

APRES la mort de l'Empereur Iulian l'Apostat, les Francs peuples impatiens de repos, ayant continué leurs courses és Gaules, & donné beaucoup d'affaires aux Romains, l'Empereur Valentinian I. fut contraint de fortifier les villes de dessus le Rhin contre eux. Cependant Macrian Roy des Alemans ayant fait paix auec cét Empereur, voulut venir attaquer les Francs, qui luy resisterent si courageusement souz la conduite de leur Roy MELLOBAVDES, qu'estant tombé aux embusches d'iceluy, il 374. y trouua la fin de ses iours. Ce Roy des Francs auoit esté en credit dans la Cour de l'Empereur Constantius, qui le fit l'vn des Chefs de sa gendarmerie, & depuis l'Empereur Gratian l'eut en telle estime, qu'il le pourueut aussi de la dignité de Comte du Palais ou Grand Maistre; & le voyant belliqueux & vaillant (loüables qualitez, qu'auec celle de Roy des Francs, luy donne Marcellin) il l'establit auec Nannienus son Lieutenant general en l'armée qu'il fit marcher contre les Alemans. Nannienus aprehendant les euenemens douteux des armes & de la fortune, ne vouloit combattre; mais le Roy son collegue, au contraire vint auec tant de courage affronter les Alemans, qu'il en fit mourir iusques à trente mil, 378. en vn lieu appellé *Argentaria* en Elsace, selon aucuns, & rendit sa victoire signalée par la mort de leur Roy Priarius ou Priamus, qu'on estime auoir aussi esté Roy de partie des Francs.

*Am. Marcellin l. 30.* *Vignier.*

Apres ceste memorable victoire & deffaite, Gratian passa le Rhin souz la conduite du Roy victorieux, & enuoya en la Thrace contre les Gots son oncle l'Empereur Valens, qui toutesfois n'eut vn heureux succez en ceste expedition, & eust esté l'armée Romaine entierement deffaite, sans la prudence & bonne conduite de RICHOMERES Capitaine François, qui peut estre le pere du Roy Theodomer cy apres mentionné. En ceste mesme Cour estoient aussi en grand credit FRIGERIDE & MEROBAVDES aussi Francs, le dernier, qu'aucuns confondent auec le Roy Mellobaudes, ayant esté par deux fois Consul, comme le fut pareillement Richomeres, ainsi qu'il se recueille des fastes Consulaires, suiuant Gregoire.

Ans de Salut.

## PRIAMVS OV PRIARIVS
*Roy des Francs.*

### CHAPITRE VII.

PROSPER escrit qu'il regnoit sur les Francs, l'an quatriesme de l'Empire de Gratian, qui se rapporte à l'an de IESVS-CHRIST trois cens soixante vnze. On aprend d'vne ancienne Chronique, qu'il estoit pere du Roy Faramond, cy apres mentionné: mais vn autre Chronique, qui l'appelle Duc des Francs, tient qu'il eut pour fils le Duc Marcomir, duquel sortit Faramond. C'est chose incertaine, si ce fut ce Priamus, qui fut deffait & tué par le Roy Mellobaudes, ou vn autre. Paraduanture qu'entre les Francs (habitans en la Germanie) il y auoit diuers peuples & Seigneuries souz pluralité de Roys, entre lesquels elle estoit partagée; Tant y a que Priamus regnoit encor l'an trois cens quatre-vingts quatre.

371. — 384.

*In Chron. — Fauchet aux Antiq. Gaul. — S. Ambr. ep. 21. — Gesta Franc. epitom. c. 4. — Du Tillet en ses Mem. — Io. Is. Pontanus. — Fauchet l. 1. de Ant. Gaul.*

## RICHOMER ET THEODOMER
*Roys des Francs.*

### CHAPITRE VIII.

LES deux estoient pere & fils. Le premier fut souz l'Empereur Gratian, qui le fit Comte de ses domestiques, ou Grand Maistre de son hostel. Il seruit les Romains aux guerres des Gaules & de Pannonie. Gregoire de Tours recite, qu'on list aux fastes Consulaires, que THEODEMER, qu'il qualifie Roy des Francs & fils de Richomer & sa mere Ascila, furent executez à mort, peut-estre pour auoir attenté contre l'Empire. Il estoit Roy pendant que Gratian, Valentinian le Ieune, & Theodose tenoient l'Empire, qui fut enuiron l'an de Salut, trois cens quatre-vingts, Et si sa mort aduint l'an quatre cens, comme escrit vn autheur, il auroit regné assez longuement. On remarque aussi RICHOMER auoir esté pareillement Roy des Francs, enuiron ce temps là. Qui sont, peut-estre, les mesmes Princes, dont parle vn Historien de nostre temps, disant auoir leu dans vne ancienne Chronique, que le premier Roy cheuelu du sang de Priam, Roy de Phrygie, & issu de Francion, esleu par les Francs, s'appelloit THEVDON, fils de RICHOMER, tué en la bataille par les Romains.

380. — 400.

*Amiad. Marcel. — Fauchet l. 2. c. 10. — Fauchet.*

L'Historien Auentin parle aussi de THEODEMER, lors qu'il fait mention de Constance, fils du grand Constantin; Mais il semble s'estre mespris, par ce que ce Prince n'a vescu souz le regne de Constance, comme remarque tres-bien le docte & iudicieux Pontan, au liure troisiesme de son Traicté des Origines Françoises.

## BAVDON ET ARBOGASTES DVCS *ou Capitaines des François.*

### CHAPITRE IX.

PENDANT l'Empire de Gratian, ces deux Chefs François, ayant acquis vn grand & celebre nom au fait des armes, furent declarez ses Lieutenans és armées, qu'il enuoya contre les Gots, qui rauageoient la Macedoine & la Thessalie; l'Empereur les recognoissant estre autant fideles que prudens & de grande execution. Ils deffirent vne bonne partie de ceste gent barbare & cruelle, & repousserent le reste dans la Thrace. Mais apres la mort de Gratian occis par les embusches du tyran Maxime, BAVDON chef des troupes Françoises, se ioignit auec les Huns & Alans contre les Iuthungues, qui degastoient la Rhetie. Neantmoins Valentinian le Ieune, successeur de Gratian, les fit rebrousser vers l'Alemagne, pour ne donner ombrage à Maxime; Lequel apres auoir esté vaincu & tué, le grand Theodose enuoya és Gaules ARBOGASTES, qu'il auoit fait chef de sa gendarmerie, pour s'opposer aux entreprises de Victor, aussi proclamé Empereur apres Maxime son pere, qui dura peu de temps: d'autant qu'ARBOGASTES le vainquit & tua, puis mit les Gaules en l'obeissance de l'Empereur; BAVDON continuant de seruir aussi fidelement, fut esleué à la dignité de Consul, en l'an de Salut trois cens quatre-vingts cinq, auec Arcadius Auguste, comme le fut aussi par deux fois ARBOGASTES.

*Zosimus.*

*Sigonius l. 9. de occid. Imp.* 389.

*Prosp. in Chron.*

*Marcel. Comes.* 385.

*Fauchet*

Cependant Valentinian ayant esté restably en son Empire d'Occident par Theodose, quitta l'Italie, & se vint loger és Gaules, afin de les tenir en seureté par sa presence. Mais le ieune Prince se laissa par trop gouuerner, tant par Eugene, qui de maistre d'escole s'estoit addonné au gouuernement des affaires d'Estat, que par ARBOGASTES, (sur la vertu & suffisance duquel principalement il se reposoit:) Car il ne pouuoit rien ordonner, ny distribuer les charges sans le vouloir d'ARBOGASTES, lequel pour la haine qu'il portoit aux Princes ou Roys François, Sunnon, & Marcomir, (qu'Auentin se persuade auoir esté ses freres) l'ayant chassé de leur pays, desirant se vanger d'eux, il s'efforça de persuader Valentinian de faire la guerre aux François, quelque appointemẽt qu'on eust fait auec ces peuples. Et pour ce il mena contre eux les legions Romaines.

*Vignier.*

Or Valentinian recognoissant sa faute, voulut se déueloper de la seruitude où il estoit; Tellement qu'ayant donné vn libelle pour desappointer ARBOGASTES, il ne se contenta pas seulement de le deschirer en la presence de l'Empereur; mais osa respondre audacieusement, qu'il ne se laisseroit oster ce qu'vn autre, (entendant Theodose) luy auoit donné. Aucuns escriuent, que le principal suiet du mauuais mesnage qui estoit entre eux, vint, de ce qu'il reprenoit Valentinian de ses fautes, & l'admonestoit de se mieux gouuerner. Quoy qu'il en soit, il se mit dans lors à tenir de si court l'Empereur; que le pauure Prince aduisa en fin d'aduertir Theodose de l'estat miserable auquel il estoit reduit, le priant de l'assister; & cependant il se trouua estranglé en la ville de Vienne en Gaule. Le soupçon de ceste mort tomba incontinent sur ARBOGASTES; mais plusieurs Saincts personnages allerent asseurer l'Empereur Theodose, qu'il en estoit innocent. Cependant voulant euiter le danger qui le menaçoit,

*Zosimus.*

*Ruffinus in hist. Ecclesiast.* 392.

*Ans de Salut.*

menaçoit, si Valentinian eust vescu plus long-temps, & maintenir l'authorité qu'il auoit, il resolut de transporter la dignité Imperiale à vn qui n'en eust que le tiltre, & luy l'effect, & pour ce choisit Eugene. Dauantage il resolut de s'allier aux nations de la Germanie, nommément des Alemans & François, qu'il auoit auparauant irritez, pour se maintenir luy & Eugene en l'Estat qu'ils auoient vsurpé. A cause dequoy il fit venir Eugene prés du Rhin, & ayant conferé auec les Princes François, lors qu'ils banquetoient tous ensemble, il fut par eux interrogé, s'il cognoissoit Ambroise Euesque de Milan : ARBOGASTES respondit, qu'il luy estoit amy & familier; Surquoy ils luy repartirent, qu'ils ne luy pouuoit mesaduenir, estant en la grace d'vn si sainct personnage, qui faisoit arrester le Soleil, s'il luy commandoit.

*Socrat. l. 5.*

*Paulin in vita S. Ambrosij.*

394\. Cependant Theodose poursuiuit si viuement le tyran Eugene, qu'il le vainquit en vne bataille, Dieu ayant lors miraculeusement suscité vn vent impetueux contraire à ses ennemis; & le tyran estant pris & mené deuant luy, fut incontinant puny par la perte de sa teste, digne salaire de sa temerité; dont ARBOGASTES, qui s'estoit sauué dans les montagnes, fut reduit à tel desespoir, que deux iours apres la bataille perduë, pour s'exempter d'vne cruelle punition, il se tua de ses mains propres, afin qu'autre que luy ne fust victorieux de luy-mesme. Zosime, autheur du temps, & autres Historiens afferment, qu'il estoit homme vaillant, liberal, courageux, & de grande entreprise. De fait, les Empereurs Romains l'ayant esleué à de grands honneurs, il paruint à vne puissance tant absoluë, que par son conseil & par ses armes il gouuerna l'Empire souz Valentinian, conserua Theodose en la dignité Imperiale, en deiettant les tyrans Maxime & Victor, & voulant encore monstrer des effects de son grand pouuoit, fit declarer Eugene Empereur, afin d'attirer souz son nom le Souuerain commandement; de sorte qu'il n'estoit point si grossier que le depeint Orose.

*Claudian.*

*D August l. 5. de ciuit. Dei.*

---

## GENEBAVD, MARCOMIR, ET SVNNON, *Roys des Francs.*

### CHAPITRE X.

AV mesme temps que le tyran Maxime estoit assiegé dans la ville d'Aquilée par l'Empereur Theodose, les François ayant intelligence auec cét Empereur par le moyen des Capitaines François, qu'il auoit auec luy, & pour raison des alliances & confederations qu'ils auoient auec les Empereurs precedens, sortirent de leur pays souz la conduite de leurs Ducs ou Princes, GENEBAVD, MARCOMIR ET SVNNON, & ayant passé le Rhin à Maience, firent de grands rauages autour de Cologne, qu'ils 388. mirent en frayeur. Quoy voyant Nannienus & Quintinus Lieutenans du fils de Maxime, ils les poursuiuirent, & en desirent bon nombre prés la forest de Charbonniere. Mais Quintinus estant depuis tombé és embusches des Francs, qui s'estoient remis sus, ils eurent leur reuanche, & firent vne grande boucherie des gens d'iceluy.

*C. Sigonius l. 5. de Occid. Imp.*

*N. Vignier.*

*Greg. de Tours l. 2.*

En suite de cela Arbogastes (duquel nous auons parlé) persuada l'Empereur Valentinian le ieune de faire la guerre aux Francs, s'ils ne restablissoient le dommage par eux fait, & ne rendoient les autheurs de la 389. guerre, pour estre punis de leur infidelité & violement de la paix. A quoy

l'Empereur ne voulut entendre, ains s'estant transporté auprés du Rhin, & ayant parlementé auec les Princes SVNNON & MARCOMIR, receut d'eux les hommages accoustumez en renouuellement d'alliance. *Ans de Salut.*

Nonobstant cét appointement Arbogastes, qui en vouloit tousiours aux Princes François, ne laissa de les poursuiure, & ayant passé le Rhin leur fit encore la guerre: Mais le Prince MARCOMIR luy resista courageusement. Vne autre occasion luy suruint bien-tost apres, qui le contraignit de rechercher l'alliance & confederation des François. Car pour se maintenir, il persuada à Eugene, qu'il auoit fait proclamer Empereur, de les appeller à son secours; duquel estant assisté, il osa presenter la bataille au grand Theodose, qui neantmoins eut la raison des vns & des autres, comme nous auons monstré. 394.

Bien que depuis ce temps, les Empereurs Theodose & Honorius eussent accordé auec les François; neantmoins ils se voulurent émouuoir ouuertement contre Honorius: & lors Stilicon son Lieutenant és Gaules estant enuoyé contre eux, il prit le Roy MARCOMIR, & l'enuoya prisonnier en Toscane; faisant en sorte que SVNNON frere d'iceluy, qui se vouloit esleuer, pour venger la honte faicte à son frere, fut mis à mort par ses propres gens. On recueille cecy d'vn poëme de Claudian, qui viuoit en ce temps-là; par lequel on voit encores, que la paix faicte auec les François, ne fut rompuë par cét accident, & que Stilicon leur fit prendre tels Roys qu'il voulut. Le mesme autheur appelle MARCOMIR & SVNNON freres, & leur donne la qualité de Roys, comme fait aussi l'autheur de la vie de Sainct Ambroise. Toutesfois Gregoire de Tours dit ne sçauoir s'ils estoient Roys, ou Lieutenans de Roys. 397. *Lib. 1. de laudib. Stiliconis.* *Paulinus.*

Or encore que les François par la prise & mort de leurs Princes, fussent beaucoup affoiblis; si est-ce que quelques années apres se remettans sus & reprenant courage, ils donnerent vn grand secours au tyran Constantin, qui auoit occupé les Gaules, pour se maintenir contre l'Empereur Honorius, & firent chef de ce secours EDOVICH, l'vn des principaux de leur nation: Mais ce secours fut deffait par Vulfile Capitaine Romain, & le chef tué en trahison. Quelque temps auparauant les Vandales estant retournez és Gaules, furent si viuement attaquez par les François, que Modogisil leur Roy demeura tué sur le champ auec vingt mil des siens, & eust le reste esté déconfit, sans le secours de Respendial Roy des Alemans. *Gregor. Tur.* 410.

Cependant les Bourguignons s'estans mis en possession des Prouinces de la Gaule voisine du Rhin, autres disent du Rhosne, les François faschez qu'ils eussent cét aduantage sur eux, y firent aussi vne nouuelle course ou seconde irruption, puis saccagerent & bruslerent la grande cité de Treues, siege Imperial des Gaules, laquelle ne faisoit que commencer à se releuer du rauage qu'elle auoit auparauant receu d'eux-mesmes. Et ce fut lors qu'ils commencerent à se loger en la Tongrie (qui est au iourd'huy le pays de Brabant) inuitez à ce faire, voyant que l'Empereur Honorius estoit fort empesché en Languedoc, en Gascongne, & en Espagne, contre les Vvisigots & les Vandales. Il ne laissa toutesfois d'enuoyer contre eux Castinus, Comte de ses domestiques. *Prosper.* *Cassiodorus.* *Iornandes.* *Greg. Tur.* *Saluianus Massiliensis.* 414.

# SECONDE PARTIE
## DV LIVRE
### DEVXIESME.

## *LES ROYS DE FRANCE DEPVIS* FARAMOND *iusques à* PEPIN, *pere de* CHARLEMAGNE, *appellez* *MEROVINGIENS.*

Depuis l'an de Salut CCCC XX. iusques à l'an DCCLI.

# TABLE GENEALOGIQVE
## DE LA PREMIERE LIGNEE
### DES ROYS DE FRANCE.

1. MARCOMIR.

2. FARAMOND Roy des François.

3. CLODION le Cheuelu R. des François.

4. MEROVEE Roy des François.

5. CHILDERIC Roy des François.

6. CLOVIS LE GRAND Roy de France. — ALBEFLED. — LANTIELDE.

7. INGOMER. — CLODOMIR R. d'Orleans. — CHILDEBERT R. de Paris. — CLOTAIRE I. Roy de Soissons & de Paris, puis Monarque de France. — THILDE. — THIERRY Roy d'Austrasie.
   - Enfants de Clodomir : THEODOVALD. — GVNTAIRE. — S. CLOVD.
   - Enfants de Childebert : CRODESINTE. — CROSBERGE.

8. GVNTAIRE. — CHILDERIC. — CHARIBERT R. de Paris. — GVNTRAN R. d'Orleans. — SIGEBERT Roy d'Austrasie. — CHILPERIC Roy de Soissõs, puis de Paris. — CLODESINDE. — CRAMNE. — BLITILDE.
   - Enfants de Charibert : BERTEFLEDE. CRODIELDE. ADILBERGE.

9. THEODEBERT. — MEROVEE. — CLOVIS. — SAMSON. — CLODEBERT. — DAGOBERT. — CLOTAIRE II. R. de Fr. — RIGONTE. — CHILDESINTE.

10. DAGOBERT I. Roy de France. — MEROVEE. — ARIBERT R. d'Aquitaine.
    - Fils d'Aribert : CHILPERIC.

11. CLOVIS II. Roy de Fr. — SIGEBERT R. d'Austrasie. — IRMINE. — ADELE. — ROTILDE.

12. CLOTAIRE III. Roy de France. — CHILDERIC II. Roy de France. — THIERRY II. Roy de Fr.

13. CLOVIS III. Roy de France. — CHILDEBERT II. Roy de France. — CLOTAIRE IV. Roy de France.

14. DAGOBERT II. Roy de France. — CHILPERIC II. Roy de Fr.

15. THIERRY III. R. de France. — CHILDERIC III. R. de France.

420. 2.

# FARAMOND
## *Premier Roy des François.*

### Chapitre I.

Comme entre toutes les formes de gouuernement, il n'y en a point de plus ancienne ny de plus excellente, que celle de la Monarchie, à quoy la plus-part des peuples se sont sousmis; Aussi les François ayant pendant le cours de plusieurs années esté commandez par des Roys (ainsi que nous auons monstré) apres quelque interregne aduiserent prudemment de reprendre ceste premiere forme de gouuernement; De sorte qu'ils esleurent, ou plustost esleuerent sur vn pauois à leur façon, pour leur Roy le Prince Faramond; tant à cause qu'il estoit issu de race Royale, que pour les merites & bonnes conditions, qui se trouuerent en luy. Ces peuples estoient tellement addonnez à la guerre, dont ils faisoient leur principal exercice, qu'ils negligerent de rediger par escrit leurs faits memorables: aussi ont-ils esté pour la plus-part incognus. D'où vient, que nous trouuons de la diuersité entre ce peu d'anciens Historiographes, qui nous restent, non seulement pour ce qui est du lieu & du temps de ceste essection de Faramond; mais encore de ce qu'il a fait de memorable, pendant son regne & des années qu'il a tenu le Sceptre.

*Prosper in Chron.*
*Ado Vien.*
*Aimoin. l. 1.c. 1. & 4.*
*Mon. S. Eparch. in vita Caroli Magni.*
*G. Brito in Philip.*

La plus commune opinion est, qu'il fut esleué à la dignité Royale, au de là du fleuue du Rhin; Mais les plus iudicieux estiment, que ç'a esté au deça, en la Tongrie, qu'on appelle auiourd'huy le pays de Brabant, & és enuirons du Liege; n'estant point inconuenient, que la domination des François s'estendist encore vers la Hollande & la Frise, & au de là de ce grand fleuue.

*N. Vignier en la Biblioth. Hist.*

Pour le temps, aucuns escriuent, que ce fut le quatorziesme iour d'Auril, l'an de Salut, quatre cens dix-neuf, autres disent vingt-vn; Il semble donc en ce doute, que le plus seur est de suiure le milieu de ces deux extremes, comme ont fait plusieurs bons Escriuains du siecle dernier, qui remarquent la premiere année du fondement de la Monarchie Françoise, auoir esté Qvatre cens vingt; Ce fut pendant le Pontificat du Pape S. Boniface premier du nom, & l'Empire d'Honorius en Occident, & celuy de Theodose le Ieune en Orient. Auquel temps les Gaules estoient possedées par quatre diuers peuples; les Romains en occupoient ce qui est depuis le Rhin iusques à Loire, excepté ce peu que tenoient les François, & la Bretagne Armorique, dont aucunes citez auoient secoüé le ioug de l'Empire. Les Gots ou Vvisigots possedoient l'Aquitaine, auec le Languedoc; & les Bourguignons occupoient le Lyonnois & ce qui est autour du Rhosne, en montant vers la partie supe-

420.

*C. Fauchet.*
*R. Guaguin.*
*P. Emile.*
*I. du Tillet Eu. de Meaux.*
*N. Vignier.*
*Io Funccius.*
*Greg. Turon.*

 tieure du Rhin; fors quelques villes qui obeissoient encores aux Romains. 

Gregoire de Tours, le plus ancien & fidele de tous nos historiens, ne parle point de FARAMOND, si ce n'est qu'il fust par luy entendu souz ces mots dont il vse, auparauant que de parler de Clodion; *Les François ayant passé le Rhin en la Tongrie*, (car il faut lire ainsi non Turinge) *se creérent des Roys Cheuelus de la premiere & plus noble famille d'entre eux*; Toutesfois vn autheur de ce temps attribuë l'obmission, que Gregoire pourroit auoir faite en cela, à ce que son dessein estant d'escrire seulement des Roys, qui ont passé deça le Rhin, il n'a pas estimé deuoir faire mention de cestuy-cy. Mais plusieurs autres bons autheurs qui viuoient il y a plus de cinq cens ans, comme Ado Archeuesque de Vienne, Iues Euesque de Chartres, le Religieux Aimoin, parlent disertement de ce Prince, voire mesme Prosper, qui approchoit du temps d'iceluy & estoit en son siecle. Il est vray qu'il le nomme seulement souz l'an mil quatre cens vingt-vn.

*Lib. 2. c. 9.*

*In Chron.*

On estime, que depuis la mort du Roy Marcomir (qui auoit esté pris par la ruse de Stilicon) Prince, que l'on donne communement pour pere au Roy FARAMOND, les Francs estant confederez auec les Romains, n'entreprirent pas sur les limites de l'Empire, & peut-estre que pour ceste cause le nom de ce Roy n'est cogneu dans les Historiens Romains de ce temps-là. Opinion qui a plus d'apparence, que celle de ceux qui disent, qu'il essaya d'estendre les limites de son Estat & s'auancer de Germanie és Gaules; mais que n'ayant peu executer son entreprise, il se retira de là le Rhin, sa vraye demeure. Vn autre escrit, que dés l'an quatre cens six, vn Senateur de Treues voulant tirer raison de ce que Lucius Lieutenant de l'Empereur Honorius en la Gaule Belgique, auoit rauy sa femme, appella les Francs à son secours, lesquels auec FARAMOND passerent le Rhin, chasserent les Romains de Treues, & tuerent Lucius. Cét outrage vangé n'est point obmis par quelques Historiens; mais en le rapportant plus veritablement l'an quatre cens quinze, aucun d'eux ne fait mention du Roy des Francs.

*Io. Is. Pontanus Orig. Francic. l. 4. c. 11.*

*Charles de Flauigny en son Hist. des Roys de Fr.*

*Fauchet.*

Quoy qu'il en soit, nostre FARAMOND regla & poliça son Royaume de bonnes Ordonnances. L'on tient qu'il a esté l'autheur de la loy Salique, pour la succession à la Couronne, affectée aux seuls masles; & d'autres loix establies, enuiron l'an quatre-cens vingt & deux (si l'on veut croire Sigebert) par l'aduis de quatre Seigneurs ou Barons, Vvisogast, Losogast, Vvidegast, & Sologast. Mais du Tillet, n'est d'aduis, que ce fussent noms propres d'hommes, ains d'Officiers, Gouuerneurs & Iuges de quatre Prouinces. La preface du liure de la loy Salique, sans faire mention de FARAMOND, declare, que ces loix furent faites de là le Rhin en trois villes qu'on appelloit Selehaim, Bodohaim, & Vvidohaim, dans lesquelles les legislateurs susnommez tindrent trois diettes, ou Parlemens, pour y rechercher & recueillir toutes les causes & matieres sur lesquelles ils deuoient ordonner articles de loix. Ce qui pourroit faire penser, qu'elles auoient esté faites par vn commun aduis de tous les peuples & nations du nom & de la communauté des François: possible aussi, deuant FARAMOND, qui en auroit toutesfois esté estimé l'autheur, à cause qu'il les fit obseruer le premier. Tant y a, qu'vne de ces loix porte; *Que de la terre Salique nulle portion de l'heredité ne viendra à la femme, ains tout appartiendra aux masles.* Cela fut ainsi ordonné autant pour regler les suiets & particuliers, que principalement pour la succession à la Couronne; puis qu'il a esté obserué aux premieres années de l'establissement du

*Prolog. lib. legis Sal.* *Ado.* *Sigebert.* *Otho Frising. l. 4.* *Cuspinian.* *N. Vignier.*

422.

*Liber legis Salica tit. 62. de alode.*

*Ans de Salut.* Royaume, & aux regnes suiuans, sans que parmy la reuolution de tant de FRANCE. siecles, on ait iamais veu enfraindre ceste loy fondamentale.

*Son decés.* 425. FARAMOND, qui est tenu pour le chef & fondateur de la Monarchie Françoise, mourut enuiron l'an MIL QVATRE CENS VINGT CINQ, & regna quatre à cinq ans suiuant la supputation qu'on recueille de Prosper, plus croyable que ceux qui estendent le temps de son regne iusques à dix & vnze ans, & autres encores plus outre, mesme iusques à vingt. Ce qui d'ailleurs se confirme par vne ancienne Chronique non imprimée, que Vigniet cite en sa bibliotheque Historiale; par laquelle le commencement du regne de Clodion est coté souz le mesme an quatre cens vingt cinq. *Ios. Scaliger lib. 6. de Emend. temp.* *Souz 431.*

## FILS DV ROY FARAMOND.

3. CLODION Roy des François.

*Iean Tritheme (qui suit Hunibauld) Volfang Lazius, Hierosme Henninges, Elie Reusner, & autres Historiens Alemans, qui ont traicté des Genealogies des Princes, recitent plusieurs particularitez de la vie de ce Roy* FARAMOND, *de sa femme, qu'ils s'imaginent auoir esté fille du Roy des Cimbres, & de ses enfans, qu'aucuns d'eux remarquent auoir esté iusques au nombre de douze. Mais cecy n'ayant pour fondement vallable aucun bon autheur ancien & digne de foy, on le doit estimer, ou fabuleux, ou si incertain, qu'il ne doit tenir lieu en la verité historiale; Non plus que ce qui est escrit par les Annalistes de Flandres, d'vne sœur de Clodion, qu'ils nomment Blesinde, mariée à vn sien neueu nommé Flandebert, auquel il donna le gouuernement du pays de la Belgique, d'où auec aussi peu d'apparence, ils prennent la denomination de Flandres, qui n'a esté cognuë souz ce nom, que depuis Charlemagne.*

425.

# 3. CLODION
## *Roy des François.*

### CHAPITRE II.

ENCORE que ce Prince, nommé par Gregoire de Tours CLOGION, & par Sidonius Apollinaris CLOION, soit communément surnommé *le Cheuelu*; Toutesfois il n'est pas le premier qui ordonna (comme aucuns ont escrit) que nul de là en auant ne porteroit longue cheuelure, qui ne fust du sang Royal; veu que long-temps auparauant les Roys & Princes de ceste nation estoient cheuelus, ainsi qu'ils furent long-temps apres; ce qu'ils reputoient à vne grande prerogatiue, se monstrans soigneux d'orner & mettre en bon ordre leurs perruques, comme auoient fait les Sicambres, dont ils estoient sortis. *Aimoin. l. 1. c. 4.* *Agathias l. 1.* *Martialis.*

Gregoire dit ce Roy auoir esté tres-noble & profitable, & qu'il establit le siege de son estat sur les limites de la Tongrie, au chasteau, qu'il nomme *Dispargum*, lieu maintenant appellé Duisburg, entre Vezel & Disseldorp cõme tient Iean Isac Pontan en son œuure des Origines Françoises. CLODION au commencement de son regne fit des courses dans le pays d'Artois, & deffit les Romains, qui voulurent s'opposer à ses desseins, lesquels s'estendirent iusques en Alemagne, par ce qu'on tient, qu'il y vainquit *l. 2. c. 9.* *Greg. Tur.*

FRANCE. aussi les Saxons, Turingiens & autres peuples: mesmes qu'il prit & ruina les villes de Maience, Colongne & Treues. Mais comme les François ses suiets faisoient des nopces au bourg nommé Helene (que l'on croit estre Hedin en Artois) Maiorian, qui en ce temps estoit Capitaine Romain, & depuis fut Empereur, surprit l'assemblée auec tel aduantage, qu'il en fit vne grande tuerie, prit l'espousée & partie de ceux qui l'accompagnoient. On escrit encore, que les François furent rechassez par Aetius, Lieutenant de l'Empereur en la Gaule Belgique, ou bien empeschez de s'estendre plus auant. Depuis CLODION ayant sa reuange, chassa les garnisons Romaines de la ville de Tournay, & de celle de Cambray, en laquelle il transfera le siege de son Empire, & y fut inhumé selon aucuns, bornant sa conqueste par la riuiere de Somme. Car il mit en sa puissance les Morinins, qui sont ceux de Therouenne. N'estant croyable, qu'il ait passé les riuieres de Seine & de Loire, trauersé en Poictou, Languedoc & Prouence, pour y combatre les Alans & Vandales, comme quelqu'vn a escrit; Sigebert corre veritablement l'an de son decez, souz QVATRE CENS QVARANTE HVICT. Mais il se mescompte pour les ans de son regne, ne luy en attribuant que dix-huict, au lieu de vingt & trois, comme font les autres auec plus de certitude.

*Ans de Salut.* 445. 448.

*Sid. Apollin. Paneg. ad Maior.* — *Prosper.* — *Cassiodoro.* — *Ado.* — *Flauigny.* — *Ado.* — *Aimoin.*

CLODION fut second Roy des François, & non pas troisiesme, ainsi qu'a escrit Yues Euesque de Chartres, donnant pour fils & successeur à Faramond vn Prince, qu'il appelle Didion, & à iceluy CLODION. Neantmoins il est vray-semblable, que d'vne personne il en a fait deux; Si ce n'est, que ceux qui ont transcrit la Chronique, ont commis l'erreur. De fait plusieurs autheurs attribuent à CLODION, ce qu'Yues dit de l'autre; que depuis luy les François ont eu des Roys cheuelus.

*In Chron.*

## FILS DV ROY CLODION.

4. MEROVEE Roy de France.

*Quelques anciens Escriuains disent, que* CLODION *a esté pere de* MEROVEE, *sans faire mention d'autres fils; Et neantmoins Iaques Meier & Richard de Vassebourg Historiens de la Gaule Belgique, qui suiuent Iaques de Cuise, lequel a traicté l'histoire de Hainaut, tous autheurs modernes, & dont à iuste raison la foy est suspecte à Vignier, Fauchet & à d'autres meilleurs autheurs, donnent au mesme Roy Clodion trois ou quatre fils legitimes, qu'ils appellent Ranchaire ou Ranachaire, Renaud, Richer, Alberic ou Auberon; vn Alemand adiouste Frison, Seigneur de Frise. Ces autheurs escriuent, qu'ils furent laissez en bas aage par* CLODION, *souz la charge de son Connestable ou Maire du Palais* MEROVEE, *& par luy supplantez & deboutez du droit de la succession de leur pere; Ils adioustent, que ces Princes retirez au Royaume de Turinge, s'allierent de plusieurs nations d'Alemagne, qui leur ayderent à recouurer partie du Royaume paternel, comme le Cambresis, Tournay, Hainault & Colongne. De sorte qu'ils s'en nommerent Roys, & de la Gaule Belgique, Prouinces qu'ils defendirent longuement, eux & leur posterité, contre les successeurs de Merouée, iusques à Clouis, tant par leurs propres forces, que par celles des Bourguignons & des Romains. Qui pourroit estre l'occasion (dit Vignier) que Gregoire, Aimoin, Ado, & la Chronique de Iordanes, de laquelle Cuspinian fait mention, appellent vn certain Ranchaire & ses freres Roys de Cambray, de Colongne & des enuirons, lesquels Clouis aduoüoit estre de sa parenté; dont on pourroit inferer, qu'ils estoient de la race de Clodion, par qui le Cambresis auoit esté conquesté. Autrement on ne voit point*

*En la biblioth. Histor. Es antiquitez Gauloises.* — *En la Biblioth. hist.*

*point pourquoy ils se fussent osez donner le tiltre de Roys de ce pays, ny porter la longue cheuelure, comme les Roys, ainsi que dit Aimoin. Encore qu'ils ne facent mention d'aucuns enfans de Clodion; Si nous ne voulons adiouster foy au tesmoignage d'autres Chroniqueurs de Flandres, qui les appellent seulement ses arriere neueux, & fils de Flandebert, par la mort duquel ils luy succederent és pays de Cambresi, Hainaut, & Artois. Ou, si l'opinion d'Auentin & d'autres Alemans n'auoit plus d'aparence, disans, que quand les François conquirent la Gaule, qu'ils diuiserent leurs forces en douze bandes, souz douze Capitaines, qui entrerent par autant d'endroits, dont il aduint, que chacun se fit Roy du pays qu'il conquesta. De façon qu'ils se persuadent, que les Roys de Cambray & de Colongne procederent aussi de là.*

*Surquoy Vignier conclud, & dit, que pour accorder ces differentes opinions, la sienne est; Qu'auec quelque verisimilitude l'on peut estimer que Clodion estant mort, Merouée laissa les pays par iceluy conquis à ses heritiers de son corps, (s'il en a eu) qui les diuiserent entre eux, & les posséderent iusques à Clouis; ou bien (s'il a esté l'vn des fils de Clodion) qu'il en prit seulement sa part auec les autres: & s'il ne l'a esté, mais que Clodion ait aussi eu ses compagnons és pays occupez par les François en la Gaule, qu'il laissa chacun d'eux en l'estat qu'ils tenoient, & lesquels y voulurent demeurer souz le nom de Ripuariens, se contentant de se faire chef des Saliens, & des volontaires qui le suiuirent, comme aussi des nouuelles troupes des François de delà le Rhin, qui se vindrent apres les premieres, ioindre à luy, pour auoir part és pays qu'ils pourroient acquerir de nouueau souz sa conduitte par deça la Somme & la forest Charbonniere.*

*Fauchet tient aussi, que ces Roys de Cambray & de Colongne exterminez par Clouis, estoient tous François, descendus de ceux qui estoient demeurez aux terres habitées de long-temps par les predecesseurs de ceux-cy, vers Gueldres, Brabant & Liege. Car les partages estoient égaux entre les freres de ce temps-là; qui peut estre cause, que l'on trouue tant de personnes alliées de Clouis, portans ce tiltre de Roy. N'estant impossible (adiouste Vignier) que ces Roys vinssent des anciens Francs ou de* CLODION *mesme, puis que les autheurs varient, en ce qu'aucunesfois ils disent, que Merouée fut fils d'iceluy, & quelquesfois son cousin. Aussi que du temps d'Ammian Marcellin, les Princes Francs estoient nommez Roys.*

*Tant y a que Vassebourg fait descendre de cét Alberic la famille de* CHARLEMAGNE, *contre l'opinion des mesmes Vignier & Fauchet. Aucuns ont escrit, que de luy sort aussi le Prince Robert le Fort, Duc & Marquis de France, bisayeul du Roy* HVGVES CAPET, *Tige de la troisiesme lignée de nos Roys, comme il se verra cy apres au quatriesme Liure de ceste Histoire. Autres donnent encore vne mesme origine à la Maison de Luxembourg, & aux anciens Ducs & Princes de Mosellane, Brabant, Namur & plusieurs autres, sans auoir authorité vallable de leur opinion, sinon quelques vaines coniectures, si destituées d'apparence & de fondement, qu'elles ne meritent, qu'on s'arreste dauantage à les refuter.*

# 4. MEROVEE
## *Roy de France.*

### CHAPITRE III.

*L. 2. c. 9.*

SELON Gregoire de Tours, ce Roy estoit de la lignée de Clodion, auquel il succeda; Aimoin l'appelle cousin d'iceluy; mais suiuant ce qu'escriuent Sigebert, le Religieux de S. Cibar d'Angoulesme en la vie de Charlemagne, Conrad Abbé d'Vrsperg & autres, il estoit son fils: Bien est vray, que ce dernier autheur le dit auoir esté bastard. Quoy qu'il en soit, nous apprenons, que MEROVEE accompagna Clodion en la conqueste de la Gaule Belgique, & des villes de Tournay & de Cambray, comme escrit Faucher (qui pareillement l'appelle son fils) & remarque d'ailleurs le commencement de son regne auoir esté souz le vingt-cinquiesme an de l'Empire de Theodose le ieune; qui se rapporte à l'an de Salut, quatre cens quarante huict ou quarante neuf.

*Prosper.*

Il s'habitua autour des villes de Strasbourg & de Treues, passa & repassa le Rhin; puis ioignit ses armes auec celles d'Aëtius, Lieutenant de l'Empire Romain és Gaules, & de Thierry Roy des Vvisigots en Languedoc, afin de s'opposer tous ensemble à l'effroyable armée d'Attila Roy des Huns, qui se faisoit nommer, *Fleau de Dieu*, à cause des maux extremes & cruautez qu'il exerçoit en tous les lieux où il passa. Car les villes de Treues, Mets, Rheims, Cambray, Troyes (où fleurissoit alors le bon Euesque Loup, renommé pour la sainteté de sa vie) furent par luy miserablement ruinées. Il estoit accompagné de Valamer Roy des Ostrogots, d'Ardaric Roy des Gepides, & auoit assemblé vne armée de cinq cens mil hommes de guerre, composée de diuerses nations, mesmes d'aucuns Francs, qui estoient ceux restez en Alemagne. Ce fut vn cas estrange & memorable. Le Roy MEROVEE auoit armé contre les Romains; les Gots continuoient d'occuper l'Aquitaine au regret des François; Aëtius se preparoit à la guerre contre les vns & les autres; quand sur la venuë d'Attila ennemy commun, ils se mirent tous d'accord, contraints de s'vnir, & de trois armées n'en faire qu'vn corps, pour resister vnanimement à ce cruel tyran, dont le vain orgueil fut par eux abbatu, ne se promettant rien moins que l'Empire du Monde. Apres qu'il eut leué le siege de deuant la ville d'Orleans (où S. Aignan autre Prelat signalé, qui par ses ardentes prieres enuers Dieu, conserua son troupeau, & luy donna certaine asseurance de secours) les François, les Romains & les Vvisigots combatirent auec telle generosité, qu'ils obtindrent sur ceste nombreuse trouppe d'ennemis vne victoire signalée par la mort de cent soixante deux mille hommes; outre quatre-vingts dix mille Gepides & Francs, qui peu auparauant s'entretuerent; les Francs combatans pour les Romains. La plus saine opinion est, que la bataille fut liurée, non pas vers Tolose, ny en la haute Auuergne, comme aucuns ont escrit; mais és plaines de Champagne, pres la ville de Chaalons; Sur tous les chefs MEROVEE, auquel aucuns donnent le surnom de Hardy, fit paroistre sa valeur, ayant eu auec ses François, la pointe dextre de l'armée. En ce combat le Roy Thierry demeura entre les morts, ce qui vint bien à point aux François, pour s'affermir d'autant plus és Gaules, & y faciliter leurs

*Gregorius.* — *Iornand. de reb. Got.* — *Sigebert.* — *Sidonius Apollin. in Pan. Au.* — *Sigon. l. 13 de Occid. Imp.* — *Aimoin l. 1. c. 6.* — *Bar. de Chaalons.* — 451. — *Paul Diacon.* — *Bertrandus in gestis Comit Tolos.* — *Cassiod. l. 3. var. ep. 1.* — *Fredegarius.* — *Sidonius.*

*Ans de* affaires, comme aussi la mort d'Aëtius, que l'Empereur Valentinian fit FRANCE. IESVS mourit bien-tost apres ceste Iournée; car estant grand Capitaine, il eust CHR. peu empescher l'establissement de MEROVEE, qui mit souz son pouuoit la ville d'Orleans (ce qu'autres attribuent à son fils) & celles de Chartres & de Sens; Aucuns modernes escriuent, qu'il prit aussi Paris apres vn long siege, resistant si valeureusement aux Romains és Gaules, qu'il * *Sa* les reduisit au petit pied.

*mort.* L'on tient communément, qu'il regna dix ans, & mourut l'an QVA- *Sigebert.* 458. TRE CENS CINQVANTE HVICT. Mais vn docte personnage de *Ios Scaliger* nostre temps n'est pas de cét aduis, & dit qu'il deceda trois ans au- *lib. de emend.* parauant. Plusieurs recognoissent ce Roy pour premier vray Monarque *temp.* de France, parce qu'il y regna plus paisiblement & plus puissamment que n'auoient fait ses deuanciers; & sont d'aduis, qu'il a donné commence- *Fauchet.* ment à la premiere des trois Lignées Royales, laquelle a esté de son nom *Vignier.* appellée Merouingienne, ou des Merouingiens. Si nous croyons aussi *St. du Pleix.* quelques recens autheurs, il changea le nom de Gaule en celuy de France. Ce que l'historien Fredegaire a escrit de la conception & naissance *Fauchet.* de ce grand Prince, ressent plus-tost la fable, que l'Histoire.

*FILS DV ROY MEROVEE.*

5. CHILDERIC premier du nom, Roy de France.

---

458. 5. CHILDERIC MEROVINGIENS.

*Premier du nom Roy de France.*



CHAPITRE IV.

Ce Prince acquit la reputation de vaillant & courageux, qualité qu'il eut comme hereditaire du Roy Merouée son pere; Mais sa memoire a esté aucunement ternie, pour sa *Greg. l. 2. c. 9. & 12.* vie lubrique & desordonnée; qui fut si grande, qu'elle attira 461. sur luy la haine de ses suiets; Tellement que voyant vne sedition populaire émeuë contre luy, pour se sauuer, il fut contraint de se *Fredegaire.* retirer hors de son Royaume: ce qu'il fit par le conseil d'vn sien fidele amy appellé Guinemaux, homme prudent & d'entendement, luy ayant pro- *Aimoin l. 1. c. 7.* mis en son absence de disposer tellement les affaires, qu'il pratiqueroit son retour, luy laissant moitié d'vne piece d'or rompuë, à ce qu'il n'adioustast foy pour ce retour, qu'à celuy qui luy rapporteroit de sa part l'autre moitié. Au lieu de CHILDERIC aucuns François establirent pour regner, Gilles Senateur, Capitaine de la gendarmerie des Gaules pour les *Pap. Masson. in Annal. Fr.* Romains, qui estoit Chrestien, & faisoit sa residence à Soissons. La retraicte de ce Prince miserable fut vers Bisin Roy de Turinge. Apres huict ans d'absence les François, qui ne pouuoient supporter les mauuais 468. traictemens de Gilles, rappellerent leur Roy legitime, lequel non seu- *Fauchet.* lement obtint la victoire en vne bataille donnée à son aduersaire; mais aussi le chassa de son Royaume, & se contint dans Soissons. En suite *Vignier.* CHILDERIC se rendit maistre de Colongne.

Pendant son seiour au pais de Turinge, il s'accointa plus priuément que l'hospitalité ne requeroit, de BASINE femme du mesme Roy de *Fauchet.* Turinge susnommé, laquelle aduertie de la bonne fortune du Roy de France, la Princesse autant poussée d'ambition que de luxure, quitta son

MEROVINGIENS. *Ans de Iesvs Chr.*

mary pour le venir trouuer, il ne fit doute de l'espouser, dédaignant peut-estre l'alliance des François, sur le ressouuenir du tort qu'il auoit receu d'eux. On escrit que CHILDERIC, estonné de l'arriuée de Basine, elle luy dist; Qu'elle auoit recogneu tant de vertu en luy, que ceste consideration l'auoit obligée de le venir trouuer; & que si elle eust creu qu'il y eust eu vn Prince qui fust plus vertueux que luy, elle eust esté le chercher iusques au bout du Monde.

*Fredegaire.* Vn ancien autheur recite, que la nuict de leurs nopces, elle le pria de ne la point toucher, & luy fit voir en trois visions trois sortes d'animaux: à la premiere vn lyon & vne licorne; à la seconde, des ours & leopards s'entrebatans; & à la derniere, des chiens & chats se deschirans. Le Roy curieux d'entendre, que cela vouloit signifier, sceut par sa femme, sçauante en l'art de deuiner, que la figure de tels animaux representoit la fortune de ses descendans conforme au naturel d'iceux; comme il se trouua veritable. Car iamais Roy ne fut plus furieux aux combats, & ferme en sa religion, que le Grand Clouis leur fils, les enfans duquel s'entre-deffirent miserablement & les Maires du Palais en fin ruinerent leurs successeurs. Le mesme autheur, qui recite la vision, parle aussi du voyage *c. 11.* que CHILDERIC fit à Constantinople, & d'vne conference qu'il eut auec l'Empereur Maurice: à quoy l'ordre des temps resiste, & ne peut conuenir, puis que cét Empereur regna plus de cent ans apres luy.

Cependant Odoacre Capitaine d'aucuns Saxons pirates, estant venu se rendre maistre de quelques places situées sur la riuiere de Loire, CHILDERIC qui estoit à Orleans, appellé au secours des Romains demeurez *Greg. l. 2. c. 18. & 19.* en Gaule, & par Paul Comte d'Angers, pour faire la guerre auec luy aux Vvisigots, vint attaquer cét escumeur de mer: tellement qu'il entra dedans Angers le iour d'apres qu'Odoacre y fut arriué, & s'y trouuant le 478. plus fort, fit mourir le Comte Paul, pource qu'il s'estoit accordé auec *Aimoin.* Odoacre, contre le gré des Romains, ausquels CHILDERIC estant ioint, il tua grand nombre de Saxons, & agrandit la Monarchie Françoise iusques aux villes d'Orleans & d'Angers, qui se rendirent à luy. Il est *Vignier.* vray que le mesme Roy s'appointa aussi bien-tost apres auec Odoacre & les Saxons, afin d'estre aydé par eux à chasser les Alans de la Gaule. En fin *Sa mort.* apres qu'il eut regné vingt-quatre à vingt-cinq ans (compris le temps *Aimoin.* de son exil) son decez aduint en l'an QVATRE CENS QVATRE-VINGTS QVATRE. 484.

## *ENFANS DV ROY CHILDERIC, ET DE la Royne* BASINE *sa femme.*

6. CLOVIS ou LOVIS LE GRAND Roy de France.

6. ALBOFLEDE, autrement appellée BLANCHEFLEVR, espousa THIERRY Roy des Ostrogots en Italie. Elle fut baptisée auec le *Greg. de Tours l. 2. c. 31.* Roy CLOVIS son frere; mais peu de temps apres elle mourut; dont le mesme Roy ayant conceu vne grande tristesse, S Remy Euesque *Gregor. l. 2. c. 31.* de Rheims l'en consola, & luy manda qu'il y auoit d'autant plus de suiet de se consoler de la mort de la Princesse (que nommément il appelle sa germaine, qui est sœur) qu'elle estoit sortie de ce Monde en tel estat, qu'on deuoit plustost l'honorer, que pleurer. Partant l'Historien Iornandes, & apres luy Fauchet en ses Antiquitez Gauloises se sont mespris, qualifiant ceste Royne fille & non sœur de

*Ans de Iesvs Chr.* Clouis; Et de fait le mesme Fauchet, en vn autre lieu, la nomme sœur & non pas fille. MEROVINGIENS.

6. LANTHILDE estant tombée en l'heresie des Arriens, depuis elle confessa & recogneut sa faute; & que le Fils & le S. Esprit estoient égaux au pere, en suite dequoy elle fut baptisée. *Greg. ibid.*

## 6. CLOVIS I. *OV*

## 484. *LOVIS, ROY DE FRANCE, surnommé le* GRAND ET TRES-CHRESTIEN.

### CHAPITRE V.

LA Pieté de ce Prince belliqueux, ioincte à son insigne valeur guerriere, & à la grandeur de ses faicts heroïques, luy firent meriter les excellens tiltres de TRES-CHRESTIEN, & de GRAND. Car il vainquit & surmonta plusieurs Roys & genereuses nations. Le temps de sa naissance est remarqué souz l'an QVATRE CENS SOIXANTE NEVF. Il n'auoit que quinze à seize ans, lors que la Couronne luy escheut, & qu'il succeda au Roy Childeric son pere, par droit d'hoirie (termes dont vse Aimoin, qui sont remarquables.) Deux ou trois ans apres il fit signaler les premices de son Empire par la victoire qu'il obtint en Picardie sur le Patrice Siagre, fils de Gilles; Cestui-cy auoit entrepris d'vsurper l'Estat du feu Roy, pere de CLOVIS, qui vengeant l'iniure, despoüilla le fils de l'vsurpateur, du sien mesme, & de la ville de Soissons, l'vne des dernieres forteresses que les Romains occuperent en la Gaule Belgique. Siagre fut contraint de s'enfuir vers le Roy des Visigots, Alaric, lequel sommé de le rendre, redoutant vn si puissant ennemy, que le Monarque François, luy mit aussi-tost entre les mains le Patrice, auquel le Roy victorieux fit trencher la teste. Par ce moyen la Seigneurie, que les Romains auoient en Gaule depuis Iules Cesar, finit deça la ville de Lyon & les montagnes d'Auuergne, peu plus de cinq cens ans apres que ce grand Empereur l'eut conquise. En suite d'vn si heureux exploict, CLOVIS subiugua aussi le pays de Turinge.

*Sa naissance. 469. Fauchet. Greg. Turon. l. 2. c. 27. Aimoin. l. 1. c. 12. 13. 14. 16. 17.*

Au commencement de son regne, aucuns temples des Chrestiens furent pillez par les François encore Payens, & les meubles de l'Eglise de Rheims emportez; l'Euesque S. Remy enuoya prier le Roy, qu'il luy pleust au moins luy faire recouurer vn vaisseau d'argent d'excellente manufacture; Le Roy qui reueroit l'Euesque pour sa grande reputation & noblesse, ou possible voulant gaigner la bonne grace des Gaulois Romains, accorda la demande, & pria les Soldats de luy vouloir donner hors part le vaisseau que Remy demandoit. Vn seul de la troupe, homme indiscret (Dieu peut-estre voulant monstrer en sa personne la vengeance d'vn sacrilege) leue sa francisque ou hache, & en frapa le vaisseau; disant; qu'il n'auroit rien, que ce qui luy escheeroit par sort. Mais le Roy ne laissa de prendre le vaisseau, en celant son courroux. De fait quelque temps apres faisant reueuë de son armée, & voyant le soldat, qui auoit esté si hardy & temeraire que de le brauer, estre mal armé, il prit sa francisque & la ietta par terre; Puis aussi-tost le soldat se baissant pour la re- *Fauchet.*

MEROVINGIENS. leuet, le Roy luy deschargea de la sienne vn si grand coup, qu'il l'abatit mort, disant, *Tu frapas ainsi le vaisseau à Soissons.* Acte, qui donna esperance aux Chrestiens, qu'en fin le Roy se rangeroit à leur party. Ioint que tout nouuellement il n'auoit dédaigné d'espouser vne Princesse Chrestienne. *Ansd. Iesus Chr.*

*Greg. l. 2. c. 28.* CLOVIS auoit oüy reciter ce qui estoit des vertus & grandes perfections de CLOTILDE ou CLOTE, fille du Prince Chilperic sorty du sang des Roys de Bourgongne, & niepce du Roy Gondebaud; Il la fit demander à femme. Luy estant accordée, il l'espousa en la ville de Soissons l'an QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DIX; ou deux ans apres, selon aucuns. Que si le flambeau de ces nopces a esté tant funeste pour la Bourgongne, qu'il l'embraza de troubles & de guerres; mesme consomma entierement la souche auec les branches des anciens Roys de ce pays; D'autre part il enflamma tellement le cœur de CLOVIS, d'amour diuin, & d'vn sainct desir d'embrasser la vraye Foy, que la France est redeuable de cét insigne bon-heur à la Royne son espouse. Car elle estoit Chrestienne, & son mary encores Payen; Souuent elle le coniutoit de quitter l'idolatrie; A quoy il ne voulut entendre, iusques à ce qu'vne signalée occasion se presenta, qui luy fit prendre ceste bonne resolution. D'autant que se voyant attaqué par vne puissante armée d'Alemans & Bauarois, sortis de leur pays souz la conduite d'Alaric & d'Adelgerion leurs Roys, il vint aux mains auec eux prés la ville de Colongne, en vn lieu anciennement appellé Tolbiac, & maintenant Zulg. Mais comme plusieurs François eurent esté tuez, CLOVIS voyant la victoire douteuse, tout estonné & saisi de crainte, leua les yeux au Ciel & s'escria; IESVS-CHRIST, *que Clotilde dit estre fils du Dieu viuant, & donner la victoire à ceux qui esperent en toy, ie t'appelle à mon ayde; Que si tu me donnes victoire, ie croiray en ton nom, & me feray baptiser.* Et lors Dieu par son admirable prouidence, voulant fauoriser ce grand Prince & les François, & les rendre Chrestiens, pour destruire le paganisme & l'Arrianisme, changea l'estat de la bataille, les rendit victorieux; & releuant leurs courages presqu'abatus, fit qu'ils arracherent le triomphe des mains des ennemis, qui non seulement perdirent leurs deux Roys; mais aussi furent contrains de se sousmettre aux loix de CLOVIS, qui les rendit ses tributaires. Il fut aydé en ceste guerre des forces de Thierry Roy des Ostrogots d'Italie, son beau-frere, qui le congratula de la victoire obtenuë.

*Aimon. l. 1. c. 12. 14. 16. 17.*
*Sigebert.*
*A. du Chesne en l'Hist. de Bourgongne.*
*Greg. Tur.*
*Auentin.*
*Cassiodorus.*
*Sõmariage. 490.*
*Bat. de Tolbiac. 499.*

Pour satisfaire au vœu qu'auoit fait le Prince François, s'estant fait instruire en la religion, tant par S. Vvast Euesque d'Arras, que S. Remy Euesque de Rheims, il accomplit son vœu dans la mesme Eglise de Rheims; & apres qu'il eut fait confession de sa Foy, & recognu vn Dieu en la Trinité, fut baptisé, oingt & sacré d'huile celeste (comme nous auons cy-deuant remarqué) par le ministere de S. Remy, qui lors admonesta CLOVIS, *Que desormais il deuoit adorer ce qu'il auoit bruslé, & brusler ce qu'il auoit adoré*; entendant les temples des Chrestiens par luy bruslez, & les idoles qu'il adoroit estant Payen. Il y eut enuiron trois mil hommes aussi baptisez, & le fut encore la Princesse Lantielde, sœur du Roy. Ceste grande ceremonie faite l'an QVATRE CENS QVATRE VINGTS DIXNEVF, le iour de Noël, non la veille de Pasques, (comme estime Hincmarus) est amplement descrite par S. Gregoire de Tours, le Religieux Aimoin, & autres autheurs proches du temps. Aucuns l'attribuent à l'an cinq cens.

*Albinus Flaccus in vita S. Ved.*
*Flodoard.*
*Greg. l. 2. c. 31.*
*Epist. S. Auiti Vien. ad Clod.*
*Aim. l. 1. c. 16.*
*499.*

*Gregoire l. 2. c. 32.* Suiuit la guerre de Bourgongne où commandoient alors deux Roys, Gondebault & Godegisile. Ils entterent en diuision, & le dernier

*Ans de Iesvs Chr.* craignant d'estre supplanté par son frere, desira de s'emparer luy-mesme de l'Estat d'iceluy. Afin de s'appuier il traite alliance auec Clovis nouuellement conuerty à la Foy, & luy demande secours. A quoy il ne manqua point, embrassant dautant plus volontiers ceste occasion, qu'il l'estima propre & venuë tout à point, pour venger Clotilde son espouse, offensée en la cruelle mort de Chilperic son pere & de sa mere, qui auoit esté malheureusement, & contre la pieté naturelle, machinée par ce Gondebauld oncle de la Princesse. Le Monarque François vint donc attaquer Gondebauld, le deffait prés la ville de Dijon, & le poursuit de si prés, qu'il l'assiege dans Auignon. Tellement que se voyant auoir affaire à vne trop forte partie, il est contraint de s'humilier, promettant vn tribut au Roy victorieux, & se rendant son vassal. Mais le peril passé, il ne tint compte d'obseruer ses promesses. De sorte que derechef il attira sur luy les armes de Clovis, au puissant genie duquel ayant en fin cedé, il se retire vers les Ostrogots; & ainsi exilé mourut, le Roy de France demeurant maistre de la basse Bourgongne deça la Saone, & laissant l'autre partie à Sigismond fils de Gondebauld, retint par deuers luy le droict de souueraineté. Bien-tost apres le reste de ceste contrée fut heureusement conquis par les enfans de nostre grand Roy.

MEROVINGIENS. — *Procopius.* — 501. — *A. du Chesne l. 1 c. 4 & 5. de l'Hist. de Bourg.* — *P. Æmil.*

Les Bourguignons fauorisoient l'heresie Arrienne, comme faisoit aussi Alaric Roy des Vvisigots, Prince puissant, qui auoit son siege en la Gaule Narbonnoise, & commandoit en toutes les Prouinces d'entre la riuiere de Loire & les monts Pyrenées. Au commencement Clovis voulut traicter de paix auec luy; & s'entreuirent dans vne Isle de Loire prés Amboise, où ils se promirent toute amitié. Mais elle dura peu de temps: dautant que la difference de la religion remit bien-tost apres en ialousie & mauuaise intelligence deux si proches voisins. Ainsi Clovis resolut de deliurer les Gaules de la seruitude des Vvisigots ennemis de la vraye religion, & comme vn autre Constantin tourna ses armes contre eux à bon escient; quoy que Thierry Roy d'Italie se fust mis en deuoir de diuertir ces deux grands Roys d'entrer en guerre. Laquelle s'eschauffant, le Prince François descend en Poictou, passe la riuiere de Vienne, au dessus de Chastelerault, & vint rencontrer l'armée ennemie en vn lieu appellé *Vogladum*, selon Gregoire, qui le fait distant de Poictiers de cinq lieuës, qu'aucuns ont interpreté estre Vouglé, qui n'est esloigné de la mesme ville que de trois lieuës, ny proche de Vienne. Tellement que l'Annaliste d'Aquitaine a quelque raison d'estimer, que la bataille se donna en la plaine de Ciuaux, (entre Cubort & Lussac,) bourg esloigné de cinq à six lieuës de Poictiers, proche toutesfois de Vienne. De fait on void encores en ce lieu nombre de sepultures & tombeaux de pierre, qui marquent vne profonde antiquité, & quelque grand accident, & semblent auoir esté mis là miraculeusement, ainsi parle l'autheur. Tant y a que les armées combatirent furieusement; mais enfin celle des Vvisigots fut taillée en pieces, & Alaric tué sur le champ, de la propre main de Clovis, lequel incontinant apres la victoire signalée obtenuë, s'empara des pays de Poictou, Bourdelois, Perigord, Quercy, Auuergne, & de la cité de Tolose capitale de l'Estat d'Alaric, où il trouua ses thresors: De là Clovis estant venu assieger Angoulesme, les habitans se rendirent à luy, voyant leurs murs tombez, comme diuinement, ainsi que iadis ceux de la ville de Hierico assiegée par Iosué.

*Greg. Tur.* — 506. — *Iean Bouchet.* — *Bat. de Ciuaux* — 509. — *Aimoin. l. 1. c. 20.* — *Procop.* — *Sigon. ad an. 506. in lib. de Occid. Imp.*

Apres tant de memorables trophées, dont le bruit fut incontinant espandu par tout le Monde, l'Empereur Anastase rechercha aussi l'alliance du Prince François, luy despescha de Constantinople vne solemnelle

MEROVINGIENS. Ambassade, le fit Consul & Patrice, & luy enuoya vne Couronne d'or enrichie de pierres precieuses, auec vn manteau de pourpre. Couronne, que depuis ce pieux Roy enuoya presenter à Dieu, dans l'Eglise de Sainct Pierre de Rome, apres que paré de si riches ornemens & monté à cheual en la ville de Tours, il eut espandu & ietté de sa main des pieces de monnoye d'or & d'argent parmy le peuple, qui le salüa comme Consul & Auguste.

*Ans de Iesvs Chr.* — *Greg. l. 2. c. 38* — *Sigebert.*

Les Bretons Armoriques voyant Clovis empesché contre les Vvisigots, furent si temeraires, que d'eslire vn Roy sur eux; mais il le contraignit de se contenter de la qualité de Duc ou de Comte seulement, & de luy rendre l'hommage comme à son Souuerain, ainsi que depuis firent la meilleure part de ses successeurs aux autres Roys de France. Estant sur le point de retourner en Languedoc, pour faire encore la guerre au reste des Gots, qui s'estoient emparez de partie de ce pays & de la Prouence, il changea son dessein, & se desborda son courroux sur trois Princes, Childeric fils de Sigisbert, Prince ou Roy de Colongne, Cararic & Ranachaire Roys de Cambray & d'Amiens, ses voisins & parents; qui estoient entachez de vices enormes, & poussez d'vne ambition desreglée, pretendans auoir part au Royaume de France. Aussi porterent-ils tous la peine de leur audace & temerité, ayant perdu la vie auec leurs pays & tresors: espece de cruauté taxée par aucuns, mais excusée par Gregoire.

*Greg. l. 4. c. 4.* — *Vignier.* — *Greg. l. 2. c. 41. & 42.* — *Aim. l. 1. c. 23.*

Ainsi Clovis par sa vertu & son haut courage dompta ses ennemis, dilata son Royaume par toute la France, depuis Loire iusques aux fleuues du Rhin & du Rhosne, & de là iusques à la mer & aux Pyrenées: & en fin termina le cours de sa vie glorieuse & de ses cõquestes, le vingt-sixiesme iour de Nouembre, l'an cinq cens quatorze, comme a remarqué Sigebert, suiuy de la plus-part des autres Historiens. Et neantmoins Scaliger le cotte souz l'an cinq cens neuf, & Sigonius souz l'an cinq cens vnze, tant la diuersité est grande. Mais puis que Gregoire de Tours tesmoigne, que Clovis, lors qu'il mourut, auoit pour petit fils Theodebert, fils de son fils aisné, ieune Prince, qu'il appelle elegant & vertueux, qui peu de temps apres fut capable de conduire vne armée, cela donne suiet de croire, que ce grand Roy deceda plus tard, que l'an cinq cens neuf, auquel il eust esté trop ieune pour estre ayeul. Ioinct que le mesme autheur escrit, qu'il mourut en l'aage de quarante cinq ans, apres en auoir regné trente. Son corps repose en l'Eglise dédiée premierement en l'honneur de S. Pierre & S. Paul, & maintenant de S. Geneuiéue, Vierge natiue de Nanterre prés Paris, laquelle vescut souz le regne de Merouée, Childeric, Clovis & ses enfans; fut grandement estimée pour sa bonne & religieuse vie, qui la fit reuerer des Euesques, & merita le nom de Saincte. Clovis, & la Royne sa femme fonderent ceste Eglise au mont de Paris, ville qu'il choisit pour capitale de son Estat & Siege principal de la Monarchie. Ses liberalitez enuers les Ecclesiastiques paroissent assez par le Testament de S. Remy, auquel il donna & à l'Eglise quantité de belles Terres; ayant aussi donné à Euspice & à Mesmin son neueu, le lieu de Missy proche d'Orleans, où l'Abbaye qui aujourd'huy porte le nom de S. Mesmin sur Loiret, est fondée. L'Abbaye de S. Maixent en Poictou, est encore de la fondation de Clovis. Le mesme Euesque S. Remy dressa à ce grand Roy vn Epitaphe en vers Latins, qu'on void dans Aimoin, où il est appellé Patrice, & loüé de ses vertus, richesses & victoires. Aussi a-il surmonté le los & la gloire de tous ses deuanciers, pour auoir vaincu & soubsmis à son obeissance les plus fieres & belliqueuses nations de l'Europe, mesmement les Alemans, dont

*Freculfus.* — *Sa mort 514.* — *l. 6. de emend. temp.* — *lib. 2. c. 41. l. 3. c. 1. & 1.* — *Aimoin. l. 1. c. 14.* — *I. Bouchet aux Annal. d'Aquitaine.*

*Ans de* IESVS CHR. desquels les Romains ny autres peuples n'auoient peu auoir la raison; les Bourguignons & les Vvisigots, qui auoient pris & saccagé la ville de Rome, & les premiers entamé l'Empire. Il acheua d'exterminer de tout point la puissance que les Romains auoient en la Gaule: dont il semble qu'on luy doit rapporter la vraye entrée & promotion des François en icelle, auec l'honneur d'auoir aussi frayé aux Alemans le chemin au Christianisme. Sa Pieté & sa proüesse le firent honorer de diuers tiltres & qualitez fort eminentes, entre autres de celles de *Fils aisné de l'Eglise Catholique* par les Peres assemblez au premier Concile d'Orleans, qu'il fit tenir à l'instance de S. Remy & de S. Melen Euesque de Rennes, lequel estoit aussi son familier: du tiltre de *Soigneux venerateur de l'Eglise Catholique*, par le Religieux Aimoin: de celuy de *plein d'amour de Dieu*, de *bien heureux en merites*, & comme nous auons remarqué, de TRES-CHRESTIEN, par S. Remy en son Testament, d'*aymé de Dieu*, par S. Gregoire Euesque de Tours, qui l'appelle encore, LE GRAND, comme fait aussi Aimoin: de *Consul & Auguste*, par l'Empereur Anastase, & par autres de *fort comme vn lyon*, de *belliqueux* & de *vaillant en guerre*. Plusieurs luy donnent aussi le tiltre de *Sainct*, adioustant, que *sa vie a esté benîste & remplie de miracles*. Ce que Iean Sauaron President au siege de Clermont en Auuergne, personnage bien versé en l'antiquité, a faict voir au traicté qu'il publia de la Saincteté de ce grand Monarque.

MEROVINGIENS.

507

*Fortunat.* *Fredegar.* *Aimoin.* *Nangis.* *Anonym M.* *P. de Hauarc. l. 4.* *Benif Simoneta.* *Iac. Almainus.*

La Royne CLOTILDE DE BOVRGONGNE sa femme, par qui la Foy Chrestienne prit accroissement en France, vesquit aussi en telle reputation de pieté & d'integrité de vie, qu'on l'estime pareillement Saincte & bien-heureuse. Neantmoins Gregoire de Tours & plusieurs autres, (encores qu'ils l'ayent grandement loüée d'auoir fait de bonnes œuures) ne laissent de la taxer de vengeãce, & d'auoir animé les ieunes Roys ses enfans de ne laisser impunie la mort de son pere leur ayeul maternel, & s'armer contre les Roys de Bourgongne; Duquel blasme neantmoins elle est excusée par le President Fauchet & autres, qui rapportent l'entreprise des Roys de France sur la Bourgongne, à leur ambition, & au desir qu'ils auoient de ioindre ce pays à leurs Estats. Depuis ce temps-là pendant les grandes diuisions qui furent entre les Roys Childebert & Clotaire, ceste sage Princesse & pieuse mere entendant l'estat miserable de leurs affaires, ne cessoit de prier Dieu pour appaiser son ire, & impetrer de sa grace leur reconciliation; s'estant fait porter de Paris à Tours, pour y employer l'intercession de S. Martin: tellement qu'elle fut miraculeusement exaucée. Estant donc fort aagée, elle deceda l'an CINQ CENS CINQVANTE TROIS en la mesme ville de Tours, y faisant sa plus ordinaire demeure, & venant rarement à Paris, où toutesfois son corps fut inhumé au chœur de l'Eglise susmentionnée, qui estoit lors dediée à S. Pierre, qu'auec son mary elle auoit fait construire; & où gist aussi S. Geneuiéue.

*Vollaterran.* *Baronius.* *Greg. lib. 3. c. 6. & 18.* *Aimoin l. 1. c. 14. & l. 2. c. 25.*

*Mort de Clotilde* 553.

*Greg. Tur. l. 3. c. 43. l. 4. c. 1.*

Encore est-il necessaire de remarquer icy apres autres Historiens de nostre temps; que le vray nom de ce Roy estoit, LVDVIN ou LOVIS, & par le commun a esté appellé CLOVIS, ainsi qu'il se trouue aux vieils liures. Parce que les anciens François auoient vne fascheuse prononciation, adioustans souuent aux lettres douces, l'aspiration auec vn C. disans Chlotaire, pour Lotaire. Mais les gens sçauans, qui viuoient souz les Empereurs & Roys Charles le grand & Loüis son fils, ont eu raison de penser, que c'estoit mesme nom Lovis, que CLOVIS; Et toutesfois faute de cognoistre ceste difference de prolation, a fait, que les nouueaux autheurs, venus depuis quatre cens ans, ont commencé à compter nos

*Fauchet.* *Sauaron.* *Du Pleix.* *Cassiodorus.* *S. Remigius in suo Testam.*

MEROVINGIENS. Roys du nom de Loüis, par Loüis le Debonnaire, ce qu'ils deuoient plustost faire à ce LOVIS premier Chrestien. Car par ce moyen nostre Roy, qui à present commande heureusement, se fust rencontré estre LOVIS XVI. non LOVIS XIII. comme ordinairement il est ainsi nommé. Mais on est contraint maintenant de suiure l'erreur commun, afin de ne confondre les Histoires. *Ans de IESVS CHR.*

CLOVIS eut quatre fils legitimes & vn bastard. Ces quatre Princes qui le suruesquirent, partagerent également la France, & prirent tous le nom & tiltre de Roy de la principale ville de leurs partages; & neantmoins chacun d'eux s'appelloit Roy des François, ainsi qu'enseignent quelques anciennes chartes. Du Haillan s'est imaginé, que le Roy de Paris auoit la Souueraineté & preéminence sur tous les autres; Mais Fauchet par bonnes & solides raisons a refuté ceste vaine opinion. Pour l'ordre de ces enfans legitimes, nous suiurons celuy que nous representent les Archeuesques de Tours & de Vienne, Gregoire & Adon, & le Religieux Aimoin, tous autheurs proches de ce temps-là.

*Greg. Tur. l. 3. c. 1.*

*En son Hist. de France.*

## *ENFANS DV ROY CLOVIS LE GRAND, & de la Royne* CLOTILDE DE BOVRGONGNE *sa femme.*

7. INGOMER fils aisné, fut presenté au baptesme par la Royne sa mere, qui fit orner & preparer l'Eglise, à fin que par ceste pieuse ceremonie, le Roy son mary fust dautant plus facilement porté à suiure la Foy Chrestienne, à quoy on ne pouuoit le flechir par la predication. Mais le ieune Prince ne laissa de mourir en bas aage, dont CLOVIS fut grandement émeu & courroucé contre la Royne son espouse.

*Greg. Tur. l. 2. c. 29.*

7. CLODOMIRE Roy d'Orleans & de la basse Bourgongne, aura son eloge en suite.

7. CHILDEBERT Roy de Paris, duquel sera plus particulierement parlé apres Clodomire son frere.

7. CLOTAIRE I. du nom, Roy de Soissons & de Bourgongne, en fin Monarque de France, continua la lignée, qui sera deduite en son lieu, apres auoir parlé de ses deux freres aisnez.

7. CLOTILDE vulgairement appellée CLOTE, sage & vertueuse Royne, fut mariée auec AMAVRY Roy des Vvisigots en ESPAGNE, fils du feu Roy Alaric. Au commencement de son regne, enuiron l'an CINQ CENS QVINZE, on le conseilla de rechercher l'alliance des Roys de France, redoutez pour leur grand pouuoir, en prenant ceste Princesse leur sœur, qui luy fut donnée. Aucuns sont d'aduis, qu'elle eut en dot le Comté de Tolose, & que le Roy son mary laissa encore ioüir les Ostrogots du pays de Prouence, qui est deça le Rhosne, afin de ne s'estranger de leur amitié, reprenant à

*Greg. Tur. l. 3. c. 1.*
*Aimoin. l. 2. c. 8.*
*Procop.*
*Greg l. 3. c. 1.*
*P. Æmil.*

*Son mariage.* 515.

*Ans de Iesvs Chr.*

soy les pays qui sont du costé des Pyrenées. Mais on peut reuoquer en doute cela, puis que Gregoire dit, CLOTILDE *auoir esté enuoyée en Espagne auec vn grand & somptueux equipage*, sans faire mention d'autre chose. On escrit aussi qu'elle eut seulement ceste partie du Languedoc, que les François n'auoient encore conquise. Tant y a qu'à cause de la Religion Catholique professée ouuertement par CLOTILDE, elle fut tres-mal traictée, tant par Amaury son espoux, lequel suiuoit l'opinion Arrienne, que par les suiets d'iceluy, qui vserent en son endroit de plusieurs outrages & violences, iusques à effusion de sang. Tellement que le Roy Childebert son frere merueilleusement indigné (sur tout apres auoir veu le linge plein de son sang, qu'elle luy enuoya) passa expressément en Espagne auec vne puissante armée, pour venger seuerement tant d'outrages, & ramener sa sœur. Mais en retournant elle mourut. Aucuns remarquent ce decez estre aduenu l'an cinq cens vingt cinq, & autres plus veritablement cinq ans apres. Comme la Royne sa mere, on la repute Saincte. Le Cardinal Baronius dit, qu'elle n'estoit inferieure à elle en la Religion : de fait CLOTILDE endura beaucoup pour la vraye Foy. Son corps gist à Paris en l'Eglise de S. Geneuiéue, prés ceux de ses pere & mere.

MEROVINGIENS. *Guil. Catel. en l'hist. de Tolose l. 2. Gregor. l. 3. c. 10. Mariana l. 5. rer. Hisp. Gesta Franc. Epit. c. 11. Fauchet. I. du Brueil aux Antiq. de Paris. In martyr. Rom.*

*Sa mort 530.*

7. THEODECHILDE, qu'aucuns nomment THEVCHILDE, fut religieuse; Elle a esté fondatrice de l'Abbaye de S. Pierre le Vif à Sens, ordre de S. Benoist. Les lettres de la fondation sont données à Paris, qu'aucuns estiment estre de l'an 507. neantmoins il y a suiet de douter qu'elles soient de ce temps-là.

*Chron. S. Petri viui Sen. MS.*

7. N. Fille du Roy CLOVIS, de laquelle Paul Varnefrid fait mention, sans la nommer, mais dit, qu'elle a esté mere d'Agiulfe vingt sixiesme Euesque de Mets.

*Chron. de Episc. Met.*

*L'autheur de la Genealogie de Sainct Arnoul Euesque de Mets (que le docte Pierre Pithou a mis en lumiere) la commence par Anastede Royne des Gots, qu'il dit auoir engendré les Roys Childebert, Clotaire, Clodomire, Thierry & Malaberge Royne des Turingiens : Mais comme le mesme autheur s'est mespris en faisant ces quatre Princes fils d'Anastede ; au lieu de dire Clotilde, au moins trois d'iceux, comme nous auons monstré ; de mesme la Princesse Malabergue n'estoit pas leur sœur ny fille du Roy Clouis, ainsi qu'il semble remarquer ; Iean Abbé de Tritheme est de mesme opinion, nommant le mary de la Princesse, Hermanfroy Roy de Turinge. Ce qui n'a point d'apparence, dit du Tillet, par ce que le Roy d'Austrasie Thierry, fils de Clouis, le deffit & vsurpa son Royaume. De fait celuy qui nouuellement a publié la vie de S. Radegonde, escrit, ceste Princesse, (qu'il appelle* Amalberge,) *auoir esté fille de Thierry Roy d'Italie. Mais Fauchet plus veritablement dit, qu'elle estoit fille de la sœur de Thierry Ostrogot. Et Papire Masson luy donne pour pere Transimond (Paul Emile l'appelle Honoric) Roy des Vandales en Afrique, & d'Amalafrede sœur du mesme Thierry. Au mesme temps viuoit vne autre Amalberge premiere femme de Sigismond Roy de Bourgongne, que Fauchet & autres disent auoir esté fille de Thierry Roy des Ostrogots ; Aucuns neantmoins estiment que c'est la mesme, qui espousa en premieres nopces le Roy de Turinge. Finablement Gregoire de Tours fait mention d'Amalberge femme d'Hermenfroy, sans exprimer de qui elle estoit fille ; mais il la*

*L. 1. c. 2. Fauchet l. 5. des Antiq. Gaul. Pap. Masson l. 1. Annal. P. Æmil in Childeb. I. A. Du Chesne l. 1. c. 5. de l'Hist. de Bourg. Greg. l. 3. c. 4.*

*depeint comme vne Princesse fort mauuaise & cruelle. Toutesfois il se void au contraire dans Cassiodore, que le Roy Thierry escriuant à Hermanfroy, luy mandoit;* Que la Thuringe seroit heureuse d'auoir ceste Royne, que l'Italie auoit nourrie; *(ce qui monstre encore qu'elle n'estoit Françoise.) Il adiouste,* qu'elle estoit docte, ornée de bonnes meurs, & de grande extraction.

*Cassiod. epist. 1. libr. 4.*

## *FILS NATVREL DV ROY CLOVIS I.*

7. THEODORIC, vulgairement appellé THIERRY, Roy d'Austrasie a donné origine à la premiere Branche des Roys de la mesme Prouince, qui sera traictée à la fin de ce liure deuxiesme.

---

# 7. CLODOMIRE

514.

## *ROY D'ORLEANS ET DE LA basse Bourgongne.*

### CHAPITRE VI.

PVIS qu'entre les enfans du Roy Clouis le Grand Gregoire de Tours, & le Religieux Aimoin, nomment CLODOMIRE immediatement apres Ingomer, qu'ils qualifient aisné, comme ils font cestuy-cy apres la mort d'Ingomer son frere, il n'y a suiet d'estimer, que le Roy Childebert qui fut pareillement son frere, l'ait precedé en l'ordre de naissance, comme du Tillet & autres semblent s'estre persuadez. Outre la ville d'Orleans, où il tint son siege, sa domination s'estendoit sur les pays Blesois, Gastinois, Senonois, Troyes, & ce qui tiroit vers Bourgongne.

*Greg. l. 2. c. 29.*
*Aimoin l. 2. c. 1. & 7.*

A cause de la Royne Clotilde sa mere, il pretendit le Royaume de Bourgongne; ou bien il prit ce pretexte, pour l'enuie qu'il eut d'estendre les limites de son Estat. De sorte que luy & ses freres vindrent attaquer si viuement Sigismond Roy de Bourgongne en partie, & son frere Godemare, qu'ils gaignerent sur eux vne bataille, en laquelle Sigismond estant pris auec sa femme & ses enfans, fut enuoyé prisonnier au pays Orleanois. Mais Godemare ayant repris courage, & par la force des armes s'estant saisi de Bourgongne, de laquelle il se porta pour Roy, & en chassa les garnisons Françoises, CLODOMIRE estant prest d'aller derechef contre luy, prit vne mauuaise resolution de faire mourir ses prisonniers. Alors Auitus, qui estoit vn Sainct homme Abbé de S. Mesinin prés Orleans, tascha de l'en diuertir par ses remonstrances. Il ne laissa neantmoins d'executer ce pernicieux dessein; que Dieu ne permit demeurer impuny, suiuant la prediction de l'Abbé. Car ce Roy & ses enfans eurent vne fin miserable. De faict ayant ioinct ses forces auec celles du Roy de Mets Thierry son frere, de rechef la bataille fut presentée à Godemare prés la ville de Vienne en Dauphiné; En laquelle Iournée le Bourguignon demeura encores vaincu, en l'an CINQ CENS VINGT-VN. Mais comme le Roy CLODOMIRE, emporté par la chaleur de son courage, poursuiuoit trop inconsiderément la victoire, aucuns des ennemis tournans teste, & feignans estre de ceux de son party, le tuerent, coupperent sa teste, qu'ils mirent au bout d'vne lance, & la monstrerent aux François. On le recognut à sa longue cheuelure, de laquelle les Roys & fils de Roys auoient accoustumé d'vser en ce temps-là.

*Greg. Tur. l. 3. c. 6.*
520.
*A. du Chesne Hist. de Bourg. l. 2. c. 5. & 6.*
*Sa mort* 521.
*Agathias.*

*Ans de Iesvs Chr.* Or les François indignez & courroucez de la mort de leur Roy, continuerent de poursuiure plus furieusement les ennemis, en firent vn grand carnage, & reduisirent la Bourgongne en leur puissance; Il est vray que bien-tost apres ils la perdirent. Gregoire de Tours, Procope & Agathias ayant, suiuant la verité des choses passées, rapporté ce que dessus, il ne faut croire à ce que de sa part en recite Cassiodore; qui d'ailleurs prend erronément le Roy de Mets Thierry, pour Clodomire son frere, lequel tint le Royaume d'Orleans enuiron huict ans. Vignier semble s'estre aussi mespris remarquant en sa Bibliotheque Historiale, la mort de ce Roy souz l'an cinq cens vingt-huict; contre ce qu'escrit Sigebert, qui le rapporte sept ans auparauant; en quoy il a esté suiuy par Fauchet, du Chesne & autres bons autheurs. *Merovingiens. Ado. Vien. l. 11. Epist. Souz l'an 521.*

*Son mariage.* Le mesme Roy Clodomire fut conioinct par mariage auec Gonthevque, du Tiller la nomme Gondioche, & ne dit point de quelle Maison elle estoit issuë. Estant demeurée vefue, le Roy de Soissons Clotaire l'espousa contre les loix du mariage, & la decence, veu qu'il estoit frere de son premier mary. *Greg. Tur. l. 3. c. 5.*

## *ENFANS DE CLODOMIRE Roy d'Orleans.*

8. Theodebavd ou Thibavd apres la mort de son pere fut auec ses freres, nourry à Paris prés la Royne Clotilde leur ayeule paternelle. Mais Childebert leur oncle, craignant que ces ieunes Princes succedassent au Royaume d'Orleans par la faueur de Clotilde, induisit son frere le Roy de Soissons Clotaire de les faire mourir, ou de leur coupper les cheueux, pour estre tenus comme le reste du peuple, & partager entre eux le Royaume. Faignants donc de les vouloir faire declarer Roys, ils les retirerent des mains de leur ayeule. A laquelle depuis ayant descouuert leur mauuais dessein, on interpreta mal sa responce; *Qu'elle aymoit autant les voir mourir, qu'ils fussent tondus & priuez du Royaume de leur pere.* Tellement que Clotaire fut si dénaturé & transporté de fureur, qu'ayant ietté contre terre Thibavd, il luy perça le corps de son espée. Ce qui fut inhumainement executé l'an cinq cens trente vn, selon Sigebert, autres disent deux ans apres. Mais si la remarque de ce temps est veritable, il faudroit que Thibavd, lors de sa mort, eust eu plus de dix ans, & son frere Gonthaire aussi tué au mesme temps, plus de sept, qui est l'aage qu'on leur donne communément. Si ce n'est que le Roy Clodomire leur pere eust esté occis plus tard, que l'an cinq cens vingt vn. *Greg. l. 3. c. 18. Aimoin. l. 2. c. 12. Sa mort 531.*

8. Gonthaire lors de la mort funeste de Thibaud son frere aisné se vint ietter aux pieds de Childebert, & fondant en pleurs luy embrassa les genoux; le suppliant de le sauuer, & qu'il ne fust tué. Dont ce Roy émeu de pitié, les larmes aux yeux, pria Clotaire de luy donner la vie. Mais son cœur farouche ne pouuant estre flechy, tout furieux il respondit, qu'estant l'autheur de ceste entreprise, maintenant il vouloit retirer sa parole; adioustant, que s'il n'ostoit l'enfant de deuant luy, il le feroit mourir en sa place. Lors Childebert repoussa Gonthaire, auquel son cruel oncle fit souffrir vne *Sa mort 531.*

MEROVINGIENS.

Ans de IESVS CHR.

mort pareille à celle de son frere. La Royne Clotilde, aduertie du meurdre de ses petits enfans, fit enleuer le corps, & iceux enterrer dans l'Eglise de S. Pierre & S. Paul, maintenant dite de Saincte Geneuiéue. S'estant en fin trouuée veritable la prediction de l'Abbé Auitus, quand il menaça Clodomire de pareille mort, qu'il faisoit endurer à Sigismond de Bourgongne & à ses enfans innocens.

*Greg. Tur. l. 3. c. 6. & 18.*

8. CLOVAVD, vulgaire appellé CLOVD, ayant esté enleué par des hommes de guerre, qui se doutoient de la malice de ses oncles, eschappa de leurs mains sanguinaires, & renonçant au Monde, pour se voüer à Dieu, se coupa luy-mesme ses cheueux, preferant la vie paisible & sans crainte à vn Royaume si plein de danger. En cét estat ses oncles l'endurerent, & pour son entretien luy donnerent quelques heritages. Mais desirant viure encore plus solitairement, il se retira en Prouence, & y fut long-temps; iusques à ce qu'en estant de retour, Eusebe Euesque de Paris luy confera l'ordre de Prestrise; puis il s'en vint demeurer à Nogent, village situé sur la riuiere de Seine, à deux lieuës de Paris, & là bastir vn monastere, qu'il donna depuis à l'Eglise de Paris auec ses biens. Ayant ce Prince vescu si pieusement, qu'apres sa mort s'estant fait quelques miracles, il a esté mis au nombre des Saincts, & gist en ce mesme lieu de Nogent, depuis de son nom appellé S. Cloud. On y voit encores son Tombeau auec vn Epitaphe en vers Latins escrit en grosses & anciennes lettres. Sa feste est celebrée au diocese de Paris le septiesme iour de Septembre. Aucuns remarquent son decés estre aduenu l'an 531. Mais ce fut long-temps apres.

*Iac. du Breuil aux Antiq. de Paris li. 4.*

*Du Tillet.*

## 7. CHILDEBERT
## *I. du nom Roy de Paris.*

514.

### CHAPITRE VII.

IL fut troisiesme fils du Roy Clouis le Grand, & de la Roine Clotilde sa femme; & commanda non seulement sur la ville de Paris: mais aussi és pays Chartrain, & sur ceux du Perche, du Maine & d'Anjou, tout le long de la frontiere de Bretagne: aucuns adioustent, que sa domination s'estendoit aussi sur la Touraine, l'Aquitaine & partie du Languedoc. Que s'il fut cruel enuers ses neueux, qui estoient fils du Roy d'Orleans Clodomire, d'autre part il se monstra bon frere à l'endroit de sa sœur la Royne d'Espagne Clotilde. Car estant iustement esmeu du mauuais traictement, qu'elle receuoit de son espoux Amaury Roy des Visigots, & de ses subiets Arriens, il passa en Espagne, vainquit & tua luy-mesme ce Roy, d'vn coup de lance, ainsi qu'il essayoit d'entrer en vne Eglise des Chrestiens; prit sa ville de Tolede & ses tresors, se rendit maistre de grande partie du pays voisin, & retira la Princesse.

*Greg. l. 3. c. 29.* *Ado.* *Garibai en l'hist. d'Esp.* *Mariana l. 5. rerum Hisp.*

530.

Auant ce voyage CHILDEBERT, auec son frere Clotaire Roy de Soissons, conduisit vne autre armée en Bourgongne contre le Roy Godemare, pour venger aussi la mort du mesme Roy Clodomire leur frere. Ils assiegerent & prirent la ville d'Authun, & donnerent tel effroy à leur ennemy, que desesperant de pouuoir resister à de si puissans aduersaires, il

*Aimoin. l. 2. c. 20. 25. 29.* *And. du Chesne Hist. de Bourg.*

527.

*Ans de Iesvs Chr.* se sauua en Espagne, & de là en Afrique, où il acheua le reste de ses iours. Vn ancien autheur escrit, qu'il fut tué par les François, courroucez de la mort de Clodomire. Les deux Princes conquerans partagerent entre eux la basse Bourgongne, comprenant le Duché, le pays de Viennois & la Sauoye; Quant à la haute Bourgongne, elle demeura au Roy Thierry d'Austrasie leur frere. Quelque temps apres ils firent aussi le partage du Royaume d'Orleans. MEROVINGIENS. *Ado Vien.* 531.

Mais ceste bonne intelligence ne dura pas tousiours entre eux; ny auec Thierry. Car pendant que luy & Clotaire estoient empeschez en la guerre de Turinge, vn bruit courut au pays d'Auuergne, que l'Austrasien qui la possedoit, auoit esté occis; dont CHILDEBERT son frere estant aduerty, il vint incontinent pour s'emparer de ce pays & de la ville de Clermont, qui en est la capitale; estant toutesfois contraint d'abandonner son entreprise, apres qu'il eut aduis, que Thierry sain & sauf retournoit victorieux. *Greg. l. 3. c. 9.* 527.

Il est vray, que depuis ce Prince estant en fin decedé CHILDEBERT & Clotaire se ietterent incontinent sur l'Austrasie, en intention d'en despoüiller Thiebert fils du defunct leur nepueu; lequel bien qu'il fust lors fort ieune, neantmoins il cut la dexterité d'appaiser les deux Roys ses oncles par les grands presens qu'il leur fit. Le Roy de Paris l'vn deux, le prit aussi en telle affection, que l'ayant prie de le venir trouuer, non seulement il le recueillit humainement; mais encores luy fit entendre, que n'ayant point d'enfans, il deliberoit de le traicter comme son fils. 536. *Greg. l. 3. c. 24. & 28. Aimoin. l. 2. c. 18.*

Le Roy CHILDEBERT, qui portoit enuie à Clotaire Roy de Soissons, estant donc ainsi estroitement allié auec son nepueu, ils preparerent vne puissante armée contre luy; qui se retira au pays d'Orleans, où il fut incontinent poursuiuy & tenu comme assiegé. Ce fut lors, que la Royne Clotilde leur mere, ne pouuant les accorder, obtint de Dieu par sa priere, qu'ils ne vinssent aux mains. De fait vn orage prodigieux, qui s'esleua comme miraculeusement, les empescha de combatre. Car le Roy de Paris voyant son ennemy dénué de secours, pensoit le mettre en pieces auec son armée; quand le Ciel estant serein, soudain suruint vne furieuse tempeste meslée d'esclairs, de tonnerre, de gresle & de pierres, qui déchirerent les pauillons du camp de CHILDEBERT, & ietterent bien loin ses hommes & cheuaux; Il attendoit d'estre luy-mesme consumé du feu celeste, & prioit Dieu luy vouloir pardonner d'auoir pris les armes contre son sang; Ce qui luy rendit encores la chose d'autant plus merueilleuse fut, qu'il ne tomba aucune goutte d'eau sur le camp de son frere. Estimant donc que c'estoit vne punition diuine, il enuoya offrir la paix à Clotaire, laquelle accordée, chacun se retira. 539. *Greg. l. 3. c. 28.*

Or pour oster toute occasion de querelle, ces deux Princes derechef prirent vn genereux dessein d'aller encore en Espagne. Ainsi estant descendus en Arragon ils vindrent assieger Sarragosse; dont les habitans furent si estonnez, qu'ils curent recours aux ieusnes & prieres, par le moyen desquelles le Siege fut leué souz certaines conditions que les deux Roys leur octroyerent; & contraignirent ceux de la ville, qui suiuoient l'Arrianisme de le quitter: puis comme autresfois les deux Princes ayant conquis vne bonne partie d'Espagne, retournerent en France auec vn grand butin; En suite de laquelle hardie entreprise, quelques années apres CHILDEBERT fit construire prés sa ville de Paris vne somptueuse Abbaye, au nom de la Croix & de S. Vincent; en laquelle il mit l'Estole de ce Sainct, que ceux de Sarragosse luy donnerent. Ceste Abbaye depuis a esté nommée de S. Germain, en memoire de l'Euesque de Paris portant ce nom, qui conseilla CHILDEBERT de la bastir. *Idem l. 3. c. 29.* 542. *Du Tillet.* 553. *Iaq. du Brueil aux Antiq. de Paris.*

MEROVINGIENS. An de Iesus Chr.

*Agathias.* Cependant le Roy Thiebaud d'Austrasie ayant laissé son Royaume à Clotaire son grand oncle, le Roy de Paris, qui luy estoit aussi proche, ne voulut au commencement quitter son droit, qui fut le suiet d'vne nouuelle guerre entre eux; mais CHILDEBERT tirant desia sur l'aage, se voyant affligé de maladie, & n'auoir aucuns enfans masles, pour éuiter aux tristes euenemens de la guerre, il aduisa prudemment de renoncer à son droit. Ne laissant toutesfois de garder en son cœur vn mal talent au Roy Clotaire, comme il fit paroistre, lors qu'il retira le Prince Cramne fils d'iceluy, qui s'estoit reuolté, l'ayant fait iurer sur les corps Saincts, qu'il seroit tousiours ennemy de son pere, qui ne fut le seul tesmoignage de la haine fraternelle, ayant encores suscité contre luy les Saxons.

*Greg. l. 4. c. 17.*

Pendant ce desordre CHILDEBERT estant en sa ville de Paris, mourut l'an quarante-neufiesme de son regne, & de salut CINQ CENS SOIXANTE DEVX; quoy qu'aucuns remarquent ce deces estre aduenu cinq ans auparauant. Il gist en la mesme Eglise de S. Vincent, dite de S. Germain des prez, qu'il fonda; comme il fit aussi la grande Eglise de Paris, & la parroisse dédiée pareillement à S. Germain, appellé de l'Auxerrois. L'Abbaye de S. Michel située au peril de la mer sur vn mont ou rocher au diocese d'Auranches en Normandie, est encore de sa fondation: & vn Monastere en la ville d'Arles: fondations qui monstrent combien ce Roy estoit pieux. Aussi enuoya-il Ruffin en Italie vers le Pape Pelagius, pour estre informé de quelques points qui concernoient la Foy. Et d'ailleurs pendant son regne furent tenus deux Conciles à Orleans, dont les Euesques luy donnerent les tiltres de *tres-inuincible & tres-pieux*. De fait son zele enuers la religion & sa pieté parurent encores par vne Ordonnance qu'il fit contre les Iuifs. L'Euesque de Poictiers Fortuné le qualifie aussi, *tres-grand obseruateur du culte diuin, debonnaire, bon, sage & iuste*. L'on trouue des loix faites par luy qui sont meslées parmy les Saliques. Par son epitaphe en vers Latins, on remarque de luy, qu'il estoit craint & redouté par les Gots & les Espagnols, les Allobroges, Auuergnacs, & le Roy des Bretons, & est en outre loüé de plusieurs rares vertus.

*Sa mort 562.*

*Aimoin. l. 2. c. 29*

*Greg. l. 4. c. 20.*

*Fortunat. in epigram.*

*Gregorij ep. ad Vigil.*

*Epist. Pelagij ad Childeb.*

*Pap. Masson. l. 1. Annal.*

*Aimoin. l. 2. c. 29.*

LaRoyne VLTROGOTE sa femme (qu'on estime estre originaire d'Espagne) est aussi recommandée de deuotion & charité enuers les pauures; Elle gist auec le Roy son mary.

*Son mariage.*

*Gregor. l. 1. miracul. c. 12.*

*Vita S. Bathild. apud Sur.*

## FILLES DV ROY CHILDEBERT.

8. CROTHBERGE & CROTHESINDE sœurs, ne furent heritieres du Royaume de leur pere, lequel par la loy Salique & la coustume de la Maison de France ne tombe en quenoille. Gregoire escrit, que ces deux Princesses furent exilées (autres disent emprisonnées auec la Royne leur mere) craignant peut-estre, qu'vn iour elles ne fussent le suiet de quelque guerre. Ces deux filles sont nommées en la charte de l'exemption de l'Abbaye S. Germain des prez, octroyée par S. Germain Euesque de Paris, & autres Euesques y nommez. Fortuné dit, que ces Princesses eurent pour tuteur & comme pere le Roy de Paris Charibert leur cousin, leur mere estant encore viuante.

*Aymoin. l. 2. c. 29.*

*Gregor. l. 4. c. 20.*

*Fauchet.*

*Du Tillet.*

7. CLOTAIRE

# 7. CLOTAIRE

## *I. du nom Roy de France.*

### CHAPITRE VIII.

514. PAR la diuision & le parrage de la Monarchie du grand Clouis, CLOTAIRE son quatriesme fils eut premierement le Royaume de Soissons, qui faisoit part du pays appellé anciennement Vvestrie, auiourd'huy Normandie, Picardie & Flandres, iusques à l'embouchure de la riuiere de Meuse. Puis apres ce Roy (qui paruint à vn grand aage, & regna plus long-temps qu'aucun autre des Roys de France) ayant suruescu à ses freres & à ses neueux, reünit souz sa main toute la Monarchie Françoise par la mort des Roys Clodomire & Childeberr I. ses freres, & celle de Thibaud Roy d'Austrasie son petit neueu. Il eut souuent des prises & entra en guerre cruelle auec les mesmes Princes ses freres, & poursuiuir aussi par armes les Bourguignons, Saxons, Turingiens & Bretons. *Greg. l. 2. c. 1. & 14. Marcel. Côte. Du Tillet. Gesta Franc. epit. c. 40. & 25.*

En la guerre de Turinge il ioignit ses forces auec celles de Thierry Roy d'Austrasie son frere, & prit pour sa part du butin RADEGONDE DE TVRINGE, fille de Berthier Roy de ceste contrée; Princesse doüée de plusieurs perfections de corps & d'esprit, mesmement de rare pieté iointe à vne singuliere beauté. CLOTAIRE l'espousa au lieu de Virry: puis ayant esté ensẽble par l'espace de six années, sans auoir eu enfans, touchée d'vn sainct desir de quitter les pompes & vanitez du monde, & viure souz la regle d'vne vie austere & religieuse, elle se separa de luy, & de son consentement prit le voile à Noyon, par les mains de l'Euesque S. Medard. De Noyon elle se rendit en Touraine, pour la deuotion qu'elle auoit à S. Martin; & de là vint à Poictiers, où elle s'arresta. Par la liberalité du Roy CLOTAIRE elle y fonda le Monastere auiourd'huy appellé de S. Croix, auquel furent mises des Religieuses de l'ordre de S. Benoist, & le recommanda aux Roys de France & aux Euesques par lettres, dont la memoire s'est conseruée dans l'Histoire de Gregoire Euesque de Tours, qui marquent d'vn esprit comme prophetique les licences, rauages & desordres, que depuis commirent aucunes Princesses filles des Roys dans ce Monastere. Auquel RADEGONDE, apres auoir attaint vn grand aage, mourut l'an CINQ CENS QVATRE-VINGTS DOVZE, le treziesme iour d'Aoust; & fut inhumée dans l'Eglise, maintenant appellée de son nom, qui est collegiale souz vn Prieur, & proche du Monastere de S. Croix. La vie glorieuse & les vertus de ceste bonne Royne sont loüées par deux Saincts Prelats, qui vesquirent de son temps: l'vn fut Gregoire, dont nous auons parlé; & l'autre Fortuné Euesque de Poictiers. Le premier l'appelle *bien-heureuse*, & tesmoigne auoir assisté à ses funerailles: & Fortuné recite, que tous les ans vn mois l'année elle se retiroit en vn lieu solitaire, pour mieux vaquer à la priere & meditation. Sa memoire est celebrée en l'Eglise, particulierement au diocese de Poictiers. *Greg. l. 3. c. 7. Hist. de la vie de S. Radeg. Bouchet aux An. d'Aquit. Sen 1. mariage. Sigebert. sub an. 524. Greg. l. 9. c. 2. Fortunat. 527. Baron. sub an. 527 n. 78. & an. 566. nu. 3. 592. Gregor. l. 9 c. 2. & de gloria confess. c. 106.*

La guerre de Turinge finie, les deux freres entrerent en de grandes deffiances, iusques là que CLOTAIRE creut Thierry auoir voulu faire attenter à sa vie. Suiuit l'entreprise sur la Bourgongne; laquelle ayant esté subiugée par les armes Françoises, chacun des Roys freres en eut sa piece, mesmement CLOTAIRE. Qui prit pour seconde femme *2. mariage. Gregoire.*

MEROVINGIENS.

*Aux alliances Geneal.*

GONTHEVQVE (aucuns l'appellent Ingonde) vefue qu'elle estoit de son frere Clodomire Roy d'Orleans. Il en eut cinq fils & vne fille, non pas de Radegonde, comme Paradin a imaginé: & s'est Bouchet pareillement mespris faisant Radegonde cinquiesme femme. Du viuant de GONTEVQVE, CLOTAIRE outrepassant encore les loix du mariage, espousa ARIGONDE sœur d'icelle, & en eut vn fils: & vn autre de sa quatriesme femme nommée CHVNSENE, aucuns l'appellent Rodine.

*Ans de leurs Chr.*

*3. & 4. mariages.*

*Aimoin. Sigebert. Marcellin. Comes in Chron.*

Sur ses vieux iours, perseuerant en son incontinence, il prit alliance auec VANDERADE ou Vuldotande, fille de Vachon Roy des Lombards, & vefue de son petit neueu le Roy d'Austrasie, duquel Royaume il s'empara en espousant ceste cinquiesme femme; De laquelle il procrea deux filles; & depuis la delaissa par les remonstrances que luy en firent les Euesques de France.

*5. mariage. 553.*

*M. Comes in Chr.*

*Gesta Franc. epit. c. 21. & 27.*

Au mesme temps de ce dernier mariage, il fit vne memorable desconfiture des Saxons, en vn lieu proche du fleuue de Visere, & rauagea le pays de Turinge, en haine de l'assistance que les Turingiens auoient donnée contre luy aux Saxons corsaires. Mais le bon-heur de ce Prince ne continua pas contre les Saxons. Car depuis & sur la fin de ses iours, les ayant derechef attaquez, & par vn mauuais conseil mesprisant d'admettre les raisonnables conditions de paix & de submission, qu'ils luy offroient, se voyans reduits à l'extremité, luy donnerent vne autre bataille, qu'ils gaignerent, plusieurs François estant demeurez sur le champ. Ainsi CLOTAIRE matté par cét accident, fut luy-mesme contraint de demander la paix à ce peuple farouche, auquel, s'il eust vsé de bonne conduite, il pouuoit donner la loy; faisant par là recognoistre; *Que la force mal mesnagée se perd de soy-mesme, & que le desespoir, qui souuent redouble le courage, cause vne victoire certaine.*

*Scip. du Pleix.*

Robert Guaguin, & Nicole Gilles Historiens recens, suiuis par du Haillan, de Serres, & par aucuns autheurs estrangers, entre autres le Cardinal Baronius, attribuent à ce Roy l'erection de la Seigneurie d'Iuetot au pays de Normandie en tiltre de Royaume, apres que transporté de cholere il eut en vne Eglise tué Gautier, qui en estoit Seigneur. Mais les autres plus iudicieux ont par des solides raisons refuté cela, non seulement comme fabuleux; mais encores déguisé de faulsetez, qui se descouurent par les circonstances des temps, des personnes, & de la chose. Aussi n'est-il appuyé sur le tesmoignage de Gregoire, d'Aimoin, ny d'aucun autre bon autheur ancien. De fait Guaguin recognoist auoir esté le premier, qui l'a mis par escrit. Mais quelque immunité ou franchise attribuée à la Terre d'Iuetot, peut auoir donné lieu à cét erreur; Neantmoins nos Roys depuis quelques années ont permis aux Seigneurs du Bellay, qui l'ont euë par succession, de s'en qualifier Princes.

*P. Æmil. Fauchet. Du Pleix.*

CLOTAIRE fit le voyage d'Espagne auec Childebert Roy de Paris sō frere, pour en retirer à force d'armes la Royne Clotilde leur sœur: œuure de pieté suiuy d'vn autre, en ce que par sa liberalité l'Eglise de S. Martin de Tours fut rebastie & recouuerte, ayant esté peu auant bruslée par l'insolēce de Villicaire beau-pere de son fils Chramne qu'il traicta rigoureusement & punit de sa rebellion, comme nous dirons. Ce Roy trauailla grandement les Ecclesiastiques, & voulut prendre tous les ans la troisiesme partie de leur reuenu; à quoy s'opposa Iniuriosus Euesque de Tours, & par ses graues remonstrances fit retracter l'ordonnance iniuste.

*Greg. l. 3. c. 29.*

*Greg. l. 4. c. 2.*

Mais ce qui principalement ternit la gloire de ce Roy, fut la grande inhumanité, de laquelle il vsa à l'endroit des enfans de Clodomire Roy d'Orleans son frere, qu'il fit cruellement mourir, & s'empara de leurs Estats.

*Ans de Iesvs Chr.* La derniere guerre, qu'entreprit CLOTAIRE, a esté celle de Bretagne contre Canoberr ou Conabre Comre, (Aimoin & Marcellin Comte l'appellerent Roy, & Berrrand d'Argentré le qualifie seulement Comte de Rennes & de Nanres) qui secourut Chramne, ayant le Breton esté si 563. temeraire, que de liurer le combat à vn Roy si puissant : Aussi en eut-il vn mal'heureux succez estant morr en la meslée ; & en suite le miserable fils rebelle eut vne fin rragique & déplorable ; & furent les villes de Rennes & Nantes prises par CLOTAIRE ; Mais soit que Dieu fust courroucé des eruautez & parricides de ce cruel pere & oncle, ou soit qu'il fust cassé de vieillesse & de ses plaisirs charnels, il ne la fit longue depuis, estant *sa mort* decedé à Compiegne en Picardie, l'an CINQ CENS SOIXANTE 564. QVATRE, ayanr regné enuiron cinquante vn an, & fut inhumé dans l'Eglise de S. Medard de Soissons, qu'il fit commencer. Encores que ce Roy fust taxé de plusieurs vices, neantmoins il est loüé, de ce que pendant la maladie donr il mourut, il eut bonne opinion de la diuinité ; puis qu'il l'estimoit dauantage que la puissance des Roys les plus grands de la Terre, qu'elle faisoit mourir ; & d'ailleurs eut beaucoup de confiance en la misericorde de Dieu. On a remarqué le decés de ce Roy estre aduenu le propre iour ; (mais vn an apres iustement reuolu,) que son fils Chramne eut esté miserablement bruslé par son commandement.

*Merovingiens. Idem Greg. Ibid. c. 10. Marc. Comes in Chron. Greg. l. 4 c. 21. Aimoin. l. 2. c. 17.*

Quatre de ses fils diuiserent la France en terrarchies, ou partage de quatre Royaumes ; rour ainsi que cinquanre ans auparauant auoient fait ceux de Clouis le Grand, leur ayeul ; ce qui aduinr aussi depuis auec la mesme fortune, c'est à dire, qu'en fin rous ces Royaumes romberent en vne seule personne, ayant esté recueillis & possedez par le perit fils de CLOTAIRE, portant mesme nom que luy. Mais telles diuisions & pluralité de Roys continua de causer plusieurs desordres.

*Greg. Tur. l. 4. c. 22. Aimoin. l. 2. c. 37. & l. 3. c. 1.*

## *ENFANS DV ROY CLOTAIRE I. & de la Royne* INGONDE *sa deuxiesme femme.*

8. GVNTHAIRE mourut auanr le Roy son pere. *Greg. Tur. l. 4. c. 3.*

8. CHILDERIC deceda pareillement du viuant du Roy Clotaire ; La Genealogie de S. Arnoul Euesque de Mets semble luy donner pour enfans THEODEBERT & MEROVEE ; Si ce n'est qu'en parlant de Childeric fils de Cloraire, elle veille entendre vn autre de mesme nom, qui fur fils narurel d'iceluy. *Aimoin. l. 2. c. 15. & 37.*

8. CHARIBERT ou ARIBERT Roy de Paris aura son Eloge en suite.

8. GVNTCHRAM, vulgairement appellé GONTRAN Roy d'Orleans, de Bourgongne & de Paris, duquel sera parlé plus amplemenr apres son frere Charibert.

8. SIGISBERT Roy de Rheims ou d'Austrasie conrinua la posterité, qui se verra déduite cy-apres en la troisiesme partie de ce liure deuxiesme.

8. CLOSINDE, fut conioincte par mariage auec ALBOIN Roy DES LOMBARS, lequel ayanr quitté les Pannonies, vint auec son peuple conquester l'Iralie, de laquelle il se fit declarer Roy apres *Greg. l. 4. c. 3.*

*Vignier en la bibliotheque foux 568. & 570.*

*Sigon. lib. 1. hist. de regno Ital.*

*Ans de Iesus Chr. 570. 574.*

s'estre tendu maistre de la ville de Milan, enuiron l'an einq cens soixante dix. Et comme il poursuiuoit ses conquestes, sa seconde femme Rosimonde fille de Cunimond Roy des Gepides fut si mal'heureuse que de luy auancer ses iours en la ville de Veronne, l'an cinq cens soixante quatorze. Il ne laissa enfans; de sorte que les Lombards eslurent en son lieu Clepho, pour regner sur eux.

## *FILS DV ROY CLOTAIRE I. ET d'ARIGONDE sa troisiesme femme.*

8. CHILPERIC Roy de Soissons, puis de Paris, continua la lignée Royale, ainsi qu'on pourra voir en son lieu.

## *ENFANS DV ROY CLOTAIRE I. & de CVNSENE.*

*Greg. l. 4. c. 13. 16. 17. & 20.*

*Aimoin. l. 2. c. 28.*

*Sigebert.*

*Gesta Franc. epitom.*

*Vignier.*

*Fauchet.*

*Fauchet.*

*Vignier.*

*Gregor. l. 4. c. 20.*

*558.*

8. CHRAMNE, (auquel Gregoire de Tours donne la qualité de Roy) estoit Prince tres-beau, mais fort vicieux & d'vn esprit malin. Le Roy son pere luy donna le Duché ou Gouuernement d'Aquitaine. Mais s'estant accosté & ayant creu le mauuais conseil de gens desesperez & sanguinaires, il commit de grandes exactions & violences en Auuergne; puis vint à Poictiers, & tenant vne cour magnifique, pour fournir à sa despense excessiue, il fut contraint de piller les suiets de son Gouuernement: Surquoy le Roy son pere luy ayant commandé de retourner prés de luy, fut si mal-aduisé, que de n'obeir pas, mesme de se reuolter, puis se retira vers Childebert Roy de Paris son oncle, qui le caressa de telle sorte, que le ieune Prince indiscretement promit de ne se departir de son alliance, ny de retourner auec son pere. Lequel ne pouuant laisser la guerre de Saxe, enuoya en Auuergne Charibert & Gontran ses enfans faire teste à leur frere; & comme ils le sommerent, ou de rendre ce qu'il occupoit, ou bien de se resoudre à la bataille, il fit response, qu'il vouloit obeir à son pere, & neantmoins ne pouuoit rendre le pays qu'il luy auoit donné. Ainsi chacun se preparant au combat, vne tempeste s'esleua si furieuse, que les deux armées furent contraintes de se retirer: & CHRAMNE estant aduerty de la bataille liurée en Saxe, fit artificieusement donner aduis à ses freres, que leur pere y auoit esté occis. Eux effrayez de ceste triste nouuelle, delaisserent leur entreprise, & s'acheminerent en Bourgongne, suiuis du rebelle iusques à Chalon sur Saone, qu'il assiegea & prit. Cependant Childebert estant deceedé, & CHRAMNE se voyant priué de support, force luy fut de s'humilier, & venir se presenter au Roy son pere, qui luy pardonna. Mais ne pouuant oublier ses mauuaises habitudes, il retombe au precipice de la rebellion, & se retire en Bretagne auec sa femme CALTE, fille de Villicaire, (qu'vne Chronique appelle Guillaume, & le qualifie Duc d'Aquitaine) ayant son recours vers vn Comte Breton, nommé Conoberr, mary de la sœur de sa femme, qui entreprit temerairement de le defendre & mettre à couuert. Clotaire iustement courroucé de ceste receidiue, resoult de conduire luy-mesme vne armée en Bretagne contre eux; & lors il pria Dieu de luy donner pareille issuë en ceste guerre, qu'autrefois il donna au Roy Dauid contre son fils le rebelle Absalon; ce

Ans de Iesvs Chr.

qui aduint. Car apres auoir obtenu vne signalée victoire, l'an CINQ CENS SOIXANTE TROIS, CHRAMNE voulant se retirer vers la mer, pour se sauuer auec sa femme & ses filles, ne peut paruenir à son dessein, & tomba entre les mains des soldats de son pere, qui sans misericorde ny respect de sang, commanda de le brusler en vne maison, où il estoit retiré auec sa femme & famille, qui furent tous inhumainement consommez par le feu. Ainsi le Prince infortuné par telle cruauté barbare finit miserablement ses iours. Mais Clotaire touché d'vn remords de conscience pour les diuers parricides, qu'il auoit commis & autres pechez, vint à Tours, où il fit confession de ses pechez deuant l'Eglise de S. Martin, ayant amené de Bretagne auec luy S. Melen homme de grande reputation & sainteté, qui fut Euesque de Rennes. Mais il eust esté lors fort aagé s'il vescut souz Clouis I. comme tient d'Argentré. Aucuns escriuẽt que le Prince CHRAMNE estoit fils bastard du Roy Clotaire.

MEROVINGIENS.

Aimoin. l. 3. c. 30.

Sa mort 563.

B. d'Argentré aux Ans de Bret. l. 2. c. 13.

8. BLITILDE espousa AVSBERT Seigneur Austrasien, qualifié Comte Palatin & dit Senateur, à cause qu'il estoit sorty de Senateurs Romains, non de Seigneurs François issus de Clodion, comme Vassebourg a inuenté. Tant y a que l'on conuient, qu'il estoit issu de tres-noble sang. De ce mariage fut procreé ARNAVLD, pere de S. ARNOVL Euesque de Mets, qui eut pour fils Anchise, & cestuy-cy Pepin surnommé Heristel, Maire des Palais de France & d'Austrasie, pere de Charles Martel, Prince des François, qui eut pour fils PEPIN Roy de France, tige de la seconde Lignée Royale. Tant de degrez tesmoignent, que BLITILDE estoit fille du Roy Clotaire I. comme tient l'autheur de la Genealogie de S. Arnoul, & Sigisbert, & non pas de Clotaire II. ainsi qu'escriuent le Moyne de S. Cybar d'Engoulesme, & l'autheur de la vie de S. Genoulf, suiuis par du Tillet & autres. De fait, selon que remarque le President Fauchet, BLITILDE fut mariée en l'an 572. & Clotaire II. nasquit quinze ans apres. Mais le mariage ne pourroit pas auoir esté fait en cét an, si Ausbert Senateur mourut en l'an 567. ainsi que dit Vignier, au rapport de Meier & Vassebourg. Dailleurs au compte de ceux, qui font ceste Princesse fille de Clotaire II. il y eust eu cent ou cent dix ans, sept degrez de generations: encore que d'ordinaire en vn siecle il n'y ait que trois ou quatre degrez au plus. Partant Scipion du Pleix Historiographe du Roy auec iuste raison dit, que BLITILDE a esté fille du Roy Clotaire I. non du deuxiesme. Neantmoins Gregoire de Tours ne parle d'elle, bien qu'il face mention de Closinde sa sœur.

Genealogia S. Arnulphi.

Vita Caroli M. à Monacho D. Epart. Engol. Sigebert.

572.

567.

En la Biblioteque Histor.

En l'Hist. gen. neral. de Fr.

## FILLE DV ROY CLOTAIRE I. & de VANDERADE.

579. 8. INGONDE mariée à HERMENIGILDE fils de Leuuigilde Roy des Vvisigots selon du Tillet. Mais il semble, par Greg. de Tours, dit Fauchet, qu'elle estoit fille de Sigisbert Roy d'Austrasie, qui est aussi l'opinion des meilleurs autheurs de l'Histoire d'Espagne. C'est pourquoy nous reseruons à faire plus ample mention de ceste Princesse, en la troisiesme partie de ce liure deuxiesme. Souz le mesme Roy Sigisbert.

L. 5. c. 39.

Mariana l. 5. de reb. Hisp.

MEROVINGIENS. | Ans de IESVS CHR.

8. INGELTRVDE fonda vn Monastere à Tours; Fauchet estime que c'est l'Eglise de S. Pierre dit le Puellier. Elle fut mere de Bertrand Archeuesque de Bourdeaux & de Bertegonde.

Greg. l. 7. c. 36. Fauchet. Du Tillet.

## FILS NATVRELS DV ROY CLOTAIRE I.

8. CHILDERIC.

8. GOTARD.

Gregor. l. 6. c. 14. &c. l. 7. c. 30. 31. 34. 38.

GONDEBAVD ou GOMBAVD *fut instruit aux lettres, & curieusement esleué par sa mere, qui soustenoit l'auoir eu du Roy Clotaire I. auquel elle le presenta; Mais il ne voulut point le recognoistre pour son fils. Quoy voyant elle supplia Childebert Roy de Paris de le receuoir comme son neueu; puis que le pere le haïssoit: Ce qu'il fit trop facilement; dautant plus volontiers, qu'il n'auoit point de fils. Mais Clotaire l'enuoya demander, afin, disoit-il, de l'esleuer, s'il le recognoissoit pour sien; ou bien oster l'abus qui en pourroit aduenir, si vn estranger estoit nourry comme fils de Roy. Ainsi l'ayant en sa puissance il le fit tondre, disant ne l'auoir engendré. Clotaire mort, Charibert Roy de Paris retira* GOMBAVD, *& ce Roy estant aussi decedé, Sigisbert Roy d'Austrasie le fit tondre derechef, & l'enuoya en la ville de Colongne; d'où estant euadé il vint trouuer en Italie Narses Lieutenant de l'Empereur Iustinian; Il laissoit croistre sa cheuelure se disant estre du sang de France, & sous ce pretexte espousa en Italie vne femme riche, dont il eut des enfans. Il vint de là à Constantinople, où les Empereurs le traicterent humainement comme Prince François; & retourné de ce voyage en France, pendant le bas aage du Roy Clotaire II. estant aydé du Patrice Mommol, il entra en Languedoc; puis en Aquitaine, où il fut si osé, que de se faire declarer Roy de France à Brive la Gaillarde en Limousin. Surquoy le Roy d'Orleans Gontran, tuteur du ieune Clotaire, arme aussi-tost contre cét vsurpateur, qui s'estoit fait recognoistre à Tolose & à Bourdeaux, où il fut receu pour Seigneur, & de iour en iour sa ligue s'accroissant, estoit mesme supporté par Childebert II. Roy d'Austrasie, & par la Royne Brunehaut mere d'iceluy. Mais continuant d'estre viuement poursuiuy, il fut en fin estroitement assiegé dans Cominges par l'armée Royale, & Mommol ayant traicté auec Leudegisile Lieutenant de Gontran, l'imposteur & faux Roy persuadé de se rendre à sa mercy, aussi tost qu'il fut sorty de la place on le tua d'vn coup de pierre; & lors la commune accourant, le perça de coups de lance, traina son corps par le camp, arrachant sa cheuelure & sa barbe; Tellement que par ceste tragique & miserable fin, il receut le salaire de sa temerité & de son ambition. Ses deux fils se sauuerent en Espagne.*

Aimoin l. 3. c. 61. & 73. Vignier sous l'an 587. Fauchet. Du Pleix. | 588.

*Quant à Mommol ayant eu aduis, que le Roy Gontran auoit mandé qu'on le fist mourir auec les autres conspirateurs, il tesmoigna du courage à sa mort. Car s'estant presenté à Leudegisile armé de toutes pieces, & se defendant fut tué à coups de pique. Sa femme prise, descouurit les thresors de son mary, montans à prés de deux cens mil escus de nostre monnoye, qui furent partagez entre les Roys Childebert & Gontran; cestui-cy ayant par vne charité loüable, donné quasi toute sa part aux pauures.*

Du Tillet.

RACHINGE *qui se disoit aussi bastard du Roy Clotaire I. prit la qualité de Duc pour se fortifier contre les deux Roys.*

# 8. CHARIBERT
## *Roy de Paris.*

### Chapitre IX.

564. Ce Prince, que le Religieux Aimoin appelle Aribert, estoit troisiesme fils du Roy Clotaire I. & d'Ingonde sa deuxiesme femme; La ville de Paris luy escheut en partageant auec ses freres, qui tirerent au sort leurs lots. Il fut roide & seuere à mainteuir les droicts de sa Couronne contre les entreprises d'aucuns Ecclesiastiques; comme il tesmoigna lors du different suruenu pour l'Euesché de Saintes. Car Emery en ayant esté pourueu par le commandement du Roy Clotaire, quelques Euesques assemblez en vn Synode oserent le deposer; dont Charibert se trouuant offensé, cassa leur decret, & outre les condamna en vne grosse amande, pour auoir contreuenu à l'Ordonnance du Roy defunct. Pendant 568. son regne fut aussi tenu le second Concile de Tours. Il ayma la paix & la Iustice, fut sçauant, & parloit elegammenr la langue Latine, au lieu que les Roys ses predecesseurs vsoient de la langue Sicambrienne, dont il est loüé par l'Euesque de Poictiers Fortuné.

*l. 3. c. 2. Greg. l. 4. c. 12. & 26. Fortun. l. 6. Car. 4. Scip. du Pleix. Fortunat. lib. 6. Sigebert.*

Il espousa en premier mariage Ingoberge: Mais depuis (ainsi que plusieurs de ses deuanciers) estant espris d'vn fol amour de deux siennes filles seruantes sorties de bas lieu, il la repudia (bien qu'elle fust sa femme legitime) pour espouser la plus ieune de ces filles, Marofléde ou Mireflevr; puis apres du viuant d'elle, Marcovefe sa sœur. Ce qui dõna suiet à S. Germain, en ce temps-là Euesque de Paris, de proceder par censures contre Charibert, pour ce qu'il ne voulut laisser ceste femme. Il eut aussi pour concubine Teogilde, (aucuns l'appellent sa femme) pareillement de vile extraction. Elle s'estoit grandement enrichie, & apres la mort de Charibert desira espouser le Roy d'Orleans Gontran frere d'iceluy; à quoy il feignit vouloir entendre. Neantmoins c'estoit seulement pour auoir moyen de s'emparer de ses meubles precieux; desquels estant saisi, au lieu de l'espouser, il la rendit Religieuse en la ville d'Arles, qui estoit de son obeissance.

*P. Masson. Gregor.*

En fin le Roy Charibert, apres auoir regné neuf ans, estant en la ville de Blaye en Aquitaine, il y mourut & y fut enterré, en l'Eglise de S. Romain, l'an cinq cens soixante treize, autres disent 573. deux ans apres; laissant la Couronne à ses freres, non à ses filles: autre exemple memorable, que les seuls masles succedent. Ces mesmes Princes, qui le suruescurent, entrerent en vne longue guerre pour les partages de sa succession.

*Sa mort. Tuo in Chron. Sigebert. P. Æmil.*

Ingoberge, premiere & legitime femme de ce Roy, mourut estant aagée de soixante dix ans, en l'an cinq cens qvatre 593. vingts treize, qui estoit le quatorziesme du regne de Childebert II. dit le Ieune Roy d'Austrasie. Ce fut vne sage Princesse, qui vesquit fort pieusement, & fit de grands biens aux Eglises de Touraine & du Maine. En la conduite de sa vie deuotieuse elle suiuoit les bons & salutaires aduis de Sainct Gregoire Euesque Metropolitain de Tours, comme luy-mesme remarque en son Histoire.

*Greg. l. 4. c. 26. Idem l. 9. c. 26.*

## *FILLE DV ROY CHARIBERT ET* D'INGOBERGE *sa femme.*

*Gregor. l. 9. c. 26.*
*Beda l. 1. c. 25. Hist. Angl.*
*S. Gregoire P. ep. 58. & 59.*

9. ADILBERGE fut conioint par mariage auec ETHELBERT Roy de KENT en la grande Bretagne, non pas de Scandinauie ou Noruege, ainsi qu'a estimé du Tillet. Elle fut accordée à condition que son mary, qui estoit encores Payen, mais Prince de grand esprit & belliqueux, la laisseroit viure en l'exercice libre de la religion Chrestienne. On donna à ceste Royne vn Euesque nommé Luitard, pour luy administrer les Sacremens, & demeuret prés d'elle; Singularité remarquable, qui a esté obseruée de nos iours au mesme pays de la Grande Bretagne, en presque pareille occasion. Ceste alliance fut tres-vtile & de grand fruict, pour ce que le Roy ETHELBERT se conuertit à la vraye Foy, par le bon exemple de la Princesse Françoise son espouse; laquelle en cela rafreschit la memoire, tant de la Royne Clotilde sa bisayeule femme de Clouis premier Chrestien de nos Roys, que du Grand S. Augustin, l'vn des clairs flambeaux de l'Eglise; parce qu'vn bon Ecclesiastique de ce mesme nom d'Augustin, ayant esté en ce temps-là enuoyé en la Grande Bretagne, par le Pape S. Gregoire I. du nom, pour y prescher la Foy de IESVS-CHRIST, par ses bonnes instructions elle fut aussi conuertie auec son Roy; Ce digne Prelat ayant pour vn si pieux suiet esté pareillement Canonisé & appellé Apostre des Anglois.

*Baronius.*
*A du Chesne en l'Hist. d'Anglet.*

Beda & Vignier nomment ceste Royne, BERTHE, que Gregoire dit auoir esté fille vnique d'Ingoberge. Le Roy son mary mourut l'an SIX CENS DIX-SEPT, laissant pour fils & successeur Edbald, Roy vitieux & grandement dissemblable à son pere. 617.

## *AVTRRES FILLES DE CHARIBERT* *Roy de Paris.*

9. BERTHEFLEDE fut Religieuse en la ville de Tours.

9. CHRODIELDE prit aussi le voile de Religieuse dans l'Abbaye de S. Croix de Poictiers, où elle excita vn grand trouble, qui est amplement descript par Gregoire. Car ceste Princesse ayant trop de fiance en son haut courage, & en sa Royale extraction, fut si temeraire que de faire accuser calomnieusement son Abbesse; afin que l'ayant chassée, elle fust subrogée en sa place. Estant donc sortie du Monastere auec quarante Religieuses, entre lesquelles estoit la Princesse Basine, fille du Roy de Soissons Chilperic, & sa cousine germaine, elles resolurent d'aller trouuer les Roys leurs parents, pour se plaindre, qu'elles n'estoient traictées en filles de Roys, ains par trop humiliées. Premierement elles vindrent à Tours vers l'Euesque Gregoire susmentionné, pour le prier de les prendre en sa sauue-garde. Mais le Sainct Euesque leur ayant remonstré l'énormité de leur faute, & conseillé de retourner à leur deuoir, elles ne voulurent suiure son bon aduis. De sorte qu'estant retournées à Poictiers, sans auoir moderé leur passions dereglées, elles se firent assister de gens abandonnez & de mauuaise vie. Encore qu'elles fussent

*Greg. l. 9. c. 39. 40. 41. &c. l. 10. c. 15. 16. 19. & 20.*

*Ans de Iesvs Chr.* — Merovingiens.

fussent menacées d'excommunication par l'Euesque Metropolitain de Bourdeaux; neantmoins elles se rendirent plus obstinées que deuant: & sur le suiet de ce different les choses furent portées à tel excez & desordre, qu'il y eut vn grand carnage commis mesmes en l'Eglise collegiale de S. Hilaire, où elles s'estoient retirées. Childebert Roy d'Austrasie & Seigneur de Poictiers, cousin des Princesses, fit tout ce qui luy fut possible, afin de reprimer & appaiser le desordre. A quoy ne pouuant paruenir, les Religieuses furent en fin excommuniées. Mais depuis par l'authorité de ce Prince & de Gontran Roy d'Orleans son oncle, vn Concile fut assemblé à Poictiers, 594. & vn autre à Mets, auquel Basine demanda pardon de sa faute; & Chrodielde demeurant opiniastre, protesta de ne rentrer iamais dans le Monastere, tant que l'Abbesse y seroit. Toutesfois à la priere du Roy on leur pardonna, & apres auoir eu absolution, elles furent commandées de s'en retourner; à la charge que Basine rentreroit au Monastere, & que Chrodielde se retireroit en vn domaine, que le Roy luy auoit donné.

## 8. GONTRAN
### *Roy d'Orleans, de Bourgongne & de Paris.*

### Chapitre X.

564. Entre les enfans du Roy de France Clotaire I. & de la Royne Ingonde sa deuxiesme femme, ce Roy estoit le quatriesme. Ayant consideré, que les vices du Roy son pere l'auoient rendu odieux, il aduisa prudemment de conformer ses actions à la Pieté, & autres vertus Chrestiennes, qu'il cultiua tres-soigneusement.

En son partage luy escheurent premierement les Royaumes d'Orleans & de Bourgongne; Et le Roy de Paris Charibert estant decedé, ses trois freres (qui estoient ce Roy Gontran, Sigisbert & Chilperic) firent vn nouueau partage. Chacun desiroit auoir en son lot la ville de Paris, (comme n'y ayant point de contrepoids à ceste grande cité) dont ne pouuans demeurer d'accord, elle fut diuisée entre eux egalement, s'estant obligez par serment solemnel, qu'aucun d'eux n'y entreroit sans le vouloir & consentement des deux autres Roys, sur peine de perdre sa part de la succession de Charibert; Gontran seul entretint religieusement son serment, lequel ayant esté faulsé par ses deux freres, il attribuoit la fin tragique & mal'heureuse, qu'ils eurent bien-tost apres, à ce manquement de foy. Il eut en outre de la mesme succession, l'Agenois, le Perigord & la Gascongne; La Prouence luy fut aussi renduë par l'Em-574. pereur, en laquelle Sigisbert Roy d'Austrasie son frere ayant quelques pretensions, il surprit la ville d'Arles; Mais elle fut promptement reconquise; Et neantmoins pour terminer leur different, le Bourguignon ceda les villes d'Auignon & de Marseille à son aduersaire. Leurs dissensions & querelles se renouuellerent à diuerses fois, & s'allierent ensemble les 578. Roys Gontran & Chilperic contre l'Austrasien leur ennemy commun. Lequel estant decedé pendant ce trouble, & ayant eu pour successeur le ieune Childebert son fils, il fit paix auec le Roy de Bourgongne 582. son oncle; qui l'institua son heritier, n'ayant point d'enfans, auec tant

*Greg. l. 4. c. 22. & 25.* *Aimon. l. 3. c. 1.* *A. du Chesne Hist. de Bourg.* *Greg. l. 4. c. 45.* *Greg. l. 5. c. 18. l. 7. c. 33.*

MEROVINGIENS. Ans de IESVS CHR.

de tesmoignage de bonne volonté, qu'il declara; *Que quand mesme Dieu luy donneroit cy apres des enfans, il entendoit, que son neueu partageast auec eux.* Neantmoins ces deux Roys ne laisserent de r'entrer en nouueau different, pour raison de la ville de Marseille; qui fut cause, que Childebert se monstrant ingrat enuers son oncle, il s'allia de Chilperic pour luy courir sus, & le chasser de son Royaume. La guerre s'eschauffa tellement que les armées s'estant rencontrées en Berry, elles se combatirent furieusement auec perte de sept mil hommes de part & d'autre. En suite de cela GONTRAN d'vn autre costé deffit en partie l'armée de Chilperic. Mais les Princes ayant promis de tenir le iugement que les Euesques & Seigneurs donneroient sur leurs debats, ils se retirerent en paix, qui fut aussi traictée auec Childebert. Lequel & GONTRAN son oncle s'estoient tendus si puissants, que quelques ans auparauant l'Empereur Maurice les enuoya prier de s'acheminer en Italie, pour faire la guerre aux Lombards; qui en prirent vn tel effroy & furent preuenus d'vne si grande crainte de leurs puissantes armes, qu'ils appaiserent les deux Roys François en se rendant leurs tributaires de douze mil sols d'or par an.

Aimoin. l. 3. c. 18. — 587. — Fauchet. — Aimoin. l. 3. c. 68. — 585.

Et non sans raison ces peuples apprehendoiet GONTRAN, puis qu'auparauant cela estans venu rauager la haute Bourgongne, il les repoussa auec tant de generosité, & vangea ceste iniure de si bonne façon, qu'il gaigna sur eux trois memorables batailles au pays d'Embrun prés de Valance, & deuant la ville de Grenoble.

A. du Chesne l. 1. c. 8. de l'Hist. de Bourg.

Le bon naturel de ce Roy, & l'affection enuers son sang se recogneut encore apres la mort du mesme Roy Chilperic, son frere, qui luy auoit fait tant de mal. Car ce Prince laissant son fils le Roy Clotaire II. en l'aage de quatre mois seulement, ce bon Prince son oncle le fit proclamer Roy & recognoistre; en prit la tutelle, & Regence de son Estat, qu'il administra auec tant de prudence & d'heureuse conduite, que sans luy, la ruine du pupile estoit certaine. Cependant l'imposteur Gombaud s'estant fait declarer Roy en Languedoc & Guyenne, & recognoistre à Tolose & Bourdeaux, il s'opposa de telle sorte à ses pernicieux desseins, que cét vsurpateur y perdit la vie, non sans beaucoup de peine, ayant esté contraint de mettre sur pied vne puissante armée à cause du grand support qu'auoit troué Gombaud, qui se disoit fils du Roy Clotaire I. GONTRAN desirant chasser tous les Vvisigots de Septimanie ou Languedoc, y enuoya aussi plusieurs armées souz ses Lieutenants; Mais ceste guerre eut diuers éuenements;

Greg. l. 7. c. 5. — 589. — Vignier.

D'ailleurs les Bretons ne cessans de courir sur les limites de France; il tourna ses armes contre eux; de sorte que Vvaroc leur Prince, promit de se sousmettre à son vouloir; neantmoins au lieu d'executer sa promesse par vne insigne perfidie, il donna sur l'armée Françoise, & en fit vn grand eschec.

Greg. l. 10. c. 9.

Cependant la Royne Fredegonde vefue de Chilperic faschée de la bonne intelligence, qui estoit entre le Roy GONTRAN & Childebert son nepueu, elle fit mal'heureusement attenter à la vie de ce pieux Roy, son beau-frere, auquel elle estoit tant obligée; Mais les assassins estans surpris, entre autres vn, qui dans l'Eglise de S. Marcel de Chalon luy vouloit donner le coup mortel; auec non moins de simplicité, que de superstition, il defendit qu'on le fist mourir; par ce qu'il auoit esté pris dans l'Eglise. De sorte que considerant le peril où il se trouuoit tous les iours par telles embusches, il resolut de regler les affaires de son Royaume; & à ceste fin luy & le ieune Prince Childebert (qu'il tenoit pour son fils adoptif) ensemble les Roynes Brunehaut & Failube, mere & femme

Greg. l. 8. c. 44. & l. 9. c. 43.

*Ans de* IESVS CHR. 594. d'iceluy, renouuellerent leur alliance, & firent vne ample transaction pour regler leurs partages; Il fut arresté, que GONTRAN iouïroit de la troisiesme partie de Paris, & outre auroit les villes de Chasteaudun, Vendosme, Estampes & Chartres. MEROVINGIENS. *Idem l. 9. c. 20.*

Or encore qu'il eust sur les bras tant de guerres à conduire, si est-ce qu'il ne laissa de se porter à la deuotion & à maintes œuures pies. Car il fonda l'Abbaye de S. Marcel lez Chaalons sur Saone, Eglise où il receut l'honneur de la sepulture. Il dota celle de S. Benigne de Dijon; augmenta le reuenu de celle de Geneue; fit tenir diuers Conciles ou Synodes és villes d'Orleans, Chaalon, Mascon, & Lyon, pour la reformation des abus glissez en l'Eglise Bourguignonne, detesta grandement la simonie; comme il tesmoigna, refusant les riches presens de ceux qui desiroient estre nommez par luy aux Prelatures; puis ayant regné trente trois ans en grande sainctcté (ce qui fait que plusieurs autheurs, mesmement Sigibert, luy donnent le tiltre de SAINCT) & remporté le los de Prince grand iusticier & aumosnier, doux à ses vassaux, prudent & genereux, il mourut le vingt-huictiesme iour de Mars, l'an CINQ CENS QVATRE-VINGTS DIX-SEPT, non pas l'année precedente, ainsi qu'aucuns estiment. Mais comme il n'y a rien de parfait icy bas, tant de bonnes qualitez dont GONTRAN estoit orné, furent meslées de quelques defauts, mesmement d'auoir esté trop facile à permettre les duels, vsé de cruauté enuers quelques particuliers, & au contraire trop indulgent à l'endroit d'aucuns criminels de leze-Majesté, mesmement ceux qui conspiroient contre sa personne; Il est encores taxé d'intemperance & de luxure. *A. du Chesne.* *Greg. l. 6 c. 39.* *Mort de Gontrã.* 597. *Aim. l. 3. c. 81.*

Premierement il eut pour concubine Venerande femme de bas lieu; puis espousa MARCATRVDE fille de Magnaire qu'aucuns qualifient Comte d'Angoulesme, & depuis fut Euesque de ceste cité. Apres qu'il l'eut repudiée, pour la raison qui sera cy-apres representée, il prit à femme AVSTRIGILDE surnommée Bobile. Encores que ceste-cy & Marcatrude soient nommées femmes legitimes par Gregoire; toutesfois le Religieux Aimoin dit, que GONTRAN eut seulement des concubines. Du Tillet s'est mespris, luy donnant pour seconde femme Marcouefe vefue du Roy Charibert son frere, & qu'à raison de ce, il fut excommunié par S. Germain Euesque de Paris; Austrigilde mourut l'an 584. & fut si inhumaine, que se voyant hors d'espoir de salut, elle obligea par serment son mary, qu'apres son trespas il feroit mourir les medecins, qui l'auoient traictée, souz pretexte, qu'ils ne l'auoient fidelement secouruë. Ce qu'il fit executer auec autant de cruauté que de legereté. *Greg. l. 4. c. 25.* *Gesta Franc. Ep. c. 56.* *Aimoin. l. 3. c. 3.* *Greg. l. 5. c. 36.*

## *FILS DV ROY GONTRAN ET* DE MARCATRVDE.

9. N. duquel sa mere estant accouchée conceut vne si grande ialousie contre Venerande concubine du Roy son mary, qu'elle fit empoisonner son fils Gombaud. Mais par punition diuine ce ieune Prince fils de Marcatrude, mourut aussi peu de iours apres; En haine dequoy Gontran la repudia.

## *ENFANS DV ROY GONTRAN* ET D'AVSTRIGILDE.

9. CLOTAIRE mourut en bas aage.
9. CLODOMIRE deceda aussi en ieunesse.

MEROVINGIENS. — Ans de Iesvs Chr.

*L'autheur de la Genealogie de S. Arnoul Euesque de Mets, s'est grandement abusé, donnant au Roy* GONTRAN *outre les deux enfans cy-dessus mentionnez, vn troisiesme qu'il appelle Clouis; Mais plus encores, en ce qu'il fait ce ieune Clotaire, qu'il qualifie Roy, pere de Dagobert, lequel engendra les Roys Clouis & Sigisbert. Car il se voit en l'histoire de Gregoire, en celle d'Aimoin & de plusieurs autres bons autheurs, que le Roy Chilperic frere de Gontran eut pour fils ce Clotaire II. pere de Dagobert; comme il sera veu cy-apres.*

## *FILS NATVREL DV ROY GONTRAN & de Venerande sa concubine.*

Greg. l.5.c.17. & 18.

Aimoin. l. 3.c. 18.

9. GOMBAVD fut nourry à Orleans: la Royne Marcatrude premiere femme de Gontran le fit empoisonner; dont le Roy estant grandement courroucé, pour s'en vanger il repudia Marcatrude; les freres de laquelle, enfans de Magnaire ou Magnachaire, ayant parlé trop librement de ce diuorce, & touché indiscretement à la naissance des deux enfans d'Austrigilde, Gontran les fit mourir. Mais Dieu permit, que ses deux enfans, Clotaire & Clodomire moururent tost apres de maladie; dont il conceut vn dueil extréme, pour ce qu'il demeura sans enfans. Du Tiller escrit, que lors qu'il adopta Childebert son nepueu, il n'auoit qu'vne fille, qu'il appelle CLOTILDE, sans dire de quel lict elle estoit issuë.

---

# 8. CHILPERIC
## *premier du nom, Roy de Soissons, puis de Paris.*

### CHAPITRE XI.

Gesta Franc. Epit. c. 55. & 60.

Greg. l.4.c.22. & 28.

Aimoin l.3.c. 1.

Greg.l.5.c.1.

Mariana l.5. c. 10.

Fortunat.

Aim c. 40. & 57.

Pap. Masson.

AVSSY tost qu'il eut aduis de la mort du Roy Clotaire I. son pere, il s'empara des tresors d'iceluy, qui estoient à Braine prés la ville de Soissons, de laquelle il porta premierement le tiltre de Roy, puis de celle de Paris apres le decés de son frere Charibert, duquel il suiuit la luxure, & non pas les bonnes conditions qui estoient en luy. Car il repudia son espouse legitime AVDOVERE, pour complaire à sa concubine FREDEGONDE, (femme sortie de bas lieu) laquelle donna ordre, que ceste Royne fust renfermée dans vn Monastere au Mans auec sa fille, puis apres elle la fit inhumainement tuer. Pendant ceste menée CHILPERIC pensa de s'allier hautement, & prit à femme GALSVINTE, fille d'Athanagilde Roy des Vvisigots en Espagne, & sœur aisnée de Brunehaud Royne d'Austrasie, promettãt au Roy son beau-pere de chasser de sa maison Fredegonde & ses autres concubines. Neantmoins ce fut tout le contraire; parce que non seulement depuis il la prit à femme, mais aussi Gausuinte se trouua mal'heureusement estranglée dans son lict, tant CHILPERIC estoit charmé & aueuglé par les attraits de ceste malitieuse femme. Et de là proceda la grande haine d'entre Fredegonde & Brunehauld iustement indignée de la mort de sa sœur; Laquelle auoit esté richement dotée & honorablement receuë par le Roy, qui l'espousa en la ville de Roüen. L'Euesque Fortuné tesmoigne, qu'il la veid passer à Poictiers, estant dans vn chariot d'argent fait en façon de tour. Elle s'estoit souuent plainte des outrages qu'elle receuoit, & du peu de compte que l'on faisoit d'elle,

564.

*Ans de Iesvs Chr.* priant le Roy son mary de la renuoyer, & disant estre contente de laisser ce qu'elle auoit apporté. Mais il l'adoucissoit de belles paroles, & en fin elle mourut ainsi miserablement, comme il a esté dit, dont les freres mesmes de Chilperic conceurent vne telle indignation, qu'ils firent dessein de le chasser de son Estat, ce qu'il empescha pour ce coup. *Merovingiens. Aimoin. Fauchet.*

Car depuis Sigisbert Roy d'Austrasie continuant d'en vouloir à son frere, trouua moyen de se saisir sur luy des villes de Soissons & de Paris, & le poursuiuit de telle sorte, qu'il fut contraint de se renfermer dans la ville de Tournay, où l'Euesque Chrasmare le recueillit si humainement, que le Roy se voyant libre & desgagé du siege, apres la mort funeste de Sigisbert son aduersaire, il donna vn droit de peage sur la riuiere de l'Escault à l'Eglise de Tournay, par tiltre passé à Braine, daté de l'an premier de son regne; ce qui doit estre entendu du Royaume d'Austrasie, duquel Chilperic prit le tiltre apres le decez de Sigisbert. En suite dequoy il recouura sa ville de Paris, comme desia il auoit fait celle de Soissons. *Pap. Masson. Gregorius. Aub. Miraus Cod. piarum don. c. 2.*

Ainsi le regne miserable de ce Prince fut remply de diuisions, de cruautez & violences, principalement par les artifices de Fredegonde, femme ambitieuse & lasciue; laquelle pour comble de meschanceté fut telle, que de machiner aussi la mort de son mary auec le Maire du Palais Landry son adultere, que les modernes Escriuains surnomment de la Tour. Ils comploterent ensemble ce cruel parricide sur l'opinion qu'ils eurent, que le Roy voudroit se ressentir & auoir la raison de leur mauuais train de vie, que Fredegonde elle mesme descouurit par mesgarde. On fit commettre ce mal'heureux coup à Chelles, l'an cinq cens quatre-vingts hvict (aucuns le rapportent à l'an precedent) apres que Chilperic eut possedé la Couronne par vingt & quatre ans. Son corps delaissé de tout le monde, mesme de Fredegonde (qui faisoit courir le bruit que l'assassinat auoit esté commis à la poursuite de Brunehaud) Malulfe Euesque de Senlis prit seul le charitable soin de le faire enseuelir honorablement à Paris en l'Eglise de S. Vincent ou de S. Germain des prez, où l'on void encore son tombeau & dessus la figure d'vn Roy, qui tient la main à sa gorge, pour monstrer, comme il est vray-semblable, qu'il auoit esté assassiné. *Aimoin. Greg. l. 6. c. 46. Aim. l. 3. c. 57. Fredegarius. Sa mort 588. Fauchet. P. Æmili.*

Parmy les vitieuses habitudes dont il fut entaché, mesmement de cruauté, luxure, auarice, & d'exaction sur son peuple, il est toutesfois aucunement loüé d'auoir fauorisé les lettres, & luy-mesme d'auoir esté versé en la Poësie & en la cognoissance de diuerses langues, iusques là qu'il escriuit en vers & en prose, ayant mesmes honoré le tombeau de S. Germain Euesque de Paris, d'vn Epitaphe de sa façon. Mais vn grand inconuenient proceda de son sçauoir souuent mal appliqué; dautant qu'il tomba en l'erreur des Sabelliens, duquel neantmoins il fut retiré par les bonnes instructions des Prelats de son Royaume, entre autres de Saluius Euesque d'Alby, & de Gregoire de Tours, qui le depeint comme vn tyran. Neantmoins ce Roy, à cause de sa grande puissance, ne laissa d'estre redouté de ses voisins. L'Empereur de Constantinople Tybere recercha son alliance, & luy enuoya de riches presents de medailles d'or auec son effigie emprainte en icelles. *Greg. l. 5. c. 44. & 45. & l. 6. c. fin. & l. 10. c. 9. Aim. l. 3. c. 41. & 57. Gaguin.*

Quant à Fredegonde apres la mort de son mary elle se renferma en la franchise de l'Eglise cathedrale de Paris, où elle porta ses biens & richesses, & y fut receuë & defenduë par l'Euesque Raimond. Aussi-tost elle pria le Roy d'Orleans Gontran de venir prendre le Royaume du feu Roy son frere, & la tutele & protectiõ du ieune fils qu'il auoit laissé d'elle, lequel restoit d'vn grand nombre. Ce que le bon Roy fit: & ceste protectiõ *Aim. l. 3. c. 86. Fauchet.*

MEROVINGIENS. | Ans de IESVS CHR. 602.

seruit grandement à la mere. Mais elle ingrate de ce bien-fait & de tant d'autres, entreprit mesmes d'attenter sur sa vie, comme elle fit à l'endroit de plusieurs autres Princes. En fin son decés aduint l'an SIX CENS DEVX, (Sigebert dit l'an precedent) estant diffamée & detestée de chacun à cause de ses paillardises, parricides & assassinats qu'elle fit commettre, & d'autres vices enormes: En cela seul heureuse, d'auoir esté mere d'vn Monarque tres-vertueux. Elle est dailleurs remarquable, tant pour son industrie au maniment des affaires publiques, que pour la vertu militaire qui estoit en elle, contre l'ordinaire de son sexe. Car souuent elle se trouuoit dans les armées auec son fils, de l'authorité duquel, bien que ieune, & de celle de Gontran, elle estoit fortifiée, ayant eu tel pouuoir qu'apres la mort de Childebert II. Roy d'Austrasie elle se saisit de Paris; & obtint sur luy vne victoire signalée. Elle se plaignit calomnieusement, que Gregoire Euesque de Tours l'auoit offensée en son honneur, & le fit accuser; mais ce bon Prelat, autant remply de pieté qu'elle de vices, fut absouz au Concile tenu à Braine, apres qu'il se fut purgé par son serment, auquel seulement le Roy CHILPERIC voulut qu'on deferast la decision du differend. Fredegonde gist en la mesme Eglise de S. Germain des prez.

*Gregoire.* *Ado.* *583.* *Idem.*

## *ENFANS DV ROY CHILPERIC I. & de la Royne* AVDOVERE *sa premiere femme.*

9. THEODEBERT fut pris en la ville de Soissons, par le Roy d'Austrasie son oncle, qui l'enuoya prisonnier à Pontigon, & depuis le deliura sur sa promesse de ne porter les armes contre luy; ce qu'il ne tint. Car il se saisit sur l'Austrasien des villes de Tours, de Poictiers & d'autres au delà de Loire, où il fit de grands rauages & degasts. Il deffit aussi en bataille le Duc Gombaud; puis entra en Limousin & Quercy. Mais depuis les Capitaines de son oncle s'opposans à ce torrent, luy donnerent bataille prés la ville d'Angolesme, en laquelle demeura ce ieune Prince, dont le corps fut inhumé en l'Eglise de S. Cybar, Abbaye située prés la mesme ville.

*Aim. l. 3. c. 6.* *P. Æmile.* *Fauchet.* *Gregor. l. 4. c. 41.* *569.* *578.*

9. MEROVEE ayant esté enuoyé en Poictou auec vne armée, ne tint compte des commandements du Roy Chilperic son pere. Car souz ombre d'aller visiter la Royne Audouere sa mere confinée au Mans, il vint à Roüan, où il espousa la Royne BRVNEHAVD vefue de Sigibert Roy d'Austrasie, dequoy Chilperic estant grandement courroucé (plustost pour la crainte que luy & Fredegonde auoient de la malice de ceste femme, que pour le mespris des Canons, qui defendent au neueu d'espouser la vefue de son oncle, comme dit Fauchet) il les vint incontinant trouuer; Et dautant qu'ils s'estoient retirez dans l'Eglise de S. Martin, pour les faire sortir il iura, qu'il ne les separeroit point, & ne romproit leur mariage, si l'Eglise s'y accordoit. Sortans donc sur la foy du Roy, il les baisa & fit manger à sa table; Neantmoins ce n'estoit que feinte. Car peu de temps apres il fit emprisonner MEROVEE, & suscité par Fredegōde, le fit tondre & vestir en clerc, & l'enuoya garder en l'Abbaye dite à present de S. Calais en Vendosmois; deliberant de le faire rendre prestre, de crainte qu'il ne retournast auec Brunehaut. Mais il trouua moyen de sortir & se retirer en franchise dans l'Eglise de S. Martin de Tours. Cependant l'Euesque Gregoire pensant oster le mauuais soupçon, que Chilperic eust peu auuir de luy de la rece-

*Greg. l. 5. c. 2. 11. & 19.* *Aim. l. 3. c. 5. & 23.* *580.* *Greg. l. 5. c. 1. & 14.* *Aimoin l. 3. c. 21. & 26.*

*Ans de Iesvs Chr.*

ption du ieune Prince, luy enuoya donner aduis de la fuite de son fils. Il eut commandement de le chasser de son Eglise; ce qu'ayant refusé, on enuoya vne armée en Touraine; & Fredegonde suscita Gontran Boson de tuer Merovee; qui depuis se retira encores en franchise dans l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre; & de là vint trouuer Brunehaut en Austrazie. En ces entrefaites il y eut vne assemblée d'Euesques tenuë à Paris, où le Roy se plaignit de Pretextat Euesque de Roüan, de ce qu'il auoit marié son fils, mesme comploté de le tuer luy, qui estoit son Roy. Ayant recognu auoir moyenné le mariage, il fut emprisonné, puis confiné en vne Isle voisine de Constance. Vn autheur escrit, que ce Prelat auoit tenu sur les fonds de baptesme le ieune Prince Merovee. Lequel s'estant retiré vers ceux de Therouenne, & ayant esté par eux trahy, craignant la venuë de son pere, & d'estre rigoureusement traicté, il pria l'vn de ses amis & seruiteurs de le tuer; de sorte que Chilperic le trouua mort à son arriuée: ce qui aduint l'an cinq cens qvatre-vingts devx. Bien-tost apres cét assassinat on fit mourir aussi celuy qui auoit esté si mal'heureux que de respandre le sang Royal. Apres la mort de Chilperic Pretextat retourna d'exil & fut bien receu par le Roy d'Orleans Gontran; & en fin par les pernicieux artifices de Fredegonde, fut assassiné.

*Merovingiens.* — 580. — *Iean Dadré en la Chron. des Arch. de Rouen.* — *Mort de Merouée.* — *Gregor. l. 5. c. 19. & l. 7. c. 16.* — 582. — *Id. l. 8. c. 31.*

9. Clovis ayant esté enuoyé par le Roy Chilperic son pere, pour se saisir des pays de Touraine & de Poictou sur le Roy Sigisbert son oncle, il en fut chassé par Mommol Lieutenant des Roys Gontran & Sigisbert; & depuis Fredegonde sa marastre, qui brusloit d'vn ardent desir que ses enfans regnassent seuls, le fit mourir en l'an cinq cens qvatre-vingts trois, & ietter son corps dans la riuiere de Marne prés de Noisy, d'où estant retiré quelque temps apres par vn pescheur, on le recognut à sa longue cheuelure. Il gist en l'Eglise de S. Germain des-prez lez Paris. Fredegonde voulut faire croire, qu'il s'estoit luy-mesme tué.

*Greg. l. 5. c. 40 & l. 8. c. 10.* — *Aimoin. l. 3. c. 2.* — 583. — *Fauchet.*

9. Chiloesinde, aucuns la nomment Basine; Fauchet semble luy donner le nom d'Avdovere sa mere, fut Religieuse dans l'Abbaye de S. Croix de Poictiers. Laquelle Royne Audoüere ayant esté industrieusement persuadée par Fredegonde sa seruante, de tenir elle mesme sur les fonds de baptesme ceste sienne fille, l'ayant creuë, & cecy s'estant fait en l'absence du Roy Chilperic, qui faisoit alors la guerre en Austrasie, estant de retour, Fredegonde luy fit entendre qu'il ne pouuoit plus coucher auec elle sans offenser Dieu, à cause qu'il y auoit parenté spirituelle entre eux, Audoüere estant sa commere; De sorte que cela fut cause du diuorce d'entre luy & sa femme, laquelle dailleurs il n'aymoit pas. C'est ceste Basine qui causa tant de scandale en son Abbaye, auec Crodielde sa cousine, dont parle amplement Gregoire.

*Gregorius l. 9. c. 34. & l. 4. c. 4.* — *Aimoinus.*

## ENFANS DV ROY CHILPERIC I. & de Fredegone.

9. Samson mourut en l'aage de quinze ans.

MEROVINGIENS. | Ans de IESVS CHR.

9. CLODEBERT } Ces deux Princes moururent estant ieunes.
9. DAGOBERT } Fortuné Euesque de Poictiers fait mention d'eux.

Idem l. 6. c. 34.

9. THIERRY fut presenté au baptesme à Paris, en l'an 587. & leué sur les fonds par Raimond Euesque de la ville; Il mourut en l'an suiuant, le soupçon de laquelle mort tomba sur Mommol Preuost de Paris, qui en fut accusé par Fredegonde, & tourmenté de telle sorte & si rigoureusement gehenné, qu'il en mourut quelque temps apres.

9. CLOTAIRE II. Roy de France continua la lignée Royale.

Greg. l. 6. c. 45. l. 7. c. 9. l. 9.

Mariana l. 5. c. 11. de reb. Hisp.

9. RIGVNTHE ne fut mariée à Recarde fils de Leuuigilde Roy des Vvisigots en Espagne, comme aucuns se sont imaginez, bien luy fut-elle promise: & comme elle s'estoit acheminée auec vn tres-riche equipage, arriuée à Tolose elle entendit les nouuelles de la mort funeste du Roy Chilperic son pere. De sorte qu'elle ne passa outre. On luy auoit donné quatre-mil hommes de guerre, pour luy faire escorte. Estant de retour de ce voyage, elle se desbaucha & abandonna à toute sorte de vices, & se comporta tres-mal à l'endroit de Fredegonde sa mere.

# 9. CLOTAIRE II.

## *Roy de France, surnommé* LE GRAND.

### CHAPITRE XII.

Aimoin. l. 3. c. 54 & 59 & l. 4 c. 6.

Contin. Greg. l. 10. c. 28.

Fauchet.

Aimoin. l. 3. c. 59.

Ado.

588.

LORS qu'il paruint à la Couronne apres le decés du Roy Chilperic son pere, il n'estoit aagé que de trois ans seulement: de sorte qu'en l'imbecilité de cét aage, la Regence de l'Estat fut commise à Gontran Roy d'Orleans son oncle & son parrain. Sur le point de la ceremonie du baptesme, faicte au lieu de Nanterre non loin de Paris, le Roy d'Austrasie Childebert se plaignit par ses Ambassadeurs à Gontran, de ce qu'il contractoit amitié auec ses ennemis contre sa promesse; en voulant esleuer au throsne Royal cét enfant. Le Roy fit response; qu'il ne faisoit rien contre les conuentions accordées entre luy & Childebert; qui ne deuoit trouuer estrange, s'il leuoit des fonds vn sien cousin germain, ne faisant en cela des-honneur à leur Maison. Il donna au ieune Roy le nom de CLOTAIRE, & pria Dieu qu'vn iour il fust aussi grand & redouté, que celuy de ses ayeuls, qui iadis l'auoit porté. Puis le fit promener (tout ieune qu'il estoit) par les principales villes de son Royaume, afin de le faire recognoistre pour Roy legitime & Seigneur naturel. 595.

Pendant ce bas aage Gontran, qui estoit bon Prince & aduisé, administra les affaires auec beaucoup de prudence & de soin, ce qui ne fut pas sans soustenir de grandes guerres. Elles furent émeuës, tant par les propres parens de ce Roy de Paris (car c'estoit son premier tiltre) que par l'imposteur Gombaud, qui se disoit fils legitime & successeur du Roy CLOTAIRE I. ayeul de cestuy-cy.

Apres

*Ans de Iesvs Chr.* Apres la mort du Regent, Fredegonde prit le gouuernement de l'Estat de son fils, s'exposant courageusement aux perils pour la defense & conseruation d'iceluy, mesme portant quelquefois entre ses bras le ieune Prince deuant les armées. *Merovingiens.* *Aimoin.*

597.

Car le Roy Childebert se voyant grandement fortifié de la succession de Gontran, qui pareillement estoit son oncle, soit qu'il voulust venger la mort cruelle du Roy Sigisbert son pere, machinée par Fredegonde, soit qu'il desirast auoir la tutele du ieune Roy son cousin, il enuoya vne forte armée contre luy & sa mere. A laquelle fit teste vne autre conduite par Landry Maire du Palais de CLOTAIRE, qui prés de Soissons obtint vne signalée victoire; en laquelle Iournée demeurerent sur la place vingt-mil Austrasiens; Paul Diacre dit trente mil hommes. Fredegonde elle mesme se trouua dans l'armée, marchant d'vn courage viril deuant les rangs des soldats; & faisant tous actes qu'eust fait vn bon Capitaine, ce qui encouragea merueilleusement ses gens à bien faire & soustenir la iuste querelle de leur Roy. Quatre ans apres vne autre victoire fut encores obtenuë en Gastinois, qui donna tout le pays de Bourgongne deçà la Saone au ieune Prince, au moyen dequoy sa mere Fredegonde le conduisit à Paris en grand triomphe. *Bat. de Soissons.* 598. *Continuat. de Greg.* *Aimoin.* *Ado.* 601. *Vignier.*

On eust creu que Childebert, qui estoit en la fleur de son aage, possedoit la meilleure part de la Monarchie Françoise, & commandoit à plusieurs belliqueuses nations, deuoit par l'apparence humaine subiuguer le Royaume de CLOTAIRE encores en bas aage, mesmement estant maintenu & gouuerné par vne femme odieuse. Neantmoins Dieu protecteur des orphelins innocens en ordonna autrement, & permit que les François, beaucoup inferieurs en nombre aux Austrasiens, obtinssent la victoire.

Vne autre guerre s'estant allumée entre les Roys d'Austrasie & de Bourgongne, Thierry & Theodebert enfans de Childebert d'vne part, & CLOTAIRE d'autre, ces deux freres, par le conseil de leur ayeule Brunehaud, dresserent vne si puissante armée, que rencontrans à leur aduantage celle du Roy leur aduersaire, despourueu de l'assistance & conduite de sa mere, peu auparauant decedée, il en eut vn si mal'heureux euenement, qu'il perdit à son tour la bataille donnée prés la ville de Troyes en Champagne; & se veit reduit à telle extremité, que force luy fut d'accepter les rigoureuses conditions, que les freres victorieux voulurent luy imposer; conditions si dommageables, qu'il fut contraint d'accorder, que le Royaume de Thierry s'estendroit entre Loire & Seine iusques à la mer & la frontiere de Bretagne; & que Theodebert auroit le Duché d'Entelen, qu'on estime estre à present le pays d'Artois. *Bat. de Troyes.* 604. *Aimoin.l.3.c.88.* *Fredegar.c.22.*

Neantmoins la Prouidence Diuine permit, que non seulement ces Prouinces, mais aussi les trois Royaumes d'Austrasie, de Bourgongne & d'Orleans, dont ces deux Princes estoient possesseurs, fussent apres leur mort recueillis par CLOTAIRE, comme leur legitime heritier; Il estoit desia aduantagé du sien propre, & par ce moyen deuint autant puissant Monarque, qu'il estoit auparauant reduit au petit pied. Sigisbert l'vn des fils bastards de Thierry, que la Royne Brunehaut sa bisayeule auoit fait armer, & persuadé de prendre le tiltre de Roy, fut si temeraire, que de s'opposer au progrez d'vne si bonne fortune; Mais il porta la peine de sa temerité: Car aussi-tost il fut vaincu & rué auec Corbe autre bastard son frere; & en suite la mal'heureuse Princesse, que les Austrasiés mirent entre les mains de son ennemy, receut aussi le salaire de ses barbares cruautez par vn rigoureux supplice; qui fut si estrange & horrible, qu'encores *Aimoin.l.4.c.1.* *Fredeg.c.42.* *Bocace.* 618.

 qu'il soit tesmoigné par plusieurs anciens autheurs, aucuns neantmoins l'ont estimé fabuleux; le iugeans contraire à la douceur & clemence du Roy CLOTAIRE. 

*P. Æmilo.*

*Du Tillet Ev. de Meaux.*

Se voyant en fin deliuré des guerres ciuiles & domestiques, il tourna ses armes victorieuses contre les Saxons rebelles. Le Prince Dagobert son fils aisné auoit esté premierement enuoyé contre eux; Mais depuis il s'y achemina luy-mesme en personne; Et ne pouuant souffrir l'audace de Bertier Duc de ceste nation, & chef de l'armée ennemie, lequel auoit tenu de luy quelques paroles de mespris; incontinent le magnanime Roy passe à la nage sur son cheual la riuiere (qui estoit entre deux) & poursuit de si prés le Duc, qui n'eut l'asseurance de l'attendre, & se mit en fuite, que l'ayant ioint, il le tua & luy couppa la teste; En cét acte genereux imitant la valeur du Grand Clouis son bisayeul, qui auoit aussi tué de sa main en vne bataille le Roy des Gots Alaric: Tellement qu'il eut bien tost apres la raison des Saxons, & les chastia seuerement. Vn autheur ancien luy donne le tiltre de *plus vaillant de tous les Roys*. Estant de retour en France, il conuoqua vne assemblée de Prelats à Clichy lez Paris, qui estoit alors vne maison Royale, pour le reglement de l'ordre Ecclesiastique.

*Aimoin.* *G. de Nangis.* *Auctor vita Dagoberti.* *Author vita S. Babolent.* *Ado.*

Apres tant de faits memorables ce grand Roy finit ses iours en l'an de salut SIX CENS TRENTE DEVX, le quarante-cinquiesme de son aage & de son regne, ayant seul gouuerné toute la Monarchie Françoise, par l'espace de seize ans, depuis la mort de son cousin Thierry Roy de Bourgongne. Son corps fut inhumé en l'Eglise de S. Germain des-prez lez Paris, qui estoit en ce temps-là le plus ordinaire sepulchre des Roys de France. Il acquit le los de Prince prudent, debonnaire, sage, pieux, iuste, liberal enuers les Eglises & les pauures, & de sçauant aux lettres. En tant de bonnes parties estant semblable au Roy Gontran son oncle, mais plus vigoureux, vaillant & hardy que luy. Il est seulement blasmé d'auoir trop aymé les femmes & plaisir de la chasse.

*Sa mort 632.*

*Aimoin. l.4.c. 16.* *Fredegar. c. 47.* *P. Masson.*

Comme il porta le nom de son ayeul, à la difference duquel on l'appella *le Ieune*, aussi sa fortune a esté aucunement conforme à la sienne; Car il regna par vn long-temps: (mais auec plus de moderation) & ainsi que luy remit souz sa main toute la Monarchie de France en vne seule, estant auparauant diuisée en plusieurs Royaumes. Tellement qu'en luy fut accomply le souhait de Gontran. Et bien que la malicieuse subtilité, iointe à vne grande prudence & dexterité de Fredegonde sa mere l'aydast pour sortir des aduersitez de sa ieunesse; si faut-il aduoüer, que luy-mesme a esté sage & aduisé, pour, apres la mort de ceste femme, auoir paré aux coups des Roys Thierry & Theodebert, secondez d'vne Royne si rusée qu'estoit Brunehaud, & auoir recueilly presque sans meurdre les successions de tous les Royaumes de France, desia tenus en partialité, pour les inimitiez des Princes, accreuës par le mauuais gouuernement & la ieunesse des Roys d'Austrasie & de Bourgongne.

*Aimoin l.4. c. 16.* *Fauchet.*

Que si CLOTAIRE pendant son regne non seulement restitua au Roy des Lombars les pays d'Iurée, de Suze & de Piedmont, que les François auoient conquis sur ses predecesseurs: mais aussi renonça au tribut, que les Lõbars leur payoient tous les ans, pour estre tenus par eux en leur protection; Ceste perte fut aucunement recompensée par vne autre submission, que peu d'années auparauant auoit faicte aux Roys de France Gondemar Roy d'Espagne, lequel apres auoir esté par eux secouru, pour se mettre en possession de ce Royaume, se rendit leur tributaire; comme de ce font pleine & entiere foy les tiltres authentiques, dont l'vn des plus iudicieux & polis Historiens d'Espagne fait mention.

*620.* *610.*

*Io. Mariana l 6 de reb. Hispan.*

*Ans de Iesvs Chr.* CLOTAIRE II. renouuella les coustumes ou loix de Bauieres, & en fit de nouuelles pour les Suaues, & faut croire, que s'il a fait ce bien aux Prouinces esloignées de sa demeure ordinaire, qu'il fut encore plus curieux de celle de France. MEROVINGIENS.

*Son 1. mariage* BERTRADE, que Fauchet appelle BERTRANDE, sa premiere femme estoit de la lignée d'Athanagilde Roy des Vvisigots ; neantmoins aucuns escriuent, qu'elle estoit de Saxe, autres de Bourgongne. Elle tesmoigna par vn acte signalé combien elle estoit chaste & vertueuse. Car Leudmon Euesque de Sion ayant pris la charge de la suborner & corrompre, elle en aduertit prudemment le Roy son espoux : qui pour le respect de la qualité de celuy qui s'estoit tant oublié, luy sauua la vie, & luy pardonna, ne le punissant autrement, qu'en luy faisant defense de sortir hors de son diocese. Qui fut vne grande humanité de ce pieux Roy enuers l'Ordre Ecclesiastique,& vne singuliere grace faite à vn homme indigne : comme a escrit à propos vn autre celebre Euesque de ce temps, parlant de Bertrade. Laquelle mourut l'an SIX CENS VINGT TROIS ; Vn autre autheur recent escrit, que ce fut l'an six cens quinze. Elle gist auec le Roy son mary. *Aimoin.l.4. c. 8. Du Tillet. Fredegarius c. 44. I. du Tillet Ev. de Meaux en sa Chron. 623. Fauchet. I. Coccius.*

*Son 2. mariage* SICHILDE seconde espouse de CLOTAIRE estoit sœur de Brunulphe, qu'on dit auoir esté Seigneur de Hainaut & d'Ardenne. Vn Historien moderne, duquel auec raison la foy est suspecte, est d'aduis, que ceste Royne estoit fille de Vaubert sorty, dit-il, de la posterité du Roy Clodion le cheuelu. *Aim.l.4.c.8. R. de Vassebourg.*

## *ENFANS DE CLOTAIRE II. ROY DE France, & de la Royne* BERTRADE *sa premiere femme.*

10. DAGOBERT Roy de France continua la lignée.

610. 10. MEROVEE fut pris en l'an six cens dix en vne bataille, que Bertrand Lieutenant general en l'armée de Thiecry Roy de Bourgongne, luy donna prés Estampes. On ne trouue point s'il estoit legitime ou bastard. Et semble que les Historiens ont failly en l'expression de la date de l'an que ceste bataille fut donnée. Car en l'an susmentionné le Roy Clotaire, qui estoit alors aagé seulement de vingt quatre à vingt-cinq ans, n'eust peu auoir encores en tel aage vn fils capable de porter les armes, & au plus n'eust peu estre ce fils aagé, que de sept à huict ans. Fauchet estime, que Brunchauld le fit mourir, en vengeance dequoy le Roy Clotaire luy fit aussi perdre la vie. *Aim.l.3.c.92. Fauchet. Sous 609.*

10. ARIBERT ROY D'AQVITAINE.

632. Il estoit fils puisné du Roy Clotaire II. & de la Royne SICHILDE sa deuxiesme femme. Le Roy Dagobert I. son frere aisné en l'an six cens trente deux luy donna pour son appanage le Royaume d'Aquitaine, qui comprenoit le pays de Languedoc & ceux situez depuis Loire iusques aux Pyrenées. Aucuns anciens autheurs ont escrit, qu'il eut cét appanage à condition de ne prendre le tiltre & qualité de Roy ; & neantmoins qu'il ne laissa pas pour cela de le porter. Il fut souz la tutele & gouuernement de Brunulfe son oncle maternel, qui s'efforça de l'esleuer au trosne de la Monarchie Françoise. Mais Dagobert mit si bon ordre pour se maintenir, que son droit de primogeniture, qui luy attribuoit la succession à la Couronne de France, luy fut conserué : Toutesfois il sembloit que la *Aim.l.4.c.8. & 23. I. Bouchet aux Annal. d'Aquit. Fredeg.c.57. P. Masson.*

MEROVINGIENS. volonté du Roy Clotaire fust, que Dagobert se contentast de l'Austrasie, & que le reste demeurast à ce puisné : qui estoit Prince genereux & prudent. Et de fait il subiugua & mit souz sa main toute la Gascongne ou le pays de Basque, ayant estably le siege de son Royaume en la ville de Tolose ; & non seulement le maintint en paix, ains aussi estendit les limites d'iceluy iusques sur la frontiere d'Espagne. Pendant ce regne Dagobert enuoya, par Pepin Maire de son Palais, de Paris à Orleans Sigibert son fils nouueau né, au deuant du Roy ARIBERT, qui là deuoit leuer des fonds de baptesme cet enfant. Mais on estime, que ce fut pour surprendre ce Roy & le faire tomber en vne embusche qu'on luy dressa en intention de le retenir. Toutesfois il retourna sain & sauf dans son pays. Il regna enuiron sept à huict ans, & deceda en l'an SIX CENS TRENTE NEVF, autres disent trois ans auparauant ; & fut inhumé en la mesme ville de Tolose.

G. Catel en l'Hist. des Comtes de Tolose. Fauchet. Fredegar. c. 67. Aimoin. l. 4. c. 28.

Ans de Iesus Christ. Sa mort 639.

II. CHILPERIC Prince d'Aquitaine suruesquit peu de iours le Roy Aribert son pere. Aucuns ont escrit, que sa mort fut auancée par le Roy Dagobert son oncle ; pour le desir qu'il auoit de ioindre son Estat à celuy du ieune Prince, & l'ambition de regner seul. De fait il se mit aussi-tost apres en possession de son Royaume & de ses richesses.

Fredegar. Fauchet. Vignier.

## 16. DAGOBERT I.

### *Roy de France, d'Austrasie & de Bourgongne, surnommé le* GRAND.

### CHAPITRE XIII.

CE Prince digne fils d'vn digne pere, qui fut le Roy Clotaire II. & de la Royne Bertrade premiere femme d'iceluy, prit naissance l'an SIX CENS DEVX. Son premier tiltre fut de Roy d'Austrasie du viuant de Clotaire, qui l'employa en la guerre contre les Saxons, Il s'y porta auec tant de valeur, que l'Histoire l'en loüe : comme aussi d'auoir aymé la Pieté & la Iustice, donnant audience publique à ses suiets, & luy-mesme receuant les plaintes & les requestes d'vn chacun. A quoy ayderent beaucoup les bonnes instructions & sages conseils, que luy donnerent deux prudens & pieux Euesques S. Arnoul de Mets, & S. Cunibert de Colongne ; ensemble ceux de Pepin l'ancien Maire du Palais, ausquels le pere l'auoit particulierement recommandé.

632. Sa naissance. 602. 624.

Aimoin. l. 4. c. 8. 16. 17. & 18. Idem c. 19. Regin. l. 1. post an. 546.

Il succeda au Royaume de France en la trentiesme année de son aage ; malgré les vains efforts de son frere Aribert. Il estoit assisté de Brunulphe son oncle maternel, qui tascha d'esleuer ce puisné son neueu au trosne Royal de France ; mais il porta depuis la peine de son entreprise temeraire. Aussi-tost apres DAGOBERT fit vn voyage en ses pays de Bourgõgne, où il fut recogneu & accueilly des siens auec vne grande allegresse, & là rendit la Iustice auec tel soin & assiduité, qu'il en perdoit mesme le manger & le dormir, ayant deliuré les moindres de l'oppression des grands.

Fredegarius. Sigebert. Aimoi. 4. c. 19. 635.

Il poursuiuit & rangea à leur deuoir les Gascons rebelles, & en retournant de ceste guerre destruisit la ville de Poictiers ( dont les habitans auoient participé à la rebellion) & la fit razer iusques aux fondemens, 635.

Rob. Gaguinus. Annal. de Fr.

*Ans de Iesvs Chr.* 635.

*Merovingiens.*

puis labourer, & semer du sel, si l'on veut croire vn autheur, qui a descrit la vie de ce Roy. Les Bretons de l'Armorique auoient aussi commis en son endroit plusieurs fautes. Il les enuoya sommer de les venir amander, auec menaces de leur faire la guerre à outrance, s'ils n'obeissoient. Dont Iudicaël Comte de Bretagne fut si estonné, qu'à l'instance de S. Eloy Euesque de Noyon, il vint incontinent trouuer le Roy Dagobert en son Palais de Clichy la garenne (qui est auiourd'huy S. Ouën prés Paris) où il rendit l'hommage, qu'il deuoit à la Couronne de France: & moyennant ce deuoir, luy & les Bretons obtindrent leur grace. Aucuns ont escrit, que lors Iudicaël fut contraint de laisser la qualité de Roy des Bretons; & neantmoins elle ne luy est pas donnée par les anciens Historiens, quoy que le President d'Argentré; porté de trop grande passion vers son pays, escriue le contraire.

*Aim. l. 4. c. 19.* *P. Masson.* *Aim. l. 4. c. 19.* *Liu. 3. c. 4 de l'hist. de Bret.*

Les Vinides Esclauons peuples fort esloignez (suiets de Dagobert, ce qui monstre la grande estenduë de sa domination) apres s'estre reuoltez luy deffirent vne grande armée; mais depuis à son tour il eut l'aduantage & la raison d'eux; Tellement qu'il se rendit si puissant, que plusieurs autres peuples estrangers eurent recours à luy, comme au souuerain moderateur de toute l'Europe. Entre ceux-là furent les Bulgares, qui offrirent de le recognoistre pour leur Roy. Le pays de Bauieres leur fut donné pour habiter: Neantmoins manquans de fidelité, & vsans de trahison, ils furent aussi fort rudement chastiez.

*Fredegarius.* *Idem c. 72.* *Aim. l. 4. c. 24.*

Mais ce qui rehaussa dauantage la gloire de Dagobert, ce fut, que par son secours, composé principalement de Bourguignons ses suiets, Sisenand Seigneur Espagnol eut le moyen de chasser Suintile Roy d'Espagne de son Estat, & luy-mesme s'establir en sa place; duquel signalé bien-fait, le nouueau Roy ayant vn iuste ressentiment vers le Monarque François, duquel il tenoit toute sa bonne fortune, il luy fit de riches presens, mesmement d'vne somme notable d'or (beaucoup plus grande que celle que Paul Emile s'est imaginé) laquelle fut employée au bastiment de l'Abbaye Royale de S. Denys en France.

*Mariana l. 6. de reb. Hisp. c. 4.* *Fredeg. c. 73.* *Aim. l. 4. c. 25.*

Quelques années apres les Ambassadeurs enuoyez à Constantinople vers l'Empereur Heraclius, retournerent en ce Royaume auec le traicté d'alliance arresté entre luy & nostre Roy; qui fit encore vne estroite confederation & amitié auec Grimoald Roy des Lombars.

*Idem l. 4. c. 21.* *P. Diacon.*

Dagobert auoit vne particuliere deuotion enuers les Saincts martyrs Denys Apostre de France & ses compagnons Rustic & Eleuthere, laquelle voulant tesmoigner, il fit en l'honneur de Dieu & de ces Saincts superbement esleuer, construire & orner ceste belle Eglise & Abbaye de l'Ordre de S. Benoist, proche de Paris, qui depuis son regne sert de sepulchre à nos Roys Tres-Chrestiens & au couronnement des Roynes. Il la dota richement, & luy donna de beaux & grands priuileges & prerogatiues, laissant cét insigne monument à la posterité de foy & de sa Pieté. On luy attribuë aussi l'establissement de plusieurs salutaires loix & Ordonnances, qu'il donna non seulement aux François, mais aussi aux Alemans, & les fit recueillir en vn corps. Dautant que son pouuoir s'estendoit encore sur presque toute l'Alemagne; où il laissa pareillement diuerses marques de ceste deuotion & pieté, par l'erection qu'il poursuiuit en Eueschez des citez de Vormes & de Strasbourg, & par la fondation du Monastere de S. Amand en Poüille prés Tournay. D'ailleurs il fonda l'Abbaye de Maubec en Berry; & l'Eglise de S. Denys de Doüé en Anjou: & plusieurs autres Monasteres en Alsace. Il dota pareillement tant l'Eglise de Nostre-Dame de Strasbourg (qu'on tient auoit esté fondée par

636.

*Aim. l. 4. c. 17. & 18.* *Hist. de l'Ab. de S. Denis.* *Iod. Coccius in vita Dagoberti R.* *Iod. Coccius.*

MEROVINGIENS. | Fauchet. | Ans de IESVS CHR.

le Grand Clouis) que celle de Verdun, comme aussi il fit des biens à presque toutes les Eglises de France; de laquelle, suiuant l'aduis que luy en auoit donné l'Empereur Heraclius, il chassa les Iuifs.

Il auoit pour Chancelier ou Referendaire Oüen, homme tres-vertueux, plein de valeur& entendu aux affaires; Il le fit chef de l'armée qu'il enuoya contre les Gascons ou Basques; Depuis Oüen se ietta du tout à la pieté, & fut en fin Archeuesque de Roüen, ayant vescu auec vne si grande sainteté, qu'il est estimé bien-heureux.

*Aimoin. l. 4. c. 30.* | *Mort de Dagob. 647.* | *I. Fredegarius.* | *Aimoin. l. 4. c. 33.* | *Sigebert.* | *Hist. de l'Ab. de S. Denys.*

Ce grand Prince recognoissant la fin de ses iours estre proche, publia vn Parlement ou assemblée des plus grands de ses Royaumes, & là en presence aussi de ses enfans, qu'il declara Roys, confirma les biens par luy donnez aux Eglises; enioignit aux deux ieunes Princes de demeurer bons freres, & viure en concorde & amitié. Bien-tost apres, qui fut enuiron l'an SIX CENS QVARANTE SEPT (aucuns escriuent deux ans auant, & autres apres; car les autheurs varient merueilleusement en ce point) il tomba malade d'vne dysenterie, au lieu d'Espinay sur Seine, à trois lieuës de Paris & à vne de S. Denys, où il se fit porter, & y deceda le dix-neufiesme iour de Ianuier, ayant regné seize à dix-sept ans, & attaint l'aage de quarante-cinq ans. Il fut inhumé en la mesme Eglise de S. Denys au costé dextre du grand autel. On y void son effigie representée en relief, sur vn tombeau de porphyre, (qu'aucuns escriuent estre orné à l'entour de fleurs de lis.) On y voit aussi representée la vision declarée par

*Aimoin. l. 4. c. 20. & 34.* | *Grāde Chron. de S. Denys.*

Ansoalde Euesque de Poictiers: Lequel mal cōtent de ce que DAGOBERT retira de son Eglise (alors dediée à S. Hilaire) quelques ornemens, pour decorer & enrichir celle de S. Denys, inuenta vne fable & vision sur l'enleuement de l'ame de ce Roy par le malin esprit; laquelle toutesfois à son dire mesme iouït de la gloire celeste par l'intercession de Sainct Denys.

*Aim. l. 4 c. 18.* | *Regino.* | *Vignier.* | *Fauchet.* | *Coccius.* | *Fauchet.*

Ce Monarque estoit beau de visage, accompagné d'vne maiesté Royale; Outre les rares qualitez, que nous auons desia remarquées auoir esté en luy, il ayma & procura l'accroissement du seruice de Dieu, fut magnanime, hardy & courageux, comme il fit paroistre pendant la guerre des Saxons, en laquelle s'exposant iournellement aux perils, il fut griefuement blessé. Il estoit d'ailleurs liberal à l'endroit des pauures & des hommes doctes, & familier de plusieurs saincts personnages, qui vescurent de son temps. Mais le nombre desordonné de femmes & concubines qu'il auoit; la repudiation de sa femme legitime, le meurtre de Brunulphe son allié & frere de la Royne Sichilde, celuy d'autres Seigneurs tuez par son commandement, & du fils du Roy Aribert son frere, ont fait estimer à vn autheur de ce temps, qu'il n'auoit que le masque de vertu; faisant comparaison de ses premieres années à celles de Neron. Toutesfois il faut croire, que nonobstant ces defauts, il fut orné de plusieurs bonnes conditions, puis qu'il a merité au tesmoignage, tant d'vn ancien qui a descrit sa vie, comme aussi d'vn autheur moderne, que de plusieurs autres recens Historiens, ces beaux surnoms de GRAND, & de IVSTE, & qu'on remarque de luy tant d'œuures pieuses, qui ont peut-estre fait dire à Guaguin, qu'il fut mis au nombre des *Saincts & bien-heureux*, qualité de *Sainct*, qui luy est aussi donnée par quelques autres. Bref l'Abbé Conrad d'Vrsperg, apres l'auoir aussi grandement loüé, accompare son regne tranquille & pacifique à celuy de Salomō; ainsi que fait aussi vn autre ancien: & non sans quelque raison veu les conformitez qui s'y rencontrent. Car l'vn & l'autre de ces grands Princes furent fils de deux signalez Monarques, ils rendirent plusieurs notables iugemens, se firent priser aux nations estranges; & fonderent deux magnifiques & celebres Temples.

*Refunsidus in factu Sanctor.* | *Coccius.* | *in Chron.* | *Gesta Fran. cor. cap. 42.* | *Flauigny.*

*Ans de Iesus Chr.* — MEROVINGIENS.

Encore cestuy-cy a-il surpassé l'autre en vn point, parce que Salomon de luxurieux deuint idolatre; au lieu que nostre Prince recognut sa faute par les remonstrances des Prelats & de Pepin, & ne se deuoya point de la vraye creance.

(*1. mariage.*) Sa premiere espouse GOMMATRVDE estoit sœur de la Royne Sichilde derniere femme de Clotaire son pere, qui luy commanda de l'espouser, comme il fit l'an SIX CENS VINGT-NEVF. (*Idem l. 4. c. 11.*) (629.) Mais soit que ceste femme ne luy fust agreable, soit qu'elle fust sterile, ou bien qu'il se deffiast d'elle, d'autant qu'il auoit fait mourir Brunulphe son frere, il la delaissa depuis. (*Du Tillet.*) Peu de temps apres son aduenement à la Couronne, il prit en affection Ragintrude d'assez bonne maison, de laquelle il eut vn fils, & continua tellement sa vie lasciue, qu'il tenoit en mesme temps trois femmes, comme Roynes, qui furent NANTILDE (aucuns escriuent, qu'elle estoit fille de Sandregisil Maire du Palais de France, & qu'elle fut tirée d'vn Monastere, ce qu'improuue vn autheur recent, qui dit que c'estoit vne autre de mesme nom, qui fut sa concubine) les deux autres furent VVLFIGONDE & BERTHILDE; outre lesquelles il eut plusieurs autres amies, dont estant repris par S. Amand Euesque de Paris, pour ceste occasion il le bannit; & neantmoins depuis que le Roy s'amanda, il rappella ce bon Prelat. (*Aimoin l. 4. c. 10.*) (*2. mariage.*) (*Fauchet.*) (*Ind. Cottim.*) (*Fredegarius.*) (*Fauchet.*) La Royne NANTILDE, que l'on conuient auoir esté seconde femme, mourut en l'an SIX CENS QVARANTE HVICT, & fut inhumée auec son mary dans la mesme Eglise de S. Denys en France. (*Du Tillet.*) (648.)

## *FILS DV ROY DAGOBERT I. ET DE* NANTILDE *sa deuxiesme femme.*

II. CLOVIS, ou LOVIS II. Roy de France, continua la lignée.

## *FILLES DV ROY DAGOBERT I.*

II. IRMINE fut promise en mariage au Comte HERMAN; mais il deceda auparauant la consommation d'iceluy; La Princesse trouua vn autre meilleur espoux se donnant à IESVS-CHRIST, & abandonnant les grandeurs & delices du Monde, pour suiure la voye plus seure du Ciel. (*Ind. Cottim. c. 11.*) (*Aub. Miraus cap. 1 Cod. donat. piar.*) Elle fut premiere Abbesse du Monastere fondé par le Roy Dagobert son pere à Tréues, sous le nom de Grenier, en memoire de la sacrée Vierge; où la mesme Princesse vesquit si pieusement, qu'elle a merité d'estre sanctifiée. Du Tillet ne fait mention d'elle ny de ses deux sœurs cy dessouz mentionnées. Ceste-cy mourut l'an 710. & le 24. Decembre. (710.)

II. ADELE mariée au Comte HERMAN eut de luy Albrie. A l'exemple de sa sœur elle suiuit la vie religieuse apres la mort de son mary, au Monastere fondé par Rodald Euesque de Treues sur Moselle, non loin de la mesme ville.

II. ROTILDE (qu'aucuns escriuent auoir esté fille du Roy Clotaire II.) fut mariée à Soissons, l'an SIX CENS QVARANTE-VN auec LIDERIC premier Forestier d'Ardenne ou DE FLANDRES, duquel on fait descendre tous les Comtes de Flandres; Mais il y a du doute en ceste descente. Comme aussi en ce qu'on escrit qu'il (641.) (*Id. Cottim.*) (*Hier. Hennin-ges.*)

MEROVINGIENS.

mourut l'an SIX CENS QVATRE-VINGTS DOVZE. Autrement il faudroit qu'il eust long-temps vescu. S. Florent Euesque de Strasbourg celebra son mariage. *Ans de Iesvs Chr.*

## *FILS NATVREL DV ROY DAGOBERT I. & de Ragintrude son amie.*

II. SIGISBERT Roy d'Austrasie, l'Eloge duquel se verra souz les Roys de ceste Prouince, qui sont traictez en la Troisiesme partie de ce Liure deuxiesme.

---

# II. CLOVIS II.

647.

## *Roy de France & de Bourgongne.*

### CHAPITRE XIV.

*Aimoin. l. 4. c. 27. 35. 36. &c. Fredeg. c. 58. & seq.*

Dés le temps qu'il prit naissance, qui fut en l'an SIX CENS TRENTE NEVF (selon Faucher) le Roy Dagobert son pere, le fit recognoistre heritier legitime des Royaumes de France & de Bourgongne ; ausquels depuis par la loy du Royaume ayant succedé en l'aage de sept à huict ans, il demeura souz le gouuernement de Nantilde sa mere, & du Maire du Palais Ega ; lequel par l'espace de trois ans ayant prudemment administré les affaires, eut pour successeur en ceste dignité Archambaud, cousin de par sa mere du mesme Roy Dagobert, & parain de CLOVIS ; Ce ieune Roy fut conseillé de faire part au Roy Sigisbert d'Austrasie son frere, des tresors & biens paternels, & pour cét effect les deux Princes firent vne assemblée à Compiegne. Tellement que par leur vnion & amitié (peu sagement pratiquées entre leurs predecesseurs) la France & l'Austrasie iouïrent de quelque repos, qui fut seulement troublé par les querelles suruenuës entre Flaocare Maire du Palais de Bourgongne & Gaillebaud Patrice d'outre le mont Iura, qui fut tué ; auquel son aduersaire ne suruesquit longuement, & par sa mort n'y eut plus de Maire du Palais en Bourgongne. Mais d'autant qu'apres le decés de Sigisbert, Grimoald Maire du Palais d'Austrasie voulut entreprendre d'establir au throsne Royal Childebert son fils ; l'armée de CLOVIS leur donna bataille en laquelle le fils fut tué, & le pere estant conduit à Paris, souffrit le supplice rigoureux, que meritoit sa temeraire ambition.

*Sa naissance. 639.*

*Append. ad Greg. l. 11. c. 79.*

*Auctor vita S. Babolem. P. Æmil.*

*A. du Chesne Hist. de Bourg. l. 2. c. 13.*

*Antiquit. de Paris l. 4.*

*Fauchet.*

*Du Tillet.*

CLOVIS tesmoigna sa pieté enuers les Abbayes de S. Benigne de Dijon, de S. Pierre & S. Paul de Beze en Bourgongne, ausquelles il fit du bien, & leur confirma celuy qui leur auoit esté fait. Il donna le lieu où fut construite l'Abbaye de S. Maur des Fossez prés Paris ; la fondation de laquelle fut confirmée par l'Euesque Audebert, Anglois de nation, lequel chassé par son Roy d'vn Eueschė, comme la France est le refuge des affligez, aussi eut-il recours à nostre Roy CLOVIS, qui le receut humainement, & le fit pouruoir de l'Eueschė de Paris. Ce Prelat eut pour successeur S. Landry, du consentement duquel l'Abbaye de S. Denys en France fut declarée exempte de sa iurisdiction à la priere & requeste de CLOVIS, qui d'ailleurs confirma aussi à ceste Eglise les biens donnez par son pere & ses grands priuileges : Mais d'autant que, pour subuenir à la nourriture

*Ans de Iesvs Chr.* riture des pauures pressez d'vne extreme famine, il employa l'argent de la voute ou chasse de S. Denys; encores que de cét acte de charité il deust receuoir plus de loüange, que de blasme, puisque les biens de l'Eglise sont par les Canons destinez à vn si pieux vsage en cas de necessité neantmoins quelques moines ont grandement diffamé la memoire de ce Prince, qu'ils ont depeint comme entaché des vices de luxure & d'yurongnerie:& d'ailleurs ont escrit, qu'il estoit fai-neant & insensé. Il mourut en la fleur de son aage, l'an SIX CENS SOIXANTE QVATRE, aagé d'enuiron vingt & quatre ans, & apres en auoir regné dix-sept à dix-huict ans. Il gist à S. Denys. Aimoin & apres luy du Tillet luy donnent le nom de LOVIS. Autres le nomment CLOTAIRE, & attribuent beaucoup de choses à son fils aisné de ce mesme nom, qui luy sont deuës. Le voyage en Asie contre les Sarrazins qu'on luy attribuë est fabuleux.

MEROVINGIENS.

*Gesta Franc. epit.* *Fredegar. c. 91.* *Aimoin. l. 4. c. 41.*

*Sa mort* 664.

*A. du Chesne.*

*Ses mariage.* 655. Dés l'an SIX CENS CINQVANTE CINQ il auoit esté conioint par mariage auec BATILDE ou BAVDOVR DE SAXE, fille du Roy de Saxe (aucuns l'appellent Sighar.) Ceste pieuse Princesse qui est canonisée, fonda l'Abbaye de Chelles prés Paris, où à la fin de ses iours elle se rendit Religieuse, & y mourut le vingt-sixiesme iour de Ianuier, 670. l'an SIX CENS SOIXANTE DIX. Son corps gisoit cy-deuant en l'Eglise appellée de S. Croix; Mais il fut transporté en l'Eglise de Nostre-Dame du mesme lieu, regnant Loüis le Debonnaire. Ceste Royne fonda aussi l'Eglise de S. Pierre de Corbie prés Amiens.

*Idem l. 4. c. 41.* *Ado.* *Fredegar. c. 91.* *I. du Brueil.* *Sigebert.*

## *ENFANS DV ROY CLOVIS II. & de la Royne* BATILDE *sa femme.*

12. CLOTAIRE III.
12. CHILDERIC II. } Roys de France.
12. THIERRY III.

*Ado.*

---

# 12. CLOTAIRE III.

## *Roy de France & de Bourgongne.*

### CHAPITRE XV.

665.

IL estoit fils aisné du Roy Clouis II. & de la Royne Batilde sa femme: Et par ce que luy & son pere estoient fort ieunes lors qu'ils paruindrent à la Couronne, de là prit origine le grand pouuoir & l'authorité comme absoluë des Maires du Palais, qui abusans de leur Estat, souz ce tiltre vsurperent le gouuernement & maniement de toute sorte d'affaires, s'estant rendus si redoutez pendant la mollesse & stupidité des Roys, qu'eux-mesmes tracerent à leur posterité le chemin au Royaume. CLOTAIRE fut recogneu Roy enuiron l'an six cens soixante cinq, & mis au throsne auec la Royne sa mere, selon vn ancien autheur. Souz son regne fut Maire du Palais, apres Archambaud, Ebroin sorty du pays de Germanie, homme cruel & perfide, qui par son ambition embrasa la France de troubles & guerres ciuiles pour la Mairie; pendant lesquelles CLOTAIRE ayant

*Continuat. Aimoin. Ado. Fauchet.* *Fredegar. et 92.* *Beda l. 4. hist. Eccl. Angl.*

MEROVINGIENS. tenu le Sceptre par l'espace de quatre ans seulement, finit ses iours & son regne sans enfans, l'an SIX CENS SOIXANTE NEVF. Il receut l'honneur de la sepulture en l'Eglise de l'Abbaye de Chelles du costé du Septentrion, où l'on voit encore son tombeau auec sa figure, & vn Epitaphe ou Inscription, laquelle semble auoir esté mise en ce lieu plusieurs années apres : veu qu'il y est fait mention de S. Charlemagne; canonisé long-temps depuis la mort de ce ieune Prince. Il y a tiltre à S. Denis en France, datté de l'an cinquiesme de son regne, & toutesfois la plus-part des Historiens ne luy en attribuent que trois, autres quatre. Les freres de ce Roy ne furent pourueus d'aucun Royaume de son viuant, ce que possible le Maire Archambaud fit exprés, afin qu'il n'y eust deux Maires, l'ambition desquels mettoit souuent l'Estat en diuision.

*Antiq. de Paris l. 4. Du Tillet. Fauchet.*

*Ans de IESVS CHR. Sa mort 669.*

# 12. CHILDERIC II.

## *Roy de France & d'Austrasie.*

### CHAPITRE XVI.

APRES la mort du Roy Clotaire III. cestuy-cy son frere puisné fut enuoyé en Austrasie pour y estre couronné, &. son frere Thierry estably Roy de France par les artifices du Maire Ebroin, comme on estime: ayant crainte que Vulfoald Maire du Palais de CHILDERIC, le supplantast. Mais l'aisné voulant maintenir & recouurer son iuste droit, que la prerogatiue de sa naissance luy donnoit, prit les armes & gaigna vne bataille en laquelle Ebroin pris fut tondu moine & enuoyé en l'Abbaye de Luxeu en Bourgongne, & ainsi fut l'aisné estably Roy sur tous les François. Aucuns attribuent aussi à CHILDERIC la qualité de Roy d'Alemagne. Il eut pour Maire de son Palais S. Leger natif de Poictou, qui fut depuis Euesque d'Authun. Lequel pour sa grande preud'hommie aucuns meschans enuieux de sa bonté le firent haïr au Roy, qui prit dessein de le faire mourir ; mais s'estant mis en fuite, il eut commandement de se retirer au Monastere de Luxeu. Il y demeura par quelque temps, & depuis reuint en son Eueché d'Authun.

*669.*

*Fredegar c. 94. & 95. A. du Chesne Hist. de Bourg.*

CHILDERIC, qui estoit de naturel volage, tant pour l'iniure faite à S. Leger, que pour son mauuais gouuernement, encourut la haine de ses suiets ; mais plus encores apres que pour vne cause legere, il eut fait battre de verges Bodille gentilhomme de marque ; Dont toute la noblesse eut grand ressentiment ; & luy fut si detestable, & porté de telle fureur, qu'vn iour le Roy chassant dans vne forest proche de Chelles, il le tua d'vne main parricide. Et bien que cét acte inhumain deust plus que suffire pour assouuir sa rage, si est-ce que le transport d'vne si violente passion & aueuglée cruauté, incita ce monstre desguisé en forme d'homme de venir au chasteau de Chelles, où il tua aussi la Royne BLITILDE grosse d'enfant. Cecy aduint l'an SIX CENS SOIXANTE DIX-HVICT. autres disent quatre ans auparauant, & autres en l'an cinq cens soixante dix-neuf. Les corps du Roy & de la Royne sa femme furent inhumez dans l'Abbaye de S. Germain des-prez lez Paris. CHILDERIC tint la Couronne enuiron dix ans, non pas douze comme aucuns estiment, & par son decés ne laissant point d'enfans, elle escheut au Roy Thierry troisiesme du nom, son frere puisné, qui continua la posterité, laquelle ne fut de longue durée.

*Fauchet. Masson. Du Tillet.*

*Sa mort 678.*

## 12. THIERRY III.

### Roy de France & de Bourgongne.

CHAPITRE XVII.

679. LE Roy Childeric III. apres sa victoire obtenuë sur Ebtoin, ayant faict renfermer ce Prince son frere puisné dans l'Abbaye de S. Denys, il en fut depuis tiré pour luy succeder & regner en apparence à la façon des autres. Leudesile fils d'Archambauld fut estably Maire du Palais: Il tenoit en son pouuoir le Roy & les richesses du Royaume. Dont Ebtoin, qui estoit sorty du Monastere de Luxeu, ayant aduis, s'arme aussi-tost, suscite de grands troubles, fait mourir ceux qui luy auoient esté contraires, & se tend si puissant, qu'il gaigne vne bataille sur THIERRY; puis fait aussi mourir en trahison Leudesile, & lors il mit en auant vn certain Prince, qu'il faisoit appeller Clouis, supposant qu'il estoit fils de Clotaire. Mais depuis ayant recogneu THIERRY pour Roy, il s'asseura de la dignité de Maire du Palais: continuant ses violences & outrages, mesmes à l'endroit de S. Leger, qui auoit esté restably en son Euesché d'Authun; Car il fit cruellement mourir ce pieux Prelat & Guerin son frere. Voulant tousiours asseurer sa tyrannie, il donna ordre qu'on tint vn Parlement general, auquel plusieurs Euesques furent deposez.

*Continuat. Gregorij & Aimoin. Vignier. Fauchet. Ado. Sigebert sous 680. Sigebert.* 685.

Mais les Austrasiens faschez du mauuais gouuernement du Roy THIERRY & de son Maire, leuerent vne armée, presenterent la bataille à Ebroin, qu'ils perdirent; En suite de ce le cruel tyran fit aussi tuer en trahison Martin Maire du Palais d'Austrasie: Mais Dieu permit bien-tost apres, que luy-mesme en fin perdist la vie; ayant esté occis par Ermenfroy gentilhomme parent de S. Leger. Cét Ebroin est remarqué, pour auoir esté le premier Maire du Palais, qui tout ouuertement abusa de la ieunesse, du peu de sens, & de la non-chalance des Souuerains, & qui entierement abaissa l'authorité Royale. Les François establirent en sa place de Maire Varaton; qui fit alliance auec Pepin, dit Heristel ou le Gros, Maire d'Austrasie; Mais ce Varaton fut supplanté par Gilimer son fils: lequel mort bien-tost apres par punition diuine, le pere fut remis en son Estat, & apres luy Bertier gendre de Varaton, prit sa place; auquel Pepin fit la guerre & au Roy THIERRY qui le soustenoit: En ce mouuement l'Austrasien se porta auec tant de generosité, qu'il obtint la victoire sur eux: tellement que force fut au Roy de mettre entre les mains de Pepin tout le gouuernement & le pouuoir de la dignité de Maire de Vestrie, & ainsi fut Maire du Palais de toute la France.

*Fredegar. c. 98. Fredegar.* 687.

*Sa mort* 689. Peu de temps apres, qui fut enuiron l'an SIX CENS QVATRE-VINGTS NEVF; THIERRY deceda apres auoir regné vnze ans, aucuns disent quatorze, & autres dix-neuf. Et si nous croyons Sigebert, ce decés aduint l'an 693. Tant y a que ce Roy eut sa sepulture en l'Abbaye de S. Vaast d'Arras, qu'il fonda pour penitence & reparation de la mort de S. Leger, autres disent qu'il la dota seulement.

*Idem c. 101. Gesta Fr. epist. c. 49.*

Il fut marié auec CLODOILDE ou CLOTILDE, qui semble par son Epitaphe estre appellée DODA, laquelle gist auec luy, si ce n'est qu'il ait esté marié deux fois, ou que l'vne d'icelles fust sa concubine. Il laissa deux fils selon du Tillet, aucuns adioustent vn appellé Chilperic ou Daniel.

*Du Tillet. Gaguin. Masson.*

 Ce Roy THIERRY est qualifié troisiesme du nom, pour ce que deux Roys d'Austrasie de mesme nom l'auoient precedé. 

## ENFANS DV ROY THIERRY III. & de CLOTILDE sa femme.

13. CLOVIS III. Roy de France.

13. CHILDEBERT III. Roy de France a continué la lignée.

13. CLOTAIRE IV. Roy de France, qui aura son Eloge apres celuy de Chilperic II. son neueu.

---

# 13. CLOVIS III.
## Roy de France.

### CHAPITRE XVIII.

*Cont. d'Aim. c. 48. Gesta Fr. epit. c. 49. Fauchet. Fredegar. c. 101. Gaguin. Du Tillet. Masson. Vignier.*

CE Prince estoit fils aisné du Roy Thierry III. & de la Royne Clotilde. Aucuns commencent son regne dés l'an six cens quatre-vingts neuf, quelques-vns en quatre-vingts treize, & d'autres en quatre-vingts seize. De sorte qu'il est fort mal-aisé d'asseurer vn temps certain en si grande diuersité. On n'a point escrit, que de son viuant le ieune Childebert son frere ait eu de partage. Ce qui fait penser, que les François commençoient à se lasser de partages égaux, tant à cause des guerres ciuiles qui en procedoient, que de la ialousie des Maires du Palais. Souz ce Roy le Prince Pepin continua de gouuerner paisiblement l'Estat. Mais dautant que les Saxons & Sueuiens, pour la confusion des regnes precedens, s'estoient distraits de la subiectiō & obeissance des François, ce genereux Maire passa le Rhin & les rangea au deuoir. Au moyen dequoy la France demeura quelque temps en paix, & par cét acte signalé recouura aucunement son authorité & sa reputation enuers les nations estrangeres. CLOVIS mourut ieune en l'an SIX CENS QVATRE-VINGTS TREIZE, selon la plus commune opinion, & ne regna que trois ou quatre ans. Il fut enseuely dans l'Eglise de S. Estienne de Choisy, prés la ville de Compiegne en Picardie. Pendant la foiblesse & minorité de tous ces Roys, & les mouuemens excitez par les Maires du Palais; Dieu monstra manifestement sa protection enuers cét Estat, en ce qu'il arresta les armes des estrangers, qui pouuoient entreprendre sur la France. Et lors que les Sarrazins s'aduancerent de se ietter dessus pour l'enuahir, ils furent repoussez auec tel eschec & si grande boucherie de ces barbares, qu'ils perdirent l'espoir & l'enuie d'y plus retourner. Ce Roy CLOVIS n'ayant point d'enfans laissa heritier de la Couronne Childebert III. son frere puisné.

*689.* *Sa mort 693.*

## 13. CHILDEBERT III.
*Roy de France.*

### CHAPITRE XIX.

693. IL paruint à la Couronne apres la mort du Roy Clouis III. son frere aisné. On remarque de ce Prince toute autre chose, que de plusieurs de ses deuanciers, qui regnerent depuis Dagobert I. son bisayeul. Car il estoit craignant Dieu, amateur de la Iustice (aussi fut-il surnommé le IVSTE) & du soulagement du peuple; auec cela il reueroit les Prelats & gens d'Eglise; secondé en ces bonnes intentions par le Maire du Palais Pepin, lequel estant vieil; & ne pouuant desormais porter le faix & la charge du gouuernement, mit en sa place deux de ses fils legitimes, Dreux & Grimoald. Il ordonna aussi Duc ou Gouuerneur d'Austrasie, le Prince Charles Martel son autre fils. CHILDEBERT (autres disent Dagobert II.) fit la guerre à Villier Prince des Sueuiens, qui s'estoit reuolté; contre lesquels peuples Anepos Euesque fut conducteur de l'armée au nom du Roy qui n'eut vn heureux succez de ceste guerre, & deceda l'an SEPT CENS DIX, le vingt-troisiesme de Nouembre; Il regna 17. ans, Adon escrit treize. Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Estienne de Choisy, non Coucy, comme aucuns estiment. Il est le troisiesme des Roys qui porterent le nom de Childebert, celuy d'Austrasie ayant esté le deuxiesme. Car comme il a esté dit, tous prenoient qualité de Roys des François. CHILDEBERT III. fonda l'Abbaye de S. Lucian de Beauuais; ce qu'aucuns attribuent au Roy Chilperic.

*Sa mort 710.*

*Fredeg. c. 101. Herman Contract. Du Tillet. Gesta Franc. epit. c. 49. & 50. Ado. Vignier. Aimoin. Fredeg. c. 104. Cl. Robertus in Gallia Christ.*

### *ENFANS DE CHILDEBERT III.*
*Roy de France.*

14. DAGOBERT II. Roy de France.

14. CHILPERIC II. Roy de France, duquel est parlé en suite.

## 14. CHILPERIC II.
*Roy de France, auparauant nommé* DANIEL.

### CHAPITRE XX.

715. AVCVNS font ce Roy fils du Roy Thierry III. autres de Dagobert II. & la plus saine opinion est de ceux qui luy donnent pour pere le Roy Childebert III. Il fut tondu moyne; & depuis tiré du Monastere apres le decés du mesme Dagobert, & appellé à la Couronne par Rainfroy Maire du Palais de France, qui meut guerre contre le Prince Charles Martel Maire du Palais d'Austrasie. Mais Charles demeura victorieux sur luy; opposa & mit en auant contre CHILPERIC, Clotaire IV. qu'il fit recognoistre & luy fit prendre qualité de Roy. Aucuns tiennent, qu'il estoit oncle

*Vignier sous 710. Vita Caroli M. monach. S. Eparc. Fredeg. c. 106. & 107. Gesta Franc. epit. c. 52. Ibidem c. 53.*

MEROVINGIENS. d'iceluy. Tant y a que souz son authorité, Martel vainquit en la plaine de Vinciac CHILPERIC & Rainfroy, qui se sauuerent à Paris en l'an sept cens dix-sept. Ils eurent recours à Eudes premier Duc d'Aquitaine, auec le secours duquel derechef ils presenterent la bataille à Charles, qui demeura encore victorieux; & faisant paix auec Eudes, ce Roy CHILPERIC fut par luy mis entre ses mains: esquelles il ne demeura gueres. Car le miserable Roy mourut sans enfans à Noyon (où il gist) en l'an SEPT CENS VINGT, qui fut le cinquiesme de son regne.

*I. Besly en la Geneal. des Ducs de Guyenne. Ado.* — *Ans de Iesus Chr. 717. Sommaire 720.*

## 13. CLOTAIRE IV. *Roy de France.*

### CHAPITRE XXI.

QVELQVES autheurs ne le mettent entre les enfans du Roy Thierry III. Mais autres escriuent, que Charles Martel l'esleua au trosne Royal pour l'opposer au Roy Chilperic II. l'an sept cens dix-huict. Fauchet dit auoir veu par vne ancienne Chronique, ce CLOTAIRE estre dit fils de Clouis II. qui eut pour pere Dagobert I. Bien est-il certain, qu'il mourut l'an SEPT CENS DIX-NEVF OU VINGT, & fut enterré à Choisy. Aucuns estiment, qu'il n'a point esté du tout, ou qu'il n'estoit du sang Royal; tant la varieté des autheurs est grande. Apres la mort de CLOTAIRE Charles Martel n'ayant plus de masque pour couurir sa feinte, enuoya vers Eudes Duc d'Aquitaine, & par son moyen fit sa paix auec Chilperic II. lequel en fin il recogneut pour Roy. Mais ces deux Roys, & ceux qui les suiuirent iusques à Pepin, furent seulement Roys titulaires, comme les qualifie Vigniet, & seruirent comme de degrez aux Maires, pour monter au throsne Royal.

*Fredeg. c. 107. Fauchet. Vignier.* — *718. Sommaire 719.*

## 14. DAGOBERT II. *Roy de France, surnommé le Ieune.*

### CHAPITRE XXII.

ENCORES que tous les anciens donnent à ce Roy le nom de DAGOBERT; neantmoins Sigebert l'appelle Clouis. En quoy il ne s'est pas seulement mespris; mais aussi en ce qu'il commence son regne à l'an sept cens quinze. Tant y a qu'ayant succedé à Childebert III. son pere, peu de temps apres Grimoald Maire du Palais fut tué viuant encores le Prince des François Pepin Heristel pere d'iceluy, qui fit establir en la place du defunct le ieune Thibaud son fils; Pepin luy-mesme mourut tost apres, laissant Plectrude sa vefue, Princesse d'vn courage viril, laquelle s'empara du gouuernement de l'Estat, qu'elle administra souz l'authorité de son petit fils Thibaud, & craignant d'estre supplantée par Charles Martel fils naturel de son mary, elle le fit emprisonner à Colongne. Mais les François s'estans sousleuez contre elle, apres auoir vaincu en bataille & chassé

*Fredegar. c. 104. 105. 106. Contin. Aimoin. c. 51.* — *710.*

*Ans de Iesvs Chr.* le nouueau Maire, ils esleurent en sa place Rainfroy iadis Comte du Palais, qui fit alliance auec Ratbaud Duc de Frize. Cependant le Roy Dagobert mourut l'an sept cens qvinze, & tint le Sceptre cinq ans seulement. Aucuns l'ont surnommé le Ieune, soit pour la difference d'entre luy & le Roy Dagobert I. son trisayeul; ou bien d'autant qu'il estoit fort ieune lors qu'il paruint à la Couronne.

*Sa mort 715.*

*Merovingiens. Lambert. Schafnaburg. Gesta Francor c. 50.52.53. Iuenis Carnot Chron.*

## *ENFANS DV ROY DAGOBERT II.*

15. THIERRY IV. }
15. CHILDERIC III. } Roys de France.

## 15. THIERRY IV.

### *Roy de France, surnommé de Chelles.*

### Chapitre XXIII.

*720.* Povr ce que ce Prince en ses ieunes ans auoit esté nourry en la maison Royale ou Monastere de Chelles, il en eut le surnom. Et bien qu'il deust regner apres Dagobert II. son pere, toutesfois soit qu'il fust trop ieune, lors de la succession ouuerte, ou bien qu'il eust esté rendu religieux, comme aucuns estiment, les François ayant vaincu le Maire du Palais Thibaud, esleuérent au throsne Royal Daniel, qu'ils appellerent Chilperic II. Lequel estant decedé, le Prince Charles Martel fit declarer Roy ce Thierry IV. & ne laissa de continuer le gouuernement & s'acquerir toute l'authorité pendant ce regne, lors duquel il combatit si hardiment les Sarrazins, que les ayant deffaits prés la ville de Tours, il en remporta vne gloire immortelle, & dautât plus remarquable, qu'encore que ceste gent Infidele eust conquis bonne partie d'Asie, & d'Afrique, & presque toute l'Espagne; si est-ce toutesfois qu'ils ne peurent subiuguer les Gaules; Tant y a, que Martel non seulement reconquit tout ce qui souloit appartenir aux anciens Roys de France; mais aussi secourut les Espagnols; & de deux Princes qu'il enuoya pour chefs de ce secours opportun, sont descendus les anciens Seigneurs du pays de Catelongne.

*Continuat. Aimoin Annal. incerti auth. Du Tillet. Vignier. Bat. de Tours. 726. Estienne de Garibai en l'hist. d'Esp.*

*Sa mort 739.* Le temps du decés de Thierry est fort diuersement remarqué: Fauchet dit que ce fut en l'an sept cens trente nevf; Vignier le rapporte à l'année suiuante; Papire Masson (qui en cela semble suiure Sigebert) est d'aduis que ce fut l'an sept cens quarante vn. Mais du Tillet dit que ce fut vn an apres, au mois de Iuin. Il adiouste, qu'en vn tiltre de S. Germain des-prez est mentionné, que ce Roy auoit femme & plusieurs enfans, desquels l'aisné fut Childeric III. cy-apres mentionné. Nous suiuons neantmoins la plus commune opinion des autres qui le font son frere. Thierry gist en l'Abbaye de S. Denys en France, selon du Tillet.

*Vita Caroli M. à Mon. S. Eparch.*

# 15. CHILDERIC III.
## Roy de France.

CHAPITRE XXIV.

*Contin. Aimoin.*
*Fauchet.*

APRES la mort de Thierry IV. cestuy-cy son frere, bien qu'il fust insensé comme luy, fut par le commandement de Martel esleué à la dignité Souueraine, pource que les Frãçois ne peurent trouuer homme du sang Royal, qui fust plus propre que luy, dit vne ancienne histoire. Ce qui est remarquable, pour la succession des Roys, & la reuerence qu'on portoit à la Maison Royale; de laquelle ils ne voulurent se départir tant qu'ils en trouuerent, non pas de capables, ains seulement de la famille & race du grand Clouis, qu'ils auoient en singuliere veneration. Il est vray, qu'en fin Pepin surnommé le Bref Duc des François, ayant succedé au grand pouuoit & authorité de Charles Marrel son pere, & s'estant rendu agreable aux peuples de France, entreprit d'empieter la Royauté; à laquelle il se voyoit le chemin ouuert par la stupidité & foiblesse d'esprit du Roy CHILDERIC. Sa condition, & celle de plusieurs Roys ses predecesseurs, estoit miserable. Car encores que les lettres, chartes & monnoyes portassent leur nom; neantmoins les richesses & toute l'authorité se voyoient aux Maires du Palais; qui commandoient absolument; les Roys n'ayant que le tiltre, & ne se donnant autre soin que de laisser croistre leurs barbes & leurs cheueux tressez & galonnez à boutons d'or, comme faisoient les Roys de Perse: Ils se presentoient vne fois l'an au peuple; Et s'il leur falloit aller quelque part (retenans la coustume des Sicambres) ils estoient montez en vn chariot, traisné par des bœufs: & ainsi venoient au Parlement general tenu tous les ans le premier iour de May, saluans & estans saluez de chacun, & receuans les dons presentez par le peuple. Là se trouuoit le Maire du Palais, lequel ordonnoit ce qui se deuoit faire le reste de l'année: puis les Roys retournoient en leur Palais comme deuant, pour continuer de faire bonne chere, viure en oisiueté, & s'addonner aux voluptez.

739.

*Eginart. in vita Caroli M.*
*Georgius Cedrenus.*

Pepin ayant donc fait assembler vn Parlement, il fit eslire & deputer Bouchard Euesque de Vvirtzbourg, & Folrad Abbé de S. Denys, pour aller à Rome, afin d'auoir l'aduis du Pape Zacharie, & sçauoir, si le Prince, qui ne prenoit aucun soin ny cognoissance des affaires, estoit plus digne de regner, que celuy qui en portoit le fais & la charge. Le Pape ayant fait vne response conforme à l'intention de Pepin, & conseillé de l'eslire pour Roy (comme estant allié de la Maison Royale) les Estats de France assemblez à Soissons, deposerent CHILDERIC, l'an SEPT CENS CINQVANTE VN, (apres qu'il eut regné enuiron dix ans) le faisant tondre moyne en l'Abbaye de Luxeu en Bourgongne; d'où ayant depuis esté tiré & donné en garde à Odilon Duc de Bauieres (qui auoit practiqué enuers les François sa deposition) il fut par luy conduit au monastere de S. Himeran de Ratisbonne, & la Royne GISELLE sa femme voilée & faite religieuse en celuy de Conchilia, En suite dequoy Pepin fut esleu.

750.
751.

*Contin. Aimoin.*
*Ado.*
*Regino.*
*Auentin.*

Or encores qu'aucuns, contre la verité de l'Histoire, se soient auancez d'escrire, que ceste deposition fut faite de l'authorité du Pape, & qu'il donna dispense aux suiets du serment de fidelité; Neantmoins il est certain

*Ans de* IESVS CHR. — MEROVINGIENS.

certain, que Zacharie donna seulement son aduis. Car les Roys de France ne releuans que de Dieu seul le temporel de leur Estat, où ils ont vne Souueraineté beaucoup plus absoluë, que n'est celle des Empereurs, il n'est au pouuoir d'aucun de dispenser les François de ce serment, qui est vn lien indissoluble, & moins encores de deposer nos Roys; Aucune puissance au Monde spirituelle ou temporelle, n'ayant authorité sur leur personne sacrée, ny sur leur Royaume, comme les Papes mesmes ont souuent recogneu. Quoy qu'en ce qui regarde le Spirituel, les Roys Tres-Chrestiens recognoissent les Papes pour les vrais Chefs de l'Eglise Catholique, & leur ont tousiours rendu vne obeissance filiale.

*Innocentius III.*

Ainsi regna la premiere Famille de nos Roys par l'espace d'enuiron trois cens trente ans, & fut du tout esteinte & exterminée tant en sa racine, qu'en son tronc & en toutes ses Branches. Car celles des Roys d'Austrasie n'ayant long-temps duré, il ne resta plus de la lignée du GRAND CLOVIS autre masle, que ce CHILDERIC II. mort sans enfans. Cela est tesmoigné par l'ancienne Histoire du Religieux de S. Cibar d'Angoulesme, qui a descrit la vie de CHARLEMAGNE: comme aussi par Eginart en la vie du mesme Prince. A quoy se rapporte ce qu'ont escrit sur le mesme suiet Iues Euesque de Chartres en sa Chronique sommaire, & plusieurs autres Autheurs.

De verité il y eut de grands & notables defauts aux Princes de ceste Race; on remarque en aucuns des exemples de cruauté, de luxure & d'incontinence; & aux derniers de la fetardise & stupidité. Mais si faut-il aduoüer, que parmy le feu de telles cupiditez on veit en plusieurs Roys reluire des estincelles de vertu; mesmement de Pieté, de Iustice & de Magnanimité. D'ailleurs nous tenons d'eux les plus beaux fleurons de la Monarchie, qu'ils ont vnis aux Lis de France par leur valeur heroïque, laquelle parut presque en toutes les parts de l'Europe. On leur doit de plus l'honneur & le grand aduantage de l'establissement de la Religion Chrestienne; la conseruation de la pureté de la Foy contre tant d'heresies, qui pulluloient & de Schismes diuers: Leur est deuë encore non seulement la conqueste des Gaules par leurs victoires memorables emportées sur les Romains, Bourguignons, Goths, Saxons & autres peuples belliqueux: mais aussi l'estenduë de l'Empire François dans l'Alemagne, auec plusieurs glorieuses entreprises sur l'Italie & l'Espagne. Finalement on leur doit la deffaite des Sarrazins. Car encore qu'vn exploit d'armes tant memorable ait esté executé par la valeur & l'heureuse conduite de ce foudre de guerre le Grand Charles Martel, si est-ce que cela fut entrepris souz l'authorité & par les armes Royales, dont toute la Chrestienté doit s'en ressentir eternellement obligée à la France & à ses Roys.

## DENOMBREMENT DES ROYS DE FRANCE *de la premiere Lignée, dite des* MEROVINGIENS.

*Ans de* IESVS CHR.

410. FARAMOND.
425. Clodion.
448. MEROVEE.
458. Childeric I.
484. CLOVIS LE GRAND. I. du nom.
514. Childebert I.
561. Clotaire I.
564. Charibert.
573. Chilperic I.
588. CLOTAIRE LE GRAND I. du nom.
632. DAGOBERT LE GRAND I. du nom.
647. Clouis II.
664. Clotaire III.
670. Childeric II.
679. Thierry III.
689. Clouis III.
693. Childebert III.
710. Dagobert II.
715. Chilperic II.
718. Clotaire IV.
720. Thierry IV.
739. Childeric III.

## ROYS D'AVSTRASIE.

514. THIERRY. I.
536. Theodebert I.
550. Thibaud.
564. Sigebert I.
578. Childebert II.
601. Theodebert II.
618. Thierry II.
618. Sigebert II. Roy titulaire.
639. Sigebert III.

# TROISIESME PARTIE DV LIVRE SECOND.

## *LES ROYS D'AVSTRASIE, OV de* METS, *aussi appellez Roys de la* FRANCE ORIENTALE.

Premiere Branche.

I. *Les Roys sortis de* THIERRY *I. fils du Grand* CLOVIS *Roy de France.*

Seconde Branche.

II. *Les Roys sortis de* SIGEBERT *I. fils de Clotaire I. du nom, Roy de France.*

Troisiesme Branche.

III. *Le Roy* SIGEBERT *II. du nom & son fils, issus de Dagobert I. du nom Roy de France.*

Depuis l'an DXIV. iusques à l'an DCLVIII.

# TABLE GENEALOGIQVE
## DES ROYS D'AVSTRASIE OV DE METS.

6. CLOVIS LE GRAND ROY DE France.

- 7. Thierry I. Roy d'Austrasie.
  - 8. Theodebert I. du nom Roy d'Austrasie.
    - 9. Thibaud Roy d'Austrasie.
    - Ragintrude.
- Clotaire I. Roy de France & d'Austrasie.
  - Sigisbert I. du nom Roy d'Austrasie.
    - Childebert II. du nom, Roy d'Austrasie.
      - 10. Thierry II. du nom, Roy de Bourgongne.
        - 11. Sigebert, Roy titulaire d'Austrasie.
        - Childebert. Corbe. Merovee.
      - Teudelaine.
      - Theodebert II. du nom, Roy d'Austrasie.
        - Merovee.
        - Berthoare.
    - Ingonde.
    - Clodosinde.
  - Chilperic I. du nom Roy de Paris.
    - Clotaire II. du nom, Roy de France & d'Austrasie.
      - Dagobert le Grand I. du nom, Roy de France & d'Austrasie, eut deux enfans.
        - 11. Sigebert II. Roy d'Austrasie, fils aisné du Roy Dagobert I.
          - 12. Dagobert fut priné du Royaume d'Austrasie.
        - Clovis II. du nom, Roy de France.
          - Chilperic II. Roy d'Austrasie, puis de France.

# PREMIERE BRANCHE DES ROYS D'AVSTRASIE, OV DE METS.

## 7. THIERRY I. *Roy d'Austrasie.*

### CHAPITRE I.

514. CHACVN des quatre fils du Grand CLOVIS Roy de France, tous Princes genereux, eut vne portion de sa Monarchie en tiltre de Royaume. Du nombre de ceux-là fut THEODORIC, vulgairement appellé THIERRY, qui estoit né auant les autres ou d'vne concubine, ou bien d'vne femme Infidele tenuë par ce grand Roy auant son mariage contracté auec la Princesse Clotilde de Bourgongne; ce qui pourroit, peut-estre, auoir donné suiet aux autheurs nouueaux de le qualifier Bastard. En son lot luy escheut le pays d'Austrasie, deslors qualifié Royaume, aussi nommé France Orientale, à la difference de celuy de France Occidentale, possedé par ses freres. Cestuy-cy a esté tenu par dix ou vnze Roys en l'espace de sept à huict vingts ans. Il comprenoit diuerses contrées deçà le Rhin, situées entre ce grand fleuue & celuy de Meuse, depuis la ville de Strasbourg iusques à la mer, entre lesquels sont encloses les Prouinces de la Gaule Belgique, les campagnes de Rheims & de Chaalons, ensemble les Euesches & amples dioceses de Mets, Toul & Verdun. Le siege principal de la Monarchie fut arresté en la mesme ville de Rheims en Champagne (selon Gregoire de Tours) Aimoin dit en celle de Mets. Aucuns estiment, que ce fut à Aix la Chapelle; mais ceste ville n'a esté capitale d'vn Estat, que depuis Charlemagne. Tant y a, que pour encore mieux distinguer la grandeur du pays d'Austrasie, il s'estendoit depuis la Bourgongne iusques aux Alpes & la mer de Frise, à sçauoir en la terre qui est entre le Rhin & l'Escauld, où sont les villes & pays d'Vtrect, Colongne, Mayence, Treues, Brabant, Cleues, Gueldres, Hollande, Zelande, Liege, Luxembourg, Alsace, & ce que tient le Prince Palatin prés du Rhin, le bas & le haut Duché de Lorraine ioignant la Moselle. Mais depuis les pays de Bauieres, de Saxe & autres d'Alemagne y furent ioincts. Par ainsi les François retournerent aux pays de leur ancienne origine; mais auec beaucoup plus d'aduantage & de splendeur, qu'ils n'en estoient sortis enuiron cent ans auparauant l'establissement de ceste nouuelle Monarchie.

Gregor. l. 2. & 3. c. 2.

Agathias.

Fauchet.

MEROVINGIENS. *Ans de Iesus Chr.*

THIERRY fut vn Roy tres-valeureux, ainsi qu'il fit paroistre en plusieurs notables occasiõs. L'vne des premieres fut, lors que le Roy son pere ayant deffaict les Vvisigots prés la ville de Poictiers, pour recueillir le fruict de sa victoire, il enuoya ce Prince estant encore bien ieune, vers les pays d'Albigeois, de Rhodais, & d'Auuergne, qu'il reduisit en l'obeissance du Monarque François.

*Greg. de Tours l. 2. c. 37. Aimoin. l. 1. c. 22.*

Suiuit la guerre de Turinge. Hermenfroy Prince ambitieux, frere de Baudry Roy de ce pays à la suscitation d'Amalberge sa femme (fille de la sœur de Thierry Roy des Ostrogots en Italie) desirant de s'emparer du Royaume de son frere, pria ce Roy de Mets ou d'Austrasie THIERRY de l'assister en son dessein, & luy fit promesse de partir entre eux le Royaume conquis. Tellement que leurs armées ioinctes ensemble vindrent si furieusement attaquer Baudry, qu'il perdit auec la bataille la vie & le Royaume. Duquel son frere victorieux s'estant emparé, il ne tint toutesfois sa promesse enuers le Roy d'Austrasie. Qui resolut d'en auoir la raison: de fait auec l'assistance de son frere le Roy de Soissons Clotaire, il s'achemina en Turinge, puis auec telle resolution combatit Hermenfroy, qu'apres l'auoir deffaict & mis en fuite, & l'ayant fait venir sur sa foy, il fut precipité des murs de la ville de Zulg, par la ruse de THIERRY son ennemy, ce Turingien portant le chastiment & de sa perfidie & de son fratricide. Mais le Roy d'Austrasie n'euita pas le blasme de ceste mort, mesmement apres qu'il eut fait inhumainement estrangler les enfans du defunct; en suite dequoy il se saisit du Royaume, qu'il ioignit au sien. 518. 527.

*Greg. l. 3. c. 7. & 8. Aimoin. l. 2. c. 9. Fauchet. Ado.*

Quelque temps auparauant THIERRY auoit aussi assisté le Roy d'Orleans Clodomire son frere en la guerre entreprise pour la conqueste de Bourgongne: ce qu'il fit dautant plustost, que Sigismond Roy de ce pays auoit fait cruellement mourir Sigeric son fils, duquel THIERRY auoit espousé la fille. Les Princes François se porterent donc si genereusement en ceste guerre, que le Roy Godemar fut vaincu; mais aux despẽs de la vie de Clodomire, de la succession duquel THIERRY obtint le pays d'Auuergne; Et depuis estant sommé par les Roys Childebert & Clotaire de retourner en Bourgongne, pour venger la mort de leur frere commun, il en fit refus; dautant qu'il auoit espousé la fille du Roy Sigismond, dit Aimoin: ce qui semble estre contraire à l'opinion de ceux, qui escriuent, qu'il auoit esté marié auec la fille de Sigeric, fils d'iceluy, comme il a esté remarqué; si ce n'est, que THIERRY eust espousé deux filles de la Maison de Bourgongne. THIERRY ayant refusé d'aller derechef en Bourgongne, il s'en vint en Auuergne pour punir ses suiets de ceste Prouince, qui s'estoient rebellez, & auoient appellé le Roy de Paris Childebert son frere, pendant la guerre de Turinge, auec lequel non seulement il eut dispute; mais aussi auec son frere Clotaire, THIERRY ayant eu dessein d'attenter à sa vie.

*Aimoin. A du Chesne Hist. de Bourg. l. 2. c. 5. Fauchet. Greg. l. 3. c. 7. 9. & 11.*

Enuiron ce temps Munderic parent des Roys François s'estant esleué, & pretendant le Royaume luy appartenir, aussi bien qu'aux enfans de Clouis, il fut si osé & temeraire que d'vsurper le nom de Roy, mesme se faire recognoistre pour tel. Mais le Roy d'Austrasie ialoux de son authorité, prit vne ferme resolution de ruiner cét audacieux, qui l'auoit mesprisé; & afin de le surprendre luy fit offrir partie du Royaume, s'il venoit le trouuer; ce que n'ayant voulu faire, il l'assiege dans Vitry, d'où estant sorty & attiré par subtils moyens pour venir parlementer, on le fit mourir, & ainsi receut le loyer de sa temerité.

*Idem l. 3. c. 14.*

Ce fut la derniere guerre entreprise par THIERRY, qui deceda en sa mort, l'an CINQ CENS TRENTE SIX, (Sigebert dit trente sept) apres auoit 536.

*Idem l. 3. c. 23.*

*Ans de Iesus Christ.* regné vingt & trois ans ; ne laissant qu'vn fils qui luy succeda. Vn autheur moderne adiouste vne fille à laquelle il donne le nom de Clotilde. Et tient, que ce Roy espousa Esleure, qu'il dit auoit esté fille d'Alaric Roy des Gots. Mais il ignoroit, que Sigismond Roy de Bourgongne auoit esté marié auec Amalberge fille de Thierry Roy des Ostrogots, duquel la femme de ce Roy d'Austrasie estoit issuë. MEROVINGIENS. *Vassebourg.*

536\. 8. THEODEBERT I.

## *Roy d'Austrasie, de la haute Bourgongne & de Prouence.*

### CHAPITRE II.

516\. IL estoit encores fort ieune lors que le Roy Thierry son pere le fit chef d'vne armée nauale, enuoyée contre Cochiliac Roy des Danois (peuple Septentrional habitant le pays que iadis tindrent les Cimbres.) Ce Roy estranger, qu'aucuns disent estre issu de Clodion Roy des François, estant suscité par Thierry Roy des Ostrogots, & se voyant accompagné d'vne grande flotte de nauires, auoit entrepris de descendre en vn village du Royaume d'Austrasie, qu'il ruina; mais comme il faisoit charger le butin en ses vaisseaux, THEODEBERT, sage Prince, d'abord sceut si à propos charger Cochiliac, qu'il le tua, deffit les Danois, qui estoient en mer, & recouura le butin. En ceste braue entreprise il estoit accompagné d'Odilon, fils de Theudon Duc de Bauieres, auquel pour recompense de sa prouesse, il donna le gouuernement d'Anuers. *Gregor. l.3.c.1.*

Apres la mort du Roy Clouis, les Gots auoient pris plusieurs places en Gaule, ce qui donna occasion au Roy Thierry de depescher encores contre eux le Roy THEODEBERT son fils, lequel faisant marcher son armée contre le chasteau de Cabrieres, situé en l'Euesché de Lodéue, menaça de mettre le pays à feu & à sang, s'il ne luy estoit rendu. DEVTERIE Dame accorte & aduisée, qui s'estoit retirée dedans, & dont le mary s'estoit de sa part refugié à Beziers, vint au deuant du ieune Prince, qui fut tellement espris de sa beauté, que despoüillant tout courage d'ennemy, il retint ceste Dame pour son amie, & deuint luy-mesme comme prisonnier de celle, qu'il vouloit rendre captiue: encore que deux ans auparauant le Roy Thierry son pere luy eust fait fiancer VVISIGARDE fille de Vachon Roy des Lombards. Cependant ayant eu aduis de la maladie du Roy Thierry son pere, il retourna en diligence vers luy, laissa Deuterie en Auuergne, & Thierry mort l'espousa. Mais ses suiets ayant en horreur la cruauté de ceste femme, laquelle outrée de ialousie auoit mesme fait perir d'vne mort inhumaine sa propre fille, qu'elle auoit euë de son premier mary, l'ayant fait precipiter à Verdun dans vne riuiere, de crainte que THEODEBERT n'en deuint amoureux; ses suiets, dis-ie considerans le tort fait à VVISIGARDE, murmurerent contre elle & contre le Roy; qui reuenu à soy-mesme quitta ceste concubine ou adultere, pour espouser sa fiancée; Laquelle encore que peu de iours apres ce mariage elle fust decedée, si est-ce qu'il ne reprit DEVTERIE, tesmoignant par là, que sagement il preferoit la bien-veillance de ses suiets à ses particulieres & folles affections. 535. *Fauchet.* *Greg. de Tours l.3.c.10.11.22.& 27.* *Idem l.3.c.26. & 27.*

MEROVINGIENS. *Ans de Iesvs Chr.*

Le decés de Thierry aduenu, au lieu de la consolatiō, que le ieune Prince deuoit esperer de ses oncles les Roys de Paris & de Soissons Childebert & Clotaire, il fut estonné, qu'ils leuerent les armes contre luy en intention de le deposseder de son Estat. Mais il monstra encores en ceste extremité combien il estoit prudent, en ce que par presens qu'il leur fit, & auec l'assistance & le bon deuoir de ses fideles suiets, leur entreprise fut rompuë; Et depuis Childebert ayant quitté toute passion contre son neueu, mettant aussi en consideration, qu'il n'auoit point de fils, pour effacer le blasme qu'il auoit encouru, & rendre son neueu satisfait, de sa part il luy fit aussi de grands presens, mesme l'adopta & l'institua son heritier vniuersel; puis ayant ioint leurs armées ensemble, attaquerent Clotaire Roy de Soissons. Neantmoins ce different fut terminé & la tempeste ciuile aucunement appaisée, tant par vn prodigieux orage du Ciel qui suruint, & les empescha de combatre; que par les sainctes prieres de la Royne Clotilde leur mere & ayeule. *Gregor. l. 3. c. 24. & 28.*

En ces entrefaictes les Danois estant derechef venus rauager les costes de France, THEODEBERT leur courut sus auec autant de hardiesse & de bon-heur, qu'il auoit fait autresfois en sa premiere ieunesse; victoire obtenuë qui luy enfla d'autant plus le courage, & poussa plus loin ses armes & son ambition. Car ce Prince doüé d'vne ame genereuse, voyant l'Empereur Iustinian auoir vne forte guerre sur les bras contre Totila Roy des Gots; pendant que Narses Lieutenant de l'armée Imperiale estoit bien empesché en Italie, l'Austrasien resolut d'assembler de grandes forces & de donner iusques en Thrace, mesme d'assieger Constantinople, siege de l'Empire. Mais considerant ne pouuoir difficilement venir à chef d'vne si hardie entreprise, sans le secours & l'assistance de ses voisins, il enuoya vers les Gepides, Lombards & autres nations pour se ioindre auec luy en ce haut dessein; leur remonstrant; Qu'il ne falloit plus souffrir, que l'Empereur trop superbement inscriuist ses Edicts en s'attribuant les tiltres & surnoms de François, Aleman, Gepide, Lombard & autres: ce qu'il ne pouuoit faire, n'ayant subiugué ces peuples & nations belliqueuses; Partant il les incitoit de se liguer tous ensemble, pour venger vne telle iniure faite à eux tous. Il se promit donc par ce moyen la conqueste d'vne bonne part d'Italie. A quoy il creut pouuoir paruenir dautant plus-tost, que le miserable estat des affaires de l'Empereur & la foiblesse d'iceluy sembloit l'y conuier & attirer. Tellement que sur cét espoir il s'y achemina auec vne armée de cent mil combatans, & d'abord mit en son pouuoir la Romagne, la Ligurie, & le pays auiourd'huy appellé Piedmont; mesmes auec les siens il mit en route les Ostrogots & les Romains. Mais la dysenterie & autres maladies ayant affligé son armée, & les François n'estant accoustumez à l'air Italien, cela empescha vn plus grand progrés; de sorte que le Prince François fut contraint de se retirer; laissant neantmoins des forces en Italie. Où depuis il fit vn autre voyage & se saisit de plusieurs places au Padouan. *Agathias l. 1. & 2. de reb. Iustinians. & de bello Got.* *Gregor. l. 3. c. 32.* *Procopius.* *Aimoin. l. 2. c. 21.* *538. & 539.* *Sigebert.*

Comme il continuoit en sa premiere genereuse resolution de porter ses armes dans la Thrace, & faire encore plus viuement la guerre à l'Empereur, il eut aduis cependant, que le Roy Clotaire son oncle vouloit attenter sur son Estat; Tellement que craignant de perdre par son absence le certain pour l'incertain, il change d'aduis: & bien-tost apres finit ses iours auec ses hauts desseins, laissant la memoire de Prince aduisé, religieux, liberal aux Eglises, respectueux enuers les Ecclesiastiques, grand iusticier & magnanime. Son insigne pieté fut remarquée, lors qu'il tint la main à ce que les Ecclesiastiques fussent remis en leurs anciens droits, *548.* *Greg. l. 3. c. 24. & 25.* *Baronius.*

priuileges

*Ans de Iesvs Chr.* 541. 550.

priuileges, & immunitez, de toutes lesquelles choses il fut grandement loüé par les Peres, qui estoient assemblez au Concile de Clermont en Auuergne. Il donna aussi plusieurs heritages à S. Maur. Il regna quatorze ans, & aduint son decés en l'an CINQ CENS CINQVANTE, par vn triste accident, blessé qu'il fut à la chasse d'vne branche qu'vn taureau sauuage venant de haut tomber sur vn arbre, fit choir sur sa teste, ainsi qu'il pensoit arrester la beste auec vn espieu. Toutesfois Gregoire a remarqué, qu'il mourut de maladie. Mais Agathias ancien autheur Grec, qui viuoit en ce siecle là, & a descrit partie des gestes de ce grand Prince, dit, qu'il fut tué de la façon que nous auons touchée, & le loüe d'auoir esté hardy, desireux d'augmenter son Estat, sans crainte d'aucun danger. Il luy donne aussi l'honneur d'auoir le premier subiugué la nation Alemande, combien que d'autres ayent attribué ce genereux exploit à Clouis le grand son ayeul. Mais peut-estre, que les Alemans s'estoient reuoltez, & qu'il les subiugua derechef, & remit en plus grande seruitude qu'auparauant.

MEROVINGIENS. *Faustus in vita S.Mauri.* *Sigonius l. 19. de Occid Imp.* *P. Masson.* *l.3.c.36.* *Vignier sous 557.*

## *ENFANS DE THEODEBERT I. ROY D'AVSTRASIE & de DEVTERIE sa femme.*

9. THEODEBAVD ou Thibaud Roy d'Austrasie.

9. RAGINTRVDE fut coniointe par mariage auec TEVDON III. Duc de BAVIERE, qui premier des Ducs de ce pays receut la Foy Chrestienne, l'an CINQ CENS QVARANTE, & fut ensuite la Bauiere aussi conuertie. Teudon fit vne alliance & confederation auec les Huns & François. Il mourut l'an CINQ CENS SOIXANTE CINQ, & gist à Salisbourg, & auec luy la Princesse sa femme, qu'il faut croire auoir beaucoup contribué à faire embrasser à son mary la vraye religion. De leur mariage vint THEODEBERT I. Duc de Bauiere, qui vrai-semblablement eut ce nom en memoire du Roy d'Austrasie son ayeul maternel: Aucuns toutesfois le nomment Thibaud. Selon qu'escrit Henninges, Aribert ou Heribert Roy des Lombards & autres Roys de ces peuples ses successeurs sortirent de ce Duc Theodebert I.

540. 565. *Auentin. in Hist.Bauar.* *Hier Henninges in Theatro Geneal.*

---

10.

# THIBAVLD
## *Roy d'Austrasie.*

### CHAPITRE III.

550. *Agathias.* *Procop.l.3 de bello Got.*

AV Roy Theodebert succeda ce ieune Prince son fils vnique. Incontinent apres l'Empereur Iustinian luy enuoya vne Ambassade, pour le prier d'entrer en son alliance contre Totila Roy des Ostrogots d'Italie : luy remonstrant; Qu'il n'auoit iamais entrepris la guerre contre eux, sinon apres que les François souz le nom de paix & d'alliance eurent receu argent de luy & promis de l'accompagner ; puis s'estant plaint, de ce que le feu Roy Theodebert s'estoit ietté sur le pays, qui luy appartenoit en Italie & sur les Romains, conseilloit cestuy-cy d'arrester sa prosperité & de

femme la Royne, vefue de son predecesseur, qu'il delaissa depuis & la donna pour femme au Duc Guariuauld.

THIBAVLD fut Prince religieux & prudent pour son aage, mais peu hardy & entreprenant à cause de son indisposition, & outre seuere & noté de cruauté enuers ses domestiques, dont Gregoire a rapporté vn exemple apologetique. L'historien Procope dit, que souz ce Roy THIBAVD les François, qui tenoient Arles & Marseille, faisoient battre de la monnoye d'or, en laquelle ils grauoient l'image de leur Prince, non celle de l'Empereur Romain, comme les autres nations obseruoient. *Gregorius.*

Ainsi la premiere Branche des Roys d'Austrasie ayant duré enuiron quarante ans, elle prit fin en ce Roy. Mais dix ans apres, l'autre sortie du mesme Roy Clotaire I. commença à reietter & prouigner plus abondamment en l'vn des fils d'iceluy ; & porta des Roys, qui auec la Couronne, succederent à la generosité de leurs deuanciers.

# SECONDE BRANCHE DES ROYS D'AVSTRASIE.

## 8. SIGEBERT *Premier du nom Roy d'Austrasie.*

### CHAPITRE IV.

564. CLOTAIRE premier du nom Roy de France, l'vn des fils du grand Clouis ayant eu plusieurs enfans d'Ingonde sa deuxiesme femme, ce Roy SIGEBERT fut le cinqniesme en ordre de naissance, & par le partage fait auec ses freres luy escheut le Royaume d'Austrasie, qu'auoit possedé le Roy Thierry son oncle & la lignée d'iceluy ; Il establit, comme luy, le siege de son Estat en la ville de Rheims, Aimoin dit en celle de Mets. Il fut Prince martial & soustint le faix de grandes & difficiles guerres. Au commencement de son regne les Huns le vindrent troubler auec vne grande armée, ausquels il s'opposa tres-courageusement, les deffit & chassa de ses pays. Mais depuis leur Roy le recercha d'alliance & d'amitié. *Greg. Tur. l. 4 c. 22. 23.* *Aim. l. 3. c. 4.*

Pendant qu'il estoit ainsi empesché à les repousser, son frere Chilperic Roy de Soissons s'empara de sa ville de Rheims. Quoy voyant, il amena ses forces sur les terres de Chilperic, & ne conquit pas seulement ce qu'il auoit perdu, ains encore se saisit de Soissons, ville capitale de l'Estat d'iceluy. Derechef les Huns estant venus rauager la frontiere du Royaume d'Austrasie, SIGEBERT leur va au deuant & les armées estant prestes 567. de venir aux mains, les Austrasiens sans combatre prirent la fuite, non par lascheté ou l'effort des ennemis, ains par vn estrange & diabolique artifice & stratageme de ce peuple idolatre, qui fit à l'instant apparoir des spectres & fantosmes hideux, dont les hommes & cheuaux furent tellement effrayez, qu'ils n'eurent seulement l'asseurance de les regarder, & tournerent le dos. L'armee Austrasienne estant donc à vau de route, le *Aim. l. 3. c. 11.*

MEROVINGIENS. Ans de Iesvs Chr.

Roy demeura prisonnier és mains des Huns, dont il se deliura par vne rançon & auec des presens, comme il estoit plain d'artifice & d'industrie: mesmes traicta vne alliance auec Cagan leur Roy.

Cependant par la mort de Chariberr Roy de Paris, SIGEBERT son frere accreut son Royaume, entre autres Prouinces de celles de Touraine & de Poictou, desquels il print aussi-tost possession. Il se saisir aussi de la ville d'Arles en Prouence sur son frere Gontran Roy d'Orleans; mais il fut contraint de la rendre bien-tost apres, & au lieu d'icelle eut, par leur accord, celle d'Auignon. Auec autant de bon-heur il recouura aussi les mesmes Prouinces de Touraine & de Poictou, que luy auoit pareillement enleuées Chilperic Roy de Paris son autre frere; Lequel ayant coniuré auec Gontran de ruiner SIGEBERT, à la seconde guerre qui fut entre eux, Chilperic se veit non seulement abandonné de son frere Gontran; mais aussi poursuiui viuement par l'Austrasien, qui alla faire son entrée comme victorieux & Seigneur en triomphe dans la cité de Paris; pendant les apprests du siege qu'il prit dessein d'aller mettre deuant Tournay, ville en laquelle (comme à vn dernier refuge) Chilperic s'estoit fortifié, & auoit esté contraint de se retirer auec sa femme & ses enfans. Sur ce dessein SIGEBERT fut admonesté par S. Germain Euesque de Paris, de faire paix auec son frere, luy remonstrant, Que s'il auoit ceste bonne intenrion de s'accorder, il reuiendroit victorieux de son entreprise; autrement, qu'il tomberoit luy-mesme le premier en la fosse, qu'il luy preparoit. Mais l'Austrasien tenant peu de compte de ces graues remonstrances, & aueuglé en sa passion, ne preuoyant pas le mal'heur qui le talonnoit, ne laissa de faire marcher son camp deuant Tournay, souz la conduite de ses Lieutenans, & luy-mesme s'en alla cependant à Vitry, afin de faire auancer ses trouppes. Ce fut là que les Barons du Royaume de Paris le vindrent recognoistre & saluer pour leur Roy, l'ayans leué sur vn bouclier selon leur coustume. Et comme il se tenoit en telle asseurance entre eux, que sans deffiance il se faisoit negligemment garder, il aduint, que deux assassins, pratiquez par la Royne Fredegonde femme de Chilperic, s'approchans de SIGEBERT, souz couleur de luy vouloir faire entendre quelque chose en secret, le massacrerent cruellement dans son armée. Aussi-tost ils furent démembrez en pieces, trop doux supplice pour tels monstres. Chilperic esperdu d'effroy & languissanr d'angoisse, la nouuelle de l'accident luy estant portée, ne pouuoit du commencement la croire, iusques à ce que Fredegonde luy raconta comme il estoit arriué par son pernicieux artifice; Il fit porter le corps de son frere au village de Lambres prés la ville de Doüay en Flandres. Mais depuis il fut transporté dans l'Eglise de S. Medard de Soissons, qu'il auoit acheuée de faire bastir, & là il repose prés celuy de son pere. Ainsi ce grand Roy estant au plus haut point de sa prosperité, par vn exemple espouuentable de l'inconstance des choses humaines, finit mal'heureusement ses ans au quatorziesme de son regne, quarantiesme de son aage, & CINQ CENS SOIXANTE DIX-HVICT de la redemption des hommes selon Vignier qui suit l'Annaliste Sigeberr: mais Fauchet met ceste mort souz l'an suiuant, autres disent, qu'elle aduint l'an cinq cens soixante quinze.

SIGEBERT voyant que ses freres cherchans seulement leur plaisir, prenoient en mariage des femmes indignes de leur grandeur; luy esloigné de ceste turpitude enuoya vne magnifique Ambassade en Espagne, pour demander en mariage BRVNE, qui estoit fille d'Athanagilde Roy des Vvisigots; Princesse belle, accorte, prudente, de grand esprit, laquelle parloit elegamment; mais estoit Arrienne. Auant que l'espouser

Greg. l. 4 c. 45.

Idem l. 4. c. 51.

Greg. l. 4 c. 51. Masson. l. 1. Annal.

Sa mort 578.

Aim. l. 3. c. 4.

Greg. l. 4 c. 27.

Gesta Franc. epit. c. 57.

Mariana l. 5. c. 10 Rer. Hisp.

Sa mariage. 568.

*Ans de Iesvs Chr.* — MEROVINGIENS.

comme il fit l'an CINQ CENS SOIXANTE HVICT (ou le suiuant, selon Sigebert) il la fit baptiser au nom du Pere du Fils & du S. Esprit, & nommer BERNECHILDE ou BRVNEHAVLD. Sa memoire a esté grandement diffamée par ses vices & cruautez. Aussi eut-elle vne fin tragique, ainsi qu'auoit eu son espoux, qu'elle suruesquit par longues années, ayant veu deux de ses petits fils Thierry & Theodebert Roys. Son pere l'enuoya en France auec de grand tresors.

Clotaire II. Roy de France auoit esté recogneu Roy de Bourgongne par la mort des mesmes Princes ses cousins; à quoy Varnier Maire du Palais de ce Royaume trauailla grandement; & se porta de telle affection, que son party preualut, contre celuy de la Royne Brunehauld. Le Maite trouua aussi moyen de liurer ceste miserable Princesse entre les mains de Clotaire, comme aussi Teudeline sa petite fille, sœur du feu Roy Thierry de Bourgongne. Erpon Comte de l'Escurie les amena de la Bourgongne Transiurane, où elles cuidoient estre à couuert de l'orage, & des armes du Prince victorieux; qui pour les faire venir plustost, auoit feint vne reconciliation, & mesme de vouloir espouser Teudeline. Estants en la presence de ce grand Roy, on accusa BRVNEHAVLD d'auoir machiné la mort de dix Roys & Princes, sçauoir est de Sigeberr, Merouée, Chilperic, Theodebert, Clotaire, Merouée (fils du mesme Roy Clotaire) Thierry & ses trois fils. Ce qui esmeut de telle façon Clotaire, qu'aussi-tost par son commandement elle fut gehennée, puis apres conduire par toute l'armée dessus vn chameau, & en fin liée à la queuë d'vn cheual farouche, qui la porta par des rochers, & dés la premiere ruade luy escrasa la ceruelle & démembra son corps. Neantmoins Adon escrit, qu'ayant esté tirée à quatre cheuaux, les cartiers en furent bruslez. Aucuns onr reuoqué cecy en doute, estimans, que le recit d'vn supplice tant rigoureux ressenr plustost la fable, que l'Histoire; comme nous auons remarqué souz Clotaire; veu mesme le respect qui sembloit estre deu à la personne & à la condition d'vne si grande Princesse, mere, fille & femme de Roys. Mais d'autres bons Autheurs anciens asseurenr cela pour veritable, & peut-on croire, que Dieu iuste vengeur des iniquitez le permit ainsi par sa prouidence, pour punit Brunehaud. Son corps fut mis en sepulture dans l'Eglise de l'Hospital ou Abbaye de S. Martin d'Authun, qu'elle auoit fondée; comme elle fit aussi plusieurs autres Eglises: des plus signalées furent l'Abbaye de S. Vincent de Laon, & celle de S. Pierre d'Aisnay au confluent du Rosne & de la Saone à Lyon; ce qui a donné suiet à plusieurs personnages signalez en doctrine & pieté de la loüer & celebret, mesmement à S. Gregoire le Grand Pape, qui viuoit de son temps, & la depeint comme vne Royne fort pieuse & deuote. Mais vrai-semblablement elle estimoit desguiser & couurir du masque & pretexte de pieté les grands maux & parricides, qu'elle faisoit commettre, qui sont tesmoignez par plusieurs anciens. Quoy que l'Historien Espagnol Mariana s'efforce de defendre (afin de ne dire palliet ou excuser) la vie deprauée de ceste Princesse. Er dautant qu'il semble sur cecy tirer à garend S. Gregoire Euesque de Tours; au contraire, s'il eust exactement leu l'Histoire de ce bon Prelat, il eust aperceu en vn endroit d'icelle, comme Gontran Roy d'Otleans, faisoit de grandes plaintes des attentats & entreprises faires sur sa vie par ceste Royne son alliée. Le Religieux Aimoin parle aussi d'elle en tres-mauuaise part, & dit sa mort violenre & sa triste fin auoir esté comme prophetisée par vne des Sibylles.

Marginal notes: 618. — *A. du Chesne l. 1 de l'Hist. de Bourg.* — *Fredegar. c. 42.* — *Io. Tillius Ep. Meld. in Chron.* — *l. 5. c. 10.* — *l. 8. c. 4.* — *l. 3. c. 4.*

## ENFANS DE SIGEBERT I. ROY d'Austrasie & de BRVNEHAVLD sa femme.

9. CHILDEBERT II. Roy d'Austrasie.

9. INGONDE fut donnée pour femme au Prince HERMENIGILDE, fils de Leuuigilde Roy des Vvisigots en Espagne, en l'an CINQ CENS SOIXANTE DIX-HVICT. Gausuinte nouerque de Leuuigilde & mere de Brunehauld, nourrie à l'Arrianisme, voulut forcer la Princesse Françoise d'embrasser son erreur : à quoy elle resista vertueusement, & souffrit plusieurs indignitez, excés & outrages; l'ayant mesme Gausuinte fait battre inhumainement & plonger dans vn viuier, ce que la Princesse supporta auec vne constance non-pareille. Mais INGONDE (imitant Adilberge Royne de Kent sa cousine germaine) fit si bien par ses remonstrances & l'exemple de sa bonne vie, qu'elle conuertit son mary (qui estoit aussi Arrien) à la religion Catholique, suiuant laquelle il se fit baptiser, comme auoit fait Etelbert Roy de Kent. En haine dequoy Leuuigilde persecuta cruellement Hermenigilde son fils, lequel estant viuement poursuiuy, trouua moyen de gaigner vne Eglise pour son asile, d'où on le fit sortir par belles promesses, & aussi-tost apres son pere inhumain le fit decapiter la nuit auant la feste de Pasques, de l'an CINQ CENS QVATRE-VINGTS SEPT, apres que ce pere barbare eut en vain tenté de le seduire & le faire changer; à quoy il employa vn Euesque Arrien. INGONDE sa vefue se retirant en France auec vn sien fils, tomba és mains d'vne garnison de Grecs, fut traduite en Sicile, & là mourut; Autres escriuent, qu'apres la mort de son mary ayant esté donnée aux Grecs pour ostage, elle deceda en Afrique, ainsi qu'on la menoit à Constantinople, où son fils fut enuoyé à l'Empereur Maurice. Du Tillet estime, que ceste Royne INGONDE estoit fille du Roy de France Clotaire I. contre ce qu'escrit Gregoire, qui luy donne pour pere le Roy Sigebert.

*Greg. l. 5. c. 39. — Mariana l. 6. c. 1. — Gregor. l. 9. c. 16. — Aimoin. l. 3. c. 38. — S. Gregor. dial. 3. c. 31. — Gregorius. — l. 5. c. 39.*

578. — 587.

9. CLODOSINDE fut accordée en mariage à Autharis Roy des Lombards: mais il ne l'espousa, dautant que RECHAREDE Roy d'Espagne, frere d'Hermenigilde, estant veuf de Bada, luy fut preferé. Ce Prince Espagnol estoit tres-genereux; Il renonça à l'heresie Arrienne, & se conuertit à la vraye & ancienne religion Catholique; Cela fut cause, que les Roys Gontran d'Orleans, & Childebert d'Austrasie, bien aduertis de sa conuersion, receurent tant plus facilement les excuses qu'il leur enuoya faire par ses Ambassadeur de la mort de son frere; & que deposans la haine qu'ils luy portoient, ils luy accorderẽt l'alliance, qu'il recherchoit de long-temps auec ceste Princesse CLODOSINDE. Le mariage fut fait l'an CINQ CENS QVATRE-VINGTS QVATORZE. Et ainsi les deux freres espouserent les deux sœurs. Le Roy Childebert ayant mieux aymé donner sa sœur à l'Espagnol, que non pas au Lombard, dautant que ce faisant, il eust fallu espouser les querelles des Lombards contre l'Empereur. Apres que Recharede eut mis à chef plusieurs choses notables, il mourut l'an SIX CENS VN. ayant regné quinze ans. Liuua sorty de sa premiere femme luy succeda. Il eut aussi pour enfans Suintilla & Geila, mais on ne sçait de quel mariage, premier ou second.

*Greg. l. 9. c. 16. — Mariana l. 5. c. 14. & l. 6. c. 1.*

594. — 601.

# 9. CHILDEBERT II.

## *Roy d'Austrasie, d'Orleans, de Bourgongne & de Paris en partie, surnommé le Ieune.*

### CHAPITRE V.

578. TOVT ainsi que ce Prince, & le Roy Clotaire II. son cousin, duquel nous auons parlé, ont mesme origine, estans sortis de l'heureuse & illustre Tige du Roy Clouis le Grand leur bisayeul; De mesme se trouuent-ils auoir eu, pendant le cours de leur vie, plusieurs autres semblables rencontres & conformitez. Ils succederent aux Couronnes de France; CHILDEBERT à l'Orientale, & Clotaire à l'Occidentale, en leur bas aage. Apres que leurs peres Sigebert Roy d'Austrasie & Chilperic Roy de Paris eurent esté mal'heureusement assassinez, Dieu les prit en sa protection speciale & particuliere. Chacun d'eux demeura souz la tutele & conduire des Roynes Brunehauld & Fredegonde leurs meres, Princesses doüées d'vn grand & masle courage; Elles gouuernerent leurs Estats auec beaucoup d'adresse & de prudence; & eurent vn grand soin d'esleuer ces deux ieunes Princes à la vertu.

*Sa naiss. sance.* CHILDEBERT prit naissance enuiron l'an CINQ CENS SOIXANTE QVATORZE, & n'estoit aagé que de quatre à cinq ans, lors 574. qu'il succeda au Roy Sigebert son pere, par la mort funeste duquel, encore que sa vefue Brunehauld fust saisie d'vne extreme douleur, si est-ce que ne perdant point le iugement en ceste grande affliction, aussi-tost elle pourueut au salut du Roy son fils, & le garentir des embusches & violences du Roy Chilperic son oncle, qui vouloit le faire mourir. Car le Duc Gombaud confident seruiteur du defunct, de nuict le fit descendre par vne fenestre dans vne corbeille, & ainsi le retira de Paris, puis l'enuoya en sa ville de Mets, où il fut accueilly par les Seigneurs d'Austrasie auec toute sorte d'honneur & de contentement; Et nonobstant son bas aage, ils le firent aussi-tost couronner le iour de Noël, de l'an CINQ CENS 578. SOIXANTE DIX-HVICT. Cependant Chilperic estant arriué à Paris, il se saisit des tresors laissez par Sigebert & de la Royne sa vefue, qu'il enuoya prisonniere à Roüen, & ses filles à Meaux.

*Gregoire l. 4. c. 46 l. 7. c. 14. & 33. l. 8 c. 4. 18. & 19.*

*Aimoin. l. 3. c. 14.*

Quelque temps apres, le Roy Gontran d'Orleans fit venir à Pierre Pont CHILDEBERT aussi son neueu, & le faisant seoir en sa chaire, declara; *Que n'ayant enfans, il vouloit, qu'il fust le sien, & qu'vne mesme lance & bouclier les defendist & couurist*; Il adiousta, *que si Dieu luy donnoit des enfans il entendoit, qu'il partageast auec eux, & que leur amitié demeurast ferme.* En mesme temps les deux Roys arresterent d'enuoyer sommer Chilperic de leur rendre ce qu'il leur detenoit, & à faute d'y satisfaire, luy 582. denonceet la guerre. Auparauant ce traicté Gontran & CHILDEBERT auoient eu quelque different, qui fut pacifié, & depuis suruint entre eux vne nouuelle diuision à cause de la ville de Marseille, à laquelle chacun 585. pretendoit auoir part. Et sur ce l'Austrasien oubliant le bien-fait receu de son oncle, traicta aussi auec Chilperic, qui le declara pareillement son heritier. Il rechercha son amitié voyant que Chilperic n'auoit plus d'enfans non plus que Gontran; & pour cét effect luy auoit enuoyé Gilles

*Greg. l. 5. c. 17. & 18.*

*Greg. l. 6 c. 11. & 41.*

*Greg. l. 6 c. 3. & seq.*

*Ans de Iesvs Chr.* faire retirer ses gens de l'Italie. Et bien que l'Empereur le sollicitast de tenir sa promesse, & de continuer la guerre au Lombard, si est-ce qu'il ne voulut si tost y entendre; pour le desir qu'il auoit de retirer sa sœur Ingonde d'Espagne. Afin de vanger l'iniure qui luy estoit faite, il y conduisit aussi vne armée, puis ayant vaincu les Vvisigots en vne signalée bataille, repassa les Pyrenées. Il en enuoya vne autre en Italie qui ne fit aucun exploit memorable, à cause que les Capitaines François & Alemans entrerent en discord. MEROVINGIENS.

Or les Lombards voyans la resolution des François de les deietter de l'Italie, desirerent plus que iamais leur alliance, enuoyerent de riches presens à CHILDEBERT, & luy demanderent sa sœur Clodosinde pour leur Roy, qui luy fut accordée: toutesfois le mariage n'eut effect. Tellement que la guerre estant recommencée, les François passerent en Italie pour la troisiesme fois. Mais auec vn mal'heureux succez: ce qui n'estonna point le Roy d'Austrasie. Car remettant sus nouuelles forces, les Lombards, comme autresfois, l'ayant recherché de paix, elle fut en fin arrestée.

Depuis CHILDEBERT tourna ses armes contre Garibaud Roy de Bauieres, & le chassa de son Estat, où il mit Tassilon pour tenir le pays en qualité de Duc seulement. Cependant Fredegonde vefue de Chilperic estant indignée de ce que Brunehauld s'estoit remise en credit prés du Roy CHILDEBERT son fils, duquel elle gouuernoit les affaires, par deux fois elle pratiqua mal'heureusement de faire mourir la mere & le fils, & eust executé son pernicieux dessein, si les conspirateurs n'eussent esté surpris & chastiez comme ils meritoient. Quelque temps apres Gontran d'vne part & CHILDEBERT (qui s'estoit remis en bonne intelligence auec luy) d'autre; comme aussi les Roynes Brunehauld & Failube mere & femme du ieune Roy renouuellerent vne alliance entre eux à Andeli; & par l'accord sollemnel qu'ils passerent, au long inseré dans Gregoire, reglerent ce qui estoit de leurs partages, des apanages, & des doüaires des Roynes. Par iceluy CHILDEBERT deuoit auoir la ville de Meaux, les deux tierces parties de celle de Senlis, & outre Poictiers, Tours, Autanches, Aire, Conserans & Albigeois. *Greg.l.8.c.28, & 29.* 594. *l.9.c.20.*

Or l'Austrasien par le decés de Gontran estant fortifié de la succession des Royaumes d'Orleans, de Bourgongne & de Paris pour la meilleure part, resolut de faire viuement la guerre à Fredegonde, & au ieune Roy Clotaire II. son fils, se promettant desia vainement de se faire Monarque de toute la France. Mais ceste boüillante chaleur fut attiedie par la perte qu'il fit d'vne sanglante bataille donnée au Soissonnois, en laquelle moururent vingt-mil hommes, P. Diacre dit trente mil, & de là s'ensuiuit le degast de la Champagne. Quelque temps apres les Varins, peuple Aleman situé au pays, maintenant appellé Brandebourg, entendans les nouuelles de la deffaite de l'armée de leur Roy CHILDEBERT, se reuolterent contre luy, dont ils furent rigoureusement chastiez & rangez au deuoir de l'obeissance. 597. *l.4.c.4.de gest. Longob.* *Aim.l.3.c.81.*

Pendant ces grands troubles, la mort de CHILDEBERT aduint enuiron l'an SIX CENS ou SIX CENS VN. Car les Autheurs sont sur cela de diuers aduis. Il mourut aagé de vingt-six à vingt-sept ans, & en regna vingt-vn. Le Cardinal Baronius semble faire doute sur l'année de ce decés; à quoy il est induit par le date d'vne lettre du Pape Gregoire le Grand, escrite en la cinq cens quatre-vingts seize à Thierry & Theodebert fils de CHILDEBERT, qu'il appelle Roys. Mais il deuoit considerer, que souuent les enfans des Roys de France, mesme du viuant de *Sa mort 601.* *Fredeg.c.16.* *ad an. 596. num.10. & 21.*

Q

MEROVINGIENS. Ans de IESVS CHR.

leurs peres, portoient aussi la qualité Royale. Vignier toutesfois estime, qu'il peut y auoir de l'erreur au date de ceste lettre, ou qu'elle est transposée entre celles du Pape.

Fauchet. La Royne FAILVBE femme de CHILDEBERT, (qu'aucuns font sœur de Recharde Roy des Vvisigots) deceda le mesme iour que son mary, & comme les soudaines morts des Princes sont le plus souuent soupçonnées d'estre precipitées, l'on eut opinion, que ç'auoit esté par poison, qui leur fut donné par la Royne Brunehauld, laquelle voyant que son authorité se raualloit autant que celle de son fils alloit croissant, fut si desnaturée, que de luy auancer la fin de ses iours, pour continuer d'auoir le maniement absolu des affaires. Il y a neantmoins plus d'apparence de croire, que ce fut vn coup de Fredegonde. Et ainsi par la mort prematurée de ce Roy d'Austrasie tout le gouuernement des deux Royaumes de France, tomba és mains des deux plus malicieuses Princesses qui fussent.

C'est de ce Roy CHILDEBERT, dont le mesme Pape Sainct Gregoire fait si honorable mention, en vne lettre qu'il luy addresse, & de la grandeur & sureminence des Roys & Royaume de France. Il loüe ce ieune Prince de sa bonté & deuotion; comme fait aussi Gregoire de Tours, qui l'appelle prudent & valeureux. Il est aussi recommandé de sa liberalité & pieté enuers les Ecclesiastiques de son pays d'Auuergne, qu'il deschargea de tributs, en vn Synode tenu à Clermont. Neantmoins ces bonnes qualitez n'empescherent pas que Gilles Archeuesque de Rheims ne conspirast contre luy, à raison dequoy il fut deposé & exilé à Strasbourg par les peres assemblez au Concile de Mets. (l. 8. c. 4. Greg. l. 10. c. 7.) 594.

Pendant le regne de CHILDEBERT le siege de l'Eglise estoit tenu à Rome par le mesme S. Gregoire le Grand Pape, & en ce temps fleurissoit aussi à Tours l'Euesque Metropolitain ou Archeuesque S. Gregoire, duquel nous auons parlé. Il estoit natif d'Auuergne; & est tenu pour le plus ancien Autheur, qui ait escrit des Roys François & de leur Royaume és Gaules; de sorte qu'à bon droit on peut l'appeller Pere de l'Histoire Françoise, qu'il continuë presque iusques aux dernieres années du regne de CHILDEBERT son Prince; n'ayant peu y mettre la perfection pour auoir esté preuenu de mort enuiron l'an cinq cens quatre-vingts seize. Ce Prelat estoit fort renommé à cause de sa pieté & bonne vie, comme aussi de sa grande doctrine, & pour l'intelligence qu'il auoit des affaires d'Estat. Aussi fut-il employé par son Roy en plusieurs Ambassades & negotiations. On a escrit, que la Gaule n'a moins esté honorée de luy, que l'Italie par l'autre Gregoire. Et Fortuné, Euesque de Poictiers, contemporain de ces deux lumieres de l'Eglise, les compare à Gregoire Nazianzene, disant, que l'vn a esté donné à l'Orient, l'autre au Midy, & cestuy-cy à l'Occident. 596.

Selon Vignier le Roy CHILDEBERT eut deux enfans legitimes & vne fille. Mais le continuateur de Gregoire, suiuy par Fauchet & autres estiment auec meilleure raison, que l'vn d'iceux estoit bastard. La Royne Failube tesmoigna aussi son zele par la fondation qu'elle fit d'vne Eglise aux faux-bourgs de Geneue.

## *ENFANS DE CHILDEBERT II. ROY d'Austrasie & d'Orleans.*

10. THIERRY Roy de Bourgongne.

10. THEVDELAINE estant tombée és mains du Roy de France Clo-

*Ans de Iesvs Chr.* — MEROVINGIENS.

taire II. auec la Royne Brunehauld son ayeule, elle fut fauorablement traitée par le Roy victorieux; qui eut quelque volonté de l'espouser.

10. N. autre enfant de Childebert, dont Gregoire de Tours fait mention, sans declarer si c'estoit vn fils ou bien vne fille.

## FILS NATVREL.

10. THEODEBERT II. du nom, Roy d'Austrasie.

---

# 10. THIERRY II.

## *Roy de Bourgongne & d'Orleans, puis d'Austrasie.*

### CHAPITRE VI.

600. *Sa naissance.* 590.

DES deux fils de Childebert II. Roy d'Austrasie, cestuy-cy fut le plus ieune, mais legitime. Il nasquit en l'an CINQ CENS QVATRE-VINGTS DIX, & fut tenu au baptesme par Vtrat Euesque de Chalon, qui estoit vn personnage de bonne & saincte vie. Ce Roy THIERRY eut pour sō partage de la succession paternelle les Royaumes de Bourgongne & d'Orleans. Luy & le Roy d'Austrasie Theodebert son frere demeurerent souz la tutele & gouuernement de la Royne Brunehauld leur ayeule paternelle. Mais Fredegonde vefue du Roy Chilperic & tutrice du ieune Clotaire II. Roy de France, fit en sorte, que Landry Maire du Palais de France se saisit sur THIERRY de la ville de Paris; comme aussi d'autres villes voisines; & passant outre il vint charger l'armée des deux freres, auec tant de courage & de valeur, qu'il les desconfit au pays de Gastinois; puis il conquit la partie de Bourgongne, qui est deça la riuiere de Saone. *(Greg. l. 9. c. 4. Aim. l. 3. c. 16. & 84. Fauchet. 601. P. Æmile.)*

Les ieunes Princes non moins piquez des pertes receuës, que sollicitez par Brunehauld, vindrent derechef attaquer le Roy Clotaire leur cousin, qui estoit desnué du support de sa mere (alors depuis peu de temps decedée) & le presserent si viuement, qu'ayant perdu grand nombre de ses gens en vne autre bataille donnée prés la ville de Sens, il fut contraint de se retirer à grande haste dans Paris, & de receuoir telles loix & conditions, que luy voulurent imposer les deux Roys victorieux; Pour auoir la paix, Clotaire leur transporta la meilleure part des villes de son Royaume, ne luy en restant que douze. Le sang respandu en ceste Iournée fut en telle abondance, que le cours de la prochaine riuiere en fut empesché. Et de fait vn Historien escrit, qu'il y mourut trente mil hommes. *(604. Sigebert. Sigebert.)*

606. De là THIERRY & son frere tournerent leurs armes contre les Gascons, les rendirent tributaires, & leur donnerent vn Duc nommé Genaud, qui les gouuerna heureusement. Ceste guerre par eux entreprise donna plus de loisir à Clotaire de se remettre sus, & de se ietter dans le pays Orleannois. Mais THIERRY s'estant opposé à ses entreprises, demeura derechef victorieux sur Clotaire, en vne autre bataille donnée prés 610. la ville d'Estampes; puis il entra triomphant dans celle de Paris. La bonne intelligence d'entre ces deux freres ne continua pas. Car vne grande dis- 611. sension suruint, qui fut fomentée par Brunehault, laquelle ayant donné *(Fauchet. Aim. l. 3. c. 98. & 10.)*

MEROVINGIENS. Regino. Aimoin. l. 3. c. 92. Fredegar c. 37. Aim. l. 3. c. 96.

à entendre à THIERRY, que Theodebert n'estoit son frere, ains fils d'vn iardinier, & d'vne concubine; & qu'il deuoit le deietter du Royaume d'Austrasie, qu'il vsurpoit sur luy, le ieune Prince d'vn cœur martial entreprit à ceste fin vne guerre contre l'aduis de ses plus fideles suiets, qui l'admonesterent de s'appointer auec son frere. Et voyant qu'il ne vouloit y entendre, conspirerent de faire mourir Protade Maire de son Palais, qui estoit vn autre flambeau de ceste funeste diuision. Ce qu'ayant esté executé en la presence mesme de THIERRY, les deux freres s'accorderent & licentierent leurs armées. Mais ils ne tarderent gueres à rentrer en autres deffiances & suiets de querelles. Dautant mesmement, que le pays d'Alsace, de l'obeissance du Roy de Bourgongne, estant assailly & occupé par Theodebert, ils en vinrent presqu'aux mains, puis derechef s'accorderent en telle façon, que ce pays & les Comtez de Turege & de Champagne demeurerent à l'Austrasien.

Ans de IESVS CHR. 616.

Ceste nouuelle paix fut vn feu couuert de cendres, qui se ralluma par vne autre guerre: Car les Alemans ayant assailly le pays d'Auanches appartenant à THIERRY, & gaigné sur luy vne bataille, il estima son frere estre cause de ce mal'heur; de sorte qu'il ne songeoit qu'à se vanger de luy & le destruire; Pour cét effet il rechercha le Roy Clotaire, luy promettant, que s'il vouloit demeurer neutre, incontinent apres la victoire obtenuë il luy rendroit le Duché d'Entelan, que Theodebert vsurpoit sur luy. S'estant donc ioincts ensemble, & par deux fois l'armée de THIERRY ayant rencontré celle de son frere, il remporta la victoire, & s'empara de Colongne & des tresors de Theodebert, qui en fin mourut pendant ce desordre. Tellement que par sa mort, THIERRY demeura Seigneur du Royaume d'Austrasie. Il ne ioüyt longuement du fruict de sa victoire; dautant que s'estant proposé de deiecter du Duché d'Entelen le Roy Clotaire, se plaignant qu'il n'entretenoit l'accord arresté entre eux, comme il estoit sur le point de luy faire la guerre, THIERRY mourut du poison que plusieurs escriuent luy auoir esté donné par la Medée Brunehauld à l'issuë d'vn bain, en l'année SIX CENS DIX-HVICT, apres auoir tenu le sceptre de Bourgongne dix-huict ans. Neantmoins l'Historien de Bauieres Auentin recite, qu'il fut foudroyé par vn coup de tonnerre. Il fut inhumé à Mets. C'estoit vn Prince vitieux, on le taxe principalement d'auoir esté cruel & luxurieux; Son impieté parut aussi, en ce qu'il fit lapider S. Disier Euesque de Vienne, & à la poursuite & instinct de Brunehaud chasser hors de son Royaume S. Colomban premier Abbé de Luxeu en la Franche Comté de Bourgongne, dautant qu'il le representoit de ses adulteres & concubinages; qui le porterent à tel excés, que mesmes il voulut espouser sa niepce.

Idem c. 38. & 39. Sa mort 618. Sigebert. Aimoin l. 3. c. 91 & 91. Sigebert.

Dés l'an SIX CENS NOVZE THIERRY auoit esté marié auec HERMENGERGVE, fille de Bertric ou Vitteric Roy des Vvisigots en Espagne, mais vn an apres, sans luy rendre ce qu'elle auoit emporté, il la renuoya à son pere, n'ayant eu sa cognoissance, & ne le peut, pour ce, dit vn autheur, qu'il fut preuenu ou des amours folles, ou bien des sortileges de ses concubines. Autres escriuent, que THIERRY fut destourné de son amitié par Brunehauld & Teudelinde sa sœur, qui la luy firent hair; de sorte qu'apres qu'elle eut esté repudiée, le pere enuoya des Ambassadeurs vers les Roys Clotaire & Theodebert, pour s'en plaindre; & estoit en resolution de luy faire la guerre; Mais peu apres cela il mourut. Ainsi THIERRY laissa seulement des enfans bastards, qui furent reiettez par les Austrasiens, & par la valeur de Clotaire.

612. Supplement. Gregory. Mariana l. 6. c. 2. de rer. Hisp. Aim. l. 4. c. 1.

## ENFANS BASTARDS DE THIERRY *Roy de Bourgongne.*

607. 12. SIGEBERT III. du nom, Roy titulaire d'Austrasie, n'asquit en l'an SIX CENS SEPT. Apres la mort de son pere Brunehauld sa bisayeule le mit en auant, & fit declarer Roy, dautant qu'il estoit desia en bonne estime, pour auoir n'agueres fait vne action fort religieuse & signalée, qui estoit accompagnée de moderation & continence. Il auoit espousé la fille du Duc Gonson, laquelle ayant fait vœu de quitter le Monde & se rendre en vn monastere; elle obtint de luy quelque delay de ce faire; & cependant se desroba secretement, & despoüillant ses habits royaux elle s'en fuit dans l'Eglise de S. Estienne de Mets, puis se prenant au grand autel, protesta de n'en partir iamais, pour retourner au Monde. SIGEBERT bien estonné de ceste résolution soudaine, alla incontinant la retirer de là, luy fit remettre ses vestemens royaux,& fondant en larmes luy dit, Qu'il l'auoit fait orner pour ses nopces; mais puis qu'elle auoit choisi l'espoux celeste, il renonçoit à leur mariage pour l'amour de luy, & ainsi permit à la Princesse d'accomplir son vœu; luy-mesme rapportant beaucoup de gloire de ceste action vertueuse. Mais la hayne que chacun portoit à Brunehauld, qui s'efforçoit de continuer sa tyrannie souz le nom du ieune Prince SIGEBERT, & d'ailleurs la crainte des Austrasiens, que ses trois freres demandassent leur part du Royaume, fut cause, que SIGEBERT fut reiecté, & le Roy Clotaire le Grand appellé au gouuernement de toute la Monarchie Françoise. Neantmoins ce ne fut sans trouble. Car Brunehauld ayant mis vne armée sur pied & voulu tenter le hazard des armes, pour maintenir son fils, Clotaire eut l'aduantage; & se trouuant auoir en son pouuoir le ieune Prince, il le fit tuer inhumainement, ensemble Corbe frere d'iceluy. Toutesfois aucuns ont escrit, que SIGEBERT s'estant sauué se retira en Alemagne: Ce qui a donné suiet à vn moderne autheur de penser, que de luy sortit Vitikind Prince de Saxe, & de cestuy-cy Robert le Fort Comte d'Anjou. Mais cela n'a point d'apparence, n'estant attesté par aucun Historien ancien ny autre digne de foy.

*Idem l.3.c.89. Fredegarius c.21.& 41.*

608. 12. CHILDEBERT nasquit l'an 608. Aucuns ont escrit, que c'est luy qui voyant ses freres Sigebert & Corbe auoir esté tuez, print la fuite, & que iamais depuis l'on n'oüyt parler de luy en France.

*Supl. de Gregoire.*

609. 12. CORBE ou Corbon nasquit l'an 609. Vn autheur de ce temps escrit, qu'il fut Maire du Palais du Roy Thierry son pere. Et neantmoins le bas aage auquel il estoit, doit faire iuger du contraire.

612. 12. MEROVEE nasquit l'an 612. Estant auec ses freres tombé entre les mains du Roy Clotaire II. parce qu'il estoit son filleul, il luy pardonna & le traita tousiours depuis humainement iusques à son trespas, l'ayant enuoyé en Vestrie & baillé en garde à Bobon: mais il ne furuesquit longuement à ses freres.

*Aimoinus l.3.c.91. Fredeg.c.38.*

# 10. THEODEBERT II.
## *Roy d'Austrasie.*

### CHAPITRE VII.

ENCORE que ce Prince ne fust sorty d'vne conionction licite, si est-ce qu'il ne laissa d'heriter du Royaume d'Austrasie, qu'il eut pour la successiō de Childebert son pere. Magneric Euesque de Treues le baptisa. Dautant que ceux de Soissons auoient accoustumé d'auoir vn Roy, ils supplierent Childebert de leur donner vn de ses deux fils, pour les gouuerner souz ce tiltre: de sorte qu'il leur enuoya ce Prince son fils aisné, qui fut receu par eux auec de grandes acclamations de ioyé. Il paruint depuis à la Couronne d'Austrasie, estant aagé d'onze ans. Bien-tost apres la mort de son pere, les Huns Auarois prindrent l'occasion d'entrer en Turinge, Prouince dependante du Royaume d'Austrasie, & desia commençoient à faire de grands rauages, quand Brunehauld ayeule du ieune Roy, n'ayant autre obiect de haine & de vengeance, que le ieune Clotaire & Fredegonde sa mere, & ne voulant diuertir ses forces ailleurs, destourna cét orage accortement & renuoya ces barbares, moyennant vne somme notable de deniers, qu'elle leur bailla; tellement qu'ils se rangerent dans la Pannonie.

*601.* / *594.* / *601.* — *Supplement. Greg l.8.c.37. & 38.* — *Aim l.3. c 96. & 98.* — *Idem l.3.c.85.*

THEODEBERT soustint plusieurs guerres ores auec, ores contre Thierry Roy de Bourgongne son frere; ainsi qu'il a esté remarqué cy-deuant. Car l'inimitiés'enflamma tellemēt entre eux, qu'elle fut en fin pernicieuse à l'vn & à l'autre. Pendant qu'il estoit empesché auec son frere le Roy Thierry en la guerre contre les Gascons, d'vne autre part les Saxons ses suiets se rebellerent. Tellement qu'apres le trouble d'Aquitaine pacifié, il s'en alla passer le Rhin pour chastier ces peuples rebelles. Au mesme temps les Lombards, qui auoient si ardemment recherché l'alliance de France, quoy qu'ils en eussent esté honteusement esconduits par la preference de l'Espagnol, (comme il a esté veu) ne laisserent pas de renouueller leur recherche, considerans que cela estoit du tout necessaire pour asseurément s'establir en Italie. Ainsi la fille de ce Roy THEODEBERT (qui deuoit estre encor bien ieune) fut lors accordée à Adouaud fils d'Agiulphe Roy des Lombards, à la charge que le pere luy resigneroit sa Couronne en faueur du mariage. Ce qu'il fit auec solemnité dans la ville de Milan, les Ambassadeurs d'Austrasie presens; & la ceremonie estant accomplie, la paix fut iurée entre les deux Roys: mesme les François quitterent aux Lombards le tribut anuuel qu'ils estoient tenus payer par les precedens traitez. Mais le mariage ne sortit effect.

*Aimoin.l.3. c.89.*

Cependant Thierry se ressentant encor de la fascherie, que son frere luy auoit faite en Alsace par le moyen des Alemans, laquelle il estimoit luy auoir esté par luy pratiquée; indigné aussi de ce qu'il s'estoit laissé surprendre en vn accord fait entre eux, la haine s'embrasa en luy de plus grande ardeur que iamais à chercher les moyens de rendre le change à son frere. Car apres s'estre accordé auec le Roy Clotaire, & auoir assemblé toutes ses forces, il les fit passer iusques au cœur du Royaume d'Austrasie, où celles du Roy THEODEBERT les receurent prés Thoul en Lorraine, & là se donnerent vne furieuse bataille perduë par l'Austrasien.

*610.* — *Fredegarius.*

*Ans de Iesvs Chr.* A cause dequoy il se sauua à Mets, & de là à Colongne. En ce lieu il fit venir à son secours vne nouuelle armée, laquelle il alla derechef hazarder contre celle de Thierry auprés de Tolbiac, auec encore plus mal'heureuse issuë qu'auparauant; parce qu'il ne fut pas seulement vaincu, mais aussi pris & ramené à Colongne, & là son frere le fit aussi-tost mourir, comme il estoit en la dix-septiesme année de son regne, ainsi que plusieurs anciens autheurs recitent. Mais le supplement de Gregoire dit, qu'il fut tamené & mis en garde a Chaalon sur Saone: ce qui possible a fait dire à Paul Emile, qu'il ne fut mis à mort. Cependant aucun n'escrit point ce qu'il deuint, ny qu'on ait iamais depuis oüy parler de luy: excepté la Chronique de S. Benigne de Dijon auec Auentin, qui dit, que la Royne Brunehauld le fit rendre moine à Chaalon, & puis apres cruellement mourir: à cause dequoy au proces fait à Brunehauld, la mort de ce Prince luy fut entre ses autres crimes imputée. Neantmoins autres escriuent, que Theodebert fut occis dans Colongne, & que sa teste auoit esté monstrée du haut d'vne tour à Thierry, victorieux, lequel entré en la ville s'empara de ses tresors. Tant y a que ce decés aduint en l'an six cens dix-sept.

*Merovingiens.* *Aimoin.* *Sigebert.* *Aim.l.3.c.93.* *Sa mort 617.*

Ce miserable Prince fut conioint par mariage, premierement auec Belichilde, laquelle auoit esté de serue condition, & achetée d'aucuns marchands. Elle fut nourrie par Brunehauld, laquelle conceut contre elle vne grande ialousie & emulation, quand elle fut deuenuë Royne, & incita son mary de la tuer, puis il espousa Tevdichilde loüée par Fortuné Euesque de Poictiers, qui la celebre comme issuë de grande noblesse, declarée en son epitaphe, disant, que ses pere, mere, freres, mary, & ayeul estoient Roys; il adiouste, qu'elle mourut estant aagée de soixante quinze ans.

*1. mariage.* *2. mariage.* *Fredegar.c.35.* *Aim.l.3.c.98.*

## *ENFANS DE THEODEBERT ROY d'Austrasie, & de* THEVDICHILDE *sa deuxiesme femme.*

11. N. fils duquel le nom n'est point exprimé par les Historiens.

11. Merovee. Ce Prince & son frere estoient ieunes lors du tragique & funeste decés du Roy leur pere: apres lequel Brunehauld vint trouuer à Mets le Roy Thierry leur oncle; & n'ayant encor cette femme estanché la soif de sa rage par le sang de Theodebert son petit fils, elle s'acharna brutalement contre les deux fils d'iceluy, lesquels ayant liuré au victorieux, elles les fit cruellement massacrer en sa presence, mesmes elle escrasa contre le quarreau le plus ieune, & ainsi par vne fureur brutale elle seuit contre de pauures innocens. *Aim.l.3.c.98. & l.4.c.1.*

11. Berthoare estoit Princesse d'excellente beauté. Elle fut promise en mariage à Audouauld fils d'Aitulphe Roy des Lombards: esperans les Princes qu'elle seroit le gage de la paix, d'entre les François & les Lombards. Mais Audouauld ne l'espousa. L'Euesque de Poictiers la fort recommandée pour sa pieté & charité enuers les pauures. Thierry Roy de Bourgongne son oncle deuint si amoureux d'elle, qu'il la voulut espouser; mais la Royne Brunehauld ayeule d'iceluy l'en empescha, luy remonstrant, qu'il ne luy estoit pas loisible de se marier à la fille de son frere; A quoy le Prince *Fortunat.* *Fauchet.*

MEROVINGIENS.

autant enflammé d'amour, que de cholere luy respondit & reprocha; Qu'elle mesme luy auoit dit souuent, que Theodebert auoit esté engendré d'vn iardinier, & n'estoit son frere, & que si elle l'auoit deceu, elle estoit seule coulpable du fratricide qu'il auoit commis; estant porté à tel excés de fureur, qu'il la voulut frapper de son espée, & l'eust fait, si elle n'eust esté enleuée hors de sa presence. Deslors elle conceut vne pareille rage contre luy, qu'elle auoit fait auparauant contre Theodebert.

*Ans de Iesvs Chr.*

*IL reste maintenant de faire voir en ce lieu l'abus & le mescompte de Munster, Lazius, Piespord & quelques autres recens Escriuains, qui plus curieux de flater leurs Princes, que de rechercher la verité, ont voulu anter dans ceste vieille souche des Roys de France, vne Branche, laquelle n'en fut iamais. Car ces autheurs modernes suiuans l'erreur tant de l'Abbé Iean Triteme autheur Aleman, qui viuoit y a enuiron six vingts ans, seulement que celuy de Vassebourg, cuidans rehausser le lustre de la Maison d'Austriche, d'ailleurs tres-illustre, se sont auancez iusques là d'escrire, qu'elle prenoit origine en ligne masculine d'vn Prince de ceste Branche des Roys d'Austrasie, sortis des premiers Roys de France. Et neantmoins l'euidente contrarieté de leurs escrits, qui ne sont fondez, que sur de vaines coniectures, non sur aucun authentique tesmoignage ancien, soit de tiltres, soit d'Histoires fideles & approuuées, suffit, pour les destruire & conuaincre manifestement de supposition. Ils disent donc, Que ceste Maison est issue des Comtes de Habsbourg, qu'ils font sortir de pere en fils de Sigebert, fils de Theodebert II. Roy d'Austrasie; Prince qu'ils se persuadent aussi auoir esté fils legitime du Roy Childebert, encore que veritablement il ne fust que bastard d'iceluy, comme nous enseignent Reginon Abbé de Prum & le continuateur de Gregoire de Tours. D'ailleurs il n'y a aucun autheur de ce temps-la ou proche d'iceluy, qui ait escrit, que ce Roy Theodebert ait eu vn fils appellé Sigebert, comme on veut faire croire, ny qu'il ait esté Duc d'Alemagne (qualité imaginaire qu'on luy donne & qui a esté tenuë par d'autres Princes) & moins encore que ce Sigebert ait eu pour fils vn autre Sigebert II. dautant que ce fut le Roy de Bourgongne Thierry son frere, qui entre ses quatre fils bastards en eut vn de ce nom de Sigebert, comme il a esté cy-deuant remarqué. Cela s'apprend des Historiens qui n'estoient esloignez de ce temps-la: Aussi est-il certain, qu'apres que Theodebert II. eut esté deffait, vaincu, & tué par son frere, on aduisa, pour l'asseurance de l'entiere victoire, de faire aussi incontinent apres mourir ses deux fils encore bien ieunes, l'vn d'eux appellée Merouée, ce qui fut executé, soit que leur mort fust commandée par Brunehauld, ou soit par le mesme Thierry: & ne se void point, qu'aucun d'eux soit eschapé, ainsi qu'escriuent ces gens-la, mais ils furent tous miserablement tuez.*

*l.1.Chron.*

*Aim.l.3.c.89.*

*Fredegarius c.21.*

*Aim.l.3.c.98. & l.4.c.1.*

*Guil. de Nang.*

*D'ailleurs nous recueillons encore de l'Histoire, que toute la Maison Royale & posterité masculine de Merouée Roy de France prit fin au dernier Roy de ceste race, qui fut Childeric troisiesme predecesseur du Roy Pepin le Bref, ce qu'Eginart, comme aussi le Religieux de S. Cybar d'Engolesme declarent expressement en la vie de l'Empereur Charles le Grand. Ioinct que Triteme inuenteur de la fable est douteux & incertain, & vacile en ce qu'il escrit sur cela; mesmes il se desment soy-mesme, rapportant en diuers endroits de ses escrits, deux opinions differentes de cecy, qui sont du tout contraires l'vne à l'autre.*

*Gesta Franc. Epit.c.38.*

*Ado.*

*Regino.*

*Contract.*

*l.1. de orig. Franc.*

*Idem in Compend.*

*Mais l'opinion de ceste descente à plaisir inuentée est si clairement refutée par deux renommez Historiographes de la Maison d'Austriche, qu'il n'y a plus aucun suiet de douter de la supposition. L'vn est François Guilliman, lequel en l'œuure particulier, qu'il a fait de la vraye origine de ceste Maison, dedié à l'Empereur*

Rodolphe

*Ans de* IESVS CHR. — MEROVINGIENS.

*Rodolphe II. dénie l'extraction pretenduë d'icelle, qu'on tire des Roys de France de la premiere race, comme nouuelle, pleine d'erreur & d'abus, & née souz l'Empire de Maximilian premier. Puis apres pour appuyer son dire, il monstre comme ces Autheurs la traitent diuersement & auec incertitude, ainsi que nous auons dit, iusques là que tel se contredit à soy-mesme. L'autre Historien qui est en cecy de l'aduis de Guilliman, est Pontus Huter, Autheur Flamen, au Traité sur le mesme suiet, qu'il a mis en lumiere, au deuant, de l'Histoire de Maximilian I. & de ses fils & petit fils.* *L. 3. 4. 5. & 6. de vera Orig. dom. Austriæ.*

*Tant y a, que la vraye & ancienne origine des derniers Comtes de Habsbourg (que l'on fait vainement descendre des Roys de France) & d'où se tire la source des Princes d'Austriche, a depuis peu d'années en ça esté recouurée & donnée au* 1618. *public, auec les Memoires de la fondation du Monastere de Muri en Suisse, rapportée à la pieté de ces Comtes, & de là on recueille fort euidemment, & par tiltres qui sont indubitables, que ces derniers Comtes de Habsbourg sont vrayment issus en ligne masculine, de ceux de Thierstein, l'vn desquels nommé Rodolphe espousa Ite de Habsbourg, qui estoit sortie de ces premiers Comtes, dont ils ont pris le nom & les armes, comme ayans, à cause de ceste alliance, herité du Comté de Habsbourg, qui est de plus grand reuenu & renom que celuy de Thierstein. Mais vn autre particulier Traicté, qui a esté nouuellement mis en lumiere* 1624. *sur ce suiet,* de la vraye origine de la Maison d'Austriche, contre l'opinion de ceux qui la font descendre des Roys de France, *contient tant de curieuses recherches & de solides raisons, qu'il destruit suffisamment la vanité de tels temeraires Escriuains portez ou d'ignorance grossiere, ou bien couuans là dessous quelque pernicieux dessein: En vn mot, c'est vne mine euentée, qui ne peut produire d'effect, qu'à la confusion de ceux qui l'ont fouie.*

# TROISIESME BRANCHE
## DES ROYS D'AVSTRASIE.

---

## 12. SIGEBERT II.
### *Roy d'Austrasie.*

### CHAPITRE VIII.

LE Royaume d'Austrasie estoit de si grande estenduë, qu'il semble que nos premiers Roys ont affecté d'en pourueoir vn de leurs enfans, & mesme d'en faire vn Estat separé de celuy de France. De fait nous voyons *Ado.* qu'enuiron vingt & quatre ans apres la mort des Roys Theodebert II. & Thierry son frere, le Roy de France *Fredegarius c. 75.* Dagobert fils de Clotaire II. leur successeur, à la requisition des Austrasiens inuestir de ce Royaume d'Austrasie ce sien fils aisné, mais bastard, enuiron l'an SIX CENS TRENTE-NEVF, encore 639. qu'il ne fust aagé que de quatre ans. Il auoit esté tenu au baptesme par Aribert Roy d'Aquitaine son frere, & baptisé par S. Amand Euesque de *Aim. l. 4. c. 20. 27. & 36.*

MEROVINGIENS.

Ans de Iesvs Chr.

Strasbourg, en la ville d'Orleans, par les prieres duquel il fut comme resuscité, lors qu'ayant esté griefuement blessé à la chasse par vn sanglier, on le tint pour mort. Pendant son regne il eut entre les principaux Conseillers de son Estat, Cunibert Archeuesque de Colongne, & Pepin Maire du Palais de son pere, qui eut la charge de le conduire à Orleans lors de son baptesme, comme recite le Continuateur de Gregoire, sans faire mention de ce qu'Aimoin & Sigebert escriuent, qu'en le baptisant l'enfant respondit *Amen* à l'Euesque, encore qu'il ne fust aagé que de quarante iours.

*Fredegar. c. 87.*

Ce Roy fit la guerre aux Turingiens rebelles, qu'il chastia & leur Duc Raoul; Mais ils eurent le dessus à leur tour, quelque temps apres, & deffirent l'armée du Roy SIGEBERT, qui fut contraint de repasser le Rhin, apres auoir fait vn accord fort desaduantageux auec le Duc. Ce Roy s'estant depuis addonné aux exercices de pieté, il embrassa la vie contemplatiue d'vn religieux, plustost que l'actiue propre & desirée en vn Prince. De fait par vne grande imprudence il adopta pour son successeur au Royaume, Childebert qui estoit fils de Grimoald Maire de son Palais, & se laissa porter à cela souz ceste vaine couleur, qu'alors il n'auoit point d'enfans; sans considerer, que Dieu luy en pouuoit donner, (comme il en eut par apres) ny qu'il ne luy estoit loisible de transferer le droit à la Couronne, au preiudice de ceux de son sang. Ainsi le Roy SIGEBERT recognoissant depuis la faute qu'il auoit faite, s'en repentit; & deceda bien-tost apres, en l'an 658. qui fut le quatorziesme de son regne, ou dix-neufiesme si on le prend depuis son inuestiture. Ceste mort aduint non sans vn violent soupçon d'auoir esté empoisonné par la malice de Grimoald. Aucuns escriuent, qu'il fut inhumé en l'Eglise de S. Vincent depuis dediée à S. Germain lez-Paris, & qu'il eut pour femme FRIDBERGVE fille du mesme Grimoald. On attribuë à ce Roy la fondation & restauration de plusieurs Monasteres en Austrasie, mesmement celle de S. Quentin prés Mets, & d'autres en la forest d'Ardenne.

*Vignier.*
*Fauchet.*

*Sa mort 658.*

*I. Cecius.*

## FILS DE SIGEBERT II. ROY d'Austrasie.

*Ado Vien. Supplement. Aimoin. Sigebert.*

13. DAGOBERT deuoit succeder à son pere au Royaume d'Austrasie, n'eust esté que Grimoald Maire de son Palais s'en empara souz le nom de son fils Childebert apres auoir fait tondre ce ieune Prince, & iceluy deliuré à Didon Euesque de Poictiers, qui le conduisit en Escosse, & le confina dans vn Monastere. Mais les Austrasiens ayant appellé Clouis II. Roy de France, qui vainquit & tua en vne bataille Childebert vsurpateur, Grimoald fut rigoureusement puny de son crime. Et en suite le Royaume d'Austrasie fut deferé à Chilperic ou Childeric, fils puisné du mesme Clouis, plustost qu'à luy ny à Clotaire son fils aisné.

# HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE,

## LIVRE TROISIESME.

---

## *SECONDE LIGNEE DES ROYS DE FRANCE, DITE DES CARLOVINGIENS.*

Laquelle contient XII. Roys, depuis PEPIN LE BREF iusques à HVGVES CAPET.

*Comme aussi neuf Empereurs d'Occident; plusieurs Roys d'Alemagne, de Bauieres, de Lorraine, d'Italie, de Prouence, & d'Aquitaine.*

Depuis l'an de Salut DCCLI. iusques à l'an DCCCCLXXXVII.

---

## *PREMIERE PARTIE.*

### LES ANCESTRES DE PEPIN Roy de France, pere de CHARLEMAGNE.

# TABLE GENEALOGIQVE DE LA SECONDE LIGNEE DES ROYS DE FRANCE, DITE DES CARLOVINGIENS.

1. AVSBERT.
2. ARNAVLD.
3. S. ARNOVL Eu. de Mets.
4. ANCHISE. — CLODVLPHE. — VVALGISE.
5. PEPIN Heriftel Maire du Palais, & Prince des François.
6. GRIMOALD M. du Palais. — D'REVX Comte de Champagne. — CHILDEBRAND. — CHARLES MARTEL Prince des François.
7. THIBAVLD. — ARNOVL Duc de Bourg. — HVGVES. — GEDPROY. — PEPIN. — PEPIN Roy de France. — CARLOMAN Pr. d'Auftr. — GRIFON. — BERNARD. — REMY. — HIEROSMES.
8. CHARLEMAGNE Roy de Fr & Emp. — CARLOMAN R. d'Alemagne. — GISLE. — ROTAIDE. — ADELAIDE. — GISLE. — ADALARE. — VVALAC. — BERNIER.
9. CHARLES R. d'Alemagne. — PEPIN Roy d'Italie. — LOVIS le Debonnaire Emp. & R. de Fr. — LOTAIRE. — ROTRVDE. — BERTE. — GISLE. — HILDEGARDE. — ADELAIDE. — THEODRADE. — HILTRVDE. — PEPIN. — HVGVES. — DREVX. — THIERRY. — RODAIDE. — ROTILDE. — ADALTRVDE.
   BERNARD.
10. LOTHAIRE Empereur. — PEPIN Roy d'Aquitaine. — LOVIS Roy d'Alemagne. — CHARLES II. — GISLES. — HILDEGARDE. — ALPAIS.
11. LOVIS II. Empereur. — LOTAIRE Roy de Lorraine. — CHARLES R. de Prouence. — PEPIN. — CHARLES. — LOVIS II. R. d'Alemagne. — CHARLES le Gras R. de Fr. & Empereur. — CARLOMAN R. de Bauieres.
12. HERMENGARDE. — HVGVES. — ARNOVL Empereur. — ZVENDEBOLD.
13. LOVIS IV. Empereur. — ZVENOSBOLD Roy de Lorraine.
14. PLACIDIE. — MATHILDE.

HERMENGARDE 1. femme. —— LOVIS le Debonnaire Empereur & Roy de France; marié deux fois. —— IVDITH 2. femme. 9.

LOTAIRE. PEPIN. LOIS. CHARLES II. dit le Chauue Roy de France & Empereur. 10.

LOVIS Emp. & R. de Fr. dit le begue. LOTAIRE. CHARLES R. d'Aquitaine. CARLOMAN. CHARLES. LOIS. IVDIT. ROTILDE. 11.

LOVIS III. R. de Fr. CARLOMAN R. de France. CHARLES IV. dit le Simple R. de France. 12.

LOVIS IV. dit d'Outremer Roy de France. GISLE. RORICON. FOVCHER. 13.

LOTAIRE Roy de France. CARLOMAN. LOVIS. CHARLES D. de Lorraine. HENRY. MATILDE. ALBRADE. ARNOVL. 14.

LOVIS V. R. de France. OTHON. CHARLES. GERBERGE. HERMENGARDE. 15.

PEPIN Roy d'Italie, l'vn des fils de Charlemagne. 9.

BERNARD Roy d'Italie. ADELARDE. ATALE. GONDRADE. TETRADE. BERTHAIRE. 10.

PEPIN. 11.

BERNARD. PEPIN. HERBERT Comte de Vermandois & de Troye. 12.

HERBERT II. Comte de Vermandois. N. femme de Robert Duc de France. 13.

EVDES. HVES ADALBERT. ROBERT. HERBERT III. Comte de Vermandois. ALIX. LEDGARDE. 14.

ETIENNE Comte de Troyes AGNES. 15.

## *ROYS DE FRANCE DE LA seconde Lignée, dite des* CARLOVINGIENS.

*Ans de* IESVS CHR.

751. PEPIN surnommé le Bref.
768. CHARLES LE GRAND, dit CHARLEMAGNE Roy & Empereur, & Carloman son frere.
814. LOVIS LE DEBONNAIRE Roy & Empereur.
840. CHARLES II. dit le Chauue, Roy & Empereur; Lothaire & Louïs, ses freres.
877. LOVIS II. dit le Begue, Roy & Empereur.
879. LOVIS III.
879. CARLOMAN.
884. CHARLES III. dit le Gros ou le Gras, Roy & Empereur.
897. CHARLES IV. dit le Simple.
935. LOVIS IV. dit d'Outre-mer.
953. LOTHAIRE.
986. LOVIS V.

## *EMPEREVRS D'OCCIDENT, sortis des* CARLOVINGIENS.

801. CHARLES LE GRAND.
814. LOVIS LE DEBONNAIRE.
840. LOTHAIRE.
855. LOVIS II.
875. CHARLES le Chauue.
877. LOVIS III.
881. CHARLES le Gros.
888. ARNOVL.
900. LOVIS IV.

# 3. S. ARNOVL
## *Maire du Palais d'Austrasie, puis Euesque de Mets.*

### CHAPITRE I.

LA suite de l'histoire nous conduit à descrire la seconde Lignée, qui a regné en France apres celle des Merouingiens, & commencer par les ancestres de PEPIN, dit le Bref, premier Roy de ceste Lignée, laquelle a estendu ses rameaux en diuers endroits de l'Europe. Il a esté remarqué cy-deuant, que la Princesse Blitilde fille de Clotaire I. du nom Roy de France, espousa ANSBERT, qui prenoit origine de Senateurs Romains, & que de leur mariage elle eut Arnaud, grand Seigneur au pays de Mosellane, qui fut pere de cét ARNOVL; Lequel en ses ieunes ans suiuit la vie seculiere, fut Maire du Palais d'Austrasie, & s'allia aussi par mariage; puis ayant renoncé au Monde se rendit Religieux dans le monastere de Lerins en Prouence, d'où il fut retiré pour estre Euesque de Mets en Lorraine. Il vesquit si pieusemenr & auec telle intregrité, que le Roy de France Cloraire II. ou le Grand luy commit l'institution du ieune Prince Dagobert son fils, qui depuis luy succeda au Royaume; en l'administration duquel il fut encores assisté du conseil & des salutaires aduis de ce digne Prelat; qui fut, auec autres Seigneurs, esleu & nommé arbitre par le pere & le fils sur leur differend qui estoit entre eux pour le Royaume d'Austrasie.

*Genealogia B. Arnvlphi.* — *Paul. Diacon. de Episc. Met.* — *Thegan. de gest. Ludou. Imp.* — *Fragmentum ver. de Maiorib domus.* — *Genealogia antiq B Arnulphi.* — *Sigebert.*

595. — 623.

ARNOVL persistant en son premier dessein, d'embrasser la vie contemplatiue, afin de vaquer plus librement à la priere & meditation, il resigna son Eueſché, & se retira en vn hermitage, où il mourut l'an 631. Son corps repose en l'Eglise dite premierement S. Iean à Mets, puis de luy, apres qu'il y fut inhumé, S. Arnoul. La Saincteté de sa vie l'a fait canoniser. Aucuns recens autheurs, sans preuue valable, ont escrit, qu'il tiroit son origine paternelle des Roys de France, Faramond & Clodion le Cheuelu. Ce que Vignier, au iugement duquel on doit beaucoup deferer, tient pour fabuleux. Quelques modernes Escriuains sont d'aduis, que S. ARNOVL eut pour femme, auant que de se dedier à l'Eglise, DODA, qu'ils disent fille du Roy de Saxe ou du Comte de Bolongne. Varieté qui doit faire estimer l'incertitude. Aussi que cét ancien, qui a si curieusement descrit la Genealogie de ce bon Prelat, publiée par Pithou, n'en fait menrion.

*Sa mort* 631. — *Sans* 520.

*Reginon l. 1. sub an. 546.* — *Vita S. Genulphi.* — *Aim. l. 4. c 12.* — *P. Damian. de abdicat. Episcop.*

## *ENFANS DE S. ARNOVL.*

4. ANCHISE ou Ansegise Duc & Comte Palatin continua la posterité.

*Ans de Iesvs Chr.*

4. Clodvlphe fut aussi Euesque de Mets, l'an six cens soixante seize, puis Archeuesque de Treues, & mourut aagé de cent ans, en l'an sept cens. 700. Quelques recens Historiens luy donnent la qualité de Duc de Mosellane, & disent, qu'il fut pere du Duc Martin, qu'Ebroin Maire du Palais fit massacrer contre la foy promise; adioustans, que de Martin sortit Childebrand, qui eut pour fils Theodoric, surnommé le Saxon, duquel, à leur dire, vint Robert le Fort Duc & Marquis de France, Comte d'Anjou, bisayeul de Hugues Capet Roy de France. Opinion qui n'est approuuée par les meilleurs Escriuains, comme il sera monstré en son lieu.

*Geneal. B. Arnulphi.*

*Aimoin. l. 4. c. 45.*

4. Vvalgise eut pour fils Sainct Vandrille.

## 4. ANCHISE
### *Duc & Comte Palatin.*

### Chapitre II.

Entre les trois fils de S. Arnoul cestuy-cy, qui estoit l'aisné, 631. fut conioint par mariage auec Begga, fille de Pepin l'ancien Maire du Palais d'Austrasie & sœur de Grimoald & de S. Geltrude Abbesse de Niuelle: alliance tesmoignée par la Genealogie du mesme S. Arnoul, dressée par vn ancien autheur, qui doit estre plus croyable, que le Religieux de S. Cibar d'Angoulesme, lequel en la vie de l'Empereur Charlemagne donne pour femme à S. Arnoul Begga susmentionnée; à quoy il semble que l'ordre des temps ne peut conuenir. Tant y a qu'estant vefue elle se rendit Religieuse. Anchise ou Ansigise fut tué en l'an six cens soixante dix-neuf. 679. (Sigebert dit six ans apres) par Godouin son filleul, encore qu'il eust esté esleué par luy à de grands Estats & honneurs. Il gist à Andane sur la Meuse, non loin de Namur.

*Geneal. B. Arnulphi. Fragm. de maiorib. domus.*

*Sa mort.*

## 5. PEPIN
### *dit le Gros & Heristel, Maire du Palais de France & d'Austrasie, aussi qualifié* Prince des François.

### Chapitre III.

Il estoit seul fils d'Anchise & de Begga sa femme. Le Maire 679. du Palais d'Austrasie Vulfoald estant mort, Pepin & Martin fils de Clodulphe, commanderent en ce pays. Mais Ebroin Maire du Palais de France leur ennemy les poursuiuit par armes, comme fit depuis Bertier, pourueu de la mesme dignité, lequel encore qu'il fust assisté des forces & de l'authorité du Roy

*Annal. incerti sed vetusti ab an. 714 à Pith. ed. Geneal. B. Arnulphi.*

*Ans de Iesvs Chr.* Roy Thierry II. si est-ce que PEPIN ne laissa de gaigner sur eux vne bataille au pays de Vermandois: Ceste victoire luy acquit vne si grande authorité, qu'il paruint en fin à l'entier maniement des affaires, & auec beaucoup de prudence les conduisit par l'espace de vingt-sept ans, souz les Roys Thierry II. Clouis III. Childebert & Dagobert II. pendant le regne desquels il fut soigneux d'entretenir la paix en France, & de tourner ses armes contre les Saxons & Sueues, qu'il contraignit de recognoistre les François. En suite il poursuiuit si viuement Rarbaud Duc de Frise, que l'ayant aussi vaincu en vne bataille, il mit peine de le reduire à la Foy Chrestienne auec ses suiets. *Iidem Annales.*

*Sa mort* 714. PEPIN mourut en la ville du Liege, le seiziesme iour de Decembre, l'an SEPT CENS QVATORZE, & gist en l'Abbaye de S. Arnoul de Mets. On l'appella le Gros, Heristel & le vieil, à la difference de son ayeul maternel de mesme nom. Aucuns le qualifient Duc de Brabant. Sa femme PLECTRVDE estoit fille de Grimoald Duc de Bauieres, de laquelle encore qu'il eust deux fils, si est-ce qu'il la quita, pour espouser ALPAIDE ou Alheide sa concubine; dont ayant esté repris par Lambert Euesque du Liege, en haine de ce Dodon frere d'Alpaide fut si impie que de ruer ce Prelat. Pour la punition duquel crime Dieu permit, que ce Dodon eust vne malheureuse fin. Apres la mort de PEPIN, Plectrude Princesse hautaine & ambitieuse s'empara du gouuernemẽt du Royaume auec son petit fils Thibauld. Mais les François s'esleuerent contre eux, desfirent les troupes de Thibaud en la forest de Cuise, & chasserent Plectrude. Elle eut sa retraite en la ville de Colongne, & quelque temps apres fut contrainte de l'abandonner à Charles Martel, qui d'vn cœur genereux oubliant les iniures qu'il auoit receuës d'elle, la traicta humainement. *Aim. l. 4. c. 38. Annal. incerti à Pith. ed. Fredegarius c. 103.*

## ENFANS DE PEPIN ET DE *Plectrude.*

4. DROGON ou Dreux Comte de Champagne & Duc de Bourgongne, mourut l'an 708. eut à femme AVSTRVDE fille de Varaton Maire du Palais d'Austrasie, & laissa quatre fils, sçauoir *708.*

    5. ARNOVL Duc de Bourgongne, apres la mort duquel Charles Martel son oncle eut le Duché ou gouuernement de Bourgongne, où il s'achemina l'an 717. & mit Lyon en son obeissance.

    5. HVGVES fut Primicier de l'Eglise de Mets.

    5. GEOFROY Duc de Saxe pere de Teudebaud.

    5. PEPIN quatriesme fils de Dreux, fut aussi Duc.

4. GRIMOALD fut estably Maire du Palais de France, ou plustost de Vestrie, du viuant de Pepin le Vieil son pere, lequel comme il alloit visiter à Ioinuille sur Meuse en Auril, l'an 714. il fut assassiné dans l'Eglise de S. Lambert du Liege, à la suscitation de Radbauld Duc de Frize, qui fauorisoit la ialousie de Theodesinde sa fille, femme de GRIMOALD Prince vertueux, & auquel vn ancien autheur donne le surnom de Iuste. *Sa mort 714. Aim. l. 4. c. 38. Annal. vetusta à Pith. edit. Ado Vien.*

S

*Ans de Iesvs Chr.*

5. Thibavld, fils naturel de Grimoald, fut declaré Maire du Palais de Neuftrie. Mais le Maire Rainfroy le deffit.

## *ENFANS DE PEPIN ET D'ALPAIDE.*

4. Charles Martel Prince des François.

4. Childebrand fut Chef d'vne armée, que le Prince Charles son frere (Vignier dit son neueu) enuoya contre les Sarrazins en Languedoc. Il eut pour fils Nebelung qui a esté autheur d'vne Chronique. 730.

---

# 4. CHARLES MARTEL
## *Prince des François.*

### Chapitre IV.

714. Le defaut de naissance legitime qui estoit en ce Prince, les calamitez auec les iniures domestiques dont il fut affligé, & les puissans aduersaires qu'il eut dedans & dehors le Royaume, n'empescherent pas, qu'en fin il ne paruint au dessus de ses desseins, & à vne authorité absoluë, voire souueraine, à laquelle ses rares vertus & son grand merite l'esleuerent. Car Chilperic II. Clotaire IV. & Thierry III. furent Roys de France de nom seulement, & luy le fut d'effet. Aussi plusieurs Historiens luy attribuent l'auguste qualité de Roy. D'autres escriuent, que les François luy ayant presentée, il la refusa par vn singulier exemple ou de prudence ou de modestie.

*Annal incerti à Pith. ed.* *Genealog. B. Arnulphi Ep. Met.* *Ado.* *Vignier.*

Pepin le Gros son pere, qui le procrea d'Alpaide, l'eut en si bonne estime, & l'affectionna tellement, qu'il l'ordonna Maire du Palais d'Austrasie apres son decés. Mais Plectrude vefue de Pepin, laquelle vouloit commander, luy portant vne secrete enuie, qui degenera en haine mortelle, & craignant qu'il la supplantast & s'emparast du gouuernement, elle le fit emprisonner à Colongne, où il demeura captif vn long-temps. Ayant trouué moyen de se liberer, il eut en teste Radbaud Duc de Frise, qui le deffit en quelques rencontres. En suite Rainfroy Maire du Palais de France promeut à la Royauté Daniel, dit Chilperic II. contre Martel, qui leur ayant presenté la bataille, fut encore vaincu. Mais ne perdant courage par tant de mauuaises aduentures, incontinant il se remit sus, & à son tour obtint vne memorable victoire à Vinciac en Cambresis, qui fut l'Orient de sa fortune & de ses prosperitez. Il poursuiuit ses ennemis iusques à Paris, & de là se rendit maistre de Colongne & des tresors de Pepin son pere. Et comme souuent tout se rencontre facile aux victorieux, il receut le pays d'Austrasie en son obeissance, esleuant à la dignité Royale de France Clotaire IV. pour porter le nom de Roy sans puissance, & l'opposer à Chilperic, lequel se trouuant foible, il aduisa par le conseil de Rainfroy, d'attirer à son party Eudes Duc d'Aquitaine Prince puissant, qui leur donna secours. Mais ce fut en vain, dautant que Charles remporta sur eux tous vne autre insigne victoire. Eudes se sauua en son pays, où il emmena Chilperic, qu'il fut contraint de liurer à Martel. Ce

*Annal. incerti.* 717. *Fauchet.*

*An de Iesus Chr.* Prince miserable ne demeura long-temps entre ses mains qu'il ne mourust de maladie, ayant peu de temps suruescu Clotaire, & lors CHARLES fit declarer Roy Thierry III. puis vint assieger & prendre Rainfroy dans la ville d'Angers.

Pendant tous ces grands troubles, les Saxons, les Sueues & Bauarois s'estant reuoltez, Martel passa le Rhin auec vne forte armée, les rangea au deuoir, & apres auoir fait trembler toute l'Alemagne souz le bruit des armes Françoises, s'en retourna triomphant. Puis se fit declarer *Prince & Duc des François* en vne assemblée des Estats, & ordonner la guerre contre le mesme Eudes Duc d'Aquitaine. Lequel poussé d'vn desespoir & de deffiance de pouuoir resister à vn si grand & puissant Prince, tout succombant souz l'effort de ses armes, il fut tel, que d'appeller à son ayde les Infideles Sarrazins. Ainsi ces barbares, souz pretexte de secourir le Duc d'Aquitaine, passerent d'Espagne iusques au nombre de quatre cens mil ames; mais leur intention estoit de conquerir la France, qu'ils auoient desia tentée, & la rauagerent cruellement; la Guyenne, le Poictou, & la Touraine, sur toutes les autres Prouinces ressentirent les effects deplorables de leur rage & fureur brutale, de laquelle Eudes estant mesmes espouuanté, se rangea au party de Martel, pour auec luy les combattre & chasser. Comme ils venoient forcer la ville de Tours, & ruiner la celebre Eglise de S. Martin alors des plus reuerées par les Chrestiens, CHARLES tousiours prest à la defence de l'Estat, & des autels, vint attaquer cette troupe Infidele si furieusement en la plaine de S. Martin le Bel en Touraine, qu'en l'espace de huict iours, que dura le combat, il en fit mourir plus de trois cens cinquante mil, auec peu de perte des siens, tendant sa victoire insigne par la mort du Roy Abdirame leur Chef. Ce fut en cette memorable occasion, que le genereux Prince remporta le surnom de Martel, pour auoir opprimé, & comme martellé la fureur des Sarrazins, iusques alors estimez inuincibles, ayant quelque temps auparauant dompté l'Asie & l'Afrique. Il les deffit encore, comme aussi les Vvisigots leurs alliez au pays de Languedoc & de Prouence, reprit sur eux les villes d'Auignon, d'Arles, de Narbonne, Nismes, Beziers, Monpellier, & tua en vne autre sanglante bataille encores vn de leurs Roys appellé Amorrée. Tellement qu'apres tant de deffaites signalées des ennemis du nom Chrestien, les Espagnols & leur Roy Alfonse premier commencerent à respirer du ioug insupportable des Infideles: ils leur osterent plusieurs bonnes places, & restablirent la religion Chrestienne en diuers lieux. Ainsi l'Espagne n'est pas peu obligée à la France, & depuis fut ceste obligation redoublée par de nouueaux bien-faits receus des successeurs de Martel.

*Vignier.*

*Ado.*

*Bat. de Tours.*

726.

*Annal. incerti.*

736.

*Annal. incerti.*

740. Il dompta aussi les Frisons, Bauarois & Alemans. Et comme sa valeur estoit admirable, aussi la celerité, de laquelle il vsoit, sembloit passer toute creance, ayant par plusieurs fois auec vne diligence nompareille, traduit ses armées d'vne extremité du Royaume à l'autre, deçà & de là le Rhin, par mer & par terre, tousiours heureux, tousiours victorieux de ses ennemis, & des suiets rebelles.

*Idem.*

Apres tant de trauaux soufferts par MARTEL, laissant la paix à la France, à l'Italie & à l'Alemagne, il alla aussi chercher le repos au Ciel, finissant ses iours au Palais Royal de Verberie prés Compiegne, l'ancien Annaliste dit à Paris, le vingt-vniesme iour d'Octobre de l'an SEPT CENS QVARANTE VN, qui fut le cinquante-cinquiesme de son aage. On void son tombeau dans l'Eglise de S. Denys en France, auec ceste inscription, CAROLVS MARTELLVS REX, comme si mourant il eust commencé de prendre possession de rang & de place Royale, qui fut en

*Annal. incerti sed vetusti scriptoris.*

*Sa mort* 741.

*Ademus siue Ademar. Mon. in An Fr sub an. 741.*

fin hereditaire à son heureuse posterité, laquelle seconda & poussa encore plus auant ses hauts desseins. Parmy l'ignorance du siecle on luy dressa vn Epitaphe en vers Latins rudes & mal polis, qui ont esté ainsi tournez en nostre langue.

*Ans de Iesvs Chr.*

CHARLES *gist en ce lieu, seul bouclier des François,*
*Marteau des Sarrazins, qui par mainte victoire*
*Dompta leur fier orgueil, & mesprisant la gloire,*
*Refusa d'estre Roy, pour commander aux Roys.*

Tant de faits heroïques & si merueilleux furent mis à chef par ce Prince, qu'aucuns l'ont preferé à l'Empereur Charlemagne son petit fils, mesmes à ces deux autres inuincibles Monarques Alexandre le Grand & Iules Cesar, qui estoient tous grands Chefs de guerre, grands de naissance, aydez de diuers peuples & suiets en leurs conquestes; Mais cestuy-cy estoit vn simple suiet; n'ayant presque autre meilleur appuy, que sa propre vertu, en laquelle il semble n'auoir point eu d'egal.

Ce seroit faire tort à la memoire de MARTEL, si nous obmettions en ce lieu; que le Pape Gregoire II. estant persecuté par l'Empereur Leon Iconoclaste, eut recours à luy, afin d'estre assisté de sa protection, laquelle il luy promit aussi-tost, & d'armer pour sa defence & celle du S. Siege contre leurs ennemis: Ce que l'Empereur ayant sceu, n'osa plus rien attenter, redoutant la generosité & le pouuoir du Prince CHARLES, dont la reputation estoit tres-grande par toute la Terre. Tellement que la France deslors fut le refuge plus asseuré du siege Apostolique. De fait Gregoire III. successeur du precedent, se voyant aussi trauaillé par Luitprand Roy des Lombards, eut pareillement recours à MARTEL, auquel par vne sienne lettre il donna le tiltre de PRINCE TRES-CHRESTIEN; & dans vne autre luy rendit cét honneur insigne, *Que par ses peines & trauaux cent mil payens auoient esté reduits à la foy Chrestienne.* Le mesme Gregoire II. enuoyant S. Boniface en Alemagne prescher la parole de Dieu, le recommanda particulierement à Martel, lors que ce bon Prelat passa par la France.

*Contin. Gregor. cap. 110.*
*Baron. ad an. 740.*
*A. du Chesne en l'Hist. des Papes, sous Greg. 3.*
*Baron. ad an. 723.*

Or encore qu'en tant de façons il eust bien merité de la religion, du S. Siege, & de l'ordre des Ecclesiastiques, si est-ce qu'apres sa mort aucuns d'eux oserent, par des comptes fabuleux & ridicules, tels iugez par le grand Cardinal Baronius, & par vn autre personnage de ce temps, non moins pieux que sçauant, obscurcir la clarté de sa memoire & de ses glorieuses actions, sur ce qu'il auoit departy à la Noblesse, qui le suiuoit en ses guerres, aucuns reuenus du Clergé. Mais les plus sages & moins passionnez l'ont excusé sur l'extreme necessité publique, ayant esté contraint de s'en ayder afin d'auoir plus de moyen de resister aux Infideles.

*In Annalib. Ecclesiast.*
*Io. Sirmondus S.I. P in notis ad Capit. Karoli Cal.*

CHARLES MARTEL eut deux femmes, la premiere nommée Geltrude, & la seconde fut SVANICHILDE, fille d'Odilon Duc de Bauieres, elle fut sa femme legitime, & non pas concubine, ainsi qu'aucuns se sont persuadez: & a esté mere de Pepin, selon qu'escrit André du Chesne Geographe du Roy en son Histoire de Bourgongne.

## ENFANS DE CHARLES MARTEL & de SVANICHILDE.

7. CARLOMAN Prince d'Austrasie, d'Alemagne & de Thuringe, par le partage qu'il fit auec Pepin son frere, au lieu appellé le vieil Poictiers prés la ville de Chastellerault en Poictou, prit aussi qualité de *Prince des François*. Apres auoir vaincu les Alemans outre

*Regino.*
*Ado.*
*Adelm mon. in Annal.*
*Fr. sub. an. 742.*

*Ans de IESVS CHR.*

le Rhin, luy & son frere contraignirent Odilon Duc de Bauieres leur allié, de quitter le titre de Roy, & prendre celuy de Duc hommager de France. En suitte CARLOMAN tourna ses armes contre les Saxons. Mais Dieu luy inspirant vn meilleur train de vie, apres auoir laissé ses Estats à Pepin son frere, encor qu'il eust vn fils nommé Dreux, il se rendit Religieux à Rome en vn Monastere par luy fondé au Mont Soracte, à l'honneur de S. Siluestre. Puis apres, afin de viure plus tranquillemẽt, se retira au monastere de Mont-Cassin proche de Rome, où il vesquit fort pieusement. A l'instance d'Astolphe Roy des Lombards, il fut par son Abbé enuoyé en France, pour dissuader le Roy Pepin son frere de secourir le Pape contre les Lombards. En ce voyage CARLOMAN mourut à Vienne en Dauphiné, l'an SEPT CENS CINQVANTE QVATRE.

*Annales incerti authoris à Pith. ed.* *Eginart. in vita Caroli M.* *Regino.* *Ado.* *Sa mort* 754.

7. PEPIN Maire du Palais, Duc de Nustrie, puis Roy de France.

7. GRIFFON estant persuadé par la Princesse Suanichilde sa mere de s'armer contre Pepin & Carloman ses freres, pour n'auoir esté partagé au gouuernement de l'Estat, se saisit de la ville de Laon; mais il fut contraint de se rendre à eux; Estant sorti de la prison où ils l'auoient mis, il se rebella derechef, passa en Bauiere, & repris qu'il fut, au lieu de le punir, on luy donna le Duché d'Endely, qui contenoit douze Comtez entre Seine & Loire. Dont n'estant encore satisfait, il se retira vers Gaifre Duc d'Aquitaine, qui le fit mourir, pour auoir esté si temeraire, que d'attenter à la pudicité de sa femme. Autres escriuent, qu'il fut tué en s'acheminant en Italie. Adelme le fait aisné des enfans de Martel.

*Regino.* *Ado.* *Adelmus sub an. 741. & 747.* 752.

7. BERNARD estoit Chef de l'armée, que l'Empereur & Roy de France Charlemagne son neueu conduisit en Italie contre Didier Roy des Lombards, & fut laissé pour commander au siege de Pauie. Il procrea plusieurs enfans, qui suiuent.

*Regino.* 774.

8. ADALARD Comte, puis Abbé de Corbie.

8. VVALAC aussi Comte, & ainsi que son frere Abbé de Corbie. Il tint le party de Lothaire Empereur, lors qu'il se reuolta contre l'Empereur Loüis le Debonnaire son pere: & fut employé à la reconciliation de l'Emperiere Iudith & du mesme Lothaire.

8. BERNIER troisiesme fils de Bernard.

8. GONDRADE religieuse à S. Croix de Poictiers.

8. THEODRADE Abbesse de Nostre Dame à Soissons.

7. REMY cinquiesme fils de Charles Martel fut Euesque de Roüen. A son instance le Roy Pepin son frere apporta d'Italie en France le chant, duquel on vse en Eglise à la façon Romaine. Aucuns le font fils naturel. Ceux-là se mesprennent qui luy donnent le nom de Gilles.

*Sigebert.* *P. Æmil.* *Du Tillet.* *R. Chopin. l. 1. monast. tit. 3.*

7. HIEROSME Comte, pere de Fulrad Abbé, qui fit edifier l'Abbaye de S. Quentin l'an 814.

*Theodulphus Aurelianen. Ep. serm de S. Quint. ado.*

*Io. Sirm. V. C. ad not. Cap. R. Car. Cal.* *Ans de Iesvs Chr.*

7. Hiltrvde femme d'Odilon Duc de Baviere fut mere de Thassillon, que le Roy Pepin fit Duc de Bauieres, & le suiuit aux guerres de Saxe, d'Aquitaine & de Lombardie: Encore qu'il luy eust iuré serment de fidelité; neantmoins se desrobant de sa Cour, il s'en vint secretement en Bauiere, & depuis à l'instance de Limburge sa femme, qui estoit fille de Didier Roy des Lombards, se rebella contre le Roy Charlemagne. Odilon mourut l'an de salut sept cens soixante cinq; & auec sa femme gist à Ostenhouen. *Hist. Henninges.* 765.

*Sigebert.*

7. Landrade espousa Sidramme Seigneur Hasbanien, & fut mere de Godgrand Euesque de Mers, que Lazius escrit par erreur auoir esté fils de Charles Martel, & Henninges auoir eu pour mere Hiltrude susmentionnée. Meier dit, que Landrade fut Abbesse. Peut-estre qu'estant vefue elle renonça au Monde, & se fit religieuse.

# SECONDE PARTIE
## DV LIVRE
### TROISIESME.

*LES ROYS DE FRANCE DEPVIS* PEPIN *le Bref iusques à* CHARLES *le Chauue.*

*AVCVNS EMPEREVRS D'OCCIDENT & quelques Roys d'Italie, d'Alemagne, de Lorraine & d'Aquitaine.*

# TABLE GENEALOGIQVE
## DES ROYS ET EMPEREVRS
### CONTENVS EN LA SECONDE
partie du Liure III.

7. PEPIN Roy de France.

8. CHARLEMAGNE Roy de France & Empereur. — Carloman Roy d'Alemagne.

9. Charles Roy d'Alemagne. — Pepin Roy d'Italie. (Bernard.) — Lovis le Debon. Emp. & Roy de France.

10. Lothaire Empereur. — Pepin Roy d'Aquitaine. — Lovis Roy d'Alemagne. — Charles le Chauue Roy de France & Emp.

11. Lovis II. Empereur. — Lothaire Roy de Lorraine. — Charles Roy de Prouence. — Lovis II. Roy d'Alemagne. — Charles le Gros R. de Fr. & Emp. — Carloman R. de Bauieres.

12. Arnovl Emper.

13. Lovis IV. Empereur. — Zvendebolc Roy de Lorraine.

7. PEPIN

# 7. PEPIN ROY DE FRANCE, *dit le Bref.*

## CHAPITRE V.

751. ON a veu rarement aduenir quelque notable changement dans l'Estat Monarchic, mesmement vn Royaume estre osté à vne race, pour le transporter en vne autre, sans trouble & confusion. Neantmoins il n'y eut en cestuy-cy aucune esmotion : l'Histoire du temps ne remarque point, qu'il y ait eu seulement vne goute de sang respanduë : effect euident & admirable de la prouidence diuine, & du bon-heur qui a tousiours accompagné la France. Cela fit aussi d'vne part cognoistre le mespris auquel estoit Childeric, & d'vn autre l'estime qu'on faisoit de PEPIN : & que par le vœu commun & consentement vniuersel des François, le Sceptre fut tiré des mains d'vn Roy fay-neant, insensé & dernier de sa race, pour estre mis dans celles d'vn Prince magnanime, & des plus excellens qui ait vescu en ceste Monarchie, & aux Estats estrangers. Que si la petite stature de son corps le fit surnommer le Bref : aussi, par vne qualité contraire, la grandeur d'esprit qui reluisoit en son front, le haut & releué courage dont il estoit doüé, ioinct à vne rare prudence & felicité incomparable, de laquelle il iouït en tout le cours de sa vie, luy firent meriter les glorieux tiltres de GRAND & DEBONNAIRE, qui furent depuis heureusement transmis en la personne de ses fils & petit fils. *Du Tillet.*

Il succeda au grand credit & au pouuoir, comme aussi à la dignité de Maire du Palais de France, qu'auoit eue le Prince Charles Martel son pere. Dignité qu'il exerça par l'espace de dix ans sous le Roy Childeric ; partageant le gouuernement du Royaume auec Carloman son frere aisné. Et ainsi PEPIN eut d'autant plus de moyen de ietter bien auant les fondemens du haut dessein de se rendre Monarque des François. Entre les moyens qu'il tint pour y paruenir, & s'acquerir la bien-veillance des Ecclesiastiques, l'vn des principaux fut de voüer & promettre en vn Concile, qu'il fit tenir, de restituer à l'Eglise ce que Martel en auoit vsurpé. *Adelmus.*

Dautant que Hunaud Duc d'Aquitaine n'auoit du commencement voulu recognoistre PEPIN & son frere pour Seigneurs, ils furent contraints de tourner contre luy leurs armes ; lesquelles estonnerent tellement les Gascons, que redoutans les effects du courroux des deux Princes, ils s'humilierent incontinent. A l'exemple de leur genereux pere, d'Occident ils rebrousserent vers l'Orient, passerent le Rhin, & contraignirent aussi les Alemans de se sousmettre à eux. *Regino. Ado. Adelmus.*

Peu de temps apres Carloman delaissa les grands Estats qu'il possedoit,

à son frere, dont la puissance fut de beaucoup accreuë. Ayant donc reüny toutes les forces de France, il s'en ayda contre les Saxons rebelles, qu'il vainquit pareillement, & en suite rangea au deuoir de l'obeissance Grifson son autre frere, qui estoit vn Prince remuant.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Ado.*

Ainsi la reputation de la valeur de Pepin croissant de iour à autre, & se monstrant digne du Royal & souuerain commandement, il resolut d'y paruenir. Mais ne cuidant pas pouuoir mettre à execution son entreprise, s'il n'auoit le consentement des peuples (qui auoient en grande veneration la Maison Royale) & l'aduis du Chef de l'Eglise vniuerselle, il fit assembler vn Parlement, & resoudre d'enuoyer vers le Pape Zacharie; pour luy proposer: lequel il estimoit deuoir plustost commander, de deux Princes, ou celuy qui estoit lasche & inutile au gouuernement, ou bien celuy qui par sa vertu s'en rendoit digne & capable. Pepin ayant eu sur cela responce fauorable, comme il a esté dit, incontinent apres il fit tenir vn autre Parlement à Soissons, auquel Childeric fut deposé d'vne voix commune. Tellement qu'en son lieu les François establirent & declarerent Roy Pepin, le premier iour de May de l'année sept cens cinquante vn. Et en la suiuante il fut oingt & sacré au mesme lieu de Soissons par S. Boniface, Legat du Pape, Archeuesque de Mayence, appellé Apostre des Alemans. Aucuns le remarquent pour le premier de nos Roys qui a esté sacré, ayant par aduanture en cela voulu imiter les Roys d'Israël, afin d'estre dauantage reueré du peuple. Il n'oublia aussi de mettre en auant, qu'il estoit sorty du Roy Clouis; Mais ce ne pouuoit estre qu'en ligne feminine; quoy qu'aucuns recens autheurs ayent sans raison mis en auant le contraire. Il ne faut douter, que la consideration des signalez exploits d'armes de ses ancestres, entrepris pour le bien commun du Royaume, ne luy eust d'ailleurs concilié la faueur & bien-veillance particuliere des François.

*Ado. Regino. Aim. l.4.c.61. Sigebert. Adelmus. Auentin.* 751.

Son premier soin fut de contraindre derechef les Saxons à se sousmettre à luy, & de receuoir telles loix & conditions qu'il voulut leur imposer; ayant encore reprimé leur rebellion sur la fin de son regne: Et sembloit que de ce costé les choses fussent bien disposées. Mais c'estoit vn feu couuert, qui se ralluma sous le regne de son fils & successeur, auquel l'honneur de l'entiere victoire sur ce peuple mutin estoit reserué.

*Regino. Alb Crantz.* 753.

Vne autre memorable occasion se presenta au nouueau Roy, d'employer sa vertu & ses inuincibles armes. Car Astolfe Roy des Lombards ne cessant de trauailler le Pape Estienne III. ce S. Pere en fait plainte à Pepin, le prie, comme Roy Tres-Chrestien, de venir le secourir; mesmes de luy donner retraicte en son Royaume, où estant arriué & recueilly auec tout l'honneur & le respect qui se pouuoit desirer d'vn Roy fils aisné de l'Eglise, il sacra encore Pepin, comme aussi ses enfans, & la Royne Berthe sa femme, dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Denys. En suite dequoy le Monarque François passa les Alpes, contraignit le Lombard de se renfermer dans la ville de Pauie, où il l'assiegea; & se veit si pressé, qu'ayant demandé la paix, elle luy fut accordée, à condition expresse de rendre au Pape tout ce qu'il auoit vsurpé du patrimoine de S. Pierre, & l'Exarchat de Rauenne.

*Aim l.4.c.61. Regino. Annales Fránc.* 754.

Mais depuis Astolfe ayant malheureusement violé sa foy, mesmes assiegé le Pape dedans Rome; Pepin estant sur ce encore coniuré de retourner le secourir; s'y employa de telle vigueur, que rentré en Italie, & comme autresfois ayant assiegé le Prince Lombard dans Pauie fort estroitement, alors force luy fut de se remettre du tout à sa discretion, & de restituer les places vsurpées sur l'Eglise, mesmement l'Exarchat, le

756.

*Ans de Iesvs Chr.* Penrapole & autres lieux, dont PEPIN fit vne donation solennelle au S. Siege; qui pour tant de signalez bien-faits a vne obligation tres-particuliere à la France. CARLOVINGIENS.

757. PEPIN estant de retour de son deuxiesme voyage d'Italie, fit assembler les Estats de France à Compiegne, où Tassillon Duc de Bauiere luy vint faire serment de fidelité & à ses enfans. Ce fut aussi en ce temps que les Ambassadeurs de l'Empereur Constantin luy apporterent plusieurs riches presens de la part de leur maistre, Depuis le regne de PEPIN ces assemblées que nos plus anciennes Histoires Françoises appelloient Parlemens, furent frequentes, & y estoient les grands differends vuidez & terminez, mesmes aucuns pour des Royaumes. Ce qui a fait estimer, que ce Prince a le premier institué le Parlement, encore qu'il ait esté long-temps apres introduit & rendu sedentaire. *Regino. Sigonius l.3. Historia de reg. It. Baronius. Aimoin. Ado. Regino. E. ft. Pasquier ès Recherches de France. l.1.c.1. & 2.*

761. D'autre part Gaifer Duc d'Aquitaine continuant de molester aussi les Ecclesiastiques, & mespriser l'authorité Royale, sentit ce que pouuoient le bras vigoureux & les armes du Roy PEPIN. Dautant qu'apres auoir perdu les villes de Tolose, Cahors, Alby, Xaintes, Bourges & Clairmont, il fut reduit à l'extremité de commettre le reste de sa fortune au hazard d'vne bataille donnée en Perigord, où il perdit la victoire, auec la vie & sa principauté, reunie à la Couronne de France. Comme le Roy retournoit victorieux & triomphant d'vne si glorieuse expedition, qui estoit la septiesme entreprise contre ceux d'Aquitaine, il fut arresté malade d'hydropisie en la ville de Tours, & de là s'estant fait transpotter à S. Denys en France (Eginart dit à Paris) il y expira le 24. iour de Septembre, autres disent d'Octobre, l'an SEPT CENS SOIXANTE HVICT, qui fut le cinquante quatriesme de son aage, & le dix-septiesme de son regne; Prince illustre autant valeureux & prudent, que doux & pieux, fils d'vn pere tres-grand, & pere d'vn fils encores plus grand. Pour autre marque de sa pieté, il fit assembler les Prelats de son Royaume à Gentilly lez-Paris, afin d'obuier aux heresies que les Grecs semoient touchant la Saincte Trinité, & sur la question agitée de la veneration des images. *Ado. Regino. Ado. Sa mort 768. Regino. Ado. Herman. Contract. 767. P. Masson. in Annal. Fr.*

783. PEPIN espousa BERTHE, laquelle n'estoit fille de l'Empereur Heraclius, comme le vulgaire des Historiens a escrit: par ce que le temps ne peut y conuenir. Elle furuescut le Roy son mary, & deceda l'an sept cens quatre-vingts trois, au mois du Iuillet. Elle gist aussi à S. Denys. *Cuspinian. Regino.*

## *ENFANS DV ROY PEPIN, ET DE la Royne* BERTHE *sa femme.*

8. CHARLES LE GRAND Roy de France & Empereur, vulgairement appellé CHARLEMAGNE, continua la posterité.

8. CARLOMAN fut Roy d'Alemagne, d'Austrasie, de Bourgongne & de Prouence, par le partage que le Roy Pepin fit entre luy & Charles ses enfans. Il prit sa couronne à Soissons. La guerre estant resoluë contre Hunaud Duc d'Aquitaine par Charles, il desira d'estre assisté de ce sien frere; qui du commencement luy accorda; Mais depuis il en fut diuerty par aucuns, faschez de les voir en bonne intelligence. Neantmoins les deux Princes ne laisserent de s'entre-uoir en Poictou, puis CARLOMAN se retira en son Royaume, où il ne seiourna gueres, qu'il ne mourut à Salmoncy (qu'on estime estre Mont-Saugeon prés Langres,) le quatriesme iour de Decembre, l'an SEPT CENS SOIXANTE VNZE. Aucuns escriuent *Ado. Sa mort 771.*

CARLO-VINCIENS. *Ans de Iesvs Chr.*

que ce fut l'an precedent. Il fut inhumé en l'Abbaye de S. Remy de Rheims, à laquelle il fit de grands biens, & ne gist à S. Denys prés son pere, comme quelques-vns estiment.

*Hincmar.*

Encore que la Royne BERTHE vefue de ce Roy n'eust aucun valable suiet de crainte, si est-ce qu'elle se retira vers Tassillon Duc de Bauiere (à cause peut-estre, qu'il estoit son parent.) Mais le recognoissant trop foible, pour luy faire auoir la raison de Charles son beau-frere, qui s'estoit emparé des Estats appartenans à ses enfans, elle fut depuis auec eux trouuer Didier Roy des Lombards, ennemy du Roy de France, qui la recueillit humainement; mesmes pria le Pape Adrian de couronner les ieunes Princes; à quoy il ne voulut entendre. Vignier escrit, qu'en despit de la faueur que le Lombard portoit à Berthe, le Roy Charles repudia la sœur ou fille d'iceluy, qu'il auoit à femme. Cependant la ville de Veronne estant assiegée par les François, lors de la guerre meuë contre Didier, par la composition les assiegez liurerent Berthe auec ses deux fils à Charles, qui les enuoya en France, & les traita honorablement. Mais il y a grande apparence qu'ils moururent en ieunesse, attendu que nul Historien ne fait aucune memoire d'eux, ny qu'il deuindrent depuis. Seulement vn autheur recent anonyme, qui a traicté de la Genealogie du Roy Hugues Capet (œuure qu'on attribuë à Pontus de Thiard Euesque de Chaalon) escrit, que Berthe, fille de Carloman, fut par le mesme Charles son oncle, mariée auec Vvitichind, Roy ou Duc de Saxe, apres qu'il eut fait son accord auec ce grand Roy, & qu'il se fut reduit à la foy Chrestienne. Neantmoins il y a grand suiet de douter de ceste alliance, qui ne se trouue tesmoignée par aucun ancien autheur.

*Eginart. in vita Caroli M.*

*Ado.*

*Regino.*

8. PEPIN nasquit l'an 758. & vesquit seulement deux ans, selon Reginon, qui remarque sa naissance, & Fauchet sa mort, souz l'an sept cens cinquante neuf, le disant aagé de trois ans. Qui monstre ce Prince n'estre pas fils aisné du Roy Pepin, comme aucuns ont estimé. 758.

8. GISLE aussi fils du Roy Pepin fut Religieux au Mont de Soracte.

8. ROTHAIDE } moururent en ieunesse, & furent inhumées à Sainct
8. ADELAIDE } Arnoul de Mets.

*Regino.*

8. GISLE autre fille, fut Abbesse.

Vvolfang Lazius Historien Aleman, attribuë au Roy PEPIN vne seconde femme, & fait sortir d'elle plusieurs autres enfans, desquels il designe les noms; Mais puis que la Royne Berthe suruesquit par longues années Pepin son mary, cela doit faire croire qu'il eut ces enfans d'vne concubine; si tant est qu'il en ait eu autres que les susmentionnez. Car cét Autheur est grandement suspect & incurieux; les fautes notables qui se trouuent en ses escrits; mesmement en ce qui concerne la Genealogie, ayant contraint vn des meilleurs Historiens de ce temps, de faire mesme iugement de son incurie & negligence, qu'on peut appeller supine.

*Fauchet.*

# 8. CHARLES LE GRAND, *dit* CHARLEMAGNE *Roy de France & Empereur.*

## CHAPITRE VI.

768. SI la douleur & la playe, que la France receut par le decés de Charles Martel, auoit esté grande & des plus sensibles: aussi le suiet de ioye & de consolation, voire le remede fût proche; voyant presque au mesme temps comme renaistre ce magnanime Prince des François en l'Auguste & inuincible Empereur & Roy de France CHARLES son petit fils Prince qui remplit toute l'Europe de sa puissance, & l'Vniuers de la splendeur & gloire de son nom; Car il ne fut inferieur à Pompée, à Constantin, ny à Theodose; & aussi iustement qu'eux obtint le tiltre bien merité de GRAND. Non tant pour la grandeur & l'excellence de ses faits heroïques, que pour sa rare Pieté, Sagesse & Iustice. Et dauantage fut mis par l'Eglise au nombre des Saincts & bien-heureux.

*Sa naissance.* 742. Ceste naissance aduint en l'an SEPT CENS QVARANTE DEVX à Ingelheim sur le fleuue du Rhin, qui est l'vn des limites d'entre les Gaules & l'Alemagne, comme deuant vn iour cét Empereur estre l'honneur & l'appuy de ces deux grands & puissans Estats. Il fut digne heritier autant des eminentes vertus & du haut courage de son ayeul, que du nom d'iceluy; ayant par maintes glorieuses victoires & conquestes non seulement triomphé des ennemis de son Estat, de ceux du S. Siege & de la Religion, & porté le nom François & la Majesté de ceste Couronne Tres-Chrestienne au plus haut sommet de sa grandeur & prosperité. Mais aussi restably & renouuellé en Occident la dignité & la memoire de l'Empire Romain, auquel depuis luy succederent huict Princes de sa lignée, qui s'estendit en plusieurs fertiles Branches. *Du Tillet.* *Lamb. Stafnaburgensis in Chron.*

Les premieres armes de ce grand Monarque furent employées en la guerre d'Aquitaine, viuant encore le Roy Pepin son pere; apres le decés duquel Carloman son frere puisné & luy diuiserent ses Estats; en sorte que CHARLES eut pour son partage la France Occidentale. Ayant esté couronné à Noyon, (les Alemans disent à Vormes) il ne tarda gueres à retourner en Aquitaine contre le Duc Hunauld, duquel il eut bien tost raison. Car estant tombé entre ses mains, desquelles toutesfois il eschapa, & se retira en Lombardie, il reduisit en son pouuoir tout le pays de ce rebelle, & celuy de Gascongne. *Eginhartus in vita Caroli Mag. Imp.* *Adelmus sub an. 768.*

771. Les Estats de Carloman, qui regna peu de temps, apporterent aussi vn grand accroissement aux Seigneuries de CHARLES, demeuré seul Monarque des François, comme il estoit aduenu au mesme Roy Pepin par la mort ciuile d'vn autre Carloman frere d'iceluy.

Suiuit la premiere guerre contre les Saxons, encore Payens & Infideles, qui s'estoient reuoltez. Ce Prince genereux prit vne ferme resolution de les sousmettre entierement à luy; tellement qu'il les deffit en plusieurs batailles & rencontres, & subiugua leur villes & principales forteresses. Mais ce fut à diuerses fois, & auec beaucoup de peine & de trauerses, dautant que ces peuples feroces, perfides, & tousiours enclins à la rebellion, à toute occurrence secoüoient le ioug, & reprenoient nouuelles forces *Eginhart.* *Regino.* *Sigebert.*

CARLOVINGIENS. *Ans de Iesus Chr.* apres leurs frequentes desconfitures. Iusques-là qu'en l'espace de trente trois ans il entreprit contre eux neuf guerres cruelles. A la sixiesme le grand Vvitikind leur principal Duc ou Roy cedant en fin au puissant genie de CHARLES son aduersaire, se rendit à luy, puis autant par la 785. douceur que par la force, delaissa la superstition Payenne, se fit Chrestien & baptiser auec grand nombre des siens. Le Monarque François fit abatre les Idoles, planta la vraye religion en ce pays, y fit establir des Euesques & Dioceses. Et de ces dignes actions acquit le surnom *d'Apostre de Saxe*.

*Adelmus. Annal. authoris incerti.*

Sa grande Pieté fut aussi recognuë, lors qu'estant appellé en Italie par le Pape Hadrian I. pour le secourir & deliurer de l'oppression de Didier Roy des Lombards, marchant sur les vestiges de son pere, il s'y achemine aussi-tost, prend la ville de Verone, puis celle de Pauie, apres vn long & 773. fascheux siege, se rend maistre du Roy & du Royaume Lombard, lequel prit fin en ce Didier chassé d'Italie; comme fut aussi Adalgaise son fils ou gendre. En ceste victoire obtenuë en Lombardie, CHARLES ne pardonna pas seulement à Paul Diacre d'Aquilée; mais encore le gratifia pour l'estime de son sçauoir: N'ayant souffert autre peine de sa faute, d'auoir trempé en vne trahison, sinon le commandement que luy fit le Roy victorieux, d'escrire l'Histoire de Lombardie.

*Eginart. Ado. Regino.*

CHARLES fut honorablement recueilly à Rome par le Pape, qui recognoissant combien l'Eglise & luy en son particulier luy estoient redeuables, luy confera la dignité de *Patrice*; heureux augure qu'il paruiendroit à l'Empire. Il luy octroya aussi le droit eminent & le priuilege d'eslire les Papes, & de disposer du Siege Apostolique. Ce qui fut arresté en vn Concile où assisterent cent cinquante tant Euesques qu'Abbez, qui sur ce donnerent leur aduis & consentement. En suite de ce Hadrian couronna CHARLES Roy d'Italie ou Lombardie; Il retourna en ce pays pour reprimer le reste de la rebellion, & punir la perfidie de Rotgand Duc de Frioul.

*Sigonius. Baronius. Sigebert. Regino.*

D'autre part les Chrestiens d'Espagne, qui gemissoient il y auoit prés de cent ans, souz la tyrannie insupportable des Sarrazins, eurent aussi recours au Monarque François, lequel tousiours prest de secourir les affligez, passe heureusement les monts Pyrenées, prend la ville de Pampelune, qu'il fit razer, trauerse le fleuue d'Ebro, prend aussi Sarragosse, & depuis Barcelonne, fait baptiser multitude d'Infideles, & restablist la Foy Chrestienne, d'où la fureur de ces barbares l'auoit abolie. Alfonse Roy de Leon, dit le Chaste, fut aussi secouru de ses armes, par le moyen desquelles il obtint plusieurs victoires, & eut le pouuoir d'eslargir ses limites. Ce qu'aucuns Historiens Espagnols passent souz silence, & l'obligation signalée que l'Espagne a enuers la France, qui a esté tellement recogneuë par Alfonse mesme, & par l'Histoire ancienne, qu'elle nous apprend, ce Roy estranger s'estre sousmis à CHARLES. Mais au retour d'vne si glorieuse & saincte expedition, aucuns Espagnols & Gascons, par vne malheureuse enuie & perfidie, assaillirent les François à Ronceuaux dans les destours des Pyrenées, & en taillerent en pieces vn grand nombre. Les genereux exploits de ceste guerre entreprise par le Roy de France, auec autant de magnanimité que de gloire, furent si grands, que le recit en a esté embroüillé de fabuleuses narrations par aucuns mauuais Escriuains & de Romans, entre lesquels on remarque celuy qui court souz le nom de Turpin Archeuesque de Rheims.

*Eginart. Ado. Regino sub an. 798. Eginart. Adelmus.*

Cependant pour la troisiesme fois CHARLES entreprend le voyage 781. d'Italie, à fin d'y regler les affaires, & lors le Pape en sa faueur couronna

*Sigonius.*

*Ans de* IESVS CHR. ses deux fils, l'vn Roy d'Italie & l'autre d'Aquitaine. Apres auoir appaisé quelques troubles en Austrasie, Gascogne & Bretagne Armorique il s'achemina encores en Italie, où il fit rebastir la ville de Florence, que les Gots auoient ruinée, & contraignit Argaise Duc de Beneuent, qui vsurpoit la qualité de Roy, de s'humilier; comme fit aussi quelque temps apres Tassillon Duc de Bauieres; lequel s'estant derechef ietté dans la rebellion, à cela incité par Limburge sa femme, qui estoit fille de Didier Roy des Lombards, il fut despoüillé de son Duché. Et par ce que les Auarois ou Huns, peuple indompté qui s'habitua és Pannonies dés le temps d'Attila, s'estoient liguez auec Tassillon, CHARLES leur fit viuement la guerre, bien qu'auec diuers euenemens; & en fin apres plusieurs expeditions entreprises contre eux, il les vainquit; & subiugua pareillement les Esclauons. CARLOVINGIENS. *Fauchet. Aim.l.4.c.99. Regino. Acciaiolus in vita Caroli M. Eginart.*

796. Hadrian mort, Leon III. fut esleu Pape en son lieu. Incontinent apres sa consecration il enuoya des Legats à CHARLES auec des dons & presens, sçauoir est des clefs d'or prises sur la chasse do S. Pierre, & l'estendart de la ville de Rome. Le Roy luy enuoya vne autre Ambassade, dont estoit chef Engilbert son gendre, afin de rendre les deuoirs & complimens ordinaires, pour luy porter aussi des oblations du tresor, lequel il auoit depuis peu conquis sur les Huns. Ce Pape auoit receu plusieurs outrages d'aucuns Romains, qui se plaignoient de luy, & luy imputoient plusieurs choses. Il a recours au Roy qu'il vint trouuer en Saxe; & de là CHARLES vient en Italie pour le secourir & cognoistre des differends. Il fit à Rome vne entrée fort magnifique, ayant desia donné ordre & commandé à plusieurs Prelats & Seigneurs de ses Royaumes de remettre Leon en son Siege. Il commit aussi des Iuges pour informer des outrages: & comme ils virent que les accusez ne vouloient rien aduoüer, ils les enuoyerent prisonniers en France. Autres disent, que ce iugement ne fut donné qu'apres le couronnement Imperial de CHARLES, & adioustent, que l'Empereur les ayant condamné à mort, comme criminels de leze-Majesté, le Pape interceda pour eux, & leur sauua la vie, tellement qu'il se contenta de les exiler. *Baronius. Massonus. A. du Chesne. Regino. Annales vet.*

Tant y a, que pour connoistre des torts faits au Pape, le Roy conuoqua les Prelats, auec plusieurs Seigneurs afin d'examiner les accusations obiectées à sa Saincteté. Mais ils dirent tous d'vne voix commune, *Qu'ils n'osoient pas iuger le Siege Apostolique, qui estoit le Chef des Eglises de Dieu, qu'il n'appartenoit à aucun de le iuger. Que le Pontife Souuerain commandast luy-mesme, & qu'ils obeiroient. Alors Leon respondit; Qu'il suiuoit les traces de ses predecesseurs, & qu'il estoit prest à se purger des crimes, qu'on luy auoit imposez. Ce qu'il fit, en touchant les Saincts Euangiles, & protesta qu'il ne sçauoit rien de tous ces crimes qu'on luy imputoit.* Cela fait, on donna loüanges à Dieu. *Anastasius.*

Or Leon considerant auec les peuples d'Italie, la necessité de l'Eglise Catholique, dont la protection auoit de long-temps esté delaissée par les Empereurs d'Orient; & d'ailleurs ayant esgard aux grands merites de la nation Françoise enuers le S. Siege; que CHARLES par sa vertu & puissance s'estoit, sur tous les Princes Chrestiens, rendu recommandable, & qu'à l'exemple de ses ayeuls en tant d'occasions il s'estoit si courageusement employé pour la defense de la religion & du S. Siege, à l'instance & du consentement du Clergé, de la Noblesse Romaine & du peuple Leon declara Empereur Auguste, ce magnanime Prince, le couronna & 801. sacra solemnellement à Rome, le iour de Noël de l'an huict cens vn: le peuple, qui n'auoit veu d'Empereur depuis plus de trois cens ans, auec vne

allegresse incroyable s'escriant à haute voix ; lors de la solemnité, A CHARLES AVGVSTE COVRONNÉ DE DIEV, GRAND, ET PACIFIQVE EMPEREVR DES ROMAINS, VIE ET VICTOIRE. Tellement qu'il sembloit par ce seul spectacle que Rome eust esté restablie en son ancienne splendeur & maiesté.

*Regino.*

CHARLES fut recherché, honoré, & redouté des plus grands Monarques du Monde, tant Chrestiens qu'Infideles qui desirerent l'honneur de son alliance. L'Imperatrice d'Orient Eirene se doutant qu'apres tant d'heureux euenemens en ses hautes entreprises, il voulust passer en Grece, pour la sousmettre aussi à ses loix, & reunir les deux Empires ; & craignant que ceste tempeste n'allast fondre sur son Estat, enuoya ses Ambassadeurs vers luy, afin de traiter d'appointement entre les deux Empires. Et luy de sa part en enuoya d'autres, pour la demander en mariage, alliance qui eust sorty effect sans l'empeschement d'Aëtie Seigneur Grec, qui en destourna la Princesse. CHARLES restablit en son Estat Eardulphe Roy des Nortumbriens en Angleterre, dont il auoit esté deietté. Heminque Roy de Danemarc enuoya aussi vers luy, pour traiter ensemble d'amitié. Et Cagan Roy des Auarois, chassé de son pays, vint souz ce mesme tiltre s'habituer auec les siens en Styrie & Carinthie par sa permission. Ainsi le nom & la reputation de cét excellent Monarque estant espandué par tout l'Vniuers, Aron Roy de Perse, qui commandoit à toutes les autres contrées du Leuant, luy enuoya aussi des Ambassadeurs & de riches presens. Et pour tesmoignage d'affection particuliere luy offrit la ville de Hierusalem, dont il luy enuoya les clefs & celles du S. Sepulchre, pour en disposer à sa volonté. Abraham Amiras des Sarrazins de Fez en Afrique, & Ibnabala Roy de Sarragosse en Espagne le rechercherent pareillement. Bref la premiere alliance d'entre la France & l'Escosse, où regnoit en ce temps-là Akaie, fut premierement contractée souz ce grand Empereur, & tousiours depuis a continué entre les deux Royaumes : les Escossois, qui l'appelloient leur Seigneur, s'estant aussi sousmis à luy. L'amitié de CHARLES fut semblablement recherchée par l'Empereur d'Orient Nicephore successeur d'Eirene ; & lors ils diuiserent entre eux les deux Empires, ayant arresté, qu'ils s'appelleroient freres & Augustes, l'vn Empereur Romain, Latin ou d'Occident, auquel appartiendroient les Gaules, l'Espagne, l'Alemagne, la Hongrie, la Dace, la Sclauonie, auec partie d'Italie ; & tout le reste feroit de l'Empire d'Orient, de Grece ou de Constantinople : dont les autres Empereurs Michel & Leon successeurs de Nicephore, rechercherent aussi son amitié & son alliance. Cependant CHARLES, apres sa promotion à ceste haute dignité Imperiale, mit sur pied plusieurs armées, l'vne souz la conduite de Charles son fils aisné, deffit les Sclauons dits Sorabes, & leur Duc Mileduic, l'autre repoussa les Sarrazins de l'Isle de Corse, & la troisiesme alla en Espagne.

*Regino. Cedrenus. Zonaras. Regino. Egnart. Mon. S. Galli l. 2. c. 11. & 14. H. Boët. lib. 10. hist. Scot. Eginhart. in vita Caroli M. Annales authoris in c. Regino.*

Mais ce genereux Prince n'estoit point tellement ententif aux affaires de guerre, qu'il ne donnast aussi ordre à ce qui estoit de la police de ses grands Estats, & à diuers vtiles reglemens concernans les choses Ecclesiastiques & seculieres ; comme aussi à maintes œuures pieuses. Car il fit tenir & promeut cinq Conciles és villes de Mayence, Rheims, Chalons, Tours, & Arles : dont il confirma les constitutions, & fit aussi tenir deux autres assemblées de Prelats, en l'vne desquelles l'heresie de Felix Euesque d'Vrgel en Espagne fut condamnée.

*Regino. Ado. Pap. Masson. Annal. l. 2.*

CHARLES escriuit aussi en langue Latine des Ordonnances, qu'il intitula *Capitulaires*, contenant de tres-belles & salutaires constitutions pour tous Ordres, & afin de retrancher le vice.

Il

*Ans de Iesvs Chr.* Il ioignit à ses Estats, l'Italie, la Gascongne, grande partie d'Espagne, de l'Allemagne, la Saxe, la Bauiere, les Pannonies, la Sclauonie, les Isles Baleares & autres grands pays. Par son Testament qu'il fit en l'an huict cens six, il dispofa de ses Royaumes en faueur de ses trois fils, dont neantmoins il eut le cuisant regret & l'affliction d'en voir mourir deux apres ceste dispofition, les ayant suruescu par vn ordre preposteré de nature. A Loüis, qui seul eut le bon-heur de le suruiure, il laissa l'Aquitaine & la Gascongne, auec partie de Bourgongne, & outre la Prouence, la Septimanie ou Gothie, la Sauoye & autres prouinces. A Pepin l'Italie, la Lombardie, Bauieres, auec partie de l'Alemagne située vers la riue meridionale du Danube. A Charles son aisné la France auec l'autre partie de Bourgongne, & celle de l'Allemagne qui restoit; leur commanda le soin de l'Eglise & sa protection, comme elle auoit esté prise par ses pere & ayeul, & par luy-mesme, ne parlant aucunement de l'Empire en ceste dispofition.

*[CARLOVINGIENS.] [806.] [Annales incerti authoris.] [In Annalib. antiq. à Pithoe. editis.]*

Comme tous ses desseins estoient hauts & releuez; son entreprise de ioindre les fleuues du Rhin & du Danube, & par mesme moyen la mer Septentrionale à la mer noire, ne fut des moindres. Mais elle ne peut estre paracheuée à cause des pluyes, & autres difficultez qui s'y rencontrerent. En fin ce tres-illustre Monarque ayant mis à chef maintes autres vertueuses actions, laissa les couronnes terrestres, dont il auoit le chef orné icy bas, pour aller prendre possession de la celeste, & du seiour des bien-heureux, estant lors à Aix la Chapelle, qui fut le lieu de sa plus ordinaire demeure. Son decés arriua le vingt-huictiesme de Ianuier, l'an HVICT CENS QVATORZE, estant en l'aage de soixante douze ans, en ayant regné quarante sept en France, & tenu l'Empire quatorze. Au lieu mesme d'Aix son corps fut enseuely dans l'Eglise par luy superbement fondée à l'honneur de la sacrée Vierge, non loin de laquelle il fit esleuer vn somptueux Palais, & voulut, que doresnauant les Empereurs prissent leur Couronne en ceste ville là, ainsi que plusieurs ont fait depuis en qualité de Roys d'Alemagne. Il se plaisoit en ceste ville d'Aix, d'autant qu'elle estoit comme au milieu de ses Estats. Vn autre cause de l'affection qu'il y auoit, est raportée par Petrarque; Neantmoins les plus iudicieux l'estiment fabuleuse; & semble auoir esté inuentée sur la fiction & fable de Pygmalion, aussi elle est iniurieuse à la memoire de l'Empereur. Il escrit donc, que passant à Aix, il aprit de certains Prestres, qu'on tenoit par tradition, CHARLEMAGNE estre deuenu si esperduëment amoureux de certaine Dame, qu'oubliant tout soin des affaires, il ne se plaisoit qu'à la caresser: & que Dieu ayant donné la mort à ceste femme, il s'acharna neantmoins tout autant à ce cadauer, que lors que la personne estoit viuante, la tenant & baisant, & ne sentant la puanteur dont elle infectoit les autres. Que l'Archeuesque Turpin se doutant qu'il y auoit du charme, en l'absence du Roy osta dessous la langue de ceste carcasse vn anneau, & aussi-tost CHARLES en sentit la puanteur, & se retira de cét amour folle, affectionna l'Archeuesque qui portoit l'anneau, lequel il ietta dans vn lac proche d'Aix, qui fut cause depuis ce temps-là que la ville luy aggrea sur toutes & l'orna de beaux bastimens & grands priuileges.

*[Regino.] [Annal. 4. c. 84.] [Auent. l. 4. Annal. Boior.] [Sa mort 814.] [Annal. incerti authoris.] [Eginart.] [Aimoin.] [Ado.] [Nitard l. 1.] [Vita Caroli M. à Mon. S. Epar.] [Petrarcha Epist. fam. l. 1.] [Est. Pasq. l. 5. c. 36. des Recherches de la France.] [Gramatian.] [S. du Pleix.]*

*1166.* Le Pape Paschal canoniza CHARLES en l'an mil cent soixante six, à la poursuite de l'Empereur Frideric. Et encore qu'il ne fust Pape legitime, si est-ce que nul des autres Souuerains Pontifes de l'Eglise n'a reprouué ceste canonization. Aussi entre toutes les vertus de CHARLES paroissoit vn zele incomparable & religieux à l'aduancement de la gloire de Dieu & de la Foy. Par le Concile de Mayence on luy donna le tiltre de

*Tres-Chrestien, de directeur de la vraye religion, & defenseur de la saincte Eglise de Dieu.* Par celuy de Rheims il fut appellé *tres-pieux*, par le troisiesme Concile d'Arles nommé *Empereur Orthodoxe*, & par le sçauant Alcuin, *nouueau Dauid.*

Pour autres monumens de sa Pieté, il confirma tous les dons que le Roy son pere auoit faits à l'Eglise Romaine, & en adiousta d'autres. D'ailleurs il fonda & dota richement plusieurs Eglises & Monasteres. On remarque entre autres celles de S. Iaques, dit de l'Hospital à Paris, celles de Tolose & Bourges de mesme nom, celle de S. Aignan à Orleans, les Abbayes de S. Maixant, S. Sauin, & Charroux en Poictou, S. Florent lez-Saumur, S. Philibert & S. Iosse prés Monstrueil; Noaillac, S. Tension, S. Paisant & autres en Auuergne, Moissac en Quercy, S. Iean à Mesin en Condomois. Il fit aussi edifier en Hierusalem vn Monastere, ce qui a peut-estre donné lieu à l'erreur de ceux qui ont pensé, qu'il fut à la conqueste de la terre Saincte; Mais il est vray, que se voyant aymé & craint de ses voisins, il desira d'estre aussi cogneu des Princes plus esloignez, enuoyant aux Chrestiens d'Egypte, Syrie & Afrique, & principalement à ceux de Hierusalem ses aumosnes, & cherchant l'amitié des Princes de ce pays-là, encore qu'ils fussent Sarrazins, seulement afin qu'ils traitassent doucement les Chrestiens, ainsi que dit Pierre d'Auxerre.

*Fauchet.*

Ce grand Prince à toutes heures donnoit audiance à ceux qui demandoient Iustice. Il estoit tres-docte, & eut vn heureux progrez en toutes sciences, singulierement en l'Histoire (vray liure des grands Princes) aux Mathematiques, & aux langues Syriaque, Hebraïque, Grecque & Latine; ayant eu le mesme Alcuin pour precepteur, ce qui le rendit plus enclin à fauoriser ceux qui faisoient profession des bonnes lettres. Les Vniuersitez de Paris, de Pauie, & de Padoüe sont aussi de sa fondation.

*Eginartus. Lupus Ferrar. Abas Epist. ad Eginartum. Rob. Goulcius de fundatione Paris. Acad.*

Il auoit vn visage maiestueux & venerable, estoit de stature haute, bien proportionnée, & non excessiue, telle qu'aucuns se sont imaginez, estant plus haut que les mediocres, & moindre que les plus hauts. Il estoit doüé de toutes les conditions requises en vn excellent Chef de guerre, adroit aux armes, sobre, magnanime, liberal, auec cela il estoit fort charitable enuers les pauures. Mais, comme il ne se trouue rien de parfait icy bas, l'esclat de tant de bonnes conditions, qui reluisoient en luy, fut aucunement obscurcy pour auoit esté par trop addonné aux femmes, vice assez commun aux hommes belliqueux, ayant laissé vn grand nombre d'enfans naturels de diuerses concubines; nommées par du Tillet. Encore qu'il eust esté marié par quatre fois. Sa premiere femme ne fut pas Galiene, fille du Roy de Tolede, comme aucuns se sont imaginez, mais bien HERMENGARDE (quelques autheurs l'appellent Theodore) fille, ou selon autres sœur, de Didier Roy des Lombards. Il l'espousa l'an SEPT CENS SOIXANTE NEVF, contre son gré & plustost par volonté de sa mere Berthe, que par affection qu'il luy portast. Aussi le mariage fut dissouz vn an apres, & la repudia sans en auoir eu enfans. Aucuns estiment que la sterilité de la Princesse donna aussi cause à la dissolution du mariage. Apres laquelle CHARLES prit à femme HILDEGARDE, qui eut pour pere Hildebrand Duc de Sueue, selon la plus commune opinion; Mais vn ancien autheur l'a dit auoir esté fille d'Imma fils de Nebi, qui eut pour pere Houchin, fils de Godefroy Duc d'Alemagne. Hildegarde deceda à Thionuille en l'an SEPT CENS QVATRE-VINGTS TROIS, le dernier iour d'Auril, & gist en l'Eglise de S. Arnoul de Mets. En ce mesme an CHARLES, pour la troisiesme fois, fut marié à

*Eginart. Marq. Freher. Du Tillet. Eginart. Theganus de gest. Lud. Py. Regino. Vita Caroli M. à Monacho S. Epar. Idem.*

*1. mariage. 769. 2. mariage. 783. 3. mariage.*

*Ans de* IESVS CHR. Vormes auec FASTRADE fille du Comte Raoul, Princesse pleine de CARLO-
794. fast & d'orgueil. Elle mourut l'an sept cens quatre-vingts quatorze, & VINfut inhumée en l'Eglise de S. Aubin de Mayence. La derniere femme fut GIENS.
LVIDGARDE Alemande, fille de Frideric, laquelle deceda sans en- *Du Tillet.*
800. fans le cinquiesme de Iuin, l'an HVICT CENS, en la ville de Tours, où elle gist dans l'Eglise de S. Martin.

## *ENFANS DE L'EMPEREVR CHARLES* LE GRAND *&* D'HILDEGARDE *sa deuxiesme femme.*

9. CHARLES Roy d'Alemagne & d'vne partie de Bourgongne fut employé en diuerses expeditions militaires par l'Empereur son pere, mesmement contre les Vvestphaliens, qu'il deffit l'an sept cens octante cinq, & contre les Bohemes, Slaues & Sorabes, le Roy ou Duc desquels il tua l'an huict cens six, en vne bataille. Il s'opposa aussi à Godefroy des Danois, puis en l'an huict cens onze mourut en Bauiere, au grand desplaisir de son pere, qui eut vn surcroist d'affliction par ceste seconde playe domestique. Selon la Genealogie de S. Arnoul, l'ancienne Maison des Comtes de Vermandois est sortie de ce Prince. Autres toutesfois la font sortir de Pepin son frere puisné. *Theganus de gest. Lud. Pij. Aimoin. Regino.* 811. *Regino.*

9. PEPIN Roy d'Italie, duquel sera cy apres faite plus ample mention apres la posterité de l'Empereur son frere.

9. LOVIS surnommé le Debonnaire, Roy de France & Empereur, aura son Eloge en son lieu.

778. 9. LOTHAIRE frere iumeau de Loüis, nay au pays d'Aquitaine, l'an sept cens septante huict, deceda en enfance au mesme pays, peu de temps apres sa naissance. *Vita Ludouici Pij.*

9. ROTRVDE fut seulement fiancée & non mariée à Constantin Empereur de Grece, fils de l'Imperatrice Irene. Elle mourut le dix-septiesme de Iuin en l'an huict cens dix. Cedrenus escrit, qu'Irene craignit que par ceste alliance le pouuoir & l'authorité des François fust accreuë, & par ce elle empescha le mariage, & fit espouser à son fils Marine du pays d'Armenie. *Cedrenus in Annalib. Regino.* 810. *Zonaras in vita Constantin. Eginartus.*

9. BERTHE, femme d'Angilbert Comte, qui fut depuis Abbé de S. Riquier, & est reputé sainct. De ce mariage sortirent Harnid & Nitard, (Masson l'appelle Vitald, qui a descrit en quatre liures l'Histoire de la guerre ciuile d'entre les enfans de l'Empereur Loüis le Debonnaire.) Angildebert & sa femme de leur mutuel consentement renoncerent à la vie seculiere, & suiuirent l'Ecclesiastique. *Chronicon D. Victoris. Du Tillet.*

781. 9. GISLE baptisée à Milan par l'Archeuesque de Tours, l'an sept cens quatre-vingts vn, fut Religieuse. *Regino.*

9. HILDEGARDE & ADELAIDE decedées en bas aage, furent inhumées à S. Arnoul de Mets. *A. du Chesne.*

## *FILLES DE L'EMPEREVR CHARLES* LE GRAND, *& de* FASTRADE *sa troisiesme femme.*

*Du Tillet.*

9. THEDRADE Abbesse d'Argentueil.

*Idem.*

9. HILTRVDE ou Hiltetrade, appellée Royne par tiltre de Charles le Chauue. On ne trouue aux Histoires autre chose de particulier de ceste Princesse, si ce n'est en la vie de l'Empereur Loüis le Debonnaire, où il est parlé du scandale qu'elle apporta en la maison du pere.

## *ENFANS NATVRELS DE L'EMPEREVR* CHARLES LE GRAND.

*Eginartus in vita Caroli M.*

9. PEPIN surnommé le Bossu: mais au reste Prince beau de visage, conjura en l'an sept cens soixante douze, contre le Roy Charles son pere, qui le punit d'vne douce peine, en le faisant tondre & rendre moyne dans l'Abbaye de S. Gal, de laquelle il fut transferé en celle de Prum au diocese de Treues. Ceux là se sont mescontez qui l'ont confondu auec le Roy d'Italie son frere, lequel portoit aussi le nom de Pepin. 772.

*Author vitæ Ludouici Pij.*

9. HVGVES Duc de Bourgongne, dit le Grand & l'Abbé; qu'aucuns escriuent auoir esté fils legitime, auquel cas il faudroit que Charles le Grand eust esté marié à Regine mere d'iceluy. Quoy qu'il en soit, HVGVES fut Prince vertueux & magnanime. Il tint en commande les Abbayes de S. Bertin en Picardie, de S. Vvaast d'Arras & autres. Le Roy de France Charles le Chauue son neueu l'enuoya en Aquitaine auec vne armée, pour faire la guerre à Pepin, fils de Pepin Roy de ce pays là. Mais les Lieutenans & Capitaines du ieune Prince luy ayant liuré vne bataille prés la ville de Tolose, le septiesme de Iuin, l'an huict cens quarante quatre, HVGVES demeura entre les morts & laissa deux filles, qui suiuent: Selon aucuns il fut aussi pere de Robert le Fort Comte d'Anjou & Marquis de France, tige de la troisiesme Famille Royale: autres tiennent que ce Prince fut seulement son gendre. 844.

*Annal. authoris incerti ad an. 844.*

*I. Besly en la Geneal. des Ducs de Guyenne.*

10. N. de Bourgongne mariée au Prince ROBERT le Fort, Marquis de France & Comte d'Anjou susmentionné.

*A. du Chesne.*

10. PETRONILLE de Bourgongne fut conjointe par mariage auec TERTVLLE gentilhomme Breton, & a esté mere d'Ingerger Comte d'Anjou & de Gastinois, & Seigneur d'Amboise.

*Vita Ludouici Pij.*

*Capit. Caroli Calui. Tit. 2.*

9. DREVX fils de Regine concubine, fut Euesque de Mets; Il assista à la mort & fit les funerailles de l'Empereur Loüis Debonnaire son frere, duquel il estoit Archichapelain. Il presida depuis au Synode tenu à Thionuille, que les Roys Lotaire, Loüis & Charles firent tenir en l'an cinquiesme du regne de Charles le Chauue, qui fut

Ans de Iesvs Chr.

enuiron l'an 845. Aucuns sçauans personnages qui ont escrit de son temps, le louent & l'estiment, entre autres vertus & bonnes conditions dont il estoit doüé, pour sa doctrine. Il consacra S. Ansgar Archeuesque d'Hambourg, en presence de l'Empereur Loüis son frere, & de plusieurs Prelats. Le Pape Sergius II. le fit Archeuesque de Mers ou Metropolitain, en toutes les Prouinces de deçà les Alpes; Mais les Euesques de France & d'Alemagne s'y opposerent, & l'empescherent d'exercer ceste dignité; Il mourut en l'an HVICT CENS CINQVANTE CINQ, ayant esté Euesque trente deux ans cinq mois.

CARLOSON VINGIENS.

Hincmarus ep. 6. c. 30. Nota Iac. Sirmondi ad Capit. Caroli Cal. Ibidem. Hincmar. Ep. 6 c. 30.

Sa mort 855.

9. THEODORIC fut en la Cour de l'Empereur Loüis son frere, qui le daigna admettre à sa table auec Dreux & Hugues aussi ses freres. *Vita Lud. Pij.*

9. ROTHAIDE fille de Mathalgarde.

9. ROTHILDE autre fille naturelle.

9. ADALINDE ou Adeldrude fille de Gersuinde Saxonne.

9. EVPHRASIE Abbesse de S. Laurens à Bourges, Monastere fondé par Charlemagne son pere. *Cl. Robert. in Gallia Christ.*

---

# 9. LOVIS
## *Empereur & Roy de France, surnommé* LE DEBONNAIRE.

### CHAPITRE VII.

814. IL y a dequoy admirer en cét Empereur les hauts secrets de la puissance de Dieu; qui souuent esleue les Princes à vne merueilleuse grandeur & felicité, puis apres les abbaisse iusques à vne infortune & condition miserable. Car d'vne part s'il eut le bon-heur d'estre genereux & debonnaire, d'auoir regné sur la meilleure partie de l'Europe, d'auoir esté fils d'vn grãd & Sainct Empereur, eu pour ayeul vn Roy monté par sa vertu au throsne de la Monarchie de France, & pour bisayeul celuy qui fut comme le mur de la Chrestienté, & le fleau des Infideles. D'autre costé sa misere est deplorable, en ce qu'aucuns de ses enfans violans les plus sainctes loix de la nature, non seulement se reuolterent contre luy; mais encore le relegueret dans vn Monastere, le degraderent honteusement & despoüillerent de ses Estats, esquels neantmoins depuis il fut restitué.

Sa naissance. 778. LOVIS, qui estoit frere iumeau de Lothaire, nasquit de la Royne Hildegarde, au chasteau de Chassenueil en Agenois, en l'an SEPT CENS SOIXANTE DIX-HVICT; pendant que Charles le Grand son pere estoit en son voyage d'Espagne. En estant de retour il erigea le Duché d'Aquitaine en Royaume, duquel il inuestit ce Prince, tout ieune qu'il estoit, & l'en fit appeller Roy, ordonnant des Comtes à Toloze (qu'il fit comme capitale de ce Royaume,) à Poictiers, à Bourges & ailleurs, lesquels sont nommez par l'Histoire du temps, pour l'assister. Il fut couronné

*Author incertus sed coataneus vita Ludouici Pij.* *Aim. l. 5 c. 1.*

781. *Auth. vita Lud. Pij*

à Rome Roy de ce pays par le Pape Hadrian I. l'an sept cens quatre-vingts vn, puis apres enuoyé en Aquitaine.

Ayant attaint l'aage propre à porter les armes, il desira aussi-tost de rendre preuue de sa vertu & de son courage contre les Infideles. Cela le fit resoudre de passer par deux fois en Espagne, où il prit la ville de Barcelonne apres vn long siege, & celle de Tarracone. Au deuxiesme voyage il mit aussi en son pouuoir celle de Pampelonne, tailla en pieces nombre de ces barbares, fit vn degast des pays qu'ils occupoient, & retourna victorieux en son Royaume. Apres ces exploits memorables il fut associé à l'Empire par son pere. Duquel ayant recueilly l'ample succession, il renouuella l'alliance auec Michel Empereur d'Orient, & auec son successeur Leon, rangea les Saxons & Frisons au deuoir, receut l'hommage qui luy fut rendu par Harold Roy de Danemarc, lequel depuis se fit baptiser, & desira auoir LOVIS pour parrain; les Sorabes, qui s'estoient rebellez, furent aussi par luy vaincus, & les Gascons domptez en deux batailles.

*Idem.* — *Theganus de gest. Lud. Pij.* — *Author incert. vitæ Lud. Pij coætaneus.* — *Thegan.* — 813.

Cependant le Pape Estienne IV. ayant fait prester le serment à LOVIS par les Romains, vint en France pour le supplier de se rendre protecteur du Sainct Siege: Il le receut à Rheims auec vn grand honneur & reuerence; En faisant les deuoirs & complimens reciproques, l'Empereur salüa le Pape par ces paroles; *Beny soit celuy, qui vient au nom du Seigneur Dieu, nostre Seigneur nous a esclairez*: & le Pape de sa part dit au Roy; *Qu'il benisse soit Dieu de ce qu'il luy auoit fait la grace de voir de ses yeux vn second Roy Dauid.* Peu de iours apres son arriuée il oignit & sacra LOVIS, & luy mit sur la teste vne precieuse Couronne qu'il auoit apportée auec soy. Il couronna aussi derechef l'Imperatrice son espouse. Estienne mort, Paschal I. son successeur, apres les ceremonies de sa consecration, enuoya aussi-tost des Legats en France auec vne Epistre Apologetique, & de grands presens à l'Empereur, luy mandant, qu'il auoit succombé par l'election & acclamation du peuple, plustost qu'aspiré par ambition & desir, à ceste dignité. Peu de temps apres LOVIS conuoqua vn Synode à Aix la Chapelle, où par vne nouuelle constitution il approuua tout ce qui auoit esté donné ou restitué par ses predecesseurs à l'Eglise Romaine. Aucuns adioustent, qu'il amplifia ces dons, iusques à ceder au Pape & transporter le temporel de Rome.

*Idem.* — *Vita Lud. Pij.* — *Thegan.* — *Apud Gratiã. c. ego Lud. c. 91 & apud Baron. an. 817.* — 816.

Lindeuuic, Gouuerneur de Hongrie, s'estoit aussi sousleué; mais apres vne guerre de trois ans, il fut deffait par les Lieutenans de LOVIS. Cependant Bernard Roy d'Italie se reuolta pareillement contre l'Empereur son oncle & prit les armes, soit à cause qu'il se voyoit frustré de la dignité Imperiale, qu'il pretendoit comme fils de Pepin aisné des enfans de Charles le Grand; (ainsi qu'escrit vn Historien,) soit pour quereller le Royaume de France, qu'en la mesme qualité & droit de primogeniture il pretendoit aussi. Neantmoins voyant les grands preparatifs que faisoit son oncle, il mit les armes bas, s'humilia & demanda pardon. Ce qui n'empescha qu'on ne luy fist son procés, par l'euenement duquel il eut inhumainement les yeux creuez; seuerité blasmée de plusieurs, & de laquelle LOVIS se repentit, & en fit declaration publique & penitence. En suite l'Empereur fit partage à ses enfans, & par deux fois reprima en personne la rebellion des Bretons Armoriques. Comme cy apres il sera plus particulierement recité.

*Author vitæ Lud.* — *Theganus.* — *Regino.* — *Theganus.* — 818.

Ce bon Empereur auoit pour quatriesme fils Charles procreé de son second mariage, qu'il designa Roy d'Alemagne: dont Lothaire, Loüis & Pepin ses autres fils du premier lict, entrerent en telle enuie & ialousie &

*Author vitæ Lud. Pij.*

*Ans de Iesvs Chr.* — CARLOVINGIENS.

de l'affection particuliere qu'ils voyoient leur pere luy porter, qu'vne malheureuse diuision se mettant entre personnes si proches, la guerre s'en ensuiuit auec le desordre; & depuis ce temps l'illustre Maison de Charlemagne alla tousiours depuis en decadence.

Au reste les Bretons ayant perdu la memoire du chastiment, qu'ils auoient receu de leur felonnie contre Charlemagne, se voulurent encore sousleuer contre Lovis son fils, & agrauans leur faute firent prendre le nom de Roy à Murman, l'vn des principaux Seigneurs d'entre eux. *Vita Lud. Pij.* *Vignier.*

818. Tellement que l'Empereur fut contraint de les aller attaquer en personne, & les chastia de telle façon, qu'il mit en pieces l'armée des rebelles, s'empara de la Bretagne, à laquelle il donna pour Comte ou gouuerneur Neomene, comme escrit Regino; Mais Vigniet estime qu'il y a de la transposition au passage rapporté par cét ancien autheur, & que ce ne fut pas lors que Neomnee fut estably Comte ou Gouuerneur des Bretõs; lesquels continuans en leur rebellion, l'Empereur retourna pour la seconde *Au traité contre d'Argentré.*

824. fois contre eux, les vainquit derechef; Et bien que, pour les tenir en deuoir, il eust receu des ostages d'eux; neantmoins ils ne laisserent de se reuolter encore, tant ils estoient opiniastres. *Theganus.*

Cependant les fils aisnez de l'Empereur, conspirans malheureusement contre luy le reduisirent à telle extremité, que n'ayant confiance aux François, dont plusieurs inclinoient au party des conspirateurs, il fit ve-

829. nir à son secours les Alemans & Saxons. Le trouble fut commencé par Pepin, puis par ses deux freres Lothaire & Loüis. Ils prirent pour specieux pretexte celuy du mauuais gouuernement de l'Estat, qu'ils imputoient à leur pere; protestans qu'ils estoient resolus d'y apporter vn meilleur ordre, mesmes de s'opposer au grand pouuoir de Bernard Duc de Septimanie & Comte de Barcelonne, que Lovis auoit merueilleusement auancé, & honoré de la charge de Gouuerneur de la frontiere d'Espagne & de Grand Chambellan, mesme l'auoit estably comme son Lieutenant general. Thegan dit, qu'il estoit filleul de l'Empereur & de race Royale. On mesla aussi vne plainte contre l'honneur & la pudicité de l'Imperatrice Iudith. Bref ces impies enfans en vindrent si auant, qu'ils se saisirent de la personne de leur pere, l'emprisonnerent en l'Abbaye de Sainct Medard de Soissons, & firent voiler l'Imperatrice en celle de S. Radegonde à Poictiers. *Nitard.* *Contin. Aimoin.* *Thegan.* *Nitard.* *Vita Lud. Pij.* *Fauchet.*

Mais quelque temps apres l'Empereur ayant esté liberé souz promesse d'augmenter les partages de ses enfans, depuis ils conspirerent derechef, sur ce que le partage de Lothaire, (auquel il auoit pardonné) fut limité dans l'Italie, & que Pepin auoit esté priué de son Royaume d'Aquitaine, qui auoit esté donné au ieune Prince Charles son frere; ce qui les anima encore si furieusement, que ceste nouuelle conspiration fut plus violente que la premiere. Le Pape Gregoire IV. esleu apres Eugene, n'auoit point esté consacré qu'apres l'approbation de Lovis; Neantmoins peu soucieux de ce bien-fait, au lieu de le recognoistre, s'estant mal informé de la verité des choses passées, fut tel que de fauoriser les enfans contre le pere; mesme se trouua en leur armée; de laquelle il vint en celle de l'Empereur, auquel il protesta n'estre porté d'autre affection, que de moyenner vne reconciliation entre eux; à laquelle toutesfois ne pouuant paruenir, il s'en retourna. Cependant le miserable Prince se veit non seulement abandonné de la plus-part des siens; mais aussi eut le desplaisir de voir partager ses Royaumes, & de tomber encore en la puissance de ses malheureux enfans, qui pour la seconde fois le mirent prisonnier à Sainct Medard, puis à S. Denys en France, & leur frere Charles en l'Abbaye de Prom. *Vita Lud. Pij.* *Thegan.* *Autheur vita Lud.* *Nitard.*

CARLO-VINGIENS. *Ans de Iesvs Chr.*

Leur audace & animosité, qui sembloient n'auoir point de borne, passerent plus auant. Car afin de donner couleur à leurs coniurations, ils complotent vne assemblée en la ville de Compiegne, de quelques Prelats & grands Seigneurs, qui, s'estans laissez corrompre, prennent aussi le party des enfans, & peruertissant tout ordre, furent si temeraires que de donner iugement contre le pere leur Prince legitime & Souuerain, encore qu'il n'eust autre iuge de ses actions que Dieu, duquel seul il tenoit le Sceptre. En suite de ce ils le deposerent indignement du Royaume & de l'Empire, apres luy auoit imputé plusieurs calomnies. L'vn des plus violens & animez estoit Ebon Archeuesque de Rheims, qui par apres en fut chastié par la perte de son Archeuesché en vn Synode tenu à Thionuille; Comme aussi fut Agobert Archeuesque de Lyon; Quelques autres Prelats eurent pareil traitement.

*Idem author.* 834. *Frodoard. Hist. Rem. l. 2. c. 18.*

Or aucuns bons François, mesmement les Comtes Bernard & Vvarin de Bourgongne & autres d'Aquitaine, ayant en horreur vn si grand outrage & vne tant audacieuse entreprise, esmeuz de pitié de la misere du bon Empereur, prirent genereusement les armes pour sa deliurance, auec tel effect & succez, qu'ils contraignirent Lothaire de liberer son pere. Ainsi estant restably il reprit ses ornemens Imperiaux auec son authorité à S. Denys & ses Couronnes, par les mains des Euesques, lesquels le reconcilierent aussi à l'Eglise, de la communion de laquelle ils l'auoient mesme separé; ce qui se fit auec grande ceremonie. Mais Lothaire persistant en sa felonnie fut tellement poursuiuy, que necessité de s'humilier, il vint derechef demander le pardon à son pere, qu'il auoit si griefuement offencé. Et comme son naturel estoit enclin à la reuolte, il prit pour la troisiesme fois les armes contre celuy qu'il deuoit defendre, si on eust voulu l'attaquer.

*Continuat. Aimonij l. 5. Fauchet. Du Tillet. Author vita Lud. Pij. Vignier. Du Pleix.*

Parmy tant de desordres & de confusions l'Empereur ne laissa pas d'auoir vn soin particulier de faire administrer la Iustice, & à l'exemple paternel de faire plusieurs beaux reglemens concernant les choses seculieres & la police & discipline Ecclesiastique. Il fit aussi tenir les Conciles de Paris, d'Aix, de Lyon & autres.

Il ne peut toutesfois oublier l'affection démesurée qu'il portoit à Charles son ieune fils; en sorte que persuadé par l'Emperiere mere d'iceluy; de le pouruoir d'vne partie de ses Estats, il fut destiné Roy de Neustrie & d'Aquitaine, où LOVIS fut en personne l'establir. Ces freres encores irritez de cela, apres auoir par quelque temps dissimulé leur mal talent, en fin Loüis l'vn d'eux se reuolta, & s'arma comme autresfois. A cause de ceste recidiue, l'Empereur son pere, qui la prit grandement à cœur, à son retour d'Aquitaine fut contraint de repasser le Rhin, afin de poursuiure à outrance le rebelle. Mais en ces entrefaites, cõme il estoit sur le point de le rãger au deuoir, & ses peuples d'Alemagne, il tomba malade, puis ayant distribué ses tresors & meubles precieux aux Eglises & aux pauures, & pardonné à ses enfans, mesme declaré Lothaire Empereur, apres tant de miseres, de troubles & de trauaux, il alla chercher la paix au Ciel, & trespassa en vne Isle voisine de Mayence, qu'on estime estre Ingelheim. Ce decés arriua le vingtiesme iour de Iuin, l'an HVICT CENS QVARANTE, qui fut le vingt-septiesme de son Empire & le soixante quatriesme de son aage. Il fut enseuely dans l'Eglise de S. Arnoul de Mets, auprés du corps l'Emperiere Hildegarde sa mere. C'estoit vn Monarque vertueux, magnanime, modeste, liberal, grand Iusticier, constant en ses aduersitez, sobre, bien versé aux langues & sciences de l'aduancement desquelles il se monstra fort soigneux, aussi bien que l'Empereur

*Author vita Ludouici.* 838. *Continuat. Aimonij l. 5. c. 19.* *Son decés.* 840.

son

*An de* son pere. Mais entre tant de bonnes parties reluisoit principalement son CARLO-
IESVS zele religieux & sa Pieté singuliere, se macerant le corps d'austeritez, de VIN-
CHR. veilles & de ieusnes. Il fit vne solemnelle declatation, portant la confir- GIENS.
mation des dons faits à l'Eglise Romaine par ses pere & ayeul. Plusieurs *Theganus.*
estiment qu'il renonça aussi au droit que les Empereurs auoient d'eslire & *Baronius.*
confirmer les Papes. Il fonda plusieurs Eglises, mesmes iusques à vingt
cinq Monasteres en Aquitaine; Aussi a-il esté honoré de ces beaux sur-
noms de PIEVX & DEBONNAIRE. Neantmoins pour auoir trauail- *Author vita Lud. Pii*
lé à ce que les Ecclesiastiques fussent reformez, ce qu'il poursuiuit prin- *Io. Tit. in Ep. Meld.*
cipalement au Concile d'Aix, il encourut la haine des vitieux de cét Or-
dre. D'ailleurs on remarque en luy vn excés de clemence & d'indulgence
à chastier les meschans, ce qu'on impute à son doux naturel, & à vne
charité Chrestienne. Ce defaut est aussi remarqué en luy, qu'estant di- *Du Pleix.*
uerty par ses deuotions religieuses, & par les violens exercices qui l'occu-
poient, il se reposoit par trop sur son conseil, au lieu d'agir en personne
aux affaires d'importance. Estant paruenu à l'Empire, il ne fut si heureux
és entreprises contre les Sarrazins, qu'il auoit esté au commencement; *Contin. Aim. l. 5. c. 1.*
dautant que les François (comme il estoit aduenu pendant le regne de
Charles son pere) furent assaillis & deffaits au passage des monts Pyre-
nées; & ayant enuoyé en Espagne vne armée, ce fut sans effect notable.

*Son 1. mariage.* LOVIS fut marié deux fois. Premierement, du viuant de l'Empereur
son pere, auec HERMENGARDE, fille du Comte Ingelram, que l'Hi- *Idem.*
storien Thegan nomme Duc illustre, neueu du S. Euesque de Mets Rut-
gan ou Godgran. Elle fut couronnée auec son mary par le Pape Estien-
ne IV. & au retour du premier voyage de Bretagne, deceda en la ville
818. d'Angers le sixiesme iour d'Octobre, l'an HVICT CENS DIX-HVICT.
Elle fut inhumée en la mesme ville.

*Son 2. mariage.* En secondes nopces LOVIS prit à femme, en la ville de Francfort en *Nitardus.*
Alemagne, IVDITH fille de Vuelphe Comte de Rauensperg du noble *Thegan.*
819. sang de Saxe à cause de sa mere & sœur de Henry, duquel les anciens
Ducs de Bauiere sont issus. Elle eut aussi pour freres Conrad Comte de
Paris, & Rodolphe Abbé de S. Riquier, principal Conseiller & premier
du Palais du Roy & Empereur Charles le Chauue son neueu. Ce maria-
ge fut solemnisé l'an HVICT CENS DIX-NEVF. La mesme Princesse *Fauchet.*
estoit parente de LOVIS; neantmoins estant espris d'vn ardent amour & *Du Pleix.*
de la rare beauté d'icelle, il l'espousa; dequoy l'Euesque d'Vtrect Frideric
Sainct personnage l'ayant repris; l'Emperiere luy en voulut si grand mal,
qu'elle fit inhumainement assassiner ce Prelat iusques dans la Sacristie de
son Eglise. Aussi le mariage fut peu heureux, à cause des grands maux &
troubles qui en procederent, & de la diuision de la famille Royale à la
honte de l'Empereur, au grand dommage de la France & de l'Empire. Les *Thegan.*
Princes Lothaire, Loüis & Pepin, fils aisnez du Debonnaire luy impu- *Pap. Masson. in Annal. Fr.*
terent, qu'elle commettoit adultere auec Bernard Duc de Septimanie,
qui purgea son innocence, tant par son serment, que par l'offre du duel.
IVDITH ne laissa d'estre fort mal traictée iusques à estre contrainte de
prendre le voile, comme nous auons dit. Sur la fin du grand differend
d'entre le pere & les enfans, elle trouua moyen d'attirer à son party Lo-
thaire, fils aisné du premier lict, qui embrassa la cause & la protection du
ieune Charles son frere consanguin & son filleul. Mais leur bonne intel-
ligence ne dura pas tousiours. En fin IVDITH, qui posseda les volontez
de son mary autant que Princesse fit iamais, & monstra vne grande con-
stance & patience en ses afflictions & aduersitez, mourut estant fort aagée *Henninges.*
874. en l'an HVICT CENS SOIXANTE QVATORZE.

## *ENFANS DE L'EMPEREVR LOVIS LE* DEBONNAIRE, *&* D'HERMENGARDE *sa premiere femme.*

10. LOTHAIRE premier du nom Empereur, continua la posterité.

10. PEPIN premier du nom Roy d'Aquitaine, duquel sera traicté cy apres en son lieu.

10. LOVIS Roy d'Alemagne eut aussi lignée, laquelle sera traictée en la troisiesme partie de ce liure troisiesme.

*I. Bely.* *A du Chesne en l'Hist. de Bourg.*

10. GISLE, nommée BERTHE en la Genealogie des Ducs de Guyenne, fut mariée à EVERARD Duc de Frioul & Comte de Cisoin. Elle eut pour enfans Vnroc, BERENGER Duc de Frioul & Roy d'Italie; Adalard, Rodolphe & plusieurs filles. Du Roy Berenger vint Gisle, femme d'Adalbert Marquis d'Iurée, pere de BERENGER II. aussi Roy d'Italie, duquel fut fils Albert Marquis de Lombardie, qui eut pour femme Gerberge depuis Duchesse de Bourgongne. D'Adalbert & Gerberge fut fils Otte-guillaume Comte de Neuers & de Bourgongne, qui a donné commencement à la Maison des Comtes de Bourgongne; d'vn fils puisné desquels ont pris origine les derniers Seigneurs de Craon au pays d'Anjou.

10. HILDEGARDE femme de THEODORE Comte, qu'aucuns (auec peu de fondement) prennent pour Thierry Comte d'Authun, & font cestuy-cy pere de Thierry Comte de Hollande.

*Du Tillet.*

10. ALPAIS ou Aleide eut l'Abbaye de S. Pierre de Rheims, de laquelle l'Empereur son pere luy fit don, lors qu'on commença de bailler en commande les benefices reguliers aux personnes laïques; & la maria à BEGON Comte, duquel elle eut Letard & Ebrard.

## *FILS DE L'EMPEREVR LOVIS LE* DEBONNAIRE, *&* de IVDITH *sa deuxiesme femme.*

10. CHARLES II. surnommé le Chauue Roy de France & Empereur; duquel sera faite plus ample mention au quatriesme liure de ceste Histoire.

# 10. LOTHAIRE
## *Empereur des Romains, Roy d'Italie, de Lorraine, de Prouence & de Bourgongne.*

### Chapitre VIII.

840. SON pere Loüis le Debonnaire, duquel il estoit fils aisné, & d'Hermengarde sa premiere espouse, l'associa à l'Empire, & luy mit luy-mesme la Couronne sur la teste en l'an huict cens
818. dix-huict, le declarant son successeur. Trois ans apres il luy donna pour femme HERMENGARDE, fille du Comte
*Son mariage.* Hugues surnommé le Coüard, laquelle il espousa au Parlement tenu à
821. Thionuille en l'an HVICT CENS VINGT-VN. & deux ans apres il fut couronné Auguste à Rome, par le Pape Pascal I. le iour de Pasques cin-
823. quiesme d'Auril. Charles Sigon recite qu'à son arriuée en Lombardie il auoit aussi esté couronné à Modece par l'Archeuesque de Milan; mais il est seul qui le dit. *l. 4. de regno Italiæ.*

Depuis ce temps LOTHAIRE fit plusieurs voyages en Italie, & y fut enuoyé pour calmer de grandes esmotions. Le Pape Eugene II. le receut honorablement, auquel le ieune Empereur se plaignit, de ce qu'en l'année precedente l'on auoit fait mourir aucuns personnages, pour estre affectionnez à la France. En suite LOTHAIRE appaisa quelques troubles, & releua d'oppression les affligez. Car il administra la Iustice à Rome en ce temps-là. *Sigonius. Baronius. Fauchet. Sigon.*

Mais si de ceste part LOTHAIRE fut vtile & profitable & acquit de la loüange, d'vn autre il encourut vn tres-grand blasme, lors que conspirant d'oster tout le gouuernement à l'Empereur son pere, il se saisit de sa personne à main armée, l'emprisonna & fit dégrader. A diuerses fois les armes furent prises; & en fin apres que souuent il eut obtenu pardon, &
835. que l'Empereur luy eut commandé de retourner en Italie, où il commit de grandes exactions contre l'Eglise;en fin il se retira en France & se sousmit du tout à la volonté de son pere, luy promit & à l'Imperatrice Iudith de prendre la protection du ieune Charles son frere. *Theganus. Author incertus vitæ Ludouici Pij.*

De la succession paternelle, outre le tiltre d'Empereur, il eut pour sa part l'Italie, les Alpes, & tout ce qui est assis entre les fleuues du Rosne, de la Saone, de la Meuse & du Rhin; En quoy estoit compris le Royaume d'Austrasie, (appellé depuis Lothric ou Lorraine de son nom,) celuy de Prouence,& partie de celuy de Bourgongne.

Neantmoins ce Prince estant d'vn esprit inquiete, comme il auoit esté du viuant de son pere, & ne se contentant de ce partage, il voulut empieter sur les Royaumes de Germanie & de France, dont ses freres Loüis & Charles estoient inuestis. A ceste occasion s'esmeut entre eux cruelle guerre, iusques à se donner vne sanglante bataille en la plaine de Fontenay prés Auxerre, en laquelle moururent cent mil hommes. LOTHAI-
841. RE la perdit, & depuis s'appointa auec ses freres, ausquels il ceda tout ce
842. qu'il pretendoit de leurs partages & se contenta de l'Empire & de l'Italie. *Bat. de Fontenay. Nitard. Regino.*

Pendant son administration il y eut vne grande rebellion & sousleuement en Prouence, qui fut pratiqué par Solocrat Duc d'Arles. Les Romains furent aussi sur le point de se reuolter, & d'appeller l'Empereur de Grece.

CARLOVINGIENS. | Ans de Iesus Christ.

Cependant les trois freres estans rentrez en guerre, leurs armées se rencontrerent derechef; & lors l'Empereur eut encore du pire. Apres tant de trauerses, soit qu'il fust esmeu de quelque deuotion ou de repentance de ses fautes passées, mesmement d'auoir si mal traité l'Empereur Loüis son pere, apres auoir declaré son fils aisné Empereur, il s'en alla rendre en l'Abbaye de Prom prés de Treues, pour y passer le reste de ses iours selon la regle monachale, & faire profession de la vie solitaire. Mais il mourut bien-tost apres ceste resolution prise, à sçauoir en l'an HVICT CENS CINQVANTE CINQ, le 29. de Septembre: ayant diuisé ses Estats & Royaumes à ses trois fils, qu'il auoit euz d'HERMENGARDE, laquelle passa de ce monde à la gloire celeste, l'an HVICT CENS CINQVANTE VN. LOTHAIRE fut enterré en l'Eglise de Sainct Sauueur. Il estoit touché d'vn grand & curieux desir d'apprendre, & fauorisa les lettres & ceux qui en faisoient profession à l'exemple des Empereurs ses pere & ayeul: Il tint l'Empire quinze ans.

*Ado. Annales authoris in c. Regino. Angelom. in comm. ad Cant. Rab. Maurus.*

*Sa mort 855. 851.*

Le iugement que les autheurs ont fait de ce Prince merite d'estre remarqué en ce lieu. Car il est taxé d'auoir en sa ieunesse fait reuolter la France contre le Roy son pere, de l'auoir honteusement degradé & enfermé dans vn cloistre, rauagé les Eglises, faucé ses fermens, ayant d'ailleurs par vne ambition desordonnée voulu rauir à ses freres leurs partages, causé la funeste & sanglante boucherie de la Noblesse à Fontenay; Neantmoins en fin Dieu luy toucha le cœur, & non seulement il se comporta depuis en bon Roy; mais aussi quatre ou cinq ans apres la mort de sa femme, vertueuse Princesse, il renonça au Monde, comme auoient fait autres Empereurs: changeant son orgueil en humilité, son impieté en deuotion, & son ambition en penitence. Ce qui a fait dire à vn autheur Italien, qu'il est difficile de iuger par la diuersité de ses actions, s'il a esté bon ou mauuais Prince; Si ce n'est qu'on vueille dire, que son heureuse & loüable fin peut auoir effacé les vices & dereglemens de sa vie precedente.

*Vignier. Fauchet. Du Pleix. Sigon. l. 5. de regno Italiæ.*

## *ENFANS DE LOTHAIRE EMPEREVR, & d'HERMENGARDE sa femme.*

II. LOVIS II. Empereur & Roy d'Italie, duquel est cy-apres traicté.

II. CHARLES Roy de Prouence & d'vne partie de Bourgongne de la le mont Iura, deceda l'an huict cens cinquante huict, selon Reginon: Mais l'accord fait deux ans apres, entre les Roys Loüis & Charles ses oncles, & le Roy Lothaire, semble tesmoigner qu'il viuoit encores alors, de fait aucuns estiment, qu'il regna huict ans apres le trespas de son pere, & vne histoire manuscrite de Treues mentionnée au deuant des opuscules d'Hincmar Archeuesque de Rheims porte, qu'apres le decés de Lothaire son frere il fut couronné Roy de Lorraine à Mets par l'Euesque Aduentitius & autres Euesques, qui à ceste ceremonie appellerent Hincmar. Tellement qu'il mourut seulement l'an HVICT CENS SOIXANTE DEVX. Tant y a qu'il n'eut enfans, & fut inhumé à Lyon dans le Monastere de S. Pierre.

*Hincmarus apud Flodoardum l. 3. c. 26.*

*Sa mort 862.*

II. LOTHAIRE Roy de Lorraine & de la Bourgongne Transiurane, heritier en partie de son frere Charles, duquel est parlé cy apres.

*Ans de Iesvs Chr.* CARLO-

11. HERMENGARDE fut rauie & espousée par GISLEBERT VINGIENS. Comte, vassal du Roy Charles le Chauue, au grand desplaisir de l'Empereur son pere qui en eut differend auec le mesme Roy Charles son frere qu'il soupçonnoit y auoir consenty. Aucuns qualifient ce Gislebert Duc ou Gouuerneur d'Aquitaine, d'où il fut contraint de se retirer vers Loüis Roy d'Alemagne, qui interceda pour luy enuers Lothaire, & obtint sa grace. *Annal. Richeom an. 846. & seq.*

# 11. LOVIS II.

## *Empereur & Roy d'Italie & de Prouence.*

### CHAPITRE IX.

855. CE Prince ayant esté declaré Empereur du viuant de Lothaire son pere, fut en l'an HVICT CENS QVARANTE QVATRE couronné à Rome par le Pape Sergius II. non seulement Roy d'Italie ou de Lombardie, mais aussi Empereur Auguste. Il trauailla genereusement à chasser les Sarrazins d'Italie, & les vainquit & prit leur Sultan; puis ayant tué leur autre chef 867. Amalmatere reprit sur eux la ville de Beneuent & autres places, que les Grecs auoient fait reuolter en Italie. Ainsi estant plus ententif à defendre ce pays, que soigneux de garder les autres Estats, qui luy appartenoient de succession en France, il laissa negligemment perdre partie de son Royaume de Prouence, duquel son oncle Charles le Chauue s'empara, & de Vienne aussi. *Zonaras in vita Basil. M Glycas in Annal. Regino. Aim.*

LOVIS, quasi tout le temps de son regne, fit sa demeure à Rome & és enuirons d'icelle, où il commanda de plus grande puissance, que n'auoit fait aucun de ses predecesseurs, quoy que quelques vns ayent escrit, que l'Empereur Loüis son ayeul eust cedé & transporté aux Papes tout son droit en icelle. *Vignier.*

Cét Empereur LOVIS II. estoit courageux, docte, liberal, iuste & pieux. Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Ambroise à Milan, où il mourut au mois d'Aoust, l'an HVICT CENS SOIXANTE QVINZE, qui fut le vingtiesme de son Empire. Et là on void encores vn elegant Epitaphe, qui luy fut dressé en vers Latins, auquel ses vertus & actes genereux sont representez; Le docte Masson l'a inseré dans ses Annales de France. *Sa mort 875. Sigonius de regno Ital. l. 5.*

La femme de LOVIS fut ENGELBERGE, aucuns l'appellent Hildegarde. Les Historiens Alemans la font fille d'Ethicon Guelphe fils d'Ethicon Duc de Sueue. Elle fonda vn Monastere à Plaisance, dédié aux SS. Sixte & Agapet. Apres la mort de son mary elle se rendit Religieuse, & fut Abbesse à Pauie. *Idem.*

## *ENFANS DE LOVIS II. EMPEREVR.*

12. LOVIS & CHARLES moururent en bas aage.

12. HERMENGARDE fut promise en mariage à Basile Empereur de Constantinople; mais elle ne l'espousa, ains BOSON fils de Boues ou Buuin Comte, surnommé d'Ardenne & de la sœur de Tietberge Royne de Lorraine, & frere de Richilde femme du Roy Charles le *Annales antiq incerti authoris. Fauchet.*

CARLOVINGIENS.

Chauue. Ce mariage fut consommé l'an HVICT CENS SOIXANTE SEIZE contre le vouloir & consentement de plusieurs des parens de la Princesse, qui estoit en la garde de Berenger, fils d'Euerard Duc de Frioul, & par son intelligence Boson la rauit. Neantmoins ce Roy Charles, qui approuua le mariage, prit en grande affection Boson, lequel estoit son beau-frere, le fit Duc de Pauie, puis Roy de Prouence en la mesme année huict cens septante six, & n'eut ce Royaume à cause d'Hermengarde sa femme, laquelle ne succeda non plus au Royaume d'Italie. BOSON deceda l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS SEPT. & eut pour fils Loüis, dit l'Aueugle, Roy de Prouence, qui aspira à l'Empire, mesmes aucuns le qualifient Empereur & Roy d'Italie. Boson eut aussi vne fille, qui fut fiancée à Carloman Roy de France.

*Vignier.* — *André du Chesne Hist. de Bourg. l. 2. c. 11.* — Ans de Iesus Chr. 876. — 887.

# II. LOTHAIRE II.

## *Roy de Lorraine & de la Bourgongne Transiurane.*

### CHAPITRE X.

IL eut pour sa part de la succession de l'Empereur Lothaire son pere, le Royaume de Lorraine, & la Bourgongne Transiurane, & s'employa valeureusement à chasser les Sarrazins d'Italie, à raison dequoy il ioignit ses armes auec celles de l'Empereur Loüis II. son frere aisné. Mais depuis LOTHAIRE (qu'vne Histoire MS. de Treues nomme aussi Empereur) fut malheureux le reste de ses iours, à cause de sa luxure, ayant preferé Valdrade sa concubine à sa femme legitime THIETBERGE, qui estoit fille de Boson Comte Bourguignon, & non pas de Hugues Seigneur d'Aubrectal, comme aucuns se persuadent. Elle estoit sœur de Hucbert Duc entre les Alpes & le Mont Iura, que LOTHAIRE establit Gouuerneur souz son authorité. Mais apres que ce Roy l'eut repudiée (souz pretexte de sterilité, & d'auoir commis vn inceste auec son frere) pour prendre sa concubine, niepce de Gontier Archeuesque de Colongne, ce Duc Hucbert fit excommunier le mesme Roy LOTHAIRE par le Pape Nicolas premier du nom, & se reuolta.

*Hincmarus Arch. Rem. in opusc. de diuortio Lotharij & Tetberg.* — 855. — *Regino.* — *Annal. Fuld.*

LOTHAIRE ne laissant pas pour les censures Apostoliques de retenir Valdrade aussi excommuniée, il fut neantmoins enfin contraint de la quitter & reprendre son espouse legitime. Depuis Thietberge voyant qu'il n'abandonnoit point ses folles amours, prit dessein de se faire Religieuse. Cependant le Roy son mary se rendit à Rome pour se reconcilier; & comme il retournoit en son Royaume deceda en la ville de Plaisance, l'an HVICT CENS SOIXANTE NEVF. Il gist en l'Eglise de S. Antoine aux faux-bourgs de la mesme ville. Durant qu'il ne laissa point d'enfans legitimes, le Roy de France Charles le Chauue son oncle se mit en possession du Royaume de Lorraine. Aucuns toutesfois luy donnent pour fils Lothaire III. Roy de Lorraine; mais sans tesmoignage valable. Ces grands differends & ce diuorce d'entre LOTHAIRE & Thietberge, ont fourny vn ample suiet d'escrire à Hincmar Archeuesque de Rheims, grand & illustre Prelat, dont l'ouurage a de n'a gueres esté

*Sigonius de regno Italiæ.* — *Vignier.* — Sa mort 869. — *Ioann. Cordesius Eccles. Lemouic. Canon.*

*Ans de* IESVS CHR. publiée plus correct qu'és editions premieres; ce qui est deu à la diligence d'vn docte & pieux personnage de ce temps. CARLOVINGIENS.

## *ENFANS NATVRELS DV ROY* LOTHAIRE *& de Valdrade.*

12. HVGVES, qu'aucuns qualifient Comte d'Arles & de Vienne, disputant la succession de son pere, & le Royaume d'iceluy fut assisté d'hommes sanguinaires, & du Comte Thibaud, auquel en recompense il fit espouser sa sœur Berthe; Comme aussi de Godefroy Roy des Danois son autre beau-frere, qui habitoit en Frize. Et pource qu'il n'eust pas eu pretexte raisonnable de commencer la guerre, il conseilla Godefroy de requerir à l'Empereur Charles le Gras, de luy assigner vne autre terre, pour la demeure de sa gent, qui fust meilleure que celle qu'il auoit; afin que s'il estoit refusé, il eust suiet de s'estranger de la fidelité qu'il deuoit à l'Empereur. Que si on luy accordoit sa demande, qu'il eust par le lieu assigné entrée en toutes les prouinces de l'Empire. Mais l'Empereur ne fut si mal aduisé que d'y consentir, & mourut cependant le Danois. Loüis Roy de Germanie s'opposa aussi aux desseins de HVGVES; lequel destitué de refuge, ayant esté pris & amené à l'Empereur par son commandement, il fut mis dans le Monastere de S. Gal, & depuis en celuy de Prom, duquel l'Historien Reginon estoit lors Abbé, qui rapporte, que ce miserable Prince mourut peu apres en son Abbaye; ce qui aduint enuiron l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS CINQ. Gaspar Peucer escrit sans fondement, que de luy la Maison de Luxembourg prend origine, & Gaspar Sciopius aussi Aleman n'a pas plus de raison en faisant sortir du mesme endroit la Maison de Gonzague, sans rapporter aucunes preuues vallables de cela.

*Regino. Godefrid. Viterb. M. Scotus. Vignier. Sa mort* 885. *G. Peucer. In stemmate Gonzagico.*

12. BERTHE fut femme du Comte THIBAVD susmentionné, qui eut pour fils Hugues Duc & Marquis de Prouence & Roy d'Italie, & d'vne concubine, eut Boson Marquis de Toscane. Charles Sigonius en son liure sixiesme de l'Histoire du Roy d'Italie (encore qu'il soit autheur iudicieux & diligent) s'est neantmoins mespris, aussi bien que quelques autres, en donnant à ce Roy de Lorraine Lothaire II. vn second fils portant son nom, qu'ils dit auoir esté Comte d'Arles, & que de luy vint le Prince susmentionné Hugues, que d'autres qualifient aussi Comte d'Arles, qui fut Roy d'Italie. Car les anciens autheurs ne font mention de ceste extraction. BERTHE espousa en secondes nopces ADELBERT Marquis de Toscane, qui en eut Guy & Lambert Marquis du mesme lieu, & Hermengarde seconde femme d'Adalbert Marquis d'Yurée.

*Regino. A. du Chesne Hist. de Bourgongne. Sous l'an* 926.

12. GISLE ou Giele espousa GODEFROY, qui estoit Roy des DANOIS, & se conuertit à la Foy Chrestienne. Elle eut en dot le pays de Frize. Il mourut l'an 885.

885.

# ROYS D'AQVITAINE.

## 10. PEPIN I. du nom, Roy d'Aquitaine.

### CHAPITRE XI.

Des le regne des Princes de la premiere Lignée, l'vn d'eux a porté le tiltre de Roy d'Aquitaine, comme il a esté veu, qui fut Aribert frere de Dagobert I. suiuant Aimoin; Toutesfois autres bons autheurs estiment, que ce pays (depuis appellé Guyenne) lequel anciennement comprenoit outre les pays d'entre la riuiere de Loire & les monts Pyrenées, la Biscaie, Barcelonne & les anciennes conquestes des François en Espagne, fut erigé en Royaume seulement en l'an SEPT CENS SOIXANTE DIX-HVICT par Charles le grand Roy de France, depuis Empereur: car à son retour d'Espagne il en inuestit le Prince Loüis son fils, depuis aussi Empereur & Roy de France, lequel eut pour second fils ce Prince PEPIN, qui en fut pareillement declaré Roy par son pere. Neantmoins Reginon escrit, qu'il le destinoit à l'Eglise, & l'auoit baillé à instituer à Dreux Euesque de Mets, qui estoit son oncle bastard. Mais que l'Empereur Lothaire son frere aisné le retira pour le faire regner sur les Aquitains; Toutesfois puis que du viuant de l'Empereur Loüis le Debonnaire il fut par le commandement d'iceluy enuoyé contre les Basques, qu'il dompta, il faut croire qu'il l'auoit desia côme destiné à regner en ce pays.

*I. Besly en la Geneal. des C. de Poitou.* — 778. — 817. — *Vita Lud. Pij.* — *Annales incerti authoris.*

PEPIN se monstra fort ingrat enuers luy, & poussé d'vne impieté inoüie, se rendit chef des coniurateurs contre ce bon Prince son pere, incité à cela par l'animosité qu'il portoit à Iudith sa marastre seconde femme d'iceluy, & pour se vanger aussi de Bernard Comte de Barcelonne & Duc de Septimanie, l'vn des fauoris de l'Empereur Loüis. Ainsi ce malheureux fils s'arma contre son pere, marcha contre luy, s'empara de la personne de l'Emperiere, puis de celle de Loüis son mary, ioignant en cela ses desseins auec Loüis son frere, depuis Roy de Germanie. Mais eux touchez d'vn remords de conscience l'ayant remis en liberté; depuis PEPIN ne laissa de tramer encore nouuelles menées & causer d'autres grands troubles; bien que l'Empereur eust accreu son partage. Pendant ce mouuement, estant venu trouuer Loüis, il le retint, & recognoissant son obstination au mal, l'enuoya prisonnier à Treues, d'où il eschapa des mains de ses gardes. En suite de quoy le pere le priua du Royaume d'Aquitaine, & le donna à Charles son autre fils issu de son second mariage, contre lequel Lothaire, PEPIN, & Loüis freres s'animerent tellement, que derechef ils coniurerent contre l'Empereur, lequel ils despoüillerent de ses Estats & du gouuernement, & le partagerent entre eux, comme nous auons dit; puis apres PEPIN s'en reuint en Aquitaine. Depuis neantmoins estant encore touché viuement d'vn remords de conscience, & persuadé par le Roy Loüis son frere, il se mit en deuoir, & se disposa au secours de son pere, qui fut deliuré & restably: Apres que ces deux fils eurent esté caressez par le pere, il renuoya PEPIN en Aquitaine, d'où il luy amena de grandes forces contre le mesme Lothaire son autre fils, qui persistoit en la rebellion. En fin le Roy PEPIN (que

*Author vita Lud. Pij.* — *Nitard.* — *Vita Lud. Pij.*

*Ans de Iesvs Chr.* (que le mesme Reginon taxe de plusieurs vices), deceda au mois de Nouembre, en l'an HVICT CENS TRENTE HVICT, & fut inhumé en l'Eglise de S. Radegonde, à Poictiers. CARLOVINGIENS.

*Sa mort 838.* Enuiron l'an HVICT CENS VINGT-DEVX il auoit esté marié auec ENGELTRVDE fille de Thiebert Comte de Mets. Ce Roy fonda les Abbayes de S. Iean d'Engely en Xaintonge, de S. Cyprian lez-Poictiers, & de Brantosme en Perigord.

## *ENFANS DE PEPIN I. ROY d'Aquitaine.*

II. PEPIN II. Roy d'Aquitaine apres son pere.

II. CHARLES estant venu à Soissons, enuiton l'an huict cens cinquante vn, pour visiter son frere Pepin, s'asseurant de l'authorité de l'Empereur Lothaire son oncle, fut neantmoins arresté par aucuns Comtes François, & du cõmandement de Charles le Chauue Roy de France, son autre oncle fut tondu moyne à Corbie sur Somme en Picardie, d'où estant eschapé, & persistant à vouloir viure en l'Estat Ecclesiastique, Loüis Roy de Germanie aussi son oncle, l'establit Archeuesque de Mayence, en l'an HVICT CENS CINQVANTE SIX, & au suiuant CHARLES fit tenir vn celebre Synode à Mayence. Il tint le siege Archiepiscopal seulement sept ans & iusques en l'an HVICT CENS SOIXANTE TROIS qu'il mourut au mois de Iuin. Vn ancien autheur le loüe de pieté & de doctrine. Par son exhortation l'Empereur Lothaire son oncle, quitta la dignité Imperiale pour se rendre religieux. Cét Archeuesque est qualifié Sainct par vn Historien de nostre temps, qui luy donne aussi la qualité de Roy. Enquoy toutesfois il s'est m'espris.

*[Margin: 856. — Sa mort 863. — Nic. Serarius Mogunt. rer. l. 7. — Lambert. Schafnaburg. — Io. Trithemius in Hirsaug. Chr. — Vvion l. 2. ligni vitæ.]*

II. MATHILDE femme de GIRAVD Comte de Poictiers, qui fut estably Gouuerneur de Limoges par Charles le Chauue, lors seulement Roy d'Aquitaine, l'an huict cens cinquante cinq.

*[Margin: 855. — Lupus Ferrar. — Vita Lud. Pij.]*

II. N. femme de RATHAIRE ou Renaud Comte d'Engoulesme.

---

# II. PEPIN II. *du nom, Roy d'Aquitaine.*

## CHAPITRE XII.

APRES le decés du Roy Pepin I. son pere, il fut recognu par aucuns Roy d'Aquitaine, contre le vouloir de l'Empereur Loüis le Debonnaire son ayeul, qui luy fit la guerre, & comme autresfois bailla le Royaume à Charles le Chauue plus ieune de ses fils. Lequel neantmoins fut prié par Lothaire son frere, de n'attenter rien contre PEPIN, dont il tenoit le party. De fait le ieune Prince ayant depuis ioint ses armes à celles de Lothaire son oncle, sur le debat de leurs partages, ils se trouuerent ensemble à la funeste bataille de Fontenay, gaignée par Loüis Roy d'Alemagne & Charles

*[Margin: Vita Lud. Pij. — Nitardus.]*

CARLOVINGIENS. *Ans de IESVS CHR.*

Roy de France. Lothaire s'estant remis sus, PEPIN son neueu luy amena vne nouuelle armée, sans beaucoup d'effect. Depuis Charles le Chauue continuant la guerre à PEPIN, enuoya à ceste fin de grandes forces en Aquitaine, pour conquerir le pays; mais elles furent deffaites, puis son aduersaire se rendit Seigneur absolu de l'Aquitaine, du pays de Gascongne & des contrées d'Espagne suietes aux François. De sorte que Charles fut contraint de s'accorder auec son neueu, & luy rendre le Royaume d'Aquitaine, à la charge de luy en faire hommage. Il n'en demeura long temps en possession. Car les Aquitaniens faschez de ce qu'il ne faisoit iustice de plusieurs insolences, & opprimoit les Ecclesiastiques, ils le surprirent en l'an HVICT CENS CINQVANTE DEVX, & par le conseil des Euesques & Nobles, il fut mis dans le Monastere de S. Medard de Soissons, d'où il trouua moyen d'eschaper par le moyen de deux Religieux du lieu; & repris, on le renferma dans le Chasteau de Senlis. Ce Prince apres sa fuite fut tel, que de se ioindre aux Payens & Normans, & ayant contracté vn mariage illegitime & incestueux, depuis estant touché de repentance, tesmoigna vouloir derechef reprendre l'habit de Religieux. Le docte Pere Iaques Sirmond a remarqué le passage de l'Historien Reginon, faisant mention de PEPIN, auoir esté corrompu, attribuant au Roy Pepin son pere plusieurs choses, qui se doiuent rapporter à cestuy-cy son fils, comme il a recueilly d'vn manuscript du mesme autheur.

[Marginalia: 841. 844. — *Regino. Sigebert. Chron. MS.* — 852. — *Hincmarus in Concilio.* — *In not. ad Capit. Caroli Calui.*]

Bien-tost apres la mort de PEPIN, le tiltre du Royaume d'Aquitaine fut supprimé, & tomba ceste grande prouince souz la puissance des Ducs, qui la possederent par longues années, le Duché ayant esté derechef institué en l'an huict cens cinquante six par le Roy Charles le Chauue, en la personne de Ranulfe premier, qui fut tué en la guerre contre les Normans. Outre cestuy-cy il y eut successiuement dix Ducs, dont le dernier fut Guillaume IX. pere de la Duchesse Alienor, premiere femme de Loüis VII. Roy de France, puis de Henry II. Roy d'Angleterre, auquel elle porta ce pays. Iean Besly Conseiller & Aduocat du Roy au Siege de Fontenay le Comte en Poictou, personnage tres bien versé en toute sorte de bonnes lettres, mesmement en l'Histoire, a publié vne exacte Genealogie de ces Ducs d'Aquitaine, ou de Guyenne, qui ont aussi esté Comtes de Poictou, en attendant l'Histoire entiere, qu'il promet de mettre pareillement au iour, ouurage desiré de tous amateurs de l'antiquité Françoise.

[Marginalia: 856.]

# TROISIESME PARTIE
## DV LIVRE
## TROISIESME.

*LES ROYS D'ALEMAGNE,*
*desquels sont issus quelques* EMPEREVRS *&*
ROYS DE FRANCE *& de*
LORRAINE.

Depuis l'an de Salut DCCCXL. iusques à l'an DCCCCXII.

# TABLE GENEALOGIQVE DES ROYS D'ALEMAGNE.

9. LOVIS le Debonnaire, Empereur & Roy de France.

10. LOVIS I. du nom, Roy d'Alemagne.

11. CARLOMAN Roy de Bauiere & d'Italie, eut vn fils & vne fille. — LOVIS II. Roy d'Alemagne & de Lorraine. — CHARLES le Gras Emp. & Roy de Frãce. — HILDEGARDE.

LOVIS. — HILDEGARDE. — HVGVES. — BERNARD. — EBERARD.

12. ARNOVL Empereur & Roy d'Alemagne. — GISELE.

13. LOVIS IV. Empereur. & Roy d'Alemagne. — ZVENDIBOLD Roy de Lorraine. — LVIDGARDE. — BERTHE.

14. PLACIDIE. — MATHILDE.

# 10. LOVIS I.

## *Du nom, Roy* d'Alemagne *& de la Bourgongne Transiurane, Couronné Roy* de France, *dit Germanique.*

### Chapitre XIII.

840. Sovs Loüis le Debonnaire, Empereur & Roy de France, tout le grand corps de l'Empire François fut ioint & vny ensemble. Mais les enfans, qu'il eut en bon nombre, le diuiserent & démembrerent, comme il estoit autresfois aduenu souz la premiere Lignée Royale. Estant remarquable, que chacun de ces Princes eut son lot vers les quatre parties du Monde. A Lothaire, qui estoit l'aisné, auec la dignité Imperiale escheut le Royaume d'Italie, tirant au Midy; & a esté sa posterité cy-deuant deduite: Charles II. surnommé le Chauue eut la France Septentrionale. A Pepin (auquel succeda son fils de mesme nom) l'Aquitaine fut laissée auec partie de l'Espagne, du costé d'Occident; & à ce Lovis, troisiesme fils du mesme Empereur Loüis & d'Hermengarde sa premiere femme, aduint le Royaume d'Alemagne & de Bauiere auec la Hongrie, faisant le tout comprendre souz le nom de la France Orientale. Il eut aussi partie de la Bourgongne: Neantmoins chacun de ces Princes ne laissoit de se dire & nommer Roy des François, ce qui nous a d'autant plus obligez d'en traicter aussi l'Histoire en cét œuure. *I. Sirmondus in not. ad capit. Car. Calui.*

Lovis fut surnommé le Germanique; Et dautant que son pere l'auoit destiné Roy d'Italie, aucuns luy donnent la qualité d'Empereur. Il estoit encore ieune, lors qu'apres la conspiration faite contre son pere, de laquelle Pepin son frere s'estoit declaré chef, il accompagna le mesme Empereur à Compiegne. Mais il ne persista tousiours en ceste bonne resolution de suiure le iuste party de celuy, auquel apres Dieu il deuoit la vie; Car le trouble continuant, il se laissa enueloper en la ligue & coniuration de ses freres Lothaire & Pepin, souz pretexte du mauuais gouuernement. Toutesfois bien-tost apres la prise de l'Empereur, Pepin & Lovis, estant persuadez par les remonstrances du Religieux Gombaud, assemblerent des forces & vindrent mettre leur pere en liberté. En suite dequoy Lovis ayant excité quelques remuëmens en Alemagne, encores à la suscitation de Lothaire, l'Empereur s'auança iusques à Ausbourg, le rangea au deuoir, & prit en bonne part la satisfaction de Lothaire, qui se purgea de ce qu'on l'accusoit d'auoir induit Lovis son frere à la rebellion. *Hier. Henninges. Vita Lud. Pij. Vignier. Fauchet. Du Pleix.* (830. 832.)

833. Cét orage estant aucunement calmé, il recommença tost apres; sur ce que l'Empereur fit quelque retranchement des partages de ses enfans

CARLOVINGIENS. An de Iesvs Chr.

rebelles, & en haine de l'affection qu'il portoit à son plus ieune fils Charles, issu du deuxiesme mariage. Tellement qu'apres auoir fait en sorte, que ce bon Prince fust despoüillé de ses ornemens Imperiaux, & mis dans le Monastere de S. Medard à Soissons, LOVIS se transporta en Bauiere; Mais l'Empereur estant restably, il le vint trouuer auec Pepin son frere, & lors il les caressa & recueillit auec grande ioye; puis ayant renuoyé Pepin en Aquitaine, il retint LOVIS en sa compagnie, pour luy seruir de renfort, si ses ennemis brassoient derechef quelque trahison contre sa personne.

*Vita Lud. Pij.* *Thegan de gestis Ludouici Pij.* 834.

Or l'Empereur ayant donné le Royaume d'Aquitaine à Charles, au preiudice de ses autres enfans, LOVIS pour ce suiet (encore qu'assez impuissant) tesmoigna derechef son mauuais naturel, en excitant du trouble, qui neantmoins s'esuanoüit aussi-tost que l'Empereur eut passé le Rhin, pour l'aller chastier. De sorte qu'il fut contraint de requerir pardon à son pere, qu'il luy octroya. Mais voyant l'Empereur esloigné, il fut porté à telle malice, qu'il esmeut les Saxons, Turingeois & autres peuples d'outre le Rhin, qu'il soustenoit estre ses suiets.

839. *Vita Lud. Pij.*

De ceste recidiue en rebellion l'Empereur estant grandement outré, passa derechef le Rhin, pour entrer en Turinge, & comme autresfois contraignit son fils de se retirer en son Royaume de Bauiere. Cependant l'Empereur Loüis estant tombé malade, il distribua ses tresors & meubles precieux à ses enfans; & l'Euesque de Mets Dreux son frere naturel, luy ayant remonstré, qu'il n'auoit rien donné à LOVIS son fils, & qu'à tout le moins il luy deuoit faire grace & pardonner ses offenses; l'Empereur esmeu du souuenir d'vn fils tant ingrat, se laissa transporter iusques là de raconter les grandes & frequentes indignitez qu'il en auoit receu. Toutesfois il s'appaisa en fin & protesta, que puis que son fils absent ne pouuoit luy demander pardon, il luy remettoit Chrestiennement toutes ses offenses; adioustant, que les Prelats estoient obligez de luy remonstrer combien son peché estoit execrable deuant Dieu & les hommes, d'auoir auancé les iours de son pere vieil & caduc, & bien-tost apres expira.

*Nitard. lib. 1.* 840. *Vita Lud. Pij.*

Lothaire n'estoit content des partages de ses freres, & les voulut retrãcher, mesmement insista de restraindre celuy de LOVIS à la Bauiere seulement, ce que ne voulant souffrir, il resolut de se maintenir par la force des armes. Et de fait il se tint si bien sur ses gardes lors que son frere vint à Vormes, pensant le preuenir & l'accabler, que Lothaire estima luy estre plus court de s'appointer auec luy, que non pas de le combatre, ayans à ceste fin les deux freres parlementé ensemble à Francfort; Et ainsi LOVIS demeura en possession de tout le Royaume d'Alemagne.

*Annal. incerti authoris.* *Nitard.*

Depuis neantmoins les freres ne laisserent de rentrer en guerre, & se ioignans ensemble LOVIS & Charles son frere, qui cõtracterent ensemble vne estroite alliance, contre Lothaire & Pepin le Ieune, se donna entre eux la funeste bataille de Fontenay, en laquelle l'aisné se trouua vaincu, comme il fut depuis en vne autre combat. En fin ils conuiennent d'arbitres, pour terminer & composer ce grand differend & guerre cruelle, laquelle par vn appointement fut pacifiée en telle sorte, que LOVIS demeura en possession de l'Alemagne & de la Hongrie; & de quelques bourgades deçà le Rhin.

*Regino.* 841. *Annal. antiq.* *Nitard.* 843. *Sigebert.*

Si ces deux puisnez victorieux auoient iusques là esté bien vnis, ce qui suiuit rompit leur concorde & vnion; & en vindrent si auant, que le Germanique se mit en effort d'empieter l'Estat de son frere.

LOVIS s'estoit retiré en son Royaume apres la paix de France, & là tint vne diette solennelle, à laquelle se trouuerent quatorze Ducs de

*Vignier.* 844.

Ans de Iesvs Chr. Boheme, qui se firent baptiser en la religion Chrestienne, s'y trouua aussi Harald grand Seigneur Danois, auquel fut assigné vn quartier de Saxe pour sa demeure. Boric ou Horne Roy des Normans y enuoya pareillement ses Ambassadeurs, pour faire paix auec Lovis, en restituant ce que ses gens auoient pillé sur ses pays. Carlo-vingiens. Auentin. in Annal. Bauar.

Les Esclauons se vouloient departir de l'obeissance du Roy d'Alemagne, qui fut contraint de mettre sur pied de grandes forces contre eux, & les ayant subiuguez, leur donna Ratislaus pour Duc ou Gouuerneur. Mais au retour les Bohemiens, qui auoient aussi guerre auec Lovis, firent vne lourde charge sur son armée & vn grand eschec des Alemans; sur lesquels ils eurent encore l'aduantage trois ans apres. 846. Annal. incerti author. Sigebert. 849.

Cependant les Aquitains ne pouuant se contenter du mauuais traictement qu'ils disoient receuoir du Roy Charles le Chauue, enuoyerent supplier le Roy d'Alemagne de les receuoir en sa protection, & de prendre en sa main le gouuernement de leur Royaume, ou bien de leur enuoyer son fils, pour les deliurer de la tyrannie, en laquelle ils estoient detenus, auant que d'estre reduits à l'extremité de se mettre en la puissance de l'estranger. Loüis Prince d'Alemagne, de l'ordonnance de son pere, alla au mandement des Aquitains. Mais se voyant assisté de peu de Seigneurs du pays, il sortit de France & s'en retourna. Enuiron ce temps le Roy son pere deffit Ratislaus Duc de Morauie & Esclauonie, qui s'estoit rebellé contre luy, ayant esté si temeraire, que de prendre le tiltre de Roy du pays, qu'il auoit seulement en gouuernement. Annal. incerti. Regino. 854. Du Bravius. Annal. incerti.

Pour ceste deffaite la guerre ne fut finie. Car quelques années apres Lovis remit sus vne forte armée, qu'il mena par le pays des Sorabes contre les Dalmatiens, qu'Auentin estime estre les Vindes, qui sont de là la riuiere d'Albis. Tant y a, que par le moyen d'vne bataille, qu'il gaigna sur eux, il les subiugua derechef & les rendit tributaires; Qui fut cause, que quelques Ducs ou Seigneurs de Boheme se sousmirent volontairement à luy. Auentin. 856. Annal. antiq.

Or Lovis offensé d'vn accord, que Charles le Chauue son frere auoit fait auec l'Empereur Lothaire, s'estant rendu ennemy d'iceluy; toutesfois soit qu'il desirast de destourner le soupçon, qu'il luy vouloit faire la guerre, ou bien qu'il fut pressé des Sclaues, il mit sus trois puissantes armées contre les Abotrites, Liuons & Sorabes, dont il donna la conduite à ses enfans. Et comme elles estoient prestes à marcher, aucuns mauuais François ayant conceu vne indignation contre Charles leur Souuerain, l'inuiterent derechef de venir prendre possession du Royaume d'iceluy; ainsi qu'il fit par le conseil de ses Euesques & Comtes. Tellement que Charles se trouuant abandonné des siens, apres auoir rompu son camp fut contraint de s'enfuir; & lors le Roy d'Alemagne asseuré des Vestriés traistres à leur Roy naturel ils luy firent hommage & offrirent leurs armes. En suite Lovis se fit couronner à Sens par les mains du perfide Venilon, que par corruption l'on appelle vulgairement Ganelon Archeuesque de la ville; qui auoit mesme sacré & couronné le Roy Charles, aduersaire de Lovis. 858. Odoranus. Fauchet.

Mais aucuns Seigneurs François estant frustrez de l'esperance de pouuoir tirer du Roy Lovis les commoditez qu'ils s'attendoient, & considerant la faute qu'ils auoient cõmise, se rappointerent bien-tost auec leur Roy legitime Charles, qui aussi-tost reconquit son Royaume, & fut Lovis contraint de retourner en son Estat, pour appaiser la rebellion des Venedes Sorabes, apres auoir demeuré en France par l'espace de six mois; Dieu l'ayant puny d'auoir laissé vne iuste & legitime guerre, pour 859.

CARLOVINGIENS. en entreprendre temerairement vne iniuste. Et en suite l'Empereur Loüis II. & le Roy Lothaire de Lorraine se plaignans de l'ambition du Roy d'Alemagne leur frere, ioignirent leurs armes & leur desseins à ceux de Charles contre luy. Estant donc sommé d'amander le tort par luy fait au Roy de France, il s'en excusa en vne assemblée deuant les Euesques; & rendit raison de son entrée en France; comme il fit aussi depuis en la conference qu'il eut auec Charles dans vne Isle du Rhin, proche d'Andernac, apres laquelle ils firent paix ensemble, & là iurerent sollemnellement à S. Castor au confluent de Rhin & de Moselle. Ceste paix donna plus de moyen à LOVIS de continuer la guerre aux Abotrites, qui refusoient leur obeissance accoustumée; Car sa venuë estonna de telle façon ce peuple, qu'il fut contraint auec son Duc Tabanisil, de se rendre à sa discretion, & de bailler ostages de ses promesses & de sa fidelité. Quelque temps apres LOVIS vint assieger Rastic Duc des Esclauons de Morauie en vne sienne cité, lequel prudemment se rendit aussi tout incontinent à sa mercy, & luy feit le serment de fidelité.

*Ans de Iesus Christ.* *Annal. incerti authoris.* 860. *Vignier.* 862. 864.

Ainsi ce grand Monarque eut diuers heureux succez contre les Abodrites, Sorabes, Esclauons, Bulgares, Bohemes, Dalmates & Normans qu'il combatit valeureusement, & emporta de signalées victoires sur eux.

869.

Par le decés de Lothaire II. Roy de Lorraine & de la Bourgongne Transiurane son neueu, il entra derechef en diuision auec Charles le Chauue, qui s'estoit fait couronner Roy de ceste prouince, pendant que LOVIS estoit empesché en la guerre contre les Venedes, auec lesquels s'estãt appointé, par trois fois il enuoya des Ambassadeurs à Charles, pour demander sa part de ce Royaume, qu'il soustenoit deuoir estre commun entre eux par droit de succession; sinon qu'il estoit resolu d'en auoir la raison par la force des armes. Ils accorderent de vuider leur differend par ceux qu'ils deputeroient. Mais depuis eux-mesmes s'estans assemblez en vn lieu accordé, sans auoir esgard au droit de l'Empereur Loüis II. leur neueu, ils partirent le Royaume, LOVIS ayant eu tout ce qui est entre les riuieres de Rhin & Meuse, & ce qui est outre les monts de Vauge & du Mont-iou; à sçauoir Colongne, Treues, Vtrect, Strasbourg, Basle & plusieurs autres places, & deslors il adiousta le tiltre de Roy de Bourgongne à ses premieres qualitez.

*Annal. authoris incerti.* *Continuat. d'Aimoin.* *Regino.* 870.

Le Prince Carloman son fils aisné auoit par deux fois machiné contre luy; Ce qui ne l'empescha pas de le vouloir aduantager de quelque portion du partage de ses biens, qu'il auoit conuenu & accordé de laisser à ses deux autres enfans Loüis & Charles: lesquels ne pouuans bien digerer ce retranchement de leur portions hereditaires, prirent aussi les armes contre le Roy LOVIS leur pere, s'emparerent de la ville de Spire, & attirerent à leur party plusieurs Nobles & Comtes. Trouble aduenu par vn iuste iugement de Dieu, qui par là voulut punir & venger l'iniure, que luy-mesme auoit autresfois faite à son pere l'Empereur Loüis le Debonnaire presque en pareille occasion. Mais ce mouuement ne vint à plus grande consequence, par ce que le Roy d'Alemagne trouua moyen d'appaiser & contenter ses enfans; qu'il enuoya depuis en Italie, contre Charles son frere, afin d'empescher sa promotion à l'Empire: entreprise qui n'eut vn heureux succez; non plus que le voyage, qu'il fit entreprendre au Prince Loüis son fils en France, pour y faire le degast, & s'en emparer, & ce faisant retirer Charles son frere d'Italie, soustenant qu'à son preiudice, veu qu'il estoit son aisné, il n'auoit peu estre esleu Empereur.

872. *Fauchet.* 875. *Auentin.*

Neantmoins ils aduiserent de traicter la paix ensemble, pendant la negotiation de laquelle LOVIS chargé d'ans & de chagrin, mourut à

Francfort

*An de Iesvs Chr.* Francfort le vingt-huictiesme iour d'Aoust, l'an HVICT CENS SOIXANTE SEIZE, qui fut le soixante-dixiesme de son aage, apres auoir possedé sa Couronne d'Alemagne par l'espace de trente sept ans. On le mit en sepulture dans l'Eglise de S. Lazare de Loresheim. *Sa mort 876.* CARLOVINGIENS.

*Annal. authorum incerti.* *Regino.* *Auentin.* *Regino.* *Fauchet.*

Son espouse EMME, Princesse Espagnole, tres-noble & tres-vertueuse, deceda cinq mois auant son mary à Ratisbonne, où elle gist en l'Eglise de S. Emeran. LOVIS fut vn Monarque genereux, orné de diuerses perfections requises en vn grand Prince, les siens l'appellent Tres-Chrestien; Il estoit prudent & aduisé, de bon conseil, esleuoit aux dignitez les personnes capables; aucun n'ayant iamais impetré de luy Euesché, fief ou dignité seculiere par argent, ains par vie honneste, capacité & bonnes mœurs. Estoit soigneux d'executer les ordonnances Ecclesiastiques: finalement auec la valeur il ioignit la doctrine. Toutesfois sa ieunesse n'auoit esté telle souz son pere; mais le cœur des Roys est en la main de Dieu, qui les change à sa volonté. On remarque d'ailleurs en luy vne ambition desmesurée, d'auoir voulu enuahir les Estats de ses proches.

872. Basile Empereur de Grece rechercha son amitié & son alliance, & luy enuoya de riches presens. Il fut aussi recherché par les Roys Danois, qui luy firent de grandes submissions; & par quelques autres Princes, mesmement par le Roy de Bulgaire, lequel par ses Ambassadeurs le pria de luy enuoyer gens pour instruire son peuple en la religion Chrestienne, que luy-mesme receut & se fit baptiser. *Annal. antiq.*

## *ENFANS DE LOVIS I. ROY D'ALEMAGNE, & D'EMME sa femme.*

11. CARLOMAN Roy de Bauiere & d'Italie, duquel est cy apres faire plus ample mention.

11. LOVIS II. Roy d'Alemagne aura son chapitre en son lieu.

11. CHARLES surnommé le Gras, Empereur & Roy de France. Il sera aussi parlé de luy cy-apres plus amplement.

11. HILDEGARDE ou Hetmengarde fut Abbesse de Zuric.

*Outre ceste Princesse, aucuns donnent au Roy* LOVIS *d'Alemagne cinq autres filles, à sçauoir Luidgarde Abbesse au lac de Chimin en Bauiere; vne autre, qu'ils disent auoir esté mere de Godefroy Euesque de Strasbourg; Placidie femme de Conrad Duc d'Austrasie, autres disent de l'Empereur Conrad. I. Mathilde femme de Henry Duc de Saxe & de Thuringe; & Berthe Abbesse de Sekingen. Mais il y a suiet de douter de cela, attendu mesmement que la Saxe & la Turinge n'estoient point encore souz vn mesme Prince, & ne l'ont esté que plus de quatre cens ans apres, à sçauoir souz Frideric, dit le belliqueux, Duc de Saxe, Electeur de l'Empire, Sigismond estant Empereur.* *Reusner.* *Henninges.*

## II. CARLOMAN
### *Roy de Bauiere & d'Italie, & Empereur titulaire.*

CHAPITRE XIV.

Le premier tiltre qu'eut ce Prince, fut de Roy de Bauiere; 876. outre laquelle contrée il commanda aussi la Boheme, l'Austriche, l'Esclauonie & partie de Hongrie. Lors que le Roy d'Alemagne Loüis premier du nom (duquel il estoit fils aisné & non puisné, comme escrit vn Aleman, qui ne luy donne que la qualité de Duc des François & de Carinthie) s'achemina en France, pour en prendre ou plustost vsurper la Couronne, il luy donna, 858. tout ieune qu'il estoit, la conduite d'vne armée, afin de contenir au deuoir les Esclauons de Morauie, & trois ans apres le mesme Prince s'oublia tant, que de machiner contre le Roy son pere, quand à son desceu il 861. s'ingera de deposer les Gouuerneurs de la Marche de Hongrie, & en instituer d'autres à sa volonté. Mais s'estant humilié, il fut receu en grace.

*Hier. Henninges.* *Annal. incerti auth.*

Neantmoins depuis ayant encores esté accusé enuers Loüis de plusieurs charges & fautes commises, il fut contraint de s'enfuir en Carinthie, dont il auoit le gouuernement, où le Roy son pere voulut aller le trouuer en personne. Quoy voyãt, il vint derechef auec tant d'humilité se presenter deuant son pere, qu'il le receut en ses iustificatiõs, & continua de l'employer si heureusement en ses guerres pour la defense de ses grands Estats, 869. que l'ayant fait chef d'vne armée contre Rastic Duc de Morauie, CARLOMAN gaigna deux memorables victoires sur luy; puis vne troisiesme sur Gondacare Comte de la Marche de Carinthie, qui s'estoit reuolté; Zuendebold neueu de Rastic, sentit aussi l'effort de ses armes, ayant esté pareillement vaincu, contre lequel poursuiuant sa victoire il le fit venir 870. au point de se mettre & son Royaume ou Duché entre les mains du Roy d'Alemagne, pour en disposer à sa volonté; dequoy Rastic son oncle luy sceut tres-mauuais gré, & voulut luy faire perdre la vie; Mais Zuendebold l'ayant surpris à son aduantage, le rendit prisonnier à CARLOMAN, lequel par ce moyen sousmit en l'obeissance du Roy son pere, toutes les villes qu'il tenoit. Ce fut possible alors, qu'on fit creuer les yeux à Rastic, pour le punir de sa reuolte. Le bon-heur du ieune Prince ne dura pas tousiours. Car les rebelles de Morauie à leur tour desfirent ses troupes. 872.

*Idem author.* *Vignier.* *Annal. incerti authoris.*

Cependant Loüis II. du nom, fils de Lothaire Empereur, ayant deliberé de resigner l'Empire à ce Prince CARLOMAN son cousin, le Pape Iean VIII. craignant qu'il ne fust aussi rude enuers le siege Romain, qu'auoit esté Loüis II. sollicita Charles le Chauue Roy de France, oncle 875. d'iceluy, de venir prendre en main les affaires d'Italie, & luy imposa la Couronne Imperiale sur la teste; dont Loüis Roy d'Alemagne aisné de Charles voulant se vanger, par ce qu'il soustenoit auoir esté fraudé de l'Empire, qu'il disoit luy appartenir par droit de primogeniture, fit entrer en Italie vne armée souz la conduite de Charles son fils, lequel estant repoussé par le Roy de France, cela n'estonna CARLOMAN son frere, qui 875. s'estoit aussi acheminé en Italie auec vne grande armée, & auoir franchy les Alpes malgré les efforts de son ennemy; l'ancien Annaliste escrit, qu'il voulut aussi le corrompre par presens; Et neantmoins vn autheur de ce

*C. Sigonius Eric. Puteanus l. 4. de regno Insubr. Contin. Aimoin l. 5. Fauchet.*

*Ans de Iesvs Chr.* temps nous apprend, que CARLOMAN ayant en ce voyage parlementé auec son oncle Charles le Chauue, fit entendre, qu'il n'estoit venu en Italie, que pour la garder au nom de son frere le Roy d'Alemagne & le sien, craignant que les Italiens abandonnassent l'obeissance des François, pour se rendre aux Grecs, ou fissent vn Empereur de leur nation; Et pour ce, persuada Charles & CARLOMAN de retirer leurs armées, promettant de faire le semblable, & que leur differend seroit appointé lors qu'il iroit trouuer son frere, pour auec son conseil partir entre eux l'Italie. Ainsi ayant abusé ses neueux, il les renuoya auec des presens. CARLOVINGIENS.

Mais leur differend n'ayant peu estre pacifié, le Roy CARLOMAN qui auoit esté mandé de venir par l'Emperiere Engelberge vesue de Loüis, s'achemina derechef en Italie, où il prit le tiltre d'Empereur, & se fit faire serment de fidelité par les Princes & Seigneurs Romains; puis se retira en son pays de Bauiere; laissant neantmoins en Italie plusieurs fauteurs de son party, qui, apres la mort de Charles le Chauue, tetindrent Rome à sa deuotion. *Continuat. Aimoini. Auentin.*

878. Mais depuis, au temps du decés de l'Empereur Loüis III. dit le Begue, fils de Charles, & successeur d'iceluy, CARLOMAN se voyant le Chauue grandement indisposé d'vne paralysie, de laquelle il n'esperoit pas iamais releuer, consentit que Charles le Gras Roy de Sueue son frere puisné prist le nom d'Empereur; & bien-tost apres CARLOMAN deceda le vingtiesme iour de Mars l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS, qui fut le quatriesme de son regne en Bauiere, & le troisiesme de celuy d'Italie. Le decés de ce Roy aduint à Oetingen en Bauiere, où il fut inhumé. *Sa mort* 880. *Annal. incerti auth. Regino.*

Encore que les Historiens de France & d'Alemagne ne l'ayent qualifié Roy d'Italie, si est-ce que Charles Sigon tesmoigne y auoir plusieurs chartes, esquelles il en prenoit le tiltre auec celuy de Roy de Bauiere. Il le loüe grandement, & luy donne les qualitez de tres-religieux, de fort experimenté au fait de la guerre, & dit qu'il estoit instruit aux bonnes lettres, condition recommandable qu'il eut comme hereditaire de ses pere & ayeuls. Il estoit d'ailleurs doüé d'vn grand & magnanime courage, & de beauté corporelle non comune. Vn autheur Aleman dit, qu'il eut pour femme HILDEGONDE, laquelle il escrit auoit esté fille du Roy de Portugal; par vn abus & mesconte notoire, puis que ce pays n'a eu le tiltre de Royaume, que plus de deux cens ans apres; Tant y a qu'il n'eut enfans de ceste Princesse, mais bien de Litouinde noble femme issuë de Carinthie sa concubine, il delaissa vn fils & vne fille. Il fit porter le nom d'Arnoul à ce sien fils, en memoire de S Arnoul Euesque de Mets, de la saincte lignée duquel luy & les autres Roys de France estoient yssus. *l. 5. de regno Ital. Regino. Henningez. Otho Frising. l. 6. c. 7. Regino.*

## *ENFANS NATVRELS DE CARLOMAN Roy de Bauiere, & de* LITOVINDE.

890. 12. ARNOVL Empereur & Roy d'Alemagne.

12. GISELE fut conioincte par mariage en l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS DIX auec SVANTOPOLD ou Thibaud Roy des Morauiens, autres le qualifient Duc des Vandales. Aucuns Historiens semblent se mesprendre en faisant ce Prince fils aisné de Carloman, contre l'opinion des autheurs Alemans, qui le disent auoir esté son gendre, & que d'eux fut fils vn autre Zuantopold aussi Roy des Morauiens. *Reusner. in opere Geneal. Henninges.*

## 12. ARNOVL
## *Empereur & Roy d'Alemagne, & de la Bourgongne Transiurane.*

### CHAPITRE XV.

Regino. Marianus Scotus. Herm. Contractus. Otho Frising. Abbas Vrsperg. Sledeard.

LE Roy de Bauiere Carloman pere de cét Empereur, en mourant luy laissa les prouinces de Carinthie & de Stirie. Il assista Charles le Gros son oncle aussi Empereur, en la guerre contre les Normans; & se rendit si recommandable, que Charles estant deuenu tellement hebeté de sens & d'entendement, qu'il fut iugé incapable de gouuerner, les Princes de l'Empire assemblez à Francfort au mois de Nouembre, l'an huict cens quatre-vingts sept, consentirent qu'ARNOVL son neueu prist sa curatele, qu'il administra seulement deux mois, & iusques à ce que le decés de Charles estant arriué, cestuy-cy fut recognu & declaré Empereur. Et dautant qu'en ce temps, le ieune Prince Charles, surnommé le Simple, vray heritier de la Couronne de France n'estoit en aage de commander, les François voyant l'éminent peril qui les menaçoit à cause des courses & rauages des Danois & Normans, delibererent de subroger vn autre Roy, ce qui donna suiet à l'Empereur ARNOVL d'aspirer à ceste grande Monarchie. Bien est vray qu'vn Historien du temps tesmoigne, qu'il en refusa la Couronne luy estant offerte, mesmes approuua le choix qui fut fait du Comte de Paris Eudes pour l'accepter. 888. 887.

Albert Crant. Hist Dan. l. 4. c. 17. Regino. M. Scotus.

Cependant les Normans s'estant aussi iettez en Alemagne, ARNOVL les combatit auec vne telle valeur & generosité, qu'il remporta sur eux vne grande victoire. Mais estant retournez en la basse Alemagne, qui est la Gaule Belgique, l'Empereur empesché en ce temps-là contre Zuendibold Roy de Boheme, ayant enuoyé vne armée contre eux, elle fut à son tour deffaite: ce qui le força de venir en personne derechef les combatre sur la riuiere de Tilia prés Louuain, auec tant de bon-heur, qu'il y eut iusques à cent mil Normans tuez sur le champ, la mort de leurs Roys Godefroy & Sigefroy ayant signalé la victoire. 891.

Luitprand. Auentin. Regino.

Zuendibold Roy des Esclauons de Morauie auoit esté inuesty par cét Empereur du Duché de Boheme, au mescontentement des Bohemiens, qui refuserent d'obeir & se sousmettre aux commandemens d'ARNOVL. Et par ce que le Morauien trop ingratement s'estoit rendu chef de leur rebellion, l'Empereur l'attaqua si viuement, qu'il fut contraint en s'humiliant de recognoistre sa faute. Mais Zuendibold estant retombé en felonnie, ARNOVL assisté des Hongrois & de leur Roy, le pressa derechef fort estroitement, en sorte qu'il fut necessité de s'aller retirer dans la forest Hercinie. 892.

Sigonius l. 6. de regno Ital.

Or l'Empereur se voyant auoir tant d'heureux succez, resolut de prendre la defense de Berenger fils d'Ebrard Duc de Frioul, qui auoit esté esleu Roy d'Italie, & auoit pour aduersaire Guy Duc de Spolete aussi esleu Roy, qui vainquit & despoüilla Berenger; en faueur duquel ARNOVL enuoya souz la conduite de son fils naturel vne armée pour le secourir: & bien-tost apres luy-mesme entra en Italie, força Bergame où il fit estrangler le Comte Ambroise, donc ceux de Milan, Pauie & Plaisance eurent vn tel effroy, qu'ils se rendirent & sousmirent à luy. Tellement qu'il 891. 893. 894.

*Ans de Iesus Chr.* rangea sous son obeissance le Royaume d'Italie, où il resolut de s'establir luy-mesme. CARLOVINGIENS.

Quelques temps auparauant, & dés l'an huict cens quatre-vingts huict, Rodolphe fils du Comte Conrad, s'estoit fait couronner Roy de la Bourgongne Transiurane, au preiudice d'ARNOVL, qui disoit auoir herité de ce Royaume par la succession de l'Empereur Charles son oncle; Ce fut pourquoy il se rendit en Bourgongne, afin d'en deietter son ennemy: à quoy toutesfois il ne peut paruenir: non plus que lors, qu'à son retour d'Italie, il tenta d'executer vn pareil dessein.

Mais le mauuais traitement, que receut le Pape Formose des Romains, fut cause de faire repasser ARNOVL en Italie auec vne puissante armée, laquelle assiegea Rome (detenuë par Lambert fils de Guy) & la sacagea; Tellement qu'apres auoir fait faire vne rigoureuse punition des ennemis du Pape & des siens, il fut couronné Empereur par Formose; Ce que toutesfois le Synode Romain tenu sous Iean IX. reietta depuis, comme subreptice & nul; Cela se fit à la suscitation de Lambert: & les Romains trouuerent si mauuais le couronnement d'ARNOVL, qu'ils en affligerent grandement Formose; mesmes il falut, que pour chastier leurs iniures, cét Empereur en fist executer plusieurs des principaux; pendant tous lesquels mouuemens Guy & Lambert son fils vsurperent la qualité d'Empereur. *Regino.* 896. *Luitprand l. 1. c. 8.* *Baronius ad an. 896.* *A. du Chesne.* *Sigonius.*

Cependant Engeltrude vefue de Guy, ayant esté assiegée dans la ville de Fermo par ARNOVL, elle trouua moyen de le faire empoisonner d'vn poison lent, qui fut cause de le faire retirer en Alemagne; Aussi qu'il commençoit à se rendre odieux aux Italiens: De sorte qu'en ce miserable estat il mourut, soit de ce poison, soit de la maladie pediculaire, qui luy suruint, comme escriuent aucuns Historiens, entre autres Luitprand, lequel luy attribuë ce malheur, pour s'estre seruy des Hongrois (qui estoient Infideles en ce temps-là.) De fait pour recompense de leur seruice, il leur donna le pays de Dace, maintenant appellé Transsiluanie. Tant y a que le decés d'ARNOVL aduint à Oeringen, le vingt-neufiesme de Nouembre, autres disent le trentiesme iour de Decembre, l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS DIX-NEVF, apres qu'il eut tenu l'Empire vnze ans dix mois & dix-huict iours à les compter depuis le trespas de Charles son oncle; Il gist à Ratisbonne en l'Eglise de S. Emeran prés le Roy Carloman son pere. *Regino.* *Luitprand. l. 1. c. 9.* *Vignier.* *Sa mort* 899. *Fauchet.*

*Ses mariages.* L'Empereur ARNOVL fut marié deux fois, autres disent trois, l'vne auec AGNES fille de l'Empereur de Constantinople, de laquelle, si l'on veut croire quelques recens Historiens, il eut plusieurs enfans; comme il en eut aussi de sa seconde femme, laquelle n'est nommée. Il espousa encore, LVITGARDE, fille d'Ethicon Vvelphe Comte de Bauiere: aucuns appellent Iudith ceste Princesse. *Henninges.*

## *ENFANS D'ARNOVL EMPEREVR, ET de* LVITGARDE *sa femme.*

13. LOVIS IV. Empereur & Roy d'Alemagne & de Lorraine.

13. LVITGARDE femme d'OTHON, dit le Grand Duc de SAXE, auquel apres la mort de Loüis son beau-frere, l'Empire ayant esté deferé pour sa vertu, il le refusa par grande modestie & magnanimité, s'excusant sur sa vieillesse & imbecilité de son corps, & donnant conseil aux Princes d'Alemagne, d'eslire plustost Empereur Conrad

CARLOVINGIENS.

Duc de Franconie, encore qu'il fust son ennemy. Othon finit ses iours l'an NEVF CENS SEIZE le dernier de Nouembre, & eut pour fils Henry Duc de Saxe, surnommé l'Oiseleur, qui tint l'Empire apres le mesme Conrad I. & de luy sont sortis quatre autres Empereurs d'Occident, à sçauoir les trois Othons & Henry II.

Ans de IESVS CHR.

## FILS NATVREL DE L'EMPEREVR ARNOVL.

13. ZVNDIBOLD Roy de Lorraine, duquel sera plus amplement parlé cy-apres.

*LES Historiens modernes de Bauiere & d'Alemagne, mesmes aucuns François, outre l'Empereur Loüis IV. & Luitgarde sa sœur, font mention de diuers autres Princes & Princesses, qu'ils disent estre enfans de cét Empereur* ARNOVL, *lesquels il n'est besoin de representer tous en ce lieu, comme cy-deuant auec grand suiet, ils n'ont esté mentionnez par André du Chesne en l'Histoire de Bourgongne; Mais seulement nous rapporterons les opinions sur l'origine de quelques illustres Maisons, qu'on s'efforce en vain de tirer de mesme saurce.*

*Iean Carion en sa Chronique vniuerselle, & Hierosme Henninges au Theatre Genealogique, donnent au mesme Empereur vn fils de mesme nom que luy (qu'ils qualifient Roy de Bauiere, & le surnomment le Mauuais) & à cestuy-cy vn autre aussi portant le nom d'Arnoul, duquel ils font sortir les Comtes de Schiren, & d'eux les modernes Comtes Palatins du Rhin, Electeurs de l'Empire, & les Ducs de l'vne & de l'autre Bauiere; Princes qu'Elie Reusner en son œuure Genealogique fait descendre d'vne autre part, à sçauoir de Hugues fils naturel de Loüis, qu'il qualifie Duc de France & de Bauiere, bien qu'il fust Roy de Lorraine, puis d'Alemagne deuxiesme du nom, & second fils du Roy Loüis I. dit Germanique. Neantmoins Christophle Geuuold Iurisconsulte (dont vn œuure sur le suiet de la Genealogie de Bauiere a de n'agueres esté publié) tire les Comtes Palatins & Ducs de Bauiere, non de cét Arnoul ny de Hugues; ains d'vn fils de Pepin, qui eut pour pere Bernard Roy d'Italie, & pour ayeul vn autre Pepin aussi Roy, second fils de Charlemagne. Opinion qui n'a pas plus d'apparence que les autres; Dautant qu'elle n'est appuyée sur l'authorité d'aucun ancien. D'ailleurs telle diuersité & contrarieté d'aduis, doit à bon droit faire douter de la verité de telles extractions.*

1620.

*L'on peut dire le mesme de ce que du Tillet a remarqué, que Conrad (qu'il dit auoir esté fils puisné de l'Empereur Arnoul) eut pour fils Conrad l'Empereur premier du nom, & dernier de la descente masculine de Charlemagne, qui eut son frere Ebrard ou Euerard, auquel, comme il adiouste, a esté continuée la posterité de Charlemagne sans l'Empire; Ce qui ne se trouuera soustenu d'aucun vallable fondement.*

*Et moins encore ce qu'a mis en auant l'autheur de l'Arbre contenant la Genealogie de la Maison de Lorraine, qui fait descendre en ligne masculine les Comtes de Guines & de Bolongne, & Theodoric ou Thierry Duc de la haute Lorraine, pere du Duc Simon I. du nom, de ce Conrad susmentionné (pere de l'Empereur Conrad I.) & d'Eurard, qu'il dit auoir esté fils d'iceluy; n'alleguant pour preuue de son dire, que des autheurs recens, comme Nicole Gilles, Naucler, Carion, Munster & autres, qui ont seulement vescu au siecle dernier: Et bien qu'il s'ayde en outre de l'extraict de deux anciennes fondations, quand elles se trouueroient veritables, si est-ce qu'elles n'induisent pas ce qu'il veut pretendre. Car encore qu'il soit porté par icelles, que Thierry soit sorty de la*

*Ans de Iesvs Christ.* *Famille de Charlemagne, cela se doit entendre non par les masles, mais par* CARLOGIENS. *les femmes : dautant que Haduuide sa mere, qui estoit fille d'Albert Comte de* VIN-*Namur, eut pour mere Hermengarde, fille de Charles Duc de la basse Lorraine, second fils du Roy de France Loüis d'Outre-mer.*

1624. *Mais cecy a esté plus particulierement examiné par celuy, qui a depuis peu d'années publié la Genealogie des Ducs de Lorraine (qu'il dit, auec iuste raison, estre l'vne des plus anciennes Maisons Ducales qui soit en la Chrestienté) l'ayant fidellement recueillie de plusieurs Histoires & tiltres authentiques ; par laquelle il monstre fort clairement, que ce Duc Thierry, surnommé le Vaillant (qualité qui semble auoir esté comme hereditaire aux Princes de ceste illustre Maison de Lorraine) estoit fils de Girard, sorty de la tres-noble Famille d'Alsace, lequel fut esta-*
1048. *bly Duc de Lorraine en l'an mil quarante huict, par l'Empereur Henry III. suiuant ce que remarquent Herman Contract, Sigebert, l'autheur de la grande Chronique de Belges, & autres anciens, qui en cela ont esté suiuis par plusieurs bons Historiens de ce temps.* *Aub. Miræus. A. du Chesne.*

## 13. LOVIS IV.
### *Empereur & Roy de Lorraine.*

CHAPITRE XVI.

900. ENCORE que cét Empereur ne fust aagé que de sept ans seulement, lors du decés d'Arnoul son pere, si est-ce que les Princes & Seigneurs assemblez à Forcheim, ne laisserent de le declarer Empereur apres luy, & le faire couronner. On donna au ieune Prince pour Gouuerneurs ou tuteurs Othon Duc de Saxe, & Hatton Archeuesque de Mayence. *Regino. Luitprand. M. Scotus.*

Cependant les Lorrains ne pouuant supporter les tyrannies de Zuendibold, & s'estant donnez à LOVIS son frere, il demeura possesseur du Royaume, non sans quelque trouble. Pendant ce bas aage de l'Empereur il y eut de grandes émotions ciuiles en Italie, comme aussi en Alemagne. Car Albert Comte de Bamberg, & ses freres ayant couru sus à l'Euesque de Vvirtzbourg, soustenu par Conrad Duc de Franconie, & Albert ayant perdu ses deux freres en ceste guerre, pour vanger leur mort, tua en trahison Conrad ; surquoy estant mis au ban de l'Empire, & tombé entre les mains de LOVIS, il luy fit trencher la teste. *I. Cario. in Chron.* 904.

Les Hongrois voyant l'Empire trauaillé de guerres ciuiles, commencerent à gaster & piller les lieux limitrophes de Bauiere ; l'Empereur leur alla au deuant, les vainquit & tua leur Roy Cusal. Mais depuis ayant rassemblé leurs forces, & s'estant derechef presentez à la bataille, (laquelle fut donnée prés Ausbourg, & dura trois iours) finalement LOVIS fut deffait, mis en route & perdit grand nombre de Noblesse : comme il fit en vne seconde bataille donnée trois ans apres. En suite les victorieux gaignerent pays, & firent vn grand degast par tout où ils passoient, iusques à ce que LOVIS acheta la paix deux à grand prix : ce qui fut cause de sa mort. Car de douleur & de regret il tomba malade, & rendit l'esprit le vingt-vniesme iour de Ianuier l'an NEVF CENS VNZE, Vignier & autres disent DOVZE, qui estoit le douziesme an de son Empire, & le vingtiesme de son aage. Il fut enterré dans le temple de S. Emeran à Ratisbonne, aupres de son pere. Volfang Lazius escrit, qu'il ne mourut de mort naturelle, mais fut tué par les Hongrois. *Lamb. Scafnaburg. Ab. Vrsperg. Auentin.* 907. 910. *Sa mort* 912. *Auentin. L. 3. de gent. migr.*

CARLOVINGIENS. | An de IESUS CHR.

Il y a de la diuersité d'aduis entre les autheurs pour son mariage. Aucuns estiment, qu'il espousa LVITGARDE de Saxe; les autres l'appellent MATHILDE; Vn moderne la fait sœur d'Othon le Grand Duc de Saxe. Tant y a qu'il ne laissa point de fils. Mais (selon aucuns) deux filles cy apres mentionnées, lesquelles d'autres attribuent au Roy d'Alemagne Loüis II. cousin de cestuy-cy. Il fut le dernier de la race de Charlemagne qui tint l'Empire, lequel encore qu'il deust legitimement appartenir à Charles le Simple Roy de France, comme plus proche du defunct, & seul masle restant de la ligne directe de Charlemagne; Neantmoins soit que ce Prince degenerast de la vertu de ses ayeuls, & fust alors fort empesché en la guerre contre les Normans, soit que les Austrasiens & Alemans eussent conceu quelque enuie contre les François, ils aduiserent de transferer la dignité Imperiale à vn Prince de leur nation, qui fut Conrad I. ainsi qu'il a esté cy-deuant remarqué.

*Io Carion in Chron. Ph. Pingen in Arb Gentilit. Princip. Sab. Du Chesne. Du Tillet.*

## ENFANS DE LOVIS IV. EMPER.

14. PLACIDIE ou Plaisance (qu'aucuns escriuent auoir esté fille de Ludolphe le Grand Duc de Saxe) fut conjointe par mariage auec CONRAD DUC DE FRANCONIE, qui fut Roy d'Alemagne & Empereur premier du nom, apres Loüis IV. son beau-pere. Il estoit fils d'vn autre Conrad, qui fut tué par Albert de Bamberg, comme nous auons dit. Cét Empereur gouuerna l'espace de sept ans, & mourut sans enfans l'an NEVF CENS DIX-NEVF, sur la fin du mois de Iuin, quoy qu'aucuns autheurs remarquent ce decés estre aduenu l'année precedente; l'vn desquels dit, qu'il fut tellement blessé en la guerre qu'il eut contre le Duc de Bauiere, qu'il en mourut. 919.

*A du Chesne Hist de Bourg. l.2.c.20.*

*Vvitikindus Saxo.*

14. MATHILDE espousa HENRY, surnommé l'Oiseleur Duc de Saxe, fils du Duc Othon. Il fut esleu Roy d'Alemagne & Empereur I. du nom apres Conrad I. lequel auant que mourir, en auoit donné conseil aux Princes de l'Empire, rendant au fils (qui luy estoit aduersaire) ce que son pere luy auoit presté, lors qu'il estoit son ennemy: qui sont d'eux exemples de singuliere generosité. HENRY tint l'Empire dix-sept ans, & mourut l'an NEVF CENS TRENTE SIX, le 5. Iuillet, ayant par son testament institué le Prince Othon son fils aisné (auquel le surnom de Grand fut donné) son heritier & successeur à l'Empire. L'Historien Glaber escrit, que cét Othon fut fils de la fille de Robert Comte de Paris, pere de Hugues le Grand; dequoy les Historiens d'Alemagne ne conuiennent: Auoye ou Haduuide de Saxe, fille de cét Empereur Henry I. espousa le mesme Prince Hugues le Grand Comte de Paris & Duc de France, pere du Roy HVGVES Capet Henninges fait MATHILDE, qui fut femme de Henry I. Empereur, fille de Thierry, Comte de Ringelheim. 936.

*Supplem. Regin. Herm. Contract. Mar. Scotus. Otho Frising. Abb. Vrsperg. l.2.c.1. Glab.l.1.c.4. in Theat. Geneal.*

13. ZVNDIBOLD.

# 13. ZVNDIBOLD. *Roy de Lorraine.*

## Chapitre XVII.

893. IL fut enuoyé par l'Empereur Arnoul son pere, (duquel il estoit Bastard) au secours de Berenger, pour le restablir au Royaume d'Italie, dont il auoit esté deieté par Guy de Spolere; mais ayant pris l'effroy, ou bien estant corrompu par argent, il leua le siege de deuant la ville de Pauie, & se retira en Alemagne sans rien faire. Ce qui aduint l'an neuf cens quatre-vingts treize; non pas deux ans auparauant, comme escrit Sigonius. *Sigonius. Luitprand. Vignier. 16 de regno Ital.*

Neanmoins deux ans apres cecy, l'Empereur son pere en vne diette qu'il tint à Vormes, le voulut faire Roy de Lorraine. Mais les Seigneurs du pays ne l'ayant agreable, s'y opposerent pour ceste fois. Depuis, soit qu'il les eust pratiquez, ou qu'ils fussent menacez par l'Empereur, ils le receurent & eurent agreable son establissement. *Regino. Sigebert.*

895. Bien-tost apres ZVNDIBOLD ayant assemblé vne armée, vint en France assieger la ville de Lyon, & non pas Laon, ainsi qu'aucuns escriuent, comme pour la remettre és mains du Roy de France Charles le Simple, duquel il feignoit tenir le party, encore que ce fust pour en faire son profit: & aduerty qu'Eudes laissant la Guyenne, marchoit auec vne grande armée contre luy, craignant vn si puissant aduersaire, qui prenoit aussi qualité de Roy de France, il leua le siege. *Regino.*

Quelques années apres le mesme Roy Charles voyant le mauuais mesnage d'entre ZVNDIBOLD & les Lorrains, conduisit vne armée contre luy, laquelle penetra iusques à Aix la Chapelle & Niumegue, & le deietta presque de tout son Royaume. Mais estans tombez d'accord, les François se retirerent. *Vignier. Auentin l 4. Annal. Boior.*

Or les Lorrains ne pouuant plus dissimuler le mauuais traictement, que ce Prince leur Roy continuoit de leur faire, ils se donnerent à l'Empereur Loüis IV. son frere, qui enuoya vne armée pour les prendre en sa protection & se maintenir en cét Estat. Et pour ce que ZVNDIBOLD se voulut defendre, force luy fut de donner bataille contre Gerard Comte Lorrain, accompagné d'Estienne & de Matfrid autres Comtes, qui le desfirent le treiziesme iour d'Aoust, l'an NEVF CENS, & l'ayant mis à mort, Gerard espousa ODE sa vefue, fille d'vn Comte appellé Othon, laquelle ce Roy auoit pris à femme trois ans auparauant sa mort, par laquelle l'Empereur demeura paisible de la Lorraine, apres que ZVNDIBOLD l'eut possedée en tiltre de Roy, l'espace de cinq ans seulement. *Regino. Sa mort 900. A. du Chesne Hist. de Bourg. l. 1. c. 10. 897. Regino.*

Encore qu'il eust eu pour principal & plus fidele conseiller le Duc Raginaire, si est-ce qu'il le chassa depuis, & l'assiegea dans vne forteresse, que ZVNDIBOLD n'ayant peu prendre fut contraint de se retirer.

# II. LOVIS II.
## Roy d'Alemagne, de Bauiere, & de Lorraine, dit le Ieune.

### CHAPITRE XVIII.

876. CE Roy deuxiesme fils de Loüis I. Roy d'Alemagne (non pas aisné comme escrit du Tillet) & d'Emme sa femme, eut premierement en son partage les prouinces de Franconie, Saxe, Turinge, & Frise & fut digne successeur de la generosité aussi bien que du nom & des Estats du mesme Loüis I. *Annal authorum incerti.* Lequel apres la mort de l'Empereur Loüis II. son neueu, ayant resolu de retirer d'Italie le Roy de France & Empereur Charles le Chauue son frere, fit entrer en France vne armée souz la conduite de ce Prince LOVIS son fils. 875. Mais les Euesques & Comtes de France, le prierent d'auoir commiseration du peuple, qui n'estoit cause de l'ambition de Charles, & promirent de faire en sorte enuers luy, qu'il partageroit l'Italie auec son frere, suiuant leurs traitez & conuentions; Ce qui fut cause que le ieune Prince se retira. Peu de temps apres, le mesme Roy Loüis I. estant decedé, 876. cestuy-cy son fils fut attaqué par Charles son oncle, qui prit vn mauuais & iniuste dessein de le despoüiller de ses Estats. Mais il resolut de se defendre courageusement; *Idem.* & neantmoins auparauant enuoya plusieurs fois des Ambassadeurs demander à Charles son amitié, le priant de vouloir considerer leur proximité de sang, & le traiter comme son neueu; dont Charles n'ayant tenu compte, le ieune Roy eut recours à Dieu, *Bat. d'Andernac.* feit faire des ieusnes & prieres; puis vint passer le Rhin au lieu d'Andernac prés duquel est le confluent de Moselle; 876. Charles estant venu au deuant accompagné de cinquante mil hommes, ils se combatirent furieusement le huictiesme d'Octobre, en sorte que l'armée de l'Empereur fut deffaicte, luy mis en fuite, & ses thresors pris, auec vn carnage incroyable. Il y eut grand nombre de prisonniers, enuers lesquels LOVIS vsa d'vne insigne grace & clemence. Apres ceste memorable victoire, LOVIS & ses deux freres Carloman & Charles partagerent entre eux par esgales portions l'ample successiõ & les Royaumes de leur pere. *Fauchet. Vignier. Du Pleix.* Cependant Loüis le Begue ayant succedé à Charles le Chauue son pere, tant à l'Empire qu'au Royaume de France, craignant sur tous ses ennemis ce Roy d'Alemagne son cousin, pour la grande reputation qu'il auoit acquise, il l'enuoya prier par ses Ambassadeurs, d'oublier les offenses qu'il auoit receuës de Charles son pere, desquelles il estoit innocent, l'excitant à la paix, laquelle ne fut si-tost concluë entre eux, mais seulement le premier iour de Nouembre de l'an huict cens soixante dix-huict, *Supplement Aim. l. 5. c. 38.* 878. Vignier dit, que ce fut l'an suiuant. On choisit Marsene en Lorraine sur la Meuse, pour arrester le traité, suiuant lequel fut accordé; *Que le partage de Lorraine fait entre Charles le Chauue & Loüis Germanique seroit entretenu.* *Reginо.* *Qu'en Italie chacun se maintiendroit en la possession de ce qu'il y tenoit; qu'ils s'entresecoureroient contre les Infideles, & bref que le suruiuant d'entre eux prendroit en sa protection les enfans du predecedé.*

Le Roy de France & Empereur estant mort bien-tost apres, LOVIS (que le Pape Iean VIII. eut intention de declarer Empereur, plustost que Charles le Gras) ne tint pas sa promesse. Car attiré par les offres que luy

*Ans de Iesvs Chr.* firent Conrad Comte de Paris, Gauzelain Abbé de S. Germain des-prez & autres mauuais François, & incité de prendre le Sceptre pendant la minorité des enfans du Begue, il entra en France auec vne grande armée; CARLOVINGIENS.

880\. Mais les suiets fideles demeurez en leur deuoir, voulant destourner cét orage, & desirant conseruer l'Estat (pour acquerir la paix) luy laisserent ceste part de Lorraine, escheuë au Roy Charles le Chauue; Ce que le Roy d'Alemagne accepta d'autant plustost, que lors Carloman Roy de Bauiere son frere aisné estoit attaint de maladie incurable, & craignoit qu'en son absence Charles le Gros son autre frere fist tester Carloman en sa faueur. Ainsi Lovis retourna en son Estat, & bien-tost apres succeda au mesme Carloman: n'ayant voulu entendre aux sollicitations qui luy furent derechef faites de retourner en France, recognoissant, que les traistres luy promettoient par desespoir ce qu'ils ne pouuoient executer par leur credit, & que les deux ieunes Princes François, Loüis & Carloman enfans du Begue, victorieux des Normans venoient contre luy, il aduisa prudemment de confirmer les precedents accords: Et Dieu benissant ses desseins permit, qu'à son tour il deffit aussi les Normans sur la riuiere de l'Escault, en ayant tué sur la place plus de cinq mil. *Annal. incerti authoris. Supplement. Aim. l. 5. c. 39. & 40. Sigon. l. 5. de reg. Ital.*

Ce bon-heur toutesfois ne continua pas. Car les mesmes Normans gaignerent vne autre bataille sur les Saxons, qui estoient ses suiets, en laquelle moururent deux Euesques & douze Comtes, ce qui meut les Sclaues d'assaillir Lovis, lequel se fust trouué en grand danger, sans vne victoire qu'vn de ses Lieutenans nommé Popon obtint sur eux: & en suite le Roy d'Alemagne assiegea les Normans à Nimeghe, Palais bien basty & fortifié, d'où les ayant fait sortir, ils se retirerent. *Auentin. l. 4. Fauchet.*

881\.

Cependant Lovis ayant receu Hugues bastard de Lothaire Roy de Lorraine, il luy donna quelques Comtez & Abbayes pour empescher la violence de ses rauages & tyrannies, & le retenir en son deuoir; mais ce fut en vain. Et comme il faisoit assembler vne armée pour derechef l'opposer aux Normans, ce genereux Monarque deceda le vingtiesme iour de Ianuier, l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS DEVX, selon Vigniet, Faucher & autres; mais l'autheur incertain des anciennes Annales plus croyable, remarque sa mort au dix-neufiesme iour de Nouembre; & dit qu'il fut enterré à Loresheim prés le Roy Loüis I. son pere. Il regna six ans. Vn tremblement de terre & vne Comete auoient donné quelque presage de sa mort; ainsi qu'il estoit arriué lors du decés de Loüis le Debonnaire son ayeul. Il fut conioint par mariage auec LVITGARDE fille de Ludolphe Duc de Saxe, & sœur d'Othon le Grand, qui fut pere de l'Empereur Henry l'Oiseleur, laquelle Princesse aucuns donnent pour femme à l'Empereur Loüis IV. cousin de cestuy-cy. Mais l'ordre des temps conuient à l'estimer plustost espouse de ce Roy d'Alemagne; d'autant que le pere de la Princesse estant mort en l'an huict cens cinquante neuf, elle eust esté trop aagée pour espouser le ieune Empereur. *Annal. auth. incerti. Sa mort 882. Idem.*

## *ENFANS DE LOVIS II. ROY D'ALEMAGNE & de* LVITGARDE *sa femme.*

880\. 12. Lovis mourut l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS, par vn accident deplorable. Car estant encore ieune, & se ioüant sur vne fenestre du Palais Royal à Ratisbonne; il tomba du haut en bas & se rompit le col: Par ainsi il ne fut tué en la guerre contre le bastard Hugues de Lorraine, comme escrit Henninges, autheur Aleman. *I. Sirmondus in not. ad Capit. Car. Cal. Reginonem laudans.*

CARLOVINGIENS. — *Ans de Iesus Chr.*

12. HILDEGARDE fut renfermée au Monastere de Chemissen, l'an huict cens quatre-vingts quatorze, à la poursuite de l'Empereur Arnoul son cousin.

## FILS NATVREL DE LOVIS II. *Roy d'Alemagne.*

*Fauchet.*

12. HVGVES fut tué contre les Normans, l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS, lors de leur deffaite sur l'Escault. Il estoit homme courageux, & fut inhumé à Loresheim. 880.

---

# 11. CHARLES III.

## *Empereur & Roy d'Italie, de France, d'Alemagne, de Lorraine & de Bourgongne, surnommé le Gros ou le Gras.*

### CHAPITRE XIX.

*Annales antiqui. Aimoin. Annales incerti auth.*

ENTRE les enfans de Loüis I. Roy d'Alemagne & de la Royne Emme sa femme, cestuy-cy fut le troisiesme; que son pere establir Chef d'vne armée, contre Rastic Duc de Morauie, qu'il mit en route, & degasta tout son pays. 880.

Mais dautant que depuis, auec son frere Loüis, il fut si malheureux que de machiner contre leur pere, Dieu permit, que par quelque temps il fut possedé du malin esprit. Toutesfois CHARLES ayant recouuré sa santé, le Roy son pere quelques années apres l'enuoya en Italie, comme il fit aussi Carloman frere d'iceluy contre Charles le Chauue (oncle des ieunes Princes) lequel se feit couronner Empereur; & trouua moyen d'abuser ses neueux par de belles paroles, & les renuoyer auec de grands presens. 869. 873.

*Fauchet. Auentin.*

Cependant le Roy Loüis estant decedé, CHARLES son dernier fils eut pour son partage l'Alemagne, comprenant le pays qui est de là Constance & Sueue, & aucunes villes du Royaume de Lothaire; ou selon aucuns, les Grisons, Sueue, Alsace, la Gaule Lorraine & Germanie Celtique; c'est à dire Suisse. Faucher luy donne pour son premier tiltre celuy de Roy de Sueue.

*Sigonius. Regino. Alb. Crantz.*

Apres la mort de l'Empereur & Roy de France Loüis le Begue, le Pape Iean VIII. l'exhorta d'enuoyer ses Ambassadeurs à Rome, & d'y venir apres luy-mesme, au plustost qu'il pourroit. Ce qui luy donna la hardiesse de descendre en Italie & se saisir de toute la Lombardie, de laquelle il se fit couronner Roy à Milan; De là il passa iusques à Rome, où le Pape luy mit la Couronne Imperiale sur la teste, le iour & feste de Noel, l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS. Ce qui se fit du vouloir & consentement du Roy Carloman son frere aisné, detenu lors de maladie, de laquelle on ne s'attendoit pas qu'il deust iamais releuer. Vn autheur moderne recite autrement cecy, & dit (sans beaucoup d'apparence) que le Pape s'en retournant de France, fut pris en chemin par les gens de CHARLES, & contraint de couronner leur maistre Empereur; par ainsi qu'il y eut deux Empereurs en mesme temps, Loüis le Begue n'estant encore 880.

*Ans de Iesvs Chr.* — CARLOVINGIENS.

mort. Mais Charles Sigon, & le Cardinal Baronius ne font pas de cét aduis.

882. CHARLES estant en Italie lors du decés de Loüis II. Roy d'Alemagne son frere, fut sollicité par les Alemans & Lorrains, de venir recueillir les Royaumes à luy escheus & secourir l'Empire François mesprisé des ennemis, & qui estoit en danger de se perdre, faute de chef; car la France estoit trauaillée tant par les Normans, que par le bastard Hugues, fils de Lothaire, qui essayoit de recouurer la Lorraine; Boson n'en faisoit moins pour la Bourgongne. Tellement que l'Empereur vint aussi-tost, assembla vne forte armée, dont il donna en partie la conduite à son neueu Arnoul depuis Empereur; & s'estans ioints ensemble, ils assiegerent ces barbares, & les presserent de si prés, que sans vne furieuse tempeste & orage du Ciel qui suruint, ils les mettoient en pieces; La tréue estant accordée, Sigefroy l'vn de leurs Roys vint trouuer l'Empereur, auquel il iura de sortir de son Royaume, & emmena quarante mil hommes. Mais Godefroy autre de leurs Roys se fit baptiser, aucuns disent que ce fut Sigefroy; & fut leué des fons par l'Empereur, qui luy donna en mariage vne Princesse, auec grande quantité d'or. *(Annal. antiq.)* *(882.)* *(Fauchet.)*

Apres ceste composition (qui se fit à Haslou, non loin du Rhin) l'Empereur tint vn Parlement à Vormes. Boson chassé de Vienne se vint rendre à luy & faire hommage, comme fit aussi Hugues, auquel pour auoir paix, il fit donner des biens de l'Euesché de Mets. Hugues Abbé de France accompagné d'aucuns Seigneurs, s'y trouua pareillement, pour au nom du Roy Carloman demander à l'Empereur la part de Lorraine que souloit tenir Loüis le Begue; mais il n'obtint ce qu'il demandoit. *(Idem.)*

Cependant Carloman estant peu apres decedé, les Princes de France entrerent en diuision, dautant que pour le peu d'attente qu'il y auoit en son successeur, plusieurs estoient d'aduis de transferer la Couronne à vn autre Prince, veu les courses & rauages des Normans, & l'aduis de ceux cy preualut, entre lesquels estoit Fouques Archeuesque de Rheims; de sorte que l'Empereur fut sollicité de la venir prendre, cōme il fit, & fut recogneu Roy de France par vne bonne partie des François, en l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS CINQ. Car l'on consideroit, qu'il estoit en reputation de Prince religieux, prudent & belliqueux, & d'ailleurs estoit tres-puissant, pour estre Empereur, Roy d'Italie, d'Alemagne & de Lorraine. *(Flodoard.)* *(Sigebert.)* *(Regino.)* *(885.)*

885. Or le bastard Hugues continuant d'exciter de grands troubles, assisté qu'il estoit du Roy de Frize Godefroy son beau-frere, l'Empereur trouua moyen de faire mourir ce Roy & de se saisir du bastard, auquel il fit creuer les yeux & le condamna d'estre renfermé en vn monastere. *(Sigonius.)*

CHARLES auoit deietté les Sarrasins d'Italie, suiuant ce qu'escrit vn Historien moderne; mais il n'eut vn si heureux succez contre les Normans en France, lesquels ayant assiegé la ville de Paris, il vint au secours, non auec la resolution requise à vn si haut dessein; Car le courage luy manquant, il fit vne paix desaduantageuse auec eux, & leur donna le pays d'outre Seine pour habiter, indigné de ce qu'aucuns Seigneurs de Neustrie (depuis appellé du nom de ces estrangers, Normandie) ne le recognoissoient, ainsi qu'il vouloit; ce qu'aucuns neantmoins reuoquent en doute, & rapportent cecy au regne de Charles le Simple. *(Carion.)* *(887.)* *(Regino.)* *(Sigonius l. 5. de reg. Ital.)* *(Sigebert.)*

Or estant l'Empereur retourné de France, trauaillé d'vn grand mal de teste, & les Medecins, pour le soulager, luy ayant fait inciser, il n'eut depuis l'esprit rassis. De sorte que les Alemans voyant que tous les iours il alloit en declinant & perdoit la force de son esprit; considerans aussi que *(Fauchet)*

CARLOVINGIENS. *Regino. M. Scotus. Her Citraft. Guil. Malmesbur. Godefroy de Viterbe. Otho Frisig. Regino.* *Ans de Iesvs Chr. 887.*

par ceste imbecilité les affaires pourroient tomber en mauuais train, estans assemblez à Francfort, sur la fin de l'an huict cens quatre-vingts sept, ils furent d'aduis, que son neueu Arnoul Duc de Bauiere, prist en main sa curatele (contre tout ordre & tout exemple, de sousmettre l'oncle au neueu) & qu'il prist aussi le gouuernement de l'Empire; Or soit que CHARLES n'eust cela agreable ou autrement, comme il s'apprestoit de faire la guerre à son neueu, il se veid miserablement abandonné de tous.

D'autre part les François defererent l'administration de la Monarchie à Eudes Comte de Paris. Quant à l'Italie, elle entra en de longues & fascheuses guerres, meuës pour la Couronne de ce pays; debatuë par Berenger & Guy; & en mesme temps le Royaume de la Bourgongne Transiurane fut estably en la personne de Raoul, fils de Conrad.

*Idem. S. Du Pleix.* Ainsi on remarqua en CHARLES (qui auoit veu toute la Monarchie de son bisayeul vnie en sa personne) vn prodigieux exemple de la vicissitude des choses humaines: Car luy, qui auoit esté couronné Empereur, recogneu Roy d'Italie, succedé aux Royaumes de France Orientale & Occidentale, par vn merueilleux consentement de tant de peuples & sans effusion de sang, pour ceste consideration principalement, qu'il estoit issu de la race de Charlemagne; en vn instant le voila sans Empire, sans Royaume, sans suiets, sans honneur, & qui pis est, sans vigueur d'esprit & de corps, sans amis pour le secourir, & sans moyens quelsconques, iusques-là que Luidpert Archeuesque de Mayence, compatissant à sa misere extréme, de le voir ainsi precipité du sommet de ses hautes dignitez, luy fournit charitablement les alimens necessaires. Mais en fin l'Empereur Arnoul luy assigna vne petite pension sur le village de Nidingen en Sueue. Infelicitez qui furent attribuées à vn secret iugement de Dieu, à cause de l'impieté dont CHARLES auoit vsé à l'endroit de son pere, lors qu'auec Louis l'vn de ses freres il se souleua contre luy. *Sigebert. Lazius.*

*Regino.* Neantmoins l'Historien du temps tesmoigne, qu'en cét infortune, il eut ce bon-heur d'auoir supporté tant d'aduersitez auec vne patience vrayement Chrestienne, & adiouste, que nonobstant la foiblesse de son sens & son affliction, il ne perdit iamais le zele qu'il auoit au seruice de Dieu, auquel il persista iusques à sa mort aduenuë le douziesme iour de Ianuier, l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS HVICT, selon qu'escriuent Reginon, Lambert de Scafnaburg & autres, & non deux ans apres, comme dit Sigebert: Il tint l'Empire huict ans, & regna en France trois ans seulement. Il se trouue vn tiltre de S. Benigne de Dijon, de l'an huict cens quatre-vingts cinq, daté du cinquiesme de son Empire d'Italie, quatriesme de son regne en la France Orientale, & premier de la Gaule. Son corps fut inhumé sans pompe en l'Abbaye de Richenoue, située dans l'Isle du Lac de Constance. Reginon appelle cét Empereur *Tres-Chrestien*; dit qu'il estoit craignant Dieu, grand aumosnier, obseruateur des constitutions Ecclesiastiques; & que les afflictions qu'il receut, furent pour l'esprouuer: Et ainsi on peut à bon droit le comparer à Iob. *Sa mort 888.*

Ce mesme Empereur CHARLES le Gras est le premier, qui fit mettre en la souscription des lettres, epistres, & autres instrumens publics qu'il enuoyoit, ou qu'on faisoit en son nom, les années de nostre Seigneur IESVS-CHRIST, qui ne sembloient s'y adiouster par les autres deuant luy. Mais en cela ses successeurs l'imiterent. *Auentin. l. 4. Annal. Boier.*

*Regino.* Il fut conioinct par mariage auec RICHARDE (qu'aucuns tiennent auoir esté fille du Roy d'Escosse) à laquelle il imputa le crime d'adultere, & à tort en soupçonna Liudard Euesque de Verseil, l'vn de ses principaux & plus experimentez conseillers, qu'il chassa de sa Cour pour ceste 887.

Ans de Iesvs Chr. — Carlo-vingiens.

occasion. Tellement qu'en l'an huict cens quatre-vingts sept, dix ans apres son mariage, il se separa d'auec la Princesse (de laquelle il n'eut enfans) encore qu'elle eust offert de prouuer sa chasteté, tant par gage de bataille, que marchant sur des socs ardens; qui estoit vne espece de preuue accoustumée en ce temps-là. Mais elle fut recogneuë innocente; estant si deuote & religieuse; que volontairement elle se renferma dans vn Monastere qu'elle fonda à Andelau en Alsace, & y passa le reste de ses iours, en grande pieté & sainteté de vie. Elle fut inhumée au mesme lieu.

Fauchet.

## FILS NATVREL DE L'EMPEREVR CHARLES le Gras.

12. Bernard fut par l'Empereur son pere apres sa calamité recommandé à l'Empereur Arnoul, en la Cour duquel il l'enuoya.

Regino.

*Hierosme Henninges adiouste pour autre fils bastard à* CHARLES *le Gras, Eberard, qu'il dit auoir esté pere de Berenger premier esleu du Roy d'Italie. Mais les anciens n'en faisant mention, il y a grand suiet de le reuoquer en doute. N'estant plus vray-semblable ce qu'il recite; que le mesme Empereur eut pour seconde femme Alburge, qu'il dit auoir esté fille du Roy de Grenade. Alliance qui est entierement imaginaire; comme sont quelques autres rapportées par cét autheur.*

# HISTOIRE
## GENEALOGIQVE
## DE LA MAISON
## DE FRANCE,

### LIVRE QVATRIESME.

PREMIERE PARTIE.

*LES ROYS DE FRANCE*
*depuis* CHARLES II. *dit* LE CHAVVE,
*iusques à* HVGVES CAPET.

Depuis l'an DCCCXL. iusques à l'an DCCCCXCVII.

Bb

# TABLE GENEALOGIQVE DES ROYS DE FRANCE, depuis CHARLES LE CHAVVE iusques à HVGVES CAPET.

10. CHARLES II. dit le Chauue, Empereur & Roy de France, dernier fils de LOVIS le Debonnaire.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 11. LOVIS II. Emp. & Roy de France, dit le Begue. | LOTHAIRE. | CHARLES. | CARLOMAN. | CHARLES. | LOVIS. | IVDITH. ROTILDE. |

| | | |
|---|---|---|
| 12. LOVIS III. Roy de France. | CARLOMAN Roy de France. | CHARLES III. surnommé le Simple Roy de France. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 13. LOVIS IV. Roy de France, dit d'Outre-mer. | GISLE. | RORICON. | FOVCHER. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 14. LOTHAIRE Roy de France. | CARLOMAN. | LOVIS. | CHARLES Duc de Lorraine. | HENRY. | MATHILDE. ALBRADE. ARNOVL. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 15. LOVIS V. Roy de France. | OTHON Duc de Lorraine. | CHARLES. | HVGVES. | LOVIS. | GERBERGE. HERMENGARDE. |

# 8. CHARLES II.

## *Empereur & Roy de France, d'Italie, de Lombardie, de Lorraine, d'Aquitaine & de Bourgongne, surnommé le Chauue.*

### Chapitre I.

840. LA splendeur & la dignité de la Monarchie Françoise auoient esté grandement releuées par les excellentes & glorieuses actions de ces genereux Princes Pepin, Charlemagne & Loüis le Debonnaire, estant souz eux paruenuë comme à son periode. Mais depuis, par la reuolution ordinaire des choses humaines, le cours de ceste bonne fortune s'arresta, & commença l'Estat François de tendre au declin souz Charles II. dit le Chauue, qui fut seul fils du mesme Empereur & Roy de France Loüis le Debonnaire, & de Iudith sa deuxiesme femme, & frere consanguin de l'Empereur Lothaire, de Pepin Roy d'Aquitaine & de Loüis I. Roy d'Alemagne, la posterité desquels dura peu de temps; comme il a esté remarqué, & se continua la lignée de Charlemagne, en cét autre Charles son petit fils.

*Sa naissance.* Il nasquit à Francfort sur le Mein, le treiziesme iour de Iuin, l'an 822. hvict cens vingt devx, remarquable pour les merueilleux & sinistres prodiges, qui au mesme temps aduindrent en diuers lieux, ayant esté comme pronostics de la desolation future de la France, & des malheurs insignes qui prouindrent, tant de l'aueugle ambition de ce Prince, que de la nonchalance d'aucuns ses successeurs. *Author vitæ Ludouici Pij.*

Ce malheur prit commencement, regnant Loüis le Debonnaire. Car encore que les peres par vne égalité de dilection, soient obligez d'aymer tous leurs enfans, si est-ce que ce bon Empereur s'estant esloigné de ce droit sentier, que luy traçoit la nature, & ayant porté vne affection desmesurée à ce dernier fils, qu'il aduantagea grandement, la ialousie, la haine, & le feu de discorde s'embrasa tellement dans les cœurs de tous ces freres, qu'on veid l'Estat sur le panchant, & presque dans le precipice de sa ruine entiere; estant trauaillé d'vne confusion generale de toutes choses; en sorte, qu'il n'y eut aucune vraye & asseurée face de Royaume iusques à Hugues Capet, & fut la majesté Souueraine tellement abaissée par diuers changemens, qu'à peine recognoissoit-on le vray Roy de France. *Nitardus.*

Les deux premieres donations, que le pere fit à ce dernier fils, furent les estincelles de ce feu & la cause principale des émotions & des deux iniustes guerres, que les enfans du premier-lict firent à l'Empereur leur pere; & de la troisiesme donation se rallumerent les troubles cruels & sanglans, qui furent entre les quatre freres apres la mort de Loüis. Dautant *Fauchet. Vignier. Du Pleix.*

CARLOVINGIENS. *Thegan. Nitard.* *Ans de Iesus Chr.* 828.

que CHARLES à peine pouuoit auoir six ans, quand son pere, afin de contenter le desir ambitieux de sa seconde femme & le sien propre, donna partie de l'Alemagne, la Rhetie (qui est à present le pays des Grisons) auec partie de la Bourgongne à ce sien fils, au preiudice de son aisné Lothaire; lequel neantmoins y consentir, iurant à l'Empereur, qu'il se monstreroit protecteur de son petit frere, qui estoit aussi son filleul: dequoy il se repentit par apres, ayant deslors commencé à faire des brigues & menées secretes contre le Debonnaire, lesquelles esclaterent en fin à la honte & au dommage de la France & de la Maison Royale, comme nous auons veu souz le regne de Loüis; Qui en suite priua Pepin son fils du Royaume d'Aquitaine, dont il estoit en possession, & le transporta à ce ieune Prince CHARLES, auquel les principaux Seigneurs vindrent faire hommage. Mais c'estoit mettre de l'huile dans le feu, & augmenter l'animosité & le mescontentement des autres freres germains; qui publioient leur pere oublier toute charité paternelle, & se laisser du tout porter aux passions de leur iniuste marastre, laquelle n'auoit autre dessein, que de bastir la grandeur de son fils sur leur ruine. De sorte qu'ils se porterent à telle impieté, que de conspirer contre leur pere, & prendre les armes contre luy. 831.

L'Empereur se voyant presque seul, enuoya vers ses enfans iusques dans leur camp, pour les admonester de leur deuoir, & de ne permettre qu'il fust exposé à la populace indiscrete; il les pria aussi de ne mutiler d'aucun membre sa femme, ny CHARLES leur frere, craignant qu'on leur creuast les yeux, coustume inhumaine de ce malheureux siecle, pratiquée entre les Princes en telles occasions. Les enfans respondirent, que leur pere pouuoit venir en toute seureté dans leur camp, & acquiescerent au surplus de ses demandes. Il s'y achemine donc, ses enfans l'accueillent auec vn feint respect & vne reuerence déguisée, & luy les baisa & embrassa. Mais aussi-tost l'Emperiere sa femme fut enleuée, luy & CHARLES furent arrestez, l'vn enuoyé à S. Medard de Soissons, & l'autre dans l'Abbaye de Prom. *Aimoin. l. 5. c. 14. Du Pleix. Vita Lud. Pij. Nitardus.* 833.

Quelque temps apres estant tous liberez, on esperoit de voir vn meilleur train aux affaires; quand l'Emperiere au lieu de tirer profit du malheur, qui auoit precedé, ne laissa de continuer en ses importunitez vers l'Empereur son mary, d'aduantager encore son fils; Tellement qu'ayant d'ailleurs vne inclination particuliere à le cherir plus que nul des autres: il le couronna & declara Roy de Neustrie.

Iudith n'estoit encore satisfaicte, & voyant son mary decliner de iour en iour, elle souhaitoit infiniment de voir son fils asseurément estably en son Royaume. Et pour ce, elle fait en sorte, que le pere partage ses enfans, & que Lothaire est arrivé à Vormes, où il se reconcilie & promet derechef à l'Empereur de proteger son frere, auquel escheur en son lot la partie Occidentale de ses Estats, qui est la France de maintenant. Loüis donne encores à CHARLES particulierement l'Aquitaine, où Pepin le ieune fils du premier excita de grands troubles, pour se maintenir; de façon que l'Empereur fut luy-mesme en ce pays, afin d'y establir son cher fils, & bien-tost apres deceda. *Vita Lud. Pij. Du Tillet. Supplement. Aim l. 5. c. 18. & 19.* 839. 840.

Apres ceste mort, la haine & l'ambition, mauuaises conseilleres, pousserent Lothaire à se vouloir emparer de l'Estat de son frere CHARLES, pretendant qu'il deuoit se contenter de l'Aquitaine. Mais comme ils estoient sur le point de venir aux armes, ils firent vn accord par prouision; & arresterent, que le Chauue ioüiroit de l'Aquitaine, du Languedoc, de la Prouence, & de dix Comtez d'entre Loire & Seine. Cét accord ne fut *Nitardus.* 841.

*Ans de Iesvs Chr.* entretenu, & se renouuellerent les differends; pendant lesquels Loüis Roy d'Alemagne se ietta du party de CHARLES son frere. Les armées s'estant rencontrées prés Fontenay en Auxerrois, les puisnez emporterent vne victoire sanglante sur Lothaire. Mais n'en ayant prudemment vsé, il ne laissa de les poursuiure encore viuement: & toutesfois Dieu fauorisa derechef leur cause. De sorte que l'aisné fut contraint de rechercher la paix, concluë le sixiesme Mars, dans l'Isle d'Ansile prés Mascon, où ils firent leurs partages; suiuant lesquels à CHARLES fut delaissée la France Occidentale non entiere; mais racourcie: à sçauoir, depuis la Bretagne Armorique iusques aux riuieres de Meuse & de l'Escault, & iusques au Rhosne & à la Saone; & encore iusques aux Pyrenées, aux Alpes & à la Mer, qui est la France d'auiourd'huy: les autres freres eurent aussi leurs partages en Italie & Alemagne auec puissance esgale, ce qui affoiblit grandement l'Empire François.

CARLOVINGIENS.

841. *Ado.* *Du Tillet.* 843. *Nitard.* *Fauchet.*

CHARLES fut sacré & couronné Roy en l'Eglise de S. Croix d'Orleans par Venilon Archeuesque de Sens, le sixiesme iour de Iuin.

*Carol. Caluus in proclamat. aduers. Venil. Arch.*

Derechef la diuision se ietta entre les freres, & pendant ce malheur, les Sarrazins d'vne part rauagerent l'Italie: d'autre les Bulgares l'Alemagne, les Danois ou Normans pirates la France. Cependant les peuples d'Aquitaine se reuolterent contre le Chauue souz la faueur du ieune Pepin; qui auoit suiuy Lothaire, puis aucuns mauuais François appellerent Loüis Roy d'Alemagne pour regner: Il se fit couronner à Sens, ce qui fut entrepris au preiudice de l'ancienne societé & amitié des deux Roys. Mais CHARLES ayant repris son authorité & repoussé Loüis, mesmes attiré à son party le fils de Lothaire, en fin vn autre accord fut moyenné entre eux.

*I. Surmondus in Capit. Carols Cal.* 859.

Neantmoins les Normans continuoient leurs rauages, & estoient venus assieger Paris, & Lothaire estant accouru au secours du Roy de France son frere (la deffiance n'ayant point encore cessé) il se rendit si suspect au François, que CHARLES ayma mieux faire vne paix honteuse, & suiuant icelle assigner des terres à ces pirates, que se fier à son frere; mais comme ces peuples estoient Infideles & sans respect, ils ne laisserent d'attaquer encore CHARLES, pendant qu'il estoit empesché aux guerres de Bretagne Armorique, lesquelles luy donnerent aussi tant de peines, qu'il fut contraint de s'acheminer par quatre fois en ce pays.

*Vignier.*

860. Car voulant ranger au deuoir Neomene leur Duc, qui vsurpoit le tiltre Royal, il vint l'attaquer; mais auec vn malheureux succez, l'armée Françoise ayant esté deffaite par les Bretons. Le Chauue n'eut vne meilleure issuë de son entreprise en vn autre combat, encore qu'il fust assisté d'vn renfort des Saxons. Ce qui toutesfois n'empescha pas que Herispée fils & successeur de Neomene demãdast la paix, & l'obtint en faisant hommage au Roy de France. Elle fut confirmée auec Salomon, qui prenoit aussi la qualité de Roy, & auec lequel CHARLES ioignit ses armes contre les Normans, qu'ils vindrent assieger dans la ville d'Angers, de laquelle ils s'estoient emparez, & les contraignirent de la quiter.

*Regino.* *Vignier.* *Aim. l. 5. c. 31.* 874.

Or Lothaire Roy de Lorraine estant decedé sans enfans legitimes, CHARLES le Chauue son oncle s'achemina incontinant à Mets, où il fut recogneu Roy de ce pays en vne assemblée des Prelats & Seigneurs; & en l'Eglise de S. Estienne prit la Couronne de Lorraine, le septiesme iour de Septembre, l'an huict cens soixante neuf, par les mains d'Hincmar Archeuesque de Rheims, le siege de Mets vacant. Loüis Roy de Germanie son frere, pretendant que cela s'estoit fait au preiudice de leurs conuentions, arma contre CHARLES, & resolut d'auoir sa part du

*Supplement. Aim. lib. 5. c. 11.* 869.

Ans de IESVS CHR.

A. du Chesne. P. Masson in Annal. Fr.

Royaume de Lorraine. Mais ils conclurent vne paix à Marsene sur Meuse, suiuant laquelle ce Royaume fut partagé entre les deux Princes freres. Le Comte Gerard qui auoit quitté le party du Chauue, pour suiure Lothaire son frere, tenoit alors la ville de Vienne au nom de Loüis II. Empereur & Roy de Prouence, il fallut que CHARLES allast mettre le siege deuant pour l'auoir, & l'ayant prise, il en commit la garde à son beau-frere Boson.

Le mesme Empereur Loüis II. estant aussi decedé, ne laissant qu'vne fille, le Pape Iean VIII. craignant la domination des Alemans, & considerant que nul Seigneur Italien n'estoit assez puissant, pour resister aux Grecs & aux Sarrazins: qu'au contraire les Princes François estoient la terreur des Infideles & des ennemis du S. Siege, apres auoit deuant les Prelats grandement exalté la Maison de Charlemagne, & particulierement celebré les vertus de cestuy-cy son petit fils, qu'il qualifia *Tres-Chrestien*, il le manda, & declara Empereur, puis le couronna en la ville de Rome, le iour de Noël, l'an HVICT CENS SOIXANTE QVINZE, apres auoir fait serment de defendre l'Eglise Romaine. Aucuns ont escrit, qu'alors il renonça à tout droit de Souueraineté que les Empereurs auoient sur la ville de Rome. De là il vint à Pauie, & fut au mois de Feurier ensuiuant couronné Roy de Lombardie, par Ansbert Archeuesque de Milan. Il y tint vn Parlement, auquel on l'honora de ces beaux Eloges & tiltres de *Tres-glorieux Empereur, couronné de Dieu, grand & pacifique*: & receut l'hommage des villes & Seigneurs de Lombardie; où il laissa pour Gouuerneur le mesme Boson, frere de sa femme, qu'il couronna Duc de Lombardie ou d'Italie. En ce mesme lieu il fit aussi Ducs Guy de Spolete, & Berenger de Frioul; qui furent tous les principaux instrumens, dont la fortune se ioüa pour ruiner l'Italie; De fait ces deux Princes Guy & Berenger tesmoignerent assez leur ingratitude enuers le Chauue leur bien-faicteur, en ce que, par vne esperance precipitée, ils partagerent mesme ses Royaumes, Guy ayant pris pour son partage celuy de France, & Berenger celuy d'Italie. On trouua estrange, que Boson ayant esté si hardy & temeraire, que de rauir la fille de l'Empereur Loüis II. au lieu de le punir, CHARLES luy fit espouser la mesme Princesse, & afin de l'authoriser dauantage, il le couronna Roy de Prouence, son ambition le portant iusques-là, de desirer auoir vn Roy pour vassal; qui luy fut en fin contraire aussi bien que les autres.

Couró. né Emp. 875.

Sigonius. 876.

Vignier.

Cependant la chose que CHARLES craignoit le plus, luy aduint. Car Loüis Roy d'Alemagne, indigné de ce qu'on auoit esleu Empereur cestuy-cy son puisné, enuoya contre luy Carloman & Charles ses fils en Italie; Mais sans effect: dautant que CHARLES trouua moyen d'arrester leurs entreprises par promesses & belles paroles.

Ayant pris le chemin de France, il fit tenir vn Synode solemnel à Pontigon, auquel les autheurs conuiennent, que la liberté de l'Eglise Gallicane commença d'estre entamée par l'ambition de CHARLES; ayant lors voulu contraindre les Prelats de France à receuoir Ansegise Archeuesque de Sens pour Legat & Vicaire general és Gaules & Germanies; à quoy fut par eux contredit.

876.

Aimoin. l. 5. c. 32.

L'ambition de l'Empereur parut aussi, en ce qu'apres la mort de son frere Loüis Roy d'Alemagne, voulant enuahir ses Estats, à la plus-part desquels auoit succedé le ieune Loüis II. son fils, Dieu fauorisa la iustice de son neueu, l'Empereur ayant esté desconfit auec son armée à Andernac proche du Rhin, où le Prince Aleman obtint vne glorieuse victoire.

Annales incerti authoris.

La perte de ceste bataille n'estoit le seul ennuy de l'Empereur. Car

*Ans de* IESVS CHR. 877.

les Normans descendus en France sembloient le menacer de pis; & sans CARLO-VINGIENS. l'assistance diuine & le bon deuoir de Robert Duc de France, de Hugues l'Abbé, d'Eudes son neueu depuis Roy, & autres Princes genereux, qui leur resisterent vertueusement, ils eussent encore fait plus de mal. Mais sous son regne ils commencerent de prendre pied ferme en France, & depuis opiniastrerent leurs conquestes. De maniere que de ceux qui de son temps s'habituerent vers la riuiere de Loire, & se dirent Comtes de Blois, sortit la famille des Comtes de Champagne; & de ceux, qui depuis vers la riuiere de Seine se logerent en la ville de Roüen, & aux pays circonuoisins, vindrent les Ducs de Normandie, nouueaux fleaux des Roys qui succederent au Chauue. Les Ducs de Guyenne commencerent aussi souz luy, & les Comtes de Flandres, ainsi que nous dirons, comme encore ceux de Tholose.

*P. Pithou aux Mem. des C. de Champ. Hist. de Normand. I. Besly.*

877. Cependant Iean VIII. estant trauaillé par les Sarrazins, il implore aussitost le secours de CHARLES, qui s'achemina en Italie, & rencontra le Pape à Verceil. Mais son loüable dessein d'assister le Chef de l'Eglise fut trauersé par vne pernicieuse conspiration, qui se brassa entre Boson Roy de Prouence, Hugues l'Abbé, Bernard Comte d'Auuergne, & autres Princes, qu'il estimoit le deuoir suiure. Ce nouueau Roy autant orgueilleux qu'ingrat des bien faits de l'Empereur, aspiroit vainement au Royaume d'Italie du chef de sa femme, & pour ceste cause empeschoit, que l'Empereur y affermist ses affaires; D'autre part il tenoit la main à ceux, qui vouloient broüiller en France. Tellement que la presence de CHARLES y estant necessairement requise, il resolut de s'en retourner, apres auoir donné ordre au mieux qu'il luy fut possible à la defense de l'Italie.

*Sigonius de reg. Ital. Aim. l. 5. c. 35.*

*Sa mort* 877. Comme il estoit en chemin il tomba malade, & sentit les violens effects du poison, que luy donna Sedechie son Medecin Iuif, dont il mourut à Brios deçà les Alpes, en l'an HVICT CENS SOIXANTE DIX-SEPT, non pas dix-huict, comme escrit du Tillet. Vignier dit, que ce decés aduint le sixiesme d'Octobre, Fauchet escrit le dixiesme, autres le vingt-neufiesme de Septembre: Tant y a, que c'estoit le deuxiesme an de son Empire, le trensepti esme de son regne en France, & cinquante-cinquiesme de son aage auec quelques mois dauantage. Il ordonna que son corps seroit porté à S. Denys: Mais à cause de l'infection prouenuë du venin, l'on fut contraint de l'inhumer pour vn temps à Nantua prés Chambery en Sauoye. Et dautant qu'aucuns ont pris ce lieu pour Mantua en Italie, la plus-part des Historiens (entre autres Sigebert) ont escrit par erreur, qu'il mourut à Mantouë & fut enterré à Verceil. Sept ans apres son corps fut apporté en la mesme Abbaye de S. Denys, à laquelle il fit de grands biens & presens, & luy donna plusieurs priuileges. Au milieu du cœur on void son monument de cuiure doré, & son effigie ornée d'vne Couronne Imperiale. Il conserua ceste Abbaye contre les courses & rauages des Normans, & en la ville de S. Denys transporta la Foire, que Charlemagne auoit establie à Aix la Chappelle, nommée Indict, depuis par corruption de langage appellée Landy.

*Regino. Aimoin. M. Scotus. Oderan. Lambert. Scafnaburg. Hist. de l'Abbaye de S. Denys.*

CHARLES le Chauue estant ieune promettoit beaucoup de soy; les afflictions & trauerses qu'il receut de ses freres, l'ayant rendu quelquefois plus hardy, qu'il n'estoit de son naturel. Mais apres la Iournée de Fontenay, il deuint plus artificieux, que vaillant. Il est noté de legereté en ses promesses; d'irreligion en ses fermens; de conuoitise des Estats de ses freres & neueux; d'auoir esté ambitieux, craintif, cruel, vindicatif, & peu curieux du bien & repos de ses suiets, ayant encouru l'inimitié de plusieurs d'iceux: comme encore de ce que pour se rendre plus venerable, il

*Fauchet. Pasquier aux Recherches de la France. Annal. incerti authoris.*

CARLOVINGIENS.

prit des vestemens à la mode des Empereurs Grecs. Toutesfois il est plus digne de loüange que de blasme, veu sa Pieré; le Pape Iean VIII. luy ayant donné l'excellent tiltre de *Tuteur & Defenseur de l'Eglise*. Il fonda l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne, ville qu'il feit ceindre de murailles; & voulut qu'elle s'appellast de son nom Carlopole. Il fit aussi restablir les ruines de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon.

An de IESVS CHR.

A. du Chesne Hist. de Bourg.

Ce mesme Empereur fut aussi fort estimé pour auoir auancé l'estude des lettres & pour sa doctrine, iusques-là qu'on disoit, qu'il estoit sçauant comme vn Philosophe, ayant eu pour precepteur Henry d'Auxerre, homme celebre en ce temps-là; Il le cherir grandement, & plusieurs autres qui faisoient profession des arts liberaux, estans venus en grand nombre pendant son regne, de Grece, d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande s'establir en France. Aussi vn sçauant Historien de nostre aage estime, que ce fut CHARLES le Chauue, plustost que son ayeul, qui fonda la celebre Vniuersité de Paris. Vn autre docte personnage excellemment versé en la cognoissance de l'Histoire & de l'antiquité, a depuis peu d'années publié les Capitulaires du mesme Empereur; auec ceux d'aucuns ses successeurs, contenant diuerses loix, constitutions & publiques actions de ces Princes; Ouurage grandement vtile.

Henricus Monachus Altissiod. l. de vita S. Germani.

Pap. Masson.

Iac. Sirmon dus Societ. Iesu presbyt.

1623.

CHARLES fut marié deux fois. Premierement à Crecy sur Oise, en Decembre l'an HVICT CENS QVARANTE-VN (selon Nitard, & non trois ans apres, comme aucuns estiment) auec HERMENTRVDE fille du Comte Vodon & d'Ingeltrude petite fille d'Adelard, qui auoit acquis grande creance prés l'Empereur Loüis le Debonnaire. Elle fut couronnée à Soissons & mourut l'an HVICT CENS SOIXANTE NEVF, le sixiesme iour d'Octobre à S. Denys, où elle gist.

Nitard. l. 4.

Ado.

Aim. l. 5. c. 24 & 33.

Son I. mariage 841.

869.

En secondes nopces il espousa RICHILDE, vulgairement nommée Richende, sœur de Boson Roy de Prouence & fille du Comte Buuin & d'vne sœur de la Royne de Lortaine Thietberge delaissée du Roy Lothaire. Elle auoit esté concubine de l'Empereur, les affections duquel furent par elle si accortement maniées, qu'il la prit à femme en l'an 870. Le Pape Iean VII. la Couronna Empeiere à Tortone. Mais pendant sa viduité elle se comporta si mal, que Fouques Archeuesque de Rheims l'en reprit aigrement, par vne lettre qu'il luy escriuit, & manda, que si elle ne changeoit son train de vie deprauée, il vseroit contre elle de l'authorité de l'Eglise.

Tilt. de S. Denys.

Appendix ad auctorem vitæ Lud. Pij. c. 24.

Frodoardus.

Son 2. mar. 870.

## ENFANS DE CHARLES LE CHAVVE *Empereur & Roy de France, & de* HERMENTRVDE *sa premiere femme.*

II. LOVIS III. Empereur & II. Roy de France, dit le Begue, continua la lignée.

II. LOTHAIRE, fut bien institué aux lettres à Auxerre au Monastere de S. Germain, sous le sçauant religieux Henry, qui le loüe grandement mesmes de ce qu'estant encore ieune, il ne laissoit d'estre instruit en la Philosophie; Adon de Vienne le qualifie Abbé, & remarque son decés estre aduenu l'an HVICT CENS SOIXANTE SIX, aucuns disent soixante-sept.

Henr. monac. in praef. vita S. Germ.

Fauchet.

866.

II. CHARLES est par le mesme Historien Adon qualifié Roy d'Aquitaine.

Regino. Sigeb.

*Ans de IESVS CHR.* 870.

quitaine. Il fut tué en luitant auec vn homme robuste appellé Albuin, ne le cognoissoit, ce qui aduint enuiron l'an HVICT VINCENS SOIXANTE DIX. Reginon le nomme le premier entre les enfans de Charles le Chauue, puis Carloman & Loys, ne faisant mention de Lothaire: Mais Adon de Vienne fait Loys aisné de tous. CARLOGIENS.

II. CARLOMAN fut contre sa volonté & par force ordonné Diacre, par Hildegaire Euesque de Meaux. Il tenoit plusieurs Abbayes, mais il machina contre son pere; A ceste cause on l'enferma dans le chasteau de Senlis, d'où à la priere du Pape il fut retiré: & depuis ayant quitté la Cour de son pere, & estant venu en Belges, il assembla plusieurs hommes qui le vouloient éleuer à la Royauté, & fit de grands maux. Hincmar Archeuesque de Rheims tascha de le retirer de ce mauuais train de vie; mais il n'y peût paruenir. En fin le Roy fit faire le procés à ceux qui l'auoient desbauché; & à cause que Carloman, qui fut pris, estoit Diacre, il le fit excommunier en vn Synode d'Euesques tenu à Senlis, & en suite fut degradé, eut les yeux creuez & fut mis dans l'Abbaye de Corbie, d'où estant encore sorty il se retira vers Loüis Roy d'Alemagne sõ oncle, auquel il se plaignit de la cruauté de ses ennemis & de sa belle-mere. Ce Roy l'enuoya à Luidbert Euesque de Mayence, & luy donna les Abbayes de S. Aubin & d'Eprernac de S. Vvilibrod: mais le miserable Prince mourut peu apres, enuiron l'an huict cens septante quatre. *Regino. Aim l. 5. c. 27. 29. & 31. Fauchet. Frodoard l. 3. c. 18.*

874.

II. IVDITH fut conioincte par mariage auec ETHELVLFE Roy d'ANGLETERRE, enuiron l'an HVICT CENS CINQVANTE CINQ, la Princesse estant lors fort ieune. Il n'en eut enfans, mais d'vne premiere femme. La nation des Saxons Occidentaux (desquels ce Roy estoit issu) n'auoit iusqu'alors souffert, que les Roynes fussent placées prés des Roys leurs maris dedans le siege Royal; neantmoins Ethelulfe ordonna que IVDITH y prendroit place tant qu'il regneroit: ce qui luy fut permis, sans que les Seigneurs de sa Cour s'en formalisassent; tant eut de pouuoir la reuerence que ses suiets luy portoient; ou la dignité de la Princesse auec laquelle il s'estoit allié. Ce Roy deceda l'an HVICT CENS CINQVANTE SEPT, apres auoir regné vingt-ans, & laissa des enfans de sa premiere espouse, & non de IVDITH, laquelle vn ancien Historien Anglois dit, auoir esté aussi prise à femme par Ethelbert Roy de Kent, fils puisné d'Ethelulfe; toutesfois les Histoires de France ne parlent de ce second mariage: ains disent, qu'apres la mort d'Ethelulfe IVDITH aliena ce qu'elle auoit en Angleterre, & se retira en France dans la ville de Senlis; & que en l'an HVICT CENS SOIXANTE DEVX, le Comte ou Forestier de FLANDRES, BAVDOVIN premier du nom, surnommé Bras de fer, l'enleua du consentement de Loüis depuis Roy frere de la Princesse. Vn autheur escrit, qu'elle estoit encores en ce temps-là si ieune, que le Roy Anglois ne luy auoit point touché. CHARLES le Chauue s'offensa beaucoup de ce rapt de sa fille, la fit condamner & excommunier, & Baudouin, qui se retira vers le Roy de Lorraine Lothaire, cuidant estre supporté de luy; Mais il en fust sorty de la querele entre le Roy François, & le Lorrain son neueu, si Charles empesché de s'en ressentir par les armes, durant qu'il estoit assailly par tant d'endroits, & mal seruy des siens, n'eust pris la voye de l'excommuniement; dont *Capitulum Caroli Cal. c. 3. coronat. A. du Chesne en l'Hist. d'Anglet. Asser mentio in vita Aelfredi. Frodoardus. Index epistol. Hincmari. Nic. Gilles. Fauchet.*

855. 857. 862.

CARLOVINGIENS.

le Comte estonné, s'en alla à Rome auec sa femme, où il s'excusa deuant le Pape Nicolas I. qu'il supplia luy pardonner, si par violence d'amour & de ieunesse il auoit commis faute, espousant ceste vefue sans attendre le consentement du Roy son pere, enuers lequel il le pria de faire sa paix. Le Pape reuoqua l'interdit, & pria le Roy par ses Legats de pardonner à Baudouin; ce qu'il fit prudemment, craignant que le Flamen ne s'alliast auec les Normans. Ainsi les nopces estant faites à Auxerre (en l'absence toutesfois de CHARLES) Baudouin depuis fit au Roy serment de fidelité de la Terre, qui est entre l'Escault, la Somme & la Mer, auec tiltre de Comte ou Marquis de France. Ce qui se passa enuiron l'an HVICT CENS SOIXANTE TROIS. Ce pays donné à Baudouin, a depuis esté appellé Flandres, & a eu le tiltre de l'vne des Pairies de France.

*Ans de Iesvs Chr.* — *Em. Sueyro in Hist. Flādria.* — *Frodoard. l. 3. c. 12.* — *Meier.* — *Son mariage.* — 863.

Baudouin deceda l'an HVICT CENS SOIXANTE DIX-SEPT, laissans son fils Baudouin II. dit le Chauue, Comte apres luy; lequel d'Elstrude fille d'Elfred Roy d'Anglererre sa femme, eut le Comte Arnoul surnommé le Grand. Cestuy-cy fut pere de Baudouin III. qui procrea Arnoul II. & de luy vint Baudouin IV. pere de Baudouin V. Comte de Flandres, lequel espousa ALIX DE FRANCE, fille du Roy Robert, la posterité desquels se verra en son lieu.

877. — *I. Sirmondus in not. ad Capit. Car. Cal.* — *Comtes de FLANDRES.*

II. RÔTHILDE, aussi fille du Roy & Empereur Charles le Chauue, tint l'Abbaye de Chelles en commande, & fut mere de l'vne des femmes de Hugues le Grand Duc de France & Comte de Paris, pere du Roy Hugues Capet.

*A. du Chesne en l'Hist. de Bourg.*

*Quelques Historiens modernes donnent deux autres filles à Charles le Chauue & à la Royne Hermentrude sa femme, à sçauoir* GISLE, *qu'ils disent auoir espousé l'Empereur Loüis II. &* HERMENTRVDE *Abbesse au monastere d'Harmonieuse sur l'Escault. Toutesfois les anciens autheurs n'en font mention; Ce qui donne lieu d'en douter aucunement.*

*Henninges. Meier.*

## *ENFANS DE CHARLES LE CHAVVE & de* RICHILDE *sa deuxiesme femme.*

II. LOVIS nasquit auant terme à S. Denys en France, lequel estant baptisé mourut aussi-tost, en l'an HVICT CENS SOIXANTE QVINZE.

*Fauchet.* — 875.

II. CHARLES prit naissance le huictiesme Octobre de l'an HVICT CENS SOIXANTE SEIZE, l'Empeńere estant auortée & accouchée de frayeur, le lendemain de la bataille d'Andernac, perduë par CHARLES son mary, contre Loüis II. Roy d'Alemagne. Le ieune Prince fut leué des fonds de baptesme par Boson Roy de Prouence, son oncle maternel, & mourut en l'an suiuant. Il gist à S. Denys en France.

*Aim. l. 5. c. 32. Fauchet.* — 876. — 877.

# 11. LOVIS III.

## Empereur & II. du nom Roy de France, de Lorraine, & de Bourgongne, dit le Begue.

### Chapitre II.

877. Ce Prince eut le bō-heur de succeder à la meilleure part des dignitez de l'Empereur Charles le Chauue, duquel il estoit fils aisné & de la Royne Hermentrude, qui estoit sa premiere femme. Charles le laissa Regent en France, pendant son dernier voyage d'Italie, & luy donna pour principal Conseiller Theodoric Comte de Mascon, Chalon & d'Authun, que depuis Lovis fit son grand Chambrier, & luy donna partie des biens confisquez sur Bernard Marquis de Gothie ou Languedoc. Daurant qu'à son aduenement à la Couronne, il doutoit d'estre trauersé à cause de la mauuaise volonté qu'aucuns de ses principaux suiets portoient au defunct Roy son pere, il aduisa de faire plusieurs amis, donnant aux vns des Comtez, aux autres des Abbayes.

*Aquitan. hist. frag.* — *Capit. 43 Caroli Cal.* — *Aim. l. 5. c. 33.* — *Aimoin.* — *Fauchet.*

*Couronné Roy.* Il fut couronné Roy de France à Rheims, par le renommé Prelat Hincmar, qui alors en estoit Archeuesque; la ceremonie s'en fit le huictiesme iour de Decembre en l'an hvict cens soixante dix-sept. 877. Peu de temps apres Hugues l'Abbé Duc de France le mena contre les Normans; & le Comte Geoffroy luy concilia les Bretons.

Cependant le Pape Iean VIII. qui ne pouuoit oublier l'affection qu'il portoit aux Princes François, mettoit toute peine de reduire l'Italie à la deuotion de Loüis, lequel se porta Empereur apres son pere, à cause dequoy il se rendit ennemy des partisans de Carloman Roy d'Italie & de Bauiere, fils aisné de Loüis I. Roy d'Alemagne. Ils firent entrer les Comtes Albert, Lambert & Adalbert dans Rome, laquelle ils pillerent, & passa leur animosité iusques-là de mettre le Pape en prison. Mais s'estant dégagé de leurs mains, il se retira en France, vint en la ville d'Arles, de là en celle de Lyon, puis à Troyes en Champagne, où estoit desia vn Concile assemblé des Prelats François. Le Roy s'y fit couronner Empereur l'an hvict cens soixante dix-hvict, le septiesme iour de Septembre, par les mains du Pape, qui refusa de couronner aussi sa femme, sans qu'on escriue la cause de ce refus.

*Baronius.* — *Auentin.* — *Couronné Empereur.* 878.

De Troyes l'Empereur alla trouuer Loüis le Ieune Roy d'Alemagne son cousin au lieu de Friconi, où ils conclurent la paix, suiuant laquelle fut arresté: Que le Royaume de Lorraine seroit party entre eux, comme il auoit esté entre leurs peres; & quant au Royaume d'Italie, que chacun y tiendroit ce qu'il y possedoit. Qu'ils se defendroient mutuellement des Payens & mauuais Chrestiens; & se promirent de prendre en leur protection le fils du suruiuant. Par ce traicté Lovis le Begue n'est appellé que Roy, non Empereur, pour ce que la qualité Imperiale luy estoit debatuë par les Roys d'Alemagne, sortis de l'aisné.

*Aim. l. 5 c. 38.* — *Regino.* — *Capitul. Ludouici Bal.*

Ceste grande affaire terminée il en restoit vne autre importante. Bernard Marquis de Gothie susmentionné s'estoit rebellé contre le feu Empereur, & continuant en son infidelité, voulut occuper le Comté d'Authun, cela irrita Lovis de telle façon, qu'apres l'auoir despoüillé de ses biens, & priué de ses dignitez, il resolut de l'aller visiter, & le ranger à son

*Aim. l. 5. c. 39.* — *G. Catel en l'Hist. des Comtes de Tol.*

CARLOVINGIENS. — Ans de Iesus Chr.

deuoir. Mais en ces entre-faites, la maladie, qui auoit commencé de le trauailler dés le temps qu'il estoit à Troyes, augmentant, il n'en eut le moyen. Voyant la fin de ses iours estre proche, il enuoya querir Loüis son fils aisné, & par son Testament le recommanda & donna en garde à Bernard de Poictiers Comte de Bourges & d'Auuergne, & Marquis de Neuers, comme aussi au Comte de Mascon Thierry susnommé; puis il rendit l'esprit, non sans soupçon de poison, à Compiegne le iour du Vendredy Sainct, qui estoit le cinquiesme, autres disent le sixiesme d'Auril, l'an HVICT CENS SOIXANTE DIX-NEVF: selon la plus commune opinion, Regino dit l'an precedent, & Sigebert l'an suiuant. Il fut enseuely au mesme lieu, dans l'Eglise de Nostre-Dame, depuis nommée S. Cornille. Sa mort auoit esté presagée par vne Eclipse espouuantable.

(I. Besly en la Geneal. de Guyenne. Frag. Hist. Franc. & Aquit. à Pith. pub. Masson. Vignier. Regino.) (Sa mort 879.)

Les loüables premices du regne de LOVIS, qui ne dura gueres qu'vn an & demy, firent promettre vn gouuernement heureux & paisible. Car encore qu'il semble auoir abusé de son domaine & des benefices, en achetant, au moyen des dons qu'il en fit, la fidelité de ses suiets; Si est-ce qu'il estoit (comme son ayeul) debonnaire, aymoit la religion, la iustice & la paix: & auec cela se monstroit diligent & courageux pour arrester les factions & entreprises de ses ennemis, qui estoient en grand nombre & fort puissans, tant dedans que dehors le Royaume. Et bien qu'aucuns, mesmes vn ancien Historien, ayent dit de luy, qu'il ne fit rien; Neantmoins d'autres sont d'aduis, qu'à grand peine y a-il eu Roy, qui ait fait plus que luy, si l'on considere le peu de temps qu'il a regné, & les trauerses qu'il eut, dautant que Richilde sa marastre vouloit commander; presque tousiours il fut affligé de maladies; ses cousins les Roys d'Alemagne s'armerent contre luy; aucuns des Grands de son Estat auoient fait vne ligue & coniuration entre eux; les Normans & Danois assailloient son Royaume auec vne puissance effroyable; & bref les Bretons taschoient de secoüer le ioug des François: mais il ne se laissa point surmonter à toutes ces difficultez; au contraire il s'en démesla pour la meilleure part, autant par la force, que par la prudence.

(Idem. Frag. hist. Franc. S. du Pleix.)

LOVIS fut marié deux fois. La premiere auec ANSGARDE, sortie de bas lieu, laquelle il espousa sans la volonté de Charles le Chauue son pere, à raison dequoy il fut contraint de la repudier; & de-là vient, qu'aucuns l'ont estimée concubine, & les deux fils qu'il eut d'elle bastards, contre la verité de l'Histoire, par ce que le mariage fut vallable.

(Flodoard. l. 3. c. 19. Regino. Sigebert.) (Son 1. mar.)

ADELHEIDE, autre femme de cét Empereur LOVIS III. estoit sœur de Vulfrid Abbé de Flauigny en Bourgongne, & demeura enceinte de luy.

(Son 2. mar.)

## ENFANS DE LOVIS III. EMPEREVR & Roy de France, & d'ANSGARDE sa premiere femme.

12. LOVIS III. Roy de France, dont cy apres.

12. CARLOMAN Roy de France aura son Eloge apres Loüis III.

## FILS DE L'EMPEREVR LOVIS III. & d'ADELHEIDE sa seconde femme.

12. CHARLES III. surnommé le Simple, Roy de France & de Bourgongne, succeda à ses freres.

*Du Tillet, & autres, qui l'ont suiuy, tiennent, que cét Empereur & Roy de France* Lovis *III. eut vne fille mariée à Richard, qu'il qualifie Roy de Bourgongne, dont vint, dit-il, le Roy de France Rodolphe ou Raoul filleul & neueu du Roy Charles le Simple: Ce que les anciens autheurs n'ont point remarqué, & par ce il y a lieu de le reuoquer en doute. Aussi du Chesne en son Histoire de Bourgongne ne dit point qu'Adelheis femme de Richard (qu'il qualifie Duc, & non pas Roy de Bourgongne & mere de Raoul) fust fille du Roy de France; mais de Conrad Comte de la Bourgongne Transiurane, pere Raoul I. Roy de la mesme Prouince.*



---

# 12. LOVIS III.

## *Roy de France.*

### Chapitre III.

879. Apres la mort de l'Empereur & Roy de France Loüis le Begue, la meilleure parr des Princes & Seigneurs, qui perseueroient en la fidelité, firent soudain sacrer & couronner Roys les fils d'iceluy, qui estoienr ce Lovis III. & Carloman, encore bien ieunes. La solemnité s'en fit dans l'Eglise de S. Pierre de Ferrieres, Abbaye située au pays de Gastinois, par Ansegise Archeuesque de Sens, suiuant la volonté du feu Roy leur pere. Aucuns Historiens les nommenr bastards; mais les anciens en parlent tout autrement: mesmes Hincmar Archeuesque de Rheims, lequel au recit de Flodoard, ne trouua iuste cause de dissoudre le mariage d'Ansgarde leur mere; Aussi le pere, les recognoissoit pour legitimes, & auoit ordonné, que le seul aisné succederoit au Royaume, & à cét effect, peu auant son decés, luy enuoya sa couronne, son espée & autres ornemens Royaux par Eudes Euesque de Beauuais, & par le Comte Aubin. A quoy les François obeirent. Et toutesfois resolurent de recognoistre Roys les deux freres; afin d'euiter vne guerre ciuile, qu'on craignoit du mescontentement qu'eust eu Carloman le plus ieune, s'il fust demeuré sans partage. Cela fut encore prudemment fait pour obuier aux factions. Car les vns appellerent le ieune Loüis Roy d'Alemagne (du Tiller, dit Charles le Gras, frere d'iceluy) souz couleur de son grand pouuoir, & que l'vnion de France & d'Alemagne estoit necessaire, pour resister aux Normans, & qu'il en recouura la part du Royaume de Lorraine. D'autres vouloient deferer la Couronne à Boson Roy de Prouence.

*Aimoin. Guagnin. Flod. l. 3. c. 19. Aim. l. 5. c. 39. & 40. Otho Frising. l. 6 c. 6 & 7. Sigebert.*

Cependant Charles le Gras s'apprestant pour aller en Italie, afin de s'asseurer de tous costez, parlementa auec les Roys Lovis & Carloman ses cousins en la ville d'Orbe, située au pays de Valais en Sauoye, où ils aduiserent aux moyens de chasser Boson, lequel non content du Royaume de Prouence, apres la mort de Loüis le Begue, s'estoit emparé de la Bourgongne, & s'en estoit fait declarer & couronner Roy à Lyon, sans se soucier des Roys de France, qu'il appelloit Bastards, puis que leur mere auoit esté delaissée par leur pere. Au sortir de ce Parlemenr, les freres Roys vindrent assaillir les Normans sur les confins d'Anjou & de Touraine, & le iour de S. André penulriesme de Nouembre, leur donnerenr bataille prés de Monsoreau, petite ville située à l'embouchure de Vienne dans Loire. Les ennemis estans desconfis, qui laisserent cinq, autres

*Aim. l. 5. c. 40. Regino. Fauchet.*

879. *Bat. de Monsoreau*

CARLOVINGIENS.

disent dix mil de leurs gens morts sur le champ, & plusieurs, qui fuyans se noyerent dans la Vienne: les deux Roys ramenerent leur armée victorieuse, en intention de poursuiure le reste, si leur cousin le Roy d'Alemagne, à la persuasion de quelques mauuais François, ne les fust venu empescher, se promettant de conquerir la France.

Ans de IESVS CHR.

Aim. l. 5. c. 40.

Or desirans euiter le discord, qui eust peu naistre entre eux pour leurs partages, ils s'assemblerent dans la ville d'Amiens, au mois de Mars de l'an huict cens quatre-vingts: & là diuiserent entre eux également l'Estat de leur defunct pere. A LOVIS escheurent la France & la Neustrie, depuis Loire iusques au pays-bas; & à Carloman la Bourgongne & la Guyenne. Ce fait, les deux freres se trouuerent à Gondouuille (qu'on estime estre Ioinuille en Champagne) comme aussi le mesme Charles le Gras retourné d'Italie, & les Ambassadeurs du mesme Roy Loüis d'Alemagne son frere, qui estoit malade, & là ratifierent les precedens traitez de paix, & promirent de se secourir contre leurs ennemis, mesmement les Normans, qui de diuers endroits affligeoient la France.

Ado. Chronic. Floriac.

880.

Aim. l. 5. c. 40.

La guerre fut aussi concluë, tant contre Hugues fils bastard de Lothaire Roy de Lorraine, que Boson, qui vainement pretendoient à la Monarchie Françoise. Ainsi les deux Roys de France les ayant mis en fuite, & gaigné sur Boson vne bataille, & pris la ville de Mascon, ils vindrent auec leur cousin Charles assieger celle de Vienne, dans laquelle Boson qui prit la fuite, auoit laissé sa femme & grande partie des siens LOVIS laissa Carloman son frere au siege, & retourna en son pays, pour resister aux Normans, qui auoient pris l'Abbaye de Corbie sur Somme & la ville d'Amiens, & derechef les chargea si viuement, qu'il en tua neuf mil; & neantmoins, comme s'il eust esté vaincu, il s'enfuit auec son armée; ce qui fit croire, que la victoire estoit venuë de Dieu, & non par force humaine.

Idem.

Or apres la mort de Loüis II. Roy d'Alemagne, aucuns Seigneurs Lorrains voyans leur pays affligé par les mesmes Infideles, prierent LOVIS Roy de France cousin du defunct, de venir prendre le Royaume de Lorraine, qui auoit esté à ses pere & ayeul. mais par vne modestie loüable, il les refusa, ne voulant violer la foy par luy promise, & se contenta de garder son pays. Toutesfois il enuoya du secours aux Lorrains, pendant qu'il alloit à Tours receuoir les Princes Bretons, & leur armée, qu'il vouloit conduire contre les Normans. De ce lieu, malade qu'il estoit, il se fit porter iusques à S. Denys, & y mourut au mois d'Aoust de l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS DEVX: troisiesme de son regne. Il fut inhumé au mesme lieu. Aimoin dit, qu'il estoit remply d'ordures & de vilenies. Mais Reginon (plus croyable estant lors viuant) dit, qu'il fut plaint de tous les peuples de Gaule, pour sa grande vertu & vaillance, par laquelle il auoit defendu son Royaume contre les Infideles; principalement en la bataille de Monsoreau, où il en tua huict mil. Paul Emil escrit que ce Roy eslançant son cheual apres vne fille, qui fuyoit dans vne maison, fut emporté dans l'huis si bas, qu'il luy rompit les reins, dont il mourut. Toutesfois aucuns disent, que ses iours furent auancez, pour le cuisant desplaisir qu'il receut, de ce que son armée auoit esté deffaite par les Normans.

Sa mort 882.

Aim. lib. 5. c. 40.

In an. 883.

Du Tillet.

P. Masson.

# 12. CARLOMAN
## *Roy* DE FRANCE, *de Bourgongne & de Guyenne.*

### Chapitre IV.

879. IL estoit encore deuant la ville de Vienne, lors que le Roy Loüis III. son frere aisné mourut: de sorte qu'apres auoir donné ordre à ce siege (qui eut vn si heureux succés, que la ville fut bien-tost apres renduë) il vint au camp des François prests de donner bataille aux Normans en Picardie; Pourfuiuant viuement ces barbares, il donna sur eux comme ils estoient chargez de butin, & en tua vne grande partie. Mais voyant son Royaume affoibly d'hommes, & iugeant qu'à l'exemple de l'Empereur son ayeul & d'autres Princes, il estoit plus expedient d'acheter le repos, que de voir le Royaume ainsi iournellement exposé à leurs violences, il traicta auec eux, & conuint qu'ils vuideroient de France, moyennant vne grande somme de deniers, qu'il leur donna; & ne suruesquit long-temps à cét accord.

*Aim.l.5.c.40.* *Regino.*

Car comme il chassoit en la forest d'Iueline, prés Montlehery, vn Sanglier le blessa si grieuement, qu'il en mourut au mois de Decembre, en 884. l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS QVATRE, qui estoit le cinquiesme de son regne, en le comptant dés la mort de son pere; Neantmoins par vn de ses Capitulaires on apprend; qu'il ne commença de supputer les ans de sa domination en France, que dés huict cens quatre-vingts deux seulement, auquel temps mourut Loüis son frere; Par ainsi il n'auroit tenu le Sceptre de France que deux ans. On porta son corps inhumer à S. Denys auprés de ce sien frere. Aucuns escriuent qu'il fut blessé fortuitement par vn de sa suite, nommé Berthold, qui ne pensoit le fraper, mais le Sanglier, & pour ceste cause le Roy, touché d'vne loüable commiseration, ne voulut le declarer, craignant qu'on fist mourir cét homme, qu'il sçauoit estre innocent. Au mois de Mars du mesme an de son decés, estant en son Palais de Vernis, il fit de belles & vtiles ordonnances, tant pour la police Ecclesiastique, qu'afin de regler plusieurs abus, qui estoient en son Estat.

*Sa mort* *Regino.* *Du Tillet* *Capitularia Carloman.*

Guaguin, du Tillet, Vignier, de Serres & autres, qui semblent se fonder sur vn passage de l'Histoire d'Aimoin, & sur vn autre de la Chronique de S. Benigne de Dijon, donnent à ce Roy CARLOMAN vn fils, qu'ils appellent Loüis, & le surnomment le Fai-neant, disans, qu'il fut de si mauuaise vie, qu'il tira de l'Abbaye de Chelles vne Religieuse pour l'espouser. D'autres adioustent, qu'il fut deposé & rendu moine à S. Denys, & mourut l'an huict cens quatre-vingt dix; mais Claude Fauchet, qui a de plus prés examiné cecy, estime, que Reginon, Flodoard & autres anciens n'en ayant fait mention, il faut croire que c'est chose supposé. Car quand bien ce Loüis eust esté né l'an d'apres que Carloman fut marié auec la fille de Boson Roy de Prouence, & d'Hermengarde, qui 878. fut l'an HVICT CENS SOIXANTE DIX-HVICT, (aucuns disent qu'il fut seulement fiancé à cause du bas aage de la Princesse) neantmoins il eust esté trop ieune pour gouuerner & estre marié: & pour ce Fauchet croit, que ce mot de Faineant doit estre approprié à Loüis le

*l.5.c.41.* *Reusner.* *Henning.* *Son mariage* *Aim.l.5.c.37.*

CARLOVINGIENS. Begue, qui regna peu de temps; & duquel vn Chroniqueur Latin auoit dit, *Ludouicus nihil fecit.* L'on peut adiouster vne autre consideration prise de la remarque des temps, (l'vne des principales regles pour resoudre les doutes sur la Genealogie.) Qu'il n'est point vray-semblable, que depuis l'an huict cens vingt-deux, auquel temps nasquit le Roy Charles le Chauue, iusques au temps de ce Loüis, qu'on dit estre son arriere petit fils, l'on ne compte que soixante douze ou quinze ans, pendant lequel temps il y eust eu, à leur dire, quatre Princes, qui de pere en fils, eussent regné, & tous esté mariez. Partant il faut tenir pour asseuré, que le vray successeur de Carloman fut Charles son cousin, surnommé le Gras, Empereur. Et de fait par vne chartre, il cotte l'an huict cens quatre-vingts cinq pour le premier de son regne en France. Ainsi P. Emile, Masson, du Pleix, auec Fauchet ont eu iuste raison, de ne mettre ce Loüis imaginaire au nombre de nos Roys.

*Ans de Iesvs Chr.* *Fragment. Historiæ Franc.*

Vn autre erreur se remarque presque en tous les Historiens, en ce qu'ils ne font qu'vn seul regne de Loüis & Carloman, encore qu'ils ayent regné separément en diuers temps & lieux, & succedé l'vn à l'autre. Ce qui nous a meu de les distinguer; sans les mettre conioinctement, ainsi qu'ont fait les autres.

---

# 12. CHARLES III.
## *dit le Simple, Roy* DE FRANCE, *de Lorraine & de Bourgongne.*

### CHAPITRE V.

LES sinistres euenemens du regne miserable de CHARLES le Simple, tesmoignent la verité des paroles diuines, quand les peuples sont menacez de tomber sous le gouuernement d'vn Roy mineur. Car cestuy-cy fut plein de factions, de troubles, confusions & perfidies. La France ayant veu en diuers temps outre CHARLES, cinq autres Roys de differentes nations, Maisons, humeurs & conditions, qui furent l'Empereur Charles, surnommé le Gras, Eudes Comte de Paris, Guy Duc de Spolete, Robert Duc de France, & Raoul Duc de Bourgongne. Tellement que comme la famille des Carlouingiens commença d'estre exaltée & de florir souz ces magnanimes Princes Charles Martel & Charlemagne; Aussi le commencement de sa decadence fut principalement souz Charles le Chauue & ce Roy CHARLES le Simple; dont le petit fils Charles Duc de Lorraine fut exclus de la Couronne. Ainsi par vne fatalité remarquable, qui se rencontre quelquesfois aux noms, la grandeur des Empires de Rome & de Constantinople commença, & prit fin souz des Augustes & Constantins.

893.

*Regino l. 2. Otho Frising. l. 6 c 6. Vvitikind. Saxo l. 1. Aimoin. l. 5. c. 41 Hist. de Verdun. Fragm. Hist. Franc.*

CHARLES nasquit en l'an HVICT CENS SOIXANTE DIX-NEVF, le dix-septiesme de Septembre, fils posthume du Roy de France & Empereur Loüis le Begue & d'Adeleide sa seconde femme: bien qu'aucuns ayent escrit, qu'il estoit nay viuant son pere, & qu'il le laissa au berceau. Le decés de Carloman son frere estant aduenu sans enfans, la succession de la Couronne de France estoit ouuerte à son profit, suiuant l'ancienne Loy du Royaume. Mais les François continuellement trauaillez par les Normans, ayant consideré le deplorable estat, auquel les affaires estoient

*Sa naissance.* 879.

Ans de Iesvs Chr. eftoient reduites, & craignans, que pendant l'imbecilité de l'aage du ieune Prince, qui n'auoit qu'enuiron fix ans, il arriuaſt encore pis, le vaiſſeau de l'Eſtat François eſtant ſans patron & ſans gouuernail, ce fut pourquoy ils eſtablirent Roy ſur eux ſon couſin l'Empereur Charles, dit le Gras, qui eſtoit deſia Roy de la France Orientale. Neantmoins ſon regne ayant duré peu d'années, le gouuernement, en tiltre de Roy, fut deferé à Eudes Comte de Paris; & enuiron le meſme temps Guy de Spolete, qui fut depuis Empereur & Roy d'Italie, s'eſtoit auſſi fait couronner Roy de France à Langres; mais ayant ſceu l'election & le couronnement d'Eudes, il ſe retira.

CARLOVINGIENS.

885. Frodoard.

887. Regino. Sigebert. Aim.l.5.c.41.

Encore qu'Eudes fuſt genereux & vaillant, ſi eſt-ce qu'il n'eſtoit agreable à tous les Seigneurs François; cela fut cauſe, qu'eſtant empeſché en Poiđou, aucuns Grands, à l'inſtance de Fouques Archeueſque de Rheims, rappellerent CHARLES, qui s'eſtoit retiré en Angleterre, & le firent couronner à Rheims par le meſme Fouques, l'an de ſalut HVICT CENS QVATRE-VINGTS TREIZE, le vingt-huictieſme iour de Ianuier, eſtant le Prince au quatorzieſme an de ſon aage. Pluſieurs, tant de France qu'eſtrangers en receurent du meſcontentement, meſme l'Empereur Arnoul, bien qu'il fuſt parent de CHARLES. Mais, peut-eſtre, il craignoit, qu'eſtant recogneu pour vray ſucceſſeur de la Maiſon de Charlemagne, cela donnaſt exemple aux Alemans de le chaſſer, luy qui n'eſtoit que baſtard, afin de rendre tous les Royaumes François au vray & legitime heritier du ſang Royal, tel qu'eſtoit CHARLES. S'eſtant donc plaint à Fouques de ce couronnement; il luy en rendit raiſon; par vne lettre, qui porte; *Que la neceſſité auoit contraint les François de ce faire, Qu'apres la mort de l'Empereur Charles, il eſtoit allé deuers luy*, Arnoul, *pour receuoir ſes commandemens, & ſe mettre en ſon obeïſſance. Mais qu'il l'auoit renuoyé ſans conſeil ny ſecours. Tellement qu'on auoit receu pour Seigneur Eudes; Et maintenant qu'on ne pouuoit moins faire, que receuoir* CHARLES *ſeul reſtant de la lignée Royale, & les freres duquel auoient eſté Roys; Eudes luy ayant eſté preferé, pource que les armes des Normans preſſoient, & que ceſtuy-cy eſtoit fort ieune. Mais à preſent pouuant eſtre profitable au Royaume, on l'auoit choiſi; Auſſi que c'eſtoit la couſtume des François de prendre vn Prince du ſang Royal.* Puis il adiouſte; *Que Charles eſtoit fils de l'Empereur Louïs & non ſuppoſé, comme ſes ennemis publioient; Il le prioit donc d'ayder ſon parent.* Fouques aduertit auſſi le Pape Formoſe des outrages, que CHARLES receuoit d'Eudes, & pria l'Empereur Guy de vouloir pareillement ſecourir le ieune Prince François.

Est couronnement. Frodoard l.4. c.1. Hiſt. Eccleſ. Rem.

893.

Idem auctor l.4.c.5.

Idem l.4.c.5.

Car Eudes entendant le couronnement d'iceluy, s'en vint de Guyenne à main armée contre luy, legerement abandonné de ceux qui l'auoient appellé, & de force le chaſſa du Royaume. CHARLES eut ſa retraite vers Arnoul, tenant alors vn Parlement à Vormes, lequel autant meu de ſa miſere, que des dons & preſens, par leſquels il l'auoit attiré à ſon party, il luy promit ſecours, & fit commandement à quelques Eueſques & Comtes de l'ayder au recouurement de ſon Royaume. Mais ce fut auec peu d'effect: dautant qu'Eudes s'eſtant oppoſé à l'entrée des Alemans, ils s'en retournerent auſſi-toſt; & CHARLES ſe retira en Bourgongne. Toutesfois s'eſtant depuis aucunement remis ſus, il vint faire leuer le ſiege qu'Eudes tenoit deuant Rheims. Peu de temps apres, les deux Roys ſe ſouſmirent à la paix, par l'entremiſe du Pape Formoſe; mais pour ce coup l'on ne fit qu'vne tréue.

Fauchet. Regino.

La France par telle diuiſion, eſtoit en tres-piteux Eſtat; continuant d'ailleurs d'eſtre trauaillée par les Normans, deſquels toutesfois CHAR-

CARLO-VINGIENS. *Ans de IESVS CHR.*

LES, reduit comme au desespoir, fut contraint de s'allier, contre l'aduis de Fouques son principal & fidelle Conseiller. Le Roy s'efforça neantmoins de les reduire au Christianisme; mesmes il fit baptiser vn des principaux Seigneurs d'entre eux, vn Historien le nomme Hundeu & le dit auoir esté l'vn de leurs Roys. *Sigebert.* 896.

Cependant le propos du traité de paix ayant esté repris, & resolu; par iceluy Eudes quitta partie de la France Neustrienne, retenant toutesfois l'Aquitaine & la Bourgongne, & incontinant mourut, apres auoir prié les Seigneurs de son party, de recognoistre CHARLES pour leur vray Roy, comme ils firent, & se rangerent tous souz son obeissance. Il recouura en mesme temps les prouinces d'Aquitaine & de Bourgongne; Et ainsi ayant esté reintegré en tout son Royaume, dés ce temps il cottoit les ans escoulez depuis son restablissement, auec ceux escheus depuis son couronnement. Mais vne grande diminution de son domaine & authorité suiuit ce restablissement. Car on estime, que ce fut en ce temps principalement, que par conuention faicte auec luy, ou par conniuence, aucuns Princes & Seigneurs, qui auoient en gouuernement les grandes prouinces, commencerent de s'en rendre proprietaires, puis que de là en auant on veid leurs enfans & freres y succeder en tiltre de Duchez & Comtez. Vignier fait mention iusques à sept principales. CHARLES, se voyant aucunement paisible de ceste part, s'achemina en Lorraine, pour attaquer le Roy Zundibold: & comme ils estoient prests de venir aux mains, conclurent entre eux vn accord, qu'ils iurerent. 898. *Vignier.* *Fauchet.* *En sa Bibl. sous. 898.*

Les Normans cependant ne laissoient de continuer leurs courses & rauages en Neustrie & Bretagne; ils auoient desia par trois fois assiegé Paris, & prenoient tel accroissement, que CHARLES fut en fin contraint, suiuant l'aduis de tous ses Princes, de faire appointement auec eux, par l'entremise de Victon ou Francon Archeuesque de Roüen. Les conditions furent; Que la ville de Roüen & le pays de Neustrie, borné de la riuiere d'Epte d'vn costé & de l'autre de la mer Oceane, demeureroit à Rollon ou Raoul leur Chef, en tiltre de Duché, pour le tenir à foy & hommage de la Couronne de France; moyennant aussi que luy & sa gent se feroient baptiser; comme ils firent; & d'eux prit son commencement la nomination du pays de Normandie; On tient, que ce trait d'imprudence & de trop grande simplicité à CHARLES d'auoir admis dans son Estat ces estrangers ennemis iurez de la France, luy fit donner le surnom de Simple. 912. *Frodoard.* *Glaber.* *G. de Malmesburie.* *G. Gemetricensis.*

Mais si d'vne part il perdoit, il gaigna d'vne autre, en ce qu'apres la mort de Loüis IV. Empereur, les Lorrains l'appellerent pour prendre possession de la Couronne de Lorraine, laquelle luy appartenoit à iuste tiltre, comme estant le plus proche du defunct. Tellement qu'il se mit en possession de la partie de ce pays qui n'estoit en son obeissance; en estant legitime Prince & vray heritier: comme il estoit aussi de l'Alemagne, par le decés des Roys de ce pays là ses cousins; desquels il veid finir la Branche: & sans les grandes affaires & guerres, qu'il eut sur les bras, il eust, peut-estre, aussi repeté ce pays comme il s'en mit en deuoir, & fit de belles conquestes sur la frontiere, lesquelles il eust continuées sans la rebellion de Gislebert Duc ou Gouuerneur de Lorraine, lequel suscita contre luy Robert Duc de France, frere du Roy Eudes, qui fit son profit de la diuision & du mescontentement des Grands. 912. *Sigebert.* *Fauchet.* *Sirmond.*

Car comme tous les Princes eussent abandonné le Roy CHARLES, pour ce qu'il ne vouloit chasser de sa Cour Haganon, qu'il auoit esleué par dessus eux, le faisant son principal Conseiller; Heriuée Archeuesque de Rheims frere d'Eudes, (qui a donné origine à l'illustre Maison de Cha- 920. *Frodoard. l. 4. c. 15.* *& sa Chronique.*

*Ans de Iesvs Chr.* — CARLOVINGIENS.

stillon sur Marne) l'assista si bien durant l'espace de sept mois, que luy ayant donné retraite à Rheims, en peu de temps il raffermit tout l'Estat François souz son obeissance. Depuis toutesfois le feu de discorde s'estant derechef allumé, au grand malheur de la France, on en vint iusques là, que de faire couronner Roy en la ville de Rheims le Duc Robert, pour l'opposer à CHARLES, qui ne fut point si simple, que pour maintenir son droit & sa legitime authorité, ayant tiré vn grand secours de Lorrains, il ne mist sur pied vne puissante armée, auec laquelle il vint prés de Soissons attaquer celle de son aduersaire de telle furie & hardiesse, qu'il fit demeurer sur le champ plus de dix mil de ses ennemis, & en la meslée ayant recogneu Robert, le tua d'vn coup de lance. Par ainsi CHARLES a esté le quatriesme de nos Roys, qui de sa main a tué le Chef d'vne armée ennemie. Et neantmoins estant abandonné des Lorrains, il fut contraint de se retirer comme vaincu.

*[Marge : 922. 29. Iuin. — Bat. de Soissons. 923. 15. Iuin. — A. du Chesne en l'Hist. de Chastillon. — Frag. Hist. Franc. — Frodoard. — Continuat. Reginon. — Frag. Hist. Franc.]*

Cependant ses ennemis, dont les principaux estoient Hugues Comte de Paris, fils du Roy Robert, & Herbert II. Comte de Vermandois, oncle maternel d'iceluy, continuans de prendre pour pretexte contre le Roy, qu'il esleuoit Haganon par dessus les plus grands Seigneurs, & que par sa lascheté il auoit laissé perdre l'Austrazie, ayant appellé les Normans à son secours, afin de destruire l'ancienne noblesse: à ceste cause estans assemblez à Soissons, & pour la cinquiesme fois violans les loix fondamentales de l'Estat, ils esleurent pour autre Roy le Duc Raoul de Bourgongne; Par ce moyen CHARLES fut encores chassé; Mais estant secouru de grandes forces par Henry Roy d'Alemagne, d'ailleurs il trouua moyen d'attirer à son party le Prince Herbert de Vermandois, qui pouuoit luy estre suspect, ayant espousé la fille du mesme Roy Robert; de fait incontinent apres il se saisit de la personne de CHARLES à S. Quentin, souz couleur d'vn accord, puis l'enuoya prisonnier à Chasteau Thierry.

*[Marge : Odoran. — Glaber. l. 1. c. 1.]*

Mais le nouueau Roy, & le Comte Herbert estant entrez en querele, CHARLES fut mis en liberté par les prieres du Pape Iean X. qui auoit menacé le Comte de proceder contre luy par censures: Car il ne pouuoit souffrir de voir la captiuité de ce Roy Tres-Chrestien, les ayeuls duquel auoient en tant de signalées occasions, si estroitement obligé le S. Siege. Il ne ioüit long-temps de ceste liberté. Dautant qu'apres qu'Hebert se fut accordé auec le Roy Raoul & luy eut fait serment, il resolut de remettre CHARLES en prison; ce qui fut pratiqué par Hugues le Grand Comte de Paris, craignant que par la desunion de Raoul & de Herbert, le vray & legitime Roy reprist son authorité.

*[Marge : 927. — Frodoard. in Chron.]*

D'autre part Raoul estant venu visiter CHARLES à Rheims, pour faire paix auec luy, ou plustost pour s'excuser de ce qu'il auoit entrepris d'accepter la Couronne, Herbert ayant la mesme crainte, que s'ils se reconcilioient entierement, il seruist en fin de victime pour expier sa faute enorme, cela luy donna suiet de resserrer derechef le miserable Roy à Peronne, où estant accablé d'ennuy & de tristesse, pour se voir le ioüet de ses suiets, il mourut en reputation de martyr, le septiesme iour d'Octobre, non de May, selon aucuns, l'an NEVF CENS VINGT-NEVF, quoy que Sigebert & apres luy l'Euesque de Meaux du Tiller, remarquent ce decés estre aduenu trois ans auparauant. CHARLES estoit lors en la cinquantiesme année de son aage, & en la trente-septiesme de son regne depuis son couronnement; Car, comme nous auons dit, és lettres & actes qu'il faisoit expedier, il auoit accoustumé de cotter diuersement les années, tant du temps de ce couronnement, que de celuy de la resig-

*[Marge : Odoran. — Idem. — Sa mort 929. — Frodoard. in Chron. — Sigebert. — Fragment. Hist. Franc. — Abbas Vrsperg. — I. Sirmond. in not. ad Cap. Car. Cal.]*

CAR-LOVINGIENS.

Ans de IESVS CHR.

nation que luy fit Eudes, dés lequel dernier temps seulement, plusieurs, mais contre la verité & la raison, comprent le commencement de son regne. Il fut enseuely en l'Eglise de S. Fursei de la mesme ville de Peronne. On remarque ce Roy auoir esté d'vn esprit lourd, hebeté & inutile au gouuernement. Mais auec ces defauts, on doit aussi considerer, qu'il ne manquoit de generosité, de valeur & de pieté. Fauchet fait ceste remarque sur sa prison; Qu'Herbert Comte de Vermandois estant arriere petit fils de Bernard Roy d'Italie, qui fut tué par la conniuence de l'Empereur Loüis le Debonnaire son oncle; aussi Dieu luy mit entre les mains Charles le Simple arriere petit fils du mesme Empereur. Et toutesfois vn si malheureux acte & attentat, meslé d'vne insigne perfidie du suiet enuers son Roy naturel, ne peut estre assez blasmé. Ce bon Prince à l'exemple de son ayeul fit de grands biens à l'Abbaye de S. Denys, à laquelle il fit restituer Lagny sur Marne.

*G. Catel en l'Hist. de Tolose l. 1. c. 13.* *Fauchet.* *Histoire de S. Denys.*

CHARLES espousa en premieres nopces, par l'aduis de ses Estats, FREDERVNE issuë de noble lignée, & sœur de Bouon ou Buues Euesque de Chaalons; de laquelle il procrea aucuns enfans. Ceste Royne fonda la Chappelle de S. Clement à Compiegne.

*Son 1. mar.* *Du Tillet.* *I. Sermond.*

Sa seconde alliance par mariage fut en l'an NEVF CENS QVATRE, auec la Princesse ODGIVE D'ANGLETERRE, fille d'Edouard, & sœur d'Adelstan Roys d'Angleterre, laquelle Royne apres la captiuité de son mary, s'en fuit en son pays natal, & se refugia en la Cour du Roy son frere, emmenant auec elle Loüis son fils depuis Roy: au grand mescontentement duquel la Royne sa mere prit depuis pour second mary Herbert III. du nom Comte de Vermandois, fils aisné de celuy, qui auoit ainsi mal traicté le Roy son premier espoux. Aussi à cause de ceste alliance, que le ieune Roy prit à cœur, il osta à sa mere l'Abbaye de Nostre-Dame de Laon, & la bailla à la Royne Gerberge sa femme. On appelle vulgairement ce Roy CHARLES III. du nom, encore que ce fust le quatriesme, puis que trois autres de mesme nom l'auoient precedé en la possession du Royaume de France, qui furent Charlemagne, Charles le Chauue & Charles le Gras.

*Son 2. mar.* 904. *Fauchet.* *Pithou en la General. des Comt. de Champ.* *Du Tillet.*

## FILLE DE CHARLES LE SIMPLE *Roy de* FRANCE, *& de* FREDERVNE *sa premiere femme.*

13. GISLE femme de ROLLO ou RAOVL (nommé ROBERT au baptesme, lors qu'il se fit Chrestien) qui fut creé premier Duc de NORMANDIE, par le Roy Charles le Simple son beau-pere, en l'an NEVF CENS DOVZE, temps auquel (plustost qu'en l'an huict cens quatre-vingts seize, comme aucuns estiment) il espousa ceste Princesse, laquelle A. du Chesne à bonne raison estime estre tie du lict de Frederune; plustost que de la seconde femme du Simple, Princesse d'Angleterre; puis qu'il auoit esté marié auec elle, peu d'années auparauant ceste alliance auec Rollo; qui mourut l'an NEVF CENS DIX-SEPT, sans laisser enfans de la Duchesse GISLE sa premiere femme, decedée en l'an NEVF CENS TREIZE, auquel il espousa Pope, fille de Guy Comte de Senlis, ou de Nantes, autres disent de Berenger Comte de Beauuais, qu'il auoit laissée pour prendre la fille du Roy Charles de France. Il eut de Pope Guillaume, surnommé de Longue-espée, qui luy succeda au Duché,

*Dudo l. 2. de actis Norm.* *Albert. Crantz.* *Hist. de Bourgongne l. 2. c. 32.* 912. *Fauchet.* 913. *Ducs de NORMANDIE.*

*Ans de* IESVS CHR.

& fut pere de Richard I. & cestuy-cy de Richard II. qui eut pour enfans Richard III. & Robert aussi Ducs; Ce dernier eut pour fils Guillaume le Bastard Duc de Normandie, qui conquit le Royaume d'Angleterre, & de luy sont issus les autres Roys de cét Estat. CARLOVINGIENS.

13. Autres enfans, comme tesmoigne vne charte de l'Abbaye de S. Remy à Rheims; mais elle ne les nomme pas.

## *FILS DE CHARLES LE SIMPLE, ET* D'ODGIVE D'ANGLETERRE *sa deuxiesme femme.*

13. LOVIS III. du nom, dit d'Outre-mer, Roy de France & de Bourgongne.

## *ENFANS NATVRELS DV ROY Charles le Simple.*

948. 13. RORICON, par autres appellé RICVIN, fut en l'an neuf cens quarante huict ordonné Euesque de Laon par ceux de ceste ville, qui en cela voulurent rendre preuue de leur fidelité enuers le Roy Loüis d'Outre-mer son frere. RORICON fut sacré par Artold Archeuesque de Rheims. Toutesfois ne pouuant estre receu à Laon, pour l'empeschement de Thibaud, Comte de Chartres, il se tint à Pierre-pont, lors forteresse bien estimée. Le siege Episcopal de Laon, fut par luy tenu iusques à l'an neuf cens soixante six, qu'il mourut. Vn ancien autheur tesmoigne, qu'il estoit tres-docte. Son predecesseur à l'Euesché, fut Raoul II. & son successeur Adalberon. *Frodoardus in Chron.* *Continuat. Frodoard.* 966. *Asso monachus in lib. de Anti. Chr.*

13. FOVQVAN ou FOVCHER estant Doyen de S. Medard de Soissons, fut faict Euesque l'an neuf cens cinquante trois en la place de Raoul Archidiacre, qui auoit esté esleu par les habitans, trois ans auparauant. Neantmoins ny l'vn ny l'autre de ces Euesques ne se trouue mentionné aux Catalogues de ceux de Soissons, cy-deuant publiez. Car il semble qu'on ne peut prendre cestuy-cy pour Fouques, successeur de Guy II. dautant que son decés est remarqué auoir esté l'an mil huict; Et ainsi le temps ne pourroit conuenir. *Fauchet.* 953.

---

# 13. LOVIS IV. *du nom, dit d'Outre-mer, Roy de* FRANCE *& de Bourgongne.*

### CHAPITRE VI.

929. ON donna le surnom d'Outre-mer à LOVIS, à cause que pendant la captiuité du Roy Charles le Simple son pere, la Royne Odgiue s'estant refugiée en Angleterre auec ce ieune Prince leur fils vnique, elle le fit esleuer en la Cour du Roy Adelstan son oncle maternel. Mais apres le decés de Raoul de Bourgongne, qui auoit esté couronné Roy, Hugues le Grand

CARLO-VINGIENS.

Comte de Paris & Duc de France, fit en vne assemblée des Princes & Prelats dépescher vne solennelle Ambassade, dont Guillaume Archeuesque de Sens fut chef, vers Adelstan, pour luy demander leur Roy. Il leur fut octroyé aussi-tost par le Roy Anglois, qui les coniura d'estre de là en auant plus fideles & loyaux, qu'ils n'auoient esté à son pere. Il vint donc auec la Royne surgir au port de Bolongne en Picardie, où apres auoir receu l'hommage des Princes & Seigneurs, qu'ils luy firent sur la greue, il s'achemina incontinant à Laon, & y fut sacré & couronné par Artaud Archeuesque de Rheims, le vingtiesme iour de Iuin de l'an NEVF CENS TRENTE SIX.

*Chronicon Frodoardi. Oderannus. Fragm. Hist. Franc.*

*Ans de Iesvs Christ. 936.* *Sō couronnement.*

Il voulut tesmoigner à Hugues le ressentiment qu'il auoit du deuoir auquel il s'estoit mis de le faire rappeller. De sorte que pour le gratifier, ayant ce Prince des pretensions sur la Bourgongne, LOVIS & luy allerent ensemble assieger la ville de Langres, detenuë par le Duc de Bourgongne, surnommé le Noir, frere de Raoul, qui s'en estoit saisi; & nonobstant qu'il fust secouru par Gislebert Comte d'Authun son beau-pere, la ville ne laissa d'estre prise, & le Roy ayant receu l'hommage des Barons de Bourgongne, retourna victorieux à Paris.

*A. du Chesne en l'Hist. de la M. de Vergy. P. Masson.*

Neantmoins ceste bonne intelligence ne dura pas long-temps. Car le Roy ayant conceu vn mal talent soit contre Hugues, qui auoit entrepris de partager la Bourgongne auec Hugues le Noir, soit contre Herbert Comte de Vermandois, & ayant recogneu qu'ils brassoient plusieurs choses preiudiciables à son seruice, il resolut de les chastier, & de fauoriser les ennemis de l'vn & de l'autre; Ainsi souz couleur de visiter la coste de mer de son Royaume, il alla trouuer Arnoul Comte de Flandres, l'vn de leurs aduersaires, pour conferer auec luy des moyens de leur nuire. Puis estant de retour, il prit la forteresse qu'Herbert auoit fait bastir à Laon. En suite de cét exploict, LOVIS fit encore vn voyage en Bourgongne; puis vint contre Hugues Comte de Paris, & Guillaume Duc de Normandie.

*939.*

Cependant les Lorrains, qui estoient retournez souz le ioug des Alemans, desirans le secoüer, pour se sousmettre à la domination Françoise, offrirent obeïssance à LOVIS, qui les receut à hommage. Othon surnommé le Grand, premier du nom Empereur & Roy d'Alemagne, resolut de se vanger des Lorrains & du Roy LOVIS; ce qui luy donna suiet de venir auec vne grande armée rauager ce pays, & de faire ligue auec Hugues & Herbert, comme aussi auec Arnoul Comte de Flandres & le Duc de Normandie, qui s'estoient pareillement retirez du seruice du Roy. LOVIS voyant la Lorraine estre retournée en l'obeïssance d'Othon, & craignant la puissance des Princes liguez auec luy, afin de se fortifier de ce costé-là, il espousa GERBERGE DE SAXE, fille de l'Empereur Henry I. & sœur d'Othon, vefue de Gislebert, Duc de partie de Lorraine, qui estoit mort pendant ceste guerre: lequel mariage fut celebré en l'an NEVF CENS TRENTE-NEVF.

*Continuat. Reginon. Sigebert.*

*Frodoard.*

*Son mariage. 939.*

Peu de temps apres, Guillaume Duc de Normandie s'estant remis en son deuoir, vint trouuer le Roy en la ville d'Amiens, & luy fit hommage de son Duché. Et neantmoins, comme il estoit variable, faussant sa foy, il se ioignit bien-tost apres auec les Comtes Hugues & Herbert, & tous ensemble vindrent assieger Laon. Mais le Roy rafraischir ceste place: puis retourna en Bourgongne, où Othon le suiuit; fauorisé par les Princes rebelles, qui s'estoient rendus ses vassaux. En suite dequoy LOVIS seiournant prés Chasteau-thierry, son armée fut deffaite par les mesmes Comtes Hugues & Herbert, qui le mirent en fuite; Ainsi le Roy se voyant

*Idem.*

*940.* *941.*

*An de Iesus Chr.* miserablement abandonné de tous les Seigneurs de France, il alla trouuer Charles-Constantin Seigneur de Vienne ; où ceux d'Aquitaine le vindrent recognoistre & se remettre en son obeissance : Estant asseuré d'eux, il enuoya se plaindre aux Princes voisins de l'infidelité de ses suiets, & de ce que luy seul heritier de la Maison de Charlemagne estoit chassé de tant de Royaumes, qui luy appartenoient. Toutesfois il essaya encore la voye amiable d'vn accord, & de pacifier auec les rebelles : mais en vain, puis s'estant derechef retiré en Bourgongne, qui lors estoit sa retraite plus seure & ordinaire, il impetra du Pape Estienne IX. vne recommandation aux Seigneurs François, pour le receuoit comme leur Roy legitime. Damase Legar du Pape vint donc leur denoncer, que s'ils ne se rangeoient au deuoir, il vseroit des censures de l'Eglise contre eux. Neantmoins la meilleure part ne laissa de persister en la rebellion : non pas Guillaume Duc de Normandie, que le Roy fut visiter à Roüen, où il fut recueilly auec grand honneur & respect ; Guillaume Duc d'Aquitaine ; & les principaux Seigneurs de Bretagne vindrent aussi trouuer LOVIS. De tous lesquels estant fortifié, il s'achemina contre Hugues & Herbert, & Othon qui se portoit Duc de Lorraine.

CARLOVINGIENS. *Fauchet.* 942. *Frodoard.*

Quelques iours apres l'Empereur Othon & LOVIS se virent & asseurerent leur amitié, & l'Empereur detestant la perfidie des Princes François, trauailla si heureusement à leur reconciliation, que Hugues & Herbert s'humilierent ; comme fit Arnoul Comte de Flandres ; Lequel ayant enuiron ce temps fait malheureusement tuer Guillaume Prince des Normands, le Roy alla aussi-tost en Normandie & en inuestit le ieune Richard, fils du defunct ; Mais Arnoul craignant de porter la peine de son forfait, taschoit à destruire l'Estat des Normans, persuadant le Roy de s'en emparer & le remettre souz sa main. Il en fit trouuer les moyens faciles, pour le bas aage du Prince Richard. De sorte que LOVIS se laissant emporter à vn si mauuais conseil, y presta l'oreille. Il s'en vint donc à Roüen, où les tuteurs du ieune Duc luy firent au nom d'iceluy serment de fidelité.

943. *Guil. Gemeticensis l.3 c. 11. & 12. & l.4 c.1. & 2.*

Enuiron ce temps Turmode & Setric Roys ou Princes Danois, estans retournez au paganisme, voulurent contraindre le ieune Duc Richard & aucuns Normans, de se rendre comme eux idolatres, & mesme dresserent des embusches au Roy, qui les combatit d'vne si genereuse resolution, qu'il tua l'vn & l'autre sur le champ ; & deliura de ces barbares la Normandie ; de laquelle toutesfois il continuoit en la resolution de se rendre maistre. Pour l'executer, il aduisa de faire éleuer & nourrir en sa Cour le ieune Prince Normand, qui estoit en effect vn pretexte, pour le retenir comme prisonnier, & empieter son Duché ; Dont le bruit estant paruenu iusques aux Normans, ils prirent cela tellement à cœur, qu'ils esmeurent vn tumulte populaire, pendant lequel le Roy se trouua en danger. Mais Richard ayant esté promptement enleué par Osmond son gouuerneur, Hugues Comte de Paris le prit en sa protection.

*Frodoard.* *Idem Gemetic. Thom. Vualsing. Hypodig. Neustr.*

Le Flamen persuada au Roy de dissimuler son indignation contre Hugues, & de le gaigner en l'associant, en la conqueste de Normandie ; laquelle de fait ils enuahirent. Bernard Comte de Senlis, oncle maternel de Richard, faisoit ce qu'il pouuoit afin de maintenir son neueu, & pour paruenir à son dessein, trouua moyen de desunir deux si puissans aduersaires, en feignant de consentir, que LOVIS demeurast seul possesseur de la Normandie. Tellement que le Roy croyant legerement à ses paroles, fit commandement à Hugues de desarmer & se retirer. Et ainsi Hugues se voyant trompé, pour se vanger du Roy il rauagea ses terres.

*Meier l.2. Fauchet.*

CARLOVINGIENS. Ans de Iesvs Chr. 845.

Or en ce trouble LOVIS courut mesme fortune qu'auoit autres-fois fait Charles le Simple. Car le Comte de Senlis continuant en son desir de vengeance, trouua moyen de faire prendre le Roy prisonnier par les gens d'Aigrold Roy de Danemarc, qui estoit venu au secours de Richard son parent.

G Gemetic. l.4.c.7.

La Royne Gerberge estant refusée par son frere Othon (non par son pere le Roy d'Alemagne Henry, comme escrit Guillaume de Gemieges) de la secourir d'vne armée, pour retirer le Roy son mary, elle eut recours au Duc de France Hugues: lequel voyant bien, qu'il falloit que LOVIS fust deliuré de prison, soit en rendant aux Normans leur Duc, soit par le secours des Anglois ou Alemans, il ayma mieux, par vne grande prudence, obliger son ennemy en procurant sa liberté, que non pas attendre que cela fust fait par les estrangers. Il fit donc en sorte, que souz l'asseurance de quelques ostages, les Normans luy mirent entre les mains le Roy; qu'il fit garder par Thibaud, que l'on pense auoir esté celuy qui depuis fut Comte de Chartres & de Tours, surnommé le Tricheur. Mais Gerberge continuant de remuer toute pierre pour l'entiere deliurance de son mary, elle en vint à bout apres qu'elle eut obtenu qu'Emond Roy d'Angleterre enuoyast pour cét effect des Ambassadeurs vers Hugues; Ainsi LOVIS detenu prés d'vn an par Thibaud, sortit en fin, mais ce fut à condition de rendre au Duc de France le Chasteau de Laon.

Frodoardi Chron. Frag. Hist. Franc. Oderan. Frodoard. 946.

Bien-tost apres ce Duc & les autres Seigneurs se sousmirent au Roy; lequel toutesfois ne pouuant oublier l'iniure qu'il auoit receuë en Normandie, ny se fier à Hugues, prit resolution de luy faire la guerre ayant eu, comme autres-fois, promesse de secours du Roy d'Alemagne Othon son beau-frere; Au mesme temps il fit ramener le Prince Richard aux Normans, que le Duc Hugues trouua moyen de faire fiancer à Emme sa fille, pour l'espouser quand les parties seroient en aage. Ce qu'il entreprit afin qu'il peust à l'aduenir s'asseurer de la Normandie.

Idem.

Le Roy autant estonné qu'irrité de ceste alliance, iugeant assez que c'estoit luy oster le moyen de se venger des Normans & de Hugues, entreprit derechef (à la suscitation du Comte de Flandres) la conqueste de ceste grande Prouince. Mais ne pouuant mettre à chef vn si haut dessein, qu'auec le secours qui luy auoit esté promis par Othon, cela fut cause que pour l'y inciter dauantage, il offrit en recompense de renoncer au Royaume de Lorraine, suiuant la conuention d'entre Charles son pere & le sien, quand il luy enuoya du secours, par le moyen duquel il tua son ennemy à la bataille de Soissons. De sorte qu'Othon entra facilement en ceste alliance, d'autant plustost que cela luy asseuroit vn Royaume debatu. Les armées des deux Roys s'estant donc ioinctes ensemble, elles assiegerent & prirent la ville de Rheims, seul exploit remarquable de ce grand appareil. Car ils furent contraints de leuer les sieges qu'ils mirent deuant les villes de Senlis & de Roüen.

Fauchet.

Depuis l'Empereur & le Roy firent assembler vn Synode à Ingelheim, des Prelats de leurs Royaumes, auquel sur les grandes plaintes, que fit le Roy, des mauuais deportemens de Hugues, qui l'auoit deietté de son Royaume, & tenu long-temps prisonnier és mains de ses suiets rebelles, le Synode proceda contre eux par censures, & furent excommuniez, s'ils ne vouloient satisfaire à leur deuoir enuers LOVIS leur Prince legitime; Lequel monstrant ne manquer de valeur ny de courage, offrit en ceste assemblée le combat de corps à corps, contre celuy qui voudroit soustenir, que par sa negligence ou coulpe, le peuple auoit souffert tant de maux depuis son aduenement à la Couronne. En suite dequoy l'Empereur luy

Frodoard. Continuat. Reginon. 948.

donna

*Ans de Iesvs Chr.* donna vne armée pour le reconduire en son Royaume, où il trouua vne grande resistance. En fin la paix fut concluë entre le Roy & le Prince Hugues, en vn lieu situé sur la riuiere de Marne: Ce qui fit ioüir la France de quelque tranquillité: bien-tost apres troublée par vn autre different qui suruint; & neantmoins il fut suiuy d'vn autre traité de paix arresté à Soissons. Et en ce temps vne guerre ciuile ayant aussi esté excitée en Alemagne, on estima, que Dieu le permit ainsi, en punition de ce que les Alemans fomentoient les troubles de France; mesmement l'Empereur Othon, lequel de propos deliberé auoit soustenu & releué la partie plus foible, afin de tenir Lovis & Hugues en contrepoids, à ce que l'vn empeschast l'autre de le troubler en la Lorraine; ou que se consommans également, il recueillist sans danger le fruict de leur ruine.

CARLO-VINGIENS.

950. *Frodoard.*

952.

Apres tant de trauaux soufferts par le Roy Lovis d'Outremer, il s'en alla en fin chercher le repos au Ciel, estant mort à Rheims de la cheute d'vn cheual, comme il poursuiuoit vn loup, ou pensoit le poursuiure sur la vision qu'il en eut. Ce qui aduint le quinziesme iour d'Octobre, l'an NEVF CENS CINQVANTE QVATRE, ayant tenu le Sceptre dix-huict ans. Son corps repose dans l'Eglise de S. Remy de la mesme cité de Rheims. Vn autheur recent escrit de ce Roy: Qu'ayant esté peu religieux & peu iudicieux, il ne faut s'estonner s'il eut vn malheureux succés en la plus-part de ses entreprises.

*Sa mort* 954. *Odoran. Frodoard. Du Pleix.*

La Royne Gerberge sa femme le suruesquit long-temps, & en l'an neuf cens soixante cinq se trouua auec le Roy Lothaire & Charles ses enfans, & Hugues Duc de France, depuis Roy, en la Cour de l'Empereur Othon I. son frere à Colongne, & ne se veid iamais vne plus amiable conionction entre les François & Alemans, qu'en ce temps-là. Par tiltre de l'an neuf cens soixante-huict appert, que GERBERGE donna au Monastere de S. Remy de Rheims, le lieu de Mersen prés d'Vtrect sur Meuse.

965. *P. Æmil. Aub. Miræus in Cod donation. piar.*

## *ENFANS DE LOVIS D'OVTRE-MER Roy de France, & de la Royne* GERBERGE *DE* SAXE *sa femme.*

14. LOTHAIRE Roy de France, duquel sera parlé cy-apres.

14. CARLOMAN nasquit en l'an NEVF CENS QVARANTE SIX en la ville de Laon. Estant encore bien ieune, il fut donné en ostage auec l'Euesque de Soissons, pour obtenir la liberté du Roy son pere prisonnier des Normans; & cependant mourut à Roüen de maladie. Sigebert se mesprend, non seulement en ce qu'il remarque sa naissance estre aduenuë deux ans apres; mais aussi en disant ce Prince auoir esté fils aisné du Roy Loüis d'Outre-mer.

946. *Vilel. Gemetic. l.3. c.9. Vignier.*

14. LOVIS nay en l'an NEVF CENS QVARANTE SEPT, fut baptisé par Artauld Archeuesque de Rheims, & mourut à Laon estant aagé de six à sept ans, l'an NEVF CENS CINQVANTE QVATRE.

*Frodoard.* 954.

14. CHARLES Duc de Lorraine, duquel sera traicté en suite des Roys Lothaire & Loüis V. ses frere & neueu.

14. HENRY, frere iumeau de Charles, nasquit en l'année NEVF CENS CINQVANTE TROIS, dans la ville de Laon, & deceda incontinant apres son baptesme.

953. *Frodoard.*

CARLOVINGIENS.

*Ans de IESVS CHR.*

*Supplem. Chron. Frodoardi.*
*Du Tillet.*
*Vignier.*
*A. du Chesne l. 2. de l'Hist. de Bourg.*
*Roys de* BOVRGONGNE.

14. MATHILDE prit naiſſance l'an NEVF CENS QVARANTE HVICT, & eut pour parain Conrad Duc de Lorraine. Elle eſpouſa en l'an NEVF CENS SOIXANTE SEPT, le Roy de la haute BOVRGONGNE, d'Alemagne & de Prouence CONRAD, fils de Raoul II. Roy des meſmes lieux. MATHILDE luy porta en dot la cité de Lyon & le pays de Lyonnois. De ce mariage ſortirent vn fils & trois filles, à ſçauoir Raoul III. Roy de Bourgongne & d'Alemagne, mort ſans enfans; Giſele, Berthe, & Gerberge. De Giſele mariée à Henry Duc de Bauieres, ſortirent Henry II. Empereur, mort ſans enfans, Brunon Eueſque d'Auſbourg, & Giſle femme d'Eſtienne premier Roy Chreſtien de Hongrie. De Berthe ſœur puiſnée de Giſele de Bourgongne, mariée à Eudes premier du nom Comte de Champagne, naſquit Eudes II. Comte de Champagne, lequel apres la mort de Raoul III. ſon oncle ſe declara legitime heritier de ſes Royaumes. Berthe eſtant vefue d'Eudes, eſpouſa Robert II. Roy de France, duquel elle fut ſeparée, comme il ſera traité cy apres. Quant à Gerberge ou Guepe, troiſieſme fille du Roy Conrad, & de MATHILDE de France, & ſœur puiſnée de Giſele & de Berthe, elle eſpouſa Herman Duc d'Alemagne ou de Sueue, & en eut Herman, auſſi Duc de Sueue, decedé ſans enfans, & Giſele femme de l'Empereur Conrad II. dit le Salique, lequel fut auſſi Roy de Bourgongne; & en eut l'Empereur Henry III. & Mathilde fiancée à Henry I. du nom Roy de France.

*Sa naiſſance. 948.*

*Son mariage. 967.*

*Supplement Chron. Frodoardi.*
*Genealogia Reg. & Princ. MS.*
*A. du Chesne l. 2. c. 33. & 49.*
*Comtes de* BOVRGONGNE.

14. ALBERADE, Comteſſe, fut mariée, ſelon l'opinion de du Cheſne, à HVGVES, qu'il dit pouuoir eſtre celuy lequel on fait communement Comte de la haute BOVRGONGNE, laquelle Prouince il peut auoir euë à cauſe de ceſte Princeſſe ſa femme, auec laquelle il giſt en l'Egliſe de S. Remy de Rheims. Quoy qu'il en ſoit, Albrade eut pour enfans Brunon Eueſque de Langres, & Hermentrude femme d'Othe-guillaume premier du nom Comte de Bourgongne, de Dijon & de Neuers, fils d'Albert Duc ou Marquis de Lombardie, qui eut pour pere Berenger II. Roy d'Italie.

De Hermentrude Comteſſe de Bourgongne, ſortirent entre autres enfans, le Comte Renaud de Bourgongne I. du nom; Mathilde femme de Landry, auquel elle porta le Comté de Neuers en dot, & deux iſſirent les anciens Comtes de Neuers. Agnes de Bourgongne ſœur de Mathilde fut mariée deux fois, la premiere auec Guillaume dit le Grand IV. du nom, Comte de Poictiers & Duc de Guyenne, eſleu Roy d'Italie & Empereur, duquel elle eut deux fils & vne fille, à ſçauoir les Ducs Guillaume VI. & VII. du nom, & Agnes deuxieſme femme de Henry III. Empereur. En deuxieſmes nopces Agnes de Bourgongne eſpouſa Geoffroy Martel II. du nom Comte d'Anjou, de Tours & de Xaintonge, & n'en eut enfans. Gerberge de Bourgongne ſœur d'Agnes, fut alliée auec Guillaume II. Comte d'Arles ou de Prouence.

*I. Beſly en la Geneal. de Guyenne.*

Renaud premier du nom, Comte de Bourgongne, fils d'Othe-guillaume, & de Hermentrude, eut entre autres, deux fils Guillaume II. Comte apres luy, ſurnommé Teſte-hardie, & Robert le Bourguignon, duquel ſort la Maiſon de Craon au pays d'Anjou, comme il a eſté dit.

De Guillaume II. vindrent Renaud II. du nom Comte de

*Ans de* IESVS CHR. 989.

Bourgongne; Estienne aussi Comte, pere de Guillaume III. Archeuesque de Bezançon, Raimond de Bourgongne, qui espousa la fille d'Hildefonse Roy de Gallice. Guy de Bourgongne leur frere, Archeuesque de Vienne, & en fin Pape, dit Calixte II.

CARLOVINGIENS. *Orderic. Vitalis l. 13.*

Renaud II. fut pere du Comte Renaud III. & de Guillaume Comte de Vienne, de Mascon, & d'Auxonne. Renaud III. eut pour fille vnique Beatrix Comtesse de Bourgongne, femme de l'Empereur Frideric Barbe-rousse.

De leur mariage sortit Othon I. du nom, Comte de Bourgongne, pere de la Comtesse Beatrix, femme d'Othon, Duc de Meranie II. du nom, qui en eut Othon III. duquel vint Alix, Comtesse Palatine de Bourgongne, femme de Hugues de Chalon. Leur fils, Othon IV. dit Othenin, eut entre autres enfans IEANNE Comtesse de Bourgongne & Royne DE FRANCE; comme il sera veu plus amplement aux liures suiuans.

*Outre les deux Princesses susmentionnées, Mathilde & Alberade filles du Roy Loüis d'Outremer, Henninges fait mention de deux autres; qui sont, HILDEGARDE, qu'il dit auoir esté femme de Thierry II. Comte de Hollande, & HERMENTRVDE, mere de Cunegonde femme d'Othon, Palatin de Vitelspac, qui eut pour fils Sigefroy premier Palatin du Rhin, Electeur de l'Empire; Mais les anciens, non plus que du Tillet, Fauchet, du Chesne & autres autheurs iudicieux n'ayant fait estat de ces deux filles, aussi n'auons nous pas estimé les deuoir mettre en compte.*

## *FILS NATVREL DV ROY LOVIS d'Outre-mer.*

986.

14. ARNOVL (nay auant les enfans legitimes) fut creé Archeuesque de Rheims, l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS NEVF, du consentement du Roy Hugues Capet, qui esperoit le retenir à soy par ce benefice, & le retirer d'auec Charles Duc de Lorraine son frere; ou bien par son entremise luy faire quiter volontairement par composition, plustost que par armes, son entreprise. De sorte que le nouueau Roy prit asseurance & promesse de sa fidelité, par vn grand serment escrit de sa main & iuré de sa bouche; lequel il fit souscrire par le peuple & par la Noblesse du diocese de Rheims.

*Epistola Gerberti ad Imp. Ottonem III.* *Cap. 21. & 26. actor. Concil. Rem.*

Depuis toutesfois on mit à sus à cét Archeuesque ARNOVL, qu'estant Chanoine de Laon, il auoit trahy ceste ville, & icelle fait rendre au Duc Charles son frere, qui fit arrester prisonnier l'Euesque Adalberon, lequel depuis se rendit à Capet. Six mois apres ARNOVL mit aussi entre les mains de Charles, la ville de Rheims, & neantmoins fut emmené captif à Laon, pour estre veu innocent de ceste prise: Or la mesme ville de Laon ayant aussi esté reduite en la puissance de Capet, & dedans icelle l'Archeuesque ARNOVL ayant encore esté pris, alors le Roy luy fit faire son procés par deux Synodes des Prelats tenus à Senlis & à Rheims pour auoir trahy la mesme ville de Rheims, & contreuenu à son serment solemnel. De sorte que l'ayant conuaincu par sa confession, il fut deposé, & en son lieu substitué Archeuesque, Gerbert natif d'Aquitaine, homme de grande erudition, precepteur du Roy Robert & de l'Empereur Othon III. Il fut depuis Archeuesque de Rauenne & en fin esleu Pape, & nommé Siluestre II. Trois ans apres ARNOVL fut par vn

*Supplement. Aimoini l. 5. c. 46.* *Baron in Annalib. Eccles.*

992. 995.

*Epist. Gerberti.* *Masson.* *Vignier.*

CARLOVINGIENS.

G. Coluener. in Catalogo Archiep. Rem.

Ans de IESVS CHR.

Synode tenu à Mouzon, restably en son Archeuesché à l'instance du Pape Iean XV. qui se formalisa grandement de sa deposition. En fin cét Archeuesque deceda l'an MIL NEVF, apres auoir tenu vingt ans le siege de Rheims. Il auoit succedé à Adalberon, & eut pour successeur en l'Archeuesché de Rheims Ebalus ou Ebulon.

Sa mort 1009.

---

# 14. LOTHAIRE
## *Roy de France.*

### CHAPITRE VII.

Frodoardi Chron.

954.

Sa naissance. 941.

A LOVIS d'Outre-mer succeda ce Roy son fils aisné, qui prit naissance en l'an NEVF CENS QVARANTE-VN dans la ville de Laon, & eut pour parrain Guillaume, surnommé Longue-espée, Duc de Normandie.

Oderanus.

Il estoit en l'aage de treize ans, lors que la Couronne luy escheut ; & en ce temps la Royne Getberge se troua en grande perplexité, pour le peu de confiance qu'elle auoit aux François, que les factieux pour la plus-part auoient alienez du seruice de leurs Roys ; & ainsi ne sçauoit de quel costé se tourner ; considerant d'vne part, que si elle appelloit à son secours l'Empereur Othon I. son frere, elle se rendoit odieuse; mesmes craignoit, qu'il ne s'emparast de l'Estat, ou qu'il le partageast auec le Duc de France Hugues ; que d'autre costé elle redoutoit aussi, à cause de la grande puissance & authorité qu'il s'estoit acquise.

Frodoard.

Neantmoins la necessité presente l'obligea d'enuoyer vers luy, pour implorer son aduis & assistance; mesmes de l'aller trouuer. Hugues la receut honorablement, la consola & luy promit toute faueur pour éleuer son fils au throsne Royal.

Son couronnement.

Du Pleix.

954.

Il fut donc sacré & couronné à Rheims, par l'Archeuesque Artaud, le treiziesme iour de Nouembre, l'an NEVF CENS CINQVANTE QVATRE : & en suite le ieune Roy donna la Bourgongne & l'Aquitaine au Duc ; Aucuns estiment, qu'il eut seulement le gouuernement de ces prouinces, parce qu'en l'vne & en l'autre y auoit desia des Ducs.

955.

Orderic. Vit l. 1. Hist. Eccl.

I. Besly en la Gen. des Ducs de Guyenne.

Hugues fut d'aduis, que LOTHAIRE allast en Aquitaine, pour y receuoir les submissions des Seigneurs de la prouince, ou plustost afin de s'y establir luy-mesme & s'en mettre en possession. Mais il y trouua telle resistance, qu'apres auoir en vain assiegé Poictiers, & seulement pris & brulé le chasteau de S. Radegonde proche de la ville, il fut contraint de s'en retourner sans rien faire, apres deux mois de siege, qui fut leué par faute de viures. Vn ancien autheur adiouste, que les Poicteuins furent liberez par les prieres & merites de S. Hilaire, iadis leur Euesque & patron. Toutesfois comme le Comte de Poictiers & Duc de Guyenne Guillaume II. eust indiscretement poursuiuy les François (quoy que l'Histoire ait remarqué qu'il eust esté Prince fidele au seruice du Roy Loüis d'Outre-mer) ils tournerent teste, & l'ayant mis en fuite, plusieurs des siens demeurerent morts sur la place.

959.

Frodoard.

960.

Par l'espace de quatre ans le Royaume fut assez paisible, & y eut seulement quelques legeres guerres. Mais Robert Comte de Troyes ayant pris & repris le chasteau de Dijon, le Roy par deux fois le vint assieger & le mit en son pouuoir par le secours du Duc de Lorraine & Archeuesque de Colongne Brunon son oncle maternel, qui vint en France, pour ayder à Gerberge sa sœur à gouuerner l'Estat pendant la minorité de son fils.

*Ans de Iesvs Chr.*

En suite de ce, le Roy, qui auoit succedé à la haine de Loüis son pere contre les Normans, tourna ses armes contre eux, & prit la ville d'Eureux sur le Duc Richard, qui fut valeureusement secouru par ses suiets. CARLOVINGIENS.

962. Tellement que les Prelats & Barons François, pour empescher le cours de ceste guerre pernicieuse à l'vn & à l'autre, firent tant, que le Roy & le Duc pacifierent leurs differends, moyennant la reddition d'Eureux au Duc Richard, qui renouuella l'hommage à LOTHAIRE pour toutes ses Terres. *Vvilelm. Gemet.l.4.c.14.15 & seq.*

Cependant Arnoul dit le Vieil Comte de Flandres estant decedé, & le *Nangis.*

963. Roy son Souuerain s'estant porté tuteur du ieune Comte, petit fils du defunct, & portant son mesme nom, il vint au pays receuoir l'hommage des Seigneurs. Durant ceste minorité les François s'emparerent des villes d'Arras, Doüay, Theroüenne & autres. Vn autheur escrit, qu'Arnoul auoit fait don au Roy de ses pays. Autres estiment auec plus d'apparence, qu'il l'auoit seulement nommé tuteur du ieune Arnoul, son petit fils. *Meyer. Masson.*

977. LOTHAIRE estoit fort indigné de ce que l'Empereur Othon II. auoit inuesty de la Lorraine Charles son frere, croyant, que ce qu'il en auoit fait, estoit pour les mettre en diuision, & rendre ce ieune Prince du *Vvilelm. Nangij Chron.*

978. tout à sa deuotion & à celle des Alemans. Il entreprit donc de rompre leur intelligence, & de se mettre luy-mesme en possession de la Lorraine, comme d'vn des grands fiefs qui dependoient de la couronne de France, non de l'Empire. Ainsi apres auoit reduit presque tout ce pays en son obeissance, & receu dedans Mets le serment des Prelats & Barons, il vint pour surprendre Othon dans son Palais d'Aix la Chapelle, & s'achemina si secretement & auec telle diligence, qu'à grand' peine l'Empereur fut aduerty de sa venuë, & n'eut que le loisir de se sauuer à la fuite honteusement auec sa femme & passer le Rhin. *Aimoin. l.4.c.44.*

Mais estant grandement vlceré d'vne telle brauade, il resolut d'en auoir sa reuanche, & par ce il assembla vne armée de soixante mil hommes, auec laquelle il vint rauager les pays d'autour Rheims, Laon, Soissons, mesmes iusques à Paris. Ce ne fut toutesfois sans perte des siens, entre autres d'vn de ses neueux. Et voyant luy estre impossible de faire vn grand progrez, s'en retourna; le Roy le poursuiuant iusques en Soissonnois; Au passage de la riuiere d'Aisne, les Alemans furent par les François chargez furieusement, & le nombre des morts se trouua si grand, que le cours de la riuiere en fut empesché. Tellement que la honte & confusion furent telles, qu'Othon n'osa depuis entreprendre sur le Royaume de France; & ayant recherché de paix LOTHAIRE, elle fut concluë entre eux dans la ville de Rheims: Si l'on veut croire vn ancien autheur & Nangis, ce fut au dommage de la France, dautant que suiuant l'accord, le pays de Lorraine fut baillé en fief à Othon, ou plustost Charles le prit & releua de luy. Ce qui se fit au grand mescontentement des Princes & Seigneurs François. Mais il fut ainsi conuenu par l'entreueuë faite deux *Glab.l.1.c.3. Autheur des gestes des Euesques de Cambray. Nangius. Ordericus Vit.l.1. Fauchet. Glaber. Nangius.*

980. ans apres, entre le Roy & l'Empereur.

Apres la mort d'Othon LOTHAIRE estimant que le bas aage de son fils & successeur luy presentoit le moyen & l'opportunité d'amander sa faute, il rompit l'accord, entra dans la Lorraine, & s'empara de Verdun,

984. où il prit Godefroy qui en estoit Comte. Puis entendant, que le ieune Empereur Othon III. s'en venoit contre luy, armé puissamment, il fut *Idem.*

985. contraint de restablir les choses en leur premier estat, & de confirmer le traicté de paix. Neanmoins Vignier dit n'estre pas vray-semblable, qu'au seul bruit de la venuë d'Othon, LOTHAIRE se soit tellement intimidé, qu'il ait quitté sa prise, veu que cét Empereur n'estoit pas

CARLOVINGIENS.

Ans de Iesvs Christ.

du tout bien estably en son Empire. Car Henry Duc de Bauiere le tenoit encor entre ses mains.

Ditmare. Peu de temps apres, le Roy LOTHAIRE finit sa vie auec son regne, qui dura trente deux ans, apres en auoir vescu quarante cinq seulement; Qui fait que sans cause Aimoin, Nangis & autres le disent auoir esté plein de iours. Il gist en l'Eglise de l'Abbaye de S. Remy à Rheims, où il mourut le deuxiesme iour de Mars, de l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS SIX. Quoy qu'aucuns ayent escrit, qu'il estoit robuste & de grand sens, & qu'il essaya de mettre la France en son ancienne authorité, si est-ce que ses actions ont fait paroistre, qu'il a esté plus entreprenant, que iudicieux.

Idem. — Sa mort 986. — Glaber. Rod. l. 1. c. 3.

Son mariage. — Vignier. Fauchet. Epistola Gerberti.

Dés l'an NEVF CENS SOIXANTE SIX il auoit esté marié auec EMME D'ITALIE, fille de Lothaire II. du nom, Roy d'Italie. Apres 966. le decés de son mary, elle escriuit à sa mere Adelaide de Bourgongne Emperiere, le desplaisir extreme, qu'elle auoit conceu de la mort de son espoux (ce qui tesmoigne qu'elle ne le fit empoisonner, quoy qu'vn ancien l'ait escrit) & comme son fils auoit esté recogneu Roy par les François; adioustant, qu'elle desiroit suiure son aduis és choses importantes. On recognoist aussi par la lettre que luy enuoya EMME, qu'elle auoit pris le serment des Princes de France en son nom, & celuy de son fils, & que par leur conseil il deuoit s'acheminer vers Adeleide sa mere, ayeule maternelle du ieune Roy, *afin* (dit-elle) *que l'on cognoisse, qu'elle estoit non seulement mere d'Emme, ains aussi de tous les Royaumes.* Car Adeleide vefue d'Othon I. du nom Empereur, auoit lors la tutele d'Othon III. son petit fils.

Fragm. Hist. Franc.

## 15. LOVIS V. Roy de FRANCE.

### CHAPITRE VIII.

Oderan. Aimoin. Hugo Floriac. Orderic. Vital.

PLVSIEVRS Historiens se sont mespris en escriuant, que le 986. decés du Roy Lothaire aduint dés l'an neuf cens soixante seize, & que son fils regna neuf ans apres luy. Car au contraire il y a tiltres de ce Roy & de LOVIS son fils regnans ensemble de l'an vingt-vniesme du regne du pere (qui tomberoit en l'an neuf cens soixante quinze) & troisiesme de celuy du fils; tiltres que Vignier cite. Partant il faudroit à leur compte, que LOVIS eust commencé à regner dés l'an neuf cens soixante vnze ou douze; & non quatre ou cinq ans apres, ainsi que le mesme Vignier escrit apres du Tiller, disant; que dés l'an neuf cens soixante seize Lothaire declara son fils vnique Roy, & deslors le fit regner actuellement auec luy, craignant les entreprises de son frere Charles, & de Hugues Capet. Mais outre que LOVIS eust esté en ce temps la trop ieune, il semble, que Fauchet a plus veritablement remarqué cecy estre aduenu neuf ans apres, à sçauoir en l'an neuf cens quatre-vingts cinq: Adioustant, que Lothaire prit ceste 985. resolution apres auoir fait espouser à son fils BLANCHE ou BLANDINE, fille d'vn Seigneur d'Aquitaine, combien que ce Prince fust encor enfant: Et qu'elle voyant son mary n'estre d'industrie pareille à son pere, ayma mieux se separer de luy; Et neantmoins que pour couurir & rendre plus facile le diuorce, elle le pria de la conduire en son pays, qu'elle disoit pouuoir conquerir (comme à elle appartenant par droit heredi-

En la Bibl. sous. 976.

Glab. l. 1. c. 3. Fragm. hist. Franc.

*Ans de Iesvs Chr.*

taire) par le moyen des amis qu'elle y auoit. Le ieune Roy ne se doutant de la fraude, mena sa femme en Aquitaine, où aussi-tost qu'elle se veid auec les siens, elle abandonna son mary; dont Lothaire aduerty, fut querir son fils, qu'il ramena; & depuis se voyant proche de la mort, laissa la garde d'iceluy à Hugues Capet Duc de France son cousin germain: Mais si l'on croit vn ancien autheur (aussi allegué par Fauchet) LOVIS fut plusieurs fois vaincu en bataille par Capet. Toutesfois Odoran dit, qu'en mourant il donna son Royaume à Hugues. Vn autre a escrit au contraire, qu'il en fit don à sa femme, à la charge d'espouser le mesme Hugues Capet apres sa mort, ce qu'elle fit. Que si cela estoit veritable, il faudroit qu'elle fust retournée auec son mary. Paradin est d'aduis, que ceste Royne estoit fille du Roy de Nauarre, & Nicole Gilles de l'Empereur Othon II. autres disent d'vn Duc d'Aquitaine. Mais la preuue de cela seroit bien difficile.

*CARLOVINGIENS.* *Hist. d'vn Chanoine de Tours.* *Geruais de Tilbery.* *Et Alliances Geneal.*

*Sa mort* 987. Tant y a que LOVIS mourut sans enfans & sans gloire, le 22. iour Iuin, l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS SEPT, de la mesme façon que son pere, c'est à dire par poison, que l'on pense luy auoir esté donné par sa femme. Il ne regna seul qu'enuiron vn an & quatre mois; & gist en l'Eglise de S. Corneille de Compiegne. Odoran l'appelle Faineant, d'autant, peut-estre, qu'il ne fit rien à cause du peu de temps qu'il vesquit. Le mesme autheur escrit aussi, qu'il deceda en l'an neuf cens quatre-vingts deux, contre la plus commune opinion.

*Nangius.* *Odoran.*

Ce Prince fut le dernier Roy de la Lignée des Carlouingiens, laquelle tint le Sceptre de France par l'espace de deux cens trente six ans, & tomba en la troisiesme Lignée, qui depuis ce temps le possede heureusement.

# 14. CHARLES DE FRANCE
## *Duc de Lorraine.*

### CHAPITRE IX.

977. *Sa naissance.* 953. LE Roy Loüis IV. dit d'Outre-mer, & la Royne son espouse Gerberge de Saxe eurent plusieurs enfans, entre lesquels cestuy-cy fut le quatriesme. On remarque sa naissance estre aduenuë en l'année NEVF CENS CINQVANTE TROIS dans la ville de Laon.

*Frodoardi Chron.*

976. Regnier & Lambert, enfans de Regnier au long col, Comte de Monts, auoient esté chassez d'vne forteresse par les Comtes Arnoul de Flandres & Godefroy d'Ardenne. Pour se restablir ils eurent recours au Roy Lothaire, qui leur enuoya ce Prince CHARLES son frere, lequel auec Hugues Capet Duc de France, leur ayant amené de grandes forces, ils assaillirent viuement leurs ennemis, qui s'estoient emparez du Comté de Monts. Estans venus aux mains la victoire, mais douteuse, demeura aux deux freres, & aux François qui les assistoient.

*Guil. Nangius.*

Cependant la Lorraine estoit tousiours debatuë & enuiée par les François & Alemans; D'autre part, la diuision se mit entre le Roy Lothaire & Charles son frere, pour ce, peut-estre, que ce puisné voulut s'emparer par surprise de la cité de Laon (alors l'vne des principales de l'Estat François) pour despoüiller du Royaume le Roy son frere, la femme duquel

*Gerberti Epist.*

CARLOVINGIENS. Ans de IESVS CHR.

fille d'vne Emperiere, il voulut mesmes accuser d'impudicité.

Or l'Empereur Othon II. desira profiter de ceste diuision fraternelle, & d'ailleurs ayant beaucoup d'affaires en Alemagne, mesmement craignant les entreprises des François sur la basse Lorraine, il aduisa en l'an NEVF CENS SOIXANTE DIX-SEPT (non quatre ans apres, ainsi qu'vn moderne escrit) de la donner à CHARLES DE FRANCE son cousin, & l'en inuestir auec tiltre de Duché, en prenant de luy le serment de fidelité, comme son vassal. A quoy le Prince condescendit d'autant plustost, qu'il n'auoit eu aucun partage en France; encore qu'vn autheur recent (dont la foy est grandement suspecte) se persuade qu'il obtint, apres la mort de sa mere pour sa portion, Bruxelle & le pays circonuoisin; Car ce qui rend cela douteux, c'est, que le mesme autheur remarque le decés de la Royne sa mere, sous l'an neuf cens cinquante cinq, ayant esté monstré cy-dessus, qu'elle vescuit plus de dix ans apres. Or l'intention de l'Empereur en donnant la Lorraine à CHARLES, estoit d'arrester les desseins des Roys de France sur ce pays, & d'opposer le nouueau Duc à Lothaire son frere, comme dit expressément Sigebert: ou bien voulans continuer leurs desseins, il s'attendoit qu'ils entreroient en guerre ciuile, par la resistance que CHARLES seroit obligé de leur faire afin de se maintenir. De fait, on attribuë à cecy la principale cause de la ruine des Carlouingiens. Dautant que le Prince croyant auoir esté grandement obligé par ce bien-fait, depuis ce temps-là, il s'attacha du tout au party des Alemans; Mais aussi il aliena de luy les cœurs des François, en telle sorte, que son neueu le Roy Loüis V. venant à deceder sans lignée, il fut, par la commune voix des Estats, exclus de la succession à la Couronne, qui le regardoit comme plus proche du defunct; Hugues Capet Duc de France & Comte de Paris luy ayant esté preferé; non toutesfois sans troubles.

*Sigebert. Nangius. Vignier. Fauchet. Du Pleix. Paradin. Rich. de Vassebourg.*

977.

987.

Car CHARLES ne pouuant souffrir d'estre priué de son droit, resolut de le poursuiure & defendre par la voye des armes, qui luy furent du commencement si heureuses & fauorables, qu'apres s'estre saisi de la ville de Laon, il deffit l'armée de Hugues, qui l'estoit venu assieger: puis se rendit maistre de Rheims. Mais derechef son aduersaire l'ayant assiegé dans Laon, l'Euesque de la ville, qu'il croyoit estre l'vn de ses plus confidens, suscita les habitans contre luy, lesquels ouurirent les portes à Hugues; & lors CHARLES, apres trois ans entiers de guerre, demeura prisonnier de Capet, qui l'enuoya en seure garde à Orleans (vn ancien dit à Senlis) auec sa derniere femme, & là mourut bien-tost apres son infortune en l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS VNZE, comme nous apprennent deux anciens autheurs, qui toutesfois ne font mention de sa prison. Autres estiment, qu'il finit ses iours dix ans apres.

*Sigebert. Aim. l. 5. c. 45. Fragm. hist. Franc. Sigebert. Ab. Vrsperg.*

988. 99 Senlis 991. 1001.

Ce Duc CHARLES fut marié deux fois. La premiere auec BONNE D'ARDENNE, fille, autres disent sœur, de Godefroy, surnommé l'ancien, Comte d'Ardenne: & la deuxiesme, auec AGNES ou ANNE DE VERMANDOIS, qui estoit fille du Comte de Troyes en Champagne Herbert de Vermandois III. du nom, de laquelle femme seulement du Tillet fait mention, & Pithou dit, qu'elle mourut à Orleans, l'an neuf cens nonante deux, ou enuiron. La detention de CHARLES son mary ne fut point si rigoureuse, que pendant icelle il n'eust procreé deux enfans de ceste Princesse, qui estoit sa seconde espouse, suiuant ce qu'escrit le continuateur d'Aimoin, lequel neantmoins s'est mespris, en nommant CHARLES fils du Roy Lothaire & frere de Loüis V.

*Vignier. Du Tillet. Contin. Aimoin l. 5. c. 44. En la Geneal. des Comtes de Champ.*

992.

Mais auparauant que de representer ce qui est de la posterité, de ce

Duc

*Ans de* IESVS CHR.

Duc, il semble n'estre point inconuenienr de remarquer en ce lieu; Que cy-deuant il y a eu en mesme temps deux diuers Duchez de Lorraine.

CARLOVINGIENS.

L'vn est celuy de la haure Lorraine, situé sur la riuiere de Moselle, & pour ceste cause, dir aussi Duché de Mosellane, ou des Mosellaniens; Et l'autre celuy de la basse Lotraine, qui faisoit part des Duchez de Brabant, de Gueldres & autres pays voisins; & a esté possedé par CHARLES DE FRANCE, qui en iceluy a eu pour successeurs, ceux de la Maison de Louuain, puis les derniers Ducs de Bourgongne de la Maison de France, & finalement les Princes d'Austriche, qui pour ceste cause prennent, auec le tiltre de Ducs de Brabant, celuy de Lorhier ou de Lorraine.

*Magnum Chron. Belgicum.*

*Autheur de la Geneal. des Ducs de Lorraine.*

Quant au Duché de la haure Lorraine, nous auons cy-deuant monstré, que l'Empereur Henry III. en inuestir le Prince Gerard d'Alsace, pere du Duc Thierry, surnommé le Vaillant, desquels les Ducs de Lorraine & autres Princes de ceste illustre Tige, sonr issus iusques à present; que nous ferons voir cy-apres estre sorris par la ligne des femmes, de l'vne des filles de ce Duc CHARLES, duquel nous parlons.

## *ENFANS DE CHARLES DVC DE Lorraine, & de* BONNE D'ARDENNE *sa premiere femme.*

15. OTHON Duc de Lorraine, duquel est parlé plus amplement cy-apres.

15. GERBERGE DE LORRAINE, que Nangis appelle Haride, fut Comtesse de Louuain: Elle espousa LAMBERT DE MONTS, Comte de LOVVAIN, fils puisné de Regnier, surnommé au long col, Comte de Monts ou de Hainaut; lequel Lambert mourut en l'an MIL QVINZE. Son mariage ne fut conrracté en l'an neuf cens soixante quinze, comme aucuns se persuadent; Car le Duc Charles de Lorraine estoit alors trop ieune pour auoir vne fille nubile. Tant y a que de ceste alliance fut procreé Henry I. du nom, Comre de Louuain, pere de Lambert II. & cestuy-cy de Henry II. qui eut pour fils Henry III. duquel vint Godefroy, dit le Barbu, Comte de Louuain, qu'vn Historien qualifie Due de Brabanr. Il fut pere de Godefroy II. duquel sortit Godefroy III. & de cestuy-cy, Henry IV. du nom, & premier Duc de Brabant, qui espousa Mathilde, fille de Mathieu de Flandres & de Marie Comresse de Boulongne, puis MARIE, fille de Philippes Auguste Roy de France. De la premiere femme il eut Henry V. Duc de Brabant, dont vint Henry VI. espoux d'Alix de Bourgongne, fille de Hugues III. Duc de Bourgongne. Ils eurent entre autres enfans Iean I. du nom Duc de Brabant, & MARIE de Brabant, deuxiesme femme de Philippes III. dit le Hardy, Roy de France. La posterité de Iean I. du nom, Due de Brabanr, se verra cy-apres en traictant des anciens Ducs de Bourgongne, sortis du Roy Robert, fils de Hugues Capet.

1015.

*Vuil. Nāgius.*

*Fr. Haraus in Annalib. Brabant.*

*Comtes de* LOVVAIN *& Ducs de* BRABANT *& de la basse* LORRAINE.

15. HERMENGARDE DE LORRAINE, Comresse de Namur, fut matiée auec ALBERT, premier du nom, Comte de NAMVR, & deceda l'an MIL QVARANTE NEVF. De leur mariage sortitent fils & fille, à sçauoir Albert II. Comte de Namur, & Haduuide de Namur Duchesse de Lorraine, cy apres mentionnée. D'Albert II. nasquit Albert III. qui eut Godefroy Comte de Namur, pere

1049.

*Vu. Nangius.*

*Comtes de* NAMVR.

CARLO-VINGIENS.

*A du Chesne en l'Hist. de Montmorēcy.*

*Nangius.*

de Henry Comte de Namur & de Luxembourg mort sans lignée & d'Alix de Namur heritiere de ce Comté, qu'elle porta au Comte de Hainaut Baudouin III. son mary, sorty des anciens Comtes de Flandres. Ce Baudouin fut pere de Baudouin IV. qui eut pour fille ISABEL DE HAINAVT femme de PHILIPPES Auguste Roy DE FRANCE. De sorte qu'à cause de ceste alliance la posterité de ce grand Roy sort de Charlemagne.

*Ans de IESVS CHR.*

*Ducs de la haute LORRAINE.*

*Sigebert.*

*Autheur de la General. des Ducs de Lor. publiée 1624.*

Quant à la Princesse Haduuide de Namur, fille du Comte Albert I. & de Hermengarde de Lorraine, elle fut alliée par mariage auec Gerard d'Alsace Duc de Lorraine, & en eut le Duc Theodoric ou Thierry, surnommé le Vaillant, pere de Simon I. duquel fut fils Mathieu I aussi Duc de Lorraine, qui procrea Simon II. mort sans lignée, & Federic ou Ferry de Lorraine Comte de Bitsche. Ce dernier fut pere de Ferry I. Duc de Lorraine, & cestuy-cy de Thibaud I. & de Mathieu II. aussi Ducs. Le plus ieune de ces deux freres eut pour fils le Duc Ferry II. pere de Thibaud II. lequel procrea Ferry III. marié à Elizabeth d'Austriche, fille de l'Empereur Albert I. & de ce mariage sortit Rodolfe ou Raoul Duc de Lorraine: La suite des autres Ducs sortis de luy, sera traictée en parlant de la posterité de Marguerite de Valois, Comtesse de Blois.

## *ENFANS DE CHARLES DVC DE Lorraine, & d'*AGNES DE VERMANDOIS *sa seconde femme.*

*Fragment. Hist. Aquitan.*

*Aim. l. 5. c. 44.*

*c. 40.*

*Du Tillet.*

*Vignier.*

15. CHARLES DE LORRAINE, ainsi nommé par Aimoin, & en deux fragmens des Histoires d'Aquitaine & de France, publiez par Pithou. Neantmoins la Chronique de S. Cibat d'Angoulesme, & l'autheur de l'Histoire des Landgraues de Turinge le nomme Hugues, comme fait aussi la Chronique d'Erford, qui porte, qu'enuiron l'an mil quinze, Hugues & Loüis freres, sortis de la Famille des Roys de France, estoient en la Cour de l'Empereur Conrad, surnommé le Salique, & que Hugues mourut en la Cour de l'Archeuesque de Maience & vn sien fils.

1015.

*Frag. Hist. Aquit.*

*Aimoin.*

*Annal. Landgrau. Turingia.*

15. LOVIS DE LORRAINE nay pendant la prison de son pere, se retira en Alemagne & fut pris en affection par l'Empereur Conrad le Salique son parent, à cause de l'Emperiere Gisele sa femme. Il fit de grands biens à ce Prince, comme fit aussi l'Archeuesque de Mayence, qui luy donna plusieurs belles Terres & Seigneuries en Turinge. Sa mort est remarquée souz l'an MIL CINQVANTE SIX; par les Historiens d'Alemagne, qui font descendre de luy les anciens Landgraues de Turinge & de Hesse, de l'vn desquels sortit HENRY esleu Empereur l'an mil deux cens quarante cinq. Toutesfois l'autheur de la grande Chronique de Belges, du Tillet & plusieurs autres disent, que Loüis & Charles son frere moururent sans laisser enfans.

1056.

# 15. OTTON
## *Duc de Lorraine.*

### Chapitre X.

991. LA calamité du Duc Charles de Lortaine, duquel ce Prince fut fils aisné & de Bonne d'Ardenne sa premiere femme, ne luy permirent de faire de grands exploits d'armes, qui fait que les Histoires ont seulement remarqué de luy, qu'il mourut l'an MIL CINQ. C'est l'aduis de Sigebert: & neantmoins plusieurs cottent ce decés estre aduenu en l'année precedente; Ceux qui sont de ceste opinion adioustent, qu'il auoit espousé blanche ou Sidoine, fille du ieune Comte Guillaume d'Arles, niepce de Constance, femme de Robert Roy de France, fils de Hugues Capet, de laquelle femme il n'eut enfans; Au moyen dequoy Godefroy le Ieune dit à la barbe, fils aisné de Godefroy l'ancien Comte d'Ardenne, de Bouillon & de Verdun, s'empara du Duché de Lorraine par le consentement de l'Empereur Henry II. nonobstant que les Comtes Lambert de Brabant, & Albert de Namur, maris de Gerberge & Hermengarde sœurs d'OTHON, querellassent le droit au Duché, estant supportez du Roy de France & du Comte de Flandres; & leur aduersaire de l'Empereur. Mais André du Chesne en son Histoire de Bourgongne, ayant particulierement descrit la Genealogie des Comtes de Prouence & d'Arles, sans faire mention de ceste alliance, elle ne doit estre tenuë pour bien certaine. OTHON fut inhumé à Niuelle. Les modernes Historiens de Brabant donnent lieu à ce Prince & au Duc son pere, entre les Seigneurs & Princes de Brabant.

1005.

*Sigebertus.* *Vignier.* *l.4.c.58.* *Fr. Haraeus in Annalib. Brabant.*

# SECONDE PARTIE
## DV LIVRE
## QVATRIESME.

### *LES ROYS D'ITALIE ET LES anciens Comtes* DE VERMANDOIS, DE TROYES ET DE SENLIS.

Depuis l'an DCCXXC. iusques à l'an M. XXC.

# TABLE GENEALOGIQVE DES ROYS D'ITALIE ET des Comtes de VERMANDOIS.

9. PEPIN Roy d'Italie, second fils de l'Empereur & Roy de France CHARLEMAGNE.

10. BERNARD Roy d'Italie. — ADELEIDE. — ATALE. — GONDRADE. — BERTRAIRE. — THEODRADE.

11. PEPIN II. Comte de Vermandois, fils du Roy Bernard, eut trois fils.

12. BERNARD II. du nom. — HERBERT I. du nom, Comte de Vermandois & de Troyes. — PEPIN Comte de Senlis.

13. (enfants d'Herbert I.) HERBERT II. Comte de Vermandois. — BERTHE. — N. femme d'Vdon Comte.
(enfants de Pepin) BERNARD III. Comte de Senlis. — SPORTA Duchesse de Norm.

14. ALBERT Comte de Vermand. — HERBERT III. Comte de Vermandois. — ROBERT Comte de Troyes. — EVDES. — HVGVES Arch. de Rheims. — LEDGARDE. — ADELE.

15. (enfants d'Albert) ESTIENNE Comte de Troyes. — AGNES Duchesse de Lor.
(enfants de Robert) HERBERT IV. du nom. — ADELE Comtesse d'Anjou.

HERBERT V. Comte de Vermandois.

ALIX Comtesse de Vermandois.

# 9. PEPIN
## *Roy d'Italie.*

CHAPITRE XI.

780. ENTRE les insignes felicitez de l'Empereur & Roy de France Charlemagne, l'vne des moindres n'estoit pas de se voir pere de plusieurs enfans, lesquels ayant ce grand Monarque pour obiect; ne degenererent point de la vertu paternelle. Mais si de ceste part il receut beaucoup de contentement, d'autre costé il eut vn grand suiet de tristesse, voyant ses deux aisnez arrestez au milieu de leur course, par la mort prematurée, qui les surprit.

Cestuy-cy estoit le deuxiesme, & nasquit du lit de la Royne Hildegarde de Sueue, seconde femme de Charles. Lequel considerant, qu'il auoit à supporter des guerres continuelles contre les Saxons, les Huns & autres peuples esloignez, & par ainsi que difficilement il pourroit vacquer à defendre l'Italie & à la retenir en deuoir, s'il ne luy donnoit vn Roy, qui rendist iustice, & par la force des armes rangeast les rebelles à la raison; Cela fut cause, qu'il associa à la Royauté PEPIN son fils, l'ayant destiné & declaré Roy d'Italie en l'an SEPT CENS QVATRE-VINGTS.

781. Au suiuant le quinziesme iour d'Auril il le fit couronner solemnellement, tout ieune qu'il estoit, en la ville de Rome, par le Pape Adrian I. lequel en mesme temps, comme parrain, leua iceluy des sacrez fonds de baptesme, estant le Prince auparauant nommé Carloman; quoy que Fauchet (bien qu'autheur fort diligent) soit d'aduis, que le baptesme fut fait d'vn autre fils du Roy, aussi lors nommé Pepin. Celuy duquel nous parlons receut encores à Modece la couronne de fer par les mains de Thomas Archeuesque de Milan; ainsi que le Roy Charles luy-mesme l'auoit obserué & ordonné estre fait apres la conqueste du Royaume de Lombardie. Ce qui fait presumer, que ce Royaume fut distinct & separé de celuy d'Italie, autrement le couronnement du Pape estoit superflu. N'estant croyable, que PEPIN eust voulu auoir vn tiltre de Roy d'Italie sans territoire.

*Annal. incerti auth.* *Marian. Scotus.* *Sigebertus.* *Sigonius l. 4. de reg. Ital.* *Fauchet.*

Le Roy son pere luy commanda de se tenir à Milan, au grand contentement des Italiens, esperans, que par la presence de leur Roy, ils ne seroient contraints d'aller chercher la Iustice hors de leur pays, & que par son ayde ils repoulferoient les Huns & Sarrazins, qui les pressoient par mer & par terre. En quoy ils ne furent deceus. Car auec le temps, le ieune Roy croissant en aage & en vertu, se monstra digne de si haute charge, & s'acquit vne grande bien-veillance de ses suiets; ayant fait publier des loix propres à les tenir en repos; restably les villes qui en auoient besoin, & repoussé genereusemét les ennemis. Toutesfois son habitation fut principalement à Rauenne, soit qu'il prist plaisir à l'ancienne magnificence

de ceste ville, ou bien, comme il est plus croyable, que les affaires de la mer l'y retinssent.

*Eginart.* Or les Auarrois ayant recommencé la guerre aux François, le Roy Charles dépescha contre eux ce Roy d'Italie son fils, auec vne grande 799. armée, laquelle s'achemina sur la frontiere Orientale de Bauiere, chassa & destruisit entierement ces peuples barbares, estendant les limites de Bauiere iusques au fleuue de Draue. Ce pays iadis appartenant aux Huns, qui sont ceux de Hongrie, fut peuplé par PEPIN de Bauarois & Venedes. Ce fut vn des premiers excellens faits d'armes du ieune Roy.

*Regino. Sigonius. Adelmus in an. 800.* En l'an suiuant, par lequel le siecle de huict cens fut commencé, il ac- 800. compagna derechef en Italie le Roy son pere, qui l'enuoya contre Grimoald Duc de Beneuent, lequel, suscité par les Grecs, s'estoit rebellé & faisoit la guerre aux Romains. Mais Charles, en ce temps-là declaré Empereur d'Occident, desirant rendre la ceremonie de son couronnement plus magnifique & solemnelle, manda le Roy d'Italie son fils pour y assister, comme il fit suiuy de grand nombre de noblesse. Au mesme temps 801. PEPIN fut aussi oingt & sacré par le Pape Leon III. & à son retour de Rome prit sur Grimoald les villes de Chieri, d'Orthone & de Lucerie, qu'il destruisit. De sorte que le Duc rebelle se voyant resserré dans Bene- 802. uent, & n'ayant moyen de resister, fut enfin contraint de se remettre à la discretion de PEPIN, qui le confina dans Pauie.

Ces victoires rehausserent tellement son courage, qu'il prit vne genereuse resolution de chasser d'Italie les Grecs; lesquels, pour destourner l'orage dont ils estoient menacez, aduiserent de faire accorder des tréues, au moyen desquelles il fut reuoqué.

*Annal. incerti auth. Adelmus sub an. 806.* Quelques années apres ce Prince impatient de repos sans honneur, enuoya vne armée contre les Sarrazins descendus en l'Isle de Corse pour la 806. butiner. Mais ils furent rudement attaquez & repoussez par le Comte Ademar Gouuerneur de Genes, Chef de l'armée Royale, qui se portant trop hazardeusement à la poursuite, fut tué en vn combat. Cecy aduint *Testam. Caroli M.* en l'an huict cens six; auquel temps l'Empereur Charles fit son Testament, par lequel il ordonna que PEPIN, qu'il nomme *son bon fils*, outre l'Italie (laquelle aussi s'appelloit Lombardie) auroit Bauiere, comme Tassillon l'auoit tenuë.

*Ado. Sigon.* Les François s'estoient rendus maistres des pays d'Istrie, du Frioul & de la Dalmatie: ce qui meut Nicephore Empereur d'Orient, enuieux de 807. leur prosperité, d'enuoyer contre eux deux puissantes armées; l'vne conduire par le Parrice Nicete, pour la defense de la coste Dalmatique, & l'autre sous Paul, Gouuerneur de la Cephalenie, qui prit & brusla Plombin. Cela fut cause, que le Roy PEPIN fit retirer son armée nauale au port de Comacle: & Nicete s'estant venu presenter deuant ceste place, les François le chargerent si furieusement, que force luy fut de se retirer auec honte & perte des siens.

*Eginart. in vita Car. M. Regino. Sigebert.* Or encore que les Veneriens, comme neutres & amis des deux Empires, eussent tenté de mettre la paix entre eux, si est-ce qu'ils n'y peurent paruenir, mesme se rendirent suspects à Charlemagne & à PEPIN, qui se plaignit de ce que sous couleur de moyenner vn accord, ils auoient secretement fauorisé les Grecs ses ennemis, & iceux assistez d'argent & de viures. Tellement que l'Empereur son pere luy commanda de les poursuiure viuement par mer & par terre. Il ne manqua point d'executer ce commandement auec tant de valeur & bonne conduite, qu'il les deffit sur la mer, & prit leurs Isles principales, mesmement celle de Malamaüc, alors le siege ordinaire des Ducs de Venise, laquelle ville PEPIN mit aussi 808.

en

en son pouuoir; puis, comme autresfois enuoya son armée rauager les ports de Dalmatie, que tenoient ses aduersaires.

809. Aucuns Escriuains d'Italie, entre autres Sabellic, ne sont d'accord de ceste victoire obtenuë par le Prince François; bien qu'Eginart, Reginon, Adon & autres anciens autheurs du temps, & proches d'iceluy, mesmes quelques Italiens, en attribuent l'honneur à la nation Françoise. Tant y á que PEPIN estant de retour de ceste expedition à Milan, il y deceda le huictiesme iour de Iuillet, l'an HVICT CENS DIX, estant aagé de trente trois ans Onufre dit qu'il mourut à Veronne, où il est inhumé au Monastere de S. Zenon, qu'il auoit fondé & richement doté; auquel lieu, dans le cimetiere, on void encore son sepulchre enfoüy assez auant en terre. Ce Roy estant de grande esperance faisoit promettre que la vertu de ses pere & ayeulx, se fust continuée en luy. Car il s'estoit desia rendu si accomply, que s'il eust suruescu à son magnanime pere, il se fust rendu digne du diadéme Imperial.

*Sa mort* 810. — *Thegan. de gestis Lud. Imp. Regino. Ado. Sigon. Fauchet.*

Selon quelques recens autheurs, PEPIN fut conioint par mariage auec ADELEIDE (aucuns la nomment Plectrude.) Mais puis que Thegan escrit, que le fils de ce Prince estoit bastard, il y a lieu d'estimer, qu'il eut ceste femme pour amie, plustost que pour espouse.

*In vita Lud. Pij.*

## *ENFANS DE PEPIN ROY D'ITALIE.*

10. BERNARD Roy d'Italie.

10. ADELAIDE, qui est ALIX, fut auec ses sœurs nourrie en la Cour de l'Empereur Charlemagne leur ayeul paternel, en la compagnie des filles d'iceluy. Elles estoient doüées de grande beauté: ce grand Monarque leur ayeul, ayant tant aymé leur presence, qu'il n'en voulut marier aucune. ADELAIDE fut inhumée dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Arnoul de Mets. *Du Tillet.*

10. ATALE.

10. GONDRADE.

10. BERTHRAIRE.

10. THEODRADE.

---

# 10. BERNARD
## *Roy d'Italie.*

### CHAPITRE XII.

810. CE Prince estoit fils naturel du Roy d'Italie Pepin; non pas de Charles fils aisné de l'Empereur & Roy de France Charlemagne, comme escrit l'autheur de la Genealogie de S. Arnoul de Mets. Il succeda au Royaume d'Italie, du consentement du mesme Empereur Charlemagne son ayeul, 813. qui l'en declara & nomma Roy en l'an HVICT CENS TREIZE; En suite dequoy il fut couronné à Modoece par l'Archeuesque de Milan. Il *Theganus. Regino. Sigonius.*

CARLOVINGIENS. — An de IESVS CHR.

repoussa valeureusement les Sarrazins d'Italie : & du commencement eut la bien-veillance de l'Empereur Loüis le Debonnaire son oncle, auquel il fit hommage & serment de fidelité, & l'Empereur, apres luy auoit fait de grands presens, le renuoya dans son Estat. Peu de temps apres Loüis ayant assemblé vn Parlement general à Paderbrun en Saxe, BERNARD y vint pensant accompagner son oncle au voyage de Normandie. Mais depuis le Debonnaire trouuant mauuaise la rigueur dont on auoit vsé contre quelques Gentils-hommes Romains, accusez d'auoir conspiré contre le Pape, il enuoya BERNARD à Rome, pour s'enquerir de la cause & vetiré du fait de ce qui s'estoit passé, & luy en donner aduis.

Cependant comme le ieune Prince ne manquoit point de courage, aussi ne faisoit-il d'ambition, laquelle en fin le porta à sa ruine. Car il fut si mal-aduisé, que de prester l'oreille à certains flateurs, qui luy mirent en l'esprit, que l'Empereur son oncle ayant associé à l'Empire son fils aisné Lothaire, il y alloit de son honneur de releuer le Royaume d'Italie de ce Prince son cousin, plus ieune que luy ; Et d'ailleurs que luy estoit fils de Pepin, aisné de Loüis. Par ainsi que representant son pere, non seulement l'Empire luy appartenoit par droit de naissance & de primogeniture ; mais aussi le Royaume de France. De sorte que persuadé par telles inductions, il assembla de grandes forces, se saisit du passage des Alpes, pour empescher que son oncle vint en Italie, resolu de maintenir sa Souueraineté ; mesme d'entreprendre sur l'Empire si l'occasion s'en presentoit & si la fortune luy estoit fauorable ; Ne considerant pas, que sa qualité de bastard estoit vne barriere assez forte pour l'exclure de telles vaines pretensions. Car encore que quelques recens Historiens, entre autres Paul Emile, & Vignier ayent escrit, qu'il estoit fils legitime, si est-ce que les anciens (ausquels il faut croire plustost) en parlent tout autrement, comme il a esté dit.

*Thegan. c. 22. & 23. Regino. Du Pleix. Masson. Baronius. Sigon.* — 817.

L'Empereur iugea estre à propos d'estouffer promptement ce feu de la rebellion, & auec vne puissante armée s'achemina vers les Alpes ; ce qui donna tel effroy à plusieurs Seigneurs d'Italie, qui estoient de la conspiration, que pour chercher leur seureté, ils abandonnerent BERNARD ; dequoy le ieune Prince fut tellement estonné, que recognoissant sa foiblesse & temerité, il s'en vint trouuer son oncle en la ville de Chalon sur Saone, & là s'humilia & requit le pardon. On a escrit, qu'il n'y vint de son mouuement ; mais qu'Enemond Gouuerneur de Lyonnois, par artifice l'ayant surpris, il fut liuré à l'Empereur, auquel il descouurit ses desseins & ses complices. Le procés leur fut fait en vn Parlement tenu à Aix la Chapelle, & à quelques Prelats qui estoient de la conspiration, entre autres Anselme Archeuesque de Milan, & Theodulphe Euesque d'Orleans, lesquels en vn Synode furent priuez de leurs Eueschez, & confinez dans des Monasteres.

*Vita Lud. Pij. Regino. Car. Sausseyus in Annal. Eccles. Aurelian.*

Quant à BERNARD, on luy fit souffrir le supplice ordinaire en ce temps-là, dont on auoit accoustumé de chastier les Grands, qui auoient conspiré : ce fut de luy faire creuer les yeux ; & trois iours apres il mourut de regret & d'impatience de sa punition. Neantmoins la plus commune opinion est ; qu'il eut la teste tranchée. Son corps fut enuely dans la grande Eglise de S. Ambroise de Milan, où l'on monstre encore son tombeau auec vne Inscription, qui luy dõne la qualité de *Roy de merueilleuse ciuilité, & doüé d'autres sainctes vertus.* On apprend par la mesme Inscription, qu'il mourut le premier iour de May (autres escriuent, que ce fut le quinziesme d'Auril) ayant regné quatre ans cinq mois. Ce decés aduint en l'an HVICT CENS DIX-HVICT.

*Fauchet. Vita Lud. Pij. Regino. Annal. author. incerti.* — Sa mort 818.

# COMTES DE VERMANDOIS & de Troyes.

## 11. *PEPIN COMTE DE Vermandois.*

### CHAPITRE XIII.

818. L'HISTORIEN Reginon, & l'autheur de la Genealogie de Sainct Arnoul Euesque de Mets remarquent ce Prince auoir esté fils de Bernard Roy d'Italie; sans dire s'il estoit bastard ou legitime. Son grand oncle l'Empereur Loüis le Debonnaire, le priua du Royaume d'Italie. Il estoit fort ieune lors que le Roy son pere deceda, & se retira en France; où il suiuit le party de l'Empereur Lothaire son cousin en la guerre qu'il eut contre les Roys d'Alemagne & de France, Loüis & Charles ses freres. 841.

*lib. 2. P. Pithou en la Geneal. des C. de Troyes & Champ. Nitard l. 2. Du Tillet.*

Il y a grande apparence d'estimer, que ce fut à ce PEPIN, que le mesme Empereur Loüis le Debonnaire donna le Comté de Vermandois, plustost qu'à son fils Herbert I. du nom, quoy qu'en ait escrit vn autheur recent. Ce qui se iuge assez par la consideration des temps. Car le Roy Bernard pere de cestuy-cy, estant decedé fort ieune, il s'ensuit, qu'en l'an huict cens quarante, que mourut l'Empereur Loüis, à peine PEPIN fils de son neueu, estoit-il capable d'auoir des enfans. Ioinct, qu'encore qu'il en eust lors, la presomption de la donation du Comté, tombe plustost en la personne du pere, que du fils, qui estoit encor aux ans de l'enfance. Et de fait Vignier en sa Bibliotheque Historiale, souz l'an huict cens nonante-sept, donne la qualité de Comte de Vermandois à PEPIN.

*Adr. de la Morliere aux Antiq. d'Amiens.*

Tant y a que ce Prince laissa trois fils, comme nous trouuons dans la Chronique du mesme Reginon, encore que Fauchet, en la vie de l'Empereur Loüis le Debonnaire, estime, qu'ils estoient fils du Roy Bernard, ce qu'aucun autheur ancien n'a remarqué.

## *ENFANS DE PEPIN COMTE* DE VERMANDOIS.

12. BERNARD II. du nom, selon aucuns fut pere de Bernard Comte de Senlis; que d'autres font fils de son frere Pepin, qui est cy dessous mentionné. *Regino.*

12. HERBERT I. Comte de Vermandois & de Troyes, continua la lignée.

12. PEPIN Comte de Senlis; duquel sera parlé en suite des Comtes de Vermandois.

## 12. *HERBERT I. DV NOM Comte de* VERMANDOIS *& de Troyes.*

CHAPITRE XIV.

Regino. Du Tillet. Pithou en la Geneal. des C. de Champ.

LA lignée de Pepin Roy d'Italie se continua en France aux 870. Comtes de Vermandois, qui furent si puissans, que mesmes ils firent la guerre aux Roys; & semble, que la rigueur extréme tenuë par l'Empereur Loüis le Debonnaire à l'endroit du Roy d'Italie Bernard son neueu, auoir animé sa posterité, & comme porté à vne vengeance contre les descendans de cét Empereur, & la Maison Royale. De fait le Comte HERBERT premier du nom & second fils de Pepin, qui estoit fils du mesme Roy Bernard, suiuit le party du Roy Eudes en la guerre qu'il eut contre le Roy Charles le Simple, pendant laquelle Raoul Comte de Cambray, frere (ou selon aucuns fils) de Baudoüin II. dit le Chauue, Comte de Flandres, surprit sur HERBERT ses villes de Sainct Quentin & 897. de Peronne en Picardie. Mais à l'ayde du Roy Eudes & d'aucuns Normans, il les recouura bien-tost apres; puis en vne rencontre tua son ennemy le Comte Raoul; & se saisit de la ville d'Arras, qui fut reprise par Baudouin; Cependant le Comte HERBERT, apres la mort du Roy Eudes, trouua moyen de gaigner l'amitié & bien-veillance de Charles; lequel encore qu'il fust paruenu à la Couronne en partie, par le support du Comte de Flandres, si est-ce qu'il le chassa d'Arras, & rendit Peronne à HERBERT, qui fut assassiné enuiron l'an NEVF CENS DEVX, 902. par les gens du Comte Flamen.

Fauchet. Contin. Regin. Meier. Du Tillet. Sammart.

### *ENFANS DE HERBERT I. COMTE de Vermandois.*

13. HERBERT II. Comte de Vermandois.

Aimoin.

13. BERTHE DE VERMANDOIS, qu'aucuns estiment auoir espousé ROBERT II. du nom, Duc & Marquis de France, & Comte de Paris, couronné Roy.

Du Chesne en l'Hist. de Montmor.

13. N. de Vermandois femme d'VDON Comte, frere de Herman Duc de Sueue.

## 13. *HERBERT II. COMTE DE Vermandois; & de Troyes.*

CHAPITRE XV.

Ancienne Chron. de Flandres.

AV Comte Herbert I. succeda ce Prince son fils vnique de 902. mesme nom. Apres diuerses contentions d'entre luy & le Comte Baudoüin de Flandres, ils firent paix en l'an neuf cens 915. quinze. Suiuit quelques années apres le trouble esmeu par les Grands de France, & la conspiration faite contre le Roy

*An de Iesvs Chr.*

Charles le Simple, souz pretexte de l'aduancement d'Haganon, pendant laquelle diuision, le Comte HERBERT se ietta du party du Roy Charles, qui estoit son parrain; Mais depuis il passa dans l'autre; mesmes assista Robert Duc de France couronné Roy, & à la bataille de Soissons estoit vn des premiers dans son armée. *Carlo-viens. Frodoard. Fauchet.*

Apres la mort de Robert, Charles rascha d'attirer le Comte de son costé, comme l'vn des plus grands & puissans; mais ce fut en vain. Car luy & Hugues le Grand fils de Robert, donnerent ordre, que Raoul Duc de Bourgongne fust esleu Roy, au lieu du defunct Roberr.

Neantmoins Charles, comme auparauant, gaigna à son party le Prince HERBERT, qui toutesfois pouuoir luy estre suspect, pour auoir espousé la fille du feu Roy Robert, s'il n'eust couuerr sa malice par vne insigne subtilité. Car le Comte resolut de surprendre le Roy, & pour ce faire luy manda par son cousin Bernard Comre de Senlis, qu'il vouloit communiquer auec luy d'affaires importantes, le priant de venir en vn sien Chasteau; mais le Roy estant aduerty de se donner garde, HERBERT pour oster tout soupçon, vinr luy-mesmes accompagné de peu de gens trouuer le Roy, qui alla au deuant de luy & le baisa; Le Comte iugeant par ces caresses, qu'il se fioit en ses paroles, le pria de venir à Peronne, à quoy Charles ne faillit, s'estanr asseuré sur les sermens qui luy furent iurez, & en petite compagnie se trouua depuis à Sainct Quenrin, où il fut receu honorablement. Alors le Comte par vne grande perfidie s'empara de la personne du Roy, & l'enuoya prisonniet à Chasteau-Thierry; puis se ietta encore dans le party de Raoul, qu'il assista en la guerre contre les Normans. Et neantmoins en l'an neuf cens vingt-sept, il suruint vne grande querelle entre eux, à cause du Comté de Laon, que le Comte HERBERT vouloit auoir pour Eudes son fils, & le Roy Raoul l'auoit donné à Rotgar; Ce qui n'empescha pas, que le Comte de Vermandois se ioignist auec le Duc de France & Comte de Paris Hugues le Grand, (que plusieurs appellent son neueu) pour aller faire la guerre aux Normans, qu'ils assiegerent par l'espace de cinq semaines, vers la riuiere de Loire. *Glaber l. 1. c. 1. Frodoard. 923. 927.*

En ce temps HERBERT fit tenir vn Synode au lieu de Trosly vers Rheims, contre la volonté du Roy Raoul, qui luy manda de venir à Compiegne, dont il ne tint compte, assistant au Synode: lequel estant acheué, HERBERT voulant entrer dans la ville de Laon, fur preuenu par le Roy, qui enuoya des gens dans la place pour la garder, & luy-mesme vint au Chasteau. Dequoy le Comte estant irrité, il tira hors de prison Charles, qu'il amena à S. Quentin: & aussi-rost donna aduis au Pape de la deliurance du Roy, ainsi qu'il luy auoir mandé faire, à peine d'encourir les censures Ecclesiastiques; l'aduertissant, qu'il n'estoit besoin de venir à ceste extremité, puis qu'il estoit liberé: En suite de ce, le chasteau de Laon ayant esté abandonné par la Royne Emme, femme du Roy Raoul, HERBERT s'en saisit. Et depuis comme il estoit d'vn esprit inconstant & variable, s'appointa auec Raoul, luy fit serment, & pour la seconde fois mit en prison le miserable Roy Charles, qui mourut bien-tost apres en cét estat deplorable. *Idem. Fauchet. Frodoard. Idem. 928.*

Or se voyant deliuré de celuy qu'il craignoit, pour l'auoir si grieuement offensé, il se monstra encore plus orgueilleux qu'auparauant, croyant n'estre en rien inferieur à Raoul, qu'il disoit tenir toute sa fortune de luy. Ce que le Roy ne pouuant supporter, & pour se venger de luy, ayant persuadé ceux de Rheims de proceder à nouuelle élection d'vn Archeuesque, autre que le fils de HERBERT, leur haine esclata si auant, *Frodoard. 932. Fauchet. Du Pleix.*

CARLOVINGIENS. *Ans de Iesvs Chr.*

*Vitikind. Sanol. 1.* *Vignier.* *Frodoard.*

que le Comte apprehendant le courage & l'authorité de son ennemy, fut contraint de ceder & se retirer vers Henry Roy d'Alemagne. Mais ceste retraicte estant prise pour vne rebellion, Raoul & Hugues assiegerent & forcerent les villes d'Amiens, Laon, S. Quentin, Peronne, Han, Chasteau-Thierry, Rheims & Arras sur HERBERT, lequel secouru & assisté des armes des Lorrains, reprit aucunes de ses places, & desirant de plus en plus se fortifier, s'allia du Comte de Flandres, & luy fit espouser sa fille.

934. Cependant le Roy d'Alemagne estant prié de moyenner vn accord apres tant de troubles, il y trauailla si heureusement, qu'il fut conclud, à la charge & condition, que Chasteau-thierry seroit rendu au Roy, & S. Quentin auec Peronne au Comte. Les deux Princes Hugues & HERBERT s'accorderent aussi par l'entremise des Roys de France, d'Alemagne & de Bourgongne; pour tous s'opposer aux Hongres, qui se preparoient d'entrer en France.

938. Depuis le Roy Louis d'Outre-mer estant paruenu à la Couronne, encore qu'il eust grand suiet d'en vouloir à HERBERT, qui auoit si mal traicté son pere & auec tant d'indignité; neantmoins il le receut en grace à la priere de Hugues Duc de France; mais ce n'estoit qu'vn feu couuert, qui se ralluma bien-tost apres. Car le Roy voyant que ce Prince, au lieu de s'humilier, persistoit en son arrogance, resolut de le ruiner & mettre si bas, qu'il ne peust desormais s'en releuer. De sorte qu'il vint assieger & prendre de force le chasteau qu'HERBERT auoit fait construire à Laon. *Frodoard.* Mais luy & Hugues ayant eu secours de Gislebert Duc de Lorraine, ne laisserent de continuer à resister au Roy, sur lequel ils prindrent Pierre-pont: puis allerent deuant Laon mettre le siege, que le Roy leur fit leuer. 940. Et par apres les Princes estans retournez l'y remettre, & le Roy voulant derechef le faire leuer, ils desfirent son armée & le mirent en fuite. 941. En laquelle guerre ils furent encores assistez du mesme Roy Henry d'Alemagne & d'Othon Duc de Lorraine. En fin apres tant de calamitez, HERBERT & son fils de pareil nom se sousmirent au Roy leur Souuerain. 942. *Fauchet.* Et toutesfois les Roys & les Comtes ayant si souuent rompu la foy les vns aux autres, il ne faut s'estonner, si Dieu permit, qu'ils demeurassent presque accablez, tant par leurs miseres propres, que par les cruelles guerres, que leur firent les Normans, Hongres & Sarrazins.

*Frodoardi Chron.* HERBERT ne suruesquit long-temps à ceste paix & reconciliation auec le Roy, laquelle auoit esté moyennée par l'Empereur Othon I. Car il mourut l'an NEVF CENS QVARANTE TROIS, & fut enseuely à S. Quentin par ses enfans, qu'il auoit en bon nombre de sa femme, fille de Robert Duc de France & Comte de Paris couronné Roy, & sœur de Hugues le Grand aussi Duc de France & Comte de Paris. *Sa mort 943.* *P. Pithou.* Ils possederent toutes les terres de leur pere par indiuis & en commun, iusques en l'an neuf cens quarante six, qu'ils en firent partage entre eux, par l'aduis du mesme Prince Hugues leur oncle maternel. 946. Selon qu'escriuent Frodoard & Glaber, HERBERT mourut de mort naturelle, mais comme desesperé de son salut, & trauaillé d'extremes douleurs; *In Chron. l. 1. c. 3.* Car lors qu'on luy parloit de Dieu & de ses affaires domestiques, il ne respondoit que ces mots: *Nous auons esté douze, qui auons conspiré par serment à la trahison faite à Charles.* De sorte que par le tesmoignage de ces anciens autheurs, se trouue fabuleux le recit que font Nangis, Nicole Gilles, & autres Escriuains, de la mort ignominieuse de HERBERT, qu'on suppose auoir esté pendu. *P. Æmile.* Lequel d'ailleurs de Serres fait viure long-temps apres cét an, neuf cens quarante trois, contre la verité de l'ancienne Histoire, qui

*Ans de Iesvs Chr.*

remarque nommément son decés estre aduenu en cét an. Apres lequel decés les Comtes de Champagne succederent au lieu & degré que Her-bert tenoit entre les Princes de son temps: dautant que sa Principauté fut departie entre ses enfans en tant de pieces, qu'elle perdit sa primauté; & que Thibaud Comte de Chartres & de Tours son gendre, sembla s'estre aduancé en son lieu, estant deuenu tres-opulent de possessions en Champagne & Brie.

Carlo-vingiens.

*Dudol. 3. de actis Normã.*

## *ENFANS DE HERBERT II. COMTE de Vermandois, & de la fille de* Robert *I. Roy de France.*

14. Adalbert ou Albert Comte de Vermandois, duquel, & de ses freres Herbert & Robert, sera plus amplement parlé cy-aptes.

14. Herbert III. Comte de Troyes.

14. Robert de Vermandois aussi Comte de Troyes.

938. 14. Evdes ou Odon de Vermandois, ayant tesmoigné sa fidelité au Roy Loüis d'Outre-mer, il luy laissa la garde de la ville de Laon. Depuis le Comte Herbert son pere, luy bailla aussi en garde ses forteresses de Han & de Chasteau-thierry, enuiron l'an neuf cens quarante quatre. Hugues Roy d'Italie & Comte de Prouence luy donna le pays de Viennois, mais il n'en peût ioüir.

*Frodoard in Annalib. Ecclesia Rem.*

944.

14. Hvgves de Vermandois n'estoit qu'en l'aage de cinq ans seulement, lors qu'en l'année neuf cens vingt cinq il fut esleu Archeuesque de Rheims, apres la mort de Seulphe; mais cela se fit par vn pernicieux exemple: Le Comte son pere à cause qu'il estoit en si bas aage, commit au regime de ceste grande Prelarure, Oudry Archeuesque d'Aix, qui auoit esté chassé de son siege par les Sarrazins.

925.

*Frodoard l. 4. Ecclesia Rem. c. 18 & 20.*

Ceste eslection fut vn nouueau suiet de guerre ciuile, de diuision & de troubles entre les Seigneurs de France. Car encore qu'elle eust esté approuuée par le Pape (ou plustost Anti-Pape) Iean X. Si est-ce que Arrold Religieux de S. Remy, ayant au contraire esté ordonné Archeuesque en l'an neuf cens trente deux, à l'instance du Roy de France Raoul, aucuns Grands prenant sa cause en main, resolurent de le maintenir: comme fit aussi le Roy Loüis d'Outremer, ennemy de la Maison de Vermandois. Pendant ce different Artold estant appellé deuant les Prelats & Princes, huict ans & demy apres auoir esté pourueu de l'Archeuesché, fut persuadé d'y renoncer, retenant l'Abbaye de S. Basol & le Monastere d'Auenac. En suite de quoy les Comtes Herbert de Vermandois & Hugues de Paris assemblerent les Euesques à Soissons; où apres que les Clercs & lais eurent declaré, qu'Artold auoit iuré de iamais ne s'entremettre de l'Archeuesché; afin que l'Eglise ne demeurast sans Pasteur, Hvgves estant requis par le Clergé & le peuple de Rheims de reprendre sa dignité, fut sacré Archeuesque en l'an nevf cens qvarante vn, dans l'Eglise de S. Remy, & l'année suiuante il receut le *Pallium* du Pape Estienne IX. Quatre ans apres cecy, la ville ayant esté prise par Othon I. Roy d'Alemagne & Empereur,

*Baron. to. 10. Annal.*

932.

*Pithou.*

*Georg. Colueneri. in Catalogo Arch. Rem.*

941.

*Frodoard. in Chron.*

941.

*Cl. Robert in Gallia Christ.*

Carlovingiens. Frodoard, l.2. Annal. — Ans de Iesvs Chr.

& par le Roy Loüis d'Outte-mer, Hvgves qui estoit dans la ville, apres l'auoir renduë, fut deietté, & Artold restitué en son siege; ce qui fut approuué par le Pape Agapet II. Le Roy donna à cét Artold le Comté de la ville de Rheims. Masson escrit, que Hvgves estoit fils illegitime. Dés sa ieunesse il auoit esté destiné à l'Eglise, & à cét effect instruit & nourry en la ville d'Auxerre par l'Euesque du lieu, puis fait Prestre par Guy Euesque de Soissons. Lequel estant venu en l'an neuf cens quaranre huict, faire hommage au Roy Loüis & sa paix auec Artold, à cause du consentement par luy donné à l'election de Hvgves; en ce mesme temps se tinr vn Synode à Treues, où Guy assista. Et dauranr qu'il auoit parricipé au sacre de Hvgves, il se ietta aux pieds de Marin Legat du Pape, qui presidoit au Synode, & demanda pardon, lequel luy fut octroyé à la requeste d'Artold. Hildegaire Euesque de Beauuais fut aussi appellé pour venit rendre raison de ce sacre de Hvgves, qui auoit esté excommunié. 948.

Fauchet.

Cependant Artold estant morr, la Royne Gerberge mere du Roy Lothaire, pressée de bailler l'Archeuesché de Rheims à Hvgves de Vermandois, qui iadis l'auoit tenu; fut conseillée par l'Euesque Brunon son frere de n'en rien faire: encore que Hugues Duc de France, depuis Roy, surnommé Capet, la sollicitast au conrraire, luy remonstranr; que par ce moyen les grandes querelles de la Maison de Vermandois auec les Archeuesques, qui conrinuoient depuis si long-temps, pourroient estre estouffées: Et ainsi l'ancienne inimitié de ceste Royne contre les Princes de Vermandois se manifesta: voulant que l'on creust, qu'elle ne pouuoit oublier les trauaux, que Herbert & les siens auoient causé au feu Roy Loüis son mary. 961.

Peu de temps apres vn autte Synode se tint en Brie, où les Euesques, pour le bien du Royaume, & afin d'euiter la guerre preste d'esmouuoir, essayerent aussi à faire rendre à Hvgves l'Archeuesché: Mais Roricon & Gibuin Euesques de Laon & de Chalons s'y opposerent; disans, que le Prince ayanr esté excommunié par tant d'Euesques, il n'auoit peu estre absouz par moindre nombre: & pour ceste cause, la cognoissance de ce different fut renuoyée au Pape. 962.

Frodoard.

14. Alix de Vermandois, fille aisnée de Herbert II. Comte de Vermandois, fut, en l'an neuf cens trente quatre, mariée auec Arnovl, surnommé le Grand, Comte de Flandres, fils de Baudoüin le Chauue & d'Elrrude d'Anglererre. Arnoul mourut l'an neuf cens soixante trois, estant fort aagé. La Comresse Alix sa femme estoit decedée trois ans auparauant. Il eut d'elle Baudoüin III. mort auant son pere, qui eut pour successeur le Comte Arnoul II. son petit-fils. Son mariage. 934. Sa mort 960.

Dudo de morib. & actis Norm. l.3. Vdel. Gemet.

14. Ledgarde de Vermandois sœur d'Alix; & fille du Comte Herbert II. (non du premier, comme escrit Belle-forest) en premier mariage espousa par le conseil de Hugues le Grand Duc de France, Gvillavme Duc de Normandie, surnommé Longue-espée, fils du premier Duc Rollo, dit Robert; Guillaume n'eut enfans de Lengarde. En secondes nopces elle fut mariée à Thibavld dit le Tricheur, Seigneur de Tours, de Blois & de Chartres, fils de Gerlon Normand, cousin ou parent du mesme Duc Rollo ou Robert. Ceste Princesse fit don du lieu de Giscy à

l'Abbaye

*Ans de Iesvs Chr.*

l'Abbaye de S. Pierre en Vallée de Chartres, par vn tiltre daté du vingt-quatriesme an du regne de Lorhaire: en laquelle Abbaye elle est enterrée. A l'endroit de sa sepulture on void vn escusson de gueules diapré de fleurs ou ramée d'argent, auec vne bande de sable, qui peuuent estre les armes qu'elle portoit, ou celles de l'vn de ses maris. De son dernier mariage furent procreez Eudes, surnommé le Champenois, Comte de Tours, de Chartres, de Blois & de Beauuais; & vne fille nommée Emme Comtesse de Poictou & Duchesse de Guyenne, de laquelle sera parlé cy-apres.

CARLOVINGIENS. *Pithou en la General des C. de Champ.* COMTES DE CHARTRES ET DE CHAMPAGNE.

Eudes le Champenois eut pour fils aisné Eudes Comte de Blois, de Chartres & de Tours, & de Champagne, qui querela le Royaume de Bourgongne; cestuy-cy fut pere, entre autres de deux fils, à sçauoir de Thibauld II. Comte de Champagne, Chartres, & de Blois, & de Henry, surnommé Estienne, Comte de Troyes & de Meaux; duquel sont issus les anciens Comtes d'Aumale de la Maison de Champagne. Du Comte Thibaud II. sortit Estienne III. appellé Henry Estienne par aucuns, & fut Comte de Chartres, de Blois & de Meaux. En sortit aussi Hugues Comte de Troyes, qui espousa CONSTANCE, fille de Philippes I. Roy de France.

*A. du Chesne en l'Hist. de la M. de Montmorency.*

Estienne III. Comte de Chartres, de Blois & de Meaux, fut pere de trois fils, à sçauoir Guillaume, priué de son droit d'aisnesse, duquel sont issus les anciens Seigneurs de Sully. Thibaud III. surnommé le Grand, Comte de Chartres, de Blois, de Meaux & de Troyes, & le troisiesme fut Estienne Comte de Mortain, couronné Roy d'Angleterre. Thibaud III. procrea entre autres trois fils, qui furent Henry I. dit le Large Comte Palatin de Troyes, marié auec MARIE, fille aisnée de Loüis le Ieune, Roy de France, Thibaud le Bon Comte de Chartres & de Blois, Grand Seneschal de France, qui espousa ALIX DE FRANCE, fille puisnée du mesme Roy Loüis le Ieune; De luy & de son frere Henry I. sera plus amplement traité cy-apres, en la troisiesme Lignée des Roys de France. Estienne Comte de Sancerre, troisiesme fils de Thibaud III. a donné origine aux anciens Comtes de Sancerre.

Emme de Champagne, fille de Thibauld & de Ledgarde de Vermandois espousa Guillaume III. Comte de Poictou & Duc de Guyenne, descendu de Ranulphe I. Comte de Poictiers, creé premier Duc de Guyenne par Charles le Chauue, qui eut pour fils Ranulfe II. & cestuy-cy Ebles II. dont vint Guillaume II. pere de ce Guillaume III. lequel eut deux enfans, à sçauoir Guillaume IV. qui procrea trois fils & vne fille, à sçauoir Guillaume V. esleu Roy d'Italie; Guillaume VI. morts sans enfans, & Guy-Geoffroy, surnommé Guillaume VII. Comte de Poictiers & de Gascongne, Duc de Guyenne, lequel espousa ALDEARDE DE BOVRGONGNE, Princesse du sang Royal de France, la posterité desquels se verra en son lieu. Agnes de Guyenne leur sœur, fille de Guillaume IV. espousa l'Empereur Henry III. fils de Conrad II. Empereur, surnommé le Salique, & fut mere de Henry IV. lequel entre autres enfans eut deux fils & vne fille, à sçauoir Conrad, qui se nomma Roy d'Italie, Henry V. successeur de son pere à l'Empire, & Alix femme de Boleslas III. Roy de Polongne.

*I. Besly en la General. des C. de Poictou & D. de Guyenne.* COMTES DE POICTOV & DVCS DE GVYENNE. EMPEREVRS d'Occident. *M. Cromer l. 3. Hist. de reb. Polon.*

Ce Prince tiroit son origine de Boleslas, creé premier Roy de Polongne, qui eut pour fils Mieciflas I. pere de Casimir I. lequel eut deux enfans, dont l'aisné fut Boleslas II. & le puisné Ladislas I. qui

ROYS DE POLONGNE.

CARLOVINGIENS.

*Ans de Iesus-Chr.*

eut pour fils le susmentionné Boleslas III. pere de quatre fils aussi Roys de Polongne, l'aisné fut Ladislas II. chassé de son Royaume par ses freres. Il eut vne longue posterité, laquelle a possedé les Duchez de Silesie, de Lignics, Teschinie, Glogouie & autres; de l'vn desquels Princes sortit Henry Roy de Polongne apres Lesc le Noir.

Boleslas IV. second fils de Boleslas III. fut Roy apres Ladislas II. son frere, & eut pour successeurs Mieciflas II. & Casimir II. aussi ses freres. Ce dernier eut deux fils, qui furent Lesc dit le Blanc Roy de Polongne apres son pere, duquel vint Boleslas IV. dit le Chaste, mort sans enfans, & Conrad Duc de Massouie, dont le fils Casimir Duc de Cuiauie eut deux enfans, à sçauoir Lesc le Noir & Ladislas Loctic successiuement Roys de Polongne apres Boleslas IV. Ce Ladislas fut pere de Casimir III. & d'Elizabeth de Polongne femme de Charobert Roy de Hongrie, Prince du sang Royal de France, le fils duquel LOVIS surnommé le Grand, Roy de Hongrie, fut aussi Roy de Polongne apres son oncle maternel Casimir III. Sa posterité sera traictée aux Liures suiuans.

## 14. *ALBERT COMTE DE Vermandois.*

### CHAPITRE XVI.

*Hist. de la M. de Montmorency. Frodoard. in Chron.*

943. IL estoit fils aisné d'Herbert II. Comte de Vermandois, selon du Chesne: encore que quelques autres autheurs le mettent troisiesme en nombre. Luy & ses freres furent repris en grace par le Roy de France Loüis d'Outre-mer, le Comte Hugues & le Duc de Lorraine Othon, ayant intercedé pour eux. Le courroux du Roy contre ces Princes de Vermandois procedant, de ce qu'ils auoient tué Raoul de Gaugiac, lequel auoit voulu surprendre aucunes de leurs Terres.

*Fauchet.*

944. Depuis toutesfois suruint vn nouueau differend entre le Roy & les mesmes Princes; dautant que la ville d'Amiens, qu'Eudes frere d'ALBERT tenoit en faueur de l'Archeuesque de Rheims Artold, fut liurée par les domestiques de l'Euesque à ceux du Roy, dont les Princes de Vermandois se plaignans, & de l'infidelité qu'ils disoient estre en Loüis; & remonstrans le danger où ses pareils estoient reduits, s'il les surprenoit l'vn apres l'autre, tirerent de leur part ceux qui redoutans la grandeur du Roy, attendoient pareil mauuais traitement, & de ceux-là fut Hugues Duc de France.

*Frodoard. Pithou.*

849. Neantmoins par apres ALBERT (non Herbert, comme escrit Fauchet) fit son accord à Rheims, deuint vassal du Roy, & se rangea à son party, puis fit ligue à part auec Robert & Herbert III. ses freres, & à son aide le mesme Herbert Comte de Troyes, espousa la Royne, vefue du Roy Charles le Simple. Plusieurs ne luy donnent point la qualité de Comte de Vermandois; Mais Paul Æmile dit expressément, qu'il eut ce que le Comte son pere tenoit en ce pays. Aucuns estiment, qu'il eut pour femme GERBERGE; On peut coniecturer, que de luy sont issus les autres Comtes de Vermandois, predecesseurs de Herbert, pere de la Comtesse Alix; desquels sera parlé cy-apres.

## 14. HERBERT DE VERMANDOIS III. du nom, Comte de Troyes, de Meaux & de Vertus.

### CHAPITRE XVII.

942. DES l'an neuf cens quarante deux il se rendit du party du Roy Loüis d'Outre-mer auec le Comte Herbert II. son pere. *Fauchet.* 945. Mais trois ans apres, Bernard Comte de Senlis, Thibaud Comte de Chartres & HERBERT III. ayant pris & bruslé le chasteau de Montigny appartenant au Roy, cét incendie ralluma le feu de discorde. Car le Roy pour s'en ressentir vint auec vne armée de Normans courir le Vermandois, puis assieger la ville de Rheims.

Depuis, vn Synode s'estant tenu à Treues pour aduiser entre autres points, à ce qui regardoit la promotion & sacre de Hugues, frere de *Frodoard. in Chron.* 948. HERBERT, à l'Archeuesché de Rheims, aucuns Euesques y furent appellez, pour rendre raison de ce qui s'estoit passé à ceste promotion. Comme aussi on y appella le Comte HERBERT, pour donner satisfa-ction aux Euesques ses voisins, des maux qu'ils disoient auoir receu de luy.

Le Roy Loüis d'Outre-mer auoit donné à la Royne sa mere ODGIVE *Idem.* D'ANGLETERRE, le reuenu de l'Abbaye de S. Marie de Religieuses à Laon; d'où ce Prince HERBERT ayant retiré la Royne, il l'espousa en *Son mariage.* *Pithou.* l'an NEVF CENS CINQVANTE-VN, au mescontentement du Roy 951. son fils.

952. Le mesme Comte en l'année suiuante, s'empara de Vitry, par la trahi-son d'vn nommé Gautier, & de quelques autres places en Champagne & Brie; & fortifia Monfelix auec son frere Robert, auquel il succeda aux *Frodoard.* Comtez des villes de Troyes & de Meaux, capitales des Prouinces de Champagne & de Brie. Aussi est-il appellé par Glaber, Comte de Troyes *Glaber.* & de Meaux. Quelque temps apres il rendit à l'Archeuesque de Rheims *Frod.* 964. Oudry, la ville d'Espernay & autres places de son Eglise, qu'il auoit occupées.

Enfin HERBERT, estant chargé d'années, mourut le vingt-huictiesme iour de Decembre, l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS TREZE, *Sa mort* *Pithou.* 993. & fut inhumé dans l'Abbaye de Lagny, qu'il auoit fait rebastir, *Vignier.* apres qu'elle eut esté ruinée par les Payens. Les enfans qu'il delaissa ne peuuent estre sortis de son mariage auec la Royne Odgiue, attendu qu'au temps qu'il l'espousa, elle estoit aagée de plus de soixante ans, ayant esté premierement mariée à Charles le Simple, dés l'an neuf cens quatre. Ainsi il faut que ce Comte HERBERT III. ait eu vne premiere ou troisiesme femme, de laquelle les enfans cy dessous mentionnez ont esté procréez.

## ENFANS DE HERBERT III. COMTE de Troyes.

15. ESTIENNE DE VERMANDOIS premier du nom, Comte de Troyes & de Meaux, que le Roy Robert en vne charte pour l'Ab-

CARLOVINGIENS.

L.1.Hist. Frãc. c. 2.

baye de Lagny appelle son neueu : Toutesfois Glaber l'appelle cousin du mesme Roy. Il deceda enuiron l'an MIL TRENTE, sans auoir enfans ; & apres son decés Eudes Comte de Blois, de Chartres & de Tours, fils d'Eudes le Champenois, cousin germain D'ESTIENNE, s'empara des Comtez de Troyes & de Meaux, malgré le Roy Robert, qui se pretendoit heritier plus proche du defunct ; d'autant, peut-estre, que l'ayeule paternelle d'ESTIENNE, estoit sœur de Hugues le Grand Comte de Paris, ayeul du mesme Roy Robert.

Ans de IESVS CHR. Sa mort 1030.

15. AGNES ou ANNE DE VERMANDOIS fut seconde femme de CHARLES DE FRANCE Duc de LORRAINE, frere puisné du Roy Lothaire, auec lequel elle mourut à Orleans, l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS DOVZE. Aucuns autheurs conuiennent, que ceste alliance, que prit Charles auec la maison de Vermandois, ennemie de celle de Capet, & des autres Roys de France Carlouingiens, luy porta preiudice.

992.

Vignier. Supplement. Aimoin.

## 14. *ROBERT DE VERMANDOIS*
### *Comte de Troyes, de Chalon & de Beaune.*

CHAPITRE XVIII.

CE Prince eut par le partage des biens paternels quelques domaines situez en Champagne & Brie : & tiennent aucuns, que bien-tost apres la mort du pere, il fut Comte de Troyes, de laquelle ville Pithou escrit, qu'il s'empara enuiron l'an neuf cens cinquante huict & en chassa l'Euesque Ansegisus ou Anseaume, qui auoit fait grand deuoir contre les Normans. Peu d'années auant, ROBERT s'estoit sousmis & auoit fait hommage au Roy Lothaire.

943.

Frodoard. Pithou. 958. Frodoard.

Depuis, luy & son frere Herbert assiegerent la ville de Chalon en Champagne & la bruslerent, apres que Gibuin Euesque d'icelle en fut sorty, en haine de ce qu'il s'estoit opposé à Hugues leur frere.

Vignier. 963.

ROBERT fut marié auec ADELAIS, qui est ALIX DE BOVRGONGNE, surnommée Verre, laquelle estoit fille de Gisleberr Duc de Bourgongne & sœur de Ledgarde, femme d'Othon, frere puisné du Roy Hugues Capet. Elle porta en mariage à ROBERT son mary les Comtez de Chalon & de Beaune. Et se trouue auoir souscrit auec luy en vne charte de l'an neuf cens cinquante neuf, contenant vn accord fait entre ce Prince & Gratian Abbé de S. Pierre de Monstier-en-Der. Aucuns tiennent, qu'elle estoit fille aisnée du Duc Gisllebert : ce qui paraduanture donna occasion au Comte ROBERT son mary, de s'emparer du Chasteau de Dijon, & en chasser les gardes que le Roy Lothaire y auoit mises pour le Duc Othon. Mais Lothaire s'irrita tellement de cela, qu'y enuoyant Brunon Archeuesque de Colongne auec vne armée, il contraignit ROBERT de remettre la place entre ses mains.

Gaderan. A. du Chesne en l'Hist. de la M. de Vergy l. 1. c. 6.

960.

### *ENFANS DE ROBERT COMTE de Troyes, & d'ALIX DE BOVRG. sa femme.*

15. HERBERT IV. du nom, ou Robert decedé en ieunesse.

*Ans de* IESVS CHR. — CARLOVINGIENS.

15. ADELE DE VERMANDOIS Comtesse de Chalon & de Beaune fut mariée deux fois. En premieres nopces auec LAMBERT, par ceste alliance Comte de Beaune & de Chalon, qui procrea d'elle vn fils & vne fille, à sçauoir Hugues Euesque d'Auxerre & Elizabeth, laquelle eut aussi deux maris. L'vn fut Guy, fils d'Othe-Guillaume Comte de Bourgongne, & l'autre Gerard de Vergy Comte en Bourgongne; qui en eut Robert Comte en Bourgongne, Seigneur de Vergy, Geoffroy de Vergy Seigneur de S. Aignan, qui donna commencement aux anciens Barons de Donzy, de S. Aignan, de Cosne, de Gien & de Monmirail, & aux Comtes de Chalon & de Neuers. Aramburge de Vergy leur sœur, fut mariée à Dalmacius Seigneur de Semur en Auxois, qualifié Prince illustre par quelques Historiens, duquel la Maison de Semur est issuë.

*A. du Chesne en l'Hist. de Vergy.*

De Robert de Vergy vint Sauary Comte de Chalon, qui eut pour fils Guillaume I. tige des autres Comtes de Chalon. Simon Seigneur de Vergy, frere de Guillaume, eut pour fils Guy, & cestuy-cy Hugues, lequel, entre autres enfans, fut pere d'ALIX Dame de Vergy, Duchesse de Bourgongne, femme du Duc Eudes III. De Guillaume de Vergy, frere de ceste Princesse, est sortie l'illustre Maison de Vergy, dont les Seigneurs ont aussi possedé les Seigneuries de Mirebeau en Bourgongne, de Champlite, & plusieurs autres.

*Comtes de* CHALON *& Seigneurs de* VERGY.

ADELE de Vermandois susmentionnée, fille de Robert Comte de Troyes, fut remariée à GEOFROY dit Grisegonnelle Comte d'ANIOV, descendu des Comtes Tertulle & Ingerger, dont a esté cy-deuant parlé. Car ce dernier eut pour fils Fouques, dit le Roux, Comte d'Anjou, pere de Fouques le Bon, duquel sortit Geoffroy susmentionné, qui mourut l'an MIL DIX, & fut pere du Comte Fouques Nerra, qui eut entre autres enfans Geoffroy Martel I. du nom, Comte d'Anjou & de Touraine, mort sans enfans, & Hermengarde d'Anjou mariée à Geofroy Comte de Gastinois, nommé par autres Alberic. De ce mariage sortirent Geoffroy le Barbu, Comte d'Anjou, aussi decedé sans lignée, & Fouques Rechin Comte de Gastinois, puis d'Anjou & de Touraine, pere de Geoffroy Martel II. du nom, & de Fouques V. Comte d'Anjou, de Touraine & du Maine, qui fut marié deux fois: en premieres nopces auec Eremburge, fille & heritiere de Helie, Comte du Maine, & en eut Geoffroy Comte d'Anjou, lequel espousa Mahaud d'Angleterre, vefue de Henry V. Empereur, fille & heritiere de Henry I. du nom, Roy d'Angleterre & Duc de Normandie. Ils procréerent Henry II. Roy d'Angleterre & Geoffroy Comte d'Anjou & de Nantes; mort sans enfans. Henry II. Roy d'Angleterre son frere espousa Alienor Duchesse de Guyenne; & d'eux sont issus les autres Roys d'Angleterre, comme il sera veu cy apres.

1010. — *Vignier.* — COMTES D'ANIOV. — *Annales de France & d'Anjou.*

Fouques V. Comte d'Anjou, prit pour seconde femme Melisende, fille & heritiere de Baudoüin du Bourg II. du nom, Roy de Hierusalem, à cause de laquelle alliance, Fouques fut aussi Roy de Hierusalem. De ceste seconde femme il eut deux fils; à sçauoir Baudoüin III. Roy de Hierusalem, mort sans enfans, & Amaury successeur de son frere au Royaume. Cestuy-cy fut pere du Roy Baudoüin IV. & de deux filles qui furent Sibylle d'Anjou, mariée à Guillaume, Marquis de Montferrat, lequel en eut Baudoüin V.

ROYS DE HIERVSALEM & de CYPRE. — *I. Besly en la Geneal. des C. de Poitou & D. de Guyenne.*

CARLOVINGIENS.

Ans de Iesvs Chr.

Roy de Hierusalem, & Isabel d'Anjou, laquelle espousa Henry Comte de Champagne & en eut Alix de Champagne, femme de Hugues de Lezignem I. du nom, Roy de Hierusalem & de Cypre, fils d'Amaury ou Aymery I. & neueu de Guy, qui furent premier & second Roys de Cypre. Hugues I. eut fils & fille, à sçauoir Henry I. du nom, Roy de Hierusalem & de Cypre, pere de Hugues II. decedé sans enfans; la fille fut Isabel de Lezignem, femme de Henry, sorty des Princes d'Antioche, issus des anciens Comtes de Poictou. Cet Henry fut pere de Hugues III. Roy de Hierusalem & de Cypre, heritier de son cousin Hugues II. Il eut entre autres enfans trois fils & vne fille, qui furent Iean I. Henry II. & Aymery II. Roys de Hierusalem & de Cypre, morts sans lignée. Heluis de Poictiers leur sœur espousa Toron Roy d'Armenie, & en eut Henry I. aussi Roy d'Armenie.

## *HERBERT COMTE DE Vermandois.*

### CHAPITRE XIX.

*Du Tillet.*

Le nom que ce Comte portoit, & la Seigneurie qu'il possedoit, donnent suiet de presumer, qu'il estoit sorty, par degrez de ces anciens Comtes de Vermandois, dont nous auons parlé, soit du Comte Albert, soit d'Eudes son frere. Tant y a qu'il fut conioint par mariage auec ALIX DE CRESPY ou de VALOIS, fille de Raoul II. Comte de Crespy & de Bar sur Aube, lequel fut si puissant, qu'il espousa en secondes nopces Anne de Russie Royne de France, vefue du Roy Henry I.

## *ENFANS DE HERBERT COMTE DE Vermandois, & d'*ALIX DE CRESPY *sa femme.*

*Au Tresor des Chartes du Roy.*

EVDES fut des-herité du Comté de Vermandois, par le conseil des Barons, par ce qu'il estoit de petit entendement. Toutesfois il ne laissa d'espouser la fille d'vn Cheualier de Vermandois, & se void par vne Enqueste faicte du temps de Philippes Auguste, que cet Eudes procrea vn fils portant le mesme nom d'EVDES, surnommé Frarin, duquel sortit IEAN de Sainct Simon.

*Du Tillet.*

ALIX Comtesse DE VERMANDOIS & de Valois, fille de Herbert & sœur d'Eudes, espousa en premieres nopces HVGVES DE FRANCE, surnommé le Grand, fils puisné du Roy Henry I. leur posterité sera traictée cy-apres, en descriuant la troisiesme lignée des Roys de France.

*A du Chesne aux Hist. de Chastillon & de Montmorency.*

En secondes nopces ALIX fut conioincte par mariage auec RENAVD Comte de CLERMONT en Beauuaisis, qui estoit fils de Hugues Comte de Clermont & de Marguerite de Roucy; & en eut Marguerite de Clermont, femme de Charles de Danemarc Comte de Flandres, reputé Sainct, mort sans enfans; duquel estant vefue, elle espousa en secondes nopces Hugues Candauene Comte de S. Paul.

## COMTES DE SENLIS, DE LA BRANCHE DE VERMANDOIS.

## 12. PEPIN DE VERMANDOIS Comte de Senlis.

893. CHAPITRE XX.

Il estoit fils de Pepin Comte de Vermandois, qui eut pour pere Bernard Roy d'Italie. Auec son frere Herbert I. du nom, Comte de Vermandois, il fauorisa la iuste cause du Roy Charles le Simple contre Eudes, quand il se fit couronner en l'an huict cens quatre-vingts treze : cela fait cognoistre l'erreur de ceux qui estiment, que Robert le Fort Duc de France, pere du mesme Roy Eudes, fut fils de ce Prince PEPIN, auquel Vignier donne la qualité de Comte.

*Regino. Vignier sous 893. Fauchet.*

943. *ENFANS DE PEPIN COMTE de Senlis.*

13. BERNARD Comte de Senlis cy-apres mentionné.

13. SPORTA DE SENLIS espousa GVILLAVME, surnommé Longue-espée Duc de NORMANDIE, qui fut tué en l'an NEVF CENS QVARANTE TROIS par Arnoul Comte de Flandres, duquel mariage sortit Richard I. du nom, Duc de Normandie. Il est vray que Guillaume de Gemieges semble dire, qu'elle estoit Danoise, quoy que soit la Princesse auoit esté mariée suiuant la coustume des Danois. Autres sont d'aduis, qu'elle estoit fille & non sœur du Comte Bernard de Senlis. Mais puis que Dudon Doyen de l'Eglise de S. Quentin, & Ordetic Vitalis donnent à ce Comte BERNARD la qualité d'oncle du Duc Richard I. il faut plustost croire, qu'il estoit fils de sa sœur.

*lib. 1. cap. 2. Hist. Norm. Fauchet. Pithou. L. 2. de mor. & act. Nor.*

De Richard I. Duc de Normandie, fut fils Richard II. duquel sortirent entre autres deux enfans successiuement Ducs de Normandie, à sçauoir Richard III. & Robert II. qui eut pour fils Guillaume le Bastard, Duc de Normandie & Roy d'Angleterre, dit le Conquerant. Il espousa Mahaud de Flandres, fille de Baudoüin Comte de Flandres & d'ADELE DE FRANCE; laquelle eut pour pere Robert Roy de France, fils de Hugues Capet, souz la posterité duquel se verra la suite des Roys d'Angleterre & Ducs de Normandie.

*Dvcs de Norman-die.*

## 13. *BERNARD COMTE de Senlis.*

CHAPITRE XXI.

Fauchet.

AVCVNS sont d'aduis, que Bernard fils aisné de Pepin Comte de Vermandois, fut pere de ce Comte. Mais Vignier & Fauchet tiennent, qu'il fut procreé du Comte Pepin susmentionné, frere d'iceluy, & du Comte Herbert I. Il soustint le Duc de Normandie Richard I. du nom son neueu, contre le Roy Loüis d'Outre-mer, qui se vouloit emparer de son Duché, ayant retiré le ieune Prince en sa ville de Coucy; puis s'estant ioint auec Herbert fils du Comte de Vermandois son cousin, Thibaud Comte de Tours & de Chartres & autres, ils firent la guerre au Roy & prirent sur luy quelques places. François de l'Alloüette fait descendre de ce Prince BERNARD la Maison de Coucy, & luy donne pour fils Robert, qu'il dit auoir esté Comte de Senlis & Seigneur de Coucy. Mais il ne rapporte aucune preuue de cela; non plus que de ce qu'il allegue du mariage d'entre le mesme BERNARD, & la fille de l'Empereur de Lombardie & Roy de Prouence, fils de Boso. D'ailleurs cét autheur confond ce Prince auec vn autre Bernard, dit le Danois, qui viuoit au mesme temps, comme on recueille de Fauchet & autres bons autheurs.

945.

*Au Traicté des nobles de la Maison de Coucy.*

HISTOIRE

# HISTOIRE
## GENEALOGIQVE
## DE LA MAISON
## DE FRANCE.

### LIVRE CINQVIESME.

---

### PREMIERE PARTIE.

***CONTENANT L'ORIGINE DE LA troisiesme Lignée des Roys de* FRANCE, *dite des***

***CAPEVINGIENS.***

Ii

## SOMMAIRE DV LIVRE V.

### PREMIERE PARTIE.



### SECONDE PARTIE.

# DE L'ORIGINE PLVS ASSEVREE de HVGVES CAPET, Roy DE FRANCE.

## CHAPITRE PREMIER.

ENCORE que les Roys doiuent estre honorez, comme viuantes images de la Diuinité ; Si faut-il aduoüer, qu'estant d'ailleurs aduantagez d'vne illustre Origine & succession continuée par masles, qui de siecle en siecle se sont rendus celebres par leurs heroïques vertus, le deuoir redouble & agist plus puissammẽt à l'endroit des peuples sousmis à leur legitime puissance & authorité.

Ces deux considerations obligent principalement les François à vne plus estroite & particuliere veneration de leur Monarque, le plus grand & le plus Noble de la Terre. Car bien qu'il soit des anciennes Familles, comme des fleuues plus renommez, dont la source lointaine est bien souuent incogneüe ; Toutesfois LA MAISON DE FRANCE a ceste excellente Prerogatiue, qui est sans exemple en toutes autres Lignées, que son extraction Royale surpasse huict cens ans. Elle est cogneüe, & par indubitables preuues iustifiée dés ceste profonde antiquité, laquelle s'estend plus de deux siecles au dessus du Roy HVGVES CAPET, les predecesseurs duquel sont icy representez, auec sa longue & heureuse Posterité, & celle de son fils & successeur le pieux ROBERT. L'Abbé de Fleury Abbo, homme de sçauoir & de Sainteté, qui viuoit souz le regne de ce Prince (il y a six cens ans) parlant de luy dit, *Qu'il auoit eu des Roys pour peres de ses trisayeux.* Termes qui ne se doiuent pas seulement entendre des Roys EVDES & ROBERT I. ses predecesseurs, ny restraindre à leurs personnes, puis que le Pape Iean VIII. (qui fut esleu en l'an huict cens soixante douze) escriuant au Duc de France Hugues l'Abbé, frere de Robert le Fort, pere de ces deux Roys, entre les hauts tiltres qu'il luy donne & fort remarquables à ce suiet est celuy de SORTY DE FAMILLE ROYALE. Et de fait par la deduction, qui se verra cy apres, de l'extraction de ces Princes, quoy qu'il s'y trouue des opinions diuerses, & aucunes douteuses ; si est-ce qu'elles se rencontrent toutes à la tirer de plusieurs Roys signalez par leur valeur & generosité.

*Baron. in Annalib. Ecclesiast. ab. 1001.*

*Epist. 305.*

*Regali prosapia editum.*

Mais auparauant que d'entrer en ceste plus ample deduction, il semble n'estre inconuenient, de representer sommairement, & comme en vn aspect, ce que plusieurs autres anciens autheurs, aussi du temps du Roy HVGVES CAPET, ou qui en approchoient, nous ont laissé de tres-certain sur son Origine. Ils tesmoignent donc qu'il eut pour ancestres cinq grands & renommez Ducs de France, deux desquels ont esté Roys, (comme nous auons dit) & les Ducs ont tenu le premier lieu apres les

*Regino.*

Roys. La negligence des Historiens, ou bien l'iniure du temps, qui a fait perdre & supprimé leurs escrits, nous empeschent de monter plus haut dans les autres degrez de sa Genealogie. Mais aussi est-il tres-veritable & sans controuerse; qu'il estoit fils aisné de HVGVES le Grand, cestuy-cy fils du Roy ROBERT I. du nom, frere puisné d'EVDES pareillement Roy, ces deux derniers neueux paternels de HVGVES dit l'Abbé, & enfans de ROBERT, appellé par diuers autheurs LE FORT, LE GRAND & LE VAILLANT, qui estoit bisayeul de CAPET; tous ces Princes successiuement Marquis des pays d'entre Seine & Loire, ou Ducs des François; comme le mesme Capet en auoit esté Duc auant que de paruenir à la Couronne, à laquelle il reünit ce tiltre ducal, qui estoit le plus éminent du Royaume, ensemble la ville & le Comté de Paris, qu'il luy porta en domaine; sans que depuis ils en ayent esté separez ny eneruez iusques à maintenant.

*Ado Vien. Annales Frāc. incerti script. Frodoard. in Chron. Aimoin. Sigebert. Otho Frisingen. Chron. S. Benigni MS. Aimoin. Floriacen. l. 1. & 2. de mirac. S. Bened. Vuilelm. Gemetic. Hist. Norm. l. 8. c. 26. Dudo S. Quintini Dec. de actis Norman. l. 3. Fragment. Hist. Franc. Odoran. Annal. Fuldens. ad an. 867.*

Il est vray, que les rares vertus & grands merites de ce Prince ROBERT LE FORT, qui respandit son sang & sa vie en combatant genereusement contre les ennemis du nom Chrestien, & defendant les Autels & la liberté publique, l'ont rendu assez illustre, pour seruir d'vn solide & tres-honorable fondement à la tres-auguste Maison de France. Car vn Historien du siecle auquel il viuoit, recite; *Que si tous les hauts faits d'armes, qu'il mit à chef contre les Bretons & Normans alors idolatres, eussent esté redigez par escrit, on pourroit les comparer à ceux des Machabées.* Attendu donc ceste insigne loüange, il sembleroit inutile ou superflu de rechercher plus auant quels estoient ses ayeuls, & la principale tige de sa Maison. Mais pour satisfaire aux plus curieux, nous auons estimé deuoir rapporter les diuerses opinions de plusieurs Historiens, qui ont parlé de ceste Origine, sans que nous veillions entreprendre d'asseurer laquelle est la plus veritable; ce que nous laisserons au choix libre du lecteur iudicieux. Voicy quelques anciens tesmoignages de ce que nous auons dit.

REGINO Abbas Prumiensis ad an. 861.

CAROLVS (*Caluus*) *placitum habuit in Compendio, ibique cum Optimatum consilio* ROBERTO *Comiti Ducatum inter Ligerim & Sequanam aduersus Britones commendauit, quem cum ingenti industria per aliquod tempus rexit.*

Idem auctor ad annum 867.

ROBERTVS *absque galea & lorica accurrens, cum incautius dimicaret, & inimicos* (Nortmannos) *vltra insequeretur, interfectus est &c.* HVGO *Abbas in locum* ROBERTI *substitutus est, vir strenuus, humilis, iustus, pacificus, & omni morum honestate fundatus: siquidem* VDO & ROBERTVS *filij* ROBERTI *adhuc paruuli erant, quando pater extinctus est: idcirco non est illis Ducatus commissus.*

Idem REGINO ad annum 873.

*Per idem tempus* CAROLVS (Rex) *Andegauensem obsidebat vrbem; Denique Nortmanni postquam* ROBERTVM *& Ranulfum & alios generosa stirpis viros, qui patriæ terminos armis tuebantur, occiderunt &c.*

ADO Viennensis Archiepisc. ad an. 866.

ROBERTVS *quoque atque Ranulphus, viri mira potentia, armisque strenui, & inter primos ipsi priores, Normannorum gladio necantur.*

Auctor Annalium Fuldensium ad an. 867.

RVODBERTVS *Caroli Regis comes apud Ligerim fluuium contra Normannos fortiter dimicans occiditur, alter quodammodo nostris temporibus* MACHABÆVS. *Cuius prælia, quæ cum Brittonibus & Normannis gessit, si per omnia scripta fuissent,* MACHABÆIS GESTIS ÆQVIPARARI POTVISSENT.

## *OPINIONS DE CEUX QUI FONT descendre* ROBERT LE FORT *Duc de France, de la premiere Ligneé de nos Roys.*

### CHAPITRE II.

AUCUNS autheurs modernes escriuent, que ROBERT LE FORT Duc de France & Comte d'Anjou estoit issu de la premiere Lignée de nos Roys; Et de ce y a deux diuers aduis. Car les vns le tirent de CLODION le Cheuelu, par Alberic son fils, qu'on dit auoir esté ayeul d'Ansbert ou Anselbert, qui fut aussi ayeul de S. ARNOUL Euesque de Mets, lequel eut deux fils, Anchise (dont vint Charlemagne) & Clodulphe, duquel sortit Theodoric, qu'ils supposent auoir esté pere de ROBERT; laquelle deduction sera cy apres plus particulierement remarquée.

*Franc. de Belle-forest.*

*Cl. de Rubis en l'hist. de Lyon l. 3. c. 29.*

Mais le iudicieux Vignier n'est d'accord de cecy, & dit, *qu'Ansbert fut appellé Senateur & surnommé Romain, pour ce qu'il estoit de la race des anciens nobles Gaulois, qu'on appelloit Romains.* Ainsi Clodion estant notoirement sorty des François, Ansbert ne peut auoir tiré de luy son origine. Et de fait le mesme Vignier escrit en suite; *Que ce que les Chroniqueurs Lorrains* (voulant parler de Vassebourg) *ont mis en auant de la Genealogie d'iceluy, se peut verifier par vne infinité d'argumens & de preuues estre fabuleux, & ne se pouuoir prouuer par aucun bon autheur, combien qu'on ne puisse nier, que Charlemagne n'ait tiré sa descente de luy.*

*Sous l'an 520.*

Dauantage, Trithemius, Lazius, Munster & autres, donnent pour ancestres à Ansbert plusieurs Princes, qu'ils deduisent de pere en fils depuis le Roy Marcomir, sans faire mention du Roy Clodion; encores que longue enumeration, que font ces autheurs, ne soit pas plus asseurée; Mais elle ne laisse de tesmoigner la diuersité qui se trouue en ce qui est de l'extraction d'Ansbert: qui est vne autre raison pour douter qu'elle soit veritable de la part du Roy Clodion.

L'autre aduis de l'origine de ROBERT n'a pas vn meilleur fondement; Il est de ceux qui estiment, qu'il estoit sorty de CLOVIS LE GRAND premier Chrestien des Roys de France, par vn Prince de sa posterité, qui fut Childebert II. Roy d'Austrasie: Car il n'est pas certain, que le petit fils de ce Roy, qui fut Sigebert, bastard du Roy Thierry, se soit sauué en Alemagne (comme ils disent) apres qu'il eut perdu vne bataille contre Clotaire II. Roy de France, ny qu'il y ait estably sa demeure & laissé vne lignée, de laquelle aucuns ont vainement fait sortir nostre ROBERT. D'autant que cela n'est appuyé, que sur des simples coniectures, qui ont peu d'apparence. Et ceux-là ne considerent pas, que les meilleures Histoires nous enseignent, toute la posterité masculine du grand Clouis auoir pris fin en la personne du dernier Roy de ceste race, Childeric III. apres lequel PEPIN fut estably Roy des François, comme nous auons cy deuant touché aux liures precedens. Encore qu'aucuns de ce temps escriuent, auoir dequoy monstrer: Que ceste troisiesme lignée de nos Roys & la seconde, sont de la vraye descente directe masculine de Faramond & des Merouingiens: Mais nous estimons que la preuue certaine en seroit tres-difficile, voire mesmes impossible.

*Cl. Guiart.*

*Fr. d'Amboise.*

*En la Preface de Gregoire de Tours.*

## *AVTRES OPINIONS DES HISTORIENS, qui font sortir* ROBERT LE FORT *de la seconde Lignée des Roys de* FRANCE.

### CHAPITRE III.

QVANT à ceux qui soustiennent ROBERT le fort estre sorty du trone d'où procedoit CHARLEMAGNE, par vne Branche collaterale, ou bien qu'il descend directement de luy; sur cela se sont formez encor quatre diuers aduis; Nous commencerons par le plus commun. Mathieu Zampini Iurisconsulte Italien, & Alfonse d'Elbene Euesque d'Alby, qui, souz les regnes de Henry III. & HENRY LE GRAND, ont escrit de l'Origine & descente de HVGVES Capet, se font croire, que ROBERT bisayeul d'iceluy, descendoit de S. Arnoul, dont nous auons parlé; lequel eut deux enfans, qui firent deux Branches; l'aisné fut Anchise, pere de Pepin Heristel, ayeul par Charles Martel son fils, du Roy Pepin le Bref, pere de Charlemagne, chef de sa branche. L'autre fils fut Clodulphe, pere de Martin Duc d'Austrasie, lequel, par Childebrand, fut ayeul de Theodoric, l'vn des principaux chefs & conducteurs des armées de Charlemagne en la guerre de Saxe: lors de laquelle il donna telles preuues de sa valeur, qu'apres la conqueste du pays il en fut estably Gouuerneur, dont le surnom de Saxon luy demeura. Estant croyable, que Charlemagne, afin de rendre la paix plus ferme & asseurée, moyenna le mariage de Theodoric (que l'Histoire a remarqué auoir esté parent de ce grand Empereur) auec Iuthe ou Iudith, fille de Vitikind Roy de Saxe; & que de ce mariage sortit ROBERT le Fort.

*M. Zampin. De origine & atauis Hugonis Capeti.* *A. Delbeneus. De gente ac familia Hugonis Cap. origine.* *I. de Charron S. de Monceaux, en son Histoire Vniuerselle.* *A. Fauin en l'Hist. de Nauarre.* *Supplem. Aimoin. l. 4. c. 74* *P. Æmilius.*

Mais outre que l'ancienne Genealogie de S. Arnoul ne fait mention de ce Clodulphe qui ait eu lignée, bien de Glodulphe Euesque, sans luy donner des enfans, & ne parle non-plus de Theodoric; cela n'estát appuyé que sur de foibles presomptions, non sur l'authorité precise d'aucun approué Historien, il peut estre aussi hardiment dénié, qu'il est trop temerairement auancé. Aussi qu'il n'y a point d'apparence, qu'en l'espace de quatre-vingts ans & plus, qu'il y a dés le temps que Theodoric commença de paroistre en la guerre de Saxe, iusques à l'an huict cens soixante vn, que Robert fut estably Duc & Marquis de France, il n'y eust eu qu'vn seul degré, au lieu de trois pour le moins, qui d'ordinaire se rencontrent aux familles en telle distance de temps.

Autres tiennent, que ROBERT estoit en ligne directe issu du mesme Charlemagne, par le Prince Pepin, Chef de l'ancienne Branche de Vermandois, sorty de PEPIN Roy d'Italie, second fils de Charlemagne. Mais puis que ce Prince de la Maison de Vermandois fut de ceux, qui s'opposerent à Eudes Comte de Paris, fils du Duc de France Robert (qui eust esté son petit fils) & incita Charles le Simple de se faire couronner, c'est vne raison assez forte, pour destruire telle extraction imaginaire.

*Vignier.*

L'on peut dire la mesme chose de ceux, qui le font descendre de Hugues, fils bastard de Lothaire II. Roy de Lorraine, petit fils de l'Empereur Loüis le Debonnaire. Car l'Abbé Regino tesmoigne, qu'il fut, pour ses mauuaises conditions, aueuglé & relegué dans son Abbaye de Prom,

*Vvolfang. Lazius l. 3. de migr. gent.* *P. de S. Iulian aux Meslanges Histor.*

*Ans de Iesus Chr.* où il demeura le reste de ses iours, & y mourut sans auoir esté marié & sans lignée ; comme nous auons desia remarqué. D'ailleurs l'erreur de cét aduis se descouure apertemét, en ce que lors de la morr de Roberr à peine Hugues pouuoit estre nay ; Car le Roy Lorhaire son pere & Robert viuoienr en mesme temps, & moururent à deux ans seulement l'vn de l'autre. Or il est plus facile d'admettre rout autre changement en la Nature, que de s'imaginer qu'vn fils ait precedé son pere en l'ordre de la naissance.

Reste la quatriesme opinion de ceux, qui tirenr l'origine du Prince ROBERT, de HVGVES Duc de Bourgongne aussi fils de Charlemagne, qui fur tué en Languedoc, combaranr pour le Roy Charles le Chauue son neueu. Opinion qui semble estre fondée sur des argumens & presomptions plus vray-semblables, que les precedenres, à cause que cét Hugues fut surnommé l'Abbé par vne qualiré lors forr eminente, selon l'abus de ce siecle-là, auquel les Princes & grands Seigneurs, quoy que mariez & portant les armes, possedoient & renoient en leurs mains des Abbayes & riches benefices, pour l'enrretenement de leur gendarmerie, ayant fur les bras vne grande & difficile guerre à soustenir contre les Infideles. De fait ceste qualité d'Abbé se void incontinent apres continuée és personnes de Hugues frere de Roberr le Fort : comme aussi en celle de ses fils & petit fils Robert, Hugues le Grand & Hugues Caper. Il se peut donc faire, que cét Hugues Duc de Bourgongne, qu'vn autheur iudicieux de ce temps estime, apres quelques Historiens, auoir esté fils legitime de Charlemagne (quoy que quelques vns le disent fils naturel) a esté pere de Roberr le Fort & de HVGVES, aussi cogneu par ce nom d'Abbé ; A quoy s'accorde non seulemenr la conformiré des noms de Hugues, qui depuis ont esté si frequens en ceste famille de Capet ; mais aussi l'ordre des temps, qui doir seruir de regle aux Genealogies ; veu qu'il n'y a que vingt-trois à vingt-quatre ans d'interualle entre le remps de la mort de ce premier Hugues, & celuy du decés de Robert le Forr, lequel aduint l'an huict cens soixanre sept, & celuy du dernier Hugues, vingt ans apres.

*Annales antiqui Scriptoris ad an. 844.*

*Tiltres de S. Martin de Tours.*

867.

887.

*Regino.*

Que si l'on adiouste à ces trois considerations, ce qui est porré par la Chronique manuscripte d'Angers ; Que *Hugues l'Abbé, frere de Robert, estoit fils de Hugues Duc de Bourgongne*, & que le fils de Charlemagne de mesme nom, possedoit de grands biens en Bourgongne ; c'est vne autre raison pour donner quelque foy à relle exrraction. A quoy l'on peut encores adiouster, que Paul Emile souz le regne de Charles le Simple, parlant de Robert, fils de Robert le Fort, sacré & couronné Roy, dir, *Qu'il estoit recommandable par sa vertu, par la memoire de son frere Eudes, & par la mort de son ayeul, tué pour la defense de l'Estat François.* S'il n'a voulu dire le pere, qu'il auroit confondu auec l'ayeul.

Iean Besly Conseiller & Aduocat du Roy en la Seneschaussée de Fontenay le Comte en Poictou, a le premier releué ceste opinion en l'exacte Genealogie des Comtes de Poictou & Ducs de Guyenne, qu'il a publiée. Il rapporte donc ; *Qu'Aldearde de Bourgongne femme de Guillaume VII. Duc de Guyenne, estoit Princesse du sang Royal de France, non seulement par son pere Robert I. Duc de Bourgongne, fils du Roy Robert ; mais aussi par son cinquiesme ayeul Robert le Fort Marquis de France* ; lequel par ce moyen il induir estre sorty de la posterité de CHARLEMAGNE. Pour la preuue de cela, il se sert des tesmoignages des Roys de France CHARLES le Chauue & LOVIS II. son fils ; des Chroniques de S. Benigne de Dijon, & de S. Pierre le Vif de Sens, non imprimées ; d'vne Epistre du Pape Iean VIII. & de plusieurs autres preuues, non examinées iusques à present. Car ce souuerain Pontife de l'Eglise, escriuant au Prince Hugues l'Abbé,

frere du Marquis Robert, entre autres tiltres de l'addresse, est celuy *de Ant de Iesus Chr.* *Prince du sang Royal*, (comme nous auons remarqué.) Ce qu'estant ainsi dit absolument & enuoyé en France à vn Duc des François, semble ne se deuoir autrement expliquer, sinon qu'il estoit sorty du sang des Roys de France, regnans en ce temps-là, qui estoient les Carlouingiens. La Chronique de S. Benigne porte; que cét *Hugues estoit frere de Robert le Fort*, dont s'ensuit, que ce qui est dit par les autheurs de l'extraction d'iceluy Hugues, se doit aussi referer à Robert. Quant à la Chronique de Sens, elle pourroit retrancher le doute qu'on voudroit faire en cecy. Car elle dit mot pour mot exprimé du Latin; *Que le Roy* HVGVES CAPET estoit yssu de CHARLEMAGNE; *mais non de l'aisné de ses enfans, & qu'il espousa vne femme de sa mesme race; toutesfois hors degré prohibé, laquelle pareillement estoit descenduë de* CHARLEMAGNE, *& qu'en elle Capet engendra le Roy* ROBERT, *cousin du Roy Loüis & de Charles, qui fut prisonnier à Orleans.*

*Regali prosapia editus.*

*Histor. Eccles. Rem. l. 4. c. 5.*

Dauantage Frodoard fait mention de la lettre, que l'Archeuesque Fouques escriuit à l'Empereur Arnoul, luy rendant raison de la promotion d'EVDES, puis de celle de CHARLES le Simple à la Couronne de France. Et dit ce Prelat; *Qu'auec les autres il donna son consentement à ceste promotion d'*EVDES; *dautant que* CHARLES *le Simple n'estant encor en aage capable de gouuerner son Estat, la France auoit besoin d'vn Prince, qui la defendist de la fureur des Normans.* N'oubliant de representer à l'Empereur, *l'ancienne coustume des François, de ne recognoistre autres pour leurs Roys, que les Princes de la race Royale.*

Or pour leuer quelques doutes, qu'on pourroit faire sur aucuns points de la lettre de Fouques, qui semblent monstrer, qu'Eudes n'estoit de ceste qualité, il ne sera, peut-estre, hors de propos de les examiner. Fouques dit en premier lieu, que ce Prince *à stirpe Regia erat alienus*; termes, qui sainement entendus se doiuent expliquer, qu'Eudes estoit mal affectionné au sang Royal: Et ainsi le passage a esté fort bien traduit par celuy, qui a fait la version en nostre langue, de ceste Histoire de Frodoard. N'estant non plus considerable, ce qui est porté en la mesme lettre; *Que Charles le Simple estoit demeuré seul de la race Royale*; Fouques voulant dire, qu'il estoit resté seul des enfans du Roy Loüis, surnommé le Begue. Pour monstrer cela, & qu'il ne doit estre autrement entendu, c'est, qu'outre Charles viuoient encores en ce temps-là plusieurs autres Princes de la race Royale, comme l'Empereur Arnoul, & Herbert Comte de Vermandois. Par ainsi Charles n'estoit seul. Cela sert aussi de response à ce qui est encore porté; *Qu'Arnoul deuoit secourir le sang Royal prest à defaillir, afin que ceux qui n'estoient de son estoc & de son sang* (c'est à dire de la posterité de Loüis le Begue) *qui ja s'estoient fait Roys, ou le vouloient estre, ne fussent plus puissans, que ceux à qui la Couronne appartenoit.* Car ces derniers mots de Fouques se peuuent interpreter non d'Eudes, mais plustost de Guy Duc de Spolete (aussi mentionné en ceste lettre) lequel apres le decés du Roy Charles, dit le Gras, estant soustenu par quelques factieux, s'estoit fait couronner Roy de France en la ville de Langres; Et depuis cét vsurpateur n'estant agreable aux François, qui vouloient estre commandez par leurs Princes naturels & legitimes, non par les estrangers, fut contraint de s'en retourner aussi-tost en Italie.

*l. 2. circa an. 873.*

Mais afin de reprendre le fil de nostre discours, hors duquel nous auons esté emportez; l'Abbé Reginon, qui viuoit peu de temps apres ROBERT LE FORT, & l'a peu voir, parlant de luy & de Ranulfe Duc de Guyenne, auec lequel il fut tué par les Normans, il les appelle *Seigneurs de haute & grande extraction, lesquels* (dit-il) *moururent en defendant leur patrie.*

*Generosa stirpis viros.*

D'où

*Ans de Iesvs Chr.* D'où l'on peut induire, qu'ils estoient originaires François: estant remarquable, qu'il nomme tousiours ROBERT le premier. Ado Archeuesque de Vienne, Escriuain à peu prés du mesme aage, faisant mention de ces deux Princes, nous enseigne; *Qu'ils auoient vn merueilleux pouuoir en l'Estat, tenant en iceluy le premier lieu apres les premiers.* *In Chron.* *Et inter primos ipsi primi.*

Aussi le Pape Innocent III. en vn sien Decret dit formellement; *Que le Roy* PHILIPPES *Auguste estoit de la race de* CHARLEMAGNE; duquel lieu le celebre Cuias, l'vne des plus claires lumieres de la Iurisprudence, tire vne conclusion, qu'il tient pour certaine; *Que la Maison de France, qui regne à present, descend de ce grand Empereur*, la fortifiant de l'opinion de plusieurs autheurs François & Italiens, & en suite combat, par ceux d'Italie mesme, entre autres Raphaël Volaterran, l'imposture vulgaire du Poëte Dante Florentin, sur l'origine de HVGVES CAPET, laquelle meu d'vn esprit de vengeance, il inuenta par vne calomnie trop euidente, en haine de ce que Charles de France Comte de Valois, Prince de la mesme race, l'auoit chassé de la ville de Florence auec ceux de sa faction nommez les Blancs. Ce dire d'Innocent III. est conforme à celuy d'vn autre Pape, qui fut Æneas Siluius, depuis nommé Pie II. lequel aux Commentaires des choses memorables de son temps (ouurage qui est de luy-mesme, bien que publié souz vn autre nom que le sien) faisant mention du secours demandé au Roy LOVIS XI. par Marguerite d'Anjou Royne d'Angleterre sa cousine, il luy respondit; *Qu'elle eust esperance d'estre assistée de luy en son aduersité, comme de celuy, qui tiroit son origine du sang illustre de* CHARLEMAGNE, *le plus excellent Monarque de son temps.* A l'opinion de ces deux grands Chefs de l'Eglise nous adiousterons celle du fameux Cardinal Baronius, qui soustient aussi, *Que la lignée de* CHARLEMAGNE, *ne finit point au Roy Loüis V. fils de Lothaire, & qu'elle s'est continuée au Roy* HVGVES CAPET. Mais à quoy des tesmoins estrangers apres vn bon nombre de domestiques, qui en ont mieux sceu la verité? Toutesfois on peut prendre ceux-là pour supernumeraires, dont la voix & la preuue, quand elle ne vaudroit de par soy, vaudra comme de compagnie. *In cap. nouit, de iudiciis I.2. Decret.* *In notis ad idem cap.* *Lib.8. Geographia.* *Io. Gobelinus in Commentariis Pij 2.* *In Annalib. Ecclesia.*

Tant d'argumens & de raisons pourroient suffire, pour conclure, que HVGVES CAPET est issu de masle en masle de CHARLEMAGNE; Neantmoins nous ne deuons passer souz silence ce qui se trouue dans deux manuscripts, qu'on void en quelques bibliotheques. L'vn porte, *Que le pays & Comté d'Anjou fut donné à Robert le Fort en consideration qu'il estoit du sang Royal*; & l'autre; Que le Roy Robert en quelques siens Capitulaires declare, *Hugues Capet son pere auoir esté appellé à la Couronne, comme plus proche de la lignée de Charlemagne.* Car le Duc de Lorraine Charles frere de Lothaire, & oncle du Roy Loüis V. estoit tenu comme estranger & incapable de succeder.

Le President Fauchet recogneu pour l'vn des plus iudicieux en la recherche des antiquitez & de la verité de l'histoire de France, ne doit aussi estre obmis; Lequel (quoy qu'il eust escrit ailleurs,) se porte au mesme aduis, lors qu'il dit; *Que puis qu'Eudes & Robert son frere furent choisis pour estre Roys, cela le confirmoit en l'opinion, qu'il auoit tousiours eue, que ces Princes estoient du sang Royal.* Que si le mesme Autheur n'a particulierement asseuré ny voulu ou peu expliquer de quelle Branche sortie de Charlemagne Eudes & Robert estoient issus; Nicolas Vignier Historien non moins diligent & curieux a esté en pareil doute, en son Traité *de la Noblesse de la troisiesme Maison de France*; Auquel déduisant succinctement partie de la Genealogie de nos Roys, il la commence seulement au Prince ROBERT *Au liure des Origines.*

LE FORT, ſans vouloir monter plus haut; & dit; *Qu'encore qu'il y ait des Autheurs qui repetent ſon extraction de Vitikind de Saxe, qui fit la guerre à Charlemagne; Toutesfois n'ayant aſſez clairement deduit ceſte deſcente, cela a donné occaſion à pluſieurs autres Eſcriuains de debatre auec raiſons probables, que Robert n'eſtoit eſtranger, ains vray originaire de la France Gallique, ſorty de grand & haut lignage. Meſme qu'aucuns ont pris peine de monſtrer, que ſon eſtre eſtoit le meſme que celuy de* CHARLEMAGNE: Puis il adiouſte; *qu'il ne ſe vouloit embrouiller en telles contentions.*

*Ans de IESVS CHR.*

## *DE CEVX QVI RAPPORTENT l'extraction du Roy* HVGVES CAPET, *à l'ancienne Maiſon de Saxe.*

### CHAPITRE IV.

LA troiſieſme opinion ſur ceſte Origine, qui a eſté plus communement ſuiuie, eſt de ceux, leſquels font deſcendre ROBERT LE FORT de VITIKIND Roy ou Duc de Saxe. Ils ſe fondent ſur l'authorité de pluſieurs Hiſtoriens, aucuns François, autres eſtrangers. Des François le Continuateur de l'Hiſtoire d'Aimoin Religieux de S. Germain des-prez; l'autheur de l'œuure, dont on n'a qu'vn fragment, des geſtes du Roy Loüis VIII. Guillaume de Gemieges, Iues Eueſque de Chartres, & Guillaume de Nangis tiennent, Que *le Roy Eudes & le Duc & Marquis* ROBERT *ſon pere eſtoient Seſnes, ou de race Saxonne.* Ce qu'ont auſſi tenu Iean du Tillet, ſieur de la Buſſiere, Greffier de la Cour de Parlement de Paris, Pontus de Thiard Eueſque de Chalon, Eſtienne Paſquier Aduocat du Roy en la Chambre des Comtes à Paris, & Hieroſme Bignon Aduocat General du Roy en la Cour de Parlement. Laquelle opinion eſt encore ſuiuie par le Iuriſconſulte François Balduin, Iean Bodin, du Haillan, Paradin, de Serres & pluſieurs autres.

*Saxonici generis viri.*

*Au recueil des Roys de France.*

*En la Genealog. Sommaire de Hugues C.*

*Es recherches de la France.*

Quant aux eſtrangers, aucuns ſont Alemans, autres Italiens. Entre les Alemans, on remarque l'Abbé Conrad d'Vrſperg (qui viuoit l'an mil deux cens trente) & donne au Roy Eudes, Robert pour pere, & pour ayeul paternel Vvitikind du pays de Germanie: Naucler, Irenic, Auentin & quelques modernes, qui ont deſcrit des Genealogies des Roys & Princes, entre autres Lazius, Peucer, Reinec, Henninges & Reuſner tiennent le meſme aduis. Comme font aucuns Italiens, & de ceux-là ſont Flauius Blondus, Volaterran, Paul Æmile & Onufre.

*Au traité de l'excellence des Roys & Royaume de France.*

Ceſte opinion peut eſtre fortifiée, par ce que diſent les autheurs de deux anciennes Chroniques, dont on ne ſçait le nom, l'vne en langue Latine, & l'autre en vieil François; leſquelles ſont alleguées par Vignier; Elles portent, *Qu'enuiron l'an* HVICT CENS TRENTE, *vn* ROBERT *amena des troupes de Saxons, d'Alemans & de Bauarois au ſecours de Louis le Debonnaire contre ſes fils; Lequel ſe ſient en icelles plus qu'aux François Occidentaux, les enuoya contre Pepin en Aquitaine;* ſuiuant laquelle occaſion (adiouſte Vignier (Blondus Flauius en ſon Hiſtoire d'Italie l'appelle, *Duc de Saxe.* Et bien que Fauchet & Vignier attribuent la conduite de ce ſecours au Marquis ROBERT le Fort; ſi eſt-ce qu'il y a plus d'apparence de dire, qu'il ſe doit rapporter à l'autre ROBERT, qu'on peut à cauſe de cela ſurnommer *le Saxon.* Auſſi a-il eſté ainſi qualifié par Vignier;

830.

*Au traité de la Nobleſſe de la 3. Maiſon de Fr.*

*Ans de Iesvs Chr.*

Qui neantmoins femble auoir confondu ces Princes, & donner à vn feul, ce qui fe doit referer à deux.

Or ce premier Robert, pour trois grandes prefomptions, peut eftre eftimé pere du fecond. L'vne, à caufe de la conformité du nom; Car bien fouuent aux grandes Familles les peres font donner leurs noms à leurs enfans, pour en perpetuer la memoire: L'autre, dautant que les autheurs fufmentionnez difent, Robert le Fort eftre de *race Saxonne*; Et la troifiefme, pour la confideration du temps. Car puis qu'en l'an hvict cens soixante sept, que mourut ce Robert le Fort, qui fut trente fept ans apres, que le Saxon vint en France, fes enfans furent laiffez ieunes, cela doit faire prefumer, que luy-mefme n'eftoit pas lors beaucoup auancé en aage, & ainfi ne pouuoit trente-fept ans auparauant auoir efté le chef & conducteur d'vne puiffante armée, telle qu'eftoit celle, dont nous auons parlé, compofée de diuerfes nations. Ainfi vray-femblablement il y a eu deux Princes de ce nom de Robert, l'vn pere & l'autre fils. De fait la Chronique de S. Benigne de Dijon, qui n'eft publiée, faifant le Prince Hvgves *l'Abbé frere de* Robert *le Fort*, (les enfans duquel à raifon de cefte proximité de lignage demeurerent fouz la tutele du mefme Prince) & d'ailleurs le Religieux de Fleury Aimoin donnant pour pere à cét Hvgves, vn qu'il appelle Robert; il faut de là neceffairement induire & conclure, que ce qui eft dit de l'origine & parenté de l'vn, peut conuenir à l'autre.

867. *Regino.*

*lib. 2 de miraculis S. Benedicti cap. 1.*

Quant à l'alliance que prit ce Robert, qu'auec plufieurs autres nous furnommerons *le Saxon*, il y a pareillement des coniectures affez preignantes pour inferer, qu'il efpoufa l'vne des filles de Hvgves le Grand Duc de Bourgongne, qui eftoit fils de Charlemagne, duquel nous auons parlé. Ce qui fe pourra plus facilement comprendre par la Table Genealogiqve de fes alliances & Pofterité; Pour l'intelligence de laquelle, & de ce qui fuiura, nous auons adioufté la Branche directe des anciens Comtes de partie d'Anjou. Car en mefme temps il y en a eu deux, qui ont porté la qualité de Comtes de cefte Prouince.

CHARLEMAGNE Empereur & Roy de France.

- LOVIS le Debonnaire, Empereur & Roy de France.
  - CHARLES le Chauue Empereur & Roy de France.
- Hvgves le Grand Duc de Bourgongne & Abbé de S. Martin de Tours, eut deux filles.
  - N. fille de Hvgves, & femme de Robert. — Robert le Saxon qui viuoit l'an 830.
    - Robert le Fort Duc & Marquis de France, eut deux fils.
      - EVDES Roy de France.
        - Arnovl Roy de Guyenne.
      - ROBERT III. auffi Roy de France.
        - Hvgves le Grand Comte de Paris.
          - HVGVES CAPET Roy de France.
    - Hvgves l'Abbé, Duc de France.
  - Perrenelle auffi fille de Hvgves, & femme de Tertulle. — Tertvlle Comte de Gaftinois.
    - Ingelger Comte de Gaftinois.
      - Fovqves le Rovx Comte d'Anjou.
        - Fovqves le Bon Comte d'Anjou.

Ans de Iesvs Chr.

Fauchet sous 878.

In Bibliotheca Cluniacensi.

Nepos Hugonis Ducis Burgundiæ.

Il se void donc, que Hvgves Duc de Bourgongne eut deux filles, l'vne fut Perrenelle, que l'autheur ancien des gestes des Comtes d'Anjou nous apprend auoir esté mariée auec Tertulle, qu'il dit nommément, *auoir esté fille du Duc de Bourgongne, & que de ce mariage vint Ingelger, qui fut Comte de Gastinois*; lequel, S. Odon Abbé de Cluny en son traité du retour de S. Martin du pays de Bourgongne, dit *auoir esté neueu de Hugues Duc de Bourgongne*; ce qui se doit entendre, *petit fils*, suiuant la vraye interpretation du Latin. Ingelger fut pere de Fouques, dit le Roux, Comte d'Anjou.

Quant à l'autre fille de Hugues, pour monstrer, qu'elle espousa Robert le Saxon, c'est que la Chronique du Chanoine de S. Martin de Tours nous enseigne, *Que* Hvgves *l'Abbé estoit fils de la sœur de Perrenelle, femme de Tertulle*, de laquelle nous auons parlé; & la Chronique manuscrite d'Angers fait *cét Hugues l'Abbé fils de Hugues le Grand*, qu'il faut necessairement expliquer, *petit fils*, c'est à dire, fils de sa fille, comme il a esté dit. Car autrement, si ce dernier Hugues eust esté fils de l'autre, Perrenelle eust esté sa sœur & non pas sa tante, comme la qualifie l'autheur de la Chronique de S. Martin. Aussi Fauchet, qui semble suiure la Chronique d'Angers, dit, *Que ce Fouques Comte d'Anjou fut auancé aux honneurs par Hugues, fils de Hugues Duc de Bourgongne Comte-Abbé son parent, à cause de Perrenelle tante de Hugues.*

In chartulario S. Martini Turo.

Propinquum suum.

On peut confirmer tout cecy par la consideration de la parenté, qui se trouue auoir esté des Princes Robert le Fort & ses successeurs, & Hvgves l'Abbé son frere, auec les Roys & Empereurs de la ligne directe de Charlemagne. Car Charles le Chauue petit fils de ce grand Empereur, par plusieurs tiltres & chartes pour S. Martin de Tours, nomme expressément Hugues l'Abbé *son proche parent*. Et Charles le Simple donne la mesme qualité à Hugues le Grand Comte de Paris, pere de Hvgves Capet.

Sous 807.

Pour ce qui est du pere de ce premier Robert le Saxon, Fauchet semble inferer, que ce fut Vitikind Roy ou Duc de Saxe, duquel nous auons parlé; Car il dit, *Qu'en l'an huict cens sept ce Roy ayant esté tué par Gerold Duc de Suaube, il eut pour successeur Vvipert son fils* (*ce dit la Chronique de Saxe*) *qui peut-estre*, (adiouste Fauchet) Robert *le vaillant Marquis d'Anjou & pere des Roys Eudes & Robert*. Enquoy neantmoins il semble aussi confondre les deux Roberts; & en outre il dit auec beaucoup d'apparence, *Que le nom de Vvipert peut auoir esté facilement changé en celuy de Robert par ceux qui n'entendoient la prononciation Saxonne*. En vn autre endroit adioustant vn degré de generation, ce mesme autheur dit, *Que Robert estoit fils de Vitikind, qui eut guerre contre Charlemagne*; & encores ailleurs il vse de ces termes; *Que Charles le Chauue irrité de l'orgueil de Neomene Duc des Bretons, vint brusler le pays de Bretagne, pour chastier ce Duc, contre lequel il mena vne armée composée de François & Sesnes, conduits par Vvitikind & Robert son fils, ce dit Auentin, & predecesseurs de Hugues Capet.*

Sous 844.

Pontus de Thiard semble auoir eu quelque lumiere de ces deux Roberts. Car il donne à Vitikind Roy de Saxe, pour fils Robert I. & à cestuy-cy Vitikind II. lequel il dit estre pere de Robert II. & que de luy sortirent Eudes & Robert III. En laquelle descente & deduction ce Vitikind II. semble estre superflu & inutilement adiousté, si ce n'est, qu'on le veille appuyer sur ce que dit l'Abbé Conrad d'Vrsperg, qui donne à Robert pour pere Vitikind.

Bref nous auons remarqué dans vn cartulaire de l'Eglise de S. Martin de Tours, qui contient l'extrait de plusieurs anciens tiltres; Qu'enuiron

*Ans de Iesvs Chr.* l'an huict cens soixante trois le Roy Charles le Chauue commit le gouuernement de ceste Abbaye de S. Martin à Robert Comte d'Anjou, qui est dit issu de *race Saxonne & fils de Richard* (peut-estre faut-il Robert.)
863. Et en suite est aussi faite mention, tant d'Evdes & de Robert enfans
887. d'iceluy, pareillement Abbez apres leur pere (l'vn pendant le regne de
895. Charles le Gros, & l'autre, qui est Robert, de celuy de son frere Eudes) que de Hugues fils du mesme Robert couronné Roy, qui fut aussi Abbé.
927. D'ailleurs en vne Chronique de S. Victor lez-Paris, il est porté, Que Robert & le Roy Eudes son fils estoient de *race Saxonne*; Le continuateur d'Aimoin dit la mesme chose.

La proësse & les hauts faits d'armes de Vvitikind Roy de Saxe luy ont acquis le surnom de Grand, pour auoir esté le plus roide & plus difficile à surmonter de tous les estrangers, qui se sont opposez aux conquestes & à la fortune de Charlemagne. Car il eut le pouuoir de luy resister par l'espace de trente ans, reprenant à toute heure nouuelles forces de ses frequentes desconfitures. Ceste valeur insigne de Vitikind, & d'ailleurs la grandeur de sa Maison, laquelle a esté la souche d'où sortent deux Henris, & trois Othons Empereurs d'Occident, & diuers autres Princes de Saxe, ont possible induit tant d'autheurs, principalement les Alemans, d'en faire aussi la tige du vaillant Marquis Robert, & dire, qu'il estoit fils de Vitikind III. qui eut pour pere Vitikind II. cestuy-cy fils du premier : aucuns pour ceste cause donnant au mesme Robert le surnom *de Saxon*. Mais d'autant que les plus anciens de tous ces Historiens n'apportent rien de certain sur cela; & n'expliquent point si Vitikind, qu'ils appellent pere de Robert, est le Prince, qui fut aduersaire à Charlemagne, ou bien si c'est son fils ou quelque autre de sa posterité, ny si Robert estoit Saxon du costé paternel, il y a suiet de douter, qu'il fust issu de ce Vitikind Roy de Saxe, du moins en ligne masculine. Car on pourroit l'interpreter de l'estoc maternel, comme il se remarque és anciens autheurs plusieurs semblables exemples de ceux qui ont pris le surnom de leur extraction maternelle. Le mesme estant auiourd'huy souuent pratiqué en aucunes grãdes Maisons d'Espagne. Dauantage l'Historien Vitikind Saxon, proche de ce temps-là, qui a esté si particulier & si passionné Escriuain de la Maison de Saxe, n'eust pas obmis vne si notable & honorable particularité, que de rapporter à ceste Maison l'origine du Roy Evdes, auquel il donne tant de loüanges pour ses vertus & la grandeur de son courage, mesme le qualifie, *premier apres Charles, surnommé le Simple, Roy de France*. Neantmoins il le dit *estre issu de la Franconie*. Ioinct qu'Irenic & Naucler, qui ont parlé de la Lignée du grand Vitikind; Comme aussi Albert Crants, qui estoit pareillement Saxon, & a particulierement descrit l'histoire de son pays, auec la posterité, tant de ce grand Prince Vitikind, & celle d'autres Princes de Saxe, ne parle entre tous les descendans du mesme Prince, de ce Robert, ce que vray-semblablement il n'eust pas (non plus que l'autre) obmis, pour donner gloire à sa nation.

*Io. Carion. in Chron.*
*D. Chytræus l. 1. Chron. Saxon.*
*l. 2. c. 4.*

Aussi Belle-forest en ses Annales de France a remarqué auec quelque apparence, que l'abreuiation és manuscrips peut auoir causé l'erreur de l'expression de l'origine de Robert le Fort de ce costé-là. D'autant qu'estant escrit en ceste sorte, *Sãonici generis vir*, & en d'autres *Xñici generis*, cela les a trompez, croyans qu'il falloit lire *Saxonici*, au lieu de *Santonici*; dont le mesme autheur semble induire, que ce Prince estoit François naturel, issu du pays de Xaintonge ou de Guyenne, ce qui peut-estre vray-semblable; Estant d'ailleurs à considerer, que Reginon, Adon de Vienne & Othon de Frisingen parlant de Robert, ne donnent aucu-

nement à entendre, qu'il estoit Saxon ou estranger; Et n'est point à croire, qu'ils eussent oublié le sang & la nation d'iceluy, s'ils l'eussent estimé autre, que François naturel. Aussi plusieurs estiment, que Charles le Chauue ayant en sa Cour tant de Princes & Seigneurs ses parens, n'eust voulu donner à vn estranger vne si belle & honorable charge, comme estoit le Marquisat ou Gouuernement de France; pour l'opposer à des estrangers, comme il estoit luy-mesme.

On pourroit toutesfois soustenir, qu'apres la conqueste de Saxe par Charlemagne, les peuples de ce pays n'estoient plus tenus ny reputez pour estrangers, ains pour vne mesme nation auec les François; ce que tesmoigne assez le mesme Historien Vitikind de Saxe. De là vient, que les Henris & Othons premiers, encore qu'ils fussent natifs de Saxe & non du sang de Charlemagne, ne voulurent estre appellez autrement, que *Roys ou Empereurs de France ou des François*, & non de Saxe ou Germanie. De fait l'Empereur d'Orient Constantin Porphyrogenite, ayant redigé par escrit plusieurs belles instructions en sa langue Grecque (depuis peu données au public) lesquelles il addresse au Prince Romain son fils, pour le conduire à dignement administrer l'Empire; entre autres points notables il luy defendit tres-expressément de prendre alliance par mariage és maisons des Princes estrangers, *sinon celle des François*; voulãt entendre les Roys d'Alemagne & Empereurs, qui estoient en ce temps-là ceux de la Maison de Saxe, comme la suite du discours de cét Empereur monstre clairement, où il parle d'Othon le Grand, qu'il appelle nommément *Roy de France, qui est* (dit-il) *la Saxe*.

*libro 1.*

*cap. 12.*

*cap. 30.*

Aussi remarque Vignier, que seulement apres la diuision des Royaumes de Loüis le Debonnaire faite entre ses enfans, les peuples, qui se trouuerent compris en l'vn d'iceux, deuindrent estrangers aux autres, comme tous ceux, qui au temps de ceste diuision & auant icelle, tenoient de grands Estats & dignitez dans aucuns d'iceux, en s'obligeant de demeurer au seruice & souz la domination de qui elles dependoient, furent tenus depuis pour suiets naturels du Royaume d'iceluy; ce qu'on pourroit penser estre aduenu à nostre ROBERT, lequel bien que venu de Saxe, ne laissoit d'estre reputé François.

Mais afin de ne sortir point des limites de la France Occidentale ou Gallique, il est certain, qu'anciennement les Saxons s'estoient habituez en quelques endroits du Royaume, mesmement à l'embouchure de la riuiere de Seine, en Normandie & en Bretagne, dont se trouuent des vestiges dans l'Histoire de Gregoire de Tours; faisant mentiõ des Saxons d'autour de Bayeux; comme aussi dans les Capitulaires du Roy Charles le Chauue. De sorte qu'il y auroit apparence de presumer de là, que ROBERT auroit pris origine de quelque Prince, qui commandoit ces peuples; & à cause de ce auoir esté dit de *race Saxonne*.

*lib. 5. c. 27.*
*Capitul. 12. vbi Sirmondus in notis.*

Or puis que l'ancien Historien Raoul Glaber declare, n'auoir peu representer la race du Roy ROBERT I. pere de Hugues le Grand, Duc de France & Comte de Paris, pour trouuer de l'obscurité en la déduction d'icelle; Et que du Tillet, Vignier, Fauchet, Masson & autres bons autheurs de ce temps n'ont remarqué certainement le pere, ny l'ayeul de ROBERT LE FORT; nous auons vne legitime excuse. Ayant iugé estre plus à propos, de nous arrester à vne verité constante & laquelle ne reçoit aucune difficulté; en prenant pour principe & fondement de nostre Histoire, le mesme Prince ROBERT LE FORT, que voulant monter plus haut, nous appuyer sur des coniectures, qui bien souuent se trouuent contraires aux choses les plus certaines & asseurées.

*lib 1. c. 2.*

# SECONDE PARTIE
## DV LIVRE
## CINQVIESME.

*LES DVCS ET MARQVIS DE* FRANCE, *Comtes de* PARIS *&* *d'Anjou; & les Ducs de Bourgongne, predeceſſeurs des Roys* EVDES, ROBERT I. *&* HVGVES CAPET.

Depuis l'an DCCCXL. iuſques à l'an DCCCCXXCVII.

# TABLE GENEALOGIQVE
## DES DVCS DE FRANCE.

1. ROBERT.

2. ROBERT LE FORT Duc de France & Comte d'Anjou. — HVGVES L'ABBE' Duc de France.

3. EVDES Roy de France. — ROBERT Duc de France, couronné Roy I. du nom. — N. fille de Rob. le Fort.

4. ARNOVL Roy de Guyenne. — HVGVES LE GRAND Duc de France & Comte de Paris. — EMME Royne de Fr. — HILDEBRANTE Comtesse de Vermandois.

5. HVGVES CAPET Roy de France. — OTHON Duc de Bourgõgne. — EVDES Duc de Bourgõgne. — HENRY Duc de Bourgongne. — BEATRIX Duchesse de Lorraine. — EMME Duchesse de Normandie. — HERBERT.

6. ROBERT II. Roy de France. — EVDES fils naturel, Vicomte de Beaune.

7. AQVION de Beaune Abbé. — IEAN de Beaune.

2. ROBERT

# 2. ROBERT
## *Duc & Marquis de France, Comte d'Anjou, d'Orleans & de Blois, surnommé* LE FORT *& le* GRAND.

CHAPITRE V.

850. EN l'espace de quatre cens ans le Royaume de France à diuerses fois auoit esté grandement trauaillé par les armes & les furieux rauages des Gots, Vandales, Bourguignons & Sarrazins; dont il s'estoit heureusement demeslé. Mais souz le regne de Charles le Chauue il se veid encore agité des plus vehementes & rudes tempestes, qu'il eust auparauant soustenu. Car d'vne part les Bretons ou Armoriques se voulant soustraire de la subiection legitime de la Couronne de France, faisoient guerre continuelle aux François. D'autre costé les Normans ou Danois, encore Payens & Infideles, abordez par mer, apres auoir, ainsi qu'vn torrent impetueux, rauagé les costes de Neustrie (de leur nom depuis dite Normandie) & celles de Bretagne Armorique & de Poictou, ils y laissoient diuerses marques d'inhumanité; comme aussi és Prouinces d'Anjou, de Touraine & du Maine, n'espargnant les choses plus sainctes & sacrées. Car ils prirent, bruslerent & saccagerent plusieurs villes, chasteaux, Eglises & Monasteres, mesme tuerent l'Euesque de Nantes & autres Ecclesiastiques. De sorte qu'en ceste calamité publique on iugea necessaire de leur opposer vn grand & valeureux Chef de guerre, lequel ainsi qu'vn ferme rampart, peust arrester le cours de tant de violences. Alors chacun ietta les yeux sur le Prince & Comte ROBERT LE FORT, qui fut solemnellement estably Duc des François par le Roy Charles le Chauue, de l'aduis d'vn Parlement ou assemblée des Estats generaux de France, tenuë en la ville 861. de Compiegne en l'an HVICT CENS SOIXANTE-VN.

*Chronicon Turonense MS.*

*Regino l. 2.*

Ceste charge estoit encore plus importante & honorable, que celle, qui huict ans auparauant luy auoit esté deferée, lors qu'en l'an huict cens cinquante trois, le mesme Roy Charles l'enuoya aux pays du Maine, d'Anjou, & de Touraine, auec Dodon Euesque (peut-estre d'Angers; Car en ce temps vn Prelat de pareil nom en renoit le siege) pour rendre la Iustice & estre comme Lieutenant general du Roy & Gouuerneur auec vn ample pouuoir & authorité. Il y a grande apparence d'estimer, que ce fut alors, qu'il eut aussi le tiltre & qualité de Comte d'Anjou.

*Caroli Calui Capit. 12. Missi Dominici.*

*Cl. Robert. in Gallia Christ.*

Tant y a qu'estant pourueu de ceste nouuelle dignité, il deuoit garder & defendre des courses & degasts des Bretons & Danois, toutes les Prouinces qui sont depuis la riuiere de Seine iusques en Bretagne, & entre la riuiere de Loire & la mer de Normandie. Honneur durant plus insi-

gne & remarquable, que ce Prince l'eut, non en simple Gouuernement (comme aucuns se sont persuadez) ains en fief & domaine, pour luy & sa posterité, souz le tiltre de Duché & Marquisat de France: les Comtes, qui se trouuoient lors en ce ressort, tenans & releuans de luy, comme ceux de Chartres, du Mans & d'Angers: Car en ce temps il y auoit vn autre Comte du pays d'Anjou, la riuiere de Maine, qui passe à Angers, diuisant les deux Seigneuries.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Regino sub. an. 867.*

*Fauchet.*

Robert continua de se porter genereusement en ceste grande charge, estimée la premiere du Royaume, & non moindre que celle des anciens Maires du Palais; iusques à ce qu'ayant ioint ses forces auec celles de Ranulfe I. du nom Duc de Guyenne, & auec celles des Comtes Godefroy & Henry, ils vindrent attaquer les Normans; lesquels apres auoir pillé la ville du Mans, s'estoient campez au lieu nommé Briesarre, proche de la riuiere de Loire, sur les marches d'Anjou & du Maine. Les François ayant donc obtenu la victoire sur ces barbares, ils assiegerent en vne Eglise auec Hasting leur Chef. Mais le Duc ROBERT, apres auoir beaucoup trauaillé, se trouuant incommodé de l'ardeur du Soleil souz le faix de ses armes (par ce que c'estoit au mois du Iuillet) tout moite de sueur se fit oster son heaume, pour se rafraischir. Cependant les ennemis sortis de l'Eglise, s'estant iettez inopinément sur les François, furent par eux vigoureusement repoussez. A ce bruit le Duc ROBERT accourut incontinent, ainsi desarmé qu'il estoit, & comme il les poursuiuoit trop hazardeusement se laissant emporter à la chaleur de son braue courage, ils le tuerent à la porte de l'Eglise, & à l'instant retirerent son corps au dedans d'icelle. Ranulfe courut mesme fortune que luy. Car estant blessé d'vn coup de traict, il en mourut aussi trois iours apres, l'vn & l'autre comblans leurs derniers iours d'vne fin tres-glorieuse, puis qu'ils moururent pour la defense de la religion Chrestienne & de l'Estat François; dans lequel, comme Adon de Vienne tesmoigne, *ils estoient des premiers entre les premiers.*

*Gesta Normannorum in Francia, sub an. 869.*

*Regino.*

*Annales Fuldenses.*

*Ado Vien.*

*Sigebert. ad an. 866.*

*Otho Frisingen.*

*I. Besly en la Geneal des Ducs de Guyenne.*

Plusieurs Historiens, aucuns proche de leur temps, nous asseurent, que ROBERT mourut l'an HVICT CENS SOIXANTE-SEPT. Vn ancien autheur sans nom, qui a descrir les gestes des Normans, dit que ce fut deux ans apres. Ce qui monstre l'erreur de quelques modernes Escriuains, lesquels rapportent le temps de ceste mort à l'an huict cens soixante quinze. Il estoit alors en la fleur de son aage, & laissa ses deux fils si ieunes, qu'ils ne iouïrent si-tost de la dignité que leur pere auoit euë & meritée pour sa vertu & magnanimité, laquelle a esté celebrée par ces anciens Historiens, dautant plus croyables, qu'aucuns d'eux ont esté comme tesmoins oculaires de ses faits heroïques, ayant vescu de son temps, & autres peu de siecles apres.

*Sa mort 867.*

*Regino.*

*Fuldenses Annales.*

*A. Fauin au Theatre de Cheualerie.*

*Continuat. Aimoin. l. 5. c. 41.*

Ils appellent donc ce Duc & Marquis ROBERT, LE FORT & le MACHABEE de son temps: le comparant à ce grand & puissant Capitaine des Israëlites, qui fut tué pour la defense & le Salut du peuple de Dieu. Par autres ROBERT est surnommé LE VAILLANT & LE GRAND.

*1 Machab. c. 9.*

*Annales Fuldenses.*

Nous auons cy-deuant remarqué ce qui estoit de plus particulier és autheurs sur son extraction, & representé que s'il a eu pour frere Hugues l'Abbé; comme il est porté en la Chronique de S. Benigne de Dijon, il s'ensuiuroit (selon qu'escrit Aimoin de Fleury) qu'ils auroient eu pour pere vn Seigneur appellé Robert. Et si nous croyons vn autheur moderne, il a esté aussi frere de Conrad Comte de Paris: peut-estre sorty des Seigneurs d'Altorf & de Vvelphe Comte de Rauensperg; lequel Conrad

*Fr. de Belleforest és Annal de Fr. l. 2. c. 32.*

*Ans de Iesus Chr.* auoit pour sœur Iudith, deuxiesme femme de l'Empereur & Roy de France Loüis le Debonnaire, & pour frere vn autre Conrad Comte, tige d'aucuns Roys de Bourgongne. Mais cela n'est garenty d'aucune authorité vallable. Et ainsi auons estimé nous deuoir plustost arrester à ce que dit Aimoin de Fleury de ce premier ROBERT: Lequel, comme aucuns pensent, fut (plustost que ROBERT LE FORT) marié auec l'vne des filles de Hugues Duc de Bourgongne, fils de Charlemagne, ainsi qu'il a esté plus particulierement touché cy deuant. *ROBERT LE FORT.*

Nous adiousterons, qu'auec bonne raison, André du Chesne Geographe du Roy est d'aduis, y auoir eu quelque parenté entre ROBERT le Fort & les Comtes de Blois & d'Orleans Guillaume & Eudes, qui furent tuez pour la querelle de Loüis le Debonnaire, contre Lothaire son fils; (834.) Puis qu'il se trouue, qu'apres vn autre Eudes Comte de Blois (qu'il estime neueu du premier) ce Comté vint à ROBERT, lequel, par vne charte de l'Eglise de S. Martin de Tours, passée au chasteau de Blois, eschangea certaines terres situées au Comté de Blois, auec Actard Euesque de Nantes, au mois de May de l'an vingt-cinquiesme du regne de Charles le Chauue, qui reuient à l'an de nostre Seigneur, huict cens soixante cinq. (865.) *En Hist. de Bourg. & Chastillon. Annales antiquis sed incertis. Tabularium S. Martini Tur. Hier. Bignonij in Senatu Patroni R. nota ad veteres formulas incertis.*

## ENFANS DE ROBERT LE FORT, DVC *de France & Comte d'Anjou.*

3. EVDES Duc de France & Comte de Paris, puis Roy de France, duquel sera parlé cy apres plus particulierement.

3. ROBERT II. aussi Duc, puis Roy de France, continua la Lignée, comme on verra en son lieu.

3. N. fille de Robert le Fort Duc de France, espousa selon l'opinion de du Chesne, le Comte EMENON d'ANGOVLESME, & en eut Adalelme vaillant Cheualier, qui se porta genereusement contre les Danois, quand ils assiegeoient la ville de Paris; dans laquelle il se renferma auec Eudes son oncle maternel, en l'an huict cens quatre-vingts sept; (887.) L'vn & l'autre firent plusieurs saillies sur eux le plus souuent au dommage de ces barbares, en l'vne desquelles ils perdirent vn de leurs Roys. Du Chesne adiouste; qu'il y a apparence, que cét Adalelme fut frere d'Aimar Comte de Poictiers: Toutesfois Reginon l'appelle oncle, & le Comte Gautier son fils, neueu d'Eudes, c'est à dire son cousin. Lequel s'estant rebellé contre son oncle, fut pris à Laon & eut la teste trenchée l'an huict cens quatre-vingts douze. (892.) Reginon fait aussi mention de Megingaud Comte, neueu du Roy Eudes, qui fut tué au mesme an huict cens quatre-vingts douze par Alberic, & son corps inhumé à S. Mesmin de Tréues. L'Empereur Arnoul donna les honneurs de ce Megingaud à Zundibold son fils naturel, qui fut depuis Roy de Lorraine. *En l'Hist. de Bourg. l. 2. c. 16. Abbo de obsid. Lutetiæ l. 1.*

*Aucuns, sans vallable fondement, donnent à* ROBERT *le Fort pour fils Theodoric, vulgairement appellé Thierry, qu'ils disent auoir esté Duc de Bourgongne, pere du Duc Richard, & ayeul de Raoul Duc de Bourgongne couronné Roy de France, viuant Charles le Simple. Mais d'autres (auec plus d'apparence) tirent d'ailleurs l'origine de Richard, comme il sera veu cy apres en l'Eloge d'*EMME *Royne de France, fille du Roy* ROBERT I. *& femme du mesme Roy Raoul.*

# 2. HVGVES L'ABBE',
## *surnommé le* GRAND, *Duc de France & de Bourgongne, Comte d'Orleans & d'Anjou.*

### CHAPITRE VI.

ENCORE qu'aucuns soient d'aduis, que ce Prince fut fils aisné de Robert le Fort Duc de France, neanmoins il y a plus de 860. suiet de croire, qu'il a esté son frere; veu mesmement, que l'Abbé Reginon, qui viuoit peu d'années apres, ayant discrettement escrit, qu'il fut substitué au lieu de Roberr, pour ioüir de son Duché de France, dautant qu'Eudes & Robert fils d'iceluy estoient encore fort ieunes; c'est vn argument assez fort, pour induire, que HVGVES ne succeda pas immediatement de son chef; mais seulement en qualité d'oncle & de tuteur. Puis le continuateur du Religieux Aimoin, & l'autre Aimoin de Fleury disent expressément; Que *Robert laissa seulement deux fils à luy suruiuans.* Bien y a-il de grandes raisons qui font estimer, que HVGVES estoit fils de Robert; comme nous auons dit, & frere de l'autre Roberr le Fort, selon la Chronique de Dijon.

Tant y a que les rares vertus & bonnes qualitez dont il estoit doüé, le firent renommer & tellement rechercher, qu'il eut le principal maniement des affaires sur la fin du regne de Charles le Chauue; Lequel il accompagna au voyage qu'il fit en Italie, lors qu'il fut declaré Empereur, & assista en l'assemblée solemnelle de la Noblesse tenuë à Pauie, HVGVES se trouuant auoir souscrit les Capitulaires qui furent arrestez en ceste assemblée; En l'année suiuante le mesme Roy par vn autre Capitulaire l'ordonna auec plusieurs Comtes, Prelats & grands Seigneurs, pour demeurer prés la personne de son fils, le nommant le premier, mesmes auparauant les Euesques Vvalter, Vvala & Gislebert. Aussi par vne charte pour S. Martin de Tours, il l'appelle *son fidele & proche parent*, comme nous auons remarqué cy deuant: qualité que luy donne aussi l'Empereur & Roy de France Loüis le Begue son fils & successeur. Qui l'eut pareillement en si bonne estime, qu'estant proche de sa fin il le declara (auec Bernard Comte d'Auuergne) bail & gouuerneur du ieune Loüis son fils aisné & heritier, que HVGVES, de l'aduis des Princes, fit incontinent apres sacrer & couronner Roy en l'Abbaye de Ferrieres en Gastinois, auec Carloman son frere.

*Regino. Ado. Caroli Cal. Capit. 41. Capitul 43. apud Carisiacum.* 876.

*Diplomata pro Ecclesia S. Martini.*

*Aimoin. l. 5. c. 39.*

Aux regnes suiuans il eut aussi vne grande authorité, & n'estant moins que Robert le Fort son frere, affectionné au bien de la France, s'employa de si bonne façon en la guerre contre les Normans, qu'il les deffit en plusieurs rencontres. Et toutesfois lors qu'aucuns d'eux tomboient entre ses mains, par vne charité Chrestienne, il auoit le soin de les faire instruire en la vraye Religion & en apres baptiser, comme il aduint en l'an huict 876. cens soixante seize; puis estant baptisez les fit presenter à l'Empereur, qui les renuoya en leur pays chargez de presens.

*Aimoin. Floriac. l. 1. de miraculis S. Bened. Fauchet.*

Le mesme Roy Carloman le deputa au Parlement de Vormes, pour demander à l'Empereur Charles le gras, la part de la Lorraine, que souloit tenir le Roy Loüis le Begue pere du ieune Roy.

Pendant le regne de ces deux Princes Loüis & Carloman, les Comtes Theodoric & Boson (ce dernier depuis Roy d'Arles) ayant eu vn grand

*Ans de Iesus Chr.* different pour le Comté d'Autun en Bourgongne, que chacun d'eux Hugues pretendoit, il fut par HVGVES adiugé à Boson auec ceste condition, qu'il laisseroit au Comte Theodoric quelques Abbayes dont il ioüyssoit. Et de là on peut iuger combien estoit grande l'authorité de HVGVES, qui fit aussi donner par le Roy Loüis III. à Ingerger Comte de Gastinois son parent, vne partie du Comté d'Anjou. *L'Abbé, Duc de France. Fauchet.*

884\. Apres la mort de Carloman, les Normans retournerent en France, & comme ce Duc & les autres Princes François leur eussent enuoyé remonstrer le traicté de paix de n'agueres fait auec eux, ils respondirent, l'auoir seulement fait auec Carloman; dont HVGVES estant iustement irrité, se mit aux champs, & nonobstant le peu de gens qu'il auoit, deffit vn grand nombre de ces Infideles, ce qui fut cause d'abaisser tellement leur orgueil, que pour vn temps ils se garderent de rauager le Royaume. Bref il se porta si bien en sa charge, que n'ayant peu les exterminer entierement, on peut dire, qu'en ceste poursuite il fut plustost abandonné de la faueur de Dieu (courroucé contre la France) que de vigilance, valeur & prudence humaine. *Idem. Adelerius Floriacen. in append. ad Aimoinum.*

Ce genereux Duc fut pareillement tuteur du ieune Roy Charles le Simple encores enfant. Ainsi par l'espace de sept ans il administra fidellement le Royaume. Aussi receut-il en fief perpetuel le pays de Neustrie comprenant toute la terre d'entre Seine, Loire & la Mer, fors les Euesschez. En fin apres auoir gouuerné les affaires auec beaucoup de gloire, pendant le regne de cinq Roys, il mourut l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS SEPT à Orleans, lieu auquel il estoit nay (comme escriuent quelques Historiens) & suiuant son vouloir & ordonnance, fut inhumé en l'Eglise de S. Germain d'Auxerre. *Chronique de S. Aubin d'Ang. Sa mort 887. Regino.*

On le remarque pour le premier, qui, auec le Comte de Paris & Marquis Robert, ayant assigné aux Moines des Abbayes royales leur portion, pour viure, & des Doyens pour les gouuerner, se mirent en possession des autres biens des mesmes Abbayes, afin de s'en seruir à soustenir la guerre contre les Normans, & de là leur fut donné le surnom d'Abbez. Ce desordre & abus dura iusques au regne du Roy Robert, fils de Hugues Capet. Reginon dit, que le Prince Raoul, qui l'an huict cens quatre-vingts huict se fit saluer & couronner premier Roy de la Bourgongne Transiurane, estoit neueu de HVGVES l'Abbé, non pas son arriere fils, comme autres estiment. *Gaguin. Regino.*

HVGVES porta aussi le surnom de GRAND, à cause de la grandeur de ses gestes & prouesses. Vn autheur ancien luy donne les tiltres de Pieux, Iuste, Genereux, Humble, Prudent & Pacifique. C'est luy auquel le Pape Iean VIII. escriuit quelquesfois pendant son Pontificat, & luy attribua plusieurs autres beaux Eloges; mesmement ceux de *vaillant, noble, tres-excellent,* & tres-illustre entre ceux du Royaume de France. Le Roy Carloman en vn tiltre pour les Religieux de Monstier-en-Der, le qualifie aussi *tres-venerable entre les Abbez;* Loup Abbé de Ferrieres le nomme, *tres-grand sur tous les Abbez.* Et le Religieux Abbo l'appelle *Prince.* On ne remarque point s'il fut marié, ny s'il laissa des enfans. *Io. VIII. P. Epist. 305. & 317. Regino. Excellentissimus Abbas. Carlom. R. Abbatum venerabilissimus. Lupus Epist. 88. Abbatum summus. Abbo. De obsid. Paris. l. 2.*

# 3. EVDES
## *Roy de* France *&* *de Guyenne.*

### Chapitre VII.

888. Apres le decés du Duc de France & Comte d'Anjou Robert le Fort, ce Prince son fils aisné, à cause qu'il estoit en bas aage, demeura souz la tutele de son oncle paternel, Hugues l'Abbé, comme nous auons dit; Et depuis fit si bien fructifier la semence de la bonne nourriture qu'il receut de luy, que paruenu en aage plus auancé, il rendit incontinent des preuues signalées de son magnanime courage. Ce qui donna suiet aux Roys de France Loüis & Carloman de l'establir Comte de Paris, apres la mort ou demission du Comte Conrad, qui l'estoit auparauant luy. Il fut aussi Comte d'Orleans & d'Anjou & Duc de Guyenne & de Bourgongne.

*Fragment. Hist. Franc.* — *Vignier.*

885. En ce temps la ville de Paris fut estroitement assiegée par les Normans auec vne armée de quarante mil hommes: en la defense de laquelle EVDES, auec l'Euesque Gozelin, rendit vn merueilleux deuoir, surmontant, par sa constance & valeur guerriere, l'opiniastreté & les grandes forces de ces Infideles, qui en l'espace de sept à huict ans, assiegerent par diuerses fois ceste grande ville. Et lors du premier siege, EVDES deffit vne de leurs armées, composée de cent mil hommes. Comme il estoit renommé pour sa vertu & generosité; aussi l'estoit-il à cause de sa Noblesse. Car vn ancien autheur dit, *Qu'entre les Comtes & Princes quidefendoient Paris, il estoit le plus noble de tous.*

*Aimoin. l. 5. c. 41.* — *Abbo de obsid. Par. l. 2.* — *Vitikind. Saxo de gest. Othô Imp. l. 1.* — *Conrad. Abb Vrsperg.* — *Abbo de obsid. Lutet. Paris.*

Cependant l'Abbé Hugues estant decedé, le Duché de France fut donné à EVDES son neueu par l'Empereur & Roy de France Charles le Gras; eminente dignité, qui luy seruit de degré pour monter encore plus haut; d'autant que par son experience & sa dexterité aux armes, par sa Prudence & beauté de sa personne, apres le decés du mesme Roy, il gaigna tellement le cœur & l'affection des François, que se voyant infiniment pressez du danger des Normans, qui redoubloient leurs courses & violences, ils tomberent d'accord, que ce Prince EVDES (desia tuteur du ieune Roy Charles le Simple, fils posthume de Loüis le Begue) prist le gouuernement des affaires souz le tiltre & qualité de Roy. Son election fut faite par l'aduis & le consentement de la meilleure part des Princes & Prelats, au mois de Ianuier de l'an hvict cens qvatre-vingts hvict en la mesme ville de Compiegne, où vingt-sept ans auparauant Robert le Fort son pere auoit receu la dignité de Duc & Marquis de France. Mais la modestie d'EVDES fut si grande, qu'il ne voulut au commencement accepter la Couronne, dont il s'excusa fort, & en fin persuadé par les instantes prieres des François, il se fit sacrer & couronner Roy par Gautier Archeuesque de Sens; ne voulant receuoir la Couronne des mains de Fouques Archeuesque de Rheims, pour ce qu'auec le Comte Baudoüin de Flandres, il s'opposa de tout son pouuoir à son élection. En l'année de laquelle, pour heureux premices de sa Royauté, il deffit les Normans prés la riuiere d'Aisne, ce qui continua de luy acquerir vne grande reputation; & peu apres vne entreueuë se fit à Vvormes, entre luy & l'Empereur & Roy de Germanie Arnoul, qui le receut honorablement; Ce fut lors qu'ils iurerent entre eux vne ferme

888.

*Fragm. hist. Franc à Pit. ed.* — *Regino l. 2.* — *Sigebertus.* — *Otto Frisin. gen l. 6. c. 10.* — *Hugo Gem. blac l. 6 c 19.* — *Iuo Carn. Ep 165.* — *Frag. vet. hist. Fr.* — *Aim. c 41 l. 5* — *Aim. Flori. l. 2.* — *de mir S. Ben. Oderan.* — *Frodoard. l. 4. c. 2. & 3.*

*Ans de* IESVS CHR.

amitié & confederation. Cependant EVDES s'estant acheminé en Guyenne, il y fut receu des Seigneurs de ceste Prouince, & par eux recogneu pour Roy; ayant par ce moyen ioint ensemble les trois Royaumes de Vestrie, Bourgongne & Guyenne. Neantmoins au mesme temps qu'il fut proclamé Roy de France, Ranulfe II. Comte de Poictiers fut estably Roy de Guyenne, estant à croire, que depuis il se sousmit à EVDES: Et de fait il mourut en sa Cour.

*Abbo de obsid. Lutet. l. 2.*
*I. Besly en la Gen. des Comtes de Poictou.*

De Guyenne, le Prince François vint encore combatre les Normans prés Paris, auec vn si heureux succez, qu'il en demeura sur la place dix-neuf mil, non sans danger de sa personne. Car ayant receu vn coup de hache sur la teste, qui luy emporta la moitié de son heaume, il perça de son espée le corps de celuy qui l'auoit frapé, & mit en fuite le reste des troupes Infideles, les poursuiuant iusques sur les frontieres de ses Royaumes; & les eust en fin entierement desconfits, sans la rebellion des siens propres, mesme de son neueu Vvaltaire ou Gautier, qui, souz l'appuy d'aucuns Grands, s'esleua ouuertement contre luy, & eut l'audace de desgainer l'espée sur luy en plain Parlement; puis se mit en possession de la ville de Laon. Mais le Roy son oncle alla si promptement l'assieger, qu'il le prit & fit mourir, comme nous auons dit ailleurs.

*Fauchet.*
893.
*Regino an. 892.*
*Vignier.*
*Fauchet.*
*Du Pleix, sous Charles le Simple.*

Il resolut de reprimer aussi la reuolte de ceux de Guyenne. Et pour y paruenir, il fut contraint de se transporter derechef en leur pays contre Aimar Comte de Poictiers, & Guillaume Comte d'Auuergne, qu'il priua de son Comté. Pendant qu'il estoit absent, Fouques Archeuesque de Rheims, Herbert & Pepin freres Comtes de Vermandois, Baudoüin Comte de Flandres, & autres Princes enuieux du bon-heur & de la vertu de ce Roy, firent couronner Charles le Simple à Rheims. Mais ce fut contre l'aduis & au mescontentemẽt des plus sages, preuoyans les grands troubles, que ce nouueau couronnement apporteroit au Royaume. Dautant que souz l'imbecillité du bas aage de Charles, qui n'auoit alors que douze ans, ceux qui l'auoient appellé voudroient gouuerner à leur volonté. Ce qui aduint; Car pour se maintenir en la regence, ayans attiré les armes & nations estrangeres, entre autres celles du mesme Empereur Arnoul, EVDES les attendit auec si bonne resolution de les combatre, que sans effect notable elles s'en retournerent, d'où elles estoient venuës. Aucuns remarquent plus particulierement ce qui aduint entre les deux Roys; & disent, que leurs armées se rencontrerent entre Orleans & Paris; que Charles perdit la bataille & se sauua vers son cousin Arnoul Empereur, qui l'arma de nouueau. Depuis, comme il rentroit par la Picardie, EVDES luy vint au deuant & derechef le chassa fugitif en Bourgongne; où il se retira pour la troisiesme fois, Puis estant venu au secours de son fidele seruiteur l'Archeuesque Fouques, assiegé en la ville de Rheims par EVDES, il luy fit leuer le siege.

*Vignier.*
893.
*Frodoard. l. 4. c. 2. & 3.*
*Sigebert.*
*Charles de Flassigny.*

Mais apres vn grand degast de pays & diuers meurtres, les deux Roys firent paix; pour le bien de laquelle, EVDES quitta la Belgique & la France Neustrienne à Charles; luy demeurant seulement le Royaume de Guyenne & celuy de Bourgongne. Il se monstra d'autant plus enclin & porté à ceste paix, qu'il y fut excité par les lettres que le Pape Formose luy en escriuit en faueur de Charles.

897.
*Vignier.*

Zundibold Roy de Lorraine auoit auec le consentement du mesme Empereur Arnoul son pere, leué vne armée pour ayder le Roy Charles le Simple, qui auoit recommencé la guerre, auec laquelle il assiegea la ville de Laon; Ce qui contraignit EVDES de laisser la Guyenne afin de venir faire leuer le siege aux Lorrains. Neantmoins pour cela les

*Fauchet.* François ne furent en paix. Car les Danois & Normans continuans leurs courses & rauages ordinaires, le Roy EVDES fut empesché de leur resister à cause de l'infidelité d'aucuns François & autres du pays de Guyenne, qui l'abandonnoient si souuent. *Ans de Iesus Chr.*

En fin ayant fort prudemment administré le Royaume par l'espace de dix ans, & acquis le los & la gloire du Prince benin, vertueux & vaillant, il mourut à la Fere en Picardie, non pas au mois de Iuin, comme aucuns disent, mais le troisiesme iour de Ianuier, l'an HVICT CENS QVATRE-VINGTS DIX-HVICT, & non l'an suiuant, ainsi qu'vn autheur estime; Il fut inhumé en l'Eglise de S. Denys en France, où l'on void son tombeau mis au rang des autres Roys, sur lequel est son effigie: & ces mots escrits, ODO REX. Il laissa quelques biens à la mesme Abbaye de S. Denys. Sur le point de son decés il pria les Princes & Seigneurs, qui l'assistoient, de recognoistre Charles pour leur Prince legitime, auquel le Royaume appartenoit de droit. Aucuns l'excusent de s'estre fait couronner & auoir pris la qualité de Roy, sur l'imbecillité qu'il cognoissoit estre en la personne du ieune Prince Charles, auquel il n'eust esté vtile, pour le bien de ses suiets, rendre le Royaume alors trauaillé de guerre & mieux defendu par ce genereux tuteur, ia craint & redouté des ennemis, que s'il eust esté conduit par son naturel Seigneur, qui estoit gouuerné par les siens inexperimentez. *Regino. Vignier. Masson.* *Sa mort 898.* *Fauchet.*

Quelques autheurs escriuent, que ce fut EVDES, qui le premier apporta en Frãce la banniere ou l'Escu d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre, ce qu'on prend pour heureux augure de Roys infinis en sa famille à l'aduenir. Opinion qui n'est suiuie par du Tillet; lequel estime, que le Grand Clouis prit pour Escu Royal les fleurs de Lis.

*Au Recueil des Connestables de France.* Si l'on veut croire Iean le Feron, les Ducs & Marquis de France, predecesseurs du Roy Hugues Capet, comme estans (dit-il) descendus du Roy Clouis, portoient en leurs Armoiries vn Escu, dont le champ estoit d'or à l'Aigle de Sinople couronné, membré & becqué d'argent, à la bordure semée de France, qui est d'azur aux fleurs de Lis d'or sans nombre, Autres disent (mais auec aussi peu de fondement) qu'ils portoient de gueules à huict bastons fleuronnez d'or, à la bordure de France. Ce que les plus iudicieux reuoquent en doute, qui estiment, que les Armoiries n'estoient encor en ce temps-là hereditaires ny arrestées aux familles, & qu'elles ne l'ont esté, que depuis les guerres entreprises par les Princes Chrestiens Outre-mer contre les Infideles. Il y en a toutesfois qui se persuadent pouuoir monstrer par autheurs anciens, que de grande antiquité elles estoient en vsage entre les nobles, & grandes Maisons, qui les transmettoient à leur posterité.

## 4. ARNOVL
### *Roy de Guyenne.*

### CHAPITRE VIII.

PLVSIEVRS Historiens, mesmement Fauchet, ont escrit, que le Roy de France Eudes mourut sans enfans; Neantmoins il se peut iustifier par deux ou trois anciens autheurs, qu'il eut pour fils ce Prince. Car cela est tesmoigné par le Religieux Ademar, autheur de la vieille Chronique de S. Cibar d'Angoulesme, laquelle se trouue escrite à la main en quelques biblio- *898.*

*Ans de Iesus Chr.*

bibliotheques, mieux correcte, qu'vn fragment d'icelle, que le docte Pierre Pithou en a cy-deuant fait imprimer. Elle porte donc, *Que le Roy Eudes venant à deceder, apres luy regna son fils* ARNOVL *mais bien peu de temps, pource qu'il mourut incontinent apres.* Cecy est confirmé par vn autre Religieux, dont le nom n'est exprimé, lequel a descrit la vie de l'Euesque S. Genoul, & se trouue au recueil de la Bibliotheque de Fleury. *l. 2. c. 17.* Toutesfois il est vray-semblable que cét ARNOVL regna seulement en Guyenne, non pas en France, comme auoit fait Eudes son pere. Mais la briéueté de sa vie & de son regne peut auoir esté cause, que les autres Historiens n'en ont fait mention, & que la memoire d'iceluy a esté comme perduë. Incontinent apres son decés le Roy Charles le Simple se mit en possession de la Guyenne.

Au mesme recueil de Pithou l'on void vn autre fragment de la vie d'Ælfred Roy des Bretons ou Anglois, descrite par Iean Asser Euesque de Strireburne, auquel la mort de Charles Roy de France est mentionnée, & en suite celle d'vn Prince aussi nommé *Arnoul*, qu'aucuns se persuadent estre celuy cy-dessus. Mais ce qui en doit faire douter, c'est que l'autheur parle de luy, comme d'vn Prince qui ait long-temps vescu, & qui ait eu quatre autres Roys à luy sousmis; adioustant, que sa domination s'estendoit vers les regions Orientales du Rhin, & que ces cinq Roys eurent guerre cruelle, mesme se donnerent deux batailles.

---

# 3. ROBERT

## *Roy de France I. du nom, auparauant Duc de France & de Bourgongne, Comte de Paris, de Poictiers, de Chartres, & de Blois, & Marquis d'Orleans.*

### CHAPITRE IX.

888. CE Prince estoit fils puisné de Robert le Fort Duc de France, & frere du Roy Eudes, apres le decés duquel il fut Comte *Regino.* de Paris, l'estant desia de Poictiers, par le don que luy en auoit fait son frere, lors qu'il paruint à la Couronne. Il fut comme ses pere & frere Duc & Marquis de France, & ainsi qu'eux le premier en la Cour des Roys, & tousiours le plus grand & plus respecté du Royaume apres Charles le Simple iusques à leur diuision. Outre ces eminentes dignitez & Seigneuries, il obtint aussi le Duché de Bourgongne. Mais Richard & Rodolfe vulgairement appellé Raoul son fils (auquel le mesme Roy Charles auoit donné ce Duché) l'empescherent d'en ioüir.

Suiuant les traces vertueuses des siens, il fit viuement la guerre aux *Frodoard.* Normans, & s'enferma dans la ville de Paris lors qu'elle fut derechef assiegée par eux, en ayant esté repoussez autant de fois, qu'ils s'efforcerent d'y entrer. Quelque temps apres ceste troupe infidele ayant aussi mis le siege 911. deuant la ville de Chartres, elle la pressa de telle façon, que sans la diui- *Vignier.* ne grace, le secours, la diligence & bonne conduite du Prince ROBERT, elle eust esté prise. A sa venuë les ennemis ayant leué le siege, il les poursuiuit auec tant de courage, que luy & Richard Duc de Bourgongne gaignerent sur eux vne memorable bataille, & en firent demeu-

*Ans de IESVS CHR.*

rer sur la place prés de sept mil: dont ceux, qui restoient, eurent telle frayeur, que l'année d'apres ils furent contraints de faire vne paix absoluë; au moyen des conditions que le Roy Charles le Simple, & Rollo leur Chef accorderent ensemble; Et lors Rollo ayant pris vne sainte resolution de quitter la superstition Payenne, pour embrasser la foy de IESVS-CHRIST, desira non seulement d'estre presenté au baptesme par le Duc ROBERT, qu'il fust son parrain & luy donnast son nom, comme il fit: Mais aussi l'eut en telle estime pour sa vertu, qu'il l'ordonna tuteur à Guillaume, surnommé Longue-espée son fils & successeur au Duché de Normandie.

Cependant aucuns de ces Infideles n'ayant suiuy l'exemple de leur Chef, & continuant leurs violences, ROBERT ne laissa passer occasion quelconque de les poursuiure: comme il fit auec telle opiniastreté, que s'estant fortifiez és enuirons de la riuiere de Loire, il les assiegea dedans leur fort par l'espace de cinq mois, & iusques à ce qu'il les eust contraint, aucuns d'abiurer leur erreur & se reduire à la vraye religion; autres de se retirer en Bretagne. En sorte que tant de memorables exploits, & la grande puissance & authorité que le regne d'Eudes son frere luy auoit acquis, le rendirent tousiours le plus eminent du Royaume & plus honoré apres le Roy Charles le Simple, auec lequel il fut au commencement en bonne intelligence; iusques à ce que la plus-part des Princes & Seigneurs de la Cour de Charles se voyant mesprisez, le quitterent & abandonnerent: Entre ceux-là fut ROBERT, d'ailleurs indigné, de ce qu'vne Abbaye auoit esté donnée au fauory Haganon, & ostée à Rotilde belle mere de Hugues son fils. Il prit donc les armes pour maintenir son droit, & ayant intelligence, tant auec Heriuée Archeuesque de Rheims que plusieurs Comtes, poursuiuit iusques sur la frontiere de Lorraine Charles, qui ne se fiant aux Lorrains, desquels il estoit assisté, ne voulut combattre; & ayant perdu le chasteau de Laon, fut contraint de se retirer; donnant cependant moyen à ROBERT de se faire conduire & accompagner par les Princes, Prelats & Seigneurs de son party à Rheims, où ils le declarerent & proclamerent Roy, & le feirent sacrer & couronner par l'Archeuesque Heriuée, le vingt-neufiesme iour de Iuin, l'an HVICT CENS VINGT-DEVX. Enuiron ce temps Charles tenant le Duc de Lorraine Gisleberr (l'vn des partisans de son aduersaire) assiegé dans le chasteau de Cheuremont en Lorraine, ROBERT y fit acheminer Hugues son fils, qui leua le siege, & receut quelques Lorrains au party de son pere.

*Frodoard. in Chron.* — *920.* — *Fragment. Hist. Aquit.* — *Frodoard. in Chron. & l. 4 c.17. Hist. Rhem. Eccl.* — *Couronné Roy.* — *Supplement. Aim. l. 5. c. 43.* — *922.*

Vvitikind Religieux de Corbie Saxonne, Historien qui viuoit en ce siecle, a remarqué, que le Prince ROBERT & sa race, depuis le couronnement d'Eudes frere aisné d'iceluy, auoit tousiours querelé le Royaume contre Charles le Simple & les siens, dont toutesfois au commencement il n'auoit fait semblant. De fait aucuns ont escrit, qu'il soustenoit, que la Couronne ayant esté du consentement des François transferée à Eudes son frere, & luy estant son plus proche heritier en tous ses biens, elle luy appartenoit à ce tiltre; & neantmoins il auoit recogneu Charles pour Roy legitime apres qu'il fut couronné. Tant y a que pour se maintenir & fortifier d'vne grande alliance, incontinent apres il rechercha l'amitié de Henry l'Oiseleur Roy d'Alemagne & Empereur, & pour cét effect le vint trouuer en Lorraine.

Auant que partir, il auoit accordé tréues de quelques mois aux Lorrains partisans de Charles, pour lesquelles neanmoins ils ne laisserent de le suiure, & accompagner bien-tost apres, allant auec toute sa puissance contre ROBERT, en si grande diligence, qu'ils le trouuerent prés de

*Vignier.*

*Ans de Iesus Chr.* Soissons, ne se doutant, ny donnant garde de leur venuë; n'ayant aussi toutes ses forces assemblées; il ne laissa toutesfois, auec ce peu de gens qui se rallia souz luy, de se presenter si hardiment deuant eux, qu'il fit tomber grand nombre des premiers, qui s'auancerent sur luy; iusques à ce que la multitude fut si grande, que sa prouësse ne le peut garentir d'estre percé de coups; & ainsi mourut le quinziesme iour de Iuin, l'an NEVF CENS VINGT-TROIS; apres auoit peu de temps esté recogneu pour Roy. Toutesfois le Comte Hugues son fils (qui succeda depuis à son credit & authorité) Herbert Comte de Vermandois son gendre, & autres des plus grands du Royaume ses partisans, ayans repris courage, & animez de la perte de leur Chef, tournerent en fuite les victorieux, & Charles, comme vaincu & abandonnant le champ de bataille, qu'il n'auoit peu gaigner, fut contraint de se retirer encores en Lorraine. De fait ses aduersaires demeurerent si puissans, que nonobstant la mort de ROBERT, ils esleurent & firent couronner Roy Rodolfe ou Raoul Duc de Bourgongne, gendre du defunct, le corps duquel on porta inhumer en l'Eglise de S. Denys en France, ou plustost, selon autres, en l'Abbaye de S. Colombe de Sens.

*Sa mort à la bat. de Soissons.* *923.* *Sigebert.* *Annales Remensf.* *Odoranus.* *Fragment. hist. Franc.* *Vgo Gemblac. l. 6. c. 19.* *Vvitikind. Saxo.* *Paradin.*

Ce Roy ROBERT eut à femme la sœur de Herbert Comte de Vermandois, comme l'Autheur de l'appendice d'Aimoin, & Guillaume de Gemieges ont escrit, sans la nommer, aucuns l'appellent HILDEBRANTE, & autres BERTHE DE VERMANDOIS; mais si cela estoit, il faudroit aduoüer, que Frodoard Historien du temps eust failly, disant, que le Comte Herbert fut gendre de ce Roy ROBERT; ou bien qu'il y eust eu vn inceste, ou quelque dispense incogneuë alors. Si ce n'est qu'on voulust dire, que Herbert eust esté marié deux fois, & que de son premier mariage vint sa fille, femme de ROBERT. De fait par deux anciens tiltres on void, que la femme de Robert s'appelloit BEATRIX, sans qu'ils designent de quelle Maison elle estoit issuë, Mais par ces mesmes tiltres il semble, qu'elle a esté Dame de la ville de CHASTILLON sur Indre en Touraine.

*A. du Chesne en l'Hist. de Bourg.* *Georg. Coluener.* *Tabularium S. Martini Turon.*

Quelques vns estiment, qu'ADELAIS Comtesse, mentionnée en vne charte de l'Eglise de Paris, en date de l'an neuf cens vnze, estoit seconde femme du mesme Roy Robert I.

## *ENFANS DE ROBERT ROY DE France, premier du nom, & de* BEATRIX DE CHASTILLON *sa femme.*

4. HVGVES surnommé le Grand Duc de France & Comte de Paris, la posterité duquel est cy-apres déduite.

4. EMME Royne de France, femme de RAOVL Duc de BOVRGONGNE & Roy de France, aura son Eloge en suite des enfans de Hugues le Grand son frere.

4. N. DE FRANCE femme de HERBERT II. du nom, Comte de VERMANDOIS, desquels a esté plus amplement parlé sur la fin du Quatriesme Liure de ceste Histoire.

*L'Historien Glaber s'est m'espris escriuant, qu'Othon de Saxe Empereur I. du nom, estoit né de la sœur de Hugues le Grand, Comte de Paris, Car cét Empereur eut pour mere Mathilde fille de Loüis IV. Empereur.* *Hist. Franc. l. 1. c. 1.*

# 4. HVGVES LE GRAND

## *Duc de France, de Bourgongne & de Guyenne, Marquis d'Orleans, Comte de Paris, & Seigneur de Laon.*

### Chapitre X.

923. SI tous ces tiltres estoient magnifiques & honorables, celuy que le fragment d'vne ancienne Histoire donne à HVGVES, est beaucoup plus eminent & releué, le qualifiant *Prince des François, Bourguignons, Bretons & Normans.* Vn autre ancien le nomme *Prince & Duc de tout le Royaume*; & par quelques chartes il en est appellé *Gardien, Tuteur & Conseruateur*; ce qui tesmoigne assez sa grande puissance & authorité. Aussi en toutes ses actions estoit-il accompagné de Prudence, de bon-heur & de valeur. Les effects de ceste Prudence parurent principalement en ce que bien qu'il fust ieune, fils du Roy Robert premier & neueu du Roy Eudes; consequemment que par la chaleur de son aage il deust aussi aspirer à la Couronne, dont le chemin sembloit luy auoir esté tracé par les siens: Toutesfois il eut vn tel pouuoir sur soy, & se monstra tant retenu, qu'apres la bataille de Soissons, ses parrisans le voulans subroger en la place de son pere, il s'en excusa pour sa ieunesse; tellement que Rodolfe ou Raoul Duc de Bourgongne son beau-frere, fut esleu Roy de son consentement; Preuoyant que s'il s'y opposoit, c'estoit apporter du trouble, se des-vnir & asseurer les affaires du Roy Charles le Simple.

*Dudo de act. Norm. l. 3.*

*Frodoard. Vuilelm. Gemmetic. l. 3. c. 16.*

*Glaber Rodulfus l. 1. c. 1.*

*Continuat. Aimoin.*

929. Du commencement ce Comte HVGVES & le Comte Herbert de Vermandois furent en bonne intelligence; mais comme ils estoient tous deux Princes redoutez & puissans, vne emulation les fit bien-tost entrer en querelle, pour raison de Herluin Comte de Monstrueil, lequel estant vassal de Herbert, HVGVES le prit auec sa terre en sa protection; ce qui fit aussi que Herbert receut à foy le Comte Hilduin, vassal de l'autre. Ils se firent donc vne forte guerre; pendant laquelle HVGVES assisté des Lorrains se fit rendre la ville de Doüay. Depuis Herbert s'empara du Chasteau de Ham sur Ebrard frere du Comte Herluin, qui fut cause que le Comte de Paris mit le siege deuant la ville d'Amiens, & apres l'auoir batuë & fait quelque accord auec ceux qui la tenoient, s'en vint prendre S. Quentin; mais il n'eut vne si heureuse issuë du siege de Peronne, qu'il fut contraint de laisser. Et neantmoins en fin l'Empereur & le Roy de Bourgongne Transiurane, Rodulfe deuxiesme du nom les mirent d'accord. 930. 932. 935.

*Annales Remensis Eccl.*

*Vignier.*

936. Apres la mort du Roy de France, qui portoit le mesme nom de Rodolfe, ce Comte de Vermandois Herbert, Prince d'esprit remuant, tenoit vn rang assez grand en ce party, pour se faire aussi Roy. Mais le Comte de Paris HVGVES creu d'aage & de pouuoir, bien qu'auparauant il eust passé par conniuence la royauté de Rodolfe de Bourgongne, si est-ce qu'il se donna bien garde de la laisser tomber és mains de Herbert (encore qu'il fust aussi son beau-frere) ou d'aucun des autres partisans: En sorte que par vn sage conseil il donna ordre, que les vrays heritiers fussent recogneus & couronnez; auec telle condition toutesfois, qu'ils depen-

*Ab. Vrsperg.*

*Ans de Iesus Chr.* doient toufiours de luy, pour l'authorité que le temps, les fiens & fa bonne conduite luy auoient acquife. Cela fut caufe qu'apres le decés du Roy Rodolfe (lequel il auoit affifté à defendre & maintenir fa couronne) ayant 836. fait venir d'Angleterre le ieune Loüis furnommé d'Outre-mer, fils de Charles le Simple, HVGVES le fut receuoir iufques à Bolongne, & luy fit hommage. *Frodoard. Aim. contin. Nangius.*

Au commencement de ce regne, Loüis ne faifoit rien que par fon aduis, & fe gouuernoit entierement par luy. Auffi pour gratifier le Comte de Paris, qui auoit des pretenfions fur la Bourgongne, il alla auec luy affieger la ville de Langres, detenuë par Hugues furnommé le Noir & Capet, qui fe qualifioit auffi Duc de Bourgogne, frere du feu Roy de France Rodolfe. Ainfi HVGVES ayant pris Langres & receu oftages des Euefques & Seigneurs Bourguignons, il s'en reuint à Paris victorieux: ce qui affoiblit tellement fon aduerfaire, que pour demeurer en paix il accorda de luy quitter vne partie de la Bourgongne. *Frodoard.*

Or les deux Hugues s'eftant reconciliez, cela peut-eftre altera l'amitié & bonne intelligence d'entre le Roy & le Comte de Paris; Ou bien dautant que Loüis paruenu en aage plus auancé, voulut gouuerner fon 937. Royaume par foy-mefme, ayant fait venir à Laon la Royne Ogiue fa mere, pour vfer de fon confeil en fes affaires. Et de là vient, que le Comte fe reconcilia auffi auec Herbert de Vermandois, auec lequel il auoit encores eu differend, & fit en forte, que le Roy le reprit en grace. Ce nonobftant il monftra toufiours à l'vn & à l'autre quelque mal talent, qui les fit penfer de pourueoir à eux par alliance eftrangere. Tellement 938. que HVGVES pourfuiuit celle de l'Empereur Othon I. qui volontiers luy accorda, & outre le fecourut de quelques troupes, que luy amena Giflebert Duc de Lorraine, contre le Roy Loüis, qui luy faifoit la guerre. Mais le Duc Lorrain eftant mort, Loüis prit à femme Gerberge fa vefue, fœur du mefme Empereur, & de la troifiefme femme de HV-940. GVES le Grand. Ce qui n'empefcha pas qu'Othon n'amenaft luy-mefme vne armée en France, au fecours du Prince HVGVES fon beaufrere contre fes ennemis; Cela les rendit plus enclins à faire la paix; la-941. quelle ne dura long temps; & le Roy Loüis venant au fecours de la ville de Laon, affiegée par le Comte, fut mis en route auec fon armée. En fin neantmoins s'eftant rapportez de leur different au iugement de l'Empereur leur 942. allié, il les mit d'accord. *Frodoard. Frodoard. in Chron.*

En ce temps Guillaume Duc de Normandie ayant efté malheureufement tué par Arnoul Comte de Flandres, & aucuns Normans s'eftant efleuez, HVGVES leur commença la guerre, les deffit en vne rencontre & prit fur eux le chafteau d'Eureux, qu'il mit entre les mains du Roy. Auquel il ayda auffi à desfaire les Normans mutins, le rendre maiftre de la cité de Roüen, & à mettre la Normandie en feureté. Au retour de ce 943. voyage le Roy vint à Paris, où il fut magnifiquement receu. Et lors la Royne Gerberge eftant deliurée d'vne fille, le Roy non feulement la fit leuer au baptefme par le Prince HVGVES, mais auffi le declara Duc de France, adiouftant à fa domination toute la Bourgongne, de laquelle il auoit defia partie. Cefte qualité de Duc de France, qui luy donnoit le commandement fur tous les autres Ducs & Comtes, eftant renouuellée en luy. Et par ce qu'il commandoit auffi fur tout le Royaume apres le Roy, il eftoit appellé *Maire du Palais*. Et ainfi eftoit comme vn autre Charles Martel. D'où vient que Richard Duc de Normandie l'appelle en vne charte *Maire du Palais, fon Seigneur, Duc & Prince de France*. *Idem. Aimoin. continuat.*

Or nonobftant toutes ces belles monftres d'amitié, le Roy & le Duc

*Vignier.* rentrerent en guerre à cause des enfans du feu Comte Herbert de Vermandois, que le Roy vouloit depossseder d'aucunes Seigneuries, & oster l'Archeuesché de Rheims à Hugues l'vn d'iceux. Ce que le Duc HVGVES leur oncle maternel ne voulut souffrir. Toutesfois apres aucuns exploits de guerre, le Roy recercha derechef d'appointement le Duc de France, afin qu'il luy aydast au recouurement entier de Normandie, laquelle il vouloit remettre en sa main, par l'induction du Comte de Flandres; à quoy le Prince s'employa. Puis apres, quand LOVIS s'estima estre venu à bout de son entreprise, fasché de ce que HVGVES promit sa fille au ieune Richard Duc de Normandie, il le declara encore son ennemy, pendant le siege qu'il tenoit deuant la ville de Bayeux, dont mal en prit au Roy. Car pensant estre bien asseuré de la Normandie, il se laissa surprendre par les Normans, & arrester prisonnier entre leurs mains, desquelles il vint en celles du Prince HVGVES, puis de Thibaud Comte de Chartres, qui le garda vn an auant que le mettre en liberté; moyennant laquelle le Duc se fit donner par la Royne Gerberge la ville de Laon. Qui fut cause que l'Empereur Othon, à la sollicitation de ceste Royne, amena vne grande armée en France, pour venger les iniures faites au Roy, & luy ayder à mettre en son pouuoir toute la Normandie. Mais il trouua vne telle resistance par le bon ordre que le Duc de France HVGVES mit à la defense de ses places (mesmes de la ville de Paris en vain assiegée) qu'Othon fut necessité de s'en retourner comme il estoit venu, n'ayant fait que mettre l'Archeuesque de Rheims Artold en son siege au lieu du ieune Hugues de Vermandois; comme aussi assieger les villes de Laon & de Senlis, & fait vn degast des pays du Duc de France, & de celuy des Normans, qui en eurent leur reuanche par la grande deffaite qu'ils firent des Alemans.

*Ans de Iesus Chr.* 944. — *Frodoard. in Chron. Vvitikindus Saxo.* — 946.

Derechef HVGVES (contre lequel l'Empereur & le Roy Loüis auoient fait ietter des censures en vn Synode d'Euesques tenu en Alemagne) se defendit heureusement d'vne seconde armée de Lorrains, que le mesme Empereur donna au Roy, pour le conduire d'Alemagne en son Royaume, & continua tousiours en prosperité contre ses ennemis. De sorte que le Roy estant le premier lassé de la guerre, apres plusieurs tréues & renouuellemens de paix, fut en fin contraint de s'accommoder à la derniere, que leurs amis moyennerent entre eux à Soissons, l'an neuf cens cinquante trois. Peu de temps apres laquelle arrestée, le Roy Loüis estant decedé, & HVGVES recogneu pour celuy, qui pouuoit le plus donner d'affaires à la Royne Gerberge sa vefue, ou d'empeschement sur le couronnement de Lothaire son fils aisné (alors âgé seulement de quinze ans) ceste Princesse ayant prié HVGVES de la conseiller & de l'ayder en sa détresse, luy, qui voyoit que par l'enfance de Lothaire tout le gouuernement du Royaume, comme autresfois, tomboit entre ses mains; (aussi que le Roy en mourant luy auoit recommandé ce ieune Prince son fils & successeur) il asseura la Royne, qu'il estoit prest de luy obeir; De fait par son support elle fit incontinent sacrer & couronner Lothaire, qui donna lors aux deux Princes Hugues le Grand & Hugues Capet pere & fils les Duchez de Bourgongne & de Guyenne: ou plustost confirma au pere la Bourgongne, que le Roy Loüis d'Outre-mer luy auoit desia donnée. Mais dautant que ceux du pays de Guyenne refuserent de rendre obeissance à leur nouueau Duc, afin de les ranger au deuoir, le Roy Lothaire & luy ayant conduit vne armée deuant la ville de Poictiers, elle fut en vain assiegée par l'espace de deux mois.

*Frodoard. in Chron.* 948. — 953. — *Idem.* — 954. — *Frodoard.* 955.

Outre la Prudence dont HVGVES fut doüé, il fit paroistre vne sin-

*Ans de Iesvs Chr.* guliere Valeur à la bataille de Soiſſons donnée entre les Roys Robert ſon pere & Charles le Simple, & en la guerre contre les Normans, lors qu'il aſſiſta les Roys Rodolfe & Loüis d'Outre-mer, ne s'eſtant trouué en aucune rencontre, qu'il ne fiſt pluſieurs grands exploits d'armes.

Sa Pieté eſt auſſi remarquée, en ce qu'il fit apporter les corps de S. Riquier & de S. Valery en Picardie, és villes ainſi appellées du nom de ces Saincts, qui, pour euiter la fureur des Normans, auoient eſté tranſportez à S. Omer. Et lors on tient, que S. Valery apparut à HVGVES LE GRAND, & luy diſt; *Que pour la ſouuenance qu'il auoit eu d'eux, ſes enfans & deſcendans regneroient en France iuſques à la ſeptieſme generation,* termes que l'on explique *en ſiecles infinis*, le nombre ſeptenaire eſtant le ſymbole de l'infinité. HVGVES ſe monſtra d'ailleurs tres-charitable, quand vne maladie de feu bruſlant les hommes ayant eu cours au terroüer de Paris, il nourriſſoit iuſques à ſix cens malades; acquerant par ce bien fait l'amitié du peuple, & par tant d'autres vertus l'affection de tous les François; moyens qui prepareront à ſes enfans la voye plus facile à la Couronne. *Nangius. Frodoard. Aimoin.*

Il ne fut moins aſſiſté de bon-heur és hautes alliances qu'il prit par mariage; dautant que ſa premiere femme (non pas deuxieſme comme aucuns eſtiment) eſtoit fille de la Princeſſe Rotilde, laquelle eut pour pere l'Empereur Charles le Chauue. Eſtant decedée ſans enfans, il eſpouſa en ſecondes nopces en l'an NEVF CENS VINGTS-SIX ETHILDE ou ELIZABETH D'ANGLETERRE, fille & ſœur des Roys Edoüard & Adelſtan, & ſœur d'Edite femme de l'Empereur Othon I. & d'Ogiue eſpouſe du Roy Charles le Simple. De ceſte alliance HVGVES n'eut auſſi enfans. Mais conſiderant, que le Roy Loüis d'Outremer luy portoit touſiours vne mauuaiſe volonté, comme nous auons dit, il deſira ſe fortifier en Alemagne, & ſe trouuant veuf pour la ſeconde fois, fit rechercher le meſme Empereur Othon I. qui luy donna en mariage ſa ſœur, la Princeſſe HADVVIDE ou AVOYE DE SAXE, fille de l'Empereur Henry I. ſurnommé l'Oiſeleur, & de Mathilde, qui eſtoit fille de l'Empereur Loüis III. ſorty du ſang de Charlemagne. Ce troiſieſme mariage fut contracté l'an NEVF CENS TRENTE-HVICT, (non pas cinq ans apres, ainſi qu'aucuns ont eſcrit.) Haduuide ſuruécut ſon mary, & eut pour ſœur Gerberge, femme du Roy Loüis d'Outremer. Tellement que ſi HVGVES ne fut Roy; ſi fut-il fils & pere de Roys, gendre & beau-frere de deux Empereurs, beau-frere de trois Roys de France; & encore beau-frere de deux Roys d'Angleterre. Ayant d'ailleurs acquis tel credit, puiſſance & authorité, que Charles le Simple, Rodolfe, Loüis d'Outre-mer & Lothaire eurent le nom & tiltre de Roy, ſans beaucoup d'effect, & HVGVES eut l'effect ſans le nom, comme l'on diſoit de Charles Martel, ſouz la premiere Lignée Royale. *Son 1. mariage. Son 2. mariage. 926. Vignier. Glaber c.4. Nangius. Son 3. mariage. 938. Sigebert. sub an. 965. Geneal. B. Arnulfi. Vilelm. Gemeticen.*

Ainſi ayant grandement exalté ſa maiſon, maintenu l'honneur de la France, ſouſtenu & repouſſé les efforts de tous ſes aduerſaires, meſmement de l'Empereur, & ſe recognoiſſant proche de ſa fin & caſſé de vieilleſſe, apres auoir en la preſence de ſes vaſſaux laiſſé Richard Duc de Normandie I. du nom, ennemis ſon gendre, protecteur de ſes enfans, pour les defendre contre leurs ennemis, il mourut à Dourdan prés Eſtampes, lieu où il ſe plaiſoit, tant à cauſe de la beauté du pays, que de la ſalubrité de l'air, & la rencontre qu'il y a de toute ſorte de chaſſes, ce qui a fait que nos Roys ont ſouuent pris vn ſingulier plaiſir en ce lieu. Le decés de HVGVES aduint le ſeizieſme iour de Iuin, ou ſelon aucuns le premier de Iuillet, l'an NEVF CENS CINQVANTE-SIX, non pas en l'année *Dudo de act. Norm. l. 3. Iaq. de l'Eſcornay aux Mem. de la ville de Dourdan. Sa mort 956. Odoran. Frodoard.*

*Fragm. hist. Fr. à Pith. ed.* precedente, comme aucuns escriuent; son corps gist en l'Abbaye de S. Denys. *Ans de Iesvs Chr.*

*Helgand.* Il fut surnommé le GRAND, L'ABBE', & LE BLANC pour diuerses considerations. Le Grand, à cause de la grandeur de ses faits & heureuses entreprises, plustost que pour sa haute stature, ainsi que quelques-vns estiment; l'Abbé, dautant qu'il tenoit en sa main & iouïssoit des Abbayes de S. Denys en France, de S. Germain des prez lez-Paris & de S. Martin de Tours, comme ses pere & ayeul en auoient aussi ioüy. Et fut appellé le Blanc, tant à cause de sa charnure blanche, que pour ce qu'il se plaisoit de porter vn saye blanc & le manteau semblable. On pourroit encore dire tel surnom luy auoir esté donné à la difference de cét autre Prince, qui viuoit de son temps, appellé Hugues le Noir ou Capet, aussi Duc de Bourgongne en partie.

## *ENFANS DE HVGVES LE GRAND Duc de France & Comte de Paris, & de* HADVVIDE *ou* AVOYE DE SAXE *sa troisiesme femme.*

5. HVGVES CAPET Roy de France aura son Eloge au commencement du Liure VI. de ceste Histoire.

5. OTHON Duc de Bourgongne, duquel & de ses freres Eudes & Henry, aussi Ducs de Bourgongne, sera parlé en suite.

5. EVDES ou ODON Duc de Bourgongne.

5. HENRY Duc de Bourgongne successeur de ses freres.

*Frodoard. in Chron.* *Genealog. B. Arnulf.* *Ducs de la haute LORRAINE.*

5. BEATRIX fut, du viuant du Duc Hugues le Grand son pere, 951. fiancée à FEDERIC I. du nom, Duc de la haute LORRAINE, qu'aucuns qualifient aussi Duc de Mosellane fils d'Othon. *Sō mariage.* Trois ans apres ces fiançailles, & l'an NEVF CENS CINQVANTE QVATRE, 954. le mariage fut consommé, la Princesse estant lors aagée d'enuiron treze ans. Le Duc son mary fit edifier, ou plustost remettre & fortifier le chasteau de Bar le-Duc situé dans les limites du Royaume de France, & compris souz la Souueraineté d'iceluy; puis il mourut en l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS QVATRE; 984. delaissant de BEATRIX sa femme quatre fils; Henry mort en ieunesse. Adalberon Euesque de Verdun, puis de Mets, fut homme de saincte vie. Theodoric ou Thierry I. surnommé le Ieune Duc de Lorraine ou de Mosellane & Comte de Bar, & Federic. Aucuns modernes donnent huict autres enfans à Federic I. sçauoir Loüis, qu'ils qualifient Comte de Bar, qui se rendit Religieux, Charles, Gerard, Thierry aussi Euesque de Mets, Beatrix Religieuse à Treues, Gertrude, Sophie & Ide. Ceste derniere fille mariée en l'an mil neuf à Rapoton Comte de Habsbourg; 1009. de laquelle par succession de temps vint l'Empereur Rodolfe I. duquel est sortie la maison d'Austriche. De Theodoric I. Duc de Lorraine vint le Duc Frideric II. & Adele de Lorraine, mere de Fouques & de Valeran Marquis d'Arlons. De Frideric II. sortirent entre autres deux filles, Sophie & Beatrix, qu'aucuns estiment auoir esté filles de Theodoric le Ieune. Sophie espousa Loüis Comte de

*Sigebert.* *Fauchet.* *Geneal. B. Arnulf.*

de Mouson & de Ferrette, & en eut Theodoric Comte de Bar & de Mouson, pere du Cõmte Renaud I. qui eut pour fils Henry I. Comte de Bar; lequel espousa PHILIPPES DE DREVX fille de Robert II. du nom, Comte de Dreux. Les enfans sortis de ce mariage se verront au Liure qui traitte de la Maison de Dreux.

COMTES DE BAR.

Gerbert, depuis Pape, dit Siluestre II. loüe ceste Duchesse de Lorraine BEATRIX à cause de l'excellence de son esprit, & d'autres la loüent aussi pour sa pieté.

5. EMME Duchesse de Normandie, fut promise en mariage à RICHARD I. du nom, Duc de NORMANDIE, fils du Duc Guillaume, surnommé Longue-espée. Les fiançailles en furent celebrées à Paris en l'an neuf cens cinquante six, & depuis le mariage fut accomply en l'an NEVF CENS SOIXANTE, dont suiuirent de grands troubles. Car la Princesse ayant esté promise au Duc Richard (qui n'auoit lors que huict à neuf ans seulement) contre le gré du Roy Loüis d'Outre-mer, en ce temps-là ennemy des Normans & du ieune Duc leur Seigneur, luy & Arnoul Comte de Flandres ioignirent leurs forces auec celles de l'Empereur Othon I. qui estoit courroucé contre Hugues (pour auoir mesprisé les prieres, qu'il luy fit en faueur du mesme Roy Loüis) & tous ensemble resolurent de luy faire la guerre, mesmes assiegerent sa ville de Paris, puis celle de Rouen; mais leurs efforts furent vains, ces Princes ayant esté contraints de leuer le siege. Ce Duc Richard I. estant encores ieune enfant, fut emporté dans vn trousseau d'herbe, par vn sien Gouuerneur, hors de la puissance du Roy Loüis d'Outre-mer, qui desiroit de s'emparer de sa personne; cõme il fit quelques années apres, au grand mescontentement des Normans, lesquels pour ce suiet exciterent plusieurs tumultes. Estant paruenu en aage, il eut de longues guerres contre Lothaire Roy de France, & Thibaud Comte de Chartres & de Blois. Il mourut en l'Abbaye de Fescan, où il gist, l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS SEIZE; delaissant plusieurs enfans de Gunnor sa seconde femme. Car il n'en eut point de la Duchesse EMME, laquelle est mal appellée Agnes par quelques modernes.

956. 960. 996.

*Dudo de gest. Norm. l. 3. Thomas de Vualsingam in Hypodigm. Neustria. Vuilelm. Gemetic. hist. Norm. l. 3 c. 10. & l. 4. c. 4. & l. 5. Frodoard. in Chron. Idem Gemetic. l. 5. c. 20.*

## *FILS NATVREL DE HVGVES LE GRAND Duc de France & Comte de Paris.*

5. HERBERT Euesque d'Auxerre, duquel sera plus amplement parlé sur la fin de ce Liure cinquiesme.

*Du Tillet s'est mespris, escriuant que Hugues & Odalric Archeuesque de Rheims estoient enfans de HVGVES LE GRAND Comte de Paris. Car cét Hugues estoit fils de Herbert II. Comte de Vermandois, & Odalric d'vn Comte pareillement nommé Hugues, autre que le Comte de Paris; la conformité des noms de Hugues, qu'en mesme temps portoient plusieurs Princes & Seigneurs, ayant peut-estre causé l'erreur. Iean de Serres s'est aussi abusé, disant qu'entre autres enfans HVGVES LE GRAND en eut deux, dont l'vn fut Archeuesque de Tolose & l'autre de Roüen; ce que les meilleurs Historiens ne remarquent point. L'autheur d'vne Genealogie des Comtes de Champagne s'est pareillement mespris escriuant, Mathilde femme d'Eudes II. Comte de Blois & de Chartres*

*En l'Inuent. de l'Hist. de Fr. P. Pithou.*

*Gemmeticen-sis l. 4. c. 18.* *auoir esté fille du mesme Comte de Paris HVGVES. Car l'Histoire de Normandie nous apprend, qu'elle estoit fille de Richard I. du nom Duc de Normandie, & de Gunnor sa seconde femme.* Ans de IESVS CHR.

# 5. OTHON
## *Duc de Bourgongne.*

### CHAPITRE XI.

IL y a suiet de croire, qu'il eut ce nom en memoire de l'Empereur Othon I. son ayeul maternel: Car il fut second fils de Hugues le Grand Duc de France, & de Haduuide de Saxe sœur du mesme Empereur. Auec son frere aisné Hugues Capet, il accompagna Lothaire Roy de France, au siege du Chasteau de Dijon, duquel Robert Comte de Troyes s'estoit emparé. Selon l'aduis du Greffier du Tillet, le mesme Duc Othon espousa la fille de Hugues Duc de Bourgongne, à cause de laquelle alliance il dit, que ce Prince fut Duc de Bourgongne de son chef. Mais autres tiennent plus veritablement, qu'il fut marié enuiron l'an NEVF CINQVANTE CINQ auec LEDEGARDE Duchesse DE BOVRGONGNE, Comtesse d'Autun & d'Aualon, fille de Gislebert Duc de Bourgongne, Comte d'Autun, d'Aualon, de Chalon & de Beaune, & d'Ermengarde de Bourgongne sa femme: en consideration duquel mariage, le mesme Duc Gislebert en mourant, laissa son Duché au Prince OTHON son gendre; auquel d'autre part le Roy Lothaire son cousin germain confirma la part que Hugues le Grand pere d'iceluy auoit au Duché de Bourgongne. Par ainsi toute la Prouince entiere estant reünie en sa personne, il en fit hommage au Roy en l'an neuf cens soixante; & en suite le persuada d'entreprendre vn voyage exprés dans le pays, afin d'affermir l'estat des affaires; ce que le Roy executa en l'année suiuante: Mais le Duc OTHON ne suruesquit longuement à cela. Car il mourut fort ieune le vingtiesme iour de Feurier, l'an NEVF CENS SOIXANTE TROIS, suiuant ce qui se trouue escrit au martyrologe de l'Eglise de S. Estienne d'Auxerre, où il est qualifié Marquis de Bourgongne. Mais selon Frodoard en sa Chronique, OTHON deceda l'an neuf cens soixante cinq: Quoy qu'il en soit, il ne laissa point d'enfans de la Duchesse Ledegarde sa femme: laquelle en secondes nopces espousa Rodolfe de Dijon.

*Vignier.* *Odoran.* 950. 955. *Aimoin. contin. l. 5. c. 44. Odoran. Frodoard.* 960. *A. du Chesne en l'Hist. de la Maison de Vergy.* 963. 965.

Apres le decés de ceste Princesse le Duché de Bourgongne & les Comtez d'Autun & d'Aualon demeurerent à Eudes & à Henry freres puisnez d'OTHON. Ce qui a fait estimer à Fauchet, que le Duché de Bourgongne n'auoit appartenu en proprieté à Ledegarde de son chef, & est d'aduis, que les grands fiefs n'estoient encores hereditaires, & que les Roys auoient quelque droit sur iceux, quands ils venoient à vacquer.

*Es meslanges historiques.* Pierre de S. Julien dit, que ce Duc OTHON de Bourgongne & Henry son frere portoient pour Armoiries cotticé d'or & de gueules, qui estoient, dit-il, les vrayes & anciennes Armoiries de Bourgongne, telles que le Duc Samson les portoit.

## 5. EVDES ou ODON
### Duc de Bourgongne.

Chapitre XII.

965. Entre les enfans de Hugues le Grand Comte de Paris, & de Haduuide de Saxe, ce Prince fut le troisiesme. Apres le decés d'Othon son frere, il fut aussi Duc de Bourgongne, comme il se recueille des termes de la Chronique de Frodoard, qui se voyent souz l'an neuf cens soixante cinq; disant, *Qu'aduenu le decés du Duc Othon, les Bourguignons se sousmirent à EVDES ou ODON son frere*, qu'il appelle *clerc*. Cela fait iuger l'erreur de ceux, qui confondent ce Prince auec le mesme Othon, & n'en font qu'vn des deux. A cause qu'il fut d'Eglise, aucuns se sont persuadez, contre la verité de l'histoire, qu'il fut seulement apané de plusieurs grands benefices hereditaires en sa maison, comme des Abbayes de S. Denys en France, S. Germain des prez lez-Paris, & de S. Martin de Tours: & qu'il ne succeda au Duché; Mais selon l'abus du siecle il a peu estre Abbé & succeder au Duché. Ceux-là se sont encore mespris qui le disent auoir esté appellé Hugues, luy donnant des qualitez imaginaires de Maire du Palais & de Marquis d'Italie, & en ce qu'ils escriuent aussi, que de luy sont issus les anciens Comtes d'Arles & de Prouence, & les Comtes & Ducs de Sauoye; par ce qu'il n'y a aucun ancien autheur qui le testifie. Neantmoins Alfonse d'Elbene Euesque d'Alby, est de cét aduis, & luy attribuë pour fils Beraud, pere de Humbert Comte de Maurienne, duquel sortent les Princes de Sauoye, ce qu'il met en auant contre la foy des meilleurs Historiens; qui ne donnent point de Lignée à cét ODON: Aussi cét autheur ne cotte ny tiltre ny Histoire authentique pour fonder son opinion en cela, ains seulement des coniectures.

*Frodoard.*

*l. 1. de regno Burg. & Arel.*

## 5. HENRY
### Duc & Marquis de Bourgongne.

Chapitre XIII.

Il fut successeur de ses freres Othon & Eudes, au Duché de Bourgongne, & auec Hugues Capet leur frere aisné assista le Roy de France Lothaire contre l'Empereur Othon II. lors qu'il s'achemina en ce Royaume en faueur & pour le maintien de Charles Duc de la basse Lorraine, frere de Lothaire, auec vne armée de soixante mil hommes, & vint iusques deuant 978. Paris; mais il fut valeureusement repoussé. En ceste guerre HENRY se porta si genereusement, que par le tesmoignage de quelques autheurs il en a remporté le glorieux surnom de Grand. Il fut marié deux fois. Le nom ny la maison de sa premiere femme ne sont remarquez par les Historiens. Quant à la seconde, GERBERGE DE BOVRGONGNE Comtesse de Dijon, elle estoit fille de Hugues Comte de Bourgongne, & vefue d'Adelbert Duc de Lombardie & Marquis d'Yu-

*Glaber l. 1. 3.*
*Oderan.*
*Nangius in Chron.*
*Sigebert.*
*Aimoin.*
*Vignier.*
*L. Golut aux Mem. de Bourgongne l. 3. c. 1.*

rée fils de Berengaire Roy d'Italie. Aucuns toutesfois estiment qu'elle estoit plustost fille de Rodolfe Comte de Neuers.

Ans de Iesvs Chr.

Le Duc HENRY n'ayant enfans, auoit adopté pour son fils & institué son heritier Othe-guillaume fils d'Adelbert & de Gerberge sa femme: Qui fut cause qu'apres la mort de ce Duc aduenuë au chasteau de Poüilly sur la Saone l'an MIL VN au mois d'Octobre, du Tillet dit l'an neuf cens quatre-vingts seize, & Vignier & Masson disent l'an mil trois, Othe-Guillaume par la faueur de Landry Comte de Neuers son gendre & de Brunon Euesque de Langres, duquel il auoit espousé la sœur, se voulut emparer du Duché de Bourgongne: A quoy Robert Roy de France, fils de Hugues Capet & neueu du Duc Henry s'estant opposé, il se saisit par la force des armes de ceste prouince, que son oncle luy auoit laissée par son testament, nonobstant l'adoption qu'il auoit faite du Comte de Bourgongne Othe-Guillaume: ou plustost se mit en possession du Duché de Bourgongne, comme d'vne succession royale; puis la transporta au Prince Robert de France son troisiesme fils: apres aussi qu'il eut assiegé & pris en la ville d'Auxerre Landry Comte de Neuers, qui se disoit pareillement Duc de Bourgongne, le contraignant de renoncer aux pretensions qu'il disoit auoir sur ce Duché. Le Duc HENRY fut inhumé en l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre: laquelle il auoit donnée à S. Maieul Abbé de Cluny, afin que ce Prelat y feist vne bonne & saincte reformation, comme il auoit fait en plusieurs autres lieux de France & d'Italie.

Glaber l. 3. — Sa mort 1001. — P. Masson. l. 3. Annal. — Glaber l. 3.

## *FILS NATVREL DE HENRY Duc de Bourgongne.*

6. EVDES Vicomte de Beaune, duquel & de ses enfans sera traité sur la fin de ce Liure V.

---

# 4. EMME

## *Royne de France, femme de* RODOLFE *ou* RAOVL *Duc de Bourgongne, esleu Roy de* FRANCE.

### CHAPITRE XIV.

SI ce fut vn bon-heur à ceste Princesse d'estre fille de Robert I. du nom Roy de France, ayeul de Hugues Capet, elle se trouua de plus auantagée d'vne autre felicité, pour auoir espousé vn Prince, que ses merites & vertus firent trouuer digne de porter aussi le Sceptre François. Cestuy-cy fut RODOLFE ou RAOVL Duc de BOVRGONGNE, lequel apres la mort du mesme Prince Robert son beau-pere, fut accepté & recogneu Roy de France, sacré & couronné en l'Abbaye de S. Mard de Soissons, le treiziesme iour de Iuillet en l'an NEVF CENS VINGT TROIS. Peu de temps apres, Seulfe Archeuesque de Rheims sacra aussi la Royne EMME sa femme, en l'Eglise de S. Remy. Aucuns escriuent, que le Roy Charles le Simple consentit à ceste election & l'approuua, dautant que le Duc Rodolfe estoit son filleul; Qui

Frodoard. — Couronn. du Roy. 923. — Oderanus.

*Ans de Iesvs Chr.* paruint à ceste haute & supréme dignité, par l'assistance de Hugues le Grand Comte de Paris son beau-frere, le credit & l'authorité duquel estoit si grande, qu'il auoit enuoyé tenir ces propos à la Princesse EMME sa sœur; *Qu'elle eust à choisir pour Roy, ou luy, qui estoit son frere, ou le Duc de Bourgongne son mary.* Lors la Princesse autant gentile d'esprit, que belle de corps, respondit; *Qu'elle aymoit mieux baiser le genouïl de son mary Roy, que celuy de son frere.*

Incontinent apres que Rodolfe fut esleu, il vint en Normandie, pour reprimer l'insolence & le rauage que faisoient les Normans, & chastier leur infidelité; En suite estant appellé par les Seigneurs Lorrains, il vint à Mouzon afin de les receuoir à hommage: Et de là estant venu vers la riuiere de Loire pour s'acheminer contre Guillaume Duc de Guyenne, qui differoit de luy obeir, il le reduisit à tel point, qu'il fut contraint de luy rendre aussi l'hommage, & moyennant ceste submission, Rodolfe luy restitua la Prouince de Berry, de laquelle il l'auoit despoüillé auparauant que d'estre Roy. (924. — *Frodoard.*)

924. Cependant les Normans estoient retournez en Bourgongne, & y continuoient leurs courses, ce qui necessita Rodolfe de leur aller faire teste, & les reprima tellement, que depuis ils n'oserent plus rien attenter en ce pays.

926. Deux ans apres, il les attaqua aussi au pays d'Arrois, & s'estant trouué en vn combat il y fut blessé, & le Comte Hilgaud tué. Mais ceste perte fut vengée par la mort d'vnze cens des ennemis. (*Idem.*)

927. Depuis estant suruenu vn differend pour le Comté de Laon, entre luy & Herbert Comte de Vermandois, qui tenoit le Roy Charles le Simple prisonnier, pour se vanger de Rodolfe, il le mit en liberté. Et neantmoins s'estant depuis accordez, derechef il emprisonna le Roy Charles.

930. En l'an neuf cens trente, Rodolfe combatit encores & deffit les Normans habitants prés Loire, & dés ce temps ceux de Guyenne se rendirent ses suiets. Apres cela il vint en Bourgongne, où Gislebert fils de Manasses s'estoit reuolté contre luy, à cause du chasteau d'Aualon, que la Royne EMME luy auoit osté; & attira à son party Richard fils du Comte Garnier. Ce qui toutesfois eut si peu d'effect, que dés l'année suiuante Rodolfe s'acheminant en Bourgongne, reprit les chasteaux desquels ses aduersaires s'estoient emparez, & les força de rentrer souz son obeissance. Enuiron le mesme temps il prit aussi les villes de Rheims & de Laon sur le Comte Herbert; & se rendit si redoutable, que Raymond & Ermingaud Princes de Gothie (qui est Languedoc) & Loup Asinaire Seigneur Gascon, luy firent hommage; comme aussi Guillaume Duc de Normandie. Rodolfe mit aussi en son pouuoir le chasteau de Dijon, qui luy auoit esté enleué par Boson (peut-estre son frere.) Et ne suruesquit long-temps depuis; d'autant qu'apres auoir regné en France l'espace de treize ans, le douze ou quinziesme de Ianuier (car sur ce point les autheurs varient) de l'an NEVF CENS TRENTE SIX, il mourut à Auxerre, & fut inhumé en l'Eglise de S. Colombe de Sens, n'ayant laissé enfans; Car son fils vnique Loüis estoit decedé auant luy. La Chronique de S. Benigne de Dijon loüe Rodolfe, d'auoir vsé d'vne grande prudence au gouuernement de ses Estats, & fait vne seuere punition des mal-faicteurs. Apres sa mort les François appellerent d'Angleterre pour regner, Loüis d'Outremer fils de Charles le Simple. Quant à la Royne EMME, elle deceda en l'an NEVF CENS TRENTE-QVATRE. (*Frodoard.* — *A. du Chesne l. 1. c. 45. de l'Hist. de Bourgongne.* — 931. — 932. — *Frodoard.* — 935. — 936. — *Samort* — 934.)

Ce Roy Rodolfe estoit fils de Richard Duc de Bourgongne & Comte d'Autun, surnommé le Iusticier, qui eut pour pere, non pas Theodoric

Comte de Mascon, de Chalon, & d'Autun, comme aucuns se sont persuadez; mais le Comte Beuues ou Buuin, ainsi que remarque le continuateur d'Aimoin; Lequel Richard estoit frere de Boson Roy de Prouence. Quant aux freres de Rodolfe ils furent deux, à sçauoir vn autre Boson Comte de la haute Bourgongne, & Hugues surnommé Capet & le Noir Duc de Bourgongne, auquel le Duché escheut par la mort de son frere aisné le Roy de France.

*Ans de Iesus Chr.*

*l. 5. c. 24. & 40.*

*Vignier.*

*Histoire de Vergy l. 1. c. 2.*

Au mesme temps de ce Roy Rodolfe, viuoit aussi & regnoit en la Bourgongne d'outre le Mont-Iou, dite aussi Transiurane, vn autre Rodolfe, qui a esté cause, qu'vn Historien de France confond les faits & gestes de ces deux Roys contemporains & Seigneurs des deux Bourgongnes, & s'abuse le mesme autheur quand il escrit, que celuy de France espousa la fille de Bouchard Duc d'Alemagne; Car il eut pour espouse la fille du Roy Robert I. comme nous auons dit.

*P. Æmile.*

*Luitprand.*

*Frodoard.*

## 5. HERBERT EVESQVE d'Auxerre.

### CHAPITRE XV.

Il estoit fils naturel de Hugues le Grand Comte de Paris, & fut esleu Euesque d'Auxerre, enuiron l'an NEVF CENS SOIXANTE HVICT. En l'an neuf cens quatre-vingts douze il assista au Synode des Prelats de France tenu à Rheims, par lequel Arnoul Archeuesque de la mesme ville fut deposé de sa dignité, pour auoir violé la foy qu'il auoit donnée au Roy de France Hugues Capet. Il assista Seuin Archeuesque de Sens, lors qu'il dédia l'Eglise de S. Estienne à Sens, laquelle apres vn grand embrasement auoit esté bastie de neuf par cét Archeuesque, comme remarque vne ancienne Chronique: En laquelle toutesfois il semble y auoir vn erreur éuident, ou quelque obmission, en ce que cét Euesque HERBERT est dit fils, & non pas frere du Roy Hugues Capet; Et neantmoins il se recueille du mesme endroit, qu'il estoit fils de Hugues le Grand, dautant qu'il y est fait mention du Duc Henry, appellé frere de HERBERT, qui estoit le Duc de Bourgongne, duquel a esté parlé cy deuant, aussi frere du Roy Hugues Capet. Depuis quelque temps ceste Chronique a esté publiée & mise au iour par le soin de Nicolas Camusat, docte & pieux personnage, Chanoine en l'Eglise de Troyes, qui en cela, comme en plusieurs autres occasions a profité au public. HERBERT ayant tenu le Siege Episcopal d'Auxerre vingt-cinq ans & demy, mourut enuiron l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS QVATORZE; Son decés aduint au chasteau de Toucy, qu'il auoit fait bastir, & vn autre au village de S. Ferreol; & fut inhumé dans l'Eglise de Nostre-Dame, proche les murs de la mesme ville d'Auxerre. Il auoit succedé à l'Euesque Richard, & eut pour successeur Iean.

*968.*

*992.*

*Robertus S. Marian. monachus.*

*Semure 994.*

*Cl. Robertus in Gallia Christiana.*

## 6. *EVDES OV ODON* *Vicomte de Beaune.*

### Chapitre XVI.

1000. LE Duc de Bourgongne Henry ne laissa point d'enfans legitimes; mais seulement cestuy-cy qui fut son bastard; auquel le Roy Robert fils de Hugues Capet octroya la confirmation de l'Eglise de S. Estienne de Beaune, qu'EVDES & HINGVE ou Hingade son espouse auoient rebastie & donnée à Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon, auec le village d'Ampilly le sec au Comté de Duesmois, & autres situez en celuy de Beaune, & ce par vne charte expediée le vingt-cinquiesme Aoust, l'an mil cinq, au siege d'Aualon. 1005.

*Charte tirée de S. Benigne de Dyon, & extrait de la Chronique dudit lieu, citez par du Chesne en l'Hist. de Vergy.*

Du Tillet semble parler de cét EVDES comme d'vn fils legitime, quoy que soit ne luy donne la qualité de fils naturel & illegitime, disant, qu'apres la mort du Duc Henry & de son fils EVDES de Beaune mort sans enfans Othe-guillaume Comte de Bourgongne querela le Duché. 1009. EVDES & sa femme viuoient encores en l'an mil neuf, comme il se recueille de ce qu'escrit Vignier.

*In Chron. Burgund.*

## *ENFANS D'EVDES VICOMTE DE* *Beaune & de HINGVE sa femme.*

7. **AQVION DE BEAVNE** dit **AZELIN**, auec son frere cy-apres nommé, se trouue auoir soubsigné en vne charte de Robert Duc de Bourgongne, de l'an mil quarante deux pour Sainct Germain des prez à Paris. 1042.

*Tabul. S. Germani.*

7. **IEAN DE BEAVNE** Seigneur de Marzy, a pareillement soubsigné en vne charte du vingt-troisiesme an du regne de Henry I. qui reuient à l'an mil cinquante cinq, donnée en faueur de la mesme Abbaye de S. Germain, ayant signé apres le Duc & ses deux fils. La cognoissance qu'on a de ces deux enfans d'Eudes de Beaune, est deuë à la diligence d'André du Chesne en l'Histoire de Vergy. 1055.

# HISTOIRE
## GENEALOGIQVE
## DE LA MAISON
## DE FRANCE.

### LIVRE SIXIESME.

---

*LES ROYS DE FRANCE DE LA posterité de* HVGVES CAPET, *iusques à* SAINCT LOVIS.

Depuis l'an DCCCCXXCVII. iusques à l'an MCCXXVI.



*Les* ROYS DE FRANCE *portoient anciennement pour Armoiries l'Escu d'azur, semé de fleurs de Lis d'or sans nombre, depuis reduites à trois par le Roy Charles VI.*

# TABLE GENEALOGIQVE
## DES ROYS DE FRANCE.

5. HVGVES CAPET Roy de France.

6. ROBERT II. Roy de France. | HADVVIDE Comtesse de Hainaut. | ADELEIS C. de Neuers. | GISLE Comt. de Ponthieu.

7. HVGVES couronné R. de France. | HENRY I. du nom, Roy de France. | ROBERT Duc de BOVRGONGNE. | EVDES. | ALIX Comtesse de Flandres. | Autre fille.

8. PHILIPPES I. Roy de France. | ROBERT de France. | HVGVES Comte de VERMANDOIS.

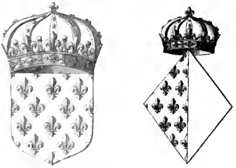
9. LOVIS le Gros VI. du nom Roy de Fr. | HENRY de France. | CONSTANGE Princesse d'Antioche.

10. PHILIPPES couronné Roy de France. | LOVIS le Ieune VII. du nom, Roy de France. | HENRY Archevesque de Rheims. | ROBERT Comte de DREVX. | PIERRE Sire de COVRTENAY. | PHILIPPES. HVGVES. CONSTANCE.

11. PHILIPPES Auguste Roy de France II. du nom. | MARIE Comtesse de Châpagne. | ALIX Comtesse de Blois. | MARGVERITE Royne d'Angleterre puis d'Hongrie. | ALIX Comtesse de Ponthieu. | AGNES Emperiere de Grece.

12. LOVIS VIII. du nom, Roy de France. | PHILIPPES Comte de Bolongne. — IEANNE de Bol. Dame de S. Aignan. | MARIE Comt. de Namur, puis Duchesse de Brabant.

13. PHILIPPES. | S. LOVIS R. de Fr. IX. du nom. | ROBERT C. D'ARTOIS. | IEAN & ALFONSE. | CHARLES C. d'ANIOV & Roy de SICILE. | ALFONSE Cõte de Poictou. | IEAN. ESTIENNE. ISABEL.



Armes de FRANCE.

D'azur semé de Fleur de Lis d'or sans nombre.

# 5. HVGVES CAPET
## *Roy de* FRANCE, *surnommé* LE GRAND *&* DEFENSEVR DE L'EGLISE.

### CHAPITRE PREMIER.

987. LA prouidence diuine, qui dispose des Monarchies & borne l'auancement & le progrés des Familles, permit, qu'apres que la Lignée de Charlemagne eut glorieusement regné par le cours de quelques années, elle tendist au declin; & au contraire, que la Maison des Ducs de France iettast les solides fondemens de sa grandeur, & s'esleuant iusques au point de la Souueraineté, donnast origine à vne longue suite de puissans Roys. On prit pour heureux presage de ceste grandeur future, la promotion de Robert le Fort, bisayeul du Roy HVGVES CAPET, à la dignité de Duc de France; comme aussi de ce que ses deux fils Eudes & Robert non seulement furent faits Comtes de Paris, ville capitale du Royaume; Mais encores se veirent appellez à la Couronne. Car c'estoient autant de degrez à leurs successeurs, pour en fin monter aussi au throsne Royal.

Regino.

D'ailleurs tous ces Princes, & Hugues le Grand Duc de France, auoiét de pere en fils si courageusement defendu le Royaume, & iceluy garanty de l'oppression des estrangers Infideles, que chacun les estimoit comme fermes colomnes de l'Estat François. A quoy seruit aussi la tres-illustre

alliance, que prit le mesme Hugues le Grand, petit fils de Robert le Fort, espousant la Princesse Auoye, sortie de la Maison Imperiale de Saxe. De ce mariage prit naissance HVGVES CAPET leur fils aisné; qui fut heritier nō moins de la Prudence & Generosité, que des dignitez, Seigneuries, puissance & authorité du pere; lequel mourant le commit, ieune qu'il estoit, en la garde & tutele de Richard I. Duc de Normandie; qui eut vn grand soin de son institution, & fut depuis son beaufrere. Estant auancé en aage, il commença de rechercher les occasions d'acquerir de l'honneur. De fait auparauant que de paruenir à la Couronne, il secourut & assista le Roy Lothaire au siege de la ville de Dijon, vsurpée par Robert Comte de Troyes.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Vil. Nangius in Chron.*

*Genealog. B. Arnulfi.*

*Vuil. Gemmeticens. Hist. Norm. l. 4. c. 12.*

*Frodoard. in Chron.*

Le mesme Roy pendant ce siege, inuestit HVGVES du Comté de Poictiers, & luy confirma les Seigneuries, que possedoit son pere, entre autres le Duché de France. Tant de bien-faits luy donnent plus de moyen & de bonne volonté de continuer son assistance à Lothaire, qui l'establit l'vn des principaux Chefs de son armée, quand elle repoussa vertueusement & deffit celle de l'Empereur Othon II. venu en France auec vn grand appareil, pour maintenir l'inuestiture, qu'il auoit faite du Duché de la basse Lorraine en faueur de Charles frere puisné de Lothaire, au preiudice des droits de la Couronne de France, de laquelle ce Duché releuoit, non de l'Empire, comme pretendoit Othon; & en ces differens Charles fut si temeraire & aueuglé de passion, que de vouloir oster la Couronne à son frere aisné.

960.

978.

*Sigebert in Chron.*

B

*Gerberti epist.*

Cependant Lothaire estant proche de sa fin, & recognoissant que Loüis V. son fils & successeur estoit foible d'aage & d'entendement, il le recommenda & mit en la protection de HVGVES CAPET; qui estoit si puissant, & tellement releué en credit, que par vne charte de l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne, le mesme Roy Loüis declare, *Qu'il estoit en son Royaume le second apres luy.*

*Nangius.*

*Odoranus in Chron.*

*Hugo Flo-riac.*

Or l'Empereur auoit tellement obligé le Prince Charles, à cause de ceste inuestiture, & rendu iceluy tant affectionné à son party, qu'il ne se pouuoit dauantage. Mais où ce Prince estimoit auoir fondé son bonheur & la seureté de ses desseins, de là vint son infortune & sa ruine. Dautant qu'apres la mort du Roy Loüis son neueu (qui ne regna qu'vn an & ne laissa point d'enfans) la meilleure & plus grande part des Princes, Prelats & Barons François iustement indignez, de ce que Charles son oncle auoit comme renoncé à sa patrie, & s'estoit ainsi rendu vassal d'vn Prince estranger ennemy de la France; craignans de tomber entre les mains des Alemans (qu'eux-mesmes auoient par si long-temps tenus souz leur domination) ils ne voulurent le recognoistre pour leur Roy; Mais s'estant assemblez en la ville de Noyon, d'vn commun vœu & consentement vniuersel & de celuy du peuple, apres vne meure deliberation, ils proclamerent Roy HVGVES CAPET, au mois de May en l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS SEPT; A quoy il furent d'autant plus incitez, que diuerses bonnes parties reluisoient en ce Prince, & le rendoient sur tous recommandable; ayant d'ailleurs tousiours esté recogneu amateur & conseruateur de l'honneur & du bien du Royaume.

C

*Glaber Rodulfus l. 2. c 1.*

987.

*Vuil Nangius in Chron.*

*Pragm hist. Franc à Pithœo edit.*

Pour fortifier son droit il mit en auant (si on veut croire vn autheur proche du temps) que son predecesseur en mourant luy auoit fait don du Royaume; ce qu'on pourroit se persuader difficilement, si ce qu'vn autre escrit est veritable, que Loüis fut plusieurs fois vaincu en bataille par Capet; Lequel n'obmit à se preualoir aussi du droit (qui sembloit estre découlé en sa personne) de son ayeul Robert & de son grand oncle Eudes,

*Odoranus.*

*Chanoine de S Martin de Tours.*

*Ans de* IESVS CHR. lesquels pareillement auoient esté couronnez Roys, comme nous auons remarqué. Nangis semble dire, qu'il s'ayda encore & voulut s'auantager de la noblesse de son extraction, soustenant, qu'il estoit sorty de Charlemagne; Et neantmoins cét autheur declare, que c'estoit par la ligne des femmes; ce qui partant n'estoit considerable. Mais le mescontentement qu'on eut de Charles son aduersaire, la faueur & la bien-veillance du peuple enuers cestuy-cy, fut le principal & le plus asseuré appuy de son droit; mesmement des Princes & Seigneurs qui occupoient les grandes Prouinces, la puissance desquels estoit telle, qu'ils pouuoient donner la loy aux Roys mesmes; & sembloit, que depuis Charles le Simple ils n'eussent quasi d'authorité, qu'autant & à mesure qu'ils leur en permettoient ou faisoient auoir. Dont il est vray-semblable, que HVGVES n'eust osé aspirer à la Couronne contre vn tel competiteur, sans leur adueu & consentement volontaire. Aussi plusieurs anciens escriuent, qu'il y paruint, & s'y est maintenu & sa posterité, par vn iuste & secret iugement de Dieu, *qui fit choix du meilleur*; ce qu'a suffisamment tesmoigné l'euenement, & la longue possession du Sceptre en sa Famille, laquelle en iouyst encores heureusement depuis tant de siecles.

FRANCE. *Vignier.* *Chron. de S. Cibar d'Angoulesme.* *Deus meliorem elegit.*

B *Son Couronnement.* Au mois de Iuillet de la mesme année, il fut oinct, sacré & couronné à Rheims par l'Archeuesque Adalberon, & aussi-tost receut le serment de 987. fidelité des Princes, Prelats & Barons, qu'ils luy donnerent par escrit signé de leurs mains; Puis tournant tous ses desseins à l'affermissement de son authorité, peu de mois apres il fit aussi couronner le Prince Robert son fils vnique, afin qu'apres la mort du pere on le trouuast en possession, & que tout empeschement & opposition à l'endroit du fils cessast, quand l'heredité seroit ouuerte: qui fut vn traict de Prudence notable, que HVGVES pratiqua, suiuant en cela l'exemple du Roy Pepin lors de son establissement: & depuis ce temps en la plus-part des chartes, le pere & le fils ensemble nommez & qualifiez Roys de France.

*Odoran. Glaber. Fragm. Hist. Franc.*

988. Le Duc Charles cependant se mit en deuoir de conquerir par armes ce qu'il auoit perdu par sa faute, & de succeder au Roy Loüis son neueu. Mais encores qu'il fust assisté des forces de l'Empire, son recours ordinaire, & qu'au commencement il eust esté fauorisé de quelques heureux suc- 989. cés, quand il se saisit des villes de Laon & de Rheims, & deffit partie de 990. l'armée du Roy HVGVES, qui le tenoit assiegé dans la mesme ville de Laon: depuis toutesfois l'effort de ce Duc fut vain & inutile, & son genie surmonté par celuy de Capet. D'autant qu'apres vne guerre de qua- 991. tre ans, il fut vaincu & par l'intelligence d'Adalberon dit Accelin, Euesque de la ville de Laon, où il s'estoit encores renfermé, tomba és mains de son aduersaire. De là il fut enuoyé tenir prison en celle d'Orleans, où il ne receut aucun mauuais traictement; encore que quelques plumes venales trempées dans le venin de la calomnie, se soient auancées d'escrire le contraire en parlãt de ce grand Roy, & ayent tasché de ternir sa memoire.

*Contin. Aimoin. l. 5. c. 44. Sigebert.* *Hugo Floriac.* C

Il eut aussi la raison & vint au dessus des autres Princes, qui se monstrerent lents & tardifs à le recognoistre, ou bien refuserent de se sousmettre à luy, qui estoient neantmoins en petit nombre, entre autres du Duc de 988. Guyenne & Comte de Poictou Guillaume III. sur lequel il demeura victorieux à la bataille, qu'auec son fils le Roy Robert, il luy donna. HVGVES rangea pareillement au deuoir Arnoul le Ieune, Comte de Flandres, auquel il osta le pays d'Artois, & luy restitua depuis à l'instance de Richard I. Duc de Normandie; Pour ce qui est d'Herbert Comte de Troyes de la maison de Vermandois, bien qu'il eust approuué son establissement, & depuis changé d'aduis, fut neantmoins aussi contraint de le

*I. Besly en la Geneal. des Ducs de Guyenne. Vilelm. Gemetic. l. 4. c. 19. Vignier.*

FRANCE. recognoistre. Quant à l'Archeuesque de Rheims Arnoul, frere naturel du Roy Lothaire, estant accusé & conuaincu d'auoir trahy la ville de Rheims aux ennemis du Roy HVGVES, & contreuenu à son serment solemnel, il fut deposé en deux Synodes d'Euesques de l'Eglise Gallicane, qui furent tenus és villes de Senlis & de Rheims.

*Helgaud.* *Gerbert.* *Concilium Remense.c.17.* *Contin. Aim. l.5.c.45.* — *An de Iesus Chr.* 990. 992.

Ainsi Capet se voyant de toutes parts tranquille & asseuré, employa le reste de ses iours à la reformation des desordres, qui pendant la confusion des regnes precedens, s'estoient glissez dans son Estat: Et afin de le conseruer en bonne police par toute sorte de sainctes loix & Ordonnances, il establit vn conseil, composé de Princes & Seigneurs signalez & capables, qu'aucuns, sans tesmoignage authentique, estiment, auoir esté l'institution des Pairs de France. Mais pour d'autant plus obliger à soy ces Princes & Seigneurs, il leur laissa en proprieté les Gouuernemens des villes & Prouinces, qu'ils tenoient (plusieurs ne les ayant auparauant qu'à vie) auec pouuoir de les transferer à leurs successeurs, requerant d'eux l'hommage seulement: ce que le Roy Charles le Chauue auoit commencé de pratiquer. Il est vray, que depuis, tout ainsi que les fleuues, qui prennent origine de la mer, apres vn long cours se vont en fin rendre dans son large sein; de mesme par succession de temps, au moyen des alliances par mariage, des traitez, donations & confiscations, & en diuerses autres occurrences, ces grandes Prouinces ont esté reünies à la Couronne, comme à leur vray Chef, de laquelle au commencement de ce regne elles auoient esté distraires & démembrées. Le Duché de France fut aussi par HVGVES reüny & incorporé au domaine Royal, ensemble le Comté & la ville de Paris, laquelle recommença souz ce Prince, d'estre cité Royale & capitale, ayant cessé de l'estre. Encore que Glaber escriue, que celle d'Orleans le fut du temps de Capet, & qu'il y faisoit son plus ordinaire seiour, à cause de la beauté & fertilité du terroüer où elle est située.

*Vignier.* B *Glaber.*

Quelques recens autheurs, plustost par coniecture qu'autrement, asseurent, que HVGVES vsant d'vne singuliere prudence, fit plusieurs belles loix & Ordonnances, pour maintenir fermement le droit de succession à l'Estat; l'vne, par laquelle il voulut, que les bastards des Roys fussent exclus de tout droit de parrage: Car és deux precedentes Lignées aucuns enfans naturels auoient succedé auec les legitimes. L'autre, que les aisnez auroient seuls entierement la Monarchie, & les puisnez seroient apanagez de quelques Seigneuries, à la charge de reuersion à la Couronne à defaut de masles en droicte ligne. Bref qu'il ordonna le Domaine de la Couronne estre inalienable. Comme aussi, à leur dire, il erigea les Offices de Connestable & de Chancelier; bien que les anciennes chartes nous monstrent le contraire, & que long-temps auant il y auoit des Chanceliers.

C

HVGVES n'estant encore que Duc de France, fonda l'Abbaye de S. Barthelemy & de S. Magloire, qui à present est Eglise parochiale située en l'Isle du Palais à Paris, fondation approuuée par les Roys Lothaire & Loüis son fils. Mais paruenu à la Couronne, il fit reformer l'Abbaye de S. Denys en France par Odilon Abbé de Cluny, en laquelle, comme en autres de son Royaume, il mit peine de restablir l'ancienne discipline & regle monastique, beaucoup descheuë de sa premiere splendeur. Vn ancien parlant de ceste reformation, attribue au Roy HVGVES le tiltre glorieux de DEFENSEVR DE L'EGLISE, lequel auec celuy de GRAND, luy est aussi donné, tant par l'autheur de la vie de S. Genoul, que par celuy de l'Histoire de France, dont se trouue vn fragment. Ce Roy HVGVES fit don de plusieurs possessions à la mesme Abbaye

*Iac. du Breuil aux Antiquit. de Paris l. 1.* *Vita S. Maioli in Bibliotheca Cluniac.* *Ademarus Engolismensis S. Martialis Monac.* *In Bibliotheca Floriacensi.* 975.

*Ans de Iesvs Chr.* de S. Denys & à celle de S. Maur des fossez; ayant pat ainsi iustement merité les dignes Eloges, que luy donnent ces Historiens. Veu qu'il fit restituer à l'Eglise les biens, dont plusieurs seculiers s'estoient appropriez par droit de bien-seance, & de ce il fit vne Ordonnance, qui se trouue; s'estant luy-mesme (afin de donnet exemple à ses suiets) démis des Abbayes de S. Denys, de S. Germain, & de Sainct Martin de Tours, desquelles il ioüissoit, comme de biens successifs, & faisant establir en icelles de bons Religieux, pour en estre Abbez. Car on attribuoit les malheurs, qui auoient ruiné la race des Carlouingiens, à l'vsurpation qu'ils faisoient des biens Ecclesiastiques. *France.* *Vignier.*

Entre ses autres loüables actions est remarquable, que luy (qui auparauant auoit besoin de secours) se trouua assez puissant, pour en departir à ses voisins: mesmes il offrit à Hugues Borel Marquis de Barcelonne en Espagne, de luy faire conduire vne armée contre les Sarrazins, qui le molestoient. *Gerberti Epist. 112.*

En somme la Religion, la Iustice & la Police, qui auparauant estoient B fort altetées & peruerties, reprindrent souz ce Prince leur vigueur & authotité; de façon qu'on peut à bonne raison le nommer aussi, *Restaurateur de la Monarchie Françoise*; laquelle, quoy que fort esbranlée pat la multiplicité de diuers maistres, & d'ailleurs enuiée & assaillie de temps en temps par tous les peuples voisins, n'a laissé de subsister, & par vne speciale grace de Dieu subsiste encores heureusement.

*Et mariage.* HVGVES CAPET fut conioinct par mariage auec ADELEIDE ou ALIX, de laquelle la Maison n'est exprimée par l'Histoire. Il eut d'elle Robert son fils, non pas d'vne fille d'Edoüard Roy d'Angleterre, comme escriuent Guillaume de Malmesberie, Robert Guaguin & autres, prenant en cét endtoit Capet pour Hugues le Grand son pere. Aucuns soustiennent, auec aussi peu d'apparence, qu'il fut marié deux fois, & que sa premiere femme estoit fille d'Eudes Comte de Champagne, & autres encores ont temarqué, qu'il espousa la Royne Blanche, vefue de Loüis V. son predecesseur. Deux autheurs modernes n'ont pas plus de fondement, l'vn disant, qu'ADELEIDE estoit fille de l'Empereur Othon I. car il eust espousé la niepce de sa mere, ce qui ne se pratiquoit point en ce temps, & puis on confond encore l'alliance, que Hugues le C Grand son pere eut auec la Maison de Saxe: & l'autre, escriuant, que Rosule, fille de Berengaite Roy de Lombardie & vefue d'Arnoul Comte de Flandres fut sa femme. *Helgaudus.* *Cl. Paradin.* *Elias Reusnerus.*

Mais s'il est permis en tant de diuersitez d'vser de coniectures, l'on peut soustenir auec quelque raison, qu'ADELEIDE (qu'il espousa certainement estant mentionnée en diuers tiltres, pour S. Denys, du Roy Robert, qui l'appelle sa mere) estoit fille de Lothaire IV. Roy d'Italie, decedé en l'an neuf cens quarante neuf, & sœur d'Emme, femme de Lothaire Roy de France; l'vne & l'autre sorties en sixiesme degré de l'Empereur Charlemagne: coniecture qui se pourroit fortifier par trois considerations. La premiere, que l'autheur de la Chronique de S. Pierre le Vif de Sens (dont le passage a esté desia remarqué, en parlant de l'origine de HVGVES CAPET) escrit, *Que la femme de ce Prince estoit du sang de Charlemagne*: & l'autheur de la vie du Roy Robert II. son fils tesmoigne, *Qu'elle estoit descenduë d'vne illustre Famille d'Italie.* La seconde consideration est; que la femme de ce Lothaire Roy d'Italie estoit aussi appellée Adeleide, laquelle eut pour pere Rodolfe II. & fut sœur de Conrad Roys de Bourgongne Transiurane, Princesse doüée de grande pieté & saincteté de vie, laquelle se temaria auec l'Empereur Othon I. La troisies- *Tabularium S. Dionysij.* *949.* *Helgaudus.*

FRANCE. me considetation est, que ceste alliance conuient à l'ordre & à la suite des temps. Si on ne veut dire, qu'ADELEIDE fut fille d'Alde, sœur du mesme Roy Lothaire, laquelle estoit fille de Hugues aussi Roy d'Italie, & eut pour mary le Prince & Comte Alberic, qui par vn long-temps defendit la ville de Rome, lors que le mesme Roy Hugues la tenoit estroitement assiegée en l'an neuf cens trente six; lequel Alberic estoit fils d'vn autre Alberic Marquis d'Italie.

*Ans de Iesus Chr.*

*Sigonius de regno Italia.*

*Gerbertus in epist.* *Odilo.* *Helgaudus.*

Quoy qu'il en soit, nostre Royne ADELEIDE estant demeurée vefue se concilia, pour ses vertus, l'affection & bonne volonté de l'Empereur Othon III. Sa pieté parut en ce qu'elle fonda le Monastere de sainct Frambaud à Senlis, & restaura celuy de filles, qui estoit à Argentueil non loin de Paris.

*Odoran.* *Fragm. antiq. hist. Franc.*

En fin apres que le Roy HVGVES son mary fut paruenu à la Couronne par ses merites; l'eut defenduë par sa magnanimité; affermie par sa prudence & bonne conduite; & heureusement regie par l'espace d'vnze ans (encores que quelques Historiens en comptent seulement neuf) B il mourut le vingt-huictiesme iour d'Aoust, autres disent le vingt-deuxiesme de Nouembre, l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS DIX-HVICT. Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Denys en France à costé dextre du grand autel, ou l'on void son effigie & son tombeau.

*Sa mort 998.*

*Guaguin.* *Du Tillet.* *Est. Pasquier ès recherches de France, l. 7. c. 42.*

A cause d'vn certain accoustrement de teste qu'il portoit, on le surnomma *Capet*; ou pource qu'estant ieune il auoit accoustumé d'oster le chaperon à ses compagnons. Autres sont d'aduis, que pour le grand sens & iugement qu'il apporta en la conduite de ses affaires, il fut ainsi appellé d'vn mot à demy Latin, qui signifie le chef; pour ce qu'à leur aduis on trouue en ses actions plus de conseil & de prudence, que de hauts faits d'armes. Finablement vn autheur de ce temps escrit, qu'il est plus vray semblable, que ce fut à cause qu'il auoit la teste vn peu grosse, ou bien de ce qu'il estoit testu & entier en ses opinions.

*Odo Fossaten. sis.* *Chartulaire de Bourgueil.* *Protocancellarius.*

Souz ce Roy fut Chancelier *Renaud* Euesque de Paris, fils de Bouchard Comte de Corbeil & de Melun; comme il se void par lettres de l'an neuf cens octante huict, pour S. Maur des fossez; & dans vne ancienne charte, qui confirme la fondation de l'Abbaye de Bourgueil en Anjou, C *Roger* y est nommé *premier Chancelier*; Elle est datée du septiesme du regne de Capet & de Robert son fils, qui reuiendroit à l'an neuf cens quatre-vingts quatorze.

*988.* *994.*

## *ENFANS DE HVGVES CAPET ROY* DE FRANCE *& de la Royne* ADELEIDE *sa femme.*

6. ROBERT II. du nom Roy de France, aura son Eloge en suite.

HAINAVT. Cheuronné d'or & de sable de six pieces. Aucuns ont dit, d'or à trois cheurōs de sable; mais par abus. Party de FRANCE.

6. HADVVIDE DE FRANCE fut conioincte par mariage auec REGNIER II. du nom Comte DE HAINAVT ou de Monts, dit le Ieune, à la difference de son pere de mesme nom; quoy qu'aucuns estiment, qu'il fust fils de Manasses Comte de Retel & de Hainaut. Apres que ce Regnier, surnommé au Long-col, son pere eut esté priué du Comté de Hainaut par l'Archeuesque de Cologne Brunon, & les Comtes Geoffroy & Arnoul, ses enfans, Regnier II. & Lambert se retirerent vers le Roy Lothaire, qui enuoya le Prince Charles de France son frere, depuis Duc de Lorraine,

*Ans de Iesvs Chr.* 876. 1002.

Lorraine, pour les restablir, comme il fit, ayant ioinct ses forces auec celles de Hugues Duc de France, depuis Roy, & beau-pere de Regnier, qui par ce moyen demeura Comte de Hainaut ou de Monts, & Lambert Comte de Louuain à cause de sa femme. Regnier mourut l'an MIL DEVX, & fut pere de Regnier III. FRANCE.

Ceux-là se sont abusez qui ont escrit, la Princesse HADVVIDE auoir espousé le Comte Lambert cy-dessus mentionné. Car il eut à femme Gerberge fille aisnée du mesme Charles Duc de Lorraine, comme nous auons monstré au quatriesme Liure de ceste Histoire. *Supplement. Frodoardi. Vid. Nangium. Sigebertum.*

La posterité de HADVVIDE, & du Comte de Hainaut son mary, ensemble celles des Comtesses de Neuers & d'Abbeuille ses sœurs, se verront cy-apres plus amplement déduites sur la fin de ceste Histoire au Liure vingt-septiesme.

6. ADELEIS ou ALIX DE FRANCE, fille puisnée du Roy Hugues Capet, espousa RENAVD Comte de NEVERS, qui fut à cause d'elle aussi Comte d'Auxerre. Il eut pour pere le Comte Landry de Neuers, lequel apres le decés de Henry Duc de Bourgongne, frere de Hugues Capet, fut appellé par les Bourguignons pour estre leur Duc, ainsi que nous dirons plus amplement cy apres Guy Coquille dit le mariage de Renaud & d'ALIX auoir esté contracté enuiron l'an MIL TRENTE; mais il y a apparence que ce fut plusieurs années auparauant, & peut-estre l'an MIL TROIS; Ceste Princesse fonda l'Abbaye de Crisenon, & le Prieuré de la Ferté sur Iseure, où elle mit des Religieuses de l'Ordre de S. Benoist Le mariage de ce Comte Renaud ayda grandement à pacifier le discord qui estoit entre le Roy Robert & Guillaume Comte de Dijon & de Bourgongne ayeul maternel d'iceluy Renaud, furuenu à cause du Duché de Bourgongne. Mais depuis le Roy Henry I. ayant donné ce Duché à Robert de France son frere, il s'esmeut vne grande guerre entre luy & Renaud, pour raison du Comté d'Auxerre, & en fut l'issuë telle, que venans aux mains prés Saligny, Renaud demeura mort sur la place le vingt-quatriesme iour de May l'an MIL QVARANTE. Il eut pour fils le Comte de Neuers Guillaume II. la lignée duquel sera traictée apres celle de Regnier II. Comte de Hainaut cy dessus mentionné; Quelques-vns sont d'opinion, que la Comtesse ALIX de Neuers, & Haduuide Comtesse de Hainaut sa sœur, ne sont qu'vne, & qu'on les a confonduës. Glaber semble dire, qu'ALIX estoit fille & non sœur de Robert II. du nom, Roy de France. Le Continuateur d'Aimoin le dit plus affirmatiuement. Mais l'vn & l'autre se sont mespris.

NEVERS. *D'azur au Lyon d'or, l'escu semé de billettes d'or. Party de FRANCE. En l'Hist. de Nevers. Martyrologe de l'Eglise de Nevers. Du Chesne en l'Hist. de Bourg. l. 3. c. 23. Besly en la Genealogie de Guyenne.* B 1003. 1040. C

6. GISLE DE FRANCE fut mariée auec HVGVES Comte; auquel elle apporta en mariage la Seigneurie d'ABBEVILLE, comme tesmoigne la Chronique manuscrite de S. Riquier en Picardie, laquelle nous a esté cōmuniquée par vn personnage [a] consommé en toutes sortes de bonnes lettres. Elle porte, que le Duc de France Hugues, auant que de paruenir à la Couronne, pour se garder des courses des Barbares, fit bastir le chasteau d'Abbeuille, dont il donna la garde à cét Hugues, & le fit Seigneur du territoire d'alentour, pour ce qu'il auoit espousé sa fille. De leur mariage sortit Enguerrand I. du nom, qui viuoit l'an mil trente-cinq, & a esté

PONTHIEV. *D'or à trois bandes d'azur. Party de FRANCE. Chron. S. Richar. MS. l. 4. c. 12.* [a] *Chri. Iustel.* 1035.

FRANCE.

la tige d'vne longue suite de Comtes, qui seront cy-apres remarquez. Du Tillet ne fait mention de ceste Princesse GISLE, ny d'Alix Comtesse de Neuers sa sœur.

An de IESVS CHR.

## *FILS NATVREL DV ROY* HVGVES CAPET.

6. GAVSLIN Archeuesque de Bourges est nommé fils du Prince des François par Ademar Historien du siecle, ce qui ne se peut rapporter à autre, qu'à HVGES Caper, qui estoit Duc ou Prince de France auant que de paruenir à la Couronne. Estant Abbé de Fleury (en laquelle qualité Aimoin luy dedie son liure des miracles de sainct Benoist) il fut esleu Archeuesque de Bourges en l'an MIL TREZE, non sans difficulté, à cause de sa qualité de Bastard. Il dedia & consacra l'Eglise de S. Aignan d'Orleans, fondée par le Roy Roberr son frere, l'an mil vingt-neuf, assistans les Archeuesques de Sens & de Tours, & plusieurs Euesques, ce qui se fit en grande ceremonie descrite par l'Historien Helgaud en la vie du mesme Roy. L'Euesque de Chartres Fulbert addresse plusieurs Epistres à GAVSLIN, qui en escriuit aussi vne au mesme Roy Robert, sur ce qu'il auoit esté enquis des causes de la pluie de sang qu'on veid de son temps. Car il estoit fort bien instruit aux bonnes lettres. Son decez aduint le dix-neufiesme de Nouembre l'an MIL TRENTE, apres auoir tenu l'Archeuesché dix-sept ans, trois mois. Il eut pour predecesseur en ceste Prelature S. Dagbert, & pour successeur Aimon de Suilly.

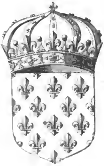
*Car. Saussaius in Annalib. Eccles. Aurel.* — *Helgaudus in vita Roberti R.* — *Io. Chenu in Chron. Archiep. Bitur.* — *Ep. 19. 40. 44. Ep. 96. Inter Epist. Fulberti. Fragm. Historia apud Pithœum.* — *Cl. Robert. in Gallia Christ.*

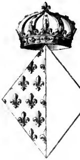
1013. — B — 1029. — Samort. 1030.

PVIS *que le Roy* HVGVES CAPET *en quelques tiltres, & en vne Epistre, qu'il escriuit à Constantin & Basile freres Empereurs de Constantinople, qui est la cent vnziesme de celles de Gerbert, declare, qu'il n'auoit qu'vn fils vnique, qui fut Robert son successeur à la Couronne, à quoy toutes les meilleures Histoires s'accordent, c'est contre verité, que quelques Alemans, entre autres Elie Reusner & Hierosme Henninges en leurs Oeuures Genealogiques des Empereurs, Roys & Princes, donnent pour second fils au mesme Roy Hugues, outre Robert, vn autre, qu'ils appellent Lambert, & s'imaginent, qu'il fut Comte d'Anjou, & qu'ayant esté chassé par son frere, il se retira en Alemagne en la Cour de l'Empereur Othon III. Adioustans, que de ce Lambert sont issues quelques nobles familles d'Italie : Opinion vaine, & qui est destituée de toute apparence & de fondement, tellement, que ce seroit perdre temps, de s'arrester dauantage à la refuter.*

C

*Ans de* IESVS CHR.





DE FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre.

# 6. ROBERT II.
## *Roy de* FRANCE *surnommé le* DEVOTIEVX *& le* SAGE.

### CHAPITRE II.

998. ENTRE tant de grands Monarques, qui ont commandé l'Empire François, cestuy-cy a rendu sa renommée celebre & recommandable, principalement par vne singuliere Pieté enuers Dieu, & Charité non commune à l'endroit des pauures; Vertus Royales, qui ont fait découler sur son heureuse posterité toutes sortes de benedictions.

Apres la mort du Roy Hugues Capet son pere, qui l'auoit associé au gouuernement de l'Estat, & celle de Henry Duc de Bourgongne son oncle paternel, encore qu'il fust leur plus proche heritier pour succeder à ce Duché: Si est-ce qu'aucuns Princes furent si temeraires, que de luy con- 1003. trouerser son droit; tellement qu'il se trouua sur les bras vne forte guerre contre Othe-Guillaume Comte de Bourgongne, qui pretendoit le Du- C ché, comme fils adoptif du dernier Duc mort sans enfans legitimes. Il estoit secouru par Brunon Euesque de Langres frere de sa femme, par Landry Comte de Neuers son gendre, & autres Seigneurs. Mais ROBERT, qui auoit le plus iuste droit, le sceut conseruer auec l'assistance 1005. de Richard Duc de Normandie, qui luy amena vne armée de trente mil hommes. Tellement qu'ayant pris la ville d'Aualon, & assiegé celle d'Auxerre, en fin partie par accords & mariages, & partie par deuoir des Bourguignons, il obtint le Duché contentieux; puis ayant par eschange retiré de Lambert Euesque de Langres la ville de Dijon, il l'establit capitale de Bourgongne.

*Helgaudus in vita Roberti R.* *Glaber l.2. c.8.* *Hist. de Bourgong. d'A. du Chesne.* *Continuat. Aimoini.* *Vil Gemetic ensis l. 5. c.15.* *Cl. Robert.*

En suite, ROBERT s'empara de la ville & du Comté de Sens sur le Comte Rainard II. du nom, qui vsoit de tyrannie & de violence à l'endroit de Leotheric son Archeuesque, & ainsi reünit pareillement à la Couronne ce Comté.

*Glaber l.3. c.6.*

FRANCE. *Hist. de Montmorency l. 2. c. 2.* Pour autres marques de son zele & de sa Pieté il protegea encores & defendit Viuian Abbé de sainct Denys en France, contre les oppressions de Bouchard Seigneur de Montmorency surnommé à la Barbe. *Ans de IESVS CHR.*

*Orderic. Vitalis l. 7.* *Supplement. Aimoini.* 999. Quelques années auparauant vn autre Bouchard Comte de Corbeil & de Melun, qui luy auoit rendu de grands seruices & au Roy Hugues son pere, fut aussi aydé de forces pour recouurer sur Eudes II. du nom, Comte de Champagne & de Brie, sa ville de Melun, qu'il luy auoit enleuée.

*Vignier.* *Dupleix.* L'Empereur Henry II. auoit estably Duc de Lorraine Godefroy Comte d'Ardenne, au preiudice du droit pretendu à ceste prouince par les Comtesses de Mons & de Namur filles de Charles Duc de Lorraine. Pour se maintenir, elles eurent recours au Roy de France, qui les assista & enuoya aussi de grandes forces contre leur ennemy, sous la conduite de Robert Comte de Flandres, lequel d'abord prit quelques villes. 1006. Cela contraignit l'Empereur de venir en personne au secours de Godefroy, sans toutesfois beaucoup d'effect. B Et d'autant que ceste guerre sembloit auoir aucunement altéré l'amitié du Roy & de l'Empereur, qui auoient contribué leurs armes auec des passions contraires, afin de demeurer satisfaits l'vn de l'autre, ils aduiserent de venir à vne entreueuë & conference, laquelle fut tres-aduantageuse pour la dignité de la France. 1023. *Sigebertus.* *Glaber l. 3 c. 2.* Car encores que ces deux grands Princes eussent conuenu, qu'ils se feroient conduire sur des bateaux au milieu de la riuiere de Meuse, autres disent celle de Char, laquelle separoit leurs Estats; Neantmoins l'Empereur voulant deferer à la Majesté tres-auguste du Roy de France, il passa promptement par deça la riuiere, & vint trouuer ROBERT en son logis, où reciproquement ils se rendirent des tesmoignages d'vne amitié & confederation inuiolable, & se firent de riches presens. Ceste conference fut aussi faite pour aduiser entre-eux à ce qui regardoit le bien de l'Eglise & de leurs Empires.

Henry defera ainsi au Roy Robert, tant à cause de l'eminence du Royaume de France, que pour les rares & insignes vertus dont ce grand Prince estoit doüé.

Entre ces vertus la Pieté tenoit le premier lieu. Car outre les exemples que nous en auons rapporté, elle parut en plusieurs autres signalées occasions; mesmement lors qu'il mit peine d'extirper de son Royaume quelques heresies qui s'y estoient glissées, 1022. *Glaber l. 3. c. 8.* *Helgaudus.* *Baronius.* C comme celle des Manichées, laquelle s'estoit esleuée à Orleans. D'ailleurs il prit vn grand soin de détourner Leotheric Archeuesque de Sens, de tomber en l'heresie de Berengarius sur la verité du corps de nostre Seigneur au Sacrement de l'Eucharistie, & à ceste fin luy escriuit vne lettre pleine de doctrine & d'instruction; & l'en reprit aigrement; portant neantmoins vn grand respect aux bons & vertueux Prelats, au choix & nomination desquels il auoit plustost esgard à l'integrité des meurs, & à la doctrine, qu'à la noblesse de leur extraction; *Glaber l. 3. c. 2.* dont aucuns grands Seigneurs ayant du mescontentement, ils se porterent insolemment à la felonnie, laquelle neantmoins il sceut bien reprimer.

*Helgaudus.* Sa deuotion se fit encores paroistre par le grand nombre d'Eglises & Monasteres qu'il fonda, restablit, dota & enrichit; à sçauoir à Paris celles de sainct Germain de l'Auxerrois, de S. Nicolas, & de Nostre Dame des Champs; celle de sainct Hilaire à Poictiers; & outre celle de S. Aignan à Orleans; ville qu'il affectionnoit grandement sur toutes celles de son Royaume, & s'y plaisoit, pource qu'il y estoit nay, y auoit esté baptisé & couronné. A Authun il fonda sainct Cassian, & grand nombre d'autres

Ans de Iesvs Chr.

Eglises à Poissy, Vitry, Melun, Senlis, Estampes. Tellement qu'à cause de FRANCE ce grand zele à l'aduancement de la gloire de Dieu & de sa singuliere Prudence, on le surnomma LE DEVOTIEVX & LE SAGE, seruant de parron & d'exemple à tous Roys & Princes Chrestiens, tant pour s'addonner à la Pieté, fonder & construire des Eglises à l'enuy l'vn de l'autre, que pour administrer dignement leurs Estats.

*Ordericus Vitalis l.7.*

Sa Charité enuers les pauures le rend encores d'aurant plus digne de loüange, qu'ordinairement il en nourrissoit en sa Cour iusques à mil; mesmes en prenant ses repas on en voyoit autour de luy de grandes trouppes, qu'il vouloit qu'on laissast librement approcher, & luy-mesme leur departoit des viandes de sa table; s'estant par ce moyen rendu si agreable à Dieu, qu'il luy donna la verru & grace comme miraculeuse, de guerir les malades par l'attouchemenr, que sa pieuse & Royale main faisoit de leurs maux & playes, imprimant le sacré signe de la Croix.

*Helgaudus.* *Helgaudus.*

B A tant de bonnes parries il adiousta vne grande faueur à l'endroit de ceux qui faisoient profession des bonnes lettres & sciences, ausquelles luy-mesme fut tellement versé, selon le temps; qu'il composa des Hymnes & Cantiques, que l'on chanre encore en l'Eglise: imitant en cela l'Empereur Iustinian. Ce Roy estoit aussi doüé d'vne grace particuliere de bien dire. Tellement que par les Euesques assemblez au Concile de Limoges, il fut honoré du tiltre de *plus docte de tous les Roys*, & par vn ancien autheur luy a esté donné celuy de *tres-sçauant* & *vrayment Tres-Chrestien*. Le docte Gerbert depuis Pape, dit Siluestre II. l'instruisit aux lettres, comme il fit aussi l'Empereur Othon III. Ainsi vn Historien celebre de nostre temps a sujet de loüer la Prudence du Roy Hugues Capet, en ce qu'il estima, que ce Prince ROBERT son fils seroit beaucoup plus capable d'administrer les affaires de son Estat, s'il estoit aduanragé de la cognoissance des sciences liberales; Aussi auoit-il l'exemple de ces grands Monarques Alexandre, Iules Cesar, & Charlemagne, qui ioignirent les armes auec les lettres.

*Idem.* *Concilium Lemouic.* *P.Massonus.*

ROBERT eut l'amitié des Roys d'Espagne, d'Anglererre, de Bourgongne, & d'autres Princes, qui souuenr requeroient secours & assistance de luy, & luy enuoyoient de riches presens.

*Vignier.* *Glaber.*

C Il fit vn voyage à Rome par deuotion, sous le Pontificat de Benoist VIII. & pendant le seiour, qu'il y fit, se plaignit au Pape, de l'vsurpation que faisoient aucuns des reuenus de l'Eglise de Cluny. Ce qui meut Benoist d'escrire aux Euesques & principaux Seigneurs de Bourgongne & de Prouence, afin qu'ils missent en leur protection & defense l'Abbaye de Cluny.

*Epist. Benedicti VIII.* *Io.Tritemius Abbas.*

Ce Roy ROBERT regna fort heureusement durant trente-quatre ans, depuis le decez du Roy son pere, & apres auoir attaint l'an soixantiesme de son aage, deceda au Chasteau de Melun le vingtiesme iour de Iuillet l'an MIL TRENTE-DEVX, comme tesmoigne l'Historien Helgaud, lequel estant proche du remps, semble deuoir estre plustost creu, que non pas ceux qui ont escrit, qu'il mourut vn an apres, & les autres deux ans auparauanr. Il fut enseuely dans l'Eglise de sainct Denys deuant l'Aurel de la Trinité, pres le Roy Hugues son pere, à laquelle Eglise il confirma les biens donnez par le mesme Roy; & de sa part luy donna la Chastellenie de Toury en Beausse, auec les villages de Tiuernon, Rouuray, Condé, Ponuille & autres, & luy octroya de grands priuileges.

*Sauant 1032.* *Supplementum Aimoini l.5.c.47.* *Baronius ad an. 1033.* *Histoire de l'Ab. de S. Denys.*

Aucun Roy de France n'a possedé son Estat en plus grande paix que luy, n'ayant point esté remarqué par l'Histoire, qu'il eut guerre contre aucun Prince estranger; ce qui a fait escrire à Helgaud, qu'à ses funerailles les François luy donnerent ce bel Eloge,

FRANCE.

*ROBERTO imperante & regente securi viximus, neminem timuimus, Patri pio, Patri Senatus & Patri omnium bonorum, fœlix anima salus, fœlix ad superna ascensus, fœlix in CHRISTO Rege Regum per secula cohabitatio.*

An de Iesus Chr.

*Clichtoueus in tractatu de vera pietate c. 11.*

Aussi fut-il de telle integrité de vie, qu'vn autheur escrit, iceluy auoir esté mis au nombre des Saincts & bien-heureux.

*Epist ad Imp. Constant & Basil.*

*Maier l 2. Annal. Fland.*

Les opinions sont diuerses entre les Historiens sur les mariages de ce Prince. Le Roy son pere eut volonté de l'allier à l'vne des Princesses du sang des Empereurs de Constantinople (comme on void aux Epistres de Gerbert) & non pas à vne fille des Empereurs d'Alemagne, ainsi qu'ont escrit Vignier & autres apres luy. Ceux-là se sont aussi mespris, qui ont dit, qu'il espousa Ledegarde, fille de Berenger Roy d'Italie, & vefue d'Arnoul le Ieune Comte de Flandres. Quelques-vns l'appellent Roselle, & attribuent ce mariage, auec aussi peu d'apparence, au Roy Hugues Caper, comme nous auons dit. Autres rapportent, qu'elle prit le nom de Susanne estant Royne, & mourut l'an mil deux.

*Concile de Rome sous Greg. V.*

*Epist Leonis IX. ad Henricum I. Reg. Franc.*

*Fragm. Hist. Floriac.*

*P Damian ad Desiderium Abbatem.*

*Aimoinus Fl. l. de vita S. Abbonis c. 11.*

Mais il est veritable, que ROBERT auec l'aduis des Prelats de son B Royaume, prit à femme Berthe de Bourgongne, fille de Conrad Roy de Bourgongne, & de Mahaud sœur de Lothaire Roy de France, & vefue d'Eudes premier du nom Comte de Champagne, de Chartres, de Tours & de Blois, & mere d'vn autre Eudes ; laquelle Princesse estant parente du mesme Roy ROBERT, quoy qu'en degré assez esloigné, & outre sa commere, à cause de ce double empeschement, le Pape Gregoire V. trouua l'alliance tellement mauuaise, qu'il en reprit aigrement les Euesques de France, qui l'auoient consentie, & les menaça de suspension ; ce qui les fit recognoistre leur faute, en sorte qu'aucuns d'eux apres des remonstrances vserent de censures contre le Roy & la Royne ; comme le Pape fit aussi, qui d'ailleurs estoit grandement scandalisé du traittement qu'on auoit fait à l'Archeuesque de Rheims Arnoul. La Princesse estant alors enceinte, eut vn mauuais accouchement, ce qui fascha & poignit tellement le Roy, qu'en fin il la repudia, & fit penitence. A quoy il fut principalement induit & disposé par Abbo qui estoit Abbé de Fleury sur Loire, enuoyé à Rome par le Roy pour se reconcilier auec le S. Siege.

*Fragm. Hist. Franc.*

*Glaber l 3 c fin.*

*V. Nangius.*

*Iuo Carnot. epist 211.*

*Du Tillet.*

*Fragm. Hist. Franc.*

*G Catel l. 1. de l'Hist. de Tholoze.*

*Glab l 3 c. 9.*

Ainsi le mariage auec Berthe ayant esté dissous en l'an neuf cens quatre vingts quinze, enuiron deux ans apres (& non l'an mil ou l'an mil trois, selon qu'aucuns escriuent) ROBERT espousa la Royne CONSTANCE D'ARLES ou DE PROVENCE, surnommée Blanche, peut-estre à cause de sa beauté. Elle estoit fille de Guillaume premier du nom, Comte d'Arles & de Prouence, & d'Adelais d'Anjou qui portoit aussi le surnom de Blanche. Vn ancien autheur dit, que CONSTANCE estoit fille du Comte de Toloze ; Et de fait, enuiron l'an mil vingt, Guillaume III. paruint à ce Comté. Et semble que Glaber n'est trop esloigné de cecy, disant que la Princesse estoit des parties d'Aquitaine. Aussi aucuns tiennent que le Comte de Toloze estoit parmy les Comtes d'Aquitaine. Mais on doit considerer, que le Comte de Prouence a aussi porté ce nom d'Aquitaine. Quoy qu'il en soit, Constance deceda en l'an MIL TRENTE-TROIS, 1033. autres disent deux ans apres. Sa mort aduint aussi au mois de Iuillet, & au mesme Chasteau de Melun, où mourut le Roy son mary : auec lequel elle gist à sainct Denys.

2e mariage 997. C

*Paradin.*

*Du Tillet.*

Encore que ROBERT eust fait couronner Agnes fille du Comte de Nogent (non pas de Noyon, comme disent aucuns Historiens) si est-ce

*Ans de* IESVS CHR. qu'elle ne fut sa femme, quoy que die l'autheur du supplément d'Aimoin, ains seulement son amie; De fait plusieurs tiennent, que CONSTANCE fut seule femme legitime de ce Roy. Il la voulut pareillement repudier à cause de parenté (par aduanture comme descenduë de la Maison d'Anjou:) surquoy ceste Princesse estant en grande inquietude d'esprit, vn ancien Historien escrit, que S. Sauinian Martyr, premier Euesque de Sens, s'apparut à elle, & l'asseura, que Dieu l'auoit deliurée de la crainte qu'elle auoit euë de la separation & du diuorce; comme elle recogneut bien-tost apres. Car le Roy son mary estant de retour de Rome, il luy continua l'amour & l'affection coniugale, qu'il luy auoit auparauant portée. En memoire dequoy Constance fit richement orner & enchasser le corps de ce Sainct, qui estoit au Monastere de S. Pierre le Vif de Sens. FRANCE. *L.4.c.46.*

La mesme Princesse fonda l'Eglise de Nostre Dame de Poissy, & y mit des Religieux de l'Ordre de sainct Augustin. Mais depuis le Roy Philippes le Bel fit reédifier ceste Eglise, augmenta de beaucoup, & dota richement le Monastere, où il mit des Religieuses de l'Ordre de sainct Dominique sous vne Prieure. *Annales de France.*

La Royne Constance fit aussi bastir & fortifier le Chasteau du Puiset en Beausse, à l'instance des Ecclesiastiques de ce pays-là, pour reprimer les courses de quelques particuliers, qu'ils faisoient sur leurs terres. Mais ces actes de Pieté ont esté grandement obscurcis par l'ambition démesurée & l'auarice de ceste Royne, ayant excité de grands troubles & diuisions entre le Roy son mary & leurs enfans, ausquels elle fut plustost marastre, que bonne mere; Et mesme sur la fin du regne de ROBERT, elle voulut tout manier & gouuerner à sa fantaisie, ce qui causa vne guerre ciuile. *Suger. Iuo Carnot.*

Pource qu'elle estoit venuë des pays d'Auuergne & d'Aquitaine, où les hommes estoient en ce temps-là vains, legers & dissolus, tant en habits, qu'en mœurs, la Cour de France & celle de Bourgongne se veid en peu de temps corrompuë de façons de faire estrangeres, que telles gens, qui auoient suiuy CONSTANCE, y amenerent, dont le Roy fut repris par Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon homme pieux. *Glab.l.3.*

Hugues de Beauuais, qui estoit paruenu à la dignité de *Comte du Palais*, que l'on dit à present, *Grand Maistre*, abusant de la facilité du Roy, duquel il estoit fauory sur tous les autres Officiers de sa Cour, entreprit temerairement de luy rendre odieuse sa nouuelle espouse; Ce que la Princesse, qui estoit auisée, courageuse, & malicieuse tout ensemble, ayant descouuert s'en plaignit à Fouques Comte d'Anjou son oncle: auec luy elle machina la mort de Hugues, qu'elle fit tuer en la presence du Roy mesme par ceux, que son oncle luy enuoya pour executeurs de sa vengeance. Le Roy fut par quelque temps courroucé d'vne action si hardie; Mais estant reuenu à soy, & mieux instruit de la malice & temerité de Hugues, il se reconcilia auec la Royne, & supporta desormais plus patiemment son audace, taschant de la moderer par sa prudence. *Glab.l.3.c.2.*

La charte qui confirme la permission octroyée par ce Roy ROBERT, de rebastir le Chasteau de Montmorency, ruiné par les Saxons, datée de l'an vnziesme de son regne, qui reuient à l'an neuf cens quatre-vingts dix-huict, se trouue sous-signée de Renaud Notaire, au lieu d'*Abbon* Euesque & *supreme Chancelier*; En la mesme année *Roger* estoit aussi Chancelier. Et en l'an mil, *Francon* Euesque de Paris eut la mesme dignité, de laquelle il iouïssoit encore l'an mil quinze. Par vne charte de l'an mil vingt-huict, ROBERT confirma le restablissement de l'Abbaye de Colombs, diocese de Chartres, laquelle est sous-signée de *Baudoüin* son Chancelier. Et bien qu'vn autheur de quelques anciennes Annales gardées en la Bi- *998.* *Hist. de la Maison de Montmorency d'André du Chesne.*

FRANCE. bliotheque du College de Nauarre à Paris, & aucuns autres autheurs recens, entre autres Nicolas Vignier, & René Chopin, ayent qualifié Chancelier Fulbert Euesque de Chartres docte & pieux Prelat, grandement affectionné par ROBERT & son familier; si est-ce, que ny les tiltres, ny les œuures de ce bon Euesque n'en faisant point de mention, l'on peut auec raison douter de cela.

*Ans de IESVS CHR.*

## *ENFANS DE ROBERT II. DV NOM Roy* DE FRANCE, *& de* CONSTANCE D'ARLES *sa femme.*

7. HVGVES couronné Roy, duquel sera fait plus ample mention au Chapitre suiuant.

7. HENRY I. du nom Roy de FRANCE, continua la lignée, & B aura son Eloge en suite de Hugues son frere aisné.

7. ROBERT DE FRANCE Duc de BOVRGONGNE, la posterité duquel sera deduite au vingt-troisiesme Liure de ceste Histoire.

*Orderic. Vitalis l. 7. Hist.*

7. EVDES DE FRANCE conduisit partie de l'armée du Roy Henry I. son frere, en la guerre qu'il eut contre Guillaume le Bastard Duc de Normandie, depuis Roy d'Angleterre, & eut charge de faire passer nombre de troupes en Beauuaisis au delà de la riuiere de Seine, qui depuis allerent assieger le Chasteau de Mortemer, où les forces du Duc, conduites par Roger de Mortemer, & Guillaume Crespin, le vindrent combatre & obtindrent la victoire; qui fut cause de faire retirer le Roy auec son autre armée. Cela monstre l'erreur d'vn ancien autheur, qui escrit ce Prince EVDES auoir vescu en homme priué & sans charge. Il dit aussi, qu'ayant conceu vne vaine esperance de se faire Roy, il se reuolta contre le Roy son frere, suscité à ce faire par Thibaud & Estienne, enfans d'Eudes Comte de Chartres; Mais pendant ce mouuement il fut pris & enuoyé tenir prison à Orleans. Aucuns ont voulu dire, que la cause ou le pretexte de sa rebellion fut, qu'il n'auoit aucun apanage, ny terre quelconque. Toutesfois il appert par vn ancien tiltre de l'Abbaye de Marmoustier prés la ville de Tours, duquel est fait mention en l'Histoire des Comtez d'Alençon & du Perche, qu'EVDES possedoit des biens, & que de luy tenoient en fief plusieurs heritages, dont Hugues du Rochet Cheualier, fit don à l'Abbé & Religieux de Marmonstier. C

1054.

*Gulielmus Malmesbu-riensis.*

*Fragment. Hist. Floriac.*

*Gilles Bry sieur de la Clergerie l. 2. c. 15. en l'Hist. d'Alençon.*

L'autheur du supplément de l'Histoire d'Aimoin, donne la qualité d'Euesque d'Auxerre au mesme Prince EVDES. Mais par vn erreur euident, & l'appellant Hugues, il y a sujet de croire, qu'il le confond auec Hugues Euesque en ce temps-là, qui estoit fils de Lambert Comte de Chalon, & d'Aleide fille de Robert Comte de Troyes. Et de fait Robert Religieux de sainct Marian d'Auxerre, autheur ancien, ayant curieusement remarqué les Euesques de la mesme ville, ne parle point de cestuy-cy.

*Cl. Robert. in Gallia Christiana.*

*In Chronico à N. Camuzat. edito.*

7. ADELE ou ALIX DE FRANCE fut conioínte par mariage en l'an MIL VINGT-SEPT, auec BAVDOVIN cinquiesme du nom

1027.

*Ans de Iesvs Chr.* — FRANCE.

du nom Comte de FLANDRES & Marquis, surnommé de l'Isle & le Debonnaire, qui prenoit qualité de Bail ou Regent de France, d'autant que le Roy Henry I. son beaufrere luy donna le gouuernement & administration des affaires de France, pendant la minorité du ieune Roy Philippes I. son fils. Baudoüin eut pour pere le Comte Baudoüin III. du nom, & pour mere Ogiue de Luxembourg. Il estoit Prince prudent & aduisé, ayant sceu gouuerner sagement deux nations differentes en coustumes, meurs, & langues. Il domta les Frisons, & donna secours à Godefroy le Barbu troisiesme du nom Duc de Lorraine, contre l'Empereur Henry III. Neantmoins il est iustement blasmé, de ce qu'en ses ieunes ans deuenu insolent à cause de la grande alliance qu'il auoit prise, il se rebella contre son pere, & le chassa du Comté de Flandres. Mais à l'ayde du Duc de Normandie Robert I. il se remit bien-tost apres en son Estat, par l'entremise duquel il fut depuis mis d'accord auec son fils. Combien que les Flamens ne laisserent de demeurer en partialitez, tenans les vns le party du pere, & les autres celuy du fils; lequel, comme il est vray semblable, pour expier ceste faute fit plusieurs pieuses fondations, mesmement de trois Colleges de Chanoines és lieux de Harlebec, l'Isle en Flandres, & Aire. Il mourut le premier iour de Septembre l'an MIL SOIXANTE-SEPT à l'Isle, où il gist en l'Eglise de sainct Pierre qu'il auoit aussi fondée.

*FLANDRES. Gironné de dix pieces d'or & d'azur, à vn Escusson de gueulles sur le tout. Party de FRANCE.* *Hugo Floriacensis. Vvat Gemet. l. 6 c. 6. Order Vitalis l. 7.*

**B**

*A. Miræus in Cod. don. piar. Iac. Cusinet in Hannonia Chron. MSS.*

1067.

La Comtesse ALIX sa femme enuiron l'an mil deux cens soixante-cinq, fonda pareillement au lieu de Messine vn College de douze Prestres, & de trente Religieuses de l'Ordre de sainct Benoist, & peu de temps apres la mort de son mary elle fut iusques à Rome, où le Pape Alexandre II. luy donna le voile de Religieuse: & de retour se retira dans ce Monastere de Messine, où elle passa le reste de ses iours fort pieusement, & en grande humilité iusques à son decez, aduenu en l'an MIL SOIXANTE DIX-NEVF. Pierre Oudegherst en son Histoire de Flandres dit, que ce fut huict ans auparauant. La supposition mise en auant par vn autheur de la nouuelle Chronique de Flandres n'est supportable, disant, que le Roy Robert declara par son Testament, Baudoüin son gendre tuteur de Henry son fils auec vne clause, que si Henry venoit à mourir sans enfans, Baudoüin succederoit à la Couronne de France à cause de sa femme Ce qui a esté auancé par vne euidente imposture, veu que ce bon Roy n'eust pas voulu enfraindre ny violer la loy fondamentale de son Estat, en preferant les enfans de sa fille à ses autres fils.

*I. Meier.*

1079.

**C**

*Vignier.*

Les enfans sortis du mariage du Comte BAVDOVIN V. auec ALIX furent Baudoüin VI. Comte de Flandres; & Robert dit le Frison, la posterité desquels se verra cy-apres au vingt-septiesme Liure de ceste Histoire. Ils eurent pour sœurs Mahaud de Flandres, femme de Guillaume Duc de Normandie & Roy d'Angleterre, Iudith femme de Toston fils de Godoüin Comte de Kent en Angleterre, bien qu'aucuns estiment, qu'elle espousa Harald frere de Toston, & en secondes nopces Velphe IV. Duc de Bauiere. Ide de Flandres espousa Ludolphe Marquis de Saxe. Orderic adiouste à tous ces enfans, Arnoul, Eudes Archeuesque de Treues, & Henry qu'il appelle Clerc; & est par aduenture celuy qu'vne Genealogie de la Maison de Henin qualifie Sire de Sebourg. Neantmoins Claude Robert qui a tant merité des lettres & du public, en son digne ouurage de la Gaule Chrestienne dit, que cét Eudes Ar-

*Em. Sueyro in Hist. Fland. Hispanicè scripta.* *L. 7.*

*Vid. Kyriander in Annal. Aug. Treuer.*

cheuesque de Treues estoit de Sueue, & issu des Comtes de Nellenbourg ; ce qui semble auoir plus d'apparence, veu que tant d'Historiens Flamens n'ont point remarqué cét Eudes, qu'ils n'eussent vray-semblablement obmis.

*Ans de Iesvs Chr.*

6. N. DE FRANCE, autre fille du Roy Robert II. dont l'Histoire n'exprime ny le nom, ny si elle fut mariée.

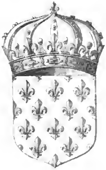
*L. 4. c. 46.*

*LE Continuateur de l'Histoire d'Aimoin dit, que le Roy ROBERT eut à femme la Dame de Nogent, & que d'eux sortit Amaury Comte de Montfort, duquel il fait descendre l'illustre famille des Comtes de Montfort l'Amaury, qui firent tant d'exploits de guerre memorables, principalement en la guerre contre les Albigeois. Cét autheur a esté suiuy en cela par le Greffier du Tillet, sinon qu'il dit, qu'Amaury fut bastard, & non pas sorty de femme legitime, & par plusieurs autres Historiens. Mais ils se sont tous abusez. Car Orderic Vitalis Moine à sainct Euroul en Normandie (lequel a sceu & escrit de ceste Maison de Montfort plus de choses que tous les autres Historiens, aussi a-il vescu proche du temps & du pays d'Amaury) luy donne pour pere, non le Roy ROBERT, mais Guillaume de Hainaut, vray-semblablement fils d'Amaury Comte de Hainaut ; comme escrit du Chesne en son Histoire de Bourgongne. A quoy on peut adiouster, pour confirmer la verité de ceste descente & origine, que le Roy Philippes premier, petit fils de Robert, estant prié par les Prelats de son Royaume de laisser Bertrade de Montfort Comtesse d'Anjou, & reprendre sa legitime femme, entre plusieurs raisons pour luy persuader cela, ils ne mirent point en auant, qu'il deuoit d'autant plustost le faire, que luy & Bertrade estoient parens. Ce que l'on n'eust pas obmis d'alleguer, si Amaury Comte de Montfort ayeul de Bertrade, eust esté fils du Roy Robert ; Aussi que Glaber autheur du temps, ne luy donne que quatre fils sus-mentionnez, & deux filles.*

*L. 7. Hist. Eccles. ad an. 1087.*

*An. du Ch. l. 3. c. 2. de l'Hist. de Bourg.*

*Aucuns adioustent encore aux enfans du Roy ROBERT, Simon, duquel les anciennes & meilleures Histoires ne font point de mention.*



FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre.

# 6. HVGVES
## *Couronné Roy de* FRANCE, *surnommé* LE GRAND.

### CHAPITRE III.

CE Prince fils aisné du Roy Robert, & de la Royne Constance d'Arles sa femme, estoit agé, non pas de dix ans, comme aucuns estiment, mais de dix-sept à dix-huict, lors qu'en la presence des principaux du Royaume, il fut en l'an MIL DIX-NEVF, le iour & Feste de Pentecoste, couronné Roy en l'Eglise de S. Corneille de Compiegne, & dés lors on commença à compter les regnes de l'vn & de l'autre ensemble, comme il appert par vne charte de l'Abbaye de Beze, dont fait mention Vignier, qui remarque ce couronnement sous mil dix-sept. ROBERT consideroit prudemment combien seruir à l'affermissement de sa Couronne la prouidence du Roy Hugues Capet son pere, en l'associant au gouuernement du Royaume, & le faisant couronner de son viuant; & qu'il y auoit en son Estat des esprits broüillons, capables d'en troubler la tranquillité; & que la Royne mesme aymant trop tendrement Robert son troisiesme fils, voudroit peut-estre faire changer l'ordre en la succession. Il resolut donc d'vser de la mesme precaution, en faisant couronner & designer Roy ce sien fils aisné. Neanmoins aucuns des Grands, qu'il auoit à son Conseil n'en furent d'aduis, & l'en destournerent; remonstrans: Que HVGVES estoit encore trop ieune pour porter le fais d'vne si pesante charge; & outre, qu'il n'estoit pas ny mieux né, ny mieux instruit que luy-mesme l'auoit esté en cét aage; Que s'il vouloit se remettre en memoire, comment il s'estoit comporté enuers le Roy son pere, apres qu'il l'eut fait couronner, combien honteuses luy auoient esté ses amours, & dommageable sa profusion, combien blasmable ses exactions, & odieuses ses violences, faisant ainsi reflexion de sa ieunesse à celle de son fils, & de ses propres de-

*Fulbertus epist. 4.*

1019.

*Helgaudus l. 3. c. 9.*

*S. du Pleix.*

FRANCE. portemens à ceux qu'il falloit attendre de luy, il trouueroit qu'il seroit plus à propos de differer encore l'execution de son dessein, que de l'auancer: Mais le Roy ne laissa pas de passer outre, & dit Glaber, que ce fut à l'instance de la mere.

Ans de Iesvs Chr.

Fragm. Hist. Franc.

Apres que le ieune Prince eut passé le temps de son adolescence, voyant que le mesme Roy induit par sa femme la Royne Constance, Princesse legere, & qui auoit changé de volonté à l'endroit de son fils, ne luy donnoit appointement digne de son Estat & de sa qualité, se voyant mespris & indignement traitté, comme s'il eust esté vn ennemy ou estranger, il se mit aux champs, & voulut exciter quelques troubles. Depuis neantmoins estant reuenu à soy, & recognoissant sa faute, il protesta de ne vouloir iamais se departir de l'honneur & du respect qu'il deuoit à son pere. Et ainsi fut par luy repris en grace à la priere que luy en fit Fulbert Euesque de Chartres, comme on remarque és Epistres de ce digne Prelat, par l'vne desquelles se void la miserable condition en laquelle HVGVES estoit reduit, n'ayant moyen de secourir Fulbert, comme il desiroit, pour le garentir de l'oppression qu'il receuoit d'Eudes Comte de Chartres.

Glaber l. 3. c. 9.

Epist. 4. ad R. Robertum.

B

Tant y a que depuis, HVGVES rendit tant de preuues de ses eminentes vertus, que mesme ceux d'Italie le desirerent auoir pour leur Roy & Empereur. Mais il refusa ceste grande dignité, dont les Historiens ne disent point la cause. En fin le pere contre l'ordre commun de la nature, veid mourir ce sien fils l'an MIL VINGT ET SIX le dix-septiesme de Septembre, estant lors aagé de vingt-sept à vingt-huict ans, & eut sa sepulture en la mesme Eglise de S. Corneille où il auoit esté couronné. Il ne fut point marié: & n'a esté Euesque d'Auxerre, comme escriuent Guillaume de Nangis, & le Continuateur d'Aimoin; Enquoy ils se sont mespris, & le Continuateur encore, en ce qu'il dit, que le Prince eut vne sœur mariée à Renaud Comte de Neuers : à quoy les meilleures Histoires ne s'accordent, & vray-semblablement il la confond auec vne des filles du Roy Hugues Capet. Autres adioustent, que pour la grande dexterité d'esprit dont il estoit doüé, & de sa beauté de corps, il fut appellé comme son bisayeul HVGVES LE GRAND. De fait, plusieurs celebrent les loüanges de HVGVES, entre autres Helgaud Religieux de l'Abbaye de Fleury, vulgairement dite S. Benoist sur Loire, autheur de l'Histoire de la vie du Roy Robert; Comme aussi il fut loüé, tant par Girard d'Orleans, que par Glaber Raoul autre Historien, qui pareillement a descrit les gestes de ce Roy. Le mesme Glaber luy fit vn Epitaphe en vers Latins, où il le nomme *tres-grand entre les Roys, & la lumiere de ceux de son temps: estant*, dit-il, *desiré de toute l'Italie.* Nous representerons icy partie de cét Epitaphe:

Glaber l. 3. c. 9.

Samedi 1026.

L. 3. c. 47.

Glab. l. 3. c. 9.

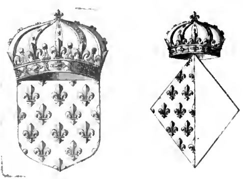
L. 3. c. 9.

C

*Annis florebat Mundo iuuenilibus,*
*Ter denis minus excreuerat duobus,*
*Regnorum lumen* HVGO, REGVM MAXIMVS:
*Quem nox funesta inuidit hominibus,*
*Non alter nostro talis emicat æuo*
*Regnis spectatus, ascitus Imperio*
*Bellorum tanto decoretur triumpho,*
*Vigore pari valeat corporeo:*

Ans de Iesvs Chr.

*Quo gens Francorum vigebat lætabunda,*
*Fidei & pace tota simul Gallia,*
Omnis qvem prona poscebat Italia,
Cæsar vt ivra promeret regalia.



France.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre.

# 7. HENRY I.
## *du nom Roy de* France.

### Chapitre IV.

1032.

LE decez du Prince Hugues estant aduenu, le Roy Robert son pere fit aussi couronner en la ville de Sens cét HENRY son deuxiesme fils, qui luy succeda. Mais le commencement de son regne fut trauersé d'vne guerre ciuile & domestique: parce que la Royne Constance Princesse hautaine & ambitieuse, vint a r'entrer en debat contre ses deux fils HENRY & Robert, pource qu'elle desiroit continuer le commandement & maniement des affaires, qu'elle auoit empieté sur la fin des iours du Roy Robert son mary. Elle estoit supportée, tant par Baudoüin Comte de Flandres, & Eudes Comte de Champagne (auquel elle promit la ville de Sens) que par Amaury Comte de Monfort, & s'estoit renduë la plus forte dans les meilleures villes du Royaume. Mais HENRY defendit si courageusement son droit & son authorité, qu'estant aydé & assisté de Robert Duc de Normandie, la Royne fut contrainte de reuenir à la raison, & de s'appointer auec ses enfans; ce qu'elle fit par l'entremise & à la persuasion de Fouques Comte d'Anjou son oncle maternel.

*Fragm Hist. Franc. à Rob. ad Philip. I.*

*Vil. Gemmet. l.6.c.7.*

Le trouble vint aussi, comme plusieurs escriuent contre l'aduis du docte Vignier, pour la succession à la Couronne; & de ce que Robert Duc de Bourgongne, (qui par quelques-vns est estimé fils aisné du Roy Robert, contre la verité des tiltres, & ce qui se trouue aux bons autheurs) fut en

*Glab l.3.c.9.*
*Fulb ep.106.*
*Orderic l.2.*

FRANCE. *An de Iesvs Chr.*

*Tit. de l'Ab. de S. Benig. à Dijon.* *Guaguin.*

cette querelle soustenu par la mere, laquelle d'ailleurs le pretendoit estre plus suffisant & capable de gouuerner l'Estat, que non pas son fils aisné HENRY. Mais en fin le droit de primogeniture fut conserué, & Robert contraint de ceder à son aisné, & se contenter du Duché de Bourgongne pour son apanage. Tant y a que le Roy se ressentit tellement obligé au Duc de Normandie pour l'assistance qu'il luy auoit renduë, qu'afin de le recompenser, il luy donna tout le pays Vexin, depuis la riuiere d'Oise, iusques à celle d'Epte.

*Glaber.* *Iac. Tauell. in vit. Archiep. Senon.*

Apres la mort de Leotheric Archeuesque de Sens, le Roy nomma Gerduin, qui fut sacré & installé. Au preiudice dequoy Eudes II. Comte de Champagne fut si temeraire, que de vouloir faire receuoir Archeuesque Menard son parent, & osa tenir la ville de Sens contre le Roy, qui par deux fois la vint assieger. Mais le Comte, trop foible pour resister à vn si puissant aduersaire, fut necessité de venir flechir le genouïl deuant luy, en se sousmettant à son obeïssance. Il y a apparence, qu'en ce differend Eudes estoit soustenu par la Royne Constance. 1033.

B

Les affaires du dedans de l'Estat asseurées, HENRY eut soin de celles du dehors. Car à l'imitation du Roy son pere, il confirma auec l'Empereur Conrad II. dit le Salique, les alliances, que leurs predecesseurs auoient faites entre eux & leurs peuples. Mais afin de les estreindre d'vn plus ferme lien, le Roy accorda de prendre en mariage la Princesse Mahaud, fille de l'Empereur & de Gisele niepce de Rodolphe III. Roy de Bourgongne, comme escrit l'autheur de la vie de Conrad. Et neantmoins le mariage proposé ne sortit effect, d'autant qu'en l'an mil trente-quatre, auparauant la consommation d'iceluy, Mahaud deceda estant encore ieune, en la ville de Vormes, où elle gist: Encore que le Continuateur d'Aimoin, suiuy par du Tillet & autres, dient, que l'alliance eut lieu, & que d'icelle sortit vne fille, sans la nommer, laquelle mourut en ieunesse. 1034.

*Glab. l. 4. c. 8.* *Vvippo.*

*Herm. Contr.* *Sigebert.*

Quelques années apres, & l'an mil quarante-huict, les deux Henrys, qui estoient l'Empereur III. du nom, & ce Roy de France, se trouuerent en vn Parlement au pays Messin, où ils confirmerent aussi leurs anciennes alliances pour eux & leurs successeurs. 1048.

*Annales de Norm.*

Pendant ce regne Robert Duc de Normandie (celuy duquel nous auons parlé cy-dessus) auoit institué heritier Guillaume son fils bastard, (qui depuis se fit renommer par la conqueste du Royaume d'Angleterre) & faisant le voyage de la Terre Saincte, lors duquel il deceda, l'auoit laissé, ieune qu'il estoit, sous la protection de HENRY. Ce Roy apres la mort du pere, receut l'hommage du fils pour la Normandie, en la possession de laquelle il le maintint: mesme le secourut contre Mauger Archeuesque de Roüen, & Guillaume Comte de Monstrueil & Seigneur d'Arques, freres du feu Duc Robert, qui se pretendoient estre les vrays heritiers du Duché, voulant empescher Guillaume de succeder, à cause qu'il estoit bastard. Et delà vn autheur de ce temps sort à propos a pris sujet de loüer les iustes armes de ce bon Roy, lequel pouuant aisément s'emparer de la Normandie, & trouuant l'occasion opportune de la reünir à son Estat, sous le mesme pretexte, que les Normans reiettoient Guillaume, n'auoit neantmoins voulu le faire. Comme au contraire, enuiron cent ans auparauant, le Roy Loüis d'Outre-mer ayant entrepris de deposseder iniustement le ieune Richard II. du nom, legitime heritier de la mesme prouince, fut mal-heureux en son entreprise, ayant esté arresté prisonnier de ceux, qu'il pensoit surprendre, & depuis, sa posterité ne demeura long-temps en possession de la Couronne, transferée en la Maison de Capet; Laquelle s'est acquis ceste insigne gloire, pardessus toutes les 1036.

C

*St. du Pleix.*

*Ans de IESVS CHR.* — FRANCE.

autres de l'Vniuers, d'auoir tousiours protegé & defendu les causes legitimes des foibles & affligez.

Enuiron ce temps, le valeureux Robert Guischard, & autres Seigneurs Normans François, donnerent commencement à l'immortelle renommée de luy & de sa posterité en Naples, Sicile, la Poüille & la Calabre, où ils firent plusieurs merueilleux exploits d'armes; Car apres auoir défait les Grecs, ils desseignerent d'empieter l'Italie, obtindrent vne victoire prodigieuse sur les Sarrazins, secoururent plusieurs fois le Sainct Siege, iusques à ce que le Prince Roger, l'vn d'eux, prit le tiltre superbe de Roy d'Italie & des deux Siciles, desquelles il fit hommage au S. Siege.

*Leo Ostiens. l.2.c.18. & l. 3 c.44 & 52. Pandolph. Collenus.l.3. hist Neap. Fazellus. Sigonius. G.Malm l.3.*

1035. Cependant Thibaud Comte de Chartres, & Estienne Comte de Troyes, s'estant rebellez contre HENRY, il gagna vne bataille sur Estienne l'vn 1040. d'eux, & reprima son orgueil: puis despoüilla de sa terre Valeran Comte de Meulan, qui tenoit leur party, & s'estoit rendu complice de leur felonnie, ioignant au domaine de la Couronne ce Comté. D'autre part voulant rabaisser la trop grande puissance de Thibaud, il excita Geofroy Martel Comte d'Anjou de luy faire la guerre, & luy donna le Comté de Tours, ville que l'Angeuin assiegea par l'espace d'vn an & demy, & en fin 1045. contraignit son ennemy de luy laisser pour sa rançon, ayant esté arresté prisonnier en ceste guerre.

*Glab.l.5.c.2.*

B

1054. Depuis Thibaud persistant en sa rebellion & mauuaise volonté contre le Roy, mesmes ayant eu recours à l'Empereur Henry III. qui le fit son Cheualier, & à cause de ce, le receut en sa protection; Le Roy ne peut supporter vne action si hardie de son vassal, & s'en plaignit à l'Empereur, auec lequel il en vint à vne conference, & n'en receuant point de satisfaction, le défia au combat d'homme à homme: & quoy que quelques Alemans ayent auancé, que le Roy se retira de nuit, si est-ce que cela ne peut facilement estre creu, les autres fideles autheurs ne l'ayant tesmoigné.

*Vignier.*

1047. Or les Normans s'estant derechef rebellez contre leur Duc, le Roy HENRY mena contre eux trois mil hommes à son secours, qui desconfirent trente mil Normans en bataille, au moyen dequoy force leur fut de se raccommoder auec leur Duc. Guy Comte de Brione & de Vernon, fils de Renaud Comte de Bourgongne, estoit le principal Chef de la rebellion aspirant au Duché, & se disant heritier du Duc Robert son oncle maternel. Mais se voyant desconfit & blessé, il fut contraint de s'en fuyr au pays de son origine. Orderic semble reciter ceste guerre autremét.

*Guil. Pictauiensis in lib. gestor. Gul. Ducis Norm. V. Malmesb. Vignier. L.7.*

C

Encore que HENRY eust grandement obligé le Duc Guillaume de Normandie, par tant d'assistance & de bien-faits, si est-ce qu'estant deuenu ingrat en son endroit, le Roy qui auoit pris la protection de Geofroy Comte d'Anjou, fut contraint de le poursuiure par armes; & en ce differend il prit les Chasteaux de Tillieres & d'Argentan, qu'il fit brusler. Mais la paix se fit en fin entre le Roy & le Duc, par laquelle fut arresté, que Guillaume retiendroit ce qu'il auoit conquis, & pourroit conquerir sur le Comte d'Anjou, & outre le Roy restitua Tillieres.

*Gemetic. l.7 c.28.*

Neantmoins Malmesberie & autres escriuent, que HENRY peu auant son decez, pour la troisiesme fois mena vne armée en Normandie en faueur de l'Angeuin, laquelle ils veulent faire croire auoir esté repoussée, & contrainte de s'en retourner honteusement en France. Mais les vns & les autres parlent si diuersement de ceste guerre, & y entre-meslent tant de mensonges, qu'il y a peu d'apparence d'y adiouster foy.

Comme HENRY fut imitateur de la valeur de ses ayeuls, aussi le 1056. fut-il de leur Pieté. Car dés l'an mil cinquante-six, il commença de faire reédifier le Monastere ou Abbaye de S. Martin, dite des Champs, en ce

FRANCE. *Guaguin.* *Antiquitez de Paris de I. du Breuel.*

temps-là hors les murs de Paris, & maintenant Prieuré enclos dans la ville, dépendant de l'Abbaye de Clugny, & y mit vn Abbé & des Chanoines Reguliers de l'Ordre de S.Augustin, qu'il dota par vne charte de l'an mil soixante. Le Roy Philippes son successeur le fit paracheuer, & confirmant la donation faite par son pere, y en adiousta d'autres, comme fit pareillement le Roy Loüis le Gros. La charte de ceste fondation ou dotation de HENRY, se trouue sous-signée de luy, de Philippes aussi Roy son fils, des Archeuesques de Sens & de Rheims, & d'autres Prelats, comme aussi de *Baudouin Chancelier*, de Raoul Comte de Crespy en Valois, de *Renaud Chambrier*, de *Thibaud de Montmorency*, d'*Alberic Conestable*, qui estoit oncle d'iceluy Thibaud, de *Guillaume Seneschal*, & de plusieurs autres Prelats & Comtes. En ceste mesme année HENRY fonda aussi l'Abbaye de la Chaise-Dieu en Auuergne, de l'Ordre de S. Benoist, ou plustost la dota seulement, ayant esté fondée par S.Robert. Trois ans auparauant le mesme Roy estant en la ville d'Angers, confirma la fondation de l'Abbaye de S. Nicolas du mesme lieu, faite par Fouques & Geofroy d'Anjou.

*An de Iesus Chr. 1060.*

*Cl. Robert. in Gallia Christiana.* *Au Tresor de Fr. Layette Anjou, tit. 77.*

B

HENRY mourut à Paris en l'an MIL SOIXANTE, aagé de cinquante-cinq ans, & en ayant regné vingt-huict. Il gist en l'Eglise de sainct Denys en France, & n'aduint pas ce decez en l'an mil soixante-vn à Vitry, comme porte le fragment d'vne ancienne Histoire, contre l'opinion commune des autres autheurs proches du temps. Gemieges luy donne ces beaux Eloges, de guerrier, valeureux & bon Prince.

*Sa mort 1060.*

*Fragm. Hist. Franc. à Rob. ad Phil. I.* *Du Tillet.* *Supplements. Aimoini.*

Enuiron l'an MIL QVARANTE-QVATRE, ce Roy HENRY fut conioint par mariage auec ANNE DE RVSSIE, aucuns la nomment mal Agnes, autres Mathilde. Elle estoit fille de Georges Roy des Russiens & Moscouites, qu'aucuns autheurs appellent Iurisclod, ou Iulius Claude, ce peut-estre celuy que les Histoires de Moscouie nomment Iaroslaus, qui viuoit en l'an mil quarante-vn. Gautier Euesque de Meaux fut enuoyé expres en Russie pour traitter le mariage. ANNE souscriuit en la mesme charte pour sainct Martin, & fut remariée à ce Raoul de Peronne Comte de Crespy & de Valois y mentionné, encore qu'il eust sa premiere femme nommée Alienor, viuante; à cause dequoy il encourut les censures de l'Eglise, & mourut en l'an MIL SOIXANTE-SIX. La Royne ANNE suruiuante encore à ce second mary, s'en retourna en son pays, ayant auparauant fondé à Senlis l'Eglise de S.Vincent Martyr.

*Sõ mariage. 1044.*

*Du Chesne l'Hist. de la Maison de Chastillon l. 11. c. 9.*

C

## ENFANS DE HENRY I. ROY DE FRANCE, & de la Royne ANNE DE RVSSIE sa femme.

8. PHILIPPES I. du nom Roy de France.

8. ROBERT DE FRANCE suruesquit le Roy son pere, comme il se recueille d'vn tiltre de l'an mil soixante six, du mesme Roy Philippes pour l'Abbaye de S. Denys; Mais il mourut en ieunesse.

*1066.*

8. HVGVES DE FRANCE Comte de VERMANDOIS, duquel & de sa posterité sera faite plus ample mention au vingt-deuxiesme Liure de ceste Histoire.

*L. 7. c. 28.*

8. N. DE FRANCE fille, de laquelle parle Guillaume de Gemieges en son Histoire des Normans, sans la nommer.

8. PHILIPPES I.

*Ans de* IESVS CHR.





**FRANCE.**

D'azur aux Fleurs de Lis d'or sans nombre.

**HOLLANDE.**

D'or au Lion de gueulles.

# 8. PHILIPPES I.

## *du nom Roy de* FRANCE.

### CHAPITRE V.

1060. LE Roy Henry I. se voyant cassé & abbatu de vieillesse, assembla les Estats de son Royaume, & par leur aduis fit sacrer & couronner à Rheims ce Prince PHILIPPES son fils aisné, le vingt-septiesme iour du mois de May, auquel on celebroit la Feste de Pentecoste, l'an MIL CINQVANTE-NEVF, autres disent l'année suiuante. L'acte, qui contient la forme du couronnement, se trouue dans les archiues des Eglises de Rheims & de Beauuais, auquel n'est faite aucune mention des Pairs de France, dont l'on pourroit inferer auec quelque raison, qu'ils n'estoient point encores instituez; veu qu'aux sacres des Roys subsequens, ils ont la meilleure part C en ceste tres-auguste ceremonie. Pour le moins s'il y en auoit, le nombre & la particuliere fonction de chacun n'estoit encores reglée. Le sacre fut celebré par l'Archeuesque de Rheims *Geruais de Belesme*, que PHILIPPES establit alors son grand *Chancelier*. Les Legats du S. Siege assisterent à ce couronnement. Mais afin qu'à l'aduenir on ne peust tirer aduantage & consequence de leur presence à cét acte, il fut declaré, qu'ils y assistoient seulement par honneur & amitié, & que le consentement du Pape n'y estoit requis.

*P.Massonus.* *Supplement. Aimoini L.5.c.47.* *Du Tillet.*

Pendant le bas aage de PHILIPPES, qui n'auoit que huict à neuf ans quand son pere mourut, Baudoüin Comte de Flandres surnommé de l'Isle, lequel auoit espousé sa tante, eut la Regence d'iceluy par l'ordonnance du pere. Il estoit Prince fort sage & aduisé; & ayant sceu que les 1062. Gascons se vouloient rebeller, il fit dextrement conduire vne armée contre eux, prenant pretexte de la vouloir faire passer en Espagne contre les Sarrazins, & par ce moyen dissipa les desseins des rebelles, & reprima la sedition.

*Hist. Floria à Pithœo edita.* *Paul.Æmil.*

FRANCE. | *An de Iesus Chr.*

Le Roy cependant estant paruenu en aage de commander, & apres la mort du Comte Baudoüin ayant pris le gouuernement de son Estat, il s'achemina en Flandres pour secourir la Comtesse Richilde vefue d'iceluy, & ses fils, contre Robert le Frizon leur oncle, qui bien que puisné s'efforçoit d'empieter iniustement le Comté sur ses neueux, lesquels auoient le droit d'aisnesse par la representation de leur pere : Mais l'entreprise du Roy n'eut vn tel succez qu'il esperoit. Tellement qu'apres la perte d'vne bataille donnée prés S. Omer, le Frizon à la priere de Godefroy Euesque de Paris & Chancelier de France, qui estoit frere d'Eustache Comte de Bolongne, obtint du Roy, que desormais il seroit neutre en ceste querele, & ne se mesleroit plus des affaires de Flandres.

*Hist. Floriac. — Gulielmus Malmesburiensis. — Sigebertus. — Annales de Flandres.* — 1072.

Lors du regne de PHILIPPES, qui fut long, aussi bien que celuy de ses pere & ayeul (comme par vne speciale prouidence de Dieu, pour d'autant mieux fonder & affermir la Couronne en ceste auguste Lignée) vne guerre se meut entre luy & Guillaume le Bastard Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, lequel se sentant picqué d'vn brocard que le Roy de France luy donna, entra en France auec vne grande armée, saccagea & brusla par tout où elle passa, sans espargner Temples ny Eglises, & entre autres lieux la ville de Mantes: s'eschauffant auec tel excez apres ces bruslemens, & incitant ses gens à les faire, qu'il en prit vne maladie dont il mourut. La guerre se renouuella auec Guillaume le Roux fils puisné, & successeur du Bastard au Royaume: d'autant que PHILIPPES se mit en quelque deuoir de secourir Robert son aisné en la querelle qu'ils eurent pour la succession. Autres escriuent que le Roy de France ne s'en voulut mesler.

*Gul. Malmes.* — 1087. — B — 1089.

Ce regne fut remarquable, non seulement par la conqueste d'Angleterre, que fit Guillaume le Bastard ayant vaincu & tué le Roy Harald: Mais aussi par plusieurs autres memorables entreprises des François, contre les infidelles Mores & Sarrazins d'Espagne. L'vn des premiers qui s'y transporta & gagna plusieurs victoires sur eux, fut Guy-Geofroy surnommé Guillaume VII. Comte de Poictou & Duc de Guyenne; D'autre part Henry de Bourgongne Prince du sang Royal de France, le Comte Raimond de Toloze & de S. Gilles, Raimond fils du Comte d'Outre-Saone, & autres s'acheminerent au mesme pays, y firent de grandes conquestes, & défirent les Sarrazins en plusieurs memorables rencontres, rétablissans Alfonse Roy de Castille en son Royaume. Tellement que desirant recognoistre vn tant signalé bien-fait receu par les François, & par mesme moyen se fortifier de leurs armes à l'aduenir contre les ennemis de la Foy, il rechercha l'alliance de ces trois Princes Chefs du secours François, & leur donna de ses filles en mariage.

*Fragm. Hist. Floriac. — Garibai. — Mariana.* — 1091. — C

Mais la plus signalée & memorable expedition fut la glorieuse entreprise d'Outre-mer pour la guerre Saincte contre les Mahometans, resoluë au Concile de Clermont, de laquelle fut Chef & conducteur le grand & valeureux Prince Godefroy Duc de Boüillon & de Lorraine, lequel apres auoir heureusement conquis la Palestine & la cité de Hierusalem, en fut estably Roy par l'armée Chrestienne, en laquelle estoit Robert Duc de Normandie, Estienne Comte de Chartres & de Blois, Raimond Comte de Toloze, grand nombre d'autres Princes & Comtes François. Entre ceux-la fut aussi Herpin Comte de Berry, lequel, pour subuenir aux grands frais, qu'il luy conuenoit faire en ceste genereuse expedition, vendit son Comté de Berry au Roy PHILIPPES. Qui mit encores en sa main, tant le Comté de Vexin le François, à cause de la rebellion du Duc de Normandie, qui en estoit Comte, que celuy de Gastinois, à luy donné

1097. — *Guil. Tyr. — Guibert. — Robert Monachus. — [illegible]*

*Ans de Iesvs Chr.* pat Fouques d'Anjou, pour l'auoit secouru & assisté de forces en la guerre qu'il eut auec Geofroy le Barbu Comte d'Anjou son frete. FRANCE. *Annales d'Anjou.*

PHILIPPES estant au vingt-cinquiesme an de son regne, auoit fait vœu d'aller visiter le S. Sepulchre de nostre Seigneut. Mais ne pouuant executer ce vœu en personne, il eut a gré qu'Eudes le Maite Chastelain d'Estampes, l'vn de ses domestiques, entreprist & executast pour luy ce long voyage, comme il fit à pied & armé de toutes pieces. En memoire & recompense dequoy le Roy luy donna la terre de Chasso prés d'Estampes, & luy octroya de grands priuileges, & à toute sa posterité, vulgairement appellée de Chasso S. Mard, qui est S. Medard. Le mesme Roy PHILIPPES fit solemnellement dedier l'Eglise de sainct Martin des Champs à Paris, & pour ce fit vne grande assemblée de Princes & Prelats, ayant augmenté la dotation d'icelle, comme nous auons dit. *Annales de France. Tiltre de 1095. au Tresor de Fr. Tabularium S. Martini.*

Mais ces deuoirs de Pieté furent grandement ternis, en ce que PHILIPPES forlignant de la vertu & candeur de ses ancestres, se laissa transporter d'vne affection tellement déreglée enuers Bertrade de Montfort, femme de Fouques surnommé Reschin Comte d'Anjou, qu'il la retira en sa Cout, & l'entretint pat plusieuts années; ayant inhumainement relegué à Monstrueil sur la met sa legitime espouse la Royne BERTHE DE HOLLANDE, qui estoit fille, non pas de Baudoüin Comte de Flandres, comme escrit Pierre Matthieu, ains de Florent premier du nom Comte de Hollande & de Frise, & de sa femme Gertrude de Saxe. Gemieges dit, que Baudoüin Comte de Flandres, qui auoit espousé Gertrude, relegua ceste Princesse BERTHE fille de sa femme, en la mariant loing de son pays, afin de ioüyr cependant plus facilement de la Frise, parce qu'elle demeura à la mere de la Princesse, d'où il fut surnommé le Frison. Mais il y a apparence que Gemieges se mesprend. Le Roy auoit assigné à BERTHE ceste seigneurie de Monstrueil pour son doüaire, lors qu'il l'espousa en l'an MIL SOIXANTE-SEPT: & quelque temps apres oubliant toute affection coniugale, se laissa tellement posseder & abuser par Bertrade, qu'il templit sa maison & son Estat de trouble & de scandale, ne faisant rien que par la volonté de ceste femme impudique; sans que les Euesques & Seigneuts de sa Cour, par leurs prieres & graues remonstrances, peussent le destourner d'vne si violente & desordonnée passion. Et voyant que ses sujets estoient grandement scandalisez d'vn adultere si public, il s'efforça de le couurir, & creut pouuoir obtenir dispense du Pape pour l'espouser, encore qu'il n'y eust separation d'auec sa femme pour cause legitime & iustifiée. De sorte qu'apres en auoir esté refusé, & que sur ce il eut fait tenir à Senlis vn colloque de quelques Euesques, qui estoient à sa deuotion, suiuant leur aduis & permission, il estima, auec trop de facilité, pouuoir espouser publiquement Bertrade; ce qu'il fit, nonobstant, que ce grand & docte Prelat Iues Euesque de Chartres, mist toute peine de l'en destourner, incitant les autres Euesques de faire le semblable. Et d'autant qu'aux Conciles tenus à Clermont en Auuergne & à Poictiers, on auoit procedé par censures contre luy, estant touché d'vn remors de conscience, il recogneut en fin sa faute, resolut de reprendre la Royne sa legitime espouse, & apres vne autre assemblée d'aucuns Euesques faite à Baugency prés Orleans sur Loire, en laquelle PHILIPPES & Bertrade iurerent de quitter toute accointance charnelle, & se separer l'vn de l'autte; il la renuoya en sa maison, en ayant eu des enfans, & vescu plus de cinq ans ensemble: Ce qui facilita l'absolution accordée en vne assemblée de Prelats à Sens, confirmée par le Pape Paschal II. au Concile de Troyes. Auquel Iues estant par Richard Legat

Marginal notes: 1091. B. *G. Gemet. l. 1. c. 14. Orderic Vitalis l. 8.* *Et mariage.* *Ord. Vital. l. 8.* *L. 8. c. 14.* *Supplement. Aimoini l. 5. c. 47.* 1067. C. 1092. *Epist 10. 13. 17* 1095. *Aimoini supplement. l. 5. c. 48. & 49.* 1010. *Ivo epist. 14. 144. 181. & 102.*

FRANCE. du Pape, excité de se trouuer, il luy manda ne le pouuoir faire, sans auoir seureté du Roy, duquel depuis dix ans il auoit encouru la haine. Ce Pape Paschal vint en France pour se plaindre des entreprises de l'Empereur Henry V. sur les droits de l'Eglise. PHILIPPES & son fils luy allerent au deuant à sainct Denys, & luy rendirent les deuoirs & submissions ordinaires. Il les pria & coniura de l'assister, & suiuant l'exemple de Charlemagne & autres Roys leurs deuanciers, prendre la protection de l'Eglise Romaine contre l'oppression des ennemis d'icelle. Le Roy & son fils donnerent leurs mains dextres au Pape, en tesmoignage du secours asseuré qu'il deuoit esperer d'eux.

Ans de Iesvs Chr.

Suger.

Vn autheur estranger a inuenté que le Roy PHILIPPES, sur la fin de ses iours prit l'habit de Religieux en l'Abbaye de Fleury, & Bertrade se rendit Religieuse en celle de Fonteuraud; Car tous les autres Historiens n'escriuent pas cela, ains qu'elle se retira vers Fouques Comte d'Anjou son fils.

Vil Malmes. l. 5.

Aucuns ont dit, qu'apres l'excommunication, l'on ne mettoit plus és lettres *regnante Philippo*, ains *regnante* IESV. Mais au contraire, on en trouue plusieurs depuis ce temps, sous l'authorité de son nom; ces termes *regnante* IESV, ayant esté mis par d'autres Roys pour marque d'humilité Chrestienne, dont Guillaume Catel Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Toloze, rapporte aussi quelques exemples en son digne ouurage des Comtes de Toloze. B

Or pendant ce trouble domestique, la guerre qui s'estoit esmeuë dés l'an mil quatre-vingts dix-huict, entre les Roys PHILIPPES de France, & Guillaume II. ou le Roux d'Angleterre, prit origine de la prise du Mans, encore que les Historiens François estiment, qu'elle vint de l'ambition de l'Anglois, lequel voyant le Roy de France ja vieil, peu suiuy des siens à cause qu'il estoit excommunié, & qu'il n'auoit que le Prince Loüis son fils seul heritier legitime de sa Couronne, se persuada vainement pouuoir ioindre l'Estat François au sien. Il y vint donc de toute sa puissance. Mais le ieune Prince luy resista genereusement. De sorte qu'apres auoir trauaillé la France par l'espace de trois ans sans pouuoir satisfaire à ses desseins, force luy fut de quitter la partie, & de se retirer auec perte en Angleterre, où il deceda bien-tost apres. 1098.

Chron. de S. Denys. Vignier. Suger in vita Ludouici VI.

Quant à PHILIPPES, peu de temps apres sa reconciliation, ayant vescu cinquante-sept ans, & regné quarante-huict assez paisiblement, il mourut à Melun le vingt-neufiesme iour de Iuillet l'an MIL CENT HVICT, non pas deux ans auant, comme dit le Continuateur d'Aimoin, ny l'année suiuante, ainsi qu'aucuns escriuent; Ce Prince ayant par ses actions desordõnées aucunement terny le lustre & la gloire qu'il auoit eu de ses ancestres. Aussi Guibert Abbé de Nostre Dame de Nogent, ancien autheur escrit, *Qu'il ne sçauoit par quelle faute il perdit la gloire du miracle de la guerison des escrouelles, qu'il auoit exercé heureusement, lequel toutesfois*, par le tesmoignage du mesme autheur, *n'a laissé d'estre continué au Roy son fils*; comme il a esté aux autres Princes de sa posterité, qui ont succedé à la Couronne de France. PHILIPPES fut inhumé, suiuant son ordonnance, dans l'Eglise de sainct Benoist sur Loire, dite de Fleury prés Orleans, à laquelle Abbaye il fit de grands biens, & y fut son corps conduit en grande solemnité par le Roy son fils & successeur. C

Fragm. Hist. Franc. Idem. Continuat. Aimoini. Ordéric. Vitalis l. 11. Suger. Sanssons in Annal. Aurel.

Sa mort 1108.

Les François n'auoient iamais porté leurs armes si loing, que souz son regne, ny en tant de diuerses regions auec tant de bon-heur, tant de victoires, de conquestes, & de triomphes; L'Orient, l'Occident, le Septentrion & le Midy les virent reluire; l'Espagne, l'Angleterre, les Pays bas, & du

S. Du Pleix.

*Ans de* Nort, l'Italie, la Sicile, la Grece, la Capadoce, la Cilicie, la Syrie & autres FRANCE.
IESVS leur firent ioug quasi en mesme temps, & la reputation du nom François
CHR. remplit toute la Terre.

Comme le regne de PHILIPPES a esté long, aussi plusieurs Seigneurs furent souz iceluy pourueuz des grands Offices de la Couronne. Entre ceux qui exercerent la dignité de *Seneschal* (lors la premiere & plus *Du Tillet.* haute, exercée par les anciens Comtes d'Anjou;& depuis tenuë sous le tiltre de *Grand Maistre*) on remarque par la souscription de diuerses Chartes des Roys, ceux-cy, Guillaume, Raoul, Baudoüin, Federic, Robert, Geruais, Guy Comte de Rochefort en Iueline, Hugues Seigneur de Crecy & Chasteaufort son fils puisné, par la demission duquel le fut Anseau de Garlende son beau-frere.

*Les Chambriers* furent, Renaud, Valeran & Guillaume.

*Boutesllers*, Hugues, Engenulfe, Renaud, Guy, Herué, Adelard, & Payen *A. du Chesne en l'Hist. de Mõtmorency.* d'Orleans.

B *Connestables*, Baudry, Gautier, Adelelme, Adam, Thibaud de Montmorency; au lieu duquel du Tillet par mesgarde attribue ceste qualité à Froger de Chalon; Valo, fut aussi Connestable selon Vignier, & Gaston de *In not. ad ep. 70. Iuon. Carnot.* Poissy, comme a remarqué le docte François Iuret.

Furent *Chanceliers*, Geruais Archeuesque de Rheims, Baudoüin, Pierre Abbé de sainct Germain des Prez, Geoffroy Euesque de Paris de la Mai- *P. Æmilius.* son de Bolongne, Roger, & Estienne de Garlende aussi Euesques de Paris, *Iuo Carn. ep. 160.* qui exerça encore ceste dignité sous Louys VI. dit le Gros.

*Mareschaux*, Guy & Ancelin, qui sousignerent en la charte pour la dedicace de l'Eglise de sainct Martin des Champs à Paris, de l'an mil cent 1067. soixante sept.

## *ENFANS DE PHILIPPES I. ROY de France, & de* BERTHE DE HOLLANDE *sa femme.*

9. LOVYS VI. du nom Roy de France, surnommé le Gros, duquel sera parlé plus amplement cy-apres.

9. HENRY DE FRANCE, duquel du Tillet ny les autres
C Historiens ne font mention; mais bien vne Chronique manuscrite de l'Abbaye de S. Denys en France. CHAMPAGNE.

*D'azur à vne bande d'argent accompagnée de deux cotices d'or potencées & contrepotencées.*

9. CONSTANCE DE FRANCE fut mariée auec HVGVES Comte DE CHAMPAGNE & de Troyes, qui fut troisiesme fils de Thibaud I. du nom, Comte de Chartres, de Blois & de Tours, ils furent separez pour consanguinité. Et bien qu'aucuns ayent escrit, qu'apres la separation il se rendit Cheualier de l'Ordre des Templiers; neantmoins la verité est, qu'il eut vne autre femme, de laquelle il procrea Huon ou Eudon son fils, n'en ayant eu aucuns de la Princesse Constance.

*Party de* FRANCE. ANTIOCHE. *D'argent à la branche de fougeres de sinople, nouée d'or, posée en pal, la pointe de la*

1106. En secondes nopces elle espousa l'an MIL CENT SIX BOEMOND I. du nom, Prince d'ANTIOCHE & de Tarente, lequel estoit fils aisné de Robert Guischard Comte de Salerne & de l'Apoüille. Ce Prince eut de grands differends auec Roger Duc de l'Apoüille son frere, qui l'auoit fraudé de son droict hereditaire. Mais il fut vaincu à Beneuent. En fin toutesfois ils tomberent d'ac-

FRANCE.

branche versée contre bas.
Party de FRANCE.
*Du Tillet.*
*Pithou en la Gen. de Chāp.*
*Suger.*
*Vil. Tyrensis.*
*Vil. Gemmet, l. 7. c. 43.*

*Ans de Iesvs Chr.* MCI.

cord, par lequel Boëmond eut partie de Tarente & de l'Apoüille, dont n'estant satisfait il surprit Melphe, ce qui renouuella leur querelle. Depuis, lors de la guerre Saincte, apres la prise d'Antioche, il en fut fait Duc l'an mil quatre-vingts dix-huict, & mourut en l'Apoüille l'an MIL CENT VNZE. De son mariage sortit Boemond II. Prince d'Antioche, dont la fille Constance espousa Raimond de Poictiers, qui fut à cause d'elle Prince d'Antioche. Leur posterité, qui fut souuent alliée aux Empereurs de Grece, & a donné origine à plusieurs Roys de Hierusalem, de Cypre, & d'Armenie, sera traitée au XXVII. Liure de ceste Histoire.

## *ENFANS NATVRELS DE* PHILIPPES *I. Roy de France, & de* BERTRADE *de Montfort.*

B

*Suger.*

MONTLHERY.

9. PHILIPPES Comte de Mante & Seigneur de Meun sur Yeure en Berry, & de Montlhery prés Estampes, fut si temeraire, & se monstra tellement ingrat enuers le Roy Louys le Gros son frere, qu'encore qu'il en eust receu plusieurs biensfaicts, si est-ce qu'il se rebella contre luy en esperance d'estre assisté d'Amaury Comte de Montfort son oncle maternel, & de Guy Sire de Montlhery surnommé Troussel, la fille duquel, non de Gautier, comme aucuns escriuent, nommée ELISABETH DE MONTLHERY Dame de ce lieu, PHILIPPES espousa. Et bien qu'il eust aussi attiré à son party Guy Comte de Rochefort, & Hugues Comte de Crecy son fils, parents de sa femme; neantmoins le Roy Louys le Gros Prince genereux poursuiuit auec tant de courage ces conspirateurs, qu'il eut la raison d'eux & d'autres rebelles, confisqua & retira à soy la ville de Meun (non Melun, comme vn autheur moderne escrir) où il auoit assiegé & pris PHILIPPES, auquel il fit grace de la vie, & se contenta de la perte de ses biens seulement.

C

*Vignier en l'Hist. de la Maison de Luxembourg.*

*Pithou en la Geneal. de Champagne.*

9. FLEVRY fut aussi marié: mais le nom de sa femme ne se void mentionné par l'Histoire. Bien remarquons nous, qu'il eut pour fille Isabel de Nangis ou de Nainuille, laquelle fut mere d'Adelaide, Dame de Venissy, femme d'André & mere d'Erard de Rameru, issus de l'ancienne Maison de Brienne en Champagne. Erard desireux de s'aduancer se transporta en la ville d'Acre Outre-mer, sous la faueur de Iean de Brienne Roy de Hierusalem son cousin, & là espousa Philippes fille puisnée de Henry Comte de Champagne; afin par ce moyen de s'acquerir droict à ce Comté. Et encore que le Pape Innocent III. & Louys VIII. Roy de France se fussent opposez au mariage, d'autant qu'Erard & Philippes estoient parents en degré prohibé, l'vn & l'autre estans par filles sortis du Roy PHILIPPES I. si est-ce qu'on ne laissa de passer outre au mariage.

ANTIOCHE.

Blasonné cy dessus.

*Vil. Tyrensis l. 11. c. 10. & 18.*

9. CECILE fille naturelle du Roy Philippes I. espousa premierement TANCRED neueu de Boëmond Prince d'ANTIOCHE, & son successeur en ceste Principauté; lequel Tancred aucuns escriuent auoir esté fils de Guillaume de Grand-Mesnil, Seigneur issu d'vne illustre famille de Normandie, & de Mabilie sa femme, fille de Robert Guischard Duc de l'Apoüille, & sœur de Boëmōd.

Ans de IESVS CHR. IIII2.

FRANCE. TOLOSE. *De gueulles a la Croix vuidée, remplie & pommetée d'or, de douze pieces.* Comtes de TRIPOLY.

Il estoit vaillant Seigneur, & se porta genereusement aux guerres d'Outre-mer contre les infideles. Pendant la maladie, de laquelle il deceda: l'Histoire de Tyr remarque, qu'il estoit seruy & secouru par CECILE sa femme; & d'ailleurs assisté par PONS DE TOLOSE Comte de Tripoly, fils de Bertrand Comte de Tolose & de Tripoly. Comme il se sentit grieuement attaint du mal, sans esperance d'en releuer, voyant prés de luy Pons & sa femme, il leur conseilla, s'il venoit à mourir, de se marier ensemble. Ce qui fut executé suiuant son aduis. Car Tancred estant decedé l'an MIL CENT DOVZE, PONS espousa CECILE. Le Roy de Ierusalem Baudoüin fit celebrer les nopces apres la mort du Comte Bertrand pere de Pons, à Tripoly. De ce mariage second sortit Raimond aussi Comte de Tripoly, marié auec Hodierne fille de Baudoüin II. Roy de Hierusalem; & de leur alliance fut procreé vn autre Raimond qui succeda au Comté de Tripoly, & eut à femme Eschine vefue de Gautier Prince de Galilée, & mourut sans hoirs; Ainsi finit la race des Comtes de Tolose en Leuant.

*Orderic. l. 11. Albert Aquensis l. 11. Hist. G. Tyr. l. 10. & 5. Guil. Catel en l'Hist. de Tolose l. 2.*

B CECILE fut de grand courage, & fort zelée à l'aduancement de la Religion Chrestienne. Elle donna ordre, que Geruais Seigneur Breton fils de Hemon Vicomte de Dol, fust fait Cheualier, l'ayant assisté de ses moyens & plusieurs autres Cheualiers, pour se mettre en equipage, afin de faire viuement la guerre aux Infideles.

*Orderic. l. 11. Hist.*

9. EVSTACHE Comtesse d'Estampes & de Corbeil, femme de IEAN D'ESTAMPES, est appellée sœur du Roy Louys le Gros par Iacques du Brueil Religieux de sainct Germain des Prez lez Paris, qui luy donne l'honneur d'auoir fondé l'Abbaye de Religieuses à Hierre, & laissé de ses biens pour la doter; & remarque son corps auoir esté inhumé au milieu du Chœur de l'Eglise. C'est d'elle que semble parler Nangis, disant, *Que le Roy Philippes I. eut de Bertrade de Montfort deux fils & vne fille*, qu'il nomme, *Comtesse d'Estampes*.

*Au Theatre des Antiquit. de Paris.*

*IEAN le Feron en son Catalogue des Chanceliers de France met ESTIENNE Euesque de Paris, & Chancelier entre les enfans du Roy Philippes I. Autres disent du mesme Roy Louys le Gros, adioustant,* Qu'il portoit en ses Armoiries, semé de France, & qu'en sa consideration l'Eglise de Nostre

C Dame de Paris porte les mesmes Armoiries, chargées d'vne Croix d'or, lesquelles à sa priere furent octroyées à ceste Eglise par LOVYS le Gros. *Mais les meilleurs Autheurs ne font mention de cela, & sont d'aduis, qu'Estienne estoit plustost sorty de la Maison de Garlande, & frere d'Ancel Seneschal ou Grand Maistre de France.*

*Dans l'Obituaire de l'Abbaye de Challis ou Charlis, Ordre de Cisteaux, diocese de Senlis, est porté,* que le Roy Louys le Gros fonda ceste Abbaye, (*aucuns escriuent que ce fut l'an mil cent trente-six*) en memoire du Prince CHARLES son frere. *Mais d'autant que tous les Historiens ne mettent point ce Charles entre les enfans du Roy Philippes I. il y a suiet de douter de cela: attendu mesmement, que le nom de Charles n'estoit pas lors si frequent entre les Princes de la Maison Royale, qu'il a esté depuis le Roy S. Louys & son frere Charles Comte d'Anjou & Roy de Sicile. Et neantmoins si le contenu en cét Obituaire estoit veritable, l'on pourroit estimer, que l'Abbaye de Charlis eust esté ainsi appellée du nom de ce ieune Prince.*

*Philebert Pingon, & autres recens, disent, que Boniface II. Marquis de Montferrat espousa MARIE DE FRANCE, fille du Roy Philippes I.*

*In Arbore gentilitia Ducum Saband.*

*Mais on peut descouurir l'erreur manifeste de ceste alliance par la considera-tion du temps d'icelle, estant remarqué par le mesme Pingon auoir esté contra-ctée en l'an mil soixante dix, auquel temps le Roy Philippes n'auoit encores es-pousé la Royne Berthe de Hollande, & à peine auoit-il seize à dixsept ans; de sorte qu'en cét aage il ne pouuoit auoir vne fille capable d'estre mariée. Et de fait aucun ancien Historien ne fait mention de ce mariage.*

An de Iesvs Chr.

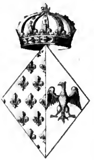
FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre.

SAVOYE.

D'or à l'Aigle de sable membré & becqué de gueulles; qui estoient les Armes de Sauoye, auant que les Comtes prissent la Croix.





# 9. LOVIS VI.

## *dit le Gros, & surnommé* DEFENSEVR DE L'EGLISE.

### CHAPITRE VI.

1108.

TANDIS que d'vn costé la France deploroit le miserable estat, auquel elle se trouuoit reduire, par la vie déreglée du Roy Philippes I. d'autre part les vertus heroïques du ieune Prince LOVIS son fils luy faisoient conceuoir vne douce esperance de voir à l'aduenir vn regne plus heureux. Aussi remit-il sus l'authorité Royale, que plusieurs Seigneurs, outrepassans les bornes du deuoir de fidelles suiets, s'efforçoient d'amoindrir, voire d'empieter par leurs frequentes entreprises & rebellions; mais il est remarqué pour le premier qui commença de rabatre plus vigoureusement leur orgueil. De fait il estoit d'vn cœur si martial & belliqueux, & gaigna tant de victoires, qu'il en remporta le surnom de BATAILLEVR. Mais sa Pieté insigne, & la protection & defense qu'il prit des Ecclesiastiques, auec les grands deuoirs par luy rendus aux Souuerains Pontifes, luy acquirent le tiltre encore plus auguste de DEFENSEVR DE L'EGLISE.

Nangius.

Pendant la guerre d'entre Philippes I. & Guillaume II. Roy d'Angleterre, que furent premierement iettées les semences de la funeste dissen-

sion

*Ans de Iesvs Chr.* — FRANCE.

sion d'entre la France & l'Angleterre, laquelle par tant d'années affligea le Royaume François. Ce Prince estranger, qui estoit d'aage meur, & outre ce riche & opulent, s'estoit vainement persuadé, qu'il luy seroit facile d'vsurper la France; veu que LOVIS estoit encores ieune, seul capable de succeder à la Couronne entre les enfans du Roy, & d'ailleurs estoit sans moyens: d'autant que le Roy son pere, qui parmy ses plaisirs desordonnez se soucioit fort peu des affaires, receuoit tous les reuenus du Royaume. Mais ce sien fils par sa courtoisie attiroit à soy les gens de guerre, & resistoit vaillamment & diligemment aux efforts de leurs ennemis communs. On le voyoit souuent aller de grande vistesse ores en Berry, & ores en Auuergne, & soudain reuenir dans le pays Vexin, où, auec trois ou quatre cens hommes seulement, il faisoit teste à dix mille Anglois & Normans. Tellement que force fut à Guillaume de se retirer sans auoir beaucoup auancé en l'execution de ses mauuais desseins.

*Sugerius in vita Lud. Grossi.*

1101. Apres ceste retraite vne grande discorde se vint esmouuoir, qui troubla aussi l'Estat de France, à l'occasion d'vn differend suruenu entre Adam B Abbé de S. Denys & Bouchard IV. du nom Seigneur de Montmorency. Car ayans debat touchant les coustumes & limites de leurs terres, non pour l'vsurpation du temporel de l'Abbaye, ainsi qu'aucuns modernes se sont imaginez, ils se declarerent ennemis, & assemblerent leurs confederez & suiets pour decider ce differend par la voye des armes. Ce qu'estant venu à la cognoissance de LOVIS, il resolut d'esteindre promptement le feu de leur querelle: & voyant que Bouchard ne se mettoit à la raison, il fit marcher vne puissante armée contre luy & ses alliez, & l'assiegea estroitement dans le chasteau de Montmorency. Mais Bouchard voyant vn si magnanime Prince à sa porte, estima luy estre plus vtile de rechercher sa bien-veillance, que de resister, & ce faisant il obtint le pardon, & rentra en grace, remettant à l'equité de la iustice de LOVIS, la decision des differends d'entre luy & l'Abbé.

*Idem.*

*Orderic. Vital l. 11.*

*A. du Chesne l. 2. de l'Hist. de la Maison de Montmorency.*

En suite le ieune Prince tourna ses armes contre Dreux de Monjay, & Ebles Comte de Roucy, qui affligeoient les Eglises de Beauuais & de Rheims: & se preparant de chastier aussi Mathieu Comte de Beaumont, il euita sa iuste indignation par ses humbles submissions. Hugues de Pompone Chastelain de Gournay, Guy Comte de Rochefort, & Thibaud Comte de Champagne, Seigneurs puissans, & leurs adherans, ayans aussi esté si temeraires, que de vouloir venir secourir le chasteau de Gournay C qui fut pris, LOVIS les combatit auec tant de hardiesse, qu'il en fit vn sanglant carnage, puis conduisit son armée victorieuse sur les limites de Limousin & de Berry contre Humbaud Seigneur de saint Seuer, duquel il défit pareillement les troupes, l'emmena prisonnier à Estampes, & confisqua sa terre.

*Suger.*

*Bat. de Gournay.*

*Idem author.*

Cependant le Roy Philippes estant decedé, LOVIS luy succeda en l'aage de trente vn an, quoy que Nicole Gilles escriue, qu'il estoit lors ieune enfant. Il fut incontinent, & cinq iours apres la mort du pere, sacré 1108. & couronné au mois d'Aoust l'an MIL CENT HVICT en l'Eglise de S. Croix d'Orleans par Daimbert Archeuesque de Sens. Et bien que Rodolphe Archeuesque de Rheims voulust s'y opposer, pretendant qu'à luy seul appartenoit le droict de sacrer nos Roys; toutesfois Iues Euesque de Chartres soustint par viues raisons, & par plusieurs exemples, que nonobstant le priuilege, que l'Eglise de Rheims disoit auoir, les Roys de France n'estoient pas obligez de se faire sacrer en certaine Eglise, ny par certain Prelat. On auança le temps de ce couronnement pour obuier à la conspiration d'aucuns mauuais François, qui vouloient faire tomber

*Sugerius.*

*Continuat. Aimoini l. 5. c. 50.*

*C. Saussaius An. ec. Aur. l. 9.*

*Iuo Carn. ep. 189 & 170.*

*Ordericus l. 11.*

FRANCE. le Sceptre entre les mains de quelque Prince estranger, ou bien machinoient de raualer & abaisser la puissance & authorité du Roy. De ces conspirateurs estoiét le mesme Comte de Rochefort, irrité de ce que LOVIS auoit fait dissoudre le mariage qu'il auoit contracté auec sa fille; Thomas de Marle Seigneur de Coucy, qui trauailloit aussi les Eglises d'Amiens, de Beauuais & de Laon, & Hugues Seigneur de Puiset en Beausse, lequel auoit aussi mal traité les Ecclesiastiques ses voisins, dont le chasteau fut pris & ruiné.

*Suger.* *Ius Carnot.* *Vignier.* *Suger.* — *Ans de Iesvs Chr.* 1115.

Or pendant tous ces mouuemens LOVIS auoit pris en sa protection Fouques Comte d'Anjou (qui n'auoit voulu faire hommage au Roy Anglois du Comté du Mans) & d'ailleurs ayant sommé ce Roy Henry I. d'Angleterre son vassal, frere & heritier de Guillaume II. de faire raser le fort de Gesors sur la riuiere d'Epte, laquelle diuisoit les deux Estats, ayant ce fort esté construit au preiudice des conuentions precedentes, Henry ne le voulut faire: ce qui obligea LOVIS de l'attaquer: Mais auant que passer outre, comme il estoit porté d'vne magnanimité heroïque, & desiroit espargner le sang de ses suiets au hazard de sa propre vie, cela l'induisit d'offrir de vuider leur differend corps à corps en duel au peril de leurs seules personnes. Ce que l'Anglois refusa, & mesme de venir aux mains par vne bataille generale, craignant d'esprouuer à son dommage le fort des armes Françoises. Cecy fit resoudre le Roy de rauager la Normandie, & de restablir en ceste Prouince Guillaume fils du feu Duc Robert frere de Henry.

*Orderic. l. 11.* *Suger.* B

Il y a diuersité d'opinions entre les Historiens Anglois & François, sur les euenemens & le succés de ceste guerre, chacun la recitant à l'aduantage de sa nation, & souuent varient en la cotte des temps. Il est vray que Suger fidele & oculaire tesmoin de toutes ces choses, fait mention d'vne bataille gagnée par l'Anglois. Adioustant, que Louis ayant mis sus de nouuelles troupes, & neantmoins ne pouuant attirer au combat son ennemy, il se contenta de continuer le degast en la Normandie.

Mais depuis l'Anglois se recognoissant trop foible pour soustenir la guerre contre vn si grand Prince, rechercha l'alliance de l'Empereur Henry V. & de Fouques Comte d'Anjou. Cét Empereur auoit eu de grands differens auec le Pape, & se ressentant grandement offensé, de ce qu'au Concile tenu à Rheims on auoit confirmé l'excommunication contre luy ietrée, il en vouloit au Roy LOVIS. C

Enuiron ce temps le Comte Thibaud de Chartres s'estoit emparé du chasteau du Puiset, ce qui fut cause que le Roy resolut de l'en deietter, & vint combattre l'armée qu'il auoit mise sus pour defendre la place. Au commencement la victoire fut douteuse, & sembloit pancher du costé de Thibaud, si le Roy n'eust rallié ses gens & iceux encouragé de telle façon, qu'ils regagnerent le dessus de leurs ennemis, dont le camp fut dissipé & mis en route, puis les assiegez s'estans rendus au Roy, il fit raser le chasteau, & quelque temps apres contraignit la cité de Chartres de se rendre, pource que Thibaud, auquel il auoit pardonné, s'estoit rangé au party du Roy d'Angleterre.

1116. *Idem auctor.* *Bataille du Puiset.*

Mais auant que les deux Roys eussent fait aucun exploict de guerre memorable sur les terres l'vn de l'autre, leurs amis s'interposerent pour les accorder, ou plustost moyennerent des treues. 1117.

Ainsi le Roy estant venu à chef de la plus part des rebelles, la guerre recommença entre luy & l'Anglois, & les deux camps s'estans rencontrez, encore que le Roy Henry eust esté blessé, toutesfois le desordre se mit en la bataille des François, qui par cét accident se virent frustrez de la vi- 1118. *Robertus de Monte.*

*Ans de* ctoire. Mais LOVIS ne perdant courage rassembla ses forces, puis s'en FRANCE.
IESVS reuint deuant Chartres, qu'il auoit restituée à Thibaud, & l'eust prise de
CHR. rechef si les supplications de l'Euesque & des Bourgeois ne l'eussent fait *Suger.*
retirer.

Cependant à la poursuite de Fouques Comte d'Anjou & du Pape Ca-
1120. lixte II. qui alla trouuer le Roy d'Angleterre à Gisors, la paix fut finale-
ment accordée entre luy & le Roy LOVIS, à condition que Henry
donneroit le Duché de Normandie à Guillaume son fils aisné. Mais cét
accord assoupit seulement pour quelque temps, & n'esteignit pas le feu
de leur discorde.

L'Empereur gardoit tousiours vn mal talent à LOVIS, se ressentant
de ce qui auoit esté arresté contre luy au Concile de Rheims, & par ce prit
1124. dessein de conduire vne grande armée en France, en intention de ruiner
ceste ville, estant suscité par le Roy d'Angleterre son beaupere. Mais ad- *Suger.*
B uerty de la ferme resolution du Roy tres-Chrestien de s'opposer vigou-
reusement à ses entreprises; assisté qu'il estoit d'vne armée de deux cens *Otho Frisin-gens. Vesperg.*
mil combatans, (en laquelle toutesfois LOVIS ne mettoit point tant
sa fiance, qu'au diuin secours) Henry n'eut l'asseurance d'approcher, & se
retira honteusement en Allemagne.

Enuiron ce temps Estienne Euesque de Clermont estant inquieté par *Suger.*
1126. le Comte d'Auuergne, qui l'auoit depossedé de ses chasteaux, & chassé de
la ville, il implora l'ayde du Roy, lequel tousiours prest à la defense de
l'Eglise, ne voulut luy dénier: en sorte qu'il contraignit le Comte de luy
faire raison, & restablit Estienne en son Euesché. LOVIS s'en re-
tournant, non seulement fit recognoistre à Guillaume Duc de Guyenne,
qui sembloit soustenir le Comte, que son pays & celuy d'Auuergne re-
leuoient de la Couronne de France; mais aussi deietta Guillaume dit l'A- *Annales de France.*
leman du Comté de Mascon, à cause qu'il molestoit les Religieux de
Cluny: & confisqua aussi le Comté de Corbeil sur le Comte Hugues Sei-
gneur du Puiset, ou plustost, pour en fortifier sa possession, se fit ceder par
C Hugues le droit qu'il auoit sur ceste place, laquelle fut depuis ce temps *Du Tilet.*
annexée au domaine de la Couronne.

Et d'autant que les Flamens auoient malheureusement assassiné leur *P. d'Oudeg-herst.*
1127. Comte Charles de Danemarc dans l'Eglise de sainct Donatian à Bruges,
le Roy prit vn genereux dessein d'en tirer la vengeance, & aussi tost qu'il
fut acheminé en Flandres, fit seuerement punir les conspirateurs, puis ad- *Supplement. Aimoini l.5. c.50.*
iugea le Comté à Guillaume fils de Robert Duc de Normandie, cousin
germain & beaufrere du defunct, nonobstant les pretensions de plusieurs *I. Meierus.*
autres competiteurs. Mais Thierry d'Alsace l'en deietta bien tost apres, &
la mort de Guillaume aduenuë, y fut maintenu par le Roy, auquel il fit
l'hommage.

Or encores que LOVIS eust rendu tant d'assistance, & departy
aux Ecclesiastiques de son Royaume infinis bienfaicts, si est-ce qu'aucuns
1127. d'eux n'en ayant le ressentiment qu'ils deuoient, entreprirent auec trop
de licence sur les droicts de son authorité souueraine. D'ailleurs Estien-
ne de Garlande Euesque de Paris, & Henry Sanglier Archeuesque de
Sens, oserent excommunier ce bon Prince; mais le Pape Honoré III. an-
nulla leurs censures. Ainsi la bien-veillance de ce grand Monarque en
leur endroit, & la ferueur de son affection s'attiedit aucunement.

Neantmoins cela n'empescha pas, que plusieurs Papes n'eussent recours *Suger.*
à luy en leurs plus vrgentes afflictions. Car pendant son regne, encore *Baron. sub an. 1118.*
1118. que Gelase II. eust esté solemnellement esleué au Pontificat apres Pas-
chal II. si est-ce qu'il ne laissa d'estre trauaillé par l'antipape Maurice

FRANCE. Burdin, qui vsurpa le nom de Gregoire VIII. & par l'Empereur Henry V. De maniere que Gelase resolut de se retirer en France, & laisser Rome où il estoit persecuté; remonstrant aux siens; *Que ses predecesseurs, pendant leurs calamitez, auoient tousiours eu recours aux Roys de France, dont le Royaume estoit comme le port du nauire de S. Pierre, quand les tempestes l'agitoient. Que l'Eglise Romaine n'auoit iamais trouué de plus certain & asseuré refuge ailleurs; Que le propre des seuls Roys de France estoit de recueillir dignement les Papes exilez, & de les restituer en leurs sieges; Partant qu'il luy estoit besoin de recourir à la protection du Roy LOVIS, & à l'Eglise Gallicane.* Estant donc Gelase arriué à Maguelonne, Isle voisine de Montpellier en Languedoc, le Roy l'enuoya receuoir, & comme il se disposoit d'aller luy-mesme le trouuer iusques à Mascon, la mort de ce Pape suruenuë empescha son dessein. Calixte II. son successeur (oncle maternel de la Royne ALIX, femme du Roy) fut esleu en son lieu, estant lors en France. Il tint vn celebre Concile à Rheims, auquel le Roy assista & grand nombre de Prelats de toutes nations. En ceste assemblée le Roy declara les suiets de plaintes, qu'il auoit de Henry I. Roy d'Angleterre; & de la guerre qu'il luy auoit meuë. Au reste Innocent II. estant esleu apres Honoré II. & se voyant pareillement trauaillé par l'antipape Anacler, il eut (à l'exemple de ses predecesseurs) aussi recours au Royaume de France, qu'il choisit comme plusieurs autres de ses predecesseurs pour son asile & sa retraite. Ainsi à la poursuite du Roy fut tenu vn autre Concile à Estampes, auquel assista le grand S. Bernard Abbé de Cleruaux, specialement appellé par le Roy, & là chacun conclud d'vne commune voix, qu'il falloit recognoistre Innocent pour Souuerain Pontife de l'Eglise. Suiuant laquelle conclusion, il se transporta en France, & apres auoir tenu vn Concile à Glermont en Auuergne, vint descendre à Sainct Benoist sur Loire, où le Roy luy alla au deuant auec la Royne & les Princes leurs enfans; & luy promit vne entiere affection, & de s'employer de tout son pouuoir pour la defense de l'Eglise. Quelque temps apres, ce Pape ayant aussi tenu vn Concile à Rheims, il y couronna solemnellement Loüis le Ieune, en presence du Roy son pere, auquel depuis il succeda.

En fin LOVIS VI. ayant regné vingt-huict à vingt-neuf ans, & vescu prés de soixante, se voyant bien-heuré d'vne belle & grande lignée, mourut fort pieusement à Paris, le premier iour d'Aoust, l'an MIL CENT TRENTE SEPT, apres auoir donné à son fils & successeur plusieurs bons & salutaires enseignemens, distribué ses meubles pretieux & ioyaux aux Eglises & aux pauures; & acquis le renom de Prince excellent. Aussi la France luy estoit grandement redeuable: Car durant que le Roy son pere se laissoit posseder par Bertrade, croupissoit dans les delices & se rendoit odieux, il prit en main l'administration de l'Estat, & dompta heureusement ceux qui opprimoient les Ecclesiastiques & le peuple, puis il rompit les trames qu'ourdissoient cōtre la France les deux Henrys, l'Empereur & le Roy d'Angleterre, chastia les rebelles, remit la Flandre en son obeissance, luy donna des Comtes, & se monstra en toutes ses actions religieux, prudent, valeureux, iuste, charitable & ialoux de la conseruation de ses droits Souuerains. Sa iustice apparut aussi lors du grand different qui suruint pour l'ancienne Baronnie de Bourbon, entre Aimon & Archembaud fils d'vn autre Seigneur de mesme nom. Car l'oncle en ayant exclus son neueu par la force des armes; le Roy neantmoins en adiugea la meilleure partie au ieune Archembaud, dautant qu'il representoit son pere, aisné de ceste illustre Maison, laquelle depuis tomba en la

Marginal notes: An de Iesus Christ. — Baronius. — Orderic. Vital. l. 12. — 1119. — B — 1130. — Suger. — Orderic. l. 13. — 1131. — C — Samort. — 1137. — Suger. — Continuat. Sigeb. — Supplement. Aimoini l. 5. c. 51. — Suger. — S. du Pleix. — Suger. — Sa iustice.

*Ans de Iesus Chr.* Royale par alliance de mariage auec vn Prince de la posterité de LOVIS, FRANCE. comme nous dirons en son lieu.

Il estoit beau Prince & dispos de sa personne: mais tirant sur l'aage il deuint vn peu en graisse, à raison dequoy il fut surnommé le Gros. Et dautant qu'en ses ieunes ans il auoit esté empoisonné à la poursuite de Bertrade, desirant auancer ses enfans adulterains à son preiudice, il eut la couleur pasle presque toute sa vie. Tellement que ne se fiant en elle, pour euiter sa fureur, par quelque temps il se retira en la Cour de Henry Roy d'Angleterre; comme remarque le Religieux Orderic, qui en vn endroit de son Histoire le nomme LOVIS-THIBAVD. *Orderic Vital. l. 11.*

En memoire des trophées & victoires frequentes, qu'il auoit obtenuës, pour en referer la gloire au Dieu des batailles, il fonda la celebre Abbaye 1113. de S. Victor lez-Paris, où il mit des Religieux de l'ordre de S. Augustin. *Suger.* On luy attribuë pareillement la fondation de celle de Chaslis, prés la vil- *Guaguin.* 1135. le de Senlis; & du Monastere de filles appellé de Puteaux en Gastinois. Il fit aussi de grands biens à l'Abbaye de S. Denys; & fit fermer le Chasteau du Louure à Paris, pour y receuoir les hommages des grandes Terres & Seigneuries, qui releuent de la Couronne.

B Par plusieurs chartes & tiltres on void, que le Roy Philippes, ce Roy & son fils s'intituleren Empereurs Augustes de France, possible à l'exemple ou emulation des Empereurs d'Alemagne, ausquels ce tiltre n'appartenoit si iustement qu'à eux, l'Empire ayant esté vsurpé sur les Roys Tres-Chrestiens, pendant les troubles & guerres ciuiles de France, sur la fin de la Lignée de Charlemagne. *Du Tillet. Vignier.*

Hugues Comte de Troyes moyenna le mariage de ce Roy LOVIS VI. auec sa parente fille du Marquis Boniface. Mais Iues Euesque de Chartres dissuada l'alliance pour plusieurs considerations, principalement à cause que la Princesse n'estoit sortie de conionction legitime. Comme il estoit encore ieune, viuant Philippes son pere, il fut accordé *Sugerius.* auec Luciane de Montlhery, fille de ce Guy de Montlhery Comte de *Orderic l. 11.* Rochefort, Seneschal ou Grand Maistre de France duquel nous auons parlé (qu'vn autheur recent contre la verité de l'Histoire dit auoir esté de *Cl. Paradin.* la Royale Maison de Vermandois) mais il ne l'espousa, par ce qu'ils se trouuerent parens en degré prohibé, & furent les promesses declarées 1107. nulles par le Pape Paschal II. au Concile de Troyes, ce qui causa vne grande diuision en ce Royaume. LOVIS eut quelque intention d'espouser aussi la niepce de la Comtesse de Flandres, belle & agreable Prin- *Massonus.* C cesse, alliance qu'approuuoit fort l'Euesque Iues, qui n'exprime point la cause pour laquelle elle n'eut lieu. Ainsi ce Roy fut marié auec ADELE, qui est ALIX DE SAVOYE, fille de Humbert II. Prince *Orderic l. 11.* de Piedmont, Marquis de Suse, Comte de Maurienne ou Sauoye, & de *A. du Chesne en l'Hist. de Bourgongne.* Guile de Bourgongne, sœur du Pape Calixte II. mal appellée par les *3e mariage.* Historiens de Sauoye, Laurence de Venissy. Le mariage fut consommé l'an MIL CENT TREZE, ou le precedent, non pas l'an mil cent seize, *In Arb. gentilit. Ducum Sabaud.* 1113. comme escrit Philebert Pingon. En vn tiltre pour S. Denys, de l'an mil cent vingt, le Roy compte l'an douziesme de son regne, & le sixiesme de celuy de sa femme.

En secondes nopces la Royne ALIX espousa Mathieu I. du nom, *Hist. de la M. de Montmorency.* Seigneur de Montmorency Connestable de France, & en eut Alix de Montmorency femme de Guy Seigneur de Chastillon sur Marne. Cette Royne fonda le Monastere de Montmartre prés Paris, où furent mi- *Du Tillet.* ses des Religieuses, auec lesquelles ALIX, du consentement du mesme Seigneur de Montmorency son deuxiesme espoux, se retira, & y de-

FRANCE. meura iusques à l'an MIL CENT CINQVANTE QVATRE, qu'elle mourut, ayant fait don à ceste Abbaye du village de Barbery prés Senlis, duquel elle ne iouyssoit qu'en doüaire: don que le Roy Loüis le Ieune son fils confirma. Elle gist en la mesme Eglise de Montmartre, non pas en celle de S. Denys, comme aucuns escriuent. Autres remarquent son decés estre aduenu deux ans auparauant. Belle-forest se mescompte encore plus, disant, ce decés estre aduenu l'an mil deux cens six. Elle fit aussi des biens à l'Eglise de S. Spire du Comté de Corbeil, duquel pareillement elle iouyssoit en doüaire. Le Continuateur d'Aimoin luy donne ces beaux eloges: *Qu'elle estoit loüable, tant pour son bon naturel, sa facilité de meurs & gentillesse, que pour auoir esté sage, vertueuse & chaste*; adioustant, *qu'elle fut douée d'vne exquise beauté*. Aussi merita-elle de surpasser ses freres & sœurs, qui estoient en nombre de huict, en honneur & felicité, pour auoir esté alliée au plus grand Monarque de l'Europe. Aucuns tiennent, qu'en troisiesmes nopces ALIX espousa Iean de Choisy, comme il se recueille de quelques tiltres, citez en l'Histoire de Montmorency, & neantmoins cela ne s'accorde à ce qu'on remarque d'elle, que du consentement du Seigneur de Montmorency, elle se retira au Monastere susmentionné.

Ans de IESVS CHR. 1154.

Aux Annales de France.

B

Pendant le regne de LOVIS furent *Seneschaux* de France Guillaume & Anceau de Garlande, puis son frere Estienne Euesque de Paris, qui eut vn grand credit prés du Roy. Amaury Comte de Monfort querela l'office à Estienne. Mais en fin il le quitta à Raoul Comte de Vermandois: & apres cestuy-cy le fut Thibaud Comte de Blois. Furent *grands Bouteillers*, Gilbert & Loüis, puis Guy de Senlis, la posterité duquel tint si long-temps cét Office, qu'elle en eut le surnom de Bouteiller. *Chambriers* Guy, Valeran, Alberic & Manasses. Fut *Connestable* Hugues de Chaumont, Prince du sang: & furent *Chanceliers* Estienne Euesque de Paris, & Simon, duquel la qualité n'est autrement exprimée, sinon qu'vn autheur tesmoigne le nomme Chapelain.

Masson. Du Tillet. Vignier. Ius Carnot. P. de Mirau-mont.

Suger Abbé de S. Denys, Prelat fort sçauant & grand homme d'Estat, estoit familier de ce Roy LOVIS, duquel il a escrit l'Histoire particuliere & la vie; Aussi fut-il employé en diuerses Ambassades & negotiations importantes, & monstra qu'il estoit excellent Historiographe pour le temps. Il fut Regent de France pendant le voyage d'Outre-mer de Loüis le Ieune.

C

## *ENFANS DE LOVIS LE GROS Roy de* FRANCE, *&* d'ALIX DE SAVOYE *sa femme.*

10. PHILIPPES couronné Roy de France, mourut auant son pere.

10. LOVIS VII. du nom, dit le Ieune, Roy de France, aura son Eloge en suite de celuy de Philippes son frere aisné.

10. HENRY DE FRANCE premierement Euesque & Comte de Beauuais, puis Archeuesque de Rheims, fit voir deux rares exemples d'humilité. Le premier, en ce que mesprisant les grandeurs de la Cour, que la qualité de sa naissance luy auoient acquises, il embrassa la vie religieuse en l'Abbaye de Cleruaux, où il fit profession souz le grand & pieux S. Bernard, qui en estoit lors Abbé; & l'autre, qu'ayant contre son gré esté nommé l'an MIL CENT QVARANTE-NEVF (selon Robert du Mont continuateur de Sigebert) pour

Nic. Claraualensis ep. 1. & 39. Author vita S. Bern l. 4. c. 3.

1149.

Ans de IESVS CHR.

estre Euesque de Beauuais, s'estimant indigne d'vne si pesante charge, il s'en excusa & ne voulut l'accepter; mesme se plaignir du choix qu'on auoit fait de sa personne, & ce par deux lettres, l'vne qu'il escriuit à Pierre le Venerable Abbé de Cluny, laquelle se trouue entre celles de ce Prelat, & l'autre à Suger Abbé de S. Denys, le priant qu'il fist en sorte enuers l'Eglise de Beauuais, qu'elle esleust vne personne plus capable. Tellement qu'il ne peut estre induit de prester consentement à ceste nomination, que par l'exprés commandement, que luy en fit le Pape Eugene III. lequel auparauant l'auoit commis pour auoir la preseance ou superintendance par dessus les autres Abbez de France. Il fut au commencement Archidiacre d'Orleans, Abbé ou Prieur d'Estampes, de S. Denys de la Chartre, de S. Spire de Corbeil, de Mante, de Poissy, de S. Melon de Pontoise & de diuerses autres Abbayes Royales, qui sont maintenant la plus-part Doyennez d'Eglises collegiales.

FRANCE. Io. Vign. l. 1. c. 41. & l. 4. c. 15. Iac Sirmondus in not. ad epist. P. Cellensis. Ep. 415. Epist. 49. Io Parisiens. ad an. 1149. Andr. Quercetanus in notis ad epist. P. Venerabilis.

B

Il fut aussi Tresorier de l'Eglise de S. Martin de Tours; Et en sa faueur le Roy Loüis le Ieune son frere, remit à ses bourgeois de Tours ce qu'ils auoient forfait enuers luy, tant en bastissant sur les murailles de son chasteau & en ses fossez, que pour les chemins publics qu'ils auoient occupez: dont le Roy decerna ses lettres, estant à Tours, l'an mil cent quarante-vn.

1141. Au Tresor des Ch. sir. 1. Layette cottée Tours 2.

Lors que HENRY tenoit le siege Episcopal de Beauuais, Henry II. Roy d'Angleterre & Thibaud Comte de Champagne faisans la guerre au Roy Loüis le Ieune, & ayant fait entrer leurs troupes au Beauuaisis, cét Euesque son frere, assisté de Robert Comte de Dreux, qui estoit aussi son frere, s'en defendit vertueusement.

Il eut vn grand different auec le mesme Roy Loüis, qui prit origine de ce que HENRY portant impatiemment de voir le desordre, qui estoit entre les Chanoines de son Eglise, voulut le reformer; ce que le Pape Eugene approuua par vne Bulle, portant puissance d'ordonner de ceste reforme; Mais le commencement en ayant esté vn peu violent & extraordinaire, le Roy se mescontenta de la procedure faite par HENRY; qui embarqua tellement ses diocesains en ce trouble, qu'ils se porterent à vne espece de rebellion contre le Roy. De sorte que l'Abbé Suger leur en escriuit pour les ranger à ce qui estoit du deuoir de l'obeissance; afin d'euiter les effects du courroux de leur Prince. S. Bernard en escriuit aussi au Pape Eugene, & pareillement le Comte de Dammartin enuoya vne lettre pour ceux de Beauuais au mesme Abbé Suger; A raison de ces quereles, le Roy osta à la ville de Beauuais leur commune, laquelle bien-tost apres leur fut renduë, lors que tant de differens eurent esté pacifiez par le mesme S. Bernard.

C Epist. 306. Ant. Loisel aux Mem. de Beauuais.

Pour contenter HENRY, apres qu'il eut tenu le siege de Beauuais enuiron quatorze ans, il fut promeu à l'Archeuesché de Rheims en l'an MIL CENT SOIXANTE TROIS, apres Samson des Prez; & en l'année suiuante transfera le corps de Saincte Rictrude auec André Euesque d'Arras. En fin cét Archeuesque HENRY, ayant tenu le siege de Rheims enuiron douze ans, mourut en l'an MIL CENT SOIXANTE QVINZE; & gist en l'Eglise de Rheims. Le continuateur de Sigebert remarque, son decés en l'année suiuante. Vn autheur recent luy donne le surnom de GRAND. Mais vn autre s'est mespris, luy attribuant la qualité de Cardinal, & le confondant auec Guillaume de Champagne, surnommé aux Blan-

1163. Cl. Robert in Gallia Christ. Buzelinus l. 1. Gallo-Flandr. c. 41. Sa mort 1175. Georg. Colvenerius in catalogo Archiep. Rem.

FRANCE. ches mains son successeur à l'Archeuesché, & frere de la Royne Alix, femme du Roy Loüis le Ieune, lequel Prelat fut fait Cardinal par le Pape Clement III. *Ans de Iesvs Chr.*

10. HVGVES DE FRANCE est nommé par Orderic Vitalis au liure XI. de son Histoire Ecclesiastique, où il fait aussi mention de ses freres, Philippes, Loüis & Henry; mais ne parle point de Robert, de Pierre, ny de l'autre Philippes.

10. ROBERT DE FRANCE Comte de DREVX, a donné origine aux autres Comtes du mesme lieu, qui seront particulierement déduits au XIX. Liure de ceste Histoire Genealogique.

10. PIERRE DE FRANCE Sire de COVRTENAY, eut aussi Lignée, de laquelle sont issus plusieurs Empereurs de CONSTANTINOPLE, comme il sera veu cy apres au Liure XXI. B

10. PHILIPPES DE FRANCE Grand Archidiacre en l'Eglise de Paris, s'est acquis vne loüange insigne pour sa rare & singuliere modestie. Car ayant esté esleu Euesque de Paris en l'an MIL CENT SOIXANTE, apres le decés de Thibaud, il ne voulut accepter ceste dignité; ains la ceda librement à Pierre Lombard, lors Chanoine en l'Eglise de Chartres, vulgairement nommé le Maistre des Sentences, non tant pour ce qu'il auoit esté son Precepteur, que pour sa grande doctrine. Et encore qu'il n'y eust personne, qui n'estimast, que la crosse & le bastō pastoral de ceste ville capitale de France, auroit autant de bien-seance dans les mains de PHILIPPES, que le Sceptre dans celles de Loüis le Ieune son frere, il creut neantmoins, que sa conscience le deuoit deferer à la science & capacité de Lombard: & en ce seulement il prefera son iugement à celuy d'autruy, que tous iugeans ceste eminente charge luy estre deuë, luy seul s'en reputa indigne; en estant toutesfois plus digne par son humilité vrayment Chrestienne, que les autres par leur doctrine. Il succeda à son frere Henry, tant à l'Archidiaconé d'Orleans, qu'aux Royales Abbayes dont il estoit pourueu, qui estoient celles de Nostre-Dame d'Estampes, de Corbeil, de Poissy & de S. Melon de Pontoise. Il mourut l'an 1161 & fut inhumé dans l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, derriere le grand autel. Robert Abbé du Mont le qualifie Doyen de l'Eglise de Paris & de S. Martin de Tours. C

*Rob. de Monte in Chron.* — 1160. — *P. Monod aux alliances Royales de France & de Sauoye c. 14.* — *Tabularium S. Victoris.* — *Robert. de Monte in Chron.* — 1161.

BOVLONGNE. D'or à trois tourteaux de gueulles Party de FRANCE.

TOLOSE. De gueulles à la Croix vuidée, remplie & pommettée d'or, de douze pieces. Party de FRANCE.

10. CONSTANCE DE FRANCE Comtesse de Boulongne, puis de Tolose, fut mariée deux fois. Premierement auec EVSTACHE Comte DE BOVLONGNE, fils aisné d'Estienne Comte de Boulongne & Roy d'Angleterre apres Henry I. sorty des Comtes de Blois & de Chartres. Elle n'eut aucuns enfans de ce Prince; qui deceda en l'an MIL CENT CINQVANTE TROIS; aucuns l'ont appellé Duc de Normandie; & tiennent que CONSTANCE fut seulement fiancée auec luy. Le Roy Estienne son pere voulut le faire couronner Roy d'Angleterre; mais l'Archeuesque de Cantorbery ny les autres Euesques n'oserent le sacrer; à cause de la defense du Pape; dautant qu'ils disoient, que le Roy Estienne s'estoit saisi du Royaume contre son serment. En second mariage elle 1153.

*Ans de Iesvs Chr.* FRANCE.

elle espousa RAIMOND V. Comte DE TOLOSE, Duc de Narbonne & Marquis de Prouence, fils du Comte Alfonse premier, & de Faidide de Prouence sa femme. Il estoit du viuant de son pere appellé Comte de S. Gilles, qualité qui n'a laissé de luy estre donnée par les Historiens Anglois, mesmes apres la mort d'iceluy. Par ce mariage la guerre demeura assoupie, qui estoit entre le Roy Loüis VII. dit le Ieune, frere de la Princesse (lequel auoit des pretensions sur Tolose à cause d'Alienor d'Aquitaine sa premiere femme) & le Comte Alfonse, & fut l'alliance faite à la charge, que le Roy se departiroit des droits qu'il auoit sur le Comté de Tolose. Et dautant que ceste Princesse Alienor espousa depuis Henry II. du nom Roy d'Angleterre, ce Roy fit guerre au Comte de Tolose, qui fut soustenu & secouru par son beau-frere le Roy Loüis, ce qui causa de grands troubles en France; iusques-là que Henry vint assieger la ville de Tolose. En fin neantmoins leur differend fut terminé par plusieurs accords renouuellez par nouueaux suiets de dissension. Le mesme Comte Raimond eut aussi de grandes quereles auec le Roy d'Arragon à cause de la Prouence & autres terres, qu'ils deciderent par diuers traictez. Il fonda l'Abbaye de Bonnecombe en Roüergue, poursuiuit les heretiques Albigeois & les chassa de sa ville de Tolose; puis estant fort aagé mourut à Nismes en l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS QVATORZE, & gist en l'Eglise cathedrale de la mesme ville. Il eut quatre fils de sa femme CONSTANCE, à sçauoir Raimond VI. qui luy succeda au Comté, Taillefer, Baudoüin, que quelques-vns appellent Bertrand, mais par erreur, & Pierre-Raimond.

*Order l. 13. Supplement. Aim l. 5. c. 51. G. Catel l. 2. de l'Hist. des Comtes de Tol. Du Tillet.*

B

1194.

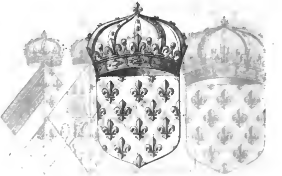
De Raimond VI. Comte de Tolose & de Ieanne d'Angleterre sa femme, fut fils le Comte Raimond VII. qui espousa Sance d'Arragon, & en eut IEANNE sa fille vnique, Comtesse de Tolose, femme d'ALFONSE DE FRANCE Comte de Poictou & frere de S. Loüis, auquel elle porta le Comté de Tolose. Ceste Comtesse, fille du Roy Loüis le Gros, estoit appellée la Royne CONSTANCE, combien qu'elle n'eust espousé aucun Roy. Mais c'estoit suiuant la coustume alors obseruée, dont fut faicte Enqueste en l'an mil deux cens quarante cinq; par laquelle coustume les filles de France mariées à moindres que Roys, vsoient neantmoins de tiltre Royal, & estoient appellées Roynes auec leurs noms propres. Cét honneur leur estoit donné pour leurs vies, afin de monstrer, qu'elles estoient filles de Roys de France. Toutesfois ceste coustume n'a esté continuée. Vn Historien Anglois tesmoigne, que CONSTANCE presidoit au Concile d'Alby, tenu souz l'Euesque Girard, & qu'elle y souscriuit. Il fut assemblé contre les heretiques Albigeois, qui alors commençoient à paroistre. La posterité du Comte Raimond VI. sera cy-apres plus amplement déduite au XXVII. Liure de ceste Histoire.

*Au Tresor des Chartes de France. Du Tillet. Roger de Houeden 2. partie Histor.*

C

10. N. DE FRANCE femme de GVILLAVME DE CHAVMONT, comme semble escrire Orderic Vitalis au liure douziesme de son Histoire, qui appelle ce Guillaume de Chaumont gendre du Roy; s'il ne veut parler du Roy d'Angleterre. Que si elle a esté fille du Roy Loüis le Gros, il y a apparence, qu'elle estoit issuë d'vne conionction illegitime. Et de fait Suger, le Continuateur d'Aimoin, ny tous les autres Historiens ne font mention d'elle.

FRANCE. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre.



# 10. PHILIPPES
*Couronné Roy de France.*

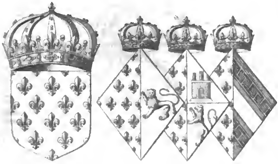
## CHAPITRE VII.

*Orderic. Vitalis l. 12.*

CE Prince estoit fils aisné du Roy Loüis VI. surnommé le Gros, & de la Royne Alix de Sauoye sa femme, & fut sacré & couronné Roy à Rheims pat l'Archeuesque Renaud des Prez, le quatorziesme iour d'Auril, feste de Pasques, l'an MIL CENT VINGT-NEVF, assistanr à ceste ceremonie Henry II. du nom Roy d'Angleterre. Mais il ne suruescut son pere, & perdit la vie par vn triste accident; Car comme il passoit par les faux-bourgs de Paris, il tomba fortuitement de dessus son cheual effarouché par vn accident, & se blessa si grieuement de ceste cheute, qu'il en mourut le cinquiesme, autres disent le douziesme iour d'Octobre MIL CENT TRENTE-VN, sans auoir esté marié. Aucuns escriuent, que S. Bernard Abbé de Cleruaux predit ceste mort funeste au Roy son pere, qui estoit (comme ils disent) deuenu plus rude aux gens d'Eglise qu'auparauant, mesmemenr enuers l'Archeuesque de Sens Henry & l'Euesque de Paris, Estienne, ainsi qu'on list dans les Epistres du mesme S. Bernard. L'Abbé Suger donne ces beaux Eloges au ieune Roy PHILIPPES, d'auoir esté *la fleur, l'honneur & l'esperance des bons, & la terreur des meschans*: Et n'obmet le mesme autheur à representer l'extréme dueil, que porta le Roy son pere & toute la France de la mort deplorable du ieune Prince, qui fut inhumé dans l'Eglise de S. Denys en France auec ses predecesseurs. Et ainsi par sa mort, le Roy Loüis le Ieune son frere deuint aisné.

*Marginalia:* 1129. — *Du Tillet.* — C — *Sa mort* 1131. — *In vita Ludouici VI.*

*Ans de Iesvs Chr.*



FRANCE. D'azur aux Fleurs de Lis d'or sans nombre.

GVYENNE. De gueulles au Leopard d'or ; armé & lampassé d'azur.

CASTILLE. De gueulles au chasteau d'or ; escartelé de LEON, qui est d'argent au Lyon de pourpre.

CHAMPAGNE. D'azur à vne bande d'argent accompagnée de deux cottices potencées & contrepotencées d'or.

## 10. LOVIS VII. *Roy de* FRANCE *& Duc de* GVYENNE, *surnommé le* PIEVX *& le Ieune.*

### CHAPITRE VIII.

1137. COMME ce Roy fut heritier du nom & du Sceptre de Loüis VI. son pere (duquel il estoit second fils & de la Royne Alix de Sauoye son espouse) aussi le fut-il de ses vertus & bonnes conditions. Apres que du viuant d'iceluy il eut esté sacré & couronné à Rheims par le Pape Innocent II. au mois d'Octobre, l'an MIL CENT TRENTE-VN, par ce que depuis ce temps-là le pere & le fils regnerent ensemble, pour les distinguer on appella cestuy-cy *le Ieune*. On le nomma aussi le PIEVX, tant à cause de son naturel debonnaire & pitoyable, que pour sa Pieté.

Il estoit en la dix-huictiesme année de son aage lors qu'il succeda, & se trouuant en la ville de Poictiers sur le temps de la mort de son pere, il y fut aussi couronné, si l'on veut croire vn autheur ancien. *Orderic.Vit. l.13 hist.*

Au commencement de son regne il y eut de grands troubles en France & en Angleterre, excitez apres la mort du Roy Henry I. Car Geofroy Comte d'Anjou, qui auoit espousé Mathilde sa fille, vefue de l'Empereur Henry V. & leur fils aisné Henry, depuis aussi Roy d'Angleterre II. du nom, pretendans ce Royaume & le Duché de Normãdie leur appartenir, poursuiuirent leurs pretensions contre Estienne Comte de Bolongne, fils d'vne sœur. Le Roy LOVIS VII. en ce differend fut recherché des deux partis. Il ayda premierement le Comte Geofroy, lequel ayant recouuré le Duché par force d'armes, luy en fit hommage, & luy donna le Comté de Vexin en recompense de son secours. Par apres Estienne ayant passé la mer, & repoussé Geoffroy de la Normandie, le Roy de *Du Tillet.* *Annales d'Angleterre.*

1138.

FRANCE. France s'allia auec luy, & bailla en mariage au fils d'iceluy Eustache de Boulongne sa sœur Constance de France; receuant de luy l'hommage pour le Duché: L'indignation en demeura profondement enracinée dans l'ame de Henry fils de Geofroy, contre le Roy LOVIS, laquelle il luy manifesta si tost qu'il eut fait diuorce auec la Duchesse de Guyenne, comme nous dirons. *Ans de Iesvs Chr.*

*Supplementum Sigeb.* Vn autre grand different troubla aussi l'entrée du regne de LOVIS, qu'il eut auec le mesme Pape Innocent II. Sainct Bernard & le Venerable Pierre Abbé de Cluny mirent toute peine de le pacifier. Pierre de la Chastre auoit esté pourueu par ce Pape de l'Archeuesché de Bourges, sans le consentement du Roy. Mais dautant que Thibaud Comte de Champagne, bien que proche de LOVIS, fauorisa ceste promotion, cela donna suiet au renouuellement de la dissension d'entre le Roy, qui vouloit conseruer les droits de sa Couronne, & le Comte; affaire importante, qui donna crainte d'vne plus dangereuse consequence; Comme aussi de ce que le Pape, à l'instance du Champenois, excommunia le Prince Raoul Comte de Vermandois, & le contraignit de reprendre la Comtesse Gilberte sa femme, laquelle il auoit delaissée pour espouser Perrenelle de Guyenne, sœur de la premiere femme de ce Roy LOVIS VII. *1141.* *Vignier.* B

A raison de ces differens, les deux Princes entrerent en guerre; pendant laquelle, l'armée Royale prit de force la ville de Vitry en Parthois, sur le Comte Thibaud; à laquelle prise le soldat se laissa transporter à tel excés de fureur, qu'il mit inhumainement à mort grand nombre de personnes de tout sexe & aage dans l'Eglise du lieu; comme on tient vulgairement, ce que d'autres reuoquent en doute. De l'énormité duquel acte le Roy conceut tant de regret, & en eut vn si vif ressentiment, que s'estant laissé comme vaincre à vne langoureuse tristesse, S. Bernard vint expressément pour le consoler, luy parlant neantmoins auec la vehemence & franchise accoustumée; dont le Roy eut vne si amere & prompte repentance, que par l'aduis de ce grand personnage, & les exhortations du Pape Eugene III. (qui enuiron ce temps se refugia en France, estant oppressé par le peuple Romain, & y tint vn Concile à Rheims) LOVIS se croisa au Concile de Vezelay, voüant de s'acheminer Outre-mer, pour faire la guerre aux Infideles, & secourir les Chrestiens du Leuant, lesquels estans grandement persecutez, implorerent l'assistance des principaux Monarques & Estats de l'Europe, singulierement du Roy Tres Chrestien, comme estant le plus puissant & le plus zelé à la defense de la Foy Catholique. *Idem auctor.* *S. Bernard. Ep. 222.* *Vignier.* *1143.* *Auctor gestor. Ludouici VII.* *Vil. Tyrensis l. 74.1.* *Suger.* C

Ainsi la paix estant faite auec le Comte de Champagne par l'entremise de S. Bernard, le Roy s'achemina en ce long voyage, suiuy de bon nombre de noblesse, & partit de France au mois de Iuin, l'an MIL CENT QVARANTE SEPT, ayant pris l'Oriflamme à S. Denys. *Chronologia Cluniac.* *1147.*

L'Empereur Conrad II. prit le mesme glorieux dessein de passer Outre-mer; Il arriua le premier à Constantinople, & fut mal recueilly par les Grecs. Son armée estant conduite en vn pays sterile, elle souffrit de tres-grandes incommoditez; En sorte que les Infideles l'ayant abordée, ils en deffirent la meilleure partie. Cependant l'Empereur ioignit le Roy, qui le recueillit humainement, & comme il estoit d'vn cœur genereux & charitable luy offrit ses moyens, ses forces & sa propre personne. Ils prirent donc ensemble le chemin de Natolie, passerent à Smyrne & à Ephese. Mais l'Empereur se voyant abandonné des siens, resolut sa retraite à Constantinople, en attendant vne meilleure fortune. *Auctor gestorum Ludouici VII.*

*V. Tyrensis.* Le Roy ne laissa pas pour ce depart de continuer son voyage, vint

*Ans de Iesvs Chr.* courageusement attaquer les Infideles prés le fleuue de Meandre en Lycaonie, & les deffit heureusement. Toutesfois la temerité d'aucuns François ayant causé vn grand desordre en l'armée Chrestienne, d'ailleurs reduite en lieux fort desaduantageux, partie d'icelle fut à son tour deffaite par les Turcs. En ce desordre le Roy, qui exposoit sa personne comme vn simple soldat, bien que vaincu par le nombre effroyable des ennemis, estoit neantmoins inuincible en son courage, & assisté de peu de gens par vn dernier effort se fit iour à trauers des plus espais bataillons, & à viue force gaigna le couppeau d'vne montagne. En fin apres auoir euité diuers perils, il arriue à Antioche, où le Prince de ceste ville Raimond, issu de la Maison de Guyenne, & oncle de la Royne Alienor, le receut fort honorablement. Il pria instamment le Roy de l'assister à estendre les limites de sa Principauté: à quoy il ne trouua le Roy disposé; dautant que son armée estoit fatiguée. Aussi qu'il desiroit executer son vœu de visiter le S. Sepulchre & les saincts lieux. A raison dequoy il s'achemina en Hierusalem: Baudoüin III. Roy de ceste cité, & le Patriarche luy allerent au deuant, & fut receu auec vne merueilleuse allegresse & magnificence vrayement Royale. *FRANCE. Sc. du Pleix. Gesta Ludouici 7. Idem.* B

L'Empereur Conrad estant aussi retourné en Hierusalem, ces deux grands Monarques ioincts ensemble assiegerent la ville de Damas: & neantmoins auec vn malheureux succés. Car estans trahis des Syriens, ils furent contraints de leuer le siege & de s'en retourner. Conrad se retira le premier & monta sur mer. Mais LOVIS, qui estoit plus genereux & charitable, desirant laisser les affaires des Chrestiens en meilleur estat, s'arresta encores prés d'vn an dans la Palestine, continuant de faire guerre aux Sarrazins: & voyant que les Syriens persistoient en leur perfidie, il fut en fin contraint de rompre aussi ses genereux desseins, & de resoudre pareillement son retour: lors duquel il courut encore vn grand hazard, estant tombé entre les mains des Grecs, qui le retindrent quelque temps. Mais par vn insigne bon-heur Dieu permit, que le Lieutenant de Roger Roy de Sicile, se rencontrast fortuitement en chemin, qui le recourut, & deliura. *Auctor gestorum Lud. 7.* 1149. C

LOVIS du viuant du Roy son pere s'estoit acheminé en Guyenne, pour y espouser la Princesse ALIENOR D'AQVITAINE ou de GVYENNE, comme il fit en la ville de Bourdeaux, dés le mois d'Aoust, MIL CENT TRENTE-SEPT. Elle estoit fille aisnée & presomptiue heritiere de Guillaume IX. Duc de Guyenne & d'Ænor de Chastelleraut sa femme. LOVIS esperoit que par ceste alliance les amples & riches Prouinces dont Alienor estoit Dame, seroient iointes à la Couronne de France. Mais par vn grand malheur il en aduint au contraire. Car ce mariage, & ce qui suiuit, fut le leuain d'vne funeste guerre & diuision entre la France & l'Angleterre, qui eut vne longue suite. *Son 1. mariage. 1137. Suger. I. Besly en la Geneal. de Guyenne.*

ALIENOR ayant accompagné son mary au voyage d'Outre-mer, aucuns escriuent, qu'il entra en quelque ialousie & mauuaise opinion d'elle; c'est l'aduis vulgaire & plus commun des Historiens. Tellement qu'aussi-tost qu'il fut de retour, il mit en auant la dissolution du mariage; & pour y paruenir, il fit, par l'authorité du Pape Eugene III. tenir à Baugency sur Loire vn Concile de quelques Prelats, auquel en l'an mil cent cinquante deux, LOVIS & Alienor furent de leur consentement separez pour lignage iustifié du tiers au quart degré. Toutesfois les plus iudicieux estiment, que la principale cause de ceste separation estoit, que le Roy n'auoit eu d'Alienor aucune lignée masculine; laquelle il desiroit ardemment, n'ayant d'elle que deux filles incapables de succeder à la Couronne. *Aim l. 5. c. 13. Auctor gestor. Ludouici 7. S. Bernard. Ep. 224. C. Sauffrid l. 10. Annal. Eccles. Aurel. Chroniques de S. Denys.* 1152.

 *Ans de Iesvs Chr.*

*G. Neubrigensis de reb Anglicis l. 1. c. 31.*

Tant y a qu'ALIENOR ne demeura long-temps depuis sans estre remariée; dautant que Henry, alors seulement Duc de Normandie & Comte d'Anjou, peu de temps apres deuxiesme du nom Roy d'Angleterre, l'espousa contre l'attente du Roy LOVIS, qui ne desiroit qu'elle se remariast, afin que tout son heritage vint aux deux filles, qu'il auoit eu d'elle. De sorte que par ceste nouuelle alliance l'Anglois prit vn grand pied en ce Royaume, où desia il possedoit plusieurs belles Prouinces, ausquelles il ioignit le Duché de Guyenne & les Cõtez de Poictou & de Gascongne, & le droit au Comté de Tolose. Aussi ce Prince fut-il le plus puissant & absolu en Angleterre que nul de ses predecesseurs, & eut le moyen de conquerir l'Irlande, & de se rendre le Roy d'Escosse tributaire.

*S. Dupleix.*

Ainsi on cogneut par effect, combien sont trompeuses les esperances humaines. Car le mariage du Roy LOVIS auec ceste riche heritiere, qui sembloit deuoir estre à l'aduenir vn fort lien pour maintenir la reünion de la Guyenne à la Couronne de France, & vn bon-heur apparent, au contraire il fut tost apres le malheur & la dissolution du Royaume, cette ioye se tourna en tristesse, & le bref contentement du mariage en vne longue & sanglante guerre. Car les deux Roys puissans & voisins ne furent longuement en repos. B

Ceste Royne Alienor (qui auoit suiuy LOVIS au voyage d'Outremer) estant fort aagée mourut au Chasteau de Mirebeau en Anjou, l'an mil deux cens deux, & fut inhumée dans la celebre Abbaye de Fonteurault, qui n'en est beaucoup esloignée, où gisent aussi Henry son fils & leurs deux enfans, Henry & Richard, dit cœur de Lyon Elle auoit droit au Comté de Tolose, à cause de son ayeule paternelle Philippes, fille vnique & heritiere du Comte Guillaume, & femme de Guillaume VIII. Duc de Guyenne. Cela donna suiet au Roy LOVIS son premier mary d'assieger la ville de Tolose sur le Comte Raimond IV. pretendant que c'estoit l'heritage de sa femme. Mais leur guerre prit fin par le mariage de Constance, sœur du Roy LOVIS, auec Raimond V. du nom Comte de Tolose, comme nous auons dit. 1202. 1141. C

*Orderic. Vital l. 13.*

*Guil. Catel l. 2. de l'Hist. de Tolose.*

Ce Roy voulant faire le voyage d'Outre-mer, auoit defendu à Geofroy Comte d'Anjou, & à son fils Henry, de faire aucune entreprise sur la Normandie; & pour ce qu'ils firent le contraire, il en fut tellement offensé, que peu de temps apres son retour, il entra dans ceste Prouince à main armée, pour rendre au Prince Eustache Comte de Bolongne, fils du Roy Estienne d'Angleterre, & mary de sa sœur, ce que ses ennemis en auoient occupé. Mais comme Geoffroy & Henry se fussent opposez à ceste entreprise auec vne autre armée, la paix se conclud par laquelle le Roy inuestit le Comte Angeuin du Duché de Normandie, qui appartenoit à l'Emperiere Mathilde sa femme. 1150.

*Vignier.*

*M. Paris.*

*Author. gest. Lud. VII.*

*I. Mariana de reb Hisp. l. 11. c. 2.*

*Son 2. mariage.*

En l'année de la separation du premier mariage d'Alienor, qui fut l'an MIL CENT CINQVANTE DEVX; le Roy LOVIS estant en la ville d'Orleans, prit pour seconde femme CONSTANCE DE CASTILLE (aucuns Historiens Espagnols la nomment Elisabeth, autres Beatrix, & Guillaume de Tyr Marie) Elle estoit fille d'Alfonse VIII. Roy de Castille, qui prenoit qualité d'Empereur des Espagnes, & fille aussi de Berengaire sœur de Raimond Comte de Barcelonne. Sur le point du mariage Constance fut couronnée Royne en la mesme ville d'Orleans, par Hugues Archeuesque de Sens (qui presida à l'assemblée de Baugency pour la dissolution du mariage, & auoit amené la Princesse d'Espagne.) Deux ans apres le Roy LOVIS VII. soit qu'il fust porté de deuotion enuers S. Iaques, soit qu'il eust desir de visiter le Roy de 1152. 1154.

*Ans de* IESVS CHR. — FRANCE.

Castille son beau-pere, s'achemina vers luy. Mais les Historiens d'Espagne escriuent, qu'ayant esté deceu par quelques malueillans, qui luy auoient donné à entendre, ceste Royne estre fille bastarde d'Alfonse, il voulut s'asseurer, & luy-mesme estre esclarcy de la verité ou mensonge de ce rapport. A ceste cause il feignit d'aller en pelerinage en Espagne, & sans que son beau-pere sceust l'occasion de sa venuë, il le veit en sa Cour, où il fut receu fort magnifiquement à Burgos; De là les deux Roys de compagnie furent à S. Iaques en Gallice faire leurs deuotions; puis s'acheminerent ensemble à Tolede, où Alfonse tint Cour ouuerte Or ayant sceu depuis la cause qui auoit meu le Roy LOVIS son gendre de faire ce voyage, il luy monstra le Comte Raimond de Barcelonne, qui estoit des mieux suiuis de sa Cour, & luy dist; *Voyez celuy de la sœur duquel i'ay eu la fille, qu'il vous a pleu prendre en mariage, & iugez si à tort on vous l'a dite issuë de bas lieu, & si on m'a blasmé d'auoir laschement trompé vn Roy de France*; Alors LOVIS rendit graces à Dieu d'auoir espousé la fille d'vn si grand Roy, & la niepce d'vn Prince si magnifique. Sept ans apres que la Royne Constance fut mariée elle mourut, l'an mil cent cinquante-neuf (l'Abbé du Mont dit trois ans apres) en trauail de l'accouchement de sa derniere fille, & fut ensceuelie dans l'Eglise de S. Denys. Tellement que Paul Æmile s'est mespris escriuant, que ceste Royne ne vesquit que deux ans apres son mariage.

*Rodericus. Io. Mariana de reb. Hisp. lib. 11. c. 3.* — B — 1159.

*Son 3. mariage.* — 1161. — *Du Tillet. P. Pithou en l'Hist. de Champagne.*

Le Roy LOVIS VII. pour la troisiesme fois s'allia en l'année MIL CENT SOIXANTE-VN (estant lors en sa ville de Paris) auec ALIX DE CHAMPAGNE, cinquiesme & derniere fille de Thibaud, surnommé le Grand Comte de Champagne & de Blois, & de Mahaud de Flandres sa femme. Elle fut couronnée à Paris pat le mesme Hugues Archeuesque de Sens.

1158. — *Supplement. Sigeberti.*

Encores que peu de temps auparauant le Roy LOVIS & Henry II. Roy d'Angleterre eussent fait paix & alliance confirmée par mariage d'entre leurs enfans; Si est-ce qu'il estoit impossible, que la concorde peust estre de longue durée entre deux si grands Monarques, par l'vn desquels Alienor de Guyenne auoit esté repudiée, & par l'autre receuë, honorée & espousée. De là s'ensuiuit la guerre, que commenca l'Anglois pour le recouurement du Comté de Tolose, pretendant, qu'ayant esté seulement engagé par l'ayeul maternel de la Royne sa femme à l'ayeul aussi de Raimond Comte de S. Gilles, beau-frere du Roy de France, qui le possedoit en ce temps, qu'il auoit droit de le retirer. Et pour ce Henry estant assisté de Malcolme Roy d'Escosse & autres Princes, passa en Languedoc auec vne puissante armée, & prit la ville de Cahors. Mais le Roy LOVIS s'estant declaré contre luy pour Raimond, qui auoit cession de son droit, se vint loger auec sa puissance dedans Tolose; de sorte que l'Anglois n'osa s'auancer plus outre, & se contenta d'enuoyer Thibaud Comte de Blois son partisan, pour tascher de broüiller le Roy dans son Royaume; où il trouua si bon ordre, que l'vn ny l'autre n'eurent le moyen de faire reussit leur entreprise. Robert Abbé du Mont dit, que le Roy d'Angleterre ne voulut point assieger Tolose, à cause de l'honneur qu'il portoit & deuoit au Roy de France. Mais il y a apparence qu'il entend, l'Anglois n'auoir voulu donner l'assaut ny forcer la ville, par ce qu'on ne peut nier, qu'il ne l'ait assiegée par l'espace de trois mois, pendant lesquels il espuisa toutes ses finances.

*Roger de Houeden. Thomas de Valsingham. Matthieu de Vuestmonstier.* — C — *Io. Saresberiens. in vita D. Thomæ Cantorb. Guil. Neubrig l. 2. & 7. Hier. Zurita. Roger. de Houeden.*

Ceste guerre pour Tolose & autres precedens differens auoient engendré vne grande inimitié entre les Roys de France & d'Angleterre. Mais le Pape Alexandre III. lequel (comme autres de ses predecesseurs) s'estoit

*Vignier.*

FRANCE. retiré en France, où il tint vn Concile à Clermont en Auuergne, & vn autre en la ville de Tours) fit en sorte qu'ils s'accorderent en sa presence au lieu de Torcy sur Loire. Depuis neantmoins l'Anglois ayant remis sus vne armée pour la conduire derechef à Tolose, cela fit, que le Roy LOVIS mit aussi la sienne sur pied; & eussent fait de grands exploits de guerre, n'eust esté que par l'entremise de leurs amis ils firent vne autre paix, suiuant laquelle, pour se reconcilier plus fermement, ils traicterent le mariage de leurs enfans. Cela n'empescha pas, que peu de temps apres ils ne rentrassent en guerre, suiuie de tréues: & depuis ce temps-là aucun traité de paix ne peut estre asseuté ny de longue durée entre eux. Souuent les armes furent posées, & souuent reprises, les villes occupées, & plusieurs batailles données: quelquesfois les deux Roys & leurs successeurs se sont veus & se sont touchez les mains, puis incontinent le trouble recommençoit plus fort que deuant, & fut si souuent renouuellé en l'espace de plus de trois cens ans, qu'il donna suiet à six cens traictez. Suiuant celuy faità S. Germain en Laye, où les deux Roys s'abboucherent, Henry fils aisné de l'Anglois vint en France faire hommage au Roy LOVIS son beau-pere, des Comtez d'Anjou & du Maine, reïtetant celuy pour la Normandie. Et lors du differend que le ieune Prince eut auec le Roy son pere, LOVIS, qui le tenoit pour son gendre, se declara pour luy. On en vint si auant, que LOVIS & le ieune Henry assiegerent la ville de Roüen, pour laquelle defendre, le vieil Henry partit d'Angleterre. Mais en fin les deux Roys firent la paix à Tours & vne autre alliance de leurs enfans, & depuis vn nouueau differend suruenu entre eux donna suiet à leur dernier traicté, par lequel entre autres choses ils voüerent de prendre la Croix, & de faire ensemblément le voyage de Hierusalem, pour guerroyer les Infideles.

*Ans de Iesvs Chr.* 1163. — *Du Tillet.* 1170. — B — *Robert. de Monte.* 1178.

Combien que LOVIS fust deuenu caduc de vieillesse; Si est-ce que contre l'aduis de son conseil, il ne laissa de s'acheminer en Angleterre; où il fut receu auec grand honneur par Henry; & là par deuotion visita le Sepulchre de S. Thomas Archeuesque de Cantorbery (que ce pieux Roy auoit tant chery & honoré durant qu'il estoit exilé en France.) Il y fit sa priere à Dieu pour le recouurement de la santé de Philippes son fils, tombé en ce temps-là en vne griéue maladie. La meilleure part des Historiens François n'ont fait mention de ce voyage, peut-estre à cause de la briéueté d'iceluy, le Roy n'ayant esté que six ou sept iours à le faire. Mais l'Abbé Robert du Mont & Roger de Houeden autheur Anglois le descriuent auec tant de particulieres circonstances, qu'il n'y a lieu d'en douter.

*Rogerius. Robert. de Monte. Baronius.* 1179.

LOVIS à son retour ayant fait assembler à Paris les Princes & Prelats de son Royaume, resigna sa Couronne au ieune Prince son fils vnique, issu de son dernier mariage, & bien-tost apres passa de ceste vie en vne meilleure, estant mort à Paris de paralysie, l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS, le dix-huictiesme, autres escriuent le vingtiesme iour de Septembre, ayant vescu pres de soixante dix ans, comme Rigord & Guillaume le Breton ont remarqué; autres neantmoins escriuent, qu'il n'en vesquit que soixante. Et le mesme Rigord semble dire que le decés aduint l'an mil cent quatre-vingts vn. LOVIS regna quarante trois ans, & est grandement loüé pour sa Pieté & Debonnaireté, ausquelles vertus il ioignit la Prudence, la Iustice & liberalité. Aussi est-il appellé Roy *tres-pieux & tres-Chrestien, recommendable en toutes vertus & de memoire immortelle*, tant par Guillaume Archeuesque de Tyr, qui a descrit son voyage de la Terre-Saincte, que par aucuns Historiens Espagnols & Anglois. Le Pape Alexandre III. l'eut en telle estime pour sa Pieté, qu'il luy enuoya vne Fleur d'or consacrée; suiuant la Coustume lors obseruée en l'Eglise.

*Sa mort* 1180. — *V. Tyrensis l. 22. c. 4.* — *l. de gest. Philippi Aug.* — *l. 2. Philipid.* — C — *Vil. Tyrensis l. 2. c. 4.* — *Io. Picard. in notis ad Gul. Neubrig.*

En

FRANCE.

Ans de Iesvs Chr. 1179.

En l'an mil cent soixante dix-neuf voulant faire sacrer & couronner son fils, il donna la prerogariue du sacre des Roys à l'Eglise de Rheims, estanr lors Archeuesque Guillaume de Champagne Cardinal de S. Sabine, frere de la Royne Alix derniere femme du Roy LOVIS; ce Cardinal ayant eu le credit de faire vuider à l'aduantage de son Eglise le different qui auoit esté pour la prerogatiue de ceste auguste ceremonie, que l'Eglise de Rheims pretend auoir depuis Clouis le Grand. Le Roy fit descrire l'ordre du sacre & couronnemenr, tant pour Philippes son fils, que pour leuts successeurs Roys à l'aduenir; departant aux Pairs de France (alors créez, dit du Tillet) leur rang & office au sacre: Ordre qui fut enregistré en la Chambre des Compres à Paris, & depuis a tousiours esté obserué.

B Pendant ce regne l'Vniuersité de Paris fut tres-florissante aux sciences, mesmement en celles de Theologie & Philosophie, les Professeurs d'icelles ayanr esté grandement fauorisez par ce Roy; Qui confirma l'Eglise & l'Euesque de Maguelonne en la possession de tous les biens donr ils ioüyssoient, & particulierement l'Isle où l'Eglise est siruée, & tout ce qu'ils possedenr en la mer & en l'estang. D'ailleurs il leur donna les chasteaux de Ville-neufue, de Gihano & autres biens; par lettres de l'an mil cent cinquante cinq, lesquelles ce Roy prend qualité d'*Empereur Auguste des François*. Imitant plusieurs Roys ses predecesseurs, il receut fauorablement le Pape Alexandre III. lors qu'il se retira en France, comme nous auons dit, afin d'y rrouuer seureté contre l'Empereur Frideric Barberousse, & luy offrir pour retraite le chasteau de Vergy en Bourgongne. Quelque temps apres, le Roy ayant, pendant le Schisme qui trauailloit la Chrestienré, recogneu Alexandre pour le vray & legitime Chef de l'Eglise, à son exemple l'Empereur de Constantinople & les Roys d'Espagne, d'Angleterre, de Hierusalem, de Sicile & de Hongrie firent le mesme; tant le Roy de France estoit lors en estime & veneration en leur endroit.

*Au Tresor de France.*

1159.

*Hugo monachus Vezel. in Chron.*

*Hist. de la M. de Vergy d'A. au Chesne.*

*Aimoin. Supplement. l. 5. c. 4.*

C Et d'autant qu'enuiron ce temps l'Empereur Frideric voulut à main armée entrer dans la Bourgongne, il en fut valeureusement repoussé par ce Roy LOVIS VII. qui eut sa sepulture en l'Abbaye de Nostre-Dame de Barbeau, dire autrement de S. Port sur Seine, prés la ville de Melun, de l'Ordre de Cisteaux, qui fut fondée & dotée par ce Roy, peut-estre à cause de l'heureuse naissance de son fils vnique. La Royne Alix sa femme luy fit eriger vn somptueux & fort magnifique tombeau, orné & enrichy d'or, d'argent & de pierres precieuses. Elle mourut à Paris au mois d'Auril, l'an MIL DEVX CENS CINQ, autres escriuent, que ce fut le quatriesme Iuin, mil deux cens six, & fut inhumée en l'Abbaye de Pontigny en Bourgongne. Elle fonda l'Abbaye du Iard prés Melun.

*Rigord. de gest. Philip. Aug.*

*Rigord.*

1205.

*Du Tillet.*

*G. Robert.*

Il y eut souz ce Roy grand nombre d'Officiers de la Couronne; La dignité de *Seneschal, ou grand Maistre*, fut exercée par Raoul Comte de Vermandois Prince du sang, que le Roy faisanr le voyage d'Outre-mer en la Terre-Saincte, laissa auec la Royne sa mere, & Suger Abbé de S. Denys pour gouuerner en son absence les affaires du Royaume. Ceste charge de Seneschal vacquoit l'an mil cent cinquanre trois, puis elle fur tenuë par Thibaud Comre de Blois, & par Henry couronné Roy d'Angleterre, Comte d'Anjou. Furent *Grands Bouteillers*, Guillaume, puis Guy Seigneur de Chantilly; *Grands Chambriers*, Mathieu Comre de Beaumont, Mathieu II. son fils, autre Mathieu son petit fils, & Renaud mentionné en vn tiltre du Tresor de France, de l'an mil cent soixante dix-sept. Neantmoins du Tillet donne pour successeur à Mathieu en ceste dignité Vrsion, qui peut auoir precedé Renaud. Furent *Connestables* Mathieu I.

*Histoire de Mõtmorency liure 2.*

*Layette cottée Champagne 2. tit. 1.*

V v

FRANCE. du nom, Seigneur de Montmorency, qui fucceda en cefte charge à Hugues de Chaumont, & Raoul Comte de Clermont en Beauuaifis. On remarque pour *Chanceliers*, Alegrin, Noël, Cadureus, Simon, Hugues Euefque de Soiffons; & vn autre Hugues, que Roger de Houeden appelle *de Putaceo*, parlant de luy, fouz l'an mil cent foixante dix-neuf.

*Ans de IESVS CHR.*

*Baronius.*

## *FILS DV ROY LOVIS LE IEVNE, ET* d'ALIX DE CHAMPAGNE *fa troifiefme femme.*

11. PHILIPPES II. furnommé AVGVSTE Roy de France.

## *FILLES DV ROY LOVIS LE IEVNE,* & d'ALIENOR DE GVYENNE *fa premiere femme.*

B

CHAMPAGNE. D'azur à vne bande d'argent, accompagnée de deux cotices d'or potencées, vuidées & remplies de fable. Party de FRANCE.

11. MARIE DE FRANCE fut conjointe par mariage auec HENRY I. du nom Comte Palatin de Troyes ou de CHAMPAGNE & de Brie, & encore Seigneur feodal des Comtez de Chartres, de Blois & de Sancerre, Vicomte de Chafteaudun, furnommé le Large, fils aifné de Thibaud furnommé le Grand IV. du nom Comte de Blois & de Chartres & II. du nom Comte de Champagne & de Brie, & de Mahaud fille d'Engelbert Duc, ou felon aucuns de Baudoüin Comte de Flandres. Ce Comte Henry, du viuant de fon pere, fe croifa auec le Roy Loüis le Ieune (depuis fon beau-pere) à la Croifade prefchée par S. Bernard. Fut en Afie & en la Terre-Saincte: au retour duquel voyage il tomba entre les mains des Turcs: Toutesfois eftant deliuré de leurs mains par Manuel Empereur de Grece, il deceda bien-toft apres en l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS, le dix-feptiefme iour de Mars, & gift en l'Eglife de S. Eftienne de Troyes, qu'il fonda & dota de grands biens. 1180.

*P. Pithou en l'Hift. des Comtes de Champagne. A. du Chefne en l'Hift. de Chaftillon, l. 3. c. 5.*

De fon efpoufe la Comteffe MARIE DE FRANCE, il eut deux fils & deux filles, à fçauoir Henry II. du nom, furnommé le Ieune, Comte Palatin, de Troyes (qu'aucuns qualifient Roy de Hierufalem) lequel alla auffi Outre-mer, où il mourut d'vne cheute en la ville d'Acre, l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS DIX-SEPT, dont la mefme Comteffe fa mere eftant aduertie, elle en mourut de regret au mois de Mars en cét an. Il delaiffa de fa femme Ifabeau fille d'Amaury, vefue de Conrad Marquis de Montferrat, Royne de Cypre & de Hierufalem (laquelle on pretendit depuis n'auoir efté fon efpoufe legitime) deux filles, Alix Royne de Cypre, & Philippes femme d'Erad de Brienne: la pofterité defquelles fe verra cy-apres au liure XXVII. de cefte Hiftoire; où fera auffi traictée celle de Thibaud III. du nom, Comte Palatin de Troyes, qui fut frere puifné & fucceffeur de Henry II. & eut à femme Blanche, fille de Sance Roy de Nauarre, dont vint Thibaud IV. Roy de Nauarre. Leurs fœurs filles de Henry I. furent, Scholaftique de Champagne, femme de Guillaume Comte de Vienne & de Mafcon, & Marie de Champagne, laquelle efpoufa Baudoüin Comte de Flandres & de Hainaut.

C

1197.

*Rigord.*

*Pithou.*

*Ans de Iesvs Chr.* FRANCE.

*Sa naissance.* 1149. *Sõ mariage.* 1201.

CHAMPAGNE. Blasonné cõme cy dessus Party de FRANCE. *Pithou.* *Du Tillet.*

II. ALIX DE FRANCE Comtesse de Chartres, née en l'an MIL CENT QVARANTE NEVF, au retour du voyage d'Outremer des Roys & Royne Loüis VII. & d'Alienor, espousa THIBAVD, dit le Bon Comte de CHARTRES & de BLOIS Grand Seneschal de France, qui prenoit qualité de Regent en France, & fut fils puisné du Comte Thibaud le Grand, duquel nous auons parlé. Par l'entremise de ce Comte Thibaud le Bon, fut concluë la paix entre le Roy Philippes Auguste son neueu & Philippes d'Alsace Comte de Flandres, lors de la guerre suruenuë pour le Comté de Vermandois. Ce Thibaud mourut de maladie au siege d'Acre en l'an MIL DEVX CENS VN. Luy & la Princesse ALIX DE FRANCE eurent de leur mariage quatre fils & trois filles, Thibaud decedé en ieunesse, Loüis Comre de Blois & de Chartres, auquel Baudoüin Empereur de Constantinople donna le Duché de Nike. Il eut pour fils Thibaud Comte de Blois, mort sans enfans. Les trois & quatriesme fils de Thibaud le Bon furent, Henry & Philippes de Chartres morts sans hoits. Maguerite leur sœur espousa premierement Hugues d'Oisy, puis Eudes Comte de Bourgongne, & en troisiesmes nopces Gautier Sire d'Auesne, duquel elle eut Marie d'Auesne Comtesse de Blois, femme de Hugues de Chastillon & mere de Iean Comte de Blois. Isabel Comtesse de Chartres, sœur de Marguerite, espousa en premieres nopces Sulpice III. du nom, Seigneur d'Amboise, duquel elle eut Mahaud Comtesse de Chartres; & en secondes Iean, sire de Montmirail & d'Oisy, qui ne laissa point d'enfans.

## *FILLE DV ROY LOVIS LE IEVNE,*
## *& de* CONSTANCE DE CASTILLE
## *sa deuxiesme femme.*

*Son 1. mariage.* 1173. 1170. 1171. 1173.

ANGLETERRE. De gueulles à trois leopards d'or, armez & lampassez d'azur. Party de FRANCE. *Voy Neubrig. l. 2. c. 25.* *Annales de France & d'Angleterre.* *Vignier.* *A. Du Chesne en l'Hist. d'Angleterre.* *V. Neubrigensis l. 2. c. 27.*

II. MARGVERITE DE FRANCE, Royne d'Angleterre & de Hongrie estant encores en bas aage fut promise en l'an mil cent soixante deux & mariée en l'an MIL CENT SOIXANTE TREZE, auec HENRY, surnommé au Court-mantel, couronné Roy d'ANGLETERRE, viuant le Roy Henry II. son pere; & eut en mariage le Comté de Vexin; l'alliance fut faite pour la confirmation de la paix d'entre les deux Roys de France & d'Angleterre. Mais leurs differens s'estans renouuellez à diuerses fois, se conclurent plusieurs autres traictez, & suiuant celuy de S. Germain en Laye, le ieune Henry vint en France faire hommage au Roy Loüis son beau-pere, des Comtez d'Anjou & du Maine, reïterant celuy qu'il auoit fait auparauant de la Normandie. En faueur dequoy l'Estat de *Grand Seneschal de France*, qui autresfois auoit esté comme vny & affecté au Comté d'Anjou par le Roy Robert, luy fut rendu, renouuellé & confirmé.

Bien-tost apres le Roy Henry le vieil fit couronner son fils. Et dautant qu'il retenoit trop longuement deuers soy la Princesse MARGVERITE, sans permettre que le ieune Henry son fils l'espousast, auquel elle auoit esté promise; & qui auoit aussi grand desir de l'espouser, que de se voir Roy à bon escient, & non pas de nom seulement & sans commandement, il fut si oublieux de son

FRANCE.

*V. Neubrigensis l. 2. c. 27.*

Ans de Iesvs Chr. 1173.

deuoir, que violant les plus sainctes loix de la Nature, & franchissant celles du respect & de la reuerence, il se reuolta contre le Roy son pere; estant secouru & animé par le Roy Loüis son beau-pere. Tellement qu'estant accompagné des Comtes de Flandres & de Bolongne il prit la ville d'Aumale & autres places; & Loüis son beau-pere estant venu en Normandie vint assieger Verneuil, puis Roüen. Henry le pere bien estonné, se resolut à la defense de sa dignité, son courroux enuers son fils l'animant à vne iuste vengeance. Mais Thibaud Comte de Blois, & Guillaume Archeuesque de Sens son frere, disposerent les deux Roys à la paix, traictée aussi par l'entremise du ieune Prince Richard, fils & frere des deux Henrys Roys d'Angleterre. 1178.

Ce Roy d'Angleterre Henry II. pere auoit commis l'administration du Duché de Guyenne au mesme Richard son fils, & rendu la Prouince de la petite Bretagne à Geofroy son autre fils, auquel elle appartenoit de par sa femme Constance, laissant Henry son aisné despourueu de toute autre chose, que de l'esperance de succeder vn iour au Royaume paternel. Estant donc indigné contre le Roy son pere, souz couleur de quelque inimitié suruenuë entre luy & ses freres, il recommença la guerre. Le vieillard s'efforça d'amollir le fier courage de son fils par douces paroles; mais voyant qu'il n'auançoit rien, il se resolut pour obuier à ses pernicieux desseins d'entrer puissamment dans la Guyenne. Incontinent apres, par vn merueilleux iugement de Dieu, le Prince Henry, autheur de la conspiration (qu'vn autheur ancien a comparé au ieune Absalon) se sentit attaint d'vne violente fieure, à laquelle voyant qu'on ne pouuoit apporter de remede, en fin touché d'vne viue repentance & marry de sa faute, il enuoya vers son pere luy demander pardon; dequoy le pere s'esmeut de compassion; & pour marque de sa clemence & du pardon, luy fit porter vn de ses anneaux, lequel son fils baisant d'affection, rendit l'esprit en presence de l'Archeuesque de Bourges, au chasteau de Martel en la Vicomté de Turenne, l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS TROIS, autres disent deux ans auparauant, le vnziesme de Iuin. Il regna neuf ans auec Henry II. son pere, & en vescut vingt-six. Son corps fut enseuely dans l'Eglise cathedrale de Roüen. Il ne laissa point d'enfans. La mort de ce Prince fut hastiue, si l'on considere son aage; mais trop tardiue, si l'on regarde ses violentes actions, ayant soüillé son adolescence d'vne grande tache; Et neantmoins il fut si gracieux & fauorable aux hommes, qu'encores dit-on de luy beaucoup de bien apres sa mort; Car on osa faire courir vn bruit, que les malades receuoient guerison à son sepulchre; ce qui semble auoir esté inuenté, afin que l'on creust, ou qu'il auoit eu iuste cause de se rebeller, ou que par vne grande penitence finale, il s'estoit rendu plaisant à Dieu.

*Histoire d'Angleterre.*

B

*Vil. Neubrig. l. 2. c. 17. & l. 3. c. 7.*

1183.

C

*Rob. de Monte.*

HONGRIE.

Fassé de huict pieces d'argent & de gueulles. Party de FRANCE.

*Gul. Brito Philippid. lib. 2.*

En secondes nopces MARGVERITE DE FRANCE sa vefue fut conioincte par mariage auec BELA III. Roy de HONGRIE & de Dalmatie, second fils du Roy Geysa II. Lequel Bela mourut l'an MIL QVATRE-VINGTS SEIZE, ayant regné treze ans. Et gist en la ville d'Albe la Royale, où il deceda. La Royne MARGVERITE estant vefue s'en alla Outre-mer en pelerinage, & y mourut en la ville d'Acre, l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS DIX-SEPT. Mais il faut qu'elle ait fait son voyage du viuant de Bela son mary, s'il eut pour seconde femme

Son 2. mariage. 1196.

Sa mort 1197.

*Ans de Iesvs Chr.*

(comme aucuns autheurs escriuent) Marie Comnene, fille de l'Empereur de Constantinople Manuel Comnene. Si ce n'est qu'il eust eu en premieres nopces espousé Marie, comme il y a plus d'apparẽce. FRANCE.

## *FILLES DV ROY LOVIS LE IEVNE & d'ALIX DE CHAMPAGNE sa troisiesme femme.*

II. ALIX DE FRANCE Comtesse de Ponthieu (que Rigord & Nicole Gilles par erreur appellent Marguerite) fut accordée à Richard Duc de Guyenne & Comte de Poictou, puis Roy d'Angleterre, second fils du Roy Henry II. par le traicté de paix fait entre les Roys de France & d'Angleterre, Loüis VII. & cét Henry II. en la ville de Tours, l'an mil cent soixante dix-huict. Mais la Princesse estoit lors fort ieune, & non encores preste à marier; neantmoins elle fut mise entre les mains du Roy Henry, qui l'emmena en Angleterre, & la garda iusques à ce qu'elle fust en aage nubile. Toutesfois depuis le Prince Richard ne pouuant supporter que son pere retint si longuement ALIX, sans permettre la consommation du mariage, il se ioignit auec son frere Henry en la reuolte contre leur pere: qui n'auoit tenu compte des remonstrances, que luy auoit faites sur ce suiet en faueur des deux freres, le Pape Alexandre III.

PONTHIEV. D'or à trois bandes d'azur. Party de FRANCE.

1178.

B

Quelques années apres Richard estant irrité contre le Roy Philippes Auguste, frere de la Princesse, refusa de l'espouser, estant à ce incité par Alienor Duchesse de Guyenne & Royne d'Angleterre sa mere: puis il print à femme Betenguaire, fille de Sance VII. Roy de Nauarre; ce qui causa de grands troubles.

*Io. Picardus in notis ad G. Neubrig.*

Tellement qu'en l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS VNZE; la Princesse ALIX DE FRANCE fut conioincte par mariage auec GVILLAVME Comte de PONTHIEV & de Monstrueil, fils du Comte Iean. Il donna à sa femme en mariage faisant, ce qu'il auoit à Villiers, Ruë & S. Valery, à condition de rendre le tout au Roy. De ce mariage sortit Iean II. Comte de Ponthieu mort sans enfans; & Marie Comtesse de Ponthieu, mariée deux fois: premierement à Simon de Dammartin & de Bolongne; puis à Mathieu de Montmorency Seigneur d'Attichy.

1191.

*Du Tillet. Masson l. 3. Annal. G. Bry S. de la Clergerie l. 1. de l'Hist. du Comté d'Alençon.*

C

II. AGNES DE FRANCE Emperiere de Constantinople, n'estant encores aagée que de huict ans en l'an MIL CENT SOIXANTE DIX-NEVF, elle fut accordée en mariage au Prince ALEXIS COMNENE, fils d'Emanuel Empereur de CONSTANTINOPLE, & de Marie, surnommée Xene, Princesse d'Antioche. Ce ieune ALEXIS fut associé à l'Empire en l'an suiuant, mil cent quatre-vingts, & furent luy & sa nouuelle espouse couronnez solemnellement dans le Palais du vieil Constantin à Constantinople, au lieu nommé Trulle, où anciennement fut tenu vn celebre Concile. Estant Emanuel decedé bien-tost apres, le Prince demeura souz la regence & tutele, premierement de l'Emperiere Marie sa mere, & d'Alexis Comnene Protosebaste son grand oncle; puis de celle d'ANDRONIC cousin germain du mesme Empereur. Lequel prenant occasion du bas aage d'Alexis, resolut de Regner deuenir Empereur & vsurper l'Estat. Poury paruenir il fit premiere-

1179.

1180.

CONSTANTINOPLE. De guculles à vne Croix d'or cantonnée de quatre fusils de mesme. Party de FRANCE.

*Robert. de Monte. Vil. Tyrus l. 22. c. 4. Vil. Neubrig. l. 3. c. 4. Robert. de Monte.*

rement mourir la mere, & en apres le ieune Empereur son pupille, qui n'estoit lors aagé que d'enuiron quinze ans, puis luy-mesme se mit en possession de l'Empire; ce qui aduint en l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS TROIS, apres qu'Alexis eut esté Empereur enuiron trois ans. Aucuns escriuent, que ce tyran Andronic voulut faire espouser à Manuel son fils aisné l'Emperiere AGNES, promettant de l'associer à l'Empire; ce qu'ayant refusé, il le fit emprisonner, puis luy-mesme contracta vn mariage incestueux auec la Princesse. Mais quand il creut par ses cruautez estre mieux confirmé en son Estat, ce fut lors que plus il accelera sa propre ruine, par vn secret iugement de Dieu; dautant qu'il se rendit si odieux à ses suiets, que s'estans reuoltez contre luy, ils l'assiegerent dans son Palais, & l'ayant pris, le massacrerent, apres luy auoir fait sentir toutes les ignominies, dont vn peuple enragé se peut aduiser. Cecy aduint en l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS CINQ.

*Ans de Iesvs Chr. 1183.*

*Robert. Abbas Montis sub an. 1182.*

*Son 2. mariage.*

B

*Nicetas.*

*Vil. Tyrius.*

*1185.*

Apres la conqueste de Constantinople, faite par les François & Venetiens en l'an mil deux cens quatre, AGNES espousa vn Seigneur de Grece, appellé THEODORE BRANAS; qui peut estre celuy qu'Isaac l'Ange successeur d'Andronic à l'Empire de Constantinople, enuoya auec vne armée contre le Roy de Sicile, qui rauageoit la Grece, sur lequel il gaigna vne victoire.

*1204.*

*Son 3. mariage.*

*Vignier.*

## *FILS NATVREL DV ROY LOVIS le Ieune.*

11. PHILIPPES bastard de France, Doyen de l'Eglise de Sainct Martin de Tours, mourut auant le Roy Louis le Ieune son pere. Aucuns estiment, qu'il fut esleu & nommé Archeuesque de Tours contre Engelbaud, qui mourut l'an mil cent cinquante sept: & que c'est luy auquel S. Bernard addresse son Epistre cent cinquante vniesme.

*Cl. Robertus in Gallia Christ.*

*1157.*

Du Tillet parlant de ce PHILIPPES dit, qu'il n'est compté; pour ce (comme il adiouste) que ceste troisiesme Lignée n'aduoüe les bastards; mais bien les bastardes.

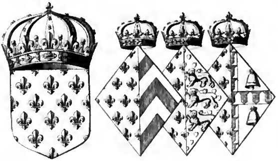
*Ans de* Iesvs Chr.

FRANCE. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre.

HAINAVT. Cheuronné d'or & de sable de six pieces.

DANEMARC. D'or à trois Lions leopardez d'azur, l'escu semé de cœurs d'or.

MERANIE. De Sinople, à la Croix de vair, accompagnée de quatre clarioes ou clochettes d'or, batelées d'azur.



## II. PHILIPPES AVGVSTE *II. du nom, Roy de* FRANCE, *surnommé le* CONQVERANT *&* DIEV-DONNÉ.

### CHAPITRE IX.

1180. Les frequentes & memorables Victoires, que ce grand Monarque obtint sur les Anglois, Alemans & Flamens; & ses Conquestes autant genereusement entreprises, qu'heureusement executées, luy firent meriter diuers tiltres & surnoms glorieux. Ceux d'AVGVSTE & de CONQVERANT luy furent donnez, pour auoir reüny au domaine Royal plusieurs grandes Prouinces, qui estoient, ainsi que des membres destachez de leur vray corps. Vn autheur de ce temps a aussi escrit fort à propos de cét excellent Roy, qu'il falloit encores adiouster à ses tiltres celuy d'INVINCIBLE, pour auoir remporté de merueilleux trophées sur des ennemis si puissans, qu'ils ne sembloient pas tant venir au hazard du combat, qu'à la victoire certaine. PHILIPPES eut encore le surnom de DIEV-DONNÉ, dautant que par vne speciale grace du Ciel & comme miraculeusement il fut donné au Roy Loüis le Ieune son pere & à la France apres vne ardente priere de son peuple enuers Dieu, & de Loüis mesme, lequel alors tiroit desia sur l'aage, & n'auoit eu que des filles de trois femmes qu'il espousa.

*Du Tillet.* *St. de Pleix.* *Rigordus de gestis Philippi Aug.*

*Sa naissance.* 1165. Il nasquit de la Royne Alix de Champagne en la ville de Paris, le vingt-deuxiesme iour d'Aoust, en l'année MIL CENT SOIXANTE CINQ. Robert Abbé du Mont & autres disent, que ce fut en la suiuante: ce qui semble estre confirmé par des lettres du Roy Loüis, pour l'Abbaye de Cluny, datées de l'an mil cent soixante-six, portant, qu'il estoit

FRANCE. le premier de la naissance de PHILIPPES son fils. Les parains furent Philippes Comte de Flandres & trois Abbez, Hugues de S. Germain dés prez lez-Paris, Herué de S. Victor, & Eudes de S. Geneuiefue. Constance de France femme de Raimond Comte de Tolose, tante maternelle du ieune Prince, fut la marraine.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Gul. Brito Philipp. l. 1.* Du viuant de son pere il prit la couronne à Rheims le iour de la feste de Toussaincts l'an MIL CENT SOIXANTE DIX-NEVF, estant en la quatorziesme année de son aage. La ceremonie fut faite par l'Archeuesque Guillaume de Champagne Cardinal, son oncle maternel Legat du Pape. Ce couronnement a esté l'vn des plus solemnels, qui se remarquent en nos Histoires, par ce que la meilleure part des Princes, Pairs & Barons de France s'y trouua; mesme le ieune Henry Duc de Normandie couronné Roy d'Angleterre, y vint exprés, & y assista en qualité de Pair & de vassal de la Couronne de France; ayant en signe d'obeissance & subiection porté d'vne part la Couronne sur la teste du Roy PHILIPPES. 1179. B

*Bern. Guidonis. G. de Nangis.* Apres qu'il eut esté couronné, les Edicts faits depuis ce temps se publierent en son nom. Le premier d'iceux tesmoigna sa Pieté, en ce que non seulement il ordonna de rudes peines contre les blasphemateurs du nom de Dieu; mais aussi l'exil & banissement des Iuifs, qui outre leur malheureuse superstition trauailloient extrémement ses suiets d'vsures excessiues: ce qui fut executé au grand soulagement des François.

*In Annalib. Flandr.* L'historien Flamen Iaques Meier escrit, que Loüis le Ieune auoit ordonné par son Testament, que Philippes Comte de Flandres auroit la Regence pendant la minorité du Roy son fils & successeur. Mais du Tillet mieux informé de la verité, dit, que ce fut la Royne Alix sa mere & le Cardinal de Champagne son oncle qui gouuernerent.

Tant y a que peu de temps apres le couronnement de PHILIPPES il fut marié auec la fille du Comte de Hainaut cy apres nommée. Mais pour ce que le mariage fut fait & consommé au desceu & contre le gré de la Royne sa mere, & celuy des Comtes de Troyes, de Chartres, & de Sancerre ses oncles maternels, ils resolurent de faire la guerre au ieune Roy, & à ceste fin de mander du secours d'Angleterre. *Robertus de Monte.*

La solemnité du Couronnement (aucuns disent aussi du mariage) de la Princesse fut accomplie le vingt-neufiesme iour de May l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS en l'Eglise de S. Denys, où le Comte de Flandres porta l'espée deuant le Roy, suiuant la coustume obseruée au sacre des Roys. Car PHILIPPES voulut y estre derechef couronné auec son espouse, par Guy Archeuesque de Sens. Vn accident y arriua pris pour heureux presage. C'est que trois lampes de crystal ayant par mégarde esté rompuës, l'huile dont elles estoient remplies fut respanduë sur les testes du Roy & de la Royne; Et dautant qu'és Sainctes Lettres ceste liqueur est prise pour symbole de la diffusion des Graces Diuines, l'on interpreta ainsi cét accident, qui laissa vne pareille impression à toute l'assistance. De fait l'éuenement tesmoigna, que ce grand Prince fut assisté de la grace & du secours celeste en des occasions, où les forces humaines sembloient luy defaillir: ceste grace & benediction ayant continué en son heureuse posterité. 1180. *Rigord.* C

*Idem. Brito. Æmil.* Vn des premiers effects de sa generosité parut contre Ebles Seigneur de Charenton en Berry, Humbert Seigneur de Beaujeu, & le Comte de Chalon, qui croyans abuser de sa ieunesse exerçoient des tyrannies sur leurs voisins & sur aucuns Ecclesiastiques, à la priere desquels AVGVSTE les fut affronter à main armée, de si bonne façon, qu'ils ne tarderent gueres de mettre les armes bas & d'implorer le pardon, lequel

apres

*Ans de Iesus Chr.* apres leurs submissions ils obtindrent de la bonté du ieune Prince. FRANCE.

Suiuit la guerre contre Philippes Comte de Flandres, qui vouloit iniustement retenir ce que la Comtesse Elizabeth sa femme (decedée sans enfans) auoit eu és Comtez de Vermandois & de Valois, & s'efforçoit de les vsurper au preiudice du droit d'Alienor Comtesse de Beaumont, sœur d'Elizabeth. Le Comte se recognoissant trop foible pour resister, fut contraint de rechercher la paix, concluë souz ceste condition, que le Flamen iouïroit du Comté de Vermandois pendant sa vie, & qu'apres sa mort il reuiendroit à la Couronne. La paix ne fut de longue durée, parce que le Roy ne voulut se dessaisir du Vermandois pour des raisons importantes; & d'ailleurs le Flamen se reuoltant de rechef, fit hommage du Comté de Flandres au Roy d'Alemagne fils de l'Empereur Frideric. — 1184. *Annales de Flandres. Robert. du Monte. Rigord.*

Vne autre guerre attira par deux fois les armes Royales en Bourgongne. Elle s'esmeut contre le Duc Hugues III. pour la feodalité de la Seigneurie de Vergy; laquelle Hugues proprietaire d'icelle, refusa releuer du Duc; qui fut tellement irrité de ce refus, qu'il alla auec vne grande armée l'assieger & bloquer de quatre forts. En ceste extremité le Seigneur de Vergy eut recours au Roy, luy offrit de tenir desormais son Chasteau en fief de luy & de la Couronne de France, s'il plaisoit à sa Majesté le deliurer de l'oppression en laquelle il estoit reduit. Aussi-tost PHILIPPES s'achemine à son secours, fait leuer le siege, raser les forts du Duc, & maintient le Seigneur de Vergy en sa possession, moyennant l'hommage. Vn ancien escrit, que le Roy n'y alla luy-mesme, ains Hugues de Broyes General de son armée. — 1183. 1185. B *A. du Chesne en l'Hist. de Vergy. Rigordus. Chron. de S. Denys. Robert. S. Mariani mon. in Chron. Alberic monac. Trif.*

Depuis le Roy esmeu encore par les plaintes, que les Prelats de Bourgongne luy firent des exactions & oppressions du mesme Duc Hugues, il mena derechef contre luy vne armée, prit Chastillon sur Seine, & contraignit le Duc de venir demander pardon, qu'il eut en s'obligeant de satisfaire aux Ecclesiastiques suiuant le iugement de sa Cour. *Rigord. G. Brito.*

En suite de ces troubles vn different suruint entre AVGVSTE & Henry dit le vieil Roy d'Angleterre. Le suiet en fut tel: Henry le Ieune fils aisné d'iceluy auoit espousé la sœur de PHILIPPES, Marguerite de France, elle eut en dot le Comté de Vexin. Le decés de la Princesse aduenu sans enfans, le vieil Henry ne laissoit de retenir le Comté, comme ancien domaine du Duché de Normandie, & debatoit le don par luy fait au Roy Loüis le Ieune. D'ailleurs le Prince Richard, autre fils de Henry, ioüissant du Comté de Poictou, refusoit en faire hommage au Roy de France, & recognoistre sa Souueraineté. Ces deux points le firent donc armer & commencer la guerre en Berry, où il prit sur l'Anglois Issoudun & Graffay, & assiegea Chasteau-roux; mais comme les armées estoient sur le point de venir aux mains, la paix fut concluë. — C 1187. *Du Tillet. Annales d'Angleterre.*

Peu de temps apres PHILIPPES & Richard s'aboucherent en vn lieu appellé depuis le Champ sacré, entre Gisors & Trie, firent vne tréue (par ce qu'ils estoient rentrez en guerre) se vcüerent & croiserent pour le recouurement de la Terre-Saincte, apres qu'ils eurent entendu la triste nouuelle de la prise de Hierusalem faite par les Infideles. Mais leur loüable entreprise fut differée à cause d'vn autre trouble excité de rechef par l'Anglois, pour le Comté de Tolose, contre le Comte Raimond duquel le Roy prit la defense, apres que le Prince Richard eut rompu la tréue. Pour venger laquelle rupture & diuertir l'Anglois, AVGVSTE entra en Berry, prit Chasteau-roux, Busançois, Argenton & Leutoux; marcha en Touraine, prit & fit raser Montrichard. Il passe outre, prend Monluçon & tout ce que l'Anglois tenoit en Auuergne; Et — 1188.

FRANCE. comme Henry & son fils estoient arrestez à Gisors, la bataille leur estant presentée, le François obtint la victoire. *Ans de Iesus Chr.*

*Polydore Virgile.* La guerre s'eschauffant, le Roy prent encore la Ferté Bernard & le Mans, passe à gué la riuiere de Loire & sousmet aussi en son pouuoir la ville de Tours. Ainsi le Roy Henry se veit reduit à ce poinct, de faire vne paix qui luy fut desaduantageuse; dont il conceut vn tel regret, qu'on estime la fin de ses iours en auoir esté auancée, estant decedé à Chinon. *Bataille de Gisors.* 1190.

Ce trespas & l'accord fait auec le Roy Richard, successeur de Henry, leua toute occasion à PHILIPPES de craindre des troubles en son Royaume de costé-la. Tellement qu'il prit resolution d'accomplir son vœu de la Terre-Saincte: Et considerant, que Loüis son fils estoit encores au berceau, il ordonna que la Royne Alix sa mere, ayeule du ieune Prince, & Guillaume Archeuesque de Rheims, auroient la Regence de l'Estat en son absence: & neantmoins leur prescriuit par son Testament ce qui estoit de sa volonté, soit pendant son absence, soit apres sa mort, si Dieu l'appelloit de ce Monde pendant ce long & perilleux voyage. *Rigord.*

*Du Tillet.* D'ailleurs il fit assembler à Paris les Ordres de son Royaume, afin d'aduiser aux affaires & aux moyens de subuenir aux grands frais qu'il luy conuenoit faire en ceste difficile & genereuse entreprise. On arresta, qu'il prendroit la decime des biens meubles de ses suiets, qui ne feroient le voyage d'Outre-mer, & celle du reuenu des Ecclesiastiques. Ceste decime fut appellée Saladine, d'autant que le voyage se faisoit contre le Sultan de Babylone Saladin. B

*Rigord.* Le Roy ayant donc derechef resolu le voyage auec Richard, il s'achemina le premier & partit au mois de Iuillet de l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS DIX; Apres beaucoup de perils & d'incommoditez estant arriué en Syrie, il assiegea la ville d'Acre; lors duquel siege arriua le Roy Anglois. Ceste ville estoit remplie de vaillans soldats, qui peu auparauant auoient soustenu vn siege de trois ans: neantmoins elle ne peut resister quatre mois aux efforts des Chrestiens François & Anglois, qu'estant pressée de la necessité, elle fut contrainte d'implorer la clemence des Roys PHILIPPES & Richard & de se rendre à eux, aucuns escriuent qu'elle fut prise d'assaut. Ainsi la ville estant reduite en la puissance des Chrestiens, ils y establirent le siege du Royaume de Hierusalem, lequel y demeura iusques à ce que les Infideles la reprindrent. *Voyage d'Outre-mer.* 1190. *Robert. de Monte.* *Iac de Vitria-co cap. 99.* 1191.

Les affaires estoient en assez bon train, lors que les maladies contagieuses se mirent au camp des Chrestiens, suiuies de la diuision, des ialousies & soupçõs d'entre les deux Roys puissans & courageux. Diuision causée principalement de ce que Richard auoit delaissé Alix de France, encore qu'il l'eust fiancée: de sorte que le Roy PHILIPPES, frere de la Princesse s'en ressentit grandement offensé. D'ailleurs se voyant attaint d'vne dysenterie & fort indisposé par l'inclemence & l'intemperie de l'air, & ayant aussi nouuelles de la maladie extréme du Prince Loüis son fils, il fut en fin contraint de se retirer en France, laissant la conduite de son armée, soudoyée pour trois ans, à son cousin Hugues Duc de Bourgongne. Il passa par la Sicile, & de là vint à Rome, où il veit le Pape Celestin III. & luy fit de grandes plaintes du Roy d'Angleterre. *G. Neubrig l. 4. c. 21. & 22.* C

PHILIPPES estant de retour en France prit possession du Comté d'Artois au nom de son fils à luy escheu par le decés de Philippes Comte de Flandres son grand oncle. Il resolut d'auoir aussi la dot de sa sœur Alix, que retenoit l'Anglois, auquel il declare la guerre, entre dans le Vexin suiet de la querelle, prend Gisors, Neuf-chastel, Eureux & autres places, assiege par quelque temps Roüen puis on fit vne cessation d'armes

*Ans de Iesus Chr.* Cependant le Prince Iean Comte de Mortain, depuis Roy d'Angleterre, se rangea au party de PHILIPPES, & quitta celuy de son frere Richard; mais il l'abandonna bien-tost apres. D'autre part l'Anglois prend Loches & Tours, & fut ce AVGVSTE se trouuant tant d'affaires sur les bras, est contraint de faire des leuées de deniers sur les Ecclesiastiques; dont il encourut quelque blasme; Toutesfois les effects monstrerent, que ce n'estoit que pour sa defense & secourir les Chrestiens de Leuant. FRANCE.

Or la chaleur des courages s'alentissant, ils se disposent à la paix conclue au mois de May de l'an mil cent quatre-vingts quinze, suiuant laquelle les Comtez de Vexin & d'Eureux & autres places demeurerent à PHILIPPES: La paix fut bien-tost apres troublée, & au mois de Decembre ensuiuant vne autre arrestée; Derechef on vint aux armes, & pendant vne tréue de cinq ans le Roy Richard fut tué deuant Chaslus en Limousin, apres la mort duquel les affaires changerent de face. *Du Tillet. Vignier.* 1195. 1199.

Il eut pour successeur au Royaume d'Angleterre son frere puisné Iean, surnommé Sans-terre, lequel aussi-tost rechercha de paix le Roy PHILIPPES, qui s'estoit emparé d'Angers, du Mans, & d'Eureux: & s'estant venu trouuer entre Vernon & Andely, se sousmit à toutes conditions raisonnables. Par le traicté qui fut conclud à Andely le iour de l'Ascension, l'an mil deux cens, celuy fait cinq ans auant fut confirmé; Iean promit rendre Eureux & Quillebœuf, fit hommage au Roy des terres qu'il tenoit en France. Vn ancien adiouste, que moyennant ceste paix l'Anglois donna trente-mil marcs d'argent & trois places en Berry. B *Rigord. M. Paris.* 1200. *Rob. de Monte.*

Ils furent depuis en assez bonne intelligence, & iusques à ce que Iean ayant espousé Isabeau fille d'Aimar Comte d'Angoulesme, contre la volonté du Roy, & n'estant venu respondre à la Cour de France, d'aucuns excés dont plusieurs Seigneurs demandoient raison de luy: d'ailleurs n'ayant rendu les hommages qu'il deuoit au Roy, ce differend donna suiet à vn renouuellement de guerre. *Rigord.* 1201.

Mais encore plus la cruauté barbare du mesme Roy Iean, qui auoit inhumainement tué de ses propres mains le ieune Artus Duc de Bretagne & Comte d'Anjou son neueu, parent & vassal du Roy PHILIPPES; la Duchesse de Constance mere d'Artus touchée d'vne iuste douleur, & les Barons de Bretagne en firent leurs plaintes au Roy Tres-Chrestien, & luy en demanderent iustice comme au souuerain, auquel il appartenoit de la faire d'vn crime si énorme. Surquoy l'Anglois pareillement vassal de la Couronne estant appellé deuant luy & les Princes & Pairs de France, & n'ayant, non plus qu'au passé, voulu comparoir, en fin par Arrest & iugement solemnel de la Cour des Pairs, il fut declaré attaint & conuaincu des crimes de parricide & de felonnie contre le Roy de France son Souuerain Seigneur; & par mesme moyen priué & declaré décheu du droit, qu'il auoit en toutes les terres, Seigneuries, & fiefs mouuans & tenus à hommage de la Couronne de France, qui furent sur luy confisquez. *G. Brito.* 1202. *Du Tillet. Matthæus Paris. Rob. de Monte.* C *Du Tillet.*

AVGVSTE resolut de n'en demeurer là, ains de mettre à execution ce iugement par la force des armes; entreprise qui n'estoit petite. Mais il vsa de tant de prudence, de courage & de valeur, qu'en peu de temps il en vint à bout, & auec l'assistance de sa valeureuse Noblesse conquit heureusement tout le Duché de Normandie, qu'il reünit à la Couronne trois cens ans apres qu'il en estoit sorty; Il conquit en outre partie du Duché de Guyenne & plusieurs villes du Comté de Poictou, auec les Prouinces entieres d'Anjou, de Touraine & du Maine, & depuis annexa aussi au domaine Royal le Comté d'Auuergne, qu'il osta au Comte Guy aussi coulpable de rebellion. 1203. *Rigord. M. Paris. G. Brito.* 1204. 1206. *Rigord. Vignier.*

FRANCE. Quelques années apres la reduction de Normandie, PHILIPPES ayant obtenu vne autre victoire sur Ferdinand de Portugal Comte de Flandres & sur les Anglois, il conquit aussi les villes d'Ipre, Courtray, Audenarde & l'Isle, & mit en son pouuoir les pays de Renaud Comte de Bolongne & de Dammartin, qui s'estoit aussi reuolté. En sorte que ce Comte, celuy de Flandres & le Roy d'Angleterre estonnez de tant d'heureux succez eurent recours à l'Empereur Othon IV. neueu de l'Anglois, auec lequel & les Comtes de Louuain & Duc de Limbourg, ils firent vne forte ligue & confederation contre la France, qu'ils se promettoient de pouuoir en peu de temps subiuger & partager. De fait, ils assemblerent vne si puissante armée, qu'elle surpassoit cent cinquante mil hommes. PHILIPPES beaucoup inferieur en nombre de gens; mais ne leur cedant point en courage & resolution, vint rencontrer ses ennemis au pont de Bouines prés Tournay, le vingt-septiesme Iuillet l'an MIL DEUX CENS QUATORZE; & les combatit d'vne grande hardiesse, luy-mesme se iettant au plus espais de l'armée ennemie, & se faisant voye par tout où il passoit. Son cheual estant tué souz luy, & aussi-tost ayant esté remonté sur vn autre, le magnanime Prince retourna au combat auec tant d'ardeur, qu'en fin il remporta vne glorieuse & memorable victoire, le nombre des morts ayant esté si grand, qu'elle sembla miraculeuse. L'Empereur auec le Duc de Limbourg & le Comte de Louuain se sauuerent à la fuite; Quant aux Comtes de Flandres, de Bolongne, de Salisbery & autres, ils demeurerent prisonniers. Le Flamen conduit dans le chasteau du Louure à Paris, y fut retenu iusques au commencement du regne de S. Loüis.

*G. Brito.* — *Rigord.* — *Rigord.* — *Britol. 10. Philip.* — *M. Paris.* — *Nangis.* — *Polydore Virg.*

*Ans de Iesvs Chr. 1209.* — *Bat. de Bouines.* — *1214.*

B

L'histoire a remarqué de ce Comte de Flandres, qu'il fut alors grandement abusé par ceux qu'il estimoit deuins. Car vne femme, qu'il consulta sur l'éuenement de ceste guerre par luy entreprise; luy ayant respondu, *Que le Roy seroit renuersé à terre, foullé aux pieds des cheuaux, & que luy Ferdinand entreroit dans Paris auec grande ioye & magnificence;* Toutes ces choses auinrent, mais autrement qu'il ne croyoit, & par vn sens du tout contraire, d'autant que le Roy fut bien renuersé à terre & foullé, & non pas vaincu, ains releué gaigna la bataille, prit Ferdinand & l'emmena en triomphe à Paris auec grande allegresse du peuple. Prince ingrat & d'autant plus coulpable en sa rebellion, que le Roy auoit consenty son mariage auec l'heritiere de Flandres.

*P. Massonus.*

Cét autre acte est encore digne de memoire; que sur le point du combat PHILIPPES, ayant en presence des Princes & Barons, dont aucuns luy estoient suspects, osté la Couronne de sa teste, qu'il mit sur vn autel portatif; remonstra; *Que s'il y auoit aucun d'eux, qui s'estimast plus digne que luy de la porter, & plus capable de defendre ce tour là l'honneur & la dignité de la France, que volontiers il luy quitteroit ceste Couronne;* Dont tous autant esmeus d'admiration, qu'enflammez de zele & d'affection enuers ce grand Roy, pour vne telle confiance, protesterent vnanimement de vouloir mourir auec luy, & de ne souffrir iamais d'estre commandez par autre.

*Ricordan. in Hetrusciu annalib.*

C

Le bon-heur l'accompagna encore tellement, qu'au mesme iour qu'il gaigna ceste insigne victoire, le Prince Loüis son fils aisné (qui n'estoit à ceste bataille, comme s'est imaginé de Serres) en obtint vne autre sur les Anglois au pays d'Anjou. Or en memoire de ceste notable Iournée de Bouines, & pour marque perpetuelle à la posterité d'vne speciale grace de Dieu enuers luy & la France, AVGUSTE voulant tesmoigner le ressentiment qu'il en auoit, suiuant le loüable exemple du Roy Loüis le

*Du Tillet. Masson.*

*Ans de Iesvs Chr.* gros son ayeul, il fonda & dota richement vne Abbaye prés Senlis en l'honneur de la saincte Vierge, & luy donna le nom de la Victoire: Se rendant si redoutable par tant de hauts faits d'armes, qu'oncques depuis il ne se trouua ennemy qui osast le venir troubler dans son Estat. Au contraire, à la priere des Barons d'Angleterre, indignez contre leur Roy Iean; il y enuoya le mesme Prince son fils pour en prendre la Couronne. **France.** 1216. *M. Paris.*

Ainsi PHILIPPES se voyant paisible, s'addonna du tout aux fonctions de Pieté, rendit aux Ecclesiastiques les biens qu'il leur detenoit, augmenta leurs droits & priuileges, & à diuerses fois reprima ceux qui les molestoient.

Outre les Comtez cy-deuant remarqués, qu'il ioignit à son domaine, entre lesquels fut aussi celuy d'Amiens, occupé par Philippes Comte de Flandres, il fit plusieurs acquisitions de Seigneuries. Robert Comte de Lecestre & Amicie Comtesse de Monforr sa sœur luy transporterent la Chastellenie de Passy en l'an mil cent quatre-vingts quinze. Et en l'an mil deux cens Amaury Comte de Glocestre luy ceda la cité d'Eureux & le pays d'alentour; Quatre ans apres Roger de Meulan luy vendit le Vicomté d'Eureux. La terre de Nogent luy fut pareillement transportée par Elisabeth Comtesse de Chartres, en l'an mil deux cens dix-huict, & celle de Nogent Erembert par Marguerite Comtesse de Blois. Il fit vn accord en l'an mil deux cens dix-sept, auec Helie de Culant & Estienne de S. Palais, par lequel il leur laissa les Seigneuries de Vierson & Charenton en Berry, tenuës du Seigneur d'Issoudun, & la terre de Varen mouuante du Comté de Blois: & eux laisserét au Roy les Seigneuries de Charroux, Linieres & Bomez, aussi tenus du mesme Seigneur d'Issoudun. Auparauant & en l'an mil cent quatre-vingts dix-neuf, se fit vn autre accord auec Herué Seigneur de Donzy, par lequel le Roy promit luy bailler à femme la fille de Pierre Comte de Neuers & le Comté de Neuers: & Herué & Renaud son frere luy delaisserent, par droit de rachapt, Gien auec la Chastellenie. Par lettres du mois de Iuillet, mil deux cens quinze, Iean de Baugency ratifia la donation des terres de Valois & de Vermandois, faite au mesme Roy par Alienor Comtesse de Vermandois. Par autres lettres données à Nogent Erembert en Ianuier mil deux cens vingt, Aymery Vicomte de Chastelleraut, Hele sœur de feu Robert Comte d'Alençon, & Robert Malet luy transporterent le Comté d'Alençon, la forest d'Escoüe, de la Haye & de Ferrieres, & les forests de Chaumont & de la Roche. 1184. *Au Tres. de Fr. Layette Eureux t. 1. & 2.* *Tres. de Fr. Layette Chartres t. 4. 1 & 2. & 3.* *Au Tres. de Fr. Layette Blois t. 1.* *Tres. de Fr. Layette berry 3. t. 1.* *Tres. de Fr. Layette Picardie t. 3.* *Au Tres. de Fr. Layette Alençon t. 3.*

PHILIPPES s'estudia aussi à regler & policer son Royaume de sainctes Ordonnances, & l'orner de beaux edifices, mesmement la ville de Paris, où il crea & institua le Preuost des Marchans & Escheuins pour la direction de la police: fit bastir le Chasteau du Louure, clorre vne partie de la mesme ville, dont il fit pauer plusieurs ruës; & ceindre de murailles le Bois de Vincennes. *Rigordus.*

Il fit son Testament à S. Germain en Laye au mois de Septembre mil deux cens vingt-deux, par lequel il legua trois mil marcs d'argent (somme notable pour le temps) à Iean de Brienne Roy de Hierusalem (qui assista à ses funerailles) & deux mil marcs à la maison de l'hospital de Hierusalem, & autant aux Templiers d'Outre-mer, le tout pour employer au secours des Chrestiens de la Terre-Saincte. Fait mention de l'Abbaye, qu'il auoit commandé faire prés le Pont de Charenton, de l'ordre de S. Victor. Donne à l'Abbaye de S. Denys tous ses ioyaux & ses Couronnes d'or, nomme executeurs, Guarin Euesque de Senlis, Chancelier, & Barthelemy de Roye Chambrier de France. 1222. *Au Tres. de Fr. Layette Testaments des Roys.*

FRANCE. Finablement ce grand Prince estant à Mantes sur Seine, y tint vn Parlement & Assemblée des Archeuesques, Euesques & Barons de France, contre les heretiques Albigeois, ausquels il fit viuement la guerre par son fils aisné & par ses Lieutenans, entre autres le renommé Simon Comte de Mõfort l'Amaurry, & à ceste fin entretint quinze mil hommes d'armes, resolu d'aller en personne contre eux, sans les grandes affaires qu'il auoit sur les bras, & les trames qu'à toutes heures luy ourdissoient l'Anglois & ses confederez. Pendant ceste Assemblée il fut surpris au mesme lieu de Mantes d'vne maladie si grieue, qu'elle l'emporta de ce monde en vne vie meilleure, le quatorziesme iour de Iuillet l'an MIL DEVX CENS VINGT-TROIS; mort qui fut presagiée par vne horrible Comete. Il tint le Sceptre quarante quatre ans, vescut cinquante huict, & acquit l'honneur d'auoir esté vn tres-grand Prince. Aussi pendant son regne les François, comme incitez & animez de la generosité de leur Roy, estant aydez par les Venetiens, firent la signalée conqueste de la cité & de l'Empire de Constantinople sur les Grecs; Empire qui bien-tost apres ceste conqueste fut tenu & possedé par vn Prince de la Maison de France. Son corps fut porté & inhumé en l'Eglise de S. Denys auec vne grande pompe funebre; & d'autant plus honorable, que ce fut au temps de l'assemblée generale faite à Paris des Princes & grands Seigneurs pour deliberer d'vne Croisade contre les Sarrazins & Albigeois. Il estoit d'vne taille mediocre, beau de visage & de bonne grace, sauf qu'il auoit deux petites tayes en l'vn de ses yeux, à raison dequoy certains Italiens ont mal à propos escrit, qu'il estoit borgne.

*Ans de IESVS CHR.* — *Sa mort* 1223. — *Rigord.* — *G. Brito.* — *G. de Ville-hardouin.* — B — *Rigord.* — *I. Villani.* — *Ricordan.*

Encore que ce Roy PHILIPPES semblast estre du tout martial, si est-ce qu'il n'eut pas seulement soin des choses militaires, mais aussi (comme le Roy Loüis son pere) fauorisa les lettres. Qui fut cause, que de son temps de toutes les parts de l'Europe, l'Vniuersité de Paris, alors tres-florissante, estoit frequentée & tellement celebre, qu'on disoit, qu'elle ne cedoit point à la Grece en l'estude des Sciences liberales. Bref ce grand & magnanime Roy laissa diuers autres monumens de ses insignes vertus pour faire aymer & reuerer sa memoire à la posterité.

*Rigordus.* — *Vincentius Beluacensis.* — *Pap. Masson.*

Mais (comme les choses humaines ne sont iamais heureuses de tout poinct) s'il eut de la felicité en son regne & en ses hautes entreprises, il fut aucunement infortuné aux trois mariages, qu'il contracta. Car le premier se fit (ainsi qu'il a esté remarqué) contre le gré de la Royne sa mere & de ses oncles en la ville de Bapaulme, l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS, auec ISABEL DE HAINAVLT (non pas Alix, comme aucuns la nomment) fille de Baudoüin IV. du nom, dit le courageux, Comte de Hainault & Marquis de Namur, & de Marguerite Comtesse de Flandres sa femme, & sœur de Baudoüin V. Comte de Flandres & Empereur de Constantinople, & de Henry de Flandres Comte de Namur, qui fut successeur de son frere à cét Empire. Ceste Princesse Isabel de Hainault tiroit son origine par la ligne des femmes de Charlemagne Empereur & Roy de France, dont la race fut vnie par son moyen à celle du Roy Hugues Capet. En faueur du mariage d'Isabel de Hainaut, Philippes d'Alsace Comte de Flandres son oncle maternel luy donna le pays d'Artois, consistant és villes d'Atras, de Bapaulme, Lens, Hedin, l'hommage de Bethune, S. Omer, Aire & autres villes. Ce mariage ayant duré enuiron huict ans, Isabel mourut aussi à Paris le vingtdeuxiesme iour de Feurier, l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS NEVF, estant seulement aagée de dix-neuf à vingt ans, selon qu'escrit vn Historien Flamen, remarquant sa naissance souz l'an MIL CENT

*Son I. mariage.* 1180. — *Rigordus.* — *V. Nangius.* — *Author gest. Regis Lud. 8.* — *Rigord.* — *Iac. Meier in Annal. Fland.* 1189.

*An de Iesus Chr.* SOIXANTE-DIX. Sa sepulture se voit au milieu du chœur de l'Eglise de Nostre-Dame du mesme lieu. Ceste Royne n'a pas esté repudiée, comme s'est persuadé de Serres, qui se mesprend encores, donnant pour seconde femme au Roy PHILIPPES Alix qu'il dit auoir esté fille du Roy de Hongrie. FRANCE.

*Son 2. mariage.* Au retour du voyage de la Terre-Saincte, AVGVSTE enuoya Estienne Euesque de Noyon en Danemarc vers le Roy Canute VI. pour *Rigord.*
1193. auoir en mariage sa sœur, la Princesse INGEBVRGE (aucuns l'appellent ENGELBERGE DE DANEMARC.) Elle estoit fille du Roy Valdemar le Grand ; & fut aussi-tost accordée à nostre Roy. La solemnité de leur mariage fut celebrée en la ville d'Arras (du Tillet & *Adr. de la Morliere aux Antiq. d'Amiens.* autres disent en celle d'Amiens) l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS TREIZE ; le douziesme iour d'Aoust ; & trois iours apres, qui estoit la feste de l'Assomption Nostre-Dame, ceste Royne fut couronnée au mesme lieu par Guillaume Archeuesque de Rheims. Mais le mesme iour, le Roy PHILIPPES estant charmé par quelques sortileges, print en telle haine la Princesse (bien que tres-belle, tres-vertueuse & ornée de *Rigord.* bonnes mœurs) que dés le lendemain il la repudia, & fut le mariage de-
B claré nul, par Sentence de quelques Euesques, souz pretexte de parenté, *G. Neubrig. l. 4. c. 26.* qui procedoit du costé de Charles de Danemarc Comte de Flandres, comme escrit Rigord, sans beaucoup d'apparence : ne pouuant y auoir qu'affinité encore fort esloignée. Mais les Prelats, qui donnerent la Sentence, vuulurent s'accommoder à l'intention du Roy ; Aussi fut-elle depuis reuoquée. Paul Emile dit, que la parenté venoit, de ce que la Royne sortoit par degrez du Roy Philippes I. Mais il deuoit nommer ceste fille : Guaguin n'est pas plus croyable escriuant, qu'ils estoient cousins germains. Tant y a que la Royne ayant aduerty le Roy Canute son frere de l'iniure à elle faite, il s'en plaignit au Pape, Rigord dit que c'estoit Celestin III. autres Innocent III. Il enuoya deux Cardinaux en France pour cognoistre de l'affaire, qui se laisserent pratiquer, & negligerent tellement de rendre iustice à la Royne, que cependant PHILIPPES print vne troisiesme femme : & lors Ingeburge redoublant ses plaintes, recusa les Commissaires, appella en Cour de Rome, fit casser ce qui auoit esté *Annales de France.* fait en France ; & le Cardinal Pierre de Capouë y estant enuoyé, assembla les Prelats à Dijon, où fut arresté, que le Roy seroit excommunié, à faute de vouloir quitter ceste femme & se tenir à sa legitime espouse. PHI- *Cap. Nouit ille ; De app.* LIPPES protesta de nullité, & nonobstant son appel, l'interdiction *pellat.*
1200. fut iettée sur le Royaume de France, laquelle dura depuis la feste de la Chandeleur mil deux cens, iusques au premier iour d'Aoust de l'an suiuant. Le Roy ietta sa cholere contre Pierre de Corbeil Archeuesque
C de Sens, qui fit en sorte, que le Pape ordonna la cause estre de nouueau reueuë, & à cét effect, deux de ses Legats firent conuoquer les Prelats à Soissons ; où la cause de rechef fut agitée. Alors la modestie & bonne grace d'Ingeburge eurent tant de pouuoir sur le Roy, que sans attendre le iugement des Prelats, qui ne pouuoit estre qu'à son desaduantage, de son propre mouuement vn iour il la prit sur son cheual en trousse, l'emmena & manda aux Prelats assemblez, qu'il estoit resolu de ne se separer d'elle, que par le trespas.

La reconciliation de PHILIPPES auec sa legitime espouse fut faite au grand contentement de ses peuples, qui plaignoient le malheur de la Princesse. En ce grand trouble, lequel dura huict ans, elle monstra vne constance & generosité nonpareille. Ayant suruescu son mary, elle se retira à Corbeil en l'hospital de S. Iean, situé en l'isle du mesme lieu, se

FRANCE. resignant du tout au seruice de Dieu & aux exercices de Pieté. Elle fonda cét hospital de treze Prestres, pour faire profession de la regle & ordre des Hospitaliers de S. Iean de Hierusalem: & ainsi la Royne passa treze ans de son vefuage, & deceda l'an MIL DEVX CENS TRENTE SIX, au mesme Prieuré, où elle gist; & s'y void son tombeau auec cét Epitaphe, qui ressent le rude stile du temps; mais est notable, en ce que par iceluy sont remarquées quelques particularitez de l'Histoire.

*Ans de Iesus Chr.*

*Hic iacet INGBVRGIS Regum generosa propago*
*Regia; quòd Regis fuit vxor, signat imago.*
*Flore nitens morum vixit patre Rege Danorum,*
*Inclita FRANCORVM REGIS adepta thorum.*
*Nobilis huius erat (quod in ortis sanguine claro*
*Inuenies raro) mens pia, casta caro.*
*Annus millenus fuerat, deciésque vicenus,* 1236.
*Ter duo, térque decem, cùm subit ipsa necem.*

Du viuant de ceste seconde femme, le Roy PHILIPPES (qui n'en eut enfans) fut en termes d'espouser l'vne des filles de Herman Landgraue de Turinge, & de ce y eut vn accord passé, que du Tillet a remarqué 1212. estre de l'an mil deux cens douze. Mais l'alliance n'eut effect.

*Rigord.* Long-temps auparauant, & au mois de Iuin MIL CENT QVATRE- *Son 3. mariage.*
*Du Tillet.* VINGTS SEIZE, il contracta vn troisiesme mariage (duquel nous auons parlé) auec AGNES DE MERANIE, fille de Berthold 1196.
*Paradin.* IV. & sœur d'Othon dit le Grand Ducs de Meranie (non de Morauie proche de Boheme, comme escriuent plusieurs Historiens) Princes qui estoient aussi Ducs de Dalmatie, Marquis d'Istrie & Comtes d'Endegs, B Rigord la nomme Marie contre la teneur des tiltres. Mais PHILIP-
*Du Tillet.* PES ayant repris Ingeburge, Agnes en fut saisie de tant de regret, & desplaisit tellement sensible, qu'elle en mourut bien-tost apres en l'an MIL 1201. DEVX CENS VN à Poissy, où elle gist. Neantmoins à cause de sa bonne foy, qui estoit fondée sur la sentence de dissolution du mariage d'entre le Roy & Ingeburge, & en vertu aussi d'vne Bulle du Pape Innocent III. les Archeuesques Guillaume de Bourges, Pierre de Sens & les Euesques Eu-
*Au Tresor de France.* des de Paris, Robert de Laon, Lambert de Therouene & autres, declarent les enfans sortis d'Agnes legitimes, par lettres de l'an mil deux cés vn.

Regnant PHILIPPES, Thibaud Comte de Champagne tint l'Office de *Seneschal de France*, qui par son decés fut supprimé. Furent *Bouteillers*, Guy, puis Robert de Courtenay; *Chambriers & grands Chambellans*, Raoul, Mathieu Comte de Beaumont, Vrsion, Gautier & Barthelemy de Roye. *Connestables*, Raoul Comte de Clermont, Dreux de Mello Seigneur de Loches & de Chastillon sur Indre en Touraine, & Mathieu II. du nom Seigneur de Montmorency, qui se porta tres-valeureusement à
*Est. Pasquier aux Recherches de Fr. l. 2. c. 11.* la bataille de Bouines. On luy attribuë l'agrandissement de ceste importante charge, solstice des honneurs militaires. Furent *Chanceliers* Hugues & Guerin Euesque de Senlis, Prelat de grand nom; aucuns doutent C s'il fut Chancelier souz ce regne.

Furent *Mareschaux de France*, Albetic, tué à l'assaut d'Acre Outre-mer, Pierre, mentionné en l'Ordonnance faite par ce Roy allant en la Terre-
*Du Tillet.* Saincte, Neuelon d'Arras, Guillaume de la Tournelle, & Henry Clement sieur d'Argentan. Pour ses merites le Roy donna son office à Iean Clement son fils, & pour l'exercer attendant l'aage competent, commit
*G. Brito l. 10.* Guy de Nemoux. Henry estoit frere du susdit Albetic.

Deux Historiens, qui ont vescu du temps de ce Roy ont descrit amplement ses gestes. Guillaume le Breton l'vn d'eux a intitulé son œuure, qui

*Ans de Iesvs Chr.* qui contient dix liures en vers Latins, PHILIPPIDE, & Rigord, qui se disoit Medecin du Roy & son Chronographe, estoit Goth de natiõ, c'est à dire de Languedoc, qu'on appelloit autrement Gothie à cause du seiour qu'y firent les Goths, a traicté le mesme suiet en stile commun Latin. Ces deux autheurs auec plusieurs autres ont esté publiez par le docte Pierre Pithou. FRANCE.

## *FILS DE PHILIPPES AVGVSTE Roy de France, & de la Royne* ISABEL DE HAINAVT *sa premiere femme.*

12. LOVIS VIII. Roy de France continua la posterité.

## *ENFANS DE PHILIPPES AVGVSTE & d'*AGNES DE MERANIE *sa troisiesme femme.*

12. PHILIPPES DE FRANCE Comte de Bolongne, duquel est faite plus ample mention cy apres sur la fin de ce liure VI.

12. MARIE DE FRANCE Marquise & Comtesse de Namur, puis Duchesse de Brabant (laquelle n'estoit du lict d'Ingeburge, comme dit Paradin) fut par contract de mariage passé à Paris au mois d'Aoust, mil deux cens deux, accordée au ieune Comte de Bretagne Artus, fils vnique de Geofroy d'Angleterre, Comte d'Anjou, & de Constance heritiere de Bretagne. Mais il mourut auant que le mariage peust estre consommé. De sorte que par contract du mois d'Aoust, MIL DEVX CENS SIX, ceste Princesse MARIE DE FRANCE prit alliance auec PHILIPPES DE HAINAVT Comte & Marquis de Namur, frere puisné de Baudoüin & Henry Comtes de Flandres & Empereurs de Constantinople, & fils de Baudoüin IV. Comte de Hainaut, & de Marguerite de Flandres. Des conuentions duquel mariage se rendirent pleges du Roy, Gaucher de Chastillon Comte de S. Paul, Mathieu Seigneur de Montmorency, Renaud de Dammartin Comte de Bolongne & autres. Selon l'opinion commune, le mariage fut consommé en la mesme année, mil deux cens six; Mais il y auroit quelque apparence d'estimer, que les promesses en furent seulement faictes: puis que par des lettres passées à Valenciennes, en l'an mil deux cens dix, ce Marquis donne en doüaire à la Princesse MARIE, la troisiesme partie de toutes ses terres & Seigneuries y specifiées: puis il adiouste; que si la Flandre & le Hainaut luy escheent, elle en aura moitié à cause de ce doüaire. PHILIPPES eut d'elle vn fils, qui porta mesme nom que son pere & vesquit peu de temps. Le mariage ne fut aussi de longue durée: car le Comte deceda l'an MIL DEVX CENS DOVZE, & fut inhumé dans le chœur de l'Eglise de S. Aubin de la ville de Namur. Peu apres Pierre II. Roy d'Arragon rechercha en mariage la Princesse, & enuoya des Ambassadeurs au Roy pour cét effect; ayant desir de se separer d'auec Marie de Monpellier sa femme.

*Marginal notes:* HAINAVT NAMVR. — 1202. — D'orau Lyõ de sable, chasté d'vn baston de gueules pery en bande. Party de FRANCE. — 1206. — G. Brito l. 6 Philippid. — Registre cotté 8. au Tres. des Chartes de France. — Rigord. — Du Tillet. — 1210. — Io. Baptist. Grammaye in Namurco. — 1212. — Petr. Sarnensis. mon. in Hist. Albigens. c. 68. — 1213. — P. Diuaeus in Hist. Brab.

En ce mesme an MIL DEVX CENS DOVZE, ou plustost au suiuant selon aucuns, la Princesse MARIE DE FRANCE

FRANCE.

P. Diuaus in Hist. Brab.

BRABANT.

De sable au lyon d'or couronné, armé & lampassé de gueules. Party de FRANCE.

espousa en secondes nopces, en la ville de Soissons, HENRY IV. Duc de BRABANT & de la basse Lorraine, vulgairement appellée Lothier, ce qui a fait mesprendre du Tillet, en parlant de ce mariage, & ayant estimé, qu'il y auoit deux Henris. Meier nomme cét Henry Comte de Louuain, qui estoit vn Prince magnanime. Il fut en la Terre-Saincte contre les Infidelles; & se ioignit auec le Roy Philippes Auguste son beau-frere, en la guerre qu'il eut contre Ferdinand Comte de Flandres. Les pere & mere d'Henry furent Godefroy III. Duc de Brabant & Marguerite de Limbourg. Ce Duc leur fils mourut à Colongne au mois d'Aoust l'an MIL DEVX CENS TRENTE CINQ, & gist à Loüuain. Il eut de Mahaud de Bolongne sa premiere femme, deux fils & cinq filles; & de la Duchesse MARIE seulement deux filles, dont Elisabeth mariée à Thierry VI. Comte de Cleues, a donné origine à vne longue suite de Comtes. Les deux mariages de ceste Princesse MARIE DE FRANCE n'ayant esté bien considerez par Claude Paradin, il a commis vn erreur, donnant deux filles de ce nom de Marie au Roy Philippes Auguste, l'vne, dit-il, Duchesse de Brabant, & l'autre Comtesse de Namur, & ainsi d'vne en faisant deux; ce qui est contraire aux tiltres & aux meilleures Histoires de France & des Pays bas, comme aussi à l'inscription de son tombeau qu'on void en l'Abbaye d'Affligem en Brabant; qui est telle.

Ans de IESVS CHR. 1212. 1235.

Ægidius Aureævallis c. 104. G. Brito l. 9. Fr. Haræus in Hist. Brabant. Aux Alliances Genealog.

B

*MARIA PHILIPPI REGIS filia quondam PHILIPPI Marchionis Namurcensis, & postea HENRICI Brabantiæ Ducis vxor, femina omnium pulcherrima, hic petiit sepeliri anno 1238. Kal. Aug. Ora pro ea.*

Sanmarc 1238.

## *FILS NATVREL DE PHILIPPES* AVGVSTE *Roy de France.*

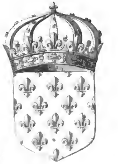
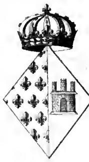
II. PIERRE-CHARLOT Bastard de France fut nommé Euesque de Noyon, l'an mil deux cens quarante-trois, & tint le siege apres Nicolas de Roye. Son pere le Roy PHILIPPES eut vn grand soin de le faire instituer aux bonnes lettres, & luy donna pour precepteur Guillaume le Breton, homme docte de ce temps-la, celuy dont nous auons parlé, qui en vers Latins a descrit l'histoire du mesme Roy, sur la fin de laquelle il loüe ce Prince pour ses bonnes meurs & sa doctrine, & dit, que dés l'aage de quinze ans il auoit acquis vne grande cognoissance des Sciences liberales. Il luy donne la qualité de Thresorier d'vne Eglise sans la nommer. Dans la chambre des Comptes de Paris on trouue les lettres de legitimation de ce Prince, faite par le Pape Honoré III. Il fut Chancelier du Roy de Sicile, & accompagna le Roy S. Loüis son neueu au premier voyage d'Outre-mer; au retour duquel il deceda le neufiesme d'Octobre, iour de S. Denys, l'an MIL DEVX CENS QVARANTE-NEVF. Son corps gist au chœur de l'Eglise cathedrale de Noyon deuant le grand autel, auec cét Epitaphe.

1243. In Philippide. C 1249.

 FRANCE.

*Nouiomi Præsul PETRVS iacet hic tumulatus,*
*Quondam FRANCORVM PHILIPPO REGE creatus;*
*Castus, formosus, iustus, mitis, generosus.*
*Trans-mare deuotè fuit hic cum REGE NEPOTE,* S. LVDOVICO.
*Luce tua remeans Dionysi transiit anno*
1249. *Bis sexcenteno quinquageno minus vno.*
*Qui legis externus intrinsecus accipe, plora:*
*Seriùs aut citiùs veniet tibi funeris hora.*

Il eut pour successeur en la dignité d'Euesque de Noyon, Varmond de la Boissiere. *Robert in Gallia Christ.*

FRANCE.
D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.
CASTILLE
De gueulles à vn chasteau d'or: escartelé de LEON, qui est d'argent au Lion de pourpre.

# 11. LOVIS VIII. *du nom, Roy de* FRANCE, *Couronné Roy* D'ANGLETERRE.

C

## CHAPITRE X.

1223. ENCORES que ce Prince ait regné peu de temps, il ne laissa toutesfois de mettre à chef plusieurs choses dignes de memoire, & fit paroistre son courage & sa vertu en plusieurs occasions signalées, auant & depuis son aduenement à la Couronne de France; bien qu'aucuns Escriuains (entre autres deux Annalistes estrangers) se soient efforcez de le taxer & ternir sa memoire; Et ainsi ne fut seulement remarquable, pour auoir esté fils d'vn excellent pere, & pere d'vn excellent fils, comme aucuns François ont voulu dire. *Math. Paris. Abr. Bzouius. Du Haillan. De Serre.*

Il prit naissance à Paris, le cinquiesme iour de Septembre, l'an MIL 1187. CENT QVATRE-VINGTS SEPT; non trois ans auparauant, comme escrit l'autheur d'vne Chronique de Normandie. En l'an MIL DEVX CENS, autres sont d'aduis que ce fut l'an suiuant, il fut accordé & marié 1220. auec BLANCHE DE CASTILLE, qui estoit fille du Roy *Rigordus in vita Philippi Aug.* *Son mariage.* *Du Tillet.*

FRANCE. Alfonse IX. & d'Alienor d'Angleterre, sœur du Roy Iean, lequel en *Ans de Iesus Chr.* faueur de ce mariage donna au Prince LOVIS Issoudun, Grassay & les hommages deuz en Berry, par André de Chauuigny, dont deslors il saisit le Roy Philippes Auguste à la charge du retour, si du mariage n'y auoit enfans. Ce fut le seau du traité de paix faite entre les deux Roys de France & d'Angleterre, laquelle ne dura gueres.

Le Roy Philippes Auguste voulant confirmer l'alliance & l'amitié auec l'Empire & la France, à ceste fin deputa ce sien fils LOVIS, pour se trouuer à Vaucouleur en Lorraine auec l'Empereur Frideric II. que Rome & la France tenoient pour vray Empereur contre Othon de Brunsuic, ayant Frideric esté esleu par le moyen du mesme Roy Philippes: & là s'estant trouuez l'Empereur & le ieune Prince François, ils confirmerent l'alliance. *Idem.* 1211.

En l'année suiuante LOVIS voüa de prendre la Croix & d'aller faire la guerre contre le Comte Raimond de Tolose en Languedoc, & les autres heretiques Albigeois. Mais auant sa presence estant requise en Anjou & Poictou, il s'y transporta, pour faire la guerre aux Anglois, & sur eux gaigna vne bataille le mesme iour que son pere demeura victorieux à Bouines, & outre ce LOVIS fit leuer le siege que les Anglois tenoient deuant la Roche au Moine au pays d'Anjou. 1212. *Pet. val. Sarnens. mon. in Hist. Albig.* 1214. *Du Tillet au Rec. des traitez de Fr. & d'Angl.*

Peu de temps apres, le ieune Prince accomplit son vœu du voyage de Languedoc, & y estant, fit sçauoir à ceux de Narbonne, qui auoient suiuy le party des Albigeois, que son intention estoit, qu'ils abbatissent les murailles de leur ville; ce qui fut executé nonobstant l'empeschement qu'y apportast Arnaud Archeuesque de la ville. Il ordonna le mesme pour Tolose, ce que le Comte de Monfort fit aussi mettre a execution quelque temps apres: & cependant LOVIS vint trouuer le Roy son pere, auec lequel il resolut de passer en Angleterre. 1215. *P. Monachus Vallis Sarnensis.* *G. Catel en l'Hist. des Com. de Tol.*

Car la plus-part des Prelats & Barons Anglois ayant secoüé le ioug du Roy Iean, qui auoit attiré sur luy leur haine, à cause de ses mauuais & tyranniques deportemens, ordonnerent de l'Estat vacant, ce qu'ils disoient auoir droit de faire: puis esleurent & nommerent LOVIS pour estre leur Roy. Il auoit d'ailleurs droit à ce Royaume à cause de la Princesse BLANCHE DE CASTILLE sa femme, fille d'Alienor d'Angleterre, restée seule viuante de tous les freres & sœurs de Iean. *Matthæus Paris.*

Ainsi LOVIS estant passé en Angleterre, il y fut oingt & couronné Roy en la ville de Londres, l'an MIL DEVX CENS SEIZE, & en suite se rendit maistre de partie de cét Estat. Mais quelque temps apres son ennemy estant decedé, laissant pour fils le ieune Prince Henry III. les volontez des Anglois changerent; pendant la diuision, qui estoit entre eux pour la querelle du Royaume, les deux Princes firent tréues, moyennant lesquelles LOVIS vint en France visiter le Roy son pere. Mais ce voyage auança la ruine de ses affaires. Car par son absence les Anglois, qui tenoient son party, se reconcilierent auec son aduersaire: ce qui fortifia tellement Henry, ioinct l'assistance que luy faisoit le Legat du Pape, qui auoit ietté des censures contre les François, que toute l'Angleterre se trouua pour luy, quand le Prince LOVIS fut de retour; au moyen dequoy il entendit à l'accord, & repassa la mer. *Idem.* 1216. *Polydorus Virg.* *Du Tillet.* *M. Paris.*

Or la guerre continuan tousiours en France contre l'Anglois, LOVIS impatient de repos, vint les attaquer, & reduisit quelques villes en l'obeissance du Roy son pere: puis derechef s'achemina en Languedoc, prit d'abord le fort Chasteau de Marmande en Agenois, qui estoit au Comte. De là il vint assieger la ville de Tolose. Car le Comte 1219. *Vignier.*

*Ans de Iesvs Chr.* Raimond auoit trouué moyen de s'en emparer, & l'ayant fortifiée plus que deuant, les François furent contrainrs de leuer le siege sans la pouuoir prendre; & LOVIS ayant laissé du secours aux Catholiques s'en retourna; puis estant aagé de trente-six ans, recueillit la succession de la Couronne, par le decés du Roy son pere. *France. Guil. de Podio Laurentij.*

1223\. Il fut auec la Royne BLANCHE sa féme, sacré & couronné à Rheims par l'Archeuesque Guillaume de Ioinuille, au mois d'Aoust, MIL DEVX CENS VINGT-TROIS, bien que du Tillet die, que ce fut en l'année suiuante. *Auctor de gestis Lud VIII.*

1224\. A son aduenement à la Couronne, il preueut auec vne grande prudence, qu'il auroit des affaires & du mauuais mesnage auec Henry III. Roy d'Angleterre, qui auoit manqué à luy venir rendre le deuoir de ligeance, qu'il estoit tenu pour les pays par luy possedez en Guyenne. Ce Prince estranger d'ailleurs redemandoit la Normandie & les autres Prouinces, que les François auoient conquises sur son pere; ce qui fit resoudre LOVIS d'aller trouuer à vn Parlement à Vaucoulcur sur la frontiere, Henry nouuellement recogneu Roy d'Alemagne, fils de l'Empereur Frideric II. & en ce lieu, comme autresfois, ils renouuellerent l'ancienne confederation & alliance d'entre la France & l'Alemagne. *Vignier.*

B

A son retour il entreprit de mettre à execution ce qui restoit à executer de l'Arrest de confiscation, donné par le Roy Philippes son predecesseur, contre Iean Roy d'Angleterre. Il descend donc en Poictou & Aunis, gaigne vne bataille sur Sauary de Mauleon Lieutenant du Roy Anglois, assiege & prend les villes de Niort & S. Iean, & apres auoir furieusement batu la Rochelle, qui deslors estoit vne place tres-forte, il contraignit le mesme Sauary de Mauleon de la rendre, & y entra sa Majesté au mois de Iuillet, mil deux cens vingt-quatre, confirmant aux habitans les priuileges, que les Ducs de Guyenne, & Roys d'Angleterre leur auoient octroyez. La prise de ces places donnerent tant d'effroy à ceux des pays de Xaintonge, Angoumois, Limousin, Perigord, Agenois & autres peuples de Guyenne, qu'ils se sousmirent à l'obeissance de sa Majesté, comme firent plusieurs grands Seigneurs, entre autres Aimery Vicomte de Thonars, & Hugues Comte de la Marche: Lequel ayant remonstré au Roy, que prenant le party François, sa femme Isabel, vefue du Roy Iean Sans-terre perdroit son doüaire en Angleterre, duquel pays elle retenoit la qualité de Royne, en recompense, le Roy luy accorda par le traité de Bourges, le domaine de Bourdeaux, quand ceste ville seroit renduë en son obeissance; & iusques à ce la somme de cinq mil liures sur le Tresor & la ville de Langests. Le mariage de leurs enfãs fut aussi accordé. *M. Paris. Nangius. P. Æmile. Vignier. Au Tresor de France Layette Angleterre s. sit. 10.*

C

Cependant Romain, dit le Cardinal de S. Ange, estant venu en France de la part du Pape Honoré troisiesme, & n'ayant peu pacifier les Comtes de Tolose & de Monfort, en l'assemblée des Prelats à Bourges, vint deuers le Roy & le persuada de se croiser encore & retourner faire la guerre aux Albigeois, à quoy se trouuant tres-disposé, il receut la Croix de ses mains, & entreprit l'expedition par le conseil des Grands de son Royaume, qui luy iurerent & promirent toute assistance & seruice en vne si loüable entreprise, par acte particulier qu'ils signerent. *Gesta Ludouici VIII. Au Tres. de Fr. Layette Albigeois.*

1226\. Tellement qu'ayant fait tréues pour trois ans auec l'Anglois, il s'achemina en Languedoc auec vne puissante armée, composée de cinquante mil hommes. Plusieurs villes se rendirent incontinent. Mais ceux d'Auignon fauteurs des heretiques & rebelles, ne voulans permettre que le Roy passast dedans la ville, qu'auec peu de gens, & desniant des viures à son armée, iugeant, que c'estoit comme luy donnet la loy, il les assiegea si estroitement, qu'apres auoir souffert vn siege de trois mois (pendant *M. Paris in vita Henrici III. Angl. R.*

FRANCE. lesquels, ceux de Carcassonne, Roger Bernard Comte de Foix, & Bernard Comte de Cominges firent leurs sousmissions, ils se rendirent par composition; aucuns escriuent qu'ils furent forcez. Le Roy fit abatre les murailles de la ville, & par autres peines chastia la rebellion des habitans. De-là il fut à Beziers, à Carcassonne & à Pamiez, où il ordonna plusieurs choses pour l'honneur de Dieu & la liberté de l'Eglise, & rangea au deuoir tout le pays de Languedoc, iusques à quatre lieuës de Tolose: laquelle eust esté aussi forcée d'obeir, sans les maladies qui trauailloient grandement l'armée Royale, & que l'hyuer approchoit; Tellement que LOVIS resolut de s'en retourner à Paris, en intention de faire encore le voyage au Printemps. Mais comme il passoit par la ville de Montpensier en Auuergne, vne forte maladie le surprit, causée de la contagion de l'air, plustost que du poison que ceux d'Auignon luy donnerent, comme aucuns ont escrit.

*G. Catel. en l'Hist. de Tol. G. de Podio Laurenty in Chron. Concilium Narbonense. Auctor. de gestis Lud. 8. Fr. R.* — *Ans de Iesvs Chr.*

Dés le mois de Iuin, mil deux cens vingt-cinq il auoit fait son Testament, & par iceluy ordõné, Que son fils aisné luy succederoit au Royaume; Que le deuxiesme auroit l'Artois, S. Omer, Aire, Hedin & toute la terre dont luy testateur iouïssoit du costé de la Royne Isabel sa mere; Que le troisiesme auroit les Comtez d'Anjou & du Maine; Le quatriesme seroit Comte de Poictou & d'Auuergne;& le cinquiesme & ceux qui naistroient apres luy, seroient d'Eglise. Voulut aussi, que la terre, dont son frere Philippes Comte de Bolongne iouïssoit par donation de luy, au cas qu'il decedast sans enfans, retournast à son aisné. Il donne de grandes sommes de deniers à la Royne sa femme, & à Isabeau sa fille, & plusieurs autres à diuers hospitaux, Abbayes des Ordres de Premonstré & de Cisteaux, & particulierement à celles de S. Victor lez-Paris, & de la Victoire prés Senlis. Bref il ordonne, que de ses pierres & ioyaux seroit bastie vne Abbaye nouuelle de l'Ordre S. Victor.

*Au Tres. des Chart. de Fr. Layette Testamenta Regum.* — 1225. — B

Or estant proche de sa fin, il ordonna aussi, qu'aduenant son decés, son fils, qui luy succederoit, demeureroit auec le Royaume souz la tutele & gouuernement de la Royne son espouse, iusques à ce qu'il fust en aage legitime;en suite dequoy les Archeuesques de Sens & de Bourges, les Euesques de Beauuais, Noyon & Chartres, les Comtes de Bolongne & de Montfort, les Sires de Coucy, de Bourbon & autres luy promirent, qu'apres son decés ils feroient le serment de fidelité au ieune Prince Loüis son fils aisné, & le feroient couronner, & à son defaut feroient le mesme à son frere Robert. Incontinent apres, & le septiesme (autres disent le douziesme de Nouembre) qui estoit le Dimanche apres les Octaues de la Toussaincts, l'an MIL DEVX CENS VINGT-SIX, il mourut, ayant regné trois ans & quatre mois, & poursuiuy le cours de sa vie, iusques à l'aage de prés de quarante ans. Il fut inhumé à S Denys auec ses ayeux.

*Au mesme lieu Layette Regences & Maiorité des Roys.* — C — *Gesta Ludouici 8. R. Du Tillet.* — *Sa mort 1226.*

Le Pape Gregoire IX. enuoyant vne Bulle au Roy S. Loüis son fils, en l'an mil deux cens trente-quatre, rendit vn bel Eloge de ce Roy LOVIS VIII. pere d'iceluy, disant; *Que suiuant les vestiges de ses predecesseurs, pour defendre la Foy, il s'estoit par trois diuerses fois transporté en Albigeois, afin d'exterminer les heretiques, qui trauailloient l'Eglise & les fideles en ce pays-là.* Tesmoignage qui doit preualoir contre la calomnie de ces autheurs, dont nous auons parlé; D'ailleurs l'ancien autheur, qui a descrit sa vie, le nomme *Prince Catholique, doué d'vne merueilleuse Sainctété de vie, continence & chasteté.* On appella vulgairement le mesme Roy, LOVIS de *Montpensier*, par ce qu'il deceda en ce lieu (comme nous auons dit) non pas au siege d'Auignon, ainsi qu'escrit Mathieu Paris, qui, d'autre-part s'imagine, Montpensier estre vne Abbaye proche de la mesme ville. LOVIS estoit

*Au Tres. de Fr. Layette Beauuais tit. 1.* — *In vita Henrici 3. R. Angl.*

*Ans de* IESVS CHR.

tres-magnanime, ce qui le fit encore surnommer *Lyon*, dautant que comme vn lyon courageux, il reprima l'audace & la fierté des rebelles, mesmement de ceux qui osoient luy resister, comme des Anglois & des Auignonnois.

FRANCE. *Rigord. G. Brito. Nangius.*

Entre les acquisitions qu'il fit, nous en auons remarqué trois, l'vne, des droits que Galeran d'Yury Vicomte de Melun & Agnes sa femme auoient en la Seigneurie de Beaufort en Anjou, pour cent liures de reuenu en la Preuosté de la ville de Lodun, par lettres du mois de Decembre, mil deux cens vingt-quatre. Et l'autre, d'Aubigny en Constantin, & du Chasteau de Doulens, que Marie Comtesse de Ponthieu quitta aussi au Roy, pour le rachapt de la terre, que tenoit le Comte Guillaume son pere, ce qu'elle fit du consentement de Simon de Dammartin son mary.

*Au Tresf. des Chartres du Roy, Layette anjou tit. 1.* — 1225. — *Registre du mesme Tresor.*

B D'ailleurs Amaury Comte de Montfort, qui prenoit qualité de Duc de Narbonne & Comte de Tolose, fils du valeureux Comte Simon (auquel ces Duché & Comté auoient esté donnez auec les Vicomtez de Beziers, Carcassonne & Nismes, qu'il conquit sur les Albigeois) se deffiant de les pouuoir retenir & garder pour la desobeissance des habitans de ces pays, fit cession & transport de son droit au mesme Roy LOVIS VIII.

*Chronique du Comte de Monfort.*

Son espouse la Royne BLANCHE DE CASTILLE le suruesquit long temps, & en tout le cours de sa vie fit paroistre, qu'elle estoit l'vne des plus vertueuses, prudentes & magnanimes Princesses de de son siecle. Elle soustint genereusement le faix de la Regence pendant la minorité de S. Loüis son fils, veillant auec vn merueilleux soin à la bonne institution d'iceluy. Elle tira son ieune aage de mille trauerses, composa les factions de son Estat, & combatit l'orgueil de ses ennemis. Lors du premier voyage d'Outre-mer du mesme Roy son fils, elle fut derechef Regente.

*Est. de Garibay en l'Hist. d'Esp. l. 2. c. 32. Io. Mariana de reb. Hisp. l. 12. c. 21.*

Les opinions sont diuerses sur le temps du trespas de ceste Royne; les Annales de S. Denys, & Guillaume de Nangis disent, qu'elle mourut en l'an mil deux cens cinquante trois; Les Annales de Flandres, le Supplément de Mathieu Paris & du Tillet disent, l'année precedente. Mais suiuant l'Histoire des Comtes de Montfort, ce decés aduint le vingt-sixiesme iour de Nouembre, MIL DEVX CENS CINQVANTE-VN: opinion qui semble estre plus veritable. Ce fut à Melun qu'elle mourut, estant aagée de soixante-trois ans, & fut inhumée en l'Abbaye de Maubuisson prés Pontoise, qu'elle fonda de Religieuses de l'Ordre de Cisteaux. Celle du Lis prés Melun est aussi de sa fondation. Elle embrassa C la protection des Ordres de S. Dominique & de S. François, qui commencerent de son temps; leur ayant fait bastir quelques Conuents.

*In vita S. Lud. & in Chron.* — 1251. — *Cl. Robert. in Gallia Christiana.*

Pendant le regne de LOVIS VIII. furent presque les mesmes Officiers, que souz Philippes Auguste son pere. On remarque seulement Robert de Courtenay auoir esté *Bouteiller*; Iean *Mareschal* de France. Enguerran Seigneur de Coucy est souz ce regne nommé grand *Chambellan* par du Tillet. Tout ainsi que regnant Auguste, Mathieu de Montmorency fit monter la charge de Connestable de France à vn degré fort éminent & plus qu'auparauant, mesmes apres la suppression de l'Office de Seneschal, faite par la mort de Thibaud de Champagne Comte de Blois, tué au siege d'Acre, l'an mil cent quatre-vingts vnze; depuis ce temps ceux qui ont esté pourueuz de la charge de Connestable, ayant eu le commandement sur tous les gens de guerre; De mesme il semble, que souz ce Roy LOVIS VIII. la dignité de *Chancelier* de France fut aussi fort exaltée & en grande estime; à quoy Guerin Euesque de Senlis, qui en estoit pourueu, contribua beaucoup, estant fort prudent & de si grand

*G. Budaeus in tit. de off. praef. praet. Rigord.*

*Au Tresor de France Registre cotté 18.*

*Hist. de Montmorency.*

*Ans de IESVS CHR.* 1224.

esprit, que du remps du Roy Philippes Auguste, il eut le principal maniement des affaires. De faict on remarque par vn acte de l'an mil deux cens vingt-quarre du mois de Iuin, passé à Tours, que ce Prelat, qualifié *Chancelier*, a signé immediatement apres Iean Roy de Ierusalem, & en suire ont signé Barthelemy de Roye *Chambrier*, & Mathieu de Monrmorency *Connestable*, puis Gautier Archeuesque de Sens, & plusieurs autres Prelats. Et en vne autre tiltre de l'année suiuante, passé au mois de Iuillet à Chinon, le mesme Guerin signe auparauanr Philippes Comte de Bologne, frere du Roy, & Robert de Courtenay *Bouteiller* aussi Prince du Sang.

1225.

## *ENFANS DE LOVIS VIII. ROY de France, & de* BLANCHE DE CASTILLE *sa femme.*

13. PHILIPPES DE FRANCE decedé ieune, du viuant du Roy son pere, comme il sera veu plus particulierement cy apres.

13. S. LOVIS IX. du nom, Roy de FRANCE, l'Histoire duquel est déduite au VII. liure de cét œuure.

B

13. ROBERT DE FRANCE Comre d'ARTOIS, duquel sont issus les autres Comres, qui seront traittez au XVII. Liure de ceste Histoire.

13. IEAN DE FRANCE, & le Prince qui suiuit immediatement, estoient freres iumeaux, comme on estime. Ils sont inhumez au milieu du chœur de l'Eglise de Nostre-Dame de Poissy, où se void leur Epitaphe sur vne lame de cuiure, en ces quatre vers, que l'ignorance de l'autheur, ou plustost celle du sculpteur a corrompus en quelques lieux.

*Bustum horum* COMITVM *custodit nomen auctum,*
*Gratia dat reliquo* BLANCA *nati &* LVDOVICO
REGIBVS *hi nati, nec non Reges habeantur,*
*Vitæ morte datis cœlesti sede locantur.*

Du Tillet, Paradin & les autres Historiens ne font mention de ces deux Princes, qui decederent fort ieunes auant le Roy leur pere.

13. ALFONSE DE FRANCE Comte de POICTOV & de TOLOSE, aura son Eloge apres celuy de Ieanne de Bologne fille de Philippes de France Comte de Bolongne & de Clermonr son oncle parernel, sur la fin de ce Liure VI.

C

13. CHARLES DE FRANCE Comre d'ANIOV & de Prouence, puis Roy de SICILE premier du nom, a donné origine à plusieurs Roys de Sicile & de Hongrie, comme il se pourra remarquer au XVIII. Liure.

13. ALFONSE DE FRANCE, gist auec Iean son frere.

13. IEAN DE FRANCE, auquel le Roy Loüis VIII. son pere donna les Comtez d'Anjou & du Maine, estant seulement aagé de huict ans, fut accordé en mariage auec IOLAND DE BRETAGNE

*An de Iesvs Chr.* 1227.

TAGNE, fille de Pierre & d'Alix, Duc & Ducheſſe de Bretagne. Par le traité faict à Vendoſme au mois de Mars, l'an mil deux cens vingt-ſept fut arreſté; Que le Duc de Bretagne, iuſques à ce que le Prince IEAN, ſon futur gendre, euſt attaint l'aage de vingt vn an, tiendroit les villes d'Angers, Baugé & Beaufort; Et pour le regard de Saumur & Loudun, & tout ce qui apparrenoit au Comté d'Anjou, qui eſtoit ſitué hors l'Eueſché d'Angers, demeureroit au Roy S. Louys & à la Roine Blanche ſa Mere. Et outre, que le Duc tiendroit iuſques à ce temps, la ville du Mans: au cas que la Roine Berengaire vint à deceder. Le Duc baille à ſa fille à cauſe de mariage, Braye & Chaſteauceaux, & les acqueſts qu'il fetoit en Anjou, enſemble S. Iacques de Beuueron, la Perriere & Beleſme; dont il ioüiroit ſa vie durant. Promit de ne faire alliance auec Henry Roy d'Anglererre, ou Richard ſon frere. Et au cas que Iean ſon fils decedaſt auant luy, Iean Frere du Roy, ne pourroit rien pretendre à cauſe de ſa femme en Bretagne, luy viuant. Depuis, par autre traicté fut conuenu; Que la garde de la Princeſſe durant ſon bas aage, ſeroit confiée à Henry Archeueſque de Rheims, Philippes Comte de Boulongne, Robert Comte de Dreux, Mathieu de Montmorency Conneſtable de France & Enguerran de Coucy, pour la tenir entre leurs mains, ou de l'vn d'eux, ce qu'ils promirent faire par lettres données à Paris au mois d'Octobre du meſme an mil deux cens vingt ſept; obligeants eux & leurs terres qu'ils tenoient du Roy, ne la rendre à aucun iuſques à ce que le ieune Prince IEAN euſt attaint l'aage de quatorze ans, auquel temps pourtant ils ne la rendroient, que premierement le Duc de Bretagne n'euſt donné aſſeurance au Roy de ne marier Ioland au Roy d'Angleterre, ny à ſon fils, ny à ſon frere, & apres les quatorze ans accomplis, ſi l'Egliſe conſentoit à la celebration du mariage entre elle & IEAN, ils ſeroient tenus de la remettre entre les mains du Roy & de la Roine ſa mere. Mais le mariage ne ſortit effect, à cauſe que le Prince mourut ieune.

*Au Treſ. des tit. de Fr. Layette Bretagne t. 4.*

B

1227.

*Belle-foreſt aux Annal. de France.*

1225. 13. ESTIENNE DE FRANCE fut baptizé à Paris en l'an mil deux cens vingt cinq, & leué ſur les ſacrez fonds par Romain Legat du Pape Honoré III. Vne Chronique manuſcrite de Tours fait mention de ce Prince, non les Hiſtoriens modernes, vrayſemblablement il deceda en bas aage.

*Chronicon Turon. MS.*

C

13. N. Fille aiſnée du Roy LOVIS VIII. & de la Roine BLANCHE ſon eſpouſe, naſquit en l'an mil deux cens cinq auant le Prince Philippes ſon frere, & mourut peu de temps apres ſa naiſſance.

1205.

13. ISABEL DE FRANCE prit naiſſance en l'an MIL DEVX CENTS VINGT: le Roy Louys VIII. ſon pere luy legua la ſomme de vingt mil liures par ſon Teſtament: mais eſtant toute deuoüée à la beatitude celeſte, elle quitta les pompes de la Cour & les delices du monde; reiettant tous partis temporels, afin d'embraſſer celuy de ſon diuin eſpoux IESVS-CHRIST, & de le pouuoir du tout ſeruir en tranquillité d'eſprit. Car encore qu'elle euſt eſté recherchée en mariage par l'Empereur Conrad IIII. du nom & Roy de Hieruſalem, fils de l'Empereur Frideric II. ſi eſt-ce qu'elle ne

1220.

*Du Tillet.*

*Au Treſor de Fr. Layette, Teſtaments des Roys.*

FRANCE. voulut onc estre mariée, & vescut en virginité. Thomas de Kempis docte Iacobin de ce temps-la, dit qu'elle fut fiancée à Conrad; mais qu'il ne l'espousa, encore que le Sire de Ioinuille escriue, qu'il la mena au Roy d'Alemagne, (ou peut estre sa sœur aisnée.) Aussi lisons nous que le Pape Innocent IIII. par vn rescript exhorta ISABEL, d'entendre à ce mariage sur les considerations du temps. Mais cela ne la peut démouuoir de sa sainte resolution. Elle auoit aussi esté promise à Hugues, fils de Hugues Comte de la Marche & de la Royne Isabel d'Angleterre Comtesse de la Marche & d'Engoulesme, par traité du mois de Iuin, mil deux cens trente.

*l. 2. e vit. Exemplor.* — *En la vie de S. Loys.* — *Ans de Iesus Christ.* — *Au Tres. des Chartes de Fr. Layette la Marche 9.* — 1230.

En l'an mil deux cens soixante, ceste Princesse ISABEL pour sa retraite fonda & fit bastir le Monastere de Long-champ, situé entre Paris & S. Cloud, & y fit mettre des Religieuses de l'Ordre de S. Claire, lesquelles le Roy S. Loüis son frere dota richement. En fin estant aagée d'enuiron cinquante ans, elle mourut le vingt-troisiesme iour de Feurier, veille de S. Mathias, l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE-NEVF, & fut inhumée en l'Eglise du mesme Monastere de Long-champ. Le Pape Leon X. estant asseuré, qu'elle auoit fort saintement vescu, & mesme que quelques malades auoient esté gueris apres auoir inuoqué son intercession enuers Dieu, par sa Bulle de l'an MIL CINQ CENS VINGT-CINQ, il permit aux Religieuses de Long-champ de celebrer son seruice, comme d'vne Sainte, le dernier iour d'Aoust; sans toutesfois l'auoir canonisée.

1260. — *Sa mort* 1269. — *Seb. Roüillard en la vie de S. Isabel de France.* — B — 1525.

---

FRANCE. *Semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre, au lambel d'argent.*

# 13. PHILIPPES *de France.*

## CHAPITRE XI.

CE Prince fils aisné du Roy Loüis VIII. & de la Royne Blanche de Castille sa femme, vint au monde le neufiesme iour du mois de Septembre, en l'an MIL DEVX CENS NEVF, comme ces vers, tirez d'vne ancienne Histoire manuscrite, nous enseignent. 1209. — C

*Annus erat Domini nonus cum mille ducentis,*
*Mensis nona dies, quem Septimus indicat imber,*
*Quando BLANCA parens iterato nomine matris*
*Optato partu Francis dominum dat & Anglis,*
*Quem facit insignem PHILIPPI nomine Regis;*
*Vt successor aut teneat cum nomine mores.*

On recueille de là, que Loüis VIII. pretendoit auoir droit au Royaume d'Angleterre, aussi en fut-il couronné Roy sept ans apres, comme nous auons remarqué. Neantmoins vn ancien autheur cotte la naissance de PHILIPPES, deux ans auant les autres Historiens, à sçauoir l'an mil deux cens sept. *Bernard Guy.*

Par traité passé à Melun au mois de Iuillet, en l'an mil deux cens quinze fut accordé le mariage de ce Prince auec AGNES DE DONZY (aucuns l'appellent DE GIEN) fille & heritiere presomptiue de Herué III. du nom Comte de Neuers & Seigneur de Cosne sur Loire & de S. Aignan, & de Mahaud de Courtenay, Comtesse de Neuers sa femme. En faueur duquel mariage, Herué promit donner à sa fille, lors

*Au Tresor des tit. de France.* — 1215. — *Du Tillet.*

*Ans de Iesus Chr.* de la celebration d'iceluy, les Seigneuries de Monmirail, Alluye, Brou, la Basoche, Authon, & Frozey; moyennant quoy le Prince Loüis de France, lors Comte d'Artois, fils aisné du Roy Philippes Auguste, & pere de ce PHILIPPES, assigneroit par doüaire les chasteaux de Lens & d'Aire; Et fut accordé, que si Mahaud de Courtenay mouroit sans enfans masles auant Pierre Comte d'Auxerre, PHILIPPES auroit les Comtez d'Auxerre & de Tonnerre apres la mort de Pierre, & le Comte Herué reprendroit les terres precedentes de Monmirail & autres assises au diocese de Chartres, lesquelles aussi il tiendroit auec le Comté de Neuers sa vie durant. D'ailleurs fut stipulé, que si le Prince PHILIPPES mouroit, Agnes espouseroit Loüis deuxiesme fils du Roy, qui luy succeda à la Couronne. Elle estoit ieune, belle & si riche en esperance, que les plus grands Princes de l'Europe auoient eu dessein de la marier à leurs enfans. Car Iean Roy d'Angleterre en fit les fiançailles auec son fils aisné Henry. Encores qu'aucuns ayent escrit, que le temps arresté pour l'execution & la solemnité du mariage auec PHILIPPES DE FRANCE, estant escheu, il fut accomply; mais que la mort d'iceluy aduenuë en l'an MIL DEVX CENS DIX-HVICT, en interrompit la felicité; Neantmoins il y a suiet de croire, que le bas aage auquel estoit le Prince, l'auroit rendu incapable de solemniser si-tost le mariage. Agnes espousa depuis Guy de Chastillon Comte de S. Paul, du consentement du Roy Philippes Auguste, auquel pour le droit de rachapt des terres, dont elle estoit heritiere, Guy de Chastillon & Hugues son frere transporterent la ville du Pont S. Maixance sur Oise, en l'an mil deux cens vingt-vn. Ainsi l'aisnesse de la Maison de France tomba en la personne du Roy S. Loüis frere puisné de PHILIPPES, & par luy a esté continuée la posterité.

FRANCE.

B

*G. Brito l. 10. Philippid.*

*Sa mort 1218.*

*A. du Chesne Hist. de la Maison de Chastillon l. 1. & en l'Hist. de Vergy l. 10.*

1221.

# 12. PHILIPPES DE FRANCE.

## *Comte de Boulongne, de Clermont en Beauuaisis, de Mortaing, d'Aumale & de Dammartin, Seigneur de Damfront.*

BOVLONGNE

FRANCE. *Semé de France, au lambel de gueulles de trois pieces.*

### CHAPITRE XII.

1223. DV mariage de Philippes Auguste auec Agnes de Meranie sa troisiesme femme, ce Comte de Bolongne fut procreé. Le Roy son pere considerant, que Renaud Comte de Dammartin auoit vne fille vnique, qu'on estimoit l'vn des beaux partis de France, ietta incontinent les yeux dessus pour la destiner à ce sien fils. Aussi que Renaud estoit bien-ayse de faire sa paix auec le Roy, pour auoir trempé en la rebellion. Ainsi au mois d'Aoust MIL DEVX CENS-VN, furent passées lettres à Compiegne, par lesquelles le Comte de Dammartin & Ide sa femme, Comtesse de Bolongne, promirent au Roy bailler en mariage à ce Prince PHILIPPES (qui alors estoit encore ieune) leur fille MAHAVD ou MATHILDE DE DAMMARTIN, aussi depuis Comtesse de BOVLONGNE, de Dammartin & de Mortaing, quarante iours apres qu'elle seroit venuë en aage nubile; & au cas qu'il decedast, & que Mahaud le suruescust, de la marier auec le consentement du Roy de France, & que celuy qui l'espouseroit donneroit caution de rendre seruice au

C

1201.

*Au Tresor de Fr. Layette Bolongne n. 1.*

BOVLONGNE

FRANCE. *Comme cy dessus. Party de DAMMARTIN. Fassé d'argent & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles.*

FRANCE. Roy. La terre de Dammartin deuoit estre renduë au Comte, en payant au Roy trois mil marcs de fin argent. Suiuant ce traicté de mariage & obligation, Renaud assigna à PHILIPPES son gendre & à sa future espouse, toute la terre de Calais, excepté l'Islebonne & sa terre d'Alisy, & outre leur donna le Comté d'Aumale, & se retint la terre de S. Riquier, qui estoit à Roger de Mortemar. Ce qui fut arresté par autres lettres données à S. Germain en Laye au mois de May, mil deux cens dix ; & six ans apres, qui fut en l'an MIL DEVX CENS SEIZE, le mariage fut consommé.

*Ans de Iesvs Chr.* — *Sō mariage.* 1216. — *Iac. Meierus.*

Quelques années apres, le Roy Loüis VIII. frere de ce Comte, ayant fait vne grande assemblée à Paris des Princes & Barons de son Estat, pour luy donner aduis touchant les Iuifs habituez en ce Royaume, & vne autre assemblée à Melun, ce Comte fut l'vn des principaux qui s'y trouua & promit d'obseruer l'Ordonnance faite contre eux: En ce temps il quitta trois mil liures de rente, & toute la terre de Constantin au mesme Roy son frere, en consideration de ce qu'il confirmoit la donation à luy faite par le Roy Philippes Auguste leur pere, du Comté de Mortaing & de la Seigneurie de Damfront; & outre ce, luy donna le Comté de Clermont & le quartier de Dammartin auec le Comté d'Aumale, fors le chasteau de Mortemar, que Renaud Comte de Bolongne auoit eschangé à Damfront, & outre la terre d'Alisy & de l'Islebonne, & veut, qu'au cas qu'il meure sans enfans, le tout retourne au Roy.

1223. — *Au Tresor de France.* — B

PHILIPPES est aussi nommé en l'acte passé encores à Paris en Ianuier, mil deux cens vingt-cinq, par lequel les Grands du Royaume approuuerent, & conseillerent le Roy d'entreprendre derechef la guerre contre les Albigeois; en laquelle il accompagna sa Majesté.

*Au Tresor de Fr. Layette Albigeois.* — 1225.

Au retour de ce voyage, Loüis VIII. estant decedé, laissant S. Loüis son fils & successeur en minorité, souz la Regence de la Royne Blanche de Castille sa mere, vne autre guerre s'esmeut entre plusieurs Princes & Seigneurs, qui s'opposerent à ceste Regence, & firent ensemble vne confederation; Ils nommerent & declarerent pour Chef ce Comte PHILIPPES de Boulongne, qui se plaignoit d'ailleurs, que la Royne auoit oublié les seruices par luy rendus à l'Estat, & de ce qu'on ne luy donnoit le rang, qu'il luy sembloit deuoir tenir prés le Roy son neueu. Au sacre & couronnement duquel il auoit assisté & porté l'espée Royale. Il se retira donc à Calais, qu'il fit lors fortifier & clore de murailles, n'estant auparauant qu'vn village; & en mesme temps fit aussi bastir le chasteau de Boulongne & remparer la ville. Mais il ne demeura gueres en ce party; Car bien-tost il s'en retira & vint trouuer le Roy, & le suiuir en l'armée, qui fut dressée & conduite par sa Majesté, au commencement de l'an mil deux cens vingt-sept cōtre Pierre de Dreux, Comte de Bretagne, principal autheur du trouble; En ce voyage le Roy, estant en la ville de Lodun au mois de Mars, octroya au Comte PHILIPPES sa vie durant, six mil liures tournois, à prendre tous les ans au Temple à Paris; dont il luy fit foy & hommage, & promit de ne luy rien demander à l'aduenir pour droit d'appanage. Enuiron le mesme temps il confessa & recogneut, que ce Roy Loüis son neueu luy auoit donné & aux siens la forteresse de Mortaing & l'Islebonne en fief & hommage lige & qu'il luy auoit rendu le fief du Comté de S. Paul, qui estoit mouuant du Boulonnois.

1226. — *Ioinuille en l'Hist. de S. Louis.* — *G. Nangius de gestis Ludouici 9. Fr. R.* — C — 1227. — *Au Tresor de Fr. Layette Bolongne 1. & 11.* — *Layette, continuation de Bol. 2, 3.*

En fin ce Comte PHILIPPES de Boulongne mourut en l'an MIL DEVX CENS TRENTE TROIS, aucuns disent l'année suiuante, & fut inhumé à S. Denys.

*G. Nangius.* — *Sa mort* 1233.

Enuiron l'an MIL DEVX CENS TRENTE CINQ, la Comtesse

1235.

*Ans de Iesus Chr.* — FRANCE.

Mahaud sa vefue prit pour second mary le Prince Alfonse de Portugal, fils puisné du Roy Alfonse IX. & neueu de la Royne de France Blanche de Castille mere de S. Loüis, laquelle moyenna ce mariage, & depuis iceluy Alfonse prit la qualité de Comte de Bolongne; fut souuent en la Cour du Roy S. Loüis, & en fin paruint à la succession de la Couronne de Portugal, souz le nom d'Alfonse III. Mais estant retourné en Portugal, soit qu'il fust fasché de se voir sans lignée, ou bien à cause de l'amour déreglé, qu'il portoit à Beatrix, fille naturelle d'Alfonse IX Roy de Castille & de Leon, il s'oublia tant, que du viuant mesme de Mahaud il espousa ceste Beatrix, qui luy porta en dot le Comté d'Algarue. Mahaud s'estant sur ce retirée en France, iustement offensée de ce mespris, & iniure sensible, elle fit de grandes plaintes, tant au Roy S. Loüis, qu'au Pape Alexandre IV. qui vsa de censures contre Alfonse. Mais apres le decés de Mahaud, aduenu en l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE DEVX, sans auoir eu enfans du Prince de Portugal qui l'eussent suruescuë, combien qu'aucuns modernes ayent, sans fondement vallable, escrit le contraire, Alfonse fut absouz à la priere des Prelats de Portugal, qui sur ce escriuirent au Pape Vrbain IV.

*Duarte Nunez en Chronicas dos Reis de Portugal.*

*P. Anton. Vasconsellius in anac. Reg. Portugallia.*

1262.

B

Vne Genealogie de la Maison de Bolongne porte, que Mahaud fonda trois Chapelles en l'Eglise Nostre-Dame de Boulongne & vn Hospital, & donna la plus-part de son patrimoine à l'Eglise, imitant ceste ancienne Mathilde tant renommée en l'Histoire, qui fut Comtesse de Bolongne en Italie, Dame de Parme, de Ferrare & autres villes. La Princesse Françoise decedant sans lignée, Robert Comte d'Auuergne son neueu, fils d'Alix, tante de Mahaud, luy succeda, & par ce moyen les Comtez de Bolongne & d'Auuergne furent ioints; Mahaud par son testament donna au Prince Alfonse (qu'elle appelle son mary) la somme de vingt mil liures parisis & le droit qu'elle auoit en la somme de quatre mil liures a elle deuë par les Comte & Comtesse de Flandres, & ordonne pour executeurs Robert Euesque de Beauuais, Mathieu de Trie & Philippes de Nantueil ses cousins. Il y est faite mention de sa fille Ieanne de Bolongne & de Gaucher de Chastillon son mary, qui approuuent & consentent la donation.

Edoüard Nunez Historiographe de Portugal, qui rapporte ce Testament en sa Chronique de Portugal, refute par plusieurs pertinentes raisons l'erreur de ceux qui ont escrit, qu'Alfonse & Mahaud laisserent des fils, de l'vn desquels on fait sortir les derniers Comtes de Bolongne & d'Auuergne, & à ceste fin se sert, tant du Testament susmentionné (qu'il date neantmoins de l'an mil deux cens quarante-vn, en quoy il semble y auoir de l'erreur, ou bien il faut qu'Alfonse & Mahauld ayent esté mariez ensemble plus de douze ans) comme aussi de la lettre escrite a Vrbain IV. par les Prelats Portugais, lesquels actes ne parlent aucunement des pretendus enfans sortis de ce mariage.

*En primera parte das Chronicas dos Reys de Portugal.*

C

Ieanne de Bolongne fit don à Mahaud sa mere de la moitié, qui luy appartenoit és acquests faits par le Comte PHILIPPES DE FRANCE son pere & par Mahaud; laquelle estant decedée apres sa fille, il y eut different pour la succession de ces acquests. Mais par Arrest du Parlement des octaues de Toussaincts, mil deux cens soixante-sept ils furent adiugez contre le Roy, au moyen de ce don, à Mathieu Sire de Trie, & autres heritiers de Mahaud, qu'elle eut en bon nombre.

*Registres du Parlement.*

1267.

Car apres sa mort & de la Princesse Ieanne sa fille, s'esmeurent plusieurs autres grands debats & contentions pour leur succession entre diuers heritiers. Au Roy S. Loüis, comme successeur de PHILIPPES son oncle, fut adiugé le Comté de Clermont, qu'il bailla depuis en

*A. du Chesne en l'Hist. de Chastillon.*

FRANCE. appagnage à Robert de France son cinquiesme fils. Mathieu Seigneur de Trie eut le Comté de Dammartin, comme issu d'vne fille de ceste Maison. La Seigneurie de Fiennes retourna à Guillaume, Baudoüin & Michel de Fiennes; Et Enguerrand & Renaud de Piqueny obtindrent quelque portion du mesme heritage. Ainsi ne resta que le Comté de Boulongne, contesté entre diuerses personnes de la Maison de Brabant, comme issuës de Mahaut de Boulongne sœur d'Ide, Comtesse de Bolongne, mere de ceste Comtesse Mahaud, de laquelle nous parlons. Car les tiltres & fideles autheurs asseurent, que ceste ancienne Mahauld, fille puisnée de Mathieu de Flandres, & de Marie Comtesse de Bolongne, espousa Henry I. du nom, Duc de Brabant, & en eut Henry II. dont le fils Henry III. pere de Iean aussi Duc de Brabant, fut ayeul de Marie de Brabant Royne de France. Entre les autres enfans de Henry I. Duc de Brabant fut Marguerite (aucuns l'appellent Alix) mariée à Guillaume Comte d'Auuergne, pere de Robert Comte d'Auuergne & de Bolongne, duquel nous auons parlé. Tellement que ceux-là se sont mespris qui ont escrit, que Mahaud Comtesse de Bolongne, mere de Ieanne, eut vne sœur puisnée, dite Alix de Bourgongne Comtesse d'Auuergne, qui luy succeda au Comté de Bolongne.

*Arts de Iesus & Chr.*

*I. Nestor en la Geneal. des Comt. de Bol.*

B

## 13. IEANNE DE BOLONGNE
### *Dame de Chastillon sur Marne, & de Montjay.*

CHAPITRE XIII.

CHASTILLON.
De gueulles à trois pals de vair, au chef d'or.
Party de BOLONGNE FRANCE; qui est semé de France, au lambel de gueulles de trois pieces.

CESTE Princesse fut fille vnique de Philippes de France Comte de Bolongne & de Clermont & de la Comtesse Mahaud de Dammartin son espouse. Par traicté passé au mois de Decembre, l'an MIL DEVX CENS TRENTE-SIX, elle fut alliée par mariage auec GAVCHER DE CHASTILLON Seigneur de Montjay, de Broigny, de Donzy, de S. Agnan & des Baronnies du Perche Goet & de Damfront. Il estoit fils vnique de Guy de Chastillon I. du nom Comte de S. Paul, & d'Agnes de Donzy sa femme. Ce mariage fut fait sous l'authorité de Hugues de Chastillon Comte de S. Paul & de Blois, qui promit de le faire agréer au Roy S. Loüis, cousin germain de la Princesse IEANNE; & octroya à la Comtesse Mahaud sa mere, qu'elle tiendroit toute sa vie les Comtez de Clermont & d'Aumale, auec les Seigneuries d'Alisy & de l'Islebonne, laissant seulement à sa fille Damfront, & quelques autres terres prouenuës de son defunct mary. Le mariage fut consommé enuiron l'an mil deux cens quarante-cinq.

1236.

C

*A. Du Chesne en l'Hist. de la Maison de Chastillon l. 3. c. 1.*

*Second mariage.* 1245.

Ce Gaucher de Chastillon assista le Roy S. Loüis en la guerre contre Hugues de Lezignen Comte de la Marche, & se porta tres-valeureusement en diuerses occasions, mesmement en vne bataille. Il fit encore signaler sa vertu au premier voyage d'Outre-mer contre les Infideles, que fit le mesme Roy S. Loüis, & fut tout à la bataille de la Massoure. Depuis le Roy l'ayant tant honoré, que de luy commettre l'arriere-garde de son armée, il executa plusieurs autres faits d'armes signalez; & en fin fut tué en vne autre bataille, lors que le Roy & ses deux freres furent pris prisonniers; ce qui aduint l'an MIL DEVX CENS CINQVANTE, le vingt-cinquiesme iour de Mars. Il laissa IEANNE DE BOLON-

*Belleforest en ses Annales de Fr. l. 4.*

*Ioinuille en l'Hist. du Roy S. Loüis.*

1249.

1250.

*Ans de* IESVS CHR. *Sa mort* 1251.

FRANCE.

GNE sa vefue sans enfans, laquelle par son Testament du mois de Decembre de l'année suiuante, donna pour son anniuersaire au Prestre de la parroisse de Neuf-ville en Hés vsage en vert-bois de la forest de Hés; ce que le Roy Loüis confirma. Elle mourut en la mesme année. Et de fait se trouuent lettres du mesme temps de la Royne Blanche mere de S. Loüis par lesquelles en traictant pour sa Majesté, de l'eschoite aduenuë par la mort de IEANNE, ce qui appartenoit au Roy, auroit esté retenu pour luy, & vne autre partie esté baillée à Mahaud mere de la Princesse, & le reste, qui estoit douteux, fut mis en la sauuegarde du Roy. Par les mesmes lettres la Royne declare, n'auoir entendu faire aucun preiudice à ses enfans, Alfonse Comte de Poictiers & Charles Comte d'Anjou, qui pretendoient aussi à ce bien vacant.

*Au Tresor de Fr Layette Apanages des enfans de Fr.*

---

B

# 13. ALFONSE DE FRANCE
## *Comte de Poictou, de Tolose, d'Auuergne & d'Albigeois, Marquis de Prouence.*

POICTOV FRANCE. Semé de FRANCE; Party de gueulles, chargé de six chasteaux d'or. Depuis Alfonse mesla l'escu de France, auec celuy de Tolose.

### CHAPITRE XIV.

1226. ON luy donna ce nom en memoire de son ayeul maternel Alfonse IX. Roy de Castile; & luy furent laissez les Comtez de Poictou & d'Auuergne pour son appanage, suiuant la donation que luy en fit le Roy Loüis VIII. son pere.

TOLOSE. De gueules à la Croix vuidée, remplie & pommettée d'or, de douze pieces. Party de Poictou FRANCE, comme cy dessus.

Il estoit encore fort ieune, lors qu'en l'an mil deux cens vingt-quatre (1224.) par le traicté de Bourges (depuis confirmé par celuy de Clisson fait auec le Roy S. Loüis son frere, comme dit du Tillet) il fut accordé en mariage & fiancé auec Isabeau de la Marche, fille de Hugues Comte de la Marche, & d'Isabeau Royne d'Angleterre & Comtesse d'Engoulesme. Mais l'alliance n'eut effect; Ains quatre ans apres, que l'on comptoit MIL DEVX CENS VINGT-HVICT (1228.), le mesme Roy Sainct Loüis moyenna son mariage auec IEANNE DE TOLOSE, fille vnique & seule heritiere de Raimond V. Comte de Tolose & de Sancie

*Du Tillet.*

C d'Arragon sa femme, sœur du Roy Pierre II. qui mourut à la bataille de Muret. A cause de la parenté qui estoit entre eux, au quart degré de consanguinité, & au tiers d'affinité, il y eut Dispense obtenuë du Pape Gregoire IX. par Bulle datée de l'an deuxiesme de son Pontificat, qui se rapporte à l'an mil deux cens vingt-neuf (1229.), & addressée à Romain Cardinal & Legat du siege Apostolique. Aussi-tost que le Comte de Tolose eut traicté auec le Roy S. Loüis, il se remit volontairement és prisons du Louure à Paris, iusques à ce que suiuant sa promesse il eust deliuré sa fille au Roy. Tellement qu'en execution du traicté, elle fut baillée en la ville de Carcassonne aux Ambassadeurs de sa Majesté, n'ayant la Princesse qu'enuiron neuf ans.

*I. Besly en la Geneal. des Comtes de Poictou & Ducs de Guyenne.*

*G. Catel en l'Hist. de Tolose.*

*Sō mariage.* 1241.

Le mariage fut seulement consommé l'an MIL DEVX CENS QVARANTE-VN, lors de la celebration duquel, fut faite en la ville de Saumur en Anjou, vne grande & notable assemblée des Prelats & Noblesse; peu auant ALFONSE auoit esté fait Cheualier par le Roy son frere, qui au mesme temps l'inuestit des Comtez de Poictiers & d'Auuergne & des terres d'Albigeois. Que si depuis le Roy erigea le Comté de Poictiers en Duché, en la personne de ce Prince, comme aucuns ont estimé, cela

*Ioinuille en l'Hist. de S. Louis.*

*G Nangius in vita S. Lud.*

*Masson.*

FRANCE. ne se void tesmoigné par aucun ancien Historien, au contraire par diuers tiltres il appert, qu'il prend tousiours qualité de Comte de Poictiers.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Mathaeus Paris. G. Nangius. Chronique de Monfort.*

Or par le traicté duquel nous auons parlé, qui auoit esté fait à Cliffon, Hugues Comte de la Marche ne deuoit estre suiet que du Roy;& par autre il auoit rendu ses hommages. Mais depuis le Roy en ayant ordóné autrement, lors qu'il fut en Poictou, afin de mettre son frere en possession du Comté, le mesme Hugues incité par Isabel sa femme Princesse ambitieuse (qui continuoit de prendre la qualité de Royne d'Angleterre apres la mort du Roy Iean son premier mary) refusa de rendre l'hommage au Comte Alfonse. De sorte que le Roy luy cómença la guerre de telle puissance, qu'il mit en sa main plusieurs villes, Chasteaux & places du Comte Hugues & de ses alliez; entre autres le fort chasteau de Fontenay, au siege duquel le Comte ALFONSE fut blessé. Raimond Cóte de Tolose, bien que beau-pere de ce Prince, fut de la partie contre le Roy, auec Roger Comte de Foix, Amaury Vicomte de Narbóne & autres; iusques à ce que l'Euesque de Tolose les remit d'apointement, par lequel le Comte de Foix demeura affranchy de la ligeance de celuy de Tolose, & fut fait dependant immediatement de la Couronne de France, en faueur de ce que le Comte Roger auoit le premier refait sa paix auec le Roy.

*Ioinuille. G. Nangius. Vignier. Catel.* 1242.

B

*Math Paris. G. Nangius.*

Cependant Henry III. Roy d'Angleterre, accompagné du Prince Richard son frere, ayant amené vne grande armée au secours du Comte de la Marche son beau-pere, il fut honteusement desconfit & mis en route par les François, auprés de la riuiere de Charente & de la ville de Taillebourg en Xaintonge, & contraint de se retirer en son Royaume, la ville de Xaintes demeurant au pouuoir des François, laquelle S. Loüis laissa au Comte ALFONSE son frere. Ainsi le Comte de la Marche fut contraint de s'humilier, & s'aller rendre (auec Isabel sa femme) à la mercy du Roy, pour accepter la paix, qu'il luy voulut donner, suiuant les conditions de laquelle, il vint faire hommage au Comte de Poictou, & se recogneut son vassal.

Apres ceste guerre le Comte ALFONSE de Poictiers se disposoit d'accompagner le Roy son frere au voyage de la Terre-Saincte: Mais il en fut empesché, dautant qu'il eut commandement d'assister par quelque temps la Royne Blanche sa mere, au gouuernement du Royaume, & n'en fut diuerty par la maladie & mort du Comte de Tolose son beau-pere, ainsi que remarque vne Histoire de Ioinuille corrompuë. Mais bien-tost apres le depart du Roy, il s'achemina auec de belles troupes; & s'estant trouué à toutes les entreprises, mesmes à l'infortunée bataille de Massoure en Egypte, il y fut pris, & depuis deliuré ayant payé rançon.

*I. Bouchet aux Annal. d'Aquitaine. Marin. Sanut. l. 3. p. 11. c. 2 secret. fidel. cru. Ioinuille. G de Podio Laurentij.*

C

Pendant son absence & de la Comtesse Ieanne sa femme (qui le suiuit en ce long voyage) le Comte Raimond pere de la Princesse, deceda l'an MIL DEVX CENS QVARANTE-NEVF, ayant institué sa fille heritiere: & par ce, la Royne Blanche dépescha commission à Guy & Henry de Cheureuse & à Philippes Tresorier de S. Hilaire de Poictiers, pour se saisir & prendre possession du Comté de Tolose; comme fit le Comte en personne, aussi-tost qu'il fut arriué en France, & par mesme moyen confirma les libertez & coustumes des Tolosains. Puis la Royne estant decedée & le Roy S. Loüis seiournant encores en la Palestine, ce Comte de Poictou, & Charles Comte d'Anjou ses freres gouuernerent le Royaume pour luy.

*Gauffrid de Bello loco in vita S. Lud. Nangius. Catel.* 1251.

*I. Bouchet.* 1267.

Depuis, & en l'an mil deux cens soixante-sept, le Prince François estant en son Comté de Poictou, assembla les principaux Barons & Seigneurs de la Prouince ses vassaux, & par leur aduis fit vn reglement ou ordon-

*Ans de Iesvs Chr.* ordonnance sur l'vsage des droits de fief, qu'on nomma de son nom FRANCE. Alfonsine.

Que s'il a esté soigneux de son bien & de ses affaires, il ne laissa pourtant de l'estre des choses, qui regardoient la pieté & le seruice de Dieu, & fut fort charitable enuers les Religieux & Religieuses de la mesme ville de Tolose: entre autres il donna aux freres mineurs & aux Religieux de la Trinité & de S. Croix, & à l'Eglise de S. Sernin plusieurs rentes & reuenus. Auant que s'embarquer, luy & sa femme donnerent pouuoir à Sicat Alaman de vendre de leurs biens iusques à mil liures de rente, pour fonder le Monastere de Nostre-Dame de Gersy, au diocese de Paris, duquel sera parlé cy-apres. Il fit aussi plusieurs dons aux Eglises & Monasteres des dioceses d'Agen, Rhodez, Cahors, & Alby. *G. Catel en l'Hist. des Comtes de Tol.*

Mais il monstra sur tout son grand zele à la gloire de Dieu, lors que S. Loüis ayant resolu de prendre derechef la Croix, & faire vn second voyage Outre-mer contre les Turcs en Afrique, il voulut pour la seconde fois estre de la partie; & mesme son espouse la Comtesse, encore qu'elle eust beaucoup souffert en son premier voyage. Aussi le Pape Clement auoit exhorté ALFONSE d'ayder d'argent & d'autres choses Charles Roy de Sicile son frere, à l'occasion duquel & pour rendre la mer libre des Infideles, le voyage se faisoit en partie; luy declarant que l'Eglise en receuroit vn grand soulagement. *1269.* *G. de Podio Laurentij.* B

Auparauant que de s'embarquer il vint à Tolose, & fut ce les habitans voyant sa grande deuotion & pieté se cottiserent tous pour subuenir aux frais de ce grand voyage, qui fut vne donation volontaire, sans la vouloir tirer à consequence, comme il declara par lettres particulieres. Estant au lieu d'Aimargues (anciennement dit Armanezergues prés le port d'Aiguemortes, en l'Euesché de Nismes) auant que de passer la mer, il fit son Testament au mois de Iuin, mil deux cens soixante-dix, par lequel il fait plusieurs legs aux Eglises & à ses domestiques, & quelques fondations. En l'année suiuante vers la Feste de Pentecoste, estant à Messine en Sicile, il ordonna quelques sommes de deniers pour entretenir gens de guerre en la Terre-Saincte, & particulierement l'argent qui luy deuoit estre baillé, suiuant la composition & traicté fait entre le Roy & les Barons de France d'vne part, & le Roy de Thunes d'autre. En consequence de ce, les executeurs du testament consentirent, que le Roy de France Philippes III. receust quarante mil liures à luy leguée par le Comte son oncle, pour le secours de la Terre-Sainte, comme il resulte des lettres sur ce expediées au mois de Iuin, mil deux cens soixante treze. *Catel.* *1270.* *Au Tresor de France, Layette Testaments des Roys & autres Grands.* C *Idem Layette Tolose I. tit. 19.*

Le Comte ALFONSE ne tesmoigna pas seulement sa pieté par ces legs: Mais aussi pour auoir protegé & defendu les Religieux des Ordres de S. François & de S. Dominique contre leurs aduersaires, qui estoient en grand nombre, lesquels il contraignit d'abandonner la ville de Paris. *Thomas Cantipratensis libr. Apium mystical.*

Or apres la mort du bon Roy S. Loüis son frere, en retournant du voyage d'Afrique auec le Roy Philippes III. son neueu, & passant par la Toscane, arriué qu'il fut au chasteau de Cornet; autres disent en la cité de Saine (Sebastien Mamerot en la continuation de la Chronique Martiniene remarque, que ce fut en la Cité de Saunes prés la mer, qui pourroit estre Sienne) il deuint indisposé d'vne maladie si contagieuse, qu'en peu de temps, luy & la Comtesse IEANNE moururent sans lignée en ce lieu là, le mary le premier, le 23. Aoust, comme plusieurs escriuent, & la femme apres, qui fut le iour de l'Assomption, ou plustost de la Natiuité de la Vierge, si le mary mourut le premier, comme escrit Catel; Tant y a que ce fut en l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE ET *G. Nangius.* *G. de Podio Laurentij.* *Sa mort 1271.*

AAa

FRANCE. VNZE, la Princesse estant agée de cinquante & vn an. Car elle estoit née en l'an MIL DEVX CENS VINGT, & n'auoit que huict ans lors qu'elle fut promise au Comte ALFONSE, qui gist en l'Abbaye de S. Denys en France. Ans de IESVS CHR.

Catel.

La mesme Comtesse sa femme fit son Testament au lieu d'Aimargues susmentionné, au mois de Iuin, mil deux cens soixante-dix. Par iceluy elle donne vne somme de deniers à Guillaume d'Anduze son cousin; à Betaud son frere le chasteau de Moneuc, diocese de Cahors; à Gauserande fille d'Amaury, Vicomte de Narbonne son cousin, le chasteau Veneissin; à Marguerite, sœur de Gauserande, la ville de Cauaillon; à Guillaume de Narbonne leur frere, les Chasteaux de Bonilles & de Cabrieres; à Sicard Alamani, le chasteau de Chastellus en Quercy; à Charles Roy de Sicile Comte de Prouence, à ses enfans & à son espouse Beatrix de Prouence sa cousine, toute sa terre de Veneissin. Nomme son heritiere vniuerselle en ses autres biens Philippes de Lomagne, fille d'Arnaud-Othon Vicomte de Lomagne, & de Marie son espouse, alors femme d'Archambaud Comte de Perigord. Veut que la mesme Philippes se marie par l'aduis des executeurs de son Testament, qui sont Bernard Comte de Cominges, Amaury Vicomte de Narbonne son cousin, & Sicard Alamani, & tous les Euesques des terres de la Testatrice: & que le Comte de Poictiers son mary iouïsse de ce qu'elle donne à icelle Philippes, iusques à ce qu'elle soit en aage de pouuoir estre mariée. Le passage d'alentour Corbeil fut si agreable à ceste Princesse Ieanne, qu'elle persuada le Comte Alfonse son mary, de luy acheter la Seigneurie de Vaux, qui est au pied du costau, descendant de Combs la ville à la riuiere d'Ierre, Et là fit bastir proche de sa maison le Monastere susmentionné de Religieuses, dédié à la S. Vierge, pour ce nommé Nostre-Dame de Gersy, souz la regle de S. Augustin. Elle y fut inhumée au milieu du chœur, où est sa sepulture auec cét Epitaphe. 1270. B

Au Tresor de France Layettes, Testaments des Roys & autres Grands.

*Cy gist le corps de haute & puissante Dame IEANNE Comtesse de TOLOSE & de POICTIERS, espouse de haut & tres-puissant Prince Monseigneur ALFONSE frere du Roy S. LOVIS, fondateurs de ceans. Laquelle dame deceda l'an 1271. le iour de l'Assomption Nostre-Dame. Priez Dieu pour son ame.*

Par la mort d'ALFONSE & de IEANNE, les Comtez de Poictiers & de Tolose furent reünis à la Couronne; Poictiers par droit de reuersion, comme appanage; & Tolose suiuant le traité qui auoit esté fait entre S. Loüis & le dernier Comte Raimond. Mais la reünion expresse de Tolose, ne se fit qu'en l'an mil trois cens soixante-vn par lettres du Roy Iean II. que Catel rapporte en son Histoire. Et ainsi par la mort de Ieanne finit la race des Comtes de Tolose. C 1361.

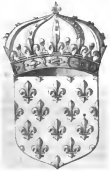
Catel.

# HISTOIRE
## GENEALOGIQVE
## DE LA MAISON
### DE FRANCE.

### LIVRE SEPTIESME.

*LES ROYS DE FRANCE DEPVIS*
S. LOVIS *iusques à* PHILIPPES VI.
*dit* DE VALOIS.

Depuis l'an MCCXXVII. iusques à l'an MCCCXXVIII.



*L'Escu des anciennes Armes de* FRANCE, *estoit d'azur, semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre; depuis reduites à trois.*

# TABLE GENEALOGIQVE
## DV LIVRE SEPTIESME.

13. S. LOVIS IX. du nom, Roy de FRANCE, fils du Roy Loüis Huictiesme.

| 14. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Lovis de France. | Philippes le Hardy Roy de France IV. du nõ. | Iean Tristã Cõte de Neuers. | Pierre Comte d'Alençon. | Robert C. de Clermont & Seigneur de Bovrbon. | Blanche. Elizabeth. Margverite. Agnes. |

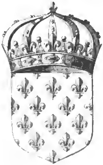
| 15. | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Lovis de Frãce. | Philippes le Bel Roy de France & de Nauarre. | Charles de Fr. Cõte de Valois. | Robert. | Lovis de Fr. Comte d'Evrevx. | Margverite. Blanche. |

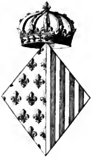
| 16. | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Lovis surnommé Hutin, X. du nom, Roy de France & de Navarre. | Philippes le Long V. du nom, Roy de France & de Navarre. | Charles le Bel IV. du nom Roy de France & de Navarre. | Robert. | Margverite. Elizabeth. |

Enfants de Charles le Bel: N. de Fr. Marie. Elizabeth.

| 17. | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Iean I. du nom R. de Fr. & de N. | Ieanne R. de Nauarre. | Lovis de Fr. | Ieanne. | Margverite. | Elizabeth. | Ieanne. |

*Ans de* Iesvs Chr.





FRANCE.
D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

PROVENCE.
D'or à quatre pals de gueulles.

# 13. S. LOVIS IX. *du nom Roy de* France.

## Chapitre Premier.

1226.

C

AFIN que les excellentes vertus & rares qualitez de ce grand, illustre & pieux Monarque fussent cognuës, ou plustost admirées par toutes les Nations, il semble, que Dieu permit, qu'il en fist paroistre les effects signalez és trois principales parties de la Terre habitable; où en diuerses rencontres esclarerent les rayons de sa gloire.

L'Europe l'a veu triomphant & victorieux sur ses ennemis estrangers & domestiques, & donner infinis exemples memorables de Pieté & de Iustice, de Clemence & de Charité.

L'Asie l'a veu auec non moins de zele, que de magnanimité, aussi plusieurs fois victorieux, puis s'exposant aux perils pour la defense de la Foy & l'aduancement de la religion Chrestienne, tomber és mains des Infideles: qui en maintes sortes reuererent ses perfections.

En fin ayant derechef trauersé la Mer, porté qu'il estoit de mesme zele & generosité en Afrique, il y laissa ceste vie caduque & mortelle & sa Couronne terrestre, pour aller prendre possession de la celeste beaucoup plus precieuse parmy les Saincts & Bien-heureux.

Il nasquit au Chasteau Poissy, le iour dédié à la feste de S. Marc, vingt

*Ans de Iesus Chr.* Pour y paruenir elle donna la liberté à Ferdinand Comte de Flandres, detenu prisonnier depuis la Iournée de Bouines, afin de l'opposer à Philippes de France Comte de Bolongne oncle du Roy, Chef de ceste ligue; 1227. lequel neantmoins bien-tost apres s'en retira, & vint trouuer le Roy. Puis elle empescha le Comte de Tolose de se ioindre aux autres. Elle trouua aussi moyen d'éuiter les embusches preparées au Roy son fils, s'acheminant à Vendosme, où vne conference auoit esté arrestée pour traicter de la paix, & en cét accident parut la fidelité des Parisiens, qui aussi-tost s'armerent & accoururent au secours du Roy. Bref la Regente attira au party Royal Robert Comte de Dreux Prince du sang, & Thibaud Comte de Champagne, peu de temps apres Roy de Nauarre, l'vn des plus puissans partisans de ceste confederation; en haine dequoy aucuns des coniurez estant entrez en la Champagne, pour y faire vn degast & s'emparer de ses places, Thibaud eut recours à la protection du Roy, qui marcha, à grandes iournées pour le secourir, la presence de la majesté Souueraine B donnant vn tel effroy aux rebelles, qu'ils n'oserent luy venir à l'encontre, & n'eurent le courage de l'attendre, ains prirent la fuite deuant luy, qui les poursuiuir iusques à Langres.

*Francs. Annales Flandr. Annal. de Fr. Nangis. S. Du Pleix. Ioinuille. M. Paris.*

En continuant leur animosité contre le Champenois, ils auoient aussi suscité sa niece Alix, Royne de Cypre, fille de Henry Comte de Champagne son frere aisné, de prendre possession de ce Comté, qu'elle pretendoit luy appartenir; Surquoy ayant esté passé vn accord, par lequel on promit à la Princesse la somme de quarante-mil liures & autres conditions; pour payer ceste somme, Thibaud vendit au Roy les Comtez de 1235. Blois, de Chartres & de Sancerre, auec le Vicomté de Chasteaudun. Et depuis outré de regret d'auoir aliené ses terres, se reuolta derechef contre LOVIS son bien-faicteur. Mais il fut si viuement poursuiuy, qu'au lieu de recouurer ce qu'il auoit vendu, il fut bien-ayse de racheter la grace de son Prince, en luy rendant encore les villes de Bray & Monstreau faut-Yonne.

*Ioinuille. Nangis.*

Pierre de Dreux Comte ou Duc de Bretagne (car il est ainsi diuersement qualifié) apres la reconciliation des autres Princes estoit resté presque seul de son opinion, & demeuroit encores en armes; bien qu'il se veist abandonné de la plus-part de ses Barons, mesme de son propre frere. C Tellement qu'il se ietta entre les bras de Henry III. Roy d'Angleterre. Ce Prince estranger, qui esperoit profiter des troubles de France, & par ce moyen recouurer les grandes pertes, que son pere le Roy Iean y auoit faites, ne manqua point de promettre du secours au Prince rebelle. L'An-1229. glois estant d'ailleurs indigné, de ce que LOVIS se portant pour Duc de Guyenne auoit receu plusieurs hommages de quelques Prelats & Seigneurs de ceste Prouince. Neantmoins sa promesse fut inutile & sans effect; par ce qu'auant ses forces arriuées, le Roy prit en peu de temps sur le Prince Breton plusieurs places. Puis estant à Clisson, Hugues de Le-1230. zignem Comte de la Marche & d'Angoulesme, qui auoit pareillement trempé en la coniuration (bien que par le traitté de Vendosme, fait au commencement de ce regne, eussent esté accordez deux mariages entre ses enfans & Alfonse, & Isabeau de France, sœur & frere du Roy) fit sa paix moyennant laquelle ayant quitté à LOVIS ce qu'il pretendoit à Issoudun & à Langests, le chasteau de S. Iean d'Angely luy fut delaissé.

*Du Tillet. Nangis. Au Tresor de Fr. Layette la Marche.*

Donques le Roy estant sur le point d'entrer en Bretagne, & ayant assiegé la ville d'Ancenis, le Roy d'Angleterre, qui auoit passé la mer, perdant courage, s'en retourna; En mesme temps le Roy LOVIS feit assembler son Parlement, & par Arrest solemnel des Prelats, Princes & 

FRANCE. *Ans de Iesvs Chr.*

*Au mesme lieu, Layette Bretagne tiltres 5.6.7.8.9. &c.*

*Ioinuille.*

*Mathæus Paris.*

*N. Vignier au Traitté de l'ancien estat de la petite Bretagne.*

Barons, donné au mois de Iuin, mil deux cens trente, Pierre fut, à cause de son forfait, priué du bail & de la garde du Comté de Bretagne, & ceux qui luy deuoient foy & hommage en furent declarez quites & absouz; De fait les Sires de Vitré, d'Auaugour, de Fougeres & autres rendirent hommage au Roy. Ce qui estonna tellement le Comte, qu'il supplia sa Majesté de luy octroyer des Tréues. Elles furent arrestées pour trois ans, & depuis renouuelles; Lors qu'elles estoient sur le point d'expirer, le Roy sceut, que l'Anglois se disposoit d'enuoyer du secours en Bretagne; cela le fit resoudre d'y pouruoir diligemment; Et bien que la saison fust contraire, & que l'hyuer sembloit deuoir empescher vn plus grand progrez; si est-ce que le Roy ne laissa auec son armée de tirer droit à Angers, ville que le Roy Loüis VIII. son pere auoit récousse des Anglois & baillée au Comte Breton. A la venuë du Roy les Angeuins se rendirent aussi-tost à luy, & poursuiuant sa pointe il vint prendre Belesme & autres places. *1231.* *1234.* B

Comme il vouloit passer outre & entrer en Bretagne, le Prince rebelle se voyant poursuiuy auec vne si genereuse resolution, il fut en fin contraint de s'humilier; considerant qu'il luy estoit plus seur & plus aduantageux d'experimenter la Clemence du Roy, que de s'exposer plus auant au peril d'vne funeste guerre. Il vint donc trouuer sa Majesté & requerir sa grace & le pardon, qui luy fut octroyé à la priere du Comte de Dreux son frere aisné, lequel de bonne heure auoit fait son accord. Par le traitté, qui fut conclu en la mesme ville d'Angers, l'an MIL DEVX CENS TRENTE QVATRE, (non trois ans auparauant, ainsi que d'Argentré s'est persuadé) Pierre promit de tenir en foy & hommage du Roy le Comté de Bretagne, & luy en fit serment de fidelité deuant tous les Princes. *En l'Histoire de Bretagne.* *1234.*

*Vignier en la Bibliotheque.*

En ce mesme temps LOVIS estant en la vingtiesme année de son aage, & sortant de minorité prit l'administration de son Royaume, & s'allia par mariage, comme nous dirons. C

Il restoit encores dans le corps de l'estat des humeurs malignes & corrompuës, qui en troubloient l'œconomie. Tellement que ce bon Roy prit vne ferme resolution de recourir aux armes pour l'en purger & maintenir sa legitime authorité.

Il auoit donné le Comté de Poictou à son frere Alfonse pour son appanage; & luy-mesme fut iusques à Poictiers pour l'en mettre en possession. Le Comte de la Marche & Seigneur de Lezignem estoit par ce moyen l'vn des principaux vassaux d'Alfonse. Mais enflé de l'alliance d'Angleterre, il pretendit estre vassal du Roy seul, non du Comte son frere, auquel il refusa de rendre l'hommage, induit à ce principalement par Isabel sa femme, vefue & mere de deux Roys d'Angleterre, Princesse hautaine, laquelle animoit son mary, souz l'esperance qu'elle luy dônoit d'vn grand secours estranger. Toutesfois les efforts de ces nouueaux conspirateurs furent encore vains, & ne seruirent, que d'acquerir nouueaux triomphes à LOVIS. Il prit donc en main la querelle de son frere, & arma si puissamment, qu'estant entré dans le bas Poictou, ayant pris & razé Fontenay le Comte, & de là estant descendu en Xaintonge, il entra victorieux dans Xaintes, ville capitale de la Prouince. *1241.* *Ioinuille. Nangis.*

Cependant Henry III. Roy d'Angleterre esmeu par les larmes & les prieres de sa mere Isabel, rompt la tréue, & entre aussi en Xaintonge. LOVIS va au deuant, luy donne bataille & aux rebelles, & sur eux tous obtient vne memorable victoire prés Taillebourg sur Charentre, au mois de Iuillet MIL DEVX CENS QVARANTE DEVX. En ceste Iournée le Roy rendit des preuues insignes de sa valeur guerriere, lors qu'ayant gaigné vn pont, il le defendit, & par vne magnanimité du tout heroïque soustint *Bat. de Taillebourg.* *Ioinuille.* *1242.*

*Ans de Iesvs Chr.* soustint l'effort de l'armée ennemie beaucoup plus grande que la sienne. **France.** Tellement que cét autre Comte rebelle reduit à l'extremité, fut aussi contraint de venir se rendre à la mercy & aux pieds du Roy en son camp deuant le chasteau de Pons; & luy demander pardon: ce grand Roy se laissant aller iusques à tel excés de bonté, que de donner la vie à ceux, qui auoient malheureusement conspiré de luy rauir la sienne. Car la Comtesse Isabel auoit esté tellement forcenée, que de corrompre des assassins, pour entreprendre vn acte si detestable. En suite de tant d'heureux *Du Tillet.* 1243. succés, le Roy Anglois fut necessité de parler d'accord & de demander la *Au Tresor de Fr. Layette Angleterre.* Tréue, qu'il obtint pour cinq ans, par l'intercession de la Royne Blanche mere du Roy, sa parente.

Apres tant d'orages LOVIS voyant en fin son Royaume calme & pacifié de toutes parts, & son authorité fermement establie en la bienveillance de ses suiets, meu d'vn sainct desir de l'aduancement de la religion Chrestienne, à l'exemple de ses genereux ancestres, il voüa de se croiser & d'entreprendre aussi le voyage d'Outre mer, pour le recouurement de la Terre-Saincte sur les Infideles & le secours des Chrestiens d'Orient miserablement opprimez par ces barbares.

Vne occasion se presenta, qui le porta d'autant plustost à ceste signalée expedition. Le Pape Innocent IV. craignant les factions de l'Empe- 1244. reur Frideric II. dans les villes d'Italie, & ses puissantes armes & ses embusches en la campagne, sortit secretement de la ville de Rome, & se retira en celle de Lyon. Il y fut receu en grand honneur, le Roy ayant enuoyé au deuant de luy aucuns Princes & grands Seigneurs, & luy ayant fait donner trois chasteaux au pays de Lyonnois pour sa retraire & son asseurance. LOVIS n'y peut aller en personne, estant arresté à Pontoise par vne griéue maladie, & sa santé recouurée, le vint trouuer à Cluny. Là *Chron. Cluniac.* 1245. ils traiterent & delibererent du repos de la Chrestienté en Europe, & de l'aduancement de la religion en Asie. Pendant le seiour d'Innocent à Lyon, il y tint vn Concile, où la deliberation fut prise par les Peres assemblez, de coniurer LOVIS & l'exciter à continuer sa loüable entreprise de deliurer les Saincts lieux du ioug insupportable des Sarrazins, comme chose digne du premier Roy Chrestien & fils aisné de l'Eglise. Il auoit desia pris ceste saincte resolution, lors de sa griéue maladie; pendant laquelle il commanda à l'Euesque de Paris de luy apporter la Croix pour le voyage d'Outre mer, ce qu'il executa. Auec luy se croiserent ses *Ioinuille.* trois freres les Comtes d'Artois, de Poictou & d'Anjou, & bon nombre *Naugis.* *Voyage d'Outre-mer* d'autres Princes. Il confia la Regence de son Estat à la Royne sa mere, & s'achemina en ce voyage au mois d'Aoust, MIL DEVX CENS QVA- 1248. RANTE-HVICT. Chacun regrettant le depart, & l'absence de ce bon Prince, qui s'exposoit aux incommoditez d'vn long voyage, parmy les perils de la mer, & contre des peuples barbares & ennemis.

Passant à Lyon, pour de là s'embarquer à Marseille, il visita derechef le *Matthieu Paris.* Pape Innocent, & porté d'vne pieuse affection de voir la fin aux partialitez & diuisions, qui depuis longues années trauailloient la Chrestienté, le supplia de s'appointer auec l'Empereur Frideric; qui desia auoit exprés enuoyé son Chancelier en France, afin de prier ce grand Roy d'estre arbitre des differends, qu'il auoit auec le Pape: sa reputation estant telle aux Estats estrangers, que les Princes, qui auoient des differends ou estoient iniustement trauaillez, recouroient à ses armes, pour les proteger & defendre; à ses conseils, pour les accorder; ou à ses iugemens, pour les decider. Aussi tint-il la balance si droite, qu'il ne voulut fauoriser l'Empereur au preiudice de l'Eglise; ny pour le respect du Pape offenser la

FRANCE. *Matth. Paris.* *Marin. Sanut. Li. 3. p. 11. secret. fidel. cruc.*

*An de Iesus Chr.*

cause de Frideric aduersaire d'iceluy, quoy qu'on offrist à LOVIS de faire tomber en sa maison la Couronne Imperiale.

Estant abordé en l'Isle de Cypre, il y fut recueilly auec tout l'honneur & la magnificence, qui se pouuoit desirer, par le Roy Henry, sorty de l'ancienne maison de Lezignen. Et ce Prince iugeant, que ç'eust esté chose indigne, de demeurer en son Royaume les bras croisez, pendant qu'vn si grand Monarque venoit de si loin, & trauersoit les mers pour le salut des Chrestiens, prit aussi la Croix, & le suiuit en ceste haute entreprise.

*Nangis.* LOVIS receut en Cypre les Ambassadeurs du grand Cham ou Empereur de Tartarie (qui peu auant, à la persuasion du Roy d'Armenie auoit embrassé la Foy Chrestienne) par lesquels il fit entendre le desir qu'il auoit de contracter amitié auec luy, promettant de ioindre ses armes auec les siennes contre les Sarrazins. 1249.

A l'abord de l'armée Françoise, les ennemis se presenterent auec vn gros de six mil cheuaux, pour l'empescher de prendre terre. Mais cela n'estonna point la genereuse flotte, & le Roy plein d'ardeur, croyant n'estre assez à temps, se lança des premiers sur le riuage, ayant l'espée à la main. B

*Ioinuille.* Les Chrestiens emporterent incontinent la forte ville de Damiette en Egypte, laquelle fut abandonnée par l'Infidelle, & demeurerent victorieux en trois grandes batailles données entre les canaux du Nil: Esquel les expeditions le Roy rendit son nom & ses armes redoutables aux Barbares, ayant souuentesfois combatu en personne, s'exposant luy-mesme aux dangers, & par tout se faisant faire place. Iusques-là, que le Sire de Ioinuille, oculaire tesmoin de tant de hauts faits d'armes, recite, *qu'en vne Iournée*, qu'il designe, *iamais il ne veit faire de tels exploits d'armes, que ceux de ce grand Roy*; & dit, que *sans luy l'armée Chrestienne estoit défaite: donnant tant de coups d'espée & de masse, que les Sarrazins n'osoient approcher de luy.* Il adiouste, *qu'vn iour il se déueloppa luy seul de six, qui l'auoient attaqué.* Son magnanime courage parut aussi, lors qu'il tira d'vn extréme danger le Comte d'Anjou son frere. Bref le mesme autheur escrit; que LOVIS, *faisant merueille de combatre, vouloit tousiours aller aux plus espais bataillons des ennemis.* 1250.

*Ioinuille. Nangis. Mar. Sanut. li. 3. p. 11. c. 1. & 6.* Mais, comme les armes sont iournalieres, la diuine prouidence courroucée contre les Chrestiens, pour l'énormité de leurs pechez, fit varier la victoire. Car s'en allant attaquer la grande cité du Caire, les Sarrazins à leur tour eurent l'aduantage à Massoure sur le Nil. En laquelle Iournée nostre bon Roy, par vn insigne malheur, tomba entre les mains des Barbares auec ses deux freres, Alfonse & Charles; le Comte d'Artois Robert son autre frere ayant perdu la vie en la meslée; funestes accidens, qui trauerserent tant de bons & genereux desseins. C

Apres la prise du Roy, le Sultan luy fit dire auec menaces & rudes paroles, qu'il vouloit auoir Damiette, & tout ce que les Chrestiens tenoient en Egypte: sur laquelle proposition le Roy, qui se voyoit en grand peril, fut contraint d'accorder vne tréue pour dix ans; à condition, que tous les prisonniers seroient liberez, ses armes & munitions restituées, & ce faisant, qu'il rendroit Damiette & payeroit deux cens mil bezans d'or (somme qui reuenoit à cinq cens mil liures, notable pour le temps) ce qu'il promit pour obtenir la liberté de ses freres & des autres prisonniers seulement, n'ayant iamais voulu condescendre, que sa personne fust redimée à prix d'or ny d'argent. magnanimité & franchise qui fut loüée par le Chef des Infideles. Comme on estoit sur la conclusion du Traité, & l'execution d'iceluy, le Sultan fut massacré par les siens, & au mesme instant *Ioinuille.*

Ans de Iesvs Chr. 1250. le Roy se veit assailly & derechef menacé de la mort par les Emmirs ou Admitaux. Mais Dieu adoucit en fin la fureur de ces Barbares, qui se contenterent, que le bon Prince effectuast ses promesses & rendist Damiette. Ce qu'estant executé, luy & ses freres auec plusieurs Barons & Cheualiers furent mis en liberté le lendemain de l'Ascension, & se retirerent dans Acre. FRANCE.

En telles afflictions (qui pouuoient surmonter les plus constans) iamais il ne se laissa vaincre à l'infortune, ains esperoit tousiours en la grace de Dieu, & comme la palme se redresse, plus elle est chargée, ainsi monstroit-il en son aduersité vne vigueur & patience admirable, donnant tel courage aux siens abatus par tant de maux & de calamitez, que ses ennemis mesmes admiroient sa Constance inflexible, sa ferme resolution & ses autres vertus. Qui eurent telle force en leur endroit, que bien que ce grand Roy fust de diuerse religion & leur aspre persecuteur, si est-ce qu'apres la mort du Sultan, ils proposerent de l'eslire pour leur Prince, comme ils eussent fait, sans l'empeschement d'aucuns d'eux, qui representerent; *Que ce Roy estoit le plus ferme & determiné Chrestien, qu'ils eussent iamais cogneu, & que si leur Mahomet leur eust laissé souffrir autant de maux, comme son Dieu luy en auoit laissé endurer, iamais ils n'eussent creu en luy.* Ioinuille.

Le dessein du Roy estoit de retourner en France, aussi-tost apres sa liberté obtenuë; 1251. Mais ayant veu, que les Sarrazins auoient rompu les tréues & violé leurs sermens, il ne voulut abandonner la Prouince, & laisser les affaires en si miserable estat, pour n'exposer dauantage les Chrestiens à la rage de leurs ennemis. Il differa donc son retour pour quelque temps, & cependant ayant renuoyé ses Freres en France, il prit les villes de Tyr & de Cæsarée, qu'il fit fortifier, releua les ruines de celles de Iaphe & de Sidon, & munit tellement la ville d'Acre, qu'il la rendit comme imprenable. Puis ayant contraint les Infideles d'entretenir la tréue & le traité, & visité Galilée, le mont Tabor, Nazareth & autres Saincts lieux, enfin, apres vn seiour & absence de cinq ans, & auoir euité tant de perils sur mer & sur terre, il se rendit en son Royaume, où il fut receu auec vne allegresse incroyable de tous ses suiets. Nangis. Mar. Sanutus. P. Massonus.

1254. Estant de retour, & se voyant n'auoit aucune guerre sur les bras, il vaqua soigneusement à policer son Royaume de bonnes & sainctes loix, à ce que Dieu y fust craint & honoré, son peuple maintenu en paix sans foulle ny oppression, & la iustice administrée sans faueur ny corruption, & se monstrant Sainct & vrayement pieux en toutes les actions de sa vie, gouuernoit toutes choses auec iustice, religion & dignité. C

Chacun fit paroistre des signes de resioüissance pour ce retour. Le Pape Clement IV. l'en enuoya congratuler, & par sa Bulle declara, Qu'en son absence il auoit pris son Royaume en sa protection, auec defenses à qui que ce fust, de n'entreprendre sur iceluy à peine d'excommunication. Henry III. Roy d'Angleterre vint de Bourdeaux à Paris, pour le visiter & se resioüir aussi auec luy de sa liberté & de son retour. Au Tres. des Chart. de Fr.

Quelques années apres le mesme Prince Henry trauaillé par aucuns de ses suiets rebelles, receut vne grande assistance du Roy, ce qui l'obligea de faire vn autre voyage en France, tant pour l'en remercier, que composer leur differens. LOVIS le traicta Royalement, & aux grandes ceremonies luy fut tousiours deferé par Henry, le premier & plus honorable rang, bien que chez luy & dans son Palais. Ils proposerent de faire vne paix asseurée entre eux & Richard Roy des Romains, frere de l'Anglois. Mais on desira au Monarque François, vne plus grande prudence & circonspection au traicté de ceste Paix; Car le bon Roy par scru- Math. Paris. Polid. Virgile. Vignier. Nangis.

FRANCE. pule de conscience, & sous pretexte de la proximité du lignage qui estoit entre eux, ceda & donna au Roy d'Angleterre, par traicté passé à Paris, l'an mil deux cens cinquante huict, les Prouinces & dioceses de Limosin, Quercy & Perigord, retenant à luy les hommages de ses freres; promit rendre au Roy d'Angleterre l'Agenois, au cas qu'il luy escheust ou aux siens, de par Ieanne Comtesse de Tolose, qui le tenoit lors. Il donna aussi la terre, qu'Alfonse Comte de Poictiers tenoit en Xaintonge entre la Charente, apres la mort du mesme Comte; Lesquelles choses ensemble Bourdeaux, Bayonne, & tout ce que l'Anglois tenoit auparauant deçà la mer, y comprises les Isles estans de ce Royaume, il tiendroit à hommage lige, en Pairie de France, & tiltre de Duché d'Aquitaine. Et moyennant ce l'Anglois & son fils Edoüard, se departirent au profit du Roy de leur droit au Duché de Normandie & aux Comtez d'Anjou, Touraine, le Maine & Poictou.

*Ans de Iesvs Chr.* 1258.

*Au Tresor de Fr. Layette Angleterre 3. 4. & 34.*

B

LOVIS fit ce traitté contre l'aduis de son Conseil, & au grand desplaisir des peuples de ces Prouinces. Aussi vn autheur celebre a escrit, Que *la playe qu'en receut lors la France, a saigné prés de deux cens ans, & quelquesfois a esbranslé les fondemens de l'Estat.* Neantmoins telle perte fut aucunement reparée par ces deux aduantageuses & honorables conditions apposées au traicté, l'vne que le Roy rendoit l'Anglois son vassal & homme lige. De fait en ceste qualité il presta le serment au Roy LOVIS estant à Paris en l'année suiuante L'autre condition fut, que le Roy Henry quittoit & renonçoit aux pretensions qu'il disoit auoir sur les Duchez & Comtez susmentionnez.

*Ioinuille.*

1259.

Dautant plus nostre grand Prince estoit auancé en aage, plus aussi estoit-il enflammé de zele & de deuotion. Il n'estoit satisfait en soy-mesme de son premier voyage d'Outre-mer, & portoit impatiemment & auec douleur extréme la rupture des tréues accordées par les Infideles, qui apres son retour auoient pris Iaphe, pillé Antioche, & pressoient viuement Acre. Tellement que les Chrestiens de la Palestine ayant imploré son secours, il resolut de repasser la mer. Mais le Roy de Thunes l'ayant en mesme temps fait aduertir par ses Ambassadeurs, qu'il auoit intention de se reduire à la religion Chrestienne, & estre secouru de luy contre les Sarrazins, LOVIS changea de dessein & se proposa de faire premierement le voyage d'Afrique, puis de là retourner en Syrie. A quoy il fut d'ailleurs instamment persuadé par le nouueau Roy de Sicile, Charles Comte d'Anjou son frere, qui desiroit fortifier sa coste, & rendre la mer libre des courses des Infideles, promettant de le suiure tost apres, & de ioindre ses armes en vne si saincte expedition.

*Marin. Sanut. l. 3 parte 12. c. 11. secret. fid. crucis.*

*Chronique de S. Denys.*

*Gaufrid. de Bello loco.*

C

Auant que de s'acheminer en Afrique, il donna le gouuernement de l'Estat pendant son absence, à Mathieu Abbé de S. Denys, & à Simon Sire de Nesle, & à leur defaut à Philippes Euesque d'Eureux, & à Iean Comte de Ponthieu. Il fit d'ailleurs son premier Testament à Paris, au mois de Feurier MIL DEVX CENS SOIXANTE-NEVF, qui contient plusieurs legs pieux aux Eglises & monasteres. Il ordonna aussi que les pensions assignées aux baptisez, qu'il auoit fait venir d'Outre-mer, leur fussent continuées, & pour le particulier de sa Maison voulut, que Iean, Pierre & Robert ses enfans ioüissent des terres, qu'il leur auoit baillées en appanage: Il legua des sommes de deniers à la Royne sa femme, & à la Princesse Agnes leur fille. Fait executeurs d'iceluy Estienne Euesque de Paris, & Philippes Euesque d'Eureux. Par vn autre Testament, qu'il fit l'année suiuante au mois de Iuillet dans son nauire prés l'Isle de Sardeigne, apres auoir donné à Philippes son fils aisné tout ce qu'il auoit lors

*Au Tresor de Fr. Layette, Testamens des Roys.*

1269.

1270.

*An de Iesvs Chr.* FRANCE.

de son decés, excepté ce dont il auoit disposé, il luy recommande Iean & Pierre ses freres & seruiteurs; nomme pour executeurs son fils Philippes, Odon Archeuesque de Roüen, Pierre son Chambellan, & Bouchard Comte de Vendosme.

Les mesmes Princes fils du Roy LOVIS, auec Alfonse Comte de Poictiers son frere, Thibaud Roy de Nauarre son gendre, Robert Comte d'Arrois son neueu, & grand nombre d'autres Princes l'accompagnerent en ceste entreprise, de laquelle si le commencement fut heureux, la fin en fut comme auoit esté l'autre autant funeste que déplorable. Car apres que le Roy de Thunes eut esté sommé de sa parole; sur le refus qu'il fit de l'entretenir, le Roy luy declara la guerre, entra genereusement dans le port de Thunes, prit la ville de Carthage, & deffit en bataille l'armée des Maures, dix mil desquels demeurerent sur la place.

*Nangis. Ioinuille. Mar Sanutus l.3.p.12.c.10.*

En suite de cela, les Chrestiens s'estant venus camper deuant la Cité de Thunes, elle fut tellement pressée, qu'il sembloit, qu'elle n'eust peu endurer le siege, ains deuoit estre bien-tost reduite, si la famine & la peste n'eussent miserablement fait mourir grand nombre de François, & si, pour comble de malheur, ce bon Roy, n'eust esté attaint de maladie contagieuse, auec vne telle violence, que se voyant proche de sortir de ce monde, & ayant donné au Prince Philippes son fils aisné de tres-pieuses & vtiles instructions pour bien regner, & à sa fille Isabel Royne de Nauarre, il tendit l'ame à Dieu le vingt-cinquiesme iour d'Aoust, (l'Historien de la guerre Saincte, dit le vingt-quatre) l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE-DIX, apres auoir regné quarante-trois ans, neuf mois & dix-huict iours, & vescu cinquante cinq ans & quatre mois. Ses os furent mis en l'Eglise de S. Denys, & son chef richement enchassé & deposé en la Saincte Chappelle, qu'il fonda en son Palais à Paris, d'vne Royale & admirable structure. Ses entrailles furent mises en l'Abbaye de Monroyal prés Salerne en Sicile à l'instance du Roy son frere.

*Sa mort 1270. Nangis. Ioinuille. M. Sanutus.*

Il a laissé la memoire d'vn Prince sur tous Pieux, Clement, Iuste, Charitable, Continent, Magnanime, & digne du nom venerable de SAINCT duquel à la poursuite du Roy Philippes le Bel son petit fils, il fut honoré, canonisé, & mis au nombre des bien heureux, l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS DIX-SEPT, par le Pape Boniface VIII. qui ordonna, que sa feste seroit celebrée solemnellement à pareil iour, auquel il mourut. Et de nostre temps la pieté du Roy LOVIS LE IVSTE, digne heritier non moins de son nom & de sa Couronne, que ses Vertus & bonnes conditions, a obtenu du Pape Paul V. que ceste feste seroit generale & aussi solemnellement gardée, que les autres des commandemens de l'Eglise.

*Sa canonisatió. 1297. Ioinuille.*

En la Bulle de la canonisation est exprimé, *Que ce bon Roy auoit aymé la paix, obserué la Iustice, exercé la Pieté, fait voir deux fois l'estendart de la Croix aux Infideles, & qu'estant leur prisonnier, comme on le voulut obliger pour l'entretien des conuentions de sa liberté, de faire le mesme serment de renier IESVS-CHRIST, comme le Sultan d'Egypte renioit Mahomet (s'il n'obseruoit ses promesses) bien que pressé par la force des menaces, l'euidence du peril & l'instance que luy faisoient ses freres, qui ne pensoient qu'à sortir de captiuité, il respondit Chrestiennement & genereusement, Que son ame sortiroit plustost de son corps, que telles paroles de son cœur ny de sa bouche*; La Bulle adiouste; *Qu'il racheta plusieurs esclaues Chrestiens, fit baptiser nombre d'Infideles, eut soin de leur nourriture, bastit plusieurs hospitaux, & qu'il mortifia son corps de veilles, de ieusnes & de disciplines, Dieu par grands miracles ayant descouuert la Sainteté de sa vie.* La Bulle conclud en ces termes. *Que la*

FRANCE. *Maison Royale de France loüe Dieu, de ce qu'elle a produit vn si grand Prince, par les merites duquel elle est si hautement exaltée : Que le peuple François s'esiouïsse, d'auoir eu vn tel Seigneur choisi de Dieu, comblé de Benedictions, & riche de Vertus; Que les Prelats & le Clergé rendent graces, de voir les Eglises decorées de ses miracles, les Grands & la Noblesse tiennent à honneur, de voir ceste Couronne par tels accroissemens de gloire & de prerogatiues, releuée sur les autres.* Le mesme Boniface feit en outre deux sermons en public sur le suiet de ceste Canonisation; pour paruenir à laquelle il representa les longues procedures faites souz trois Papes ses deuanciers; adiousta, que ce Prince auoit esté grand en toutes sortes de Vertus Chrestiennes, entre lesquelles reluisoient principalement son ardente *Charité*, & sa profonde *Humilité*.

*Ans de Iesus Chr.*

Ainsi c'est à bon droit, que tant d'excellentes qualitez & tiltres glorieux l'ont rendu venerable aux Chrestiens, & fait proposer pour vn perpetuel exemplaire & patron imitable à tous ses successeurs.

*Ioinuille.* Il apporta vne grande reformation à son Estat, & voulut commencer par luy-mesme & par sa Maison, puis l'estendit à la discipline Ecclesiastique & à la Iustice. Il se plaisoit à lire l'Escriture Saincte, & la fit traduire en langue Françoise; honoroit grandement les gens d'Eglise, qu'il recognoissoit dignes de leurs charges, & se monstroit seuere censeur de ceux qui en abusoient; ne se meslant de la distribution des dignitez Ecclesiastiques, que pour recommander le merite de ceux, qui en estoient capables. Ce qui luy fit refuser vne Bulle d'Alexandre V. pour la promotion des Prelats aux charges de l'Eglise disant, Qu'il seroit assez empesché de rendre compte à Dieu du temporel de son Royaume, sans encore se charger du spirituel. Et bien qu'il respectast grandement tout ce qui venoit de la part du S. Siege, si est-ce que cela ne le rendit moins soigneux à la conseruation des droits de l'Eglise Gallicane, comme il monstra par la Pragmatique Sanction qu'il fit & ordonna estre publiée, par laquelle la iurisdiction des Prelats en la collation des benefices, la liberté des Elections aux Eglises cathedrales, furent maintenuës; la simonie exterminée; les prouisions des benefices & dignitez reglées selon le droit commun, les Conciles & saincts decrets; les exactions & charges sur les Eglises abolies; & les impositions sur icelles defenduës, sinon pour cause raisonnable, pieuse & vrgente necessité; Bref il approuua & confirma les autres libertez, droits & priuileges concedez à l'Eglise par luy, ou les Roys ses predecesseurs.

*P. Mathieu en l'Histoire de S. Louis.*

B

C

*Nangius.* Il adiousta ou plustost renouuella la ceremonie du S. Signe de la Croix à l'attouchement des malades des escroüelles (que nos Roys seuls par vne speciale benediction de Dieu ont le pouuoir de guerir) afin qu'il parust, que ceste miraculeuse vertu & puissance prouenoit de la grace celeste, non des hommes, comme nous auons cy deuant remarqué. Il chassa de sa Cour les basteleurs & comediens, qu'il disoit corrompre les bonnes mœurs : fit de rigoureuses loix & ordonnances pour reprimer les blasphemateurs du nom de Dieu, & ceux qui estoient entachez des crimes de simonie & d'vsure : comme aussi contre le pernicieux vsage des duels & de gage de bataille, qu'il abolit pour estre impie. Il monstra aussi combien il abhorroit la superstition Iudaïque, lors que par vne Ordonnance non seulement il leur enioignit de cesser leurs vsures, blasphemes, sortileges & caracteres, mais aussi voulut, que leur Talmud fust bruslé, dont le Pape Innocent IV. le remercia, ayant en cela monstré vn des grands effects de son zele enuers la Foy Chrestienne.

*E. Pasquier.*

*Au recueil des Ordonnances.*

*Bzouius in Annalib. Eccles. ad an. 1244.*

1244.

Il fut *si charitable à l'endroit des pauures*, qu'aux festes, auant que se mettre à table, il seruoit à deux cens, & chacun iour en nourrissoit six

*Ans de Iesvs Chr.* vingts en sa maison. Sa *clemence* estoit si admirable qu'elle parut mesmes à l'endroit d'vn Arsacide, qui auoit conspiré de luy oster la vie. Il fut si religieux obseruateur de la verité & de sa foy, que lors du payement de la rançon de ses freres, vn des siens luy ayant rapporté, que les Sarrazins s'estoient mescomptez d'vne somme notable de deniers, il leur renuoya aussi-tost. FRANCE.

*La Iustice* luy fut aussi en grande recommandation, la rendant luy-mesme souuent à ses suiets, quelquesfois assis souz vn arbre au parc du Bois de Vincennes. Il defendit la vente des Offices de iudicature; pourueut aux dignitez selon le merite des personnes; & fit diuerses Ordonnances contre les Iuges, qui versoient mal en la fonction de leurs charges. Aussi fut-il tres-soigneux de mettre la paix entre les Princes & Seigneurs, qui estoient en discord; non seulement ses suiets; mais encores entre les estrangers, dont plusieurs se sousmirent à ses iugemens, entre autres le mesme Henry III. Roy d'Angleterre, pour le differend qu'il auoit auec les Barons de son Royaume. Et sont aussi deux autres siens Arrests & iugemens remarquables; L'vn donné entre Marguerite Comtesse de Flandres & ses enfans; & l'autre sur le differend pour la Champagne au profit du Comte Thibault, contre Erard de Brienne Seigneur de Rameru, mary de Philippes de Champagne.

*Ioinuille c. 89. & 96.*

*Supplem. de Math. Paris.*

*Tres. de Fr. Layette Angleterre 3. tit. 21.*

1263.

B

Depuis son retour de la guerre Saincte, il mit d'accord le Comte de Chalon auec le Comte de Bourgongne son fils, qui se guerroyoient cruellement; puis apres le Roy Thibaud de Nauarre auec les mesmes Comtes de Chalon & de Bourgongne, ausquels il faisoit guerre. Semblablement aussi Thibaud Comte de Bar & Henry Comte de Luxembourg, beaux freres estans en debat, furent appointez à sa poursuite. Et comme ceux de son Conseil luy remonstrassent; qu'il eust mieux fait de laisser les estrangers se guerroyer l'vn l'autre; par vne pieté & charité vrayment Chrestienne, reiettant leur aduis; allegua; Que les estrangers attribueroient à malice & à mauuaise volonté, s'il les voyoit s'entrebatre sans se faire moyenneur de leurs differens, & qu'ils en pourroient deuenir ses ennemis. Ioint qu'il se tendroit coulpable deuant Dieu, qui s'estudie de pacifier ceux qui sont en querele. Les Bourguignons & Lorrains vindrent aussi quelquesfois se sousmettre à ses iugemens. Mais principalement est remarquable, que l'Empereur Frideric II. offrit mesme de croire le Roy LOVIS, du differend qu'il auoit auec le Pape Innocent IV. & par sa Bulle d'or, enuoyée aux François, enuiron l'an mil deux cens quarante-quatre, en fit vne expresse declaration.

*Ioinuill.*

*Vignier.*

C

*Au Tresor des Chartes de Fr.*

S. LOVIS institua les fameuses Vniuersitez de Tolose & de Bourges, & monstra combien il fauorisoit les gens de lettres, ayant doté de grands priuileges ceste fontaine de science, la tres-celebre Vniuersité de Paris, où de son temps fut institué le renommé College en Theologie appellé de Sorbonne, du nom de Robert de Sorbonne, Chanoine de Cambray, puis de Nostre-Dame de Paris, son aumosnier & confesseur, qu'il affectionna grandement; ayant ce College esté doté de quelques reuenus par la liberalité de ce bon Prince. Son affection enuers les bonnes lettres & sciences parut encore, en ce qu'estant suruenu vn grand trouble à Paris, pour la punition de quelques escholiers, ce qui fit que plusieurs d'entre eux s'en retirerent, LOVIS ayant sceu, que le Roy d'Angleterre, pour les attirer, leur proposoit de grands priuileges, prerogatiues & franchises en son Vniuersité d'Oxfort, afin de rompre le coup, il vint exprés à Paris, pour remettre son Vniuersité, y restablir l'ordre & la paix, & empescher la dissipation d'icelle. Il fit amas de grand nombre de liures de

*Masson.*

*M. Paris.*

FRANCE. la Saincte Escriture, & aymoit tant l'Histoire, qu'il commanda à Vincent de Beauuais, Religieux de l'ordre de S. Dominique, de recueillir les choses plus memorables aduenuës depuis la creation du Monde: ce qu'il fit en quatre volumes. *Ans de Iesus Chr.*

Ce grand Monarque laissa diuers autres monumens de sa rare Pieté, singulierement pour auoir fondé, doté & restauré plusieurs Eglises, Monasteres & hospitaux. Car il fit reparer & remettre sus l'Abbaye Royale de S. Denys, Mausolée de nos Roys. A Paris il fonda plusieurs Eglises, à sçauoir le Monastere des Chartreux, celuy des Cordeliers (selon aucuns) l'Eglise de S. Catherine du Val des Escoliers, l'Hostel Dieu & le Conuent des Quinze vingts aueugles, basty en memoire de trois cens Cheualiers, ausquels les Infideles creuerent inhumainement les yeux: le Conuent des filles Dieu, & plusieurs autres. En Beauuaisis, l'Abbaye de Royaumont Ordre de Cisteaux, le Monastere de S. Mathieu prés Roüen, celuy de Long-champ prés Paris. Plusieurs Hospitaux à Pontoise, Compiegne & Vernon. Il deposa en sa Saincte Chapelle à Paris la Couronne d'Espines, dont nostre Seigneur fut couronné, partie de la S. Croix, sur laquelle il souffrit la mort, & autres precieuses reliques. Aussi *l'Eglise & la Religion l'appelloient leur Protecteur; la Noblesse, son Prince; le peuple, son pere; les loix, leur gardien & tuteur; la France, son vray Roy.* *Nangis.* B *Guaguin.* *Vignier.*

Mais encore que sa vie l'ait mieux fait ressembler homme de paix & de religion, que de guerre, si est-ce qu'il n'a laissé d'estre l'vn des plus vaillans Princes de son siecle, comme vn graue Historien de ce temps a remarqué. Tellement que les François semblent auoir souz luy obtenu l'honneur des armes sur les plus guerrieres nations, pour les grandes victoires qu'ils gaignerent sur les Anglois & Gascons en France; sur les Turcs & Sarrazins en Egypte; sur les Maures en Afrique; & sur les Italiens & Alemans à Naples, sans autres, que les Croisez partis de France gaignerent sur les Gibelins d'Italie, & ayderent à gaigner en Espagne sur les Maures.

Mais auant que de passer outre, il semble estre à propos de faire voir l'ignorance, ou la malice affectée de ceux, qui iugeans temerairement des choses par les euenemens, ont esté si osez, que de blasmer les sainctes resolutions & entreprises d'Outre-mer de ce bon Roy. Ne considerant pas, qu'au premier voyage il deffit les Sarrazins en deux batailles & en diuerses rencontres; qu'il fortifia quatre bonnes places en Syrie, & les laissa bien pourueuës de toutes choses pour la defense des Chrestiens; contraignit les Emmirs d'Egypte de deliurer bon nombre de captifs, la plus part desquels eussent, peut-estre, renié la foy Chrestienne, afin de racheter la liberté de leurs corps par la perte de leurs ames. Que s'il demeura prisonnier, ce malheur n'aduint par la valeur des ennemis, ains à cause que la plus-part des siens estoient morts, ou attaints de maladies contagieuses & mortelles; Tellement que ce fut aux ennemis vn auantage sans gloire, pour lequel ils ne laisserent pas de redouter, autant que iamais, les armes Françoises. C *S. Du Pleix.*

Quant au second voyage, il fut tres-glorieux aux François, pour auoir vaincu les Africains, qui auoient anciennement fait trembler l'Italie, la Grece & l'Espagne, & combatu longuement contre les Romains pour l'Empire du Monde: estant certain, par les apparences humaines, que si S. LOVIS n'eust esté preuenu de mort, il eust subiugué les Royaumes de Thunes & de Carthage, ou contraint ces nations d'embrasser la foy Chrestienne. Neantmoins ce voyage fut encore tres-vtile, si l'on considere, qu'au moyen d'iceluy le commerce fut ouuert aux marchans Chrestiens par tous les ports du Royaume de Thunes, sans payer impost,

*Ans de Iesus Chr.* au lieu qu'auparauant ils estoient contraints de donner la disme de leurs marchandises. D'ailleurs tous les prisonniers Chrestiens furent liberez, & le Roy de Thunes rembourfa tous les frais de la guerre au Roy son fils & successeur, achetant de luy la paix à conditions honteuses. **FRANCE.**

Le mesme Roy S. LOVIS ioignit au domaine de la Couronne plusieurs Comtez & Seigneuries, & fit diuerses acquisitions. Par lettres du mois de Iuin, mil deux cens cinquante-sept, Iaques Seigneur de Chasteau-gontier luy ceda le droit qu'il auoit au Comté du Perche, & celuy qui luy pouuoit appartenir aux Chasteaux de Belesme & de Mortagne. *Au Tresor de France Layette le Perche s. 1.*

Depuis par autres lettres du mois de Septembre, mil deux cens cinquante-neuf, Estienne du Mont S. Iean vendit au mesme Roy, le chasteau de la Ferté Aleps en Beausse, pour trois cens liures de rente à prendre sur le Tresor. *Ibid.*

Le Comté de Clermont en Beauuaisis luy estant escheu par le trespas de Philippes Comte de Bolongne son oncle paternel, luy fut adiugé entierement par Arrest donné à son profit contre les Comtes de Poictiers & d'Anjou ses freres. *Du Tillet.*

B

Quant au Comté de Mascon, le Seigneur d'iceluy Iean de Dreux, & la Comtesse Alix sa femme, qui n'auoient enfans, luy vendirent pour la somme de dix mil liures en deniers, & mil liures de rente assises en Normandie, par lettres du mois de Feurier, mil deux cens trente-huict.

Le Comté de Beaumont sur Oyse luy fut aussi transporté par le Comte Thibaud, auquel il en donna recompense. *A. Du Chesne en l'Hist. de Montmorency.*

Les Seigneuries de Beaumont le Roger & de Briosne luy furent encore cedées par Raoul de Meulant, en recompense de sept cens liurées de terre.

LOVIS acquit aussi les Seigneuries de Loches & de Chastillon sur Indre en Touraine, de Dreux de Mello, Connestable de France, auquel le Roy Philippes Auguste les auoit données pour recompense de seruices: les lettres de cét acquest sont du mois de Decembre, mil deux cens quarante-neuf, données au camp d'Egypte, proche le fleuue du Nil: lequel acquest fut fait moyennant six cens liures de rente, à les tenir à hommage lige du Roy. *Au Tresor de France.*

Trencauel Vicomte de Beziers & de Carcassonne luy ceda les droicts, qui luy appartenoient en ces deux Vicomtez; & ceux qu'il auoit és Seigneuries situées és Euefchez de Narbonne, Agde, Maguelonne, Nismes, Alby & Tolose, auec le droit de iurisdiction, qu'il auoit sur les habitans de Lombers. *Ibidem.*

C

L'an mil deux cens trente-six Robert de Preaux Cheualier luy transporta le Vicomté d'Auranches: & l'an mil deux cens soixante-six, au mois de Decembre, Guillaume de Longueual Cheualier luy vendit la Chastellenie de Peronne en Picardie. *Au Tresor de Fr. Layette Picard. s. 17.*

Le mesme Roy estant entré en quelque differend auec Bertrand Euesque d'Agde & le Chapitre de son Eglise, sur le debat qui estoit entre eux, par lettres du mois d'Aoust mil deux cens trente quatre, l'Euesque transporta à sa Majesté le Chasteau de Montagnac, & les fiefs des Chasteaux de Florensac, de Pommeroles, de Beuane, de Totelle, auec la moitié du Chasteau d'Any; & fut le Roy descharge d'en tendre hommage à l'Euesque. *Ibidem. Layette Tolose s. Sac s. 3.*

Finablement par lettres de l'an mil deux cens cinquante-six, Iean & Baudoüin d'Auesnes quitterent à ce Roy tout le droit, qu'ils auoient au Comté de Namur, à cause de la donation à eux faite par le Roy d'Alema- *Au Tresor de Fr.*

FRANCE. gne, & par mesme moyen reuoquerent la donation qu'ils auoient faite de ce Comté à Henry de Luxembourg.

S. LOVIS estant encore ieune, le Roy Philippes Auguste son ayeul accorda son mariage auec Agnes, fille de Herué Comte de Neuers, & de la Comtesse Mahaud sa femme; Mais ceste alliance n'eut effect; Et partant en l'an MIL DEVX CENS TRENTE-QVATRE, au dix-neufiesme de son aage il espousa en la ville de Sens, MARGVERITE DE PROVENCE, fille aisnée de Raimond Berenger Comte de Prouence & de Forcalquier, & de Beatrix de Sauoye, laquelle Comtesse eut ce bon-heur d'estre mere de quatre Roynes. L'vne d'icelles fut Beatrix femme de Charles, Roy de Sicile, frere du Roy S. LOVIS, qui obtint Dispense du Pape Gregoire IX. par ce que la Princesse estoit sa parente, au quatriesme degré de consanguinité. Marguerite fut instituée heritiere par le Comte son pere, en dix mil marcs d'argent. Le Roy son mary luy donna en doüaire la ville du Mans, & celles de Mortagne & de Mannes au Perche: Depuis ayant transporté au Comte d'Anjou Charles son frere, la mesme ville du Mans, au lieu des choses cy dessus, il constitua ce doüaire sur les villes de Corbeil, Poissy, Meulan, Vernon, Pontoise, Asnieres, Estampes, Dourdan & la Ferté Aleps, par lettres du mois de Iuin, de l'an mil deux cens soixante. Deux ans auparauant le Roy Iaques d'Arragon Comte de Barcelonne, donna à ceste mesme Royne sa cousine, & apres elle à l'vn de ses fils qu'il luy plairoit, tout le droit, qu'il pretendoit aux Comtez de Prouence & Forcalquier, & au Marquizat de Prouence, & le droit qu'il disoit auoir aux villes d'Arles, Auignon & Marseille. Enuiron ce temps le mesme Prince fit cession au Roy Sainct LOVIS, de tout ce qu'il pretendoit auoir à Carcassonne, Rhodés, Lauraguez, Termenez, Beziers, Tolose, Foix & Narbonne. Les deux Roys ayant desiré s'entreuoir pour terminer leurs differends, iour fut pris à Corbeil prés Paris, où Iaques vint trouuer LOVIS, au mois de May, mil deux cens cinquante-huict; & là pour assoupir toute sorte de discorde à l'aduenir, arresterent le mariage de leurs enfans.

Marguerite fut sacrée & couronnée en la mesme ville de Sens, où elle auoit esté mariée par Gautier Archeuesque du lieu. Elle fonda le Monastere de Religieuses de Saincte Claire, qu'on appelle vulgairement les Cordelieres au faux-bourg S. Marcel lez Paris, où elle se retira en sa viduité & y mourut le vingtiesme iour de Decembre MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS CINQ, non pas dix ans apres, selon qu'escriuent quelques Historiens. Elle fut inhumée à S. Denys prés le Roy son mary, auquel elle porta vne si grande affection, qu'elle le suiuit au premier voyage d'Outre-mer; Elle luy procrea vne belle & heureuse lignée; s'estant pendant tout le cours de sa vie, & en sa fin portée si religieusement, qu'il semble ceste Princesse auoir tasché par tous moyens d'imiter la Saincteté & la deuotion de son espoux. De fait ne se monstrant moins que luy charitable enuers les pauures, elle leur fit bastir deux hospitaux, l'vn au mesme faux-bourg de S. Marcel, & l'autre à Chasteaudun, & par son Testamét donna tous ses meubles pretieux au grand Hostel Dieu de Paris.

Souz ce Roy furent *Connestables* Amaury Comte de Montfort, Imbert de Beaujeu Sire de Montpensier & Gilles le Brun, Seigneur de Tresfinies.

Hugues Lartaire & Iaques de Leuant estoient *Admiraux* en l'entreprise d'Egypte, & en celle d'Afrique, Florét de Varennes cy apres métionné.

On met vulgairement entre les *Chanceliers* Philippes d'Antoigny & Iean Alegrin. Comme aussi Simon Tresorier de Tours, creé Cardinal par le Pape Vrbain IV. Nangis dit, qu'enuiron l'an mil deux cens cinquante

[Marge droite :] *Ans de* IESVS CHR. — *St mariage.* 1234. — B — 1258. — 1285. — C

[Marges gauches :] *Nangis* — *Du Tillet.* — *C. de Nostradamus en l'Hist. de Prouence.*

*Au Tresor de Fr. Layette dispense de mariage des Roys.*

*Au Tresor de Fr. Layette traitez de mariage.*

*Au mesme lieu Layette Maguelonne & Montpes lier. 2. 1. 27*

*Mariana l. 13. c. 11. de reb. Hisp.*

*Du Tillet Hist. de Montmorency.*

*Pierre de Miraumont au Traité des Chanceliers.*

*Chron. de Norm. souz 1249.*

*Ans de* IESVS CHR.

deux, l'Archeuesque de Tyr auoit la garde du Seau Royal. Raoul de FRANCE. Cheuriers Euesque d'Eureux & Cardinal, fut aussi Chancelier. Bien est vray qu'en la plus-part des tiltres & lettres de ce Roy on void souuent sur la fin d'icelles, apres la date & le dénombrement des grands Officiers, ces mots, *vacante Cancellaria.*

*Cl. Clemens in vita Clement. 4. Pont. c. 14.*

Furent *Mareschaux de France*, Iean Clement, Guy de Leuis Seigneur de Mirepoix, Gautier de Nemours, Ferry Pasté, Renaud de Pressigny, Guillaume de Beaumont, Raoul d'Estrées, & Lancelot de S. Maard. *Du Tillet.*

Pierre fut *grand Chambellan* du mesme Roy, & est enterré à S. Denys à ses pieds. Furent *grands Chambriers* souz le regne de Loüis VIII. & le sien, Iean de Nantueil, Gautier de Ioigny, Geruais Tristan, Barthelemy de Roye, Iean de Beaumont; Alfonse Comte d'Eu. *Ioinuille.*

L'Office de *grand Bouteiller* fut tenu par Robert de Courtenay, & Iean d'Acre, qui estoit petit fils du Roy Iean d'Acre, & attouchoit LOVIS de parenté. Fut *Admiral*, Florent de Varennes. *Du Tillet.*

Furent *grands Panetiers* Hugues d'Ateis, Geoffroy de la Chappelle; Estienne & Iean, dont les surnoms ne sont exprimez par les tiltres.

Plusieurs autheurs ont descrit la vie & les gestes du Roy S. LOVIS, mesmement Iean, Sire de Ioinuille, vertueux Cheualier, qui eut l'honneur d'estre son familier, & l'vn de ses principaux Conseillers. Par l'espace de vingt & deux ans il fut à son seruice, & l'accompagna en la plus part de ses guerres & hautes entreprises; mesmement en celles d'Outre-mer. Claude Menard Lieutenant en la Preuosté d'Angers, a mis en lumiere l'Histoire d'iceluy, auec des curieuses obseruations. Pierre Pithou a aussi donné au public l'Histoire, que Guillaume de Nangis, Religieux de S. Denys en France, a dressée sur le mesme suiet; & depuis peu de temps ont pareillement esté publiées celles de Geoffroy de Beaujeu, de l'Ordre des freres Prescheurs, Confesseur de ce pieux Roy, & de Guillaume de Chartres du mesme Ordre son Chapellain. Iean Gerson & Claude Despense fameux Docteurs en Theologie dans l'Vniuersité de Paris, ont fait deux Sermons en la recommandation de ce Roy; & Christophle de Longueil vne elegante Oraison Latine. Comme aussi Iean Bertaud Euesque de Sées en Normandie vne Hymne en vers François. Nous ne deuons obmettre en ce lieu vne tres-excellente Ode Pindarique Latine, que le Pape Vrbain VIII. à present heureusement seant, a aussi escrite sur vn si digne suiet: Mais plus amplement que tous, Pierre Mathieu Historiographe du Roy, l'a traicté de nos iours, en vne Histoire particuliere.

## *ENFANS DV ROY S. LOVIS ET DE* MARGVERITE DE PROVENCE *sa femme.*

14. LOVIS DE FRANCE mourut en ieunesse. Il aura son Eloge en suite de celuy du Roy son pere.

54. PHILIPPES III. du nom Roy DE FRANCE, surnommé le Hardy, continua la posterité.

14. IEAN DE FRANCE Comte de Neuers & de Valois, eut le surnom de *Tristan*, par ce que la Royne Marguerite de Prouence sa mere accoucha de luy en la ville de Damiette en Egypte, l'an MIL DEVX CENS CINQVANTE, lors de la triste captiuité du Roy S. Loüis son mary entre les mains des Infideles.

*Sa naissance.* 1250.

VALOIS FRANCE. Semé de France a la bordure de gueulles.

FRANCE.

(An de IESVS CHR.) 1268.

En l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE-HVICT, au mois de Mars, le mesme Roy son pere luy bailla en appanage le Comté de Valois, auec les villes de Crespy, la Ferté-Milon, Villiers-col-de Rets, la Forest de Rets & Pierrefons; à la charge du retour defaillant hoirs masles, & de faire hommage deu à l'Euesque de Soissons, qui deslors seroit tenu payer le giste au Roy. Lequel en outre par lettres de l'an mil deux cens soixante-dix, donna encores au Prince IEAN deux mil liures de rente.

BOVRGONGNE NEVERS. Bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueulles. Party de VALOIS.

*Son mariage.* 1265.

Quelque temps auparauant, & au mois de Iuin de l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE CINQ (autres disent sept ans auparauant) le mariage de ce Prince fut traicté auec IOLAND DE BOVRGONGNE, fille aisnée d'Eudes de Bourgongne, & de Mahauld de Bourbon Comtesse de Neuers; à cause de laquelle alliance IEAN DE FRANCE prit le tiltre & qualité de Comte de Neuers, & est ainsi qualifié au second Testament du mesme Roy S. LOVIS. B

*Nangius.*

*Ioinuille.*

*Du Tillet.*

*Au Tresor des Tiltres de Fr. Layette Niuernois.*

*Guy Coquille en l'Hist. de Niuernois.*

*Sa mort* 1270.

Ce Comte fut auec le Roy son pere au second voyage d'Outremer, & se trouua au siege de Thunes en Afrique; où estant attaint de maladie contagieuse, comme plusieurs autres, il mourut sans laisser enfans, le troisiesme iour d'Aoust, l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE-DIX, estant aagé de vingt ans, ainsi qu'escrit Geofroy de Beaulieu, en l'Histoire qu'il a faite du mesme Roy, autheur plus croyable en cela, que n'est celuy d'vne Chronique manuscrite, laquelle porte, qu'il mourut en vne bataille gaignée sur les Sarrazins. On ne doit adiouster plus de foy à ceux, qui (suiuant peut-estre quelque Romant) escriuent, que ce ieune Prince espousa la fille de Maladius Roy de Tarse, qu'il vainquit en duel & luy sauua la vie, à condition d'embrasser la Foy Chrestienne, & qu'il luy quittast son Royaume. Ce Comte de Neuers fut inhumé à S. Denys en France.

*Iac. Meier. aux Annal. de Flandres.*

*G. Coquille.*

La Comtesse Ioland sa vefue espousa en secondes nopces Robert dit de Bethune, fils aisné de Guy Comte de Flandres. Elle mourut le deuxiesme iour de Iuin MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS, 1280. & fut enseuelie à Neuers, premierement dans l'Eglise de S. François, lors bastie hors des murs de la ville, qui de present est appellée la chaussée aux Cordeliers. Mais les bastimens ayant esté ruinez par l'iniure des guerres, & le Monastere transferée dans la ville, la sepulture de marbre noir d'Ioland, y fut aussi transferée qui se void au chœur de la mesme Eglise des Cordeliers deuant le grand autel. C

ALENÇON FRANCE. Semé de France, à la bordure de gueulles.

DE CHASTILLON. De gueulles à trois pals de vair au chef d'or. Party d'ALENÇON FRANCE; comme cy dessus.

14. PIERRE DE FRANCE Comte d'Alençon, de Chartres, du Perche & de Blois, Sire d'Auesnes & de Guise, eut du Roy S. Loüis son pere, en don & appanage, les villes & chasteaux de Mortagne, Manues, Bellesme, la Perriere auec les forests & dependances, tant en fief que domaine & tout ce qu'il auoit aux Comtez du Perche & d'Alençon & à Essay, auec les forests & droits, & la grande Iustice, qu'on appelloit plait d'espée, ce qui fut accordé par lettres du mois de Mars, mil deux cens soixante huict, don qui fut confirmé par le Testament du mesme Roy, & par lettres du Roy Philippes le Hardy, frere de PIERRE, datées du mois d'Octobre, mil deux cens soixante dix-sept; declarant par icelles, que les fiefs de S. Siluain & de Haute-riue sont dependans du Comté d'Alençon. 1268.

PIERRE accompagna le Roy son pere au dernier voyage 1270.

*Ans de Iesvs Chr.* 1270.

d'Outre-mer, & fut en telle estime enuers le mesme Roy Philippes son frere, que par vne Ordonnance faite au camp prés de Carthage, le Ieudy apres la feste de S. Remy, que l'on comptoit mil deux cens soixante-dix, il declara & voulut, que s'il venoit à deceder auant que son fils aisné Loüis, ou vn autre de ses enfans eust quatorze ans accomplis, ce Comte d'Alençon eust la garde du Royaume de France, & en fust le principal tuteur & defenseur; iusques à ce qu'il eust attaint l'aage de quatorze ans, luy donnant pour conseil Eudes Archeuesque de Roüen, Estienne Euesque de Paris, Eudes Euesque de Bayeux, Philippes Euesque d'Eureux, Mathieu Abbé de S. Denys, Simon Seigneur de Nesle & autres; Ordonnance confirmée par vne autre faite à Paris au mois de Decembre de l'année suiuante. Par laquelle il voulut & ordonna, qu'il eust pour conseil aux affaires du Royaume, Iean Comte de Blois de la Maison de Chastillon, lequel s'il suruiuoit encores à PIERRE, pendant le bas aage des enfans de Philippes, le mesme Comte de Blois fust le principal tuteur & defenseur du Royaume & de ses enfans, qui est ce qu'on a depuis appellé Regent du Royaume. Par ceste derniere Ordonnance furent encores establis pour Conseillers du Prince, Guy & Eudes Euesques de Langres & de Bayeux, Mathieu Abbé de S. Denys & autres Ecclesiastiques; & outre, Iean d'Acre Bouteiller de France, Erard Sire de Valery Chambrier de France, Simon Sire de Nesle & autres.

*FRANCE. Gilles Bry Sieur de la Clergerie en l'Hist. d'Alençon. A. du Chesne en l'Hist. de Chastillon. Au Tresor des Chartes de France.*

1271.

B

Cela n'empescha pas que quelques années apres ces deux freres n'entrassent en different. Car sur la plainte faite par PIERRE, que les gens du Roy Philippes vouloient railler les Iuifs de ses Comtez d'Alençon & du Perche, & sur la remonstrance que firent les mesmes gens du Roy, que quand il entra en possession de ces deux Comtez, il auoit chassé les Iuifs de tous ses fiefs, & partant renoncé à son droit; ce qui fut par luy dénié; par Arrest la Cour du Roy ordonna, que ces Iuifs seroient rendus à son frere, & ceux qui estoient venus demeurer és terres de sa Majesté luy appartiendroient. De ce furent expediées lettres à Paris, le quatorziesme de Ianuier, mil deux cens quatre-vingts deux.

*Histoire d'Alençon.*

C

1282.

Par autre Arrest aussi donné à Paris en Iuin, l'an mil deux cens quatre-vingts sur la contention & debat, qui estoit entre le mesme PIERRE Comte d'Alençon d'vne part, & l'Abbé & Conuent de Bernay d'autre, pretendant, qu'il auoit esté fondé par les Comtes d'Alençon ses predecesseurs, & qu'il estoit situé dans les limites du Comté; & l'Abbé soustenant au contraire, que ceste Abbaye auoit esté fondée par Richard Duc de Normandie & Iudith sa femme; consequemment qu'il deuoit estre en la garde & protection du Roy, il fut ainsi iugé.

*Inuent. des Tiltr. de la Mais. d'Alençon.*

1283.

Depuis & en l'an mil deux cens quatre-vingts trois, Charles Prince de Salerne ayant esté enuoyé en France par Charles I. du nom Roy de Sicile son pere, pour auoir du secours, s'en retournant peu apres en l'Apoüille, le mesme PIERRE Comte d'Alençon fut vn de ceux qui l'accompagnerent auec Robert Comte d'Artois, les Comtes de Bolongne, de Dammartin, de Bourgongne & plusieurs autres Seigneurs; Et pendant ce seiour le Roy Charles faisant vn voyage à Rome, laissa pour gouuerner son Royaume, auec le Prince de Salerne son fils, ce Comte PIERRE son neueu, qui mourut bien-tost apres au mesme lieu, en l'an MIL DEVX CENS QVATRE-

*G. Nangius in vita Philippi, & in Chron. MS.*

*Sa mort* 1283.

Ans de Iesvs Chr. 1282.

Or pour satisfaire à deux mil liures de rente, que PIERRE France estoit obligé d'asseoir à IEANNE son espouse en doüaire, il luy bailla sa Maison de Manues au Perche, auec quatre cens liures de rente, & seize cens liures au Tresor du Temple sur deux mil liures, que le Roy S. Loüis son pere luy auoit données, & ce par lettres données à Paris, la veille de la Magdelene, mil deux cens quatre-vingts deux.

Au Tresor des Tiltres de Fr.

1286. En suite dequoy par contract passé à Paris au mois de Iuillet, mil deux cens quatre-vingts six, ceste Comtesse vendit & transporta sa ville & Comté de Chartres au Roy Philippes le Bel, & ce qu'elle auoit à Bonneual, pour le prix & somme de trois mil liures de rente, à prendre tous les ans au Temple à Paris, & pour cinq mil liures d'vne debte, en laquelle elle luy estoit obligée.

Au mesme lieu; Layette, Chartres 1. 5.

B

1289. D'ailleurs elle transporta la Seigneurie d'Auesnes à Hugues de Chastillon Comte de S. Paul son cousin, en eschange de neuf mil liures de rente aussi sur le Temple.

Pour monument de son zele & de sa pieté, elle fit bastir quatorze cellules dedans le grand Cloistre du Monastere des Chartreux de Paris, pour loger quatorze Religieux; l'entretien & nourriture desquels elle assigna sur vnze-vingts liures tournois de rente annuelle, à prendre sur la somme de trois mil liures, qu'elle auoit sur le Tresor du Roy au Temple: & en bailla ses lettres passées à Vvincestre en la maison de l'Euesque de Paris, au dessus du village de Gentilly, de l'an mil deux cens quatre vingts dix.

I. du Brueil aux Antiquit. de Paris l. 2.

1290.

1291. Bien-tost apres elle fit son Testament, le Dimanche, iour de la feste de S. Iulien, l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS VNZE; par lequel elle donna à sa belle sœur Blanche de France, fille du Roy S. Loüis, cinq cens liures à prendre chacun an, tant qu'elle viuroit, dessus la rente qu'elle auoit au Temple; & outre luy legua sa maison d'Osteriche pour le cours de sa vie; voulant, qu'apres son decés, elle demeurast au Roy & à ses successeurs. Elle laissa aussi diuerses sommes de deniers aux Eglises & pauures de ses Seigneuries de Chartres, Bonneual, Champrond, Chasteaudun & autres lieux en grand nombre, & fit ressentir sa charité iointe à sa liberalité à plusieurs Hospitaux, Monasteres & Colleges de pauures enfans, laissant d'ailleurs dequoy bastir & doter vn hostel Dieu à Guise; Bref elle fit tant de legs, qu'ils se montoient à plus de six-vingt mil liures, qui estoit vne somme tres-grande pour ce temps-là, & vn tesmoignage de ses grandes richesses. Elle ordonna pour executeurs de ce sien Testament, Pierre Euesque d'Orleans, Raoul de Clermont Sire de Nesle, Connestable de France, Iean Sire de Harcour, Mathieu Sire de Montmorency, Chambellan de France, Pierre Sire de Chambli & autres.

Hist. de Chastillon.

C

Par vne lettre particuliere du mesme an, elle ordonna plus de quinze mil liures, pour enuoyer des Cheualiers au secours de la Terre-Saincte. En fin ceste pieuse Princesse estant aagée d'enuiron trente huict ans, mourut le vingt-neufiesme iour de Ianuier, l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS VNZE, ou suiuant la supputation d'à present, mil deux cens quatre-vingts douze. Par son Testament elle ordonna, que si elle mouroit entre Paris & Chartres, son corps seroit enterré dans l'Eglise des freres Mineurs de Paris, & son cœur dans celle des freres Prescheurs de ce mesme lieu; & si elle mouroit au de là de Chartres, en son Abbaye de la

Io. Paris mon. S. Victoris, in memor. Hist. MS.

1291.

Lib. obit Carthusiensium Paris.

Guiche prés Blois, auprés de ses pere & mere, qui fut le lieu où elle fut enterrée.

*Ans de Iesvs Chr.*

Encore que plusieurs [a] ayent escrit, que de son mariage auec PIERRE DE FRANCE sortit vne fille nommée Mahaud d'Alençon, mariée auec Hugues de Chastillon; neantmoins il appert par plusieurs tiltres, & par les Histoires de Guillaume de Nangis & Iean de Paris Chanoine de S. Victor, [b] que leur conionction ne fut bienheurée d'aucune lignée, soit masculine ou autre. Par ainsi la succession de Ieanne Comtesse de Blois & de Chartres, escheut à Hugues de Chastillon Comte de S. Paul, à Guy & Iaques de Sainct Paul ses freres, & à Gaucher de Chastillon Seigneur de Crecy leur cousin.

*[a] Cl. Paradin aux Alliances Geneal. Pont Heuterus aux Geneal. de Fl. Bellefor aux Annal. de Fr. l. 4.*

*[b] En leurs Histoires MS.*

B

Tant y a qu'encores qu'elle ayt esté de son temps, l'vne des plus riches & opulentes Princesses de France, & honorée de hautes & releuées qualitez, comme sont celles de niece & belle sœur de plusieurs Roys & Roynes, tante de Roy, & femme de fils de Roy, elle acquit encore par sa pieuse vie ce glorieux eloge, que luy donne vn ancien autheur, *Que sa mort fut deuote, precieuse deuant Dieu, & continuellement recommandable en la memoire de plusieurs.*

*Io. Parisien. S. Victoris.*

P. Mathieu en l'Histoire de S. Loüis escrit, que son mary le Comte PIERRE d'Alençon, duquel nous parlons, a esté Chef de la Branche des Comtes d'Alençon; en quoy il n'a esté bien informé de la Genealogie de la Maison de France; pour ce que ces Comtes procedent du Prince Charles de Valois, frere puisné de Philippes VI. du nom, dit de Valois Roy de France, tous deux enfans de Charles de France Comte de Valois & d'Alençon.

*Liu. 4.*

C

Cl. Paradin s'est aussi mespris, en ce qu'il a chargé la bordure des Armes de PIERRE, de huict bezans; Car on void par les seaux, & par des anciennes peintures, que ceste bordure estoit simple sans estre chargée; Lesquelles Armes il est vray-semblable que PIERRE prit apres le decés de Iean de France Comte de Neuers son frere: & ne fut la bordure chargée, que par les autres Comtes d'Alençon, sortis de la Branche de Valois.

*Aux Alliances Genealogiques.*

14. ROBERT DE FRANCE Comte de CLERMONT & Seigneur DE BOVRBON, duquel est issuë la Royale Branche DE BOVRBON, qui sera déduite aux quinziesme & seiziesme Liures de ceste Histoire.

14. BLANCHE DE FRANCE nasquit en l'an MIL DEVX CENS QVARANTE, comme escrit Guillaume de Nangis en l'Histoire du Roy S. Loüis. Mais il y a grande apparence d'estimer, qu'elle mourut en ieunesse, & que le Roy eut vne autre fille du mesme nom de Blanche (dont sera faite mention cy-apres) laquelle estoit moins aagée qu'Isabeau de France Royne de Nauarre; comme l'on peut presumer, de ce qu'Isabeau fut mariée la premiere; & de fait le iudicieux Pierre Pithou en sa Genealogie des Comtes de Champagne dit, ceste mesme Princesse Isabeau auoit esté fille aisnée du Roy S. Loüis: c'est à dire qu'elle seroit deuenuë aisnée, apres la mort de BLANCHE sa sœur, de laquelle nous parlons. Neanmoins du Tillet ne fait mention que d'vne Princesse du nom de Blanche, qu'il fait fille aisnée, & adiouste, qu'elle espousa le Prince Ferdinand de Castille.

*Sa naissance. 1240.*

*Ans de* IESVS CHR.

FRANCE.

1241.

NAVARRE.

De gueulles à l'escarboucle pommettée d'or.

Autres disent ; de gueulles à doubles chaisnes d'or, qui remplissent l'escu en sautoir & en orle. Party de FRANCE.

*Sō mariage.* 1255.

14. ISABEL DE FRANCE Royne de Nauarre, nasquit le second iour de Mars, l'an MIL DEVX CENS QVARANTE VN. ª Son mariage fut conclu en l'an MIL DEVX CENS CINQVANTE CINQ, auec THIBAVT II. Roy DE NAVARRE, Comte Palatin de Champagne & de Brie, surnommé le Ieune, fils aisné du Roy Thibaud I. Le Royaume de Nauarre vint en la Maison de Champagne par le mariage contracté entre Blanche de Nauarre, sœur & presomptiue heritiere du Roy Sance, surnommé le Fort, & Thibaud III. Comte Palatin de Troyes ou de Champagne & de Brie, qui fut pere du Roy susmentionné Thibaud IV. du nom, aussi Comte de Champagne, surnommé le Posthume & le Grand, & premier du nom Roy de Nauarre. Il fut chef & conducteur de plusieurs Princes & grands Seigneurs François, au voyage d'Outre-mer en la Terre-Saincte, contre les Infideles, fait en l'an mil deux cens trente-huict, dix ans auparauant celuy du Roy S. Loüis, & mourant en l'an mil deux cens cinquante quatre, eut pour successeur à son Royaume & à ses Comtez, ce Roy Thibaud II. du nom, son fils aisné, mary d'ISABEL DE FRANCE. Dautant qu'il estoit seulement aagé de quinze ans, lors de la succession escheuë, la Royne Marguerite de Bourbon sa mere, troisiesme femme du Roy Thibaud I. fut ordonnée Regente de Nauarre, & fit couronner ce sien fils dans la grande Eglise de Pampelonne, en la mesme année mil deux cens cinquante-quatre.

ª *G. Nangius.*

B

Le mariage de THIBAVD estant fait, il s'achemina en son Royaume de Nauarre, où il y auoit du trouble, & y emmena auec luy la Princesse sa nouuelle espouse. Puis ayant fait paix auec les Roys d'Arragon Iacques I. & de Castille Alfonse X. il s'en reuint en France auec la Royne sa femme, faisant sa plus ordinaire demeure en la ville de Prouins en Champagne, où il fonda le Monastere des Iacobins. Il eut guerre pour les limites de Champagne auec le Comte de Chalon & son fils le Comte de Bourgongne, que le Roy S. Loüis son beau-pere pacifia. Auec lequel il se croisa & l'accompagna outre-mer au voyage d'Afrique. D'où retournant il mourut à Trapes en Sicile, sans enfans legitimes, le cinquiesme iour de Decembre MIL DEVX CENS SOIXANTE-DIX, & fut son corps porté dans l'Eglise des Cordeliers de Prouins. La Royne Isabel sa vefue ne le suruesquit long-temps. Car retournant aussi de ce voyage d'Outre-mer, elle deceda à Hieres en Prouence prés Marseille, le vingtseptiesme iour d'Auril, l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE VNZE. On la mit en sepulture au Monastere de Bara en France, comme recite Camaloa de Mondragon autheur Espagnol. Mais Guillaume de Nangis plus croyable, dit qu'elle gist aussi à Prouins prés son mary, & ne laissa aucune lignée. Thibaud eut pour successeur en ses Estats Henry son frere puisné, Comte de Rosnay, qui estoit aussi allié à la maison de France.

*Histoire de Nauarre.*

*Ioinuille.*

*Nangis.*

C

*A. Fauin en l'Hist. de Nauarre.*

1270.

*Genealogie de Champagne.*

1271.

*Sa naissance.* 1252.

1266.

14. BLANCHE DE FRANCE Princesse de Castille, nasquit à Iaphe en Syrie, l'an MIL DEVX CENS CINQVANTE DEVX, non pas huict ans auparauant, comme aucuns escriuent. En l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE SIX, la veille de la feste de S. Michel, son mariage fut traicté auec FERDINAND Prince DE CASTILLE, surnommé *de la Cerde*, qui estoit fils aisné d'Al-

*Nangius.*

*Estienne de Garibai.*

*Au Tres. des tilt. de Fr. Layette dispense de mar. des Reys.*

CASTILLE. De gueulles au Chasteau d'or, escartelé de LEON, qui est d'argent au Lyon de pourpre. Party de FRANCE.

fonse X. Roy de Castille (appellé *le Sage & l'Astrologue* esleu Roy des Romains à la faueur des François) & d'Ioland d'Arragon sa femme, apres la dispense obtenuë du Pape Vrbain IV. à cause qu'ils estoient parens au troisiesme degré de consanguinité, la Bulle dattée du mois de Ianuier, l'an deuxiesme de son Pontificat. Le Roy S. Loüis bailla la somme de cent mil liures en dot à sa fille, & fut le mariage consommé & solemnisé en l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE-NEVF à Burgos en Castille, & assisterent à la ceremonie plusieurs Roys & fils de Roys.

*Ans de IESVS CHR.*

Ferdinand ne fut long-temps en mariage: Car apres s'estre genereusement porté en la defense du Roy son pere, & en la guerre contre les Maures, il deceda à Ville-royale au mois d'Aoust, en l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE QVINZE (non pas selon quelques autheurs) trois ans auparauant; delaissant de BLANCHE DE FRANCHE, Alfonse & Ferdinand ses fils, qui prirent le nom d'Espagne. Mais le Roy Alfonse X. leur ayeul, lequel les suruesquit, priua l'aisné d'iceux son petit fils de sa succession, instituant heritier Sance IV. son fils puisné, qui de fait vsurpa sur son neueu Alfonse, les Royaumes de Castille & de Leon; encore que depuis le pere eust retracté ceste institution, pour le grand suiet que luy en donna Sance, comme nous dirons.

*Io. Mariana de reb. Hisp. l. 4. c. 1.*

*Nangius.*

1275.

Or la Princesse BLANCHE estant mal traictée en Espagne, le Roy Philippes le Hardy son frere y enuoya Iean d'Acre, fils de Iean Roy de Hierusalem & d'Acre, afin d'induire Alfonse X. de rendre la dot à la Princesse sa bru, & de conseruer ses Royaumes aux Princes fils d'icelle: ou pour le moins permettre, qu'elle & eux se retirassent en France. Tout ce qu'il peut obtenir fut, d'emmener auec luy BLANCHE, & non pas ses enfans. Arriué qu'elle fut en ce Royaume, bien tost apres elle se rendit Religieuse dans le Conuent des Cordelieres S. Marcel lez-Paris.

1275.

*G. Nangius.*

B

Aucuns Historiens Espagnols escriuent, que le Roy S. Loüis son pere faisant le mariage d'elle & du Prince Ferdinand, composa des pretensions, qu'il auoit sur les mesmes Royaumes de Castille & de Leon, à luy appartenans du chef de la Royne Blanche sa mere, comme nous auons dit. Mais il est bien certain, qu'Alfonse X. par son Testament qu'il fit le vingtiesme iour d'Auril de l'Ære, mil trois cens vingt-deux declara; Qu'encore que par la loy d'Espagne les Royaumes de Castille & autres, iusques au nombre de huict (dont il portoit le tiltre) deussent venir à l'aisné fils, & ce faisant appartenit à Ferdinand son aisné: Toutesfois qu'estant mort auant luy, il auoit declaré qu'il vouloit, que Sance son deuxiesme fils succedast, comme plus proche que les enfans de Ferdinand. Mais que depuis le mesme Sance estant deuenu cruel contre luy, pour auoir fait reuolter ses suiets, & l'auoir despoüillé de ses Estats, il auoit maudit luy & sa posterité; & adiouste, Que n'ayant peu auoir secours des Princes ses alliez, il fut contraint d'auoir recours au Roy d'Afrique, lequel vint en personne le secourir & le restablir en quelques villes de son Estat. Partant qu'il nomme ses petits enfans, fils de Ferdinand, ses heritiers l'vn apres l'autre, l'aisné, qui estoit Alfonse, Roy de ses Royaumes, & le deuxiesme apres luy. *Et au cas qu'ils mourussent sans enfans, il donne ses Royaumes au Roy de France Philippes* (frere de BLANCHE) *qui vient en droicte ligne d'vn Roy d'Espagne, comme luy testateur: à la charge toutesfois que ses Royaumes seroient vnis insepa-*

*Au Tresor des tit. de Fr. Layette Castille, n. 31. & 32.*

C

An de IESVS CHR. FRANCE.

*rablement à celuy de France.* Pour l'execution de sa volonté, il nomme le Pape & le Roy de France. Ce Testament est au Tresor des tiltres de la Couronne de France, & est confirmé par vn autre du 22. Ianuier de la mesme æra. L'vn & l'autre se trouuent d'ailleurs imprimez en langue Espagnole dans la Chronique du mesme Roy Alfonse X. publiée à Valladolit en Espagne, en l'an 1554. Et non sans raison est exprimé par ce Testament, & par l'Histoire de Nangis, le Roy de France auoit droit au Royaume de Castille. Car au Tresor des tiltres de France, on void iusques à neuf lettres de mesme teneur, de plusieurs Seigneurs Castillans au Roy de France LOVIS VIII. pere de S. Loüis, & à la Royne Blanche sa femme, par lesquelles ils declarent le fils des mesme Roy & Royne pour leur Roy, & qu'ils le tiennent pour tel, offrans de le seruir; adioustans, que le Roy de Castille & de Tolede Alfonse (c'estoit le neufiesme du nom) par sa derniere volonté ordonna, que si son fils Henry venoit à deceder sans enfans, le fils des mesme Roy & Royne de France luy deuoit succeder par droit hereditaire, les supplians de leur enuoyer leur Roy, & qu'ils le seroient bien obeir. Aussi est-il certain, que la lignée des anciens Roys de Castille estant finie en cét Henry, sa sœur Blanche Royne de France, auoit plus de droit au Royaume Castillan, que non pas le Prince Ferdinand Roy de Leon leur cousin, qui s'en empara, & qui fut pere du Roy Alfonse X. susmentionné.

*Io. Mariana de reb Hisp.*

*Au Tresor de Fr. Layette Castille 1.*

B

1284. Le Roy de France Philippes III. par son dernier Testament delaissa à la Princesse BLANCHE sa sœur, la somme de quatre mil liures à prendre chacun an sur le Tresor au Temple à Paris, sa vie durant, au cas qu'elle ne peust recouurer son doüaire d'Espagne.

*Au Tresor de Fr. Layette Testamens des Roys. &c.*

1290. Depuis & au mois de Iuillet, mil deux cens quatre-vingts dix, se passa en la ville de Lyon vn traité entre le Roy de France Philippes IV. dit le Bel, tant en son nom, que pour Alfonse & Ferdinand de Castille ses cousins d'vne part, & le mesme Roy de Castille Sance leur oncle d'autre; sur le different, qui estoit entre eux, pour la succession au Royaume de Castille & les terres, qui appartenoient au Roy Alfonse X. que tenoit lors Sance, & ausquelles Philippes pretendoit auoir droit par la succession de ses ayeuls & ayeule; & sur ce que Sance refusoit de payer à BLANCHE DE FRANCE son doüaire; par lequel traité fut conuenu; Que Sance bailleroit à ses neueux le Royaume de Murcie, & la Seigneurie de Ville-Royale, & autres Terres & Seigneuries, & qu'il leur assigneroit quarante milices en terres, aux lieux proches de ce Royaume & de la mesme Seigneurie, toutes lesquelles choses retourneroient au Royaume de Castille, en cas que ses neueux decedassent sans enfans: & aduenant, que luy mourust aussi sans enfans masles ou femelles de Marie sa femme, ou d'autre, qu'il pourroit auoir, Alfonse ou ses enfans luy succederoient au Royaume de Castille. En ce mesme traité il y a des articles de mutuel secours & conuentions de mariage, d'entre le Prince Alfonse fils aisné de BLANCHE, & la Princesse Isabel, fille du mesme Roy Sance. Il fut aussi conuenu, que les enfans de Ferdinand l'aisné, & de BLANCHE, ne porteroient point les Armes des Roys de Castille, qu'auec marque de distinction. De fait ces deux Princes les porterent escartellées de celles de France, qu'ils mirent au premier quartier; au deux & troisiesme de Castille, & au quatriesme de Leon. On void cela par des

*Au Tres. de Fr. Layette Castille t. 22.*

C

FRANCE.

anciens seaux des Princes, de ceste Maison, dont l'vn qui est au bas de certaines lettres du deuxiesme iour de Nouembre mil trois cens cinquante-vn, est par deuers nous.

*Ans de IESVS CHR.*

Alfonse, fils de BLANCHE, prit qualité de Roy de Castille en diuers actes: laquelle neantmoins il fut contraint de laisser; & se retirer en France, où il espousa, selon aucuns, Mahaud Comtesse de Clermont: qu'vn Historien dit estre issuë du sang Royal. De ce mariage sortirent deux fils; L'aisné fut Loüis d'Espagne, dit de la Cerde, Prince des Isles Fortunées, de la fille duquel appellée Isabel de la Cerde, sont issus les Comtes & Ducs de Medina Celi en Espagne; le second des fils du Prince Alfonse, fut Charles d'Espagne Connestable de France, Comte d'Engoulesme, Seigneur de Benon en Aunis, & de Frontenay l'abatu en Poictou, qui mourut sans enfans pendant le regne du Roy Iean.

*Alfonso Lopez de Haro, in Nobiliario Genealog. d'España.*

B

Quant au Prince Ferdinand, qui estoit fils puisné de Ferdinand & de BLANCHE DE FRANCE, il fut pere de Marie d'Espagne, alliée par mariage és Maisons d'Eureux & d'Alençon, comme nous dirons en traitant l'Histoire de ces Maisons.

La Princesse de Castille BLANCHE, mourut le dix-septiesme iour du mois de Iuin, l'an MIL TROIS CENS VINGT, estant aagée d'enuiron soixante neuf ans, & eut sa sepulture en l'Eglise des Cordeliers à Paris, à main gauche du grand autel, où le Roy Philippes son frere luy fit esleuer vn tombeau de marbre blanc & noir.

*Sa mort 1320.*

BRABANT. De sable au Lyon d'or armé & lampassé de gueulles. Party de FRANCE.

*P. Dinam. I. Molanus. Fr. Haraus.*

14. MARGVERITE DE FRANCE espousa le Duc de BRABANT, comme escriuent Paradin, du Tillet, & Mathieu, sans le nommer. Vne Genealogie l'appelle IEAN premier du nom, qui estoit aussi Duc de Limbourg, Prince magnanime, lequel vainquit & tua en la bataille donnée à Vary prés Colongne, Henry III. dit Blondel Comte de Luxembourg, auec deux de ses freres, qui luy contestoient le Duché de Limbourg, le tiltre & Seigneurie qu'on donnoit au fils aisné de Brabant, viuant le pere. Et neantmoins les Historiens de Brabant ne font mention de ceste alliance de la Maison de France auec ce Duc Iean premier, ains seulement de celle de Flandres, qui est cy apres remarquée. Bien est-il vray, que le Genealogiste Henninges & autres autheurs donnent pour premiere femme à ce Duc Iean premier, Marguerite de France, laquelle, par erreur, ils font fille du Roy Philippes le Bel, & disent qu'elle mourut en mal d'enfant.

C

Mais nous auons remarqué au Tresor des chartes de France plusieurs anciens tiltres qui suffisent pour leuer ces doutes & font mention de ceste Princesse; entre autres vn de l'an mil deux cens cinquante-sept, par lequel Henry qualifié Duc de Lothier & de Brabant, & sa femme Alix (qui estoit Alix de Bourgongne) recognoissent auoir receu du Roy S. Loüis & de la Royne Marguerite sa femme, la somme de quinze mil liures, à cause du traité de mariage qui auoit esté conclud entre leur fils aisné Henry de Brabant, & MARGVERITE DE FRANCE, fille des mesmes Roy & Royne, promettans de rendre la somme, en cas que MARGVERITE decedast auant le mariage contracté. Or depuis ce temps Henry de Brabant ne desirant se marier; ains ayant pris vne sainte resolution de quitter le monde, il fit vœu de religion & pro-

*Au Tresor de Fr. Layette Brabant 1. 1.*

*1257.*

*Ans de Iesvs Chr.* 1269.

fession monastique à S. Estienne de Dijon, enuiron mil deux cens soixante-neuf; du date de laquelle année se trouue vn autre tiltre, par lequel IEAN Duc de Lorraine & de BRABANT (qui estoit frere puisné du Religieux Henry) declare, qu'en faisant le mariage de luy & de MARGVERITE fille du Roy Loüis, il a assigné en doüaire à ceste Princesse, les lieux de Furan & d'Ischa, qui doiuent valoir six mil liures de rente. Le Roy d'autre part donne à sa fille la somme de quinze mil liures receuë par le Duc Iean au mesme an, mil deux cens soixante-neuf: Ce qui doit faire croire, que le mariage fut consommé entre luy & la Princesse MARGVERITE DE FRANCE; mais il n'est point venu à nostre cognoissance, s'il en sortit lignée: & y a grande apparence, qu'il ne dura longuement, puis qu'on list aux Histoires de Brabant, que ce mesme Duc Iean I. enuiron l'an mil deux cens soixante treze, espousa Marguerite fille de Guy Comte de Flandres, de laquelle il eut plusieurs enfans: Il mourut l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS QVATORZE, & eut pour successeur au Duché Iean II. du nom son fils aisné.

FRANCE. *Au mesme lieu t. 2. tit. 3.*

1273.

*Haraus.*

1294.

14. AGNES DE FRANCE cinquiesme & derniere fille du Roy S. LOVIS espousa ROBERT Duc de BOVRGONGNE deuxiesme du nom, & de leur mariage sortit vne grande & heureuse posterité, qui se verra plus particulierement remarquée au liure XVIII. de ceste Histoire. Laquelle Branche de ces premiers Ducs de Bourgongne, prend origine d'vn fils puisné de ROBERT II. du nom, Roy de France, fils de Hugues Capet.

BOVRGONGNE. Bandé d'or & d'azur de six pieces à la Bordure de gueulles. Party de FRANCE.

*CLaude Paradin en son œuure des Alliances Genealogiques, obmet plusieurs Princes en la deduction de la Maison Royale, & au contraire fait mention d'autres qui n'en furent iamais. Entre ceux-là est vn Iaques qu'il qualifie Comte de Charolois, & l'adiouste aux enfans du Roy S. LOVIS, outre les cinq masles dont nous auons parlé: Mais ny les Tiltres, ny les anciennes Histoires ne parlent point du tout de ce Iaques: & d'ailleurs la Seigneurie Charolois estoit lors possedée par la Maison de Bourgongne. Par ainsi nous n'auons pas estimé le deuoir mettre entre les enfans de S. LOVIS.*

*Ceux-là se sont pareillement abusez, qui ont estimé, que le mesme Roy eut pour frere vn Prince appellé Iean, qui conquit, disent-ils, le Royaume d'Acre, & en fut couronné Roy, duquel sortirent (comme ils pretendent) les Vicomtes de Beaumont au pays du Maine. Car au contraire ce Roy d'Acre estoit sorty de l'ancienne Maison de Brienne en Champagne, & auoit espousé en secondes nopces Berengaire de Castille; comme nous apprenons de diuers anciens tiltres. Et ainsi ses enfans sortis de ce mariage furent parents des descendans de S. LOVIS, du costé maternel seulement. Mais ils n'estoient pas de la Tige Royale.*

# 14. LOVIS DE FRANCE
## *Fils aisné du Roy S. LOVIS.*

FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or, sans nombre, au lambel d'argent de trois pieces.

### CHAPITRE II.

*Sa naissance.* 1243.

CE Prince nasquit l'an MIL DEVX CENS QVARANTE TROIS, le vingt-quatriesme iour de Feurier, feste de S. Mathias; fut baptisé par Guillaume Euesque de Paris, & eut pour parain Odo ou Eudes III. du nom, surnommé Clement, Abbé de S. Denys en France, qui estoit fort aymé & l'vn des principaux Conseillers du Roy S. Loüis, & depuis fut esleu Archeuesque de Rouen. Le Roy pere du ieune Prince, & les peuples de France eurent d'autant plus de contentement & d'allegresse de ceste naissance, que neuf ans s'estoient escoulez depuis le mariage de S. Loüis, sans auoir eu que des filles de sa femme la Royne Marguerite de Prouence.

*G. Nangius in vita S. Lud.*

B

LOVIS fut accordé en mariage par traité du mois d'Aoust, MIL DEVX CENS CINQVANTE CINQ, auec Berengaire de Castille, fille d'Alfonse X. Roy de Castille, & d'Ioland d'Aragon sa femme: le mesme Roy, les Princes ses freres, les Prelats, Barons, & communautez de Castille auoient fait asseurance de la succession des Royaumes d'iceluy Alfonse à ceste Princesse au defaut d'enfans masles, & luy firent hommage d'iceux Royaumes, viuant le Roy Alfonse, le cinquiesme iour de May de la mesme année. La mesme Princesse Berengaire fut doüée de cinq mil liures de rente.

*Au Tresor des tiltres de Fr. coffre cotté 300*

*Du Tillet.*

1255.

*Sa mort* 1259.

Mais ce mariage ne sortit effect; d'autant que LOVIS mourut à Paris du viuant du Roy son pere, estant seulement âgé de seize ans, l'an MIL DEVX CENS CINQVANTE NEVF, & fut inhumé en l'Abbaye de Maubuisson, selon du Tillet. Mais Nangis dit que ce fut en celle de Royaumont; & adiouste, que lors de la pompe funebre, Henry III. Roy d'Angleterre, & les Barons de France & d'Angleterre, porterent sur leurs espaules le corps de ce ieune Prince, partie du chemin, depuis S. Denys iusques à Royaumont.

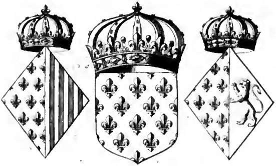
*Nangius in lib. de gestis S. Lud.*

C

Le Roy S. Loüis son pere fut touché d'vn si poignant regret de ceste mort, que le Pape Alexandre IV. estima l'en deuoir consoler par lettres, qu'il luy escriuit à ceste fin, en l'an mil deux cens soixante. Ainsi le Roy Philippes III. deuint aisné; & auec son frere Robert Comte de Clermont, continua l'heureuse lignée de ce grand & bien-heureux Monarque.

*Abr. Bzouius in Annal. Eccles.*

1260.



FRANCE
D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

ARRAGON
D'or à quatre pals de gueules.

BRABANT.
De sable au Lyon d'or.

# 14. PHILIPPES III. *du nom, Roy* DE FRANCE, *surnommé* LE HARDY.

## Chapitre III.

1270. LA vie de ce Roy toute martiale & guerriere, & ses hardies & courageuses entreprises, luy firent meriter le surnom de *Hardy*; Aussi fut-il salüé Roy dans les armées; & finit ses iours en vne expedition militaire.

Il prit naissance de la Royne Marguerite de Prouence, le dernier iour d'Auril, l'an MIL DEVX CENS QVARANTE CINQ. Auant qu'il paruint à la Couronne, le Roy S. Loüis son pere luy fit don de la ville d'Orleans & des Seigneuries de Clery, Chasteau-neuf, Loris en Gastinois, Montargis & autres villes.

*Sa naissance.* *G. Nangius.* 1265. *Tresor de Fr. Layette Appanages.*

C Peu de temps apres ce don, il accompagna le mesme Roy au second voyage d'Outre-mer en Afrique contre les Infideles; pendant lequel, apres la mort de ce bon Prince, PHILIPPES son fils & successeur ayant ioinct son armée auec celle de Charles Roy de Sicile & Comte d'Anjou son oncle, qui estoit arriué le iour mesme de la mort du Roy, ils vainquirent les Sarrazins en deux Iournées, l'vne sur terre & l'autre sur mer. Ainsi le Roy de Thunes voyant l'armée Chrestienne accreuë de la flotte de Sicile, & au contraire ses forces affoiblies, enuoya demander la paix aux Roys de France, de Sicile & de Nauarre, qui luy accorderent, aux conditions de leur payer vne somme notable d'argent, laisser viure en paix les Chrestiens auec l'exercice de leur religion aux lieux par eux habitez en Afrique; & que les marchans Chrestiens seroient exempts de payer aucun subside, rendans par ainsi le commerce libre. Vn ancien autheur adiouste, *Que le Roy de Thunes permit aux Chrestiens de faire bastir des monasteres en toutes les villes de son Royaume; que les freres Prescheurs & Mineurs & autres Religieux pourroient librement prescher la parole de Dieu,*

*Ioinuille.* *Nangius.* *Mar. Sanutus l. 3. part. 12. c. 10.*

FRANCE. *& que ce Roy Infidele n'empescheroit point ceux qui se voudroient faire baptiser.* Ans de IESVS CHR.

PHILIPPES s'en retournant de ce voyage prit son chemin par Rome, où il visita les Sepulchres des bien-heureux Apostres S. Pierre & S. Paul, le siege Apostolique vacant par le decés du Pape Clement IV. De là il vint en la ville de Virerbe, auec vne loüable inrention d'oster le schisme qui trauailloit l'Eglise, exhortanr les Cardinaux assemblez en ce lieu-la depuis deux ans, sans se pouuoir accorder sur l'élection d'vn souuerain Chef de l'Eglise, d'y proceder sincerement & en conscience.

*Du Pleix.* *Du Tillet E. de Meaux.*

Estant arriué en son Royaume, aagé qu'il estoit d'enuiron vingt-six ans, il prit les ornemens Royaux à Rheims, par le ministere de Milon de Bazoges Euesque de Soissons, le siege Archiepiscopal de Rheims vacant, & fut faire la ceremonie du sacre, l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE VNZE, le trentiesme iour d'Aoust, selon les Annales de France & l'Euesque de Meaux Iean du Tillet; Mais Nangis * escrit, que ce fut quinze iours auparauant, & lors de la feste de l'Assomption de la Saincte Vierge. 1271.

* *En sa Chronique.*

B

Il ne fut gueres en France, que le regret sensible par luy pris de la perte de la Royne sa premiere femme, decedée en chemin, ne fust augmenté par le surcroist de plusieurs autres afflictions domestiques & inquietudes d'esprit, dont il se veid assailly; mesmement celle aduenuë à cause de la mort de son fils aisné du premier lict, & pour le soupçon de ce triste accident tombé sur sa seconde femme.

Cependanr il fit prendre possession en son nom, par le Sieur de Cardonne Seneschal de Beziers & de Carcassonne, du Comté de Tolose, apres le decés de son oncle Alfonse & de la Comtesse Ieanne, femme d'iceluy, decedée sans enfans; & le reünit à la Couronne, suiuant le rraité de paix qui auoit esté fait du viuant du Comre Raimond auec le Roy S. Loüis.

*Catel l. 2. de l'Hist. de Tolose.*

C

Enuiron le temps de ceste reünion, Roger-Bernard Comre de Foix, qui trauailloit iniustement le Seigneur de Casaubon en Languedoc, & s'estoit rendu refractaire aux commandemens du Roy, ayant attiré sur luy le courroux & les armes de sa Majesté, ce fut à son dommage; par ce que PHILIPPES descendit en Languedoc auec son armée, mit les terres du Comte souz sa main, le fit arrester prisonnier, & le despoüilla de ses meilleures places. Neantmoins apres quelques temps de prison & qu'il eut recogneu sa faute, le Roy le reprit en grace, le mit en liberté & luy rendit son Comté. 1272.

*Nangius de gestis Philippi III.*

Edoüard I. Roy d'Angleterre, fils de Henry III. ayant depuis peu de temps esté couroñé, & desirant entretenir l'accord fait auec son pere, vint faire hommage au Roy PHILIPPES des Seigneuries, qu'il tenoit de luy en Guyenne, & fut recueilly auec vne magnificence Royale. Or dautant que Gaston de Moncade, Seigneur de Bearn auoit refusé à l'Anglois de luy rendre les deuoirs de vassal, comme le Bearn estant fief du Duché de Guienne, Edoüard entré à main armée dans son pays, l'arresta prisonnier. Toutesfois il remit la decision de leur different au iugement de PHILIPPES & du Parlement de France, qui condamnerent Gaston à faire hommage à l'Anglois. 1274.

*Thom. Valsingam.*

*Nangis.*

Mais les mouuemens qui suruindrent en Nauarre, eurent vne plus longue suite; sur ce qu'aucuns Nauarrois s'estant reuolrez contre leur Royne Ieanne Comtesse de Champagne, fille du Roy Henry I. PHILIPPES creut estre d'autant plustost obligé de la proteger, & prẽdre en main sa cause, que ceste Princesse l'attouchoit de parenté fort proche. Elle auoit encore sa mere la Royne doüairiere de Nauarre, Blanche d'Artois, 1275.

*A. Fauin en l'Hist. de Nauarre.*

laquelle

*Ans de* IESVS CHR. 1275. laquelle craignant la perte de ce Royaume, enuié par ses voisins, les Roys de Castille & d'Arragon, & redoutant leurs entreprises, estant à Orleans au mois de May, l'an mil deux cens soixante quinze, elle fit deux conuentions, par lesquelles ceste Princesse bailla la garde & Regence du Royaume Nauarrois à PHILIPPES son cousin, pour le defendre. Outre ce fut arresté, que Ieanne heritiere de Nauarre, fille de Blanche, seroit souz le bail d'iceluy, pour raison des Comtez de Champagne & de Brie; consentant la Princesse, que l'vn des deux aisnez fils du Roy PHILIPPES, espousast ceste riche heritiere. Et pour les frais qu'il feroit, la Royne doüairiere luy obligea la Chastellenie de Prouins, pour en ioüir tant qu'il fust remboursé de ce qu'il auroit mis pour la conseruation du Royaume. FRANCE. *Tresor de Fr. Layette Chã pagne 7. & 34. & Angleterre 3. & 17.*

Suiuant ces traitez, le Roy enuoya vne armée en Nauarre, ordonna du gouuernement, pourueut aux places d'iceluy, donna la paix & la seureté à cét Estat, & de la terreur à ses voisins, mesmement au Roy de Castille Alfonse XI.

B Ce Prince pour confirmer la resignation de ses Couronnes, qu'il auoit faite à Sance, son fils puisné, le fit encore declarer Roy par les Estats assemblez à Segouie; dequoy le Roy PHILIPPES fut tellement irrité, qu'il resolut d'en auoir la raison, à cause que ceste resignation auoit esté faite au preiudice de ses neueux les Princes Alfonse & Ferdinand enfans 1276. du fils aisné du Roy Alfonse, & de Blanche de France. Auparauant il enuoya dénoncer la guerre au Castillan, puis marcha auec vne puissante armée iusques au pays de Bearn; où il fut contraint de s'arrester, tant pour l'incommodité du temps, l'hyuer approchant, qui rendoit les passages inaccessibles, que pour ce qu'il y auoit faute de viures. *Vignier.* *Nangius.*

Mais il fit entrer partie de son armée en Nauarre, souz la conduire de Robert II. Comte d'Artois, assisté d'Imbert de Beaujeu Connestable de France, du Comte de Foix & de Gaston de Moncade Seigneur de Bearn. Apres auoir batu & assiegé la ville de Pampelonne capitale du Royaume, ils la prinrent de force, punirent les rebelles, & donnerent la fuite aux autres, qui se retirerent hors du Royaume, lequel par ce moyen fut remis en paix souz l'obeissance du Roy de France son Regent.

Cét heureux succés causa de l'estonnement au Roy de Castille, qui craignit que ceste tempeste allast fondre sur son Estat; De sorte que pour 1279. gaigner le temps, il demanda à parlementer auec le Prince d'Artois: mais leur conference fut inutile, & depuis les troubles de Nauarre s'estant ral- C lumez; & les Roys d'Arragon & de Castille continuans leur mauuais dessein de la conqueste d'icelle, pretendans, sans fondement valable, y auoir droit, derechef le Roy de France s'approcha de la frontiere d'Espagne; & fut accordée vne entreueuë & abouchement de luy & du Roy de Castille 1280. Alfonse, à Bayonne; En ceste entreueuë le Castillan promit de donner le Royaume de Iaën à son petit fils Alfonse, pour le droit hereditaire de son pere; mais Sance oncle du ieune Prince l'empescha: au moyen dequoy la negotiation de paix estant rompuë sans effect, cela fut cause, que le Roy resolut de recommencer la guerre au Roy Alfonse. *Vignier.* *Nangius.*

Or encore que le Roy d'Arragon Pierre III. du nom fust ligué auec luy, & que deslors il pratiquast secretement d'enuahir la Sicile; si est-ce que pour couurir ses deliberations, il s'en vint en la ville de Tolose trou- 1280. uer le Roy PHILIPPES à son retour du parlement auec le Castillan, & receut de luy plusieurs beaux presens, apres luy auoir fait hommage de la Seigneurie de Monpellier en Languedoc, tenuë de la Couronne de France. Mais la bonne intelligence d'entre ces deux Roys dura peu de *Io. Mariana.*

FRANCE. temps, à cause de l'vsurpation de la Sicile, faite par l'Arragonois. *Ans de Iesvs Chr.*

Cependant la France ayant encore des affaires à démesler auec l'Angleterre, en suite du traité de Paris, fait souz le Roy Sainct Loüis, tant pour l'Agenois & le Quercy, qu'autres choses, ce Roy PHILIPPES III. & le Roy Edoüard I. firent vn autre Traité de paix en la ville d'Amiens, le vingt-troisiesme iour de May, mil deux cens soixante dix-neuf; par lequel se void, qu'Edoüard demandoit restitution du pays d'Agenois, attendu le decés des Comte & Comtesse de Tolose Alfonse & Ieanne; la recompense par eschange des terres de Limousin, Perigord & Querey, ne pouuant estre mis hors de la Couronne, Qu'il fust faite inquisition, si le pays de Quercy, qu'auoient tenu les mesmes Comte & Comtesse, auoit par le deuxiesme Henry Roy d'Angleterre esté baillé en mariage ou engagement à sa sœur, ayeule de la Comtesse, & restitution d'iceluy pays, luy estre faite suiuant le traité de Paris. PHILIPPES disoit, qu'Edoüard n'auoit satisfait de sa part au Traité. Sur lesquelles contentions fut accordé; Que l'Agenois seroit rendu à Edoüard, qui le tiendroit souz son hommage lige & en Pairie, comme le Duché de Guyenne, & ce faisant le Roy de France deschargé de ce qu'il payoit par chacun an pour ce regard; & fut promis faire enqueste de la terre de Quercy.

*Au Tresor de Fr. Layette Angleterre 1. t. 18.* — 1279. — B

Les sanglantes guerres d'entre Charles Roy de Sicile, & Pierre Roy d'Arragon, donnerent aussi beaucoup d'affaires à PHILIPPES. Car apres le cruel massacre des François (accident signalé du nom de Vespres Siciliennes) & l'vsurpation de l'Isle de Sicile, faite par le Roy d'Arragon, PHILIPPES estima, que les loix de la Nature l'obligeoient à secourir le Roy Charles son oncle, & venger le sang iniustement respandu. Par ainsi se proposant de diuertir l'ennemy commun de leur Maison, & de luy donner des affaires, il conduisit encores luy-mesme vne puissante armée sur les frontieres d'Espagne au Comté de Roussillon. Ce qu'il entreprit aussi à fin de conquerir le Royaume d'Arragon, lequel, comme dependant de l'Eglise, le Pape Martin IV. auoit donné à Charles de France Comte de Valois, son second fils.

*P. Æmilius. Blondus. Sabellicus.* — 1282. — *Nangius.*

Or encore que le Roy PHILIPPES eust esté aduerty des diuers desastres suruenus aux François en Sicile; neantmoins il ne laissa de resoudre d'attaquer viuement le Roy d'Arragon, pour de là porter ses armes en Castille: & afin de mettre à execution vn si grand dessein, il dressa deux grandes armées, l'vne terrestre & l'autre nauale. En celle de terre estoient quatre Roys, de France, de Nauarre, de Maiorque & Charles titulaire d'Arragon. Elle estoit d'ailleurs si puissante, qu'au rapport d'vn Historien estranger, elle consistoit en quatre-vingts mil hommes de pied; & vingt mil cheuaux; & la nauale en six-vingts galeres, & autres grands vaisseaux de guerre.

*I. Villani. Æmils. Du Pleix. Vignier.* — C

En ceste expedition il fut mesmes assisté & fauorisé par Iacques Roy de Maiorque, l'vn des quatre Roys susnommez, lequel estoit en querelo auec le Roy d'Arragon son frere; ce qui fut cause, qu'à son instance l'armée Françoise apres la prise de Parpignan, vint assieger la ville de Genes au Comté de Roussillon, les habitans de laquelle, ores que suiets du Roy de Maiorque, refusoient de le recognoistre pour Seigneur. La place fut incontinent prise d'assaut; dont ceux de Pierre Late eurent vn tel effroy, qu'ils abandonnerent la ville apres auoir bruslé leurs maisons: la place de Figerie se rendit aussi sans resistance. De sorte que l'armée Françoise vint assieger la ville de Gironne, estimée la plus forte cité d'Arragon, & de la prise de laquelle dependoit l'entiere conqueste du Royaume. Les François receurent beaucoup d'incommodité à ce siege; à cause

*Io. Mariana l. 4. c. 7.* — *Nangius.*

*Ans de Iesvs Chr.* des grandes chaleurs, de la disette de viures, & des maladies, qui causoient vne infection de l'air. Toutesfois PHILIPPES protesta de ne partir de deuant, qu'il ne l'eust prise; Les Arragonnois se mirent en deuoir de la secourir. Mais le Connestable Raoul de Nesle, & Iean de Harcour Mareschal de France, assistez seulement de trois cens cheuaux, en deffirent cinq cens & deux mil de pied. En ce combat le Roy d'Arragon fut blessé, & peu de iours apres mourut de ses blessures. Bien que les Historiens Espagnols ayent rapporté la perte auoir esté égale; Si est-ce que Iean Villani Florentin, autheur de ce temps-la, & qui en cecy, comme estranger, doit estre estimé neutre & sans passion, escrit les François auoit obtenu la victoire. Ils ne furent si heureux sur mer. Tant y a que la ville de Gironne fut contrainte de se rendre apres vn siege de trois mois. *FRANCE.* *Mariana l. 14.* *lib. 7 c. 102.* *Nangius.*

Ceste importante place conquise, le Roy prit resolution de retourner en France, à cause que l'Hyuer approchoit. Il prit son chemin vers Parpignan; où estant arresté par vne violente maladie qui le surprit, cét accident non seulement arresta la prosperité de ses affaires, mais aussi sa mort aduenuë en ce mesme lieu de Parpignan, au grand regret des siens & fort à point pour l'Arragonnois, le sixiesme d'Octobre selon du Tillet, autres escriuent le quinziesme, & la Chronique de Monrfort dit le Dimanche deuant la S. Michel, qui seroit en Septembre, l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS CINQ, apres qu'il eut tenu le Sceptre François quinze ans, vn mois & douze iours, & eut vescu quarante cinq ans, cinq mois & seize iours. Ses entrailles furent enseuelies en l'Eglise cathedrale de Narbonne; son cœur aux Iacobins de Paris, & ses os à S. Denys, prés ceux du Roy son pere. *Nangius.* *Sa mort 1285.* *Idem c. vlt.*

Ce fut vn Prince de haut courage, prudent, charitable, & zelateur du bien publie. Aussi pendant son regne la France fut tres-heureuse & fleurissante. Vn autheur moderne a escrit de luy trop inconsidérement, qu'il fut grand entrepreneur, sans auoir laissé chose memorable de soy à la posterité. Mais ses genereuses actions donnent assez de preuue du contraire; veu qu'il fut plus absolu & plus paisible, que nul autre Monarque de France. Car durant son regne aucun ne bransla contre son seruice, exceptez les Comtes de Foix & d'Armagnac, qui furent soudain accablez sous ses armes. D'ailleurs il deffit par deux fois les Africains en bataille rangée deuant Thunes, les contraignit d'acheter la paix de luy; & feit auec eux vn traité fort aduantageux aux Chrestiens; Il conquit le Royaume de Nauarre; & fut sur le point de se rendre maistre entierement de celuy d'Arragon, toute l'Espagne tremblant au bruit de ses armes, sous lesquelles il sembloit qu'elle eust flechy, si la mort l'emportant en la fleur de son aage n'eust arresté le progrés de ses armes. Aussi l'Anglois, bien que tres-puissant n'osa rien entreprendre au preiudice de la France. *I. de Serres.* *Du Pleix.*

On blasme seulement en ce Roy, de s'estre trop confié en Pierre de la Brosse son Chambellan, homme issu de bas lieu, & de l'auoir esleué si haut; comme aussi d'auoir fait emprisonner quelques banquiers Italiens, à cause de leurs excessiues vsures, puis les auoir mis en liberté, & permis de continuer leur banque auec les mesmes exactions; moyennant vne somme d'argent qu'il retira d'eux; ce qu'aucuns ont excusé sur l'vrgente necessité de ses affaires.

1284. Ce Roy PHILIPPES III. au mois de Mars de l'année precedente celle de son decés, fit son Testament, par lequel, apres plusieurs legs pieux, & celuy fait à Blanche sa sœur, comme nous auons dit, il laissa aussi pour le secours de la Terre-Saincte, quarante mil liures: nomma executeurs d'iceluy, Guy Euesque de Langres, Th. Euesque de Dol, les *Au Tresor de la Layette, Testament des Roys, Roynes &c.*

FRANCE. Abbez de S. Denys & de Beaumont, Iean Bouteiller (qui estoit de la maison d'Acre, & qu'il enuoya en Espagne pour retirer la Princesse Blanche & ses enfans) & Imbert de Beaujeu Connestable de France.

*Ans de IESVS CHR.*

*Du Tillet.*

Le mesme Roy PHILIPPES le Hardy a esté deux fois allié par mariage. Le premier fut traité le sixiesme iour de May, l'an MIL DEVX CENS CINQVANTE-HVICT, non pas trois ans auparauant, comme escrit Belleforest. Auquel temps Iaques premier du nom Roy d'Arragon, vint à Corbeil prés Paris, comme nous auons remarqué, tant pour visiter le Roy S. Loüis, que pour traiter de l'alliance de sa fille ISABEL D'ARRAGON (qu'il auoit euë d'Ioland de Hongrie sa femme) auec le ieune Prince PHILIPPES, qui estoit alors en l'aage de treize ans, & la Princesse de douze. Il fut conuenu, que pour nourrir paix & amitié entre les deux Roys, en faueur de ceste alliance Iaques cederoit & quitteroit au Roy de France tous les droits qu'il pretendoit és Comtez & villes de Prouence, S. Gilles, Nismes, Beziers, Carcassonne, Locate, Alby & Rhodais; & en tant que besoin estoit les donna en dot à sa fille. Et le Roy S. Loüis de sa part remit & deschargea les Roys d'Arragon de la foy & hommage, qu'ils deuoient aux Roys de France, à cause des principautez de Catalongne & Barcelonne, autresfois conquises par les François sur les Sarrazins, & au surplus receut le Roy d'Arragon à l'hommage pour le Comté de Roussillon & la Seigneurie de Monpellier. Ce mariage d'entre PHILIPPES & ISABEL fut paracheué à Clermont en Auuergne, le iour de la Pentecoste, MIL DEVX CENS SOIXANTE DEVX, en vertu de la Dispense du Pape Alexandre IV. qu'on fut necessité d'obtenir, estant la Princesse parente de PHILIPPES au troisiesme degré de consanguinité, & luy d'elle au quatriesme.

*Son I. mariage.* 1258.

*Au Tresor de Fr. Layette Arragon I. 8.*

B

*Nangius in vita S. Ludouici.*

1262.

Au retour d'Afrique, où ISABEL suiuit le Roy son mary, ayant passé le Far de Messine, & estant venuë par terre iusques en l'Apoüille à petites iournées, pour ce qu'elle estoit enceinte, au passage du fleuue Crates en Calabre, comme il n'y eust bateau pour le passer à cause de sa petitesse, chacun le gueant aisément, la Princesse tomba à la renuerse de dessus sa haquenée, & s'offença tellement, qu'estant portée à Cosence, incontinant apres elle y fit son Testament du consentement du Roy son mary, iusques à la concurrence de la somme de huict milliures; Par iceluy elle feit des legs pieux, & nomme pour executeurs aucuns Ecclesiastiques & Pierre de Broce Chambellan du Roy; puis elle rendit l'ame, l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE VNZE, le iour de Saincte Agnes, vingt deuxiesme de Ianuier, estant aagée de vingt-quatre ans seulement. Neantmoins le continuateur de l'histoire de Guillaume Archeuesque de Tyr dit, qu'à ce passage la mesme Royne Isabel se noya. Nangis plus vraysemblablement escrit le contraire, & qu'elle ne tomba dans l'eau, ains à terre. Tant y a que son corps apporté en France fut inhumé à S. Denys, ioignant la closture qui ferme le chœur.

C

*Au Tresor de Fr. Layette, Testamens des Roys & Roynes.*

*Nangius de gest. Philip. 3.*

*Fr. Haræus in Annalib. Brabant.*

*Nangius.*

MARIE DE BRABANT fille (non pas de Iean Duc de Brabant, comme aucuns escriuent) mais sa sœur, ayant eu pour pere le Duc Henry VI. & Alix de Bourgongne pour mere, a esté seconde femme du Roy PHILIPPES III. Le contract de ce dernier mariage fut passé au Chasteau du Bois de Vincennes au mois d'Aoust, l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE DOVZE, ou QVATORZE, selon Nangis, & en l'année suiuante, le vingt-quatriesme iour de Iuin, ceste Princesse fut solemnellement couronnée en la Saincte Chapelle du Palais Royal à Paris, par Pierre Archeuesque de Rheims: à quoy s'opposa Gilles Archeuesque de Sens, qui pretendoit cét office luy appartenir. Mais il luy fut respondu,

*Son 2. mar.* 1274. 1275.

*Ans de Iesvs Chr.* 1321. que la Saincte Chappelle estoit exempte de luy. Ceste Royne MARIE FRANCE. suruesquit le Roy son espoux enuiron trente six ans, estant decedée le dixiesme de Ianuier, MIL TROIS CENS VINGT ET VN; & fut enseuelie dans l'Eglise des Cordeliers de Paris. Elle fit reédifier l'hospital de la ville de Noyon. Ayant fait leuer sur les Iuifs de France de grandes sommes de deniers, & depuis eu de ce vn remors de conscience, le Pape Clement V. l'excita & conseilla d'employer ces deniers en la guerre contre les Infideles.

Outre le Comté de Tolose PHILIPPES adioignit au domaine de la Couronne de France aucunes autres Seigneuries. En l'an mil deux 1281. cens quatre-vingts vn il acquit par eschange de Renaud Comte de Gueldres le port de Harfleur, & ce qu'il auoit à Fecan & au Bailliage de Caux en Normandie. En contre-eschange le Roy luy transporta des rentes à prendre sur le Temple à Paris.

B En la mesme année, par lettres du mois de Septembre, Herué de Leon Seigneur en partie de Chasteau-neuf en Timerais, & de Senonches & Isabeau de Poissy sa femme transporterent au mesme Roy tous les droits qu'ils auoient en ces terres & chasteaux, pour quatre cens liures de rente.

1274. Par lettres du mois de Nouembre, mil deux cens soixante quatorze, & autres du mois d'Aoust, mil deux cens soixante seize, Iean & Philippes de Nemours luy transporterent tous les droits qu'ils auoient en ceste Seigneurie, dont ils portoient le nom: & Guy de Monleon la Baronnie de Montmorillon en Poictou, auec la forest de Chauuigny, par tiltre passé à 1281. Paris au mois de Decembre, mil deux cens quatre-vingts vn. *Au Tresor de Fr. Layette Melun 2. 6. & 7. Ibidem. Layette Poictou 1. 31.*

Pendant ce regne, Imbert de Beaujeu (non Gilles le Brun, comme semble escrire du Tillet, que nous auons suiuy en parlant de luy souz S. Loüis) continua d'exercer l'Office de *Connestable*, puis tint cét office Raoul de Nesle.

Furent *Mareschaux de France*, Iean de Harcour, Foucaut de Melle, Milles de Noyers, & Lancelot, paraduanture de S. Maard, cy-deuant mentionné. *Nangius.*

Enguerran de Bailleul fut *Admiral*; Nangis escrit que les Arragonnois le prirent en vn combat naual.

C Furent *Chambriers*, Erard de Valery & Robert II. du nom Duc de Bourgongne, Iean II. du nom Comte de Dreux, & Robert de France Comte de Clermont & Sire de Bourbon Prince du sang Royal; Il appert par tiltres, qu'il eut ceste dignité de Chambrier, quoy que du Tiller die, que Loüis premier Duc de Bourbon son fils a esté le premier de ceste Branche, qui l'ait tenuë.

Furent *Grands Chambellans* Pierre de la Brosse; Mathieu de Marly, forty de la Maison de Montmorency, & Mathieu IV. du nom Seigneur de Montmorency son cousin.

Iean d'Acre estoit encore *grand Bouteiller*, & le fut apres luy Loüis de Sancerre, selon qu'escrit du Tiller.

Furent *Chanceliers* Pierre Barbete Archidiacre de Dunois en l'Eglise de Chartres; puis Mathieu Fertand, & Pierre de Chalon Doyen de Sainct Martin de Tours, portoit le séel du Roy, l'an mil deux cens quatre-vingts deux. *Testament du Roy Philipp. 3. Au Tres. de Fr. Layette Testaments.*

Guillaume de Nangis a particulierement descrit la vie & les gestes de ce Roy PHILIPPES III. comme il a fait aussi celle du Roy Sainct LOVIS son pere.

FRANCE. Ans de Iesvs Chr.

## *ENFANS DV ROY PHILIPPES III. & de la Royne* ISABEL D'ARRAGON *sa premiere femme.*

Nangius.

15. LOVIS DE FRANCE mourut ieune empoisonné, l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE SEIZE, & fut enseuely à S. Denys. 1276. Pierre de la Brosse Chambellan du Roy fit malheureusement tomber le soupçon de la mort du ieune Prince, sur la Royne Marie de Brabant seconde femme du Roy PHILIPPES; Mais estant trouué calomniateur & la Royne innocente, il fut condamné & finit ignominieusement ses iours par vn iuste supplice, ayant esté pendu & estranglé. Aussi auoit-il esté accusé d'auoir conuerty les finances du Roy à son vtilité particuliere, & d'auoir eu intelligence auec le Roy de Castille. La poursuite contre la Brosse fut aussi faite à l'instance de Iean Duc de Brabant, frere de la Royne, lequel vint exprés en France à ceste fin, offrir le duel à celuy qui voudroit maintenir, qu'elle eust commis le crime, qui luy estoit imposé; mais aucun ne se presenta.

Fr. Haraus in An. Brabant.

15. PHILIPPES IV. surnommé le Bel, Roy de France & de Nauarre continua la Lignée.

15. CHARLES DE FRANCE Comte DE VALOIS, la posterité duquel, qui a esté grande, & a produit treze Roys de France, est déduite au huictiesme liure de ceste Histoire Genealogique.

15. ROBERT DE FRANCE mourut en ieunesse.

## *ENFANS DV ROY PHILIPPES III. & de la Royne* MARIE DE BRABANT *sa deuxiesme femme.*

15. LOVIS DE FRANCE Comte D'EVREVX, a donné origine aux autres Comtes d'Eureux Roys de NAVARRE, dont la lignée est traitée au quatorziesme liure.

ANGLETERRE. De gueules à trois leopards d'or, armez & lampassez d'azur. Party de FRANCE.

15. MARGVERITE DE FRANCE Royne d'Angleterre, fut en l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS DIX-HVICT conioint par mariage auec EDOVARD premier du nom Roy D'ANGLETERRE, fils du Roy Henry III. & de sa femme la Royne Alienor de Prouence; Elle eut en doüaire quinze mil liures. Le mariage se fit pour l'asseurance de la paix, qui fut concluë entre Edoüard & Philippes le Bel frere de la Princesse; ayans tous deux esleu arbitre de leurs differens, le Pape Boniface VIII. qui prononça aussi par son aduis, qu'Edoüard Prince de Galles, fils du mesme Roy Edoüard premier, & d'Alienor de Castille, espouseroit Isabel de France, fille du mesme Roy Philippes le Bel. Robert II. du nom Duc de Bourgongne, deputé pour la conduite de la Princesse MARGVERITE, en Angleterre, auec grand nombre de noblesse Françoise, la conduisit iusques en la ville de Cantorbery, où

Son mariage. 1298.

Du Tillet. Annales de France.

A. du Chesne en l'Hist. d'Angleterre.

*Ans de Iesvs Chr.* 1300.

quatre iours apres la feste de la Natiuité de Nostre-Dame, l'an MIL TROIS CENS, les espousailles furent celebrées par l'Archeuesque du lieu. De ce mariage sortirent deux fils & vne fille, à sçauoir Thomas d'Angleterre Comte de Lanclastre, surnommé Brotherton, & Emond Comte de Kent. La fille, comme sa mere, porta le nom de Marguerite. Le Roy Edoüard I. mourut à Bourg sur Sandes le quatriesme iour de Iuin de l'an MIL TROIS CENS HVICT. (Vn Historien Anglois dit l'an precedent) estant aagé de soixante huict ans, & en ayant regné trente quatre. Il gist à Vvestmonster. Du viuant de son pere il arracha du pouuoir de Simon de Montfort & des autres Comtes & Barons, l'Angleterre, afin de la mettre en paix. Depuis il fit le voyage de la Terre-Saincte, contre les Infideles, où il estoit encores, lors que la succession du Royaume d'Angleterre luy escheut. Pendant son regne il eut de grandes guerres contre Leolin Prince de Galles, qu'il vainquit & son frere Dauid, puis s'empara de leur pays. Et lors des differens pour le Royaume d'Escosse suruenus entre Iean Balliol & Robert Brusse, ce Roy Edoüard se pretendit Souuerain du Royaume, & en fit declarer Roy Balliol, à la charge de luy en rendre l'hommage, comme il fit; Mais depuis ce Roy s'estant allié auec Philippes le Bel Roy de France, Edouard se rendit maistre de la meilleure part de son Estat. Tellement que l'Escossois estant contraint de rechef de faire hommage, & de renoncer à l'alliance des François, fut enuoyé prisonnier dedans la Tour de Londres; le Roy de France ayant en vain poursuiuy sa liberté. De sorte que quelques années apres Edoüard derechef conquit l'Escosse; Et ainsi il se veid Roy triomphant & paisible de toute l'Isle de la grande Bretagne. Ce Roy auoit en premier mariage eu à femme Alienor, fille de Ferdinand III. Roy de Castille, & de Ieanne Comtesse de Ponthieu, & en eut entre autres enfans, Edoüard II. son successeur au Royaume d'Angleterre, aussi allié à la Maison de France.

(Marginal notes: FRANCE. — 1308. — *Thomas de la Moor.* — B — 1297.)

15. BLANCHE DE FRANCE Duchesse d'Austriche, fut en Nouébre, mil deux cens quatre-vingts dix, accordée en mariage auec Iean de Namur, fils aisné de Guy Cõte de Flandres, & d'Isabel de Luxembourg sa deuxiesme femme, stipulant le Roy Philippes le Bel pour la Princesse sa sœur & le Comte Guy pour son fils. Mais le mariage n'eut lieu. De fait on remarque ce Comte auoir espousé deux autres femmes, aussi Princesses du sang Royal de France, dont l'vne fut Marguerite de Clermont sœur de Loüis premier Duc de Bourbon, & l'autre Marie d'Artois. Bien est-il certain, que le mariage de BLANCHE DE FRANCE, fut contracté en l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS SEIZE, auec le Prince Iean d'Auesnes ou de Hainaut Comte d'Ostreuant, surnommé Sans-mercy, qui estoit fils aisné de Iean d'Auesnes II. du nom, Comte de Hainaut, & de Philippes de Luxembourg sa femme; comme il se recueille des termes du contract de mariage d'entre Guillaume Comte de Hainaut & de Ieanne de Valois, fille de Charles de France Comte de Valois, passé l'an mil trois cens cinq, qui porte, que Guillaume assigne tel doüaire, qui fut accordé entre son frere aisné Iean, & BLANCHE sœur de Charles pere de Ieanne de Valois. Mais ce mariage n'eut lieu, non plus que le precedent, & Iean de Hainaut fut tué à la bataille de Courtray, l'an mil trois cens deux.

(Marginal notes: AVSTRICHE. — 1290. — De gueulles à la bande d'argent. — *I. Grammaye in Hist. Namurc.* — C — 1296. — *Hist. de la Maison de Chastillon.*)

Ainsi vn autre traité de mariage fut passé l'an mil trois cens quatre-

FRANCE.

*Ans de Iesvs Chr.*

vingts dix-neuf, entre BLANCHE DE FRANCE & RODOLFE Duc d'AVSTRICHE, fils aisné de l'Empereur Albert I. du nom, lequel en l'année precedente ce mariage vint à Toul en Lorraine, pour parlementer auec le Roy Philippes le Bel, qui mena auec luy ceste Princesse sa sœur, pour y accorder son mariage, consommé l'an mil trois cens.

*55 mariage.* 300.

Le Prince Rodolfe auoit esté creé premier Archiduc d'Austriche par son pere, l'an mil deux cens quatre-vingts dix-huict: puis fut declaré Roy de Boheme sept ans apres. Albert luy promit les Duchez d'Austriche, Stirie, Carniole, & outre la Marche & le Port de Naon. Bailla en doüaire à la Princesse BLANCHE le Comté d'Alsace & la terre de Fribourg, diocese de Lausane. Il promit d'augmenter ce doüaire, des terres de Kibourg & Ausbourg. Par lettres de l'an suiuant ce doüaire, fut assigné sur Alsace & Fribourg. L'amitié & bonne intelligence d'entre Albert & Philippes le Bel, demeura si ferme, par le moyen de ceste alliance, que le Pape Boniface VIII. n'eut le pouuoir de l'enfraindre, lors qu'en vain il s'efforça d'émouuoir cét Empereur contre Philippes & son Royaume pendant leur grand different.

*Au Tresor de Fr. Layette Empereurs d'Alemagne* 1.22. & 25.

B

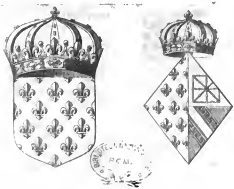
BLANCHE estant passée en Austriche, elle y mourut de poison auec vn sien fils vnique, en la ville de Vienne, en l'an MIL TROIS CENS CINQ. Elle fut enseuelie en l'Eglise des Cordeliers de la mesme ville de Vienne, comme a remarqué Gerard de Roo en l'Histoire de la Maison d'Austriche, liure deuxiesme.

*Gerardus de Roo Historia Austr. l. 2.*

1305.

Rodolfe espousa en second mariage Elizabeth de Polongne, & mourut incontinent apres sans enfans, ayant eu sa sepulture en la ville de Prague capitale du Royaume de Boheme, qui auoit esté nouuellement conquis par l'Empereur Albert son pere.

25. PHILIPPES



FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre.

NAVARRE.

De gueulles à l'escarboucle pommeté d'or.
Escartelé de CHAMPAGNE, qui est d'azur a la bāde d'argent, accompagnée de deux doubles cottices potencées & contre potencées d'or.

# 15. PHILIPPES LE BEL IV. du nom, Roy de FRANCE, ET DE NAVARRE.

## CHAPITRE IV.

1285. SI ce Roy a esté doüé des biens de la Fortune, tant pour la beauté de son corps, qui le fit surnommer LE BEL, que pour le bon-heur de ses victoires & hautes entreprises; comme encore pour auoir ioint vne Couronne estrangere à celle de France & plusieurs grandes Comtez; aussi n'a-il esté moins aduantagé des riches dons de la Vertu, par l'excellence de son esprit, par sa magnanimité, Prudence & Valeur guerriere, qui luy acquirent aussi le surnom de GRAND, qu'on void luy auoir esté attribué par quelques anciens tiltres.

*Sa naissance.* 1268. La Royne Isabel d'Arragon sa mere, accoucha de luy à Fontainebleau, l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE HVICT, selon Nangis: autres disent deux ans auparauant; Il n'auoit qu'enuiron dix-sept ans, lors qu'il prit en main le Sceptre de France; estant desia Roy de Nauarre, par le mariage qu'il auoit contracté en la ville de Paris, dés le seiziesme iour d'Aoust, MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS QVATRE, auec IEANNE Royne DE NAVARRE, fille & seule heritiere du Roy Henry I. du nom, & de Blanche d'Artois sa femme. Outre ce Royaume, elle apporta en la Maison de France les Comtez de Champagne & de Brie, & celuy de Bigorre, que Simon de Montfort auoit donné à Thibaud II. Roy de Nauarre, oncle paternel de la Princesse. Tellement que par ceste heureuse alliance, le domaine de la Couronne Françoise fut grandement augmenté. La proximité de lignage, qui estoit entre les conioincts, les obligea de recourir à la dispense du Pape Gregoire X. Deux ans apres la consommation de ce mariage, PHILIPPES fut couronné à Rheims, le sixiesme iour de Ianuier, par le ministere de l'Ar-

*G. Nangius in vita Philip. 3.*

*Son mariage.* 1284. *Du Tillet.*

1265. *Au Tresor de Fr. Layette Bigorre 1 8. & 10.*

*Au Tresor de Fr. Layette Dispense.*

*Son couronnement.* 1286.

FFf

FRANCE. cheuesque Pierre Barbet, auec les ceremonies accoustumées. *Ans de Iesvs Chr.*

Au commencement de son regne, qui fut long & agité de troubles & de diuisions, Guy de Dampierre Comte de Flandres à cause de la Comtesse Marguerite sa mere, vint faire hommage au Roy, qui voulut que ses villes ratifiassent la paix de Melun, faite regnant S. Loüis, ce qui fut executé, Mais au mescontentement de ces riches peuples; lesquels souuent se plaignoient au Roy, de ce que son Parlement rompoit leurs priuileges. A quoy encores que PHILIPPES pourueust prudemment, si est-ce que les Flamens ny leur Comte n'estoient satisfaits; il falloit que le grand aise de tant d'opulentes villes leur apportast vne notable perte, comme il aduint par leurs frequentes seditions & mutineries, qui donnerent beaucoup de peine à PHILIPPES, & souuent le firent voir en la campagne à la teste de ses grandes armées, pour dompter la fierté de ces peuples & de leurs Comtes.

La Guyenne possedée par Edoüard I. Roy d'Angleterre, luy donna aussi de la peine; & ces querelles & differens furent nus entre les François, Anglois & Flamens, furent souuent meslez & impliquez les vns auec les autres.

*Au Tresor de Fr. Layette Angleterre 4. t. 2. Registre 14.*

Edoüard & PHILIPPES firent vn traicté de paix à Paris, au mois d'Aoust, mil deux cens quatre-vingts six, par lequel fut conuenu; Que les pays de Limosin, Perigord & Quercy, seroient pour le regard du Roy PHILIPPES au Roy d'Angleterre, excepté les acquests faits par les Roys de France, depuis la paix de Paris de l'an mil deux cens cinquante neuf; les hommages des freres du Roy S. Loüis, fors du Comte Alfonse de Poictiers, & les priuilegiez ne pourroient estre mis hors la Couronne, delaissez au Roy Philippes III. par le traicté d'Amiens; Que la Xaintonge assise au de-là de la Charente, escheuë par le trespas du Comte Alfonse à Edoüard, luy seroit renduë; à la charge qu'il quitteroit la querelle de la terre de Quercy (laquelle il pretendoit luy appartenir) moyennant trois mil liures de rente qu'il tiendroit souz mesme hommage lige que le Duché de Guyenne. En l'année suiuante ayant passé la mer, il vint trouuer le Roy PHILIPPES dans la ville d'Amiens, puis les deux Princes estant de là venus à Paris, Edoüard fit là foy & hommage des terres qu'il tenoit en France. 1286. B 1287. C

*P. Æmile. Guaguin. Vignier. Pol Virgile. A. du Chesne en l'Hist. d'Anglet.*

Depuis ce traicté, les Anglois ayant voulu surprendre aucunes villes sur les François, & leurs vaisseaux ayant fait vn grand butin vers la coste de Normandie, le Roy voyant qu'Edoüard ne tenoit compte de luy faire rendre la prise, le fit adiourner en la Cour des Pairs, comme estant vassal de la Couronne; & n'ayant compatu, fut par Arrest declaré criminel de leze Majesté, & décheu du droict des Seigneuries, qu'il auoit en ce Royaume. Du Tillet dit, qu'il y eut seulement Arrest de main mise. Raoul de Clermont, Seigneur de Nesle, Connestable de France, enuoyé en Guyenne pour mettre l'Arrest à execution, reduisit au pouuoir du Roy Bourdeaux & autres places. PHILIPPES mit encore sus vne puissante armée nauale souz la conduite de Iean Seigneur de Harcourt & de Mathieu Seigneur de Montmorency, ordonnant l'vn & l'autre ses Lieutenans generaux en ceste guerre, tant par mer que par terre. S'estans donc embarquez ils allerent descendre en Angleterre, prirent & destruisirent la ville de Douure, & eussent passé plus outre, si l'intelligence qu'ils auoient dans le Royaume n'eust failly. 1292. 1295.

*Annales de France.*

*Hist. d'Anglet.*

Edoüard resolut aussi d'armer puissamment, & ayant fait vne confederation auec Adolfe de Nassau Empereur, Iean Duc de Brabant, Guy Comte de Flandres & Henry Comte de Bar (auquel il donna sa fille en 1293.

Ans de Iesvs Chr. 1294. — France. — Vieille Chron. de Flandres.

mariage) il ietta ses trnupes en Guyenne sans beaucoup d'effect, sinon qu'il prit les villes de Bourg, Blaye & Bayonne, & en vain assiegea Bourdeaux. Adolfe nouuellement esleu Empereur, ayant entrepris de deffier le Roy & luy deelarer la guerre; on fit si peu de compte de luy & trouua les François tellement disposez à rabatre son orgueil; qu'il n'osa poursuiure plus auant son entreprise, mesmement apres qu'vne trouppe d'Alemans, qu'il enuoyoit au secours du Comte de Flandres, fut deffaite par les François prés Commines.

1295. — Du Tillet. — Au Tresor de Fr. Lay. Noruege. — Au Tresor de Fr.

Or pour arrester le cours des desseins de l'Anglois, PHILIPPES renouuella de sa part l'ancienne alliance d'entre la France & l'Escosse s'estant confederé auec Iean Balliol Roy de ce pays, & auec Eric Roy de Noruege. Comme aussi il attira à son party Albert Duc d'Austriche, qui se rendit son hommage lige, comme firent aussi quelques autres Princes Alemans, qui promirent de le seruir moyennant certaines pensions. Et ainsi fortifié de tous costez, il enuoya son frere Charles Comte de Valois, B & Robert Comte d'Artois, auec vne armée en Guyenne, où ils prirent quelques places.

Bat. de Furnes 1296. — P. Oudegherst. — Lamb. Vanderburchius in vita Guid. Com. Fland.

Le Comte de Flandres derechef adiourné pour venir dans le Parlement respondre de sa felonnie, au lieu d'obeir fut si temeraire, que d'oser deffier le Roy son Souuerain; lequel prenant vne ferme resolution de tirer raison de ceste audace, s'achemina en personne auec deux grandes armées, l'vne desquelles conduite par Robert d'Artois obtint sur le Flament vne signalée victoire prés Furnes, en laquelle moururent seize mil des ennemis, & en suite la ville de l'Isle, deuant laquelle estoit le siege, se rendit au Roy par composition; ainsi que firent aussi Cassel, Courtray, Doüay, Bruges & Gand, où PHILIPPES estant magnifiquement receu comme Prince & Seigneur du pays, se fit rendre les hommages apres qu'il eut fait arrester prisonniers le Comte Guy & les Princes Robert & Guillaume ses enfans, qui à l'induction de Charles Comte de Valois s'estoient venus rendre à luy à Paris.

Du Tillet aux Traictez d'entre les Roys de Fr. & d'Angl.

Cependant le Pape Boniface VIII. (qui tantost se monstrera ennemy de PHILIPPES) tesmoigna en ceste occurrence l'affection de pere commun enuers les deux Roys de France & d'Angleterre, les ayant par deux Cardinaux ses Legats exhorté à la paix. Il ne peut toutesfois ramollir leurs cœurs endurcis à la vengeance; & depuis vn autre Cardinal estant C venu notifier au Roy vn renouuellement de tréue auec l'Empereur & l'Anglois, de l'authorité du Pape, PHILIPPES fit response, *Qu'il estoit prest d'obeir au siege Apostolique pour le regard de son ame & de la spiritualité. Mais quant au regime temporel de son Royaume, il ne recognoissoit par dessus luy que Dieu seul, & n'entendoit s'assuiettir, ou sousmettre à personne viuante pour raison du temporel; ains le gouuerner selon que Dieu luy en donneroit la cognoissance pour le bien & vtilité de ses suiets.* De fait les deux Roys ayant remis en fin la decision de leur differens au Pape, ils feirent declaration expresse dans l'acte de leur compromis; que c'estoit comme à personne priuée, & particulierement PHILIPPES obtint de Boniface vne Bulle, par laquelle il luy promettoit de ne donner point sentence, que de son consentement expres.

1298. Neantmoins, au preiudice de toutes ces precautions & protestations, le Pape ne laissa de donner sa Sentence, plustost comme iuge des parties, que comme arbitre & sans en aduertir le Roy, comme il s'y estoit obligé; Entre autres choses il ordonna la paix, & pour seureté d'icelle deux mariages, l'vn entre Edoüard & Marguerite sœur de PHILIPPES; & l'autre entre le ieune Edoüard son fils, & Isabel de France fille du mesme

FRANCE. Roy; mariages qui furent depuis consommez. Mais au grand malheur de la France. Car le flambeau nuptial du dernier alluma vn grand feu de troubles & funestes diuisions, comme le cours de l'Histoire fera voir. En suite de ce fut fait vn traicté de paix à Monstrueil sur la mer, le cinquiesme iour de Ianuier, mil deux cens quatre-vingts dix-neuf, portant confirmation des mariages proposez.

Ans de Iesvs Chr.

Sur la fin de ceste mesme année, l'Empereur Albert d'Austriche, premier du nom, recherchant les moyens de s'appointer auec le Roy de France, pour mettre fin aux differends, qui pourroient naistre entre l'Empire & le Royaume, à ceste fin ils s'assemblerent à Vaucouleur en Lorraine, & y renouuellerent leurs anciennes alliances; ayant lors Albert cedé & renoncé au droit, qu'il pourroit pretendre au nom de l'Empire au Royaume d'Arles: & le Roy de sa part ceda au profit de Rodolfe Duc d'Austriche, fils aisné de l'Empereur, en faueur du mariage de luy & de Blanche sœur du Roy, ce qui luy appartenoit tant en Lorraine, qu'au Comté d'Alsace, & en la Terre de Fribourg. Aucuns adioustent, qu'il fut aussi accordé, que les limites, puissance & iurisdiction du Royaume de France, doresenauant s'estendroient iusques au fleuue du Rhin, qui auparauant n'alloient que iusques à la Meuse. Ce traicté conclud le huictiesme de Decembre.

Au Tresor des Chartes de France.

B

Vignier.

Au Tresor de France.

Or estans furuenus nouueaux suiets de differens entre les Roys de France & d'Angleterre, ils firent vn noueau traicté de paix à Paris, le vingtiesme iour de May, mil trois cens trois, par lequel le Roy PHILIPPES promit rendre tout ce qu'il tenoit du Duché de Guyenne, duquel Edoüard en qualité de Duc & Pair de France entretoit en foy & hommage, qu'il rendroit purement & simplement & sans condition au Roy de France, comme son Souuerain, ce que par Procureur il fit à l'instant que le Traicté fut passé; & par autre de mesme iour & an fut accordée entre eux ligue defensiue. Edoüard II. fils & successeur du premier, estant gendre du Roy, demanda la Souueraineté de Guyenne, qui luy fut refusée, puis estant venu à Bolongne ratifia le traicté fait par son pere, & en personne fit hommage à PHILIPPES son beau-pere, tant pour le Duché de Guyenne, que pour le Comté de Ponthieu. Les Officiers de ce ieune Prince ayant fait plusieurs entreprises, s'ensuiuirent encores plusieurs differens, sur lesquels troubles le Roy fit alliance auec Iean Dauphin de Viennois. Pour les terminer fut arrestée vne entreueuë des Roys en la ville d'Amiens: Tellement qu'Edoüard & sa femme la Royne Isabel passerent la mer & vindrent à Paris. Lors les deux Roys se croiserent & furent leurs quereles appaisées, Edoüard ayant esté contraint de prendre abolition pour luy & ses Officiers des excès & crimes commis au Duché de Guyenne, du temps du feu Roy son pere & du sien: tant nos Roys estoient soigneux de conseruer l'authorité de leur Iustice souueraine, sans acception de personne.

Du Tillet.

1303.

1309.

C

Au Tresor de Fr Layette Angleterre.

1313.

Du Tillet.

La conqueste de Flandres par le Roy PHILIPPES, ne fut pas de grand fruit, par ce que bien-tost apres les Flamens, peuples autant inconstans qu'infideles, se sousleuerent encores; mesmement ceux de la ville de Bruges, souz pretexte qu'ils estoyent chargez d'imposts & de subsides, & qu'ils estoient mal traictez par Iaques de Chastillon Seigneur de Leuse, qui leur auoit esté laissé pour Gouuerneur, & prirent les armes souz la conduite des Comtes Iean de Namur & de son frere Guy de Flandres, autres enfans du Comte prisonnier.

Ainsi PHILIPPES, comme autresfois fit marcher contre eux vne armée, de laquelle il donna la charge au Comte d'Artois, qui imprudem-

*Ans de* IESVS CHR. — FRANCE.

ment ayant presenté la bataille à ces desesperez prés de Courtray, fut vaincu, & fit vne luctueuse perte de grand nombre de Noblesse Françoise, luy-mesme estant demeuré entre les morts. En suite dequoy le Comte de Namur se rendit maistre de Courtray, l'Isle, Doüay & autres places.

*Bat. de Courtray.*

1302. Cela fut cause que le Roy s'achemina derechef en personne dans le Comté, mais auec peu de progrés; De sorte que tréues pour vn an furent arrestées, & le Comte Guy mis en liberté, à condition que la paix ne se pouuant conclure il retourneroit en la prison d'où il estoit sorti: en laquelle de fait il s'en alla remettre à Compiegne, pour les difficultez qui se rencontrerent en la conclusion; De sorte que le Roy fit vn quatriesme voyage en Flandres, où à son tour il demeura victorieux à la bataille de Mons en Puele, signalée par la perte de quatorze mil des ennemis (ou selon aucuns de trente-six mil) entre lesquels fut Guillaume Comte de Iuliers Chef des rebelles; ce qui recompensa aucunement la perte faite à Courtray. En ceste derniere Iournée (qui se rencontra l'an mil trois cens quatre, an vingt-deuxiesme d'Aoust, non en Septembre, comme plusieurs escriuent) la grande generosité & l'addresse de PHILIPPES apparut sur tous les siens. Car vers le soir les Flamens s'estant ralliez & furieusement iettez sur les François, ils les eussent en ceste surprise des vns & desespoir des autres, entierement deffaits sans la vertu heroïque de leur Prince, qui soustint vigoureusement l'effort, & par sa presence releua les courages des siens.

*Bat. de Mons en Puelle.* 1304.

*Vignier.*

*Lettres du R. Philippes. és Antiquitez de S. Denys en France l. 3.*

*I. Villani l. 8. ch. 77. & 78.*

Apres vn si heureux succés plusieurs places s'estant renduës, le Roy alla mettre le siege deuant l'Isle, & les Flamens luy ayant demandé la paix, il leur octroya en fin; Par l'vn des articles fut arrestée la liberté du Comte; mais cependant iceluy estant decedé, comme il estoit encore prisonnier, vn autre traicté de paix fut conclud au lieu d'Achies sur Ourge, en l'an mil trois cens cinq. Par iceluy le Comte Robert de Flandres, fils & successeur de Guy, deuoit assigner vingt-mil liures de rente au Roy, sur le Comté de Retel, & outre luy fournir vne somme de quatre cens mil liures en deniers. Fut arresté, que le Roy pourroit faire punir trois mil personnes de Bruges & de Gand, à cause de leurs insolences, dont mil seroient enuoyez Outre-mer. Le Comte & ses freres promirent faire abatre les forteresses de Doüay, l'Isle, Ipre, Bruges & Gand; Que le mesme Comte & ses freres demeuroient en l'hommage du Roy, ne s'allieroient iamais auec autre, & moyennant ce, ils seroient deliurez: & au cas d'infraction le Roy pourroit poursuiure vers le Pape leur excommunication & faire adiourner le Comte par deuant les Pairs de France. Que pour seureté de la paix & de l'execution du traicté, seroient mises és mains du Roy les villes & chasteaux de l'Isle, Bethune & Courtray.

1305.

*Au Tresor de Fr. Layette Flandres 2. c. 8.*

La ratification qui fut faite par le Comte Robert de ceste paix, n'empescherent pas qu'en suite il n'y eust vn tumulte par toute la Flandre, mesmement és villes, qui deuoient estre demantelées. Tellement que le Roy fut conseillé de moderer aucunes des rigoureuses conditions de la paix; ce qui se fit soit du viuant du Roy, soit de celuy des Roys Loüis & Philippes ses enfans; tant il estoit difficile de contenter ce peuple rebelle & felon, mesmes leur Comte Robert, que le Roy sur la fin de son regne fut contraint de faire emprisonner, comme aussi le Comte de Neuers son fils. Mais estant eschappez de prison, le Roy par son Parlement les fit declarer priuez du Comté de Flandre.

*Iac. Meierus l. 10.*

*Io. Buzelinus Annal. Gallo-flandriæ l. 7.*

1312.

1310. Quelques années apres le traicté d'Achies, & l'an mil trois cens dix, PHILIPPES fit vn autre traicté d'alliance perpetuelle auec Henry VII. Roy des Romains, & conuindrent, que s'il suruenoit entre eux

*Au Tresor de Fr. Layette Traitez auec les Empereurs.*

FRANCE. quelque differend, ils nommeroient chacun six preudhommes de leurs Royaumes pour les terminer, faisant ligue offensiue & defensiue, excepté contre l'Eglise Romaine. Il fut en outre arresté, que le Roy d'Alemagne, que Henry voudroit créer, receuroit Philippes fils du Roy de France à hommage du Comté de Bourgongne.

*Ans de IESVS CHR.*

Or comme apres le traicté de paix faicte auec l'Anglois, en l'an mil deux cens quatre-vingts dix-neuf, le Roy PHILIPPES se voyant deschargé du pesant faix de la guerre, pouruoyoit aux desordres de son Estat, ceste bonne intention fut aucunement diuertie & trauersée par les entreprises du Pape Boniface VIII. Les autheurs, qui ont parlé de ce grand trouble & de ceste querele aussi fascheuse, que les guerres precedentes, en rapportent l'origine à diuerses causes. Aucuns escriuent, que ce Pape estant conuoiteux de gloire & desirant, que sous son Pontificat les Princes Chrestiens entreprissent vne guerre Saincte, enuoya Bernard Euesque de Pamiers en France, faire commandement au Roy de se mettre incontinent en armes pour ceste guerre. Autres Escriuains disent, que le Pape enuoya Iaques Normand Archidiacre de Narbonne au Roy, pour luy faire defenses de leuer sur le Clergé de son Royaume aucuns deniers sous pretexte quelconque, d'autant qu'auparauant il auoit fait vne imposition sur les marchands, de la centiesme partie de leurs biens, meubles & immeubles, & de la cinquantiesme, tant sur les Ecclesiastiques qu'autres, pour subuenir aux frais de la guerre, & que le Pape l'admonesta de ses fautes, de rendre iustice, ne troubler la liberté Ecclesiastique, & de ne fouler ses suiets: Mais l'vn & l'autre de ces deux Prelats peut auoir esté enuoyé par le Pape. Tant y a, que le Nonce ayant indignement parlé du Roy son Souuerain, il fut arresté & mis en seure garde. Ce que Boniface ayant sceu, il enuoya commander de l'eslargir, & fit celuy qui venoit de sa part porteur d'vn Bref, contenant; Que le Roy estoit son suiet, tant au spirituel, qu'au temporel; luy faisant defenses sur peine de priuation de son Royaume, de plus conferer les Benefices, ny leuer aucuns deniers ou fruicts sur ceux qui en iouyssoient; auec mandement exprés aux Prelats de France, de se rendre à Rome dans certain iour, pour assister à vn Concile; ce que le Roy ne voulut leur permettre; Aucuns adioustent, que PHILIPPES fit d'ailleurs defenses à ses suiets d'enuoyer desormais à Rome or ny argent. Boniface merueilleusement indigné de l'emprisonnement de son Nonce & de telles defenses, entreprit, non seulement d'excommunier le Roy: mais aussi d'absoudre & deslier ses suiets du serment de fidelité qu'ils luy deuoient, & de suspendre les priuileges concedez aux Roys de France. Il passa outre. Car voulant donner plus d'effect aux censures de l'Eglise, qu'elles n'auoient encores eu, il suscita l'Empereur Albert I. d'entreprendre la conqueste du Royaume de France. Mais l'Empereur considerant, que le Pape luy offroit chose, qui n'estoit en son pouuoir ny en sa disposition, & que depuis deux cens ans personne ne s'estoit attaqué à la France, qu'auec perte & confusion, fit response: Qu'il ne se vouloit charger d'vne si dangereuse querelle: aussi s'estoit-il peu auparauant allié auec le Monarque François.

1299.

*Acta inter Bonifacium VIII. Benedictum XI. Clement V & Philippum Pulcr. Fr. R.*

*Ancienne Chronique de S. Denys.*

B

1301.

*Continuat. Nangy Thead à Niem Io Villani. l. 8. c. 62. 63. Platina. N. Gilles. P. Æmile. Du Tillet. P. Masson. N. Vignier. A du Chesne, en l'Hist. des Papes Sc du Pleix.*

*Continuat. Chron. Mart Polons.*

Cependant le Roy auoit fait en sa ville de Paris vne grande & notable assemblée des Prelats, Princes & Officiers de la Couronne, & des Ordres de son Royaume, pour deliberer sur ces censures; ils declarerent d'vne commune voix, par vn acte. *Qu'ils estoient obligez de defendre l'honneur, l'Estat & les droits au Roy, & se ioindre auec luy à l'appel comme d'abus, qu'il auoit interietté des censures du Pape au futur Concile, auec protestation, qu'ils employeroient leurs vies & moyens pour la conseruation de sa Couronne, recog-*

1303.

*Au Tresor de Fr. Layette Mesianges I. n. 4. 1. 6. & autres.*

*Ans de Iesvs Chr.* *gnoissans, qu'il ne la tenoit & le temporel de son Royaume, que de Dieu seul.* Depuis, autres Euesques de France & les Barons de Nauarre firent semblables declarations & protestations. Pendant toutes ces contentions, Boniface eut vne miserable fin; remarquée par plusieurs Historiens, qui bien qu'Ecclesiastiques, n'approuuent le dessein qu'il eut, de se rendre craint & redouté par sa puissance.

1304. Mais Benoist XI & Clement V. recognoissans l'iniustice & la nullité de telles censures, n'eurent plustost succedé au Pontificat, qu'ils en donnerent absolution au Roy, encore qu'absent, & qu'il n'en eust fait aucune poursuite ny demande, & l'estendirent à ses suiets; declarans par mesme moyen le Roy PHILIPPES innocent de la prise de Boniface, & de son tresor, faite par Sarra Colomne, & Guillaume de Nogaret; qui depuis fut aussi absouz par le mesme Clement. Benoist declara pareillement; *Que pour le temporel, le Roy & ses successeurs ne seroient non plus que deuant, suiets à l'Eglise Romaine*; & remit le tout en pareil estat qu'auparauant les suspensions.

1311. 1305. FRANCE. *Io. Mariana de reb. Hisp. l. 15. c. 6. I. Du Tillet Eu. de Meaux. V. Verner. Carthusianus in fasciculo temp. Au Tresor de Fr. Layette Meslanges t. 761 768. 769. & 785. Le Greffier du Tillet.*

B

Or Clement V. apres son élection ayant esté honorablement recueilly à Lyon par PHILIPPES, qui estoit lors accompagné des Roys d'Angleterre & d'Arragon, il y celebra la ceremonie de son Sacre & couronnement faite auec vn merueilleux concours d'autres Princes, Grands Seigneurs & des peuples voisins; ce qui causa vn grand accident par la ruine d'vne muraille. En suite dequoy Clement s'en alla resider en la ville d'Auignon en Prouence (laquelle lors appartenoit à Robert Roy de Sicile) où le Siege Apostolique demeura par l'espace de soixante quatorze ans, dont l'Italie receut autant de mescontentement & de dommage, que la France d'vtilité.

*A. du Chesne en l'Hist. des Papes. Cl. de Rubis en l'Hist. de Lyon l. 3. c. 39.*

1312. Ce Pape quelque temps apres conuoqua vn Concile general à Vienne en Dauphiné, auquel l'Ordre militaire des Templiers, accusez de crimes horribles, fut condamné & aboly. Plusieurs Cheualiers, mesmes Iaques de Maulay Grand Maistre de cét Ordre, furent publiquement executez à mort, apres vne exacte preuue faite de leurs impietez, qui furent mesme

1313. confessées par vn grand nombre d'eux, lors qu'ils furent interrogez. Les grands biens qu'ils possedoient en diuers Estats de la Chrestienté furent confisquez & depuis donnez aux Cheualiers de l'Hospital de S. Iean de Hierusalem; Et ne s'empara le Roy de ceux qu'ils auoient en France,

C comme quelques autheurs estrangers ennemis du nom François, ont laissé par escrit; comme auec aussi peu de suiet & de verité, vn autre s'efforce en vain de noircir par ses calomnies la candeur des vertus du mesme Roy. Lequel se voyant cassé non tant de vieillesse, que de la fascherie, qu'il conceut des troubles suruenus en sa maison, pour la vie dereglée d'aucunes de ses brus, & en son Estat par des émotions populaires, esquelles se meslerent indiscretement aucuns des Grands de l'Estat, qui estoient causées, tant pour des leuées de deniers extraordinaires, ausquelles il fut necessité par les longues guerres qu'il eut sur les bras, que l'alteration & changement des monnoyes, (laquelle il defendit expressément à son fils

*Sa mort* & successeur) en fin il mourut de maladie (non d'vne blessure qu'il receut

1314. à la chasse, comme s'est imaginé Meier) au mesme lieu de Fontainebleau, où il estoit né, le vingt-neufiesme iour de Nouembre, en l'année MIL TROIS CENS QVATORZE; non pas la precedente, ainsi qu'escriuent Gaguin & Paul Emile. Estant digne de remarque particuliere, qu'en ceste mesme année outre la Couronne de France, vacquerent aussi le Siege de Rome & l'Empire.

*Tome 3. Concil. I. Villani. Antoninus Archiepisc. Florent. Platina. Naucler. Au Tres. de Fr. Layette Templiers. Io. Trithemius. Abr. Bzouius. Continuat. Nang. Bern. Guido.*

PHILIPPES regna en France vingt-neuf ans, vn mois & vingt &

FRANCE. trois iours, & trente ans en Nauarre, & vesquit quarante six ans. Son corps fut inhumé en l'Eglise de S. Denys, & son cœur en celle de Poissy, Prieuré de religieuses de l'ordre S. Dominique, qu'il fonda, & fit commencer de construire la superbe Eglise qui s'y void. *Ans de Iesus Chr.*

*Au Tresor de Fr. Layette Testam. des Roys.* Par son Testament, fait à Maubuisson prés Pontoise, le dix-septiesme iour de May, mil trois cens vnze, il chargea le Roy Loüis son fils aisné de faire paracheuer le bastiment de ceste Eglise, & de faire le voyage d'Outre-mer, & à son defaut Charles Comte de Poictiers son autre fils, & eux ne le faisant ordonna, qu'il seroit entrepris par Charles & Loüis Comtes de Valois & d'Eureux ses freres, donnant à ceste fin la somme de cent mil liures; Fit executeurs de ce Testament l'Euesque de Paris, les Abbez de S. Denys & de Royaumont, Guy de Chastillon Comte de S. Paul, Bouteiller de France, Guillaume de Nogaret & Enguerran de Marigny son Chambellan, & principal conseiller, qu'il esleua à de grands honneurs, mesmes à celuy de Surintendant de ses finances. 1311. B

Ce Roy a remporté la gloire d'auoir esté de grand entendement, valeureux, de cœur heroïque, amateur de l'Ordre Ecclesiastique, auquel pour marque de sa pieté il attribua de grands priuileges. Il fonda le monastere des Celestins de Chanteau en Soulongne, depuis mis à Ambert, & fit venir ceux de cét Ordre d'Italie. Il ayma aussi la Iustice, sur le fait de laquelle il ordonna plusieurs bons reglemens, & institua la Cour de Parlement de Paris presque en la forme que nous la voyons, laquelle il arresta en ceste grande ville capitale de son Royaume, ce que d'autres attribuent à son fils aisné le Roy Loüis Hutin. Elle estoit auparauant ambulatoire & la fit sedetaire pour estre tenuë deux fois l'an, apres la feste de S. Martin & celle de Pasques: voulant que deux Prelats, le plus souuent Archeuesques ou Euesques, & deux legs qui estoient Princes, ou Barons des premiers Seigneurs de sa Cour, y presidassent & rendissent la Iustice à chacun. A ceste fin il fit edifier par le soin & la diligence du mesme Enguerrand de Marigny Comte de Longueuille, en la pointe de l'Isle que fait la riuiere de Seine vers l'Occident au mesme lieu où estoit l'ancien domicile des Roys, ce grand & magnifique Palais, qui ioinct à la S. Chapelle, en la grande sale duquel (par vn malheur insigne dernierement embrasée & maintenant mieux que deuant rebastie souz le regne de LOVIS LE IVSTE) furent mises toutes les effigies de nos Roys. *M. Sausseius in Anna. Eccl. Aur.* *Ordonnance de Philip le Bel 1302.* *G. Budaeus in L. fin ff. de Senat.* 1302.

*Au recueil des Ordonnances.* PHILIPPES institua aussi dans la ville de Roüen vne espece de Parlement, qu'il nomma Eschiquier pour la Iustice de Normandie; & des Grands Iours en celle de Troyes pour la Prouince de Champagne.

*Leon Tripant aux Antiquit. d'Orl. M. Sausseius.* Bref ce grand Roy affectionna & fauorisa les lettres & les gens de sçauoir, & comme aucuns escriuent, fonda l'Vniuersité d'Orleans, ou plustost la restaura & luy departit, & à celle de Paris de beaux priuileges. C

*I. du Brueil aux Antiquit. de Paris. l. 2.* La Royne IEANNE son espouse sage & vertueuse Princesse, & comme luy autant belle d'esprit que de corps, à son loüable exemple fit aussi edifier à Paris prés le mõt S. Geneuiefue, le Royal College de Champagne, depuis dit de Nauarre à cause d'elle; pour l'entretenement duquel elle affecta partie du reuenu de son domaine des Comtez de Champagne & de Brie. Elle fonda aussi l'Abbaye ou hospital, dit de Bar, aux fauxbourgs de Chasteau-thierry, diocese de Meaux, où sont des Religieuses. 1304. *Cl. Robertus in Gallia Christ.*

*Au Tresor de Fr. Layette Regences & maioritez des Roys.* Par lettres du mois de Mars, mil deux cens quatre-vingts quatorze, le Roy son mary declara & voulut, que s'il venoit à deceder auant que son fils aisné fust paruenu en aage legitime, ceste Royne sa femme eust le gouuernement du Royaume, pourueu qu'elle ne se remariast; ce qu'il disoit faire 1294.

*Ans de Iesus Chr.* faire à l'imitation de ses predecesseurs, & luy substitua Charles de France Comte de Valois son frere. FRANCE.

Elle fit de grands biens aux Monasteres des Cordeliers de Paris (où elle gist) & à ceux des Iacobins & des Chartreux. Son decés aduint au chasteau du Bois de Vincennes, le deuxiesme iour d'Auril, MIL TROIS 1304. CENS QVATRE. Vignier autheur d'ailleurs fort exact, se mesprend, disant en sa Bibliotheque Historiale, que ceste Princesse suruesquit le Roy Philippes son mary, & qu'estant vefue de luy, elle mourut l'an mil trois cens quinze. Car plusieurs tiltres & Histoires iustifient le contraire, & qu'elle deceda en l'an que nous auons remarqué. Guichard Euesque de Troyes accusé d'auoir machiné & procuré la mort de la Royne Ieanne, & à raison de ce ayant esté poursuiuy criminellement & emprisonné, fut trouué innocent & absouz de l'accusation calomnieuse. *Du Tillet.* *Grandes Annales au Fr. MS. c. 66. & 71.* *N. Camuzat in Catal. Ep. Trecensium.*

B Outre la Champagne & la Brie, PHILIPPES LE BEL ioignit à son Estat le Comté Palatin de Bourgongne, qui luy fut donné au mois 1294. de Feurier, l'an mil deux cens quatre-vingts quatorze par le Comte Othon cinquiesme du nom. *Au Tresor de Fr. Layette Bourgongne 143.*

Il annexa aussi à son domaine Royal les Comtez d'Angoulesme & de la Marche, auec la Seigneurie de Lezignem prés la ville de Poictiers, qui luy furent pareillement données en l'an mil trois cens trois, par le dernier Comte de ce pays Guy de Lezignem, selon ce qu'en ont vulgairement escrit les Historiens. Mais nous aprenons le contraire par les Chartes de 1308. la Couronne, mesme par le traicté fait l'an mil trois cens huict, auec Marie de la Marche, vefue d'Estienne Comte de Sancerre, & que le Roy pretendoit ces Seigneuries auec celle de Fougeres en Bretagne, par droit de confiscation, sur ce que Guy, appellé Guiart par le Traicté, estant vassal du Roy, auoit bruslé le Testament & codicile du Comte Hugues le Brun son frere aisné, par lequel il auoit laissé au Roy plusieurs choses; & de plus, que ce Comte Guy auoit conspiré contre sa Majesté: à laquelle la Comtesse de Sancerre sœur des deux Comtes, transporta tout le droit, qu'elle auoit aux mesmes Seigneuries, moyennant quelques rentes & vn Chasteau. Aymar de Valence Comte de Pembroc en Angleterre, & Seigneur de Montignac en Angoumois, qui estoit aussi sorti de ceste Maison de Lezignem, transporta pareillement ses droits au Roy, pour cent liures de rente, & mil liures en argent, par autres lettres du dix-sept Feurier, mil trois cens huict. Comme firent en ce mesme an Ioland de la Marche, femme du Sire de Pons, sœur aisnée du Comte Guy; & d'ail- *Au Tresor de Fr. Layette, la Marche & Engoulesme.* *Au Tresor de Fr. Layette Comtes de la Marche.*

C leurs Guy de Lezignen Seigneur de Couë, l'vn des fils du Comte Hugues le Brun, donna au Roy la Seigneurie de Frontenay prés Niort en Poictou.

Ieanne de Rochefort Dame de Fouras luy transporta aussi partie de la Chastellenie de Rochefort en Aunis; & Guillaume l'Archeuesque, Seigneur de Partenay, le chasteau du mesme lieu és années mil trois cens vn & mil trois cens trois. *Au Tresor de Fr. Layette Poictou t. 42.*

Le Comté de Chartres fut aussi acquis par le mesme Roy de Ieanne de Chastillon Comtesse d'Alençon; comme nous auons remarqué plus amplement souz les enfans de S. Louis.

Bermond Seigneur d'Vzes & d'Armazanic luy ceda par eschange dans le territoire de Pecquais, de Silua, Aiguesmortes & autres en Languedoc le pasturage, pesche & chasse & la septiesme partie du Sel qui se faisoit en ces lieux; & en contreschange le Roy luy transporta certains 1290. droits, qu'il auoit aux mesmes lieux d'Vzes & d'Armazanic; ce qui se fit par traicté de l'an mil deux cens quatre-vingts dix. *Au Tresor de Fr. Layette Languedoc t. 31.*

En l'an precedent au mois de Ianuier, le mesme Roy fit vne eschange,

FRANCE. par lequel Gaucher Seigneur de Chastillon, cinquiesme du nom, luy transporta ceste Terre sur Marne, & à la Royne Ieanne son espouse; auec la Chastellenie de Crecy en Brie, & la Seigneurie de Creuecœur; en recompense dequoy il eut de PHILIPPES le Comté de Porcean au pays de Champagne.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Hist. de la Maison de Chastillon l. 7. c. 2.*

Loüis de Beaujeu luy transporta aussi la Seigneurie de Montferrand en Auuergne, par lettres de l'an mil deux cens quatre-vingts treze.

Par autres lettres de l'an mil trois cens vn, Henry Comte de Bar ceda aussi à ce Roy la Seigneurie de Chastillon en Barrois, auec les Chasteaux & Chastellenies de Conflans & de la Marche. Mais depuis Edoüard Comte de Bar son fils retira Chastillon du Roy Philippes de Valois.

Pendant ce regne furent en la dignité *de Connestable* Raoul de Clermont Sire de Nesle, duquel a esté parlé, Gaucher de Chastillon Comte de Porcean, qui seruit dignement cinq Roys en ceste importante charge.

*Du Tillet. Hist. de Chastillon.*

Furent *Mareschaux de France*, Guy de Nesle, Simon de Melun & Iean de Grez.

*Admiraux*, Regnier de Grimaldis, selon du Tillet; Vignier fait aussi mention de Iean de Barderose.

*Grands Maistres*, Arnoul de Vvismale & Mathieu de Trie.

*Du Tillet.*

*Grand Queux*, Guillaume de Harcourt Seigneur de Sanerie.

*Grands Bouteillers*, Guy de Chastillon Comte de S. Paul, & Erard de Monrmorency Seigneur de Conflans.

*Hist. de Montmorency.*

*Grands Panneteiers*, Raoul dit Erpin, Sieur d'Erquery & Mathieu de Trie.

*Grands Chambriers*, Robert II. Duc de Bourgongne, Iean II. Comte de Dreux. Robert de France Comte de Clermont & Sire de Bourbon.

Furent *Grands Chambellans* Mathieu IV. Seigneur de Montmorency, qui en ceste charge succeda à Mathieu de Marly son oncle; puis Mathieu de Trie & Enguerrand de Marigny. Aucuns remarquent aussi Emery tué à la bataille de Courtray. On met encore entre *les Chambellans* Pierre de Chambly, Raoul de Nesle, Robert & Guillaume pere & fils Comtes de Tancaruille.

*S. Du Pleix.*

Furent *Chanceliers*, Guillaume de Nogaret Seigneur de Caluisson, auparauant Vice-Chancelier, & depuis qualifié; Porte du grand séel du Roy, & Pierre de Belle-perche, depuis Euesque d'Auxerre.

Dautant que *la charge de porter la banniere Royale de S. Denys*, qu'on disoit *l'Oriflamme*, estoit erigée en tiltre d'office de la Couronne, nous ne deuons obmettre en ce lieu, qu'Anselme de Cheureuse la portoit à la bataille de Mons en Peulle (en laquelle il mourut) & l'auoit portée à plusieurs autres Iournées du vouloir du Roy, pour le bon tesmoignage, qu'on auoit de sa preud'hommie & vertu; comme recite l'autheur d'vne ancienne Chronique allegué par Vignier en sa Bibliotheque Historiale.

*Vignier sous l'an 1304.*

## ENFANS DV ROY PHILIPPES LE BEL, & de la Royne IEANNE DE NAVARRE *sa femme.*

16. LOVIS X. du nom de FRANCE & de NAVARRE, surnommé Hutin, duquel & de ses deux freres Philippes & Charles sera plus amplement traicté cy-apres.

16. PHILIPPES IV. du nom, Roy de FRANCE & de NAVARRE, surnommé le Long.

*Ans de Iesus Chr.* FRANCE.

16. CHARLES IV. Roy de FRANCE & de NAVARRE, furnommé le Bel, comme fon pere.

16. ROBERT DE FRANCE eftant encores impubere, fut accordé, par traicté du mois d'Octobre, MIL TROIS CENS SIX, en mariage auec l'Infante Conftance de Sicile, qui eftoit fille de Frideric III. du nom Roy de Sicile, elle eftoit lors mineure de trois ans, & fut conuenu qu'elle feroit enuoyée en France pour eftre nourrie auec les enfans du Roy. Mais auant la confommation de ce mariage ROBERT mourut, eftant aagé de vnze à douze ans feulement, & fut enfeuely dans l'Eglife de Poiffy.

1306. *Au Trefor de Fr. Layette Traictez de mariage.*

16. MARGVERITE DE FRANCE, felon du Tillet, fut mariée auec Ferdinand IV du nom, Roy de Caftille, fils aifné du Roy Sance IV. & de la Royne Marie fa femme. Neantmoins les Hiftoires d'Efpagne donnent à ce Prince pour femme, Conftance de Portugal, & ne font mention de MARGVERITE. Partant il y a fuiet de croire, que le mariage d'entre luy & cefte Princeffe Marguerite de France fut feulement propofé, & non pas confommé. De fait il y eut traicté de mariage entre ces Princes, accordé le mercredy auant la fefte de Touffaincts, l'an mil deux cens quatre-vingts quatorze, confirmé par le Roy Sance, à dix mil liures de dot, & vingt-quatre mil marauedis de douaire.

1294. *Au Trefor de Fr. Layette Caftille 1. 25.*

16. IZABEL DE FRANCE Royne d'ANGLETERRE, fut en MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS DIX-NEVF, accordée en mariage auec EDOVARD, lors Prince de Galles, fils aifné d'Edoüard premier du nom Roy d'Angleterre, & depuis fon fucceffeur au Royaume. D'autant qu'alors ils eftoient ieunes, luy ayant feulement quatorze ans & elle huict, la confommation de leur mariage fut differée. Mais cependant Edoüard enuoya quatre Ambaffadeurs, qui la fiancerent en la main de Gilles Archeuefque de Narbonne, en l'an mil trois cens trois, au mois de Iuin. Depuis ISABEL en l'an mil trois cens cinq, fuiuant la puiffance que luy donna fon pere, fit expedier fon pouuoir à Loüis Comte d'Eureux fon oncle, Guy Comte de S. Paul & Iean Comte de Dreux, pour contracter mariage en fon nom, auec le mefme Prince Edoüard. Quatre ans apres, qui fut MIL TROIS CENS NEVF, les efpoufailles furent celebrées à Boulongne fur la mer, en prefence de quatre Roys, à fçauoir Philippes le Bel Roy de France, Loüis Roy de Nauarre fon fils, pere & frere de la Princeffe, Henry Roy d'Alemagne & des Romains, & Charles Roy de Sicile. Trois Roynes honorerent auffi cefte ceremonie, qui furent Marie de Brabant Royne de France, Marguerite de France Royne d'Angleterre, femme d'Edoüard I. & Marguerite de Bourgongne Royne de Nauarre: comme encores y affifterent quatorze fils de Roys, ou Princes du fang de France.

1299. 1303. 1305. 1309. ANGLETERRE. *De gueules à trois Leopards d'or.* *Polid. Virgil.* *Au Trefor de Fr. Layette Angleterre 5. 17. 25. 29. & 30.* *Thom. de Vualfingham.*

En fuite de ce, Edoüard Roy d'Angleterre & ISABEL fa femme furent couronnez auec grande magnificence en l'Eglife de Veftmonfter. Belle-foreft s'eft mefconté en efcriuant, que cefte Princeffe eut en dot le Comté de Ponthieu. Car il n'appartenoit lors au Roy de France, ains à l'Anglois, qui conftitua le doüaire de la

*L. 4. c. 49. des Annal. de Fr.*

FRANCE.

*Au Tresor de Fr. Layette Dispense de mar. des Roys.*

*A. du Chesne en l'Histoire d'Anglet.*

*I. Froissard. vol. 1. c. 6.*

*Vignier.*

*P. Virgile.*

*Vieille Chronique de Flandres.*

*Continuat. de Nangis.*

*Valsinghem. Polyd Virgile. Froissard.*

*Supplement de Nangis.*

*Vieille Chron. de Flandres.*

*Polyd. Virgil. en l'Hist. d'Angl.*

*Ans de Iesus Chr.*

Princesse fut iceluy & sur autres Seigneuries. A cause de la parenté il y eut dispense obtenuë du Pape Boniface VIII. laquelle porte, que l'alliance estoit faite, pour nourrir la paix entre les peres du Prince & de la Princesse. Et depuis y eut vne autre Bulle du Pape Clement V. par laquelle il inuitoit le Roy PHILIPPES à la consommation de ce mariage, le pere d'Edoüard estant de n'agueres mort. 1307.

Quelque temps apres le mariage, Edoüard estant entré en guerre auec Charles le Bel Roy de France son beau-frere, enuoya vers luy la Royne ISABEL sa femme, auec le ieune Prince Edoüard leur fils, pour moyenner vne paix entiere & la restitution à l'Anglois du Duché de Guyenne & du Comté de Ponthieu. Estant arriuée elle fit prolonger les tréues souz esperance d'appointement. Pour lequel passer & conclure, elle promit de faire venir en France le Roy son mary. Mais il fut destourné de ce faire par les Despencers pere & fils, qui le gouuernoient à leur volonté. Par leur conseil, à fin de s'exempter du voyage, il ceda & transporta toutes les terres, qu'il tenoit deçà la mer de la Couronne de France, au ieune Prince Edoüard son fils, pour en faire l'hommage au Roy Charles, à la Cour duquel il estoit desia auec sa mere, selon la plus commune opinion. Car il y en a qui asseurent, qu'il y arriua seulement lors auec le transport & cession, qu'il apportoit du Roy son pere. Tant y a qu'il fut receu à homme lige de la Couronne de France, & mis au rang des Pairs, tels qu'auoient esté ses predecesseurs. 1325. B

Pource qu'apres cét appointement, la Royne se sentant offensée du mauuais gouuernement qui estoit en Angleterre, fomenté par Huges Despencer & son fils, qui continuoient de posseder tellement le Roy & sa volonté, que personne ne pouuoit auoir aucun credit ou accés aupres de luy, qu'eux, ou par eux, elle ne voulut s'en retourner vers son mary, quoy qu'il l'eust mandée. Il entra en si mauuaise opinion d'elle, qu'il la fit declarer & le Prince Edoüard leur fils ennemis de sa Couronne: aucuns passent plus auant & disent, qu'il procura mesme de les faire mourir.

Alors ISABEL Princesse courageuse n'ayant peu obtenir secours du Roy Charles son frere pour mener en Angleterre, à fin d'aller reformer l'Estat, Charles ne voulant enfraindre la paix nouuellement accordée; bien qu'aucuns en rapportent vne autre cause moins vray-semblable; la Royne fut contrainte d'auoir recours à Guillaume III. Comte de Hainaut, qui la receut honorablement auec son fils, & sur la proposition faite du mariage de ce ieune Prince auec Philippes de Hainaut fille du Comte, il leur donna secours; auec lequel estans passez en Angleterre, le Roy Edoüard en fut merueilleusement espouuanté; mais plus encore, de ce que son fils estant par la meilleure part des Prelats & Barons constitué Regent & gardien du Royaume, luy-mesme depuis fut arresté prisonnier, & son fils substitué en sa place, dont il prit vn tel regret, qu'il en mourut l'an MIL TROIS CENS VINGT-SIX. La Royne ISABEL DE FRANCE sa vefue le suruesquit fort longuement, & mourut seulement sur la fin de l'an MIL TROIS CENS CINQVANTE SEPT; son corps gist en l'Eglise des Cordeliers de Londres. C 1326. 1326. 1357.

ISABEL eut d'Edoüard, outre leur fils aisné Edoüard III. vn autre fils & deux filles, à sçauoir Iean d'Angleterre Comte de Cornoüaille, qui mourut en ieunesse; comme feit pareillement Alienor d'Angleterre fille aisnée. Toutesfois Iean Froissard nomme Isabel,

*Ans de Iesvs Chr.*

FRANCE.

fille aisnée, & dit, qu'elle eut pout mary, Dauid Roy d'Escosse. L'autre fille (qu'il ne nomme point, aucuns l'appellent Ieanne, autres Alienor) fut mariée au Comte Renaud, qui fut depuis Duc de Gueldres, & laissa deux fils Renaud & Edoüard. Le mesme Froissard escrit, que ceste Royne d'Angleterre ISABEL DE FRANCE estoit l'vne des plus belles Dames du Monde. Meier Annaliste Flamen s'est auancé d'escrire plusieurs calomnies contre son honneut. Mais il est en cela dementy & contrarié par les meilleurs Historiens non passionnez, comme cestuy-cy est ouuertement contre les François, & souuent erre en la verité de l'Histoire, mesmes en ce qu'il recite, qu'elle mourut peu apres son mary enceinte, par ce qu'elle deceda long-temps apres luy estant fort aagée comme nous auons dit. Le Roy Edoüard III. son fils, est celuy qui fit tant de mal à ce Royaume, ayant à cause de sa mere vainement aspiré à la Couronne de France contre le Roy Philippes de Valois.

*Vol. 1. c. 3.*

16. BLANCHE DE FRANCE fut troisiesme fille du Roy Philippes le Bel, & mourut ieune. Il y eut propos & traicté de la marier à Ferdinand, qui fut depuis Roy de Castille, quatriesme Roy du nom, fils aisné de Sance, le traicté en date du mardy auant Pasques fleuries, l'an mil deux cens quatre-vingts quatorze, n'eut effect. C'estoit pour tascher d'assopir le differend, qui de long-temps estoit pour la succession du Royaume de Castille, empieté par Sance sur son neueu, fils de Blanche de France, fille de S. Loüis. Ferdinand espousa Constance de Portugal; comme nous auons dit souz sa sœur Marguerite. BLANCHE fut inhumée aux pieds du tombeau du Roy son pere. Elle est nommé Ieanne par l'autheur de l'Histoire de l'Abbaye de S. Denys en France.

*Au Tresor de Fr. Layette Castille t. 26.*

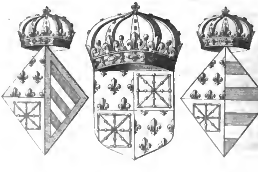
1294.

*Iaq. Doublet l. 4. c. 8.*

FRANCE. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre. Escartelé de NAVARRE.

BOVRGONGNE. Duché. Bandé ou cotticé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules.

HONGRIE. Fasse d'argét & de gueules de huict pieces.



## 16. LOVIS X. *du nom, Roy de* FRANCE, ET DE NAVARRE, *surnommé Hutin.*

### CHAPITRE V.

CE Roy ioüyt d'vne felicité peu commune entre les Princes, d'autant qu'il fut successeur de deux Couronnes, dont l'vne aduint du chef du Roy de France Philippes le Bel son pere; Et l'autre, de celuy de la Royne de Nauarre Ieanne sa mere; de laquelle il prit naissance le troisiesme iour d'Octobre, l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS NEVF, autres escriuent, que ce fut deux ans apres. 1314.

*Continuat. de Nangu.* *Sa naissance.* 1289.

Ceste Royne Ieanne estant decedée, il fut proclamé Roy de Nauarre, & les Estats du Royaume assemblez à Pampelonne ville capitale, dépescherent l'Euesque d'icelle Arnauld de Pouyane & Fortunio Almoranid, l'vn des principaux Seigneurs, lesquels, accompagnez de grand nombre de Noblesse, passerent en France, pour recognoistre leur nouueau Roy, & prier Philippes son pere de l'enuoyer en Nauarre, pout y estre sacré & couronné.

*André Fauin en l'Hist de Nauarre.*

Les guerres de Flandres recullerent ce voyage iusques à l'an MIL TROIS CENS SEPT, que LOVIS s'estanr acheminé en son Royaume, il y prit les ornemens Royaux dans l'Eglise de Pampelonne, le ptemier iour d'Octobre; & en suite visita son Estat, pour donner remede aux doleances de son peuple. Estant en la ville d'Estella il fit arrester prisonnier Fortunio Almorauid, duquel a esté parlé, & Martin Ximenes d'Ayuar, pour ce qu'estans des principaux Seigneurs de Nauarre, ils s'estoient tousiours opposez aux Gouuerneurs François, entreprenans sur leur charge, & suscitans des seditions contre l'authorité Royale.

*Gaguinus.* *Sacré Roy de Nauar.* 1307.

LOVIS à son rerour en France amena auec luy trois cens gentils-

*Ans de Iesvs Chr.* hommes Nauarrois des meilleures familles pour seruir de gage & d'asseurance de la fidelité, que ses suiets luy deuoient: remede qui luy fut conseillé contre les mutineries d'aucuns esprits turbulents. FRANCE.

Les citoyens de la ville de Lyon s'estant souleuez contre le Roy Philippes le Bel son pere, à la suggestion de Pierre de Sauoye leur Archeuesque (qui auoit entrepris de faire emprisonner les Officiers du Roy) furent cause, que PHILIPPES enuoya vne armée contre eux, souz la conduite de ce Roy de Nauarre LOVIS son fils aisné. Il les mit en tel point, qu'ils furent contrains de se sousmettre en l'obeissance du Roy, & apres auoir retenu prisonnier l'Archeuesque, & fait abatre le fort de S. Iust, se saisit de la Iustice temporelle de la ville, y mettant Officiers, pour l'exercer souz le nom & authorité du Roy son pere, & depuis l'Archeuesque mis en liberté, la quitta & transporta au Roy & à ses successeurs. 1312. *Supplem. Nang.* *Vignier.* *Cl. de Rubis Hist. de Lyon l.3.c.11.* B

Cependant Philippes le Bel estant mort, & LOVIS luy ayant aussi succedé, il fut couronné à Rheims le Dimanche d'apres les Octaues de la My-Aoust, l'an MIL TROIS CENS QVINZE, auec la Royne sa deuxiesme femme, par Robert de Courtenay Archeuesque du lieu. *Sacré Roy de France.*

1315. Le mesme Roy son predecesseur auoit, par l'aduis d'aucuns partisans Italiens, estably plusieurs subsides extraordinaires à la foulle de son peuple, ce qui troubla non seulement la fin de son regne, mais aussi le commencement de celuy de LOVIS son fils, lequel fut prudemment conseillé de les reuoquer, à fin de faire cesser ce tumulte & les seditions populaires. *P. Masson.*

En suite de ce, il conduisit vne armée contre le Comte de Flandres Robert, qui auoit enfraint la paix: mais l'abondance des pluies empescherent de faire aucune chose memorable. Aussi que le Comte, craignant vn second voyage du Roy, s'en vint le trouuer à vn Parlement qu'il tenoit à Ponroise, pour traicter paix auec luy; laquelle estant arrestée il promit la faire ratifier aux Flamens.

1315. Pendant le regne de LOVIS, Enguerrand de Marigny Comte de Longueuille, accusé d'auoir fait charger le peuple de beaucoup d'impositions & pris argent des Flamens, pour leur faire donner la paix au desaduantage du Roy; Comme aussi d'auoir mal-versé au maniement des finances, desquelles il eut la direction, comme aussi celle des plus importantes affaires souz Philippes le Bel, fut à l'instance de Charles de France Comte de Valois, oncle du Roy, poursuiuy, condamné, executé à mort & mis au gibet de Monfaucon prés de Paris. Son effigie, qui estoit au dessus des grands degrez du Palais, fut ostée & iettée en bas, & ses grands biens furent confisquez. *Continuat. Nangij.* C *P. Masson.* *Annal. de France.*

Le bel edifice du Palais de Paris paracheué, LOVIS, pour rendre le Parlement plus celebre, suiuant le dessein de PHILIPPES son pere, y assigna lieu & l'y fit sedentaire. Bien-tost apres il deceda de mort soudaine en son chasteau du Bois de Vincennes, le cinquiesme iour de Iuin, MIL TROIS CENS SEIZE, estant aagé de vingt-cinq ans, & n'ayant regné que dix-huict mois en France, & dix ans & quelques mois en Nauarre. Vne horrible Comete auoit paru sur ce Royaume peu auant le trespas de LOVIS, qui fut le signe de ceste mort prochaine. *Sa mort* 1316. *Du Tillet.*

Par son Testament, fait peu de iours auant son decés, il confirma le doüaire de vingt-cinq mil liures assigné à la Royne sa derniere femme, fit plusieurs legs pieux, entre autres de la somme de cinquante mil liures pour le passage d'Outre-mer; Il donna vne notable somme à Gaucher de Chastillon Comte de Porcean, Connestable de France (qu'il institua l'vn des executeurs de sa derniere volonté) & dix mil liures aux enfans d'En- *Au Tresor de Fr. Layette Testaments des Roys.*

FRANCE. guerrand de Marigny, moitié à Loüis aisné d'iceux son filleul; & moitié aux autres. Ce qu'il fit (comme porte le testament) pour la grande infortune, qui leur aduint de la condemnation de leur pere, & pour l'amour que portoit la Royne mere du Roy testateur, à Ieanne mere de ces enfans, qui auoit moyenné son mariage auec Enguerrand. *Ans de Iesvs Chr.*

De Serres a entrepris d'auancer plusieurs iniures & calomnies contre ce Roy, dont à bon droit il est defendu par vn autre Historien de nostre temps, veu qu'en toutes ses actions il a tesmoigné sa generosité, Iustice & clemence: estant seulement blasmable de ce qu'il r'appella les Iuifs en France, que le Roy son pere auoit chassez. *S. Du Pleix.*

On proposa d'allier LOVIS auec Ieanne fille d'Othon Comte de Bourgongne, puis auec Beatrix fille de Sance IV. Roy de Castille, mais ny l'vn ny l'autre de ces mariages n'eut lieu: & pource il espousa en la ville de Vernon en Normandie, le iour de Sainct Mathieu, vingt-vniesme de Septembre, MIL TROIS CENS CINQ, la Princesse MARGVERITE DE BOVRGONGNE, deuxiesme fille de Robert second du nom, Duc de Bourgongne & d'Agnes de France fille du Roy S. Loüis. *Du Tillet* *Son I. mariage.* 1305. B

Par traicté passé au mois de Feurier, mil deux cens quatre-vingts dix-neuf, en l'Abbaye de Long-champ prés Paris, entre le Roy Philippes le Bel, & ce Duc de Bourgongne ils accorderent le mariage, à la charge d'obtenir dispense du Siege Apostolique; le Duc promit bailler à sa fille la somme de cent mil liurées, & six mil liurées de terre, & outre quelques fiefs. La Princesse deuoit estre doüée de douze mil liurées de terre, au cas qu'elle fust Royne de France; & de six mil liurées, si elle ne l'estoit. Aduenant que le Prince LOVIS mourust, delaissant des enfans de son mariage, si c'estoient masles, ils auroient vingt mil liurées de terre, si ce n'estoient que filles, elles auroient chacune mille liurées. *Au Tresor de Fr. Layette Bourgongne 4. c. 6.* 1299.

Ceste alliance fut peu fortunée. Car Marguerite, laquelle fut mere d'vne seule fille, s'oublia tant, que de violer les saincts loix du mariage, & pour ce fut confinée à Chasteau-gaillard sur Seine, prés Andely en Normandie, où elle deceda, l'an MIL TROIS CENS TREZE, n'ayant esté Royne de France, & fut inhumée en l'Eglise de Sainct François de Vernon. *Annales de France.* 1313.

Deux ans apres, LOVIS Hutin, peu de iours auant son sacre, fut conioinct en secondes nopces auec vne autre Princesse du mesme sang de France, qui fut CLEMENCE DE HONGRIE, fille de Charles-Martel Roy de Hongrie, & de Clemence de Habspurg sa femme; Papire Masson en ses Annales de France s'est mespris, escriuant que ceste Royne Clemence fut sœur de Robert Roy de Sicile: car elle estoit sa niepce. LOVIS la delaissa enceinte d'vn fils. Ceste Royne fut saisie d'vn tel ennuy de la mort de son espoux, qu'elle tomba malade d'vne fieure quarte, ce qui nuisit tellement à la santé de son fruict, qu'il fut de peu de vie. Elle fit son Testament le cinquiesme iour d'Octobre MIL TROIS CENS VINGT-HVICT, & deceda huict iours apres en l'hostel du Temple à Paris; Son corps est enseuely dans l'Eglise des Iacobins du mesme lieu, où se void au chœur d'icelle son tombeau de marbre, que luy fit faire la Royne Ieanne de Bourgongne sa belle-sœur, femme du Roy Philippes le Long. Clemence fonda en la ville de Bude en Hongrie vn college, pour l'instruction des pauures enfans orphelins, & y enuoya aucuns sçauans hommes de l'Vniuersité de Paris, ausquels elle donna de grands gages, & dota ce college d'vn bon reuenu. Elle y fit aussi edifier vn Hospital pour les pauures. *Son 2. mariage.* 1315. *Annalium l. 3.* *Du Tillet. Vignier.* 1328. *Au Tresor des tiltres de Fr.*

Le Roy LOVIS son mary luy donna (par lettres du mois de Nouembre

*An de Iesvs Chr.* bre, mil trois cens quinze) la ville & maisons de Maisons de Maineuille, de Hebecourt, de S. Denys, de Fermes & de Vvardes; & outre ce, les maisons de Marigny & Dampierre, Escoüis, Varennes & le Plessis; fors ce qu'il auoit baillé au Comte de Sauoye. Bref tout ce qui dependoit de ces terres iadis appartenantes à Enguerrand de Marigny, venuës au Roy par sa forfaiture, comme porte le tiltre. FRANCE.

1318. Par autres lettres de l'an mil trois cens dix-huict, le Roy Philippes le Long deliura à la mesme Royne Clemence, vingt-cinq mil liures de rente en fonds de terre, qui luy auoient esté promises par son contract de mariage, & les assigna sur les villes de Corbeil, Montargis, Moret, Loris & autres Seigneuries du Gastinois. *En la Chambre des Comptes de Paris.*

On surnomma LOVIS son mary Hutin, qui est à dire testu ou mutin, selon la plus commune opinion. Toutesfois quelques Histoires portent, qu'il fut plustost surnommé *Hautain* pour son haut & magnanime courage. Il gist à S. Denys.

B

Souz son regne estoit *Chancelier* Estienne de Mornay, qui auparauant l'auoit esté de Charles de France Comte de Valois, oncle de LOVIS. Pierre d'Arrablay fut pareillement *Chancelier*, & continua de l'estre souz Philippes le Long; Il paruint à la dignité de Cardinal.

Iean de Beaumont fut *Mareschal* de France souz le mesme Roy Loüis.

Mathieu de Trie Seigneur de Fontenay, estoit *Grand Chambellan*.

Herpin Sieur de Herquery *porta l'Oriflamme* au voyage de Flandres.

## *FILLE DV ROY LOVIS HVTIN, & de la Royne* MARGVERITE DE BOVRGONGNE *sa premiere femme.*

17. IEANNE DE FRANCE Royne de NAVARRE. Il sera plus particulierement parlé de ceste Princesse, femme de PHILIPPES Comte D'EVREVX, à cause d'elle Roy de NAVARRE, au quatorziesme liure de ceste Histoire Genealogique. *EVREVX. Semé de France au baston, componné d'argent & de gueulles, Party de Navarre.*

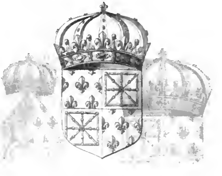
C

## *FILS DV ROY LOVIS HVTIN, ET DE la Royne* CLEMENCE DE HONGRIE *sa deuxiesme femme.*

17. IEAN premier du nom, Roy de FRANCE & de NAVARRE, fils posthume, duquel est parlé en suite.

FRANCE Escartelé de NAVARRE.

Qui est de gueulles, à l'escarboucle pommetté d'or.



# 17. IEAN ROY DE FRANCE
## *& de* NAVARRE, *premier du nom.*

CHAPITRE VI.

*P. Æmile.* *Du Tillet.* *Vignier.* *Pap. Massonus.* *Du Tillet.*

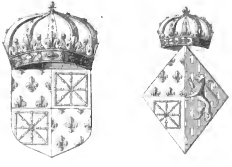
CE ieune Prince continua le temps de son regne autant que celuy de sa vie. Car estant nay fils posthume du Roy Loüis Hutin auquel il succeda, & de Clemence de Hongrie sa seconde femme, le quatorziesme iour de Nouembre, l'an MIL TROIS CENS SEIZE, il vesquit seulement huict iours, ou selon quelques Historiens prés d'vn mois, estant decedé dans le Chasteau du Louure à Paris. Aucuns ne le comptent entre les Roys, par ce qu'il ne fut couronné, combien qu'en quelques tiltres du Tresor des chartes de France il soit appellé Roy, & iustement. Car par la mort du Roy predecesseur, la Couronne doit escheoir incontinent au successeur masle, duquel aussi-tost les années du regne sont nombrées, non du iour du sacre & couronnement. De fait cestuy-cy fut porté enterrer à Sainct Denys auec ceremonie & pompe Royale, Philippes le Long & Charles le Bel ses oncles assistans aux funerailles; où il fut proclamé mort comme Roy de France & de Nauarre. Paradin s'est m'espris disant, qu'il gist aux Cordeliers de Paris; l'inspection de son tombeau à S Denys, faisant cognoistre le contraire. En la grande sale du Palais à Paris on voyoit cy deuant son effigie auec celle du Roy Loüis Hutin, qui estoit representée le tenant par la main.

*Sa naissance & sa mort. 1316.*

*Aux Allian. Geneal.* *Hist. de S. Denys.*

Ainsi la Couronne de France ayant esté par l'espace de trois cens trente ans possedée en ligne directe, par treze Roys de pere en fils, sortis de ceste troisiesme race, tomba premierement en ligne collaterale, en la personne d'vn puisné, qui fut le Roy Philippes le Long, oncle paternel du defunct, s'estant troué le premier Prince du sang Royal entre plus de trente, qui lors viuoient, sortis tant de la Branche directe, que des collaterales de Valois, d'Alençon, d'Eureux, de Bourbon, d'Artois, d'An-

*Ans de Iesvs Chr.* jou, de Dreux, de Bretagne & de plusieurs autres. Pour la succession de Nauarre (où la loy Salique n'estoit point obseruée) elle fut recueillie par la Princesse Ieanne, sœur consanguine de IEAN, laquelle porta ce Royaume en la Maison d'Eureux, comme nous verrons au quatorziesme Liure de ceste Histoire. FRANCE.



FRANCE. Escartelé de NAVARRE. BOVRGONGNE Comté. D'azur au Lyon d'or, semé de billettes de mesme.

# 16. PHILIPPES LE LONG
## *V. du nom, Roy de* FRANCE *&* de NAVARRE.

### CHAPITRE XII.

1316. LE Roy Philippes le Bel, duquel cestuy-cy estoit deuxiesme fils & de la Royne Ieanne de Nauarre sa femme, à fin d'executer sa promesse, de luy donner assignat de vingt mil liurées de terre en France, luy delaissa par lettres de l'an mil trois 1311. cens vnze, la ville de Poictiers & le Comté de Poictou (dont il prit le tiltre auant que de paruenir à la Couronne de France) sans preiudice des droits par luy pretendus sur les biens de la mesme Royne Ieanne sa mere aussi Comtesse de Champagne & de Brie. *Au Tresor de Fr. Layette, Appanages & en celle des Testamens des Roys & Roynes, &c.*

1314. Depuis, par autres lettres de l'an mil trois cens quatorze, Philippes le Bel voulut, que si ce Prince son fils decedoit sans hoirs masles (comme il aduint) le Comté de Poictou retournast à la Couronne, & que le Roy, qui seroit lors, donnast recompense aux filles, si aucunes y auoit.

Apres le decés du Roy Loüis Hutin, qui delaissa la Royne Clemence de Hongrie sa vefue enceinte, PHILIPPES le Long son frere puisné, comme plus proche du defunct & presomptif heritier de la Couronne, fut declaré & nommé Regent des Royaumes de France & de Nauarre, nonobstant les empeschemens, que luy donna Charles de France Comte de Valois son cousin, qui luy debatoit ceste Regence. Mais PHILIPPES assisté des Parisiens & du Connestable Gaucher de Chastillon *Du Tillet. P. Æmile. Hist. de la Maison de Chastillon l. 7. c. 7.*

Comte de Porcean, se trouua le plus fort dans Paris, y tint sa Cour & y fit office Royal.

Il eut aussi differend pour cela auec Eudes IV. Duc de Bourgongne; qui fut en fin tetminé. Car le dix-septiesme iout de Iuillet, mil trois cens seize, se passa entre eux vn traicté au Bois de Vincennes, ptesens plusieurs Princes, par lequel ils accorderent; Que Ieanne fille vnique du mesme Roy Loüis Hutin, & de Marguerite de Bourgongne sa premiere femme, & la fille qui naistroit de la Royne Clemence, deuxiesme femme d'iceluy, auroient en heritage le Royaume de Nauarre, & les Comtez de Champagne & de Brie entierement, pour telle portion qu'à chacune d'elles pourroit appartenir: & que ceste ieune Princesse Ieanne seroit baillée au Duc de Bourgongne, à fin qu'elle fust esleuée & nourtie par la mere d'iceluy, qui estoit la Duchesse Agnes, fille du Roy S. Loüis. Qu'elle ne seroit mariée que du gré de celuy, qui gouuerneroit la France. Dauantage fut conuenu; Que PHILIPPES auroit les gouuernemens des Royaumes de France & de Nauarre, & des Comtez de Champagne & de Brie, iusques à tant que Ieanne & la fille de la Royne Clemence seroient venuës en aage. Mais il en arriua autrement; par ce que la Royne accoucha d'vn fils, qui fut le Roy Iean de peu de vie.

*Au Tresor de Fr. Layette Bourgongne. viij. t. 7.* — 1316.

Pendant la Regence de PHILIPPES, comme il veid le Siege Apostolique vacant par la mort de Clement V. & que les Cardinaux ayant esté long-temps en discord pour l'eslection d'vn Pape, s'estoient retirez aptes vn grand trouble, ce qui causoit du scandale, il trouua moyen de les faire encores assembler à Lyon, & accortement les fit resserrer si à l'estroit, que force leur fut de se mettre d'accord. Ils conuindrent de receuoir & approuuet celuy que Iaques d'Ossa Arnaldi, appellé le Cardinal d'Auignon, nommeroit, lequel se nomma luy-mesme, & fut appellé Iean XXI. ou XXII. ce que du Tillet Euesque de Meaux n'a deu attribuer au Roy Loüis Hutin son frere. C'est ce Pape, qui erigea Tolose en Archeuesché, & créa plusieurs nouueaux Eueschez en Languedoc, & ceux de Luçon & de Maillezais en Poictou.

*Bern Guidon. in Chron.* *Onufrius.* — 1316. *In Chron.*

Doncques par le decés du ieune Roy Iean, PHILIPPES succeda à la Couronne deuenant de Regent Roy de France. Et nonobstant la reserue du Royaume de Nauarre à Ieanne sa niepce, si est-ce qu'il ne laissa de prendre aussi le tiltre & qualité de Roy de Nauarre auec celuy de France.

Il fut sacré & couronné Roy de France à Rheims, le iour & feste des Roys, MIL TROIS CENS DIX-SEPT, par l'Archeuesque du lieu Robert de Courtenay, sans auoir esgard aux nouueaux empeschemens que luy donna encore le mesme Eudes Duc de Bourgongne, qui contre toute raison pretendoit, que la ieune Royne de Nauarre leur niepce deuoit succeder à la Couronne de France, comme heritiere de son frere, le Roy Iean: estant le Duc en sa poursuite aucunement fauorisé par les Comtes de Valois & d'Eureux, oncles de PHILIPPES, qui refuserent de se trouuer au sacre d'iceluy. Mais à la pretension d'Eudes il opposa la disposition de la loy Salique, & l'ancienne & inuiolable coustume de France, laquelle exclud les femmes & les fils des femmes de la succession, & admet seulement les masles, ce qui fut arresté par les Estats generaux du Royaume conuoquez à Paris. Et bien que Belle-forest & du Haillan, recens Historiens ayent escrit, que la loy Salique fut alors premierement pratiquée en France; Neantmoins leur malice, ou ignorance se recognoist en ce qu'elle l'auoit desia esté par deux ou trois fois en la premiere lignée de nos Roys, comme nous auons monstré.

*Du Tillet. Masson.* — 1317.

*Ans de Iesvs Chr.* Or afin de contenter Eudes, le Roy luy donna en mariage sa fille aisnée, **France.** & en dot le Comté de Bourgongne, non celuy d'Artois, comme aucuns ont escrit. Souz son regne fut donné l'Arrest celebre sur le differend du Comté d'Artois, adiugé à la Comtesse Mahaud, alors vesue d'Othon Comte de Bourgongne. *A du Chesne en l'Hist. de Bourgongne.* Desquels Othon & Mahaut estoit fille aisnée la Royne IEANNE DE BOVRGONGNE, femme de ce Roy PHILIPPES. Le premier traicté du mariage fut passé, en l'an MIL 1291. DEVX CENS QVATRE-VINGTS VNZE: Et par iceluy le Comte stipula, qu'au cas qu'il pleust au Roy Philippes le Bel luy bailler pour gendre l'aisné de ses fils, il s'obligeoit de procurer de bonne foy, que le Roy d'Alemagne ou l'Empereur quitteroit l'hommage qu'ils auoient au Comté de Bourgongne, & en ce cas promit la Baronnie de Salins & les Comtez d'Artois & de Bourgongne apres le decés de luy Comte.

Depuis, par autre traicté & conuentions de l'an mil deux cens quatre-1294. vingts quatorze, fut arresté, que ceste Royne Ieanne seroit mariée auec B l'vn des enfans du mesme Roy à son option, consentant, qu'au cas qu'il ne l'eust faite auant son trespas; que la Royne Ieanne de Nauarre son espouse & son fils & successeur la fissent. *Au Tresor des chartes de Fr Layette Traictez de mariages.* En faueur duquel mariage Othon & Mahaud assignerent en dot à leur fille, & luy donnerent le Comté de Bourgongne; & tous leurs biens, & deslors s'en désaisirent entre les mains dn Roy, sans que iamais ils peussent retourner à eux ou à leur fille Comtesse: *Ibid. Bourgongne IV. s. 3.* le Comte auoit receu du Roy pour arres cent mil liures. Fut aussi conuenu; Qu'au cas que le Comte eust des filles, le Roy s'obligeoit leur bailler quelques sommes pour les marier; & s'il auoit des fils, de leur payer cinq mil liures de rente à vie, tant en fonds de terre, que sur le Temple, sans que les fils & filles peussent rien pretendre au Comté de Bourgongne ny aux autres biens. Et en consideration de ce que le Comte se désaisit deslors de ses terres, le Roy luy assigna dix mil liures par an, sa vie durant, & promit luy donner cinquante mil liures contant, pour payer ses debtes & subuenir à ses affaires, & outre luy payer quarante mil liures, C quand il seroit paisible du Comté & desdites terres susmentionnées. Et au cas que le fils du Roy decedast ou auant le mariage consommé, ou sans enfans, le Comte donnoit au Roy & à ses heritiers par don entre vifs, tant le Comté que toutes ses terres cy dessus.

Suiuant ces conuentions, le Roy esleut & nomma PHILIPPES lors Comte de Poictiers, son deuxiesme fils, pour espouser la Princesse IEANNE; En suite le mariage fut accomply & consommé en grande *Du Tillet.* *Son mariage.* magnificence à Corbeil, l'an MIL TROIS CENS SIX, le Comte *Du Chesne.* 1306. Othon estant desia decedé. Le doüaire fut en diuers temps & pour plusieurs occasions constitué & accreu iusques à vingt-mil liures, *Loüis Gelut aux Mem. de la Franche Comté de Bourg. l. 7. c. 54.* afin que la Princesse apres le decés de son mary eust moyen de s'entretenir, non pas selon l'estat d'vne Comtesse, mais comme femme & vefue d'vn Roy de France.

Plusieurs accidens arrestoient la conclusion entiere des affaires de Flandres: tantost la seuerité des Roys, tantost la rebellion & felonnie des Flamens & de leur Comte; *Meyer. Oudegherst.* en fin, apres diuerses conferences, l'accord fut 1320. arresté en l'an mil trois cens vingt, par le moyen du mariage de Marguerite, seconde fille de ce Roy PHILIPPES, *Supplem. Nang.* auec Loüis Comte de Neuers, petit fils de Robert Comte de Flandres (car Loüis son pere estoit desia decedé) à la charge que ce ieune Loüis succederoit au Comté de son ayeul paternel, par droit de representation à l'exclusion de ses oncles: (comme il fit.) Que les Flamens payeroient au Roy deux cens mil liures; *Du Tillet.* (Aucuns autheurs disent vn millon d'or auec peu d'apparence.) Que *Vignier.*

FRANCE. cependant le Roy tiendroit en sa main les villes de l'Isle, Doüay & Bethune. En suite de ce le Comte fit l'hommage au Roy pour le Comté. *An de Iesus Chr.*

*Du Tillet.* Quant à l'Angleterre, le Roy Edoüard II ayant esté semons de venir aussi faire son deuoir & hommage pour le Duché de Guyenne, son excuse sur ses affaires, fut receuë, comme elle auoit esté souz Loüis Hutin, à cause de l'alliance proche qu'il auoit auec ces Roys, ayant espousé leur sœur.

Pendant que PHILIPPES faisoit l'apprest d'vne forte armée pour la conqueste de la Terre-Sainéte, suiuant en cela les pieux exemples de ses ayeuls, il mourut à Fontainebleau, aucuns disent à Paris, le sixiesme iour de Ianuier, qu'on celebroit la feste des Roys, en l'an MIL TROIS CENS VINGT ET DEVX, autres escriuent que ce fut l'année precedente, apres auoir regné cinq ans & quelques mois, & vescu vingt huict. Son corps fut inhumé à S. Denys, son cœur en l'Eglise des Cordeliers de Paris, & ses entrailles en celle des Iacobins. *Sa mort 1322.*

Les Historiens qui parlent de luy, tant François qu'estrangers, loüent sa vertu, & particulierement Iean Villani Florentin, qui viuoit souz son regne, asseure, que c'estoit vn Monarque exempt de vice & doüé de moderation. On loüe aussi sa prudence, en ce qu'il ramena doucement au deuoir les Princes mal-contens & les Flamens, & son zele & affection entiere enuers son Estat, en ce que mariant ses trois filles, il n'eut autre consideration, que l'vtilité & l'aduantage de la France. Il estoit d'ailleurs Pieux & Iusticier, & deschargea son peuple de subsides. On tient que souz luy les decimes sur les benefices furent premierement leuées. B *S. Du Pleix.* *Mariana.*

Par le testament qu'il fit à Conflans, le vingt sixiesme d'Aoust, mil trois cens vingt vn, il ordonna, que si le voyage de la Terre-Saincte, qu'il auoit voüé de faire, n'estoit accomply auant son decés, son frere Charles de France alors Comte de la Marche l'accompliroit, & au cas qu'il y manquast, il laissa à Charles Comte de Valois leur oncle cent mil liures pour le faire : & aduenant que cestuy-cy ne l'executast, voulut ceste somme estre baillée à son cousin Philippes de Valois lors Comte du Mans, fils aisné d'iceluy, qui fut depuis Roy. Il les fit executeurs de son Testament auec Henry Sire de Suilly, Ancel Sire de Gienuille & l'Abbé de S. Denys. *Au Tresor de Fr. Layette Testamens de Roys.*

*P. Masson.* Le Roy Loüis Hutin son frere, mal conseillé, auoit rappellé les Iuifs ; mais cestuy-cy les bannit derechef, dautant qu'ils auoient malheureusement persuadé aux lepreux d'empoisonner les puis & les fontaines de ce Royaume, à fin d'empescher le voyage qui auoit esté entrepris Outre-mer. C

Aucuns attribuent à ce Roy PHILIPPES l'erection de la Chambre des Comptes de Paris, & autres l'institution du Parlement plustost qu'aux Roys Philippes le Bel son pere & à Loüis son frere aisné. Quoy qu'il en soit, il auoit resolu de faire, que par tout son Royaume il n'y eust deformais qu'vn poids & vne mesure, vne seule coustume, & mesme qu'vne seule espece & prix de monnoye : il fut surpris de la mort sur le point qu'il vouloit mettre à execution ce bon dessein, qui eust esté au grand soulagement de ses suiets. Il est aussi remarqué, pour auoir fauorisé les gens de sçauoir, ayant luy-mesmes esté orné de science. Aussi Petrarque tesmoigne, que souz son regne l'Vniuersité de Paris estoit la nourrice des Muses ; ce Roy y attirant des gens doctes de diuerses prouinces. *Gaguinus.*

*Au Tresor de Fr. Layette Bourgongne 3.* La Royne Ieanne sa femme, ainsi que ses sœurs & ses belle-sœurs Marguerite & Blanche, auoit esté accusée d'adultere ; mais elle se trouua innocente. Par lettres des années, mil trois cens seize & mil trois cens dixhuict, le Roy son mary luy donna le Comté de Bourgongne, & aux enfans

*Ans de Iesus Chr.* FRANCE.

issus de leur mariage, & voulut qu'apres le decés de la Princesse, l'aisné de leurs enfans eust seul la Comté, & s'ils n'auoient enfans, qu'il luy reuint & à ses successeurs Roys de France.

1319. Par le premier Testament que ceste Royne fit à Germigny, le vingtiesme d'Aoust, mil trois cens dix-neuf, elle ordonna estre enterrée aux Cordeliers à Paris; feit son heritier des biens qu'elle auoit en France, son fils aisné, si elle en auoit du Roy; & de ceux qu'elle auoit hors du Royaume, specialement du Comté de Bourgongne, feit heritier son fils puisné à condition, que si l'aisné Roy vouloit auoir le Comté, il l'auroit, luy baillant recompense de pareille valeur dans le Royaume: substitua l'vn à l'autre ses enfans masles, si elle en auoit, & à defaut d'iceux institua son heritiere vniuerselle Ieanne Duchesse de Bourgongne sa fille, & au cas qu'elle eust des masles, luy donna Chailly & Chanteloup. A sa fille Isabel, son manoir de Lehery: à Marguerite aussi sa fille, les Seigneuries de la Combe & de la Greue; & à Blanche Cordeliere au monastere de Long champ, pareillement l'vne de ses filles, trois cens liures de rente viagere. *Au Tresor de Fr Layette, Testamens des Roys & Roynes.*

B Puis ayant fait plusieurs autres legs au Roy, à l'Abbaye de S. Denys, à sa mere & autres, elle fonda quelques monasteres, hospitaux & chapelles, & laissa cinq cens liures au pardon d'Outre-mer, bien qu'elle n'y eust vœu; mais pour ce que le Roy son mary, lors Comte de Poictiers luy fit prendre la Croix.

1325. Par vn autre Testament fait au lieu d'Asnieres, l'an mil trois cens vingt cinq, en augmentant au premier, elle laissa à Isabel Dauphine de Vienne & Comtesse d'Albon sa fille, trois mil liurées de terre; donne des rentes à la mesme Isabel & à Marguerite ses filles, & veut, que si celle de ses trois filles, qui tiendroit le Comté de Bourgongne auoit plusieurs fils, le second en fust Comte & en portast le nom & les Armes; ordonna que sa maison de Nesle à Paris seroit venduë, & que de l'argent, qui en prouiendroit, fust fondé vn College. Tellement qu'à limitation de la Royne Ieanne de Nauarre, mere du Roy son mary, elle fonda en l'Vniuersité de Paris, ce college proche les Cordeliers, appellé de son nom, de Bourgongne, & pour directeurs de ceste fondation, ordonna Pierre Bertrand Euesque d'Autun, qui fut depuis Cardinal, Nicolas de Lira fameux & renommé Theologien, de l'ordre des freres Prescheurs, & autres executeurs de son Testament. Vn autheur de ce temps escrit, qu'elle ordonna, que sa maison de Nesle bastie à Paris, proche des murailles fust venduë, pour du prix faire bastir ce College, & y nourrir quelques pauures Escoliers. *Au mesme Tresor.* *L. Golut l.7. des Mem. de la Franche Comté c. 61.*

C En fin ceste Princesse estant en la ville de Roye en Picardie, pour de là passer en Artois, & en prendre possession, comme heritiere seule de la Comtesse Mahaud sa tante, elle y mourut le vingt-vniesme iour de Ianuier, MIL TROIS CENS VINGT-NEVF, ainsi le porte son Epitaphe, & non trente. Elle eut sa sepulture au lieu où elle auoit ordonné, & furent ses entrailles inhumées au chœur de l'Abbaye de Longchamp. *Du Tillet. Golut.* 1329.

Ce Roy PHILIPPES fut appellé le Long, à raison de sa haute stature, & Froissard l'appelle PHILIPPES le Grand, dit le Long.

Souz ce regne furent *Mareschaux de France*, Iean des Barres & Iean de Beaumont. *Golut l. 1. 37.*

Fut *Grand Bouteiller*, Henry Seigneur de Sully, Souuerain ou President de la Chambre des Comptes.

*Grand Chambrier*, Robert Comte de Clermont & Sire de Bourbon.

*Grand Chambellan*, Adam Heron.

Furent *Grands Panneticrs*, Robert de Meudon & Guillaume le Vicomte.

*Chanceliers*, Pierre d'Arablay qui fut depuis Cardinal, & Pierre de Chappes Tresorier de l'Eglise de Laon.

# ENFANS DE PHILIPPES LE Long Roy de France, & de IEANNE DE BOVRGONGNE, sa femme.

*En son arbre geneal. des Roys de Fr.*

17. LOVIS DE FRANCE nasquit l'an mil trois cens seize, enuiron la feste de S. Iean Baptiste, & mourut en la mesme année. Bernard Guy, dit Guidonis, Euesque de Lodéue, qui viuoit en ce temps-là, le nomme PHILIPPES, contre l'opinion des autres Historiens. Il gist en l'Eglise des Cordeliers de Paris. 1316.

BOVRGONGNE. Bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles. Party de FRANCE.

17. IEANNE DE FRANCE Comtesse de Bourgongne & d'Artois, espousa EVDES IV. Duc de BOVRGONGNE, & d'elle sera plus amplement parlé au XXIII. liure de ceste Histoire, auquel la premiere Branche des Ducs de Bourgongne, sortis du Roy Robert, est traictée. B

FLANDRES D'or au Lyō de sable armé & lampassé de gueulles. Party de FRANCE.

17. MARGVERITE DE FRANCE Comtesse de FLANDRES, fut conioincte par mariage auec LOVIS DE FLANDRES Comte de Neuers & de Retel, qui fut depuis Comte de Flandres, apres le decés du Comte Robert de Bethune son ayeul paternel, & estoit fils d'vn autre Loüis aussi Comte de Neuers, & de Ieanne Comtesse de Retel. En traictant ce mariage, qui fut accordé par la paix faite auec les Flamens, en l'an mil trois cens dix-sept, fut conuenu : que si le Comte Robert suruiuoit à son fils Loüis, cela n'empescheroit, que la succession au Comté de Flandres n'escheust à ce ieune Loüis de Neuers futur marié par droit de representation. A quoy Loüis de Flandres, Robert de Cassel son frere & leurs sœurs, qui estoient en aage s'accorderent, & firent les renonciations & transports necessaires; & fut accordé par les peuples de Flandres, de payer la somme de trois cens mil francs à MARGVERITE, promettans de ne secourir ny assister les Comtes, s'ils se departoient de ces accords. Ce qui fut traicté au mois de May, mil trois cens vingt. Et par autre traicté du vingt-vniesme de Iuillet ensuiuant, le Roy Philippes le Long donna à sa fille en faueur de mariage, soixante mil liures, dont quarante mil liures demeureroient propres à la future espouse. Le Comte promet six mil liures de doüaire en fonds de terre. *Sō mariage.* 1320. 1317. C *Au Tresor de Fr. Layette Traictez de mariage.* 1320.

De Loüis de Flandres & de MARGVERITE DE FRANCE son espouse, nasquit en l'an mil trois cens trente Loüis Comte de Flandres deuxiesme du nom, dit de Male leur fils vnique, Prince puissant, qui fut aussi Comte de Bourgongne, d'Artois, de Neuers, de Retel & posseda plusieurs autres grandes Seigneuries. Le Comte Loüis son pere mourut l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-SIX, à la funeste bataille de Crecy, assistant Philippes de Valois Roy de France, contre Edoüard III Roy d'Angleterre. La Comtesse MARGVERITE sa femme fut Comtesse Palatine de Bourgongne apres la mort de Philippes de Bourgongne son petit neueu, & deceda en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS DEVX, le quinziesme iour de May estant aagée d'enuiron soixante six ans. Elle fut enterrée à S. Denys en France & fit plusieurs biens aux Eglises; fonda à S. Donat de Bruges les deux Chapelles dites d'Artois

*Annales de Flandres. Du Tillet. Froissard.* 1346.

*Hist. de l'Abbaye de S. Denys l. 4. c. 46.* *Sa mort* 1382.

*Ans de Iesvs Chr.*

d'Artois, qu'elle renta des biens qui luy appartenoient prés Dunkerke. FRANCE.

De Loüis, dit le Male, Comte de Flandres, & de Marguerite de Brabant sa femme, fut fille vnique vne autre Marguerite, laquelle a esté mariée à deux Philippes Ducs de Bourgongne, comme il sera remarqué aux Liures XII. & XXIII. de ceste Histoire.

DAVPHINE' VIENNOIS.

D'or au Dauphin vif d'azur, aureillé & barbelé de gueulles. Party de FRANCE.

17. ISABEL DE FRANCE Dauphine de Viennois & Comtesse d'Albon (que l'Euesque du Tillet & autres Historiens par erreur appellent Marie) espousa GVIGVE DAVPHIN Comte de VIENNOIS, d'Albon, & de Vienne, Palatin, Sire de la Tour, fils du Dauphin Iean II. & de sa premiere femme, duquel mariage ne sortirent enfans. Le traicté de ceste alliance fut conclud l'an mil trois cens dix, par lequel le Roy Philippes le Bel promit en dot à sa petite fille, la somme de trente mil liures en fonds de terre: & le Dauphin donna en doüaire cinq mil liures de rente au Comté de Bourgongne à sa volonté. Il y a toutesfois apparence, que le mariage fut seulement proposé non arresté en ce temps-la. Car il se trouue vn traicté de paix daté du huictiesme de Nouembre, mil trois cens dix-sept, fait entre le Roy Philippes pere de la Princesse d'vne part & Alfonse XI. Roy de Castille d'autre, par lequel le mariage d'ISABEL fut accordé auec ce Roy Alfonse au dot de cinquante mil liures, & de doüaire de six mil liures de rente.

1310. B 1317.

Tant y a que le Dauphin Guigue ne laissa aucuns enfans, & eut guerre auec Edoüard Comte de Sauoye, & auec le Comte Amé V. puis fut occis d'vn coup de pierre de traict deuant le chasteau de la Perriere, en l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-DEVX. Claude Paradin en son œuure des Alliances Genealogiques se mesprend, non seulement en ce qu'il nomme aussi Marie ceste Princesse mariée en la Maison de Viennois, mais encor' en ce qu'il la donne pour femme au Dauphin Humbert II. qui estoit frere puisné de Guigue.

*Guil. Paradin Hist. de Sauoye l. 2. c. 141.*

1342.

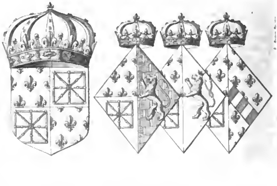
C

FAVCOIGNE.

D'or à trois bandes de gueules.

En secondes nopces ISABEL DE FRANCE espousa IEAN Baron de FAVCOVGNEY, l'vn des principaux Seigneurs de la Franche-Comté de Bourgongne. Lequel, selon qu'escrit Golut, continua la poursuite qu'ISABEL sa femme faisoit auec la Comtesse de Flandres sa sœur, contre Hugues Duc de Bourgongne & Ieanne de France leur sœur aisnée, pour auoir partage sur les Comtez de Bourgongne & d'Artois, & en fin par accord furent donnez à ISABEL quelques droits és places de Chastel-chalon, Monmourot & autres, iusques à cinq mil liures de rente en Bourgongne, & cinq mil liures en quelques places d'Artois. Par ainsi ces deux beaux Comtez demeurerent entierement à Ieanne, & depuis tomberent en la derniere Branche des Ducs de Bourgongne. Il ne se void point s'il sortit de la lignée de Iean Baron de Faucougney, & d'Isabel de France.

*L. Golut aux Memoires de la Franche Comté de Bourg. l. 7. c. 54.*



FRANCE. Escartelé de NAVARRE.

BOVRGONGNE Comté. D'azur au Lyon d'or, semé de billettes de mesme.

LVXEMBOVRG. D'argent au Lyon de gueulles, couronné, armé & lampassé d'or, à la queuë noüée & passée en sautoir.

EVREVX. Semé de Frãce, au baston componé d'argent & de gueulles.

# 16. CHARLES LE BEL
## *IV. du nom, Roy* DE FRANCE ET DE NAVARRE.

### CHAPITRE VIII.

*Fr. Petrarcha l.2 de otio Religiosor.*

CE Prince ressembloit en beauté de corps, aussi bien qu'en rares qualitez d'esprit, au Roy Philippes le Bel, duquel il estoit troisiesme fils, & de la Royne Ieanne de Nauarre sa femme. Auant que de succeder à la Couronne par le decés du Roy Philippes le Long son frere, qui ne laissa que des filles, il eut en appanage le Comté de la Marche, duquel il prit le tiltre. Par le Testament que le Roy son pere fit en forme de partage à ses enfans, estant à Fontainebleau, en l'an mil trois cens quatorze, Vigile de Sainct André, il ordonna; Que CHARLES auroit ce Comté, à la reserue de celuy d'Angoulesme, & outre les Chasteaux de Lezignem prés Poictiers, de Cougnac & de Merpin en Angoumois, à l'estimation de douze mil liurées de terre; & pour le partage des biens de sa mere, le Comté de Bigorre & la Seigneurie de Colommiers en Brie. Il eut encore les Seigneuries de Crecy, de Bresolles & de Creuecœur. — 1321. 1314.

*Au Tresor de Fr. Layette, Testamens des Roys.*

L'Arrest celebre des Estats generaux de France, par lequel Ieanne fille du Roy Loüis Hutin frere aisné de CHARLES, fut deboutée de sa pretension à la Couronne de France apres la mort de son pere & Philippes son oncle paternel maintenu en la possession d'icelle, seruit de preiugé contre les filles de ce Roy Philippes; tellement qu'il n'y eut point de difficulté pour CHARLES à se faire aussi recognoistre Roy & legitime successeur de son frere, à l'exemple duquel il prit pareillement le tiltre de Roy de Nauarre. Le neufiesme iour de Feurier, MIL TROIS CENS VINGT ET DEVX, il fut sacré & couronné à Rheims, par les mains de l'Archeuesque Robert de Courtenay. — 1322.

*Annales de France. P. Æmilius. R. Gaguinus. P. Massonus.*

*An de* IESVS CHR. 1323. L'année suiuante, le vingt-deuxiesme de Ianuier, il fut, par Arrest de FRANCE. la Cour de Parlement, maintenu en la possession du Comté de Poictiers & de six mil liurées de terre en Champagne, contre les pretensions de Ieanne de France Duchesse de Bourgongne sa niepce, fille du Roy Philippes le Long son predecesseur, laquelle soustenoit que ce Comté auoit esté donné en faueur de mariage & en appanage à Philippes son pere; A quoy CHARLES repliquoit, que son frere estoit de verité mort saisi du Comté: mais que c'estoit comme Roy, non comme Comte. *Au Tresor de Fr. Layette Bourgongne. vj. t. 91.*

Le mesme Roy CHARLES Prince moderé, sage & amateur de la Iustice voulut, que tout fust regy & gouuerné selon les loix & par l'authorité des magistrats, comme il monstra par le soin qu'il prit de faire seuerement chastier plusieurs Seigneurs & gentils-hommes, conuaincus de crimes; entre autres Iourdain de l'Isle Seigneur Gascon, qui auoit espousé la niepce du Pape Iean XXII. Il eust aussi fait rigoureusement punir Girard de la Guette, Sur-intendant des finances souz Philippes le Long, pour auoit mal-versé en sa charge: mais estant appliqué à la torture, & bien-tost apres decedé en prison, il euita la punition meritée. *P. Masson.* B *Supplem. Nang.*

La France n'auoit eu de long-temps rien à desmesler auec les Anglois, & les affaires estoient assez paisibles de ce costé là, quand vne estincelle ralluma le feu de la diuision entre eux & les François: fut ce que Edoüard II. Roy d'Angleterre, beau-frere de CHARLES, n'ayant tenu compte de faire raison de l'insolence commise par Hugues Seigneur de Monpesat en Agenois, qui auoit, contre les traictez, fait fortifier son chasteau situé sur les limites des terres des deux Roys; à quoy fut adiousté l'outtage du Seneschal de Guyenne fait aux François, qui auoient esté mis dans la place; le Roy despescha en Guyenne le Comte Charles de Valois son oncle auec vne forte armée, qui prit Agen, raza Monpesat, se rendit maistre de la Reole, & reduisit vne bonne partie de la Gascongne en l'obeissance du Roy, mesmement tout ce qui estoit entre les riuieres de Garonne & de Dordogne. Tellement que l'Anglois se voyant assailly d'vn costé par les Escossois en son Estat, & de l'autre par les François en Guyenne, & outre par ses propres suiets, qui s'estoient reuoltez, il resolut de contenter le Roy, & à cét effect enuoya en France la Royne Isabel sa femme, sœur de CHARLES, & son fils aisné le Prince de Galles Edoüard, auquel il donna le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu, dont le ieune Prince fit hommage au Roy son oncle, comme nous auons remarqué; Ainsi à la poursuite de ceste Royne, la paix se conclud & en fut le traicté fait à Paris, le dernier iour de May, mil trois cens vingt six; par lequel fut accordé; Que la Terre que le Roy de France tenoit du Duché de Guyenne, demeureroit en sa main pour la gouuerner: Qu'à la feste de l'Assomption de nostre Dame, les deux Roys se trouueroient à Beauuais; & si Edoüard offroit de faire hommage, Charles le receuroit sans preiudice du droit pretendu, en ce qu'il tenoit lors comme sien. Lequel hommage fait, en faueur de sa sœur la Royne Isabel, il bailleroit main-leuée à Edoüard du Comté de Ponthieu, & du Duché de Guyenne saisi, & le quitteroit du droit de forfaicture qu'il pretendoit. Ainsi le ieune Edoüard fit hommage au mois de Septembre ensuiuant. *Du Tillet.* 1324. C 1325. *Au Tresor de Fr. Layette Angleterre 6 t. 6 & 14.*

Depuis ceste paix y ayant eu quelques surprises faites au Duché de Guyenne, cela donna suiet à vn autre traicté encore fait à Paris le dernier iour de Mars, mil trois cens vingt-six; suiuant lequel les surprises furent restablies, & le Roy Edoüard III. successeur d'Edoüard II. son pere, se sousmit au payement de cinquante mil marcs d'esterlins, & fut octroyée abolition generale, fors à vnze Seigneurs & gentils hommes de *Au mesme lieu t. 16.* 1326.

FRANCE. Guyenne y nommez: ce que le Roy conuertit depuis en banniſſement du Royaume de France; comme il ſera plus amplement remarqué cy apres ſur la fin de cét Eloge. — Ans de IESVS CHR.

CHARLES rangea auſſi à ſon deuoir le Comte Loüis de Flandres, lequel ayant intenté procés en la Cour de Parlement de Paris, contre Robert de Flandres Seigneur de Caſſel ſon oncle, qui pretendoit le Comté luy appartenir par le predecés du pere de Loüis, auant le different terminé (cõme il fut toſt apres au profit du meſme Loüis) ce Comte s'eſtoit fait preſter le fermét de fidelité par ſes ſuiets, ſans auoir luy-meſmes rendu la foy & hommage au Roy ſon Souuerain, qui pour ceſte cauſe le feit arreſter priſonnier; mais incontinent apres il fut eſlargy à la priere de la Comteſſe Marguerite ſa femme, fille du Roy defunct & niepce de CHARLES, qui de là en auant l'affectionna tellement, que les Flamens s'eſtans mutinez à cauſe de certains impoſts extraordinaires, & l'ayant arreſté priſonnier, l'euſſent fait mourir, ſans la crainte des armes du Roy, qui aſſembloit deſia des forces pour le remettre en liberté. — *Meier. Io. Villaneus l. 9. Vignier. Chron. de Flandre.* — 1325. B

Par le Teſtament que CHARLES feit en Octobre, mil trois cens vingt-quatre, il eſleut la ſepulture de ſon corps à S. Denys, celle de ſon cœur aux freres Preſcheurs de Paris, & de ſes entrailles à Maubuiſſon: Il laiſſa la ſomme de cinquante mil liures à la Terre-Sainéte, quand le paſſage ſe feroit; Fit executeurs de ce Teſtament l'Eueſque de Paris, ſes couſins les Comtes de Valois, d'Eureux & de Beaumont, Gaucher de Chaſtillon Comte de Porcean Conneſtable de France, Iean de Chaſtillon; Iean de Cherchemont Chancelier, Mathieu de Trie Mareſchal de France & autres. Quatre ans apres, qui fut MIL TROIS CENS VINGT HVICT, ſelon les Hiſtoriens modernes; Mais ſon tombeau porte VINGT SEPT, la veille de la Chandeleur (qui feroit le premier iour de Feurier, non de Mars ſelon Vignier & autres) CHARLES mourut au Bois de Vincennes en la fleur de ſon aage, car il n'auoit que trente quatre ans, & en regna prés de ſept. Il fut Monarque vertueux, craignant Dieu, aymant la iuſtice & ſon peuple; & ſi genereux, qu'il eut deſſein de reünir l'Empire d'Occident à la Couronne de France. De fait lors que l'Empereur Loüs de Bauieres fut excommunié par le Pape Iean XXII. & qu'on reſolut d'eſlire vn autre Empereur, CHARLES le Bel fut propoſé pour eſtre nommé, eſtant en cela fauoriſé par Iean de Luxembourg Roy de Boheme & Leopold Duc d'Auſtriche, auec lequel il feit alliance, & promit l'aſſiſter en la guerre contre le meſme Empereur, pour retirer de priſon Frideric ſon frere, ce qui fut conuenu entre eux par traicté paſſé à Bar ſur Aube, l'an mil trois cens vingt-quatre. Mais les autres Princes Alemans, qui craignoient que l'Empire retournaſt entre les mains des François, empeſcherent l'effect de ceſte reſolution. Neantmoins ce ne fut pas peu d'honneur à ce Prince d'auoir eſté iugé capable d'vne ſi éminente dignité. — *Au Treſor de Fr. Teſtam. de Roys. Du Tillet. Hiſt. de l'Abbaye de S. Denys. Au Treſor de Fr. Layette Auſtriche.* — 1324. 1328. 1324. C

Aucuns Hiſtoriens eſcriuent, que l'on a trouué à redire en luy, qu'il fut le premier de nos Roys, qui permit au Pape de leuer des Decimes ſur le Clergé de France, pour y participer luy-meſmes, ce qu'autres attribuent à ſon frere Philippes le Long, auec ceſte condition, ſelon qu'il ſeroit aduiſé par les Eueſques. — *Io. Mariana l. 15. c. 19. de reb. Hiſp.*

Il ne fut plus heureux que le Roy Loüis Hutin ſon frere aiſné au premier mariage qu'il auoit contracté auec BLANCHE DE BOVRGONGNE, ſœur puiſnée de Ieanne Royne de France, femme de ſon autre frere Philippes le Long; Car ceſte Princeſſe, deuxieſme fille d'Othon Comte de Bourgongne Palatin IV. du nom dit Othenin, & de Mahaud d'Artois ſa ſeconde femme, eſtant conuaincuë d'adultere, fut — *Son 1. mariage.* — 1308.

*Ans de Iesus Chr.* — FRANCE.

confinée en prison à Chasteau-Gaillard en Normandie, auec Marguerite de Bourgongne sa belle-sœur, premiere femme du mesme Roy Loüis; & depuis ayant demeuré sept ans en captiuité, leur mariage fut, par l'authorité du Pape Iean XXII. dissouz, tant à cause de parenté, que pour la cognation spirituelle d'entre Mahaut Comtesse d'Artois, qui estoit marraine de CHARLES, & mere de Blanche; laquelle le Roy son mary ne fit couronner auec luy, pour ce que deslors il poursuiuoit d'estre separé d'elle par l'authorité de l'Eglise. A quoy furent deleguez les Euesques de Paris & de Beauuais, puis le Pape donna sentence sur la nullité de ce mariage, laquelle interuint en l'an mil trois cens vingt-vn. Et apres icelle, Blanche fut voilée en l'Abbaye de Maubuisson, où elle mourut. Les conuentions de ce mariage furent confirmées par le Roy Philippes le Bel, en Octobre, mil trois cens huict.

*P. Masson. Du Tillet.* — 1321. — 1308.

En secondes nopces le Roy CHARLES espousa en la ville de Troyes en Champagne, MARIE DE LVXEMBOVRG, fille de l'Empereur Henry VII. & de Marguerite de Brabant sa femme. Ceste Royne deceda en l'an MIL TROIS CENS VINGT-QVATRE à Issoudun en Berry, de l'accouchement d'vn fils né auant terme. Aucuns escriuent, que ce fut par vn autre accident funeste, & que Marie allant à Montargis, son chariot se briza de telle sorte, qu'estant toute froissée, peu de iours apres elle en mourut, & fut inhumée en l'Eglise des Religieuses de Montargis. L'autheur de l'ancienne Chronique de Flandres estime, qu'elle fut ensevelie aux Cordeliers de Paris. Nicole Gilles inconsiderément auance la fin de ceste Princesse de trois ans, & la cotte souz l'an mil trois cens vingt-vn, auquel plustost il est à croire, qu'elle fut mariée.

*Son 2. mariage.* — *Vignier en l'Hist. de la Maison de Luxembourg.* — 1324. — *Du Tillet.* — B — *Contin. de Nangis.* — *En ses Annales de France.*

La troisiesme femme du Roy CHARLES le Bel, qu'il espousa l'an MIL TROIS CENS VINGT-SIX, fut IEANNE D'EVREVX, fille de Loüis de France Comte d'Eureux son oncle, & de Marguerite d'Artois. Mais estant decedé tost apres il la delaissa enceinte; de sorte que par l'aduis des Estats de France, Philippes Comte de Valois, fils aisné du Comte Charles & cousin germain des trois derniers Roys, fut en qualité de premier Prince du sang Royal, declaré Regent; mais la Royne deliurée de son fruict, qui fut vne fille incapable de succeder à la Couronne de France, de Regent il se porta Roy de France, & luy fut la Couronne adiugée par les Estats generaux, nonobstant la contention & les vaines pretensions d'Edoüard III. Roy d'Angleterre, fils d'Isabel de France. Ainsi le Royaume passa en la Branche collaterale de Valois, le possedà par l'espace de plus de deux cens ans, & iusques à ce qu'il tomba en la Maison Royale de Bourbon.

*Son 3. mariage.* — *Du Tillet. Masson.* — 1326. — C

Ceste Royne Ieanne d'Eureux mourut estant fort aagée à Brie Comte-Robert, le quatriesme iour de Mars, MIL TROIS CENS SOIXANTE DIX; son cœur fut inhumé en l'Eglise des Cordeliers de Paris, & son corps à S. Denys, prés celuy du Roy son mary.

1370. — *Du Tillet.*

Encores que ce mariage de CHARLES & de IEANNE eust esté fait auec la dispense du Pape; toutesfois la proximité du sang estoit si estroite, estans cousins germains, qu'on prit vn sinistre augure de ceste alliance, laquelle ne fut pas plus heureuse que les precedentes, veu qu'il n'en sortit que des filles.

*Sc. du Pleix*

Peu de temps auparauant, vne trouppe de Gascons auanturiers, s'empara de quelques places sur les terres du Roy, les pilla, & de là courut le plat pays à la grande oppression du peuple. Le Roy despescha contre eux Alfonse d'Espagne; mais il fut si mal mené, que tost apres il en mourut de regret; Il estoit descendu, non pas des Vicomtes de Conserans, comme

*Annales de France.*

FRANCE. aucuns se persuadent; mais d'vne tige beaucoup plus illustre. Car il estoit fils aisné du Prince Ferdinand de Castille, dit de la Cerde (qui eut pour pere Alfonse XI. Roy de Castille) & de Blanche de France fille de Sainct Loüis; comme cy deuant il a esté remarqué plus particulierement. Tant y a qu'Alfonse fut pere de Charles d'Espagne Connestable de France souz le Roy Iean. Or les principaux autheurs de ce tumulte s'estans ioints à quelques bandes Angloises, ils forcerent & saccagerent la ville de Xaintes.

*An de Iesvs Chr.*

Cependant comme le Roy se disposoit à chastier ces perturbateurs du repos public, la Royne d'Angleterre sa sœur obtint de luy, qu'il fust procedé contre eux moins rigoureusement, ayant esté seulement ordonné, que les choses seroient restablies en l'estat, qu'elles estoient auparauant, sans aucuns despens, dommages ny interests enuers le Roy d'Angleterre; lequel par maniere d'acquit pretendoit auoir esté grandement interessé: Neantmoins luy-mesme par le traicté de paix du dernier iour de May, mil trois cens vingt cinq, fut condamné en cinquante mil marcs d'esterlins, pour les dommages & interests du Roy CHARLES; si mieux il n'aymoit s'en remettre à la volonté de sa Majesté. Et moyennant cela, fut octroyée abolition generale à toutes personnes de part & d'autre, & permission de rentrer en leurs biens, excepté onze Seigneurs & gentils-hommes, qui furent bannis du Royaume de France, & leurs biens confisquez au Roy. Mais cependant CHARLES estant decedé, Philippes VI. dit de Valois son successeur leur donna sa grace, en consequence d'vne promesse du Roy defunct, qui auoit esté mise és mains de l'Archeuesque de Vienne.

*Au Tresor de Fr. Layette, Angleterre vj. 1. 6.*

B 1325.

Souz ce regne de CHARLES le Bel estoient *Mareschaux* de France, Robert Bertrand Seigneur de Bricbec en Normandie, & Mathieu de Trie.

Fut *Admiral* de France, Pierre le Mege.

Furent *Bouteillers* ou *Grands Eschansons*, Erard de Montmorency Seigneur de Conflans, & Gilles Seigneur de Soyecourt.

*Fauchet aux Origines des dignitez ch. 9.*

*Chanceliers*, Pierre Rodier & Iean de Cherchemont, lequel en vn acte d'hommage de l'an mil trois cens vingt-cinq, prend qualité de Chancelier de France & de Nauarre. Il fut par quelques années démis de ceste charge, & depuis restably en icelle, ainsi qu'il sera veu cy apres au regne du Roy Philippes VI. dit de Valois.

C

## *FILS DE CHARLES LE BEL, Roy de FRANCE & de Nauarre, & de la Royne MARIE DE LVXEMBOVRG sa seconde femme.*

17. LOVIS DE FRANCE nasquit à Issoudun en Berry, & mourut incontinent apres son baptesme: selon aucuns c'estoit vne fille nommée Blanche.

*Du Tillet. Belle-for. l. 4. c. 56 des Annales de Fr.*

## *FILLES DV ROY CHARLES LE BEL, & de la Royne* IEANNE D'EVREVX *sa troisiesme femme.*

17. N. DE FRANCE n'est nommée par les Histoires, & mourut en bas aage.

17. MARIE DE FRANCE deceda estant encore ieune, enuirõ l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-DEVX. La Royne sa mere, apres le decés du Roy son mary pretendit, que le Royaume de Nauarre appartenoit à ceste ieune Princesse & à Blanche sa sœur, cy apres mentionnée, à cause du mesme Roy Charles le Bel leur pere; Au contraire Philippes Comte d'Eureux, qui auoit espousé Ieanne leur cousine, fille vnique du Roy Loüis Hutin soustenoit, le Royaume luy deuoit plustost apparrenir; comme representant le frere aisné de Charles; il leur demeura moyennant certaines condirions, portées par vne transaction de l'an mil trois cens vingt-deux, de laquelle nous ferons plus ample mention autre part.

*Au Tresor de Fr. Layette Nauarre t.12.*

B

1328.

17. BLANCHE DE FRANCE Duchesse D'ORLEANS, fille posthume, espousa PHILIPPES DE FRANCE Duc d'ORLEANS son cousin. Il sera parlé plus amplement de ceste Princesse au liure suiuant, en l'Eloge de ce Prince Philippes, qui estoit fils puisné du Roy Philippes VI. du nom, dit de Valois.

ORLEANS. Semé de Frã-ce, au lambel faissé d'argent & de gueulles. Party de FRANCE, escartelé de NAVARRE.

# HISTOIRE
## GENEALOGIQVE
## DE LA MAISON
## DE FRANCE.

### LIVRE HVICTIESME.

*LES ROYS DE FRANCE DE LA* BRANCHE DE VALOIS, *depuis* PHILIPPES VI. *fils de Charles de France Comte de Valois, iusques au Roy* LOVIS *douziesme.*

Depuis l'an M. CCC. XXVIII. iusques à l'an M. CCCC XCVIII.



LES *Comtes* DE VALOIS *portoient en leurs Armoiries vn Escu semé de* FRANCE, *qui est d'azur aux Fleurs de Lis d'or sans nombre, à la bordure de gueulles.*

# TABLE GENEALOGIQVE
## DV LIVRE HVICTIESME.

15. CHARLES de France, Comte de VALOIS, fils puisné du Roy Philippes le Hardy, & petit fils de S. Loüis.

16. PHILIPPES sixiesme, dit de Valois, Roy de France, eut quatre fils, & deux filles. — CHARLES Comte d'ALENÇON. — IEAN. — LOVIS. C. de Chartres. — ISABEL. IEANNE. MARGVERITE. CATHERINE. CATHERINE. — IEANNE. ISABEL. MARIE. ISABEL. BLANCHE.

17. IEAN Roy de France II. du nom, eut quatre fils, & six filles. — LOVIS. — IEAN. — PHILIPPES Duc d'Orleãs. — MARIE. IEANNE.

18. CHARLES, surnommé le Sage. V. du nom, R. de France, eut deux fils & six filles. — LOVIS de Fr. Duc d'ANIOV, & Roy de Sicile. — IEAN Duc de BERRY — PHILIPPES Duc de BOVRGONGNE. — MARIE. IEANNE. ISABEL. — MARGVERITE. BLANCHE. CATHERINE.

(Enfants de Iean Duc de Berry:) CHARLES. — IEAN. — BONNE. — MARIE.

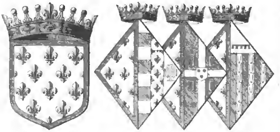
19. CHARLES VI. du nom Roy de France, eut cinq fils & six filles. — LOVIS Duc d'ORLEANS, duquel sont issus les Roys LOVIS XII. & FRANCOIS I. — IEANNE. BONNE. IEANNE. — MARIE. ISABEL. CATHERINE.

20. CHARLES. — CHARLES. Dauphins de Viennois. — LOVIS. — IEAN. — CHARLES VII. du nom R. Fr. eut 4. fils & 7. filles. — IEANNE. ISABEL. IEANNE. — MICHELLE. MARIE. CATHERINE.

21. LOVIS XI. Roy de France, eut trois fils & trois filles. — PHILIPPES. — IACQVES. — CHARLES Duc de Berry, puis de Guyenne. — RADEGONDE. YOLAND. CATHERINE. IEANNE. — MAGDELENE. IEANNE. MARIE.

22. IOACHIM. — CHARLES VIII. Roy de France. — FRANÇOIS Duc de Berry. — LOVISE. — ANNE. — IEANNE.

23. CHARLES ORLAND. Dauphin de Viennois. — FRANÇOIS. — LOVIS. — ANNE.



VALOIS.
Semé de France, à la bordure de gueulles.

ANIOV. SICILE.
Tiercé en pal; le 1. fassé d'argent & de gueulles de huict pieces, pour Hongrie.
Party de semé de France, au lambel de trois pieces de gueulles; pour Aniov.
Tiercé d'argent, à vne croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de mesme, pour Iervsalem.

CONSTANTINOPLE. COVRTENAY.
De gueulles à la croix d'or, accõpagnée de quatre lettres Grecques de B ou fuzils addossez aussi d'or: & sur le milieu de la croix, vn escusson d'or, à trois tourteaux de gueulles, qui est de Covrtenay.

# 15. CHARLES DE FRANCE

## *Comte de* Valois, *d'Anjou, du Maine, d'Alençon, du Perche & de Chartres, Pair de France; Empereur titulaire* de Constantinople; *& Roy aussi titulaire* d'Arragon *& de* Valence, *& Comte de Barcelonne: surnommé* Defenseur de l'Eglise.

### Chapitre Premier.

1285. Apres auoir deserit la Lignée directe de la Maison de France en trois liures, qui contiennent les Princes Aisnez, l'ordre de la Genealogie nous conduit à déduire les Puisnez, & commencer par ceste premiere Branche collaterale, cogneuë par le nom de VALOIS; d'autant plus illustre, que d'elle se trouuent issus treze Roys DE FRANCE, qui ont commandé par l'espace de deux cens soixante ans, à sçauoir depuis l'an mil trois cens vingt-huict, que Philippes dit de Valois commença son regne, iusques à l'an mil cinq cens quatre-vingts neuf, que le Roy Henry III. par

CHASTILLON. S. PAVL.
De gueulles à trois pals de vair, au chef d'or; chargé d'vn lambel d'azur de cinq pieces, pour brisure.

VALOIS. ſa mort finit le ſien. Aucuns Hiſtoriens ont donné à ces treze Monarques le ſurnom de Valois; mais abuſiuement, à cauſe que les ſurnoms, qu'on donne communément aux Princes des Seigneuries, qu'ils tiennent en Appanage, ſont eſteints & ſupprimez par la ſplendeur de l'auguſte qualité Royale, quand ils ſuccedent à la Couronne. Tout ainſi qu'vne petite lumiere eſt offuſquée par vne grande, & que les moindres riuieres ne retiennent plus leurs noms ordinaires; mais le perdent, quand elles ſont confuſes & meſlées aux grands fleuues.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Supplement S. Nangij.*

*Du Tillet.*

Le Prince CHARLES, Chef de ceſte Branche de VALOIS, fut ſecond fils du Roy Philippes le Hardy, & de la Royne Iſabel d'Arragon ſa premiere femme. Par lettres de partage de l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS QVATORZE, le Roy Philippes le Bel ſon frere aiſné luy donna le pays de VALOIS en Appanage, & lors il erigea en Comté ceſte Prouince, & pour accroiſſement & parfourniſſement de la ſomme de dix-mil liures par an, qu'on luy auoit promiſe, furent depuis adiouſtez à ſon partage les Comtez d'Alençon & du Perche. Par autres lettres données en l'an precedent, la veille de S. Iean Baptiſte en l'Abbaye de Noſtre-Dame prés Pontoiſe, le meſme Roy luy auoit auſſi fait aſſignation du Comté de Chartres.

1294.

B

*Au Treſor des Chartes de Fr.*

*G. Bry l. 5. de l'Hiſt. des Comtes d'Alençon.*

CHARLES eſtoit belliqueux & vaillant, auſſi ne laiſſa il paſſer aucune occaſion de faire paroiſtre ſon courage & ſa vertu, qu'il ne l'embraſſaſt ardemment, non ſeulement en France és guerres contre les Anglois & Flamens, ſouz Philippes le Bel ſon frere, & les autres Roys ſes neueux; mais auſſi en Arragon, en Italie & en autres pays eſtrangers.

Apres la reuolte des Siciliens contre leur Roy Charles, frere de Sainct Loüis, & que Pierre III. Roy d'Arragon eut fait exercer vne cruauté barbare contre les François, qu'on nomma les Veſpres Siciliennes, le Pape Martin IV. ayant horreur d'vn acte ſi deteſtable, & ne pouuant ſouffrir l'vſurpation du Royaume de Sicile de là le Far dependant du S. Siege, qu'auoit faite ce Roy Pierre, à cauſe de ce, il le priua des Royaumes d'Arragon & de Valence, & du Comté de Barcelonne, les donna au Prince CHARLES DE FRANCE, lors qualifié Comte d'Alençon, & l'en inueſtit à la charge de payer par chacun an cinq cens liures de cens à l'Egliſe. L'acceptation de ce don fut faite à Paris par le Roy PHILIPPES III. au nom de CHARLES ſon fils, de l'aduis des Prelats & Barons de France, qui pour cét effect furent conuoquez.

1282.

C

*Au Treſor de Fr. Layette Valois 2. 3. & 4.*

*Nang. in vita Philippi III.*

1285.

Pour la conqueſte de ces Eſtats, il eſtoit beſoin de grandes ſommes de deniers; ce qui fut cauſe, que le Pape Nicolas IV. (predeceſſeur d'Honoré IV. qui auoit ſuccedé à Martin) octroya au Comte CHARLES vne decime du bien du Clergé pour trois ans au Royaume de France & en Prouence, Lyonnois, Viennois, Bezançonois, Cambray, Mets, Toul & Verdun, ce qu'il fit par ſa Bulle du deuxieſme iour de May, de l'an deuxieſme de ſon Pontificat; qui reuient à l'an mil deux cens quatre-vingts neuf.

*Au Treſor Layette Bulles contre les heretiques.*

1289.

Le Roy Philippes & ſon fils auoient deſia reſolu de mettre à execution l'interdit, & conquerir l'Arragon, où de fait ils eſtoient entrez & auoient pris pluſieurs villes. Mais la mort de ce Roy arreſta le cours de leurs victoires: & depuis pour le bien de la paix, & de la concorde, qu'on voulut moyenner entre les Maiſons de France, d'Arragon & de Sicile, CHARLES remit & quitta ſon droit à ces Royaumes; en faueur auſſi du premier mariage, qu'il contracta à Corbeil, le mercredy apres la feſte de la natiuité de Noſtre-Seigneur, l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGT NEVF, auec diſpenſe du meſme Pape Nicolas IV. lequel neantmoins par ſa Bulle l'appelle *Roy d'Arragon*.

*P. Æmile.*

*Gaguin.*

*Vignier.*

*Au Treſor de Fr. Layette, Contracts de mariage.*

*An de Iesvs Chr.* — VALOIS.

Ce mariage fut celebré & consommé au mesme lieu de Corbeil le lendemain de la feste de l'Assomption de la sacrée Vierge, en l'année suiuante, auec MARGVERITE DE SICILE, fille de Charles II. Roy de Sicile, de Hierusalem & de Hongrie. Les conuentions furent; Que le Roy de Sicile donnoit au Comte de Valois en proprieté les Comtez d'Anjou & du Maine, comme s'ils luy estoient escheuz par succession, à la charge, qu'il renonceroit au droit, qu'il pretendoit aux Royaumes d'Arragon & de Valence, & au Comté de Barcelonne; Et au cas qu'il n'y eust enfans du mariage, ces deux Comtez ne laisseroient d'appartenir à Charles, & apres sa mort (bien qu'il ne laissast enfans) viendroient au Roy; Que le Roy de France, frere de CHARLES, feroit en sorte, que le Pape octroyeroit au Roy de Sicile deniers pour le recouurement de son Royaume; Et moyennant ce, le Roy quitta au Roy de Sicile & à ses heritiers Comtes de Prouence & Forcalquier tout le droit, qu'il pouuoit auoir en la ville d'Auignon.

*Son 1. mariage.* 1290. B

1295. Depuis & en l'an mil deux cens quatre-vingts quinze, en faueur & en consequence du mariage, la Royne Marie heritiere du Royaume de Hongrie, mere de ceste Comtesse MARGVERITE, renonça au droit, qu'elle pouuoit pretendre sur les mesmes Comtez d'Anjou & du Maine, peut estre à cause de ses conuentions matrimoniales.

Ceste Comtesse ne suruesquit pas long-temps: car elle deceda bientost apres, ayant auparauant fait son Testament au mois d'Auril, MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS SEIZE. Par iceluy elle esleut la sepulture de son corps en l'Eglise des freres Prescheurs à Paris, & celle de son cœur en celle de S. Maurice d'Angers: & disposa de ses ioyaux & meubles precieux en faueur des Roynes de France, de Sicile & d'Arragon, du Comte son mary, & de quelques autres Princes & Princesses.

1296. *Au Tresor de Fr. Layette, Testamens de Roys, & Roynes.*

En l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS DIX-NEVF, le mesme Comte de Valois prit pour deuxiesme femme CATHERINE DE COVRTENAY, susmentionnée fille & heritiere, non pas de Baudoüin Empereur de Constantinople (comme escrit Vignier suiuy par quelques autres) mais du fils d'iceluy, qui estoit Philippes de Courtenay, lequel se qualifioit aussi Empereur; & de Beatrix de Sicile son espouse. Par Bulle du Pape Boniface VIII. furent deleguez son Nonce, & les Euesques d'Amiens & d'Auxerre, afin de donner dispense de ce mariage, pour estre CHARLES & CATHERINE, parents au troisiesme degré de consanguinité & au deuxiesme d'affinité. Laquelle dispense ne se donnant que pour grandes causes, fut octroyée au cas que le Prince s'obligeast à la defense de l'Eglise, & à secourir à ses despens Charles Roy de Sicile, contre Frideric d'Arragon, fils du Roy Pierre d'Arragon, vsurpateur de la Sicile; & apres la promesse faite par CHARLES de ce que dessus, il obtint la dispense au mois de Ianuier, mil trois cens vn.

*Son 2. mariage.* 1299. C 1301.

*Au mesme lieu Layette, Dispense de mariages de Roys & Princes.*

A cause de ceste alliance, le Prince François pretendit aussi l'Empire de Constantinople, sans toutesfois en prendre le tiltre. Par lettres données à S. Cloud prés Paris, en l'an mil trois cens, la Princesse Catherine fit don à CHARLES son mary, du droit qu'elle auoit à cét Empire & au Comté de Namur, & outre luy donna sa Seigneurie de Courtenay & autres.

1300. *Au Tresor de Fr. Layette, Courtenay 1. 3.*

Par lettres passées à Sainct Oüin lez S. Denys, au mesme an, le Comte estant sur le point de s'acheminer en Italie, promit de retourner en France, lors que le Roy Philippes le Bel son frere auroit besoin de luy, & de n'entreprendre le voyage de Constantinople sans son congé.

*Au mesme lieu Layette, Valois 1. 8. 11.*

En ce mesme temps le Roy Philippes le Bel voyant que le Comte Guy

VALOIS. *Ans de Iesvs Chr.*

*Io. Buzelinus Gallo Flandria l. 7. Chron. Fland. P. Æmil. I. Meier. l. 10. Belle-forest aux Annal. de Fr. l. 4. Vignier en sa Biblioth.*

de Flandres continuoit en sa rebellion, il enuoya vne armée contre luy souz la conduite de nostre Comte CHARLES, qui d'abord deffit vne troupe de mil Caualiers & prit Philippes de Maldeghem leur chef. Au moyen de quoy plusieurs villes se rendirent en l'obeissance du Roy. Tellement que force fut au Flamen & à ses deux fils Robert & Guillaume, de se venir rendre au Comte de Valois, pour estre presentez à la mercy du Roy son frere, qui les retint prisonniers; combien qu'aucuns Historiens de Flandres escriuent, que ce fust souz espoir, qu'il leur deust faire meilleure composition. En suite dequoy le Roy luy-mesme alla prendre possession des villes, qui se mirent entre ses mains, & receut les sermens & hommages des nobles du Comté de Flandres, qu'il auoit conquis. De façon qu'à son depart, il y laissa encores CHARLES son frere pour le gouuerner en son nom, comme remarquent Guillaume de Nangis, & les autheurs de quelques Annales de France. Mais la Chronique de ce temps asseure, qu'il en partit tres-mal content du Roy, pour ce que le Comte de Flandres s'estoit mis entre ses mains sur sa foy. B

Donques incontinent apres apres que le Comte CHARLES eut consommé son second mariage, estant accompagné d'vne grande suire de Noblesse Françoise, il se transporta en la ville de Rome, esperant souz la faueur & les moyens du Pape, trouuer quelques expediens, pour recouurer l'Empire de Grece: auquel temps Boniface en grande solemnité imposa la Couronne Imperiple à la Princesse CATHERINE DE COVRTENAY, dans la principale Eglise de Rome. 13

*Conrad Vecerius in vita Henrici 7. Imp.*

Vn Historien adiouste malicieusement, que CHARLES se fit encore promettre par le Pape, de transporter l'Empire d'Alemagne en France; & que de là vint la querelle que Philippes le Bel eut auec Boniface; lequel cependant desirant tirer premieremēt secours & assistance de ce Prince, qui auoit acquis vne grande reputation au fait des armes, il le constitua son Vicaire general & *Defenseur de toutes les Terres de l'Eglise*, souz lequel tiltre il l'enuoya en la ville de Florence, pour mettre les citoyens d'accord, qui s'estoient diuisez en deux factions, l'vne appellée des Blancs, & l'autre des Noirs, & auoient pris si grand accroissement és villes de la Toscane, qu'il ne fut possible au Prince François de les extirper entierement: mais seulement de chasser de Florence tous ceux qui s'estoient declarez estre de la faction des Blancs, & entre ceux-la se trouua le Poëte Dantes Aligere, lequel en conceut vn tel despit, qu'il a osé vomir plusieurs calomnies contre CHARLES & la Maison de France, comme cy-deuanr nous auons dit. C

*Vignier.*

*P. Collenut. I. Villani. Blondus. P. Æmile. G. de Nangis.*

Ainsi ce Prince ne pouuant voir ny empescher les meurtres, qui se perpetroient en telles dissensions, il se retira au Royaume de Naples, pour secourir aussi le Roy Charles de Sicile son parent, contre le Roy Frideric d'Arragon, lequel luy faisoit la guerre si asprement, qu'il auoit desia gagné sur luy plusieurs places en l'Apoüille & en Calabre; à cause dequoy l'arriuée du Comte de Valois vint bien à point, ayant donné telle crainte à l'Arragonnois, qu'il quitta ce qu'il tenoit en terre ferme; & enuoya porter paroles de paix, qui luy fut dautant plustost accordée, que le Comte auoit enuie d'aller aussi secourir les affaires de France. 1302.

Estant de retour, il fut au couronnement du Pape Clement V. fait en grande magnificence à Lyon, & depuis se trouua aussi à celuy du Pape Iean XXII. en la cité d'Auignon, qui l'incira de reprendre ses desseins pour recouurer l'Empire de Constantinople à l'ayde des Venitiens, auec lesquels, & leur Duc Pierre Gradenigo, nostre Comte de Valois, dés l'an mil trois cens six auoit fait vn traicté pour le recouurement 1306.

*Au Tresor de Fr. Layette, Venise tiltre 1.*

*Ans de Iesvs Chr.* VALOIS.

de cét Empire : mais ce fut en vain, par ce que ses affaires & celles de la Republique de Venise ne se trouuerent disposées à mettre à execution vn si haut dessein.

Cependant Loüis Comte de Neuers, fils aisné du Comte de Flandres, ayant esté constitué prisonnier pour crime de leze Majesté, dont il estoit accusé, s'estant euadé des prisons & sauué en Flandres, & les Flamens n'ayant satisfait entierement aux conuentions de l'appointement, fait cy deuant auec eux, par lequel ils deuoient desmanteler leurs forteresses, tout cela fut cause, comme aussi le siege par eux mis deuant l'Isle, que Philippes le Bel, ainsi qu'autresfois, despescha vne armée souz la conduite du Comte de Valois & de ses fils, pour aller encore contre les Flamens, laquelle leur causa tel estonnement, qu'ils se sousmitent aux charges, que le Roy leur voudroit imposer.

1313. *Annales de France.*

Mais eux ayant derechef pris les armes, cela obligea le Roy de remettte B sus vne autre armée, de laquelle il se fit conducteut : ce qui n'estonna pas moins les Flamens qu'auparauant ; à cause dequoy se deffians de pouuoir durer contre luy, ils gaignetent par presens Enguerrand de Marigny, qui auoit lors si bien l'oreille du Roy, qu'il fit encore faire l'appointement : & cecy fut vn des chefs de l'accusation, que nostre CHARLES fit intenter contre luy pour faire faire son procés.

Lors que ce grand Prince pouuoit trouuer quelque repos, apres les laborieux exercices de la guerre, il seiournoit souuent en son Comté de Valois, & principalement se plaisoit au Chasteau de Villiers-col-de Rets. Il fonda en ce pays-là le Monastere de Fontaines de Nostre-Dame de l'Ordre des Chartreux, appellez de Bourg-fontaine, qu'il dota de bon reuenu.

D'ailleurs il accorda, & fit accorder par aucuns Seigneurs ses vassaux, lettres de manumission & affranchissement general à toutes personnes, qui se trouueroient au pays de Valois, serues & main-mortables, autrement dits gens de main-morte, à la difference des hommes francs & affranchis, leur donnant à tous indifferemment droit de communauté & C bourgeoisie, à la charge de quelque recognoissance. Il donna aussi plusieurs beaux priuileges aux habitans de sa ville de Chartres, entre autres l'exemption de toutes tailles, emptunts, leuées de gens, & de cheuaux de guerre, nourriture & logement d'iceux, & autres charges, leur permettant d'auoir vn commun Hostel de ville, pour y tenir en corps leurs assemblées.

*N. Bergeron au Valois Royal.*

L'Empereur Albert d'Austriche, premier du nom, desira l'alliance de CHARLES, & enuoya vn Ambassadeur au Roy Philippes le Bel son frere, luy offrir de faire le mariage de son second fils Frideric d'Austriche, auec l'vne des filles de ce Prince, niepce du Roy, promettant de luy bailler les Comtez de Hollande & Zelande, qu'il quereloit contre Iean Comte de Hainaut. Mais ce mariage n'eut effect ; ny l'alliance proiectée auec la Maison de Flandres. Car il se trouue par lettres données à Paris, l'an mil trois cens sept, confirmées par autres de l'an mil trois cens seize, qu'il y eut vn traicté fait entre ce Comte CHARLES d'vne part, & Loüis Comte de Neuers & de Retel, fils aisné du Comte de Flandres, par lequel le Prince François promit de secourir & assister le Comte, de deux cens hommes d'armes trois mois chacun an à ses despens enuers & contre tous, le Roy, ses enfans, & Loüis Comte d'Eureux son frere exceptez. Promit en outre de bailler en mariage à Loüis, Isabel de Valois sa deuxiesme fille, auec dix mil liures & cinq mil liures de rente, qu'il luy asseura en Flandres & ailleurs. Loüis de Flandres luy promit pareille assis-

1307. *Au Tresor de France.*

VALOIS.

tance, auec cent hommes d'armes & cent hommes de pied à ses despens, & de donner à la future espouse six mil liurées de terre au Comté de Retel.

*Arms de Iesus Cha.*

*Hist. de la Maison de Chastillon.*

*Son 3. mariage.*

Apres le decés de Catherine de Courrenay, CHARLES fut conioint en troisiesme mariage auec MAHAVT DE S. PAVL, fille de Guy de Chastillon Comte de Sainct Paul Bouteiller de France, & de Marie de Bretagne sa femme; auec dispense du Pape Clement V. à cause de la proximité dont ils s'attouchoient du tiers, au quart degré de consanguinité; par ce que Marie de Bretagne estoit petite fille de Henry III. Roy d'Angleterre & d'Alienor de Prouence, qui estoit sœur de la Royne Marguerite femme de S. Loüis, ayeul de CHARLES. Guy de Chastillon pour le dot de sa fille, fit transport de mil liures de rente annuelle en deniers, sur le Temple à Paris; desquelles sa Majesté luy auoit fait don auparauant, par acte separé. Car il n'en est fait mention par le traicté de mariage passé à Poictiers au mois de Iuin, MIL TROIS CENS HVICT, qui porte seulement; Que CHARLES delaisse aux hoirs, qui sortiroient de luy & de Mahaut, le Comté de Charrres auec les terres de Chasteau-neuf, de Senonches, de Moulins & Bonmoulins; & que s'il decedoit auant elle (ce qui aduint) elle eust pour cause de doüaire, pendant sa vie, trois mil liurées de terre, prises sur les biens dessus dits, auec chastel & forteresse. Il adiouste; Que s'il peut retirer à luy le Comté d'Alençon, & les terres de Belesme & de Mortain, en sorte qu'elles peussent retourner apres son decés au fils de son premier mariage, que Mahaur les autoit pendant sa vie en accroissement de mariage & don pour nôpces: & les enfans masles, qui de leur mariage sortiroient, apres son decés auroient à perpetuité le Chastel & Chastellenie de Tournant, & les terres de Torcy & de Villegenart, acquises au temps de son premier mariage.

1308.

B

Depuis par lettres du mois de Iuin, mil trois cens quinze, le Roy fit don au Comte CHARLES & à Mahaut de S. Paul, sa femme, des terres de Gaille-fontaine, S. Ouen & Rozay, à luy aduenuës par la confiscation d'Enguerrand de Marigny, qui les auoit euës par eschange du mesme Comte de Valois, pour la terre de Chanrond au Perche.

1315.

*Inuentaire des Tilt. de la Maison de Bourbon.*

Outre la Seigneurie de Villegenart acquise de Guillaume des Barres Cheualier, ce Comte de Valois fit diuerses autres acquisitions. Le Roy Philippes son frere luy transporta la Seigneurie de la Rochesurion en Poictou, en eschange d'autres terres, par lettres passées à Paris en Feurier, mil deux cens quatre-vingts seize: & par autres données à Courtray au mois de Septembre de l'année suiuante, le mesme Roy en sa faueur erigea le Comté d'Anjou en Pairie de France.

*Au Tresor de Fr. Layette, Anjou t. 54 & 57.*

1296.

1297.

Au mesme pays d'Anjou est située la Seigneurie du Pont-de-Sé sur Loire, proche de la ville d'Angers, laquelle Seigneurie ce Comte & Marguerite de Sicile sa premiere femme, eurent aussi par eschange de l'Abbesse & du Conuent de Fonteurauld, pour trois cens septiers de froment & soixante-dix liures de rente, par lettres du mois de Ianuier, l'an mil deux cens quatre-vingt treze.

*Au mesme lieu t. 50.*

C

1293.

Le lundy auant Noël, mil trois cens vingt, CHARLES fit son premier Testament à Paris, par lequel il esleut sa sepulture aux Iacobins du mesme lieu, entre ses deux premieres femmes; Voulut que son cœur fust mis aux Cordeliers prés du lieu, auquel sa troisiesme femme esliroit sa sepulture; à laquelle il legua le rubis, que sa fille de Blois luy donna, & la chapelle blanche, que le Roy Loüis luy donna aussi. A Philippes son fils aisné (depuis Roy de France) il fit don du plus beau de ses rubis & de toutes ses armes, harnois & instrumens de guerre, fors d'vn haubergeon de l'ouurage d'Acre; & laissa à Charles son second fils l'espée, dont le Seigneur de Harcourt se combatit, & tous ses cheuaux & pallefrois; à Loüis son

*Au Tresor de Fr. Layette, Testament des Roys & Roynes.*

1320.

*Ans de Iesvs Chr.* — Valois.

son troisiesme fils toute sa vaisselle d'argent, à sa belle-fille de Bourgongne, femme du mesme Philippes son fils aisné, il legua la plus belle de ses esmeraudes. Fit executeurs de ce Testament entre autres Mahaut de S. Paul sa femme, l'Abbé de S. Germain, Bouchard de Montmorency, Iean de Cherchemont son Chancelier, & autres. Cinq ans apres il fit trois autres Testaments, en plusieurs points conformes au precedent.

1319. En l'an mil trois cens dix-neuf il ordonna le partage à ses enfans des grands biens & Seigneuries qu'il auoit, & voulut iceluy estre publié & homologué en la Cour de Parlement de Paris, delaissant au mesme Philippes son aisné les Comtez d'Anjou & du Maine, la Seigneurie de la Roche sur-yon & la maison de S. Oüin, retenant l'vsufruit: Voulut en outre, que si ce Prince partoit d'auec luy par sa volonté, il ioüist à plain du Comté du Maine, comme aussi des Seigneuries de Courtenay, Chantecoc, Pisons, Briuillier en Flandres, Hetebecque & Blacon, qui furent iadis à Catherine Emperiere de Constantinople sa premiere femme. Est en outre porté par ce partage; Que Charles son deuxiesme fils auroit le Comté de Chartres, les terres de Chanrond, Chasteau-neuf en Timerais, Senonches, Molins & Bonmolins; la forest du Perche & celle de Reno. Donne à Mahaut de S. Paul sa femme, pour elle & ses enfans, qui estoient deux, le Comté d'Alençon, le Vicomté de Trun, les terres de Cotentin & de Mortagne, Belesme & la forest du mesme lieu, Manues & la Perriere, Tournant, le Viuier, Villegenart & Torcy; & mil liures de rente à prendre sur le Temple: le tout nonobstant certaines conuentions faites auec Guy de Chastillon Comte de S. Paul, lesquelles il annulle & prie le Roy Loüis de confirmer ce partage. Il en fit vn autre estant à Paris au mois de Ianuier, mil trois cens vingt-deux. — 1322.

*Au Tresor de Fr. Layette, Valois 2 t. 40. & 56 & Layette Alençon t. 76.*

B

C'est ce Comte CHARLES qu'on a remarqué auoir esté fils, pere, frere, & oncle de Roys de France, & n'en fut iamais Roy; mais eut tel pouuoir, qu'en son temps il en fut estimé comme Viceroy & Lieutenant general des Roys, & en Italie fut proclamé *Conseruateur & protecteur de l'Eglise Catholique.*

Il estoit de haut & grand courage, beau, adroit, liberal, & orné de plusieurs autres perfections dignes d'vn Prince. Bien est vray, que quelques Historiens le blasment, de ce qu'auec trop de passion il poursuiuit la mort d'Enguerrand de Marigny, dont luy-mesmes eut regret. Car quelque temps apres estant tombé malade, & voyant que sa maladie ne luy donnoit point de relasche, il demanda au Roy le corps d'Enguerrand pour gratifier ses parens, & le fit enterrer somptueusement.

*Guaguinus.*

C

*Io. Tillius Ep. Meld. in Chron.*

En fin CHARLES se voyant pere d'vne planteureuse lignée & posseder de grands biens, & ayant remporté l'honneur d'auoir par sa prudence & sa valeur testably & asseuré l'Estat du Royaume de France, que les armées estrangeres auoient fort esbranslé; & d'auoir assoupy quelques coniurations & tumultes, pendant le regne de Loüis Hutin son neueu, il mourut à Nogent le Roy, ou selon d'autres au bourg de Patay en Beausse, prés Chartres, le neufiesme iour d'Octobre (aucuns disent en Decembre) l'an MIL TROIS CENS VINGT-CINQ, & gist en l'Eglise des Iacobins à Paris, où se void son tombeau & son effigie de marbre, au derriere du grand autel.

*Sa mort* 1325.

MAHAVT DE S. PAVL, son espouse l'ayant suruescu trente trois ans, deceda le troisiesme iour d'Octobre, MIL TROIS CENS CINQVANTE HVICT, & fut inhumée dans l'Eglise des Cordeliers de Paris, dans laquelle, auparauant qu'elle fust embrazée, on voyoit aussi son tombeau.

1358. *Hist. de la Maison de Chastillon.*

VALOIS. | *Ans de* IESVS CHR.

Ferry de Locres, au Traicté qu'il a fait des Comtes de S. Paul, escrit, que ceste Princesse s'allia en secondes nopces auec Guy de Luxembourg Comte de Liney. Mais il la confond auec vne autre Mahaud sa niepce, fille de Iean de Chastillon Comte de S Paul.

## *ENFANS DE CHARLES COMTE de* VALOIS, *& de* MARGVERITE DE SICILE *sa premiere femme.*

16. PHILIPPES VI. du nom Roy DE FRANCE, vulgairement appellé de Valois, continua la lignée.

ALENCON. Semé de FRANCE à la bordure de gueulles chargée de huict bezans d'argent.

16. CHARLES DE VALOIS, Comte de Chartres, puis d'ALENCON, a donné origine aux autres Comtes, depuis Ducs d'ALENCON, qui seront déduits au troisiesme Liure de ceste Histoire Genealogique. Pour brizure & difference des Armes pleines de Valois, ils chargerent la bordure de gueulles de huict bezans d'argent. B

HAINAVT. Escartelé le 1 & 4. d'or au Lyon de sable: le 2 & 3. d'or au Lyon de gueulles Party de VALOIS.

*Au Tresor de Fr Layette, Contracts de mariages des Grands.*

16. IEANNE DE VALOIS Comtesse de HAINAVT, fut en l'an mil deux cens quatre-vingts quinze, le vingt troisiesme iour d'Octobre, premierement accordée auec le Prince Edoüard d'Escosse, fils de Iean, dit de Bailleul Roy d'Escosse; Mais ne l'ayant espousé, son mariage fut traicté & passé à Chauny sur Oise en Picardie, le dixneufiesme iour de May, MIL TROIS CENS CINQ, auec GVILLAVME surnommé le Bon, Comte DE HAINAVT, Hollande & Zelande, & Seigneur de Frize, fils de Iean d'Auesnes II. du nom, Comte de Hainaut, & de Philippes de Luxembourg sa femme. Par le traicté Charles Comte de Valois promit bailler à IEANNE sa fille, qu'il qualifie aisnée, la somme de trente mil liures de tournois petits. Le Comte Guillaume doüa la Princesse future espouse de tel doüaire, qui fut accordé au mariage de Iean de Hainaut, son frere aisné, & de Blanche iadis fille du Roy de France; ou si ce doüaire ne plaisoit, promit luy assigner huict mil liurées de terre à tournois en la Chastellenie de Bohaim, forest de Marmail & au Chastel de S. Prix. Pendant la guerre contre les Flamens, Guillaume s'estant trouué en vne rencontre engagé au milieu du camp des ennemis en tres-grand danger, son fils fort à propos le secourut auec tel courage & hardiesse, qu'il remporta la victoire. Le Comte Guillaume deceda le septiesme iour de Iuin, MIL TROIS CENS TRENTE-SEPT, & fut inhumé à Valenciennes en Hainaut. 1295. *Mariage.* 1305. C 1337.

Apres sa mort la Comtesse IEANNE DE VALOIS sa vefue se rendit Religieuse en l'Abbaye de Fontenelle prés le mesme lieu de Valenciennes. Mais comme elle estoit Princesse d'excellente vertu, voyant en l'an mil deux cens trente-huict, que les deux puissantes armées des Roys de France & d'Angleterre, Philippes VI. & Edoüard III. estoient prestes de venir aux mains, lors du siege planté par l'Anglois deuant Tournay, par vn loüable exemple de charité Chrestienne, pour empescher que le sang fust respandu, elle sortit de son monastere, & se resolut d'employer tout son credit & de sœur & de belle-mere enuers les deux Roys, dont l'vn estoit son 1338.

*Ans de* IESVS CHR. — VALOIS.

frere & l'autre son gendre, afin d'empescher le coup d'vn tant perilleux combat. Elle accourt vers l'vn & l'autre; mais elle les trouue tous deux tant roidis à leur dessein, qu'elle est rebutée à diuerses fois. Neantmoins ne perdant courage, & ne se laissant gaigner à leur refus, en fin elle combat auec tant de patience & dexterité leurs ardentes passions, que par son entremise la Tréue fut en fin concluë pour trois ans, Tournay deliuré du siege, & les armées furent congediées. Apres cecy la Princesse estant rentrée dans son monastere, & ayant continué d'y viure tres-pieusement, elle y deceda estant fort aagée, le septiesme iour de Mars, de l'an MIL QVATRE CENS, qui estoit le soixante-troisiesme de son vefuage. Elle gist au chœur de la mesme Abbaye de Fontenelle.

*Ancienne Chron. de Fland.*
*Froiss. au 1. vol. c. 57.*
*Sa mort* 1400.

B Du mariage de Guillaume Comte de Hainaut son espoux & d'elle sortirent trois fils & quatre filles; à sçauoir Iean & Loüis de Hainaut decedez en ieunesse, Guillaume de Hainaut IV. du nom Comte de Hollande tué par les Frizons, sans laisser enfans legitimes de sa femme Ieanne, fille de Iean III. Duc de Brabant. Les filles furent Marguerite de Hainaut, femme de Loüis de Bauieres Empereur, dont la posterité (qui sera déduite sur la fin de ceste Histoire) posseda depuis les Comtez de Hainaut, Hollande & Zelande; Ieanne de Hainaut espousa le Comte de Iuliers; Philippes de Hainaut fut conioincte auec Edoüard III. du nom Roy d'Angleterre, & Elizabeth de Hainaut, qui ne fut mariée.

16. ISABEL DE VALOIS Duchesse de BRETAGNE, de laquelle Princesse sera faite plus ample mention souz le Duc IEAN III. du nom son mary, au vingtiesme Liure de ceste Histoire, auquel sont traictez les Ducs DE BRETAGNE. L'autheur d'vne ancienne Genealogie, contre la verité des tiltres, fait ceste Princesse ISABEL fille aisnée de Charles Comte de Valois, & de Marguerite de Sicile sa premiere femme.

BRETAGNE.
Semé d'hermines. Parry de VALOIS.

C 16. MARGVERITE DE VALOIS Comtesse de BLOIS (appellée par erreur Clemence en la vieille Chronique de Flandres, & aux Annales de Belle-forest) fut conioincte par mariage auec GVY DE CHASTILLON premier du nom Comte DE BLOIS, Seigneur d'Auesnes & de Guise, fils aisné de Hugues aussi Comte de Blois & de Beatrix de Flandres sa femme. Par le contract de ce mariage, conclu au Chasteau de S. Germain en Laye, au mois d'Octobre, MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS DIX-HVICT (& consommé, non pas dix ans apres, comme aucuns escriuent; Mais l'an MIL TROIS CENS DIX) Philippes le Bel Roy de France, oncle de MARGVERITE future espouse, ordonna, que son frere Charles Comte de Valois, pere d'icelle, luy asseéroit en dot mil liurées de terre, auec vingt cinq mil liures tournois vne fois payée, dont treze mil seroient employées en heritages pour elle, & que Guy seroit heritier de tout le Comté de Blois. Le mesme Roy Philippes, oncle maternel de sa femme, en l'an mil trois cens treze, le iour de Pentecoste, l'honora de l'ordre de Cheualerie, & furent encore faits Cheualiers Loüis Roy de Nauarre, fils aisné du Roy (depuis son successeur à la Couronne de France) ensemble les Princes Philippes & Charles freres d'iceluy, aussi enfans de sa Majesté, & Hugues Duc de Bourgongne; ce qui se fit en presence

CHASTILLON. BLOIS.
De gueules à trois pals de vair, au chef d'or. Parry de VALOIS.
*Sō mariage.* 1310.
*G. de Nangis.*
*A. du Chesne en l'Hist. de Chastillon l. 4. c. 2.*
1313.

VALOIS.

*Froiss au 1. vol. c 42.*

*Iac. Tauellus in Archiep. Senon.*

d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, & d'Isabel de France sa femme, venus à Paris pour decorer la feste de ceste nouuelle Cheualerie. Guy assista le Roy Philippes son beau-frere contre Edoüard III. Roy d'Angleterre, & fut vn des principaux moyenneurs de la Tréue faite l'an mil trois cens quarante, & deux ans apres mourut. Il fut inhumé en l'Abbaye de la Guische prés Blois, autrement appellée Nostre-Dame de la Garde, aupres de ses predecesseurs.

*Ans de IESVS CHR. 1338.*

*A du Chesne en l'Hist de la Maison de Chastillon.*

De son mariage auec MARGVERITE DE VALOIS sont issus deux fils & vne fille, à sçauoir Louis Comte de Blois, qui fut tué à la Bataille de Crecy, & Charles de Blois, lequel à cause de Ieanne de Bretagne sa femme, pretendit le Duché de Bretagne, qui luy fut adiugé, comme il sera veu plus amplement au vingtiesme Liure de ceste Histoire. La posterité de ce Charles & de Marie de Blois sa sœur Dame de Guyse, femme de Raoul Duc de Lorraine, se verra sur la fin de ceste Histoire.

Puis que la Comtesse de Blois, MARGVERITE leur mere mourut auant le Comte Guy son espoux, qui deceda l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-DEVX, elle n'espousa pas en secondes nopces le Comte de Namur, ainsi qu'escrit du Tillet, sans le nommer. Vn tiltre de l'an mil trois cens dix huict, duquel on se seruit au procés pour le Comté d'Artois, semble nommer ce Comte de Namur Iean, estant par iceluy qualifié beau-frere de Robert d'Artois, lequel espousa vne des sœurs de Marguerite, & perdit sa cause contre sa tante Mahaut d'Artois: Mais ce tiltre (lequel vraysemblablement a fait errer du Tillet) se doit interpreter d'vne autre alliance, ayant le Comte de Namur espousé Marie d'Artois sœur de Robert, lequel par ainsi estoit son beau-frere, à cause de luy mesme, & non à cause de MARGVERITE DE VALOIS, sœur de sa femme la Princesse Ieanne, de laquelle nous parlerons cy-apres.

*1342.*

16. CATHERINE DE VALOIS quatriesme fille de Charles de France Comte de Valois, & de Marguerite de Sicile sa premiere femme, mourut en ieunesse, & fut inhumée en l'Abbaye de Val-Sery en Picardie.

## *ENFANS DE CHARLES DE FRANCE Comte* DE VALOIS, *& de* CATHERINE DE COVRTENAY, *sa seconde femme.*

ANIOV SICILE. Escartelé le 1. & 4 de Semé de France: les 2. & 3. de gueulles à vne Croix d'or, accópagnée de 4. bezans d'argent, chacun chargé d'vne Croix de sinople; sur le tout vne cotice d'argent. Party de VALOIS.

16. IEAN DE VALOIS Comte de Chartres, mentionné en vne ancienne Genealogie; deceda en bas aage.

16. CATHERINE DE VALOIS Empériere de CONSTANTINOPLE, à cause de la succession de sa mere, fut Princesse de TARENTE par l'alliance qu'elle contracta auec PHILIPPES DE SICILE Prince de Tarente, lequel à cause d'elle, qui fut sa seconde femme, porta la qualité d'Empereur de Constantinople. Il sera parlé plus particulierement de l'vn & de l'autre, au dix-huictiesme Liure de ceste Histoire, auquel la premiere Maison d'Anjou Sicile est déduite.

*Ans de* IESVS CHR. | VALOIS.

16. IEANNE DE VALOIS Comtesse de BEAVMONT, espousa ROBERT D'ARTOIS Comte de Beaumont le Roger, qui se pretendit Comte d'Artois contre la Princesse Mahaut sa tante. De luy & de IEANNE sa femme nous ferons aussi plus ample mention au dix-septiesme Liure, qui traicte la Branche D'ARTOIS.

ARTOIS. Semé de Frãce au lambel de gueulles de quatre pieces, chacune chargée de trois chasteaux d'or. Party de VALOIS.

16. ISABEL DE VALOIS Prieure de Poissy, puis Abbesse de Fonteuraut apres Alienor de Bretagne, laquelle deceda l'an mil trois cens quarante-cinq; auquel temps vray-semblablement ISABEL commença d'estre Abbesse: & en ceste Royale & celebre Abbaye, luy succeda Estiennette de Chambon.

1345. *Cl. Robert. in Gallia Christiana.*

## B ENFANS DE CHARLES DE FRANCE *Comte de* VALOIS, *&* *de* MAHAVD DE SAINCT PAVL *sa troisiesme femme.*

16. LOVIS DE VALOIS Comte de Chartres & d'Alençon, eut ces Comtez par le partage, que le Comte Charles son pere fit à ses enfans, au mois de Ianuier, mil trois cens vingt & deux; quoy que soit Chartres, & les terres & Seigneuries de Chasteau-neuf en Timerais, Chanrond, Senonches, Torcy, le Viuier en Brie, & Villegenart, iusques à neuf mil liures de rente, la plus-part desquelles terres & autres furent, par le decez de LOVIS, aduenu sans enfans, en l'an MIL TROIS CENS VINGT-NEVF, données par le Roy Philippes de Valois son frere, à Charles son autre frere Comte d'Alençon, au mois de May, mil trois cens trente & cinq. LOVIS fut inhumé en l'Eglise des Cordeliers de Paris.

1322. *Samort* 1329.

16. MARIE DE VALOIS Duchesse de CALABRE, de laquelle Princesse sera plus amplement parlé au dix-huictiesme Liure de ceste Histoire Genealogique, souz CHARLES DE SICILE Duc de Calabre son mary, fils de Robert Roy de Sicile & de Hierusalem, & d'Ioland d'Arragon sa premiere femme.

ANIOV SICILE. D'argent à la Croix d'or potencée, accompagnée de quatre croisettes de mesme, Party d'Anjou, qui est semé de France au lambel de gueules de cinq pieces. Contre party de VALOIS.

16. ISABEL DE VALOIS femme de PIERRE premier du nom Duc DE BOVRBON, de laquelle nous ferons plus particuliere mention au quinziesme Liure de ceste Histoire, auquel la Maison DE BOVRBON est deduite.

BOVRBON Semé de Frãce au baston de gueulles pery en bande. Party de VALOIS.

16. BLANCHE DE VALOIS Emperiere d'ALEMAGNE, n'ayant encore que sept ans fut fiancée, & depuis mariée auec CHARLES DE LVXEMBOVRG Empereur quatriesme de ce nom, & Roy de Boheme; & fut la premiere des quatre femmes qu'il espousa. Cét Empereur fut tout le temps de sa vie allié & fidel amy de la France & de ses Roys, combatit valeureusement à la funeste Iournée de Crecy, où le Roy de Boheme Iean de Luxembourg son pere fut tué. Charles à la fin de ses iours retourna en France, pour moyenner la paix entre les François & les Anglois, & mourut au retour de ce voyage, en l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE

LVXEMBOVRG, Empire. D'or à l'Aigle esployé de sable, ayãt sur sa poitrine vn escusson d'argent,

1378.

VALOIS.

au Lyon de gueulles; Couronné, armé & lampassé d'or, à la queue noüée & retroussée en sautoir. Party de VALOIS.

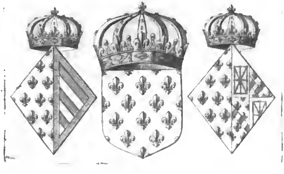
*Vignier en l'Hist. de Luxembourg.*

DIX-HVICT. Il fit la constitution appellée de son nom *Caroline* ou *Bulle d'or*, laquelle contient les charges, deuoirs, qualitez, rangs, preéminences & prérogatiues des Electeurs, & autres Officiers de l'Empire, l'ordre & les ceremonies qu'il conuient garder en l'election de l'Empereur. Et bien que quelques autheurs l'ayent blasmé de s'estre despoüillé de la souueraineté du Royaume d'Arles en faueur des François, si est-ce qu'il ne leur ceda rien en cela, qu'il peust iustement retenir contre leur volonté. Il ne laissa point d'enfans de l'Emperiere BLANCHE DE VALOIS, laquelle deceda en l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-HVICT. Elle gist en l'Eglise du Chasteau de Prague, ville capitale de Boheme, prés l'Empereur son mary, qui eut plusieurs enfans de deux autres femmes qu'il espousa.

*Ans de IESVS CHR.*

*Sa mort* 1348.

*ENtre les filles de* CHARLES *de France Comte* DE VALOIS, *le sieur du Tillet obmet ceste* BLANCHE, *& au lieu d'elle fait mention de la mere de Raoul Duc de Lorraine sans la nommer. Mais puis qu'Albert de Strasbourg en sa Chronique, & autres Historiens, tant anciens que modernes, escriuent, que ce Duc eut pour mere Elisabeth d'Austriche, fille de l'Empereur Albert premier, & femme du Duc Ferry III. il n'y a pas apparence de croire, que le mesme Duc ait espousé ceste Princesse, comme remarque du Tillet. Qui d'ailleurs s'est mescompté en l'ordre des filles de Charles, & des meres dont elles sont issuës, que nous auons mis selon qu'elles sont mentionnées és tiltres, anciennes Genealogies & Histoires.*



FRANCE. D'azur semé de fleurs de Lis d'or.

BOVRGONGNE Duché. Bandé d'or & d'azur de six pieces, a la bordure de gueulles.

NAVARRE De gueulles à l'escarboucle pommetté d'or, escartelé d'EVREVX, qui est semé de FRANCE, au baston componné d'argent & de gueulles.

## 16. PHILIPPES VI. *Roy de France, dit de* VALOIS, *surnommé* LE VRAY CATHOLIQVE.

### CHAPITRE II.

1328. LA France auoit dequoy plaindre son infortune, de ce qu'en l'espace de douze ans, elle auoit veu mourir quatre Roys de la posterité de Philippes le Bel, decedez sans lignée masculine, ayant tous passé en ce Monde, comme vn songe, ainsi qu'a remarqué vn grand personnage de ce temps-là, déplorant la misere de la condition humaine, en laquelle les Grands sont souuent enuelopez, aussi bien que les moindres. Mais en telle extremité, ce fut vn bon-heur, que plusieurs autres Princes sortis des Branches collaterales, restoient encore, qui pouuoient maintenir & conseruer l'Estat, & chacun en leur ordre dignement remplir le throsne Royal vacant. *Fr. Petrarcha.*

Sur tous paroissoit & tenoit le premier degré PHILIPPES Comte de Valois, Prince de grand courage, qui d'ailleurs se trouuoit d'aage meur & fleurissant, ayant attaint trente six ans. Il estoit fils aisné de Charles de France Comte de Valois, & de Marguerite de Sicile sa premiere femme; & desia s'estoit heureusement exercé en l'art militaire. Car il auoit esté enuoyé en Italie par le Roy Philippes le Long auec vne belle armée; inuité à ce par le Pape Iean XXII. pour empescher les reuoltes de ce pays-là; & faire la guerre à Mathieu Viscomte, Seigneur de Milan, & à d'autres ennemis du Sainct Siege. Suiuant l'exemple de son valeureux pere, il se porta de si bonne sorte en ceste expedition, qu'il vint à chef des reuoltes, & auec beaucoup de discretion (mesme sans effusion de sang) contraignit les Milanois de luy demander la paix. Aussi PHILIPPES eut le tiltre de *Vicaire de l'Eglise en Italie*, comme autresfois auoit eu le Comte son pere souz Boniface VIII. *Supplem. Nangij.* 1317. *P. Masson. l. 3. Annal.* *Io. Villaneus l. 9. Annal.*

FRANCE. Quelques années apres qu'il fut de retour en France, il y veit vn grand changement. Car le Roy Charles le Bel son cousin germain, le plus ieune des trois freres, estant decedé sans enfans masles, laissant la Royne Ieanne d'Eureux sa derniere femme enceinte, les Estats de France furent assemblez pour nommer à son fruict vn tuteur & Regent du Royaume; Ils esleurent ce PHILIPPES Comte de Valois, comme premier Prince du sang Royal Deux mois apres, la Royne vefue accoucha d'vne fille posthume, incapable de succeder à la Couronne de France. Ainsi de Regent il fut declaré Roy de France en la mesme qualité de plus prochain masle & cousin des Roys defuncts, comme peu d'années auparauant en pareille occurrence il estoit aduenu à vn autre Philippes aussi son cousin & l'vn de ses predecesseurs.

*Annal. de Fr. Guaguin. P. Æmile. Froissart. Io. Iuuenal. des Vrsins.*

*An de Iesus Chr.* 1328.

Tout cela fut resolu & aussi tost executé à l'exclusion d'Edoüard III. Roy d'Angleterre, qui neantmoins donna de la peine à PHILIPPES, & luy contesta la Regence & la Couronne, par luy vainement pretenduë du chef de sa mere Isabel de France, fille du Roy Philippes le Bel, & sœur des Roys prochainement decedez. Ce notable differend fut agité auec vne merueilleuse contention en plains Estats de France, presens les Ambassadeurs d'Edoüard, chacun des contendans la Couronne ayant de part & d'autre amplement deduit ses moyens & raisons. Mais celles du Prince François furent trouuées plus fortes & plus solides, estant assisté de la Loy Salique fondamentale de la Monarchie de France & de la coustume ancienne, qui empesche le Royaume de tomber entre les mains des filles, ou de leurs descendans, ny en celles des estrangers. Ioinct qu'Edoüard auoit mesmes esté desia precedé par les filles des derniers Roys, lesquelles sans controuerse s'estoient demises des pretensions qu'elles eussent peu auoir sur les masles, particulierement sur PHILIPPES.

*Froissart.*

Donques apres l'Arrest solennel des Estats interuenus au profit du Comte de Valois, il fut en suite sollemnellement sacré & couronné dans l'Eglise de Nostre-Dame de Rheims, par l'Archeuesque Guillaume de Trie, le vingtseptiesme de May iour de la Trinité, MIL TROIS CENS VINGT-HVICT. De là il vint faire vne magnifique entrée dans sa ville capitale de Paris, accompagné des Princes & Officiers de la Couronne, & d'vn nombre infiny de Noblesse; Il y fut receu auec vne grande allegresse des Citoyens, qui tesmoignerent le contentement qu'ils auoient de son aduenement à la Couronne.

*Du Tillet. Froissart. Supplem. Nangy.*

*Sō couronnemēt.* 1328.

Incontinent apres Loüis Comte de Flandres, troublé par la reuolte de ses suiets, requit ce grand Monarque de prendre en main sa defense, & de le secourir. Ce qu'il entreprit auec non moins de valeur & de hardiesse, que de bon-heur, leur ayant donné vne memorable bataille au Mont-cassel, le vingt-deuxiesme iour d'Aoust au mesme an, mil trois cens vingt huict, en laquelle Iournée les rebelles furent si rudement traictez, qu'il en demeura sur le champ iusques à dix-neuf mil, auec leur Chef, & en suite la ville de Cassel (qui donna le nom à ceste bataille) fut incontinant renduë aux François & saccagée. Celles d'Ypre, de Bruges & autres se rendirent aussi.

*Annal. de Flandr. Io. Villaneus l. 10. Froissart vol. 1. ch. 23.*

*Bat. de Moncassel.* 1328.

Le Roy ayant remis le Comte en ses biens, qui chastia rudement les autheurs de la rebellion, s'en retourna victorieux & triomphant de ceste glorieuse expedition: & fit redouter son nom aux nations estrangeres.

Les Pairs de France & autres vassaux de la Couronne, auoient satisfait à leur deuoir de rendre les hommages; excepté Edoüard Roy d'Angleterre Duc de Guyenne, & Comte de Ponthieu; lequel ne s'estoit trouué au couronnement du Roy PHILIPPES. Il fut donc aduisé dans

*Froissart vol. 1. c. 25. Masson.*

*Ans de Iesus Chr.* dans le Conseil de France, qu'on le sommeroit de ce faire. A ceste fin le Roy deputa vers luy les Sires d'Ancenis & de Beaufaut, & deux Conseillers du Parlement. Ils furent courtoisement recueillis par le Roy Anglois: mais Isabel sa mere (bien que sortie du sang Royal de France) leur parla audacieusement, disant, Que ce seroit chose indecente, qu'vn Roy se sousmist & fist hommage au fils d'vn Comte. Neantmoins Edoüard par l'aduis de son conseil, resolut prudemment d'aller en personne le faire. FRANCE.

La ville d'Amiens fut destinée pour la ceremonie, où se trouuerent les Roys de Nauarre, de Boheme & de Maiorque. Il y eut quelque contestation sur la façon, que l'hommage deuoit estre rendu; l'Anglois demandoit deux choses au prealable; L'vne, que PHILIPPES luy restituast toutes les places prises en Guyenne sur Edoüard II. son pere; L'autre, qu'il ne fust obligé à faire l'hommage qu'en termes generaux; à cause, disoit-il, qu'il ignoroit la forme en laquelle ses predecesseurs l'auoient rendu, & demandoit delay pour en faire recherche. Le Roy fit remonstrer; Que le premier point auoit desia esté vuidé par le traicté de paix du dernier iour de May, mil trois cens vingt-cinq; Suiuant lequel il estoit permis à l'Anglois de se pourueoir en la Cour des Pairs de France, s'il pretendoit, qu'il eust esté iniustement depossedé d'aucunes places en son Duché de Guyenne. Pour le regard de l'autre chef; Que PHILIPPES estoit content de receuoir l'hommage en termes generaux, auec protestation, que cela ne pourroit preiudicier au droit de l'vn ny de l'autre, en attendant qu'Edoüard se fust instruit de la forme, en laquelle ses predecesseurs l'auoient rendu aux autres Roys de France. A quoy il se sousmit. *Du Tillet.* B

Il estoit venu en ce Royaume en equippage si grand, si extraordinaire, & si bien accompagné, qu'il apparoissoit assez, que ce n'estoit point tant pour honorer le Roy son Souuerain, que pour cuider donner par cét esclat quelque crainte de ses grandes forces, ou se faire admirer aux François. Il se presenta debout en habit Royal, estant vestu d'vne robe de velours cramoisy, parsemée de leopards d'or, la Couronne en teste, l'espée au costé, & les esperons dorez aux pieds. PHILIPPES estoit assis en sa chaire Royale, aussi vestu d'vne robe de velours violet, parsemée de fleurs de lis d'or, le diadéme en teste & le Sceptre en main, ayant vne majesté Royale; enuironné de ses Connestable, Chancelier & Grand Chambellan; qui estoit Iean Vicomte de Melun: lequel commanda au Roy Edoüard d'oster sa Couronne, son espée & ses esperons, & de se mettre à genoux, ce qu'il fit, quoy que die Froissart; puis il rendit l'hommage entre les mains du Roy PHILIPPES, le sixiesme iour de Iuin, mil trois cens vingt-neuf. *I. de Serres.* C

1329. Estant retourné en son Royaume, & enquis par la Royne Philippes de Hainaut sa femme, des nouuelles de la Cour de France, entre autres choses il luy dist; *Qu'il ne croyoit point, qu'il y eust Empereur ou Roy au Monde, qui peust estre parangonné au Roy de France en grandeur & magnificence.* Aussi auoit-il en ce temps-là presque d'ordinaire en sa Cour plusieurs Roys, auec nombre d'autres Princes estrangers, qu'il défrayoit pour la pluspart, ou les tenoit obligez à luy par pensions & bien-faits. *Froissart.*

Cét hommage ne fut plustost rendu, que les deux Roys entrerent en querelle. Car Edoüard couuant tousiours en son cœur vne indignation contre le Roy PHILIPPES & la France, pour auoir esté exclus de la succession à la Couronne, n'auoit autre pensée, que de se venger; De sorte qu'il resolut de remuer toute pierre pour le trauerser, & obtenir par la force des armes, ce que la loy & la raison luy auoient fait perdre. Il y eut

FRANCE. toutesfois au commencement peu d'actes d'hostilité exercez ; & apres la prise de la ville de Xaintes sur l'Anglois, la paix fut traictée le neufiesme iour de Mars, mil trois cens trente : entre les articles de laquelle cestuy-cy est remarquable, que la qualité des hommages du Duché de Guyenne & Comté de Ponthieu, seroit declarée estre lige, comme Edoüard la declara depuis par lettres particulieres. Mais ce calme dura peu.

*Au Tresor de Fr. Layette, Angleterre 7. 8. 1. & 5.*

*Ans de Iesvs Chr.* 1330.

Le conflict des armes fut suiuy de celuy, pour la iurisdiction d'entre le Clergé & les Officiers de la Iustice Royale, qui se plaignoient de diuerses entreprises faites par les Ecclesiastiques sur la iurisdiction laïque. La cause fut celebrement plaidée par Pierre de Cugnieres Aduocat du Roy en la Cour de Parlement de Paris d'vne part, & par Pierre Bertrand Euesque d'Autun, qui fut depuis Cardinal, d'autre. Cugnieres s'estendit sur ces grandes entreprises de ceux du Clergé : à l'aduantage desquels neanmoins PHILIPPES prononça son Arrest, comme aucuns escriuent, autres disent, que le Roy ne voulut innouer aucune chose. Mais les Ecclesiastiques ne peurent empescher, que les entreprises sur les libertez de l'Eglise Gallicane, ne fussent aucunement reparées & reformées, en ce que lors on fit ouuerture aux appellations comme d'abus, receuës aux Cours Souueraines. Tant y a, que les Ecclesiastiques furent tellement satisfaits de l'Arrest donné par le Roy, qu'en sa faueur ils adiousterent au glorieux tiltre de Tres-Chrestien, hereditaire aux Monarques de France, celuy de VRAY CATHOLIQVE, qu'ils luy donnerent.

*Massonus l. 4. Annal.*

1329.

*I du Tillet Eu. de Meaux en sa Chron.*

Apres que PHILIPPES eut dompté les Flamens, rangé l'Anglois au deuoir, & estably ses affaires, mesmes en ce qu'il retint à soy les Comtez de Champagne & de Brie, donnant, auec vne grande prudence, au lieu d'icelles d'autres Seigneuries à la Royne Ieanne de Nauarre, en lieux plus esloignez de Paris (à laquelle Princesse d'ailleurs il restitua son Royaume de Nauarre, à condition de le tenir de la Couronne de France, comme escrit vn ancien autheur) il se croisa & entreprit le voyage d'Outremer pour le recouurement de la Terre Saincte ; estant meu de pareil zele, que ses genereux ancestres : Auec luy se croiserent les Roys de Nauarre, de Boheme & d'Arragon, & autres Princes qui le firent Chef de leur entreprise. Pour cét effect il vint à Lyon, où il mit d'accord les Comte Amé de Sauoye, & Humbert Dauphin de Viennois ; puis descendit à Marseille, & de là vint en Auignon afin de visiter le Pape Iean XXII. & confera par quelque temps auec luy de ce voyage ; pour lequel il mit sus deux armées, les plus puissantes qu'on eust point encore veu en France : celle de mer composée de quarante mil hommes, & celle qui deuoit aller par terre, de trois cens mil combatans ; le Roy ayant attiré à son sainct vœu, outre les Roys susmentionnez, ceux de Hongrie, Sicile, Cypre, & Maiorque, & les Republiques de Venise & de Genes.

*Au Tresor de Fr. Layette, Traictez de mar.*

1335.

*I. Villani.*

*Froiss. vol. 1. c. 28.*

*G Paradin l 2. de l'Hist de Sauoye.*

*Supplem. Nangy*

*Froissart.*

*Masson.*

Pendant que la flotte se preparoit au port d'Aigues-mortes, & que PHILIPPES pouruoyoit à la Regence du Royaume, comme il voulut sonder l'intention d'Edoüard, par deuers lequel il enuoya le Comte d'Eu son Connestable, & l'Euesque de Beauuais, pour sçauoir s'il n'estoit pas resolu de l'accompagner en ceste guerre Saincte, ainsi qu'autresfois auoient fait ses predecesseurs aucuns Roys de France, il apprit, qu'il en estoit bien esloigné, & qu'au contraire il attendoit son depart pour incontinent apres se ietter sur la France, & d'autant plustost y estoit-il poussé, qu'il deuint enorgueilly d'auoir vaincu les Escossois. D'ailleurs Robert d'Artois Comte de Beaumont aussi aueuglé de vengeance, à cause de la perte de son procés intenté pour le Comté d'Artois, l'incitoit d'entreprendre sur ce Royaume, & luy offroit toute assistance. De sorte que

*Annal. de France.*

*Ans de Iesvs Chr.* PHILIPPES à son grand regret fut necessité de rompre son pieux dessein, auquel toutesfois il ne defaillit entierement, ayant auec le Pape & les Venitiens enuoyé vne flotte de trente deux galeres, au secours des Grecs, contre les Turcs: qui perdirent vne bataille notable, & furent vaincus par les Chrestiens. FRANCE.

L'Anglois réueilla donc ses anciennes querelles & pretensions, quoy qu'il eust desia solemnellement approuué pour Roy PHILIPPES au moyen de l'hommage rendu. Mais voyant qu'il auoit affaire à forte partie, il fit vne ligue auec l'Empereur Loüis de Bauieres & les Ducs & Comtes de Brabant, Gueldres, Cleues, Iuliers, Hainaut. Il estoit aussi piqué B de ce que PHILIPPES auoit mespris é son alliance & preferé celle du Roy de Boheme, pour son fils aisné Iean Duc de Normandie.

Outre les Princes susmentionnez auec lesquels Edoüard se ligua, il rechercha aussi les Flamens & Iaques Arteuelle, lequel de brasseur de biere à Gand, estoit monté à si haut degré d'authorité, que les Flamens luy obeissoient, & luy fournissoient hommes, armes, & argent; s'estant acquis plus de credit enuers aucuns mutins & la populace, que n'eust peu auoir le Comte mesme.

Le Roy de son costé se fortifia aussi d'alliances, & attira à son party Philippes Roy de Nauarre, Dauid Roy d'Escosse, Iean Roy de Boheme, Charles son fils depuis Empereur, les Ducs de Lorraine, & d'Austriche, Henry Comte Palatin du Rhin, & autres Princes & Seigneurs estrangers. Loüis Comte de Flandres le suiuit aussi, apres auoir esté contraint de s'enfuir à cause d'vne autre rebellion de ses suiets. *Annales de France. Au Tresor de Fr. Layette, Austriche.*

Le Pape Benoist XII. preuoyant la miserable calamité de cét orage, s'efforça de le destourner, & à ceste fin enuoya deux Cardinaux pour exhorter les deux Roys à la paix; mais ceste bonne intention ne fut suiuie de l'effect qu'il se promettoit. Edoüard n'ayant one voulu se departir de son pernicieux dessein. *P. Masson. l. 4. Annal.*

La guerre commença en Picardie & en Guyenne, où PHILIPPES C enuoya le Connestable d'Eu, auquel les Comtes de Foix & d'Armagnac s'estant ioints, il prit les villes de Bourg, de Blaye & autres sur l'Anglois. Il enuoya aussi vne armée nauale dans le pays de son ennemy, laquelle prit le port de Hantonne, entra dans la ville, la brusla & sacagea. *Froissart.*

1339. D'autre costé le Roy Edoüard vint assieger la ville de Cambray, si valeureusement defenduë par les forces de France, qu'il fut contraint de le leuer. Le Roy PHILIPPES auoit en son armée, cinquante mil hommes de pied, & vingt-cinq mil cheuaux, & d'ailleurs estoit assisté des Roys susmentionnez ses alliez, de six Ducs & trente six Comtes. Mais ce grand appareil fut comme inutile, & les armées se separerent sans combatre. *Idem.*

Cependant le seditieux Arteuelle, qui auoit promis de secourir le Roy d'Angleterre auec les forces de Flandres, ne s'estant si-tost declaré, pour cuider couurir son infidelité & sa rebellion, il persuada Edoüard de prendre le tiltre & les armes de Roy de France; & dés ce temps luy & ses successeurs ont auec autant de vanité que d'iniustice & de foible fondement, vsurpé ce tiltre imaginaire. Estant donc declaré auec aucuns Flamens de sa faction, il fut resolu qu'eux & les Anglois assiegeroient la ville de Tournay: d'autre part les François mirent le siege deuant la place de Thin l'Euesque en Cambresis qu'ils prirent, & renforcerent Tournay. *I. Meier. Froissart. vol. 1. ch. 44. Io. Villani.*

1340. Mais enuiron ce temps, ils receurent vne rude attainte à la bataille nauale de l'Esluse, en laquelle les Anglois demeurerent victorieux. *Froissart. Pol. Virgile. Froissart.*

1340. Cependant PHILIPPES trouua moyen de faire vn accord auec *Du Tillet.*

FRANCE. Loüis de Bauieres Empereur, en consequence duquel le Vicariat de l'Empire, que n'a gueres il auoit octroyé au Roy d'Angleterre, fut reuoqué. *Ans de IESVS CHR.*

*Continuat. Nangij.* Le Roy de Castille Alfonse XI. auoit secouru PHILIPPES de quelques vaisseaux en la guerre contre l'Anglois, & luy-mesmes estant assailly par les Maures, fut assisté des forces de France, que Philippes Roy de Nauarre assembla en Gascongne & en Languedoc, & les conduisit en Espagne, dont les Infideles furent grandement espouuantez, & se renfermerent dans leurs plus fortes places. Ce fut lors aussi, que ces deux Roys de France & de Castille confirmerent leur alliance par vne declaration, qui l'estend à leurs successeurs & à leurs suiets: Tellement que l'alliance fut contractée entre la France & l'Espagne, de Roy à Roy, & de Royaume à Royaume. Philippes traicta particulierement auec Gilles Bouche-noire, grand Admiral de Castille, qui s'obligea de luy fournir nombre de vaisseaux armez. Le Roy d'Arragon entra aussi bien-tost apres en confederation auec la France. *Du Tillet. Ph. de Commines en l'hist. de Louis XI. c. 36.*

*Au Tresor de Fr. Layette, Angleterre 7. t. 12.* Or pendant le siege de Tournay, Edoüard entreprit d'enuoyer vn Cartel de deffy à PHILIPPES, portant; Qu'il s'estoit mis aux champs pour recouurer la France à l'ayde des Flamens, qui l'en auoient, disoit-il, recogneu pour vray Roy & leur Souuerain, offrant de vuider sa querele par combat de leurs corps seuls, ou de cent autres personnes d'eslite, ou bien d'armée contre armée. 1340.

PHILIPPES luy manda: Qu'ayant sceu, qu'il estoit entré en son Royaume & y faisoit actes d'hostilité contre le deuoir de vassal lige à son Seigneur Souuerain, ce qu'il ne pouuoit nier, estant entré en son hommage & auoir fait serment de fidelité, son intention estoit de l'en deietter auec l'assistance diuine, qu'il n'esperoit estre du costé d'Edoüard, puis qu'il auoit empesché le Sainct voyage d'Outre-mer: adioustant, Qu'il exposoit seulement la Seigneurie d'autruy, ce qui n'estoit raisonnable; mais que s'il vouloit mettre contre le Royaume de France celuy d'Angleterre, (encore que notoirement il fust beaucoup moindre) il se combattroit à luy seul à seul en camp clos: ce qu'Edoüard refusa.

*Froissart.* En ces entrefaites, Ieanne de Valois sœur du Roy PHILIPPES, belle-mere d'Edoüard, & vefue de Guillaume Comte de Hainaut, meuë d'vne pieuse & charitable affection de voir tant de troubles assoupis, moyenna la Tréue entre les deux Roys, comme nous auons cy-deuant remarqué.

Mais ceste Tréue ne dura gueres, & quoy qu'elle eust esté prorogée pour aduiser aux moyens de paix, ce ne fut qu'vn feu couuert souz la cendre & non esteint; aussi se ralluma-il bien-tost apres, l'Anglois ayant rompu la Tréue, & derechef estant incité d'entreprendre sur la France par vn autre mauuais François. Ce fut Iean Comte de Montfort, lequel debatoit à Charles de Chastillon de la Maison de Blois, neueu du Roy, & à sa femme la succession au Duché de Bretagne, de laquelle il auoit esté debouté par Arrest. Tellement qu'en peu de temps l'Anglois prit & saccagea la ville de Caën & autres en Normandie, ietta de grandes forces en Bretagne, en Guyenne, & luy-mesme descendit aussi en Bretagne, puis en Picardie, & passa la riuiere de Somme, quelque effort qu'on eust fait pour l'en empescher. *B. d'Argentré ès Annales de Bretagne.* 1342.

PHILIPPES luy estant allé au deuant, apres auoir recherché toutes occasions de venir aux mains, en fin il trouua celle-cy en la plaine d'entre Abbeuille & Crecy en Ponthieu, au grand dommage & malheur insigne de la France. Car à la rencontre des armées, le desordre se mit de *Bataille de Crecy.* *Froissart ch. 127. & 170.* 1346.

*Ans de Iesus Chr.*

telle sorte aux troupes Françoises & Italiennes, dont le Roy estoit assisté, que l'ennemy prenant son aduantage obtint vne funeste victoire, signalée de la mort de Ieã de Luxembourg Roy de Boheme, chef de l'auant-garde allié de PHILIPPES, de celle de Charles Comte d'Alençon, frere du Roy, de neuf autres grands Princes, & d'vn nombre infiny de Noblesse Françoise. Ce Roy de Boheme, encore que desia vieil, & mesme priué de la veuë; neantmoins pour l'affection qu'il portoit au Roy de France, ne voulut pas luy manquer à ce besoin, ayant pris vne hardie resolution d'exposer sa personne & celle de son fils Charles, depuis Roy des Romains. De fait ayant commandé à ses gens de le lier sur son cheual & de le conduire au plus espais de la bataille, il y combatit de toute sa force, iusques à ce qu'il fut tué, & son fils demeura fort blessé: action genereuse & pleine de merueille, que remarque le docte Petrarque, lequel viuoit en ce temps-là.

*FRANCE. I. Villani. Th Walsingam. Annales de France. Massonus. L. 2. de remedy vtr. fort.*

B

Quant au Roy PHILIPPES, il fit aussi paroistre en ce combat, comme il auoit fait à celuy de Mont-cassel, vne grande magnanimité mesmes à cestuy-cy, fut blessé en deux endroits de son corps.

L'Anglois cependant, poursuiuant son heur & sa victoire, prend la ville de Calais, apres l'auoir long-temps assiegée, par mer & par terre, luy & ses successeurs ayant vsurpé ceste forte place, plus de deux cens ans, & iusques à ce qu'elle fut heureusement recouurée souz nostre Roy Henry II.

Lors de tant de desastres, la France ne trouua point de salut apres Dieu, qu'en la constance & generosité de PHILIPPES son Prince, ne desesperant iamais entre tant de calamitez. On a remarqué que contre son conseil, les François allerent attaquer l'armée ennemie dans son fort, laquelle bien que moindre, ne laissa d'emporter la victoire.

*Du Tillet.*

En fin apres diuerses assemblées pour traicter la paix, & plusieurs renouuellemens de Tréues, le Roy PHILIPPES mourut à Nogent le Roy, le vingt & deuxiesme iour d'Aoust, selon Froissart, & suiuant du Tillet, le vingt-huict, l'an MIL TROIS CENS CINQVANTE; estant aagé non pas de soixante-cinq ans (comme a escrit de Serres) ains de cinquante-sept, & en ayant regné vingt & deux & cinq mois. Son corps fut inhumé à S. Denys prés le grand autel, & son cœur à Bourg-fontaine, Monastere situé en la Forest de Rets en Valois, qu'il fit paracheuer de bastir, & en augmenta la fondation. Ses entrailles furent enseuelies dans l'Eglise des Iacobins à Paris.

*Froissart. Sa mort 1350. N. Bergeron. au Valois Royal.*

C

1347. Il fit son Testament en la ville d'Arras, le vingt-quatriesme iour de May, mil trois cens quarante-sept, & ordonna; Que les executeurs d'iceluy enuoyeroient Commissaires dans les Prouinces de son Royaume, pour oüyr les plaintes de ses suiets & y mettre ordre; laissa vne somme de deniers pour le passage d'Outre-mer, & à la Royne sa femme tous ses ioyaux, excepté la Couronne, qu'il auoit accoustumé de porter aux grandes solemnitez, comme il fit à la Cheualerie de son fils aisné, qui fut le Roy Iean. Il fit vn autre plus ample Testament au Bois de Vincennes, 1350. le deuxiesme de Iuillet, mil trois cens cinquante.

*Au Tresor de Fr Layette, Testamens des Roys.*

Ce Monarque fut accomply de plusieurs rares perfections de corps & d'esprit. Il estoit de belle taille, sage, deuotieux, equitable, seuere, iudicieux, constant & magnanime en ses aduersitez, qui ne luy firent faire aucun accord preiudiciable à sa grandeur, ny à la majesté de la Couronne; en vn mot il estoit nay pour commander; Que s'il fit quelques leuées 1343. de deniers extraordinaires, mesmement de l'imposition sur le sel, à laquelle on donna le nom de Gabelle, qui commença souz son regne; on le

*Vignier. Du Pleix. Masson. l. 4 Annal.*

FRANCE. doit imputer à la misere du temps & à la necessité de ses grandes affaires ayant eu à supporter tant de guerres. Il ne laisse pour cela d'estre loüé, pour auoir grandement aymé son peuple, comme il fit aussi l'Ordre Ecclesiastique. Outre le tiltre de vray Catholique, aucuns luy donnent celuy de Bien-fortuné, à cause, peut-estre, qu'il eut le bon-heur de succeder à la Couronne par le decés sans enfans masles des quatre fils & petit fils de Philippes le Bel, trois desquels furent Roys & mariez. Mais hors ceste consideration & celle du bon-heur qui l'accompagna aux premiers de son regne, ce tiltre ne luy pouuoit conuenir: veu qu'au contraire il fut malheureux sur la fin de ses iours en tous ses plus hauts desseins, & qu'il perdit des batailles signalées contre l'Anglois, & par mer à l'Escluse & par terre à Crecy; & souz luy commença ceste furieuse guerre, qui a continué pendant les regnes suiuans, par l'espace de plus de deux cens ans, & a esté plus cruelle, qu'autre qui eust point encores esté entre les François & Anglois. Neantmoins à vray dire, c'est luy de nos Roys, qui establit vn meilleur ordre en la Iustice & aux Officiers, mesmes au Parlement de Paris: & d'ailleurs il fit paroistre, qu'il estoit grand Iusticier, ne fust ce qu'aux deux Arrests celebres qu'il donna, l'vn pour le Comté d'Artois, & l'autre pour le Duché de Bretagne. Vne chose luy manquoit qu'il ne fit cas des lettres; mais son fils & successeur les eut en estime.

*An de Iesus Chr.* — B — *Petrarcha.*

Que si ce Roy perdit d'vn costé en la prise de Calais, de Poictiers & d'autres places par les Anglois Dieu permit que d'autre part ces pertes fussent comme compensées par plusieurs notables acquisitions de grandes Seigneuries qu'il ioignit à son Estat.

Humbert dernier Dauphin de Viennois ayant veu mourir son fils vnique, n'esperant plus de lignée, resolut de suiure la profession Ecclesiastique, & voulut pouruoir à ses suiets d'vn Seigneur, qui peust les defendre & maintenir en paix. Il ietta l'œil sur ce Roy PHILIPPES, & ayant esgard à la grande proximité de lignage, qui estoit entre luy & ses enfans d'vne part, & la mere & la femme d'iceluy Dauphin d'autre, donna & ceda à Philippes fils du Roy de France (qui fut depuis Duc d'Orleans) & en cas de mort d'iceluy à vn des enfans de Iean Duc de Normandie fils aisné du Roy, & qui luy succeda à la Couronne, le Dauphiné de Viennois. Mais auec ceste condition expresse & remarquable; Que celuy qui auroit ceste Prouince en porteroit le nom & les Armes escartelées de celles de France. Outre le Dauphiné, Humbert donna aussi au mesme Prince du sang de France, le Duché de Champsor, la Principauté de Briançonnois, le Marquizat de Sezaine, les Comtez de Vienne, d'Albon, de Graisiuaudan, d'Ambrunois & de Gapençois: les Baronnies de la Tour, de Vaubonne, de Foucigny, de Mullion & de Monralban. Il excepta les Terres de Puille & d'Auuergne, & deux mil liures de rente, qu'il prenoit au Tresor du Roy à Paris, & outre dix mil liures de rente à prendre au mesme pays de Dauphiné, pour en faire à sa volonté; ainsi que porte le tiltre, qui contient ce don; fait au Chasteau de Bois de Vincennes, le vingt-troisiesme iour d'Auril, MIL TROIS CENS QVARANTE TROIS. Le Roy luy donna en recompense dix mil liures de rente sa vie durant, & promit luy asseoir vingt mil liures sur heritages, au lieu des vingt mil liures sur le Tresor; & encores luy promit six vingt mil florins d'or. A cause de ceste donation, le Prince Charles, petit fils de ce Roy PHILIPPES, & fils de Iean Duc de Normandie (l'vn & l'autre depuis Roys) fut le premier Dauphin de la Maison de France.

*Au Tresor de Fr. Layette, Dauphiné I. c. 17. & 18.* — C — 1343.

Presque au mesme temps le Roy acquit aussi le Comté de Roussillon & le Chasteau de Lates, sur la frontiere d'Espagne: autres tiennent, qu'il

*Math. Villani.*

*Ans de Iesvs Chr.* 1349. luy seulement engagé. Comme pareillement il acquit l'ancienne Baronnie de Monpellier, l'vne des plus belles villes de Languedoc, que laques Roy de Maiorque luy vendit pour la somme de six-vingts mil escus d'or, par contract de l'an mil trois cens quarante-neuf. FRANCE.

PHILIPPES eut aussi d'Ingerger d'Amboise, Seigneur de Rochecorbon, & de Marie de Flandres Dame de Nesle sa femme, les Terres & Chastellenies de Creuecœur, S. Sulpice, la Pairrie de Rumilly & Maisnieres tenuës de l'Euesché de Cambray.

D'ailleurs Pierre Comte de Dreux luy transporta la Chastellenie & Baronnie du Chasteau du Loir, situé és limites des pays de Touraine & du Maine. *Au Tresor de Fr. Layette, Tours l. 1.49.*

1335. L'an mil trois cens trente-cinq, le mesme Roy PHILIPPES VI. employa Guillaume Flote Seigneur de Reuel, pour traicter auec Iean Comte d'Armagnac, sur la cession du droit qu'il auoit aux Vicomtez de Lomagne & d'Auuillars, au Chasteau & ville de Blancafort, & autres lieux.

Vn autheur moderne escrit, qu'il acquit aussi de l'Empereur Henry VII. la Souueraineté du Royaume d'Arles, pour & moyennant trois cens mil marcs d'argent; & adiouste, que le traicté porte; Que les Roys & le Royaume de France demeureroient és priuileges, franchises & libertez, qu'ils auoient tousiours tenuës contre l'Empereur d'Alemagne, auquel ils n'estoient en rien suiets. Mais il semble que ce traicté doit se rapporter au Roy Philippes le Bel, plustost qu'à cestuy-cy. *I. Bodin l. 1. c. 9. de la Repub.*

PHILIPPES VI. estant encores fort ieune & seulement Comte du Mans, qui fut sa premiere qualité, le traicté de son mariage auec IEANNE DE BOVRGONGNE, deuxiesme fille de Robert II. du nom, Duc de Bourgongne, & d'Agnes de France, fille du Roy S. Loüis, fut passé en la ville de Sens, l'an MIL TROIS CENS DEVX, conioinctement auec celuy de Huguenin de Bourgongne, fils du mesme Duc, auec Catherine de Valois, sœur de Philippes, par lequel traicté ces deux mariages furent compensez l'vn auec l'autre; seulement on donna aux futurs conioincts quelques sommes de deniers; & le doüaire de Ieanne fut assigné sur le chasteau de Saumur en Anjou; Neantmoins se trouuent des lettres du Roy Philippes le Bel, du mois de Iuiller, MIL TROIS CENS SEIZE, qui portent, que Ieanne eut en mariage les terres de Courtenay & de Chantecoc; & que PHILIPPES eut du Comte de Valois son pere, par aduancement d'hoirie, les Comtez d'Anjou & du Maine, & la Seigneurie de la Roche-sur-Ion en Poictou, & qu'il auroit en outre le Comté de Valois apres la mort du pere. Et par autres lettres données en la ville d'Arras au mois d'Aoust, MIL TROIS CENS VINGT-HVICT, PHILIPPES donna en doüaire à la Princesse Ieanne, vingt-cinq mil liures de rente, qu'il assigna sur les Comtez d'Anjou & du Maine, & sur le Duché de Touraine, voulant qu'elle eust part en tous ses conquests faits deuant leur mariage, tant de la terre de la Ferté Bernard, qu'autres. Trois ans apres il changea l'assignat de ce doüaire; Et au lieu des Comtez d'Anjou & du Maine (qu'il auoit données à son fils aisné, auec le Duché de Normandie) il l'assigna sur Montargis, Lorris, Vitry aux Loges & autres terres; Finablement par autres lettres de l'an mil trois cens trente-deux, il donna à la mesme Royne son espouse, l'hostel de Nesle sis à Paris sur Seine. Depuis PHILIPPES & IEANNE faisant partage entre leurs enfans, le seiziesme d'Auril, mil trois cens quarante-quatre, ordonnerent, que le Dauphiné baillé à Philippes leur fils puisné, appartiendroit au Prince Iean leur aisné, & qu'au lieu de

*Du Tillet. A. du Chesne en l'Hist. de Bourg.* *Sem I. mariage.* 1302. 1316. 1308. 1332. *Au Tresor de France.*

FRANCE. ce, le puisné auroit pour appanage les Duché d'Orleans & Comté de Valois, & outre le Comté de Beaumont le Roger, qui fut à Robert d'Artois, & les autres terres que ce Prince tenoit en Normandie, sauf quelques Seigneuries y specifiées, au lieu desquelles il autoit le Vicomté de Breteuil; & outre luy donnent en proprieté les terres, que la Royne Ieanne d'Eureux tenoit en doüaire en Champagne, Brie & Normandie, que luy & ses successeurs tiendroient en Pairrie; Ieanne de Bourgongne fut couronnée auec le Roy son mary, & mourut l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-HVICT. Elle gist à S. Denys, autres disent aux Cordeliers à Paris.

*Ans de Iesvs Chr.* 1348.

*Du Tillet.* Bien-tost apres ce decés, le Roy en secondes nopces fut conioint par mariage, par traicté du vingt-neufiesme de Ianuier, autres disent d'Aoust, MIL TROIS CENS QVARANTE-NEVF, passé à Brie-Comte-Robert, auec BLANCHE DE NAVARRE, fille de Philippes Roy de Nauarre, & de Ieanne de France fille de Loüis Hutin. Elle auoit esté accordée à Pierre, fils aisné d'Alfonse XI. Roy de Castille, & lors qu'elle fut mariée estoit aagée de dix-huict ans; le Roy l'auoit destinée pour femme au Duc de Normandie son fils, & à ceste fin la fit venir en sa Cour; Mais il la trouua tant à son gré pour sa grande beauté, que luy-mesme l'espousa, encore qu'il fust desia aucunement aduancé en âge; Et n'vsant auec moderation du plaisir qu'il prenoit auec ceste ieune Princesse, plusieurs escriuent que ses iours en furent abregez: ce deuxiesme mariage ayant esté vn fais à ses ans & à ses fatigues. Il la laissa enceinte, & passant le reste de ses iours en viduité, par vn remarquable exemple de continence, elle suruesquit son mary prés de cinquante ans, & deceda seulement le cinquiesme iour d'Octobre, MIL TROIS CENS QVATRE-VINCTS DIX-HVICT, en la maison royale de Neaufle. Elle vescut auec grande pieté, & est remarquée d'vne singuliere charité enuers les pauures. Elle leur fit de grands biens & à Pierre de Nauarre son neueu. Le corps de ceste Royne fut inhumé en l'Eglise de S. Denys, dans la Chapelle de S. Hippolyte.

*Son 2. mariage* 1349.

B

1398.

*Du Tillet.* PHILIPPES decora fort la dignité de Pair de France par l'erection qu'il fit de huict Pairries, qui furent celles d'Eureux, d'Alençon, de Bourbon, d'Artois, de Bretagne, de Clermont en Beauuaisis, & de Beaumont le Roger, toutes tenuës par Princes du sang de France.

Il esleua aussi aux grandes dignitez plusieurs illustres & genereux Seigneurs; Raoul Comte d'Eu & de Gunes, à l'Office de *Connestable*, comme il fit le Comte Raoul II. son fils, heritier de la Seigneurie & de la dignité du pere.

C

Il fit porter *l'Oriflamme*, & le commit pour la bataille de Mont-cassel à Miles de Noyers, & pour la guerre des Anglois à Geoffroy de Charny.

*Du Tillet.* Furent *Mareschaux de France*, Mathieu de Trie, Charles Sire de Montmorency, Robert Sire de S. Venant; Edoüard de Beaujeu, que du Tillet par erreur nomme Eustache, Guy de Nesle, le Seigneur de Moreul, & Iean de Clermont.

De l'Office d'*Admiral*, furent pourueus Hugues Quieret, Pierre Beuchet, Gilles Bouche-noite, aussi grand Admiral de Castille, & Othon de Hornes.

Furent *Grands Maistres des Arbalestiers*, Galois de la Baume & Robert Dondetot.

*Grands Maistres* de France, Robert de Dreux Sire de Beu, & Iean Seigneur de Chastillon sur Marne, auparauant *Grand Queux*.

Fut *Grand Chambellan*, Iean Vicomte de Melun.

Furent *Grands Bouteillers*, Iean de Chaalon Comte d'Auxerre & de Tonnerre;

*Ans de Iesus Chr.* FRANCE.

Tonnerre; les Sires de Soyecourt, Montigny Leneoup, & de Noyers.

*Grands Panneciers*, Bouchard de Monrmorency Seigneur de S. Leu & de Nangis: en l'office duquel fucceda Charles fon coufin, lequel eftant paruenu à la dignité de Marefchal de France, Rogues Seigneur de Hangeft luy fut fubftitué, & à iceluy Guy Seigneur de la Trimoüille.

*E. Pasquier. Hist. de la Maison de Montmorency.*

Quant *à la dignité de Chancelier*, elle fut conferée à Guillaume de S. Maure, à Guy Baudet Euefque de Lengres, & en cefte dignité fut reftably Iean de Cherchemont, qui auoit efté auffi Chancelier de Charles de France Cõte de Valois, pere de PHILIPPES. Guillaume Flotte fils de Pierre, & Gilles Aicelin, dit le Cardinal de Montagu, furent auffi *Chanceliers.*

1348. Par lettres des quatre & fixiefme Ianuier, mil trois cens quarante-huict, le mefme Roy PHILIPPES dit, qu'enuoyant fon *Chancelier* efleu Euefque de Noyon (c'eftoit peut-eftre Bernard Brion ou Brun) en certain voyage pour fes affaires, il ordonne, qu'en l'abfence du grand Séel, qu'il emporte auec luy, les lettres Royaux feroient féellées du féel du Chaftelet de Paris, & contre-féellées du fignet du Parlement, & pour ce veut, que lefdits féel & fignet foient déliurez à Pierre de Hangeft & Foulques Bardoul, Confeillers en Parlement.

B

## ENFANS DV ROY PHILIPPES VI. dit de Valois, & de IEANNE DE BOVRGONGNE *sa premiere femme.*

17. IEAN II. du nom, Roy de France.

17. N. DE FRANCE fils mourut ieune.

17. LOVIS DE FRANCE nafquit le huictiefme de Iuin, MIL TROIS CENS TRENTE, & mourut quinze iours apres. Partant ceux-là fe font abufez qui ont efcrit, qu'il furuefquit le Roy fon pere & affifta aux funerailles d'iceluy. Il eut ce nom en memoire de S. Loüis fon grand-ayeul. Et pour ce que depuis que PHILIPPES fon pere fut paruenu à la Couronne, vn autre enfant luy eftoit defia mort, & que ceftuy cy n'eftoit bien difpofé, le pere voüa de faire en perfonne le voyage de Marfeille, pour y vifiter le tombeau de Sainct Loüis, Euefque de Marfeille, fon oncle maternel; mais l'enfant mourut bien-toft apres ce vœu, & fut inhumé en l'Eglife des Cordeliers de Paris.

1330. *Annales de France.* C *B. Guido.*

17. IEAN DE FRANCE eft obmis par du Tillet & autres Hiftoriens, & mourut ieune, l'an MIL TROIS CENS TRENTE TROIS, le deuxiefme iour d'Octobre. Dans vn tableau efcrit à la main, qui eft dans l'Eglife de Poiffy, eft porté, que par deuotion le Roy PHILIPPES VI. fon pere fit dédier cefte Eglife, le douziefme iour de Feurier, mil trois cens trente, affiftans à cefte ceremonie deux Archeuefques, & vingt & deux Euefques; ainfi qu'on trouua efcrit dans vn cercueil de plomb, au milieu du chœur deuant le grand autel de cefte Eglife, eftant ouuert l'an 1523.

1330.

D'ORLEANS.

17. PHILIPPES DE FRANCE Duc D'ORLEANS, & Comte de Valois aura fon Eloge fur la fin de ce liure Huictiefme.

*Semé de France au lambel d'argent de trois pieces.*

FRANCE.

BRABANT.

De sable au lyon d'or armé & lampassé de gueulles : Party de FRANCE.

*Au Tresor de Fr.*

7. MARIE DE FRANCE Duchesse de Brabant, fut par dispense du Pape Iean XXII. conioincte par mariage auec IEAN DE BRABANT Duc de Limbourg, fils de Iean III. Duc de Brabant, & de Marie d'Eureux sa femme, par traicté passé à Creuecœur en Brie, le huictiesme de Iuillet MIL TROIS CENS TRENTE-DEUX. Le Roy donna à la Princesse sa fille, six-vingts mil liures de petits tournois, qui deuoient estre employez en heritages dans le Royaume de France. Le Duc de Brabant donna à son fils le Duché de Limbourg. Le douaire stipulé de dix mil liurées de terre, qui feroient assises en Romain pays (ainsi le porte le tiltre) ou au plus prés dudit pays. Les espousailles se firent dans la S. Chapelle du Palais Royal à Paris par Guillaume de Brosse Archeuesque de Rheims. Toutesfois vn Historien de Brabant escrit, que le mariage ne fut consommé. La Princesse mourut en l'an MIL TROIS CENS TRENTE-TROIS, le vingt-deuxiesme iour de Septembre, & gist dans l'Eglise des Cordeliers de Paris, où l'on void son Epitaphe, qui porte, qu'elle estoit fille du Roy PHILIPPES de Valois, & non pas du Roy Iean, comme aucuns par erreur ont escrit.

*Ans de IESVS CHR.* 1332.

*P. Divaus.*

*Sammarth.* 1333.

## FILLE DV ROY PHILIPPES VI. *& de la Royne* BLANCHE DE NAVARRE *sa deuxiesme femme.*

17. IEANNE DE FRANCE, fille posthume, fut promise en mariage à Iean Duc de Gironne, fils aisné de Pierre IV. Roy d'Arragon, le seiziesme iour de Iuillet, mil trois cens soixante dix, estant aagée de dix-neuf ans. Mais allant en Espagne pour consommer le mariage, elle mourut à Beziers en Languedoc, le vnziesme de Septembre, mil trois cens soixante treze, ainsi que contient son Epitaphe, qui se void en l'Eglise de S. Denys en France, où elle gist. Neantmoins du Tillet dit, qu'elle deceda l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-VNZE, & qu'elle fut enterrée en l'Eglise cathedrale de Beziers, peut-estre que ce furent seulement ses entrailles, & que son corps fut porté à S. Denys. Il y a grande apparence à ce que du Tillet escrit du temps de la mort de la Princesse. Car on trouue, que sur le differend d'entre le Roy Charles V. d'vne part, & Blanche Royne de France & de Nauarre, & mere de IEANNE d'autre, pour raison des biens delaissez par la ieune Princesse, fut accordé par transaction du mois de Nouembre en ceste mesme année, mil trois cens soixante-vnze; Que les biens, que le Roy & la Royne & le Dauphin luy auoient donnez à son partement pour cause de son mariage, appartiendroient au Roy, & les autres biens, que la Royne auoit donnez à sa fille, le Pape & les amis d'icelle IEANNE & autres, appartiendroient à la mesme Royne, ensemble les ioyaux & vaisselle, & que le Roy feroit apporter le corps à S. Denys, & faire les funerailles à ses despens.

1370.

*Du Tillet.*

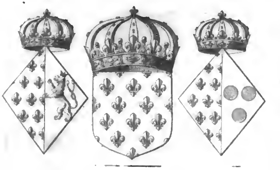
*Sammarth.* 1371.

## FILS NATVREL DV ROY PHILIPPES *sixiesme, dit* DE VALOIS.

17. IEAN Bastard de France combatit en duel, & vainquit vn Cheualier d'Ypre en Flandres, l'an mil trois cens cinquante, comme remarque vn Historien Anglois.

*Thom. Walsingham in Hist. Eduardi 3. & in Typodig. Neustria.*

1350.



FRANCE. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

LVXEMBOVRG. D'argent au Lyon de gueulles, couronné, armé & lampassé d'or; a la queue nouée & passée en sautoir.

BOVLONGNE. D'or à trois tourteaux de gueulles.

# 17. IEAN II.
## *Roy de* FRANCE, *surnommé* LE BON.

### CHAPITRE III.

1350. AV regne de Philippes VI. dit de Valois, succeda celuy de IEAN II. son fils aisné, & de la Royne Ieanne de Bourgongne sa premiere femme; regne comblé encores de plus grands malheurs, tragiques éuenemens & guerres, que n'auoit esté le precedent. Bien que le nouueau Roy eust fait vn long apprentissage au maniement des affaires & au mestier de la guerre, si est-ce que la France ne fut pour cela en meilleur point, & se veit presque abatuë & terrassée, tant par ses propres armes, que par les estrangeres.

Le Roy son pere l'inuestit du Duché de Normandie & des Comtez d'Anjou & du Maine, pour les tenir en Pairrie; & ce par lettres du dix-1331. septiesme Feurier, mil trois cens trente-vn; la qualité de Dauphin de Viennois n'estant encores attribuée au fils aisné de France, comme elle fut bien tost apres: Neantmoins la donation du Dauphiné, qui auoit esté faite à Philippes de France, depuis Duc d'Orleans, fut depuis transferée en la personne du mesme Prince IEAN son frere aisné lors Duc de Normandie, & en apres en celle de Charles, fils aisné d'iceluy.

*Au Trésor de France.*

*Au Tresor des Tils. de Fr. Layette, Dauphiné V. s. 1.*

1341. Souz ce tiltre de Duc, IEAN fut enuoyé General d'armée en Bretagne, pour y maintenir la Maison de Blois, contre celle de Monrfort. Tost apres il fit vn second voyage au mesme pays; & rompit les desseins d'Edoüard III. Roy d'Angleterre, donnant vn tel effroy aux Anglois, qu'ils abandonnerent le siege de Vannes, & se retirerent auprés de leur Roy, contre lequel marcha le Duc en bonne resolution de le combatre: mais comme les armées estoient campées l'vne deuant l'autre, deux Cardinaux enuoyez par Clement VI. s'interposerent & moyennerent vne Tréue.

*Froissart.*

*Bertr. d'Argentré en l'Hist. de Bretagne.*

1345. Depuis le Roy Philippes ayant aduis des conquestes, que le Comte

FRANCE. d'Erby faisoit en Guyenne, il y enuoya le mesme Duc de Normandie son fils, si bien accompagné, que l'armée Françoise par luy conduite, se trouua monter à cent mil hommes. Il prit plusieurs places en Guyenne, malgré les efforts de l'Anglois. Engoulesme tint par quelque temps; mais en fin elle fut renduë. Il trouua vne grande resistance deuant Aiguillon, qui demeura par plusieurs mois assiegé; & cependant le Prince Iean fut rappellé apres la malheureuse Iournée de Crecy.

*Froissart vol. 1.c.119.* — *Ans de Iesvs Chr.* — 1346.

La succession de la Couronne de France luy escheut, aagé qu'il estoit d'enuiron quarante ans;& bien-tost apres fut sacré & couronné à Rheims, le vingt sixiesme iour de Septembre, MIL TROIS CENS CINQUANTE. Les premices de son regne furent marquez, d'vne seuere & fort exemplaire iustice. Car le Connestable de France Raoul II. du nom Comte d'Eu & de Guines, estant retourné d'Angleterre, où il auoit esté long temps prisonnier, fut soupçonné, puis conuaincu de trahison, & d'auoir voulu introduire l'Anglois dans son Comté de Guines; Pour raison dequoy il eut la teste tranchée dans l'hostel de Nesle à Paris, en presence de plusieurs Princes, deuant lesquels il recogneut estre criminel de leze Majesté.

*Du Tillet. Froissart vol. 1. c. 153. M. Villani. Annal. l. 1. & 3. P. Masson. Froiss v. 1. c. 153.* — *Il couronne.* — 1350. — B

La Tréue faite auec l'Anglois estant expirée, les trouppes conduites par Guy de Nesle Seigneur d'Offemont Mareschal de France, furent défaites en Xaintonge, & luy pris; & depuis fut encore déconfit & tué en Bretagne. Mais le regret de telles pertes & de la surprise de Guines en Picardie, fut aucunement addoucy par le recouurement des ville & chasteau de S. Iean d'Angely, pris par les François sur les ennemis; Et apres ces actes d'hostilité, se conclud vne autre Tréue moyennée par le Cardinal Guy de Boulongne.

*Du Tillet.* — 1352.

Le Connestable de Guines eut pour successeur en ceste éminente dignité Charles d'Espagne (Guaguin & autres par erreur, l'appellent Iean) Prince du sang Royal de Castille, fils d'Alfonse, dit de la Cerde, & petit fils de Blanche de France, l'vne des filles du Roy S. Loüis.

Ce nouueau Connestable, tant à cause de ses vertus & de sa magnanimité, que de la proximité de lignage, dont il attouchoit la Maison de France, estoit fort affectionné par le Roy, auec lequel en sa ieunesse il auoit esté nourry. Vn des tesmoignages de la faueur qu'il luy portoit, fut le don à luy fait du Comté d'Engoulesme. Mais Charles Roy de Nauarre, Prince ambitieux & mal-né, qui auoit espousé l'vne des filles du Roy IEAN, conceut incontinent vne ialousie extréme de ceste faueur, & pour donner couleur aux mauuais desseins, qu'il couuoit en son ame contre luy, mit en auant la pretension, qu'il disoit auoir sur le Comté d'Engoulesme;encore que quelque temps auant, il eust pressé le Roy son beaupere de le retirer à soy, moyennant recompense. Les simultez & la mauuaise intelligence, qui suruint entre ces deux Princes, bien qu'ils fussent parents, causerent en fin de grandes calamitez & infortunes. Car ce Roy voyant estre aduantagé de sa qualité releuée au dessus du commun des Princes, & de la prerogatiue de sa naissance, entreprit de faire éclore les malheureux effects de sa déreglée passion, lors qu'apres auoir tramé vne secrete ligue auec aucuns Seigneurs, il enuoya ses gens assassiner le Connestable à l'Aigle en Normandie, au mois de Ianuier, mil trois cens cinquante-trois.

C — *Idem* — *Du Pleix.* — *Froissart v. 1. c. 54. M. Villani.* — 1353.

Ce meurtre fut vne autre lamentable suiet des miseres & confusions dont la France par vn long-temps se veit miserablement affligée; D'autant qu'en vne entreprise tant audacieuse & en cét attentat sur la vie du premier Officier de la Couronne, la Majesté Royale ayant esté outra-

*Ans de Iesvs Chr.* geusement offensée, le Roy IEAN resolut d'en tirer la raison, encore que l'autheur du mal fust son gendre. Il luy fait donc dôner iour, auquel Charles se representa & debatit sa cause le mieux qu'il peut. Mais il luy auoit esté plus facile de perpetrer vn si grand crime, que non pas de l'excuser. Le Roy neantmoins esmeu & fleschy par les instantes prieres des Roynes Ieanne & Blanche, celle-cy sœur du Nauarrois, & vefue du Roy Philippes dernier decedé; & celle-là vefue de Charles le Bel; comme aussi par les larmes de sa fille la Royne Ieanne de Nauarre, il alentit aucunement son ire, & le receut à pardon & ses complices, mesmes luy accorda plusieurs demandes. FRANCE.

1354. La reconciliation ne fut pas de longue durée. Car le mauuais naturel de Charles ne pouuant produire que des actions vitieuses & turbulentes, peu de iours apres, sans prendre congé du Roy son beau-pere, il s'en alla en Nauarre, sema en diuers lieux des discours seditieux contre le mesme B Roy IEAN, qui s'auança iusques à Caën, & enuoya saisir les terres que le Nauarrois tenoit en Normandie, dont ayant eu aduis, il reuint soudain en France; accompagné de dix mil hommes. Toutesfois le Roy qui estoit de bon naturel, fut prudemment conseillé pour le bien de son Estat, d'appaiser derechef son courroux, & de luy faire grace, par l'intercession d'aucuns Seigneurs, & du Dauphin mesmes, lequel mena le Nauarrois à Paris, pour s'excuser enuers le Roy & luy demander pardon; protestant de luy estre obeissant à l'aduenir. Et neantmoins ses paroles ne respondirent à ses intentions non plus qu'auparauant. *Froissart vol. 1 ch. 154.* *Sc du Pleix.*

1355. Or les Tréues auec l'Anglois estant finies, le Prince de Galles passa en Languedoc, & desola tout le pays iusques à Carcassonne & Narbonne; quoy que le Comte d'Armagnac Lieutenant pour le Roy en la Prouince de Languedoc, Iaques de Bourbon Comte de Ponthieu, que Froissart qualifie Connestable de France, le Comte de Foix & Iean de Clermont Mareschal de France y fussent auec beaucoup plus de forces, que le Prince Anglois. Mais l'ambition & la ialousie de tous ces Seigneurs, l'vn ne voulant ceder à l'autre, fut l'asseurance de l'ennemy & la ruine de ceste planctureuse Prouince. *Froissart au mesme lieu.* *Du Pleix.*

C En mesme temps le Roy Edoüard d'Angleterre, pere du Prince de Galles descendit à Calais, & au bruit de sa descente le Roy IEAN assembla promptement vne armée autour d'Amiens, & luy alla au deuant; Quoy voyant l'Anglois, il se retira dans Calais: Et le Roy de France estimant qu'il n'auoit eu la hardiesse de l'attendre, pour estre plus foible que luy en nombre d'hommes, il l'enuoya deffier au combat, corps à corps, ou à pareil nombre de Caualiers. Edoüard refusa de venir à ce combat, & repassa la mer, en resolution de retourner: de sorte que le Roy, se preparant à luy resister puissamment; assembla les Estats de son Royaume, afin par leur moyen de pouruoir à la despense du grand appareil de guerre qu'il luy conuenoit faire. Ils luy offrirent d'entretenir à leur despens durant vn an, trente mil hommes d'armes, pour le payement desquels furent accordez quelques subsides. *Froissart vol. 1 ch. 154.* *Du Tillet.*

1356. Cependant voyant que le Nauarrois continuoit de machiner contre luy; mesmes formoit comme vn tiers party, s'estant vainement imaginé, que comme fils de la fille du Roy Loüis Hutin, il auoit meilleure part à la Couronne Françoise, que IEAN & Edoüard, qui en estoient en querele; le Roy son beau-pere ne pouuant plus supporter son insolence, le vint surprendre dans le chasteau de Roüen, se saisit de luy & de plusieurs de sa faction, à quatre desquels il fit aussi-tost trancher les testes, entre autres à Iean Comte de Harcourt & à Iean Malet Site de Grauille; estant *Continuat. Nangy* *P. Massonus l. 4. Annal.* *Au Tresor de Fr. Layette, S. Omer.*

FRANCE. necessaire à ce bon Prince d'vser d'vne telle seuerité, pour arrester le cours des frequentes conspirations, qui se brassoient iournellement contre luy & son Estat. *Ans de Iesvs Chr.*

En haine de ceste prise & d'vne si rigoureuse execution, Philippes de Nauarre, frere de Charles (que le Roy enuoya tenir prison à Paris) & Geofroy de Harcourt oncle du Comte, se saisirent de plusieurs places, & appellerent à leur secours l'Anglois; lequel embrassant ceste occasion, comme grandement aduantageuse à ses affaires, depescha le Duc de Lanclastre auec des forces d'vn costé, & le Prince de Galles son fils d'vn autre, lequel estant venu en Auuergne, Berry & Poictou y fit de grands progrés: dont le Roy ayant eu aduis, il vint en personne luy faire teste; Car il estoit transporté d'vn ardent desir de le combatre, toutes choses semblant luy promettre vne asseurée victoire, comme estoient le nombre des siens, surpassant de beaucoup celuy des ennemis, la hardiesse de sa Noblesse, la presence de sa Majesté accompagnée de ses quatre fils, de son frere le Duc d'Orleans, du Connestable Gaucher de Brienne Duc d'Athenes, des deux Mareschaux de France; bref la iustice de sa cause (puis qu'il s'estoit armé pour la defense de son Sceptre) auec tous les autres aduantages, qui se peuuent desirer en vn iour de bataille. Mais la diuine Prouidence en auoit autrement ordonné, pour les pechez de la France, qu'elle vouloit chastier. *Froiss. v. 1. c. 156.* B

Le Pape, qui desiroit disposer les deux Roys à la paix, auoit enuoyé pour cét effect les Cardinaux de Perigord & d'Vrgel, le premier desquels sur le point que les armées campées à deux lieuës de Poictiers prés l'Abbaye de Nouaillé, au lieu appellé Mauperruis, estoient prestes de venir aux mains, fit tout ce qu'il peût pour moyenner ceste paix, à laquelle le Prince de Galles estoit aucunement porté. Mais le Roy au contraire estoit si enflammé du desir d'effacer la honte receuë par le feu Roy son pere à la Iournée de Crecy, qu'à son grand malheur & de la France, il se rendit inexorable, & reietta toutes conditions de paix. Puis se disposa d'aller attaquer l'ennemy dans ses retranchemens. Ainsi la funeste bataille se donna, & lors les Anglois conuertissant leur crainte en fureur, & comme en desespoir, & prenant resolution de vaincre ou de mourir, soustindrent si courageusement les efforts de l'armée Françoise, mesmement s'estant placez en lieu fort aduantageux, qu'en fin non seulement le champ de bataille leur demeura; mais encore ils rendirent leur trophée remarquable par la prise du Roy, apres qu'il eut valeureusement combatu; faisant paroistre son courage & sa generosité aux armes, & sa constance en l'affliction. Cinq Princes du sang demeurerent aussi prisonniers, & deux autres y perdirent la vie, auec grand nombre de Noblesse, mesmement le Connestable. Les ennemis admirerent la hardiesse auec laquelle ce grand Prince combatit, exposant sa personne plus genereusement que nul des siens, terrassant tous ceux qui s'attaquoient à luy, sans vouloir fuir ny se rendre, esperant tousiours, que par l'exemple de sa vertu il rallieroit sa noblesse. Mais le desordre de son armée estoit tel, & l'effroy si grand, qu'en fin il demeura enuelopé au milieu de la gendarmerie Angloise, & ne pouuant plus resister, fut contraint de se rendre à Denys de Morbeque Cheualier de S. Omer en Artois. *I. Bouchet aux Annales d'Aquitaine. Thom. de Vualsingham. Froissart vol. 1. ch. 160. 161. & 162. 164. Bat. de Poictiers 1356 19. Sept. P. Æmile. Froissart. Vignier. Du Pleix. Du Tillet.*

Le Prince de Galles, qui estoit également sage & vaillant, fut loüé d'auoir imité la generosité du Lyon, s'estant monstré aussi magnanime & furieux au combat, que doux & courtois apres la victoire à l'endroit de son ennemy vaincu, pour le bon traictement qu'il luy fit, & le grand honneur & respect qu'il luy rendit, s'humiliant iusques-là, que de le seruir à *Idem v. 1. c. 1. 68.*

*Ans de Iesvs Chr.* table. Quelques mois apres le Roy fut conduit de Bourdeaux en Angleterre, où il demeura par l'espace de quatre ans. FRANCE.

*Froissart vol. 1. c. 171.*

Les maux, qui decoulerent de ceste playe, eussent esté plus grands, si le Dauphin Charles Duc de Normandie, fils aisné du Roy, qui s'estoit sauvé du combat, n'eust pris en main le gouuernement des affaires souz le le tiltre de Regent, s'estant en ceste calamité publique porté fort prudemment, & faisant desia paroistre les estincelles de sa grande Sagesse & de son meur iugement. Pour aduiser aux affaires il assembla aussi-tost les Estats à Paris, qui establirent trente-six Conseillers, douze de chacun des Ordres; mais par vne suite de malheur, la meilleure part se ietta dans la faction du Roy de Nauarre, bien que prisonnier, comme firent aussi les Parisiens, qui mirent en liberté ce Prince remuant. Alors on ne veit que seditions; durant lesquelles, le Regent mesme courut fortune de perdre la vie, ayant veu inhumainement massacrer en sa presence trois de ses plus fidelles Conseillers; & à grand peine s'estant sauué. En sorte que par tant de violences & de confusions, il fut contraint de rendre au Nauarrois son beau-frere ses places de Normandie.

*c. 170.* 1357. *c. 179 & 180.*

Vne autre furie du menu peuple, dite la Iaquerie, apporta vn grand trouble; Il s'assembla en Beauuoisis contre la Noblesse, & multiplia iusques à cent mil hommes: mais ceste sedition fut reprimée par la bonne conduite & diligence du Regent; Vertus qui parurent encores en luy quand, sans rien hazarder, se rendant sage par les exemples de ses pere & ayeul, il fit teste au Roy Edoüard; lequel indigné de ce que les Estats de France auoient reietté ses demandes exorbitantes pour la liberté du Roy, passa en ce Royaume auec vne tres puissante armée: puis estant venu assieger la ville de Rheims, & l'ayant furieusement batuë, encore qu'il l'eust menacée d'vne extréme desolation, si elle ne se rendoit; toutesfois ceux qui estoient dedans ne perdant courage, se defendirent si courageusement, qu'il fut contraint de leuer le siege, sans faire autre chose de memorable. En quoy l'on admira la vicissitude des choses humaines, ou plustost les effects de la prouidence diuine: Car, comme vn autheur de ce temps a fort iudicieusement remarqué cy deuant, l'Anglois, auec vne poignée de gens de guerre, auoit par deux fois terrassé toutes les forces de la France, lors qu'elles estoient entieres & sembloient inuincibles; & maintenant qu'il a aussi toutes ses forces entieres, & que la France éneruée & & presque abatuë, semble estre exposée à l'ambition du Roy Edoüard, il ne pût pas seulement forcer la ville de Rheims, où il esperoit se faire sacrer & prendre la Couronne Françoise: mais il s'en retira sans faire nul exploit d'armes, & fut contraint apres ses demandes tyranniques, de se relascher & d'accorder des conditions plus raisonnables; apres qu'en vain il se fut aussi presenté deuant Paris & eut defié le Regent, qui continua de tesmoigner sa prudence ordinaire, en ne voulant rien commettre au douteux éuenement des armes.

*Froissart t. vol. 1 c. 182, 183, & 184.* 1359. *P. Masson.* *Annal. de Fr.* *Sc. du Pleix.*

En fin apres quelques tréues accordées & relasches à tant de maux, la paix se conclud le huictiesme iour de May, mil trois cens soixante, par le Traicté fait à Bretigny prés la ville de Chartres, souz des conditiōs fort dures & desaduātageuses à la France. Car encore que le Roy d'Angleterre & son fils aisné eussent renoncé au nom & droit par eux pretendu au Royaume de France, & aux Duchez de Normandie & de Touraine, Comtez d'Anjou, du Maine & autres; Si est ce qu'on arresta, qu'il auroit comme le Roy Iean, & ses predecesseurs Roys auoient eu en souueraineté, ce qui estoit en souueraineté, & en domaine ce qui estoit en domaine, sçauoir le Poictou, l'hommage de Thoüars, la terre de Belleuille, la Xaintonge

*Traicté de Bretigny* 1360. *Au Tresor des Chartes de Fr. Layette, Angleterre IX. t. 1.*

FRANCE. Ans de IESVS CHR.

deçà & de là la Charente, l'Agenois, le Perigord, Limosin, Quercy, Tarbe & Roüergue; les Comtez d'Engoumois, de Bigorre & de Gaure. Par le moyen du delaissement de toutes ces Prouinces, & d'vne excessiue rançon de trois millions d'escus d'or, les deux valans vn noble à la rose, le Roy fut mis en liberté, & ayant laissé quarante Princes & Seigneurs, ostages pour l'accomplissement du traicté, il s'en retourna en France.

Bien-tost apres son retour les Princes d'Italie l'enuoyerent congratuler de sa deliurance par vne Ambassade, dont le docte Petrarque estoit chef.

IEAN se transporta peu apres ce retour en Auignon, pour visiter le Pape Innocent VI par les exhortations duquel il se croisa contre les Infideles. Mais auant que de donner ordre à son voyage d'Outte-mer, pour le recouurement de la Terre-Saincte, il voulut, contre l'aduis de son Conseil, retourner en Angleterre, comme il auoit promis à son depart, tant pour excuser son fils le Duc d'Anjou, qui s'en estoit retiré, que pour accomplir le traicté, auquel se rencontroient plusieurs difficultez, qu'il estimoit ne pouuoir estre surmontées que par sa presence, comme aussi pour retirer les ostages & les prisonniers: bref afin d'exciter l'Anglois à ce voyage de la Terre-Saincte. Chose plus croyable, que non pas ce qu'aucuns ont remarqué, ce Prince auoir esté induit au voyage, principalement pour voir derechef vne Comtesse Angloise, en laquelle il auoit mis ses affections.

1362. — *Froissart.* — B

Tant y a qu'il ne fut si-tost arriué à Londres, qu'il y mourut en l'hostel de Sauoye, le huictiesme iour d'Auril, MIL TROIS CENS SOIXANTE QVATRE, ayant regné treze ans six mois, & vescu cinquante-six ans. Son corps apporté en France, fut inhumé à S. Denys.

*Frois. v. 1. c. 219.* — *Du Tillet.* — Sa mort 1364.

Il estoit si doux & debonnaire, que le tiltre de BON luy en est demeuré. Mais ceste Bonté n'empeschoit pas, qu'il n'eust vn cœur genereux, & du tout esloigné de dissimulation. Aussi fut-il franc & loyal sur tous les Princes de son temps, & maintenoit si religieusement sa parole, qu'il disoit; *Que quand la foy & l'asseurance des promesses seroient bannies du Monde, si deuoient-elles estre infallibles en la bouche du Prince, quoy qu'il ne peust estre forcé de tenir sa parole.* Outre le courage & la valeur, qu'il fit paroistre aux combats, il se monstra magnanime en son aduersité; mais on requit en luy plus de prudence aux affaires publiques & de consequence. Petrarque déplorant la fortune de cét excellent Prince; le qualifie ores *le plus grand des Roys*, ores *le plus inuincible des hommes*, & le loüe aussi de ce qu'il ayma les lettres & les gens de sçauoir, ce que n'auoit fait le Roy son pere.

*Son 1. mariage.* 1332. — *P. Masson.*

Ce Roy IEAN fut marié deux fois. Premierement en l'an MIL TROIS CENS TRENTE-DEVX estant à Melun, il espousa BONNE DE LVXEMBOVRG ou DE BOHEME, fille de Iean de Luxembourg Roy de Boheme & non Empereur, comme vn autheur de ce temps a remarqué; mais bien estoit-il fils & pere d'Empereur; BONNE eut pour mere Elizabeth heritiere du Royaume de Boheme. Par le traicté de ce mariage, passé à Fontainebleau en Ianuier, mil trois cens trente & vn, le Roy de Boheme, & Charles son fils, depuis Empereur quatriesme du nom, promirent d'aider le Roy Philippes, dit de Valois en ses guerres; Auquel depuis ce Roy Iean de Boheme vendit le Comté de Luques en Italie, pour neuf-vingts mil petis florins de Florence, dont il receut comptant du Roy, soixante mil, lors du contract passé au Bois de Vincennes en Octobre, mil trois cens trente quatre, & le surplus le Roy de Boheme le donna pour le dot de sa fille. Par autres lettres passées à Treues le 22. Nouembre 1346. Charles Roy des Romains declara, qu'attendu

C — *Au Tresor de Fr. Layette, Boheme, & Layette Hommagia.* — 1334.

*Ans de* IESVS CHR. tendu qu'il estoit obligé de bailler six-vingts mil florins d'or pour le mariage de Bonne sa sœur, & qu'il n'en auoit esté rien payé, au lieu de ce, il luy transporta la Chastellenie d'Autruy, & la terre de Chastel en la Preuosté de Sainte Menehoud, & outre quatre mil liures de rente sur le Tresor du Roy de France, auec la Seigneurie de Meun sur Yeure. FRANCE. *Au mesme lieu.*

1349. La Royne BONNE mourut l'an MIL TROIS CENS QUARANTE-NEVF, & fut enseuelie en l'Abbaye de Maubuisson prés Pontoise.

Encores que le Roy IEAN son mary eust plusieurs enfans d'elle, toutesfois il ne laissa de se remarier. De fait estant à S. Geneuiefue prés Sainct Germain en Laye, comme escrit Froissart (ou selon du Tillet à Muriaux prés Meulan) au mesme an QUARANTE-NEVF, le dix-neufiesme iour de Feurier il fut conioint en second mariage auec IEANNE Comtesse de BOLONGNE, fille de Guillaume Comte de Bolongne & d'Auuergne, & de Marguerite d'Eureux; & vesue de Philippes de Bourgongne Comte d'Artois, & de Bourgongne Palatin, duquel elle auoit eu vn fils de mesme nom, qui fut dernier Duc de la premiere Branche de Bourgongne, sortie du Roy Robert fils de Capet; par le decés duquel ieune Prince Philippes, aduenu sans enfans, le Roy Iean fut legitime heritier du Duché de Bourgongne, par droit de proximité du chef de la Royne sa mere, non par droit de reuersion à la Couronne, comme escrit du Tillet. Car ce droit ne fut estably que long-temps depuis le Roy Henry I. qui auoit donné la Bourgongne à Robert son frere puisné: Tost apres ce Duché fut reüny à la Couronne, comme aussi celuy de Normandie, ensemble les Comtez de Champagne & de Tolose, par lettres données au chasteau du Louure lez Paris, au mois de Nouembre, mil trois cens soixante-vn; Et declare le Roy qu'il faisoit ceste reünion, pour recompenser les alienations, qu'il auoit esté contraint de faire, afin de se deliurer de prison. *Tom. 1. mar.* 1349. *A. Du Chesne en l'Hist. de Bourgongne l. 13. chap. 16. & 17.* B *Au Tresor de Fr.* 1361.

Ceste Royne IEANNE DE BOVLONGNE, qui fut couronnée auec son mary, fonda le grand hostel Dieu de la ville de Boulongne sur la mer, & mourut en Bourgongne pendant la prison du Roy son mary, duquel elle n'eut enfans, selon du Tillet, quoy que Paradin leur donne deux filles: & de Serres, auec encore plus d'erreur, en fait sortir les fils de ce Roy IEAN.

1351. Le mesme Roy, au mois d'Octobre, mil trois cens cinquante-vn institua l'Ordre des Cheualiers de l'Estoille en la maison de S. Oüen prés Paris, comme nous auons plus particulierement representé sur la fin du premier liure de ceste Histoire. Les autheurs varient au date de l'institution. *Froiss. v. 1. c. 153.* C

Souz ce regne furent *Connestables*, Charles d'Espagne Comte d'Engoulesme, Gaucher de Brienne Duc d'Athenes, Iaques de Bourbon Comte de la Marche & de Ponthieu, Prince du sang Royal, que Froissart semble dire auoir precedé en ceste dignité le Duc d'Athenes; Que s'il dit vray, ce Comte y fut remis apres la mort du Duc; & eut pour successeur Robert, surnommé Moreau, Sire de Fiennes. Iean le Feron met entre les Connestables souz les Roys Philippes de Valois & Iean, Bernard Comte de Foix & Robert Bertrand Seigneur de Briquebec; Mais il se trompe en cela, comme il fait souuent en autres choses.

Furent *Mareschaux de France*, Arnoul d'Andrehen, Iean de Clermont Seigneur de Chantilly, & Iean le Maingre, dit Boucicaut premier du nom.

Fut *Grand Maistre*, Gaucher de Chastillon VI. du nom, Seigneur de Chastillon, fils de Iean I. du nom, aussi Grand Maistre souz le Roy Philippes de Valois, comme nous auons dit. Par vn tiltre du Tresor des Chartes du Roy, en date de l'an mil trois cens cinquante, Iean de Melun *Hist. de Chastillon.*

FRANCE. Seigneur de Tancaruille est pareillement qualifié *Grand Maistre*. Il semble que c'est le mesme qui fut aussi *Grand Chambellan*.

*Ans de Iesus Chr.*

Fut *Grand Chambrier*, Louis II. du nom Duc de Bourbon; qualité qu'eurent aussi souz le mesme Roy Philippes de Valois, Loüis I. & Pierre I. Dues de Bourbon, ayeul & pere de cestuy-cy.

Le Seigneur de Trainel fut *Grand Pannetier*.

Furent *Chanceliers*, Pierre de la Forest, Archeuesque de Roüen & Cardinal: & Guillaume (aucuns l'appellent Gilles) Aicelin dit de Montagu, Euesque de Teroüenne, aussi Cardinal.

## *ENFANS DE IEAN II. DV NOM, Roy* DE FRANCE, *&* de BONNE DE LVXEMBOVRG, *ou de* BOHEME, *sa premiere femme.*

B

18. CHARLES V. du nom, Roy DE FRANCE, surnommé LE SAGE, aura son Eloge en suite.

ANIOV. Semé de FRANCE à vne bordure de gueulles.

18. LOVIS DE FRANCE Duc d'ANIOV, & Roy DE SICILE I. du nom de ceste Branche, la posterité duquel est déduite au Liure XI. de ceste Histoire. La qualité de Comte de Valois estant supprimée par l'aduenement à la Couronne de Philippes, dit de Valois, LOVIS prit l'Escu semé de France, à la bordure de gueulles.

BERRY. Semé de FRANCE à vne bordure engreslée de gueulles.

18. IEAN DE FRANCE Duc de BERRY, duquel sera plus amplement parlé sur la fin de ce Liure VIII. Pour brisure & difference, il prit en ses Armes l'Escu de France à la bordure engreslée de gueulles.

BOVRGONGNE. Semé de FRANCE à la bordure componnée d'argent & de gueulles.

18. PHILIPPES DE FRANCE Duc de BOVRGONGNE & Comte de Flandres, surnommé le Hardy, a donné origine aux derniers Ducs de BOVRGONGNE, dont la Branche est traictée au douziesme Liure de ceste Histoire. Il porta aussi l'Escu de France à la bordure componnée d'argent & de gueulles.

NAVARRE. De gueulles à l'escarboucle pommetté d'or. Escartelé d'EVREVX, qui est semé de FRANCE au baston componné d'argent & de gueulles. Party de FRANCE.

*Au Tresor des Chartes de France.*

C

18. IEANNE DE FRANCE, Royne de NAVARRE, estoit fille aisnée du Roy Iean II. & non puisnée, comme escrit du Tillet. Car il appert par vn Registre de la Chambre des Comptes de Paris, qu'elle nasquit l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-TROIS, le vingt-quatriesme iour de Iuin, & Marie sa sœur en l'an suiuant.

Estant encores fort ieune, elle fut promise en mariage à Henry de Brabant Duc de Limbourg, Prince genereux, fils puisné du Duc de Brabant, Iean III. du nom & de Marie d'Eureux sa femme, lequel Henry deceda ieune sans enfans, en l'an mil trois cens quarante huict, n'ayant consommé le mariage, veu que lors de ce decés la Princesse n'auoit encores que cinq ans. Plusieurs lettres font mention de ces promesses de mariage, dont l'vne est du sixiesme de Iuin, mil trois cens quarante-sept, par laquelle le Roy Philippes de Valois promet, que ceste Princesse IEANNE, qui deuoit estre mariée auec Henry, fils aisné du Duc de Brabant, & Bonne de Bourbon, fille du Duc Pierre de Bourbon, qui estoit destinée femme de Geofroy, fils du mesme Duc de Brabant, se trouueroient à certain

1348.

1347.

*Ans de* IESVS CHR. — FRANCE.

iour au Bois de Vincennes, pour y attendre les mesmes Princes, Henry & Geofroy, afin de paracheuer le mariage; & en mesme temps le Roy passa procuration à Guillaume Euesque de Clermont, & Guillaume Flote Sire de Reuel, Chancelier de France & autres, pour traicter ces deux mariages. Le Roy assigna à la mesme IEANNE sa petite fille douze mil petits florins d'or, & en cas de defaut de faire le mariage de sa part, promit bailler au Duc de Brabant cent mil liures. Le Duc promit à son fils le Duché de Lembourg & la ville de Malines. Par autres lettres de la mesme année, le Roy assigne à Henry de Brabant cinq mil liurées de terre à Pierre-fons, Bethisy, Chambly & Chaumont en Vexin, en déduisant dix mil florins sur cent mil, que le Roy luy auoit promis, dont il fit hommage à sa Majesté. Du Tillet escrit, que le mariage de IEANNE DE FRANCE fut aussi accordé auec l'Infant Pierre de Castille, fils aisné d'Alfonse XI. du nom, Roy de Castille : Ce qui est veritable; mais cét autheur se mesprend, disant qu'elle estoit fille aisnée.

B

*Son mariage.* 1351. — *A. Fauin en l'Hist. de Nauarre.*

Tant y a que n'ayant espousé ny l'vn ny l'autre de ces deux Princes, enuiron l'an MIL TROIS CENS CINQVANTE-VN, son mariage fut traicté & depuis consommé auec CHARLES I. du nom Roy DE NAVARRE son cousin, qui luy laissa le gouuernement de son Royaume, lors qu'il passa en France. Aussi estoit elle fort sage & vertueuse Princesse, & fort affectionnée par le Roy Charles V. son frere, le courroux duquel contre le Roy son mary, elle moderoit souuent.

*Son decés.* 1378. — *Fr. Dinant.*

Son decés aduint à Eureux au mois de Nouembre, MIL TROIS CENS SOIXANTE DIX-HVICT, selon Froissart, qui semble estre plus croyable (comme estant proche de ce temps-là) que ceux qui escriuent, ceste mort estre aduenuë cinq ans auparauant. La Royne IEANNE estoit lors aagée de trente-cinq ans seulement, & fut inhumée au mesme lieu d'Eureux, & son cœur en la grande Eglise de Pampelonne. Vn autheur de ce temps en l'Histoire de Brabant se mesprend en nommant Marie, ceste Princesse, la prenant pour la Duchesse de Bar sa sœur, qui suit. Aucuns qualifient ceste-cy Comtesse de Vire, lequel Comté luy fut, peut-estre, baillé en mariage, lors qu'elle espousa le Roy de Nauarre, qui auoit de grands biens en Normandie.

1344. — BAR. D'azur à deux Bars adossez d'or, semé de Croix recroisettées au pied fiché de mesme. Party de FRANCE. — *Au Tresor de Fr. coffre coté 400.*

18. MARIE DE FRANCE Duchesse de BAR, nasquit l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-QVATRE. Par lettres de l'an mil trois cens quarante-sept, le Roy Philippes de Valois donna pouuoir de traicter paix auec le Roy de Castille, Alfonse XI. & le mariage de la Princesse Ieanne, fille aisnée du Duc de Normandie, fils aisné du mesme Roy, qui est la Royne de Nauarre cy-dessus mentionnée, auec l'Infant Pierre de Castille son fils aisné, & de ceste MARIE seconde fille de ce Duc, si l'aisnée mouroit. Mais ce mariage n'eut effect.

*Son mariage.* 1364. — *Au mesme lieu, Layette, Bulla continentes Dispensationes, &c.*

Depuis, par traicté passé à Bar le Duc, le quatriesme iour de Iuin, MIL TROIS CENS SOIXANTE-QVATRE, elle fut conjointe auec ROBERT Comte, puis Duc DE BAR, qui auoit succedé à ceste Seigneurie à Edoüard II. du nom son frere aisné, tous deux fils de Henry IV. du nom Comte de Bar & d'Ioland de Flandres sa femme. Ce mariage fut contracté auec Dispense du Pape Vrbain V. datée du cinquiesme Octobre, de l'an second de son

FRANCE.

Pontificat (qui estoit celuy remarqué cy-dessus) dautant que les conioints estoient parents au troisiesme degré de consanguinité. Aussi que le mesme Comte Henry, pere de ROBERT, auoit tenu MARIE DE FRANCE sur les sacrez fonds de Baptesme, comme porte la Dispense.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Au mesme lieu, Layette, Matrimonia Regum.*

Par les conuentions du mariage, le Roy Charles V. donna à la Princesse sa sœur, soixante mil francs d'or, trente mil desquels deuoient entrer en la communauté, & le reste estre employé en achapt d'heritages en France. Elle fut doüée de six mil liures de rente, & en cas qu'elle n'eust enfans de huict mil liurées de terre en doüaire.

Ceux-là se sont abusez, qui ont estimé, qu'en faueur de ce mariage le Roy Iean erigea en Duché le Comté de Bar. Car il appert par tiltres du Tresor des Chartes de France, que ceste érection fut faite enuiron l'an mil trois cens cinquante-sept, qui estoit sept ans auparauant. D'autres ont aussi escrit, contre ce qui est de la verité, que l'érection du Duché de Bar fut faite par l'Empereur Charles IV. dautant que plusieurs tiltres authentiques iustifient le contraire; & que ce fut le Roy Iean, attendu que le Comté de Bar estoit lors, comme il est encores à present, de la Souueraineté de la Couronne de France.

B

1357.

*Hist. MS. Latine du Roy Charles VI. de la Biblioth. de Mr de Thou.*

La Duchesse MARIE de Bar deceda au mois d'Octobre en l'an MIL QVATRE CENS QVATRE, & fut son corps inhumé à Bar le Duc. Quant au Prince ROBERT son mary, il mourut en l'an MIL QVATRE CENS VNZE, & gist en l'Eglise de S. Mesine de Bar: En laquelle ville il fonda le Monastere des Augustins. Il eut guerre auec ceux de Mets, qui le prirent; puis le mirent en liberté, moyennant certaines conditions. De son mariage auec MARIE DE FRANCE sortirent six fils & quatre filles, à sçauoir

*Sa mort* 1404.

1411.

Henry de Bar, qui mourut auant son pere, au retour de la bataille de Nicopolis, delaissant de Marie de Coucy Comtesse de Marle & & de Soissons, sa femme, Robert de Bar aussi Comte de Marle de Soissons, lequel de Ieanne de Bethune son espouse, eut Ieanne de Bar femme de Loüis de Luxembourg Comte de S. Paul, Connestable de France, de la petite fille duquel, Marie do Luxembourg Comtesse de Vendosme, est issu en ligne directe LOVIS XIII. du nom, Roy de France & de Nauarre, lequel par ce moyen represente l'aisné de la Maison de Bar.

C

Philippes de Bar second fils du Duc Robert, & de MARIE DE FRANCE, mourut sans lignée.

Le troisiesme fils, qui fut Edoüard de Bar, Marquis du Pont & Seigneur de Cassel, s'empara du Duché de Bar apres la mort du pere, au preiudice de son neueu Robert, Comte de Marle & de Soissons; mais n'ayant esté marié, il mourut aussi sans enfans à la bataille d'Azincourt, & eut pour successeur au Duché

Loüis Euesque de Verdun & Cardinal, qui se porta aussi Duc de Bar, & institua son heritier au Duché, René d'Anjou son petit neueu, depuis Roy de Sicile & Duc d'Anjou, la fille duquel, Ioland d'Anjou, porta le Duché de Bar en la Maison de Lorraine, comme il se verra au Liure XI. de ceste Histoire.

Charles & Iean de Bar leurs freres, moururent en ieunesse.

Les quatre filles de Robert Duc de Bar, & de MARIE DE FRANCE furent, Ioland de Bar, femme de Iean II. du nom Roy d'Arragon, pere & mere d'Ioland d'Arragon, laquelle entre

*Ans de Iesvs Chr.* autres enfans eut René d'Anjou cy dessus mentionné. Ieanne de Bar sa sœur, espousa Theodore Paleologue II. du nom Marquis de Montferrat, sorty de sang des Empereurs de Constantinople. Les deux autres filles furent, Marie de bar femme d'Adolfe Comte de Monts, & Bonne de Bar, espouse de Valeran de Luxembourg Comte de Ligny. FRANCE.

18. AGNES DE FRANCE, née le neufiesme iour de Decembre, MIL TROIS CENS QVARANTE-CINQ, mourut en ieunesse; Du Tillet ne fait mention de ceste Princesse. 1345.

*Sa naissance.* 1348. *Sõ mariage.* 1360. 18. ISABEL DE FRANCE Duchesse DE MILAN, prit naissance le premier iour d'Octobre, MIL TROIS CENS QVARANTE-HVICT, & fut alliée enuiron l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE auec IEAN GALEAS Viscomte, premier Duc DE MILAN, fils de Galeas II. du nom, Viscomte & Prince de Milan, & de Blanche de Sauoye son espouse.

MILAN. D'argent à la guire, ou serpent d'azur, issante de gueulles. Party de FRANCE.

Par lettres du mois d'Auril trois cens soixante-vn, fut fait le changement du Comté de Sommieres en Languedoc, baillé en appanage à la Princesse ISABEL en faueur de son mariage, à la charge de retour à la Couronne, defaillans fils & filles, à la Seigneurie de Vertus en Champagne, pour ce erigée en Comté, & outre fut baillée la Seigneurie de la Ferté sur Aube, & fut faite l'assiete de trois mil liures de rente sur le Comté de Vertus, le neufiesme Iuin, mil trois cens soixante-cinq. 1365.

*P. Masson. Annal. l. 4.* *Au Tresor de France.*

B

Vn autheur, qui a fait l'abbregé de Froissart recite, que le Roy Iean entendit à ce mariage, sur la promesse que luy fit le pere de IEAN-GALEAS, de payer au Roy d'Angleterre, la somme de six cens mil francs, qu'il luy deuoit pour partie de sa rançon. *La Chaux.*

Du mariage de IEAN-GALEAS Duc de Milan, & de son espouse ISABEL DE FRANCE furent procréez entre autres enfans, Azon Viscomte, mort du viuant du pere, Isabel de Milan, femme de Gentil de Varenne, Seigneur de Camerts. Ce Iean Galeas deceda l'an MIL QVATRE CENS DEVX, ayant en secondes nopces espousé Catherine Viscomte sa cousine, fille de Barnabé Viscomte, de laquelle il eut Iean-Marie & Philippes Marie Ducs de Milan, & VALENTINE DE MILAN, femme de Louis DE FRANCE Duc d'ORLEANS, auquel elle apporta le Comté de Vertus, & le droit qu'a eu la Maison d'Orleans au Duché de Milan, comme il se verra au Liure IX. 1402.

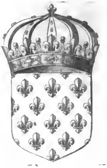
C

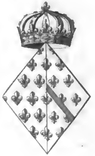
*Sa naissance.* 1349. 18. MARGVERITE DE FRANCE Religieuse à Poissy, nasquit le trentiesme iour de Septembre, MIL TROIS CENS QVARANTE-NEVF, & fut renduë en ce Monastere de Poissy, auec don de trois mil liures de rente à vie, sur le tresor du Roy, le vingt huictiesme iour d'Auril, mil trois cens cinquante-vn, apres Pasques. *Au Tresor.*

18. BLANCHE DE FRANCE }
18. CATHERINE DE FRANCE } issuës du second mariage du Roy Iean, selon Paradin, moururent en ieunesse.

FRANCE.
D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

BOVRBON
Semé de FRANCE, au baston de gueulles pery en bande, brochant sur le tout.





# 18. CHARLES V.
## *Roy de* FRANCE, *surnommé* LE SAGE.
### CHAPITRE IV.

EN toutes les actions du Roy CHARLES V. on veit reluire vne singuliere Prudence & vne grandeur de courage non commune, iointes à la Pieté, à la Iustice, & à tant d'autres vertus heroïques, qu'il en merita iustement de la Posterité l'excellent tiltre de SAGE. Ces bonnes conditions estoient requises, pour remettre & affermir l'Estat François, fort esbranslé par les rudes secousses, dont il fut agité souz les regnes precedens de Philippes VI. & Iean II. ses ayeul & pere. Il sceut tellement profiter de leur infortune, qu'il resolut de ne se laisser emporter aux entreprises hazardeuses & temeraires. Ainsi, parmy tant d'otages, il suiuit l'exemple du pilote expert, qui tient le gouuernail, ne se meut point, & neantmoins fait mouuoir les autres; à temps cale & abbaisse le voile, & dirige si bien le cours du nauire pendant la tempeste, qu'en fin il surgist heureusement au port. De mesme, considerant les malheurs aduenus aux Iournées de Crecy & de Poictiers, il prit dessein de ne rien precipiter, ains de vaincre ses aduersaires par patience & bonne conduite, sans s'exposer au peril, ny se trouuer en personne aux armées & batailles, (Ce que d'ailleurs la foiblesse de sa santé ne luy permettoit.) Mais au contraire mener vne vie sedentaire, & administrer les affaires auec la plume dans son cabinet, plustost qu'auec l'espée dans la campagne, employant pour l'execution des hautes entreprises ses valeureux freres, ses Lieutenans generaux, & Officiers de sa Couronne. Ce qui fit dire au Roy d'Angleterre Edoüard III. *Qu'il n'y eut onc Roy, qui moins s'armast, & qui tant luy donnast d'affaires.* Et Petrarque escrit de luy; Que l'ayant veu, lors qu'il vint en France, il admira autant l'esprit vieil & chenu de ce ieune Prince, que sa grande

1364.

*Froissart.*

*Ans de Iesvs Chr.* courtoisie & moderation. Aussi en peu de temps il repara les fautes passées; reconquit la meilleure part, de ce que ses deuanciers auoient perdu; secourut puissamment ses amis & alliez; reprima l'orgueil de ses ennemis; & rendit son Royaume riche & fleurissant. FRANCE.

*Sa naissance.* Il prit naissance au Chasteau du Bois de Vincennes, le vingt vniesme iour de Ianuier, l'an MIL TROIS CENS TRENTE-SEPT. Ce fut le premier de la Maison de France, qui porta la qualité de Dauphin de Viennois, depuis affectée aux fils aisnez des Roys. Il entra en possession du Dauphiné au mois de Iuillet, mil trois cens quarante-neuf, suiuant le don qui luy en auoit esté fait sans aucune condition, par Humbert Dauphin, lequel se reserua seulement, pour sa vie, quelques chasteaux & quatre mil florins de rente: & le Roy Philippes de Valois luy donna cent mil florins d'or; & outre pareille somme, que le Duc de Bourbonnois deuoit bailler à CHARLES, à cause du mariage contracté auec sa fille; D'ailleurs Humbert renonçant aux dix mil liures de rente, qu'il s'estoit reseruée par la premiere conuention, le Roy luy promit pareille rente sur Beaucaire & Rhodez. Il se deuestit donc du Dauphiné en presence de Henry de Villars Archeuesque de Lyon, des Euesques de Grenoble & d'Aurenge, de Pierre Duc de Bourbon, & en signe de ce, Humbert bailla au Prince CHARLES l'espée ancienne, dite Delphinale, auec la banniere de S. Georges, qui estoient les anciennes enseignes du Dauphin de Viennois, auec vn Sceptre & vn anneau.

1337. 1349. B

*Au Tresor du Fr. Layette, D'auphiné I. r. 18.* *Acte qui est au Tres. du Fr. Layette Dauphiné V. r. 10.*

Pendant la prison du Roy Iean, CHARLES estant Dauphin & Duc de Normandie, prit la qualité de Regent, & souz ce tiltre fit toutes fonctions Royales, resistant valeureusement aux pernicieux desseins des Anglois & des factieux, ainsi qu'il a esté remarqué en descriuant le regne precedent. Mais ce ne fut sans encourir souuent le hazard de sa vie, pendant les émotions populaires des Parisiens, qui se porterent à vne liberté si desordonnée, qu'ils le contraignirent de prendre la chappeau & la marque de leur faction, pour éuiter le peril où il estoit reduit.

*Et couronnement.* Il paruint à la Couronne en l'aage de vingt & sept ans, & fut sacré & couronné à Rheims par l'Archeuesque Iean de Craon, le dix-neufiesme iour de May, auquel ont celebroit la feste de la Trinité, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-QVATRE. A la ceremonie assisterent Pierre Roy de Cypre; les Ducs d'Anjou & de Bourgongne & ceux de Luxembourg, de Lorraine & de Bar.

1364.

CHARLES auoit deux puissans ennemis en teste, l'Anglois & le Nauarrois, & par ce ayant besoin d'vn grand homme de guerre pour leur opposer, & desmesler leurs trames, il attira prudemment à son seruice, Bertrand du Guesclin, tres-genereux & tres-hardy Cheualier Breton, auquel on donne l'honneur d'auoir esté l'vn des meilleurs & plus redoutez Chefs d'armées, que la France ait iamais porté; Ce braue Caualier, qui paruint à des honneurs dignes de son merite, trouua vn large champ pour exercer sa vertu par le renouuellement de la guerre ciuile & de l'estrangere, pendant lesquelles il resista courageusement aux menées du Roy de Nauarre, Charles premier du nom, auquel luy & le Mareschal Boucicaut enleuerent les villes de Mantes & de Meulan, & outre gaignerent sur son armée vne signalée victoire à la Ioutnée de Cocherel en Normandie, en laquelle Iean de Grailly Captal de Buch, Chef des Nauarrois, demeura prisonnier. En faueur de ce genereux exploit du Guesclin eut en don le Comté de Longueuille, aduenu au Roy par confiscation, sur le Roy de Nauarre. Tellement qu'apres vn tel succez & de si heureux commencemens, on espera bien des affaires

C

*Froissart vol. 1. ch 110 111. & 112* *Du Tillet.* *P. Æmile.* *Au Tresor du Fr. Layette, Bertrand du Guesclin.*

*Bat. de Cocherel en May.* 1364.

FRANCE. & de leur voir prendre vne meilleure forme; comme elles firent. *Ans de Iesvs Chr.*

De fait le Nauarrois incontinent rechercha le Roy d'appointement, qui se fit par l'entremise du Captal de Buch. Le traicté en fut conclu le sixiesme iour de Mars, mil trois cens soixante-cinq. Par iceluy le Roy pardonna à ceux qui auoient suiuy le Roy de Nauarre, & fut accordé, que pour les villes de Mantes & de Meulan & le Comté de Longueuille, qui deuoient demeurer au Roy de France & à ses successeurs à perpetuité, le mesme Roy de Nauarre auroit la Baronnie de Monpellier, qu'il tiendroit du Roy en Pairrie à vne foy & hommage lige auec les Terres, qu'il auoit en France & Normandie. Le Roy promit de deliurer de prison le Captal de Buch; Et que pour le droit, que pretendoit le Roy de Nauarre sur le Duché de Bourgongne (ce qui sembloit auoir causé le trouble) ils s'en remirent à l'ordonnance du Pape, sans preiudice de la Souueraineté du Roy. 1365.

*Au Tresor de Fr. Layette, Nauarre 4. Sac. 1. 10.*

B

Encores que la paix fust faite, la France ne laissoit d'estre fort trauaillée par plusieurs compagnies de soldats desappointez, qui faisoient vn merueilleux degast; mais du Guesclin les ayant ralliées, pour en descharger la France, il les conduisit en Espagne au secours du Prince Henry Comte de Tristemare, fils naturel du Roy de Castille Alfonse XI. contre Pierre dit le Cruel, aussi Roy de Castille son frere, qui auoit attiré sur son chef la haine publique, tant pour auoir malheureusement fait mourir la Royne Blanche de Bourbon sa femme, sage & vertueuse Princesse, sœur la Royne de France, que pour s'estre depuis ioint aux Sarrazins & à Mahomet Roy de Grenade. Or le valeureux du Guesclin estant par deux fois passé en Espagne, ayant induit Henry de se declarer Roy, par sa bonne conduite furent gaignées plusieurs victoires sur Pierre, lequel en fin estant tombé entre les mains de Henry son ennemy, fut par luy occis de ses propres mains, & ainsi demeura paisible possesseur du Royaume de Castille, duquel il fit Bertrand du Guesclin Connestable, & luy donna les Duchez de Tristemare & de Moline, recognoissant tenir de luy & de sa valeur son Estat. 1366. 1369.

*Io. Mariana de reb. Hisp. l. 17. cap. 4. 6. 7. 8. 10. 12. 13.*
*B. d'Argentré en l'Hist. de Bretagne l. 7. c. 13. 14. 15.*
*Froissart.*

Quelque temps auparauant, le nouueau Roy Henry estoit entré en vne alliance & confederation fort estroite auec nostre Roy CHARLES V. Par le traicté ils promirent de s'ayder & secourir mutuellement contre leurs ennemis; le Pape, l'Empereur & le Roy d'Arragon exceptez; & particulierement promit le Castillan, d'assister le Roy de vaisseaux, pour combatre sur mer les Anglois & le Prince de Galles Edoüard. 1368.

*Au Tresor de Fr. Layette, Castille 1. 39.*

C

Ce Prince & les Anglois auoient fait vne grande despense pour dresser vne puissante armée & la conduire en Espagne, comme il fit, au secours du tyran Pierre; Tellement que se voyant espuisé d'argent, il fut contraint de faire de grands imposts & leuées excessiues de deniers sur les peuples de Guyenne, ausquels s'estant tendu insupportable, aucuns Prelats & quelques communautez auec Iean Comte d'Armagnac, Arnaud Amanieu Sire d'Albret, les Comtes de Cominges, de Perigord & autres Seigneurs du pays, qui se sentoient greuez de telles vexations, en auoient appellé, & en firent leurs plaintes au Roy CHARLES, comme à leur Souuerain Seigneur, implorans sa iustice & sa protection; Il prit leur cause en main, & leur promit toute assistance & de pouruoir en bref à leurs doleances. Ce qu'il fit d'autant plustost, que les Anglois auoient contreuenu au Traité de Brerigny. Neantmoins il ne voulut entreprendre la guerre, qu'apres auoir eu sur ce l'aduis non seulement de ses plus fideles Conseillers & de ses trois Estats, qu'à ceste fin il fit assembler en son Parlement à Paris, l'an mil trois cens soixante-neuf; mais 1369.

*Annal. de Fr. Froissart.*

*Du Tillet.*

encore

*Ans de* IESVS CHR. — encore celuy des plus notables Iurisconsultes d'Italie & de son Royaume. FRANCE.

Pour la conduite de la guerre, le Roy rappella d'Espagne du Guesclin, *Du Tillet.* & afin de l'authoriser dauantage, le pouruent de l'Office de Connestable *D'argentré en l'Hist. de Bretagne l. 7. c. 15.* 1370. de France, par la demission volontaire, que fit de ceste charge Robert dit Moreau, Sire de Fiennes. Il fit difficulté d'accepter vne si haute dignité, craignant d'attirer sur soy l'enuie des grands Seigneurs, remonstrant au *Froissart.* Roy, que ceste charge s'estendoit principalement sur l'Ordre militaire; *Du Tillet.* auquel les Princes du sang tenans le premier rang, ils n'obeiroient pas volontiers à vn pauure Cheualier, tel qu'il se recognoissoit estre; Mais le Roy luy repartit: Qu'en vain il s'excusoit; & qu'il n'auoit frere, cousin, neueu, ny Duc, ny Comte, ny Baron, qui ne luy obeist en la fonction de B sa charge, sur peine d'encourir son indignation. Le Roy cependant renouuella les anciennes alliances de France, tant auec Robert Roy d'Escosse, qu'auec aucuns Princes Alemans. *Du Tillet.*

1369. En suite CHARLES octroya ses lettres d'appel aux Seigneurs Gascons & communautez de Guyenne, suiuant lesquelles il fit donner iour à Edoüard Prince de Galles, en la Cour des Pairs, pour comparoir en personne, afin de respondre des vexations receuës. Apres l'insolente response du Prince, à la signification qui luy fut faite de cét appel, disant; *Qu'il comparoistroit deuant le Roy; mais que ce seroit le bacinet en teste, accompagné de soixante mil hommes de guerre*, le feu de diuision s'alluma par *Froissart.* mer & par terre, tant en Picardie (où l'Anglois perdit incontinent le Comté de Ponthieu) qu'en Languedoc & en Guyenne: Apres aussi que *Du Tillet.* 1370. par Arrest de la Cour des Pairs, le Duché de Guyenne & les autres Seigneuries, qu'Edoüard tenoit en France, furent confisquées sur luy.

Il auoit ordonné la conduite d'vne puissante armée à Robert Canole *Vignier.* son Lieutenant, lequel passant au milieu de France, le Roy ne voulut permettre qu'on le combatist, que par legeres escarmouches, ny qu'on hazardast vne bataille au milieu de son Royaume, disant, que c'estoit vne nuée, qu'il falloit laisser passer. Il se contenta seulement de la faire talonner & harasser de prés, iusques à ce que l'ennemy estant arriué és marches d'Anjou & du Maine, le nouueau Connestable l'alla charger fort rudement au lieu de Pont-valain au Maine, & en fit demeurer bon nombre sur le champ, poursuiuant le reste auec tant de hardiesse & de courage, que toute ceste grande armée, qui auoit ainsi braué la France, fut incontinent C dissipée; comme le Roy par sa prudence ordinaire auoit preueu.

Du Guesclin vint de là descendre en Languedoc, prit la forte place d'Vzés; puis retourna au pays d'Anjou, qu'il asseura; descendit en Poictou, Berry & Limousin; subiugua les places de S. Seuer, de Poictiers, S. *D'Argètré en l'Hist. de Bretagne l. 8. c. 9. 10. 11.* Maixant, Fontenay, Soubize, S. Iean, puis la Rochelle & plusieurs autres: & pour accroissement de ses trophées, il gaigna encore vne bataille prés Chizay.

1371. Or encore que le Roy de Nauarre se fust cy deuant reconcilié auec CHARLES son beau-frere, si est-ce qu'ils ne s'estoient veus depuis, ny *Vignier.* ne sembloient encor estre amis. En fin neantmoins le Nauarrois le vint trouuer à Vernon, où il luy iura ferme amitié, luy rendit hommage des Terres, qu'il tenoit de la Couronne; & remit toutes ses places de Normandie entre les mains & en la garde de sa Majesté.

Enuiron le mesme temps, Loüis Duc d'Anjou frere du Roy, reprit sur les Anglois les villes d'Agen, Monpesat, Cahors & Montauban, & les *Annales de France.* places d'Aiguillon, de la Reole & autres, & depuis conquit encore Moissac, Tonins, & autres en Guyenne. Iean de France Duc de Berry se fit rendre la ville de Limoges, bien-tost apres reprise & saccagée par l'Anglois.

PPp

FRANCE. Cependant Henry Roy de Castille ayant recherché le Roy d'vne plus estroite alliance, promettant de s'entre-secourir mutuellement, elle fut concluë auec vn grand aduantage pour la France. Durant que l'Anglois ayant mis sus deux grandes armées, pour assaillir les Prouinces de Picardie & de Guyenne, le Castillan enuoya au secours des François vne armée nauale, laquelle iointe auec les troupes de CHARLES, se mit à l'ancre deuant la Rochelle, en intention de combattre le Comte de Penbroch, qu'Edoüard auoit choisy pour gouuerneur de Guyenne, au lieu du Prince de Galles. De fait les Castillans l'ayant attaqué, le combat fut aspre de part & d'autre: mais en fin la victoire tourna du costé des François & Castillans, le Comte Anglois se trouuant au nombre des prisonniers. Ceste victoire fut de grande importance; pour ce que le Roy d'Angleterre, qui à son tour sentit en diuerses façons le reuers de la fortune & le sort des armes contraire & variable, n'eut moyen de leuer si-tost vne autre armée, pour la ietter en Guyenne. Tellement que la Prouince demeura exposée aux armes Françoises, & furent reduites en leur pouuoir autres places, comme Xainctes, Engoulesme & Thoüars. D'autre costé Iuain Prince de Galles s'estant retiré du seruice & de l'obeissance du Roy d'Angleterre, & ietté dans le party François, ne s'espargnoit point à faire la guerre à ses compatriotes. Car estant descendu dans l'Isle de Grenezé, il les deffit en bataille, puis estant venu en Xaintonge, surprit si à propos Iean de Grailly Captal de Buch, qu'il le desconfit, le prit & enuoya au Roy, lequel en receut vn grand contentement, par ce qu'il auoit mesprisé ses biens-faits & sa faueur, pour seruir l'Anglois. Aussi ne peust-il depuis obtenir sa liberté, & mourut de regret en prison.

*Ans de Iesus Chr.* 1372. — *Froissart. P. Æmile. Du Tillet. Du Tillet au recueil des Traitez de Fr. & d'Angl.* — B — 1372.

Iean de Montfort Duc de Bretagne, auoit fait hommage au Roy & luy auoit promis fidelité & assistance: Neantmoins depuis il fut si imprudent & oublieux de son deuoir, que de faire aussi alliance auec l'Anglois, laquelle ne voulant quitter, le Roy (qui auoit gaigné l'affection des Bretons) despescha en Bretagne le Connestable pour chastier le Duc de sa felonnie, lequel n'osa l'attendre, & prit la fuite en Angleterre; puis du Guesclin mit en l'obeissance du Roy les villes de Rennes, Nantes, Dinan, Dol & plusieurs autres, ne restant que Brest, Auroy & Derual en la puissance du Duc rebelle, lequel encores qu'il eust moyenné enuers les Roy Edoüard, d'enuoyer vne autre grande armée en France, souz la conduite du Duc de Lancastre; Si est-ce qu'apres auoir rauagé quelques prouinces, il se retira à Bourdeaux, seule ville qui resta aux Anglois auec Bayonne. Car le Duc d'Anjou ayant remis sus vne autre armée, prit en la haute Gascongne & affermit au seruice du Roy Condom, S. Basile, Langon & S. Macaire, & plusieurs autres villes, & fit humilier le Comte de Foix, qui n'auoit voulu se declarer ouuertement pour le Roy.

*Froissart. Idem.* 1373. *B. d'Argentré en l'Hist. de Bretagne l. 8. Du Tillet. P. Masson. Froissart.* — C — 1374.

Cependant le mesme Prince remit sur pied vne plus grosse armée que la precedente, tentra en Guyenne, assiegea & prit Bergerac, place tres-forte & importante, apres que les Anglois & leurs partisans venus au secours eurent esté deffaits. En suite se rendirent aussi les villes de Castillon S. Foy, Aubeterre, Duras & autres.

*Froiss. v. 2. P. Æmile. Hist. du Guesc. c. 50.*

Le Roy de Nauarre auoit tant de fois manqué de parole, qu'on ne deuoit attendre de luy autre chose; ayant sa violente passion & son esprit de vengeance, passé iusques-là, que de faire attenter sur la vie de son beau-frere: qui enuoya au Comté d'Eureux son Connestable, lequel conquit toutes les villes d'iceluy, excepté Cherbourg, & les fit démanteler. Et en ce temps le Prince Charles fils aisné du Nauarrois fut arresté prisonnier.

1377. *Fauin en l'Hist. de Nauarre.*

Le Pape Gregoire XI. estoit venu de Rome iusques en Auignon exprés 1376.

*Ans de Iesus Chr.* pour moyenner la paix entre les deux Roys; A quoy il ne peut paruenir, mais seulement on accorda vne protogation de Tréues. *France. Froissart.*

L'Empereur Charles IV. oncle maternel du Roy, qui estoit aussi meu de semblable desir de pacifier la France, prit occasion d'y faire vn voyage 1378. à ceste fin, estant accompagné de Venceslas Roy des Romains son fils aisné. Ils furent magnifiquement receuz par toute la Cour, & le Roy qui de sa part contribua tout ce qui luy fut possible, à fin de terminer tant de differends. Mais plusieurs accidens rompirent l'execution de ces bons desseins, comme le trespas de la Royne sa femme & de leur fille Isabel; le grand Schisme suruenu en l'Eglise à cause de l'election de deux Papes, qui furent Vrbain VI. & Clement VII. & les mouuemens derechef excitez par le Roy de Nauarre. Aussi que Richard II. nouuellement venu à la Couronne d'Angleterre, par la mort d'Edoüard III. son ayeul, refusa plusieurs aduantageuses conditiõs qu'on luy proposa, dont mal luy en prit. L'Empereur voulant laisser des marques de l'affection particuliere qu'il portoit à la Maison de Frãce, à son depart ordõna le Dauphin fils aisné du Roy, sõ Lieutenant general & Vicaire en tout le Royaume d'Arles, & au Dauphiné. *P. Æmile. Du Tillet. Discours de l'Entreueuë de l'Emp. Charles IV. & du Roy Charles V.*

1374. Quatre ans auant la venuë de l'Empereur en ce Royaume, soit que CHARLES veist defaillir ses forces naturelles & augmenter son indisposition prouenuë principalement de ce qu'il auoit esté malheureusement empoisonné pendant les factions & tumultes du Roy de Nauarre, ce qui fut en fin cause de sa mort, & voyant quelques attentats se brasser encore contre sa vie, il aduisa de mettre ordre à plusieurs affaires importantes, fit son Testament & diuerses dispositions pour le bien de ses suiets & de ses enfans, & pourueut aux mariages d'aucuns d'iceux. *Froissart.*

1374. Il fit aussi vn partage entre eux, par lequel il voulut; Que Charles son aisné succedast au Royaume: que Loüis puisné eust douze mil liurées de terre en Comté, & quarante mil francs en deniers: que Marie sa fille eust cent mil francs, auec tels ornemens, qui appartiennent à fille de France, & Isabel eust soixante mil francs. *Au Tresor de Fr. Layette, Appanages.*

Au mois d'Aoust de la mesme année, MIL TROIS CENS SOIXANTE QVATORZE, estant à Vincennes, il fit vn Edict perpetuel & irreuocable, par lequel, apres auoir donné quelques exemples de Roys ieunes admis au gouuernement en bas aage, entre autres celuy de S. Loüis, qui à quatorze ans receut les hommages & sermens des Euesques & autres; il ordonna; Qu'à l'aduenir les Roys de France, ayant attaint cét aage de quatorze ans, prendroient le gouuernement de leur Estat en main, receuroient la foy & hommage de leurs suiets & des Archeuesques & Euesques, & seroient reputez pour majeurs, comme s'ils auoient vingt-cinq ans, auquel aage de quatorze ans ils se pourroient faire sacrer & couronner. *Au Tresor de Fr. Layette, Regences & Majoritez.*

En consequence de cét Edict, par vn autre du mois d'Octobre ensuiuant donné à Melun, il ordonna; au cas qu'il decedast auant que son fils aisné ou ses autres freres consecutiuement, fust entré au quatorziesme an, que son Estat seroit gouuerné par Loüis Duc d'Anjou & de Touraine son frere, auec vn tres-ample pouuoir, specialement de receuoir toutes les receptes ordinaires & extraordinaires du Royaume pour la defense d'iceluy, fors des lieux & payes ordonnées pour l'estat & gouuernement de ses enfans & de ceux qui auroient le gouuernement d'iceux. Ordonna aussi, Que le Regent ne pourroit vendre, engager, ny aliener aucune chose, & que de ce le mesme Regent feroit le serment en la S. Chapelle en la presence du Roy, ou apres sa mort, en presence de la Royne & des Ducs de Bourgongne & de Bourbon, ou de celuy qui auroit le *Au mesme lieu.*

FRANCE. gouuernement de ses enfans. Et aduenant le decés du Duc d'Anjou, il nomma en son lieu son autre frere Philippes Duc de Bourgongne, aux mesmes conditions. En suite le Duc d'Anjou fit le serment de bien gouuerner le Royaume, en cas qu'il en fust Regent, & de faire entretenir la loy faite sur l'aage des aisnez fils de France, sur le douaire de la Royne, & sur la tutele, garde & gouuernement de son neueu, fils aisné du Roy & de ses autres frere & sœurs, & sur le partage & appanage d'iceluy. Promit aussi de faire obseruer le Testament du Roy en tout & par tout. Mais ces deux Ordonnances ne furent entierement obseruées à l'endroit de son fils & successeur; Non plus que la troisiesme de mesme date, par laquelle il ordonna; Que la Royne sa femme, au cas qu'il mourust auant que son fils aisné eust quatorze ans, auroit la tutelle & l'education d'iceluy aisné & de ses freres, & pour le gouuernement du Royaume, la Royne auroit auec elle Philippes Duc de Bourgongne, & Loüis Duc de Bourbon, qui seroient tuteurs & conseils des enfans, iusques à ce que l'aisné fils fust entré au quatorziesme an de son aage; Establit les mesmes Princes pour garder l'argent qui seroit de l'Espargne. Et au cas que la Royne se remariast, les Ducs de Bourgongne & de Bourbon prendroient la tutelle & garde. Que les Regens appelleroient pour conseils les Archeuesques de Rheims & de Sens, les Euesques de Laon, de Paris & autres, le Comte de Tancaruille Chambellan, ou celuy qui le seroit lors, Bertrand du Guesclin Connestable, Iean Comte de Harcourt, Iean Comte de Sarbruche Bouteiller de France, les Sires de Braine, de Coucy, de Clisson, & outre Loüis de Sancerre, & Mouton de Blainuille Mareschaux de France, Iean de Vienne Admiral, & plusieurs autres nommez en ceste Ordonnance.

*An de Iesus Chr.* — *Ibidem.* — B

*Au Tresor de Fr. Layette, Testaments des Roys, &c.*

Au mesme mois & an le Roy fit son Testament: ordonna par iceluy la sepulture de son corps à S. Denys, celle de son cœur en l'Eglise de Roüen, & de ses entrailles à Maubuisson prés le sepulchre de la Royne Bonne de Luxembourg sa mere: fit des fondations pour prier Dieu, tant pour luy, que pour Iean Martel, Robert de Clermont, & Iean de la Riuiere Cheualiers, ses Chambellans: Voulut que Bureau Sire de la Riuiere, premier Chambellan, fust enterré à ses pieds. Il le fit executeurs de son Testament auec l'Euesque de Neuers son Confesseur, les Euesques d'Auxerre & de Paris, Pierre d'Orgemont son Chancelier, le Comte de Sarbruche & autres. Ordonna, que la loy faite par luy tant sur l'aage de son fils aisné & successeur, que pour le gouuernement du Royaume seroient entierement obseruées. C

Lors que ce grand & genereux Monarque recogneut la fin de ses iours approcher, il fit vne pieuse remonstrance aux Ducs ses freres, leur recommandant son fils aisné & successeur, qu'il laissoit en l'aage de douze ans, & leur faisant entendre, quels moyens ils deuoient tenir pour bien gouuerner l'Estat pendant la minorité d'iceluy; puis la violence du poison, qu'on luy auoit autresfois donné, le surmontant, finablement elle le porta au tombeau à Beauté sur Marne, Chasteau situé prés celuy du Bois de Vincennes (Froissart dit que ce fut en l'Hostel de S. Paul à Paris) le troisiesme iour de Septembre, MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS. Il estoit en l'aage de quarante-deux ans & demy, & regna seize ans, cinq mois & treze iours. On porta son corps inhumer à visage decouuert au lieu où il auoit ordonné estre mis, qui fut à S. Denys en vne Chappelle par luy fondée au costé dextre du grand autel, & son cœur à Roüen, dautant qu'il auoit porté le tiltre de Duc de Normandie.

*Samedi* 1380.

*Vol. 2. c. 56. & 57.* — *Du Tillet. l. 1n. des Vrsins en l'Hist. du Roy Charles VI.*

Ce Roy fut pour ses vertus aymé & honoré de ses suiets, craint &

*Ans de Iesvs Chr.* redouté des estrangers : estoit iudicieux, prouide, & auec cela porté d'vn grand zele à la religion. De fait imitant la Pieté de S. Loüis son trisayeul, il se monstra fort soigneux des choses diuines, & eut en grand honneur & reuerence l'Eglise & les personnes Ecclesiastiques. Il fonda plusieurs Monasteres, entre autres celuy des Celestins de Paris, où l'on void, sur le portail, sa statuë & celle de sa femme. La S. Chappelle du Bois de Vincennes & le Monastere de la Trinité, Ordre des Celestins prés Mantes, sont aussi de sa fondation. Il donna à l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, la ville & terre d'Oultre-bains prés Doullens.

*I. du Brueil aux Antiquitez de Paris. Au Tresor de Fr. Layette, Fondations III.*

La Iustice luy fut pareillement en grande recommandation, ayant fait visiter soigneusement les Ordonnances anciennes de ses predecesseurs, lesquelles il confirma & approuua. Souuent il rendoit luy-mesme Iustice & assistoit aux iugemens. Il erigea la Cour des Aydes, dite des Generaux à Paris, pour decider & iuger les differens, concernant le fait des Aydes, Subsides & Finances.

*Des Vrsins. Io. Tillius Ep. Meld. in Chr.*

B

D'ailleurs sa liberalité s'estendit enuers les hommes vertueux & de merite, dont il sçauoit faire choix, & sa Charité à l'endroit des pauures.

Le malheur des guerres auoit presque estouffé le lustre des lettres és personnes de nos Roys iusques au regne de cestuy-cy, qui mit peine de les remettre en leur premiere splendeur. Aussi eut-il pour Precepteur Nicolas Oresme Euesque de Bayeux, personnage de grande erudition, selon le siecle. Ce bon Prelat l'institua aux sciences liberales si heureusement, que par l'inscription de son tombeau, qui se void à S. Denys, non seulement il est appellé CHARLES LE SAGE ; mais aussi l'ELOQVENT. D'ailleurs vn autheur celebre, qui viuoit de son temps a remarqué, ce Prince auoit pris vn singulier plaisir à la lecture des Histoires ; qu'aucuns ont auec iuste raison nommé les vrays liures des Roys ; puis qu'elles forment le iugement, & instruisent autant qu'elles delectent. Le mesme Euesque de Bayeux, à la requeste de ce Roy, translata en langue Françoise les Ethiques, Oeconomiques & Politiques d'Aristote & quelques liures de Ciceron. Et Raoul de Presle celebre Aduocat à Paris, les liures de la Cité de Dieu ; En la Preface duquel ouurage il tesmoigne, que ce Roy dés sa ieunesse auoit esté addonné aux lettres ; & qu'il employoit son loisir à la lecture des bons liures. Il eut encore le soin de faire pareillement traduite la Saincte Bible ; Bref on remarque de luy, qu'il auoit à sa suite des *gens de lettres & Cheualiers des Loix, par le conseil desquels il disoit, auoir plus gaigné de batailles, que par la valeur de ses Cheualiers d'armes.*

*I. Sauaron. P. Massonus l. 4. Annal. Histoire de l'Ab. de S. Denys. I. Iuu. des Vrsins en l'Hist. de Charles VI. Io. Til. Ep. Meld. P. Massonus l. 4. Annal. Froissart.*

C

Il reuengea courageusement les droits & priuileges de l'Eglise Gallicane, & donna à Charles de Louuiers, autheur du liure intitulé, *le Songe du Verger*, qui traicte de la puissance Royale & Ecclesiastique, l'office d'Intendant & Conseiller d'Estat.

CHARLES V. fit ietter les fondemens du Chasteau de la Bastille, prés la porte de S. Antoine de la ville de Paris, en laquelle il establit sa plus ordinaire demeure, presque en tout le temps de son regne. Il fit aussi rebastir & accroistre le Chasteau du Louure, & ceux de S. Germain en Laye, de Montargis & de Creil, & paracheuer celuy du Bois de Vincennes commencé par ses pere & ayeul : autres disent par Philippes le Bel ; Et neantmoins on ne laissa de trouuer dans ses coffres de grands tresors (non pas toutesfois iusques à dix-sept millions d'or, comme quelques-vns escriuent, veu la rareté qui estoit lors de ce riche metal) encore qu'il eust rachepté le Roy son pere prisonnier en Angleterre, de trois millions d'escus d'or, & qu'il eust eu sur les bras de difficilles guerres, & enuoyé au loin & soudoyé de grandes armées. Des Vrsins dit, que ces tresors consistoient en gros lingots d'or, & plusieurs ioyaux.

*I. du Brueil aux Antiquitez de Paris. I. de S. Gelais en l'Hist. de Loüis XII. en l'Hist. de Charles VI.*

FRANCE. Le mariage de CHARLES V. auoit esté proposé auec Isabel d'Aragon, fille de Iaques Roy de Maiorque, mais il n'eut effect; ains du viuant de son ayeul paternel le Roy Philippes de Valois, en l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-NEVF, il s'allia auec IEANNE DE BOVRBON, Princesse fort accomplie & d'vne excellente beauté. Elle estoit fille de Pierre premier du nom Duc de Bourbon, & d'Isabel de Valois sa femme. Dautant qu'ils estoient parents proches, le mariage fut fait auec la Dispense de l'Eglise. La dot fut de cent mil florins d'or, & le doüaire de huict mil premierement, & depuis arresté à quinze mil liures de rente.

*Du Tillet.* *Au Tresor de Fr. Layette, Dauphiné 1. c. 18.* *Ans de Iesus Chr. Son mariage. 1349.*

Paul Æmile & autres Historiens ont à grand tort blasmé ce Roy d'imprudence, à cause qu'il n'auoit pris en mariage la Comtesse Marguerite, heritiere de Flandres & d'Artois & d'autres grandes Seigneuries, laquelle il fit espouser à Philippes Duc de Bourgongne son frere; & adioustent, que s'il se fust marié auec elle, plustost qu'auec la Princesse de Bourbon, il eust ioint à la Couronne ses pays si riches, qu'ils ont esté suffisans pour faire la guerre à nos Roys; comme s'il eust preferé la beauté de ceste Royne Ieanne & son plaisir, au bien & accroissement de son Estat. Mais tous ces autheurs se sont en cela grandement mespris, & à ce blasme est facile de respondre par la consideration des temps & des dates des mariages, dit le iudicieux du Tillet en ses Memoires. Car celuy de Philippes fut contracté vingt-ans apres que CHARLES son frere aisné eut esté marié. On peut adiouster à cela, que Marguerite de Flandres estoit si ieune en l'an mil trois cens quarante-neuf, que le Roy fut marié, qu'elle n'auoit encores attaint l'aage nubile.

*In Annal. Franc.* B

IEANNE fut couronnée auec le Roy son mary, & eut seance à costé de sa Majesté, dans l'assemblée des Estats de France, tenuë au Parlement de Paris, en l'an mil trois cens soixante-neuf. CHARLES la declara Regente du Royaume, son decés aduenant, comme il a esté dit. Mais estant morte auant luy à Paris en couches de sa derniere fille, le dernier iour de Feurier, MIL TROIS CENS SOIXANTE DIX-SEPT auant Pasques, elle ne le peut estre. La naissance de ceste Royne aduint le vingt-troisiesme iour de Feurier, l'an MIL TROIS CENS TRENTE SEPT, & par ainsi lors de son decés elle auoit quarante ans accomplis. Elle fut promise en mariage au Comte de Sauoye Amé V. puis à Humbert Dauphin de Viennois. Mais Dieu la reseruoit à vne plus haute fortune & alliance, comme elle en estoit digne, non tant pour l'illustre sang duquel elle prenoit origine, que pour sa vertu particuliere. Son corps fut porté inhumer à S. Denys, & ses entrailles furent mises dans l'Eglise des Celestins de Paris, deuant le grand autel, ou l'on void sa statuë de marbre blanc sur vn tombeau de marbre noir.

*Du Tillet.* 1377. *Hist. de l'Abbaye de S. Denys.* C

Le Roy CHARLES son mary ayant prudemment estimé, que ce n'est pas vne moindre gloire de conseruer que d'acquerir; au commencement de son regne, à l'exemple du Roy Iean son pere, il reünit à la Couronne tout le Domaine Royal, qui en auoit esté aliené, tant à heritage comme à vie & à volonté, depuis le temps du Roy Philippes le Bel, fors & excepté les choses données à Dieu & à l'Eglise, ou à ses freres les Ducs d'Anjou, de Berry & de Bourgongne pour entretenir leurs Estats.

*Lettres qui sont au Tres. de Fr.*

Quant à ce qui est de ses acquisitions, il en fit plusieurs, entre autres de la Seigneurie de Creil, qu'il achepta l'an mil trois cens soixante-quatorze, de Beatrix de Bourbon Royne de Boheme, moyennant seize mil francs d'or.

Du Comté d'Auxerre, lequel, au mois de Ianuier, mil trois cens

*Ans de IESVS CHR.* soixante dix, luy fut vendu par Iean de Chalon aussi Comte de Tonnerre, pour la somme de trente-vn mil francs d'or. Ceux du pays d'Auxerrois, pour le payement de l'achapt de ce Comté, luy donnerent & octroyerent la dixiesme de tous les grains & vins, qui croistroient au pays pour trois années continuelles. Il y eut depuis differend entre le Roy & les heritiers de Iean de Chalon pour ceste vente: mais ils transigerent moyennant vn supplément que le Roy leur donna. *Au Tresor de Fr. Layette, Auxerre t. 6. 7. 8. & 11.*

1378. Par lettres du mois de Septembre, mil trois cens soixante dix-huict, se fit vn eschange entre le mesme Roy d'vne part & Tristan Rouhault & Perrennelle Vicomtesse de Thoüars sa femme d'autre. Ils transporterent à sa Majesté les deux parts à eux appartenans sur le Comté de Dreux, & mil liures de rente sur le Tresor. En contreschange il leur laissa la Seigneurie de Benon en Aunis, laquelle il erigea le Comté, pour estre tenu aussi noblement que le Comté de Dreux, & outre leur ceda la Seigneurie de Frontenay l'abbatu, prés Niort. Depuis CHARLES acquit l'autre tiers du mesme Comté de Dreux, de Marguerite de Thoüars, femme de Guy Turpin Seigneur de Crissé, laquelle estoit sœur de Perrennelle. *Au Tres. de Fr Layette Dreux t. 40.*

B

Par autres lettres du mois d'Aoust, mil trois cens soixante-huict, CHARLES reünit aussi à son domaine la ville, Chasteau & Comté de Pezenas, auec les villes & Chasteaux de Montagnac, de Royans, des Tours, de Cognac, de Valiraues de Montalbo, & tout ce que tenoit Charles d'Artois en la viguerie ancienne de Beziers, par la liberalité & concession du Roy. *Au mesme lieu.*

1370. Pour ce qui est des Officiers de la Couronne, pendant ce regne, il a esté representé, que Bertrand du Guesclin fut creé *Connestable*; L'excellente vertu de cét heros semble desirer, que nous remarquions de luy sommairement en ce lieu; Comme porté sur les ailes de son merite, il monta au sommet d'vne loüange & gloire immortelle; & que ses eminentes qualitez luy firent acquerir l'affection & la bonne volonté d'vn Souuerain Chef de l'Eglise, & des Roys de France, de Castille & d'Arragon, qui tous contribuerent pour le payement d'vne excessiue rançon, que le Prince de Galles luy demanda. Aussi eut-il en don de ces Roys les Duchez de Tristemare & de Molines, & les Comtez de Longueuille & de Borge, outre plusieurs autres signalez bien-faits; D'ailleurs il fut pourueu des Offices de Connestable de France & de Castille. Mais ce qui rehausse grandement le lustre de sa gloire, c'est, que non seulement, en l'espace de trois ans, par deux fois il conquit la Castille, & y gaigna plusieurs batailles, en l'vne desquelles il deffit vne armée de cinquante mille Maures & Sarrazins; mais aussi establit en suite vn Prince au Throsne Royal; Et de retour en France y subiugua plusieurs villes & places fortes; voire des Prouinces entieres, sur la belliqueuse nation des Anglois, qu'il deffit aussi en infinies rencontres, & les Nauarrois leurs confederez. En fin, comme il assiegeoit Chasteau-neuf de Randon au pays de Geuaudan, occupé par les Anglois, apres qu'il eut reduit les assiegez à l'extremité (bien que la place fust comme imprenable) & les eut contraint d'entrer en composition, vne maladie le surprit, dont il mourut sans enfans au mesme temps, que le Chasteau se rendoit; les clefs duquel, pour marque de la victoire, & que l'honneur en estoit deu à ce grand chef de guerre, furent apportées sur son cercueil. Le Roy CHARLES son bon maistre, qui le suruesquit de deux mois seulement, en memoire de son insigne valeur & fidelité, & de ce qu'il auoir souz ses heureux auspices si genereusement releué l'honneur de France & abbatu l'orgueil de ses ennemis, voulut, qu'il fust inhumé dans la Chappelle, où il esleut sa sepulture à S. Denis. Et depuis le

C

*Hist. de Bertrand du Guesclin.* *Froissart.* *Bert. d'Argentré en l'Hist. de Bretagne. l. 8. & 9.* *Aug. Du Pas en l'Hist. des maisons illustr. de Bretagne.* *Hist. de l'Ab. de S. Denys.*

FRANCE. Roy Charles VI son fils & successeur luy fit faire vne pompe funebre aussi magnifique & somptueuse, que si c'eust esté pour vn fils de France. Apres le decés de Bertrand du Guesclin, le Roy offrit la charge de Connestable à Enguerrand Sire de Coucy, qui la refusa & conseilla le Roy de faire choix d'Oliuier de Clisson, à quoy il inclina: neantmoins sa promotion ne fut pas si-tost faite. *Ans de Iesvs Chr.* *Vignier.*

Mais afin de reprendre la suite des autres Officiers; Arnoul d'Andrehan se démit de la charge de Mareschal de France, pour *porter l'Oriflamme*: & furent créez *Mareschaux*, Mouton de Blainuille & Loüis de Sancerre, qui n'estoit de la Maison de Bueil, comme aucuns escriuent, ains sorty d'vn puisné de celle de Champagne. Il fut depuis Connestable.

Le premier qui tint en Office *l'Admirauté de France*, selon du Tiller, fut Amaury Vicomte de Narbonne, souz ce Roy. Il en fut deschargé & mis en son lieu Iean de Vienne. B

Furent *Grands Maistres des Arbalestiers*, Loüis de Henneberque tué à la bataille de Cocherel, & Hugues de Chastillon Seigneur de Dampierre.

*Grands Maistres*, Pierre de Villiers Seigneur de l'Isleadam & de Macy, puis Guy Sire de Cousan.

Furent grands *Eschansons ou Bouteillers*, Iean Comte de Sarbruche, & Baudoüin d'Annequin.

*Grand Pannetier*, Raoul de Rayneual.

*Grand Chambellan*, Iean de Melun Comte de Tancaruille, auquel succeda Iean III. son fils.

Les *Chanceliers* furent, Iean de Dormans Euesque de Beauuais & Cardinal, puis Guillaume de Dormans son frere, auparauant Chancelier du Dauphiné, & Pierre d'Orgemont, premier President au Parlement de Paris, lequel laissa les Seaux le 1. Octobre 1380.

## *ENFANS DE CHARLES V. ROY* DE FRANCE, *& de la Royne* IEANNE DE BOVRBON *sa femme.*

19. CHARLES VI. du nom Roy de France, continua la posterité.

ORLEANS. Semé de France au lambel d'argent de trois pieces.

19. LOVIS DE FRANCE Duc d'ORLEANS a donné origine aux Branches d'Orleans & d'Angoulesme, d'où procedent les Roys Loüis XII. & François I. Lesquelles Branches seront traictées au neuf & dixiesme Liures de ceste Histoire Genealogique. C

*Du Tillet. I. du Brueil aux Antiquitez de Paris.*

19. IEANNE DE FRANCE fille aisnée, mourut ieune en l'Abbaye de S. Antoine des Champs lez-Paris, le vingt-vniesme iour d'Octobre, MIL TROIS CENS SOIXANTE, & fut inhumée deuant le grand autel de ceste Eglise, où l'on void son effigie de marbre blanc, sur vn tombeau de marbre noir. 1360.

*Du Tillet.*

19. BONNE DE FRANCE mourut le septiesme iour de Nouembre, MIL TROIS CENS SOIXANTE, & gist en la mesme Abbaye de S. Antoine prés sa sœur aisnée la Princesse Ieanne. 1360.

*Idem.*

19. IEANNE DE FRANCE la Ieune, nasquit au bois de Vincennes, le septiesme de Iuin, MIL TROIS CENS SOIXANTE SIX. Elle eut pour parrain Iean de France Duc de Berry son oncle, & pour 1366.

*Ans de Iesvs Chr.*

& pour marraines les Roynes de France Ieanne d'Eureux, vefue de Charles le Bel, & Blanche de Nauarre, vefue de Philippes de Valois, auec Marguerite Comtesse d'Artois, mere du Comte de Flandres. Ceste ieune Princesse IEANNE DE FRANCE, mourut le vingt-vniesme iour de Decembre au mesme an, mil trois cens soixante-six, ayant seulement vescu sept mois & demy. Elle gist à S. Denys en France.

*Sa mort* 1366.

*Sa naissance.* 1370.

19. MARIE DE FRANCE née le vingt-septiesme iour de Feurier, mil trois cens soixante dix, comme nous auons remarqué en vne ancienne Genealogie, & non pas comme dit du Tillet, l'an mil trois cẽs soixante-quatorze. Elle fut en l'aage de sept ans accordée à Guillaume de Bauiere, fils aisné d'Albert Duc de Bauiere, Comte de Hainaut & Ostreuant heritier des Comtez de Hainaut, Hollande & Zelande; les traictez en furent dressez & la dispense obtenuë. Le Roy stipula du Comte renonciation au droit du Royaume & du Dauphiné, non par ce qu'il fust besoin; mais à cause que la playe de la mauuaise querelle d'Angleterre estoit recente; le traicté fut ratifié par le Duc Albert à Mildebourg en Zelande, le dernier iour de Feurier, l'an mil trois cens soixante-quatorze. Mais auant les nopces la Princesse mourut tost apres en l'an mil trois cens soixante dix-sept. Guillaume de Bauiere espousa depuis Marguerite de Bourgongne, par traicté passé à Cambray, l'an mil trois cens quatre-vingts quatre, comme il sera plus amplement representé au Liure XII. de ceste Histoire.

*Froissart v. 1. c. 335*

*Du Tillet.*

B

*Au Tresor des Fr. Layette, Bourgongne 8. 8. 15.*

*Sa mort* 1377.

*Sa naissance.* 1373.

19. ISABEL DE FRANCE cinquiesme fille, nasquit à Paris en l'hostel S. Paul, le vingt-quatriesme iour de Iuillet, MIL TROIS CENS SOIXANTE-TREZE. Elle fut baptisée en l'Eglise de S. Paul, par Iean de Dormans Cardinal, Euesque de Beauuais, & tenuë sur les sacrez fonds de baptesme, par le Dauphin Charles son frere, depuis Roy, & par Marguerite d'Artois Comtesse de Flandres, & la Duchesse de Bourbon Isabel de Valois, laquelle luy donna son nom. Ceste Princesse ISABEL DE FRANCE fut accordée à Iean premier Duc d'Alençon; mais estant encores fort ieune, elle mourut en l'aage de quatre ans, le treziesme iour de Feurier, MIL TROIS CENS SOIXANTE DIX-SEPT. Elle & sa sœur Ieanne la ieune, gisent à S. Denys prés la Royne leur mere.

*Du Tillet.*

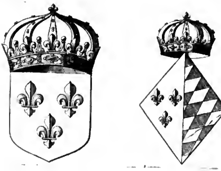
C

*Sa mort* 1377.

19. CATHERINE DE FRANCE Comtesse de Montpensier; de laquelle sera parlé plus particulierement souz IEAN DE BERRY Comte de Monpensier son mary, sur la fin de ce Liure VIII. Ce Prince estoit fils puisné de Iean de France Duc de Berry.

*France.*

BERRY. Semé de France à la bordure engreslée de gueulles. Party de France.



FRANCE.

D'azur à trois fleurs de Lis d'or.

BAVIERE.

Lozenges d'argent & d'azur de vingt & vne pieces, mises en bande.

# 18. CHARLES VI.

## *Roy de* FRANCE, *dit* LE BIEN-AIME'.

### CHAPITRE V.

AV mesme temps que les François prenoient vn heureux presage du restablissement des affaires, voyant les principaux Seigneurs de Guyenne estre sur le point de secoüer le ioug insupportable des Anglois, leur espoir fut accreu & redoublé par l'heureuse naissance d'vn Dauphin, qui a esté ce Roy CHARLES VI. duquel la Royne Ieanne de Bourbon sa mere accoucha dans l'hostel Royal de S. Paul à Paris, le troisiesme iour de Decembre, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-HVICT. Charles Sire de Montmorency, Mareschal de France, eut cét honneur de le presenter au Baptesme, & de luy donner son nom: Ieanne d'Eureux Royne de France fut marraine. La ceremonie, qui fut grande, se fit dans l'Eglise de S. Paul, le vnziesme iour de Decembre ensuiuant, par le ministere de Iean de Dormans Euesque de Beauuais, qui estoit lors Chancelier de France.

*1380.*

*Froissart.*

*Du Tillet.*

*Sa naissance 1368.*

*I. Chartier en l'Hist. de Charles V.*

*Hist. de Montmorency.*

Peu de iours apres la mort du Roy Charles V. son pere vne assemblée notable des Princes, Prelats & Officiers de la Couronne & autres, fut tenuë à Paris, en laquelle on resolut de faire incontinent sacrer & couronner le Roy: auant laquelle ceremonie, Oliuier de Clisson vaillant Cheualier, natif de Bretagne, comme estoit du Guesclin, fut nommé Connestable de France. Le Couronnement fut fait à Rheims par l'Archeuesque Richard, le premier iour, autres disent le quatriesme de Nouembre, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS.

C

*I. Iuuenal des Vrsins en l'Hist. de Charles VI.*

*Du Tillet.*

*Histoire MS. du Roy Charles VI.*

*Son couronnement. 1380.*

Lors d'iceluy CHARLES fit publier, suiuant l'ordonnance du feu Roy son pere, qu'il deschargeoit le peuple de toutes aydes & subsides. En suite dequoy Iean IV. Duc de Bretagne, s'estant retiré du party d'Anglererre, feit vn traicté secret auec le Roy, conclud à Guerrande, & en suite estant venu trouuer sa Majesté, il obtint le pardon, fut receu en grace & rendit l'hommage de son Duché.

*Argentré en l'Hist. de Bretagne l. 9.*

*1381.*

*Ans de Iesus Chr.* CHARLES n'auoit encores attaint l'an douziesme de son aage, lors qu'il succeda au Royaume; ceste grande ieunesse, l'alteration & la foiblesse de son esprit qui suruint, & les diuerses entreprises & factions des Anglois & Bourguignons fomentées par la Royne sa femme, rendirent le commencement, le progrez & la fin de ce regne si luctueux & miserable, que la France, qui auoit aucunement respiré & eu quelque relasche en ses malheurs par les heroïques vertus de son predecesseur, fut derechef à deux doigts prés de sa ruine, qui sembloit ineuitable. FRANCE.

Elle se veit premierement troublée par le different aduenu entre les trois oncles pour la Regence & le gouuernement du Royaume: encore que Charles V. se fust efforcé d'y remedier. Mais par l'aduis des trois Estats, on arresta; Que Philippes Duc de Bourgongne & Loüis Duc de Bourbon, auroient soin de la nourriture & de l'instruction du ieune Prince, & de celle de Loüis son frere vnique Comte de Valois & depuis Duc d'Orleans; Que Loüis Duc d'Anjou, aisné des oncles paternels, seroit Regent & presideroit au Conseil. En ceste qualité la garde des grands tresors & finances delaissées par le feu Roy, luy demeura; mais elles furent mal mesnagées par ce Regent. Tellement qu'ayant esté necessaire de remettre sus les subsides, cela causa plusieurs tumultes, les Parisiens principalement s'esmeurent & commirent de grands massacres & seditions: mais le Roy, par l'entremise du Seigneur de Coucy, trouua moyen de ramener les mutins à leur deuoir par la douceur; en payant vne somme de deniers pour la solde des gens de guerre. *Froissart.* B 1381. *Froissart. I. Iuuenal des Vrsins.*

Cependant les Flamens s'estant reuoltez contre leur Comte Loüis, & confederez auec les Anglois, le Comte en ceste extremité ayant recours au Roy son Souuerain, ce genereux Monarque, ores que ieune, prit en main sa defense, & poussé de semblable magnanimité que ses ayeuls, resolut d'aller en personne le secourir & restablir. A ceste fin ayant armé puissamment, il entra dans la Flandre, s'achemina vers Aire, brusla Cassel, prit Boutbourg, & donna bataille aux mutins, prés la ville de Rosebecque, le vingt-septiesme de Nouembre, l'an mil trois cés quatre-vingts deux, ce qui luy succeda si heureusement, qu'apres auoir obtenu sur eux vne glorieuse victoire (que la mort de vingt-cinq mil Flamens & de celle de Philippes d'Arteuelle leur Chef rendit signalée) la plus-part des villes rebelles se mirent en l'obeissance de leur Prince legitime. Il est vray, que depuis la guerre se renouuella en ce pays, auec tant de fureur & de carnage, que durant sept ans moururent plus de deux cens mil personnes. *Froissart. I. Iuuenal des Vrsins. Meier. Oudegherst. Bat. de Rosebeque.* 1382. *P. Massonus.* C

1383. Comme l'impunité du mal ou la trop grande indulgence donne souuent la hardiesse de retomber au forfait; il en aduint de mesme des seditions populaires. Car les Parisiens oublieux de la grace, qui leur auoit esté faite, & prenant l'occasion de l'absence du Roy, se donnerent la licence & la hardiesse de renouueller leurs insolences; ils comploterent mesme d'abatre le Louure, la Bastille & autres forteresses, firent forger des armes en quantité, & faire faire trente mil maillets pour armer le peuple, ce qui fit surnommer ceux de ceste faction, Maillotins. *Froissart.*

Au retour du voyage de Flandres, le Roy aduerty de telles mutineries, & que les Parisiens se disposoient de le receuoir en armes en nombre de trente mil hommes; ayant prudemment fait desarmer ceste populace, il entra auec son armée dans la ville, sans vouloir oüir le Preuost des Marchans auec les Escheuins & bourgeois; ordonna que les habitans fussent desarmez, & en fit publiquement decapiter trois cens, du nombre desquels fut Iean des Marais, Aduocat du Roy au Parlement, renommé pour sa doctrine, eloquence & fidelité enuers les Roys. Mais plusieurs *I. Iuuenal des Vrsins.*

FRANCE. estimoient qu'on l'accusa calomnieusement d'auoir aucunement trempé en la sedition. La ville fut merueilleusement effrayée de telles executions, & de la suppression que le Roy fit de la Preuosté & de l'Escheuinage. Neantmoins sa Majesté vsant encore de sa Clemence enuers le peuple, à la priere des Ducs de Berry & de Bourgongne ses oncles, elle commua la peine corporelle, que les autres auoient aussi meritée, pour vne telle recidiue, en amandes pecuniaires. Le mesme fut fait à Roüen, à Orleans & aux autres bonnes villes qui s'estoient pareillement mutinées.

*Ans de IESVS CHR.*

*Idem.*

*Froissart.*

Ces emotions furent suiuies de la guerre contre les Anglois, lesquels enuieux du succés qu'eurent les François en Flandres, y trauailloient grandement le Comte Loüis. Comme autresfois, ce Prince eut recours au Roy de France, pour le deliurer de l'oppression. CHARLES mit sur pied vne puissante armée, en resolution de défaire ceste troupe estrangere; mais elle n'eut la hardiesse de l'attendre & se retira. Le Duc de Bretagne cependant moyenna vne Tréue entre les deux Roys, laquelle fut renouuellée, pour trouuer quelque expedient d'accord; qui ne peut se rencontrer. Ainsi la Tréue finie & le trouble ayant recommencé en Flandres, en Escosse, où le Roy enuoya l'Admiral de Vienne contre l'Anglois, & en Guyenne; afin de diuertir le dessein de cét ennemy commun, d'entrer en France, on resolut de luy tailler de la besongne, mesme le Roy fut sur le point de passer la mer, & auec de grandes forces, luy porter aussi le trouble & la guerre iusques dans son pays. Le Duc de Bourgongne, principal autheur de l'entreprise, vouloit d'ailleurs par ce diuertissement, asseurer la Flandres, dont il auoit nouuellement recueilly la succession, & desia nombre de gens de guerre estoient prests à s'embarquer, quand on rompit le dessein, & au contraire le voyage de Flandres fut derechef entrepris, à fin de contraindre le reste des rebelles à faire ioug: & lors le Roy prit & fit brusler la ville de Dam, & rauagea le territoire de Gand. Mais la saison fascheuse de l'hyuer l'ayant contraint de reprendre le chemin de France, auec dessein de retourner au Printemps & chastier les Gâdois; eux redoutans les menaces du Roy, ils s'affranchirent de la seruitude de l'Anglois, & se mirent en l'obeissance de sa Majesté, & du Duc de Bourgongne leur Comte. Puis on mit sus derechef le voyage d'Angleterre, pour lequel le Roy fit dresser vne flote la plus grande, qui iamais eust esté veuë en Europe, estant composée de plus de treze cens vaisseaux de guerre. Mais le Duc Berry, n'approuuant le dessein, il le rompit.

*1383.* B

*Des Vrsins.*

*Froissart t. 3. c. 35. & 41.*

*1385.*

*I. Meier. l. 14. I. Buzelinus l. 8. Gallo-Flandria.*

*Froissart t. 3. c. 35. & 41.*

*1386.*

*I. des Vrsins.*

Enuiron ce mesme temps Leon Roy d'Armenie vint en France en intention de tirer du secours contre les Infideles. Et pour l'obtenir plus facilement, & oster tout suiet d'excuse, il s'entremit de la paix entre les deux Roys de France & d'Angleterre. Mais sa bonne volonté n'eut point d'effect; par ce que, comme autresfois, il se trouua tant de difficultez à cét accord, qu'on n'y peût paruenir.

*1385.* C

*Froissart.*

*I. Iuuenal des Vrsins.*

Guillaume le Ieune Duc de Gueldres, fils aisné du Duc de Iulliers, auoit esté si temeraire, que d'ozer défier le Roy, qui supportoit la Duchesse de Brabant. Mais aussi-tost il l'eut sur les bras. Ainsi voyant que sa Majesté marchoit en personne contre luy, il reuint à soy, redoutant la puissance d'vn si grand Prince, & fut contraint en s'humiliant de recognoistre & amander sa faute, mesme sousmit au Roy le different qu'il auoit auec la Duchesse.

*1388.*

Cependant CHARLES qui auoit attaint le vingt-vniesme an de son aage, se fit declarer majeur, & mettre hors de Regence son Estat, dont luy-mesme prit le gouuernemet par l'aduis des Prelats, Barons & autres de son conseil. Puis ayant accordé auec l'Anglois tréues pour trois ans, par

*Idem.*

*Ans de Iesvs Chr.* mer & par terre, il iugea estre necessaire de visiter les frontieres de son Royaume, ce qui luy donna suiet, estant proche d'Auignon, d'y visiter le Pape Clement VII. Il y fut receu fort honorablement auec Loüis Duc de 1389. Touraine son frere: & apres les complimens & les offres d'assistance que luy fit le Roy, le Pape declara; *Qu'il auoit singuliere fiance en luy, comme au bras dextre de l'Eglise, vray Champion de la Foy & Tres-Chrestien Roy.* Aussi apporta-il tout le soin qui luy fut possible, pour remedier au schisme suruenu en l'Eglise, à cause de l'élection de deux Papes. De là il descendit en Languedoc, & fit son entrée à Tolose, où Gaston Phœbus Comte de Foix le vint trouuer, & luy fit hommage de ses terres.

FRANCE. *Des Vrsins.*

Apres ce voyage, & que le Roy eut accordé aucuns differens furuenus 1391. entre sa Majesté & Iean Duc de Bretagne, bien-tost apres ils rentrerent en vne plus grande dissension qu'auparauant. Car le Duc ayant retiré en B son pays Pierre de Craon Seigneur de Sablé, qui auoit en trahison & de guet à pends griéuement blessé dans la ville de Paris le Connestable Oliuier de Clisson, estant sommé de le rendre au Roy, & ne voulant y obeir; sa Majesté prit tellement à cœur de tirer raison de cét outrage, & du refus que fit le Breton, qu'elle prit vne ferme resolution, contre l'aduis de ses oncles, d'aller elle-mesme le chercher iusques au milieu de son pays. Com- 1392. me CHARLES estoit en chemin, au sortir de la ville du Mans, vn homme incognu & mal vestu se presenta deuant luy, & arrestant son cheual par les resnes, luy dist; *Qu'il ne passast plus auant, par ce qu'il estoit trahy, & qu'en ce lieu-là on deuoit le liurer à ses aduersaires.* Accident qui saisit le Roy d'vne si grande frayeur, & troubla tellement ses sens & son cerueau (qu'il auoit desia eschauffé de la colere & de la grande chaleur du temps, par ce que c'estoit en plain esté & en l'extréme chaleur du iour) que son entendement en fut aussi-tost troublé & alteré. Vn autheur du temps escrit, qu'il frappoit tout ceux qu'il rencontroit, & mesme qu'il tua quatre hommes. En cét estat miserable il passa longues années, ayant neantmoins quelques interualles.

*Froissart. Des Vrsins. d'Argentré. l. 10. c. 16. 17. l. 1re. des Vrsins. Froissart. vol. 4. c. 24. & 26. Hist. MS. de Charles VI. Des Vrsins.*

Le voyage de Bretagne rompu par vn tel desastre, le Roy fut conduit à C Paris, où les Estats assemblez ordonnerent, que pendant l'imbecilité de son esprit, le gouuernement seroit mis entre les mains des Dues de Bourgongne & de Berry, qui firent aussi-tost desappointer le Connestable de Clisson & les Seigneurs de la Riuiere & de Nouiant, qui plus qu'aucuns autres Seigneurs de la Cour auoient l'oreille & les bonnes graces du Roy. Les Tréues auec l'Anglois furent aussi renouuellées pour longues années: pendant lesquelles le Roy & Richard II. Roy d'Angleterre firent vne estroite alliance ensemble, & pour cét effect s'entreuirent entre Ardres & 1396. Guines; CHARLES bailla sa fille aisnée en mariage à Richard, qui l'emmena: mais le mariage dura peu de temps. Venceslas Roy de Boheme vint aussi visiter nostre Roy à Rheims; & peu de temps apres vint pareillement le trouuer Manuel Paleologue Empereur de Grece, pour le remercier du secours à luy donné contre les Turcs. Cét Empereur fut fort humainement recueilly, & par l'espace de deux ans, qu'il demeura en France, défrayé aux despens du Roy. Il s'en alla de ce Royaume en Angleterre.

*Froissart. Du Tillet. l. des Vrsins.*

Loüis Duc d'Orleans frere du Roy ne pouuoit trouuer bon, qu'on l'eust priué de la Regence, disant qu'elle luy estoit deuë, comme au plus proche & premier Prince du sang: ne considerant pas, que sa ieunesse l'en rendoit incapable. De ce mescontentement nasquirent de grandes haines & diuisions entre luy & le Duc de Bourgongne, dautant plus deplorables, que la guerre contre l'Anglois recommença en France apres la

*Froissart.*

FRANCE. mort du Roy Richard II. Le Roy toutesfois pendant l'intermission de sa maladie, voulut & desira que son frere, qu'il aymoit vniquement, eust le gouuernement des affaires, & ce ieune Prince ne les ayant administrées auec la moderation & prudence requise, ains par trop licentieusement, imposant sur le peuple des charges excessiues & ituées de deniers, de là procederent tant de troubles, que derechef ils augmenterent la maladie du Roy. Tellement que la Regence, comme autresfois, tomba entre les mains du Duc de Bourgongne son oncle. Depuis neantmoins le Roy, retourné en quelque santé, ordonna, que luy & son frere gouuerneroient ensemble. Mais le Bourguigon vsurpa tousiours le principal commandement, & encore plus apres son decés le Duc Iean son fils aisné & successeur. Lequel se porta à vn tel excés d'animosité & de vengeance contre le Duc d'Orleans, que violant tous droits diuins & humains, mesme le facré lien de la proximité de sang, il machina inhumainement sa mort dans la ville capitale du Royaume.

*Ans de Iesus Chr.* — *Des Vrsins.* — 1404. — *Iuuenal des Vrsins.* — *Enguer. de Monstrelet vol. 1. ch. 36.*

De là prit origine la longue & malheureuse diuision, qui plus qu'auparauant trauailla & presque ruina la France; ceste mort indigne ayant esté comme vn torrent de factions, partialitez & seditions suiuies des mal-heurs qu'ont accoustumé de traisner apres soy les guerres intestines. Le Duc de Bourgongne Prince puissant & haut à la main se saisit cependant de la personne du Roy & de la ville de Paris, où les siens émeurent des tragiques seditions, & exercerent plusieurs cruelles vengeances: Iean de Montagu grand Maistre d'hostel du Roy, entre plusieurs autres, sentit les violens effects de leur indignation; car on luy fit inhumainement trencher la teste plus par volonté, que par raison, comme porte l'Histoire du temps.

1407. — B — *I. Iu. des Vrsins.*

On tasche neantmoins à reconcilier les deux Maisons d'Orleans & de Bourgongne. Apres maintes assemblées, vne forme d'accord fut traictée à Chartres, puis cinq autres en diuers lieux: Mais ceste grande playe ne pouuoit si tost se reconsolider, le feu de haine demeuroit tousiours couuert sous les cendres & l'apparence de la reconciliation; Iusques-là que ceux du party Orleanois n'ayant peu tirer iustice de l'assassinat, comme par desespoir furent reduits à ce point, de faire des submissions honteuses à l'Anglois pour obtenir secours de luy; Par l'induction du Bourguignon, CHARLES se persuada, qu'ils n'en vouloient qu'à luy; ce qui le fit resoudre d'assieger Bourges, où s'estoient renfermez les Ducs de Berry & de Bourbon, le Sire d'Albret, & autres grands Seigneurs. Mais derechef vne autre paix semblable à celle de Chartres fut concluë deuant ceste place, & confirmée à Auxerre, puis suiuie d'vn autre traicté fait à Pontoise. Et comme la vicissitude des choses humaines est ordinaire, le Roy ayant esprouué l'insupportable arrogance du Bourguignon, l'insolêce & la mauuaise volonté des Parisiens, qui arresterent prisonnier le Dauphin son fils, l'obligerent luy-mesme à prendre le chapperon blanc, marque de leur faction, exciterent plusieurs émotions populaires, mesmement les nommez Cabochiens (qui firent décapiter Pierre des Essars Preuost de Paris, Seigneur qualifié.) Cela donna suiet à sa Majesté d'appeller à soy les Orleanois. Tellement que s'estant proposée d'attaquer viuement les Bourguignons, elle prit & desola Soissons sur le Duc de Bourgongne; puis vn autre accord se fit deuant la ville d'Arras, que le Roy tenoit assiegée.

1408. — C — 1412. — *Eng. de Monstrelet és Chroniques.* — *Des Vrsins.* — *Hist. Ms. de Charles VI.* — *Monstrelet.*

Cependant le Roy d'Angleterre Henry V. qui auoit tousiours les yeux ouuerts sur la France, iugea qu'il pourroit tirer aduantage de toutes ces diuisions, croyant que le temps estoit venu de mettre à chef l'ambitieux

*Ans de Iesus Chr.* dessein de ses predecesseurs. En ceste intention il entra dans ce Royaume **France.** auec vne grande armée, à laquelle celle du Roy se voulant en vain opposer, souz la conduite du Connestable Charles d'Albret, elle perdit mal- *Des Vrsins.* heureusement la victoire à la bataille donnée prés Azincour en Picardie, *Monstrelet.* *Bataille d'Azincourt.* le vingt-cinquiesme iour d'Octobre, mil quatre cens quinze, en laquelle 1415. plus de dix mil François, ou furent occis sur le champ, mesme le genereux Connestable auec nombre de Princes & de noblesse, ou bien furent emmenez prisonniers. Ce qui fit nommer ceste Iournée la malheureuse. De fait la guerre continua depuis contre les Anglois, par trente ans sans *Des Vrsins.* relasche, ny sans resolution d'aucun traicté de paix. Quelque temps apres B ceste bataille, l'Empereur Sigismond vint trouuer le Roy à Paris, où il fut recueilly auec toutes sortes de caresses & complimens. Il desira voir l'auguste majesté de la Cour de Parlement, & se trouua pour cét effect à vne audiance publique, assis au lieu où de coustume le Roy se sied. De France il s'achemina en Angleterre pour faire des ouuertures de paix.

Cependant le Roy Henry d'Angleterre gaignoit pays, prit Roüen & presque toute la Normandie, & partie du Comté du Maine.

Or le Duc Iean de Bourgongne ayant beaucoup perdu de son credit & authorité, se veit à son tour par quelque temps esloigné de la Cour. Neant- *Vignier.* moins il trouua moyen d'y rentrer, & non seulement de s'emparer derechef 1418. de la personne du Roy & du gouuernement; mais encore de se rendre, comme autresfois, le plus fort dans Paris. Alors on continua d'y commettre des massacres horribles, mesmement de personnes fort illustres & signalées, comme du Connestable Bernard d'Armagnac, du Chancelier *Monstrelet.* Henry de Marle, & d'autres qui estoient contraires au party de Bourgongne. Mais le Duc ne tarda gueres luy-mesme de courir pareille fortune *Des Vrsins.* que ses aduersaires, ayant esté tué à Montereau-faut-Ionne, par les gens 1419. & en la presence du Dauphin, qui neantmoins n'y auoit consenty.

Ceste mort funeste vengea bien la maison d'Orleans; mais aussi elle donna tant de part aux estrangers dans le Royaume, qu'il en resta peu pour le Roy. Car Philippes, fils aisné & successeur du defunct, estant en- *Du Tillet.* flammé d'vn esprit de vengeance, commença d'en monstrer les effects par *Vignier.* C les Tréues qu'il fit & moyenna auec le Roy d'Angleterre (entre les bras duquel il se ietta.) Elles furent tost apres conuerties en vne paix honteuse & tres-preiudiciable à la France, entre eux concluë dans la ville de 1420. Troyes, par l'entremise du mesme Duc Philippes de Bourgongne, suiuant *Des Vrsins.* les conditions de laquelle Henry V. Roy d'Angleterre espousa Catheri- *Monstrelet.* ne, derniere fille de CHARLES, lors encore troublé de son enten- *Du Tillet.* dement, lequel auec cela declara Henry & ses hoirs successeurs à la Couronne de France apres sa mort en excluant & reiettant le Dauphin Charles son propre fils & vray heritier. Mais Dieu permit que le sens faillit à tous ceux, qui se meslerent de ce traicté, par lequel la maladie d'esprit du Roy fut confessée; consequemment son inhabilité de traicter & contracter; mesmement au dommage & à l'euersion de sa Couronne & de ses propres enfans. Toutesfois dés ce temps l'Anglois non seulement prit la qualité imaginaire d'heritier; ains aussi, comme Regent, s'empara du *Monstrelet.* gouuernement, & souz ces beaux tiltres & pretextes, empieta encore quelques villes, entre autres Meaux, Melun & Sens, & le Duc de Bourgongne luy remit entre les mains celles de Paris & de Chartres.

Le Dauphin pour cela ne perdit point courage; mais fortifié de son bon droit, souz l'espoir de l'assistance diuine (celuy des hommes & de la pluspart de ses plus proches luy manquant) se met en campagne, deffait les *Annales de France.* 1421. Anglois prés Baugé en Anjou & en autres lieux. Ce qui n'empescha pas

FRANCE. que son ennemy ne se rendist aussi maistre de plusieurs villes. *Ans de Iesus Chr.*

*Des Ursins. Monstrelet. P. Æmile. Guaguin. Du Tillet.* Cependant Henry estant decedé, son frere Iean Duc de Bethfort prit le tiltre de Regent en France, au nom de son neueu Henry VI. Cela se fit encore du consentement du Roy CHARLES; Lequel plus chargé de chagrin & d'ennuis, que d'années, au fort de tant de confusions, qui croissoient de iour à autre, en fin il rendit l'esprit le vingtiesme iour d'Octobre, MIL QVATRE CENS VINGT ET DEVX; dans l'hostel de S. Paul à Paris, ayant vescu cinquante-quatre ans, & tenu le Sceptre quarante-deux ans, vn mois & quatre iours. Son corps gist à S. Denys. *Samoete* 1422.

*Des Ursins.* Il eut les tiltres & surnoms de BIEN-AIME & de BIEN-SERVY. Aussi fut-il pieux, doux & benin à son peuple; aymant & seruant Dieu auec ardente affection; Il fut d'ailleurs grand aumosnier, & si liberal qu'il y auoit mesme de l'excés en sa liberalité. B

Encore que souz son regne les affaires de France fussent extremement broüillées & desolées, si est-ce qu'il ne laissa d'enuoyer du secours aux Chrestiens contre les Infideles, mesmes en Hongrie, où le Turc faisoit de grands progrés. Il en enuoya aussi à Constantinople souz la conduite du genereux Mareschal Boucicaut, qui se porta fort valeureusement, fit de grands faits d'armes, & prit plusieurs villes sur les Sarrazins. *Hist. du Mareschal Boucicaut, 1. part. c. 33.*

CHARLES sousmit aussi à sa puissance & domination la ville & le territoire de Gennes. Ce qui se fit du consentement de ceux de ceste puissante ville, mesmement des Nobles. Par l'acte de prise de possession se voit, que le Duc de Genes Antoniot Adorne ayant en sa main le Sceptre, le mit en presence des anciens de la Seigneurie & du peuple, entre les mains des Ambassadeurs du Roy, & outre leur bailla les clefs des portes, & fut mis au dessus de la tour du Palais & autres lieux l'estendard des armes du Roy; Puis Adorne se retirant du siege Ducal, y fit seoir les Ambassadeurs François, lesquels en suite le nommerent pour estre Lieutenant du Roy & Gouuerneur de Genes. Ce qui se fit auec grande solemnité, l'an mil trois cens quatre-vingts seize. Depuis le Roy establit aussi pour Gouuerneur Valeran de Luxembourg Comte de S. Paul. Ceste cité demeura souz son obeissance par plusieurs années. Bref il prit en sa protection les Florentins, & fit des traictez d'alliance & confederation auec eux, comme aussi auec Venceslaus Roy des Romains & son frere Sigismond Roy de Hongrie depuis Empereur, Iaques Roy de Cypre & Armenie, & Ovin Prince de Galles. *Au Tresor de Fr. Layette, Genes t. 1. & 21. Iustiniano. Augustin aux Annal. de Genes.* 1396. *Au Tresor des tiltres de la Couronne de Fr.* C

CHARLES acquit & ioignit à son domaine plusieurs Seigneuries.

Sa sœur Catherine de France, Comtesse de Montpensier, luy vendit la ville & Chastellenie de Vaten, & les terres de Bussueil, de Villeneufue & autres en Berry, par contract de l'an mil trois cens quatre-vingts sept. *Au Tresor de France, Layette, Poitou t. 96. 99. & 110.* 1387.

La Seigneurie de S. Neomoye en Poictou luy fut transportée par Ieanne, Dame de Bauçay. Mais il transporta aussi depuis les mesmes lieux à Iean Duc de Berry son oncle.

Ce Roy acquit encore la terre & Seigneurie de Dampierre en Aunis, de Geoffroy Seigneur de Marueil & de Villebois, & de Raimond de Marueil en l'an mil quatre cens huict, & en l'année suiuante la terre & Chastellenie de Taillebourg en Xaintonge, & du Cluseau, de Iean Harpedane Seigneur de Belleuille. 1408.

Il transigea auec Isabel Royne de Majorque & Marquise de Monferrat vnique heritiere du Roy Iaques son frere, sur les pretensions qu'elle disoit auoir à la Seigneurie de Montpellier, controuersant la vente qui en auoit esté faite par Iaques. Et afin de la faire desister, le Roy luy transporta le chastel & Chastellenie de Gallargues, douze cens liures de rente, & luy *Au Tresor de Fr. Layette, Maguelonne & Montpellier 2. t. 42.* 1395.

*Ans de Iesvs Chr.* luy paya en outre cinq mil francs d'or, par traicté de l'an mil trois cens quatre-vingts quinze. FRANCE.

Il fit pareillement du tout cesser les pretensions de Charles II. Roy de Nauarre sur les Comtez de Champagne & de Brie. Car par ses lettres données à Paris, le dix-neufiesme de Iuin, mil quatre cens quatre, il luy ceda & transporta les Chastellenie de Beaufort en Champagne, les villes de Soleines, Nogent l'Artaut & Larsicourt, les Chastellenies de Nogent & Pons sur Seine, S. Florentin, Bray sur Seine & Colomiers en Brie, les villes de Lixi & Doolot, de Pons-sur-Ionne, de Chesay, de Voux, de Flagy de Lorez en bocage, les Chastellenies de Grez en Gastinois, de Nemoux & plusieurs autres, à fin de tenir le tout souz le tiltre de Duché & Pairrie de Nemoux, pour valoir douze mil liures de terre; & le Roy de Nauarre delaissa aussi au Roy les villes & Seigneuries d'Eureux, Auranches, Ponteau-de-mer, Pacy, Nonancour, Esy, Beaumont le Roger, Conches, Breteuil, Orbec & Carentan en Normandie & autres. Lequel Duché de Nemoux deuoit estre tenu en Pairrie à vne foy & hommage souz la Souueraineté & ressort du Roy, à semblables libertez & prerogatiues, que le Comté d'Eureux. *Au mesme lieu, Layette, Champagne 2. r. 45.* 1404.

1391. 1404. Par traictez des années, mil trois cens quatre-vingts vnze, & mil quatre cens quatre, Loüis de Poictiers Comte de Valentinois & Diois luy vendit, moyennant cent mil escus d'or, ses Comtez & terres situées tant en France, qu'en l'Empire, exceptez la Baronnie de Clerjeu, & les terres & chasteaux du Comté de Valentinois estants au Royaume de France, lesquels Charles de Poictiers son oncle deuoit auoir pour luy & les siens, afin de consentir à ce traicté. *Au Tresor de Fr. Layette, Valentinois 1 r. 11. & Layet. te Tours 1. r. 10.*

On auoit parlé de marier le Roy CHARLES VI. à Catherine fille de Iean Duc de Lancastre, qui estoit vne des plus belles Princesses de son temps, mais ceste alliance n'eut effect. Scipion du Pleix escrit, qu'on proposa son alliance auec la fille du Duc de Lorraine, aucuns la nomment Marie, & la disent auoir esté fille du Duc Raoul, tué à la bataille de Crecy. A quoy les temps resistent, par ce que la Princesse eust esté née plus de vingt & trois ans auant CHARLES. Ceux-là se sont encore mespris, qui l'ont creuë estre fille du Duc Charles de Lorraine. Car ce fut Isabel sa sœur, nommée Dame de Florines; & ceste-cy qu'on proposa de marier au Roy, estoit fille du Duc Iean, & fut depuis alliée à Enguerrãd de Coucy Comte de Soissons, qui estoit veuf d'Elizabeth d'Angleterre. *Hist. MS. de Charles VI.*

Tant y a que les oncles du Roy, considerans la volonté de Charles V. son pere auoir esté, qu'il prist femme en vne des illustres Maisons d'Alemagne, à fin que les alliances qu'il y auoit, en fussent plus fermes, cela fut cause, qu'on traicta son mariage auec ISABEL DE BAVIERE, fille d'Estienne Duc de Bauiere, Comte Palatin du Rhin & Seigneur d'Ingolstad & de Thadée de Milan sa femme: mariage qui fut celebré auec vne grande magnificence en la ville d'Amiens, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS CINQ. Frideric de Bauiere, proche parent de ceste Princesse, estant employé és guerres de France contre les Anglois, donna aussi occasion à ceste alliance. Par lettres de l'an mil trois cens quatre-vingts quatorze, le Roy luy donna pour doüaire, vingt cinq mil liures de rente annuelle en terre, sur les Seigneuries de Moret en Gastinois, Fontainebleau, Chasteaulandon, Dolot, Chefoy, Lixi, Pons-sur-Ionne, Flagy, Nemoux (non compris le chasteau tenu par le Duc de Bourbon) le reuenu du pont de Melun, S. Florentin en Champagne & Eruy, Pons & Nogent sur Seine, Meaux, Crecy en Brie & autres, auec les droits & patronages des Eglises & collatiõs des benefices, excepté *Christoph. Geuold. in Geneal. Boiar. Duc.* *Son mariage.* 1385. *Froiss ch. 161. & 164 v. 1. I. Iuuenal des Vrsins* *Auentin. l. 7.* 1394. *Au Tresor de France.*

FRANCE. le ressort & Souueraineté, en faisant hommage vne fois seulement à chacun de ses successeurs Roys de France. *Ans de Iesvs Chr.*

Par autres lettres du mois de Ianuier, mil trois cens quatre-vingts douze, la Royne ISABEL fut nommée par le Roy son mary, pour auoir la tutele de leurs enfans, auec ses oncles les Ducs de Berry, de Bourgongne & de Bourbon, & Loüis de Bauiere son frere. *Au mesme lieu, Layette, Regences & Maioritez des Roys.* 1392.

Depuis, par autres lettres données à Paris, l'an mil quatre cens trois, le Roy ordonna, que son decés estant arriué, son fils, soit qu'il fust mineur, seroit reputé & appellé Roy de France, & le Royaume gouuerné par luy & en son nom, & couronné le plustost que faire se pourroit, sans qu'aucun, souz pretexte de proximité de sang, peust entreprendre le bail, Regence, ou gouuernement du Royaume, cela dependant de luy; qui, comme autresfois, par ses lettres nomme la Royne son espouse & ses oncles susnommez auec le Duc d'Orleans, pour auoir la garde, nourriture & gouuernement de ses enfans. 1403.

Dauantage par Edict du mois de Decembre, mil quatre cens sept, le Roy ordonna; Que son fils aisné & ses successeurs Roys de France, seroient sacrez & couronnez incontinent apres le decés de leurs peres, & au cas qu'ils vinssent à la Couronne en minorité, qu'ils se gouuerneroient par l'aduis & conseil des Roynes leurs meres, s'ils en auoient, & par celuy des plus prochains du sang Royal, du Connestable, du Chancelier & du Conseil. *Au mesme Tresor de Fr.* 1407. B

Ceste Royne ISABEL estoit belle de corps; mais ambitieuse & cruelle mere, ayant eu tant de pouuoir sur les volontez & la foiblesse d'esprit du Roy son mary, qu'à l'instance du Duc de Bourgongne & de l'Anglois, elle le persuada d'exhereder le Dauphin Charles leur fils; mais en fin mesprisée de l'vn & de l'autre, elle mourut en l'hostel de Sainct Paul à Paris, le dernier iour de Septembre, MIL QVATRE CENS TRENTE-CINQ. Son corps fut porté sur la riuiere de Seine à S. Denys, où il fut enterré sans pompe funebre; On y void sa sepulture esleuée auec celle du Roy son mary. Les Anglois tesmoignerent beaucoup de malice & d'ingratitude, honorant si peu la memoire d'vne si grande Royne, laquelle auoit fait preferer à la Couronne de France leur Roy son gendre, à son propre fils Mais ce fut, peut estre, vn iugement de Dieu, qui permit que le corps d'vne mere si iniuste à son fils, & si malicieuse à l'endroit de la Maison de France, fust enterré sans l'honneur & sans les ceremonies deuës à personne de si eminente qualité. Loüis surnommé le Vieil & le Barbu, Duc de Bauiere, son frere, estant venu en France au seruice du Roy, retourna en son pays chargé de grandes richesses, apres la mort de la Royne sa sœur. *Hist. de Fr. Monstrelet v. 2.* 1435. C

CHARLES VI. portoit en Deuise le Cerf volant couronné d'or au col: pour ce qu'vn iour estant à la chasse prés Senlis, il trouua vn cerf, qui auoit au col vne chaisne de cuiure doré, en laquelle estoit escrit, *HOC CAESAR MIHI DONAVIT:* & depuis aux lieux, où on mettoit ses Armoiries (lesquelles le premier de nos Roys il reduisit à trois fleurs de Lis, estant auparauant sans nombre) estoient soustenuës de deux Cerfs. Et pour la feste des ioustes, ce mesme Roy auoit pour Deuise vn Soleil d'or resplendissant & iettant ses rayons; & vn Ciel d'or rayant. *Ses Deuises. I. Iuuenal des Vrsins. Froissart.*

Comme le regne de CHARLES VI. a esté long, aussi plusieurs Seigneurs furent esleuez aux grandes dignitez de la Couronne. Mais le bas aage du Roy, l'alteration de son esprit, & les factions des Maisons d'Orleans & de Bourgongne y apporterent de grandes mutations & changemens selon la passion de ceux qui gouuernoient les affaires.

*Ans de* IESVS CHR. 1389.

Au commencement du mesme regne, Oliuier de Cliſſon eut l'Eſpée *de Conneſtable*; mais les oncles du Roy le firent deſappointer pour mettre en ſa place Philippes d'Artois Comte d'Eu Prince du ſang. A ceſtuy-cy ſucceda Loüis de Sancerre, auparauant Mareſchal de France, puis Charles Sire d'Albret, qui fut auſſi depoſé à l'inſtance de Iean Duc de Bourgongne, lequel fit ſubſtituer en ſon lieu Valeran de Luxembourg Comte de S. Paul & de Ligny. Depuis le Sire d'Albret eſtant reſtably, il eut pour ſucceſſeur Bernard II. du nom Comte d'Armagnac; au lieu duquel la Royne Iſabel de Bauiere, qui ſe diſoit auoir l'adminiſtration du Royaume, nomma Conneſtable Charles Duc de Lorraine, lequel toutesfois ne ioüit de ceſte charge, pour n'auoir eſté legitimement inſtitué. En ſuite fut *Conneſtable* le Comte de Bouchan, fils d'Archambaud Comte d'Onglás; dit du Tillet; vn ancien Hiſtorien ſemble plus veritablement le faire fils du Duc d'Albanie, qui eſtoit Robert Stuart, Viceroy d'Eſcoſſe, pere de ce Iean Comte de Bouchan, qui mourut à la bataille de Verneuil, B & dit, qu'il fut creé *Conneſtable* par le Dauphin Charles, depuis Roy VII. du nom.

FRANCE. *Froiſſart v. 4. c. 5. 14.*

*Monſtrelet v. 1. c. 181.*

La dignité *de Chancelier* fut tenuë par Miles de Dormans Eueſque de Beauuais, neueu & fils de deux Chanceliers de ce meſme furnom, ſouz Charles V. duquel Eueſque les oncles du Roy ayant receu quelque meſcontentement, ils luy firent oſter les Seaux, & ordonner, qu'ils ſeroient mis dans les cofres de ſa Majeſté, attendant qu'elle euſt poureu à la charge, & que cependant on ſéelleroit du petit ſéel, baillé en garde à l'Eueſque de Laon (c'eſtoit Pierre Aiſcelin ou de Montaigu) comme auſſi à Arnaud de Corbie premier Preſident au Parlement, & à Philippes de Moulins Chanoine de Paris. Mais peu de iours apres, Pierre de Giac fut nommé *Chancelier* & en ſuite Pierre d'Orgemont, lequel pluſtoſt fut lors reſtably en la meſme charge, qu'il auoit long-temps exercée ſouz Charles V. Puis la tindrent ſucceſſiuement le meſme Arnaud de Corbie; qui fut auſſi deſappointé, & mis en ſon lieu Nicolas du Bois Eueſque de Baieux, qui eſtoit Preſident clerc en la Chambre des Comptes de Paris. Vne Declaration du Roy CHARLES VI. du ſeptieſme Ianuier, mil quatre

*Au Treſor de Fr. Layette, Bretagne, 1 63*

1400. cens porte, que cét Eueſque ſon Chancelier eſtoit lors fort aagé, ce qui fait croire, qu'Arnaud de Corbie fut reſtably; puis fut derechef deſappoin- C té auſſi pour ſon grand aage, & à luy ſubſtitué Euſtache de Laitre, pareillement Preſident Clerc en la Chambre des Comptes, l'vn des plus confidens de Iean Duc de Bourgongne; mais il ne tint la dignité qu'enuiron vn mois. Henry de Marle auſſi premier Preſident au meſme Parlement de Paris luy ſucceda, & apres ſa mort, de Laitre fut derechef remis & reſtitué par le Bourguignon; Il exerça peu de temps la charge, ayant peu auant eſté eſleu Eueſque de Beauuais, & par ſon decés Iean le Clerc Maiſtre des Requeſtes de l'Hoſtel du Roy, eut auſſi les Seaux durant les factions de Bourgongne & d'Angleterre.

Furent ordonnez pour *porter l'Oriflamme*, Pierre de Villiers Seigneur de l'Iſle Adam, Guy Seigneur de la Trimoüille, Guillaume des Bordes, Hutin Seigneur d'Aumont, puis Guillaume Martel Seigneur de Bacqueuille, lequel s'en eſtant excuſé à cauſe de ſa vieilleſſe, luy furent donnez pour coadiuteurs ſon fils aiſné, & Iean de Betas Seigneur de S. Cler, vaillant Cheualier.

La charge de *Mareſchal de France* fut cõferée à Iean le Maingre, dit Boucicaut, fils de celuy de meſme nom, qui l'auoit eſté ſouz le Roy Iean. Ceſtuy-cy fut auſſi Conneſtable de l'Empire de Conſtantinople, & Gouuerneur de Genes pour le Roy. Pierre de Montfort exerça auſſi la charge de

FRANCE. Mareschal de France, au lieu desquels le Maingre & de Montfort furent faits Mareschaux par les Bourguignons, Claude de Beauuoir Seigneur de Chastelus & Iean de Villiers Seigneur de l'Isle-Adã, qui fut aussi destitué, & en son lieu mis le Sire de Mont-beron. Mais quelque temps apres ce Seigneur de l'Isle Adam fut restably. On remarque encores entre les *Mareschaux de France*, Iean de Rieux (quelques Historiens le nomment Pierre) au lieu duquel on mit le Seigneur de Hely. Loüis de Loigny tint aussi ceste charge, & Gilbert Seigneur de la Fayette est pareillement qualifié *Mareschal* souz ce regne, par Iean Iuuenal des Vrsins: neantmoins du Tillet met sa promotion souz le Roy Charles VII.

Ans de IESVS CHR.

On pourueut de l'Office de *Grands Maistres des Arbalestiers*, Iean Seigneur de Hangest, & par sa deposition, le Seigneur de Rambures fut mis en son lieu. Iean de Bueil, Iean de Torsay, Seigneur de la Mothe Saincte Heraie en Poictou, & Iean Mallet Seigneur de Grauille, exercerent pareillement cét Office.

Les *Admiraux* furent, Pierre de Vienne, fils de Iean, aussi Admiral, puis Renaud de Trie, Pierre de Brabant, dit Cliner, destitué, & fut mis en son lieu Iaques de Chastillon Seigneur de Dampierre, qui ne succeda pas à Renaud de Trie, comme dit du Tillet. Mais il n'en ioüit paisiblement, estant poursuiuy en Parlement par de Brabant, lequel voulut estre restably. Sur leur contention le Roy ordonna, que l'vn ny l'autre n'auroit la charge; mais qu'elle seroit exercée par vn Lieutenant appellé Iean de Lesines; En suite fut pourueu de l'office d'*Admiral*, Robert de Braquemont, aussi deschargé par la faction de Bourgongne, laquelle y mit Iaques de Lens: encore que Ianet de Poix en eust eu le don du Roy, & par quelque temps eust prit qualité d'*Admiral*.

B

Monstrelet.

*Grands Maistres*, Iean le Mercier Seigneur de Nouiant, Iean de Montagu Seigneur de Marcoussy; Guichard Dauphin, lequel estant aussi *Grand Chambellan*, le Roy pourueut de la charge de *Grand Maistre*, en son lieu Loüis de Bourbon Comte de Vendosme, Prince du sang.

Fut *Grand Queux*, Iean de Dampierre Seigneur de Sainct Disier.

Est. Pasquier aux Recherches de Fr. l. 2. c. 5.

Furent *Grands Bouteillers ou Eschansons*, Enguerrand Seigneur de Coucy, Charles de Sauoisy, Iaques de Bourbon, Seigneur de Preaux, aussi Prince du sang, Guillaume de Melun Comte de Tancaruille, Pierre des Essars, Iean de Craon Seigneur de la Suse, Iean de Croi, qu'vn autheur moderne qualifie *Grand Maistre*, Charles d'Albret, Valeran de Luxembourg, Robert de Bar.

I. Scholier.

*Grands Panneters*, Guy de la Roche, Seigneur de la Roche-guyon, Antoine de Craon, Seigneur de Beauuerger, Iean Mallet, Seigneur de Grauille, deschargé par la faction de Bourgongne, & fut mis en son lieu Robert de Mailly; puis fut restitué le mesme Seigneur de Grauille, & par sa promotion à la charge de *Grand Maistre des Arbalestiers*, Renaud de Prie fut aussi *Grand Pannetier*.

C

Fut *Grand Chambrier*, Iean premier du nom, Duc de Bourbon, sur lequel Philippes de Bourgongne Comte de Neuers, puis Iean de Chalon Prince d'Orange, partisans du Duc de Bourgongne, impetrerent ceste charge de *Grand Chambrier*.

Du Tillet.

*Grands Chambellans*, les Comtes de Tancaruille, lesquels & leurs predecesseurs exercerent cét office de *Grand Chambellan* si long-temps, que vulgairement on disoit le Chambellan de Tancaruille, comme le Bouteiller de Senlis. Neantmoins Iean Iuuenal des Vrsins dit, que Iaques de Bourbon fut nommé grand Chambellan enuiron l'an 1397.

I. des Vrsins.

Furent *Grands Veneurs*, Guillaume de Gamaches, qui fut destitué, &

*Ans de Iesus Chr.* en son lieu pourueu Loüis d'Oguechin, puis Iean, Seigneur de Cohehem. FRANCE.

Outre les grandes Annales de France, Froissart & Monstrelet, qui ont escrit le regne de CHARLES VI. Iean Iuuenal des Vrsins Archeuesque de Rheims a fait le mesme: mais plus naïfuement & selon la verité des choses passées; Et comme Froissart & Monstrelet inclinent du costé des Bourguignons, ce digne Prelat, qui fut employé par les Roys en plusieurs affaires importantes, & eut des charges honorables, monstre au contraire ce qui fait pour la defense & iuste querele des Orleanois; d'autant plus digne de foy, qu'il a esté tesmoin oculaire de la plus-part de ce qu'il escrit. Cét autheur de n'agueres a esté mis en lumiere par le soin & la diligence de Theodore Godefroy Historiographe du Roy & Aduocat en la Cour de Parlement de Paris, personnage grandement versé en la cognoissance de l'Histoire, & de ce qui est des droits & prerogatiues de nos Roys & de leur Couronne. D'ailleurs Guy de Monceaux & Philippes de Villette Abbez de S. Denys en France, firent descrire, en B langue Latine, la vie de ce mesme Roy CHARLES VI. Elle se trouue manuscrite dans l'exquise Bibliotheque du Sieur de Thou.

## *ENFANS DV ROY CHARLES VI. & de la Royne* ISABEL DE BAVIERE *sa femme.*

*Sa naissance* 1386. *Sa mort* 1387.

20. CHARLES DE FRANCE Dauphin de VIENNOIS, nasquir dans le chasteau de Beauté au Bois de Vincennes, le vingt-cinquiesme iour de Septembre, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SIX; fut baptisé par Guillaume de l'Estrange, Archeuesque de Roüen; mais le ieune Prince deceda bien-tost apres, à sçauoir la vigile de la feste des Innocens ensuiuant. Il est obmis par du Tillet, encore que les autheurs du temps en facent mention. *Hist. MS. de Charles VI. I. Iu. des Vrsins.*

*Sa naissance* 1391. *Sa mort* 1400.

20. CHARLES DE FRANCE fut aussi Dauphin de VIENNOIS, nay le sixiesme iour de Feurier, MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS VNZE, fut le lendemain de sa naissance baptisé par Guillaume de Dormans Archeuesque de Sens, assisté de dix autres Prelats; Philippes le Hardy Duc de Bourgongne son grand oncle & Charles de Trie Comte de Dammartin le presenterent au baptesme. Blanche de France Duchesse d'Orleans fut marraine. Mais il mourut ethique à l'aage de neuf ans, en l'an MIL QVATRE CENS. C'est celuy, qu'aucuns disoient auoir esté empoisonné d'vne pomme par Valentine de Milan Duchesse d'Orleans. Son mariage auec Marguerite de Bourgongne, fille de Iean alors Comte de Neuers & depuis Duc de Bourgongne fut accordé. *Registre de la Cour de Parlement de Paris. I. Iu. des Vrs. Hist. MS. de Char. VI. Du Tillet.* C

20. LOVIS DE FRANCE fut, comme ses freres, Dauphin de VIENNOIS, & outre Duc de Guyenne; Il aura son Eloge apres celuy du Roy Charles VI. son pere.

20. IEAN DE FRANCE Duc de Touraine & de Berry, puis DAVPHIN apres le decés de ses trois freres; Il sera parlé de luy plus amplement cy apres, en suite de Loüis son aisné.

20. CHARLES VII. Roy de FRANCE continua la lignée.

FRANCE.

*Histoire MS. du Roy Charles VI.*

*An de Iesus Chr.*

*Sa naissance.* 1407.

20. PHILIPPES DE FRANCE estant né à Paris, le dixiesme de Nouembre, MIL QVATRE CENS SEPT, vigile de la feste de S Martin, mourut bien-tost apres sa naissance, & qu'il eut esté ondoyé par les domestiques de la Royne, qui luy imposerent le nom de PHILIPPES en le voyant moribond. Le lendemain son corps fut porté à S. Denys, & inhumé prés celuy de ses freres, dans la Chappelle du Roy Charles V. leur ayeul. Du Tiller ne fait mention de ce ieune Prince.

ANGLETERRE.

De gueulles à trois Leopards d'or. Party de FRANCE.

*A du Chesne en l'Hist. d'Angleterre.*

20. ISABEL DE FRANCE Royne D'ANGLETERRE, estoit fille aisnée, comme escriuent Froissart, & Monstrelet, & non pas cinquiesme, ainsi que dit du Tillet; Elle fut promise en mariage à Iean premier Duc d'Alençon; puis par le Traicté de Tours de l'an mil trois cens quatre-vingts douze, accordée à Iean VI. Duc de Bretagne: mais elle n'espousa ny l'vn ny l'autre. Car RICHARD II. Roy d'ANGLETERRE, fils du valeureux Prince de Galles Edoüard, & petit fils du Roy Edoüard III. ayant, apres la mort d'Anne de Luxembourg sa premiere femme, consideré, que les Grands de son Estat estoient mal contens de luy, & qu'il auoit besoin de s'appuyer & fortifier; comme aussi ayant esgard, que la guerre auoit duré trop longuement entre les François & Anglois, il desira voir les deux Royaumes en repos; ce qu'il creut ne pouuoir mieux faire, que par vne nouuelle alliance des deux maisons Royales. Et pour ce, pendant les tréues, il enuoya en France vne magnifique Ambassade, dont estoit chef le Comte de Rotland, afin de demander ceste Princesse en mariage, Ce qu'il fit contre l'aduis de ses oncles, & des principaux de son Conseil.

1392.

B

*Froissart.*

*Son mariage.* 1395.

La recherche estant agreable au Roy Charles VI. & à ses oncles, par traicté passé à Paris, le neufiesme de Mars, mil trois cens quatre-vingts quinze ISABEL DE FRANCE n'ayant encores attaint que l'an huictiesme de son aage, fut accordée auec constitution de dot de huict cens mil francs d'or, pour & au lieu de tous partages & appanages de pere & de mere, sauf & reserué à la Princesse le Duché de Bauiere, ou autre terre assise hors le Royaume de France, du costé & ligne de sa mere. Fut conuenu que les enfans, tant masles que filles, qui sortiroient du mariage, ne pourroient iamais demander aucun droit au Royaume de France, bien qu'aucun d'eux fust le plus proche. Le doüaire est stipulé de vingt mil Nobles d'Angleterre de reuenu par an, ce qu'ISABEL auroit, ayant attaint l'aage de douze ans. Le Pape Benoist XIII. qui tenoit son Siege dans Auignon, octroya Dispense du mariage; Et Boniface IX. en donna vne autre à Rome, poursuiuie par l'Anglois.

*Au Tresor de Fr. Layette, Angleterre sig. 1 9.10.11.*

C

Et le mesme iour & an du contract de mariage cy dessus, fut accordé vn Traicté de Tréues entre les deux Roys, pour vingt-neuf ans, à commencer du iour de S. Michel, mil trois cens quatre vingts quinze; pour vacquer auec plus de liberté à pacifier le Schisme qui estoit en l'Eglise.

Le Roy Charles VI. estimant que la perfection du mariage ne consistoit qu'en l'egalité & conformité du consentement, iugea, que deslors sa fille deuoit estre tenuë pour Royne d'Angleterre, & luy en fit prendre le nom & rendre les honneurs conuenables à ceste qualité, apres qu'elle eut esté espousée par Procureur. Depuis les

Ans de IESVS CHR.

nopces furent celebrées en grande magnificence à Paris, ausquelles assisterent plusieurs Princes, mesmes les Roys de France, de Sicile, de Nauarre, & autres Seigneurs qualifiez.

FRANCE. I. Iuuenal des Vrsins.

1396. La Princesse ayant esté deliurée par le Roy son pere, le vingt-huictiesme iour d'Octobre, l'an mil trois cens quatre-vingts seize, & pour cét effect luy & Richard s'estant entreueus entre Ardres & Guines, le iour de la Toussaincts ensuiuant, Richard espousa en personne ISABEL dans l'Eglise de S. Nicolas de Calais, puis il l'emmena en Angleterre. Les François & Anglois esperans que, comme vn autre Princesse de France Isabel, fille du Roy Philippes le Bel mariée à Edoüard II. auoit esté cause de tant de guerres & diuisions, ceste-cy au contraire de mesme nom & qualité, mariée à Richard II. apporteroit en fin vne heureuse paix entre les deux Couronnes & Maisons. Mais l'esperance fut encore vaine.

Froissart v. 4. c. 71 & 78. Annales de France & d'Angleterre.

B Thomas Duc de Glocestre, oncle du Roy Anglois, mal content de ce mariage & des tréues, rechercha tous moyens de démettre son neueu de la Couronne, proposant au Comte de la Marche son autre neueu, de le faire Roy. Mais Henry Comte d'Erby, qui par apres prit le tiltre de Duc de Lanclastre, estant plus diligent, & ayant aussi malheureusement conspiré contre Richard, non seulement il le fit mourir en prison; mais aussi se mit la Couronne sur la teste, & prit le nom de Henry IV. Pendant ce trouble, aduenu l'an

1399. mil trois cens quatre vingts dix-neuf, la Royne ISABEL fut tres-mal traitée, mesmes emprisonnée: Mais le Roy Charles VI. son pere ayant fait grande instance pour sa liberté, & qu'elle fust renuoyée en France, les Anglois en fin (qui la retenoient souz pretexte du payement, de ce qu'ils disoient rester de la rançon du Roy Iean) consentirent la deliurance; & ainsi fut conduite en France en

Au Tresor de Fr. Layette, Angleterre xvij.

1401. l'an mil quatre cens vn, par Iean de Montagu Euesque de Chartres, Iean de Poupincourt premier President en la Cour de Parlemẽt, & Iean de Hangest, sieur de Hugueuille, Ambassadeurs du Roy, sans que Richard eust consommé le mariage, à cause du bas aage auquel estoit encor ISABEL. Laquelle depuis estant aagée de douze à treze ans, espousa CHARLES Duc D'ORLEANS, & fut sa premiere femme, comme il sera veu plus particulierement au liure IX. de ceste Histoire.

C

ORLEANS. D'azur à trois fleurs de Lis d'or; au lambel d'argent de trois pieces. Party de FRANCE.

Sa naissance. 1388.

20. IEANNE DE FRANCE fut née dans la maison Royale de S. Oüen prés S. Denys en France, en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS-HVICT, & non pas l'an mil trois cens quatre-vingts dix, ainsi qu'aucuns escriuent; mais elle mourut peu de temps apres sa naissance, & fut inhumée dans l'Eglise de l'Abbaye de Maubuisson prés Pontoise.

Hist. Ms. de Charles VI.

Sa naissance. 1393.

20. MARIE DE FRANCE fut Prieure à Poissy. Lors de sa naissance, qui aduint en l'hostel de S. Paul à Paris, le vingt-quatriesme iour d'Aoust, MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS TREZE, la Royne Isabel de Bauiere sa mere fit vœu, que si elle viuoit, elle seroit Religieuse. De fait quatre ans apres, elle fut, en grande solemnité, conduite dans ce Monastere de Poissy, par le Roy & la Royne. Laquelle & le Duc d'Orleans, en l'an mil quatre cens cinq, estant

Ibidem.

1405. allez à Poissy, pour l'induire de sortir hors du Monastere, à fin de la

1407. marier à Edoüard fils du Duc de Bar; & depuis ayant esté accordée

FRANCE. *Au Tresor de Fr. Layette, Angleterre 13. I. I.*

à Henry IV. Roy d'Angleterre, elle ne voulut consentir ny à l'vn ny à l'autre mariage, demeurant ferme en la resolution qu'elle auoit prise, de passer toute sa vie en virginité, disant; Que puis qu'il auoit pleu au Roy & à la Royne ses pere & mere, de la mettre en l'estat de religion, & de l'y destiner dés sa naissance, elle n'en sortiroit. Tellement qu'elle passa le reste de ses iours dans ce Monastere, duquel elle fut Prieure, & mourut l'an MIL QVATRE CENS TRENTE HVICT, estant aagée de quarante-cinq ans. Son corps gist en l'Eglise du mesme lieu de Poissy.

*Ans de Iesus Chr.* *Sa mort* 1438.

Par lettres du mois de Decembre, mil quatre cens neuf. Loüis Duc de Guyenne & Dauphin de Viennois son frere luy donna l'hostel de Montagu & ce qui en depend, situé prés Poissy. Monstrelet escrit par erreur, que ceste Princesse estoit cinquiesme & non troisiesme fille du Roy Charles VI. 1409.

BRETAGNE. Semé d'hermines; Party de FRANCE.

20. IEANNE DE FRANCE, dite la Ieune, à la difference de sa sœur aisnée, de mesme nom, fut Duchesse de BRETAGNE; & d'elle sera plus amplement parlé souz le Duc IEAN VI. son mary, au vingtiesme Liure de ceste Histoire. B

BOVRGONGNE. Escartelé: le 1. & 4. de Bourgongne, qui est d'azur à 3 fleurs de Lis d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueulles; le second, bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueulles; qui sont les anciennes armes de Bourgongne; party de Lumbourg, qui est d'argent au Lyon de gueulles, armé, lampassé & couronné d'or, à la queuë fourchue & croisée en sautoir, & sur le tout de Flandres, qui est d'or au Lyon de sable, armé & lampassé de gueulles. Party de FRANCE.

20. MICHELLE DE FRANCE Duchesse de BOVRGONGNE, espousa en l'année mil quatre cens vnze, PHILIPPES surnommé le Bon, Duc de BOVRGONGNE, & fut sa premiere femme, comme il se verra plus particulierement au liure XII. auquel la seconde Branche des Ducs de Bourgongne est traictée. 1411.

ANGLETERRE. De gueulles à trois Leopards d'or. Party de FRANCE. *Hist. d'Angleterre.*

*Au Tresor des ch. de Fr. Layette Angleterre XV. I. 15.*

20. CATHERINE DE FRANCE Royne D'ANGLETERRE, nasquit le vingt-septiesme iour d'Octobre, l'an MIL QVATRE CENS, & fut accordée à Charles premier du nom Duc de Bourbon, qui ne l'espousa. Dés l'an mil quatre cens quatorze, elle fut aussi promise en mariage à HENRY V. Roy d'ANGLETERRE, fils aisné de Henry IV. puis suiuant le pernicieux traicté de Troyes, l'alliance fut concluë par les pratiques de Philippes Duc de Bourgongne; à la persuasion aussi de la Royne Isabel de Bauiere, mere de CATHERINE, qui estoit bandée contre son propre fils le Dauphin Charles, qu'on s'efforçoit de desheriter de la Couronne. Par le traicté fut conuenu; Que la Princesse seroit doüée de quarante mil escus, les deux vallans le Noble, selon la coustume d'Angleterre, & en auroit assiette en France, de vingt mil francs de rente sur les terres autresfois tenuës en doüaire par la Royne Blanche, vefue du Roy Philippes de Valois. Que le Roy Charles, tant qu'il viuroit, demeureroit Roy de France; Qu'apres son decés la Couronne & le Royaume de France demeureroient au Roy Henry & à ses heritiers à perpetuité; Qu'à cause de la maladie continuelle du Roy, le gouuernement du Royaume seroit entre les mains de Henry, auec le Conseil des Nobles; Qu'il remettroit en obeissance les villes & personnes rebelles, appellez les partisans du Dauphin ou d'Armagnac; Qu'apres la mort du Roy Charles, le Duché de Normandie & autres conquestes faites par Henry, seroient souz l'obeissance & Monarchie de la Couronne de France. Que les lettres seroient

*Sa naissance.* 1400. 1414. *Son 1. mariage.* 1420. C

*Ans de Iesvs Chr.* FRANCE.

seroient expediées souz le nom & séel du Roy Charles, reserué à Henry en aucuns cas mander de faire quelque chose par ses lettres, tant par le Roy Charles, que luy comme Regent; mais s'abstiendroit de prendre le nom de Roy de France, viuant le mesme Roy Charles. Qu'apres que Henry luy auroit succedé, les deux Couronnes de France & d'Angleterre demeureroient en vne mesme personne, tant en luy, qu'en ses hoirs, sans pouuoir estre tenuës par deux, en gardant à chacun des Royaumes ses droits, & ne se sousmettant l'vn à l'autre. Ce qui fut fait & arresté dans l'Eglise cathedrale de S. Pierre de Troyes, le vingt-vniesme iour de May, MIL QVATRE CENS VINGT. *I. des Vrsins.* 1420.

Bien-tost apres, & le deuxiesme Iuin de la mesme année, HENRY & CATHERINE furent espousez dans l'Eglise de Saincte Catherine de Troyes par Henry de Sauoisy Archeuesque de Sens; Ce qui se fit au grand desplaisir des bons François, portant auec impatience, que le Roy mal ordonné de son entendement, peruertissant tout ordre & droit de iustice, declarast heritier du Royaume son ancien ennemy, en priuant son propre fils, non seulement contre les loix fondamentales de l'Estat; mais aussi celles de la nature. Tant y a, que CATHERINE instrument fatal d'vne longue & fascheuse guerre ciuile, ayant esté conduite en Angleterre, elle y fut couronnée l'an MIL QVATRE CENS VINGT-VN, auec vne magnificence Royale. Mais ce mariage dura peu de temps. *B* *I. Iuuenal des Vrsins.* 1421.

HENRY son espoux deceda au Bois de Vincennes, le vingt-neufiesme iour d'Aoust, MIL QVATRE CENS VINGT-DEVX, ne laissant qu'vn fils de son mesme nom, qui lors n'auoit qu'vn an seulement. En la deuxiesme année de son aage, apres la mort du Roy Charles VI. son ayeul maternel, aucuns luy donnerent le tiltre imaginaire de Roy de France auec celuy d'Angleterre, & en cette qualité le premier de Decembre, mil quatre cens trente-vn, fut couronné par le Cardinal de Vincestre en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris. Ce fut cét Henry VI. que Charles VII. vray & legitime Roy de France chassa vertueusement de son Royaume; & Henry retourné en Angleterre fut despoüillé de son Estat par son Cousin Edoüard Comte de la Marche & Duc d'Yorc, qui le fit mourir en prison auec Edoüard son fils vnique, & vsurpa sa Couronne. Ainsi par la permission diuine celuy, qui vouloit vsurper la Couronne d'autruy, perdit la sienne propre. *Monstrelet. Du Tillet. Hist. d'Angleterre.* 1422. 1431. *C* 1461.

La Royne CATHERINE demeurée vefue se remaria secretement auec vn Seigneur Gallois, nommé OVVIN TIDER, lequel rapportoit l'ancienneté de son origine aux premiers Princes de Galles, mesmes à Cadoualladre Roy des vieux Bretons, si on veut croire aucuns Historiens Anglois. Quelques autheurs en parlent autrement. De ce deuxiesme mary la Princesse eut trois fils, à sçauoir Edmond Comte de Richemont, Gaspar Comte de Penbroch, puis Duc de Bethfort, & Edoüard qui fut d'Eglise. Edmond fut pere d'Henry VII. Roy d'Angleterre, qui eut deux fils & deux filles, à sçauoir Artus Prince de Galles, mort sans enfans du viuant du pere; Henry VIII. Roy d'Angleterre, pere d'Edoüard VI. aussi Roy d'Angleterre, & des Roynes Maries & Elisabeth, decedées sans lignée. *Son 2. mariage.* *Roys d'Angleterre & d'Escosse.*

Les filles de Henry VII. furent Marguerite & Marie. L'aisnée

SSf

FRANCE.

*Georg. Buchananus in Hist. Scot.*

*An de Iesus Chr.*

en premieres nopces espousa Iaques IV. du nom Roy d'Escosse, pere du Roy Iaques V. & cestuy-cy de la Royne Marie d'Escosse femme de François II. Roy de France, puis d'Henry Stuard Roy d'Escosse à cause d'elle, lequel estoit fils de Mathieu Stuard Comte de Lenox, & de Marguerire d'Onglas, & ceste-cy fille d'Archambaud d'Onglas, second mary de Marguerite d'Anglererre cy dessus, fille aisnée du Roy Henry VII.

Du mariage d'Henry Stuard & de Marie Royne d'Escosse sortit vn fils, qui fut Iaques Roy de la grande Bretagne & d'Irlande, lequel apres beaucoup de trauerses & de machinations, tant contre sa personne que son Estat, arriua en fin à ce point de grandeur, qu'il demeura paisible possesseur des Couronnes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande. D'Anne de Dannemare son espouse, il a eu deux fils & vne fille, Henry Prince de Galles, mort du viuant du pere, & Charles à present Roy de la Grande Bretagne & d'Irlande. La fille est Elisabeth d'Anglererre, femme de Friderie V. Comre Palatin du Rhin, Duc de Bauiere, Electeur de l'Empire, qui en a plusieurs enfans. B

Quant à Marie d'Angleterre, fille puisnée du Roy Henry VII. elle espousa premierement Loüis XII. Roy de France, puis Charles Brandon Duc de Suffolc.

La Royne d'Angleterre CATHERINE DE FRANCE, de laquelle procede ceste illustre posterité, mourut l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-HVICT, aagée de trente-huict ans, & gist à Vvestmunster auec son premier mary le Roy Henry V. Ovvin Tidier, qui fut le second, eut vne fin tragique. Car Humfroy Duc de Glocestre, frere du mesme Roy Henry V. & Regent d'Angleterre, le fit indignement mourir.

*Samort 1438.*

## *FILLE NATVRELLE DV ROY* CHARLES VI

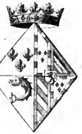
BELLEVILLE.

Gironné de vair & de gueulles de dix pieces; Party de FRANCE à la barre d'or.

Seigneurs de BELLEVILLE.

20. MARIE DE VALOIS Dame de Belleuille en Poictou (aucuns l'appellent Marguerite) fut fille, non pas do Roy Charles VII. comme remarque du Tillet, qoi s'est eo cela mespris, lorsqu'il dit, que Charles VII. (qu'il nomme soo pere) luy donna permissioo de porter le surnom de Valois, & les Armoities de France auec la bande. Car vne ancienne Histoire manuscrite porte, que Charles VI. fut pere de MARIE; Elle espousa IEAN troisiesme du nom, Seigneur de BELLEVILLE, lequel nom il prit, laissant celuy de Harpedene, que portoient ses pere & ayeul du mesme nom de Iean. Ce Seigneur de Belleuille Iean III. eut pour fils Loüis, qoi fut pere de Gilles, leqoel espousa Guillemette de Luxemboorg, & en eut Ieao IV. pere de Claude, qui eut pour fils Charles tous successiuement Seigneurs de Belleuille. Ce dernier estant Gouuerneur de Xaintonge, fut occis à la bataille de Courtras, portant les armes pour le seruice du Roy Henry III. & ne laissa point d'enfans. C





Davphiné. Viennois.

D'azur à trois fleurs de Lis d'or, qui est France.
Escartelé d'or, au Dauphin vif d'azur, qui est Davphiné.

Bovrgongne.

D'azur à 3. fleurs de Lis d'or, à la bordure cōponnée d'argent & de gueulles.
Escartelé de Bourgongne l'ancien, qui est bādé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles; & sur le tout d'or au lyon de sable, qui est Flandres.

# 20. LOVIS DE FRANCE

## *Duc de Guyenne, Dauphin de* Viennois *& Comte de Mortain.*

### Chapitre VI.

*Sa naissance.* 1396.

IL prit naissance dans l'hostel de S. Paul à Paris, le vingt & deuxiesme iour de Ianuier, mil trois cens qvatre-vingts seize. Fut solemnellement baptisé en l'Eglise de S. Paul, par Iean de Nantes Archeuesque de Vienne, & eut pour parrain Loüis de France Duc d'Orleans son oncle, & pour marraine la Damoiselle de Luxembourg.

Apres la mort des deux Princes Charles, ses freres aisnez, il deuint à son tour Dauphin de Viennois. Par lettres du quatorziesme iour de Ianuier, mil quatre cens, le Roy Charles VI. son pere luy donna le Duché de Guyenne, pour le tenir en Pairrie durant la vie du mesme Roy. Mais LOVIS n'entra en possession d'iceluy que neuf ans apres. Les Anglois prirent pour attentat, le don fait de ce Duché au Dauphin, depuis la Tréue concluë auec le Roy Richard II. combien qu'au temps de ceste Tréue le Roy Charles VI. tint beaucoup plus en Guyenne, que ne faisoit le mesme Roy Richard son gendre.

1400. *Hist. d'Angleterre.*

Par autres lettres, du mois de Mars, mil quatre cens douze, le Roy donna encores à LOVIS le Comté de Mortain, qui luy appartenoit, & luy auoit esté donné apres le decés de Pierre de Nauarre, à la reserue du doüaire de Catherine d'Alençon, vefue de Pierre, en traictant le mariage de laquelle auec Loüis Duc de Bauiere, le Dauphin luy donna ce Comté.

*Au Tresor de France.*

1404. L'an mil qvatre cens qvatre, le trentiesme d'Auril, ou selon vne ancienne Chronique l'an suiuant, le mariage de ce Dauphin LOVIS fut celebré & consommé auec MARGVERITE DE BOVRGONGNE, & non Catherine, comme l'appelle de Serres, fille de Iean lors Comte de Neuers, & peu apres Duc de Bourgongne, & de Marguerite de Bauiere sa femme, laquelle Princesse auoit auparauant

1412.

FRANCE. esté promise au Dauphin Charles second, son frere aisné. Le contract du mariage fut passé l'an mil quatre cens trois, & par iceluy le Comte de Neuers & sa femme donnerent à leur fille les chasteaux & Isles de Villemor & Chaourse en Champagne, vallans trois mil liures de rente, & outre la somme de vingt mil francs. Le sixiesme de Septembre ensuiuant la consommation du mariage, LOVIS alla en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, vestu en habit royal, accompagné du Roy de Nauarre & des Ducs de Berry, de Bourgongne & de Bourbon, & autres Princes & Barons. Peu apres la Royne sa mere & Loüis Duc d'Orleans son oncle voulans le tirer à eux & l'emmener de Paris, le Duc de Bourgongne en ayant eu aduis l'empescha, suiuit le ieune Prince, & le ramena dans la ville auec grande ioye du peuple; dont la Royne fit sa plainte.

*An Tresor de Fr. Layette, Mariage des Roys.* — *Du Tillet.* — *Chron. MS. de Charles VI.* — *Ans de IESVS CHR.* 1403. — 1406.

Cependant le vint-huictiesme de Ianuier, mil quatre cens neuf, d'autant que LOVIS, qui dés son enfance auoit eu le nom & tiltre de Dauphin, estoit entré au quatorziesme an de son aage, le Roy son pere luy bailla la pleine administration du Dauphiné pour en ioüir comme vray Seigneur & proprietaire. — 1409. — B

En ce mesme an, le Roy par lettres du mois de Decembre declara, que luy & la Royne sa femme estans occupez ailleurs, ne pouuoient vacquer aux affaires du Royaume, & partant voulut sa Majesté, que ce sien fils LOVIS Dauphin estant aux ans de puberté, presidast au Conseil, & fist tout ainsi que s'ils y estoient, appellez auec luy ses cousins & oncles les Roys de Sicile & de Nauarre, les Ducs de Berry, de Bourgongne, de Bourbon & de Bauiere, & le Chancelier, ou l'vn d'eux, qui seroient lors presens: à la charge, qu'il ne pourroit aliener aucune chose du domaine.

*Au Tresor de Fr. Layette.*

Trois ans apres LOVIS se trouua en l'armée Royale, qui assiegea Bourges: Mais recognoissant l'ambition du Duc Iean de Bourgongne son beau pere, & que par le moyen de telles diuisions, la France se ruinoit, il commença d'induire le Roy son pere à la paix, qui fut concluë en la mesme ville de Bourges: & lors le Prince LOVIS se reconcilia auec ses Cousins d'Orleans, estant fasché d'auoir esté si long-temps mal auec eux. Ceste paix en effect fut celle faicte à Chartres. Or le Dauphin ne pouuant supporter, que le Duc de Bourgongne empietast toute l'authorité & le credit en la ville de Paris, il entra contre luy en grande ialousie (bien qu'il fust son beau pere) & par l'entremise de Louis Duc de Bauiere, son oncle maternel, ennemy du Bourguignon, prit le nom & tiltre de Regent, pendant l'imbecilité d'esprit du Roy son pere. Surquoy le Duc ayant souz-main suscité la populace de Paris, conduite par Caboche, escorcheur de veaux, ils vindrent en grandes troupes armez au logis de ce Dauphin, pour se saisir d'aucuns suspects au Bourguignon; Auec lequel toutesfois LOVIS entra encores en intelligence (tant il estoit inconstant & variable) & incontinent apres regaigné par les Orleanois, il se rendit dans Paris & y asseura les cœurs du peuple, & les murailles de la ville contre le Duc de Bourgongne, lors qu'apres la perte de la bataille d'Azincourt, il y venoit à main armée, pour y continuer ses menées; à l'entrée duquel il s'opposa: En suite dequoy il accompagna le Roy son pere au siege de Compiegne: & bref contraignit le Bourguignon à demander la paix.

*Iuuenal des Vrsins.* — *Monstrelet.* — *Monstrelet.* — 1412. — C — 1415.

Peu de iours apres & le dix-huictiesme iour de Decembre, MIL QVATRE CENS QVINZE, ce Dauphin LOVIS mourut en la ville de Paris, estant aagé de dix-neuf ans; & fut inhumé dans le chœur de l'Eglise de Nostre Dame de Paris, deuant le grand autel à main dextre. Peu regretté du peuple & moins de son beau-pere; aussi estoit-il de peu de valeur,

*I. Iu. des Vrsins.* — *Monstrelet.* — *Samedi* 1415.

*Ans de Iesvs Chr.* 1409. — **France.**

& ne vouloit croire conseil, ny pour le bien de l'Estat, apprendre des autres ce qu'il ignoroit. Neantmoins ce Prince est loüable de l'ordonnance rigoureuse qu'il fit l'an mil quatre cens neuf, contre tous ceux de ses domestiques qui blasphemeroient le Sainct nom de Dieu. On remarque aussi de luy, qu'il contraignit Amé Comte de Sauoye à faire l'hommage, qu'il estoit tenu à cause des eschanges faits l'an mil trois cens cinquante quatre, entre ce Comte & Charles, depuis Roy cinquiesme du nom, ayeul de LOVIS, de plusieurs villes & Seigneuries, qu'ils auoient enclauées les vnes auec les autres, lequel hommage n'auoit point encores esté rendu; Et pource il fit mettre en arrest le Comte à Paris, où il estoit pour quelques siens affaires; comme recite Thomassin; Qui adiouste, que ce Prince contraignit aussi le Dauphin d'Auuergne à laisser les Armes qu'il portoit du Dauphin vif; ayant les oreilles rouges, & luy fit prendre le Dauphin mort auec les aureilles blanches, suiuant les conuentions faites entre les Dauphins leurs predecesseurs.

*Au Tresor des tiltres de la Couronne de France.*

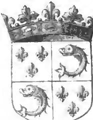
*Es memoires des Dauphins de Viennois.*

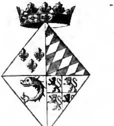
B MARGVERITE de Bourgongne vefue de LOVIS, de laquelle il n'eut lignée, espousa en secondes Artus de Bretagne, Comte de Richemont, puis Duc de Bretagne, Connestable de France. Elle eut son doüaire assigné l'an mil quatre cens vingt-quatre, par le Roy Charles VII. sur le Comté de Gien, & sur les villes de Fontenay le Comte en Poictou, de Dun le Roy en Berry, & de Montargis.

1424.

*Hist. d'Artus de Bretagne C. de Richemont.*

DAVPHINE'. VIENNOIS.
D'azur à trois fleurs de Lis d'or, qui est FRANCE.
Escartelé d'or au Dauphin vif d'azur, qui est Dauphiné, ou VIENNOIS.





BAVIERE. HAINAVT.
Lozégé d'argent & d'azur de 21. pieces, mises en bande.
Escartelé de HAINAVT, qui est aussi escartelé, le 1. & 4. d'or au lyon de sables le 2. & 3. d'or au lyon de gueulles.

# 20. IEAN DE FRANCE
## *Dauphin* DE VIENNOIS, *Duc de Touraine & de Berry, & Comte de Poictou.*

### CHAPITRE VII.

CE Prince estoit quatriesme fils du Roy Charles VI. & de la Royne Isabel de Bauiere sa femme. Par lettres du vingt-quatriesme iour de May, mil quatre cens quatorze, le Roy son pere luy deliura le Duché de Touraine en Pairrie, pour son appanage; Et moyennant ce, il fut deschargé de six mil liures de rente, que le mesme Prince IEAN son fils prenoit sur la recepte de Noyon. 1414.

*Au Tresor de France.*

Il estoit au pays de Hainaut, lors que son frere aisné le Dauphin Loüis deceda. Aussi tost apres le Roy son pere l'ayant mandé, il se rendit à Paris, d'où il fut enuoyé en Picardie au deuant de l'Empereur Sigismond, qui retournant d'Angleterre s'acheminoit en France, pour moyenner la paix entre les François & Anglois. C

*Du Tillet.*

Ce Dauphin fut accordé à l'vne des filles de Iean Duc de Bourgongne, sœur de Marguerite, femme de son frere; mais il ne l'espousa; ains estant encore fort ieune fut promis en l'an MIL QVATRE CENS QVATRE, auec IACQVELINE DE BAVIERE, fille & heritiere de Guillaume de Bauiere, Comte de Hainaut, Hollande, Zelande & Frize, & de Marguerite de Bourgongne sa femme. Le traicté du mariage fut passé le trentiesme iour de Iuin, mil quatre cens six. Le Roy promit à son fils pour son appanage les Duché de Berry & Comté de Poictou, apres le trespas de Iean Duc de Berry son oncle, s'il n'auoit enfans masles legitimes; & aussi le Comté de Ponthieu: lequel toutesfois sa Majesté pourroit retirer en baillant recompense en Touraine, duquel Comté Iacqueline fut doüée. Outre ce, le Roy donna à son fils les Seigneuries de Creuecœur, Mortagne les Tournay, & Alluez, dont il luy fit l'hommage. Et de la part des Comte & Comtesse de Hainaut fut accordé; Que s'ils n'auoient

*SA mariage.* 1404.

*Au Tresor de Fr. Layette, Hainaut t. 29.* 1406.

*Ans de Iesus Chr.* — FRANCE.

masles legitimes, ceste Princesse leur fille succederoit à leurs Comtez sus-mentionnez, & s'ils en auoient, elle auroit sur les mesmes Comtez la somme de deux cens cinquante mil couronnes d'or : & aduenant que le Duc de Touraine & sa femme n'auroient que filles ; tellement que par la coustume de France ; elles ne pourroient succeder au Duché & Comtez sus-mentionnez, le Roy leur feroit prouision telle qu'il appartiendroit à filles de fils de Roy : mais il n'y eut point d'enfans de ce mariage ; & mourut le Dauphin à Compiegne (non sans soupçon de poison) enuiron le temps de Caresme ; aucuns remarquent, que ce fut au mois d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS DIX-SEPT. Il gist en l'Eglise de S. Corneille de Compiegne. Guillaume de Bauiere, beau-pere du ieune Prince, conceut vn tel desplaisir de sa mort prematurée, esperant, peut-estre, luy voir vn iour le Sceptre de France en la main, que luy mesme bien-tost apres deceda aussi. Sa fille eut trois autres maris, à sçauoir Iean de Bourgongne Duc de Brabant, Humfroy d'Angleterre Duc de Gloecestre, frere de Henry V. Roy d'Angleterre, & François de Borselle Comte d'Ostreuant. En fin elle mourut en l'an mil quatre cens trente-six, & fut inhumée à la Haye en Hollande prés de son ayeul paternel Albert Duc de Bauiere, qui estoit fils de l'Empereur Louis de Bauiere.

*Des Vrsins. Monstrelet. P. Æmile.*

*Sa mort 1417.*

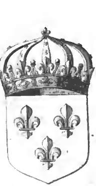
*1436.*

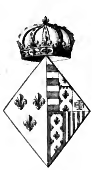
B

Peu de temps apres que ce Dauphin fut expiré, le Duc Iean de Bourgongne se plaignit de sa mort & de celle de Loüis son frere aisné, disant, que les partisans de la Maison d'Orleans les auoient fait mourir ; à fin que Charles leur frere (qui depuis fut Roy VII. du nom) succedast, duquel il ne se pouuoit fier, pour auoir esté nourry en la faction des Orleanois, par Bernard Comte d'Armagnac Connestable de France, & par Taneguy du Chastel Preuost de Paris ; Au moyen dequoy ce Duc fit souslcuer le peuple en diuers endroits du Royaume, particulierement à Roüen, & abusant de l'esprit alteré & de la facilité du Roy, tint la main au Roy d'Angleterre pour vsurper la Couronne de France, au preiudice du mesme Charles VII. legitime heritier ; Qui neantmoins, par l'assistance diuine, non seulement se maintint en son droit malgré leurs efforts ; & du fils de ce Duc Iean : mais encore chassa courageusement de son Estat cét estranger ; comme la suite de l'histoire fera voir.

FRANCE.
D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

ANIOV. SICILE.
Vn Escu tiercé en pal & contre-pal mi-party ; Le premier du chef à fasses d'argent & de gueulles de huict pieces, pour Hongrie.
Party d'azur semé de fleurs de Lis d'or, a vn lambeau de trois pieces de gueulles, pour Sicile.
Tiercé d'argent, à vne Croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de mesme, pour Hiervsalem.
Soustenu au premier de la pointe de l'Escu, d'azur, semé de fleurs de Lis d'or, a la bordure de gueulles, pour Aniov.
Party d'or, à quatre pals de gueulles, pour Arragon.





## 20. CHARLES VII.

### *Roy* DE FRANCE, *surnommé* LE VICTORIEVX.

#### CHAPITRE VIII.

LES grandes calamitez, dont le Roy CHARLES VII. fut oppressé en sa ieunesse, faisoient iuger à plusieurs par l'apparence humaine, qu'il ne pouuoit euiter vne ruine entiere. Pour ce que ses pere & mere, le Roy Charles VI. & la Royne Isabel de Bauiere l'auoient comme abandonné & declaré indigne de la Couronne, contre la Pieté naturelle & les Loix fondamentales de l'Estat, à la succession duquel ils auoient appellé vn Prince estranger, & fait authoriser ceste iniuste & imaginaire exheredation, par vne forme d'Arrest de mesme trempe. Ainsi apres leur mort il se veit iniquement despoüillé de la ville capitale & de la meilleure part du Royaume François. Mais d'autre costé on ne consideroit pas, que Dieu, protecteur des puissances legitimes, par les hauts secrets de sa prouidence eternelle, vouloit monstrer en la personne de ce grand Roy, que souuent il se plaist à renuerser les desseins & resolutions des hommes, affermir ce qui chancelle, arrester ce qui est au bord du precipice, deprimer les choses hautes & d'exalter les abbaissées. Car apres auoir permis, que CHARLES eust souffert tant d'indignitez & de dures persecutions, il luy donna la force & le courage de les surmonter auec vne constance admirable, mesmes il l'aduantagea de ce bon-heur sur quinze Roys ses deuanciers, qui en l'espace de trois cens cinquante ans auoient esté trauaillez par les Anglois, d'exterminer en fin & de chasser de son Royaume ces anciens & puissans ennemis, demeurant VICTORIEVX & triomphant d'eux, auec autant de gloire que de bon-heur. Mais, comme il n'y a rien d'asseuré és choses de ce Monde, la fin de la guerre estrangerre, fut le commencement d'vne diuision & d'vn trouble domestique, lequel en fin le porta au tombeau.

1422.

C

*Ans de* IESVS CHR. — *Sa naiſſance.* — 1402.

FRANCE. — *I. des Vrſins.* — *Hiſtoire de Charles VII. eſcrite par Berry, premier Heraut du Roy.*

CHARLES prit naiſſance à Paris le vingt-vnieſme iour de Ianuier (autres diſent de Feurier) l'an MIL QVATRE CENS DEVX. Charles Sire d'Albret, depuis Conneſtable de France, fut tant honoré par le Roy Charles VI. duquel il eſtoit couſin germain, que d'eſtre choiſy pour parrain de ceſtuy-cy ſon fils, Lequel eſtant en ſon ordre deuenu Dauphin par le decés de quatre Princes, qui eſtoient ſes freres aiſnez, & luy de leur viuant eſtant qualifié Comte de Ponthieu, le meſme Roy ſon pere, par lettres du mois de Iuin, mil quatre cens dix-ſept, luy donna pouuoir de preſider pour & au nom de luy en ſon abſence ou empeſchement en ſes Conſeils, & y conclure ce qu'il verroit eſtre bon & vtile pour le Royaume, ſans qu'il peuſt aliener aucune choſe du Domaine.

1417. — *Hiſt MS du Roy Charles VI.* — *Au Treſor de France.*

Auſſi-toſt qu'il fut paruenu en aage de diſcretion, il fit paroiſtre auoir eſté nourry au reſſentiment de l'iniure, que la Maiſon de Bourgongne auoit faite à celle d'Orleans. Cela fut cauſe, que tous les Princes & Seigneurs, qui ſuiuoient le party Orleanois, ſe ioignirent à luy. Mais ſon B plus grand tourment eſtoit la haine dénaturée que luy portoit la Royne ſa mere, laquelle, durant le trouble d'eſprit du Roy ſon mary, ſe declara contre luy Regente du Royaume, eſtant maintenuë en ceſte qualité par Iean Duc de Bourgongne. Depuis ce Prince ayant perdu la vie à Montreau-faut-Ionne, le Duc Philippes ſon fils & ſucceſſeur, excita de grands troubles, à fin de venger ſa mort; & par ſon entremiſe la Royne deſpoüillant toute affection maternelle, pour ſe bander contre ſon propre ſang, fit la guerre au Dauphin ſon fils & la paix auec Henry V. Roy d'Angleterre, alors ennemy capital de la Maiſon de France, luy donna en mariage ſa derniere fille Catherine, & moyenna que Charles VI. le fiſt Regent en France, & de plus ſon heritier: comme nous auons plus particulierement remarqué. On paſſe plus auant; Car la Cour de Parlement eſt contrainte de declarer CHARLES indigne de la Couronne; prenant pour pretexte l'occaſion de la mort du Duc de Bourgongne, à laquelle il auoit aſſiſté; & dont neantmoins il s'excuſa vers le Roy & la Royne ſa mere, qui la condamnoient.

1419. — 1420. — *Monſtrelet.* — *P. Mathieu.*

Il pouuoit iuſtement appeller de telles violentes declarations à la pointe de ſon eſpée & au bon ſens du Roy ſon pere, qui s'affoibliſſoit tous les iours, voyant qu'il eſtoit ſouz la puiſſance de ſes ennemis mortels. Mais il ayma mieux en appeller à Dieu iuge tres-equitable. Auſſi monſtra-il des aſſeurez teſmoignages de ſa iuſtice & de ſa protection, pour conſeruer à ce Prince l'heritage de ſes peres à luy legitimement acquis par le droit du ſang, qui ne ſe pouuoit oſter.

*I. Chartier.*

Car le Roy d'Angleterre eſtant mort, & peu de iours apres luy Charles VI. Henry pareillement VI. du nom, fils de l'Anglois, entreprit d'vſurper le Sceptre, & de ſe faire couronner Roy de France; Et luy, qui eſtoit eſtranger, abſent, vſurpateur, & encore enfant, & poſſedoit la plus-part du Royaume de France (ſouz la Regence du Duc Bethfort ſon oncle) ſe diſant Roy des deux Royaumes, il fut en fin ſi malheureux, par vn iuſte iugement de Dieu, que de mourir en Angleterre priſonnier, ſans amis & ſans Couronne, perdant miſerablement la ſienne propre par la rebellion de ſes ſuiets.

1422. D'autre coſté CHARLES VII. ſe fit declarer & recognoiſtre naturel & legitime Roy de France, eſtant lors en la vingtieſme année de ſon aage. Ainſi en meſme temps on veid deux Roys en ce Royaume, deux partis, deux armées; & l'Anglois, ayant en ſa puiſſance la ville de Paris & la Cour de Parlement, eſtimoit, que toute l'authorité du ſouuerain commandement eſtoit en effect de ſon coſté; que CHARLES au contrai-

FRANCE. re n'en auoit que l'ombre & l'image. Aussi par moquerie ses ennemis l'appelloient Roy de Bourges, ville qu'auec peu d'autres il possedoit, dans laquelle il establit sa Chambre des Comptes, & sa Cour de Parlement dans celle de Poictiers, ou aucuns escriuent, qu'il prit aussi sa Couronne sans grande ceremonie, bien-tost apres qu'il sceut la nouuelle de la mort de son pere, qui fut à Espally, chasteau situé en Auuergne.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Monstrelet.*

Il se met donc en campagne, foible de toutes choses, de gens, d'amis & du principal nerf de la guerre, qui est l'argent : mais puissant de droit & de courage, pour maintenir la qualité de sa naissance, que l'enuie de la Fortune & la coniuration de ses ennemis ne luy pouuoient rauir.

*Berry Heraut. Monstrelet.*

La France estoit lors miserablement agitée de toutes parts, & le commencement de ce regne fut rendu funeste par la perte de trois batailles, que les Anglois gaignerent à Creuant, à Vernueil & à Rouuroy. Mais Dieu qui a tousiours veillé d'vn soin tres-particulier pour la conseruation de ceste Monarchie, la regarda de son œil de pitié. Car non seulement il enuoya au Roy plusieurs valeureux Capitaines & chefs de guerre, entre autres Artus Comte de Richemont, puis Duc de Bretagne & Connestable de France, Iean Comte de Dunois & de Longueuille Bastard d'Orleans, Lieutenant general en ses Armées, Poton de Saintraille, Estienne de Vignoles, dit la Hire, du Chastel & Baudricourt, mais encores monstra des effects miraculeux de sa toute puissance, donnant secours d'où moins on l'attendoit ; lors qu'au desespoir des affaires de CHARLES, reduites à vne miserable condition, apres tant de desastres & de calamitez, il suscita des frontieres de ce Royaume Ieanne d'Arc ieune fille, bergere, depuis vulgairement appellée *la Pucelle d'Orleans*, & à laquelle le nom du Lis fut aussi donné. Elle disoit auoir eu des visions celestes & estre enuoyée de Dieu pour mettre sus les affaires du Roy ; qu'elle vint trouuer à Chinon en Touraine. Il la receut & l'authorisa de porter les armes pour son seruice, à quoy elle s'employa auec tant de fauorable succés, qu'ayant vn cœur masle sous la figure d'vne femme, elle contraignit les Anglois de leuer le siege d'Orleans (où elle estoit entrée malgré eux) les défit en plusieurs rencontres, & mit à chef de merueilleux exploits d'armes. Puis ayant rangé au deuoir de l'obeissance les villes de Troyes & de Chaalons, elle conduisit heureusement le Roy iusques en celle de Rheims, où il fut sacré & couronné le dix-septiesme de Iuillet, MIL QVATRE CENS VINGT-NEVF, par Renaud de Chartres Archeuesque du lieu, son fidele Chancelier.

*1424.* *B* *Idem. I. Chartier. Berry heraut. P. Æmile. P. Masson. Du Tillet. Vignier. Hist. du siege d'Orleans.* *1429.* *Et ensuite ment.* *1429.*

*G. Papa Quæst. 84. Lud. Sammarthanus in Epigrammat. Monstrelet. Chartier. Annales de France. S. Du Pleix. Valeran Varen. Vignier. I. Gerson. H. de Gorkem.*

Il sembla que Dieu voulust miraculeusement restablir les affaires par ceste Pucelle, au grand estonnement & à la honte de l'Anglois, qui veit la Loy Salique, par la disposition de laquelle les filles sont excluses de la Couronne, valeureusement soustenuë & defenduë mesme par le courage viril & la vertu heroïque d'vne fille. Laquelle s'exposant à tous perils, fut prise à vne sortie deuant Compiegne par les Anglois, qui contre les loix de la guerre & la charité Chrestienne la firent inhumainement mourir en public. N'ayant peu toutesfois par leurs calomnies, ny par les rigueurs d'vn cruel supplice esbranler la constance de ceste fille enuoyée du Ciel pour l'assistance du Roy, la deliurance d'Orleans, le salut de la France, la confusion de l'Anglois, la destruction de sa tyrannie, bref pour le restablissement de la Monarchie Tres-Chrestienne, & auec l'admiration de toute l'Europe, seruir de Capitaine aux plus grands Capitaines de France és entreprises les plus hardies & perilleuses. Aussi son cœur inuincible ne peut-il estre deuoré par les flammes ; & l'innocence de sa vie pure a esté mesme defenduë par quelques fameux Theologiens du temps és Apologies composées pour elle.

*G* *1430.*

*Ans de Iesvs Chr.* — FRANCE.

Cependant les Anglois, cuidans remettre leurs affaires au dessus, & les voyant de iour en iour aller en mauuais train, s'aduiserent de faire venir en France leur ieune Roy Henry, aagé lors d'enuiton dix ans, esperans, qu'il rameneroit leur bon heur auec luy. Et par ce le firent couronner à Paris: ce qui neantmoins fut de peu d'effect. Car de là en auant la leuée de siege d'Orleans, l'Estat François prit vne autre face, & la prosperité des ennemis du Roy fut changée en plusieurs autres sinistres accidens qui leur aduindrent. Ils perdirent les villes de Chartres, Dieppe, Harfleur, de Ham & autres, furent deffaits en plusieurs rencontres & batailles; ils leuerent les sieges de Lagny & de Louuiers. (*1431.* *1432.* *1433.* — *Monstrelet. P. Virgile.*)

Mais vn des grands aduantages du Roy CHARLES fut, lors qu'Isabel de Portugal Duchesse de Bourgongne trauailla si heureusement à moyenner la paix & la reconciliation entre luy & Philippes Duc de Bourgongne, qu'elle fut en fin conclue en l'an mil quatre cens trente-cinq par le Traicté d'Arras. Et bien qu'aucuns ayent blasmé CHARLES des grands aduantages qu'il fit par ce traicté de paix au Duc son suiet, pour acheter le repos; si est-ce qu'il peut estre excusé, en ce que parmy tant d'extremitez, & au milieu d'vn si grand orage, à l'exemple de son ayeul Charles V. il imita la dexterité du pilote, qui sçait prudemment & à temps caler les voiles, & obeïr à la tempeste, pour surgir au port de salut. Et ainsi il creut beaucoup faire, comme l'euenement le monstra depuis, de desunir Philippes d'auec l'Anglois, denué du plus grand soustien qu'il eust en France. Par cét accord entre autres points, le Roy transporta au Bourguignon les villes d'Amiens, Corbie, Abbeuille, S. Quentin & autres sur la riuiere de Somme en gage pour quatre cens mil escus. En suite dequoy le Roy fit protester de son innocence, touchant le meurtre du feu Duc de Bourgongne: & ne cria point mercy au Duc fils d'iceluy (puis qu'il desaduoüoit le meurtre) cõme ont supposé quelques Annalistes Flamens, ennemis des François. Le Bourguignon ayant donc renoncé à l'alliance d'Angleterre, la paix fut suiuie de grandes benedictions pour les François, & au contraire de plusieurs ruines & infortunes pour les Anglois. (*1435.* B — *Berry Heraut. Monstrelet. Du Tillet. Monstrelet. Meier.*)

*1436.* Le premier fruict de cét accord se remarqua en la reduction de Paris, apres qu'elle eut secoüé le ioug de la domination estrangere, & qu'elle eut esté vsurpée par l'espace de dix-huict ans. Le Roy y fit son entrée en armes au retour de Languedoc, Lyonnois & Auuergne, & y fut receu comme victorieux de ses ennemis par sa Valeur, & de soy-mesme par sa Clemence. Il y remit l'honneur de la Iustice & des lettres, & pardonna & oublia tant d'offenses, dont ce peuple rebelle l'auoit si souuent offensé. (*1437.* C — *Annales de France. I. Chartier. Monstrelet.*)

Mais ce bon-heur, la suite des autres victoires, & le contentement qu'on esperoit de la paix entiere, qui se traitoit auec l'Anglois, furent aucunement troublez par les pernicieux conseils donnez au Dauphin Loüis son fils, lequel oublieux du deuoir que par les loix de la pieté il estoit naturellement obligé de rendre au Roy son pere, se reuolta contre luy, supporté & fauorisé en ce mauuais dessein par aucuns Princes malcontens. (*1440.* — *Berry. Chartier.*)

Afin d'esteindre ce feu, CHARLES vient en Poictou, puis assemble les Estats de France à Clermont en Auuergne, où ayant representé les ruines qui menaçoient ce Royaume par vne telle diuision, ses raisons eurent telle force, que les Princes retournerent incontinent à leur deuoir, & rechercherent sa grace: mesme le Dauphin vint par leur entremise trouuer le Roy son pere, & le suiuit & seruit en diuerses occasions, rendant des preuues signalées de la generosité naturelle du sang de France. Aussi auoit-il deuant les yeux l'exemple paternel de CHARLES, que la necessité obligeoit souuent de se ietter dans le peril, & d'aller luy (*Berry Heraut.*)

FRANCE. mesmes aux rencontres & à l'assaut des villes, comme il auoit fait à celuy de Montreau faut-Ionne, où il passa le fossé dans l'eau iusques par dessus la ceinture, & monta sur le mur les armes au poing. Et au siege de Harfleur fut aussi és fossez & és mines, armé de sa salade & de son pauois. Qui faisoit dire aux François; *Que le pere auoit besoin d'vn tel fils, & le fils d'vn si braue & magnanime pere.* Le Roy cependant glorieux de l'auoir fait de sa main, & de voir ses instructions si bien pratiquées, augmente son authorité.

*Ans de Iesvs Chr. 1437.*

*Du Tillet. Monstrelet vol. 3. P. Mathieu en l'Hist. de Louis II.*

Mais on desira en CHARLES plus de prudence, lors qu'estant venu presqu'à bout de ses affaires, il voulut comme recompenser les grands labeurs, qu'il auoit soufferts, non seulement par le repos, mais aussi par les molles delices esquelles il se plongea, & porta vne affection si dereglée à la belle Agnes Soret, qu'elle luy faisoit quelquefois oublier les choses necessaires à son Estat. Aucuns Seigneurs, qu'Agnes s'estoit rendus ennemis, la mirent en la mauuaise grace du Dauphin, qui se porta à des murmures contre les plaisirs du Roy son pere. Lequel d'ailleurs estoit deuenu ialoux de ce que son fils, estant desia au trentiesme de ses ans, sembloit par ses actions donner du soupçon, d'auoir enuie d'estre le maistre; De sorte qu'il n'estoit plus veu par son pere, sinon d'vn œil troublé de chagrin, & par ce estoit tenu de fort court.

*Monstrelet.* 1443. B

La longueur de la guerre d'entre les François & Anglois excitoit les vns & les autres à se mettre d'accord: Tellement que les deux Roys tomberent en plusieurs conferences de paix. Mais chacun la voulant à son aduantage, il ne s'ensuiuit que des tréues, qui durerent trois à quatre ans, par le moyen desquelles CHARLES, à fin de vuider son Royaume des compagnies qui fouloient le peuple, les enuoya souz la conduite du Dauphin en Alemagne & Suisse, puis au siege de Mets, qui estoit en mauuais mesnage auec René Duc de Lorraine. Ils assiegerent ceste cité, iusques à ce que les habitans se racheterent d'vne grande somme de deniers donnée au Roy, qui la vint receuoir à Nancy, où il accorda le mariage de Marguerite d'Anjou auec le Roy d'Angleterre Henry VI.

*Vignier. Monstrelet. Berry Heraut.* 1444.

Par vn insigne malheur les rudesses & austeritez que le Roy tenoit à son fils, furent cause, que le ieune Prince mal conseillé se laissa aller à des promptitudes, qui le firent derechef prendre resolution de s'éloigner de la Cour. Pendant son absence & la prosperité des armes Françoises contre l'estranger, il perdit plusieurs occasions de continuer à monstrer son courage lors de la reduction & conqueste des Duchez de Normandie & de Guyenne sur les Anglois, apres qu'ils eurent esté deffaits aux batailles de Formigny où moururent plus de quatre mil Anglois, & de Chastillon.

C 1448. 1450.

Cependant le Roy voyant que son fils ne parloit point de retourner, il aduisa, sur la plainte que firent ceux de Dauphiné, des oppressions qu'ils receuoient de luy, & sur ce qu'on l'aduertit, qu'il communiquoit secretement auec les Ducs de Bourgongne, d'Alençon, de Bourbon, & de Sauoye, d'enuoyer Antoine de Chabanes Comte de Dammartin, pour se saisir de luy. Ce qui fit resoudre le ieune Prince de se fier plustost à ses ennemis, qu'à la bonté du Roy son pere, & de se retirer en Flandres vers Philippes Duc de Bourgongne, qui le receut auec l'honneur deu au premier fils de France, heritier presomptif de la premiere Couronne du Monde.

*Monstrelet. Berry Heraut. Chartier. Vignier. Mathieu.* 1456.

Philippes le retint long-temps par deuers luy; comme l'hostage du repos de ses affaires. Mais il ne peût preuoir, que c'estoit celuy, qui deuoit vn iour destruire la Maison de Bourgongne, & en reünir l'vne des principales pieces à la Couronne Françoise; & d'autre part le Roy ne consi-

*Annales de Flandres.*

Ans de Iesus Chr. deroit pas, que Dieu par son infinie Sapience a accoustumé de détremper FRANCE. le miel & la douceur des prosperitez, auec l'absynte & l'amertume de quelque aduersité.

CHARLES porta donc fort impatiemment ceste seconde absence, mesmes en deuint malade. Toute la cause de son Indisposition, qui fut longue, venoit du Bourguignon, qu'il accusoit d'auoir desbauché & gasté le bon naturel du Dauphin, dont il s'excusa enuers le Roy. Lequel estant de iour en iour accablé de nouuelles tristesses, soit à cause de la prise de Bourdeaux par l'Anglois, bien-tost apres heureusement reprise, soit de la felonnie d'vn Prince de son sang, qu'à son grand regret il fut contraint de condamner en sa Cour des Pairs, & d'autre part se trouuant indisposé, pour l'excés de ses plaisirs, il se laissa tellement emporter au chagrin, & conceut tant de soupçons & deffiances de conspiration sur sa vie, qu'il estoit en perpetuelle frayeur & inquietude, mesmes s'imagina qu'on le vouloit empoisonner; s'imprimant ceste imaginaire opinion si auant en B la fantaisie, qu'il se priua luy mesme de manger par l'espace de sept iours; & en fin se reduisit à vn tel affoiblissement, que quand on luy voulut faire prendre quelque chose pour le remettre, les conduits se trouuerent si resserrez, que par ce moyen il se ietta luy-mesme au danger qu'il vouloit éuiter.

*Hist. d'Alençon. Berry Heraut Æmile. Guaguin. Vignier. Mathieu. Du Pleix.*

Ainsi mourut CHARLES VII. à Meun sur Yeure en Berry le iour de la Magdelene 22. de Iuillet, MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET VN. Apres auoir vescu 59. ans & demy, & regné 39. ans neuf mois & vn iour. On porta inhumer son corps à S. Denys en France, auec les ceremonies accoustumées. Par l'inscription, qui se void sur son tombeau, il est qualifié TRES-GLORIEVX, VICTORIEVX, ET BIEN SERVY. Les defauts qu'on a remarqué en la vie de ce Roy, comme ses amours illicites, la trop grande rigueur & seuerité qu'il tint à son fils, & la facilité de laquelle il estoit porté enuers ceux qu'il affectionnoit, dependant le plus souuent de leurs volontez, n'ont empesché, qu'il ait eu ces tiltres bien meritez. De fait par ses insignes trophées & victoires, & par la fidelle assistance des siens, on peut dire iustement qu'il a esté comme *vn autre restaurateur de la France* panchante à sa ruine, en C ayant chassé les Anglois, qui ne peurent retenir de leurs vsurpations & grandes conquestes, que la ville de Calais. Il a eu aussi la gloire d'auoir appaisé ce grand Schisme de l'Eglise, contre lequel furent tenus les Conciles de Constance & de Basle, au dernier desquels il fit confirmer la Pragmatique Sanction: Car la reduction de la ville capitale de son Royaume, luy ayant donné quelque relasche, il fit assembler les Prelats de l'Eglise Gallicane à Bourges, & de leur aduis & des plus habiles de son Conseil, fit dresser ceste Sanction contre les entreprises de la Cour de Rome; extraite des decrets de ces Conciles, à dessein de les faire obseruer en son Royaume, y entretenir la discipline & police Ecclesiastique, en chasser le luxe, l'auarice & l'ignorance.

*Sa mort 1461. Chartier. Berry. Monstrelet. Du Tillet. 1438. P. Æmile. Du Tillet. Vignier.*

Bref l'authorité de CHARLES porta le Duc Amé de Sauoye à renoncer à son pretendu Pontificat qu'il auoit souz le nom de Felix V. pour faire cesser le Schisme, qui renaissoit. Aussi auoit-il acquis tant de reputation mesmes enuers les estrangers, que Iaques Cardinal de Pauie luy donne ces deux beaux Eloges de *Pieux & de Iuste*.

1444. 1448. Il est encore loüé d'auoir policé sa gendarmerie. Car voyant que le nombre des gens de guerre estoit tellement diminué, que ses armées ne pouuoient s'esgaler à celles de ses ennemis, il fit des leuées, par les bourgs & villages, des ieunes hommes les plus robustes, courageux & adroits aux

*Annales de France.*

FRANCE. armes en prenant vn sur soixante, qui estoient tenus de le payer & armer; à raison dequoy il les affranchit de tailles, & pour ce furent appellez Francs Archers; gens qui bien conduits firent de grands seruices, comme infatigables à la peine, & nourris dans les incommoditez.

*Ans de Iesvs Chr.*

Il fut encore fort assisté du secours de la Noblesse d'Escosse, que luy amenerent Iean Stuart & les Comtes Archambaud de Douglas, & Iames de Boukam son gendre; Douglas fut remuneré du Duché de Touraine; Boukam de la dignité de Connestable de France, & Stuart de la Seigneurie d'Aubigny en Berry. Il eut aussi en don ou engagement de ce Roy, le Comté d'Eureux, qu'il promit de rendre à sa Majesté, moyennant qu'elle le remboursast de la somme de cinquante mil escus, à luy deuz. Ceste noblesse Escossoise commença lors d'apprendre le chemin de la France si heureusement, qu'en recognoissance de ses bons & fideles seruices, vne Garde Escossoise est dés ce temps-là demeurée prés la personne de nos Roys; Ce qu'autres attribuent à S. Loüis, lequel en son voyage d'Egypte aduerty par quelques Escossois d'vn pernicieux dessein sur sa vie par le Roy des Arsacides, fit eslection de certain nombre de ceste nation, pour demeurer iour & nuict en qualité de Gardes à l'entour de sa personne sacrée.

*Du Tillet.*
*Au Tresor de Fr Layette, Eureux t. 20.*

B

CHARLES assembla aussi plus grande quantité d'Artillerie que nul autre Monarque de l'Europe, & en fit Maistre Iaspar Bureau. Mais ce soin des choses militaires ne luy fit oublier le reglement de la Iustice, ayant fait plusieurs belles Ordonnances sur l'abbreuiation des procés, le reglement des Finances, & pour le restablissement des loix abatuës souz la fureur des armes; D'ailleurs il confirma l'Edict du Roy son pere sur la prouision des Offices de iudicature, voulant, que l'ancienne forme de l'eslection par les Parlemens fust obseruée. Il fut le premier de nos Roys, qui fit rediger & arrester en plusieurs Prouinces de France les Coustumes ou le droit municipal, qui s'y obserue maintenant, dont ses suiets receurent vn grand soulagement.

*Au recueil des Ordonnances du Roy.*

Considerant, que ses peuples de Languedoc, de Dauphiné & de Guyenne estoient trop esloignez de Paris, pour y venir chercher la Iustice, il erigea la Cour de Parlement de Tolose (ou selon aucuns la fit sedentaire) & institua aussi le Parlement de Grenoble, qui est le troisiesme de ce Royaume, & celuy de Bourdeaux. Il crea pareillement la Cour des Aydes de Languedoc, que Loüis XI. ordonna depuis resider en la ville de Monpellier.

*Benedictus c. Raınut. verbo & vxorem n. 483.*
*I. Bonadus in Comm in Ter ra rub. 1. in proœm. op.*
*Ioseph Scalig. in Not. Gal.*

1443.
C
1437.
1467.

Aussi vn autheur estranger dit de ce Prince, *Qu'il gouuernoit son Royaume fort noblement & sagement, auoit en luy de belles vertus, maintenoit Iustice & la faisoit garder par tout son Royaume.* On peut opposer cecy aux inuectiues de Meier, lequel s'attache de telle sorte au vice de luxure de ce Roy, qu'il dissimule ses actions signalées & toutes les vertus & bonnes parties, qui estoient en luy & le pouuoient reparer. Mais cét Historien a bien monstré sa passion en ce qu'il a voulu estre muet du mesme vice, qu'on sçait, neantmoins auoir esté encore plus grand au Duc de Bourgongne son Prince; tesmoin le nombre immense de bastards, qu'il delaissa de plusieurs siennes amies. Aucuns Anglois mesmes ont parlé de ce Roy auec honneur, & vn d'eux l'appelle *La gloire des François, la lumiere & le restaurateur de la France.*

*G Papa Q. 43. & 553.*
*Monstrelet.*
*In Annal. Fland.*
*P. Virgile.*

Dés le dix-huictiesme de Decembre MIL QVATRE CENS DIX, CHARLES VII. fut promis en mariage à Paris auec MARIE D'ANIOV, fille de Loüis II. Roy de Ierusalem & de Sicile & Duc d'Anjou, & d'Ioland d'Arragon sa femme, & l'an MIL QVATRE CENS

*Hist. MS. de Charles VI.*
*Sō mariage.*

*Ans de Iesvs Chr.* TREZE, ils espouserent dans la ville de Tours, l'vn & l'autre estant encor fort ieunes. MARIE suruesquit peu de temps le Roy CHARLES son mary; Car elle passa de ceste vie en vne meilleure, en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE TROIS, non pas au mois de Ianuier, comme escrit du Tillet; mais le penultiesme iour de Nouembre, ainsi que porte son Epitaphe, qui se void en l'Eglise de S. Denys en France, où elle gist auec le Roy son espoux. Sa mort affligea ceux qui cognoissaus Loüis XI. son fils, & voyans qu'il faisoit tout de sa teste, & n'auoit autre loy que sa volonté, desiroient à ceste Princesse vne plus longue vie. Car sa presence l'eust peu retenir. Elle auoit souffert auant que mourir; mais sa patience fut loüée souz le regne & les humeurs de son mary, lequel apres la mort d'Agnes son amie, porta ses affections dereglées à d'autres femmes. Ceste Royne MARIE auoit esté promise en mariage à Iean des Baux des Vrsins Prince de Tarente. Mais Dieu l'auoit reseruée pour vne plus eminente & illustre fortune, qui fust comme elle de Royale condition. Estant à Bourges elle y laissa des marques de sa pieté par la fondation qu'elle y fit d'vn hostel Dieu pour la retraite des pauures malades, d'vn autre hospital pour loger les passans, & d'vn College pour les enfans orphelins, où elle eut soin de faire mettre de bons precepteurs.

*FRANCE. Du Tillet.* 1463.

*Mathieu en l'Hist. de Loüis XI.*

*Cesar de Nostradamus en l'Hist. de Prouence, partie 5.*

B

CHARLES VII. ioignit à sa Couronne le Comté de Cominges, duquel la Comtesse Eleonor, qu'aucuns nomment Ieanne, l'auoit institué heritier. Et depuis Loüis XI. son fils & successeur ayant donné ce Comté à Odet d'Aydie, le Procureur general du Roy au Parlement de Tolose s'opposa à la verification de ce don; tellement qu'apres le decés du donataire la reünion fut accomplie.

1419. En l'an mil quatre cens dix-neuf, comme il estoit Regent le Royaume, Dauphin de Viennois Duc de Berry & de Touraine & Comte de Ponthieu (qualitez qu'il prenoit lors) Iean l'Archeuesque, Seigneur de Parthenay & de Marefelon luy vendit, par contract passé à Poictiers, les Baronnies & Seigneuries de Partenay, Secondigny, Beceleu, le Coudray Sallebart, Vouuant, Meruant, Moüilleron & Puy de Serre en Poictou, Chastellaillon en Xaintonge, porte le Contract, ou plustost Aunis, Matefelon, Duretal, & Cheuigné en Anjou.

*Au Tresor de Fr. Layette, Poictou, t. 135.*

Ce Prince acquit aussi des Duc & Duchesse de Saxe, & d'aucuns leurs personniers & consors, les Duché de Luxembourg & Comtez de Chiny & de la Roche en Ardenne; droit que Loüis XI. transporta depuis à Philippes le Bon Duc de Bourgongne.

*Au Tresor de France.*

Le Roy CHARLES VII. ayant, ainsi que son pere, longuement C regné, aussi eut-il le moyen de pourueoir plusieurs personnes illustres des grandes dignitez. Car apres la mort du Connestable Iean Comte de Boukam Escossois, Artus de Bretagne Comte de Richemont, puis Duc de Bretagne Prince du sang Royal, fut esleué à ceste charge *de Connestable*, laquelle demeura vacante par l'espace de six ans apres la mort d'Artus.

Furent *Mareschaux de France*, Amaury, Sire de Seuerac, Iean de Brosse sieur de S. Seuer & de Boussac; Et les Sires de Chastellus & de Montberon ayant esté deschargez, en leurs places furent establis par l'Anglois, qui se disoit Roy de France, Antoine de Vergy Seigneur de Rignei & Comte de Dammarrin, & Iean de la Baume Seigneur de Valfin; & furent encores créez par CHARLES, André de Laual Seigneur de Loheac, deschargé par Loüis XI. Philippes de Culant sieur de Ialoignes, & Gilles de Rais, qui eut vne fin tragique. Le Feron adiouste Germain de Viuonne Seigneur de la Chasteigneraye, Poron de Saintraille, & Iean de Neuf-chastel Seigneur de Montagu, quoy que du Tillet n'en face mention.

*Du Tillet.*

FRANCE. La charge de *Chancelier* fut conferée à Renaud de Chartres Archeuefque de Rheims, qui fut Cardinal, puis à Marrin de Cherpagnes premierement Eueſque de Chartres, & en apres de Clermont. En ſuite fut Chancelier Guillaume Iuuenal des Vrſins Baron de Trainel; & finablement, ſi nous croyons vn autheur moderne, Iean Iuuenal des Vrſins, Seigneur de Treinel auſſi Archeueſque de Rheims; mais il le prend pour ſon frere. Lequel fut eſtably en ceſte charge dés l'an mil quatre cens quarante-cinq iuſques en l'an mil quatre cens ſoixante-vn; puis deſappointé par Loüis XI. qui le remit en l'an mil quatre cens ſoixante-cinq. C'eſt ce Guillaume Iuuenal des Vrſins Chancelier, qui ſe trouua aux Entrées ſolemnelles de Roüen & de Bourdeaux apres la reduction d'icelles ſur les Anglois. Aucuns adiouſtent, qu'il eſtoit lors armé.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Miraumont.*

*Godefroy ès Annot. ſur l'Hiſt. de Charles VI.*

De l'Office d'*Admiral* furent pourueuz, Loüis de Culant, puis André de Laual Seigneur de Loheac, & par la promotion de ceſtuy-cy à l'Office de Mareſchal de France, le fut Pregent de Coitiuy Seigneur de Taillebourg, auquel ſucceda en la charge, Iean de Bueil Comte de Sancerre. B

Furent *Grands Maiſtres des Arbaleſtiers*, le Seigneur de Grauille, & Iean d'Eſtouteuille Seigneur de Blainuille & de Torſy.

La dignité *de Grand Maiſtre* fut conferée apres Loüis de Bourbon Comte de Vendoſme, à Charles de Culant deſtitué, pour en pourueoir Iaques de Chabannes, auquel ſucceda Raoul Sire de Gaucour.

Les *Grands Eſchanſons* ou *Bouteillers*, furent, apres Robert de Bar & Iean de Neuf-chaſtel Seigneur de Montagu; Loüis Seigneur d'Eſtouteuille.

*Grands Panneriers* Iean de Naillac Seigneur de Chaſteau-brun, par le decés duquel l'office fut contentieux entre Iaques de Chaſtillon Seigneur de Dampierre, fils de l'Admiral de meſme nom, & Roland Dunquerque; Pendant le procés, le Parlement commit à ceſte charge, & depuis par Arreſt l'adiugea au ſieur de Dampierre. Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, fut auſſi *Grand Pannetier*.

Les *grands Chambriers* furent, Charles premier & Iean ſecond Ducs de Bourbon. Ceſtuy-cy fut depuis Conneſtable de France.

*Les grands Chambellans* ont eſté, Iean II. du nom Seigneur de Montmorency, Georges Seigneur de la Trimoüille, Iean Baſtard d'Orleans Comte de Dunois & de Longueuille.

*Hiſt. de Montmorency.*

De la charge *de Grand Eſcuyer* furent pourueuz, Poton de Saintraille, duquel a eſté parlé, & Tanneguy du Chaſtel. C

Furent *Grands Maiſtres des eaux & foreſts de France*, Guillaume de Chaumont Seigneur de Quitry, Charles Seigneur de la Riuiere, & Chriſtophle de Harcourt.

La vie du Roy CHARLES VII. a eſté amplement deſcrite, tant par Enguerrand de Monſtrelet, qui commence au temps auquel Froiſſard finiſt, que par Iean Chartier Religieux de S. Denys; comme auſſi particulierement par Berry premier Heraut d'armes du meſme Roy; Son Hiſtoire a eſté cy deuant imprimée ſouz le nom d'Alain Chartier, l'vn de ſes Secretaires, bien qu'il n'en ſoit l'autheur, ains ce Berry; comme on a recueilly d'vn ancien manuſcrit d'icelle, mentionné en la Bibliotheque des Hiſtoriens de France. Martial de Paris dit d'Auuergne a auſſi deſcrit en vers François les geſtes de ce Prince, & intitule ſon liure, les Vigiles de la mort du feu Roy Charles VII. duquel Roy ſe trouuent pluſieurs Epitaphes en vers François, de Simon Greban, Poëte qui viuoit ſouz ce regne.

*ENFANS*

*Ans de Iesus Chr.*

## *ENFANS DE CHARLES VII.* ROY DE FRANCE, *& de la Royne* MARIE D'ANIOV *sa femme.*

FRANCE.

21. LOVIS XI. du nom, Roy de France, aura son Eloge en suite.

21. PHILIPPES DE FRANCE, filleul de Philippes surnommé le Bon, Duc de Bourgongne, nasquit à Chinon le quatriesme iour de Ianuier, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SIX; mais il ne vesquit que quatre mois; & mourut au commencement du mois de Iuin de la mesme année. *Du Tillet.* 1436.

21. IAQVES DE FRANCE mourut à Tours, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SEPT, & est enterré dans l'Eglise cathedrale de S. Gatian du mesme lieu. Perceual de Caigny fait mention de ce ieune Prince, & non pas le Greffier du Tillet. 1437. *En la Chronique d'Alençon MS.*

B

21. CHARLES DE FRANCE Duc de BERRY, puis de Normandie, & en fin de GVYENNE, duquel sera faite plus ample mention sur la fin de ce Liure VIII.

21. RADEGONDE DE FRANCE, estant encore fort ieune, fut, par traité du vingt-deuxiesme iour de Iuillet, MIL QVATRE CENS TRENTE, accordée en mariage à Sigismond d'Austriche, fils aisné de Frideric V. du nom, Duc d'Austriche, Stirie & Carinthie, Seigneur de la Marche, de Sclauonie, & Comte de Habsbourg & de Tirol, auec lequel Prince le Roy Charles VII. pere de RADEGONDE (qui desiroit se fortifier contre les Anglois & Bourguignons) fit alliance. Par le traicté du mariage fut conuenu; Qu'au cas que Sigismond decedast auant la consommation d'iceluy, RADEGONDE espouseroit vn des enfans de son frere Ernest Duc d'Austriche, mesmement Frideric l'aisné, qui fut depuis Empereur troisiesme du nom, ou le second aussi nommé Ernest. Et par le traicté d'alliance fait le dixiesme Aoust au mesme an, mil quatre cens trente, Frideric promit au Roy tout secours & assistance, & que dans le vingt-cinquiesme de Iuin il mettroit vne armée sur pied contre les Bourguignons, & qu'il enuoyeroit au Roy Henry d'Angleterre, & au Duc Philippes de Bourgongne ses lettres de deffy en faueur du Roy. Les fiançailles furent faites à Inspruc en Alemagne, en ceste mesme année 1430. Mais le mariage n'eut point d'effect à cause de la mort de la Princesse, qui suruint auant qu'il fust consommé. Sigismond espousa depuis Leonor deuxiesme fille de Iaques premier du nom Roy d'Escosse, par l'entremise du Roy Charles, qui auoit pour bru la sœur de Leonor. Mathieu de Coucy en son Histoire, par vn nom corrompu, appelle la mesme Princesse, Arragone. *Du Tillet. Au Tresor des titres de Fr. Layette, Traictez de mariage. Ger. de Roo Histor. Austriaca lib. 4. & 12.* 1430.

C

21. IOLAND DE FRANCE Duchesse de SAVOYE, à peine auoit attaint l'an troisiesme de son aage, que son mariage fut traicté à Tours, le sixiesme iour d'Aoust, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SIX, auec AME' neufiesme du nom & troisiesme Duc de SAVOYE, de Chablais & d'Aouste, Prince, Marquis en Ita- 1436.

SAVOYE. De gueulles à la Croix plaine d'argent, Party de FRANCE.

*Au Tresor des tilt. de Fr. Layette, Traictez de mariage.*

lie, Comte de Piémont & de Geneuois, fils aisné & Lieutenãt general de Loüis Duc de Sauoye, & d'Anne de Cypre sa femme. Le Roy donna à sa fille, pour ses biens paternels & maternels, cent mil escus d'or; & le Duc constitua pour doüaire à IOLAND, dix mil escus de rente, qui furent assignez sur ses terres & Seigneuries; & au cas qu'il n'y eust que filles du mariage, seroit baillé à l'aisnée la somme de cent mil escus pour sa dot, & aux autres chacune soixante mil escus pour vne fois; & par ce moyen seroient excluses de tous les biens paternels, qui sont & seroient au mesme Seigneur Duc & Prince & à leur succession, tant qu'il y auroit masle legitime viuant du nom de Sauoye. Et au cas qu'il n'y eust masles, & qu'il n'y eust que filles legitimes, les fils des filles descenduës de ce mariage succederoient en leurs degrez. Le Duc promit bailler à son fils en tiltre les Comtez de Maurienne deçà, & de Verceil de là les monts.

*Ans de Iesvs Christ.*

B

Ce Duc de Sauoye Amé IX. estoit vn Prince pieux & charitable aux pauures. Il y a de la diuersité entre les Historiens sur le temps de sa mort. Paradin escrit, qu'il deceda en la ville d'Orleans, enuiron la fin du mois de Iuin, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE VNZE, à quoy il semble y auoir apparence. Pingon dit, que ce fut à Verceil, le premier iour d'Auril, l'an mil quatre cens soixante dix sept, le Prince estant lors aagé de trente-sept ans, dit-il, & neantmoins il cotte sa naissance estre aduenuë souz l'an mil quatre cens trente-cinq: ce qui ne conuient, par ce qu'il faudroit donc qu'il eust esté beaucoup plus aagé, que le temps par luy remarqué. Aussi que Charles Duc de Bourgongne, qui mourut au commencement de l'an mil quatre cens soixante dix-sept, s'estant efforcé d'auoir la tutele de ses enfans, & y ayant eu de grands troubles à raison d'icelle, il faut de là inferer, que le Duc Amé estoit decedé quelques années auant luy. De sorte que Paradin sembleroit auoir plus de raison.

1471.

*Ph. Pingon. in Arb. gentilit. Duc. Saband.*

*G. Paradin en la Chron. de Sauoye.*

*P. Mathieu.*

*P. Monod aux Recher. sur les Alliances de Fr. & de Sau.*

Tant y a, qu'apres la mort de ce Duc il y eut, comme dit est, vne grande contention entre diuers Princes, pour le gouuernement de ses Estats; à cause de la minorité du Duc Philbert son fils aisné & successeur. Le Roy Loüis XI. le vouloit auoir, comme oncle maternel des enfans mineurs. D'autre part Charles Duc de Bourgongne en fit grande instance, & le pretendoit aussi comme voisin & parent. La Duchesse IOLAND refusa à l'vn & à l'autre ce qu'elle reseruoit pour elle mesme; & ne voulut, en la tutelle de ses enfans & administration de leurs Estats, autre assistance, que de Iean-Loüis de Sauoye Euesque de Genéue, frere du Duc son mary, grand partisan du Bourguignon. Mais pour le desir qu'elle auoit de marier son fils à Marie de Bourgongne, fille vnique de Charles, à fin de ioindre à la Sauoye les deux Bourgongnes & les pays Bas, elle engagea toutes ses affections aux volontez de ce Prince, qui luy donna esperance du mariage. Elle se passionna donc pour le party d'iceluy contre le Roy Loüis XI son propre frere; la necessité luy representant plus de profit & de seureté d'vn costé, que d'autre. D'ailleurs elle estoit obligée par l'interest de la Maison de Sauoye, d'entrer au party de Charles. Car il auoit pris les armes pour la defense de Iaques de Sauoye Comte de Romont, frere du Duc Amé, contre les Suisses. Et comme il estoit offensé de ce que ce peuple guerrier auoit couru ses terres, pendant qu'il assiegeoit Nus, & de ce qu'ils s'entendoient auec le Roy & le Duc René de Lorraine contre luy, il fut bien aise de rencontrer en la Maison de Sauoye vne

C

*Ans de* IESVS CHR.

offenſe, qui luy ſeruit de pretexte, pour, en l'aſſiſtant, venger les FRANCE-ſiennes.

Or les Suiſſes pourſuiuant leur victoire à Morat, s'eſtant iettez dans le pays de Vaux, le Duc de Bourgongne, quoy que fort troublé d'vne ſi rude perte, apprehendant qu'elle ne fuſt ſuiuie de celle de ſes amis, & conſiderant combien la Maiſon de Sauoye luy eſtoit neceſſaire ; pour auoir ſa reuanche il empeſchoit, que la Ducheſſe IOLAND ſe reconciliaſt auec le Roy ſon frere ; & pour ce il la fit ſurprendre auec ſes enfans, & luy oſta le moyen de les mener en France, l'ayant arreſtée ſur le chemin de Genéue, & conduite, auec l'vn de ſes fils & deux filles, au chaſteau de Rouure prés la ville de Dijon. Le Duc Philibert ſon aiſné eſchapa l'embuſcade, & ſe ietta dans Genéue. Le Roy ſçachant que la Ducheſſe eſtoit ſeparée du Duc ſon fils, enuoya vers l'Eueſque de Genéue, pour le coniurer de ſe retirer de l'alliance du Duc de Bourgongne. L'Eueſque attiré par grandes promeſſes conſentit, que le Roy euſt en ſa protection le ieune Duc auec ſon Eſtat, & pour ſeureté mit en ſon pouuoir les chaſteaux de Chambery & de Monmelian, & amena en la ville de Lyon Philebert & le Prince Charles ſon frere.

B

Cela obligea la Ducheſſe leur mere, priſonniere à Rouure, de recourir au Roy. Ce qu'elle n'oſoit du commencement, ſçachant la paſſion qu'elle auoit apportée à la Maiſon de Bourgongne, & apprehendant de ſortir d'vne priſon, pour entrer en vne plus faſcheuſe. En ce doute elle eſtima luy eſtre plus à propos d'implorer le ſecours du Roy ſon frere, le ſuppliant que ſa miſere preſente luy fiſt oublier les offenſes paſſées. Apres qu'il eut promis de l'aſſiſter, & ne ſe ſouuenir du paſſé, de ſa part elle promit par eſcrit & iura de renoncer à l'alliance du Duc de Bourgongne, & ainſi fut liberée & vint trouuer le Roy à Tours, qui la receut humainement, & en ſa faueur enuoya des Ambaſſadeurs en Suiſſe, pour faire rendre à ſes enfans ce qu'ils luy auoient pris, & au Comte Robert leur oncle.

*Cominus ch. 89. & 90.*

C

En fin ceſte Princeſſe, apres tant d'inquietudes d'eſprit & de trauerſes, alla chercher au Ciel le repos, & ayant veſcu enuiron quarante-cinq ans, mourut au chaſteau de Moncheurueil prés Vercel, le dix-neufieſme d'Auril, MIL QVATRE CENS SOIXANTE DIX-HVIT, ainſi qu'eſcrit Pingon, plus croyable que ceux qui cottent ſon decés eſtre aduenu apres l'an mil quatre cens quatre-vingts-vn.

*Sa mort* 1478.

Du mariage d'Amé IX. & d'elle ſortirent ſix fils & trois filles, à ſçauoir Charles Prince de Piemont, decedé ieune ; Philebert ſuſmentionné ſucceſſeur de ſon pere au Duché, qui n'eut enfans ; Bernard, mort ieune ; Charles I. du nom Duc de Sauoye, apres Philebert ſon frere & pere du Duc Charles II. decedé auſſi ſans hoirs, auquel ſucceda Philippes Comte de Breſſe ſon grand oncle ; Iacques Loüis de Sauoye Comte de Geneuois & Marquis de Geix, fut le cinquieſme fils d'Amé, & Claude-Galeas le ſixieſme, tous deux morts ſans enfans. Les filles furent Anne de Sauoye, femme de Frideric d'Arragon, Roy de Naples, Marie de Sauoye, femme de Philippes, Marquis de Hocberg & de Rotelin, Comte de Neuf-chaſtel, pere de Ieanne Ducheſſe de Longueuille ; Loüiſe de Sauoye troiſieſme fille, eſpouſa Hugues de Chalon, Seigneur de Chaſteauguion, fils de Loüis & frere de Guillaume de Chalon Princes d'Orenge, dont n'y eut enfans.

FRANCE. *Ans de IESVS CHR.*

BOVRGONGNE. Escartelé au 1. & 4. de Bourgongne, qui est d'azur à trois fleurs de Lis d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueulles; au 2. des anciennes armes de Bourgongne, qui sont bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueulles; party de Brabant, qui est de sable au lyon d'or: au 3. des mesmes armes de Bourg. Party de Lembourg, qui est d'argent au lyon de gueulles, armé lampassé & couronné d'or, à la queue fourcheuë & passée en sautoir; sur le tout de Flandres, qui est d'or au lyon de sable, armé & lampassé de gueulles. Party de FRANCE.

20. CATHERINE DE FRANCE Duchesse de BOVRGONGNE, cy apres mentionnée plus particulierement souz le le Duc CHARLES son mary, au XII. liure de ceste Histoire.

BOVRBON. D'azur à trois fleurs de Lis d'or, au baston de gueulles pery en bande, brochant sur le tout. Party de FRANCE.

21. IEANNE DE FRANCE espousa IEAN Duc de BOVRBON, deuxiesme du nom, Connestable de France. Il est plus amplement parlé d'elle au liure XV. auquel la Branche de BOVRBON est traictée.

B

FOIX. Escartelé le 1. & 4 d'or à 3. pals de gueulles. le 2. & 3. d'or à deux vaches passantes de gueulles, accolées, clarinées & accollées d'azur. Party de FRANCE.

*Æn. Silu in Hist. Bohem. c. 69.*

21. MAGDELENE DE FRANCE fut en l'an mil quatre tre cens cinquante-sept, accordée à Ladislas Roy de Hongrie, fils d'Albert d'Austriche deuxiesme du nom Empereur. Le ieune Prince desiroit l'alliance de France, afin d'estre assisté au dessein qu'il auoit de se ietter sur les Bourguignons, qu'il soustenoit estre vsurpateurs du Duché de Luxembourg, le pretendant, comme estant fils de la fille de l'Empereur Sigismond dernier Duc de ce Duché. Mais auparauant que luy & MAGDELENE DE FRANCE fussent seulement fiancez, il mourut en la mesme année. Æneas Siluius, qui fut depuis le Pape Pie II. escrit, que Ladislas preferoit ceste alliance à tout autre, comme la plus noble & excellente, non seulement à cause de la beauté & des bonnes mœurs de la Princesse: mais aussi à cause qu'elle estoit issuë de la Maison de France, la premiere & principale de la Chrestienté. Ladislas auoit enuoyé vne magnifique Ambassade au Roy Charles VII. pour faire la demande de la Princesse. Celuy qui portoit la parole dist entre autre choses à sa Majesté. *Vous estes la Colomne de la Chrestienté & mon Souuerain Seigneur en est l'Escu. Vous estes la maison Chrestienne, & Monseigneur en est la muraille.*

*Du Tillet.* *Sõ mariage.* 1457. 1458.

Depuis, le mariage de MAGDELENE fut traicté l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-HVICT à Tours, où les fiançailles se firent, auec GASTON DE FOIX, Prince de Viane, fils aisné de Gaston IV. du nom, Prince de Nauarre & Comte de Foix, & d'Eleonor d'Arragon heritiere du Royaume de Nauarre. Lequel Prince de Viane estoit de grande esperance & presomptif heritier de la Couronne de Nauarre. Le mariage fut consommé l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-DEVX, & dura huict ans. Car ce ieune Prince ayant accompagné le Duc de Guyenne Charles de France son beau-frere, à la prise de possession de ce Duché, & s'estant trouué à Liborne prés Bourdeaux, aux ioustes & tournois qui s'y faisoient, il y fut blessé d'vn esclat de lance si grieuement, qu'il en mourut incontinent, le vingt-troisiesme iour de Nouembre, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-DIX. Son corps fut inhumé en la grande Eglise de S. André de Bourdeaux.

C

*Hist. de Foix.* 1462.

*Gabr. de Lurbe en la Chronique Bourdeloise.* 1470.

Il laissa de la Princesse MAGDELENE DE FRANCE son espouse vn seul fils, qui fut François Phœbus de Foix Roy de Nauarre & Comte de Foix, mort sans laisser enfans; & vne

*Ans de Iesvs Chr.*

fille Catherine de Foix Royne de Nauarre Comtesse de Foix, & Princesse de Bearn apres son frere, lesquels Estats elle porta en mariage au Roy Iean d'Albret. MAGDELENE acquit beaucoup de loüange pour la bonne nourriture & institution qu'elle donna à son fils le Roy François Phœbus de Nauarre, & s'employa fort courageusement à le maintenir en son Estat contre les mauuais desseins de ses voisins. Par lettres du 26. de Feurier, mil quatre cens soixante douze, le Roy Loüis XI. declara, Qu'il auoit receu de ceste Princesse de Viane sa sœur, comme tutrice de ses enfans mineurs, le serment de fidelité, que le fils, Comte de Foix son neueu, luy estoit tenu faire à cause des Comtez de Foix & de Bigorre, & des Vicomtez de Marsan, de Gauardan, & de Nebousan, & ce par les sieurs de Rauaut, de S. Pol, de Rochefort & de Lauedan Ambassadeurs du pays, à la charge que luy venu en aage, il feroit la foy & hommage en personne. Ceste Princesse deceda en l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS SIX, en la ville de Pampelune, capitale de Nauarre, & gist au mesme lieu dans la grande Chappelle de l'Eglise cathedrale, dite la Chappelle des Roys. Elle auoit accompagné en Nauarre la Royne Catherine sa fille, & son gendre le Roy Iean, pour assister à la solemnité de leur couronnement, qui se fit en ceste mesme année qu'elle mourut.

*FRANCE.* — 1472. — *Au Tresor de Fr. Layette, Foix & Comminges. 55.* — B — *Sa mort* 1486. — *A. Fauin en l'Hist. de Nauarre.*

21. IEANNE DE FRANCE sœur iumelle de Marie cy dessous mentionnée, nasquit le septiesme de Septembre, l'an mil quatre cens trente huict, comme remarque Perceual de Caigny. Elles sont obmises par du Tillet.

1438.

21. MARIE DE FRANCE mourut en bas aage.

## *FILLES NATVRELLES DV ROY* CHARLES VII.

C

21. CHARLOTE Bastarde de FRANCE, Dame de Brezé, & Comtesse Mauleurier, fut conjointe par mariage auec IAQVES Seigneur de BREZÉ, & Comte de Mauleurier, grand Seneschal de Normandie, fils de Pierre de Brezé. Par lettres du mois d'Octobre, mil quatre cens quatre vingts vn, le Roy Loüis XI. fit don à Loüis de Brezé, fils aisné de Iaques, & de ceste Dame Charlotte de Valois sa sœur naturelle, en faueur de son mariage auec Ioland de la Haye, & de Marie d'Orleans sa femme, des Comté de Mauleurier, Seigneuries du Becccrespin, de Maulny, Planes, le Viuier en Normandie, Nogent le Roy, Breual & Moncharet au pays Chartrain, la Varenne, Brechesac & Claies en Anjou, & d'autres terres en Perigord & Quercy: & voulut, que si Louis decedoit sans fils, ces terres vinssent à Iean de Brezé son frere, & apres luy à Gaston de Brezé aussi son frere. Et est narré par les mesmes lettres de ce don, que ces terres furent delaissées au Roy par Iaques de Brezé, pour cent mil escus d'amande, en laquelle il auoit esté condamné pour auoir fait mourir sa femme. Louis de Brezé Grand Seneschal de Normandie & Comte de Mauleurier, eut de Diane de Poictiers Duchesse de Valentinois, deux filles; qui furent Françoise de Brezé, femme de Robert de la Mark, Seigneur de Sedan & Duc de Boüillon, & Loüise de Brezé, femme de Claude de Lorraine Duc d'Aumale.

1481.

BREZÉ. D'azur à vn Escusson d'argent, à vne orle d'or, accompagnée de huict croisettes d'or, trois en chef, deux en flanc & trois en pointe. Party de FRANCE, à la barre d'or. Comtes de Mauleurier.

21. MARIE DE VALOIS Dame de Taillebourg, fut mariée auec OLIVIER DE COITIVY, Seigneur de Taillebourg, Seneschal de Guyenne, frere (& non fils comme aucuns escriuent) de Pregent de Coitiuy Admiral de France. Le Roy Charles VII. son pere luy donna en faueur de mariage les

COITIVY. Fassé d'or & de sable de six pieces. Party de FRANCE à la barre de gueulles.

FRANCE.

COITIVY.

Comtes de Taillebourg.

Terres & Seigneuries de Royan & de Mornac en Xaintonge, par lettres données à Vendosme, le dix-huictiesme iour d'Octobre, mil quatre cens cinquante huict, & par icelles l'aduoüa pour sa fille naturelle. Dés son enfance elle fut nourrie au chasteau de Taillebourg, où par le commandement du Roy elle auoit esté conduite par l'Admiral susmentionné. L'an mil quatre cens soixante dix-neuf, le Roy Loüis XI. donna au mesme Oliuier de Coitiuy la Seigneurie de Rochefort en Xaintonge, à la charge de rachapt perpetuel de dix-huict mil escos, pour le recompenser de semblable somme à luy deuë par le Roy, pour moitié de la rançon du Comte de Candale Le mesme Roy Charles donna le surnom de Valois à MARIE, & luy permit & à ses successeurs de porter les Armoiries de France, auec la barre pour difference, telle qu'enfans naturels doiuent & ont accoustumé de porter; dit du Tiller.

Ans de IESVS CHR.

Du mariage d'Oliuier de Coitiuy & de MARIE DE VALOIS sortirent vn fils & trois filles, à sçauoir Charles de Coitiuy Comte de Taillebourg, qui espousa Ieanne d'Orleans, tante du Roy François I. & en eut Loüise de Coitiui Comtesse de Tailleboorg, femme de Charles de la Trimoüille, Prince de Tallemond, duquel sont issus les Seigneurs de la Trimoüille, Ducs de Thoüars, Pairs de France, qui se verront sur la fin de ceste Histoire.

B

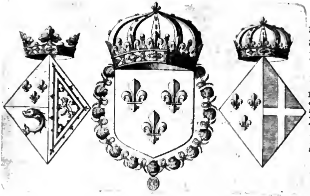
Les trois filles d'Oliuier furent, Gillette de Coitiuy, mariée deux fois; la premiere auec Iaques d'Estouteuille Baron de Baine & d'Iury, Preuost de Paris, qui eut deux filles, dont l'vne fut Marie d'Estouteuille, femme de Gabriel, Baron d'Alegre, duquel sont issus entre autres enfans, Iues Marquis d'Alegre mort sans hoirs; Christophle I. du nom, aussi Marquis d'Alegre, pere de Christophle II. & de plusieurs filles.

Charlotte d'Estouteuille sœur de Marie cy dessus, espousa Charles de Luxembourg Comte de Brienne, & eut plusieurs enfans, dont l'aisné fut Antoine de Luxembourg deuxiesme du nom, Comte de Brienne, duquel sont issus les autres Comtes de Brienne & Ducs de Luxembourg Pairs de France.

En secondes nopces Gillette de Coitiuy espousa Antoine de Luxembourg aussi Comte de Brienne premier du nom, l'vn des fils de Loüis de Luxembourg Comte de S. Paul, Connestable de France; lequel Antoine d'vne autre femme eut son fils Charles susmentionné.

Marguerite de Coitiuy, autre fille d'Oliuier, & de MARIE DE VALOIS, espousa François de Pons I. do nom, Comte de Montfort, & de Broüage, dont vint François II. Sire de Pons & Comte de Marennes, qui a eu pour fils aisné Antoine, Seigneur des mesmes lieux.

Catherine de Coitiuy sœur de Gillette & de Marguerite, fut coniointe par mariage auec Antoine de Chourses Seigneur de Magné, qui en eut vn fils mort en ieunesse.




# 21. LOVIS XI.

## *Roy* DE FRANCE.

### Chapitre IX.

1461. S'IL y eut beaucoup de defauts & d'imperfections en ce Roy; aussi fut il orné de plusieurs rares qualitez requises en vn grand Monarque. Le cours de son regne fait paroistre, qu'il eut vn merueilleux soin de maintenir entiere sa reputation & celle de son Estat; d'en estendre & fortifier les limites. Il auoit vne dexrerité nompareille, tant pour attirer les personnes d'entendement, de valeur & de seruice, qu'il iugeoit luy pouuoir nuire, ou luy estre vtiles, que pour rompre les desseins & dissiper les machinations de ses aduersaires: dans le conseil desquels, & de ceux des Princes & Potentats ses voisins, il penetroit mieux que nul autre, par la pointe & viuacité de son esprit; sçachant descouurir leurs ialousies & interests. Il estoit auec cela fort secret & retenu en ses deliberations; ioignant à toutes ces bonnes parties vne incomparable Prudence & industrie pour se desuelopper d'vn fascheux & difficile affaire: Ayant d'ailleurs, en la verdeur de ses ans, donné des preuues insignes de son haut courage & de sa generosité en diuerses expeditions militaires.

*Philipp. de Commines en ses Memoires.*

Pendant le flus & reflus des miseres & infortunes du Roy Charles VII. Dieu le consola d'vne grande benediction; qui fut de le rendre pere de ce sien fils aisné, lequel nasquit de la Royne Marie d'Anjou sa femme, dans Bourges, le quatriesme iour de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS VINGT ET TROIS, suiuant ce que remarquent plusieurs Historiens. Mais selon du Tillet, ceste naissance aduint en l'année precedente.

*Sa naissance. 1423.*

*Hist. du Roy Charles VI. ch. 137. Berry Heraut. P. Mathieu en l'Hist. de Louis XI.*

LOVIS fut baptisé dans l'Eglise Metropolitaine, dédiée à S. Estienne,

*I. Chenu aux Antiquit. de Bourges.*

FRANCE. par Guillaume de Champeaux Euesque & Duc de Laon, Pair de France, & le tint sur les sacrez fonds Iean II. Duc d'Alençon, Prince du sang. An de IESVS CHR.

A quatorze ans il fut General d'vne armée contre les Anglois au siege de Monstreau-faut-Ionne, laquelle se rendit en l'obeissance du Roy son pere. Et depuis aucuns Grands ayant abusé de l'innocence de sa ieunesse, afin de profiter en la diuision des cœurs du pere & du fils, le recogneurent pour Chef d'vn soufleuement & d'vne faction dite la Praguerie, si iniuste & impie, veu qu'elle estoit contre le Roy son pere & le bien de l'Estat, qu'elle fut estouffée en moins de neuf mois, & abandonnée par ceux mesme qui en estoient les autheurs. Aussi n'auoit-elle pour fondemẽt que leur ambition & mescontentement, quelque couleur qu'ils missent en auant de la reformation du desordre. Depuis il continua d'assister le Roy en la guerre contre les Anglois. 1437. Monstrelet. Commines.

A l'aage de vingt & deux ans LOVIS fut conducteur d'vne autre armée, laquelle mit en effroy toute l'Alemagne, & prit la ville de Montbeliart; Ayant armé contre les Suisses, en faueur de Sigismond d'Austriche son beau-frere, il rompit six mil Suisses, courut toute l'Alsace, où il prit plusieurs villes & chasteaux, & de là vint trouuer le Roy Charles au siege qu'il tenoit deuant Mets. 1444. Æn. Siluius. B

Peu d'années apres cela estant encore Dauphin, & croyant que le Roy son pere luy tesmoignoit vne trop grande seuerité, il s'esloigna derechef de la Cour, & retiré en Dauphiné, fit la guerre au Duc Loüis de Sauoye (qui depuis fut son beau-pere) à raison du different qui estoit entre eux, pour les Comtez de Valentinois & Diois, que le Duc pretendoit luy appartenir: Mais par accord de l'an mil quatre cens quarante-six, le Duc fut contraint de se départir de ses pretensions & les ceder à LOVIS, qui prit auec le tiltre de Dauphin, celuy de Comte de Valentinois & Diois. Vn autheur du temps adiouste; Que par le traicté de paix, le Duc promit aussi de bailler cinquante-quatre mil escus d'or au Dauphin, qui outre deuoit ioüir des villes d'Esclusé & de Salance, assises sur le Lac de Lausanne. Au Tresor de Fr. Layette, Valentinois 1. n. 27. 1446. M. de Coucy.

Apres ceste guerre, LOVIS ayant sceu que le Roy enuoyoit le Comte de Dammartin en Dauphiné pour l'arrester, il quitta ce pays, passa en Flandres vers PHILIPPES le Bon Duc de Bourgongne, & fit sa plus ordinaire demeure à Gueneppe, maison de plaisance proche de Bruxelles. Le sejour de six ans, qu'il fit aux Pays-bas, luy fut vne leçon de patience. Il y receut la nouuelle de la mort du Roy Charles VII. auquel il succeda en l'aage de trente-neuf ans, & aussi-tost monta à cheual pour se rendre en son Royaume. Mathieu. 1456. C

Le Duc de Bourgongne l'y accompagna, & en qualité de Doyen des Pairs de France assista à son sacre & couronnement. Ce Prince eut encore l'honneur, de donner au Roy l'Ordre de Cheualerie en ceste auguste ceremonie, faite à Rheims, le quinziesme iour d'Aoust, MIL QVATRE CENS SOIXANTE-VN, par l'Archeuesque Iean-Iuuenal des Vrsins. Six Princes du sang tenans la place des six Pairs de France laïs. Du Tillet. Son sacre & Cour. 1461.

Au commencement de son regne il s'achemina sur la frontiere d'Espagne, pour pacifier les differens des Roys de Castille & d'Arragon; & lors estant à Bourdeaux, il retira du party Anglois Iean de Foix, Comte de Candale & Captal de Buch, auquel il fit de grands aduantages, le remit en ses biens, promit payer en son acquit plusieurs sommes notables de deniers; Et au cas qu'il perdist les terres & Seigneuries, qui luy appartenoient & à sa femme en Angleterre, de luy en faire recompense; Le traicté fut fait au mois de May, de l'an mil quatre cens soixante-deux. Au Tresor de Fr. Registre cotté Louis XI. 1462.

LOVIS

*Ans de IESVS CHR.* 1465. LOVIS ne persista en ceste bonne resolution de s'acquerir par bien faits les bonnes volontez des autres Princes & Grands de son Royaume. Car au contraire les ayant mesprisez & desappointé plusieurs d'entre eux, leur mescontentement donna suiet à la puissante Ligue formée contre luy, souz le specieux pretexte du Bien public, & pour la reformation de l'Estat. Charles de France Duc de Berry son frere s'en rendit Chef, auquel se ioignirent le Duc de Bourgongne, Charles Comte de Charolois son fils, François II. Duc de Bretagne, Iean d'Anjou Duc de Calabre, Iean II Duc de Bourbon & plusieurs autres Princes & Seigneurs.

*FRANCE. Commines. Chronique de Loüis XI. Ol. de la Marche Mathieu. Annales de France. Monstrelet.*

1464. Auant ce grand mouuement, le Bastard de Rubempré soupçonné d'auoir esté enuoyé en Hollande par LOVIS, pour prendre le Comte de Charolois, auoit esté retenu prisonnier. Ce qui fit resoudre le Roy d'enuoyer Moruillier son Chancelier, s'en plaindre au Duc de Bourgongne, & par ce qu'en son discours il mesla des paroles piquantes, taxant le Comte d'intelligence auec François Duc de Bretagne, elles aigrirent merueilleusement ce ieune Prince. Car vn autre different estoit suruenu entre le Roy & le Duc Breton. Auec ces mescontentemens s'estant meslé celuy du Duc Berry, qui n'estoit satisfait de son appanage, cela fit éclore la Ligue & confederation des Princes.

*Commines Chap. 1.*

Pour dissiper vn si grand orage, le Roy commença par le Prince le plus foible, & s'achemina aussi-tost en Bourbonnois, y prit quelques places sur le Duc; qui s'estoit le plus ouuertement declaré; Mais se voyant assiegé dans Riom, il fut contraint de se ranger à son deuoir. Le Duc de Nemours, le Comte d'Armagnac, & le Sire d'Albret firent aussi leur accord auec le Roy.

*Vignier.*

Cependant sur l'aduis donné à LOVIS des grandes forces, que le Comte de Charolois conduisoit vers Paris, il laissa l'Auuergne, pour venir au deuant & s'y opposer. Ainsi les armées se rencontrerent & combatirent furieusement entre Estampes & Paris en la plaine de Montlehery, le vingt-septiesme iour de Iuillet, MIL QVATRE CENS SOIXANTE CINQ. Encore que les Princes eussent disputé la victoire iusques au dernier point de la valeur, on estoit neantmoins bien empesché de sçauoir, qui l'auoit emportée. Car on pouuoit dire, que le Comte de Charolois auoit perdu la bataille, bien que le champ luy fust demeuré, mais que le Roy ne l'auoit pas gaignée. LOVIS y rendit preuue de sa valeur & prudence, & asseura les courages.

*Bat. de Montlehery* 1465. *Commines ch. 3. Monstrelet. Mathieu.*

Le mauuais succés de ceste Iournée n'eut toutesfois le pouuoir d'esbranler la fidelité des peuples. Car quelque belle apparence de soulagement qu'on mist en auant, si est ce que les villes capitales des prouinces fermerent l'oreille aux pratiques, & ne voulurent se departir de leur deuoir. Et celle de Paris, dont les mouuemens ont tousiours esté suiuis de la meilleure part de la France, demeura ferme dans l'obeissance.

En fin vn si violent orage vint fondre & se dissiper deuãt les murailles de ceste grande ville, par le traicté fait à Conflans, auquel le Roy se laissa dautant plustost porter, que le Duché de Normandie s'esbranloit desia contre luy, ceux de Roüen, qui desiroient auoir vn Duc, s'estant declarez pour son frere. Les interests des particuliers contentez, la poursuite du Bien public, qui n'estoit qu'vn masque, fut bien-tost apres arrestée. Par le traicté le Roy accorda; Que trente-six notables personnages seroient choisis entre les trois Ordres du Royaume, qui seroient assemblez, pour ordonner sur les desordres & plaintes des suiets. Chacun fut remis en ses biens & honneurs. Le Roy, pour augmenter l'appanage de son frere, luy donna le Duché de Normandie; Et au Comte de Charolois furent laissées

*Commines chap 14.*

FRANCE. les d'Amiens, d'Abbeuille, de S. Quentin & autres, qu'il possedoit au moyen du traicté d'Arras, bien que le Roy en eust fait le rachapt au commencement de son regne, dont le Bourguignon conceut vn grand mescontentement; Il fut conuenu, que le Roy pourroit encore faire le rachapt pour deux cens mil escus apres la mort du Comte. Le Duc de Bretagne eut quelques places en Normandie. Au Duc de Bourbon fut assignée pareille pension qu'il receuoit de Charles VII. & Loüis de Luxembourg Comte de S. Paul fut honoré de la dignité de Connestable de France.

*Ans de Iesvs Chr.*

Les Princes furent donc en ceste sorte diuisez & separez par la prudence & dexterité du Roy; qui creut n'auoir pas eu peu d'aduantage, que de les desunir. Esperant neantmoins de s'ayder quelque iour des moyens, que l'occasion luy presenteroit, pour leur nuire & se dégager de ses promesses.

B

*Annales de Flandres.* *Commines ch 17.* *Idem ch. 33. & 17* *Au Tresor de Fr Layette, Bourgongne. 4. r. 43.*

De fait, afin de rendre la pareille au Bourguignon, il se veid incontinent empesché dans les mutineries de ses peuples, apres que LOVIS 1466. eut secretement allumé le feu dans ses Estats, & eut fait souslever ceux du Liege. Mais le Roy estant luy-mesmes entré en guerre auec le Comte, par trop de confiance de son esprit & de ses forces, voulant traiter de paix, il s'engagea imprudemment dans Peronne, où il fut arresté par les gens du Comte nouueau Duc de Bourgongne, & contraint de s'accorder & mesme de s'armer contre les Liegeois ses amis; s'estant trou- 1468. ué à la prise de leur ville, qu'il veid saccager; & receut par ce moyen la loy de celuy auquel il la penloit donner.

L'Assemblée des Estats tenuë à Tours, suiuant vn accord fait par le Roy auec les Ducs de Berry & de Bretagne, ne regardoit en apparence qu'aux moyens de pouruoir aux ruines & desordres du Royaume; mais la cause essentielle estoit pour faire resoudre deux choses, l'appanage de Charles frere du Roy, & la restitution des villes de Somme. Ainsi les de- 1470. putez improuuent ce qui auoit esté conclud au traicté de Conflans, & ne peuuent consentir que la Normandie, l'vn des plus beaux fleurons de la Couronne, en fust distraite & separée.

*ch. 146.*

Au mesme temps sa Majesté est conseillée de declarer la guerre au Duc de Bourgongne, lequel en la desolation de ses affaires estoit pressé de donner en mariage sa fille vnique au frere du Roy; qui auoit esté contraint de C quitter la Normandie, pour prendre premierement les Comtez de Champagne & de Brie; puis, au lieu d'iceux, le Duché de Guyenne. Mais afin de diuertir ceste alliance, LOVIS ne prend en ceste prosperité l'aduantage qu'il pouuoit, & content d'auoir estonné son ennemy, luy accorde vne tréue, qui fut rompuë par le Bourguignon, souz pretexte de la mort du Duc de Guyenne: Car desirant la venger, comme il disoit vou- 1472. loir faire, il s'arme & prend la ville de Nesle, Roye, Noyon, qu'il mit à feu & à sang. Beauuais arresta le torrent de sa fureur, laquelle il destourna sur la Normandie.

*Com. ch 37. & 60.* *Chroniq. de Louis XI.*

*Commines ch 61 & 81.* *Du Tillet.*

Or le Duc ayant veu que le trouble, qu'il auoit en ses affaires, ne venoit que du Roy, à son tour il suscita contre luy Edoüard IV. Roy d'An- 1475. gleterre, qui memoratif du secours donné à Henry VI. son ennemy par LOVIS, passe la mer auec de grandes forces, en intention de renoueller & poursuiure les iniustes pretensions de ses predecesseurs Son dessein fut destourné par vn pont d'or, que luy prepara LOVIS, pour repasser la mer; aussi content de la paix, ou Tréue qui equipolloit à vne paix (traictée à Piqueny prés Amiens, auquel lieu les deux Roys s'entreuirent & iurerent la paix) qu'il estoit auparauant resolu à la guerre: l'hon-

*Commines ch 36 74 75. & 76.*

*Ans de* neur & le profit en demeura au Monarque François. Le mariage de leurs FRANCE. IESVS CHR. enfans fut par mesme moyen accordé. Les considerations du Roy furent *Du Tillet.* grandes en arrestant ceste paix, afin de n'entrer en guerre contre les Anglois, pour l'intelligence qu'ils auoient auec les Ducs de Bourgongne & de Bretagne, & son Connestable. En suite de ce bon succez, le Roy, en- *Au Tresor de Fr. Layette, Bourgongne s. 1. 14.* uiron ce temps, fit aussi tréue pour neuf ans auec le Duc de Bourgongne. Vn des articles secrets fut de conspirer la ruine du Connestable de Sainct Paul. Il s'estoit rendu odieux à l'vn & à l'autre, & demeurant comme neutre, auoit fomenté la diuision entre ces deux grands Princes, & donné des aduis au Roy d'Angleterre au preiudice du Roy, auquel il fut liuré par le Duc. Il luy fit faire son procés & ressentir la rigueur de sa iustice, ayant esté publiquement executé à mort dans Paris. Mais ceste fin tragique doit seruir de memorable exemple aux Grands, de ne donner suiet de crainte ny de soupçon à leurs Princes.

Cependant le Roy, pour continuer d'affoiblir le Duc de Bourgongne, le plus ordinaire & fascheux ennemy qu'il eust en teste, fauorisa tellement les desseins des Suisses & ceux du ieune René Duc de Lorraine, qui *Comminei. 4. 95.* 1477. luy faisoient la guerre, que ce Prince martial perdit en fin contre eux à B Nancy, la bataille & la vie.

Apres ceste mort funeste, deux grandes occasions se presenterent au Roy LOVIS, pour accroistre son Empire. En la premiere il sembloit, que l'Italie ne fust diuisée, que pour se reünir souz sa domination. On le conseilla de tirer profit de telles diuisions, & outre de renouueller les droits, que la Couronne de France auoit sur le Royaume de Sicile, dés *Mathieu.* le temps du Roy Charles frere de S. Loüis. Mais comme ce Prince estoit doué d'vne singuliere prudence, encore qu'il eust esté institué heritier de ce Royaume par le dernier Prince de la Maison d'Anjou, si est-ce toutesfois, que pour cela il n'y voulut entendre, ne desirant point de domination si mal fondée, que celle, qui n'auoit pour appuy, que la legereté de ce peuple inconstant.

1478. Il ietta donc les yeux sur les deux Bourgongnes, dont il se saisit, & d'v- *Comminei.* 1479. ne bonne partie du Comté d'Artois. Le progrés de ses victoires eust en fin *Vignier.* contraint l'Archiduc d'Austriche Maximilian, depuis Empereur, premier de ce nom & mary de l'heritiere de Bourgongne, de quitter & abandonner les Pays bas, & de conduire en Alemagne la ieune Princesse auec *Bat. de Guinegaste.* le repentir de son mariage, si la bataille de Guinegaste prés Theroüenne, 1479. que l'Archiduc gaigna sur les François, n'eust troublé leurs affaires, & C changé les desseins de la guerre en des resolutions de paix confirmée par le mariage proposé & conclud entre le Dauphin Charles, fils du Roy, & Marguerite d'Austriche, fille de l'Archiduc.

LOVIS ayant pacifié son Estat, sa vieillesse ne luy permit desormais *P. Mathieu.* d'entreprendre de difficiles conquestes; ains l'obligea de penser seulement aux moyens de laisser à son fils sa Couronne aussi paisible, comme elle estoit riche & puissante. Car il l'auoit embellie & accreuë de plusieurs grandes prouinces; de la Bourgongne, par le decés du Duc Charles, de 1481. celles d'Anjou, du Maine, de Barrois & de Prouence, par la mort des *Gariuel.* Roys René & Charles de Sicile oncle & neueu: Comme aussi du recou- *Vignier.* urement des villes de Picardie, & de quelques autres d'Artois, ensemble des droits aux Couronnes de Sicile & Hierusalem, à luy & à ses successeurs cedez par les mesmes Princes d'Anjou; & encores des droits aux Com- 1462. tez de Roussillon & de Sardaigne, sitüez sur les limites d'Espagne, à luy engagez par Iean Roy d'Arragon & de Nauarre, pour vne grande somme de deniers: auec promesse de le secourir contre ses suiets rebelles, comme

FRANCE. il fit souz la conduite de Iaques d'Armagnac Duc de Nemours. *Ans de Iesus Chr.*

*Au Tresor de Fr. Layette, Bolongne 2. t. 52* Et dautant que le Comté de Bolongne sur la mer estoit voisin de l'Anglois, & place importante, il resolut de le reünir à son domaine. De sorte que par traicté du vingt quatriesme de Ianuier, mil quatre cens soixante dix-sept Bertrand de la Tour luy transporta ce Comté, & le Roy luy bailla en contre eschange la Iugerie de Lauraguais, aussi en tiltre de Comté, auec quelques reuenus à Carcassonne, Beziers & en la Seneschaussée de Tolose. 1477.

Bref il ioignit aussi à son domaine la ville, chasteau & Seigneurie d'Amboise sur Loire en Touraine, laquelle il confisqua sur Loüis, Seigneur d'icelle, à cause des intelligences qu'il auoit auec le Duc de Bretagne. Il eut encore par eschange la ville & Chasteau de Montrichard, pareillement située en Touraine, & au lieu d'icelle & en contreschange il transporta à Guillaume de Harcourt Comte de Tancaruille le Vicomté de Gournay en Normandie. *En vn Registre des Chartes du Roy, cotté Louis XI. 1461. & 1462.*

La Seigneurie des Monrils lez-Tours luy fut venduë par Hardoüin Seigneur de Maillé son Chambellan, moyennant cinq mil cinq cens escus d'or, & l'vnion des trois foys & hommages liges pour les Seigneuries de Maillé, de Rochecorbon & du Vicomté de Tours, tenuës de sa Majesté à cause de son chasteau de Tours, & que le mesme Sieur de Maillé pourroit fortifier sa place de Frontenay-l'abbatu en Xaintonge: ce qui fut conuenu à Tours, par lettres du quinziesme de Feurier, mil quatre cens soixante trois. *Au Tresor de Fr. Layette, Tours 3. t. 12.* B 1463.

Ce Roy LOVIS XI. est loüé entre autres vertus de Prudence, de Iustice, & de Liberalité.

*Comminest. 36.* La Prudence le rendit victorieux de ses suiets & de ses ennemis estrangers, iuge & arbitre des differens d'entre Iean Roy de Nauarre & d'Arragon, & Henry IV. Roy de Castille, neueu d'iceluy. LOVIS & Henry s'estant entreueus à Andaye prés de Fontarabie sur les frontieres de France & d'Espagne, il y eut iugement donné au profit du Castillan. Il fut aussi arbitre de la Paix d'entre Rome & Florence; & de celle d'entre Rome & Venise. Bref on luy donne encore l'honneur & la loüange d'auoir esté Protecteur de la liberté des Republiques d'Italie. 1463. *Garibay en l'Hist. d'Espagne.* *Mathieu.*

Sa Iustice fut meslée d'vne extréme seuerité, dont il fit sentir les rigoureux effects au Connestable de S. Paul, à Iaques d'Armagnac Duc de Nemours (qui fut des Princes mal contens, & auoit faussé son serment lors de la guerre du Bien public) à Charles de Melun Seigneur de Normanuille Grand-Maistre de France, & contre plusieurs autres il commença le procés par l'execution. Le rude traitement qu'il fit aussi à Iean Comte d'Armagnac, dõt il mit les Comtez & riches Seigneuries en sa main, a esté encores vn des terribles effects de son courroux; duquel se ressentir aussi le Cardinal Baluë, qui l'auoit desseruy; aussi fut-il long-temps prisonnier. C

*Bern de la Roche Flauin en ses Liures des Parlemens de France l. 1. ch. 8. & 12.* Les erections faites par ce Roy des Cours de Parlemens de Bourdeaux pour la Guyenne (l'erection qu'en fit Charles VII. ayant esté suspenduë) de Dijon, pour le Duché de Bourgongne, & de Salins ou Dole, pour la Franche-Comté de Bourgongne (Comté qu'il restitua depuis par la paix faite auec l'Archiduc Maximilian) sont des marques signalées du soin qu'il auoit d'establir vn bon ordre en la Iustice.

Sa Liberalité luy a ouuert les cœurs & les portes des villes, & a rangé à leur deuoir plusieurs esprits qui s'estoient esloignez de luy. Il s'en est seruy pour renuoyer les Anglois en leur pays, & les obliger à son amitié; les Bretons à son seruice, les Suisses à son secours; Ce fut le premier de nos Roys qui fit alliance auec eux; & les rendit ses pensionnaires, à condition de le seruir en ses guerres. En somme la reputation qu'il s'estoit acquis, l'a *Mathieu.* 1479.

*Ans de Iesvs Chr.* fait admirer à toutes les puissances de l'Europe, redouter des estrangers,& craindre de ses suiets. FRANCE.

Incontinent apres son aduenement à la Couronne, il reuoqua la Pragmatique Sanction: Et bien que le Pape Pie II. luy eust donné, pour ceste cause, le tiltre de GRAND ROY; Toutesfois la Cour de Parlement de Paris & l'Vniuersité luy ayant remonstré le preiudice, que l'Eglise receuoit de telle reuocation; & la diminution des droits de son Estat, & des libertez de l'Eglise Gallicane, ceste Pragmatique ne laissa d'estre obseruée. En plusieurs autres occasions il monstra, qu'il estoit conseruateur des mesmes Libertez. Aussi quelque grand zele qu'il eust enuers le S Siege, il ne laissa de faire cognoistre aux Papes, qu'ils estoient grandement obligez à la Couronne de France: & commanda aux Euesques & Prelars, qui estoient en la Cour de Rome, de veiller sur leurs troupeaux, & de resider en leurs Eueschez, à peine de priuation de leur temporel. Il leur enioignit aussi de se preparer à la tenuë du Concile de Lyon, quand il seroit conuoqué, sur l'instance qu'il en vouloit faire au Pape, tesmoignant par là sa Pieté.

*Vignier sous l'an 1461. Du Tillet. Mathieu.*

B

Peu de temps apres son aduenement à la Couronne, ayant fait Alliance auec Georges Poiebrard Roy de Boheme, il protesta, qu'il n'auoit intention d'adherer ny fauoriser aucunement les erreurs, qui lors estoient en Boheme, contraires à l'Eglise, & n'auoit autre but, que la defense de la religion Catholique, ainsi le porte vn acte particulier qu'il en fit.

*Au Tresor de Fr Layette Boheme.*

Mais le lustre de tant de Vertus fut grandement obscurcy par les mauuaises conditions, qui se rencontrerent au mesme Prince. Car plusieurs ont escrit; Que sa deuotion sembloit plustost superstitieuse, que religieuse, ayant plus de soin de paroistre pieux, que de l'estre. Et encore que la charité Chrestienne l'obligeast d'oublier & remettre les iniures (comme fit son pere & autres Princes genereux) si est-ce qu'il fut plus prompt à venger les offenses, qu'à recognoistre les bienfaits, plusieurs ayant esprouué (comme nous auons remarqué) les rudes attaintes de sa colere: Aussi ceste grande rigueur & seuerité le rendit en fin craintif, deffiant, & dissimulé. Il ostoit aux pauures pour donner aux Eglises,& plus que nul autre des Roys ses predecesseurs foulla son peuple de tributs. Ce qui le rendit aucunement mal affectionné enuers luy.

*Cl. Seyssel.*

C

Lors qu'il succeda au Roy son pere, il changea presque tous les seruiteurs & Officiers d'iceluy, & durant son regne, approcha de sa personne, & se seruit de gens de petite estoffe & basse condition, qu'il enrichit & aduança aux charges & honneurs, prenant plaisir d'abatre & reprimer les Grands de son Royaume.

*Commines. Mathieu.*

Mais se representant combien leurs mescontentemens auoient ruiné ses affaires, il s'aduisa d'vn moyen pour reünir leurs esprits alterez à ses volontez, & les y affermir par de nouueaux liens. Ce fut de les honorer de l'Ordre de Cheualerie qu'il institua & nomma de S. Michel, l'ayant fait non seulement recompense de la vertu, mais aussi marque de noblesse du sang & d'extraction illustre. Il fit ceste belle institution à Amboise, le premier iour d'Aoust, l'an mil quatre cens soixante-neuf, comme nous auons remarqué ailleurs plus amplement.

*Ordre de S. Michel 1469. Annales de France. Pauin.*

*Son 1. mariage.*

1436. L'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SIX, le vingt cinquiesme iour de Iuin, ce Roy LOVIS, n'estant que Dauphin, & n'ayant que treze à quatorze ans, espousa, dans la ville de Tours, MARGVERITE D'ESCOSSE, alors aagée seulement de douze ans. Et par ce que LOVIS estoit encore ieune, le Roy son pere luy donna pouuoir de se presenter deuant l'Archeuesque de Tours son diocesain, pour le declarer

*Au Tresor de France.*

FRANCE. capable, & luy donner dispense d'aage pour contracter & solemniser le mariage. MARGVERITE estoit fille aisnée de Iaques premier du nom Roy d'Escosse. Les Anglois voulurent empescher ceste alliance, & firent de grandes offres au mesme Roy, afin qu'il n'y entendist; mais cela ne peût l'empescher. Ceste Princesse fut doüée de plusieurs perfections de corps: & quoy, que quelques plumes Angloises ayent imprudemment escrit, qu'elle estoit desagreable à son mary; si est-ce que cela ne parut par le regret extréme qu'il eut de sa mort prematurée. Entre ses bonnes qualitez elle fauorisoit les beaux esprits de son siecle. De fait on remarque d'elle, qu'vn iour ayant trouué dormant Alain Chartier Secretaire du Roy, estimé l'vn des premiers hommes de la Cour, elle le baisa; & aussitost, pour satisfaire à l'estonnement des Dames de sa suite, leut dist; *Qu'elle ne baisoit pas la personne: mais la bouche dont estoient sortis tant de beaux & doctes discours.* Ceste Princesse mourut sans laisser enfans, le vingt-sixiesme iour d'Aoust, l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-CINQ en la ville de Chaalons en Champagne, auquel lieu son corps fut inhumé en l'Eglise cathedrale; où il demeura iusques au regne de LOVIS son mary, qui le fit transporter en Poictou dans l'Eglise de l'Abbaye de Sainct Laon prés la ville de Thoüars, où il gist.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Buchan. l. 10. Hist. Scot.*

1445.

B

En secondes nopces, LOVIS XI. espousa CHARLOTE DE SAVOYE, auparauant accordée à Frideric Duc de Saxe, fille de Loüis Duc de Sauoye, & d'Anne de Cypre sa femme. Le traicté du mariage fut passé en la ville de Genéue, le quatorziesme iour de Feutier, l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-VN, entre Iean Bastard d'Armagnac Seigneur de Gourdon Chambellan de LOVIS, lors encore Dauphin, & Mareschal du Dauphiné, & Antoine Bolomier General de ses finances, qui estoient ses Ambassadeurs & Procureurs d'vne part, & le Duc pour sa fille d'autre. Le pere promit luy bailler en dot la somme de deux cens mil escus d'or, pour tous droits paternels & maternels Le Dauphin doüa la Princesse de dix mil escus par an, assignez tant sur le Dauphiné, que sur les Comtez de Valentinois & Diois. Elle estoit lors fort ieune, & fut depuis conduite l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-SEPT, iusques à Namur, & là le mariage consommé. Aucuns escriuent, qu'il auoit esté arresté sept ans auparauant à Feurs en Forests entre le Roy Charles VII. & le Duc Loüis de Sauoye. Mais ce qui rend cela douteux, ou pour le moins y a apparence que le Roy auroit changé d'aduis, c'est, que le traicté cy dessus fut fait de la seule authorité du Dauphin, sans que le Roy son pere y interuint en personne, ou par procureur. Et par ce il est croyable, que le mariage ne fut point fait à regret par le Dauphin, comme on a aussi escrit. Bien est vray, que Claude de Seissel Archeuesque de Turin parlant de ce Prince, dit; Qu'il tint mauuaise loyauté de sa personne à Charlote sa femme; Qu'elle estoit petitement accompagnée, & la plus-part du temps retirée en vn chasteau, où il l'alloit voir quelquesfois, plus par desir d'auoir lignée, que pour plaisir qu'il prist auec elle. La crainte qu'elle auoit de luy & autres rudesses donnent suiet d'estimer, qu'elle n'auoit grand contentement en sa compagnie. Sur la fin de ses iours il l'enuoya en Dauphiné. Et encore que ceste Royne fust tres-vertueuse; Si est-ce qu'il luy defendit de n'approcher de son fils, quand il seroit venu à la Couronne. Mais elle ne fut en ceste peine, dautant qu'elle suruesquit peu de mois le Roy son mary, & deceda sur la fin de l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS TROIS. Son corps gist en l'Eglise de nostre-Dame de Clery prés Orleans.

*Sont mariés.*

1457.

C

*Au Traicté des loüanges du Roy Loüis XII.*

*Phil. Pingon. in Arbore gentilit. Saband. Princ.*

1483.

LOVIS fut si fascheux enuers le Roy son pere, qu'il ne desira pas

*Ans de Iesvs Chr.* que le ieune Charles, qui fut depuis le Roy Charles VIII. son fils, le ressemblast en cela, & redoutant que la disposition de sa nature fust secouruë par vne bonne institution, il ne se soucia de l'éleuer aux sciences, ny vertus dignes de la charge & condition des Princes, voulāt qu'il ne sceust autre Latin, que pour signifier ces mots, *Qui ne sçait dissimuler, ne sçait regner.* Il est vray qu'vn an auant son decés, il le veit au chasteau d'Amboise, où il estoit nourry, & y demeuroit dés le temps de sa naissance, & depuis ne l'auoit veu ; ne permettant, qu'il fust visité de toute sorte de gens. Ce fut lors qu'aprehendant le blasme, que la France luy donneroit, d'auoir negligé la nourriture de son fils, il voulut, que les Remonstrances, qu'il luy fit en la presence de ses confidens seruiteurs, fussent publiées en forme d'Edict, & mesmes enregistrées aux Cours Souueraines. Ayant experimenté le preiudice, que luy auoit apporté le mespris & le mauuais traictement fait aux Grands de son Estat, aussi par son Testament il defendit à son successeur, de ne leur donner occasion de mescontentement, ains, afin d'heureusement regner, de mettre son espoir en la bien-veillance de ses suiets.

*FRANCE. Mathieu. P. Masson. l. 4. Annal.*

B Tant y a que les differences d'entre la fortune publique de ce Roy & la priuée furent grandes. Les malheurs ont esté long-temps parmy ses prosperitez, & en son regne fut Prince sage, heureux & seuere, bon maistre & liberal, deffiant amy, cruel ennemy, terrible voisin. En sa maison mauuais fils, mauuais mary, mauuais pere, & mauuais frere. Il est remarqué pour auoir le premier mis, comme on dit vulgairement, les Roys hors de page, leur ouurant le chemin de se rendre fort absolus, & d'estendre leur puissance & authorité.

*Idem.*

En fin pressé des inquietudes de l'esprit, autant que des langueurs du corps, il fut reduit à vne miserable condition, luittant quatre ans entiers contre les efforts d'vne incurable maladie. Pendant son indisposition, il oüit dire, qu'il y auoit en Calabre François de Paule Hermite de grande saincteté ; il obtint permission du Pape pour le faire venir en France, estimant, que par sa presence & ses prieres enuers Dieu, il pourroit prolonger sa vie & reculer sa mort ; dequoy estant instamment prié par le Roy, le bon Hermite respondit ce que sage homme deuoit respondre, dit Commines. C'est celuy qui a fondé l'Ordre des Minimes, & a esté canonisé.

*Commines. Mathieu. Annales de France. Vignier. Commines c. 110. Mathieu l. 10.*

C Mais LOVIS apres auoir ainsi repoussé par tous moyens spirituels & temporels (que l'Histoire du temps appelle estranges) les approches de la mort pour retenir la vie, il mourut dans le Chasteau du Plessis lez-Tours, qu'il auoit fait construire, & y establit sa plus ordinaire demeure. Son decés aduint le trentiesme iour d'Aoust, MIL QVATRE CENS QVATRE VINGTS TROIS, ayant regné vingt-deux ans, vn mois huict iours, & vescu soixante & vn ans & vingt-quatre iours ; aage auquel, depuis Charlemagne, & Loüis le Debonnaire son fils, aucuns des Roys Tres-Chrestiens ses predecesseurs n'estoit encore paruenu. Il esleut sa sepulture dans l'Eglise collegiale de Clery, laquelle il fit somptueusement bastir & dota richement, ayant vne particuliere deuotion enuers la Sacrée Vierge mere de Nostre Sauueur, en l'honneur de laquelle ceste Eglise est dédiée. Le Pape Sixte IV. luy octroya vne excommunication contre ceux qui voudroient transporter son corps ailleurs, qu'au tombeau qu'il y fit construire, lequel on voyoit cy deuant fort simple, & de pierre seulement posé à main gauche du grand autel. Mais depuis le Roy LOVIS XIII. luy en a fait dresser vn, sur lequel son effigie a esté mise.

*Sa mort 1483. Commines c. 109. Annales de France.*

LOVIS XI. fonda aussi en la ville de Paris le Monastere des Religieuses Cordelieres de l'Aue Maria, qui estoit l'ancien Conuent des

FRANCE. Beguines, & en celle d'Orleans fit rebastir l'Eglise de S. Aignan. Il enrichit de grands reuenus la S. Chappelle du Palais en la mesme ville de Paris, & l'Abbaye de la Victoire prés Senlis. *Ans de* IESVS CHR.

Les Officiers de la Couronne qui furent sous ce Roy LOVIS XI. & souz les autres Roys ses successeurs, se verront sur la fin de cét Oeuure.

L'Histoire du mesme Roy a esté particulierement descrite par Philippes de Commines Seigneur d'Argenton en Poictou, Cheualier natif des Pays-bas, qui premierement seruit Philippes le Bon Duc de Bourgongne, & depuis attiré par LOVIS, qui recognut sa suffisance, il l'employa en plusieurs Ambassades & importantes negotiations, à cause de la grande experience qu'il s'estoit acquis en la conduite des affaires d'Estat. Aussi peut on iustement comparer ses escrits à ceux des anciens, mesme de l'excellent & iudicieux Polybe, lequel il imite souuent, encore qu'il ne l'eust iamais leu, ny les autres meilleurs Autheurs de l'antiquité, estant seulement aydé d'vn bon sens & iugement naturel. Tellement B que ceste Histoire de Commines, riche de diuerses remarques singulieres, peut estre auec raison proposée entre les principales, que le Prince doit lire, pour son instruction de bien regner. Et comme l'vn des grands esprits de ce siecle a fort ingenieusement escrit de l'autheur, *ce Philippes est digne de tous les Alexandres*. De fait, auec vne grande naïueté, il a recité ce qui est aduenu de son temps à la verité ou au plus prés, & auec moins de passion qu'aucun autre. Mais dautant qu'il n'a descrit le commencement de ce regne, & que d'ailleurs il a obmis plusieurs particularitez notables, ne parlant gueres que des choses dont il a esté oculaire tesmoin, le feu Roy HENRY LE GRAND d'eternelle memoire, desira voir la vie entiere de ce Roy LOVIS XI. & par ce il donna charge à Pierre Mathieu l'vn de ses Historiographes de l'entreprendre; comme il fit.

*Iustus Lipsius in Politicis.*

*Vignier.*

On a aussi publié vne Histoire du mesme Roy, vulgairement dite la Chronique scandaleuse, escrite par vn Greffier de l'Hostel de ville de Paris.

## *ENFANS DV ROY LOVIS XI. & de la Royne* CHARLOTE DE SAVOYE *sa seconde femme.*

C

*Ph. de Commines.* *Du Tillet.* *Mathieu.* *Continuat. de Monstrelet.*

22. IOACHIM DE FRANCE Dauphin de Viennois, né à Guenepe en Brabant, le vingt-cinquiesme de Iuin (le continuateur de Monstrelet dit sur la fin de Iuillet) MIL QVATRE CENS CINQVANTE-NEVF. Il eut pour parrain Philippes, surnommé le Bon, Duc de Bourgongne; & pour marraine Isabel de Bourbon, femme de Charles Comte de Charolois. Mais estant decedé en bas aage, il fut inhumé aux Cordeliers d'Amboise. La perte de cét enfant fut si sensible au pere, qu'il fit vœu, à ce que dit Commines, de ne cognoistre autre femme que la sienne. Mais il ne le tint pas. *Sa naissance.* 1459.

22. CHARLES VIII. du nom, Roy DE FRANCE.

BERRY. D'azur à trois fleurs de Lis d'or,

22. FRANCOIS de France Duc de Berry, né à Amboise, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE DOVZE au mois de Septembre, mourut au mois de Iuillet de l'année suiuante, MIL QVATRE

*Ans de Iesvs Chr.*

TRE CENS SOIXANTE-TREZE, ou QVATORZE selon aucuns. Il gist en l'Eglise des Cordeliers d'Amboise.

FRANCE à la bordure engreslée de gueulles.

22. LOVISE DE FRANCE mourut en ieunesse.

22. ANNE DE FRANCE Dame de Beaujeu, puis Duchesse de BOVRBON, femme de PIERRE, premierement qualifié Seigneur de Beaujeu, puis Duc DE BOVRBON deuxiesme du nom, desquels Prince & Princesse il sera parlé plus amplement au Liure Quinziesme de ceste Histoire, où la Branche DE BOVRBON est traictée.

BOVRBON D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, l'Escu brizé d'vn baston de gueulles, pery en bande. Parry de FRANCE.

*Sa naissance.* 1464.

22. IEANNE DE FRANCE Royne, Duchesse DE BERRY, nasquit en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE QVATRE. Le Roy son pere ne l'ayma tant que ses autres filles, pour ce qu'elle estoit difforme de visage & de taille: mais la vertu de son ame suppleoit abondamment ce defaut de son corps.

FRANCE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

1476.

L'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-SEIZE, elle fut conioincte par mariage auec Loüis Duc d'Orleans, depuis Roy douziesme du nom. Et par ce que l'alliance fut contre son gré, preuoyant que la Princesse feroit sterile & incapable d'auoir lignée, il fit quelques protestations contre le mariage, auquel la grande authorité du Roy Loüis XI. auoit donné lieu, plustost que le libre consentement du tout necessaire en ce sacré mystere.

*Du Tillet.*

B

Ce fut pourquoy le Duc d'Orleans estant paruenu à la Couronne de France par le décés de Charles VIII. son cousin, frere de IEANNE, il poursuiuit la dissolution du mariage, disant & affermant n'auoir iamais touché la Princesse. Ceste dissolution se fit auec grande cognoissance de cause, pour proceder, à laquelle furent deleguez par le Pape Alexandre VI. Philippes Cardinal de Luxembourg Euesque du Mans, Loüis d'Amboise Euesque d'Alby, & Ferdinand Ferrail Euesque de Septe en Italie, lesquels assemblez à Tours, donnerent leur sentence de dissolution, ou plustost de declaration de nullité de mariage, en l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DIX-NEVF. Ce qui se fit apres auoir oüy l'vne & l'autre des parties, & qu'il y eut eu preuue suffisante, que Loüis auoit contracté le mariage par force, par crainte de perdre la vie, & par defaut de consentement. La Princesse porta cet accident fort patiemment.

*Annales de France.*

1499.

C

Peu de temps apres, le Roy Loüis XII. espousa Anne heritiere de Bretagne, ayant par lettres du 26. Decembre, mil quatre cens nonante-huict, outre les villes de Chastillon sur Indre & Chasteau neuf sur Loire, laissé à IEANNE DE FRANCE l'vsufruict & la ioüissance du Duché de Berry; où elle se retira & vescut à Bourges le reste de ses iours en grande integrité & saincteté de vie. Elle y fonda vn Conuent de Religieuses, dit de l'Annonciade, autrement l'Ordre de la Vierge Marie, en memoire de l'Annonciation faite à la Vierge sacrée mere de Dieu, dont elle fit la Regle, qui fut approuée par le mesme Pape Alexandre VI.

*L. Dony d'Attichy en la vie de Ieanne.*

Encore que le Roy Loüis XII. n'affectionnast ceste Princesse, comme il deuoit, si est-ce qu'elle n'en monstra aucun sentiment. Au contraire, durant le long-temps qu'il fut prisonnier dans la grosse tour de Bourges, il n'eut autre secours & assistance que d'elle; Ayant

FRANCE.

An: de IESVS CHR.

fait si grande instance enuers Charles VIII. son frere, pour obtenir de luy sa liberté, qu'elle fut procurée & auancée par ses frequentes prieres & requestes.

En fin la pieuse Princesse ayant edifié toute la France de sa bonne & saincte vie, iusques à macerer son tendre corps de haire & de cilice & par autres austeritez, apres auoir enuiron la feste de Pentecoste, mil cinq cens trois, fait la profession au mesme Conuent, & vescu fort deuotieusement, elle mourut le cinquiesme iour de Feurier, MIL CINQ CENS QVATRE, ou la suiuante, selon plusieurs Historiens, qui suiuent la supputation moderne. Son corps fut inhumé dans la mesme Eglise de l'Annonciade, corps, que des mains impies & sacrileges tirerent du tombeau, enuiron soixante ans apres, pendant les fureurs ciuiles & guerres pour la Religion.

*Sa mort 1504.*

Le pieux & docte pere Hilarion de Coste, Religieux de l'ordre des Minimes, issu d'vne sœur de S. François de Paule, a escrit l'Eloge de ceste Princesse IEANNE; Comme aussi Aubert le Mire Protonotaire Apostolique & Maistre de la Chappelle de l'Infante Elisabeth Archiduchesse, personnage qui a aussi ioinct la pieté à vne rare doctrine, & Nicolas Gazet Religieux, autheur de la Chronique des Annonciades; Mais plus amplement que tous ceux-la y a mis la main aussi fort heureusement, le Pere Loüis Dony d'Attichy Religieux du mesme Ordre de S. François de Paule, en ayant publié vne vie particuliere, où il remarque aucuns pieux personnages promouuoir la canonization de la Princesse. Au iour de son Anniuersaire on list l'inscription qui suit, dans tous les Conuens des filles de son Ordre de l'Annonciade.

*En son Hist. Catholique.*

*Au Liure de l'origine de l'ordre de l'Annonciade.*

B

*Obiit inclyta & meritis plena SANCTA IOANNA A FRANCIA, illustrissima LVDOVICI XI. Regis filia, & soror alterius, videlicet CAROLI VIII. Quæ viro soluta castè viuens, mundo orbata & diuinis ac sacris addicta, huius sancti cœnobij, imò & totius Ordinis sacrorum beneplacitorum Euangelicorum fundatrix & rectrix extitit pientissima. Cuius sacrum pignus honorificè intus sepelitur A BRACVLIS CLARENS. Porrò nunc beata in cœlis laureata perpetuò cum Beatis Deo fruitur. Die quinta Februarij defuncta anno Domini millesimo quingentesimo-quarto.*

C

## *FILLES NATVRELLES DV ROY* LOVIS XI.

BOVRBON ROVSSILLON.

22. IEANNE Bastarde DE FRANCE Comtesse de ROVSSILLON femme de LOVIS Bastard DE BOVRBON, Comte de Roussillon, Admiral de France. D'eux est faite plus ample mention au liure XV. de ceste Histoire, qui traicte de la Branche DE BOVRBON.

D'azur à trois fleurs de Lis d'or, au baston de gueulles pery en bande, auec vne barre d'argent, brochant sur le tout. Party de FRANCE aussi à la barre d'argent.

BVEIL, SANCERRE.

22. IEANNE Bastarde DE FRANCE Comtesse DE SANCERRE, fut mariée par le Roy Loüis XI. son pere, auec ANTOINE DE BVEIL, Comte de Sancerre, fils aisné de Iean Bueil Comte du mesme lieu, Admiral de France, & eut en dot la somme de quarante mil escus d'or.

De ce mariage sortit Iaques Sire de Bueil Comte de Sancerre, la posterité duquel se verra déduite sur la fin de ceste Histoire, au Liure XXVII.

Escartelé au 1. & 4. d'azur au Croissant montant d'argent, accompagné de six croisettes recroisettées au pied fiché d'or; trois en chef & trois en pointe sur le tout, aussi escartelé de Dauphiné & de Champagne.

*Ans de Iesvs Chr.*

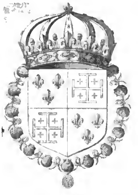
*Sommariage.* 1467.

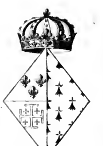
FRANCE.

POICTIERS.

VALENTINOIS. D'azur à six bezans d'argent 3. 2. 1. au chef d'or. Party de FRANCE, à la barre, ou bande d'or commençant au costé senestre.

21. MARIE bastarde DE FRANCE Dame de SAINCT VALLIER, espousa AIMAR DE POICTIERS, cinquiesme du nom, Seigneur de S. Vallier, issu des Comtes de Valentinois. Le Roy Loüis XI. par ses lettres données à Meflay, le vnziesme iour de Iuillet, MIL QVATRE CENS SOIXANTE-SEPT, dit; Qu'ayant puis nagueres traicté & accordé le mariage de MARIE sa fille naturelle, auec son cher & feal cousin Aimar de Poictiers, Seigneur de S. Vallier, parquoy soit expedient d'ordonner les Armes, qu'il luy plaira qu'elle porte, estant acertené qu'elle est veritablement sa fille naturelle, & voulant honorer elle & sa posterité, & qu'elle ioüisse des honneurs & dignitez & prerogatiues, qu'aux enfans naturels des Princes appartiennent, veut & ordonne, qu'elle porte les Armes de France, à la difference d'vne bande d'or commençant au costé senestre, ainsi que les enfans naturels ont accoustumé de faire. Par ces lettres on recognoist, que ceux-là se sont abusez, qui ont estimé, que la femme d'Aimar de Poictiers s'appelloit Ieanne de France, & qu'elle estoit vefue de Loüis de Bourbon Comte de Roussillon; par ce qu'elle estoit sa sœur. Et de fait Loüis de Bourbon mourut seulement l'an mil quatre cens quatre-vingts six, qui fut dix neuf ans apres que fut traicté le mariage de ceste MARIE bastarde DE FRANCE, auec le Seigneur de S. Vallier, qui en eut vn seul fils mort en ieunesse.





FRANCE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or. Escartelé d'argent a la Croix d'or potencée, accompagnée de quatre croisettes de mesme.

BRETAGNE. Semé d'Hermines.

# 22. CHARLES VIII.
## *Roy* DE FRANCE, *de Ierusalem & de Sicile.*

### CHAPITRE X.

1483. LES premices de ce regne furent dautant plus remarquables, que CHARLES en sa tendre ieunesse rompit, & comme vn clair Soleil, dissipa le nuage espais d'vne grande faction, qui s'estoit formée dans son Estat: Ayant en suite par le moyen de son heureux mariage, reüny à la Couronne de France, l'ample & riche prouince de Bretagne.

Mais il rendit sa memoire beaucoup plus illustre, de ce qu'au Printemps

FRANCE. de son aage, par ses armes victorieuses il reduisit en son pouuoir vne bonne part de l'Italie, couronnant sa conqueste d'vn glorieux trophée, qu'auec vne poignée de gens il remporta sur les grandes forces des Venitiens, du Duc de Milan, du Marquis de Mantouë & d'autres Potentats d'Italie confederez auec le Pape, l'Empereur & le Roy d'Espagne. *Ans de Iesvs Chr.*

*I. Sadolet. Io. Pontan. I. B. Platina. P. Iouius.*

Et bien que plusieurs graues autheurs Italiens ayent donné à ce Roy CHARLES VIII. maintes veritables loüanges: Toutesfois Guichardin, ores que d'ailleurs tres-iudicieux Historien) ialoux de sa gloire & de celle des François, a osé dire, Qu'auec plus d'impetuosité, que de vertu il troubla tout le Monde; adioustant, par vne insupportable inuectiue, autres choses, qui ne se doiuent dire, que d'vn Prince mal-né. Toutesfois cestuy-cy est le mesme, qu'il compare à Iules Cesar, puis que *sa venuë, sa veuë & sa victoire en Italie furent vne mesme chose*, ayant apporté à ceste contrée plus d'effroy & d'estonnement au bruit de ses armes, qu'autresfois elle n'en auoit eu à la descente des anciens Gaulois.

B

*P. Iouius. Sadolet. Sabellic. Guichardin. Vignier.*

De verité la France ne retira vn grand fruict de son voyage, pour la soudaine reuolte des Neapolitains, peuple leger. Mais il suffit, que la cause en fust iuste; voire l'expedition si glorieuse, qu'apres la conqueste du Royaume de Naples, nostre Roy deliberant de passer outre, & tourner ses desseins en Orient contre les Turcs ennemis de nostre Foy, le Sultan Bajazet en fut tellement espouuanté (comme auoient esté les autres) qu'il resolut d'abandonner Constantinople & se retirer en Asie; CHARLES donnant tel espoir de soy dedans & dehors la Chrestienté; que s'il fust paruenu en aage plus meur, il eust, sans doute, egalé la renommée des plus excellens Princes du Monde.

*Du Tillet.* *Sa naissance.* 1470.

Il prit naissance au Chasteau d'Amboise, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-DIX, le dernier iour de Iuin, comme remarque le Greffier de la Cour du Tillet (l'Euesque de Meaux son frere, dit le quatorziesme de Iuillet) & fut presenté au baptesme par Charles de Bourbon Archeuesque de Lyon, qui fut depuis Cardinal, & par Edoüard Prince de Galles, fils de Henry VI. Roy d'Angleterre, Ieanne de France Duchesse de Bourbon, tante paternelle du ieune Prince, fut sa marraine.

En son enfance, le Roy Loüis XI. son pere & predecesseur, le fit esleuer & nourrir au mesme lieu d'Amboise, seruy de peu de domestiques, visité de personne & sans instruction, ne voulant que par l'estude, il adioustast rien à la nature, ou craignant, peut-estre, que la lecture, & la doctrine n'affoiblist dauantage sa santé, estant fort delicat & maladif.

C

*Au Tresor de Fr. Layette, Angleterre 17.25.* 1475.

A peine auoit-il attaint le cinquiesme de ses ans, lors que son mariage fut accordé en la ville d'Amiens, auec Elisabeth d'Angleterre, fille aisnée du Roy Edoüard IV. qui promit soixante mil liures de doüaire, & fut en outre conuenu par le traicté, qui est du vingt-neufiesme iour d'Aoust, MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET QVINZE, que si la Princesse decedoit auant que d'estre en aage nubile, CHARLES espouseroit sa sœur Marie. Mais ny l'vn ny l'autre de ces mariages n'eut lieu: & l'Anglois voyant l'alliance rompuë, se laissa emporter à vn tel excés de regret, que la fin de ses iours en fut auancée.

*Ph. de Commines c. 129. & 132.* 1483. *R. Guaguinus.*

Ainsi par vn autre traicté fait auec l'Archiduc Maximilian d'Austriche, fils de l'Empereur Frideric III. on accorda, que Marguerite sa fille & de Marie de Bourgongne, espouseroit CHARLES. Tellement que leurs nopces furent celebrées & non consommées par defaut d'aage. La celebrité en fut faite à Amboise au mois de Iuillet, MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS TROIS, & incontinent apres, le Roy CHARLES n'ayant encores que treze ans, succeda à la Couronne de France.

*Ans de Iesvs Chr.* — FRANCE.

Pendant ce bas aage, le Roy LOVIS XI. auoit ordonné du gouuernement, & voulu qu'il demeurast par deuers Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu son gendre & Anne de France femme d'iceluy, sa fille, sœur du ieune Roy, Princesse accorte & prudente; mais qui tenoit aucunement de l'humeur de son pere.

LOVIS Duc d'Orleans, qui depuis fut aussi Roy douziesme du nom, Prince d'vn cœur genereux, le premier du sang Royal & plus proche de la Couronne, porta fort impatiemment de se voir exclus de la Regence (comme autresfois auoit fait son ayeul de mesme nom, souz Charles VI) & en conceut tant de ialousie, que par le conseil de deux Seigneurs de grand esprit & d'entreprise, François d'Orleans Comte de Dunois & Odet d'Aidie Comte de Cominges, il resolut à quelque prix que ce fust, de paruenir au gouuernement. Pour cét effect il esmeut vne guerre ciuile de cinq ans, s'allia de Charles d'Orleans Comte d'Engoulesme, de François II. Duc de Bretagne, issu d'vne fille de la Maison d'Orleans, de Iean Duc de Bourbon, d'Alain Sire d'Albret, & de Iean de Chalon Prince d'Orange.

*G. de Iallingy en l'Hist. de Charles VIII. Vignier.*

B

Pour obuier à ce trouble, les Estats de France conuoquez à Tours, peu de temps apres le decés de Loüis XI. furent d'aduis; Que la qualité de Regent ne seroit prise par aucun des Princes; & que la nourriture du Roy demeureroit à la Dame de Beaujeu, & l'administration du Royaume à douze notables personnages, ausquels le Duc d'Orleans presideroit. Mais il ne fut non plus satisfait de ceste resolution, voyant mesme qu'encores que les Seigneur & Dame de Beaujeu, n'eussent le tiltre de Regens, neantmoins en effect ils en auoient toute la fonction. En ces Estats la Pragmatique Sanction fut derechef establie, pour en vser comme on auoit accoustumé, & le Roy conseillé d'oster la venalité naissante des Offices de iudicature, & de remettre l'eslection.

*I. du Tillet Euesque de Meaux en sa Chron.*

*Il est couronné.* — 1484.

Cecy aduint auparauant le sacre & couronnement du Roy fait à Rheims au mois de Iuin, MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS QVATRE, par le ministere de Pierre de Laual Archeuesque de la cité.

*Du Tillet.*

C

Par deux fois le Duc d'Orleans s'estoit efforcé de remuer; mais ses desseins ayans esté dissipez, à la troisiesme fois il se retira vers le Duc de Bretagne, qui auoit deux filles recherchées par diuers Princes, mesmement l'aisnée ANNE par l'Archiduc Maximilian d'Austriche, duquel nous auons parlé, qui estoit veuf de Marie de Bourgongne. Le desir de paruenir à ce mariage fit ioindre ce Prince estranger au party d'Orleans; & au preiudice de la paix & de l'alliance contractée auec le Roy son gendre futur, il se rendit son ennemy. Car ayant demandé Arras, Bethune, Aire & autres villes, qu'il disoit estre detenuës au ieune Philippes Comte de Flandres son fils, depuis Roy de Castille, il se met en campagne auec vne armée. CHARLES luy en oppose vne autre, conduite par Philippes de Creuecœur Seigneur des Cordes son Lieutenant general en Picardie, & par Pierre de Rohan Seigneur de Gié, Mareschaux de France; Et le Roy s'estant luy-mesmes aduancé iusques à Compiegne, Maximilian n'osa passer bien auant en France, rompit son armée, & seulement prit resolution d'assister les Princes mal contens: mais depuis il recommença la guerre ouuertement au Roy.

1486.

*G. de Iallingy en l'Hist. de Charles VIII.*

D'autre part CHARLES incité par aucuns Barons de Bretagne, qui s'estoiét retirez par deuers luy, apres que leur Duc les eut chassez, prit dessein de luy faire aussi la guerre, non tant en faueur des Bretons refugiez, que pour le droit qu'il pretendoit sur le Duché, au moyen de ce que les descendans de Charles de Blois Comtes de Pontieure auoient fait trans-

*B. d'Argentré.*

FRANCE. port au feu Roy Loüis son pere de leurs pretensions à ce Duché. Aussi que le Prince Breton pareillement supportoit le Duc d'Orleans & autres declarez ennemis de l'Estat. *Ans de Iesvs Chr.*

*B. d'Argentré. I. Bouchet en la vie de Louis Seign. de la Trimouille.* La conduite de l'armée Royale fut donnée à Loüis Seigneur de la Trimoüille, lequel n'ayant que vingt-sept ans, & sa vertu deuançant la saison de son aage, desia luy auoit acquis tant de reputation au fait des armes, qu'on le iugea capable d'vne si grande charge, de laquelle il s'acquita dignement; & depuis pour ses vertus & bonnes conditions, fut surnommé le *Cheualier sans reproche*.

*Ialligny.* La Guyenne n'estoit bien asseurée au seruice de CHARLES, qui descendit en ceste grande prouince, se rendit maistre de Xaintes, de Blaye, du Chasteau Trompette de Bourdeaux, de Fronsac, la Reole, Dacs & Bayonne, places tenuës par le Seigneur de l'Escun Comte de Cominges, qui suiuoit le party des Princes confederez. Tellement que le Comte Charles d'Engoulesme & le Sire de Pons voyant la prosperité des armes du Roy, furent contraints de se rendre à luy, & d'esprouuer sa clemence. 1487. B

L'armée Royale vint de là ioindre celle de Bretagne, puis la ville de Vannes estant prise, assiegea en vain celle de Nantes, dans laquelle se renfermerent les Ducs d'Orleans & de Bretagne; Car ces Princes ayant receu du secours, la place estant tres-forte, & les chaleurs extrémes, le siege fut leué.

*Idem. B. d'Argentré l. 13. c. 45. de l'Hist. de Bret. I. Bouchet.* Le Duc d'Orleans, le Prince d'Orange, les Seigneurs d'Albret & de Rieux enflez de ce succés, & de l'assistance qu'ils eurent d'vn nouueau secours d'Anglois & d'Alemans, oserent tenter le hazard d'vne bataille contre le Seigneur de la Trimoüille Chef de l'armée Royale. Laquelle, & celle des Bretons se rencontrerent dans la plaine de S. Aubin du Cormier, le vingt-sixiesme iour de Iuillet, mil quatre cens quatre-vingts huict. Le combat fut aspre & si heureux pour le Roy, qu'il obtint la victoire, d'autant plus signalée, que le Duc & le Prince y demeurerent prisonniers, & plus de cinq mil des ennemis moururent sur la place. En suite dequoy les villes de Dinan & de S. Malo se rendirent. De sorte que le Duc de Bretagne voyant ses affaires reduites à si mauuais point, fut contraint de requerir la paix traictée à Sablé en Anjou & arrestée à Coiron prés Nantes, le vingt-vniesme iour d'Aoust de la mesme année. Le Duc consentit, entre autres points, que ses filles ne fussent mariées, que par le conseil, aduis & consentement du Roy. Et à cause que sa Majesté auoit desia mis en son pouuoir les villes de S. Malo, Fougeres, Dinan & S. Aubin, il accorda aussi, qu'elles demeureroient en sa main, & que l'on conuiendroit d'arbitres pour cognoistre de leurs differens & les decider. *Bataille de S. Aubin.* 1488. *Ialligny.* C

*Argentré.* Peu de iours apres cét accord le Duc mourut, laissant pour principale heritiere de ses grands biens; la Duchesse Anne sa fille.

*Ialligny.* Cependant la guerre continuant tousiours entre le Roy & Maximilian Roy des Romains & Archiduc, le Seigneur des Cordes surprit les villes de S. Omer & de Theroüenne, qu'il mit en l'obeïssance du Roy; puis deffit prés Bethune, les Seigneuries de Rauastin, le Duc de Gneldres & le Comte Edoüard de Nassau: le Duc & le Comte demeurerent ses prisonniers; ce dernier fit des ouuertures de paix, & ayant esté liberé vint trouuer le Roy, qui de sa part ayant despesché ses Ambassadeurs à Francfort, où estoit Maximilian, le traicté de paix y fut conclud au mois de Iuillet, mil quatre cens quatre-vingts neuf, tant au nom de Maximilian, que de Philippes Archiduc d'Austriche & Comte de Flandres son fils vnique. Par ce traicté le Roy accorda, entre autres points, Que les villes de Bre- 1489.

*Ans de Iesvs Chr.*

*France.*

tagne, qui estoient en la puissance du Duc François au temps du traicté de Coiton, fussent remises és mains de la Duchesse Anne sa fille, à la charge toutesfois, qu'elle feroit vuider hors de Bretagne les Anglois venus à son secours; que S. Malo, Fougeres & autres places demeureroient en neutralité; & que pour les differens, qui estoient entre CHARLES & Anne, ils seroient terminez par iuges qui seroient conuenus entre eux.

Quelque temps auparauant le mariage de Maximilian auoit esté accordé auec Anne, & dautant qu'il ne pouuoit venir en personne pour l'espouser, il en donna la commission au Comte de Nassau, & depuis, Anne fut qualifiée Royne des Romains. Par ainsi Alain Seigneur d'Albret se voyant frustré du mariage de la Princesse, qu'il auoit long-temps instamment poursuiuy, se rangea au party du Roy, & moyennant le Comté de Gaure & la ville de Florenoe en Guyenne, luy fit cession des droits qu'il auoit sur le Duché de Bretagne, au nom de sa femme Françoise de Bretagne, & rendit à sa Majesté la ville de Nantes. Anne s'estant retirée à Rennes, son conseil entra en grande diuision sur son mariage, en fin apres plusieurs contentions, aucuns desirans vn autre Prince que Maximilian, la paix entre le Roy & elle fut traictée au mois de Nouembre, mil quatre cens quatre-vingts-vnze, par deliberation des Estats du pays, & par mesme moyen fut accordé le mariage de la Princesse auec le Roy CHARLES, qui renuoya Marguerite d'Austriche, fille de Maximilian, par luy espousée, & laquelle auoit esté neuf ans en France; mais à cause de sa ieunesse, le mariage n'auoit esté consommé. Donques celuy d'ANNE auec CHARLES fut preferé, comme estant principalement fondé sur le bien public. Sa Majesté considerant prudemment de quelle tempeste l'Estat François seroit menacé, si la Bretagne tomboit en main estrangere.

*D'Argentré l. 13.*

*Au Tresor de Fr. Layette, Bretagne t. 119.*

B

1491.

Ceste alliance fut au grand contentement de deux nations, qui voyoient les fondemens iettez d'vn grand & perpetuel repos estably entre elles, par le moyen de ceste heureuse paix & alliance. Pour consommer le mariage la Duchesse fut conduite à Langez en Touraine, où le contract fut passé en presence des Ducs d'Orleans & de Bourbon, des Comtes d'Angoulesme, de Vendosme & autres Grands de France & de Bretagne.

*D'Argentré l. 13. c. 58.*

Par les conuentions la Duchesse (pour l'honneur qu'elle receuoit de ceste alliance, & pour faire cesser les droits que le Roy pretendoit au Duché de Bretagne) elle luy cede & transporte ce Duché & à ses successeurs Roys de France, par donation faite en faueur de mariage; au cas qu'elle decede auparauant luy sans hoirs procreez d'eux legitimement. Et sa Majesté, par egale faueur maritale, luy fait aussi cession & transport de ses droits, à la mesme condition de decés sans enfans. Et pour euiter les incommoditez de la guerre, qui se pourroient ensuiure entre les pays, est aussi conuenu; Que la Duchesse (demeurant vefue) ne conuoleroit à autres nopces, fors auec le Roy futur, s'il luy plaist & faire ce peut, ou bien à autre prochain presomptif futur successeur de la Couronne, qui seroit tenu faire au Roy les recognoissances & redeuances deuës; & que le Duché ne pourroit estre alienė qu'au Roy & à ses successeurs Roys de France. Le doüaire est constitué par le Roy à la Duchesse, tel qui auroit esté consenty & constitué à la Royne sa mere dernierement trespassée.

C

A l'instant le Roy & la Royne furent espousez en ce mesme lieu de Langez, par le ministere de Loüis d'Amboise Euesque d'Alby, & de l'Euesque nommé d'Angers, qui celebra le diuin seruice, le seiziesme iour de Decembre du mesme an. Peu de iours apres la Royne fut sacrée & couronnée à S. Denys en France.

FRANCE. Par ce moyen le Roy ioignit à son Estat la Bretagne, pays d'importance & de grande estenduë. Ce qui fit dire au prudent & grand politique Laurent de Medicis, estonné de cét accroissement; *Que de grands maux s'apprestoient en Italie, si le Roy de France cognoissoit ses propres forces.* *Ans de Iesvs Chr.*

Henry VII. Roy d'Angleterre ayant aussi eu aduis, qu'on proiettoit ceste alliance, redouta infiniment la puissance des François. Car sçachant que ses predecesseurs estoient par-là souuent venus fondre dans le Royaume, il esperoit, que quelque occasion se pourroit presenter pour faire le semblable; Cela le fit resoudre de trauerser le mariage du Roy, & à ceste occasion se declara aussi son ennemy; mettant trop facilement en oubly l'assistance & le secours opportun, que peu de temps auparauant CHARLES luy auoit donné, par le moyen duquel il conquit heureusement l'Angleterre, vainquit & tua le Roy Richard III. son aduersaire, & se mit la Couronne Angloise sur la teste. Henry vint donc prendre port à Calais auec vne puissante armée, esperant que Maximilian se ioindroit à luy, comme il auoit promis; Ce que toutesfois il n'executa. L'Anglois ne laissa d'assieger Bolongne, mais en vain, par ce que la paix se conclud incontinent entre les deux Roys à Estaples sur la mer, le troisiesme iour de Nouembre, mil quatre cens quatre-vingts douze. Entre autres points il fut reserué à l'Anglois de pouuoir secourir (sans violer la paix) ses alliez les Roy des Romains & Archiduc son fils, si apres leur declaration de ne vouloir entrer en la paix, le Roy CHARLES leur faisoit la guerre. Mais s'ils la commençoient au Roy, Henry ne les pourroit secourir. En suite de ces accords furent restituées à Maximilian par les François, les villes qu'ils tenoient en Artois & au Comté de Bourgongne.

*Commines c. 111. D'Argentré l. 13. Au Tresor de Fr. Layette, Angleterre n. 17. c. 17.* B 1492.

Le Roy CHARLES se porta d'autant plustost à tous ces traictez de paix auec ses voisins, qu'il proiettoit son voyage d'Italie pour la conqueste du Royaume de Naples ou de Sicile deçà le Far. Car par le Testament de Charles IV. du nom, Roy de Hierusalem & de Sicile, neueu du Roy René, Loüis XI. & ses successeurs Roys de France ayant esté instituez heritiers des droits qu'il auoit à ces Royaumes, CHARLES en portoit le tiltre & les armes. Se voyant donc en paix il entreprit ce grand & perilleux voyage en l'an MIL QVATRE CENS QVATREVINGTS QVATORZE (Commines & plusieurs autres disent TREIZE.) Ce qu'il fit tant à la persuasion du Pape Alexandre VI. que principalement à la poursuite de Loüis Sforce, dit le Maure (oncle & tuteur du ieune Duc de Milan Iean Galeas son neueu) comme aussi du Prince de Salerne de la Maison de S. Seuerin, l'vn des plus qualifiez Seigneurs du Royaume de Naples; Sforce offrant passage libre & assistance d'hommes & d'argent. D'ailleurs Ferdinand Roy d'Espagne (bien que l'vsurpateur de Naples luy fust proche parent) promit de n'empescher les desseins du Roy, moyennant aussi, qu'on luy restituast le Comté de Roussillon & la ville de Parpignan, engagez à Loüis XI. Ce que CHARLES (contre l'aduis de son Conseil) consentit volontiers à l'induction d'vn sien Confesseur.

*Voyage de Naples. Commines és Chroniques de Charles VIII. c. 1. 4. & 5. 6. 10. R. Guaguin. F. Guichardin. P. Iouе.* 1494. C

Plusieurs le dissuadoient d'entreprendre ce voyage, veu l'indisposition de son corps, foible & debile, la saison de l'hyuer, qui estoit proche, & qu'alors il n'estoit fourny d'argent, principal nerf de la guerre, ny d'experimentez Capitaines, tels qu'il eust esté necessaire, pour venir à chef d'vne si haute & genereuse entreprise; & par ce n'auoit que son propre vouloir & son courage, auec l'opinion de deux personnages de sa Maison, qui le gouuernoient, dont l'vn estoit Guillaume Briçonnet lequel depuis fut Euesque de S. Malo & Cardinal; Ce qui a fait dire à vn Historien de ce temps-là, que toute ceste expedition fut conduite par vne prouidence extraordi-

naire

*Ans de Iesvs Chr.* naire de Dieu. Mais qui considerera les droits legitimes de la Maison de France sur cét Estat, les partialitez dont en ce temps l'Italie estoit trauersée, & la tyrannie de Ferdinand d'Arragon, qui estoit en possession du Royaume de Naples, il faut aduoüer, que nostre Prince prenoit bien son temps. FRANCE.

Ayant laissé à la Royne son espouse le Duc de Bourbon, pour ayde au gouuernement en son absence, il passa les Monts dans peu de iours. Estant arriué en Toscane sa venuë estonna tellement Pierre de Medicis, qui auparauant auoit refusé son alliance, qu'il vint au deuant de luy, & mit en son pouuoir les Citez de Florence & de Pise. Approchant de Rome, le Pape Alexandre VI. qui auoit refusé le passage, est contraint de luy accorder, redoutant la puissance de ce ieune Alexandre; De sorte qu'estant accompagné de quantité de Noblesse, il fit son entrée magnifique dans Rome en armes, la lance sur la cuisse, le dernier iour de Decembre, l'an mil quatre cens quatre-vingts quatorze. Ferdinand enuoya deuers luy pour le destourner de poursuiure son entreprise, offrant cinquante mil escus de tribut, & de tenir de luy le Royaume à foy & hommage. Mais n'ayant receu telle response qu'il desiroit, il abandonna tout, resigna sa Couronne à son fils Alfonse, puis se retira en l'Isle de Sicile, où il mourut tost apres; son fils ne l'ayant gueres suruescu. Le Roy seiourna vingt iours à Rome, & par l'accord, qu'il fit auec le Pape, obtint (selon aucuns) le tiltre d'Empereur de Constantinople, auec l'inuestiture du Royaume de Sicile; ensemble luy fut donné Gemes frere du Grand Seigneur, pour le conduire auec luy, en intention, ceste guerre finie, d'aller attaquer les ennemis du nom Chrestien.

*Comminés c. 11.* *Guichardin.* *Comminés c. 17.18.19.* 1494. B *I. du Tillet. Eu. de Meaux.*

Au sortir de Rome CHARLES trouua peu de resistance iusques dans le Royaume, & le vingt & deuxiesme de Feurier entra dans la ville de Naples sans solemnité, par ce que les chasteaux n'estoient encore siens, qui ne luy furent rendus que trois mois apres, & lors il eut l'entiere possession de la ville. Dans peu de temps le reste fit ioug, les Seigneurs du pays vindrent de tous costez luy faire hommage, comme à leur Prince legitime & Souuerain, & se rendit dautant plus agreable aux Neapolitains, qu'il les deschargea des grands tributs que les Arragonois leur auoient imposez.

*Guichardin. P. Ioue. Comminés c. 20. Symph. Champerius in tropheo Gallor.* C

Le douziesme de May de l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS QVINZE, il fit son entrée solemnelle & triomphante dans Naples, comme Roy de France, de Hierusalem & de Sicile. Il estoit en habillement Imperial, tenant la Pomme d'or ronde en sa main dextre, & en l'autre son Sceptre, la Couronne sur la teste, & vestu d'vn grand manteau fourré d'hermines.

*A. de la Vigne en l'Hist. du voyage de Naples.* *Sõ couronnement à Naples.*

1495. Apres que solemnellement il eut esté Couronné Roy de Naples ou de Sicile deça le Far, il resolut son retour en France.

De ceste grande conqueste, suiuie de tant de prosperité, les Princes d'Italie furent tellement estonnez & entrerent en telle apprehension & ialousie, que les François deuenus si puissans ne leur donnassent quelque attainte, qu'ils conclurent vne Ligue en laquelle entrerent aussi le Pape, le nouueau Empereur Maximilian premier du nom, le Roy d'Espagne auec les Venitiens, & mesme Loüis Sforce, lequel apres auoir succedé au Duché de Milan, se rendit ennemy du Roy, violant la foy qu'il luy auoit si solemnellement iurée. Mais que pouuoit-on esperer autre chose de celuy, qui n'ayant pour loy que son ambition, fut porté à vn tel excés de perfidie & d'inhumanité, que de faire mourir le ieune Duc son neueu pupille, afin d'empieter son Estat? Tant de Princes coniurez se promet-

*Comminés c. 21.22.23.*

FRANCE. toient de pouruecoir à leur feureté & de toute l'Italie, mesmes d'empescher le retour de CHARLES. Ce qu'ils proposerent de faire par vne forte armée, qu'on delibera de luy mettre au deuant souz la conduite de François de Gonzague Marquis de Mantoüe.

*Arr. de Iesvs Chr.*

Neantmoins le Dieu des batailles & des victoires en ordonna autrement, & rendit ces grands efforts inutiles. Car tout ainsi que plus on s'efforce d'empescher le cours d'vn torrent, d'autant plus son impetuosité accroist & renuerse tout ce qu'il rencontre, il en fut de mesme de la generosité Françoise; qui se fit passage malgré tant d'ennemis. Dautant qu'apres la conqueste, & que le Roy eut, par quelques mois, seiourné à Naples, & ordonné de l'estat du Royaume pendant son absence, encore que ce ne fust si bien ny si prudemment, qu'il estoit requis, il se met à chemin, laissant Gilbert de Bourbon Comte de Montpensier pour son Viceroy, & Beraud Stuard Seigneur d'Aubigny pour Connestable.

*Bataille de Fornouë.*

*Commines c. 51. 53. 54. A. de la Vigne. Vignier. Guichardin. P. Ioue. P. Pembo en l'Hist. de Venise. Arn. Ferronus.*

Le sixiesme iour de Iuillet, MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS QVINZE, il se trouua en la plaine de Fornouë en Lombardie prés la riuiere de Tar, proche de ses ennemis, resolu de vaincre & de passer, ou de mourir. L'auant-garde de son armée fut commise au Mareschal de Gié, & à Iean Iaques Triuulse Seigneur Milanois; Le Roy prit sa place en la bataille, & le Seigneur de la Trimoüille conduisit l'arriere-garde. L'armée ennemie surpassoit beaucoup en nombre: car elle estoit composée de quarante mil hommes, & celle de CHARLES de huict mil seulement, qui ne leur cedoient en courage & resolution; Elles viennent aux mains. Le Roy fait merueille de combattre, estant secondé par sa valeureuse Noblesse: en fin la victoire tourna de son costé. Laquelle fit tellement redouter son nom & les armes des François, (qui passerent sur le ventre à leurs ennemis dont quatre mil demeurerent sur la place) qu'ils ne trouuerent plus de resistance.

*1495. B*

*Commines. A. de la Vigne.*

De là le Roy victorieux va dégager le Duc d'Orleans son cousin, presque opprimé dans Nouarre, où il estoit assiegé par le Duc de Milan; Il sortit moyennant le traicté de paix qui se fit à Vercel. D'autre part le Seigneur d'Aubigny deffit les Arragonnois en Calabre.

*1496.*

Mais ce bon-heur fut de peu de durée. Dautant que Ferdinand II. du nom, fils d'Alfonse, estant appellé par aucuns siens partisans, qui s'estoient esleuez en sa faueur, il se rendit en peu de iours le plus fort dans Naples, sans que les François eussent moyen de luy resister, ains perdirent courage, voyans mesmement que le Viceroy auoit esté contraint d'abandonner le Chasteau-neuf. Tellement que les autres villes recognurent aussi l'Arragonnois, qui neantmoins en ioüit peu de temps, laissant la possession de Naples à Frideric son oncle. Et ainsi cét Estat, par la vicissitude des choses humaines, se veid, en moins de trois ans, souz la puissance & domination de cinq Roys.

*C*

*Guichardin.*

CHARLES cependant estant arriué en France, il y fit superbement rebastir son chasteau d'Amboise sur la riuiere de Loire, affectionnant cette place sur toute autre, pour estre de tres-agreable situation; & par ce que c'estoit le lieu où sa mere la Royne Charlotte de Sauoye accoucha de luy.

Toutesfois il n'estoit point si ententif à son nouuel edifice, qu'il n'eust soin d'vn autre voyage d'Italie, resolu de l'entreprendre pour recouurer sa perte, ayant contracté d'autres alliances & eu asseurance de grandes forces. A ceste fin il accepta vn renouuellement de tréues auec le Roy d'Espagne. Mais comme il estoit sur le point de ce grand appareil, il aduint, que le septiesme iour d'Auril, vigile de Pasques fleuries, l'an MIL

*Commines c. 52. A. Ferronus.*

*Ans de Iesvs Chr. & sa mort 1498.* QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DIX-HVICT, allant voir iouer à la paume au mesme lieu d'Amboise, il se hurta à la teste contre vne porte auec telle vehemence, que cela luy causa vn catharre, ou appoplexie si violente, qu'il expira neuf ou dix heures apres. Il estoit lors aagé de vingt-sept ans, neuf mois & huict iours, & regna en France quatorze ans sept mois & neuf iours, & à Naples, depuis sa conqueste, enuiron trois ans. La Royne ANNE sa vefue, suiuant les conuentions de son premier traicté de mariage, espousa en secondes nopces le Roy Loüis XII. cousin de CHARLES & successeur de ses Couronnes. Cestuy-cy fut petit de corps; mais de cœur inuincible, benin, clement, liberal & de facile accés; toutesfois assez volontaire en ses complexions. *FRANCE. Du Tillet. Vignier. Guichardin.*

Vn autheur estranger, qui viuoit pendant son regne, donne ample tesmoignage de ses Vertus, particulierement de l'insigne Pieté dont il estoit orné, disant, qu'elle se fit paroistre sur tout, quand par les exhortations du Pape Innocent VIII. il tint la main à ce que les Vaudois heretiques, qui s'estoient glissez dans le Dauphiné & les montagnes de Sauoye, fussent exterminez, les ayant rangez à tel point, par Hugues Seigneur de la Palu son Lieutenant, qu'ils abiurerent leurs erreurs, & retournerent au giron de l'Eglise Catholique. *Alb. Cataneus Cremonens. in Hist. Regum Fr.* B

Pour autre argument de son zele enuers Dieu, il fonda deux Conuens de l'Ordre des Minimes, l'vn à Amboise, appellé de Iesus Maria de Toussaincts, & l'autre en la ville de Rome (lors de son voyage d'Italie) nommé la Trinité du Mont. *Hilarion de Coste en l'Hist. Catholique.*

CHARLES aymoit son peuple & la Iustice, ayant esté soigneux d'oüir deux fois la semaine les plaintes de ses suiets. Il fit quelques Ordonnances sur la reünion du Domaine à la Couronne de France, aliené depuis le decés du Roy Charles VII. son ayeul, & d'ailleurs reuoqua & annulla plusieurs dons immenses, qu'auoit fait Loüis son pere à des personnes de basse condition. Aucuns desquels, entre autres Oliuier le Daim barbier de Loüis, & Iean Doyac furent seuerement punis au commencement du regne de CHARLES, lequel peu de temps auant qu'il decedast, erigea la Iustice Souueraine du Grand Conseil. *Guaguin.*

Ce Prince est encores loüé, d'auoir grandement affectionné ses seruiteurs, qui faisoient profession de l'honneur, disant, qu'il vouloit: *Que sa Maison fust le miroir de ses suiets, pour les exciter à bien faire, & par la bonne odeur de ceste renommée attirer les estrangers à son amour & bien-veillance.* Aussi l'affection que luy portoient ses domestiques fut si excessiue & singuliere, que lors de la ceremonie des obseques Royales, deux d'iceux moururent soudainement de tristesse & de regret d'auoir perdu vn si bon maistre; rare exemple, dont la memoire a esté iugée digne d'estre conseruée dans les monumens publics & registres de la Cour de Parlement de Paris. *Du Tillet.* C

Le mesme Roy CHARLES VIII. ne laissa aucuns enfans, qui l'ayent suruescu; par ainsi la ligne directe des Roys de France descendus de la Branche de Valois estant faillie en sa personne, la Couronne tomba en la collaterale d'Orleans, comme plus proche de la succession.

Outre Philippes de Commines, François Guichardin, le Cardinal Pierre Bembe, qui ont escrit la glorieuse conqueste de Naples, & autres Historiens estrangers, mesmement Paul Ioue Euesque de Nocere (qui d'ailleurs és Eloges des hommes illustres extolle particulierement ce Roy victorieux) plusieurs François ont publié son Histoire; entre autres Arnoul Ferron Conseiller au Parlement de Bourdeaux, qui a continué l'Histoire de France de Paul Emile, Guillaume de Ialligny Secretaire de

FRANCE. Pierre II. du nom Duc de Bourbon, André de la Vigne Secretaire de la Royne Anne de Bretagne, & Symphorian Champier Medecin. *Ars de Iesvs Chr.*

CHARLES auoit pour sa Deuise LOS EN CROISSANT.

*Hist. de l'Abbaye de S. Denys.*

Il gist à S. Denys en France prés le grand autel, où l'on void son tombeau de cuiure d'oré, auec cet Epitaphe, qui contient les principaux éuenemens de son regne.

*Hîc OCTAVE taces FRANCORVM, CAROLE, REGVM,*
*Cui victa est forti Britonis ora manu.*
*Parthenope illustrem tribuit captiua triumphum,*
*Claráque Botronio pugna peracta solo.*
*Cœpit & Henricus, regno depulsus auito,*
*Bellare auspiciis sceptra, Britanne, tuis.*
*O plures longinqua dies si fata dedissent!*
*Te nullus toto maior in Orbe foret.*

## *ENFANS DV ROY CHARLES VIII.* B
## *& de la Royne* ANNE DE BRETAGNE
## *sa femme.*

23. CHARLES-ORLAND DE FRANCE Dauphin de Viennois, aura son Eloge en suite.

*D'Argentré en l'Hist. de Bret. l.13.c.58.*

*Sa naissance & sa mort 1496.*

23. CHARLES DE FRANCE (que par erreur aucuns appellent Loüis) Dauphin de Viennois apres son frere aisné, nasquit aux Montils lez-Tours, le iour de la feste de la Natiuité de Nostre-Dame, huictiesme de Septembre, MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS-SEIZE, & mourut peu de temps apres au mois d'Octobre de la mesme année, non à Courcelles, comme quelques-vns escriuent; mais au Plessis lez-Tours, ainsi que porte son Epitaphe. Il gist en l'Eglise de S. Martin de Tours, souz mesme sepulture que celle de son frere aisné. Il fut Dauphin par l'espace de vingt-cinq iours seulement.

23. FRANCOIS DE FRANCE decedé en ieunesse aux Montils lez-Tours. Vn autheur escrit, qu'il estoit second fils; mais l'Epitaphe du Prince Charles son frere, monstre le contraire.

23. ANNE DE FRANCE deceda en bas aage.



DAVPHINE. VIENNOIS.

D'azur à trois fleurs de Lis d'or, qui est FRANCE. Escartelé d'or, au Dauphin vif d'azur, qui est DAVPHINE' ou VIENNOIS.

# 23. CHARLES ORLAND

## DE FRANCE, *Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Diois.*

### CHAPITRE XI.

*Sa naissance.* 1492.

IL prit naissance au chasteau de Plessis du Parc lez-Tours, le dixiesme iour d'Octobre, MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DOVZE, & trois iours apres fut baptisé en la Chappelle du mesme lieu, presens le Roy Charles VIII. son pere, plusieurs Princes, Euesques & Seigneurs. Loüis Duc d'Orleans, depuis Roy XII. du nom, & Pierre Duc de Bourbon furent ses parrains, & Philippes de Gueldres Duchesse de Lorraine (que l'on qualifioit Royne de Sicile) sa marraine. Ce qui se fit en grande ceremonie & magnificence, pendant laquelle le Roy estoit assisté de frere François de Paule natif de Calabre, appellé le S. Homme, autheur de l'Ordre des Minimes, duquel nous auons parlé. Il nomma le ieune Prince CHARLES ORLAND.

*Acte du Baptesme, qui se trouue en la Chambre des Comptes de Paris.*

*D'Argentré en l'Hist. de Bretagne l. 15. c. 58. & 60.*

Apres que Philippes de Commines a monstré, que le Roy son pere estoit attaint de la mesme fiévre d'esprit de Charles VII. son ayeul, & de Loüis XI. son pere, qui eurent peur de leurs enfans, & que pour ceste cause il passa incontinent les regrets de la mort de ce sien fils, il dit, Que le ieune Prince estoit bel enfant; mais audacieux en paroles, ne craignant ce que les autres enfans ont accoustumé de craindre. Ainsi le dueil du pere ne dura longuement, craignant que son fils estant plus aagé, & continuant ces conditions, il ne luy diminuast sa puissance & son authorité.

Il gist dans le chœur de l'Eglise collegiale de S. Martin de Tours, souz vne sepulture de marbre blanc, autour de laquelle on void vn Epitaphe en vers François, lequel, & celuy de l'autre Dauphin son frere, ressentent la rudesse du siecle estant mal polis. Celuy de CHARLES-ORLAND porte, qu'il vesquit trois ans trois mois, & mourut à Amboise l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS QVINZE, le seiziesme iour de Decembre.

*Ans de Iesvs Chr.*

# QVELQVES DVCS D'ORLEANS, DE BERRY ET DE GVYENNE, sortis puisnez de la Branche DE VALOIS.

**ORLEANS.** Semé de FRANCE, au lambel de trois pieces, fassé, d'argent & de gueulles.

## 17. PHILIPPES DE FRANCE *Duc* D'ORLEANS *& Comte* DE VALOIS, *& de Beaumont le Roger.*

### CHAPITRE XII.

**ORLEANS.** Party de semé de FRANCE.

*Au Tresor de Fr. Layette, Dauphiné 1. t. 17.*

CE Duc fils puisné du Roy Philippes VI. dit de Valois, & de la Royne Ieanne de Bourgongne sa premiere femme, prit naissance au chasteau du Bois de Vincennes, le premier iour de Iuillet, MIL TROIS CENS TRENTE-SIX. *Sa naiss.* 1336.

Il n'auoit que sept ans lors que par lettres du vingt-troisiesme iour d'Auril mil trois cens quarante-trois, Humbert, dernier de sa Maison Dauphin de Viennois, luy fit don de son pays & Seigneurie de Dauphiné; Mais en l'an suiuant, par le parrage, que le Roy Philippes & sa femme firent à leurs enfans, fut ordonné, que le Dauphiné apparriendroit au Prince Iean leur fils aisné, depuis Roy, & que ce puisné seroit pourueu du Duché d'Orleans & des Comtez de Valois & de Beaumont le Roger, qui fut tenu par Robert d'Artois, & des autres Seigneuries, que le mesme Prince possedoit en Normandie, sauf quelques Terres, au lieu desquelles il auroit le Vicomté de Brereuil, & outre luy furent données les Terres, que la Royne Ieanne d'Eureux tenoit en doüaire és pays de Champagne, Brie & Normandie, que luy & ses successeurs tiendroient en Pairrie. 1343. 1344.

*Layette Dauphiné 5. t. 16.*

Depuis, par lettres du mois de Septembre, mil trois cens quarante neuf, PHILIPPES declara; qu'il ratifioit les conuentions faites pour le Dauphiné en faueur de son neueu Charles, fils aisné de Iean Duc de Normandie, aussi depuis Roy, son frere aisné, & en tant que besoin estoit, luy faisoit transport de tout le droit & actions qu'il pouuoit y auoir. 1349.

Neantmoins quelques années apres le Roy Iean estant paruenu à la Couronne, pour le bien de ses affaires fit assignation à ce Prince son frere, du Comté de Beaumont sur Oyse & des terres de Chauny, Asnieres, Pierrefonds & autres, en recõpense du Comté de Beaumont le Roger, de Breteuil, Conches & Orbec. Le mesme Roy à son sacre & couronnement fit Cheualier PHILIPPES: Lequel assista ce Roy son frere en la guerre contre les Anglois, & auec luy se trouua à la bataille de Poictiers; de laquelle ayant esté retiré auec aucuns des enfans de France ses neueux, il fut depuis enuoyé ostage en Angleterre, pour la deliurance du mesme Roy. Du Tillet escrit, qu'il se trouua aussi au sacre de Charles V. son neueu; neantmoins Froissart, qui fait vne particuliere enumeration des Princes, qui y assisterent, ne parle de cestuy-cy. 1353. 1356.

*Froissart vol. 1.*

En l'an mil trois cens soixante-six, le mesme Roy Charles fit vne 1366.

*Ans de Iesus Chr.* Assemblée notable à Paris des principaux de son Conseil, pour donner aduis sur l'excés de l'appanage de ce Duc d'Orleans son oncle. ORLEANS. *Du Tillet.*

Ieanne de Sauoye Duchesse de Bretagne, fille vnique du Comte Edoüard, fit cession & transport au mesme Prince PHILIPPES, du droit qu'elle pretendoit au Comté de Sauoye, dont en l'an mil trois cens quarante-six il composa auec le Comte Amé V. du nom. *Ph. Pingonius in Arb. gentil. Duc. Sab.*

PHILIPPES fut conioint par mariage auec BLANCHE DE FRANCE Comtesse de Beaumont, fille posthume du Roy Charles le Bel, & de la Royne Ieanne d'Eureux sa deuxiesme espouse. L'alliance coniugale fut faite l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-CINQ. Par le traicté du mariage, qui fut passé le dix-huictiesme de Ianuier, mil trois cens quarante-quatre, le Roy son pere, par le consentement de Iean Duc de Normandie son fils, assigna douze mil liurées de terre en doüaire sur Beaumont le Roger, & fut conuenu; qu'au cas que le ieune Prince vint à deceder auant l'aage de quatorze ans sans auoir consommé le mariage, BLANCHE ne laisseroit d'auoir six mil liurées de terre sur la mesme Seigneurie de Beaumont. Neantmoins on void par le proces verbal d'eualuatiõ du domaine de Valois, qui est en la Chambre des Comptes de Paris, que le Roy Charles V. assigna à la mesme Duchesse Blanche douze mil liures par an sur le Valois, Beaumont & autres Seigneuries. *Son mariage.* *1345.* *Du Tillet.*

B

Iean-Iuuenal des Vrsins dit, que le Roy Philippes de Valois ou Iean son fils ayant parlé auec aigreur à ceste Duchesse, qu'il appelle BLANCHE l'ancienne, elle luy respondit; Que si Dieu l'eust fait naistre homme aussi bien que femme, il n'eust osé luy dire ce qu'il luy disoit: voulant tacitement faire entendre, que la Couronne de France luy eust appartenu. Le mesme autheur adiouste; que ceste Princesse estoit de belle, honneste & saincte vie, & grande aumosniere, distribuant aux pauures tous ses biens meubles, tellement que lors de sa mort (qui aduint le septiesme de Feurier, MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS DOVZE auant Pasques) on n'y trouua comme rien. Son corps fut porté à S. Denys en la Chappelle de nostre-Dame, dite la Blanche, prés celuy de la Princesse Marie de France sa sœur aisnée. Aux funerailles, esquelles l'Archeuesque officia, assista le Roy Charles VI. les oncles de sa Majesté & les Princes du sang faisant le dueil. Blanche estoit lors aagée de soixante-quatre ans. *En l'Hist. de Charles VI.* *1392.* *Hist. MS. du Roy Charles VI.*

C

Car elle nasquit le premier iour d'Auril, l'an MIL TROIS CENS VINGT HVICT. Par son testament, qu'elle fit le vingt-neufiesme de Mars de la mesme année que son decés aduint, elle voulut, que son chœur fust mis en l'Eglise cathedrale d'Orleans, à laquelle elle legua son reliquaire & mil quatre-vingts liures de rente annuelle. Elle vendit au Roy Charles V. la terre & Seigneurie de Pontorson en Normandie, pour la somme de six mil francs d'or, par contract de l'an mil trois cens soixante-seize. *Car. Saussey in Annal. Eccles. Aurelian.*

*Sa mort* *1391.* Quant au Duc PHILIPPES son mary, il termina le cours de sa vie, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS VNZE, sans laisser enfans: Car vn autheur moderne s'est mespris, luy donnant pour fils Loüis Duc d'Orleans & Comte de Valois, qu'il confond auec Loüis de France fils puisné de Charles V. dautant qu'en cét an du decés de PHILIPPES, Charles VI. donna le Duché d'Orleans en appanage au mesme Prince Loüis son frere puisné. *N. Bergeron au Valois Royal.*

*Ans de Iesvs Chr.*

**BERRY.**
D'azur semé DE FRANCE à la bordure engreslée de gueulles.

**BERRY** party **D'ARMAGNAC.**
Escartelé le 1. & 4 d'argent au lyon de gueulles; au 2. & 3. de pourpre au Leopard d'or.

**BERRY** party **DE BOVLONGNE.**
Escartelé au 1 & 4. d'or au gonfanon de gueulles, frangé de sinople; qui est AVVERGNE Le 2. & 3 de gueulles, à quatre ottelles ou amandes d'argent passées en sautoir, qui est COMINGES.

# 18. IEAN DE FRANCE

## *Duc* DE BERRY *& d'Auuergne, Pair de France, Comte de Poictou, Saintonge, Engoulesme, Estampes, Bolongne, Auuergne, Montpensier & Mascon, Lieutenant general du Roy és païs de Berry, Auuergne & Poictou, en tout le païs de Languedoc & Duché de Guyenne outre la Dordogne.*

### CHAPITRE XIII.

IEAN Roy de France & Bonne de Luxembourg sa femme, eurent quatre fils, dont cestuy-cy fut le troisiesme. Il nasquit le dernier iour de Nouembre, l'an MIL TROIS CENS QVARANTE: & n'estoit encores aagé que de seize ans, lors qu'auec le Roy son pere & ses freres, il assista à la funeste bataille de Poictiers. En ce temps-là il estoit seulement Comte de Poictou, & au mois de Iuin auparauant fut pourueu par le Roy son pere, de la Lieutenance generale és pays de Saintonge, Poictou, Angoumois, Petigord, Berry, Auuergne, Limosin & Gascongne, & de tous les pays delà la riuiere de Loire.

*Sanaist sance.* 1340. — 1356.

Par lettres [a] du mois de May, mil trois cens cinquante-neuf, son frere Charles Regent le Royaume & Dauphin (qui fut depuis Roy cinquiesme de ce nom) luy fit don du Comté de Mascon, & à sa posterité; reserué toutesfois le droit à sa Majesté de battre monnoye d'or & d'argent blanche & noire. 1359.

Le Roy Iean son pere luy auoit fait don des pays de Berry, d'Auuergne, des Montagnes d'Auuergne & des Chastellenies de Vierzon, Lury & Mehun sur Yeure; & depuis par lettres données à Bolongne au mois de Decembre, MIL TROIS CENS SOIXANTE, il le crea Duc de Berry & d'Auuergne & Pair de France, à la charge de reuersion à la Couronne à defaut d'hoirs masles. 1360.

Le Roy Charles V. par autres lettres [b] données à Paris en Nouembre, mil trois cens soixante-neuf, luy donna aussi le Comté de Poictou, pour le tenir pareillement en Pariage ou Pairrie, & ses hoirs legitimes descendans de son corps. 1369.

Bref par lettres du mois de Mars, mil trois cens quatre-vingts quatorze, il accepta les terres, que le mesme Roy son frere luy auoit baillées, auec reseruation de foy & hommage, ressort & souueraineté, & gardes des Eglises; qui estoient les Duchez de Berry & d'Auuergne, Comté de Poictou, terres de Chizay, Ciuray, & Melle situées au mesme pays de Poictou. 1394.

A fin de retirer le Roy Iean de prison, entre autres conditions, le Poictou auoit esté laissé au Roy d'Angleterre; par le traicté de Bretigny, apres lequel ce Duc IEAN de Berry (auec autres Princes & Seigneurs) fut enuoyé en Angleterre, où il demeura neuf ans & iusques à ce que luy, & Loüis Duc d'Anjou son frere, ayant obtenu congé du Roy Anglois d'vn an seulement, afin de venir en France solliciter leur rançon, & la guerre cependant

[a] *Registre de la Chambre des Comptes de Paris.*

*Froissart.*

[b] *Au Tresor de France, Layette, IEAN Duc de Berry.*

*Froissart v. 1. ch. 149.*

C

*Ans de Iesvs Chr.* BERRY.

cependant se renouuella; Lors de laquelle ce Duc de Berry eut le commandement sur l'armée Royale enuoyée en Limousin, Poictou & Quercy, laquelle il conduisit si heureusement, assisté de Bertrand du Guesclin, qu'ayant pris Limoges, Poictiers & la Rochelle; en recompense de tant de hauts faits d'armes, le Roy son frere luy redonna le Comté de Poictou, qui estoit retourné à la Couronne par la rebellion du Roy d'Angleterre; ce qui se fit à condition, que sa Majesté demeureroit quitte & deschargée de six mil liures de rente, qu'il luy deuoit fournir en assiette de terre. Apres lequel renouuellement de guerre, son pouuoir & sa Lieutenance generale luy fut augmentée. *Du Tillet.*

Il eut aussi les Gouuernemens de Languedoc & de Guyenne. Mais Gaston Comte de Foix luy contesta celuy de Languedoc, & ayant fait assembler les Estats du pays à Tolose, là furent faites diuerses plaintes du Duc; & mesme ceux des Estats enuoyerent vers le Roy, pour le supplier de continuer le gouuernement au Comte de Foix. Neantmoins le Roy ayant declaré sa volonté en faueur du Duc, le Comte Gaston ne voulant y acquiescer, luy & le Duc se mirent en armes & en vinrent si auant, que leurs trouppes s'estãt combatuës à Rabastenx en Albigeois, celles du Duc de Berry eurent l'aduantage. En fin ils firent paix & alliance; Mais les plaintes continuans, le Duc fut contraint de laisser le gouuernement. *Annales de France. Hist. de Foix.* B

1380. Il se trouua au couronnement du Roy Charles VI. son neueu, l'accompagna en Flandres, & combatit à la iournée de Rosebeque gaignée sur les Flamens. Il estoit aussi à Paris, lors qu'au retour de ce voyage le Roy chastia les Parisiens à cause de leurs seditions, & fut l'vn de ceux qui supplierent sa Majesté de leur pardonner. 1382. *I. Iu. des Vrsins en l'Hist. de Charles VI.*

De là IEAN fut enuoyé vers Calais pour conferer auec le Duc de Lancastre des moyens de faire la paix; mais on arresta seulement vne tréue. Pendant laquelle, ce Duc de Berry delibera d'aller visiter le Pape Clement VII. en Auignon.

En s'y acheminant il eut aduis que les paisans & gens mecaniques d'Auuergne, Poictou & Limosin s'estoient assemblez en armes, auoient fait vn Capitaine & exerceoient plusieurs pilleries & cruautez contre les gens d'Eglise & les Gentils hommes; A ceste cause ayant mis sur pied vne armée, il alla contre ces mutins, les deffit, en tua plusieurs sur le champ, & contraignit les autres de retourner en leurs maisons, & labourer la terre comme auparauant. Dont ce Prince receut vne grande loüange, & continuant son voyage d'Auignon, fut tres-bien recueilly par le Pape, auec lequel il confera amplement des affaires du Roy & du Royaume. *Froissart.* C

1388. Quelques années apres le mesme Duc fut enuoyé par sa Majesté vers Iean Duc de Bretagne, afin de luy remonstrer la faute qu'il faisoit de desobeir au Roy, mesmes en ce qu'il faisoit battre monnoye d'or & d'argent, vsurpoit aucunes marques de souueraineté, & ne vouloit remettre le Connestable de Clisson en ses Terres: le Duc Breton promit, qu'il se transporteroit vers le Roy & mettroit peine de le contenter.

Cependant la guerre continuant contre les Anglois, Charles VI. à la poursuite du Duc de Bourgongne, resolut de passer en personne en Angleterre, tout ainsi que l'Anglois passoit en France. A cét effect le Roy prepara vn grand & formidable appareil de guerre de nauires, de gens & de munitions. Mais le Duc de Berry, qui lors auoit la principale direction des affaires du Royaume, n'approuuant ceste resolution la rompit; dont toutesfois il fut blasmé d'aucuns, par ce que les frais de ceste entreprise estoient grands; & onques ne se presenta vne plus belle occasion de donner des affaires à l'Anglois; Le Duc au contraire disoit auec raison, *Annales de France.*

qu'il n'estoit à propos d'exposer le Roy au peril de la mer. *Ans de Iesus Chr.*

BERRY.

Depuis le Roy estant tombé en maladie d'esprit, ce Duc de Berry & Philippes Duc de Bourgongne son frere, comme plus capables, prindrent le gouuernement du Royaume, & conclurent des tréues auec l'Anglois. Par leur entremise le Roy tascha aussi de remettre l'vnion dans l'Eglise, pour le Schisme qui y estoit à cause de l'eslection de deux Papes, & à ceste fin les mesmes Ducs furent en Auignon vers le Pape Benedict XIII. puis passerent en Angleterre trouuer le Roy Richard II. à fin de moyenner vne entreueuë & conference entre luy & le Roy Charles, laquelle se fit vers Ardres en grande pompe. 9781. 1396.

*Annales de France.*

Mais Loüis de France Duc d'Orleans frere du Roy, estant entré en ialousie auec le Duc de Bourgongne pour le gouuernement de l'Estat pendant la continuation de la maladie du Roy, le Duc de Berry considerant le mal, qui pouuoit arriuer de telle diuision, s'efforça plusieurs fois, en vain neantmoins, de les accorder & reconcilier du tout l'vn auec l'autre; le nouueau Duc Iean de Bourgongne, encore plus ambitieux que son pere, excitant derechef de grands tumultes. Pendant ces troubles le Duc de Berry fut ordonné Capitaine & Gouuerneur de la ville de Paris. B

*Monstrelet.*

La diuision causa en fin le meurtre du Duc d'Orleans, qui alluma tellement le feu d'vne funeste guerre ciuile en ce Royaume, que deux grands partis s'estant formez, le Duc de Berry se rangea à celuy d'Orleans, comme le plus iuste, ainsi que fit la meilleure part des autres Princes du sang & autres Seigneurs qualifiez. A ceste cause il entra en la confederation faite entre eux à Gien sur Loire. 1408.

*I. Iuuenal des Vrsins.*

Peu de temps apres le Duc de Bourgongne, qui tenoit le Roy en sa puissance, persuada sa Majesté de mettre le siege, premierement deuant la ville d'Estampes, puis deuant celle de Bourges, pendant lequel dernier siege, le Duc IEAN, qui estoit dedans, traicta vn accord entre les Princes, qu'on nomma la paix de Bourges. Mais elle ne dura gueres. Et sur ce l'Anglois s'estant ietté en France peu de temps auant la bataille d'Azincourt, les Princes de l'armée Françoise ayant enuoyé supplier le Roy, qui estoit à Roüen, de venir en l'armée pour se trouuer à la bataille, laquelle se deuoit donner; le Duc de Berry son oncle par vn sage & prudent aduis n'y voulut iamais consentir, & l'en dissuada, luy representant le malheur, qui estoit aduenu à la France de la prise du Roy Iean son ayeul à la bataille de Poictiers; disant, *Qu'il valoit mieux perdre la bataille, que le Roy & la bataille.* 1412. 1415. C

*Des Vrsins.*

Cependant l'Empereur Sigismond estant venu en ce Royaume, auec intention d'accorder les deux Roys de France & d'Angleterre, à quoy il ne peût paruenir, pendant son seiour à Paris le Duc de Berry son parent, le festoya auec tant de sumptuosité, que l'histoire du temps en fait mention, & de sa liberalité & magnificence mesmement à l'endroit des estrangers.

En fin se voyant estre grandement aagé il fit son premier Testament en sa ville de Dourdan le deuxiesme de Iuillet, mil quatre cens huict, nommant pour executeur le Prieur de S. Germain; Quatre ans apres & le dixseptiesme de Ianuier, mil quatre cens douze, il fit vn second Testament au mesme lieu, nommant pour executeurs d'iceluy, Guillaume Beaumaistre Euesque de Conserans, & Iean Dauid Chancelier du Duc d'Orleans & Bailly de Dourdan. 1408.

*I. Chenu aux Antiquit. de Bourges.*

Mais son dernier Testament fut passé en son hostel de Nesle à Paris, le vingt-cinquiesme de May, mil quatre cens seize, par lequel il esleut sa sepulture en la S. Chappelle de Bourges; recōmanda au Roy la Duchesse 1416.

*Ans de Iesvs Chr.* — BERRY.

Ieanne sa femme, & les Comtesse d'Armagnac & Duchesse de Bourbon ses filles & leurs enfans; fait ses heritiers le Roy & le Dauphin, & nomme executeurs d'iceluy son dernier testament, les Duc de Bourbon & Comte d'Eu, le Comte d'Armagnac Connestable de France, ses Chancelier & Conseillers, Guillaume de Boisratier Archeuesque de Bourges, les Eues-ques de Clermont & de Paris, & Robinet d'Estampes Seigneur de Sal-lebris.

Loüis premier Duc d'Anjou, & Roy de Sicile auoit donné à ce Duc IEAN DE BERRY son frere, la Principauté de Tarente, laquelle Marie de Bretagne Royne de Sicile vefue de Loüis desirant retirer, elle donna pour cét effect en recompense au Duc de Berry, par la permission du Roy Charles VI. tout le droit qui appartenoit aux enfans de ceste Roy-ne, aux Comtez, terres & Seigneuries d'Estampes, de Gien sur Loire, de Dourdan & d'Aubigny sur Nierre, comme heritiers de Loüis d'Eureux Comte d'Estampes leur cousin; & outre le droit, qui leur appartenoit aussi en la Baronnie de Lunel en Languedoc, acquises par le mesme Duc Loüis d'Anjou du Comte d'Estampes; & de ce fut passée vne Transaction datée du premier iour d'Aoust en l'ost en Flandres, mil trois cens quatre-vingts cinq, laquelle contenoit la permissiō susmentionnée de sa Majesté.

*Au Tresor de Fr. Layette, berry I. t 59. Iacq. de l'Escornay aux Mem. de la ville de Dourdan.*

B

1385.

Peu de temps apres ceste Transaction, le Duc de Berry n'ayant en-fans masles, par lettres du 4. Nouembre, mil trois cens quatre-vingts six, fit vne remise generale au mesme Roy CHARLES VI. son neueu, de tous ses biens, en cas qu'il decedast sans enfans, à la charge & condition, que le Roy & ses successeurs payeroient & donneroient cent mil liures à Bonne de Berry sa fille, alors Comtesse de Sauoye, & soixante mil liures à Marie son autre fille, femme du fils du Comte de Blois. Nonobstant laquelle remise, le Duc IEAN obtint depuis du Roy, le pouuoir de dis-poser d'Estampes, de Gien & de Dourdan (qui luy auoient esté donnez par Loüis Comte d'Estampes) & en consequence de ce les donna (l'vsufruit toutesfois reserué sa vie durant) à son frere Philippes, dit le Hardy, Duc de Bourgongne, en faueur de son fils aisné, duquel il estoit parrain. Et ce par lettres données à Paris, le vingt-huictiesme de Ianuier, mil trois cens quatre-vingts sept.

*Au Tresor de Fr. Layette, Iean D. de Berry.*

C

IEAN Duc de Berry ne suruesquit long-temps apres son dernier Te-stament; Car il mourut le quinziesme iour de Iuin ensuiuant, au mesme an MIL QVATRE CENS SEIZE, en la ville de Paris, sans masles, ayant veu mourir deux siens fils. Il estoit lors aagé de soixante-seize ans, & non pas de quatre-vingts dix ans, comme par erreur escriuent Iean Bouchet & plusieurs autres qui l'ont suiuy. Son cœur fut enterré à Sainct Denys, & son corps porté à Bourges, comme il auoit ordonné, & inhu-mé au chœur de la S. chappelle au dessouz du grand autel, où se void son tombeau & sa sepulture esleuée par figure & representation, auec vne inscription. Encore qu'il semble auoir esleu sa sepulture en l'Eglise des Saincts Innocens de Paris, comme on recueille de quelques vers François, qui sont escrits sur le portal de ceste Eglise.

*Sa mort 1416.*

*Memoires de la Chambre des Comptes au liure cotté E. fo. 77. Es Annales d'Aquitaine. I. Chenu és Antiquitez de Bourges.*

Ce Duc de Berry fut vn fort sage & debonnaire Prince, il aymoit la paix; estoit de grand courage, splendide, charitable enuers les pauures, liberal; se plaisoit aux ioyaux & pierres precieuses; aymoit la lecture des bons liures, dont il fit vn grand amas & vne riche bibliotheque. Il fit con-struire le chasteau de Poictiers & commencer l'edifice du Palais du mesme lieu; & à costé la Tour nommée de Maubergeon, de laquelle sont tenus les grands fiefs de Poictou. Il fit representer en pierre au dehors de ceste Tour la figure des sept Vicomtes de Poictou, qui sont ceux de Thouars,

*I. Bouchet aux An. d'Aquitaine. Registre de la Cour de Parlement de Paris.*

BERRY.

An de IESVS CHR.

Chastelleraut, Rochechoüart, Brosse, Aunay, Bridiers & Monbas. Il auoit aussi commencé à Bourges vn somptueux Palais, qui demeura imparfait; Mais la riche structure de la S. Chappelle qu'il y fit bastir au patron de celle de Paris, surpasse en beauté rous ses bastimens. Elle fut consacrée par Aimery Archeuesque de Bourges; le Tresorier, chef de ceste Eglise, les treize Chanoines, treize vicaires, autant de Chappellains & six enfans de chœur furent amplement dotez: aussi fut-elle ornée de tres-grands priuileges semblables à ceux de la S. Chappelle de Paris. Il fit aussi bastir l'hostel de Nesle à Paris, dit maintenant l'hostel de Neuers; le chasteau de Vieestre lez-Paris; celuy d'Vsson, le Palais & S. Chappelle de Riom, le chasteau de Nonnette en Auuergne, celuy de Mehun sur Yeure, & de Concressaut en Berry, & autres iusques au nombre de dix-sept tant Palais, que chasteaux.

*I. Chenu. I. Chaumeau Sieur de l'Assay en l'Hist. de Berry. Bouchet.*

Il enrichit aussi grandement les Temples de tresors, & pierreries, mesmement aux Chartreux de Paris donna vn ioyau de quatre-vingts marcs d'argent, pour y enchasser des reliques de S. Iean Baptiste, comme aussi leur fit don du lieu d'Hoiry prés Bourges, & de vingt mil francs, afin de les employer en rentes; donna le chef de S. Philippes Apostre à l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, & celuy de S. Benoist à celle de S. Denys.

B

Enuiron l'an mil trois cens quatre-vingts quatre, Iean III. Comte de Boulongne & d'Auuergne, eschangea auec ce Duc IEAN DE BERRY le chasteau d'Vsson en Auuergne, qui estoit de son ancien domaine, pour la Baronnie de Lunel & le chasteau de Gaillargues en la Seneschaussée de Beaucaire, auec cinquante mil francs. Mais il y a apparence, que l'eschange n'eut lieu pour le regard de Lunel, qui fut depuis possedé par ce Duc, & par ceux ausquels il en fit don.

*Au Tresor de Fr. Layette, Iean D. de Berry.* 1384.

Par lettres de l'an mil trois cens quatre-vingts, le Roy Charles VI. declara; comme le Roy Charles V. son pere auoit donné à ce Duc de Berry la ville de Saintes & le pays de Saintonge, & le Comté d'Engoulesme detenu par l'Anglois, à condition, que si tost qu'il seroit paisible des villes de Saintes, S. Iean d'Angely & d'Engoulesme, il rendroit au Roy le Comté de Mascon, & quatre mil liures de rente assises en ce Comté. Cela fait, que le Duc à ses frais & despens auroit conquis les mesmes pays sur l'Anglois, & en consequence baillé au Roy Mascon & la rente. Nonobstant le Roy auroit retiré de luy les mesmes terres & icelles reünies à son domaine, en luy baillant seulement quarante mil francs; encore que ces biens conquis fussent de valeur de deux cens mil, sans les frais, qu'il auoit fait à la conqueste. Pour ceste cause le Roy luy donne quatre-vingts mil francs d'or pour vne fois, & en deduction luy laisse l'hostel de Nesle à Paris & l'hostel du Val-la-Royne pour vingt mil francs.

*Au Tresor de Fr. Layette, Comtes de la Marche & d'Engoulesme.* 1380.

C

Le mesme Duc de Berry acquit de Bernard Comte de Ventadour, & de son fils Robert, pour la somme de quarante mil francs, le Comté de Montpensier & la terre de Clementele, enuiron l'an mil trois cens quatre-vingts quatre.

*Au Tresor de Fr. Layette, Berry 2.s.22.* 1384.

Il fit aussi acquisition en l'an mil trois cens quatre-vingts douze, de Renaud Sire de Pons, du Vicomté de Carlat, situé aux montagnes d'Auuergne & en Roüergue, & ses appartenances, à sçauoir Murs des Barres en Roüergue, Muret, Boisset, Toon, Cailus & autres terres.

1392.

Au mesme an Iean Comte de Saneerre luy transporta les chasteaux de Montagu & de Broüe en Morenne par de-là la riuiere de Charente. Bertrand du Guesclin Connestable de France luy transporta aussi en l'an mil trois cens soixante dix-sept, les Chastellenies de Fontenay le Comte en Poictou, & de Monstrueil-bonnin prés Poictiers.

1377.

*Ans de Iesvs Chr.* Bref en l'an mil trois cens soixante-quinze, le Roy Charles V. luy fit **Berry.** don des chasteaux & forteresses de Gençay, Mortemer & autres pareillement situées en Poictou, & confisquées sur les Anglois.

1375. Le mesme Duc IEAN DE BERRY fut marié deux fois. Premierement à IEANNE D'ARMAGNAC, fille de Iean I. du nom Comte d'Armagnac, Fesensac, Rodais & Gaure, & Vicomte de Lomagne: le traicté du mariage, pour lequel y eut dispense obtenuë, fut passé à Carcassonne le 24. de Iuin, MIL TROIS CENS SOIXANTE. Elle eut en dot cent mil florins d'or, moyennant lesquels elle renonça à la succession paternelle, à condition toutesfois, que si le Comte d'Armagnac son pere decedoit sans enfans masles, elle pourroit reuenir à sa succession.

*Son 1. mariage.* 1360. *Du Tillet. Au Tresor de Fr. Layette, Berry 1.2.81. 82. & 83.*

1387. La Princesse estant decedée enuiron mil trois cens quatre-vingts sept, B le Duc IEAN, bien qu'il fust aagé de prés de cinquante ans, non de soixante, comme aucuns escriuent, pourchassa de se marier à Catherine, fille de Iean Duc de Lancastre, Prince du sang d'Angleterre. Mais le Roy de Castille Henry III. du nom ayant esté preferé au Prince François, il rechercha IEANNE Comtesse de BOLONGNE, Auuergne & Cominges, fille de Iean III. nom, Comte de Bolongne, & d'Alienor Comtesse de Cominges; l'vne des plus belles Dames de son temps, vnique heritiere, riche, & ieune de treize à quatorze ans seulement. Ce qui fit trouuer estrange le mariage mal assorty, par le Roy mesmement, lequel conseilloit au Duc de procurer cest alliance plustost pour le Comte de Monpensier son fils; comme vn party qui estoit beaucoup plus propre au ieune Prince, que pour luy: ce qui seruit peu. Car le Duc auoit son imagination tellement saisie de la passion amoureuse, qu'il n'estoit plus capable de remonstrances. Ainsi le mariage se conclud en suite d'vn traité de paix & d'alliance fait à Orthes, en Bearn, en Mars MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS HVICT, entre ce Duc de Berry d'vne part & Gaston Comte de Foix, & Seigneur de Bearn d'autre, par lequel fut accordé; Que la Comtesse (qui estoit lors, comme il est vray-semblable, en la garde ou tutele du Comte de Foix, vne Genealogie de la Maison de Boulongne l'appelle son oncle) seroit deliurée au Duc pour estre mariée auec luy, comme elle fut en l'année suiuante au mois de May en la ville de Bourges, autres disent le cinquiesme de Iuin. Mais il ne sortit aucune lignée de ce deuxiesme mariage. Ce fut la mesme Princesse Ieanne qui C sauua Charles VI. de l'inconuenient du feu lors de la mascarade des Ardens en la ville de Paris.

*Son 2. mariage.* 1389. *Hist. MS. de Charles VI. Froissart.*

Ceux-là se méprennent grandement qui escriuent, que Loüis Comte de Flandres fut occis par ce Duc IEAN de Berry, l'an mil trois cens quatre-vingts trois, sur la contestation qui fut entre eux pour l'hommage de Boulongne, que le Duc ne vouloit luy rendre, mais au seul Roy de France. Car le Comte mourut de maladie, l'an mil trois cens quatre-vingts quatre, comme toutes les meilleures Histoires asseurent.

Le Duc IEAN portoit pour deuise la figure d'vn Ours & d'vn Cigne, auec ces mots *Orsine le temps venra;* Ce qui est expliqué par vn autheur moderne de ce temps. La Duchesse Ieanne ioüit en doüaire du Comté de Monpensier & des terres de Donzenac, Boussac & autres places du Duché d'Auuergne. Elle fut remariée à Georges Seigneur de la Trimoüille, Comte de Guines, & de Benon, grand Chambellan de France, qui n'en eut enfans. Elle luy fit de grands aduantages, mesme luy donna ses Comtez, & ce Seigneur l'ayant suruescuë, cela causa plusieurs procés & differens pour sa succession, entre la maison de la Trimoüille & Marie *A. Fauin.*

BERRY.

*Genealogie MS. de la Maison de Bol.*

*Ans de Iesvs Chr.*

Comtesse de Bolongne (proche parente de Ieanne) qui estoit femme de Bertrand Baron de la Tour. Le Duc de Bourgongne ennemy du Seigneur de la Trimoüille, estant fasché du mariage d'entre Ieanne & ce Seigneur de la Trimoüille, s'empara de la ville de Bolongne, dont sortirent de grandes querelles, pendant lesquelles la mesme Comtesse Ieanne mourut.

*Du Tillet.*

Par le decés du Duc IEAN sans enfans masles, suiuant la loy des appanages, & en vertu d'vn don particulier fait au Roy, le Duché de Berry retourna à la Couronne, & fut donné par Charles VI. à Iean de France Duc de Touraine son quatriesme fils, qui estoit filleul du defunct Duc IEAN; & apres le decés de ces deux fils de France, le mesme Duché de Berry & le Comté de Poictou furent reünis à la Couronne, & depuis le Berry fut baillé en Appanage à Charles de France, fils puisné du Roy Charles VII. comme il sera cy apres remarqué.

B

## *ENFANS DE IEAN DVC DE* BERRY, *& de* IEANNE D'ARMAGNAC *sa premiere femme.*

19. CHARLES DE BERRY Comte de Montpensier, aura son Eloge en suite.

19. IEAN DE BERRY Comte de Monpensier apres son frere.

SAVOYE. De gueulles à la Croix pleine d'argent. Party de BERRY.

D'ARMAGNAC. Escartelé, au 1. & 4. d'argent au Lyon de gueulles. Au 2 & 3. de pourpre, au leopard d'or. Party de BERRY.

** Au Tresor de France, Layette, Berry 1. 6. 87.*

*Paradin.*

*Pingon, in Arbore gentil. Sabaud. Princip.*

19. BONNE DE BERRY Comtesse de SAVOYE, puis D'ARMAGNAC, fut conioincte par mariage, non en l'an mil trois cens soixante-dix, comme escrit P. Mathieu; mais en l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-SEIZE au mois de Decembre, auec AME' VII. du nom Comte DE SAVOYE Duc de Chablais & d'Aouste Prince & Marquis en Italie, fils d'Amé VI. Comte de Sauoye, & de Bonne de Bourbon. Le traicté de mariage* auoit esté fait à Valence sur le Rhosne, le septiesme iour de May, l'an mil trois cens soixante-douze, & fut promis en dot à la Princesse, la somme de cinquante mil florins dor. Fut conuenu, que le Prince Amé apres le decés du Comte son pere, auroit les pays de Sauoye, Maurienne, de la Tarantaise, Noualese, Baugey, Bresse & autres Seigneuries mentionnées au Traicté.

*Son 1. mariage.* 1376. 1372.

C

Ce Comte Amé VII. estant à la chasse, & ayant relancé vn sanglier de son fort, comme il le poursuiuoit brusquement, son cheual broncha, tomba & le froissa si rudement, que la playe enflammée le fit mourir l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS VNZE. Il laissa deux filles, & sa femme enceinte, laquelle accoucha d'Amé VIII. du nom & premier Duc de Sauoye, qui depuis fut Pape & nommé Felix V. Tellement que les Princesses du sang Royal de France ayant donné plusieurs Empereurs & Roys à la Chrestienté, & diuers Princes à toutes les plus illustres Maisons de l'Europe, ceste Comtesse de Sauoye BONNE DE BERRY eut ce bon-heur & cét aduantage sur les autres, d'auoir esté mere d'vn Pape, Souuerain Pontife de l'Eglise vniuerselle.

1391.

La Princesse eut pour deuxiesme espoux BERNARD Comte D'ARMAGNAC, de Fesensac & de Rhodais, Vicomte de Lomagne & de Carlat, Connestable de France. Le contract

*Ans de Iesvs Chr.* — BERRY.

de ce second mariage fut passé à Mehun sur Yeure au mois de Decembre, mil trois cens quatre-vingts treize, bien qu'aucuns cottent ce mariage dix ans aptes. Pierre Monod Religieux de la Societé de IESVS, de la docte industrie & diserte plume duquel l'Histoire de Sauoye est attenduë, escrit apres du Tiller (qui semble s'estre mespris) que BONNE & BERNARD furent espousez le 13. Decembre 1413. Le Duc de Berry son pere en Nouembre, mil quatre cens dix, donna à ceste Princesse sa fille aisnée, les Chasteaux & Chastellenies de Ciuray, Gençay, Chisay & Melle en Poictou, que le Roy Charles V. son frere luy auoir donné pour la marier. Elle fit son Testament le trentiesme iour de Iuin, MIL QVATRE CENS TRENTE-QVATRE, par lequel elle instirua son heritier vniuersel Bernard Comte de Perdriac son fils puisné. Car elle en eut deux, & trois filles de Bernard Comte d'Armagnac son second mary, qui fut inhumainement tué à Paris, l'an MIL QVATRE CENS DIX-HVICT, pendant les diuisions d'entre les Maisons d'Orleans & de Bourgongne. Lambert Vanderbure s'est aussi mespris notoirement, en ce qu'il remarque ceste Princesse BONNE auoir esté mariée premierement à Bernard d'Armagnac, & luy donnant pour troisiesme mary Iean de Bourbon, qui espousa Marie sœur de BONNE.

*Son 2. mariage. 1393.* — *Au Tresor de Fr. Layette, Berry l. 2. 74.* — *Aux Alliances de France & de Sauoye.* — *1434.* — *En l'Hist. de Sauoye.*

19. MARIE DE BERRY Comtesse de DVNOIS, puis d'EV, & enfin Duchesse DE BOVRBON, deuxiesme fille de Iean de France Duc de Berry, & de Ieanne d'Armagnac sa premiere femme, fut mariée trois fois; La premiere en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SIX, auec LOVIS DE CHASTILLON Comte de DVNOIS, fils vnique de Guy Comte de Blois & de Marie de Namur sa femme. Par les conuentions de ce mariage passées à Bourges, le vingt-troisiesme de Mars, mil trois cens quatre-vingts trois, le Duc promit bailler à sa fille en dot, la somme de soixante-dix mil francs d'or, de laquelle le Comte disposeroit de vingt mil francs à sa volonté, & le surplus seroit conuerty en heritages dans le Royaume au profit des mariez & de leurs enfans, moyennant quoy le Comte de Blois fourniroit à MARIE ses bagues & ioyaux, & donneroit à son fils en auancement d'hoirie, le Comté de Dunois, les chasteaux & Chastellenies de Chasteaudun, Marchesnoir, la Ferté de Villenueil, Freteual, Remoranrin & Millançay; & au cas que Loüis son fils moutust auant luy, sa vefue seroit doüée des mesmes terres en la valeur de six mil liures de rente; Mais dautant que les accordez se trouuerent parens, ils eurent recours au Pape Clement VII. qui leur octroya dispense, par Bulle de l'an mil trois cens quatre-vingts cinq, & l'année suiuante furent les espousailles celebrées en l'Eglise de S. Estienne de Bourges par vn Cardinal. Le mariage dura peu de temps; car le ieune Comte mourut en l'aage de quatorze ans seulement à Beaumont en Hainaut, le quinziesme de Iuillet, MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET VNZE, & gist aux Cordeliers de Valenciennes prés le Comte de Blois son pere, en la chappelle dite de Blois.

*Son 1. mariage. 1386.* — *1391.* — CHASTILLON. De gueulles à trois pals de vair, au chef d'or. Party DE BERRY. — ARTOIS EV. Semé de FRANCE, au lambel de gueulles de quatre pieces, chaque piece chargée de trois chasteaux d'or. Party de BERRY. — BOVRBON D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au baston de gueulles pery en bande, brochant sur le tout. Party de BERRY.

Ainsi la Princesse MARIE DE BERRY estant demeurée vefue, riche, & sans enfans, fut recherchée en mariage par Charles Duc de Lorraine, par le Cōte d'Armagnac, & le fils aisné du Comte de Foix: mais ces recherches furent rompuës par le Roy Charles VI. pour luy faire (en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS

*Son 2. mariage. 1392.* — *Froissart vol. 3. ch. 118 & 155. & vol. 3. c. 106. & vol. 4. ch. 153.* — *A. du Chesne Hist. de Chastillon l. 4 c. 7.*

BERRY.

DOVZE) espouser en secondes nopces PHILIPPES D'ARTOIS Comte d'EV Connestable de France, & d'eux sortit la lignée representée en la Branche d'Artois.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Au Tresor de Fr. Layette, Traictez de mariage.*

MARIE estant encore deuenuë vefue, fut coniointe en troisiesme mariage, par traicté du vingt-septiesme de May, MIL QVATRE CENS, auec IEAN DE BOVRBON, alors seulement Comte de Clermont, puis, par la mort de Loüis II. son pere Duc de BOVRBON. Auparauant & dés l'an mil trois cens quatre-vingts six, le Duc Iean de Berry son pere considerant qu'il n'auoit qu'vn fils, & que la plus-part des Duchez & Comtez qu'il possedoit lors, estoient venus par don & appanage des Roys de France, & auoient esté du domaine de la Couronne, voulut, Qu'en cas qu'il decederoit sans hoirs masles procréez de son corps, (ce qui aduint) ou ses fils sans masles, que toutes ses Duchez, Comtez & Seigneuries, qu'il posséderoit au iour de son trespas, fussent propres heritages & domaine du Roy & de la Couronne de France, aux conditions susmentionnées en l'Eloge du mesme Duc de Berry. Et parce qu'au moyen de ce don fait à la Couronne, il ne pouuoit transporter aucunes parties de ses terres à sa fille MARIE, il eut recours au Roy Charles VI. qui luy permit de donner à icelle & au Comte de Clermont son mary, les Duché d'Auuergne & Comté de Montpensier, & aux enfans masles qui sortiroient de leur mariage, & tant que la ligne directe d'hoirs masles dureroit; & en cas qu'elle faudroit, ordonna, que ces Seigneuries retourneroient à la Couronne: nonobstant que le Roy Iean eust baillé le Duché d'Auuergne à ce Duc Iean de Berry son fils pour luy & ses hoirs masles seulement; duquel don fait à MARIE furent exceptez le Vicomté de Carlat, la ville de Montferrant & le Chastel d'Vsson. Ce que le Roy accorda par ses lettres données à Paris l'an mil quatre cens.

*Son 3. mariage 1400.*

B

*Au mesme lieu; Layette, Ducs de Bourbonnois.*

1400.

MARIE de Berry estant Duchesse de Bourbon, deceda en la ville de Lyon, au mois de Iuin MIL QVATRE CENS TRENTE QVATRE. Ceux qui escriuent ce decés estre aduenu l'an mil quatre cens quatre, se sont mespris. Car on void entre les chartres du Roy vn Arrest du huictiesme d'Aoust, mil quatre cens seize, par lequel est porté; Que le Duché d'Auuergne par le decés du mesme Prince Iean Duc de Berry & d'Auuergne, seroit mis entre les mains du Roy & gouuerné par ses Officiers, nonobstant la requeste presentée par ceste Duchesse de Bourbon sa fille, laquelle pretendoit, ce Duché luy appartenir par le decés de son pere, demandant l'auoir en souffrance, le Duc Iean de Bourbon son mary estant prisonnier en Angleterre. Ce qui monstre fort clairement, que la Princesse MARIE DE BERRY suruesquit le Duc son pere. Elle gist, auec son mary decedé en ceste mesme année mil quatre cens trente quatre, dans l'Eglise du Prieuré de Souuigny en Bourbonnois.

*Sa mort 1434.*

C

19. CHARLES

*Ans de Iesus Chr.*

## 19. CHARLES DE BERRY *Comte de Montpensier.*

BERRY. D'azur semé de FRANCE à la bordure engreslée de gueulles.

### CHAPITRE XIV.

SVLLY. D'azur au Lyon d'or, à mollettes d'or semées. Party de BERRY.

CE Prince a esté obmis par du Tillet & Paradin; encore que par vn Registre d'aucunes chartres & tiltres anciens, qui sont en la Chambre des Comptes à Paris, commençant à l'an mil trois cens soixante, & finissant à l'an mil quatre cens seize, il apparoisse, que Iean de France Duc de Berry, par lettres données à Poictiers, le quinziesme de Mars, mil trois cens quatre-vingts six, donna mandement aux gens de sa Chambre des Comptes à Bourges, à ce qu'ils eussent à rechercher & visiter en ceste Chambre, vne lettre faisant mention; Qu'au traicté de mariage de feu son fils CHARLES & de MARIE DE SVLLY, sa cousine d'Estampes (c'estoit Ieanne d'Eu femme de Loüis d'Eureux Comte d'Estampes) fit & ordonna son heritiere seule & pour le tout de sa terre ceste Dame Marie de Sully. Vne ancienne Genealogie de la Maison d'Alençon, dressée peu de temps apres ce mariage, porte aussi; Que ce Duc Iean de Berry eut deux fils, le premier marié à la fille de Sully, qui fut hoir de terre sans enfans, termes dont vse l'autheur de la Genealogie. Iean Bouchet semble auoir eu pareillement quelque lumiere de ceste alliance, lors qu'il dit; Qu'en l'an mil trois cens quatre-vingts sept Iean Comte de Monpensier fiança en secondes nopces Marie de Sully, fille & heritiere de Loüis de Sully & d'Isabeau de Craon, qui estoient deux grandes Maisons; & adiouste le mesme autheur, que le mariage ne sortit effect. Car, dit-il, durant les fiançailles le Comte de Montpensier alla de vie à trespas. En quoy il s'est mespris tant en la remarque du temps, par ce que le mariage estoit desia fait dés l'an mil trois cens quatre-vingts six (ou pour le moins accordé) qu'en celle du nom du Prince, le nommant Iean au lieu de l'appeller CHARLES; & le confondant auec son puisné. De fait les tiltres & meilleures Histoires nous asseurent, que ce Iean de Berry puisné espousa nõ Marie de Sully, mais vne fille de la Maison de Bourbon, comme il sera remarqué cy apres. MARIE de Sully eut pour second mary Guy Seigneur de la Trimoüille, & pour troisiesme Charles Sire d'Albret Connestable de France: & eut lignée de ces deux derniers maris.

*Aux Annales d'Aquitaine.*

## 19. IEAN DE BERRY *Comte de Montpensier.*

BERRY Semé de FRANCE, à la bordure engreslée de gueulles.

### CHAPITRE XV.

BERRY. Comme cy dessus Party de FRANCE, qui est d'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

APRES la mort de Charles de Berry Comte de Montpensier, le Duc Iean auoit esperance de continuer sa posterité par le moyen de ce Prince son autre fils; Mais Dieu en ordonna autrement, le Duc ayant eu le regret de le voir aussi mourir sans enfans, par vn ordre prepostere & troublé en la nature, encore que le ieune Prince fust en la fleur de son aage, & qu'il eust esté

BERRY.

Auſſi comme cy deſſus. Party de BOVRBON, qui eſt ſemé de FRANCE, au baſton de gueulles pery en bande, brochant ſur le tout.

Ans de IESVS CHR.

marié deux fois ; la premiere auec CATHERINE DE FRANCE fille du Roy Charles V. & de la Royne Ieanne de Bourbon ; mariage qui fut fait auec diſpenſe du Pape, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SIX, la Princeſſe n'eſtant alors aagée que de neuf à dix ans ; Il y eut diſpenſe ſur ce que Iean Duc de Berry eſtoit parent & parrain de Catherine, laquelle eut en dot deux cens mil francs d'or, dont cent mil deuoient eſtre conuertis en rente, pour eſtre ſon heritage. Ceſte alliance dura peu de temps, dautant que Catherine mourut en l'an ſuiuant, MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SEPT. Elle eſtoit née le quatrieſme de Feurier, MIL TROIS CENS SOIXANTE DIX-SEPT, & eut le nom de Catherine (non de Marie, comme Froiſſart l'appelle) pour la deuotion que la Royne ſa mere eut à S. Catherine ; Auſſi qu'vne Damoiſelle de la Royne ſa mere, nommée Catherine de Villiers fut marraine, & le Prieur de S. Catherine du Val des Eſcolliers parrain. Dés l'an mil trois cens ſoixante dix-neuf, elle auoit eſté accordée en mariage au Prince Robert de Bauieres, fils aiſné de Robert le vieil Duc de Bauieres Comte Palatin du Rhein, Electeur de l'Empire ; Par lettres paſſées à Rheims le trentieſme Octobre, mil trois cens quatre-vingts huict, le Roy Charles VI. delaiſſa à ſon oncle le Duc Iean de Berry, les lieux de S. Neomaye en Poictou & la Chaſtellenie de Vaten en Berry, pour le prix qu'ils luy auoient couſté, & outre luy donna les ioyaux de ſa defuncte ſœur CATHERINE DE FRANCE Comteſſe de Montpenſier.

Son 1. mariage.

1386.

1387.

*Froiſſart vol. 3. ch. 106.*

B

*Au Treſor de Fr. Layette, Poictou t. 101. & 103.*

1388.

En ſecondes nopces IEAN Comte de Montpenſier, fut conioint par mariage auec ANNE DE BOVRBON, fille de Iean de Bourbon Comte de la Marche & de Catherine de Vendoſme. Eſtant demeurée ieune par la mort de ce Cõte ſon premier mary, elle eut pour deuxieſme, Loüis Comte Palatin du Rhin Duc de Bauieres, qui compoſa à la ſomme de trente-cinq mil francs auec le Duc de Berry pour les doüaire, dons & conuentions du premier mariage d'Anne de Bourbon, par contract de l'an mil quatre cens quatre.

*Son 2. mariage.*

1404.

---

BERRY.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure engreſlée de gueulles.

# 21. CHARLES DE FRANCE
## *Duc de* BERRY, *puis de Normandie, & enfin de* GVYENNE.

### CHAPITRE XVI.

LA Royne de France Marie d'Anjou accoucha de ce Prince, qui eſtoit ſon quatrieſme fils, au chaſteau des Montils lez Tours, le iour & feſte des Innocens vingt-huictieſme de Decembre, MIL QVATRE CENS QVARANTE-SEPT, autres eſcriuent que ce fut en l'an precedent. Il fut baptiſé par Robert de Roues Eueſque de Maguelonne, & eut pour parrains les Comtes du Maine, d'Eureux, de Mauleurier & de Tonnerre, & pour marraine Ieanne de Mauny Comteſſe d'Eureux. Ils luy donnerent le nom du pere le Roy Charles VII. qui en mourant le recommanda à Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, & cognoiſſant l'eſprit terrible du Dauphin Loüis ſon fils aiſné, il euſt bien deſiré de laiſſer le Royaume à ce puiſné, ſi cela euſt eſté en ſa diſpoſition ; mais Dieu ne permit pas, que pour vanger ſes paſſions particulieres, l'ordre de la Nature fuſt troublé, & la Loy de la ſucceſſion violée, en preferant le ſecond fils au premier né.

*Sa naiſſance.*

1447.

*Mathieu.*

BERRY.

Ans de IESVS CHR. 1461.

En l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-VN, au mesme temps que Loüis XI. paruint à la Couronne, il donna en Appanage le Duché de Berry à ce Prince son frere, à la charge de reuersion; ou plustost luy confirma, veu que dés l'an mil quatre cens cinquante-trois, le Roy Charles VII. son pere luy en auoit fait don, selon qu'a escrit vn autheur de ce temps,

*I. Chenu aux Antiquit. de Bourges.*

Mais si de ce costé Loüis XI. fit cas de son frere, d'autre part le mespris duquel il vsa en son endroit, donna occasion au ieune Prince de quitter la Cour & se retirer vers François II. Duc de Bretagne, auec lequel & les Ducs de Calabre, de Bourgongne, de Bourbon & autres Princes du sang, il fit estroite alliance, & tous ensemble, souz pretexte du Bien public, & du desir de voir les affaires mieux administrées, s'oublierent tant de leur deuoir, que de faire la guerre à leur Roy. Lequel voulant B preuenir & destourner l'orage qu'il preuoyoit, & cognoissant la legereté & l'inconstance de son frere, s'auança iusques en la ville d'Angers, pour tascher de le retirer de la Cour du Breton: d'où ne manquerent promesses & bonnes paroles. Et si le Duc de Berry n'eust esté bien veillé & gardé, il estoit pour quitter ses amis aussi promptement, qu'il s'estoit separé de son frere.

1465. *Ph. de Communes.* *B. d'Argentré en l'Hist. de Bretagne.*

Defait apres la bataille donnée à Montle-hery, CHARLES estant auec le Duc de Bretagne, venu trouuer à Estampes son cousin le Comte de Charolois, qui se disoit son Lieutenant general, il sembla estre ennuyé de la guerre, s'estant mis à plaindre les morts & les blessez: & disant, *Qu'il eust voulu estre à recommencer le trouble, & ayant regret, qu'on le nommast l'autheur & la cause de tant de maux.* Ces paroles remarquées par le Comte de Charolois, le firent plustost resoudre à conclure la paix auec Loüis XI. par le traicté de laquelle fait à Conflans prés Paris au mois d'Octobre, mil quatre cens soixante-cinq, CHARLES remit au Roy le Duché de Berry, qui fut déslors reüny à la Couronne, & eut celuy de Normandie (duquel il fit hommage au Roy, & deslors prit la qualité de Duc) pour en ioüir & ses hoirs, reserué la foy & hommage lige & souueraineté au Roy; & fut ordonné, qu'en defaut de masles il retourneroit à la Couronne.

*Ph. de Commines ch. 9.* 1465. *Au Tres. de Fr. Layette, Traictez pour pacifier la guer. du Bien public.*

Apres le traicté de Conflans, le Duc de Bretagne accompagna CHARLES, allant prendre possession du Duché de Normandie, & fit estat de C le gouuerner, & d'obtenir de luy, pour les siens, ce qu'il voudroit. Et bien que Taneguy du Chastel Cheualier prudent & aduisé, l'eust dissuadé d'entreprendre ce voyage, luy representant le naturel des Normans, qui ne souffriroient iamais, qu'autres qu'eux fussent honorez des charges & offices, il ne laissa neantmoins de continuer son voyage; Mais estans arriuez à Roüen, les Normans faschez de ce que le Duc de Bretagne gouuernoit leur Duc, & manioit toute chose à son plaisir, ils creurent, qu'il le vouloit emmener en Bretagne, & par ce conspirerent contre luy. Tellement que s'estant armez ils firent sans solemnité monter leur Duc à cheual, & le menerent faire son entrée à Roüen, sans que le Duc de Bretagne ozast l'accompagner à ceste entrée; ains se retira en son pays, laissant CHARLES entre les mains de ses suiets.

*D'Argentré Hist. de Bret. l. 13. c. 9, 10, 12, & 14.*

Il n'y fut long-temps le bien-venu. Car ce peuple remply de soupçon conceut vne telle malueillance contre luy, qu'il n'estoit mesmes en seureté de sa personne; pratiques dressées par le Roy son frere, qui bien-tost apres entra dans Roüen. De sorte que le ieune Prince resolut de se retirer en Flandres vers le Comte de Charolois. Mais s'estant reconcilié auec le Duc de Bretagne, il l'alla trouuer derechef; & bien-tost apres le Duc Breton enuoya vers le Roy, pour le supplier de faire raison à son frere de

*Commines ch. 16.*

GVYENNE son Appanage; adiouſtant, Qu'il l'auoit recueilly pour l'honneur de ſon ſang, & le reſpect de ſa Majeſté, le voyant ſans moyens de viure ny de tenir l'eſtat & le rang qui luy appartenoit. Le Roy reſpondit à cela; Qu'il n'auoit eſté en ſon pouuoir d'aliener la Normandie, l'vn des plus beaux fleurons de la Couronne de France.

Art de Iesvs Chr. 1466.

Or pour ſe dégager de ſa promeſſe, il fit aſſembler les Eſtats de ſon Royaume en la ville de Tours; qui entre autres points arreſtez en leur Aſſemblée, formerent oppoſition à ce que ceſte grande prouince fuſt ſeparée de la Couronne, veu meſme qu'elle eſtoit trop proche de l'Angleterre; & fut arreſté, que le Roy donneroit vn autre Appanage à ſon frere. Ainſi par vn autre traicté CHARLES eut les Comtez de Champagne & de Brie.

D'Argentré. 1467.

Mais dautant que ces deux prouinces eſtoient auſſi trop proches du Duc de Buurgongne, le Roy craignant que ceſte proximité & leur intelligence luy preiudiciaſt, il reſolut de luy donner le Duché de Guyenne, pour eſtre eſloigné des Ducs de Bourgongne & de Bretagne, & enclus dans les pays, qui eſtoient ſuiets à ſa Majeſté. En fin cét Appanage fut accepté; & en ſuite le ſiege du Parlement de Guyenne qui eſtoit eſtably à Bordeaux, fut transferé à Poictiers.

Commines l. 2. c. 15. 1469. B

En ce meſme temps le Roy Loüis ayant inſtitué l'ordre des Cheualiers de S. Michel, donna le premier collier d'iceluy à ſon frere, qui eſtoit deſia pourueu du Duché de Guyenne. Neantmoins l'amitié d'entre le ieune Prince & le Duc de Bourgongne Charles continuant; on propoſa l'alliance d'entre luy & la fille vnique du Bourguignon, qu'il luy promit.

Inſtitution de l'Ordre de S. Michel art. 2.

Le Roy craignit encore, que le Duc CHARLES ſon frere par ce moyen deuint trop puiſſant, & pour ce, le fit perſuader de rechercher pluſtoſt la Princeſſe Ieanne de Caſtille, fille du Roy Henry IV. à quoy il ſe ſouſmit, enuoyant à ceſte fin des Ambaſſadeurs au Caſtillan, & ſa procuration à Bertrand de la Tour Comte de Bolongne & au ſieur de Malicorne pour conſentir à ce mariage, ſans auoir veu la Princeſſe. La recherche fut aggreée par Henry, qui tenoit à grand honneur, que ſa fille fuſt eſpouſe du frere d'vn Roy de France, ne la pouuant loger en meilleure Maiſon; & le mariage accordé, apres qu'il eut confirmé à ſa fille le tiltre de Princeſſe & heritiere de Caſtille, le Cardinal d'Alby auſſi enuoyé auec autres de la part du Roy LOVIS, la fiança au Duc CHARLES, le Comte de Boulongne receuant & ſtipulant pour luy ſes promeſſes.

Io. Mariana l. 23. c. 15. Hiſt. de reb. Hiſp. 1470.

Le Conneſtable de S. Paul, qui auoit propoſé l'alliance de Bourgongne, voyant que par ceſte derniere ſes deſſeins s'éuanoüiſſoient, trauailla fort à en diſſuader le Duc de Guyenne, luy repreſentant, que ſi elle eſtoit honteuſe pour la naiſſance illegitime de celle, qu'il deuoit eſpouſer (le bruit eſtant commun, qu'elle eſtoit fille ſuppoſée) elle n'eſtoit moins perilleuſe, pour l'inimitié qu'il eſpouſeroit auſſi auec Ferdinand & Iſabel declarez Roys de Caſtille: bref il n'obmit de repreſenter encore la grandeur de l'alliance de Bourgongne & l'aduantage qui luy en pouuoit reuenir. Tellement que la pourſuite de celle de Caſtille fut rompuë & delaiſſée, & la premiere recherche renoüée. Mais ce n'eſtoit que feinte de la part du Bourguignon, diſſuadé d'y entendre par Edoüard IV. Roy d'Angleterre.

C

Pendant cecy le Roy Loüis & le Duc CHARLES ſon frere entrerent derechef en pique, ſur ce que le Duc entreprit de remettre Iean Comte d'Armagnac dans ſes terres, qui auoient eſté confiſquées en haine de ce que ce Comte fut l'vn des partiſans de la guerre du Bien public, & auoit porté les armes pour le Duc ſon frere. De ſorte que le Roy

Annales de France.

Ans de Iesus Chr.

GVYENNE

se proposa de chasser le mesme Duc son frere du pays de Guyenne. En ceste extremité, comme autresfois, CHARLES a recours au Duc de Bourgongne, qui luy promet toute assistance; mais souz main le Bourguignon s'accorde auec Loüis, lequel moyennant ce, luy laisse Amiens & S. Quentin.

Pendant que le Roy temporisoit, pour iurer le traicté, arriue la mort de CHARLES Duc de Guyenne au chasteau du Ha de Bordeaux, dans laquelle ville il fut enseuely en l'Eglise de S. André. Ce decés aduint le douziesme iour de May; l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE DOVZE; & non en l'année precedente, comme aucuns escriuent. Il estoit alors aagé de vingt-six ans; pouuant estre estimé heureux en cela, que la mort le deliura des ennuis, qu'vne plus longue vie eust augmentez. La façon de ceste mort fut si violente, que les membres se tournant contre leur propre mouuement par des conuulsions estranges, rendirent le corps tout défiguré. On creut que ce fut de poison pratiqué par l'Abbé de S. Iean d'Angely, son Aumosnier, lequel arresté prisonnier par le sieur de Lescun, fut conduit en Bretagne, où le Duc luy fit faire son procés. Mais auant qu'il fust paracheué, l'Abbé fut troué mort, tué par foudre dans la tour du Bouffay de Nantes, où il estoit detenu. Le decés de CHARLES changea la face des affaires. Le Duc de Bourgongne eut tant de regret de n'estre paruenu à son intention, qu'il recommença vne cruelle guerre en Picardie, disant vouloir venger ceste mort.

*Hist. de Loüis XI.*

*Gabr. de Lurbe en la Chronique Bourdeloise.*

Sa mort 1472.

B

*Hist. de Bretagne.*

Plusieurs escriuent, que le Roy n'eut grand desplaisir du decés de son frere: ce qui parut par le peu de soin qu'il eut de faire punir ceux qui en estoient soupçonnez. De fait le Duc de Bourgongne escriuit par tout des lettres fort piquantes sur ce decés, à la charge & au des honneur du Roy, qui aussi-tost apres la mort du Prince mit en ses mains le Duché de Guyenne, & s'appointa auec le Duc de Bretagne.

*Commines l. 3. c. 15. & l. 4. c. 9.*

Telle fut la fin de CHARLES, lequel n'auoit l'esprit assez ferme, pour se defendre des affronts qu'on luy faisoit, & estoit autant variable & facile à toute sorte de persuasions, comme le Roy son frere estoit accord & retenu. L'histoire de Bretagne dit de luy, Qu'il n'auoit ny cœur ny hardiesse; l'inconstance luy estoit propre: Il n'estoit pas semblable en fortune à son pere, ny en courage à son ayeul, ny en prudence à son frere; les impressions furent fort faciles en ceste legereté. La rigueur qu'on luy tint, le porta à escouter ceux, qui dans ses mescontentemens vouloient trouuer leur contentemens, ainsi qu'a remarqué l'Autheur de la vie du Roy Loüis XI.

C

*P. Mathieu.*

En cela toutesfois ce Duc de Guyenne est loüable, d'auoir remis sus, & restauré l'Vniuersité de Bourges, auec l'authorité du Roy son frere & du Pape Pie II.

La vefue de Loüis Seigneur d'Amboise & Vicomte de Toüars, laquelle estoit de la Maison de Montsoreau, pour seureté de sa personne, s'estant retirée vers ce Duc CHARLES de Guyenne, il eut d'elle deux filles naturelles cy apres mentionnées plus particulierement.

*D'Argentré l. 13. c. 16.*

Estant Duc de Berry, il porta de France, à la bordure engreslée de gueulles; & lors qu'il fut Duc de Guyenne, porta aussi de France, escartelé de Guyenne, qui est de gueulles au Leopard d'or, armé & lampassé d'azur. Apres son decés le Roy Loüis XI. son frere fit donner la qualité de Duc de Berry à François son troisiesme fils, laquelle il porta vnze mois seulement, qui fut le temps qu'il vescut.

GVYENNE

*Ans de Iesvs Chr.*

## *FILLES NATVRELLES DE* CHARLES *de France, Duc de Guyenne.*

22. N. DE GVYENNE, Abbesse de Sainct Pardoux en Perigord, a vescu fort longuement. François de Belleforest fait mention d'elle en ses Annales de France.

VOLVIRE.

Burellé d'or & de gueules, de dix pieces. Party de Gvyenne, à la barre d'argent brochât sur le tout.

22. N. de GVYENNE, de laquelle le mariage fut traicté le cinquiesme d'Octobre, MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DIX, auec FRANCOIS DE VOLVIRE, fils aisné de Iean de Voluire, Seigneur de Ruffec en Angoomois, & de Fresnay, & de Catherine de Combort sa femme. Il n'est venu à nostre cognoissance s'il y eut des enfans de ce mariage, mesme s'il fut consommé. Bien se voit-il par les tiltres de la Maison de Ruffec, qui est l'vne des plus illustres du pays d'Angoumois, que ce François de Voluire espousa deux autres femmes, dont l'vne fut Françoise d'Amboise, & l'autre Ieanne de la Rochefoucaut. 1490.

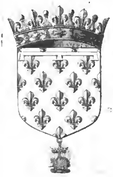
# HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

## LIVRE NEVFIESME.

### PREMIERE PARTIE.

*Les Ducs* D'ORLEANS, *desquels est issu* LOVIS *douziesme du nom Roy de* FRANCE.

Depuis l'an M. CCC. LXXX. iusques à l'an M. D. XV.



LES *Ducs* D'ORLEANS *ont porté pour Armoiries premierement semé de* FRANCE, *au lambel de trois pieces d'argent; & depuis porterent seulement trois Fleurs de Lis aussi au lambel, pour brizure.*

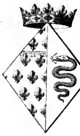
# TABLE GENEALOGIQVE
## DE LA BRANCHE D'ORLEANS,
contenuë en ce Liure IX.

18. CHARLES V. Roy de FRANCE, fils aisné du Roy IEAN.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 19. | CHARLES VI. Roy de Fr. duquel sortent les autres Roys iusques à Loüis XII. | | | Lovis de France Duc d'Orleans, & Comte de Valois & d'Angoulesme. | | |
| 20. | Charles Duc d'Orleans & de Milan eut deux fils & trois filles. | N. d'Orleans. N. d'Orleans. | Philippes Comte de Vertus. | Iean d'Orleans Comte d'Angoulesme. | Margverited'Orleans. C. d'Estāpes. | Iean B. d'Orleans C. de Dunois. |
| 21. | LOVIS XII. Roy de France de Hierusalem & de Sicile. | N. d'Orleans. | Ieanne Marie. Duchesse d'Alençõ. Anne. | Charles Comte d'Angoulesme. | Ieanne. | |
| 22. | Deux fils morts en ieunesse. | CLAVDE Royne de France & Duchesse de Bretagne. | Renee de France Duchesse de Ferrare. | FRANCOIS I. Roy de France espousa Clavde fille aisnée de Loüis XII. | | |

19. LOVIS





ORLEANS.
Semé de France, au lambel d'argent de trois pieces.

MILAN.
D'argent a la Bisse ou Giure d'azur, l'issant de gueulles, que l'on dit autrement, au serpent d'azur, qui engloutit vn enfant de gueulles.

# 19. LOVIS DE FRANCE,

## *Duc* d'Orleans, *Comte de Valois, d'Ast, de Blois, de Dunois, de Beaumont sur Oyse, de Vertus, de Portien, d'Angoulesme, de Perigord & de Dreux, Sire de Coucy, de Chasteau-Thierry & de Fere en Tardenois.*

### Chapitre Premier.

1380. LA seconde Branche collaterale de la Maison de France a pris origine & son nom de ce LOVIS Duc d'Orleans, qui en estoit le Chef; Branche laquelle s'est depuis subdiuisée en celle d'Angoulesme. Les Princes sortis de l'vne & de l'autre ont possedé la Couronne de France par l'espace de prés de cent ans, qui se comptent depuis le decés de Charles VIII. iusques au temps que Henry le Grand commença son regne.

LOVIS estoit second fils du Roy Charles V. & de la Royne Ieanne de Bourbon sa femme. Il nasquit à Paris le treiziesme iour de Mars, mil trois cens soixante-vnze. Le Comte d'Estampes Loüis d'Eureux luy donna son nom au Baptesme, & non pas Loüis de Valois Comte d'Estampes, ainsi que tiennent aucuns, qui font ce Loüis de Va-

*Sa naissance.* 1371.

 lois fils de Charles Comte d'Alençon, frere puisné de Philippes VI. Car ce Comte Charles estoit neueu de Loüis de Valois, & n'eut point de fils appellé Loüis. Tant y a, que la marraine du Duc d'Orleans fut Marie d'Espagne Comtesse d'Alençon, femme du mesme Comte Charles.

*Arrs de Iesvs Chr.*

Ce Duc d'Orleans eut vn tres-grand Appanage, & outre ce, plusieurs dons & gratifications particulieres du Roy Charles VI. son frere. Premierement les Comtez de Valois & de Beaumont luy furent baillez, & n'ayant encore que la qualité de Comte de Valois, il se trouua auec le mesme Roy Charles VI. à la bataille de Rosebeque contre les Flamens, bien que l'vn & l'autre fussent alors fort ieunes.

*I. Iuuenal des Vrsins en l'Hist. du Roy Charles VI.* — 1382.

Depuis on luy donna le Duché de Touraine, & l'ayant rendu le mesme Roy son frere en l'an mil trois cens quatre-vingts vnze, luy bailla celuy d'Orleans apres la mort de son grand oncle le Duc Philippes decedé sans enfans, qui estoit fils puisné du Roy Philippes, dit de Valois. Ceux de la ville d'Orleans en receurent quelque desplaisir, disants, que lors que ce Duché fut reüny à la Couronne par le decés de Philippes, le Roy leur auoit promis, que iamais il n'en partiroit.

*Hist. MS. de Charles VI.* — 1391. *I. Iuuenal des Vrsins. C. Saussei in Ann. Eccles. Aurel.*

B

Le Roy auoit donné à ce Duc LOVIS quatre mil liures de rente à prendre sur les forfaictures & confiscations qui escheeroient au Royaume, lequel Prince eut en déduction la ville & Chastellenie de la Ferté-bernard & celle de la Forte maison lez-Chartres, qui furent à Pierre de Craon, & la terre de Tresons assise prés la Ferté-Bernard, apparrenant à Pierre de Tresons, confisquées pour crime de leze-Majesté, à cause de la blessure par eux & leurs complices faite en la personne d'Oliuier de Clisson Connestable de France. De sorte que LOVIS declara, par lettres du douziesme de Mars mil trois cens quatre-vingts treize, que ces terres luy auoient esté baillées pour quinze cens liures de rente; Et depuis par autres lettres du mois d'Octobre, mil trois cens quatre-vingts quatorze, le Roy Charles VI. pour parfaire le don par luy fait au mesme Duc son frere de ces quatre mil liures de rente sur les confiscations des biens du mesme Pierre de Craon, luy donna & à ses hoirs le Comté d'Angoulesme auec tous droits, qui y appartenoient de patronage, collations, & presentations de benefices, excepté seulement le ressort, souueraineté & hommage lige auec tous autres droits Royaux, qui ne peuuent estre mis hors la Couronne; à la charge de pouuoir retirer ce Comté, lors qu'il plairoit au Roy & à ses successeurs, en baillant assignat de deux mil trois cens soixante-quinze liures de terre, qui restoient du don susmentionné.

*Au Tresor de France.* *Au Tresor de France.* — 1394.

C

Comme l'affection du Roy croissoit à l'endroit de LOVIS son frere, aussi ses liberalitez enuers luy augmentoient. En l'an mil quatre cens il luy fit don de la Seigneurie de Chasteau-Thierry. Quatre ans apres son Appanage luy fut encores accreu des villes & Chastellenies de Chastillon sur Marne, Montargis, Couttenay, & Crecy en Brie. Aucuns escriuent, qu'il eut aussi en don le Comté de Perigord, confisqué sur le Comte Archambaud, & outre eut celuy de Dreux.

1400. *Ibidem.* 1404.

Par lettres du quatriesme de Feurier, mil trois cens quatre-vingts douze, ce Prince promit tenir foy au Roy, à la Royne sa femme, & à Monsieur le Dauphin son neueu, ou autre leur aisné, & s'obligea de les defendre de tout son pouuoir, & de garder & faire obseruer la Loy faite par le Roy son pere sur l'aage du Roy & des autres aisnez enfans des Roys de France, à la tutelle, garde & gouuernement, tant du fils aisné, que des autres enfans, & son Testament: & qu'il ne consentiroit à aucune ligue & confederation, quelle qu'elle fust, au preiudice du Royaume, & s'il venoit à sa cognoissance que quelconque soit Pape, Empereur, ou Roy, ou autre voulust faire le contraire, qu'il l'empescheroit.

*Au Tresor de France.* — 1392.

*Ans de* IESVS CHR. ORLEANS.

LOVIS estoit du commencement sage, de bon sens & entendement, beau, & gracieux Prince. Mais son naturel se changea apres qu'il eut trop facilement presté l'oreille à aucunes ieunes gens, qui l'incitoient d'entreprendre des choses mal seantes à ceux de sa qualité & de la dignité de sa naissance. L'amitié extréme que luy portoit le Roy son frere parut non seulement par ces grands dons (qu'il luy fit tant pour son Appanage qu'autrement, de l'excés desquels il y eust eu autant & plus de suiet de plainte, que de celle qui fut faite contre le Duc Philippes son grand oncle) mais aussi on l'a recogneut en ce, qu'apres diuerses contentions entre les Princes du sang, pour le gouuernement de l'Estat pendant la maladie & l'imbecilité d'esprit du Roy Charles VI. lors qu'il auoit quelque relasche en son mal, il declaroit sa volonté estre, que le Duc d'Orleans son frere eust l'administration des affaires. Touresfois leur oncle Philippes le Hardy Duc de Bourgongne Prince ambitieux outre-mesure, souuent trouuoit moyen d'attirer à soy le gouuernement, & d'y auoir la meilleure part, pretendant qu'estant oncle paternel du Roy, & qu'ayant auec le Duc de Berry esté cy deuant son tuteur en bas aage, suiuant l'ordonnance de Charles V. la maladie du Roy fils d'iceluy, le remettoit en la mesme condition, que s'il estoit pupille, & ainsi deuoit reprendre le gouuernement de son Estat & de sa personne.

*Des Vrsins.* *E. Pasquier aux Recherches de France.*

1401.

B

*Annales de France.*

Le Duc d'Orleans soustenoit au contraire, que comme frere de Charles VI. il estoit le plus proche Prince du sang Royal, & que par consequent la Regence luy appartenoit, à l'exclusion de tout autre, attendu mesmement, qu'il estoit majeur de vingt-cinq ans & sans reproche, & partant la disposition de Charles V. cessoit, & les raisons du Bourguignon n'estoient plus considerables.

LOVIS commença done diuerses menées & pratiques contre luy. De fait au voyage qu'il fit en Luxembourg, (lors duquel il mit d'accord Charles Due de Lorraine, & Raoul de Coucy Euesque de Mets qui estoient en guerre) il contracta alliance auec le Duc de Gueldres ennemy de celuy de Bourgongne, lequel s'en ressentit tellement offensé, qu'il assembla des gens de guerre à l'entour de Paris, pour aller rencontrer le Duc d'Orleans comme son ennemy, qui fit le semblable de sa part. Mais la Royne & les Ducs de Berry & de Bourbon les accorderent.

*Des Vrsins.*

C

1402.

Peu de temps apres LOVIS obtint du Roy la Superintendance des finances, & comme autresfois, le gouuernement & l'administration generale du Royaume. Ce qui ne fut approuué de plusieurs, mesmement des autres Princes du sang, lesquels entrerent en ialousie de ceste grandeur, de laquelle le Duc, qui estoit volontaire & croyoit plus ses opinions qu'il ne deuoit, abusa en fin. Car par vn mauuais conseil il voulut affoiblir les monnoyes, mit vne taille extraordinaire sur le peuple; & non content de cela, s'allia auec Pierre de la Lune, qui se disoit Pape souz le nom de Benoist XIII. contre lequel le Parlement de Paris, par l'aduis de l'Vniuersité, auoir iugé la substraction de l'Eglise Gallicane: mesmes il alla voir Benoist iusques en Auignon, & en suite voulut faire aussi leuer vne taxe sur les Ecclesiastiques, à quoy ils s'opposerent. Ceste puissance extraordinaire d'vn costé auoit excité l'enuie des Grands contre luy, & d'vn autre l'imposition de la taille, luy concilia l'inimitié du commun peuple; & la conference auec Benoist, tenu pour Anti-pape, la haine de l'Vniuersité & de la meilleure part des Ecclesiastiques. Partant le Duc de Bourgongne, qui sçauoit accortement tirer aduantage de rout cela, s'opposa pareillement à la taille imposée sur ses pays, & trouuant le Roy à propos, se fit donner pareil pouuoir sur les finances, que celuy qu'auoit

*I. des Vrsins.*

ORLEANS. son neueu. Deslors on vid deux partis & la querele pour le gouuernement renouuellée; & comme ils estoient prests de venir aux mains, LOVIS consentit; que la Royne Isabel eust l'administration auec les Princes; tellement que les choses se pacifierent aucunement.

*Ans de Iesus Chr.*

Quelque temps auparauant le Duc d'Orleans rendit vne preuue signalée de son magnanime courage, lors qu'il enuoya vn cartel de deffy à Henry Lancastre, qui auoit vsurpé la Couronne d'Angleterre sur Richard II. & fait mourir iceluy pour le combatre & venger le parricide & le mauuais traictement fait à Isabel de France vefue de Richard. Mais ils n'en vindrent à ce point par la faute de Henry, qui n'auoit determiné le lieu, le temps, ny les autres circonstances du combat. Neantmoins si on veut croire vn autheur Flamen, il y auoit eu vne grande amitié entre ces deux Princes, lors que Henry estoit exilé en France, dont cét autheur suiet du Duc de Bourgongne a pris occasion de supposer, qu'ils auoient comploté de se faire Roys, l'vn de France & l'autre d'Angleterre. 1403.

*Monstrelet v. 1.ch.9.*

*I. Meier l. 15.*

Peu de temps apres le Duc de Bourgongne mourut, laissant Iean son fils, qui fut successeur non seulemẽt de ses grands Estats, mais aussi de ceste querele intestine. Et comme il estoit encore plus entreprenant que son pere, aussi en vint-il à ce point, que de iurer la ruine du Prince d'Orleans, sans que la proximité de lignage, qui estoit entre eux, l'en peust diuertir. Les partis, ainsi qu'auparauant, sont formez, les Chefs découurent leurs cœurs par leurs Deuises: le mot de celle du Duc d'Orleans estoit, *Ie l'ennuie*, auec la figure d'vn baston noüeux. Le Duc de Bourgongne auoit vn rabot auec ces termes *Ie le tien*, ce que l'on interpretoit, qu'il vouloit applanir le baston de l'Orleanois. L'vn monstroit comme il vouloit maintenir son authorité; & l'autre de quelle façon il la pensoit abbatre. Le dessein du Bourguignon reüssit; mais au malheur de luy & de sa maison. Il le fonda dans les menées des villes, principalement de celle de Paris, ostant toute la creance que le Duc d'Orleans y auoit. B

*I. des Vrsins.*

*Monstrelet v. 1.ch 15.*

*Meier l. 15.*

Or afin de diuertir ces Princes de leurs mauuais desseins, on aduisa, qu'ils iroient faire guerre à l'Anglois. Le Duc d'Orleans en Guyenne, où en vain il assiegea Bourg, & prit seulement Blaye, & l'autre en Picardie vers Calais; neantmoins aussi-tost ils reprirent le chemin de Paris.

*Monstrelet.*

*S. du Pleix.*

Le Duc de Berry moyenna derechef la reconciliation entre les deux Princes, Loüis & Iean, qu'on estima deuoir estre d'autant plus ferme, qu'elle estoit noüée par le sacré lien de la religion. Ils oüirent donc Messe, communierent, puis disnerent ensemble. Mais trois iours apres, qui fut le vingt-troisiesme de Nouembre, vigile de S. Clement, MIL QVATRE CENS SEPT, le Duc de Bourgongne, dépoüillant toute clemence & humanité, fit en fin malheureusement esclore les effects de sa mauuaise volonté. Car le Duc d'Orleans retournant de l'hostel de la Royne, fut de guet à pens assassiné par gens apostez prés la porte Barbette en la vieille ruë du Temple à Paris: assassinat qui mit le Royaume en vne horrible confusion, en partialitez funestes, & en vne miserable combustion de guerres ciuiles qui le desolerent & presque ruinerent. C

*Sa mort 1407.*

*I. Iuuenal des Vrsins.*

*Monstrelet vol.1.ch 36.*

*Belleforest aux Annales de France tome 2.ch.70.*

*Meier l.15.*

*P. Æmile.*

*Vignier.*

Ce fut vn spectacle plein de pitié & de pieté tout ensemble, de voir le lendemain autour du Roy, pour implorer sa iustice, la vefue & les trois fils du Prince mort, assistez des Roys de Sicile & de Nauarre, des Ducs de Berry & de Bourbon. Au commencement on estoit en doute de l'autheur d'vn si malheureux acte; Mais les yeux de tous s'estant arrestez sur le Duc de Bourgongne (qui neantmoins auoit assisté aux funerailles du Duc occis) pressé de sa conscience, il aduoüa le fait en secret au Roy de Sicile & au Duc de Berry, & le lendemain quitta la Cour hastiuement,

*Monstrelet v.1.ch.27.*

*I. des Vrsins.*

*Ans de Iesvs Chr.* faisant rompre les ponts des lieux où il passoit, pour empescher qu'on le suiuist; puis gaigna son pays de Flandres, d'où quelque temps apres il amena vne grande armée. ORLEANS.

Contre les defenses du Roy il vient à Paris, & est receu des citoyens auec des acclamations de ioye, comme leur liberateur. Alors il soustint 1408. publiquement: Qu'il auoit fait mourir le Duc d'Orleans pour affranchir l'Estat de ses oppressions. Iean Petit Docteur en Theologie par luy pratiqué, osa entreprendre de le iustifier deuant le Conseil du Roy, vsant de beaucoup de flateries pour excuser le Bourguignon, & d'impudence meslée de calomnies, pour blasmer la memoire du feu Duc LOVIS: disant; Que comme vn tyran il auoit esté iustement mis à mort, & comme tel qu'il estoit licite à vn chacun de le tuer. Propositions erronées & si abominables deuant Dieu & les hommes, qu'elles furent publiquement reprouuées & brulées au paruis de Nostre-Dame en presence de l'Euesque de Paris, de l'Inquisiteur de la Foy, & de l'Vniuersité: comme aussi elles furent condamnées comme heretiques & impies par le Concile de 1418. Constance. Lequel voulant pouruoir à la seureté & conseruation des personnes sacrées des Roys & Princes, *declara heretiques tous ceux qui sous pretexte de tyrannie voudroient dire, estre licite à chacun d'attenter sur les Puissances Souueraines, que Dieu a establies pour commander.*

*Annales de France. Monstrelet ch.38. Gaguin. P. Æmile.*

B

Ce Duc LOVIS d'Orleans mourut en l'aage de trente-six ans. Il n'en auoit que trois seulement, lors que son mariage fut accordé auec l'vne des filles de Loüis Roy de Hongrie & de Polongne, surnommé le Grand, issu de Charles Roy de Sicile, frere de S. Loüis. Par le traicté duquel mariage passé le vingt-cinquiesme d'Octobre, MIL TROIS 1374. CENS SOIXANTE QVATORZE, fut accordé: Que le Roy Charles V. pere de LOVIS, ou les deux Roys ensemble, peres des futurs conioints, obtiendroient du Pape vne declaration; Que le Royaume de Sicile & ceux qui en dependoient, appartiendroient au Roy de Hongrie & à ses successeurs; Et au cas que la declaration ne peust s'obtenir, les Ambassadeurs de Hongrie promettoient l'vne des filles de leur Roy, qui estoient Catherine, Marie ou Aduige, à l'option d'iceluy Roy; Que pour sçauoir sa volonté, le Roy de France enuoyeroit des Ambassadeurs exprés; Donques le Roy de Hongrie promit de bailler en dot, ou à cause de ce mariage, soit à Catherine l'aisnée, soit à l'vne des autres filles puisnées, le Royaume de Sicile & celuy de Naples, l'Apoüille & ce qui en dépend, la Principauté de Salerne, l'Honneur de S. Ange, les Comtez de Prouence, Forcalquier & Piémont; Les deux Roys promirent de s'assister l'vn l'autre pour le recouurement de la Sicile. En suite de ce, le Roy de Hongrie esleut & nomma pour espouse du Prince François, Catherine sa fille aisnée, par acte du mois de Decembre ensuiuant, & furent dressez des articles pour le recouurement du Royaume de Sicile; puis apres la Princesse fut espousée par procureur au nom de LOVIS, lors Comte de Valois: Tellement qu'apres on le qualifia *Roy de Sicile* (Froissart dit Roy de Hongrie, mais il se mesprend, comme aussi lors qu'il appelle la Princesse du nom de Marie) ce qui se fit apres que le Pape eut confirmé & approuué le tout pour le fait de l'inuestiture du Royaume de Sicile, qui dépend de l'Eglise. Neantmoins pour le decés aduenu de la Princesse, (comme il est vray-semblable) ceste alliance n'eut effect.

*Au Tresor des tiltres & chartes du Fr. Layette. Hongrie.*

C

*Son mariage.* 1389. Douze ans apres cela & au mois de Ianuier, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SIX, le mariage de LOVIS fut traicté auec VALENTINE DE MILAN, fille de Iean-Galeas Duc de Milan & Comte de Pauie & de Vertus, & d'Isabel de France, l'vne des filles

*Au Tresor de Fr. Layette, Traicté de mariage.*

ORLEANS. du Roy Iean. Le contract fut fait en presence du Cardinal de Laon, de plusieurs Euesques, de Loüis Comte de Sancerre, Loüis Vicomte de Chastelleraut, Pierre de Giac Chancelier de France, Pierre de Cheureuse & autres Seigneurs: Par iceluy Charles VI. donna pouuoir à son frere, de faire & consentir ce mariage & supplea le defaut d'aage, qui estoit en luy. Iean Galeas assigna en dot à sa fille la ville d'Ast en Lombardie, à la reserue de quelques terres & chasteaux y specifiez, vallant cét assignat trente mil florins ducats de rente, & fut conuenu; Qu'en cas que Valentine decedast sans enfans, le Comté d'Ast retourneroit à son pere & à ses hoirs; Que pour ces terres le Duc de Touraine (ainsi estoit lors qualifié LOVIS) ne feroit serment de fidelité à Iean-Galeas ny aux siens; La Princesse fut dotée de cent cinquante mil florins. Et de plus Iean-Galeas accorda; *Que s'il decedoit sans enfans masles legitimes, Valentine sa fille & les siens succederoient solidairement en tous ses domaines presens & à venir, sans qu'il en peust en aucune façon disposer.* Le Duc de Touraine doüa sa future espouse de six mil liures de rente en fonds de terre. Fut adiousté, Que le Comté de Vertus demeureroit à Iean-Galeas sa vie durant, & apres sa mort à sa fille. Ainsi le mariage fut consommé en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS NEVF.

Ans de IESVS CHR.

B

Son mariage. 1389.

D'vne partie de ces deniers dotaux, le Duc LOVIS acheta depuis plusieurs Terres & Seigneuries, entre autres les Comtez de Blois & de Dunois du dernier Comte Guy de Chastillon, & de Marie de Namur sa femme, qui se voyant sans enfans, luy vendirent aussi le chastel de Chasteaudun & les Chastellenies de Marchesnoir, la Ferté de Villenueil, Freteual, Romorantin, Millançay, Chastel-tenaud & leurs dependances à la charge toutesfois, que le Comte tiendroit ces Comtez, Chasteaux & Seigneuries sa vie durant seulement. Et promirent le Duc & la Duchesse Valentine sa femme d'acquiter le Comte, & le descharger de ce qu'il deuoit au Duc de Berry & à sa fille iadis femme de Loüis de Chastillon, fils de Guy, à cause du doüaire; Auec ce ils promirent aussi payer au Comte Guy la somme de deux cent mil francs d'or. Ce qui se passa au mois d'Octobre, mil trois cens quatre-vingts vnze.

1394.

A du Chesne en l'Hist. de la Maison de Chastillon.

1391.

Trois ans apres le Duc LOVIS acquit de Gaucher de Chastillon Seigneur de Fere en Tardenois ceste Seigneurie de Fere, pour la somme de cinquante mil escus d'or.

C

1394.

Au mois de Nouembre, MIL QVATRE CENS, Marie Dame de Coucy, lors vefue de Henry Duc de Bar, luy vendit pareillement les Seigneuries de Coucy, Folembray & S. Aubin, auec le chasteau de la Fere sur Oise, le chastel & ville de S. Gobin, les lieux de Chastellet, de S. Lambert des eaux, la ville de Marle & les chasteaux d'Assy & de Gercy, pour la somme de quatre cens mil liures. Et outre luy vendit le Comté de Soissons; auec les droits qu'elle auoit en l'Archiduché d'Austriche par la succession de son ayeule paternelle Catherine d'Austriche.

Fr. de l'Alouette en l'Hist. de la Maison de Coucy. l. 3.

1400.

Bref LOVIS acquit encore le Duché de Luxembourg de Venceslaus Empereur, & prit les places de Mommedy, Yuoy, Damuilliers & Ochimont, en intention d'acquerir aussi terres en Alemagne. Ce qu'il faisoit, pour se tracer le chemin à l'Empire, comme escriuent Nic. Gilles, Vassebourg & autres.

1401.

N. Vignier en l'Hist. de Luxemb.

En l'an mil trois cens quatre-vingts treize, ce Duc LOVIS d'Orleans institua l'ordre du Porc espic (non Charles son fils aisné, comme ont escrit Claude Paradin, Iean d'Authon & autres) & ce pour la resioüissance de la natiuité & solemnité du baptesme du mesme Prince Charles, son fils aisné. Cét Ordre estoit composé de vingt & quatre cheualiers, &

A Fauin au Theatre d'honneur & de Cheualerie liu. 3.

*Ans de Iesvs Chr.* de luy souuerain chef, faisant le vingt-cinquiesme, qui deuoient estre nobles de quatre races. Ils portoient le manteau de veloux violet, le chapeau ou mantelet d'hermines, & sur iceluy vne chaine d'or en tortis, au bout de laquelle pendoit sur l'estomac vn Porc Espic d'or. Ce qu'il fit, pour monstrer au Duc de Bourgongne son ennemy, qu'il se reuangeroit contre ses attentats. A quoy se rapportoit aucunement le mot de la deuise cét Ordre, *COMINVS ET EMINVS*, qui veut dire, DE PRES ET DE LOING. Aussi le Porc Espic est vn animal si bien armé, qu'il peut de prés piquer auec ses pointes & sagettes naturelles, & les tirer de loin contre ceux qui l'offensent. Le mesme Ordre est autrement appellé du Camail, dautant que le Duc d'Orleans auec le collier d'iceluy donnoir à chacun des Cheualiers vn anneau d'or, garny d'vn camaieu ou pierre d'agathe, sur laquelle la figure du Porc estoit releuée.

ORLEANS.

*Ordre du Porc Espic.* 1393.

*Son Testament.* 1403.

Le dix-neufiesme iour d'Octobre, MIL QVATRE CENS TROIS, le mesme Duc LOVIS d'Orleans fit son Testament par lequel, apres auoir fait des legs pieux en grand nombre à diuerses Eglises, mesmement à celle des Celestins de Paris, en laquelle il esleut sa sepulture, il assigna le doüaire de la Duchesse sa femme en ses terres de Champagne ou de Brie, auec les ville & chastel de Chasteau-Thierry; Et ordonna le partage à ses enfans, à Charles son aisné il delaissa le Duché d'Orleans, les Comtez de Valois, de Blois, Dunois & de Beaumont sur Oyse, la Baronnie de Coucy, la Chastellenie de Chauny sur Oyse, Faillouët & Coudreau, le Comté d'Ast & autres terres qu'il auoit en Lombardie & le Duché de Luxembourg. Veut que Philippes son second fils ait le Comté de Vertus, qui vient du costé de sa femme, le Comté de Portien, les chasteaux & Chastellenies de Chasteau-Thierry & de Gandelus, le Vidamé de Chalons, le Chastel de Fere auec toutes ses terres de Champagne & de Brie, excepté la Chastellenie de Brie Comte Robert. Que Iean son troisiesme fils ait les Comtez d'Angoulesme, de Perigord & de Dreux, la Ferté Bernard, la Forte maison lez Chartres, la Chastellenie de Brie Comte Robert, la Ferté-Alez, la Seigneurie de S. Sauueur, Landelin & autres terres & tentes, qu'il auoit en Normandie: & la rente qu'il prenoit sur le Tresor du Roy à Patis. Il esleut executeurs de ce Testament le Roy son frere, le Chancelier de France, le premier President du Parlement, Philippes de Moulins Euesque de Noyon, Pierre Beaublé Euesque d'Vzez, Charles d'Albret Connestable de France, Pierre l'Orfeure son Chancelier & autres.

*Aux Archiues des Celestins.*

*Monstrelet.*

Or Valentine Princesse d'vn grand courage ayant obtenu Arrest contre le Duc de Bourgongne, qui contenoit promesse de faire iustice pour la reparation du meurtre, & voyant qu'il demeuroit sans execution, que ses affaires ne succedoient selon son desir, & qu'elle ne pouuoit tirer ceste iustice, quelque poursuite qu'elle fist, elle quitta la Cour & se retira en sa maison, où elle mourut de tristesse le quatriesme iour de Decembre, MIL QVATRE CENS HVICT.

1408.

*C. Saussaim. Annal. Eccles. Aurel. l. 14.*

*I. du Breuil aux Antiquit. de Paris l. 3.*

Le Duc LOVIS son mary auoit vne particuliere affection à l'Ordre des Celestins, & en fonda vne Eglise à Nostre-Dame d'Ambert au diocese d'Orleans, laquelle il dota de bon reuenu. Il fit aussi du bien à l'Eglise des Celestins de Paris, en laquelle il fut ensepulturé, comme il auoit ordóné, & gist en la Chappelle d'Orleans, laquelle il auoit fait construire; où depuis le Roy Loüis XII. sō petit fils luy a fait esleuer vne magnifique sepulture de marbre blanc, comme aussi à la Duchesse sa femme (premierement inhumée en l'Eglise de S. Sauueur du chasteau de Blois) & à leurs enfans Charles & Philippes Comte de Vertus, qui tous sont representez en ceste

ORLEANS.

Chappelle. Au mesme lieu se voyent aussi aucuns Epitaphes de ces Princes, entre autres celuy qui suit.

Ans de Iesvs Chr.

*Hoc tecum illustri Parto, LVDOVICE, sepulchro*
*Iuncta VALENTINAE coniugis ossa cubant.*
*Et meritò Insubri tibi iura ducalia sceptri*
*Tradita legitimæ præmia dotis erant.*
*Subiacet & Carolo clausus cum fratre Philippus,*
*Inclita iam vestri pignora bina thori.*
*Magnificus Carolo nascens LVDOVICVS ab alto*
*Hæc posuit largâ busta superba manu,*
*Sfortiadum indigna pepulit qui ex sede tyrannum;*
*Et sua qui Siculas sub iuga misit opes.*
*Vt tantos decorata Duces Aurelia iactat:*
*Gallica sic illo sceptra tenente, tument.*

## ENFANS DE LOVIS DE FRANCE Duc d'Orleans, & DE VALENTINE DE MILAN *sa femme.*

B

20. CHARLES Duc d'ORLEANS & de MILAN, aura son Eloge en suite.

20. N. D'ORLEANS mourut en ieunesse. Luy & son frere, mentionné cy dessous, furent inhumez aux Celestins de Paris prés le lieu où reposent les entrailles de la Royne Ieanne de Bourbon leur ayeule paternelle, comme remarque Iaques du Brueil, Religieux de l'Abbaye de S. Germain des Prez lez-Paris. Mais il se mesconte disant, que luy & son frere aussi sans nom, estoient les premiers nais deuant Charles, qui n'estoit, dit-il, que le troisiesme. Car vn ancien Autheur qui parle de la solemnité du baptesme de Charles, & de l'institution de l'Ordre du Porc Espic, cité par André Fauin; dit nommément, qu'il estoit l'aisné.

*Au Theatre des Antiquitez de Paris.*
*Au Theatre d'honneur & de Cheualerie.*

C

20. N. D'ORLEANS deceda aussi en bas aage.

20. PHILIPPES D'ORLEANS Comte de VERTVS, duquel sera faite mention apres le Roy Loüis XII. son neueu.

20. IEAN D'ORLEANS Comte d'ANGOVLESME, ayeul du Roy François I. continua la lignée, qui sera déduite au Liure X. de ceste Histoire.

BRETAGNE ESTAMPES

Semé d'Hermines, à la bordure de gueulles. Party d'Orleans.

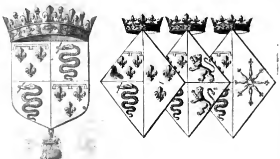
20. MARGVERITE D'ORLEANS femme de RICHARD DE BRETAGNE Comte d'Estampes, de laquelle Princesse il sera plus particulierement parlé cy apres, souz ce Comte Richard au liure XX. de ceste Histoire, auquel la Branche des Ducs de Bretagne est traictée.

## FILS NATVREL DE LOVIS DE FRANCE *Duc* d'Orleans.

20. IEAN Bastard d'Orleans Comte de Dunois & de Longueuille, la posterité duquel est traictée en la deuxiesme partie de ce Liure IX.

20. CHARLES

*Ans de* Iesvs Chr.



ORLEANS. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, l'escu brizé d'vn lambel d'argent de trois pieces.

FRANCE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

ARMAGNAC. Escartelé, au 1. & 4. d'argent au Lyon de gueulles. Au 2. & 3 de gueulles au Lyon Leopardé d'or.

CLEVES. De gueulles, au Rais pommeté & fleuronné d'or de huict pieces, percé d'argent.

# 20. CHARLES DVC D'ORLEANS *& de Milan, Comte de Valois, de Beaumont & d'Ast; Sire de Coucy.*

## Chapitre II.

1407. A LOVIS de France Duc d'Orleans succeda CHARLES son fils aisné. Sa naissance est diuersement remarquée; par les autheurs anciens & modernes. Selon vne Histoire manuscrite du Roy Charles VI. elle aduint le vingt-sixiesme iour de May, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS VNZE en la ville de Paris, & suiuant du Tillet elle fut deux ans apres. Iean Iuuenal des Vrsins dit l'an mil trois cens quatre-vingts quatorze. Loüis II. Duc de Bourbon fut son parrain.

*Sa naissance.* 1391.

Ce Duc CHARLES d'Orleans n'estant aagé que d'enuiron seize ans, lors que le Duc son pere fut malheureusement occis, comme bon fils qu'il estoit, il ne voulut manquer d'assister la Duchesse Valentine de Milan sa mere, quand elle fut, à diuerses fois, demander iustice au Roy Charles VI. Mais la puissance de Iean Duc de Bourgongne leur ennemy estoit si grande, que les poursuites demeurerent inutiles & sans effect; mesme ce Duc contraignit le Roy d'approuuer par ses lettres patentes l'audacieuse entreprise du Bourguignon. Ce que la Duchesse d'Orleans fit depuis reuoquer, sans toutesfois tirer beaucoup d'aduantage de ceste reuocation.

*I. Iuuenal des Vrsins.* *Enguer. de Monstrelet.*

1408. Quelque temps apres on traicta vn accord à Chartres entre les deux Maisons ennemies, auec grande solemnité en presence du Roy, de la Royne, de ce Duc CHARLES & de ses freres; lesquels pendant ceste ceremonie (qui rafraischit la memoire du funeste accident) pleurerent amerement; voyant que la mort de leur pere demeuroit, comme autresfois, impunie; Et ne voulurent alors pardonner au Duc de Bourgongne, sinon par le tres-exprés commandement du Roy.

*Des Vrsins.*

DDdd

ORLEANS.

*Hist. MS. de Charles VI.*

*Monstrelet.*

*Ans de Iesvs Chr.*

Le Duc s'estant de plus en plus rendu puissant & redoutable ne fit grand compte d'entretenir l'accord : Neantmoins feignant de ne le vouloir enfraindre, il ne s'attaqua directement au Duc d'Orleans; mais empietant le gouuernement des affaires à son preiudice & des autres Princes du sang, il changea non seulement la Maison du Roy & les Estats de la Couronne; mais aussi les principaux Officiers.

Pour s'opposer à telle violence, les Princes ioints à ceux du party d'Orleans firent vne ligue offensiue & defensiue contre le Bourguignon; escriuirent au Roy, & le supplierent de pouruoir à sa seureté, à celle de son Estat & de son peuple, & à ce que deformais toute l'autorité residast en sa Majesté. En suite dequoy le Duc CHARLES vint assieger la ville de S. Denys en France, que Iean de Chalon Prince d'Orenge luy rendit par composition. Et apres que son armée eut seiourné par quelque temps à l'entour de Paris, elle se retira vers Chasteaudun. 1411.

*Monstrelet.*

Or à fin que le differend se terminast auec moins de peril, de perte B d'hommes & de temps, le Duc CHARLES outré de desplaisir & de douleurs plus que nul autre, enuoya vn cartel de deffy pour se combatre en duel contre son ennemy le Duc de Bourgongne; & protesta, que luy & ses freres ne cesseroient de le poursuiure par la voye des armes, pour tirer la vengeance de l'outrage & du tort, qui leur auoit esté fait. Sur ce deffy le Bourguignon donna vne superbe response, & ayant attiré à son party la Royne Isabel de Bauiere, fit croire au Roy, que le dessein de la Maison d'Orleans n'estoit que rebellion, mesme contraignit sa Majesté d'aller assieger Estampes, puis Bourges, où les Ducs d'Orleans, de Berry, & de Bourbon s'estoient renfermez. 1412.

*Hist. MS. de Charles VI.*

*I. Iu. des Vrsins.*

Pendant ce siege, l'on traicta vne autre paix confirmée par celle d'Auxerre, & depuis on en fit vn autre à Melun. Tous ces traictez n'auoient esté proiettez par le Duc de Bourgongne, que pour dissiper les forces des Orleanois, & chasser les Anglois venus à leur secours. Par ainsi il fit la guerre sous main, & suscita les bouchers de Paris de commettre vn cruel massacre d'aucuns du party d'Orleans. Mais le Dauphin Loüis ayant fait punir quelques mutins, luy & autres Princes enuoyerent querir le Duc d'Orleans, qui bien accompagné fut honorablement recueilly à Paris, à son tour gouuerna le Roy, & fit en sorte, que son party par quelque temps fut le plus fort.

*Monstrelet.*

Cependant l'Anglois voyant la diuision ciuile allumée en France; estima que le temps estoit venu & l'occasion propre d'en tirer profit. Ce qui C l'incita de mettre sus vne grande armée & descendre en Picardie, où l'infortunée bataille d'Azincout se donna, en laquelle nostre CHARLES Duc d'Orleans s'estant trouué demeura prisonnier, & conduit en Angleterre y fut retenu par l'espace de vingt-cinq ans. 1415.

Sa liberté & son repos, apres tant de trauerses, vindrent du costé d'où estoient sorties les causes du malheur de sa Maison & de sa captiuité. Car Philippes le Bon Duc de Bourgongne, fils aisné du Duc Iean (qui pendant ceste prison eut vne fin tragique & miserable) considerant prudemment, que le plus beau moyen de vaincre son ennemy estoit de luy faire du bien; cela fut cause, que quelques années apres le traicté d'Arras, & l'an mil quatre cens quarante il moyenna la deliurance du Duc CHARLES, paya la meilleure partie des trois cens mil escus taxez pour sa rançon, le receut auec beaucoup d'honneur à Grauelines, le maria auec sa niepce, luy donna son Ordre de la Toison d'Or, & reciproquement receut celuy du Duc d'Orleans: changement digne de remarque. Iean Duc de Bourgongne auoit osté la vie à Loüis Duc d'Orleans; Philippes Duc 1440.

*Monstrelet.*

*Berry Heraut en l'Hist. de Charles VII.*

*Ans de Iesvs Chr.* de Bourgongne son fils, rend la liberté à Charles d'Orleans fils de Loüis. Aussi iurerent-ils vne paix perpetuelle. ORLEANS.

1441. En l'année suiuante le Duc d'Orleans vint trouuer le Roy Charles VII. qui le receuillit fort humainement, & receut de bonne part les excuses de son delay, pour n'auoir veu sa Majesté depuis le retour de sa prison. Afin de le soulager aussi du payement de sa rançon, sa Majesté luy donna cent quarante mil francs, somme alors notable, & qui ne se donnoit pour neant en vne si grande necessité des affaires.

Mais aucuns enuieux de ceste reconciliation des deux Maisons, tascherent de donner au Roy quelque soupçon & des ombrages du Duc d'Orleans, à cause de l'alliance qu'il auoit prise auec le Duc de Bourgongne. Pour ceste cause le Duc CHARLES ne continua d'estre veu B par sa Majesté selon ses esperances & la grandeur de sa qualité. De façon que le mescontentement qu'il en receut, le fit ioindre aux conseils & intentions des Ducs de Bourgongne, d'Alençon, de Bretagne, & d'autres Princes, qui s'assemblerent à Neuers, pour faire en sorte, que le Roy fist plus de compte, qu'il ne faisoit & de leur qualité & du desordre du Royaume. Cela neantmoins fut incontinent reparé. Car le Duc d'Orleans prit le rang & l'authorité, que la dignité de sa naissance luy donnoit aupres du Roy. Lequel l'employa en la conference qui se fit à Tours pour la tréue d'entre les François & Anglois. *Annales de France.*

Souz la faueur & renouuellement de ceste Tréue, CHARLES entreprit la conqueste de son Duché de Milan, legitime heritage de la Maison d'Orleans, à luy acquis & de droit naturel, & suiuant les conuentions matrimoniales de la Duchesse Valentine sa mere. Cét Estat estoit occupé par François Sforce, qui apres la mort du Duc Philippes Marie, frere de Valentine, sans laisser posterité capable de la succession, ains seulement vne bastarde, femme de Sforce, faisoit tout son possible de s'y maintenir au preiudice du Duc d'Orleans vray heritier. Mais le succés de l'entreprise de CHARLES fit voir, que trop legerement il auoit creu ceux qui la representoient facile. Car n'ayant bien pourueu aux moyens *Vignier.*

1447. necessaires pour vn si grand effect, apres qu'il eut passé en Italie, & que ses troupes eurent esté deffaites par les Milanois, qui se voulant mettre C en liberté & gouuerner leur Estat en forme de Republique, esleurent douze Senateurs, il fut contraint de finir ses entreprises presque au mesme temps qu'elles commençoient: N'ayant rapporté autre fruict de ce voyage, que la conqueste de son Comté d'Ast, le surplus demeurant à l'vsurpateur Sforce. Comté qui luy appartenoit à mesme tiltre que le Duché, & luy seruit de retraite quelque temps apres, lors que la grandeur de son courage ne luy peut permettre d'estre mesprisé. *Donat. Bossius. Barthol. Facius. Sabellicus.*

Depuis, auec les Princes du sang & principaux Seigneurs du Royaume, le Duc CHARLES se trouua en la premiere assemblée des Estats,

1464. que Loüis XI. fit tenir à Tours, & par ce que sa grande vieillesse, de plus de septante ans, luy auoit acquis vne liberté de parler, & en cét aage desirant estre escouté du Roy, dont l'ayeul Charles VI. auoit bien daigné entendre les conseils, que ce Duc en sa premiere ieunesse luy donna, le Roy toutesfois reietta ses remonstrances auec paroles de courroux & de mespris. Ce que le Duc ne pouuant supporter, il prit congé du Roy pour s'en venir à Blois, & passant par Amboise, vne violente maladie le *Sa mort* fit, dont il deceda le quatriesme iour de Ianuier, MIL QVATRE CENS *Cl. de Seyssel en l'Hist. de Loüis XII.*

1465. SOIXANTE-CINQ (le continuateur de Monstreler dit en l'an precedent) aagé qu'il estoit de soixante & quatorze ans. Son corps enseuely dans l'Eglise de S. Sauueur au mesme lieu de Blois, fut depuis apporté au *I. de S. Gelais en l'Hist. de Loüis XII.*

DDdd ij

ORLEANS. tombeau paternel (que l'on void dans l'Eglise des Celestins à Paris) par le commandement du Roy Loüis XII. son fils. *Ans de Iesvs Chr.*

Ce Duc d'Orleans a esté recommandé de plusieurs vertus & bonnes parties. Il fut de si grande Pieté & Charité, que chacun iour de Vendredy, auant que manger, il donnoit à disner à treize pauures, les seruoit luy mesmes à table, & leur lauoit les pieds à l'imitation de la Cene de nostre Seigneur. A la Pieté il ioignit la Valeur guerriere, qu'il tesmoigna à la bataille d'Azincour, où il combatit genereusement. Ce Prince estoit beau & de riche taille, liberal & honorable sur tous autres, auoit tousiours à son hostel des fils de Princes & grands Seigneurs des Maisons de Sauoye, Bourbon, Dunois & autres: tellement que sa maison estoit le seiour d'honneur. Ayant assisté au lict de Iustice, que le Roy Charles VII. tint à Vendosme pour le iugement de Iean II. Duc d'Alençon, il fit paroistre; qu'il estoit plein de lettres & de bon sens: aussi son opinion futelle tenuë & arrestée. *Cl. Paradin aux Alliances Genealogiques. I. de S. Gelais.* 1458.

Le mesme Prince CHARLES fut premierement accordé en mariage auec Elisabeth de Luxembourg, fille vnique de Iean Duc de Gorlicie & Marquis de Lusatie, frere de Venceslas Roy des Romains, lequel mariage n'eut effect. Mais il espousa consecutiuement trois femmes. Enuiron l'an MIL QVATRE CENS SIX, il fut en premieres nopces conioint à ISABEL DE FRANCE, fille aisnée du Roy Charles VI. & de la Royne Isabel de Bauiere, Isabel de France estant alors vefue de Richard II. Roy d'Angleterre. Ces nopces furent celebrées en la ville de Senlis le vingt-neufiesme iour de Iuin au mesme an mil quatre cens six; comme remarque des Vrsins, qui adiouste, que CHARLES n'auoit lors que onze ans, & la Princesse douze à treize. Elle eut seulement vne fille, de laquelle, en enfantant, elle mourut le treiziesme iour de Septembre, MIL QVATRE CENS NEVF. Par le traicté de ce premier mariage, le Roy Charles donna à sa fille la somme de trois cens mil liures, qui restoient à payer à cause du mariage qu'elle auoit contracté auec le Roy Richard: & fut accordé, qu'elle auroit tous les meubles & ioyaux, qu'elle auoit lors qu'elle retourna d'Angleterre. Outre ce, le Roy ceda aux futurs conioints les droits & actions qu'il auoit contre Henry Comte d'Erby & autres Seigneurs d'Angleterre, à cause du premier mariage d'Isabel. Le Duc d'Orleans auoit assigné pour doüaire à ceste Princesse sa femme, la Seigneurie de Crecy en Brie. *Du Tillet. B Son 1. mariage. 1406. I. Iu. des Vrsins. 1409. C*

Secondement CHARLES fut marié à BONNE D'ARMAGNAC, fille de Bernard Comte d'Armagnac Connestable de France & de Bonne de Berry sa femme. *Du Tillet. Son 2. mariage.*

De ceste deuxiesme espouse (qu'aucuns escriuent auoir esté seulement fiancée auec luy) n'ayant enfans, à son retour d'Angleterre, qui fut en l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE, en troisiesmes nopces estant à S. Omer, enuiron la feste de S. André, il fut allié à MARIE DE CLEVES, fille d'Adolphe premier Duc de Cleues & de Marie de Bourgongne, sœur de Philippes le Bon Duc de Bourgongne. Ceste Duchesse MARIE de Cleues suruesquit son mary. En second mariage elle espousa vn Seigneur de la Maison de Rabodanges en Picardie, comme tiennent aucuns; Elle mourut à Chauny, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS SEPT. & fut inhumée dans l'Eglise des Cordeliers de Blois. *Son 3. mariage. 1440. Fr. d'Amboise en son Traicté des Deuises. Cl. Paradin. 1487.*

*Ans de Iesus Chr.*

ORLEANS.

## *FILLE DE CHARLES DVC d'Orleans, & d'*ISABEL DE FRANCE *sa premiere femme.*

21. IEANNE D'ORLEANS Ducheſſe D'ALENCON; de laquelle ſera parlé plus particulierement au liure XIII. de ceſte Hiſtoire, ſous ſon mary IEAN deuxieſme Duc d'ALENCON. Du Tillet eſcrit, que ceſte Princeſſe mourut toſt apres ſa mere; En quoy il ſe meſprend notoirement; puis qu'il ſe void par les tiltres de la Maiſon d'Alençon, qu'elle a eſté mariée, & qu'elle eſt decedée en l'an mil quatre cens trente deux, eſtant aagée de trente trois ans.

B

1432.

ALENCON Semé de FRANCE à la bordure de gueulles, chargée de huict bezans d'argent. Party d'ORLEANS.

## *ENFANS DE CHARLES DVC d'Orleans, & de* MARIE DE CLEVES *sa troiſieſme femme.*

21. LOVIS premierement Duc d'Orleans, puis Roy de FRANCE douzieſme de ce nom.

21. MARIE D'ORLEANS Vicomteſſe de Narbonne, fut premierement accordée à Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, mais ne l'eſpouſa; ains IEAN DE FOIX Vicomte de NARBONNE & Comte d'Eſtampes, Gouuerneur de Guyenne & de Dauphiné, qui fut ſecond fils de Gaſton IV. du nom, Comte de Foix & de Leonor d'Arragon, heritiere du Royaume de Nauarre. Ce Vicomte pretendit deuoir ſucceder au Comté de Foix à l'excluſion de ſon neueu François-Phœbus Roy de Nauarre, qu'il diſoit ne pouuoir y venir, que par repreſentation de Gaſton Prince de Viane ſon pere predecedé. Car le meſme Iean de Foix, lors que les ſucceſſions de Nauarre & de Foix eſcheurent, ſe pretendoit ſeul fils de la Royne Leonor au premier degré: ç'a eſté vne ancienne diſpute ſouuent agitée entre les oncles & neueux. En quoy le Vicomte eſtoit aucunement ſouſtenu par la grande alliance, qu'il auoit pris, ayant eſpouſé la ſœur de Loüis Duc d'Orleans, qui fut bien-toſt apres Roy de France, & reſolu de defendre ſon droit par la force, prit les armes, aſſiſté de beaucoup de nobleſſe, & mit en ſon pouuoir quelques places.

C

FOIX. Eſcartelé, au 1 & 4 d'or, à quatre pals de gueulles. Au 2. & 3. d'or à deux vaches paſſantes auſſi de gueulles, accornées & clarinées d'azur. Party d'ORLEANS.

*Traicté MS. de l'origine, progrez & ſuccez des Maiſons de Nauarre, Vendoſme &c.*

Aucuns eſcriuent, que pour terminer le differend, Catherine de Foix, apres le decés de François Phœbus ſon frere, fut contrainte de laiſſer à ce Vicomte de Narbonne ſon couſin, les villes de Sauerdun, Maſeres, Montaut & Gibel au Comté de Foix. Neantmoins apres le treſpas de ce Vicomte Iean, la diſpute ne laiſſa d'eſtre repriſe par Gaſton de Foix ſon fils, auſſi fauoriſé du Roy Loüis XII. ſon oncle maternel, ſous le ſupport duquel il s'empara du Duché de Nemours & des terres de Champagne & de Brie appartenantes à la Maiſon de Foix, en fruſtrant ſa couſine Catherine Royne de Nauarre, meſmes Gaſton prit le tiltre & qualité de Comte de Foix; comme auoit fait ſon pere. Apres ſa mort le Comté fut encore conteſté par Odet de Foix Vicomte de Lautrec, comme heritier de Gaſton, qui auoit eſté tué à la bataille de Rauenne.

*P. Olhagaray en l'Hiſt. de Foix.*

*Entreueue des Roys Louis XII & Ferdinand d'Arragon.*

1512.

ORLEANS.

*Entreueuë de Loüis XII. & Ferdinand.*

*Ans de Iesvs Chr.*

Gaston eut pour sœur, Germaine de Foix, laquelle fut seconde femme de Ferdinand V. Roy d'Arragon & de Castille. En l'an mil cinq cens sept, lors de l'entreueuë du Roy Loüis XII. & du Roy Ferdinand à Sauone en Ligurie, où ceste Royne accompagna son mary, les deux Roys en consequence de ceste alliance confirmerent leur amitié. Germaine ayant suruescu le Roy Ferdinand, elle espousa en secondes nopces Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre & Prince de Tarente, fils de Frideric, qui se disoit Roy de Naples. La mesme Princesse Germaine de Foix n'eut enfans de l'vn ny de l'autre Prince.

Iean Vicomte de Narbonne & la Vicomtesse sa femme, ses pere & mere moururent à peu de temps l'vn de l'autre; Elle la premiere enuiron l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS TREIZE, & gist à Masere; & luy mourut à Estampes, où il fut inhumé dans l'Eglise de Nostre-Dame, laissant leurs enfans mineurs & en bas aage, desquels le mesme Roy Loüis XII. leur oncle maternel prit la charge & tutelle.

*Sa mort* 1493.

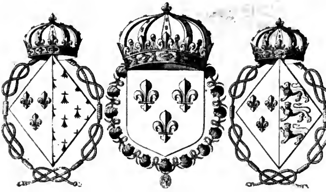
B

L'an mil cinq cens sept le mesme Roy par ses lettres patentes fit don à Gaston (qu'il qualifie Comte de Foix & d'Estampes) & à ses hoirs masles & femelles, du nom & tiltre du Duché de Nemours, auec les Seigneuries de Nemours, Grez, Chasteau-landon & autres, qu'il erigea d'abondant en tiltre de Duché. Ce faisant Gaston ceda au Roy les droits, qu'il auoit de son chef, & de Iames son oncle, és Comtez de Beaufort, Soleines, Larincour, S. Florentin; & Colomiers en Brie.

1478.

ORLEANS. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces.

20. ANNE d'ORLEANS fut Abbesse de Fonteurauld, & succeda à Marie de Bretagne sa patente, en l'an mil quatre cens soixante dix-huict. Cinq ans apres elle fit en sorte, que les filles-Dieu Religieuses de Paris, prissent l'Ordre de Fonteurauld. Louïse de Bourbon fut pourueuë de l'Abbaye apres ANNE D'ORLEANS. Laquelle ne fut point Abbesse de Saincte Croix de Poictiers, comme tient du Tillet: & semble s'estre mespris en cela, veu que les tiltres de ceste Abbaye n'en font point de mention. Ce celebre Monastere a depuis esté pieusement administré par plusieurs autres Princesses de la mesme Maison de Bourbon, ainsi qu'on pourra cy apres remarquer.




# 21. LOVIS XII.

## ROY DE FRANCE, *de Sicile & de Hierusalem, Duc de Milan, & Seigneur de Genes.*

### CHAPITRE III.

1498. IL est difficile de iuger en laquelle de ces insignes vertus la Pieté; la Iustice; ou la Valeur ce magnanime Roy a le plus excellé. Car la ferueur de son zele enuers Dieu, son equité, la felicité de son regne & le soulagement apporté à ses suiets, luy acquirent ces glorieux surnoms de PERE DV PEVPLE & de IVSTE. Et par son grand courage il estendit l'Empire François bien loin au de-la des Alpes, sousmettant à son pouuoir les celebres & puissantes citez de Milan, de Genes, & de Naples, les Isles de Corsegue & de Chio, & en personne gaigna vne bataille nauale sur les Arragonois; deffit les Venitiens & ceux de Genes en deux autres memorables Iournées; & souz ses heureux auspices la bataille de Rauenne fut aussi gaignée. *Arn. Ferron. rer. Gallic. l. 4.*

Les aigreurs & afflictions dont il se veid pressé souz les Roys Loüis XI. & Charles VIII. ses deuanciers (lors qu'il n'estoit que Duc d'Orleans) luy seruirent comme d'vne leçon tres-vtile, tirant de ces amertumes vn doux & agreable fruict, pour conformer toutes ses actions à la Vertu.

*Sa naissance.* 1462. Il estoit fils vnique de Charles Duc d'Orleans & de Marie de Cleues sa troisiesme femme. Blois eut le bon-heur d'estre le lieu de sa naissance, qui aduint au mois de Mars, MIL QVATRE CENS SOIXANTE-DEVX; *Du Tillet.* Le Roy Loüis XI. l'ayant presenté sur les sacrez fonds de baptesme, luy imposa le nom.

Depuis Charles VIII. paruenu à la Couronne en aage de minorité, LOVIS, comme premier Prince du sang, estima, que la Regence luy estoit deuë plustost qu'à la Princesse Anne de France Dame de Beaujeu,

FRANCE.

sœur du ieune Roy, & fit grande instance pour y paruenir: bien que luy-mesme fust encores mineur; Mais voyant que ses desseins ne luy succedoient selon son intention, il se retira en Bretagne, où la prise à la bataille de S. Aubin du Cormier, le reduisit à vne plus miserable condition. Car il fut detenu au chasteau de Lusignan prés Poictiers, puis dans la grosse tout de Bourges par l'espace de trois ans; & en fin liberé par le Roy Charles (qui de là en auant luy tesmoigna vne singuliere affection, mesme l'establit Gouuerneur de Paris & de l'Isle de France) il l'accompagna au voyage d'Italie.

*A. Ferron. N. Vignier. Ialligny. B. d'Argentré.* — *Ans de Iesvs Chr.* 1488.

Au bruit de ceste grande & fameuse expedition, Alfonse d'Arragon, qui occupoit le Royaume de Naples, mit sur mer vne armée nauale souz la conduite de Frideric Prince de Tarente son frere, sur lequel LOVIS, Chef d'vne autre armée pour le Roy Charles son beau-frere, eut l'auantage, le combat naual luy ayant esté plus heureux que le terrestre. Ceste victoire fit perdre courage aux ennemis & facilita la conqueste de Naples, à laquelle le Duc d'Orleans preuenu de maladie, n'ayant peu assister, B estant reuenu en conualescence, non seulement il garda soigneusement sa ville d'Ast des embusches de Ludouic Sforce: mais aussi s'empara sur luy de celle de Nouare, laquelle il defendit valeureusement, & apres vn long siege (qui faute de viures plustost que de courage reduisit ceux de dedans presque à l'extremité) il n'en fut desgagé, que par le traicté de paix fait à Vercel, entre le Roy & les Potentats d'Italie.

*Hist. de France MS. auec les Historiens de Charles VIII.* — *Iournée de Rapallo.* 1494. — *Guicciardin.*

Bien-tost apres estant le Roy Charles decedé sans enfans, ses Couronnes (selon la loy de France) escheurent à LOVIS Duc d'Orleans; qui estoit alors le premier & plus proche Prince du sang Royal, & prenoit les tiltres de Duc d'Orleans, de Milan & de Valois, Comte de Blois, de Pauie & de Beaumont, Seigneur d'Ast & de Coucy. 1498.

Il prit à Rheims les ornemens Royaux par les mains de l'Archeuesque Brissonnet. Le iour du sacre & couronnement fut le vingt-septiesme de May en l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DIX-HVICT, aagé qu'estoit lors LOVIS de trente-six ans.

*Cl. Robert. in Gal. Christ. Ferron.* — *Son couronnement.* 1498.

Dés ce temps il commença de s'intituler non seulement Roy de France, mais aussi Roy de l'vne & l'autre Sicile; Le Duché de Milan luy appartenoit par la succession de la Princesse Valentine son ayeule. Mais la misere en laquelle il fut reduit pendant sa ieunesse, & le defaut de secours & d'assistance luy osta le moyen d'auiser à la conqueste d'iceluy. Depuis estant paruenu à la Couronne de France, il se delibera de le retirer des mains de l'vsurpateur Ludouic Sforce, & de reprendre les erres du feu Duc d'Orleans son pere: Mais auec vn plus fauorable succés. Car pour l'auancement de son dessein plusieurs aduantageuses conditions se presenterent. Dautant que d'vne part les Venitiens enflammez de haine contre Sforce, & d'autre costé le Pape Alexandre VI. luy promirent du secours. En suite dequoy LOVIS, ayant confirmé la paix auec Ferdinand V. Roy d'Espagne, & Henry VII. Roy d'Angleterre, il fait tréues auec l'Empereur Maximilian I. & alliance auec Philebert Duc de Sauoye, puis disposa toutes choses necessaires à ceste grande & hardie entreprise. C

*Ferron. Vignier. Guicciardin.*

Auparauant il donna ordre à vne importante affaire domestique. Charles Duc d'Orleans son pere auoit pourchassé de luy faire espouser Loüise de France, fille aisnée du Roy Loüis XI. laquelle mourut ieune: Ainsi dés l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-SEIZE, LOVIS fut marié à IEANNE DE FRANCE, autre fille du mesme Roy, & de la Royne Charlote de Sauoye sa seconde femme. Loüis XI. qui n'aymoit

*Du Tillet.* — 1476.

n'aymoit le sang Royal, fit ce mariage, afin que par la sterilité de ceste ieune Princesse (laquelle estoit incapable de conceuoir enfans, ayant le corps debile & gasté) son gendre fust priué de lignée. Tellement que le Duc d'Orleans ayant esté marié par force, il luy fut facile depuis, estant Roy, & iustifiant des protestations par luy faites, d'obtenir sentence de dissolution ou de declaration de nullité du mariage, qui fut donnée par Philippes Cardinal de Luxembourg & autres Prelats, iuges que le Pape auoit deleguez à ceste fin: Aussi que LOVIS n'auoit iamais touché à la Princesse.

*Cl. de Seyssel en l'Hist. de Louis XII. Arn. Ferron. rer. Gallic. lib. 3.*

*Son mariage.* 1499. Bien-tost apres ceste dissolution, & le huictiesme de Ianuier, MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DIX-NEVF, le Roy LOVIS espousa au Chasteau de Nantes, ANNE DE BRETAGNE, fille du Duc François II. & de Marguerite de Foix, & vefue de Charles VIII. son predecesseur, suiuant les conuentions auparauant accordées auec elle.

*Ferron. Du Tillet. D'Argentré.*

B Estant deliuré de ce scrupule, il fit passer en Italie vne grande armée, laquelle donna tant de terreur aux Italiens, qu'il ne se trouua quasi que la ville d'Alexandrie, qui osast resister, & Sforce fut saisi de tel estonnement, qu'il abandonna la ville & le Chasteau de Milan, & se retira en Alemagne vers l'Empereur Maximilian, qui fut cause, que les Milanois ouutirent leurs portes aux François. A leur exemple ceux de Genes se mirent aussi au pouuoir du Roy, qui passa luy-mesme en diligence à Milan, & là les deputez des Republiques & la meilleure part des Potentats d'Italie le vindrent trouuer en personnes ou par Ambassadeurs, aucuns pour luy congratuler de sa victoire; autres pour se iustifier d'auoir esté plus enclins à Sforce qu'à luy; ou pour asseurer à l'aduenir leurs Estats. Alors il receut en sa protection Alfonse d'Est Duc de Ferrare & les Florentins, rendit aux Venitiens Cremone & autres places, & secourut de forces le Pape Alexandre, pour reduire en son obeissance aucunes villes du patrimoine de l'Eglise, & bref se rendit par tout redoutable par sa puissance.

*Fr. Guichardin. P. Ionius.*

Ayant laissé Iean Iaques Triuulse Seigneur de merite & de valeur, grand ennemy de Ludouic Sforce, pour son Lieutenant general en Lombardie, à peine eut-il repassé les monts, que les Milanois receurent Ludouic, qui vsant d'vne grand celerité auoit amené vne armée de Suisses C & d'Alemans. Mais ce grand Roy fut de sa part aussi diligent à recouurer sa perte auec tant de felicité, que les deux freres Sforces, Ludouic & 1500. Ascanio Cardinal estant tombez entre ses mains, il les enuoya tenir prison en France, où Ludouic finit ses iours.

*Guichardin l. 4. Ferron. l. 3. I. d'Authon en l'Hist. de Louis XII. Guichardin l. 4. D'Authon c. 12. & 33. & 38.*

Ainsi le Roy obtint de l'Empereur l'inuestiture du Duché de Milan, en suite du Traicté d'Alliance & confederation qu'ils conclurent à Trente. Et enuiron le mesme temps l'Archiduc d'Austriche Philippes, fils du mesme Empereur, & Ieanne d'Arragon sa femme, heritiere presomptiue des Couronnes de Castille & d'Arragon, passans par la France pour aller en Espagne, furent honorablement recueillis par LOVIS.

*Au Tresor de Fr. Layette, Milan, t. 10. I. d'Authon c. 71.*

1501. Auec l'inuestiture de Milan, il eut aussi la permission d'assaillir le Royaume de Naples, & sur ce ayant fait accord auec le Roy Ferdinand d'Espagne, de conquerir & partager ce Royaume, chacun d'eux y enuoya vne armée. Celle de LOVIS fut conduite par Beraud Stuard Seigneur d'Aubigny originaire d'Escosse, qui contraignit Frideric d'Arragon de consigner la ville de Naples entre ses mains, laquelle, selon la diuision, deuoit appartenir aux François. D'autre costé Consalue ce tant renommé Capitaine Espagnol passa aussi en Calabre, au nom de Ferdinand, & s'empara de plusieurs places.

*Du Tillet. Guichardin l. 5. I. d'Authon c. 55.*

1503. Mais il faut aduoüer, que le Roy LOVIS s'oublia grandement, en

FRANCE. I. d'Authon. P. Iouius. Guichardin l. 5. Ferron. I. de S. Gelais. Io. Tilius in Chronico. I. d'Authon.

prestant l'oreille à telle societé, qui fut en fin leonine. Car l'Arragonnois prenant pour pretexte, que les limites des prouinces & la diuision du Royaume conquis ne furent bien exprimées, par vne insigne perfidie, tourna ses armes contre les François, qui se trouuerent deiettez tant par leur negligence & la diuision qui se mit entre eux, que par la ruse & prudence de Consalue. Neantmoins les meilleures Histoires conuiennent, que principalement par l'infidelité de Ferdinand ce malheur aduint. D'autant que souz couleur d'vn traicté de paix, qui se faisoit lors à Lyon entre les deux Roys de France & d'Espagne, & l'Archiduc d'Austriche gendre du Roy Ferdinand d'Espagne, LOVIS negligea d'enuoyer du secours à Naples.

Ans de Iesvs Chr.

Or Frideric se voyant deceu par le mesme Roy Ferdinand son cousin, qui auoit promis de le secourir, il en conceut en soy-mesme vne telle indignation, qu'il ayma mieux se ietter entre les bras du Roy LOVIS, se tenant asseuré de sa bonté, clemence & liberalité, que non pas d'auoir recours à son propre parent. Ce fut pourquoy il accepta l'honorable party, qui luy fut fait en France, de l'vsufruict & iouïssance du Duché d'Anjou, auec vne pension de trente mil escus, selon le tesmoignage de Guichardin; Et par ce n'est à supporter la malignité d'vn autre Historien estranger, qui escrit; que le Roy ne le gratifia d'aucune chose, & qu'il mourut miserable en ce Royaume.

B

Guichardin l. 5. P. Ioue.

Cependant LOVIS craignant que le desastre de Naples se vint estendre sur l'Estat de Milan, fut conseillé d'entretenir la paix & confederation tant auec l'Empereur, que l'Archiduc Philippes son fils, soit pour leur commune defense, soit pour retirer des Veniriens ce qu'ils occupoient sur chacun d'eux.

Enuiron ce mesme temps, luy & Ferdinand Roy d'Espagne tomberent aussi d'accord, par le moyen duquel le mariage de Ferdinand (qui lors estoit veuf d'Elisabeth Royne de Castille) fut conclu auec Germaine de Foix, niepce du Roy LOVIS, lequel luy donna en dot la part qu'il pretendoit au Royaume de Naples; & ces deux Roys de grands ennemis qu'ils estoient, se promirent vne amitié inuiolable, mesmes s'entreuirent à Saone prés Genes.

1507.

Guichardin. Entreueuë de Louis XII. & de Ferdin. ch. 3. & 4.

C

En ce temps le Pape Iules II. ayant prié LOVIS de luy prester secours, afin de remettre en son obeïssance les citez de Perouse & de Boulongne occupées par les Venitiens, il luy accorda volontiers, & par ce moyen le Pape dans peu de temps s'en rendit maistre.

Mais pendant que le Roy assistoit & secouroit les autres, il est estonné, qu'on luy enleue le sien. Car ceux de Genes ayant chassé les François hors de leur ville, & creé vn Duc à leur poste, se rebellerent. Cela fit resoudre le Roy d'aller derechef en personne reduire ceste puissante cité en son obeïssance. Dessein qui fut suiuy de tant d'heureux succés, que ce grand Prince ayant auec vne diligence incroyable repassé les monts, puis estroitement assiegé les rebelles, en fin eux se voyant abandonnez de tout secours, force leur fut de se rendre à la mercy & discretion du Monarque François, apres qu'il eut gaigné sur eux vne bataille, en laquelle il combatit tres valeureusement. Au moyen dequoy il entra victorieux & triomphant dans la ville de Genes; vsant neantmoins si gracieusement de sa victoire, que les habitans esprouuerent sa clemence, plustost que sa rigueur.

I. de S. Gelais en l'Hist. de Louis XII.

Or le Pape Iules enuieux de tant de prosperitez, & mescognoissant du bien fait receu, fut tel, que de solliciter l'Empereur & les Princes d'Alemagne de declarer la guerre au Roy LOVIS, leur faisant entendre;

*Ans de IESVS CHR.* 1508. Qu'il n'auoit conduit tant de forces en Italie, que pour opprimer l'Estat de l'Eglise, & vsurper la dignité Imperiale. Ce que l'Empereur ne pouuant croire ayſément de la ſincerité du Prince François, ne laiſſa de ſe ioindre auec luy en ce meſme temps, & encore depuis, lors du Traicté de paix & d'Alliance ou Ligue faite à Cambray, en laquelle entra auſſi le Pape; ayant tous pris deſſein de retirer ce qui eſtoit occupé ſur eux tous par les Venitiens. *FRANCE. Iouius. Guichardin. Ferron.*

*Bataille d'Aignadel.* 1509. Suiuant cét accord, le Roy ſe rend en Italie, & auant qu'aucun des confederez ſe fuſt ioint à luy, donna aux Venitiens vne memorable bataille prés Aignadel, en laquelle Barthelemy d'Aluiane leur General demeurant priſonnier, & huict mil des ennemis ayant eſté tuez ſur le champ, ſignalerent ceſte victoire, obtenuë le dix-huictieſme iour de May, mil ſix cens neuf. Elle reduiſit les Venitiens à vn ſi miſerable Eſtat, que deux cens ans auparauant ils n'auoient fait vne telle perte. *P. Iouius. Guichardin. Guaguin. Ferron. I. de S. Gelais.*

B

1510. Encore que le Pape euſt nouuellement confirmé l'alliance, qu'il auoit faicte auec LOVIS, ſi eſt-ce que content d'auoir retiré ſes places, & deſirant touſiours trauailler & depoſſeder ce bon Roy des Eſtats qu'il auoit en Italie, il prit vn foible ſuiet d'entrer bien-toſt en pique auec luy, & ſelon ſon naturel inconſtant & variable, ſe mit à fauoriſer les Venitiens, taſchant de les appointer auec l'Empereur, & ſeparer LOVIS d'auec les autres confederez. Paſſant outre, il perſuada les Suiſſes de quitter auſſi l'alliance qu'ils auoient auec la France. Et par ce qu'Alfonſe Duc de Ferrare ne ſe vouloit accommoder à ſes intentions, il delibera de luy oſter ſon Duché, meſme l'excommunia & les François qui l'aſſiſtoient. *Guichardin l. 9.*

*Bat. de Rauenne.* 1512. Tant y a, que le feu de la guerre s'eſchauffa de telle ſorte, que l'armée de Iules & celle des François s'eſtant rencontrées deuant la ville de Rauenne, que Gaſton de Foix Duc de Nemours neueu du Roy, & ſon Lieutenant general en Italie tenoit aſſiegée, ſe combatirent ſi opiniaſtrément, l'vnzieſme iour d'Auril, feſte de Paſques, en l'an MIL CINQ CENS DOVZE, que les François remporterent vne autre victoire plus honorable & glorieuſe, que profitable: Car ils y perdirent le genereux Duc de Nemours tué à la pourſuite des ennemis, & emporté par la chaleur de ſon braue courage: Prince, qui en ceſte fleur de ieuneſſe, Capitaine preſque premier que ſoldat (eloge que luy donne Guichardin) auoit deſia par tout le Monde acquis le los d'vn excellent Chef de guerre, & en moins de trois mois obtenu pluſieurs victoires ſignalées. Ceſte bataille fut la plus furieuſe, qui euſt eſté donnée en Italie cinq cens ans auparauant, en ſuite de laquelle Rauenne priſe de force, fut ſaccagée. *Guichardin liu. 10.*

C

Mais, par l'ordinaire inſtabilité des choſes humaines, ceſte bonne fortune des François ſe veid incontinent changée; dautant que Henry VIII. Roy d'Angleterre & les Suiſſes s'eſtant ioints à la Ligue du Pape & du Roy d'Eſpagne, dans peu de iours les villes de Lombardie, comme auſſi celle de Genes, ſe ſouſleuerent contre le Roy. Tellement que les Suiſſes mirent Maximilian Sforce, fils de Ludouic, en poſſeſſion du Duché de Milan.

Au meſme temps le Pape, continuant ſa mauuaiſe volonté contre le Roy (eſtant d'ailleurs animé de la deffaite de ſon armée, & de l'aſſemblée d'aucuns Cardinaux & autres Prelats tenuë à Piſe) publia vne Bulle, tant contre luy, que contre Iean Roy de Nauarre & autres ſes alliez, procedant meſme par cenſures & mettant leurs Eſtats en interdit, auec permiſſion à chacun de les occuper: cenſures, que depuis le Pape Leon X. ſucceſſeur de Iules, retracta & declara nulles. Neantmoins ſouz ce pretexte Ferdi- *Guichardin. Iouius. Ferron. Tillius.*

 nand Roy d'Espagne, qui dés long-temps auoit ietté les yeux sur le Royaume de Nauarre, & afin de s'en rendre maistre, auoit entretenu & fomenté les factions & diuisions, qui y estoient prit le temps & l'occasion d'vsurper indignement ce Royaume sur le Roy Iean de la Maison d'Albret & la Royne Catherine de Foix sa femme, alliez de LOVIS & de sa Couronne : l'Espagnol prenant pour autre pretexte, qu'on auoit refusé passage à ses troupes, pour assaillir la France, & descendre au pays de Guyenne en faueur du Roy d'Angleterre son gendre. *Ans de Iesvs Chr.* *Ferron.*

*Annales de France.* Aussi-tost LOVIS, desireux de subuenir à l'infortune de son parent & allié, prend sa cause en main, & fait passer vne puissante armée en Nauarre, pour le remettre en son Estat. Mais tant par faute de viures & à cause de l'incommodité du temps, que pour la diuision suruenuë entre les Chefs, ceste armée ne fit aucun exploit memorable. Non plus qu'vne autre aussi enuoyée en Italie pour le recouurement du Duché de Milan, laquelle fut malheureusement deffaite à la Iournée de Nouare, par les Suisses, qui peu apres assiegerent la ville de Dijon, & ne voulurent abandonner ce siege, que souz de rudes conditions & promesse d'vne excessiue somme de deniers, que le Seigneur de la Trimoüille leur fit au nom du Roy ; chacun ayant estimé, que tel accord sauua le Royaume de France. *Galeat. Capella.* *Ferronus.* *Guicciardin. l. 11.* *Tillius in Chron.* *Guichardin.* B *Bat. de Nouare. 1513.*

En ce mesme temps le Roy d'Angleterre ayant resolu de mouuoir aussi guerre aux François (comme si toutes les puissances du Monde eussent coniuré leur ruine) passa la mer auec cinquante mil combatans, deffit quelques troupes à la Iournée dite des Esperons, & se rendit maistre des villes de Theroüenne & de Tournay sur la frontiere de Picardie, n'emportant toutesfois autre fruict de son expedition, que ces deux places. *Bat. des Esperons. 1513.* *Guichardin.*

Car Loüis d'Orleans Duc de Longueuille, demeuré prisonnier à ceste Iournée, estant conduit en Angleterre, proposa vn accord entre les deux Roys, manié si dextrement, que la paix s'en ensuiuit, traictée à Londres, & concluë le septiesme d'Aoust, mil cinq cens quatorze. Ceste paix fut suiuie du mariage de LOVIS (nouuellement veuf d'Anne de Bretagne) auec MARIE D'ANGLETERRE, fille & sœur des Roys Henry VII. & VIII. Princesse d'excellente beauté, & agée de dix huict ans. Le contract fut passé au mesme lieu de Londres, à pareil iour & an que le traicté de paix, MIL CINQ CENS QVATORZE; Par iceluy la dot fut conuenuë de quatre cens mil escus d'or. Le deuxiesme de Septembre ensuiuant, le Roy l'espousa par paroles de present en l'Eglise des Celestins de Paris. Depuis elle le fut en personne, ou plustost le mariage fut confirmé en la ville d'Abbeuille en Ponthieu, le neufiesme d'Octobre de la mesme année. *Ferron.* *D'Argentré.* *Au Tresor de Fr. Layette, Angleterre 18. n. 5. 7. & 10.* *Ferron.* *Du Tillet.* *Vignier.* *Son 2. mariage. 1514.* C

*I. Aug. Thuanus l. 1. Hist.* Mais cette alliance dura peu de temps. Car LOVIS, sortant quasi festin de ses nopces, & ayant peut-estre vsé immoderément du plaisir de mariage, comme il estoit sur le point de dresser vne grande armée, pour repasser les Alpes, la mort inopinée qui le surprit, rompit ses desseins, & trancha le fil de sa vie à Paris en son Palais des Tournelles, le premier iour du mois de Ianuier l'an suiuant, MIL CINQ CENS QVINZE, aagé qu'il estoit de cinquante trois ans, & apres en auoir regné peu moins de dix-sept. *Ferron.* *Guichardin.* *Sa mort 1515.*

Monarque duquel la memoire est sur tous recommandable à la posterité, pour auoir esté d'vn cœur heroïque, vaillant de sa personne; pieux, iuste, chaste, debonnaire, temperé, & outre ce esloigné de toute tyrannie & d'oppression de ses suiets. Tant de vertus & bonnes conditions exciterent Philippes I. Roy de Castille (qui peu apres l'aduenement de LOVIS à la Couronne, luy rendit hommage pour les Comtez de *Prud. de Sandoual.*

*Ans de Iesvs Chr.* Flandres & d'Artois) de confier la tutelle de Charles son fils aisné, depuis Empereur V. du nom, souz l'authorité, la sincere foy & grande preud-hommie de ce Roy: lequel eut si grand soin de l'institution du ieune Prince (commise à la prudente conduite de Guillaume de Croüy Seigneur de Chieures) qu'il a remply la terre de la gloire de son nom.



La generosité de LOVIS se fit aussi connoistre, en ce qu'ayant succedé à Charles VIII. il fut incité par aucuns de se vanger de ceux, qui l'auoient mal traicté (voulans par là entendre Loüis Seigneur de la Trimoüille, qui le deffit & prit à la bataille de S. Aubin.) Mais il respondit; *Qu'vn Roy de France n'espousoit point les querelles d'vn Duc d'Orleans.* Et de fait de son propre mouuement il confirma ce valeureux Seigneur en tous ses Estats & pensions, tant il estimoit sa vertu & sa fidelité.

*Annales de France.*

Bref le commandement de LOVIS fut si doux & si heureux, & son nom tant venerable, qu'entre les vœux priuez & publics, que font les François aux assemblées des Estats, Cours Souueraines, Conseils du Roy & autres grandes occasions, de voir les choses bien ordonnées, & la felicité d'vn regne, ils en desirent vn, qui soit semblable à celuy de ce bon Roy. Aussi aymoit-il ses Princes, sa Noblesse & son peuple d'vne affection paternelle, & iamais la France ne fut plus riche ny plus florissante, que souz luy; la Iustice & la police ne furent onques mieux administrées. Et bien qu'il ait esté enueloppé en tant de guerres, si est-ce que pour cela il n'en a dauantage foulé ses suiets d'imposts & de subsides. Ne pouuant auec raison estre argué de manquement d'affection enuers eux, pour auoit remis sus la venalité des Offices, desia obseruée par aucuns des Roys ses predecesseurs, par ce qu'ayant entrepris la conqueste des citez de Milan, de Genes & de Naples, & d'ailleurs, à cause des grãdes guerres aussi entreprises par son deuancier, trouuant les finances entierement espuisées, il iugea estre plus à propos de tirer secours de ceux, qui auoiẽt les moyens, que non pas des autres de moindre condition, & plustost que presser son peuple, ny hausser les tailles (qu'il rabaissa aux premiers ans de son regne) il aduisa, pour ne corrompre la grace de son premier bien fait, estre plus expedient, de vendre les Offices, & des deniers qui en prouiendroient en dresser ses armées: mettant par ce moyen vne taille insensible & volontaire sur l'ambition des plus riches. Et par ce que la ialousie de ses victoires auoit accreu le nombre de ses aduersaires, en sorte qu'estant assailly de tous costez, d'vne guerre offensiue & pleine de reputation, il se vid tout à coup reduit à la defensiue, il fut necessité de continuer ce mal de la venalité des Offices, dont il se repentit, & l'eust auec le temps aboly, si Dieu luy eust prolongé ses iours.

*I. Aug. Thuā. l.1. Histor.* B *Cl. Seissel.* *Ch. l'Oiseau au ch. 1. l. 3. du droit des Offices.* C

1501. Ces grandes affaires toutesfois n'empescherent pas, qu'imitant la pieté de ses predecesseurs, il n'enuoyast vne armée nauale contre les Turcs, souz la conduite de son cousin Philippes de Cleues Seigneur de Rauastain. Ce fut encore ce qui le meut de faire vne ligue perpetuelle auec Ladislas Roy de Hongrie & de Boheme, & Iean Albert Roy de Polongne frere d'iceluy, contre les mesmes ennemis du nom Chrestien, se promettans tous à ceste fin vne assistance mutuelle.

*Iean d'Auton chap. 79. 80. 81.* *Au Tresor de Fr. Layette, Boheme & Hongrie.*

Mais pour ce que tant de guerres, qu'il eut sur les bras, ne luy permitent d'vser de grandes liberalitez, il a esté par aucuns taxé d'auarice: plusieurs ayans estimé, que son espargne immoderée auoit causé la perte de ses grandes conquestes.

Sa prudence a aussi esté desirée, en ce qu'auec trop de passion il se monstra fauorable à l'aduancement de la fortune & des ambitieux desseins de Cesar Borgia Duc de Valentinois: & en ce qu'il se rendit ennemie la

*I. Aug. Thuanus in Histor.*

*Ans de Iesvs Chr.* fonda aussi le Conuent des Cordeliers de l'Obseruance à Lyon. FRANCE.

La reputation de ses vertus fit, que le Pape Leon X. ayant eu aduis de son decés, escriuir au Roy son mary, à fin de le consoler du desplaisir de sa perte, recommandant la memoire de la Princesse, pour auoir esté affectionnée à toute sorte de deuotion & à l'honneur de Dieu.

Et comme elle estoit chaste & vertueuse, aussi fit-elle tousiours estat des Dames d'honneur & de vertu; lesquelles pour honorer dauantage, & recognoistre leur merite, elle institua l'Ordre de la Cordeliere (à l'imitation des Roys qui ont des Ordres de Cheualerie) leur en faisant don, comme d'vne escharpe ou collier de cheualerie, & les admonestant de viure chastement & saintement. Ainsi elle auoit tousiours en memoire les cordes & liens de IESVS-CHRIST, & elle mesme en couronna son escusson. *H. de Coste en l'Hist. Catholique. P. de S. Iulien és Meslanges hist.*

François Guichardin, le Comte Baltazar de Chastillon, Quintian B Stoa, & autres autheurs Italiens ont aussi grandement loüé ceste Royne, comme font sur tous Bertrand d'Argentré en l'histoire de Bretagne, & Hilarion de Coste du mesme Ordre des Minimes.

ANNE auoit esté accordée en mariage à Edoüard Prince de Galles, fils aisné d'Edoüard IV. Roy d'Angleterre, puis à l'Empereur Maximilian I. & en fin elle eut ce rare bon-heur d'espouser deux Roys de France.

Par son Testament elle ordonna son cœur estre porté au lieu qu'elle aymoit le plus, qui estoit son pays de Bretagne, pour y estre enseuely, ce qui fut executé, & iceluy mis dans l'Eglise des Chartreux de Nantes. Son corps & celuy du Roy LOVIS son mary reposent en l'Eglise de S. Denys en France, où le Roy François I. leur gendre & digne successeur de leurs Estats, leur fit eriger vne fort magnifique sepulture de marbre blanc. *Ceremonial de France.*

Quant à la Royne MARIE derniere femme de LOVIS, qui n'en eut aucuns enfans, estant apres la mort d'iceluy retournée en son pays, elle y espousa en secondes nopces, l'an MIL CINQ CENS DIX-SEPT, Charles Brandon Duc de Suffolc, qui fut aymé & auancé par le Roy Henry VIII. d'Angleterre, à cause des bonnes parties qui estoient en luy. Ceste Princesse, bien que remariée à vn Duc, ne laissa toutesfois de C retenir la qualité de Royne, & l'appelloit-on la Royne Marie Duchesse de Suffolc. Elle mourut au mois de Iuin, MIL CINQ CENS TRENTE-TROIS. *1517. Hist. d'Angleterre. 1533.*

Entre les autres insignes vertus, qui reluisoient encores au Roy LOVIS XII. ceste-cy n'est des moindres, qu'il eut soin des lettres, fit faire des reglemens vtiles pour l'Vniuersité de Paris, & attira de Grece & d'Italie en son Royaume plusieurs grands personnages, entre autres le celebre Iean Lascaris noble homme de la cité de Constantinople, & tres-sçauant és lettres Grecques & Latines. Il l'employa en diuerses Ambassades: & d'ailleurs il entretint à Milan autres hommes excellens és sciences & langues, & entre ceux-là Demetrio, qui estoit aussi Grec de nation. Il fit venir de Veronne en France Paul Emile, depuis Chanoine en l'Eglise de Paris, pour redresser l'Histoire des François en meilleur estat qu'elle n'estoit: ce qu'il entreprit auec vn stile nerueux, pressé, par fois aigu & subtil, approchant des anciens autheurs pour ses graues sentences. Mais on requit en luy plus de diligence à s'informer exactement de la verité des choses passées. Robert Guaguin General de l'ordre de la Trinité & des Captifs, natif du pays-bas, autre Escriuain de l'Histoire de France, fut aussi fauorisé par ce Roy, qui luy commit la garde de sa Royale Bibliotheque, & l'enuoya pareillement vers aucuns Princes *Annales de France. Aub. Miræus in Elogiis Belgicis.*

*Ans de* IESVS CHR.

Valois & à ses descendans. RENEE fut accordée en mariage premierement auec l'Empereur Charles V. puis à Ioachim fils aisné d'autre Ioachim, Marquis de Brandebourg, Electeur de l'Empire; & mariée à HERCVLES D'EST second du nom Duc de FERRARE. Par leur contract de mariage, qui est du trentiesme de Iuillet, MIL CINQ CENS VINGT ET HVICT, le Roy François I. beau-frere de la Princesse, luy promit en dot la somme de deux cens cinquante mil escus, & iusques à l'entier payement d'icelle, leur fut baillé, par forme d'antichrese, le Comté de Chartres, à cét effect erigé en Duché, & outre les villes de Montargis & de Gisors, souz faculté de rachapt perpetuel, qui depuis a esté fait, pour en ioüir par eux & leurs hoirs, & ayans cause.

*Son mariage.* 1528.

FRANCE. ployé d'argent, armé & couronoé d'or. Party DE FRANCE.

*I. de S. Gelais en l'Hist. de Loüis XII. Du Tillet.*

De ce mariage sortirent trois fils & trois filles. L'aisné fut Alfonse II. du nom, dernier Duc de Ferrare, de Modene, de Rhege, & de Chartres, qui ne laissa enfans de trois femmes qu'il espousa, sçauoir Lucrece de Medicis, Barbe d'Austriche & Marguerite de Gonzague. Le second fils fut Loüis d'Est Cardinal du S. Siege, & Frideric Marquis d'Est aussi decedé sans lignée. L'aisnée des trois filles, Anne d'Est espousa premierement François de Lorraine Duc de Guise, puis Iaques de Sauoye Duc de Nemours, desquels mariages sortirent plusieurs enfans. Lucrece d'Est sa sœur fut alliée auec François Marie de la Roüere Duc d'Vrbin, qui n'en eut lignée, & la troisiesme fille fut Eleonor d'Est non mariée.

B

Apres la mort du Duc Hercules, la Duchesse RENEE sa femme se retira en France, & sur la fin de ses iours fit sa plus ordinaire demeure à Montargis. Le Roy Charles IX. son petit neueu, par contract de l'an mil cinq cens soixante-dix, luy transpotta le Duché de Nemours & la Seigneurie de Chasteau-landon au lieu de plusieurs grands biens, qu'elle pretendoit comme heritiere en partie de la Royne Anne de Bretagne sa mere. Ce transport fait aussi en faueur de la Duchesse Anne sa fille.

1570.

RENEE de France estant aagée de soixante-six ans, mourut au mesme lieu de Montargis, le sixiesme iour de Iuin, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE-QVINZE, qui fut seize ans apres le decés de son mary aduenu l'an 1559. Quant à leur fils aisné le Duc Alfonse II. il mourut l'an 1597. sans enfans. Tellement que par son decés le Duché de Ferrare fut deuolu au S. Siege, suiuant les conuentions faites entre les Papes & les Seigneurs de Ferrare. Il auoit institué son heritier Cesar d'Est Duc de Modene, fils de son oncle Alfonse, en vne partie de ses biens, & en l'autre Anne d'Est Duchesse de Nemours sa sœur; pour raison dequoy il y eut vn grand procés & differend entre eux, agité en la Cour de Parlement de Paris. Car la sœur pretendoit le Duché de Chartres luy appartenir par la loy d'aubaine, & en vertu du contract de mariage de la Duchesse RENEE sa mere. Le Duc de Modene au contraire soustenoit, que l'aubaine estant du droit positif & ciuil des François, il ne pouuoit obliger les Princes Souuerains, mesmement estrangers, qui ne sont astraints les vns aux autres, que par le droit des gens vniuersel par toute la Terre, qui n'est reputée qu'vne grande Cité; de laquelle tous les peuples doiuét estre reputez citoyens, & nul forain ny estranger. Neantmoins la Duchesse de Nemours, fondée en vn droit plus apparent & certain, obtint ce Duché & les autres biens, par vn Arrest celebre donné au cõmencement de ce siecle.

*Iac. Aug. Thuanus.*

*Sa mort* 1575.

1597.

C

# SECONDE PARTIE
## DV LIVRE
## NEVFIESME.

***LES COMTES DE DVNOIS,***
*Les Ducs* DE LONGVEVILLE,
*Les Comtes* DE SAINCT POL,
*& les Marquis de*
ROTELIN:
*Tous sortis de la Branche*
D'ORLEANS.

Depuis l'an M. CCCC. VII. iusques à present.

LES *Ducs* DE LONGVEVILLE *portent pour Armoiries l'Escu* D'ORLEANS, *qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, au baston d'argent pery en bande.*

# TABLE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE LONGVEVILLE.

20. IEAN Baſtard D'ORLEANS Comte DE DVNOIS & DE LONGVEVILLE, fils naturel de LOVIS DE FRANCE Duc D'ORLEANS.

21. FRANCOIS d'Orl. Comte de Dunois & de Longueuille. — MARGVERITE Dame de Paſſauant. — CATHERINE Comteſſe de Roucy.

22. FRANCOIS d'Orl. II. du nom Comte de Dunois, & premier Duc de Longueuille. — LOVIS d'Orleās I. du nō Duc Longueuille. — IEAN d'Orleans Cardinal de Longueuille.

RENEE D'ORLEANS.

23. CLAVDE d'Orleans Duc de Longueuille. — LOVIS II. du nom Duc de Longueuille. — FRANCOIS d'Orleans Marquis de Rotelin. — CHARLOTE Docheſſe de Nemours.

24. FRANCOIS III. Duc de Longueuille. — LOVIS d'Orl. — LEONOR d'Orl. Duc de Longueoille & d'Eſtoutcoille. — FRANCOISE Princeſſe de Condé. — FRANCOIS, fils naturel.

25. CHARLES. — CHARLES. — HENRY I. du nom Duc de Longueuille, & d'Eſtout. — FRANCOIS Comte de Saint Pol, & Duc de Fronſac. — LEONOR Prince de Chaſtellaillon. — CATHERINE. — ANTOINETTE Marquiſe de Belleuille. — MARGVERITE. — LEONOR Comteſſe de Torigny.

26. HENRY II. du nom Duc Longueuille. — LEONOR Duc de Fronſac.

27. N. d'Orleans Duc d'Eſtouteuille. — N. d'Orleans.

*Ans de IESVS CHR.*

## 20. *IEAN BASTARD D'ORLEANS, Comte de* DVNOIS *&* *de* LONGVEVILLE, *Grand Chambellan de France.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, à la barre aussi d'argent, brochant sur le tout.

### CHAPITRE PREMIER.

1420. LA splendeur des vertus dont ce genereux Comte fut orné, & la gloire insigne qu'il s'est acquis par les armes, ont comme effacé le defaut de sa naissance, ayant merité le los d'vn des plus grands Chefs de guerre de son siecle. Il estoit seulement aagé de quatre ans, lors que Loüis de France Duc d'Orleans son pere naturel, fils & frere des Roys Charles V. & VI. fut malheureusement mis à mort. Ce bas aage ne luy permit d'auoir cognoissance de la perte qu'il auoit faite. Neantmoins aussi-tost qu'il fut capable de porter les armes, il ne laissa de se tracer le chemin à l'honneur, & de se rendre digne fils de la tres-illustre Maison d'Orleans. Mariette d'Anguien, qu'il eut pour mere, estoit fille de Iaques d'Anguien, Seigneur de Feigneules, & de Marie de Roucy sa femme, laquelle Mariette espousa le Seigneur de Cany Varennes.

*Geneal. de la Maison d'Anguien.*

L'Archeuesque de Rheims Iean Iuuenal des Vrsins, celebre Historien du temps nous apprend; Que la Duchesse d'Orleans Valentine de Milan mourut de dueil & de courroux apres le decés du Duc Loüis son mary, pour ne pouuoir tirer iustice: *Et estoit grande pitié*, dit-il, *d'oüir ses regrets & complaintes; & piteusement regrettoit ses enfans, & vn bastard nommé IEAN, lequel elle voyoit volontiers, en disant; qu'il luy estoit emblé, & qu'il n'y auoit à peine des enfans, qui fust si bien taillé de venger la mort de son pere, qu'il estoit.* Ceste prophetie fut verifiée souz Charles VII. Car il fit merueille de combatre les Bourguignons & Anglois, desquels, tout le temps de sa vie, il fut ennemy capital, le fleau & la terreur, expiant le sang de son pere par celuy de douze mil Anglois & Bourguignons, qu'il fit mourir en diuerses batailles, rencontres, sieges, & prises de villes, faites souz sa conduite.

*En l'Hist. de Charles VI.*

Il donna donc telles preuues de sa grande experience en l'art militaire, que cela obligea les Roys de l'éleuer de temps en temps à plusieurs charges & dignitez, & en fin paruint à celle de Lieutenant general du Roy en toutes ses armées & places fortes, qui estoit si eminente, que depuis celle des anciens Maires du Palais, elle n'auoit encores esté attribuée à aucun Prince, non pas mesmes aux fils & freres de Roys. Il fut encores honoré de l'Office de Grand Chambellan de France, l'vne des principales charges de la Couronne, qui par longues années fut depuis comme hereditaire en sa Maison & posterité. En ceste qualité de grand Chambellan il assista le Roy Charles VII. lors qu'en l'an mil quatre cens cinquante, Pierre Duc de Bretagne luy rendit hommage de son Duché au chasteau de Monbazon en Touraine.

1450. *Au Tresor de Fr. Layette, Bretagne t. 104.*

1448. En l'an mil quatre cens quarante-huict, le mesme Roy l'enuoya auec l'Euesque d'Alet, Helie de Pompadour, & Guy Bernard Archidiacre de Tours en Ambassade vers l'esleu Pape Felix, qui estoit Amé Duc de Sa-

*Berry heraut en l'Hist. de Charles VII.*

ORLEANS LONGVE-VILLE.

uoye, pendant le schisme de l'Eglise, à cause de l'élection d'vn autre Pape, & firent en sorte, qu'il fut content de ceder à leur requeste en faueur du Roy, & demeura Cardinal & Legat de ses pays.

*Ans de Iesvs Chr.*

Le mesme Comte, en recompense de ses grands & signalez seruices rendus aux Roys & à la Couronne, eut en don du Roy & du Duc Charles son frere plusieurs Seigneuries, entre autres les Comtez de Mortaing & Longue-ville en Normandie; de Vertus en Champagne, & celuy de Dunois, & outre eut la iouïssance du Comté de Perigord, dont par quelque temps il prit le tiltre, & en ceste qualité se trouue auoir assisté au contract de mariage d'Amé Duc de Sauoye & d'Ioland de France, fille du Roy Charles VII. Bref il eut aussi la iouïssance de quelques autres Seigneuries en Languedoc, Dauphiné & Poictou.

*Au Tresor de Fr. Layette, Contracts de mariage des Grands.*

En ses ieunes ans on l'auoit destiné à l'Estat Ecclesiastique; mais estant aduenu que ses freres Charles Duc d'Orleans, pere du Roy Loüis XII. & Iean Comte d'Angoulesme ayeul du Roy François I. furent, pendant les diuisions & guerres ciuiles, emmenez prisonniers en Angleterre, & que Philippes d'Orleans Comte de Vertus leur frere mourut sans enfans, luy demeuré seul en ceste maison affligée, fut contraint de changer de profession & suiure les armes, pour auoir plus de moyen de procurer la deliurance de ses freres & de seruir le Roy & l'Estat, pendant la desolation qu'y apportoient les anciens ennemis de la France.

B

En ceste bonne intention le genereux Comte suiuit Charles VII. en toutes ses guerres. Il secourut la ville de Iargeau & celle de Monrargis, lors qu'elles estoient estroitement assiegées par les Anglois, & deffit leur armée conduite par les Comtes de Varuik & de Suffolc. Cét heureux succés luy donna plus de courage de soustenir le memorable siege d'Orleans, & en ce temps-là estant assisté de la resolution & hardiesse incomparable de Ieanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orleans, il fit plusieurs furieuses sorties sur les ennemis; en sorte qu'ils furent en fin contraints de leuer honteusement ce siege, apres l'auoir tenu par l'espace de sept mois.

*Enguer. de Monstrelet vol. 2.* 1426.

1428.

*Annales de France.*

En suite de ce, il deliura aussi la ville de Dieppe d'vn siege, accompagna le Connestable de Richemont à la prise de plusieurs villes, & depuis conquit valeureusement celle du Mans, puis le Duché de Normandie. De là s'estant acheminé en Guyenne, tousiours chef & conducteur des armées Royales, le bon-heur continua de l'accompagner de telle sorte, qu'il mit au pouuoir & en l'obeïssance du Roy la ville de Bordeaux, & toute ceste grande prouince de Guyenne, dont les Anglois furent en fin deiettez, apres l'auoir tenuë par l'espace de trois cens ans.

*Berry Herault en l'Hist. de Charles VII.* 1448.

C

*Monstrelet vol. 3.* 1451.

Que si pendant le regne de Loüis XI. (qui le desappointa à son aduenement à la Couronne, comme il fit plusieurs autres Princes & Seigneurs des plus qualifiez & fideles seruiteurs du feu Roy son pere) il se laissa emporter à suiure le party des Princes, qui s'armerent pour la querelle du Bien-public, il en a remporté l'honneur & l'aduantage, d'auoir esté seul entre tous les Grands de ce Party, qui poursuiuit le fruict, que la France esperoit d'vne telle entreprise. De fait le mesme Roy Loüis eut telle confiance en luy & en sa singuliere prudence, qu'apres le traicté de Conflans, & l'an mil quatre cens soixante six, lors de l'Assemblée tenuë à Paris de tous les Ordres de France, il l'establit chef & President des trente-six Commissaires & notables hommes, ordonnez pour la police & reformation des desordres du Royaume, desquels on se plaignoit.

*Ph. de Commines.* 1465.

1466.

Pendant ceste guerre du Bien public le Roy fit mettre en ses mains les Seigneuries de Parthenay, Vouuant, Meruant, Secondigny, le Couldray Salebart en Poictou, & Chastellaillon en Aunis, qui appartenoient à ce

*Ans de Iesvs Chr.* Comte de Dunois, & les donna au Comte du Maine Charles d'Anjou son oncle maternel, mais par le mesme traicté de Conflans ce don fut reuoqué.

ORLEANS LONGVEVILLE.

Les grandes & importantes affaires, esquelles IEAN Comte de Dunois fut employé, ne luy firent oublier le pieux soin de la deliurance de ses freres. Car apres qu'ils eurent esté prisonniers par plusieurs années, il trouua en fin moyen de les retirer de la main des Anglois, & faire payer leurs rançons. En recognoissance desquels seruices & assistance, tout aussi tost que Charles Duc d'Orleans, l'aisné d'iceux, fut arriué à Calais, il fit expedier ses lettres en l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-NEVF, par lesquelles il luy donna les Comté de Dunois & Vicomté de Chasteaudun, consistans és villes de Chasteaudun, Freteual, Marchesnoir, la Ferté & autres Seigneuries, à la charge qu'il les tiendroit de luy en foy & hommage lige à cause de son Comté de Blois, & en ressort & souueraineté d'iceluy; le Duc Charles recognoissant par les lettres de confirmation de ce don, les signalez seruices, que luy rendit ce sien frere naturel durant sa longue prison. Il luy auoit auparauant donné le Comté de Vertus en Champagne, & la ville de Romorantin, auec la Chastellenie de Millançay. Mais depuis il les retira, & l'en recompensa des autres Seigneuries susmentionnées.

*Au Tresor de France.*

1439.

B

1446. Par lettres du vingt cinquiesme Nouembre, mil quatre cens quarante-six, le mesme Duc Charles voulut & declara, que son frere IEAN Bastard d'Orleans Comte de Dunois ioüist à perpetuité de ce Comté & des lieux en dependant; Et au cas que luy Duc d'Orleans mourust sans hoirs procréez de son corps, ny aussi Monsieur d'Angoulesme son frere sans hoirs masles procréez en loyal mariage, ce Comté de Dunois & ses appartenances ne releueroient du Comté de Blois, ains des Roys, & ressortiroit sans moyen en la Cour de Parlement.

*Au Tresor de France.*

1449. Par autres lettres données à Iumieges le seiziesme iour de Ianuier, mil quatre cens quarante-neuf, le Roy Charles VII. aussi en consideration de ses grands seruices, luy fit pareillement don du Comté de Longueuille & de la terre de Danneuille & à ses hoirs masles procréez en loyal mariage, & ce au lieu du Comté de Mortain, que le mesme Roy luy auoit donné auparauant, & le delaissa à sa Majesté.

*Au Tresor de Fr. Layette, Dons faits par les Roys & Layette, Normandie 2. 5. 49.*

C

Estant le Comte à la suite du Roy, Iean Louuet President de Prouence, qui lors estoit des premiers Conseillers du Roy, & auoit vn grand credit, voyant ce ieune Prince de fort bon esprit, & promettant beaucoup de sa vertu, trouua moyen de luy faire espouser sa fille aisnée, de deux qu'il auoit seulement (dont l'autre fut mariée en l'illustre Maison de Ioyeuse) en faueur du mariage le pere transporta au Comte presque tous ses biens qui estoient grands, ce qui l'aduança, & luy donna plus de moyen de s'employer pour le seruice du Roy. Mais les conioints ne furent long temps en mariage, & d'iceluy ne sortirent aucuns enfans.

*Son 1. mariage.*

Par ainsi le Comte de Dunois passa en secondes nopces l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-NEVF, auec MARIE DE HARCOVRT, fille de Iaques de Harcourt Comte de Tancaruille & de Mongommery, Seigneur qui estoit aussi fort riche & puissant; la mere de laquelle Comtesse Marie fut Marguerite de Melun, fille de Guillaume de Melun, & de Marie de Partenay. A cause de ceste alliance, les Comtez de Tancaruille & de Mongommery, & outre les Seigneuries cy dessus mentionnées de Parthenay, Vouuant, Meruant, & Chastellaillon, tomberent en la Maison de Longue-ville. Mais le Comte de Dunois, pour asseurer dauantage ces Terres en sa maison, obtint du Roy Charles

*Son 2. mariage.* 1439.

ORLEANS LONGVEVILLE. comme cy dessus.

Party de HARCOVRT. De gueulles à deux fasses d'or.

ORLEANS LONGVEVILLE.

VII. don des droits qu'il y pretendoit, comme les ayant autresfois achetées de Iean l'Archeuesque Seigneur de Partenay, lequel en estoit proprietaire. Le mesme Comte de Dunois acquit la Seigneurie de Chasteaurenaud en Touraine du Duc Charles d'Orleans son frere, qui la vendit, pour subuenir à sa rançon, & se deliurer de sa prison d'Angleterre.

*Ans de Iesvs Chr.*

En fin ce valeureux Comte chargé d'ans, d'honneurs & de biens, & fort estimé en toutes choses (eloge que luy donne Commines) mourut l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-DIX, estant aagé de soixante-sept ans.

*Sa mort* 1470.

*Au Catalogue des Cõnestabl.*

Iean le Feron le met au nombre de ceux qui ont tenu la dignité de Connestable de France; Toutesfois luy-mesme dit cela estre reuoqué en doute par aucuns. De fait il est vray-semblable, que l'éminente charge de Lieutenant general du Roy aux armées, que sa vertu & son merite luy fit obtenir, peut auoir fait mesprendre ceux, qui ont eu ceste opinion; ayant esté telle dignité comme démembrée ou presque égale en puissance à celle de Connestable. Le mesme autheur tient aussi, qu'il escarteloit ses armes de celles de Milan, ce qui n'est non plus croyable, veu qu'il n'estoit sorty de la Duchesse Valentine de Milan, femme du Duc Loüis d'Orleans son pere. B

Marie de Harcourt deuxiesme espouse du Comte de Dunois, deceda l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-QVATRE. 1464.

## *ENFANS DE IEAN B. D'ORLEANS Comte de Dunois & de Longue-ville, & de* MARIE DE HARCOVRT *sa deuxiesme femme.*

21. FRANCOIS D'ORLEANS Comte de Dunois & de Longue-ville continua la lignée.

LA HAYE PASSAVANT.

D'or à deux fasces de gueulles, à l'orle de neuf merlettes de mesme. Party d'Orleans Longve-ville.

*Genealog. de la Maison d'Armagnac.*

21. MARIE D'ORLEANS (qu'aucuns ont mal appellé Ieanne) fut mariée auec LOVIS DE LA HAYE Seigneur de Passauant en Poictou, fils de Iean de la Haye & d'Isabeau de Blamont. De ce mariage contracté le seiziesme iour d'Aoust, MIL QVATRE CENS SOIXANTE-SIX, sortit Ioland de la Haye femme de Iean d'Armagnac Duc de Nemours, frere aisné de Loüis aussi Duc de Nemours, qui mourut en Italie. Mais il ne vint aucuns enfans de ceste alliance. C

*Son mariage.* 1466.

Ioland, en secondes nopces, espousa Pierre d'Armagnac Comte de l'Isle en Iourdain, fils naturel de Charles Comte d'Armagnac; & cestuy-cy estant encore decedé auant elle, en troisiesmes nopces elle fut conioinre auec Loüis de Brezé Comte de Mauleurier, grand Seneschal de Normandie.

Par lettres du mois d'Octobre, mil quatre cẽs quatre-vingts vnze, le Roy Loüis XI. fit don & transport à ce Loüis de Brezé, fils aisné de Iaques & de Charlotte de Valois sa sœur naturelle, du Comté de Mauleurier en Normandie. 1491.

SAREBRVCHE. ROVCY.

Escartelé au 1. & 4 D'azur au Lyon

21. CATHERINE D'ORLEANS Comtesse DE ROVCY fut alliée par mariage auec IEAN DE SAREBRVCHE, dit de Roucy Comte de Roucy, fils puisné de Robert de Sarebruche, Damoiseau de Comercy, & de Ieanne Comtesse de Roucy; lequel Iean mourut à Montagu en Laonnois, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-

*Son mariage.*

*Ans de* IESVS CHR. 1497.

QVATRE-VINGTS DIX-SEPT. Et dautant qu'il n'eut qu'vn seul fils mort de son viuant, il eut pour heritier au Comté de Roucy & en ses autres biens, Roberr de Sarebruche Comte de Braine son neueu. Le vingt-quatriesme iour de Nouembre, mil quatre cens quatre-vingrs neuf, les mesmes Comte & Comtesse de Roucy, Iean de Sarebruche & CATHERINE D'ORLEANS, & René Duc d'Alençon, representant le droit de Loüis de la Haye Seigneur de Passauant, & de Marie d'Orleans sa femme, sœur de CATHERINE, partagerent les Terres & Seigneuries de Mongommery, Meslay sur Sarre, Roche-mabile, & autres demeutées de la succession de Ieanne de Harcourt.

d'argent, semé de Croix recroisettées au pied fiché d'or.

Au 2. & 3. d'or au Lyő d'azur, qui est ROVCY. Party d'ORLEANS LONGVEVILLE.

*M. Herbelin en l'Arbre Gen. des Rois de Fr Ducs de Bretag. C. de Dreux, &c.*

---

## B 21. *FRANCOIS D'ORLEANS Comte de Dunois, Longueuille, Tancaruille, & Mongommery, Vicomte de Melun, Gouuerneur de Normandie, & Grand Chambellan de France.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

Comme cy dessus, au baston d'argent, pery en bande.

### CHAPITRE II.

1470. IL estoit fils vnique de Iean Bastard d'Orleans Comte de Dunois, & de Marie de Harcourt sa seconde femme, & suiuit le party du Duc d'Orleans son cousin, qui depuis fut Roy douziesme du nom de Loüis, lors qu'il leua les armes pendant la minorité du Roy Charles VIII. contre le gou- 1484. uernement des Seigneur & Dame de Beaujeu. Mais apres la paix faite, ce Comte de Dunois, qu'on disoit auoir sur tous incité le Duc de s'armer, se retira au Comté d'Ast en Lombardie. Autres escriuent, qu'il fit sa retraite en Dauphiné; d'où estant retourné en sa ville de Partenay, lors que la France estoit derechef troublée, aucuns malueillans du Comte FRANCOIS firent trouuer mauuais au Roy son retour, disans; que ceste place de Partenay estoit proche de la Bretagne, & qu'il pourroit faire quelques pratiques auec le Duc François II. Ce qui fut cause, que le Roy enuoya luy commander de se retirer en Normandie, ou bien en autre lieu que bon luy sembleroit hors du Royaume.

*Hist. du Roy Charles VIII. B. d'Argentré l. 13. c. 34. I. Bouchet en l'Hist de Loys Seigneur de la Tremouille.*

Cela toutesfois ne mit fin à la diuision, comme on se prometroit, parce C que la guerre se renouuella bien tost apres. De sorte que le Duc d'Orleans fit venir encore prés de luy le Comte de Dunois, & s'estans retirez en Bretagne, il l'enuoya en Angleterre, pour auoir du secours, & le Roy cependant se saisir de sa ville de Partenay.

En fin le trouble estant encore pacifié, le Comte fut par mesme moyen reconcilié au Roy Charles VIII. auquel il rendit de bons seruices, ayant esté (auec le Duc d'Orleans) le principal autheur & entremetteur du mariage contracté entre sa Majesté & la Duchesse Anne. Car apres la mort de François II. Duc de Bretagne pere de la Princesse, ce Comte de Dunois, auec Iean de Chalon Prince d'Orenge eut le maniement des affaires & toute l'authorité de ses deux filles Anne & Isabeau. Mesme le Duc auoit ordonné par son Testament, que s'il se trouuoit quelques differends sur l'execution des accords faits entre les Rois & luy, on en passast par l'aduis & conseil de ce Comte de Dunois, du Comte de Cominges, & de celuy de Iean Sire de Rieux Mareschal de Bretagne.

*Hist. du Roy Charles 8. D'Argentré en l'Hist. de Bretagne.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

Ainsi le Comte FRANCOIS ayant beaucoup trauaillé pour conduire la paix de Bretagne & ce mariage,il en vint si heureusement à bout, que luy,qui auparauant estoit comme exilé & disgracié, eut vn grand credit,& acquit tellement les bonnes graces du Roy, qu'il commençoit d'auoir part au gouuernement des affaires & de l'Estat.

*Ans de* IESVS CHR.

Mais ainsi que le Roy s'en retournoit de consommer son mariage,vn catharre surprit ce Comte de Dunois auec tant de violence, qu'il en mourut le iour de S.Catherine vingt-cinquiesme de Nouembre, MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS VNZE.

*Sa mort* 1491.

Dés l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-SIX le Roy Louis XI. auoit moyenné son mariage auec sa belle sœur AGNES DE SAVOYE, fille de Louis Duc de Sauoye & d'Anne de Cypre, & sœur de Charlote de Sauoye Roine de France. AGNES suruesquit son mary & deceda le dix-septiesme iour de Mars l'an MIL CINQ CENS HVICT. L'vn & l'autre sont inhumez dans l'Eglise nostre Dame de Clery pres Orleans,en la Chapelle de Longue-ville,où l'on void leur tombe de marbre noir.

*Phil Pingonius in Arb. gentilitia Ducum Sabaud.*

*Son mariage.* 1466.

B

1508.

ORLEANS LONGVEVILLE. Party de SAVOYE.

L'an mil quatre cens quatre vingts ce Comte de Dunois FRANCOIS d'Orleans succeda à Ieanne de Harcourt sa cousine germaine, qui estoit fille de Guillaume de Harcourt Comte de Tancaruille,decedée sans enfans: Au moyen dequoy plusieurs belles terres & Seigneuries tomberent en la Maison de Lõgue-ville;entre autres le Comté de Tancaruille,outre les terres auparauant possédées par la Maison de Partenay.

De gueulles à la Croix plaine d'argent.

## ENFANS DE FRANCOIS D'ORLEANS *Comte de Dunois & d'*AGNES DE SAVOYE *sa femme.*

22. FRANCOIS D'ORLEANS Comte de Dunois deuxiesme du nom,& premier Duc de Longueuille.

22. LOVIS D'ORLEANS premier du nom Duc de Longueville continua la lignée.

22. IEAN D'ORLEANS Cardinal de Longue-ville, Archeuesque de Tolose & Euesque d'Orleans, Seigneur de Baugency; prit naissance à Parthenay en Poictou, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE VINGTS QVATRE. Loüis alors Duc d'Orleans,depuis Roy de France Douziesme du nom, le fit instituer aux bonnes lettres en intention de luy faire suiure l'Estat Ecclesiastique. Car il estoit encore bien ieune lors que son pere deceda, & par le partage des biens de la maison,qu'il fit auec ses freres, se contenta de la Seigneurie de Baugency sur Loire prés Orleans.

C

*Sa naissance.* 1484.

ORLEANS LONGVEVILLE. Comme cy dessus.

*Aux Archiues de la M. de Longue-ville.*

Il accompagna le Duc de Longue-ville François son frere aisné au voyage de Nauarre entrepris pour le restablissement du Roy Iean de la Maison d'Albret; puis apres se retira en la ville de Tolose. Mais la mort de François son frere estant en mesme temps aduenuë, & la prison du Duc de Longue-ville son autre frere retenu en Angleterre, depuis la Iournée dicte des Esperons, il vint demeurer à Chasteaudun, pour administrer la tutelle de ses neueux enfans d'iceluy,

*Ans de IESVS CHR.*

& y fit edifier le Chasteau, qu'on y void de present, qui est de fort belle structure.

ORLEANS LONGVEVILLE.

IEAN d'Orleans estoit desia Archeuesque de Tolose, lors qu'en l'an MIL CINQ CENS VINGT ET VN, il eut l'Eueſché d'Orleans; ayant esté nommé par le Roy François I. & confirmé par le Pape Leon X. qui par mesme moyen luy donna dispense de retenir l'Archeueſché de Tolose. A son entrée en la ville d'Orleans, qui fut le premier iour de May de l'an suiuant, il tira des prisons cēt quatorze criminels, suiuant vne ancienne coustume obseruée en ceste ville-la en telles occasions. L'an mil cinq cens vingt-cinq il recueillit les statuts Synodaux de la Cité & diocese d'Orleans, & en l'an MIL CINQ CENS TRENTE-TROIS fut, tant par son merite, qu'à la recommandation du Roy François I. creé Cardinal du tiltre de S. Martin des Monts par le Pape Clement VII. & mourut en l'an MIL CINQ CENS TRENTE-QVATRE, aagé d'enuiron cinquante ans, apres auoir fait quelques fondations en l'Eglise de son Archeueſché, où il fit aussi bastir le Reuestiaire.

1521. — *Car Sauſſeius in Annalibus Eccleſ. Aurel.*

1525.

1533. — *M. du Bellay en ses Mem. l. 4.*

*Sa mort* 1534. — *Mélanges Historiques de N. Camuzat.*

---

## 22. *FRANCOIS D'ORLEANS II. du nom, Duc de Longue-ville, Comte de Dunois, Tancaruille, & Mongommery, Prince de Chastellaillon, Vicomte de Melun, Seigneur de Partenay, Vouuant, Meruant, Monstrueilbellay, Noyelles sur la mer & Gournay, Connestable heredital de Normandie, Grand Chambellan de France, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en ses pays de Guyenne.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au baston d'argent pery en bande brochant sur le tout.

### CHAPITRE III.

1491.

ENTRE les enfans de François d'Orleans premier du nom Comte de Dunois & d'Agnes de Sauoye sa femme, cestuy-cy estoit l'aisné. Il augmenta le lustre de la Maison de Longue-ville par sa vertu & son courage; dont il rendit preuue en diuerses occasions. Il accompagna le Roy Charles VIII. à la conqueste du Royaume de Naples, comme il fit depuis son successeur le Roy Loüis XII. au voyage d'Italie entrepris en l'an mil cinq cens deux, lors qu'il fit son entrée dans la ville de Genes. Au retour de ce voyage le Roy, qui auoit tousiours affectionné les Seigneurs de Lōgue-ville, desira honorer ceste Maison d'vn tiltre plus eminent & releué qu'elle ne portoit. Et parce, en l'an MIL CINQ CENS CINQ il erigea en Duché le Comté de Longue-ville en la personne de ce FRANCOIS II. qui suiuit encores sa Majesté au second voyage d'Italie l'an MIL CINQ CENS HVICT.

1494. — *A. de la Vigne en l'Histoire du voyage de Naples.*

1502.

1505.

1508.

Le mesme Roy commit à sa conduite & sagesse l'arriere garde de son armée, quand il remporta vne memorable victoire à la bataille d'Aignadel donnée contre les Venitiens. Et remarque Symphorian Champier, qui a descrit ce qui se passa en ceste Iournée, que ce Duc de Longue-ville estoit Prince benin & prudent en guerre, ayant charge en l'arrieregarde;

1509. — *Champier.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

*Ferronus.*

*M. du Bellay en ses Mem. liu 1.*

puis adiouste, qu'il estoit Capitaine de cinquante hommes d'armes & de cinquante archers.

*Ans de Iesvs Chr. 1512.*

Ce Duc FRANCOIS eut aussi le commandement sur l'armée Royale mise sus l'an mil cinq cens douze, en faueur de Iean Roy de Nauarre, pour le recouurement de son Royaume vsurpé par l'Espagnol. Mais par faute de viures, & pour l'incommodité du temps & de l'hyuer, l'ennemy ne peût estre pour ce coup beaucoup endommagé. Aussi que le discord & la diuision se mit en l'armée Françoise, en laquelle le Connestable de Bourbon vouloit commander sur ce Duc de Longue-ville, qui ne luy vouloit ceder; soustenant, qu'en qualité de Gouuerneur & Lieutenant general du Roy au pays & Duché de Guyenne, qui auoisine la Nauarre, le commandement luy deuoit plus tost appartenir. Afin donc d'oster ceste ialousie, le Roy Loüis XII. enuoya en l'armée vn Prince plus grand que n'estoit l'vn ny l'autre, qui fut François Duc de Valois & Comte d'Angoulesme, gendre du Roy, & premier Prince du sang, qui bien tost apres fut son successeur à la Couronne: Mais la principale authorité ne laissa de demeurer au Duc de Longue-ville, à raison qu'il estoit Gouuerneur du pays. Or les François, qui s'estoient auancez iusques au Mont-Ialoux, ayant presenté la bataille aux Espagnols, ils la refuserent. Incontinent apres l'armée Royale fut contremandée, pour s'opposer au Roy d'Angleterre, qui estoit passé en France.

B

*Samort 1512.*

Au retour du voyage de Guyenne ce Duc FRANCOIS de Longue-ville passa de ceste vie en vne meilleure en l'an MIL CINQ CENS DOVZE, ayant dés le sixiesme iour du mois de May, l'an MIL CINQ CENS CINQ, par contract passé à Blois, esté conioinct par mariage auec FRANCOISE D'ALENCON, fille aisnée de René Duc d'Alençon & de Marguerite de Lorraine sa femme: Elle eut en dot la somme de quatre-vingts mil liures. Le Duc son mary luy constitua en doüaire sept mil liures par chacun an, assignées sur les terres & Seigneuries de Monstrueilbellay en Anjou, Fossebellay, & Genes. Françoise ayant suruescu son mary, elle se remaria en secondes nopces auec Charles de Bourbon Duc de Vandomois, & fut mere d'Antoine Roy de Nauarre.

*Son mariage. 1505.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

Party D'ALENÇON.

Qui est d'azur à trois fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules, chargée de huict besans d'argét.

## *FILLE DE FRANCOIS D'ORLEANS Duc de Longue-ville, & de* FRANÇOISE *d'*ALENÇON *sa femme.*

C

ORLEANS LONGVEVILLE.

Escartelé au 1. & 4. d'azur à trois fleurs de Lis d'or, au label d'argent de trois pieces, à la cottice d'argent brochât sur le tout. Au 2 & 3. D'ALENCON. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules chargée de huict besans d'argent.

23. RENEE D'ORLEANS Comtesse de Dunois, Tancaruille, & Mongommery deceda le troisiesme iour de May, l'an MIL CINQ CENS QVINZE, estant en l'aage de sept ans seulement. Elle est inhumée dans l'Eglise des Celestins à Paris, où l'on void son tombeau de marbre en la Chappelle d'Orleans. Loüis d'Orleans Duc de Longue-ville & Iean d'Orleans depuis Cardinal & Archeuesque de Tolose ses oncles luy succederent.

*Samort 1515.*

*Ans de Iesvs Chr.*

22. ***LOVIS D'ORLEANS I. du nom Duc de* LONGVE-VILLE, *Marquis de Rotelin, Comte de Neuf-Chastel, de Dunois & Tancaruille, Gouuerneur de Prouence, & Grand Chambellan de France.***

ORLEANS LONGVE-VILLE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, au baston de mesme pery en bande.

## CHAPITRE IV.

B 1515. CE Prince, deuxiesme fils de François d'Orleans Comte de Dunois, & d'Agnes de Sauoye sa femme, porroit premierement qualiré de Marquis de Rotelin, auant qu'il succedast à la ieune Comtesse de Dunois Renée d'Orleans sa niepce. Il 1509. assista à la bataille d'Aignadel, que les François gaignerent sur les Venitiens regnant Loüis XII.

1513. En l'an mil cinq cens treize ce Duc voulant s'opposer aux desseins de l'armée de Henry VIII. Roy d'Angleterre, qui estoit descenduë en Picardie, & auec le Seigneur de Piennes Gouuerneur de la Prouince desirant pouruoir au refraischissement de la ville de Theroüenne assiegée, apres auoir executé ce qu'ils entreprirent, l'Anglois, prenant son temps & l'occasion, se ietta sur les François, qu'il voyoit en desordre par la temerité de quelques ieunes gens; En la rencontre ce Duc LOVIS de Longue-ville fut pris: l'Histoire le qualifie Capitaine des cent Gentils-hommes de la maison du Roy. Il fut de là emmené prisonnier en Angleterre, où il sceut faire si bon profit de son aduersité, qu'il moyenna la paix & reconciliation entre les deux Roys, & outre ce le mariage du Roy Loüis XII. auec Marie d'Angleterre, sœur du mesme Roy Henry VIII. Comme quelque temps auparauant le Roy auoit moyenné celuy de ce LOVIS D'ORLEANS auec IEANNE DE HOCHBERG, fille & heritiere de Philippes Marquis de Hochberg, Comte souuerain de Neuf-Chastel en Suisse, Seigneur de Rotelin, Sussemberg, S. Georges & S. Croix, Prince sorty de l'illustre maison des Marquis de Bade en Allemagne. La mere de IEANNE fut Marie de Sauoye, & son ayeule Alix de Chalon issue de la famille des Princes d'Orenge; d'où vient la pretention que les Ducs de Longue-ville ont à la Principauté d'Orenge, dont ils firent poursuite apres le decez du Prince René de Nassau & de Chalon. Outre ces Seigneuries de Neuf-Chastel, Rotelin, & Valengin, Ieanne de Hochberg apporta plusieurs autres belles Terres en la maison de Longue-ville.

*Ferronus.* *M. du Bellay l. 1. de ses Memoires.* *Et mariage.*

ORLEANS LONGVEVILLE Comme cy dessus. Party de HOCHBERG. Qui est escartelé, Au 1. & 4. d'or à la bande de gueulles; Au 2. & 3. d'or au pal de gueulles, chargé d'vn cheuron de trois pieces d'argent.

C 1515. Ce Duc LOVIS assista le Roy François I. en la guerre qu'il eut contre les Suisses, & auec luy se trouua à la memorable bataille de Marignan, où ils furent deffaits. Ce qui fut cause, que les douze Cantons de Suisse se saisirent du Comté de Neuf-Chastel, & pour vn temps la iouïssance en fut deniée au Duc LOVIS. Il estoit aussi Seigneur des terres de Haurec, Bures, Aire & Enceberg assises au pays de Hainaut, lesquelles il bailla 1518. depuis, & en l'an mil cinq cens dix-huict en eschange à Philippes de Croy Duc d'Arschot, pour & en contreschange de la Seigneurie de Longny assise au pays appellé le grand Perche. Peu de temps apres cet eschange LOVIS deceda au commencement du regne de François I. Il auoit pour Deuise la figure d'vn ieune Aigle d'or ayant la teste éleuée au Ciel, & portant son nid, les aisles estenduës pour voler & attaindre iusques au Soleil; & outre auoit des espées & bastons de houx enleuez, sur lesquels y

*Ceremonial de France.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

auoit escrit en lettres d'or VTINAM VENIAM; Deuise qu'il portoit à l'Entrée solemnelle que le Roy François I. fit au commencement de son regne en la ville de Paris.

*Ans de Iesvs Chr.*

Quant à la Duchesse IEANNE DE HOCHBERG sa vefue, elle mourut le sixiesme iour du mois de Mars l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-TROIS, estant fort aagée. 1543.

## *ENFANS DE LOVIS D'ORLEANS I. du nom Duc de Longue-ville, & de* IEANNE DE HOCHBERG *sa femme.*

23. CLAVDE D'ORLEANS Duc de Longue-ville & Comte de Dunois & de Neuf-Chastel, duquel & de ses freres Loüis & François sera plus amplement parlé cy apres. B

23. LOVIS D'ORLEANS II. du nom Duc de Longue-ville.

23. FRANCOIS D'ORLEANS Marquis de Rotelin continua la posterité, & fut pere de Leonor d'Orleans Duc de Longueville.

SAVOYE NEMOVRS

De gueulles à la Croix plaine d'argent, à la bordure engreslée d'azur.

Party D'ORLEANS LONGVE VILLE.

*Pingon. in Arb. gentil. ducum Sabaud.*

*Aux Archiues de la M. de Longueville.*

23. CHARLOTE D'ORLEANS Duchesse de NEMOVRS, fut par traicté du dix-septiesme iour de Septembre MIL CINQ CENS VINGT ET HVICT, mariée auec PHILIPPES DE SAVOYE lors Comte de Geneuois, & qui depuis fut Duc de NEMOVRS, par le don que luy en fit le Roy François I. son nepueu en faueur de ce mariage contenu és lettres du vingt-vniesme de Decembre de la mesme année; Elles portent, que le don estoit rachetable pour la somme de cent mil liures. Philippes estoit troisiesme fils de Philippes Duc de Sauoye, & de Claude de Bretagne ou de Brosse, & frere des Ducs Philebert II. & Charles III. Par le contract de ce mariage LOVIS d'Orleans Duc de Longue-ville deuxiesme du nom, frere de CHARLOTE, luy delaissa pour son partage les terres & Seigneuries de la Mure, le bourg de Doisans, Thais, Vaulbonnat, Antragues, le Perier, & Claix, assises en Dauphiné; La terre de Bray sur Seine située en Champagne, le fief de Rambure en Picardie; la terre de Secondigny en Poictou, & celles d'Estrepagny & de Gaille-fontaine en Normandie. Le Duc PHILIPPES de Nemours luy constitua en doüaire quatre mil liures de reuenu, qu'il assigna sur les terres & Seigneuries de Greisy & Cessin, sur les villes d'Arbie, de la Roche & de la Conseillie, & sur les terres & Seigneuries de Chaumont & de Chastellet. *Son mariage.* 1528. C

Le mesme Duc s'estant trouué en la ville de Marseille en Prouence, lors que le Pape Clement VII. & le Roy François I. s'assemblerent, il y fut surpris de maladie, dont il mourut le quinziesme iour de Decembre, l'an MIL CINQ CENS TRENTE-TROIS, delaissant seulement vn fils & vne fille, qui furent Iaques de Sauoye Duc de Nemours & de Geneuois, &, Ieanne de Sauoye seconde femme de Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont. 1533.

Iaques Duc de Nemours espousa Anne d'Est de la Maison de Ferrare, vefue de François de Lorraine Duc de Guise; & en eut deux fils, l'aisné fut Charles-Emanuel de Sauoye Duc de Nemours dece-

*Ans de Iesvs Chr.* ORLEANS LONGVEVILLE.

dans sans auoir esté marié & Henry de Sauoye à present Duc de Nemours, qui a trois fils d'Anne de Lorraine heritiere de la maison d'Aumale.

*Sa mort 1547.* La Duchesse de Nemours CHARLOTE D'ORLEANS mourut à Dijon l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-SEPT le huictiesme iour de Septembre, & auec son mary fut inhumée dans l'Eglise de nostre Dame d'Anicy.

---

## 23. *CLAVDE D'ORLEANS Duc de Longue-ville, & Comte de Dunois, de Neuf-Chastel, & de Tancaruille, Prince de Chastellaillon, Seigneur de Partenay, Vouuant, Meruant & Monstrueil-Bellay, Grand Chambellan de France.*

ORLEANS LONGVEVILLE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, au baston aussi d'argent pery en bande.

B

### CHAPITRE V.

*1512.* IL estoit fils aisné de Loüis d'Orleans I. du nom Duc de Longue-ville, & de Ieanne de Hochberg sa femme. Bien qu'il fust encore ieune, neantmoins le Roy François I. le iugea capable de commander l'armée qu'il auoit enuoyé en Italie, *1522.* l'an mil cinq cens vingt deux, au lieu d'Odet de Foix Vicomte de Lautrec. Mais en chemin CLAVDE ayant eu aduis, que la ville de Genes auoit esté surprise & pillée, il s'en retourna par le commandement du Roy. Lequel deux ans apres le mesme Duc de Longue-ville accompagna au voyage que sa Majesté fit en Italie. Et comme ce ieune Prince de grande volonté (ainsi parle de luy l'Histoire du temps) *Du Bellay.* estoit dans les tranchées faites au siege de Pauie, en sortant pour recognoistre quelque chose au long de la ville, aussi tost que ceux de dedans le découurirent, il fut par eux frappé d'vn *Sa mort 1525.* coup de mousquet dans l'espaule, dont il mourut sur le champ, l'an MIL CINQ CENS VINGT-CINQ. Ce fut comme vn malheureux presage d'vn autre plus grand accident, qui fut la perte funeste que les François firent de la bataille deuant la cité de Pauie, & la prise de ce grand Roy.

C CLAVDE D'ORLEANS, qui ne fut marié, eut pour principal heritier & successeur en ses riches Seigneuries Loüis d'Orleans son frere puisné, qui continua la posterité de la Maison de Longue-ville, comme il se verra cy apres.

ORLEANS LONGUE-VILLE.

Comme cy dessus.

23. *LOVIS D'ORLEANS II. du nom Duc de Longue-ville, Marquis de Rotelin, Comte de Dunois, de Neuf-Chastel, Tancaruille & Mongommery, Prince de Chastellaillon, Vicomte de Melun, d'Abbeuille & de Monstrueil sur la mer, Seigneur de Partenay, & de Monstrueilbellay, Grand Chambellan de France.*

## CHAPITRE VI.

IL succeda au Duc Claude son frere aisné en la meilleure part de ses amples & riches Seigneuries, comme nous auons dit. Ces deux freres estoient fils de Loüis premier du nom Duc de Longue-ville & de Ieanne de Hochberg sa femme. Pendant les guerres qu'eurent les Rois François I. & Henry II. son fils contre l'Empereur Charles V. LOVIS se trouua en aucunes expeditions militaires. Et le quatriesme iour d'Aoust MIL CINQ CENS TRENTE-QUATRE, estant à Paris, il fut conioinct par mariage auec MARIE DE LORRAINE, fille aisnée de Claude de Lorraine Duc de Guise & d'Antoinette de Bourbon sa femme. MARIE estant vefue de ce Duc LOVIS passa en secondes nopces auec Iaques V. Roy d'Escosse, lors veuf de Magdelene de France: & du mariage de Iaques & de Marie de Lorraine sortit Marie Royne d'Escosse: Ceste Princesse estoit ayeule de Charles à present Roy de la grande Bretagne. MARIE DE LORRAINE deceda au Chasteau d'Edimbourg, ville capitale du Royaume d'Escosse, le dixiesme iour de Iuin MIL CINQ CENS SOIXANTE, estant aagée de quarante-cinq ans. Son Oraison funebre fut faite à Paris par Claude Despense grand & renommé Theologien, qui la loüa de ce que pendant qu'elle estoit Regente en Escosse elle gouuerna auec beaucoup de moderation. Vn autre autheur celebre de ce temps dit aussi, qu'elle estoit doüée d'vn excellent esprit grandement portée à l'equité, & que pendant sa Regence elle gouuerna auec telle prudence les Escossois, que si elle eust plus longuement vescu, & administré les affaires de son propre mouuement, ce Royaume n'eust point esté affligé de troubles & guerres ciuiles, comme il fut bien tost apres son decés.

(Marginal notes: B; 1525. — Son mariage. 1534. — Hist. d'Escosse. — 1560. — Iac. August. Thuanus Histor. l. 4. — C)

## *ENFANS DE LOVIS D'ORLEANS II. du nom Duc de Longue-ville, & de MARIE DE LORRAINE sa femme.*

24. FRANCOIS D'ORLEANS III. du nom Duc de Longue-ville, & grand Chambellan de France aura son Eloge en suite.

24. LOVIS D'ORLEANS fils posthume nay le quatriesme iour d'Aoust, l'an MIL CINQ CENS TRENTE-SEPT, mourut peu de mois apres sa naissance. 1537.

*Ans de* Iesvs Chr.

24. *FRANCOIS D'ORLEANS III. du nom Duc de Longue-ville, Comte de Dunois, de Tancaruille, & de Montgommery, Prince de Chastellaillon, &c. Grand Chambellan de France.*

ORLEANS LONGVEVILLE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, au bastō aussi d'argent, peri en bande.

## Chapitre VII.

CE Prince, qui estoit fils aisné de Louïs d'Orleans deuxiesme du nom Duc de Longue-ville & de Marie de Lorraine son espouse, prit naissance à Chasteaudun le trentiesme iour du mois d'Octobre, l'an mil cinq cens trente-cinq. Il eut pour parrain le Roy François premier, & Iean Cardinal de Lorraine son grand oncle maternel, & pour marraine Ieanne de Hochberg son ayeule paternelle. Il demeura sous la tutelle & le gouuernement de Claude de Lorraine Duc de Guise son ayeul aussi maternel, apres que la Duchesse Marie sa mere se fut remariée auec Iaques V. Roy d'Escosse.

*Sa naissance.* 1535.

B

En qualité de grand Chambellan ce Duc FRANCOIS assista au sacre & couronnement du Roy Henry II. fait en la ville de Rheims, en l'an mil cinq cens quarante-sept; comme aussi à son entrée solemnelle faicte à Paris deux ans apres, en l'an cinq cens quarante-neuf.

*Ceremonial de France.* 1547.

Mais il ne vesquit long temps apres ces grandes Ceremonies. Car à peine auoit-il attaint la puberté, qu'il passa de ceste vie en vne meilleure, le vingt-deuxiesme de Septembre, l'an mil cinq cens cinquante-vn, dans la ville d'Amiens, estans lors aagé de seize ans seulement. Leonor d'Orleans Marquis de Rothelin son cousin germain fut principal heritier des grands biens qu'il delaissa. Car du costé paternel le ieune Prince estoit Seigneur & proprietaire du Duché de Longue-ville, des Comtez de Dunois, Tancaruille, & Gournay, du Vicomté d'Abbeuille & des Seigneuries de Passy sur Marne, de Monstrueil-Bellay en Anjou, Chasteau-Regnaud en Touraine, Partenay, Vouuant & Meruant en Poictou, & de Loigny au Perche. Et du costé de son ayeule maternelle il auoit les Seigneuries de Neuf-Chastel, Rotelin, Espoisse, Chaussins, la Perriere, Monsenis, Monbar, la Tour de Montagu & autres.

*Sa mort.* 1551.

*Archiues de la Maison de Longue-ville.*

C

*Ans de Iesvs Chr.*

ORLEANS ROTELIN.

Escartelé Au 1. & 4. D'orleans-Longue-ville; comme cy dessus.
Au 2. & 3. contre escartelé, de Hochberg.
Au 1 & 4. d'or a la bande de gueulles; Au 2. & 3. d'or au pal de gueulles, chargé d'vn cheuron de trois pieces d'argent.

## 22. *FRANCOIS D'ORLEANS Marquis de Rothelin, Comte de Neuf-Chastel, & Prince de Chastellaillon, Vicomte de Melun, Seigneur de Baugency, de la Brosse, d'Abbeuille, du Crotoy & de Monstrueil sur la mer.*

### Chapitre VIII.

ENTRE les trois fils de Loüis d'Orleans premier du nom Duc de Longue-ville, & de Ieanne de Hochberg sa femme, cestuy-cy fut le troisiesme. Il seruit le Roy François I. és guerres qu'il eut contre l'Empereur Charles V. 1520.

La Royne de Nauarre Marguerite sœur du mesme Roy, moyenna son mariage auec IACQVELINE DE ROHAN, qui estoit fille puisnée de Charles de Rohan Seigneur de Gié & du Verger en Anjou, & de Ieanne de S. Seuerin sa femme. Par le traicté de ce mariage, qui fut passé en la ville de Lyon le dix-neufiesme iour du mois de Iuillet, l'an MIL CINQ CENS TRENTE-SIX, le Roy François, en consideration de ce que les conioincts luy appartenoient de lignage & parenté, donna à ceste Dame Iacqueline de Rohan la somme de trois mil liures de rente à prendre par chacun an sur la terre & Seigneurie de Montreau-faut-Yonne, rachetable de la somme de vingt mil liures. Outre ce, François de Rohan Seigneur de Gié son frere luy donna la somme de quarante mil liures pour le droict de succession paternelle; & en attendant le payement de ceste somme fut conuenu, que les futurs conioincts iouïroient du partage de Iacqueline de Rohan future espouse, pour le regard des heritages de la succession, dont le Seigneur de Gié iouïssoit lors, sans y comprendre ce dont estoit iouïssant François de Rohan Archeuesque de Lyon leur oncle, & la Dame de Gié leur mere, qui deuoient retourner, apres leur decez, au Seigneur de Gié. La future espouse fut doüée de quatre mil liures de rente. B *Son mariage.* 1536.

ORLEANS ROTELIN.

Comme cy dessus.
Party de ROHAN.
De gueulles à neuf macles d'or 3. 3. 3.

Du viuant de ce Marquis de Rothelin FRANCOIS d'Orleans il y eut vn grand procez intenté en la Chambre Imperiale de Spire, pour raison de la proprieté du Marquisat de Rothelin, contre le Marquis de Bade, qui auoit occupé ceste Seigneurie de force, au preiudice de la Maison de Longue-ville, & depuis en a esté transigé & tirée recompense de la somme de deux cens cinquante mil florins d'or. C

*Aux Archiues de la M. de Longue-ville.*

FRANCOIS d'Orleans deceda le vingt-cinquiesme iour du mois d'Octobre, l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-HVICT. La Marquise sa femme estant fort aagée & ayant demeuré prés de quarante ans en viduité, mourut en l'an MIL CINQ CENS QVATRE VINGTS SIX. *Sa mort* 1548. 1586.

*Ans de Iesus Chr.*

## *ENFANS DE FRANCOIS D'ORLEANS Marquis de Rothelin, & de* IACQVELINE DE ROHAN *sa femme.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

24. LEONOR D'ORLEANS Duc de Longue-ville, duquel sera parlé en suite, continua la posterité.

*Son mariage.* 1565.

*Sa mort* 1601.

24. FRANCOISE D'ORLEANS Princesse DE CONDE', fille posthume estant à Vendosme au mois de Nouembre, MIL CINQ CENS SOIXANTE-CINQ, elle y espousa LOVIS DE BOVRBON Prince de CONDE', & fut sa deuxiesme femme. Elle mourut à Paris au mois de Iuin MIL SIX CENS VN; & eut, entre autres enfans, Charles de Bourbon Comte de Soissons Grand Maistre de France. Il sera plus particulierement parlé de ceste Princesse en l'Eloge du mesme Seigneur Prince son mary, au liure seziesme de ceste Histoire Genealogique.

BOVRBON CONDE'.

Escartelé au 1. & 4. DE BOVRBON qui est d'azur, à trois Fleurs de Lis d'or, au bastō de gueulles pery en bande. Au 2. & 3. D'ALENÇON, qui est aussi d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles chargée de huict besans d'argent. Party D'ORLEANS LONGVE-VILLE.

## *FILS NATVREL DE FRANCOIS* D'ORLEANS *Marquis de Rothelin.*

24. FRANCOIS D'ORLEANS aussi Marquis de ROTHELIN. Sa posterité est cy apres déduicte sur la fin de ce liure IX.

---

## 24. *LEONOR D'ORLEANS DVC de Longue-ville & d'Estouteuille, Marquis de Rothelin, Comte de Dunois, Neuf-Chastel, Tancaruille & Mongommery, Seigneur de Partenay, Monstreuil-bellay, Vouuant, Meruant, & Prince de Chastelaillon.*

### CHAPITRE IX.

1548. LA Branche directe de la Maison de Longue-ville faillit en la personne du Duc François II. commença de reuerdir en la collaterale, dont ce Prince LEONOR d'Orleans son Cousin estoit le Chef; comme representant François d'Orleans Marquis de Rothelin son pere, duquel il estoit fils vnique & de Iacqueline de Rohan son espouse. Suiuant l'exemple paternel & celuy de ses magnanimes ayeux, il s'employa dignement au seruice des Roys & de la Couronne. Mesme n'estant aagé que de dix-sept ans seulement, il se trouua à la funeste bataille donnée pres S. Quentin en Picardie, en l'an mil cinq cens cinquante-sept; & y fut pris prisonnier auec nombre d'autres Princes & grands Seigneurs, & paya quatre vingts mil escus de rançon.

1557. *I. Aug. Thuanus.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

*Ans de Iesvs Chr.*

LEONOR continua la mesme affection & fidelité lors des guerres ciuiles, qui peu de temps apres de toutes parts embraserent miserablement ce Royaume à l'aduenement à la Couronne du Roy Charles IX. Sa Majesté luy fit expedier ses lettres de benefice d'aage au mois de Mars mil cinq cens soixante, par lesquelles luy furent donnez & nommez pour 1560. Curateurs Charles Cardinal de Lorraine, & Claude Mangot Aduocat celebre au Parlement de Paris, qui auoit vne particuliere cognoissance des affaires de ceste Maison.

*A. Fauin au Theatre d'honneur & de Cheualerie.*

Depuis par autres lettres du mesme Roy, données à Duretal en Anjou, au mois de Decembre, MIL CINQ CENS SOIXANTE VNZE, par 1571. l'aduis de la Roine sa mere, des Ducs d'Anjou & d'Alençon ses freres, & du Cardinal de Bourbon, sa Majesté declara, qu'elle tenoit & reputoit ce sien Cousin LEONOR D'ORLEANS Duc de Longue-ville pour Prince de son sang, & son intention & vouloir estre, comme auoit tousiours esté, que luy, ses enfans & successeurs en droite ligne, fussent tenus & recognus pour tels, comme il les tenoit & recognoissoit & vouloit recognoistre à tousiours estre issus de la maison d'Orleans: Et en ce degré, B tant auprés de sa Majesté, qu'en tous autres lieux ou luy ou sesdits enfans se trouueroient, eussent le premier lieu apres les Princes du sang, & iouïssent de tous les autres honneurs, authoritez, preeminences, droits, rangs & prerogatiues pareils & semblables que ses predecesseurs auoient faict, selon que la raison le vouloit, & qu'iceluy Duc de Longue-ville, pour ses grands & tres-recommandables seruices, l'auoit tres bien merité de l'Estat & de la Couronne.

*Iac. Augustus Thuanus.*

Ce Duc LEONOR accompagna le mesme Roy Charles au voyage de de Bayonne, l'an mil cinq cens soixante-cinq, & huict ans apres, sçauoit 1565. au mois d'Aoust l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE TREZE, il *Sa mort* mourut à Blois en la fleur de ses ans, retournant du siege de la Rochelle, 1573. estant aagé de trente-trois ans. Il fut inhumé en la S. Chapelle de Chasteaudun; ayant outre la generosité naturelle dont il estoit doüé, acquis le los d'vn bon & debonnaire Prince.

ORLEANS LONGVEVILLE. Comme cy dessus.

Party de BOVRBON S. PAVL, Escartelé le 1. & quatriesme de BOVRBON, qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au basto de gueulles pery en bande. Les 2. & 3. d'Estouteuille, qui est burellé d'argent & de gueulles de dix pieces, au lyon de sable armé, lampassé & accollé d'or, brochant sur le tout.

Il fut conioinct par mariage, en l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE-TROIS, auec MARIE DE BOVRBON Comtesse de S. Paul, *Son mariage.* Duchesse d'Estouteuille, & Dame Trie, riche heritiere & fille vnique de 1563. François de Bourbon Comte de S. Paul & d'Adrienne d'Estouteuille sa C femme. Laquelle Princesse Marie de Bourbon auoit desia esté mariée par deux fois; la premiere auec Iean de Bourbon Comte d'Anguien l'vn des fils puisnés de la Maison de Vendosme, qui fut tué à la bataille de S. Quentin. La seconde en l'an mil cinq cens cinquante-huict auec François de Cleues Duc de Neuers. Elle deceda en la ville de Pontoise le septiesme iour du mois d'Auril, l'an MIL SIX CENS VN, estant aagée de soixante-deux ans. Car elle estoit née le penultiesme iour de May, l'an MIL 1601. CINQ CENS TRENTE-NEVF. Son corps gist en l'Abbaye de Vallemont au Duché d'Estouteuille en Normandie.

Ans de Iesvs Chr.

ORLEANS LONGVEVILLE.

## ENFANS DE LEONOR D'ORLEANS Duc de Longue-ville, & de MARIE DE BOVRBON sa femme.

25. CHARLES D'ORLEANS mourut en ieunesse.

25. CHARLES D'ORLEANS aussi decedé ieune.

25. HENRY D'ORLEANS Duc de Longue-ville, continua la lignée.

25. FRANCOIS D'ORLEANS Comte de S. Paul & Duc de Fronsac, duquel sera parlé cy apres plus particulierement.

B

25. LEONOR D'ORLEANS, Prince de Chastellaillon, mourut en bas aage.

25. CATHERINE D'ORLEANS dés ses ieunes ans s'addonna tellement à la deuotion, que mesprisant les vanitez & delices mondaines, & preferant les exercices de pieté aux grandeurs, qu'elle eust peu auoir en ce monde, elle s'en retira & fonda le Monastere des Religieuses Carmelites au faux-bourg de S. Iaques à Paris, qui a esté le premier de cet Ordre estably en France, l'an MIL SIX CENS QVATRE, en vertu des Bulles du Pape Clement VIII. & des Lettres patentes du Roy Henry le Grand: dans lequel Monastere ceste pieuse Princesse finit ses iours sans auoir esté mariée.

1604.

GONDY. D'or à deux masses d'armes de sable passées en sautoir liées de gueulles. Party d'Orleans Longueville.

25. ANTOINETTE D'ORLEANS fut conioincte par mariage auec CHARLES DE GONDY Marquis de Bel-isle, fils aisné d'Albert de Gondy Duc de Rais, Pair & Mareschal de France & de Claude Catherine de Clermont sa femme. Ce Marquis mourut au Mont S. Michel en Normandie, l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS SEIZE, delaissant pour fils Henry de Gondy Duc de Rais & de Beaupreau Pair de France, Marquis de Bel-isle & des Isles d'or, qui a espousé Ieanne de Sepeaux Duchesse de Beaupreau & Comtesse de Chemillé, de laquelle il a eu deux filles.

1596.

C

1599.

Trois ans apres qu'ANTOINETTE D'ORLEANS Marquise de Bel-isle fut demeurée vefue, meuë d'vne deuotion singuliere, elle renonça aussi aux pompes mondaines, pour embrasser la vie contemplatiue, & se rendit Religieuse dans le Monastere des Fueillantines de Tolose, qui auoit esté nouuellement institué, où elle vescut tres-pieusement, vsant de grandes austeritez. Le Pape Clement VIII. luy commanda de quitter ce Monastere, afin de prendre l'administration de l'Abbaye de Fonteuault, apres le decez de Leonor de Bourbon Abbesse, à quoy elle eut beaucoup de peine à se resoudre, & plustost par obedience, que volontairement, demeura par quelque temps en ceste Abbaye, sans toutesfois vouloir prendre la qualité d'Abbesse; puis s'estant retirée dans la ville de Poitiers, elle y fonda vn Monastere de Religieuses, & y mourut en l'an MIL SIX CENS DIX-HVICT.

Sa mort 1618.

ORLEANS LONGUE-VILLE.

25. MARGUERITE D'ORLEANS mesprisant (ainsi que ses sœurs) les vanitez du Monde, vescut en grande pieté, & mourut à Paris, l'an MIL SIX CENS SEIZE. Elle gist en l'Eglise des Carmelites de Paris.

*Ans de Iesus Christ.* 1616.

MATIGNON.

D'argent au lyō de gueulles, armé, lampassé & couronné d'or. Party d'Orleans Longueville.

25. LEONOR D'ORLEANS Comtesse de Thorigny; espousa dans la ville de Roüen, en l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS SEIZE, CHARLES DE MATIGNON Comte de Thorigny & de Moyon, Seigneur de Matignon & de Longray, Prince de Mortagne, Baron de S. Lo & de Gasey, Cheualier des deux Ordres du Roy, Capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances, Lieutenant general pour sa Majesté en Normandie, fils de Iaques Seigneur de Matignon Mareschal de France, Lieutenant general pour le Roy en Guyenne & Gouuerneur de Bourdeaux, & de Françoise de Daillon sa femme: duquel mariage sont sortis entre autres trois fils & vne fille, sçauoir Pierre de Matignon Comte de Thorigny, Leonor de Matignon Euesque de Constance en Normandie, & Abbé de Lezey, & Iaques de Matignon Baron de Gazey. La fille est Catherine de Matignon femme de François de Silly Duc de la Roche-guyon, Marquis de Guiercheuille, Damoiseau de Comercy, Baron de Mommirail, Cheualier des Ordres du Roy & grand Louuetier de France.

*Mariage.* 1596.

B

## 25. *HENRY D'ORLEANS I. du nom* DVC DE LONGVE-VILLE *& d'Estouteuille, Souuerain de Neuf-Chastel, Comte de Dunois & de Tancaruille, Prince de Chastellaillon, Baron de Partenay, Vouuant, Meruant & Seigneur de Monstrueil-Bellay, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en Picardie, Bolonois & pays reconquis.*

C

### CHAPITRE X.

CE Prince estoit fils aisné de Leonor d'Orleans Duc de Longue-ville & de Marie de Bourbon. Il seruit fidellement les Roys Henry III. & Henry le Grand pendant les troubles de la Ligue. Estoit Chef de l'armée Royale, qui gaigna la bataille de Senlis, au mois de May MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS NEVF, victoire d'autant plus memorable, qu'elle fut emportée par vne petite trouppe de trois à quatre mil hōmes, sur vne armée de plus de douze mil. Par ce moyen la ville de Senlis fut conseruée & deliurée du siege, que le Duc d'Aumale tenoit deuant; & celle de Paris fut depuis tellement pressée, que l'autre armée de la Ligue, qui estoit en Touraine, fut contrainte de retourner.

1573.

1589.

*Ios. Augustus Thuanus.*

De là le Duc de Longue-ville ayant esté sur la frontiere receuoir l'armée estrangere, qui venoir au secours du Roy, il la conduisit heureusement, & auec elle se ioignit à l'armée Royale deuant Paris. Ainsi les affaires de France commençoient à prosperer, sans l'execrable parricide commis en la personne sacrée de ce grand Roy.

*An. de Iesvs Chr.* 1589.

ORLEANS LONGVEVILLE.

Apres ceste mort funeste, le Duc HENRY de Longue-ville fut des premiers auec les autres Princes, qui recogneurent Henry le Grand pour vray Roy, & legitime successeur de la Couronne de France, & soubsigna l'acte solemnel, qui en fut dressé à S. Cloud prés Paris au mois d'Aoust de la mesme année MIL CINQ CENS QVATRE VINGTS NEVF. Bien tost apres sa Majesté estant comme assiegée dans la ville de Dieppe par vne puissante armée de quarante mil hommes, ce genereux Duc, qui peu auparauant s'estoit retiré pour quelques mois afin de se rafraichir, retourna incontinent, & auec vn secours de quatre ou cinq mil hommes seulemét, eut le courage & la resolution de penetrer les puissantes forces des ennemis, & en vne si vrgente occasion venir, comme autres fois, genereusement assister son Prince & l'Estat. Peu de iours apres il reduisit la ville de Roye en Picardie au seruice du Roy, & en diuerses autres entreprises memorables rendit de signalées preuues de sa fidelité.

B Aussi fut-il honoré de l'amitié particuliere de ce grand Monarque, lequel en plusieurs façons la fit paroistre, mesmement en ce qu'il luy donna l'Office de Grand Chambellan, qui par tant d'années auoit esté exercé par ses ayeux, & en ceste qualité il tint son rang & assista au sacre & couronnement de sa Majesté, qui fut faict dans la ville de Chartres, en l'an mil cinq cens quatre-vingts quatorze. HENRY fut d'ailleurs associé en l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit au Chapitre general, qui fut tenu en la ville de Paris, le dernier iour du mois de Decembre de ceste mesme année, & le premier & second iour de la suiuante. Auquel temps la guerre ayant esté declarée à l'Espagnol, & le Duc de Longue-ville enuoyé pour visiter & munir les villes & places de son gouuernement, lors qu'il faisoit son entrée en armes dans la ville de Dourlens, au mois d'Auril de l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS QVINZE, par malheur vn soldat, fortuitement & par mesgarde, en faisant vne scoppeterie auec les autres gens de guerre de la garnison, luy tira vne arquebusade dans la teste, duquel coup il fut si grieuement blessé, que quelques iours apres il en mourut en la fleur de ses ans, dans la ville d'Amiens, où on l'auoit transporté apres sa blessure. Son corps fut inhumé dans la S. Chapelle de Chasteaudun auec ceux de ses predecesseurs.

1594. 1595. *Iac. Augustus Thuanus.* *Sa mort* 1595.

C Mais en cét infortune il eut le bonheur, deux iours auant son decez, de se voir comme renaistre en son fils vnique, qu'il eut de CATHERINE DE GONZAGVE DE CLEVES sa femme, laquelle Princesse estoit fille aisnée de Loüis de Gonzague Prince de Mantouë & Duc de Niuernois & Rhetelois, Pair de France, & de Henriette de Cleues sa femme. Le mariage fut contracté en Feurier, l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS HVICT.

*Son mariage.* 1588.

ORLEANS LONGVEVILLE.

Comme cy dessus.

Party de Gonzague Neuers. Qui est Escartelé; Au 1. quartier, de MANTOVE, d'argent à vne Croix patée de gueulles, cantonnée de quatre aigles de sable membrez de gueulles. Sur le tout de gueulles au lyon d'or; escartelé d'or a vne fasse de trois pieces de sable.

Au second quartier, contre-escartelé; Au 1. de CLEVES, qui est de gueulles au rais pommetté & fleuronné d'or de huict pieces, percé d'argent. Au 2. de la MARCK, d'or à la fasse eschiquetée d'argent & de gueulles de trois traicts. Au 3 d'ARTOIS, d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel de gueulles de quatre pieces, chacune chargée de quatre chasteaux d'or. Au 4. de BRABANT, de sable au lyon d'or.

Au 3. quartier, de BOVRGONGNE moderne, qui est de FRANCE à la bordure componnée d'argent & de gueulles: Party de Rethel, de gueulles à trois rasteaux sans manches d'or à 1. soustenu d'ALBRET ORVAL, qui est escartelé, au 1. & 4 de FRANCE; Au 2. & 3 de gueulles à la bordure engreslée d'argent.

Au quatriesme grand quartier sont six Escus, trois en chef, soustenus de pareil nombre en pointe: Le premier est de l'Empire de CONSTANTINOPLE, de gueulles à l'aigle esployé d'or à deux testes, cantonnées de mesme; Party de HIERVSALEM, d'argent à la Croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de mesme, Tiercé d'ARRAGON, d'or a quatre pals de gueulles. Soustenu de SAXE moderne, fassé de sable & d'or de huict pieces, à la couronne de rue de sinople brochant en bande sur le tout. Party de BAR, d'azur, semé de croix recroisettées au pied fiché d'or, à deux bars ou barbeaux addossez de mesme. Tiercé de la ville de CONSTANTINOPLE, de gueulles à la Croix plaine d'or, cantonnée de quatre fusils addossez de mesme. Sur le tout de ce quatriesme grand quartier, de MONTFERRAT, d'argent au chef de gueulles.

Et encores sur le tout des quatre grands Quartiers, D'ALENÇON, qui est de FRANCE à la bordure de gueulles, chargée de huict besans d'argent.

Ans de IESVS CHR.

ORLEANS LONGVEVILLE.

## *FILS DE HENRY D'ORLEANS Duc de Longue-ville, & de* CATHERINE DE GONZAGVE DE CLEVES *sa femme.*

26. HENRY D'ORLEANS Deuxiesme du nom Duc de Longue-ville, aura son Elogeen suite.

ORLEANS LONGVEVILLE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, & au baston aussi d'argét pery en bande.

## 26. *HENRY D'ORLEANS II. du nom Duc de Longue-ville & d'Estouteuille, Comte Souuerain de Neuf-Chastel & Valengin, aussi Comte de Dunois, Chaumont & Tancaruille, Connestable hereditaire de Normandie, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en Picardie, puis en Normandie.*

CHAPITRE XI.

CE Prince, nay peu de iours auant le decez de Henry premier du nom Duc de Longue-ville son pere, fut digne successeur autant du nom, des biens, honneurs, & dignitez d'iceluy, que de son courage & de sa vertu. Il ressentit les effects de l'affection singuliere, que luy portoit le Roy Henry le Grand, qui fut son parrain, & luy donna son nom. Car par ses lettres patentes données à Fontaine-bleau, le huictiesme iour de May, MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS QVINZE, il luy reserua le Gouuernement de Picardie, qui comprend l'Artois, les Comtez de Bolonnois & de Guines; la ville de Calais & les Pays reconquis, & voulut sa Majesté, qu'en attendant qu'il eust l'aage de dix-huict ans, le Gouuernement fust tenu & administré par François d'Orleans Comte de S. Paul son oncle paternel. Ce temps expiré HENRY Duc de Longue-ville entra en possession du Gouuernement, qu'il tint iusques en l'an MIL SIX CENS DIX-NEVF, auquel temps le Roy Louis XIII. le pourueut du Gouuernement de Normandie.

*Sa naissance. 1595.*

*1619.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

Comme cy dessus.

Party de BOVRBON SOISSONS.

D'azur à trois fleurs de Lis d'or au baston de gueulles pery en bande; à la bordure de gueulles.

Le dernier iour d'Auril l'an MIL SIX CENS DIX-SEPT, le mesme Prince HENRY II. espousa en la ville de Paris, LOVISE DE BOVRBON, fille aisnée de Charles de Bourbon Comte de Soissons, Grand Maistre de France, & d'Anne de Montafié sa femme.

*Son mariage. 1617.*

ENFANS

Ans de Iesvs Chr.

## ENFANS DE HENRY D'ORLEANS II. du nom Duc de Longue-ville, & de LOVISE DE BOVRBON sa femme.

ORLEANS LONGVEVILLE.

27. N. D'ORLEANS Duc d'Estouteuille, nay à Paris le vingt-vniesme iour du mois de Iuin, l'an MIL SIX CENS VINGT-SIX.

27. MARIE D'ORLEANS née à Paris le cinquiesme iour de Mars, l'an MIL SIX CENS VINGT-CINQ.

---

## 25. FRANCOIS D'ORLEANS Comte de S. Paul, Duc de Fronsac & de Chasteau-Thierry, Pair de France, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy, des Prouinces d'Orleans, Chartres, Blaisois, Dunois & Vendosmois.

B

ORLEANS S. PAVL.

Escartelé, au 1 & 4. d'ORLEANS LONGVEVILLE, au 2 & 3. de BOVRBON, qui est d'azur à trois fleurs de Lis d'or, au bastõ de gueules pery en bande.

### CHAPITRE XII.

1573. IL est second fils de Leonor d'Orleans Duc de Longue-ville & de Marie de Bourbon. A cause de ceste Princesse sa mere il a succedé au Comté de S. Paul. Apres qu'il eut par longues années administré le Gouuernemenr de la prouince de Picardie, pendant le bas aage de Henry Duc de Longue-ville deuxiesme du nom son neueu, & que depuis il l'eut remis entre ses mains, le Roy Loüis XIII. le pourueut de celuy susmentiõné d'Orleans & des Pays adiacens. Il a dignement seruy sa Majesté & le feu Roy Henry le Grand en diuerses occasions 1594. signalées. En l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS QVATORZE & au commencement de la suiuante, il fut, auec Henry premier du nom Duc de Longue-ville son frere aisné, admis en l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit par le Roy Henry le Grand: au sacre & couronnement duquel faict à Chartres au commencement de la mesme année, il exerça la charge de Grand Maistre de France. En sa faueur le Roy erigea le Marquisat de Fronsac au pays de Guyenne en Duché & Pairrie au mois de 1608. Ianuier, l'an MIL SIX CENS HVICT.

D'ORLEANS S. PAVL.

C Il fut conioinct par mariage auec ANNE DE CAVMONT, fille vnique & heririere de Geoffroy Baron de Caumonr & Marquis de Fronsac, & de Louise de Lustrac sa femme; Laquelle Anne auoit en premier mariage espousé Iean d'Escars Prince de Carency, duquel elle n'eut enfans. Mais de son second mariage nasquit vn seul fils; La perte deplorable duquel elle supporta auec vne merueilleuse constance.

Ier mariage.

Comme cy dessus. Party de CAVMONT FRONSAC D'azur, à trois Leopards d'or posez en fasce, couronnez, lãpassez & armez de geulles.

ORLEANS S. PAVL.

Comme cy dessus.

Ans de Issvs Chr.

## *FILS DE FRANCOIS* D'ORLEANS *Comte de sainct Paul &* D'ANNE DE CAVMONT *sa femme.*

26. LEONOR D'ORLEANS Duc de Fronsac estant encore fort ieune, assista aux Estats generaux de France tenus en la ville de Paris, en l'an mil six cens quatorze, regnant Loüis XIII. & à l'ouuerture d'iceux tint la place du Grand Maistre de France. Il suiuit le mesme Roy en la guerre meuë contre les rebelles, & se trouua à la deffaite de leurs troupes en l'Isle de Rié au pays de Poictou au mois d'Auril MIL SIX CENS VINGT ET DEVX. Et depuis s'estant aussi trouué tant au siege de la Rochelle, auquel Monsieur le Comte de Soissons commandoit l'armée Royale, que depuis à celuy de Monpellier, il y fut tué en vne sortie le deuxiesme iour de Septembre au mesme an MIL SIX CENS VINGT ET DEVX, estant seulement aagé de dix-sept ans & quelques mois; & laissant vn regret extreme de soy à toute la France, pour la grande esperance qu'il donnoit de luy. Il gist à Chasteaudun. 1614. 1622. B 1622.

---

## 24. *CLAVDE D'ORLEANS BASTARD* DE LONGVE-VILLE.

### CHAPITRE XIII.

ORLEANS LONGVE-VILLE.

Comme cy dessus. A la barre d'argent.

IL estoit fils naturel de Claude d'Orleans Duc de Longue-ville, grand Chambellan de France, qui fut tué deuant Pauie au pays de Lombardie en l'an mil cinq cens vingt-cinq, comme nous auons dit. Cestuy-cy fut conioinct & allié par mariage auec MARIE DE LA BOISSIERE, de laquelle il eut vne seule fille, cy dessus mentionnée.

BRIZAY.

D'argent à quatre faces de gueulles. Party d'Orleans Longve-ville. A la barre d'argent.

25. IAQVELINE D'ORLEANS fut nourrie & esleuée en la Maison de Longue-ville auec Iacqueline de Rohan Marquise de Rothelin, iusques au temps qu'elle espousa PIERRE DE BRIZAY Cheualier Seigneur de Denonuille. Il estoit issu de la Maison de Brizay en Mirebalais, & de ce mariage sortirent vn fils & vne fille. Le fils fut Iaques de Brizay Cheualier, aussi Seigneur de Denonuille, Gouuerneur pour le Roy en la ville de Iargeau sur Loire, lequel de Iudith d'Argenson a eu pour fils Pierre de Brizay. Marie de Brizay sœur de Iaques, fut alliée à Loüis Bouchard d'Auberterre, en l'an mil six cens six, & en secondes nopces au sieur de Montreal en Perigord. C

*Ans de Iesvs Chr.*

## 24. FRANÇOIS D'ORLEANS
## *Marquis de Rothelin, & Baron de Varanguebec, Seigneur & Baron de Neaufle.*

ORLEANS ROTHELIN.

Escartelé, au 1. & 4. d'or à vne bande de gueulles, qui est Hochberg. Au 2 & 3. d'or au pal de gueulles, chargé d'vn cheuron de trois pieces d'argent, qui est Rothelin. Et sur le tout d'Orleans Longue-ville.

### Chapitre XIV.

*Son mariage.*

IL estoit fils naturel de François d'Orleans Marquis de Rothelin, & frere aussi naturel de Leonor d'Orleans Duc de Longue-ville, & fut conioinct par mariage auec IEANNE DV VAL, sœur de François du Val Seigneur de Fontenay, Vicomte herediraire de Corbeil, & Grand Preuost de France. Il mourut en l'an MIL SIX CENS, & fut inhumé à Neaufle en Normandie, laissant deux fils & deux filles.

*Sa mort 1600.*

B

ORLEANS ROTHELIN. Comme cy dessus. Party de DV VAL. D'azur au cheuron d'argent auec trois fers de lance de mesme, deux en chef ayant la pointe en bas, & vn en pointe, ayant la pointe dressée en haut.

## *ENFANS DE FRANCOIS D'ORLEANS Marquis de Rothelin, & de* CATHERINE DV VAL *sa femme.*

25. HENRY D'ORLEANS Marquis de Rothelin, mentionné plus amplement cy apres.

25. LEONOR D'ORLEANS Lieutenant general de l'Artillerie de France.

25. CATHERINE D'ORLEANS fut voilée Religieuse en l'Abbaye de Fonteuraud, où elle est decedée.

C 25. HENRIETTE D'ORLEANS femme de LOVIS Marquis de COESQVEN, & Comte de Combour, Gouuerneur de S. Malo en Bretagne, fils de Iean de Coesquen, aussi Comte de Combour, & de Renée de Rohan sa femme sortie de la Branche de Monbason. Loüis eut pour ayeul paternel Iean Marquis de Coësquen, lequel seruit fidelement en Bretagne les Roys Henry III. & Henry le Grand pendant la guerre de la Ligue. Du mariage de ce Loüis Marquis de Coësquen son petit fils & de HENRIETTE D'ORLEANS sont issus deux fils.

COESQVEN.

D'argent à trois bandes de gueulles. Party d'ORLEANS ROTHELIN. Comme cy dessus.

Ans de Iesvs Chr.

ORLEANS ROTHELIN.

Comme cy dessus.

## 25. *HENRY D'ORLEANS MARQVIS de Rothelin, Baron de Varanguebec, Seigneur & Baron de Neausle.*

CHAPITRE XV.

ORLEANS ROTHELIN.

Party de LOMENIE

D'or à l'arbre de sinople aux racines de mesme, chargées d'vn tourteau de sable; au chef d'azur aussi chargé de trois Lozenges d'argét.

CE Seigneur, qui est fils aisné de François d'Orleans Marquis de Rothelin & de Catherine du Val sa femme, au mois de Feurier MIL SIX CENS VINGT, espousa en la ville de Paris CATHERINE DE LOMENIE, fille puisnée d'Antoine de Lomenie, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, & Secretaire des commandemens de sa Majesté, & d'Anne d'Aubourg de la Maison de Porcheux sa femme; de laquelle alliance sont sortis plusieurs enfans.

Sommaire. 1620.

B

## *ENFANS DE HENRY D'ORLEANS Marquis de* ROTHELIN, *& de* CATHERINE DE LOMENIE *sa femme.*

26. ANTOINE D'ORLEANS Baron de Varanguebec. Le nom d'Antoine luy a esté imposé par le Seigneur de Lomenie son ayeul maternel & son parrain.

26. HENRY D'ORLEANS Baron de Neausle.

26. FRANCOIS D'ORLEANS destiné pour estre Cheualier de Malte.

26. N. D'ORLEANS fille non encores baptisée en cet an mil six cens vingt-sept.

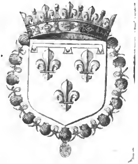
# HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

## LIVRE DIXIESME.

### PREMIERE PARTIE.

*Les Comtes* D'ANGOVLESME, *desquels prennent origine le Roy* FRANCOIS I. *& les autres Roys ses successeurs, iusques à* HENRY LE GRAND.

Depuis l'an M. CCCC. VII. iusques à l'an M. D. XXCIX.



LES *Comtes* D'ANGOVLESME *portoient en leurs Armoiries, d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, qui est l'Escu de la Maison* D'ORLEANS; *& pour brizure ou difference, ils chargeoient d'vn Croissant d'azur chacune piece du lambel.*

# TABLE GENEALOGIQVE DE LA BRANCHE D'ANGOVLESME.

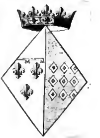
20. IEAN D'ORLEANS Comte D'ANGOVLESME, troisiesme fils de LOVIS DE FRANCE Duc d'Orleans & de Valentine de Milan, & petit fils du Roy Charles V.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 21. | LOVIS. | CHARLES Comte d'Angoulesme. | IEANNE Comtesse de Taillebourg. |
| 22. | | FRANCOIS Premier du nom Roy de FRANCE. | MARGVERITE Royne de Nauarre. |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 23. | FRANCOIS Dauphin de Viennois. | HENRY II. Roy de FRANCE. | CHARLES Duc d'Orleans. | LOVISE & CHARLOTE. | MAGDELENE Royne d'Escosse. | MARGVERITE Duchesse de Sauoye. |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 24. | FRANCOIS II. Roy de FRANCE & d'Escosse. | LOVIS Duc d'Orleans. | CHARLES IX. Roy de FRANCE. | HENRY III. Roy de FRANCE & de Polongne. | FRANÇOIS Duc d'Anjou. | ELIZABETH Royne d'Espagne. CLAVDE Duchesse de Lorraine. MARGVERITE Royne Duchesse de Valois. VICTOIRE. IEANNE. |
| 25. | | | MARIE-ELIZABETH de France. | | | |





ANGOVLESME.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lâbel d'argent de trois pieces, chacune chargée d'vn Croissant d'azur.

ROHAN.

De gueulles à neuf macles d'or, 3. 3. 3.

# 20. IEAN D'ORLEANS,

## *Comte* D'ANGOVLESME *& de Perigord, Seigneur d'Espernay & de Romorantin, surnommé* LE BON.

### CHAPITRE PREMIER.

1407. LOVIS de France Duc d'Orleans fut pere de ce Prince, qui prit naissance de la Duchesse Valentine de Milan, le vingt-sixiesme iour de Iuin, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE. Il eut en son partage les Comtez d'Angoulesme, de Perigord, & autres Seigneuries. Au temps que son pere fut mal-heureusement assassiné, il n'auoit encores attaint que l'an troisiesme de son aage. Neantmoins, lors que la Duchesse alloit en la Cour du Roy demander iustice, elle ne laissoit de le mener auec elle, afin que cét enfant, qui estoit le troisiesme de ceux qu'elle eut, peust émouuoir à pitié le Roy & les Princes, pour auoir raison d'vn tel meurtre.

*Sa naissance.* 1404.

*I. de S. Gelais en l'Hist. de Loys XII.*

1408. A quatre ans il fut du tour orfelin, & à neuf, Charles Duc d'Orleans

1413. son frere aisné le donna ostage à Henry V. Roy d'Angleterre auec autres Seigneurs, pour asseurance de la somme de cent mil escus restans à payer aux Anglois des deux cens quarante mil, qui leur auoient esté promis pour soudoyer l'armée Angloise, venuë au secours de la Maison d'Orleans contre celle de Bourgongne.

De cét infortune & d'vne si longue detention, le bon Prince tira beaucoup de profit & d'vtilité. Car pendant sa prison de trente ans, il vacqua si

ANGOVLESME. soigneusement à l'estude & aux bonnes lettres, mesmes à la lecture des Saints liures, qu'il se rendit tres-sage, grand homme de bien, & tres-sainct personnage, viuant si religieusement & auec telle reputation de probité & saincteté, qu'au Concile de Basle Eugene IV. ayant esté deposé du S. Siege, on proposa d'eslire Pape en son lieu ce Comte IEAN d'Angoulesme, qui par Ambassade exprés fut requis par les Peres assemblez, d'accepter l'élection, que le Concile faisoit de sa personne. Mais il refusa ceste supreme dignité de l'Eglise, apprehendant le faix d'vne si grande charge, ou bien, peut-estre, de crainte de faire chose desagreable au Roy Charles VII. son cousin, qui, comme aucuns autres Roys & Princes, soustenoit Eugene. Tellement qu'à son refus Amé Duc de Sauoye fut esleu Pape & nommé Felix V.

*I. du Port.* — *Ans de Iesvs Chr.*

L'an mil quatre cens quarante-cinq le Comte fut en fin deliuré de sa longue prison, au temps que la France commençoit à respirer des oppressions & grandes calamitez, qu'elle auoit souffert par tant d'années; En sortant il paya les cent mil escus promis aux Anglois. Pour faire ceste somme il fut contraint de vendre son Comté de Perigord à Iean de Brosse dit de Bretagne Vicomte de Limoges. 1445.

B

Pendant qu'il estoit retenu en Angleterre, on parla de le marier auec l'vne des filles du Marquis de Ferrare: & depuis il fut accordé auec Ieanne fille aisnée du Vicomte de Rohan, puis à Ieanne de Bethune vefue de Iean de Luxembourg Comte de Ligny, & finablement à son retour on proposa de le marier auec Marguerite fille du mesme Prince Amé premier Duc de Sauoye. Mais il n'espousa aucunes de ces Princesses; ains, par contract du dernier iour d'Aoust, MIL QVATRE CENS QVARANTE-NEVF, fut conioint par mariage auec MARGVERITE DE ROHAN, fille d'Alain IX. Vicomte de Rohan & de Marie de Bretagne sa femme. Elle luy porta en dot la somme de soixante mil reaux d'or, iusques au payement de laquelle, le Vicomte de Rohan luy delaissa la iouïssance des terres & Seigneuries de Beauuoir-sur-mer, & de la Garnaiche en Poictou.

*Du Tillet.* — *I. de S. Gelais.* — *Son mariage.* 1449.

Ce Prince IEAN d'Orleans assista le Roy Charles VII. à la conqueste du Duché de Guyenne sur les Anglois, & y rendit preuue de son courage. Apres la prise de la ville de Libourne, elle luy fut mise en garde, & y commanda pour le seruice du Roy pendant le siege de Fronsac, lors duquel il fut fait Cheualier. Charles decedé, Loüis XI. son successeur le manda, pour assister à son sacre & couronnement fait en la ville de Rheims, où il tint la place de Duc de Normandie, l'vn des Pairs de France. 1461.

C

Peu d'années apres ce couronnement, aucuns Princes & grands Seigneurs s'estant armez sous le specieux pretexte du bien public, ce Comte d'Angoulesme, encore que sollicité d'entrer en leur Ligue, si est-ce qu'il ne le voulut faire, ains demeura tousiours ferme au seruice du Roy.

En fin il mourut au Chasteau de Cougnac en Angoumois, le dernier iour d'Auril MIL QVATRE CENS SOIXANTE-SEPT, ayant attaint soixante-trois ans, qui estoit le climacteric de son aage. A cause de ses vertus on le surnomma LE BON, & à raison de son naturel doux & benin & de l'integrité de sa vie, qui fut si grande, que Loüise de Sauoye Duchesse d'Angoulesme sa bru, & mere du Roy François I. poursuiuit de le faire canoniser; Pour y paruenir Antoine d'Estain lors Euesque d'Angoulesme fit vne Inquisition & oüit grand nombre de tesmoins sur sa vie pieuse & ses bonnes meurs. Mais on ne paruint iusques à la canonisation. Et toutesfois plusieurs escriuent, qu'à bon droit on le peut appeller SAINCT, veu les

*I. du Port.* — *Sa mort* 1467.

*Ans de Iesus Chr.* les marques de Sainteté, qui estoient en luy, mesmement l'incorruption de son corps par l'espace de cent ans, qu'il a demeuré entier dans son tombeau en l'Eglise Cathedrale de S. Pierre d'Angoulesme : ce qui n'est commun aux autres corps, sinon à ceux dont les ames sont bien-heureuses au Ciel, commme tient vn grand Docteur de l'Eglise. Ioinct l'exemple de bien viure de ce religieux Prince, & le secours qu'il a donné aux affligez, assez recogneu és miracles, qu'il a faits par la grace de Dieu, lequel a voulu estre glorifié par luy, faisant à son intercession guerir les malades de peste, de fieures & autres maladies : ce sont les termes dont vsent deux Autheurs, Iean du Port Conseiller au siege Presidial d'Angoulesme au Discours de la vie de ce Prince, qu'il a publié en langue Françoise, & le docte Papyre Masson, en celuy qu'il a dressé en Latin sur le mesme subjet, l'vn & l'autre rapportant auoir veu l'Inquisition susmentionnée.

ANGOVLESME. *S. Bernard.*

Le tombeau & la sepulture de ce bon & religieux Prince fut ruinée pendant la fureur des troubles & guerres ciuiles, dont la France a esté affligée sous le regne de l'vn de ses illustres descendans, qui fut Charles IX. Lequel pendant le long voyage, qu'il fit en diuerses Prouinces de son B Royaume, estant à Angoulesme, sa Majesté & la Royne Catherine de Medicis sa mere aduertis de l'incorruption du corps de ce Comte IEAN d'Angoulesme, & meus de curiosité ou plustost de deuotion, descendirent dans la caue, où il reposoit. Mais depuis la ville ayant esté prise d'assaut, aucuns soldats tirerent inhumainement ce corps de son sepulchre par vne impieté, qui ne se peut assez detester, & le mirent en pieces.

La Comtesse Marguerite de Rohan sa vefue le suruesquit peu de 1468. temps. Car elle deceda en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-HVICT.

## ENFANS DE IEAN D'ORLEANS COMTE D'ANGOVLESME & *de* MARGVERITE DE ROHAN *sa femme.*

21\. LOVIS D'ANGOVLESME eut pour parrain le Roy Loüis XI. ou selon aucuns le Roy Charles VII. & mourut en l'aage de trois ans au Chasteau de Boureuille en Angoumois. Aucuns escriuent, que ceste mort fut diuinement reuelée au pere du ieune Prince, & qu'estant en son Chasteau d'Angoulesme il la sceut à la mesme heure, que son fils trespassa.

C

21\. CHARLES Comte D'ANGOVLESME continua la lignée, de laquelle sortirent cinq Roys de France.

21\. IEANNE D'ORLEANS Comtesse DE TAILLEBOVRG fut conioincte par mariage auec CHARLES DE COITIVY Comte de Taillebourg, fils d'Oliuier de Coitiuy, Seigneur de Taillebourg & de Marie de Valois. De ce mariage sortit vne fille vnique Loüise de Coitiuy femme de Charles de la Trimoüille Prince de Talmond, fils de Loüis II. Seigneur de la Trimoüille & Vicomte de Thoüars & de Gabrielle de Bourbon sa femme. De ce Charles, tué à la bataille de Marignan, sont sortis les autres Seigneurs de la Trimoüille qui ont esté depuis, dont la suite iusques à maintenant, est deduite en autre endroit de cét Oeuure.

COITIVY. *Fasce d'or & de sable de six pieces. Party d'ANGOVLESME.*

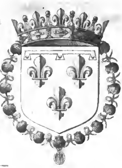
KKkk

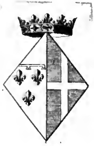
**ANGOVLESME.**

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lābel d'argent de trois pieces, chacune chargée d'vn Croissant d'azur.

**SAVOYE.**

De gueulles à la Croix plaine d'argent.





## 20. CHARLES COMTE D'ANGOVLESME, *Seigneur d'Espernay, Romorantin, Melle & Chisay en Poictou.*

### Chapitre II.

*I. de S. Gelais en l'Hist. de Loüis XII.*

Il estoit fils vnique de Iean Comte d'Angoulesme & de Marguerite de Rohan sa femme, & n'auoit que huict ans lors du decez de son pere. Le Roy Loüis XI. le fit éleuer en sa Cour, iusques à ce qu'il eust attaint l'aage de dix-huict ans. On proposa de luy faire espouser Marie de Bourgongne heritiere de la Maison de Flandres, les Ambassadeurs du Pays estans venus exprés vers le Roy, pour l'en requerir instammēt. Mais Loüis, ne desirant l'aduancement des Princes ses parens, empescha cette alliance; Et neantmoins pour aucunement gratifier le Comte son Cousin, par lettres du mois de Septembre mil quatre cens soixante dix-sept, il luy donna priuilege, pour vne fois seulement, de deliurer les prisonniers aux nouuelles entrées que CHARLES feroit aux villes, où il commandoit, excepté les accusez de crime de leze Majesté, fausse monnoye, & autres commis contre le Roy & la chose publique. 1467. 1477.

*Du Tillet au Traicté des Princes du sang de Fr.*

*I. de S. Gelais.*

En toutes les guerres, qui furent en Picardie apres la mort de Charles Duc de Bourgongne pere de Marie, ce Prince d'Angoulesme se porta si genereusement pour le seruice du Roy, qu'il fut fait Cheualier à l'assaut d'Auesnes en Hainaut, sa caualerie ayant esté cause de la prise de la ville.

Depuis il assista en l'Assemblée des Estats generaux tenuë en la ville de Tours sous le Roy Charles VIII. au sacre & couronnement duquel il tenoit la place de l'vn des Pairs de France. Mais ne perseuerant en sa fidelité premiere, il fut du nombre des Princes, qui embrasserent le party de Loüis Duc d'Orleans son Cousin depuis Roy, contre le gouuernement des Seigneur & Dame de Beaujeu, & leuerent les armes. Neantmoins il s'en retira bien tost apres, & lors du voyage que le mesme Roy Charles fit en Guyenne, estant venu trouuer à Bourg, sa Majesté, elle luy fit vn fauorable accueil, auec promesse de le traiter comme son parent, & l'entrete- 1483. 1486.

*Cl. Paradin aux Alliances Genealog. Hist. du Roy Charles VIII. commençant 1470. & finissant 1510.*

*Ans de Iesvs Chr.* ANGOV-LESME.

tenir en ses pensions & autres bien-faits.

Quelques années apres ce trouble, le Roy de Castille & d'Arragon, allié des Bretons, ayant dressé vne armée, afin de venir au Comté de Roussillon, qu'il quereloit, pour empescher ses desseins & pour la garde du pays de Guyenne ce Comte fut ordonné : aussi qu'il en estoit Gouuerneur, & en ce mesme temps il s'employa pour la deliurance du Duc 1488. d'Orleans son Cousin, qui auoit esté pris à la bataille de S. Aubin.

1495. Lors de la conqueste du Royaume de Naples, le mesme Comte CHARLES fut commandé par le Roy de se tenir dans son Gouuernement, quoy qu'il eust fort desiré de suiure sa Majesté en vne si glorieuse expedition. Apres ce grand voyage d'Italie, côme le Côte se disposoit d'aller en Cour, pour voir le Roy & le Duc d'Orleans nouuellement retournez, s'estant acheminé à ceste fin & estant arriué à Chasteau-neuf en Angoumois, il y tomba malade d'vne fieure tierce, laquelle luy dura vn mois : & voyant son mal empirer estant proche de sa fin, il fit son Testamét, par lequel il ordonna entre autres choses, le mesme Duc d'Orleans pour estre protecteur de ses enfans, puis rendit l'esprit à Dieu le premier iour de l'an MIL QVA- 1496. TRE CENS QVATRE VINGS SEIZE, estant aagé de trente-sept ans. *Hist. de I. de S.Gelais.* *Sa mort*

B L'Histoire du temps porte, que ce fut l'an mil quatre cens quatre-vingts quinze, mais c'est suiuant le style ancien, & faut entendre seize. Son corps fut inhumé à Angoulesme prés de celuy du Comte Iean son pere. Ce Prince est remarqué pour auoir eu les traicts de visage semblables à ceux du Roy Charles V. son bisayeul; Aussi fut-il imitateur de ses vertus. Le Roy Charles VIII. le regretta grandement, & rendit ce bel Eloge de luy, *Qu'il auoit perdu l'vn des plus hommes de bien qui fust entre les Princes de son sang.* *I. de S.Gelais.*

*Son mariage.* Ce Comte d'Angoulesme estant à Paris, fut au mois de Feurier MIL 1488. QVATRE CENS QVATRE-VINGTS HVICT, conioinct par mariage auec LOVISE DE SAVOYE, fille de Philippes Comte de Bresse, & depuis Duc de Sauoye, & de Marguerite de Bourbon sa premiere femme. Francois premier estant paruenu à la Couronne donna le Comté d'Anjou à la mesme Princesse Loüise de Sauoye sa mere, laquelle en son absence, lors de ses deux voyages d'Italie, il establit Regente en France. Mais parce qu'elle employa quelques deniers publics ailleurs que pour la garde du Duché de Milan, à quoy ils estoient destinez, cela en causa la perte, au grand preiudice des affaires du Roy. *Du Tillet. Phil. Pingon. in arbor gentil. Ducum Sabaud.*

1521. Enuiron ce mesme temps estant aduenu le decez de Susanne Duchesse C de Bourbon femme du Connestable de France Charles Duc de Bourbon, l'ample succession de ceste Princesse fut pretenduë par Loüise de Sauoye, comme plus proche & cousine germaine de la defuncte : Surquoy vn autheur de ce temps escrit, que Loüise mere du Roy, voyant le Connestable s'estre acquis vne grande reputation au faict des armes, outre qu'il estoit doüé de plusieurs rares parties de corps & d'esprit, n'estoit aagé que de trente-deux ans, & possedoit nombre de grandes & opulentes Seigneuries, elle desira s'allier par mariage auec luy; afin que toutes ces Seigneuries iointes à la possession des Duchez d'Angoulesme, d'Anjou, de Bourbonnois, & de Nemours, & des Comtez du Maine, & de Clermont en Beauuoisis dont elle iouïssoit de sonchef pour ses deniers dotaux & son doüaire, Charles de Bourbon fust le plus grand Seigneur terrien de France apres le Roy. A quoy le Prince n'ayant voulu entendre, Loüise porta fort impatiemment le refus, & delibera de s'en venger estant absoluë en ses volontez, desquelles, bonnes ou mauuaises, elle vouloit estre creuë, & resolut de le depoüiller de ses Terres & de tous les aduantages, qu'il *Est. Pasquier aux Recherches de France l. 5. c. 14.* *Du Tillet au Traicté des Pairs de Fr.*

ANGOVLESME. esperoit en consequence de son contract de mariage & de son chef sur les biens venus des Ducs de Bourbon ses ayeux. Tellement que ceste Princesse, à la persuasion du Cardinal du Prat, intenta procez en la Cour de Parlement de Paris pour raison de la succession de la plus grande part des biens de la Maison de Bourbon. Ce fut vn notable differend, comme celuy auquel estoit question de deux Duchez, quatre Comtez, deux Vicomtez, & plusieurs belles Baronnies, desquelles le Connestable estant depossedé par Arrest, il s'oublia tant de son deuoir, que de se soustraire de l'obeïssance legitime de son Prince naturel, & par desespoir se rangea au party de l'Empereur Charles V. lequel apres la funeste bataille de Pauie ayant en son pouuoir le Roy François I. la Regente sa mere s'employa vertueusement pour sa deliurance, & depuis à son instance, & de Marguerite d'Austriche tante de l'Empereur, le traité de paix fut resolu à Cambray.

*Ans de Iesvs Chr.* — *A. de Laual en ses Desseins des Professions des Nobles.* — *Annales de France.* — 1527.

Peu de temps apres Loüise de Sauoye s'acheminant de Fontaine-bleau à Romorantin, elle deceda au lieu de Grez en Gastinois le vingt-deuxiesme iour de Septembre, MIL CINQ CENS TRENTE-VN, & fut inhumée dans l'Abbaye de S. Denis en France. Elle estoit aagée, lors de son decez, de cinquante-quatre ans. Car elle nasquit au Pont-din en Sauoye, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE DIX-SEPT. Plusieurs rares esprits de ce temps-là, qui celebrerent ses vertus par diuers Epitaphes, luy donnerent la loüange d'auoir procuré la liberté du Roy son fils & la paix de la France.

*M. du Bellay en ses Memoires l. 4.* — *Pingon.* — 1531. — B

## *ENFANS DE CHARLES COMTE D'ANGOVLESME & de LOVISE DE SAVOYE sa femme.*

21. FRANCOIS Premier du nom Roy DE FRANCE, la posterité duquel est cy apres deduite.

21. MARGVERITE D'ANGOVLESME dite d'Orleans ou DE VALOIS, Royne DE NAVARRE, Duchesse d'Alençon & de Berry, Comtesse d'Armagnac, de Rhodais & du Perche, fut demandée en mariage par l'Empereur Charles V. Mais ceste alliance n'eut lieu pour diuerses considerations; ains en l'an MIL CINQ CENS NEVF elle espousa, en premieres nopces, CHARLES dernier duc D'ALENCON dont elle n'eut enfans.

En secondes nopces MARGVERITE fut conioincte auec HENRY I. du nom Roy DE NAVARRE, issu de la Maison d'Albret. Par ce dernier mariage, traicté au mois d'Auril MIL CINQ CENS VING-SEPT, fut accordé entre autres choses, que le Roy François sommeroit l'Empereur de rendre à Henry son

C — *Son 1. mariage.* 1509. — *Son 2. mariage.* 1527.

ALENCON.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles chargée de huict bezans d'argent.

Party d'ANGOVLESME.

NAVARRE.

Couppé de sept pieces, sçauoir trois en chef & quatre en poincte. La premiere du chef de NAVARRE, qui est de gueulles à l'escarboucle pommetée d'or. Party d'Albret qui est vn Escu escartelé, au 1. & 4. DE FRANCE, d'azur à trois fleurs de Lis d'or, au 2. & 3. de gueulles purement. Tiercé d'ARRAGON qui est d'or au pal de 4. pieces de gueulles.

En la 1. de la poincte escartelé, au 1. & 4. de FOIX, d'or au pal de trois pieces de gueulles, au 2. & 3. de BEARN d'or à deux vaches passantes de gueulles, accollées, accornées & clarinées d'azur. En la 2. d'ARMAGNAC, qui est escartelé au 1. & 4. d'or au Lyon de gueulles, au 2. & 3. de gueulles au Leopard Lyonné d'or, armé & lampassé d'argent. En la 3. d'EVREVX, qui est d'azur semé de fleurs de Lis d'or au baston componné d'argent & de gueulles, pery en bande. En la quatriesme d'ARRAGON, comme cy dessus, l'Escu flanché de CASTILLE, qui est de gueulles au Chasteau d'or, & de LEON, d'argent au Lyon de gueulles. Sur le tout vn Escu d'or à deux Lyons passans de gueulles.

*Ans de Iesvs Chr.* | ANGOVLESME.

Royaume de Nauarre; & qu'à son refus le Roy luy fourniroit d'vne armée pour l'en rendre maistre. Outre ce, le Roy donna en dot à sa sœur les Duchez d'Alençon & de Berry, & le Comté d'Armagnac, (ce qui auoit esté aussi accordé par le traité faict auec le Duc d'Alençon premier mary de MARGVERITE) & pour estre ce Comté d'Armagnac propre aux descendans tant masles que femelles, qui sortiroient de ce mariage, duquel nasquirent quatre enfans; mais ne suruesquit que Ieanne d'Albret Royne de Nauarre mere du Roy Henry le Grand.

*M. du Bellay liure 3.*

La pieté & charité de MARGVERITE parut à l'endroit du Roy son frere, principalement lors qu'elle fut le trouuer en Espagne, & l'assista grandement en la maladie de laquelle il se trouua atteint pendant sa prison. Elle y fut aussi en intention, ou de le deliurer, ou de demeurer captiue & là finir ses iours auec luy. Neantmoins la paix qui suiuit (à laquelle MARGVERITE contribua fort) deliura l'vn & l'autre de ceste peine. On l'a aussi loüée d'auoir constamment supporté l'affliction & la douleur qu'elle ressentit de la mort du Prince de Nauarre Iean son fils vnique.

B

Aussi ceste Royne, la fleur & l'ornement des rares Princesses fut doüée de plusieurs autres singulieres vertus & perfections, entre lesquelles celle-cy n'est des moindres, d'auoir, contre l'ordinaire de son sexe & de sa condition releuée, addonné son bel esprit à la cognoissance des bonnes lettres & sciences, imitant le Roy son frere en vne si loüable qualité. Par son Oeuure de la Marguerite des Marguerites, (ainsi est intitulée sa Poësie) elle fit paroistre, combien peut l'esprit d'vne femme, quand il s'exerce à bien faire. C'est elle encore, qui fit le Mirouër de l'Ame pecheresse, le Triomphe de l'Agneau, & autres œuures, qui ont esté publiées. Elle aima & auança les gens de sçauoir & de merite, les éleua aux charges & dignitez, les secourut par ses liberalitez.

Bref auant que mourir, elle eut le contentement de voir sa fille vnique mariée auec Antoine de Bourbon Duc de Vendosme, auquel la Princesse porta en dot le Royaume de Nauarre & autres grandes Seigneuries.

C

*Sammart.* 1549.

*Iac. August. Thuanus Histor. l. 6.*

En fin, comme MARGVERITE estoit au Chasteau d'Odos en son Comté de Bigorre, vne violente maladie l'emporta de ce Monde, le vingt-vniesme de Decembre, iour de S. Thomas, MIL CINQ CENS QVARANTE-NEVF, estant aagée de prés de cinquante-neuf ans, & fut enterrée à Pau en Bearn. Le Roy son mary deceda l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-CINQ. en l'aage de cinquante-deux ans. Il fut amené ieune en la Cour du Roy François I. son beau-frere, qu'il assista en diuerses occasions importantes. & quoy qu'il eust tasché, auec les forces & l'assistance de ce grand Roy, de recouurer son Royaume de Nauarre, si n'y peût-il paruenir.

1555.

Les beaux esprits du siecle ne manquerent point de digne subiet pour celebrer la memoire & les vertus de ceste grande Princesse. Ils la nommerent dixiesme Muse & quatriesme Charite, & luy firent diuers Epitaphes, entre autres Iean d'Aurat, Pierre de Ronsard, qui publia l'Hymne triomphal sur son trespas. Nicolas Denisot dit le le Comte d'Alsinois luy fit vne Inscription Latine, & Matthieu Pacius Iurisconsulte exerça sa plume sur le mesme subiet. Charles de Saincte Marthe nostre grand oncle (qui en ce temps-la eut du nom

ANGOV-LESME.

entre les gens de lettres, à raison dequoy ceste Royne l'honora de la charge de Lieutenant criminel d'Alençon & de celle de Maistre des Requestes de son hostel) fit aussi en sa loüange vne Oraison funebre, qu'il publia, & diuerses poësies. Et depuis en ces derniers temps nostre pere Sceuole de S. Marthe President en la Generalité de Poictiers, a pareillement dressé en l'honneur de ceste Heroine vn Eloge particulier, luy ayant, en son Oeuure des personnes illustres aux lettres qui ont fleury en ce Royaume pendant le siecle dernier, donné la place & le rang merité. Mais ce n'estoit assez, il falloit qu'vne telle Princesse fût encore loüée & honorée par d'autres Princesses, comme estoient Anne, Marguerite & Ieanne Seymer trois Charites Angloises, qui firent sur sa mort plus de cent distiques Latins, tournez en diuerses langues par Dorat, du Bellay & autres excellens Poëtes de ce temps-là, auquel on veid la France fleurir aux sciences liberales plus que iamais.

*Ans de Iesvs Christ.*

*Sc. Sammarthanus. Lib. 1. Elogiorum Gallorum doctrina illustrium.*

AVBIN MALICORNE.

De sable à trois poissons d'argêt posez en fasce.

Party d'ANGOVLESME, comme cy dessus, à la barre d'argent.

# FILLES NATVRELLES DE CHARLES
## *Comte d'Angoulesme.*

B

21. IEANNE D'ORLEANS donnée D'ANGOVLESME eut en don du Roy François I. son frere naturel, le Comté de Bar-sur-Seine. Elle fut mariée deux fois. Premierement auec IEAN AVBIN Seigneur de MALICORNE, & Baron de Surgeres en Aunis, qui estoit fils aisné de Iean Aubin Seigneur de Malicorne, premier Chambellan de Charles de France Duc de Berry, & de Loüise de Clermont sa femme heritiere de la Baronnie de Surgerea. Mais il ne sortit enfans de ce mariage.

*Son 1. mariage.*

En secondes nopces IEANNE espousa IEAN DE LONG-VY Seigneur de Giury & de Fontaine-Françoise, Baron de Paigny & de Mirebeau en Bourgongne, fils de Philippes de Long-vy aussi Seigneur de Paigny & de Ieanne de Beaufremont son espouse.

*Son 2. mariage.*

LONG-VY.

D'azur à la bande d'or. Party d'ANGOVLESME. Comme cy dessus.

De ceste seconde alliance sortirent seulement deux filles, Françoise de Long-vy Dame de Paigny & de Mirebeau, femme de Philippes Chabot Comte de Buzancois, Admiral de France, & Iaqueline de Longuy premiere femme de Loüis de Bourbon Duc de Montpensier, duquel mariage fut procreé le Duc François, pere de Henry, qui a eu pour fille vnique & seule heritiere Marie de Bourbon Duchesse de Montpensier, femme de Gaston-Iean-Baptiste de France Duc d'Orleans.

C

GAILLARD LONG-IVMEAV.

D'argent semé de trefles de sinople, à deux TT de gueulles & deux perroquets aussi de sinople affrontez au dessous. Party d'ANGOVLESME. Comme cy dessus.

21. SOVVERAINE D'ANGOVLESME fut mariée auec MICHEL GAILLARD Cheualier Seigneur de Chailly, de Long-jumeau prés Paris, & du Fayet, Panetier ordinaire du Roy. Par lettres du septiesme Feurier MIL CINQ CENS DOVZE, François Duc de Valois & Comte d'Angoulesme, qui fut depuis le Roy François I. à la relation de Loüise de Sauoye Comtesse d'Angoulesme sa mere, recogneut ceste Dame SOVVERAINE pour sa sœur naturelle, & fille du Comte Charles son pere, & de Ieanne Comte. Le dixiesme du mesme mois & an, par contract passé à Amboise, elle fut accordée au susmentionné Seigneur de Long-jumeau, & en consideration de leur mariage, la mesme Princesse Louise de Sauoye fit don à SOVVERAINE de la somme de trois mil escus, dont mil deuoient entrer en communauté, & le reste d'icelle estre employé en achat d'immeubles. Elle fut doüée de quatre cens liures de rente.

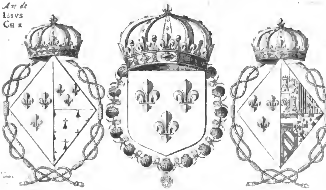
*1512.*

*Sō mariage. 1512.*

Ce Seigneur de Long-jumeau deceda le quatriesme iour du mois de Iuillet, l'an MIL CINQ CENS TRENTE-CINQ, & SOVVERAINE D'ANGOVLESME sa femme, le vingt-sixiesme iour de Feurier, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-VN. Ils sont inhumez dans l'Eglise de Chailly prés Long-jumeau, & d'eux est sortie vne grande lignée.

*1535. Samort 1551.*

*An de* IESVS CHR.



FRANCE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

FRANCE.

Comme cy dessus. Escartelé DE BRETAGNE, qui est semé d'Hermines.

AVSTRICHE ou ESPAGNE.

Escartelé: Au 1. contre-escartelé.

Au 1. & 4. de CASTILLE qui est de gueulles au Chasteau d'or, sommé de trois tours de mesme. Au 2. & 3. de LEON; d'argent au Lyõ de pourpre.

Au 2 quartier, D'ARAGON, d'or au pal de quatre pieces de gueulles. Party D'ARAGON SICILE, qui est de mesme, flanqué d'argent à deux Aigles de sable.

Au 3 quartier, D'AVSTRICHE, de gueulles à la fasse d'argét: soustenu de l'ancienne ou premiere branche de BOVRGONGNE, bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles.

# 21. FRANCOIS I. ROY DE FRANCE, *surnommé* LE GRAND.

## CHAPITRE III.

1515.

*Du Bellay l. 1. 1 de S. Gelais. Perron. liure 1. Du Tillet.*

L'ESPERANCE & la bonne opinion conceuë par les François des vertus de ce grand Monarque, & le contentement qu'ils eurent de le voir paruenu à la Couronne, diminuerent le regret de la perte de Loüis XII. duquel par l'ancienne loy du Royaume il fut digne successeur, & sembla comme renaistre en luy pour les rares perfections dont il se trouuoit orné. Car il ioignit la Iustice à la Valeur, la Prudence à l'Humanité, & la Clemence, le Sçauoir & la Magnificence à la Liberalité: conditions qui se faisoient admirer en la prestance & beauté de son corps, meslée de douceur & de grauité; dont les viues estincelles reluisoient en vn aage fleurissant de vingt ans, qui le rendoit capable de gouuerner.

*Sanct. Marthe*

1494.

Il estoit fils vnique de Charles Comte d'Angoulesme & de Loüise de Sauoye; prit naissance à Cognac au pays d'Angoumois, le douziesme iour de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS QVATORZE, & n'eut si tost passé les ans de l'enfance, que le Roy son predecesseur le fit venir en sa Cour, luy donna le Duché de Valois, & desia recognoissant en luy les signes apparens d'vne generosité future; voyant d'ailleurs, qu'il estoit le plus proche Prince du sang Royal, & de la lignée mesme des Ducs d'Orleans, encore qu'il eust promis en mariage sa fille aisnée CLAVDE DE FRANCE, à Charles Archiduc d'Austriche, depuis Empereur cinquiesme du nom; toutesfois à l'instante priere

Au 4 quartier, de la seconde branche de BOVRGONGNE, d'azur à trois fleurs de Lis d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueulles. Soustenu de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or, armé & lampassé de gueulles.

Et sur les trois & quatriesme quartiers est vn Escusson de FLANDRES, d'or au Lyon de sable: party d'argent à l'Aigle de gueulles, membré d'or.

FRANCE. de ses subiets, & par l'aduis & deliberation des Estats de France assemblez à Tours, le mesme Roy estant hors d'esperance d'auoir des enfans masles, prefera ce magnanime Prince FRANCOIS à l'Estranger. Aussi tost apres & en l'an MIL CINQ CENS SIX, ils furent fiancez au Chasteau du Plessis lez Tours par Georges Cardinal d'Amboise. Le mariage fut depuis celebré à S. Germain en Laye le dix-huictiesme iour de May, MIL CINQ CENS QUATORZE.

*Ans de Iesus Chr.* 1506. *Son t. mariage.* 1514.

*Guichardin. Du Bellay.* Peu auparauant Loüis XII. auoit donné à ce Duc de Valois la conduite d'vne armée, pour le recouurement du Royaume de Nauarre, mais sans grand effect. Car elle fut contremandée par le Roy, pour s'en seruir contre l'Anglois & l'Empereur.

*Ferron.* Cependant le decez de Loüis estant aduenu, FRANCOIS son gendre luy succeda, & fut sacré & couronné à Rheims le vingt-cinquiesme de Ianuier MIL CINQ CENS QUINZE, par l'Archeuesque Roberr de Lenoncourt, & en suite prit en plusieurs actes publics le tiltre de Duc de Milan auec celuy de Roy de France, comme auoit fait son deuancier.

*Son couronnement.* 1515.

B Le premier soin qu'il eut, fut de confirmer la paix auec Henry VIII. Roy d'Angleterre, & ces deux Princes presque tousiours depuis vescurent en bonne intelligence. Il resolut aussi de poursuiure les desseins pour la conqueste de Milan, qui luy appartenoit par les anciens droits de la Maison d'Orleãs, & comme estant compris en l'inuestiture faicte au Traité de Cambray par l'Empereur Maximilian I. Pour paruenir à ce dessein il confirma aussi la paix auec les Venitiens. Peu auant Octauian Fregose Duc de Genes auoit accordé de tenir cesté Cité sous le tiltre de Gouuerneur perpetuel pour le Roy, les Genois ayant desia par plusieurs fois esprouué la douceur de la domination Françoise.

*Guichardin.* En suite de ce, Charles, lors seulement Archiduc d'Austriche, Prince de belle esperance, fut prudemment conseillé de rechercher aussi l'amitié & l'alliance de FRANCOIS. A ceste fin il luy enuoya vne honorable Ambassade, dont Henry Comte de Nassau, depuis Prince d'Orange, estoit Chef, & par luy fit de grandes submissions pour le regard des Comtez de Flandres, d'Artois & de Charolois, en recognoissance de la Souueraineté qu'y auoit le Roy. Ceste amitié mutuelle fut confirmée pat l'accord & proiet d'vn estroit lien d'affinité (qui toutesfois n'eut lieu) Renée de C France sœur de la Royne Claude, estant promise en mariage au ieune Archiduc, bien tost apres deuenu Roy d'Espagne. En mesme temps l'alliance des deux Couronnes fut renouuellée par le Traité de Noyon, qui, entre autres points, obligeoit Charles à restituer la Nauarre à Henry legitime heritier & vray Roy de cét Estat.

*Du Bellay.*

Quelque temps auparauant, le Pape Leon Dixiesme, l'Empereur Maximilian I. Ferdinand Roy d'Espagne ayeul maternel de Charles, & les Suisses, s'estoient opposez à l'execution des hautes entreprises du Roy. Mais cela ne rompit son genereux dessein, & n'empescha pas qu'auec vne puissante armée, en laquelle se trouuerent six Princes du sang, & les Ducs de Lorraine & de Gueldres, il ne passast les monts malgré les efforts des Suisses & de tant d'autres ennemis. Il se saisit alors de Prosper Colomne, que le Pape auoit enuoyé pour secourir les Milanois.

*Paul Ione. Guichardin. Ferron. Du Bellay.* Ceste prosperité fut suiuie d'vne plus grande. Car les treize & quatorziesme iours de Septembre, l'an MIL CINQ CENS QUINZE, FRANCOIS ayant liuré aux Suisses vne furieuse bataille prés Marignan, elle fut si opiniastrément disputée, qu'elle dura deux iours, & demeurerent sur la place plus de dix mil des ennemis, de trente-cinq mil, dont leur armée se trouuoit

*Bat. de Marignan.* 1515.

*Ans de Iesvs Chr.* *FRANCE.*

se trouuoit composée. En ceste memorable Iournée le Roy combatant d'vne valeur nompareille, se veid plusieurs fois en danger de sa personne, & fut sauué plustost par sa propre vertu & son courage, que par l'aide des siens, desquels il fut souuent abandonné pour la confusion de la meslée, & à cause des tenebres de la nuict. Il se rendit comme infatigable, ayant demeuré vingt-sept heures en armes sans mãger, & passé vne nuict au champ de bataille sans coucher, sinon peu d'heures tout armé sur le fust d'vn canon. L'honneur de ceste victoire remporté par les François, fut d'autant plus grand, que iusques en ce temps-la les peuples belliqueux de Suisse auoient esté comme inuincibles. Aussi furent-ils contrains de demander la paix & l'alliance du Roy, redoutans son grand pouuoir & sa vertu. Apres la bataille il hõnora tant le genereux & renommé Cheualier Bayard Pierre de Terrail, qu'il voulut estre fait Cheualier de sa main. *Hist. du Cheualier Bayard*

Ce bon heur non seulement ouurirà FRANCOIS le chemin à la conqueste de l'Estat de Milan, reduit dans peu de iours, Maximilian Sforce qui l'occupoit, estant aussi tombé entre ses mains, & enuoyé prisonnier B en France, où il mourut; mais encore incita le Pape Leon X. de conclure vne estroite confederation auec ce grand Prince, pour la defense des 1515. Estats d'Italie & de l'Eglise: auquel effect ils s'entreuirent à Bolongne, & lors le tiltre d'Empereur de Constantinople fut donné à FRANCOIS, comme escrit vn graue autheur Espagnol. *Prud. de Sandoual Obispo de Pampelona en Histor. de l'Emperador Carlos V. lib. 18. § 56.*

A la persuasion d'Antoine du Prat (creé Chancelier de France au commencement de ce regne, & depuis Cardinal) le Roy fit vn Concordat 1517. auec le Pape, par lequel la Pragmatique Sanction fut reuoquée, & la nomination aux Archeueschez, Eueschez, & Abbayes accordée au Roy, en abolissant l'élection, laquelle auparauant appartenoit aux Colleges & Chapitres des Eglises; Mais ceste abolition apporta vn grand murmure.

Le Roy fut appellé d'Italie en France à cause des menées du Roy d'Angleterre, indigné de ce que FRANCOIS auoit pris la protection du ieune Roy d'Escosse Iaques V. suiuant l'alliance d'entre les deux Royaumes. *Du Bellay. G. Buchanane en hist. Scot.*

Peu de temps apres suruint la mort de l'Empereur Maximilian I. & lors les Electeurs de l'Empire assemblez à Franc-fort proposerent d'éleuer à la dignité Imperiale l'vn de ces deux valeureux Monarques, FRAN-C COIS Roy de France, ou Charles Roy d'Espagne, és ames genereuses 1519. desquels estoit vne égale conuoitise d'aspirer à vn si eminent degré. Mais les Alemans ayans desiré vn Prince de leur nation, ils prefererent Charles sous pretexte qu'il estoit né à Gand en la basse Alemagne. A ceste cause la paix entre ces deux grandes puissances ne fut de longue durée, ayant plusieurs subiets de debats & ialousies. Ils entrerent donc en vne longue & difficile guerre reprise à diuerses fois. Car l'Empereur Charles V. ne satisfaisant au traité de Noyon, le Roy fut contraint d'enuoyer en Nauarre vne armée conduite au commencement auec tant d'heur, qu'en peu de 1521. temps cét Estat fut reconquis pour la seconde fois, puis aussi tost perdu par la temerité du Chef de l'armée Françoise, qui voulut passer outre en Castille, sans qu'il fust necessaire. *Guichardin. P. Iove. I. Sleiden. Du Bellay. Ferron.*

Le trouble s'eschauffa aussi en Picardie, sur ce que le Roy auoit pris en sa protection Charles Duc de Gueldres, & Robert de la Mark Duc de Bouillon & Seigneur de Sedan.

Mais outre la perte de l'Estat de Milan, que fit le Roy, deux choses trauerserent encore grandement son bon-heur, l'vne fut la rupture de la paix auec l'Anglois, & de l'alliance auec les Venitiens, qui se ioignirent à l'Em- *Guichardin.*

FRANCE. pereur; & l'autre, la disgrace suiuie de la reuolte du Connestable Charles de Bourbon. *Ans de Iesvs Chr.*

*Du Bellay.* Or pour le recouurement de Milan FRANCOIS ayant repassé les Alpes, estant accompagné, entre autres Princes, du Roy de Nauarre, & du Duc d'Alençon, il regagna incontinent sa perte, fit vn merueilleux progrés en Lombardie, & iettoit desia les yeux sur le Royaume de Naples, quand assiegeant la Cité de Pauie, l'armée Imperiale se presenta pour faire leuer le siege le vingt-quatriesme de Feurier, MIL CINQ CENS VINGT-CINQ, iour de sainct Mathias fatalement heureux à l'Empereur, & lors se donna la funeste bataille, en laquelle les François perdirent non seulement la victoire, & en suite leur conqueste, pour auoir affoibly & separé leur armée, dont le Duc d'Albanie auoit emmené partie au Royaume de Naples; Mais encore, par vne insigne infortune, le Roy demeura prisonnier, apres qu'il eut fait en ce combat tout ce qui se pouuoit attendre d'vn genereux Chef d'armée, & qu'il se fut porté fort valeureusement, mesmes y eut esté blessé & son cheual tué sous luy. On a escrit aussi, qu'il tua de sa main Ferdinand Castriot, issu du fameux Georges Scanderberg Prince d'Epire & d'Albanie, le fleau & la terreur des Turcs. A l'instant le Roy fut conduit en Espagne & mis au Chasteau de Madrid, où, auec le desastre de la prison, vne fascheuse maladie l'accueillit. *1523.* *Bat. de Pauie. 1525.* *Ferron.* B

Apres ce grand accident la ferme resolution & constance du Roy se fit remarquer. Parce que, pour obtenir sa liberté, voyant qu'on vouloit extorquer de luy des conditions grandement preiudiciables à son Estat, il fut en termes (plustost que de les accorder entierement) de resigner sa Couronne au Dauphin François son fils aisné, & se resoudre de finir ses iours en perpetuelle prison. Acte genereux & digne d'vn Roy vrayement amateur de son peuple, plus que de soy-mesme.

En fin toutesfois par le traité de Madrid il en sortit au moyen d'vne excessiue rançon de deux millions d'escus, de la cession de ses droits sur plusieurs Estats, & sous autres conditions rigoureuses, qui furent comme des playes, lesquelles saignent encore à la France. Aussi les plus sages iugeoient, que cét accord en effect estoit plein de discord, que c'estoit vne alliance sans amitié, & que les ialousies & passions pourroient plus entre les Princes, que la consideration des choses faites plustost par force qu'autrement. Le Roy donna le Dauphin François & Henry Duc d'Orleans ses fils pour ostages de l'execution du traité, & ces deux Princes conduits en Espagne, luy retourna en France, où il fut recueilly auec vne grande allegresse. *Traité de Madrid. 1526.* *Guichardin liure 16.* *Annales de France.* C

Ainsi les François apres tant de calamitez commencerent à respirer par le moyen de la paix, & par l'heureuse presence de leur Prince. Voyant mesme, que le Pape Clement VII. l'Anglois & les Venitiens, auec les Suisses & Florentins firent vne Ligue entre-eux, pour s'opposer à ce torrent de prosperité de l'Empereur, l'armée duquel ayant pris Rome, le Roy pour secourir le Pape en enuoya vne autre, sous la conduite d'Odet de Foix Seigneur de Lautrec, qui de là passé dans le Royaume de Naples, apres la prise de plusieurs villes, assiegea la Capitale. Mais la peste ruina le camp des François, dont le Chef mesme y finit ses iours. *Guichardin. Du Bellay. Ferron.* *1527.*

Suiuit vn autre traité de paix à Cambray, auquel la plus-part des conditions de celuy de Madrid furent confirmées, particulierement la deliurance des enfans de France, pour laquelle seroient payé les deux millions d'or. Fut aussi le mariage du Roy (lors veuf de la Royne Claude) accordé auec LEONOR D'AVSTRICHE fille de Philippes I. Roy d'Espagne, sœur de l'Empereur Charles V. & vefue d'Emanuel Roy *1529.*

*Ans de Iesvs Chr.* de Portugal. Ils furent fiancez en Espagne secrettement dés lors du traité de Madrid, puis apres espousez en l'Abbaye de Capsioux située entre Bourdeaux & Bayonne, au mois de Iuillet MIL CINQ CENS TRENTE, par François Cardinal de Tournon, qui fut en grand credit, & pendant ce regne eut le principal maniement des affaires de France. *Son 2. mariage.* FRANCE. *Prud. de Sandoual.* *Du Bellay l. 3.*

1530. LEONOR fut sacrée & couronnée à Sainct Denis, le cinquiesme iour de Mars ensuiuant. *Ceremonial de France.*

Depuis, le Roy ne pouuant se contenter des dures conditions arrestées aux Traitez de Madrid & de Cambray, se fortifia d'alliance auec Henry

1532. Roy d'Angleterre, s'estans assemblez à Boulongne sur la mer, où ils aduiserent aussi aux moyens de secourir la Chrestienté affligée par le Turc. FRANCOIS s'allia encores auec quelques Princes d'Allemagne & d'Italie. Puis se fit l'entreueuë de luy & du Pape Clement VII. dans la ville de Marseille en Prouence, où ils confirmerent leur amitié au moyen

1533. d'alliance par mariage entre les Maisons de France & de Medicis.

Cependant le Roy resolut son retour en Lombardie contre l'vsurpateur François Sforce, frere de Maximilian, que l'Empereur auoit reintegré dans l'Estat de Milan. Et sur ce, Charles Duc de Sauoye oncle maternel du Roy estant requis luy accorder passage par ses Terres, ce Duc, qui fauorisoit les desseins de l'Empereur, luy refusa le passage, & d'ailleurs ne voulut faire raison des droits successifs acquis au Roy, comme heritier de sa mere Loüise de Sauoye. Tellement qu'il se veit en peu de temps despoüillé de ses Estats, mesme de la forte ville de Turin Capitale de Piedmont. *Guichardin.* *Du Bellay.* *Paradin en l'Hist. de Sauoye.* *Iac. August. Thuanus Hist. l. 1.*

B

1536.

La guerre se renouuella aussi en France; & lors l'Empereur ayant le cœur éleué des victoires qu'il auoit obtenuës en Afrique, prit resolutiõ d'assaillir furieusement cét Estat; & commencer par la Prouence, comme le costé le plus foible. A cét effect il met sus vne puissante armée, qu'il conduisit en personne, se promettant de subiuguer ce Royaume dans peu de iours. Mais en fin ces grands efforts furent vains & inutiles. Car la Prouence ayant esté courageusement defenduë, l'Empereur fut contraint de se retirer sans beaucoup d'effect, ne laissant autres marques de si grand appareil, que la mort de vingt-cinq mil de ses hommes, & le degast du pays. La generosité d'Anne de Montmorency Grand Maistre & Mareschal de France, Lieutenant general du Roy en son armée, & de luy fort affectionné, parut principalement en ceste defense, qui luy fit depuis meriter l'Office de Connestable. *Du Bellay.* *Ferron.* *Guil. du Bellay en ses Memoires l. 7.* *A. du Chesne en l'Hist. de la Maison de Montmorency.*

C

Aux armes & à la force ouuerte le Roy ioignit les moyens legitimes de la Iustice, permis au Seigneur contre les forfaits de son vassal. Tellement que l'Empereur adiourné en la Cour des Pairs de France n'ayant comparu, Arrest interuint, par lequel, veu ses felonnies contre le Roy son souuerain Seigneur à cause des Comtez de Flandres, d'Artois & de Charolois, ils furent declarez commis & confisquez à la Couronne; le Roy n'ayant peu alienet sa Souueraineté sur ces pays, extorquée de luy par la rigueur de sa prison. *Thuanus Hist. l. 1.* *Registres de la Cour de Parlement.*

1538. En fin apres diuers exploits de guerre le Pape Paul III. l'Empereur, & le Roy se virent à Nice, où l'on conclud vne Tréue pour dix années entre ces deux Monarques. Pendant laquelle aduint la rebellion des Gandois contre l'Empereur. Sa presence estoit requise en ce pays-là pour la reprimer. Mais ne pouuant s'y acheminer promptement & auec seureté par autre chemin que celuy de France, il requit le Roy de luy octroyer passage dans son Estat, promettant de l'inuestir (ou l'vn de ses enfans) du Duché de Milan. Le Roy luy accorda librement, & commanda qu'il fust re- *Prud. de Sandoual.* *Du Bellay.* *Guil. Paradin lib. 4.*

1539.

FRANCE.

*Ans de Iesvs Chr.*

eeu par tout auec mesme honneur que sa propre personne. On douta lors quelle estoit plus grande & plus loüable, ou la confiance de l'Empereur, lequel se ietta sans crainte comme entre les bras de celuy, qui si long temps l'auoit tenu captif, ne l'ayant liberé qu'auec de rudes conditions, ou bien la franchise & generosité du Roy, de receuoir ainsi fauorablement son ennemy capital, au lieu de prendre aduantage sur luy, puis qu'il le tenoit en sa puissance, comme aucuns luy conseilloient, preuoyans, peut-estre, que l'Empereur ne tiendroit sa parole pour la restitution de Milan, ainsi qu'il aduint.

*Du Bellay.*

Ce manquement de parole, auec le violement de la tréue & du droit des gens, par le meurtre que les Imperiaux commirent en la personne de Fregose & Rincon Ambassadeurs du Roy, furent deux legitimes subiets aux François de s'en ressentir par la voye des armes. Ainsi le feu de la guerre s'esprit pour la troisiesme fois, tant en Picardie & au Comté de Roussillon, qu'en Piedmont, où l'armée Royale gaigna la bataille de Cerizolle par la sage conduite du valeureux & magnanime Prince François de Bourbon Comte d'Anguyen.

*M. du Bellay l. 10.*

*Bat. de Cerizolle.*

1544.

B

L'Empereur estonné de ceste victoire, se disposa plus volontiers à la paix traitée à Crespy en Valois. Et bien que le Roy Henry d'Angleterre, qui auoit fait Ligue auec luy, fust descendu en Picardie, eust pris Bolongne sur la mer, & ne voulust estre compris au Traité; depuis toutesfois ayant pareillement faict grande perte des siens, la paix fut aussi concluë entre luy & FRANCOIS.

*A. du Chesne en l'Histoire d'Angleterre.*

*Au Tresor de Fr. Layette Angleterre 19. tit. 23.*

1546.

Ces deux Princes estoient à peu prés de mesme aage, de mesmes mœurs & inclinations; Aussi Henry estant decedé, FRANCOIS preueut sa fin estre proche; De laquelle toutesfois il deuoit auoir d'autant moins de regret, qu'il eut ce bon-heur de voir son Estat iouïr d'vne profonde paix auec tous ses voisins, & la famille Royale accreuë d'vn petit fils de son nom. Estant tombé malade & son indisposition augmentée au Chasteau de Ramboüillet en Hurepois, se recognoissant proche de la mort, apres auoir donné au Dauphin son fils plusieurs beaux enseignemens pour bien & heureusement regner, il rendit l'ame à Dieu le dernier iour de Mars, l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-SEPT, estant aagé de cinquante-deux ans six mois & dix-neuf iours; & ayant regné trente-deux ans trois mois.

*M. du Bellay liure 10.*

*Ferronus.*

*Sammart.*

1547.

Ses vertus luy ont donné rang entre les plus illustres Princes, & faict meriter le tiltre glorieux de GRAND. Aussi estoit-il de grand esprit, d'vn iugement sain & net, magnanime, & si debonnaire, que iamais il ne voulut rendre la punition sanglante de ceux, qui auoient conspiré contre luy & son Estat. Ce qui luy a aussi acquis le surnom de CLEMENT, & ne luy resta sinon d'estre fauorisé d'vne meilleure Fortune. Car outre le malheur de sa prise & la perte de ses conquestes, il veid mourir auant le temps sa premiere femme, qui estoit en la fleur de son aage, & deux de ses fils, afflictions domestiques qu'il supporta fort patiemment.

C

*I. Lucanus Histor. lib. 1.*

Ce Prince fut amateur des lettres, plus qu'aucuns des Roys ses deuanciers; & luy mesme ayant heureusement ioinct le sçauoir à la gloire militaire, cela le fit principalement renommer. Car autant qu'il estoit courageux aux batailles, autant se plaisoit-il, pendant la paix, d'appliquer son esprit aux Arts & Sciences liberales, s'estant acquis la cognoissance de la nature & proprieté de plusieurs choses. Aucun iour ne passoit, qu'il ne fust accompagné de gens Doctes, desquels il desiroit apprendre: mesmement lors qu'il prenoit ses repas il les entendoit discourir des points de la Philosophie, de l'Histoire, des Mathematiques & autres Sciences, dont

*P. Iouius.*

*G. Budaus.*

*I. Sauaron.*

*Ans de* IESVS CHR. FRANCE.

il receuoit vn singulier contentement.

Dauantage cognoissant que les Arts se nourrissent d'honneur, & que les hommes sont par gloire enflammez à les suiure, il appella prés de soy de diuerses contrées de son Royaume plusieurs personnes de merite & de sçauoir, destinant aucuns aux Prelatures, autres aux Offices de Iudicature & aux Ambassades. Entre ceux-la furent Iean Cardinal du Bellay, l'ornement du sacré College des Cardinaux (duquel il fut Doyen) qu'il employa en grandes & honorables negotiations, Pierre Chastelain Euesque de Mascon, qu'il fit grand Aumosnier de France, Georges de Selue & Pierre Danés Euesques de la Vaur, Guillaume Pellicier Euesque de Monpeslier, François Oliuier Chancelier de France, Guillaume Budée l'vne des grandes lumieres des lettres, & Lazare de Baïf; ayant honoré l'vn & l'autre de la dignité de Maistres des Requestes de son Hostel.

*Sc. Sammarthanus in Elogiis Gallorum doctr. illustr.*

*Thuanus l. 3. Histor.*

Mais afin de chasser du tout la barbarie & apres les tenebres de l'ignorance, desquelles ce Royaume, par la negligence des siecles passez, estoit comme offusqué, faire desormais luire les Sciences, & les remettre en leur premiere splendeur; à l'instance & persuasion des mesmes Cardinal du B Bellay, & Budée, comme aussi de Iean Lascaris Grec de nation, FRANCOIS institua en l'Vniuersité de Paris douze Professeurs ou Lecteurs és Lãgues, & outre en la Philosophie, és Mathematiques, & en l'Art Oratoire, tous gens de grande erudition, pour faire leçons gratuitement en public. Bref, afin de n'obmettre aucune chose, qui peust seruir à l'aduancement des lettres, il fit dresser vne Bibliotheque Royale en son Chasteau de Fontaine-bleau (depuis apportée à Paris, regnant Henry le Grand) garnie de liures rares en toutes langues & disciplines, principalement de manuscripts d'Autheurs anciens, qu'il enuoya rechercher & acheter à grand prix iusques en Asie, en Grece, & autres pays esloignez. Et n'estant encore satisfait en son haut dessein (qui neantmoins succeda si heureusement, qu'on veit la France en peu de temps estre comme vne source de doctrine, & produire diuers beaux esprits, qui ne cedoient à ceux de Grece & d'Italie) sur la fin de son regne il faisoit estat d'employer six cens mil liures, pour éleuer vn grand College Royal dans le faux-bourg de S. Germain, augmenter le nombre des Professeurs, leur assigner vn reuenu certain, & entretenir six cens Escholiers, destinant pour cét effect cinquan- C te mil escus par an. Ainsi en toutes façons luy est encore iustement deu le tiltre de PERE ET RESTAVRATEVR DES LETTRES. Et comme sur tous ses deuanciers il a eu soin de les conseruer & faire florir, aussi a-il merité d'estre en la memoire immortelle de la posterité, & celebré par tous ceux, qui font profession des lettres.

*Idem Thuanus.*

Or dautant que plus les grands Roys sont doüez de perfections & vertus; plus aussi sont-ils curieux de laisser des monumens publics, qui puissent rendre tesmoignage d'eux apres leurs vies; Ce fut pourquoy FRANCOIS, touché de ce genereux desir, fit construire ou restaurer plusieurs Chasteaux & maisons Royales, entre autres celles de Fontaine-bleau, S. Germain en Laye, Chambort prés Blois, Bolongne ou Madrid prés Paris, Folembray & Villiers-col-de-Rets en Picardie. Et peu de temps auant son trespas fit commencer à Paris le superbe Chasteau du Louure, bastimens qui sont tous d'admirable grandeur & magnifique structure, n'espargnant rien pour les orner de statues, peintures exquises, portraits, & meubles precieux.

Et bien qu'il ait mis à chef tant de memorables actions; qu'il ait soustenu diuerses guerres dedans & dehors son Royaume, faict vne extreme despense, & de grands dons à ses subiets & aux Estrangers, si est-ce qu'il

*Thuanus.*

FRANCE. laissa son Estat riche & florissant, & acquita ses debtes, ayant en outre dans ses coffres de grandes sommes de deniers. *Ans de Iesvs Chr.*

A l'exemple des Romains il institua & fit dresser en plusieurs Prouinces de son Royaume des Legions, chacune de six mil hommes de pied, dont il bailla la charge à six Gentils-hommes de marque; de la discipline militaire desquels Legiunnaires il composa vn Traité disertement escrit. *Du Bellay.* 1534.

Ce Prince estoit de riche taille, bien proportionné, beau de face, estant aduantagé d'vne telle majesté au visage, qu'il n'auoit rien qui ne ressentist sa grandeur Royale, ses yeux estoient clairs & flamboyans, son front haut, portant marque de generosité, son nez long, vn peu aquilin & dressé selon la proportion du visage. *P. Iouius.*

Il fit plusieurs Edicts & reglemens sur le faict de la Iustice & de la Police, & outre erigea en Duchez & Pairries de France les Comtez de Vendosme, pour Charles de Bourbon; de Monpensier, pour Loüis de Bourbun: de Guise, pour Claude de Lorraine: de Neuers, pour François de Cleues premier du nom. *Du Tillet.* 1515. 1527. 1538.

FRANCOIS I. portoit en sa Deuise la Salemandre, auec ces mots de son inuention, NVTRISCO ET EXTINGVOR. On tient, que cét animal est de nature si froide, que, sans se blesser, il passe à trauers des flammes de feu, dont mesmes il prend nourriture, comme aucuns ont escrit; Ce que l'on interprete auoir esté le symbole de la vertu & du genereux courage de ce Roy en quelque entreprise que ce fust. B *Sa Deuise.*

La Royne CLAVDE sa premiere femme, qui estoit Duchesse heritiere de Bretagne & de Milan, Comtesse d'Ast, de Blois, de Coucy, de Monfort, de Richemont, d'Estampes & de Vertus, portoit aussi pour Deuise la figure de la Lune enuironnée de rayons, auec ces mots, CANDIDA CANDIDIS, voulant signifier, qu'elle seroit remplie de Candeur & de Bonté enuers les bons. Sa naissance aduint le treiziesme iour d'Octobre, MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DIX-NEVF, & fut Sacrée & Couronnée à sainct Denys en France le dixiesme iour de May, MIL CINQ CENS DIX-SEPT. Elle legua & vnit l'vsufruict & administration du Duché de Bretagne (qu'elle auoit à cause de la Royne Anne sa mere) au Roy son espoux. *Naissance de la R. Cl.* 1499. *D'Argentré l. 13. c. 69.* 1517. C

La mesme Royne CLAVDE deceda au Chasteau de Blois, le vingtiesme iour de Iuillet, MIL CINQ CENS VINGT ET QVATRE, estant seulement aagée de vingt-cinq ans. Elle gist à S. Denys auec le Roy son mary, sous vn tombeau de marbre fort richement & industrieusement élabouré. *Mort de la Royne Claude.* *Du Tillet.* 1524.

LEONOR D'AVSTRICHE, seconde femme du Roy FRANCOIS I. prit naissance à Louuain en Brabant, le vingt-quatriesme iour de Nouembre, MIL QVATRE CENS QVATRE VINGTS DIX-HVICT. Estant vefue pour la seconde fois, elle se retira aux Païsbas prés Charles V. son frere, puis le suiuit en Espagne, en l'an mil cinq cens cinquante-six; & mourut à Badaios (où elle est inhumée) au mesme an que ce grand Empereur deceda, qui fut MIL CINQ CENS CINQVANTE-HVICT, au mois de Mars, estant aagée de soixante ans. Elle auoit pour Deuise vn Phœnix, qui se brusle sur vn buscher, qu'il allume de ses aisles, auec ces termes, VNICA SEMPER AVIS. *Histoires de la Maison d'Austriche. Histoire d'Espagne.* 1498. 1556. 1558.

Outre Guichardin, Paul Ioue, Sleidan, Ferron & Paradin, qui descriuent l'Histoire & les gestes de FRANCOIS premier, Guillaume & Martin du Bellay Seigneurs de Langey y ont aussi mis heureusement la main, ayant (comme le Cardinal leur frere) par leur vertu & sçauoir au-

*Ans de* IESVS CH.R

FRANCE.

gmenté le lustre de leur ancienne Maison. Guillaume aisné de ces trois freres suiuit dés son ieune aage le penible exercice de la guerre, & par diuers grades fut en fin éleué à celuy de Lieutenant general pour le Roy en Piedmont. Il descriuit les plus notables choses des anciens François, & celles aduenuës de son temps, soit au voyage de l'Empereur en Prouence, soit en autres lieux, és Memoires qu'il a laissé, dont restent quelques fragments. Il estoit Seigneur prudent & adextre à manier grandes affaires; comme il fit paroistre en plusieurs Ambassades; Bref estoit tellement estimé, qu'aucuns le nomment *l'Honneur & le Miroüer de la Noblesse.* Martin du Bellay, qui fut vn des Lieutenans du Roy en Normandie & Gouuerneur de Turin, se formant à l'exemple de son frere, fit aussi vn Recueil publié sous le tiltre de Memoires des choses passées de son temps, à la plus-part desquelles il auoit assisté. Pierre Chastellain Euesque de Mascon loüa le Roy publiquement par deux Oraisons funebres. Pierre Galland l'vn des Lecteurs publics le celebra aussi par vne autre Oraison, qu'il fit en l'auditoire Royal de l'Vniuersité. Le nombre est grand d'Epitaphes, Tombeaux, & Inscriptions, que firent encores en diuerses B Langues les beaux Esprits de ce temps-là sur le mesme subiet. Et quelques années apres Pierre de Ronsard publia vn excellent Tombeau, par lequel il deplore la mort de ce magnanime Roy, & celle de dix autres Roys, Princes & Princesses, tous issus de luy.

## *ENFANS DV ROY FRANCOIS I. & de* CLAVDE *Royne de* FRANCE *sa premiere femme.*

23. FRANCOIS Dauphin DE VIENNOIS & Duc de BRETAGNE, duquel sera parlé cy apres plus particulierement.

23. HENRY II. Roy de FRANCE aura son Eloge en suite de celuy de François son frere aisné.

C 23. CHARLES DE FRANCE Duc d'ORLEANS, d'Angoumois & de Chastelleraud, Comte de Clermont & de la Marche, prit naissance au Chasteau de sainct Germain en Laye, le vingtdeuxiesme iour de Ianuier, l'an MIL CINQ CENS VINGT-VN. Ses parrains & sa marraine furent deux Seigneurs des Cantons de Suisses pour les Ligues, & son ayeule paternelle Loüise de Sauoye, mere du Roy.

*S. naissance.* 1521.

ORLEANS.

Escartelé; Au 1. & 4. d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lãbel d'argent de trois pieces. Au 2. & 3. DE MILAN qui est d'argent à la Giure ou Serpent d'azur, à l'issant de gueulles.

Il eut premierement en Appanage le Duché de Chastelleraud, & les Comtez de Clermont en Beauuoisis, & de la haute & basse Marche à luy ordonnez, l'an mil cinq cens vingt-sept, par vne transaction passée entre le Roy & la mesme Princesse Loüise sa mere: & au lieu du Duché de Bourbonnois & des Vicomtez de Carlat & de Murat, & autres Seigneuries, qui auoient esté comprises en cét Appanage, le Roy François I. donna à ce Prince CHARLES son troisiesme fils & à ses descendans masles les Duchez d'Orleans & d'Angoumois, les Seigneuries d'Aunay, Melle, Chizay, Ciuray, Vsson & S. Maixant en Poictou, par lettres données à Fontaine-bleau le douziesme de Iuin, mil cinq cens quarante. Sa premiere qualité fut de Duc d'Angoulesme, lors que le Dauphin François son frere

1527.

1540.

FRANCE.

Du Bellay.

aisné viuoit : & pendant ce temps le Roy ayant proposé à l'Empereur Charles V. qu'il inuestit du Duché de Milan, comme propre heritage de la Maison d'Orleans, Henry son second fils Duc d'Orleans, qui depuis fut Dauphin & Roy de France deuxiesme du nom, l'Empereur n'y voulut entendre; mais bien offrit & proposa d'accorder le mariage de ce Duc CHARLES d'Angoulesme auec Marie sa fille, ou auec l'vne de ses nieces fille de Ferdinand son frere, & que par le moyen de ceste alliance, il l'inuestiroit du Duché de Milan; offre que le Roy ne voulut accepter, pour ne mettre en diuision ces deux Princes les Ducs d'Orleans & d'Angoulesme ses enfans, en preferant le puisné à l'aisné.

Arts de Iesvs Chr.

Ainsi la guerre estant recommencée l'an mil cinq cens quarante-deux, le Roy establit CHARLES son fils (qui estoit deuenu Duc d'Orleans depuis la mort de François Dauphin son frere aisné) Chef d'vne armée pour la conqueste du pays de Luxembourg. Ce qu'il executa courageusement, s'estant rendu maistre des fortes places de Damuillier, Yuoy, Arlon, Luxembourg & autres. De sorte qu'il ne restoit en ce pays-là entre les mains de l'Empereur, que Thionuille size sur la Moselle.

1542.

B

Le fruit de ceste conqueste ne fut grand, par la perte faicte des mesmes places bien tost apres. Ce qui contraignit le Roy de renuoyer le Duc d'Orleans l'année suiuante, auec vne autre armée, laquelle assiegea & prit derechef la ville de Luxembourg. Mais la paix ayant esté conclue en l'Abbaye de S. Iean des Vignes prés Soissons, l'an mil cinq cens quarante-quatre, on remit en auant le mariage du Duc CHARLES, & fut conclud, que dans deux ans il espouseroit la mesme Princesse Marie fille de l'Empereur, ou sa niece fille de Ferdinand Roy des Romains, apres la consommation duquel mariage, l'Empereur inuestiroit le Duc d'Orleans du Duché de Milan, ou bien du Comté de Flandres & des Païs-bas à l'option du mesme Empereur; auquel cas ce faisant le Roy remettoit le droit pat luy pretendu au Duché de Milan & au Royaume de Naples, au cas qu'il baillast les Païs-bas au Duc son fils.

1543.

1544.

Du Tillet.

Thuanus Histor. lib. 1.

Mais peu de temps apres le Roy estant en l'Abbaye de Forest-Monstier en Picardie, ce Duc d'Orleans y mourut d'vne pleuresie ou fiéure pestilentielle, le huictiesme iour de Septembre, l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-CINQ, estant aagé de vingt & trois ans; & ainsi l'Empereur Charles estima estre quitte de sa promesse pour la restitution du Duché de Milan, ou du Comté de Flandres. Vn Autheur Espagnol escrit, que ce mesme Empereur ayant entendu la mort de ce ieune Prince, le regretta infiniment, l'appellant ordinairement le Duc son fils, en resolution de le tenir d'oresnauant pour tel. Il adiouste, qu'il fut principalement pleuré par les Milanois, qui le tenoient desia pour leur Prince, esperant de luy plus doux & agreable traitement, que d'aucun autre Seigneur.

C

Sa mort

1545.

M. du Bellay liure 10.

Du Tillet.

Thuanus.

Prud. de Sandoual en la vie de l'Emp. Charles V. l. 26 §. 19.

Apres la confiscation des biens de Charles dernier Duc de Bourbon, le Roy François I. disposa de l'Office de Chambrier de France en faueur de ce Duc d'Orleans son fils, le vingt-sixiesme iour de Septembre, l'an mil cinq cens trente-sept, & auec ce Prince mourut cét Office, restant seul le grand Chambellan.

Du Tillet.

23. LOVISE DE FRANCE nasquit au Chasteau d'Amboise le dix-neufiesme iour d'Aoust, MIL CINQ CENS QVINZE, & eut pour parrain

Sa naiss. fance.

1515.

Du Tillet.

*Ans de Iesus Chr.* 1516. *Sa mort* 1517.

FRANCE.

parrain & marraines le Vicomte de Rohan, Loüise de Sauoye son ayeule, qui luy donna son nom, & Susanne Duchesse de Bourbonnois. Par le Traité de Noyon elle auoit esté accordée en mariage à l'Empereur Charles V. l'an mil cinq cens seize. Mais elle deceda au mesme lieu d'Amboise, le vingt-vniesme iour de Septembre, MIL CINQ CENS DIX-SEPT, n'ayant attaint que l'an deuxiesme de son aage.

*Sa naissance.* 1516.

23. CHARLOTE DE FRANCE estant née au Chasteau d'Amboise le vingt-troisiesme iour d'Octobre, MIL CINQ CENS SEIZE, peu de temps apres fut tenuë au baptesme par Philippes de Cleues Seigneur de Rauastein pour l'Empereur Maximilian premier du nom. Renée de France, depuis Duchesse de Fertare, fille puisnée du Roy Loüis XII. & Ieanne d'Orleans Comtesse de Taillebourg, tantes du Roy, furent marraines de CHARLOTE, laquelle, comme auoit esté sa sœur aisnée, fut accordée en mariage à l'Empereur Charles V. Mais ayant seulement attaint huict ans elle mourut au Chasteau de Blois, l'an MIL CINQ CENS VINGT-QVATRE, le huictiesme iour de Septembre.

*Du Tillet.*

B

*Sa mort* 1524.

ESCOSSE.

*Sa naissance.* 1520.

23. MAGDELAINE DE FRANCE Royne d'Escosse, nasquit au Chasteau de sainct Germain en Laye le second iour d'Aoust, MIL CINQ CENS VINGT, de laquelle furent parrain & marraines l'Ambassadeur de Venise pour la Seigneurie, Marguerite Duchesse d'Alençon, & la Princesse Anne de Nauarre.

*D'or au Lyõ de gueulles renfermé en vn double tres cheur fleuré, contre fleuré de mesme. Party de* FRANCE.

IACQVES V. Roy d'ESCOSSE fit demander en mariage ceste Princesse MAGDELAINE, que le Roy son pere luy accorda. Ce fut au temps que l'Empereur Charles V. descendit en Prouence; Tellement que le Roy d'Escosse estimant estre obligé de secourir le Roy François son futur beau-pere, arma seize mil hommes en son pays, sans qu'il en fust requis; & rien ne le destourna d'arriuer à temps sur l'esperance qui couroit d'vne bataille, que la violence des vents qui le repoussa par deux fois: Le Roy cependant s'estoit asseuré contre les entreprises de son ennemy, & s'en reuenoit. Tellement que l'Escossois abordé à Dieppe alla rencontrer le Roy François à la Chapelle en Lyonnois, & là, apres qu'il eut esté fauorablement recueilly, luy rafraischit la demande.

*G. Buchanan. in Hist. Scot.*

C

Le Roy sçauoit bien, que Henry VIII. Roy d'Angleterre n'agréeroit vne telle demande, ne voulant point de voisin si hautement & puissamment allié. Mais François considerant, soit les anciennes alliãces de France & d'Escosse, soit la franche volonté de ce Roy pour le venir secourir; & que Iacques IV. son pere estoit mort en bataille conte l'Anglois pour le party du Roy Loüis XII. il ne laissa d'accorder le mariage à Blois. Et pour marque de bien-veillance enuers le Roy Escossois, qui deuoit faire son entrée en la ville de Paris, commanda à sa Cour de Parlement, qu'elle luy fist autant d'honneur qu'à luy-mesme. Et de fait combien que la Cour n'eust accoustumé d'aller en robbes Rouges au deuant des Roys & Princes estrangers; toutesfois sur les remonstrances qu'en fit la Cour à sa Majesté, elle leur fit entendre; Qu'elle estoit meuë de vouloir estre fait tel honneur au Roy d'Escosse, pource qu'il estoit venu en personne luy demander sa fille. Ayant donc fait son entrée à Paris le dernier iour de Decembre mil cinq cens trente-six, le lendemain

*Registres de la Cour de Parlement de Paris.*

*Son mariage.* 1536.

FRANCE.

la solemnité des espousailles en l'Eglise de nostre Dame: Mais peu de temps apres que la Princesse fut arriuée en Escosse, elle y mourut en la fleur de ses ans, le septiesme iour de Iuillet, l'an MIL CINQ CENS TRENTE-SEPT. Le Roy Iacques & elle n'ayant esté que six mois ensemble. Elle gist en l'Abbaye de S. Croix. Le mesme Roy son mary espousa en secondes nopces Marie de Lorraine, vefue de Loüis d'Orleans Duc de Longue-ville, dont il eut Marie Royne d'Escosse femme de François II. Roy de France, comme il sera remarqué cy apres plus particulierement.

*Ans de Iesvs Chr. Sa mort 1537.*

SAVOYE.

23. MARGVERITE DE FRANCE Duchesse de SAVOYE & de Berry, prit naissance à sainct Germain en Laye le cinquiesme iour de Iuin, l'an MIL CINQ CENS VINGT ET TROIS. Elle eut pour parrain Iean Cardinal de Lorraine; Marguerite de Valois sa tante paternelle alors Duchesse d'Alençon, puis Royne de Nauarre, & Anne de Nauarre furent ses marraines.

*Sa naissance. 1523.*

Le Roy Henry II. son frere luy laissa la iouïssance du Duché de Berry, & lors que la paix se fit à Chasteaux en Cambresis entre sa Majesté, Philippes II. Roy d'Espagne, & EMANVEL PHILEBERT Duc de SAVOYE; ceste Princesse MARGVERITE DE FRANCE fut vn des gages precieux de ceste paix; ayant par icelle esté promise au mesme Duc de Sauoye en mariage, qui fut celebré & consommé à Paris, le neufiesme iour de Iuillet, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-NEVF, veille de la mort du Roy Henry. Par le Traité de ceste alliance coniugale, entre autres conditions, la Duchesse eut en dot la somme de trois cens mil escus d'or: outre laquelle le mesme Roy son frere luy laissa encore l'vsufruict & la iouïssance durant sa vie, du Berry auec celle de la Seigneurie de Romotantin, tout ainsi qu'elle en auoit ioüy auparauant.

B

*Pingon.*

*Son mariage. 1559.*

Escartelé; Au 1. & 4. quartier, de pourpre, au Cheual gay effrayé & contourné d'argent, qui est l'Escu de la HAVTE SAXE Party & fascé d'or & de sable de six pieces, à la Couronne de sinople perie en bande brochant sur le tout, qui est de la BASSE SAXE; enté en pointe en forme de triangle, d'argent à trois bouterolles d'espée de gueulles 2. 1. qui est ANGRIE.
Au 2. quartier d'argent au Lyon de sable l'Escu semé de billettes de mesme, qui est du Duché de CHABLAIS.
Au 3. de sable, au Lyon d'argent armé & lampassé de gueulles, qui est du Duché d'AOVSTE.
Sur le tout de gueulles à la Croix plaine d'argent, qui est l'Escu moderne de SAVOYE.
Party DE FRANCE, qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

Lors de ce mariage le Roy Henry auoit sous son pouuoit la meilleure partie de la Sauoye & du Piedmont; mais à cause de la paix & en faueur de ceste alliance, il en rendit au Duc son beau-frere vne partie; ne retenant que Turin, Pignerol, Chiers, Chiuas, & Villeneufue d'Ast, pour le fruit de la conqueste & la seureté des pretensions. Depuis les Roys Charles IX. & Henry III. apres la naissance du Duc de Sauoye Charles Emanuel fils vnique du Duc Emanuel-Philebert & de MARGVERITE DE FRANCE, restituerent le reste à la priere instante de ceste Princesse leur tante, encores que le Duc de Neuers eust dissuadé le Roy Henry de faire ceste restitution.

C

*I. Aug. Thuanus.*

Le contentement du mariage croissant tous les iours par la parfaicte vnion des volontez des conioincts, fut aucunement troublé par la guerre aspre & rude contre leurs subiets des vallées d'Angrongne & de Luzerne. Ils eurent recours à la bonté de la nouuelle Duchesse, qui en eut pitié. Elle dissuada le Duc son mary de la continuation de ceste guerre, où il perdoit de braues hommes pour vaincre des païsans, & le disposa de leur accorder le pardon; Conseil qu'il suiuit & s'en trouua bien. Et ainsi elle meritoit, comme sa niece Eli-

*Idem Thuanus.*

*Ans de Iesvs Chr.*

FRANCE.

sabeth Royne d'Espagne, le surnom de la paix.

MARGVERITE a esté tres-accomplie & doüée de toutes les rares vertus & singulieres perfections, qui se pouuoient desirer en vne grande & genereuse Princesse. Car outre qu'elle est loüée de pieté, douceur de mœurs, & grande liberalité, elle est digne d'vn honneur immortel, pour auoir fauorisé & de tout son pouuoir auancé les gens de lettres & de sçauoir, tant en France qu'en ses pays : mesmes elle eut ce don particulier du Ciel, de la cognoissance des sciences liberales, ausquelles dés ses ieunes ans elle fut instituée & aux langues Grecque & Latine, comme si le Roy son pere, & la Royne de Nauarre sa tante (aussi Duchesse de Berry) luy eussent, auec l'estre & le nom, transmis le desir loüable d'apprendre & d'acquerir la cognoissance de plusieurs choses ; ce qui la rendoit admirable & fit celebrer par les plus beaux esprits, desquels elle fut surnommée LA PALLAS DE FRANCE. Aussi vn des premiers hommes de son temps luy donna ces dignes Eloges, *Qu'elle estoit le patron de la vertu, & la vertu mesme incarnée, l'image vif d'honneur en forme de figure humaine.* Par sa munificence elle fit tellement florir l'Vniuersité de sa ville de Bourges, que iamais elle ne fut si celebre, que sous sa domination, & y furent attirez des plus fameux Iurisconsultes de l'Europe: & non seulement à Bourges, mais aussi en la ville de Turin ; où elle mourut peu de temps apres le depart d'icelle du Roy Henry III. son neueu qui retournoit de Polongne.

*P. Monod aux Alliances de France & de Sauoye.*

*I. Tonso en l'Hist. d'Emanuel-Phileb. Duc de Sauoye.*

B

*Sa mort* 1574.

Ce decez & ceste perte funeste aux deux Estats de France & de Sauoye aduint le quinziesme iour de Septembre, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET QVATORZE, estant la Princesse aagée de cinquante-vn an trois mois & neuf iours. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de S. Iean du mesme lieu, où le Duc son mary luy fit eriger vne riche & magnifique sepulture ornée, entre autres choses, de huict statuës de marbre blanc, representant au naturel les Roy & Royne ses pere & mere & autres Princes de sa Maison. Le mesme Roy Henry III. luy fit faire vn seruice solemnel dans l'Eglise Cathedrale de nostre Dame de Paris, où Arnaud Sorbin depuis Euesque de Neuers fit l'Oraison funebre.

*Thuanus. Tonso.*

C

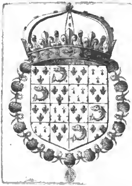
1580.

Quant au Duc de Sauoye son mary, il deceda aussi à Thurin au mois de Ianuier, l'an MIL CINQ CENS QVATRE VINGTS, estant aagé de cinquante-deux ans.

La Princesse MARGVERITE DE FRANCE portoit pour Embleme & Deuise vne teste de Meduse escheuelée de serpens, souscrite de ces mots, RERVM PRVDENTIA CVSTOS. Plusieurs sçauans hommes de son temps, & entre ceux-la Michel de l'Hospital son Chancelier, puis tres-digne Chancelier de France, Ioachim du Bellay, Iean Dorat, & Pierre de Ronsard celebrerent par leurs vers excellents l'excellence de ses vertus.

VIENNOIS.

Escartelé au 1. & 4. Contre-escartelé de France, qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or & Dauphiné, d'or au Dauphin d'azur.
Au 2. & 3. aussi Contre-escartelé, de France & Bretagne, qui est d'Hermines.



## 23. FRANCOIS
### *Dauphin* DE VIENNOIS *&* *Duc* DE BRETAGNE.

CHAPITRE IV.

CE Prince fils aisné du Roy François I. & de la Royne Claude de France, qui estoit sa premiere espouse, nasquit au Chasteau d'Amboise le dernier iour de Feurier, l'an MIL CINQ CENS DIX-SEPT. Il eut pour parrains le Pape Leon X. (qui fit tenir sa place par Laurens de Medicis Duc d'Vrbin son neueu) & Antoine Duc de Lorraine. Marguerite de Valois Duchesse d'Alençon sœur du Roy fut marraine.

*Sa naissance.* 1517. *Du Tillet.* *Ferron.*

L'année suiuante ceste naissance le mariage du Dauphin fut accordé auec Marie, fille aisnée d'Héry VIII. Roy d'Angleterre, par traité du quatriesme d'Octobre mil cinq cens dix-huict, ratifié au mois de Nouembre ensuiuant; mais le mariage n'eut effect. 1518. C

Quelques années apres le Roy François I. son pere ayant esté pris à Pauie, & voyant que l'Empereur Charles V. se monstroit trop rigoureux à consentir sa deliurance, sa Majesté ordonna par Edict faict à Madrid en Espagne au mois de Nouembre, MIL CINQ CENS VINGT-CINQ. Que ce ieune Prince son fils aisné seroit declaré, Sacré & Couronné Roy en son lieu, comme nous auons dit ailleurs, luy donnant pour gouuernante & Regente, iusques à l'aage de puberté, Loüise de Sauoye ayeule paternelle d'iceluy, Ce qui sembloit estre contre la loy de l'Estat; mais le Roy y mit ceste condition; Que le Royaume seroit administré au nom de son fils, & les expeditions seroient seellées de son seel. A Loüise le Roy substitua Marguerite Royne de Nauarre sa sœur. Neantmoins ceste disposition n'eut lieu; dautant que l'Empereur modera ses demandes, & parce le Dauphin FRANCOIS & Henry de France Duc d'Orleans son frere furent baillez en ostage pour la liberté du Roy leur pere, & conduits en 1530.

1525. *Annales de France.*

*Ans de IESVS CHR.* Espagne y demeurerent quatre ans, & n'en retournerent qu'apres le traité de Cambray. VIENNOIS.

*1532.* Depuis le Roy estant à Nantes au mois d'Aoust mil cinq cens trente-deux, par lettres patentes prenant la qualité de pere, legitime administrateur, & vsufructuaire des biens de ce Prince Dauphin son fils proprietaire du pays & Duché de Bretagne, il declara, à la requeste des Estats de ce pays, son fils estre vray Duc proprietaire du Duché, lequel sa Majesté vnit à perpetuité auec le Royaume & Couronne de France, sans iamais en pouuoir estre desunis & separez. Defendit à toutes personnes de porter le nom de Bretagne sous ombre de leurs meres. Que les Bastards de la Maison de Bretagne n'en portassent les Armes, si ce n'estoit auec vne barre pour euiter la confusion. *Au Tresor de Fr. Layette Bretagne til. 126.*

*1533.* En suite de ces lettres & l'an mil cinq cens trente-trois, le Dauphin ayant attaint l'an seiziesme de son aage, fut solemnellement couronné Duc de Bretagne dans la ville de Rennes, à la charge que venant à regner, le Duché seroit reüny à la Couronne de France, & que de là en auant le fils aisné de France porteroit conioinctement le tiltre de Dauphin de Viennois & de Duc de Bretagne, & seroient les Armes de France & de Dauphiné meslées auec celles de Bretagne. *D'Argentré en l'Histoire de Bretagne.*

B

Le Roy son pere s'estant acheminé à Lyon, & de là à Valence en Dauphiné, pour dresser vne armée contre l'Empereur, & pour conquerir le Piedmont, en ce voyage le Dauphin son fils l'ayant suiuy, comme il estoit à Lyon ioüant à la paume, il fut mal-heureusement empoisonné par vn Ferrarois son domestique, luy baillant de l'eau à boire, practiqué à ce faire par les ennemis de la France. Et comme ce Prince estoit plus courageux que fort, bien que malade ne laissa de se mettre par eau, en intention d'aller trouuer le Roy son pere. Mais estant arriué à Tournon, il fut si pressé du mal, que quatre iours apres qu'il eut receu le poison, il expira le douziesme d'Aoust, l'an MIL CINQ CENS TRENTE-SIX, estant en l'aage de dix-neuf ans. Il fut regretté à cause de ses vertus & bonnes conditions, & pour l'esperance que chacun auoit, qu'il succederoit à la Couronne; Comme aussi pource qu'il ressembloit au Roy son pere, qui en porta le regret tel qu'on peut croire. L'Empereur, auquel pour le los de ce ieune Prince le pere estoit plus redoutable, ne peut toutesfois s'abstenir, quand il oüit la nouuelle de sa mort, qu'il ne parlast honorablement de la personne, des mœurs & loüables qualitez d'iceluy. *M. du Bellay.* *Sa mort 1536.*

C

Il fut inhumé dans l'Eglise sainct Denys en France, lors que le corps du mesme Roy son pere y fut porté auec celuy de Charles Duc d'Orleans l'vn de ses autres fils & frere puisné du Dauphin. Et ainsi toute la succession fut deuoluë au second fils Henry, qui continua la posterité & lignée Royale, comme la suite de l'Histoire fera cognoistre.

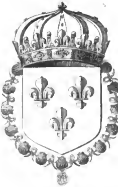
FRANCE.

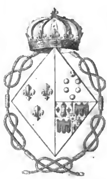
D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

MEDICIS.

Escartelé; Au 1. & 4. de Medicis, qui est d'or à cinq tourteaux de gueulles, & vn en chef d'azur, à trois Fleurs de Lis d'or.

Contre-escartelé; Au 1. & 4. De la Tovr, qui est d'azur semé de fleurs de Lis d'or, à vne Tour d'argent. Au 2. & 3. d'Avvergne, d'or au gonfanon de gueulles frangé de sinople. Et sur le tout de l'Escu côtre-escartelé d'or à trois tourteaux de gueulles, qui est Bovlongne.





# 23. HENRY II.

## *du nom* Roy de France.

### Chapitre V.

*Du Tillet.*

Le decez du Roy François premier estant aduenu, HENRY son deuxiesme fils luy succeda en l'aage de vingt & huict ans accomplis, à pareil iour que fut sa natiuité. Car la Royne Claude de France estoit accouchée de luy à sainct Germain en Laye le dernier iour de Mars, l'an MIL CINQ CENS DIX-HVICT, auant Pasques. Il eut pour parrains Henry VIII. Roy d'Angleterre & Charles Duc d'Alençon, & pour marraine Philiberte de Sauoye Duchesse de Nemours, lors vefue de Iulian de Medicis, & sœur de Loüise de Sauoye son ayeule maternelle. *1547.* *Sa naissance. 1518.* C

Auparauant que HENRY paruint à la Couronne, il auoit eu la conduite des armées Royales en Picardie & en Piedmont. Le vingt-huictiesme iour de Iuillet, l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-SEPT, il fut sacré & couronné à Rheims par l'Archeuesque Charles Cardinal de Lorraine, employé par le Roy en de grandes & importantes affaires. *Son couronnement. 1547.*

Aussi tost il enuoya vne Ambassade à l'Empereur Charles V. pour la confirmation de la paix. Mais voyant qu'il ne se monstroit desireux d'y entendre, le Roy estima, qu'il deuoit asseurer plus diligemment toutes les autres alliances contractées par son pere, de sorte qu'il retint en l'ancienne Ligue les Cantons des Suisses, lesquels y souloient estre, & y fit entrer tous les autres, qui n'y auoient iamais esté. *Thuanus.*

Les Anglois estans entrez en Escosse, il arresta leurs forces, les en chassa entierement, reprit S. André l'vne des principales places du Royaume, receut & sauua la Royne d'Escosse Marie de Lorraine vefue du Roy Iacques V. auec la ieune Princesse Marie leur fille & seule heritiere. En ce mesme temps Boulongne sur la mer fut assiegée par les François & heu- *Buchanan.* *Thomas Cormerius.* *1548.*

*An de Iesus Ch.r.* — FRANCE.

reuseumenr recouurée sans beaucoup de sang; mais par beaucoup de peine & auec grand honneur; & les Anglois, qui l'occupoient, furenr contraints de s'accommoder aux condirions de paix, que le Roy leur proposa.

*Thuanus.* HENRY prit aussi en sa protection Octauian Farnese Duc de Parme, & le garentir des poursuites du Pape Iules III. suscité par l'Empereur contre les François, qui rompirent les entreprises de l'vn & de l'autre, defendirent la ville de Parme assiegée & viuement combatuë par l'Empereur, & la Mirande par le Pape. Les desseins duquel pleins de trop grande esperance furent rendus inutiles par vn seul Edict, & luy reduit à ce point, de demander la paix au Roy. La Republique de Siene, presque opprimée par la puissance de Cosme Duc de Florence, fur par le Roy restituée & mise en liberté. Mais l'armée Françoise ayant esté rompuë en Toscane, le Roy par vne honneste composition sauua la ville du feu & les citoyens de ruine. L'Isle de Corse, grandement affligée par les Genois, recourant pareillement à l'aide & à la fauorable assistance du Roy, elle fut par luy receuë & conseruée sous sa foy & protection. Bref, HENRY se rendit vn asseuré asyle & secours, pour ceux qui en leurs afflictions se retiroient vers luy.

*Blaise de Môluc en ses Cômentaires.*

B

*Thuanus.* De faict l'Empereur s'estant par ses victoires rendu redoutable aux Princes Alemans, le Roy fut par eux supplié de prendre leur iuste cause en main, attendu l'ancienne alliance & confederation de l'Empire auec la Couronne de France, & fut requis de s'employer à maintenir leur commune liberté. Il se rendit donc auec vne puissante armée iusques sur la 1552. riue du Rhin, & par sa presence mit les Princes ses alliez hors de crainte de la puissance, qui les tenoit opprimez, dont il fut appellé RESTAVRATEVR ET DEFENSEVR DE LA LIBERTE GERMANIQVE. En ce voyage les villes de Mets, Toul, Verdun, Damvilliers, Yuoy, & plusieurs autres places, desquelles l'Empereur se seruoit pour faire la guerre aux François, furent par HENRY prises partie de force, partie de leur volonté, & depuis seurement maintenuës par ses garnisons.

L'Empereur desira se reuencher des perres receuës, & pour recouurer 1552. Mets y met le siege, qu'il fur toutesfois contraint de leuer & se retirer en Allemagne auec grande perte des siens. Le magnanime courage de ce grand Chef de guerre François de Lorraine Duc de Guyse, & celuy de plusieurs autres Princes & Seigneurs se fit signaler en la defense d'vne place tant importante. Presque toutes celles de Piedmont furenr aussi reduites en l'obeïssance des François, & le Roy incité par la perte de Theroüenne & de Hedin, ayant assemblé vne nouuelle armée, entra par trois endroits dans le pays des ennemis, prit les fortes villes de Mariambourg, & de Dinan au Liege, qui auoit esté assiegée dix-sept fois sans estre prise, & celle de Bouines.

*Idem Thomas Cormerius.*

C

*Bataille de Renty.* — *Thuanus.* A Renty l'armée Royale ayant defaict partie de celle de l'Empereur, il fut contraint se retirer en son Camp, & de faire vne Tréue de cinq ans. 1554. Aussi ce grand Monarque sur son dernier aage redourant la fortune d'vn si heureux & victorieux Prince, que le Roy HENRY, & se deffianr de la sienne, opposa celle du ieune Philippes son fils Roy d'Espagne, comme plus conuenable pour y resister.

*Io. Bapt. Adriani.* Cependant le Pape Paul IV. se voyant assailly par les Imperiaux, le Roy ne luy voulant manquer à ce besoin, luy enuoya vne armée conduite par le mesme Duc de Guyse, qui asseura le Pape en la crainte qu'il auoit; & le preserua du dommage qu'on luy procuroit.

De là s'ensuiuit la rupture de la Tréue au mal-heur de la France. Car

FRANCE.

la guerre estant derechef allumée auec le Roy Philippes & Marie Royne d'Angleterre sa femme, la prosperité des François se vid aucunement arrestée par la perte qu'ils receurent à la bataille de S. Quentin, au mois d'Aoust iour de sainct Laurens, MIL CINQ CENS CINQVANTE-SEPT. En telle extremité la France fut à tel point, qu'il sembloit qu'elle ne se peust releuer, sans le Roy, qui la remit en l'esperançe de sa premiere dignité, & soit par la memoire que l'on auoit de ses precedentes victoires, ou par sa fortune, il empescha que la victorieuse armée vnie auec les Anglois, eust vn plus grand auantage, bien qu'il fust dépourueu d'armes & de secours. Et d'ailleurs redoublant son courage, au temps plus difficile de l'année il fit marcher son camp vers la ville de Calais, estimée imprenable, laquelle neantmoins il reduisit en son pouuoit au septiesme iour qu'elle fut assiegée, & lors il chassa du tout de la France les Anglois, qui par l'espace de plus de deux cens ans auoient occupé ceste place & autres circonuoisines. HENRY acquit en cela dautant plus d'honneur & de reputation, que nuls Roys ses ayeux, depuis Philippes de Valois, estant vainqueurs ou n'auoient osé l'entreprendre, ou l'auoient entrepris en vain, & luy au contraire lors qu'il sembloit estre entierement affoibly & dépourueu de toutes choses, en vint heureusement à chef. Le Duc de Guyse Lieutenant general du Roy continua de monstrer à ce siege sa prudence & generosité, emportant encore en ceste occasion, comme en plusieurs autres, toute la gloire que peut meriter vn grand guerrier.

*Ans de Iesus Chr. 1557.*

*Bat. de S. Quentin.*

*Thuanus.*

B

*Io. Bapt. Adriani.*

Depuis HENRY prit aussi sur l'Espagnol la forte place de Thionuille. Mais, comme le sort des armes est iournalier, ses troupes ayant esté deffaites à Grauelines, cela toutesfois n'abaissa le courage des François, qui continuerent de resister vertueusement au Roy Philippes. Ainsi les armées estant longuement demeurées voisines en Picardie, & les deux Roys ne voulans hazarder l'Estat de leurs Royaumes à la fortune d'vne bataille, mais plustost se trouuant chacun lassé de la longueur d'vne si pernicieuse guerre, ils desirerent qu'elle se peust terminer par vne bonne & heureuse paix. Suiuant ce bon desir, elle fut en fin conclue par le Traité fait à Chasteaux en Cambresis, au mois d'Auril, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-NEVF. De sorte que ces deux puissans Monarques appaiserent toutes leurs discordes, & conuertirent leurs haines en vne mutuelle amitié. Les estroittes alliances contractées par mariage entre les deux Maisons de France & d'Espagne & auec celle de Sauoye, confirmerent ceste paix. Tellement que la possession des Prouinces & villes prises par le Roy aux troubles passez & occupées par droit de guerre, ne fut tant cedée aux estrangers (mesmement la Sauoye & bonne partie du Piedmont) que laissées aux siens, pour la tranquillité publique. HENRY recouura aussi tout ce qui auoit esté occupé sur luy, & par traité separé composa les differens qu'il auoit auec les Anglois.

*Thuanus.*

*Thuanus.*

*I. Bapt. Adriani.*

*Pascalius.*

*P. Massonus.*

1559.

C

La paix estant donc iurée par les deux Roys de France & d'Espagne, & les nopces celebrées, les Tournois estant commencez, où le Roy auoit plusieurs fois couru fort heureusement, il aduint au troisiesme iour, qu'estant entré en lice auec Gabriel Comte de Mongommery, les lances rompues des deux costez, & la visiere du Roy estant ouuerte par la violence d'vn coup qu'il receut, il fut frapé sur l'œil & blessé griéuement de plusieurs esclats. Ce miserable accident (qui en vn moment conuertit la ioye publique en vne incroyable tristesse) auoit esté long temps auant preueu, & comme predit par vn celebre Mathematicien d'Italie, lequel enquis, quelle deuoit estre la fin de ce Prince, respondit; Qu'il feroit tué en duel d'vne blessure, qu'il receuroit dans l'œil: ce que plusieurs ne peurét se persuader

*Thuanus.*

*Lucas Gauricus.*

*Ans de Iesvs Chr.* suader; comme chose qui n'estoit vray-semblable, estimans, que l'eminente dignité d'vn si grand Monarque l'exemptoit du combat en duel. Mais l'euenement fit cognoistre, au mal-heur de la France, la verité de ceste prediction. FRANCE.

HENRY preuoyant sa playe mortelle, apres auoir donné ordre à l'Estat de son Royaume & à sa conscience, mourut à Paris en son Palais des Tournelles, l'vnziesme iour de sa blessure, qui fut le dixiesme de Iuillet, MIL CINQ CENS CINQVANTE-NEVF, ayant vescu quarante ans trois mois & vnze iours, & regné douze ans quatre mois & dix iours. Ses entrailles & son cœur furent ensevelis aux Celestins à Paris, & le corps fut porté à sainct Denys sous vne riche sepulture de marbre fort artistement grauée. Par cry public au Palais on luy donna le tiltre de *Prince tres-belliqueux, l'amour de tous Estats, accomply en bonté, prompt & liberal, secours des affligez, plein de vaillance & d'adresse.* Bref, il a esté aussi surnommé LE RESTAVRATEVR DE LA DISCIPLINE MILITAIRE. Comme Prince Religieux il secourut l'Eglise Romaine, ne voulant en ce pieux deuoir ceder au Roy son pere, qui donna secours à Clement VII. ny aux autres Roys ses predecesseurs. Il est aussi loüé de clemence, douceur de mœurs & debonnaireté. *Thuanus. Sainmart. 1559.* B

Il se delectoit en l'Architecture ; & fit construire plusieurs magnifiques bastimens au temps mesme que la fortune sembloit luy estre plus contraire, entre autres le superbe Chasteau d'Anet en Normandie. Il fit aussi paracheuer ceste partie du Louure, qui regarde l'Orient, laquelle auoit esté commencée par le mesme Roy son pere. C'est le premier de nos Roys, qui fit ouurir dans les monts Pyrenées des carrieres, dont furent tirées & amenées par eau iusques à Paris, plusieurs sortes de tres-beaux marbres. Il aimoit la Musique & la Chasse, prenant aussi plaisir à autres laborieux exercices, comme à manier dextrement ses grands cheuaux de guerre. *Pasqualius.*

Incité tant de son naturel, que par l'exemple de son predecesseur, il fauorisoit les gens de lettres, qui pendant son regne florirent en bon nombre en toute sorte de sciences. Il estoit de haute stature, bien proportionné, de face vn peu longue, auoit le nez droit & releué, le front grand & ouuert, le regard doux & arresté, le visage benin, meslé toutesfois de quelque seuerité, la couleur brune & vn peu vermeille. C

Il institua la Cour de Parlement de Bretagne, qu'il ordonna estre arrestée dãs la ville de Rennes. Crea la Chambre des Monnoyes en Cour souueraine, & les Sieges de Iuges Presidiaux. Erigea en Duchez & Pairries le Vicomté de Beaumont au pays du Maine, possedé par Françoise d'Alençon Duchesse doüairiere de Vendosme: le Comté d'Aumalle en Normandie en faueur de Claude de Lorraine premier Duc de Guyse; Il honora de mesme tiltre l'ancienne Baronnie de Montmorency située dans l'Isle de France, en la personne d'Anne Connestable de France, qu'il affectionna grandement, & le rappella en sa Cour apres la disgrace qu'il eut sous le Roy François I. *Thuanus. A. du Chesne en l'Hist. de Montmorency. 1551.*

Ce Roy HENRY II. portoit pour Deuise trois Croissans entrelassez & couronnez, & quelques fois vn seul, auec ces mots, DONEC TOTVM IMPLEAT ORBEM. Donnant ingenieusement à entendre; Que tout ainsi que la Lune vient à croistre peu à peu iusques à ce qu'elle ait accomply sa rondeur; de mesmes il ne vouloit cesser iusques à ce qu'il eust conquis le Monde par sa valeur & prudence militaire. Ce que le mot equiuoque d'*Orbem* signifie tres-proprement, & se prend pour vn rond & pour le Monde. On a escrit, qu'il prit aussi ceste Deuise à cause de l'as-

fection qu'il portoit à Diane de Poictiers Duchesse de Valentinois.

HENRY auoit esté accordé à Marie fille aisnée d'Henry VIII. Roy d'Angleterre. Mais ceste alliance n'eut effect, & lors que le Roy François I. & le Pape Clement VII. s'assemblerent à Marseille au mois d'Octobre, l'an MIL CINQ CENS TRENTE-TROIS, son mariage fut arresté auec CATHERINE DE MEDICIS, fille vnique de Laurent de Medicis Duc d'Vrbin, & de Magdelene de la Tour issuë de la Maison de Boulogne, Comtesse d'Auuergne & de Lauraguais, & Dame de la Tour, petite niece du Pape Leon X. & appellée aussi par plusieurs, mesme par le Contract de mariage daté du XXVII. du mois d'Octobre, niepce de Clement VII. encore que ce Pape fust seulement Cousin germain de Pierre de Medicis ayeul de Catherine. En faueur duquel mariage le Pape promit payer à sa niepce, pour cause de dot, la somme de cent mil escus, outre le droit de succession hereditaire des biens de Catherine, & outre aussi le droit de la paternelle heredité; pour la plus grande commodité de laquelle, le Pape promit en outre fournir tous les ans trente mil escus: moyennant cela Catherine renonça à icelle heredité paternelle. La celebration du mariage se fit en grande magnificence, & furent les conioincts espousez par le mesme Pape Clement. Seize ans apres & le dixiesme iour de Iuin MIL CINQ CENS QUARANTE-NEUF la Royne CATHERINE fut couronnée dans l'Eglise de S. Denys en France, & peu de temps apres le Roy & elle firent leur entrée magnifique dans la ville de Paris.

*Guichardin. I. Bapt. Adriani lib. I. Istor. de' suoi tempi. — Son mariage. 1533. — Annales de France. — B — 1549. — Ceremonial de France.*

Lors du voyage d'Allemagne entrepris par le Roy son espoux il l'establit Regente en son absence, & apres la mort de ce bon Prince, les guerres ciuiles estant suruenuës en son Royaume pendant la minorité des Roys ses enfans & successeurs, ceste Royne, qui estoit doüée d'vne grande prudence & d'vn haut courage, s'acquit vne merueilleuse authorité dans l'Estat. Aussi auoit-elle vne rare dexterité au maniement des grandes affaires; souuentesfois elle modetoit les cœurs alterez, & reduisoit les orages au point du calme & de la paix. Le decez du Roy François II. son fils aisné aduenu, elle fut encore par les Estats d'Orleans declarée Regente auec Antoine Roy de Nauarre, pendant la minorité de Charles IX. son second fils. Lequel se voyant sur le point de finir ses iours, l'establit aussi Regente pédant l'absence & iusques à la venuë du Roy de Polõgne Henry III. son frere & successeur (qui fut la troisiesme fois qu'elle eut ceste qualité.) Pendant l'absence duquel, elle pourueut auec vne singuliere prudence aux entreprises de ceux, qui luy vouloient empescher l'entrée en son Royaume. Depuis continuant l'affection qu'elle auoit à la paix, cela donna subiet au mesme Roy Henry en faisant sa harangue aux derniers Estats de Blois, de luy attribuer ceste loüange insigne; *Qu'elle auoit tant de fois conserué l'Estat de la France, qu'on ne deuoit seulement luy donner le nom de mere du Roy, mais aussi de mere de l'Estat & du Royaume.*

*Thuanus. — 1552. — M. Zampini. — 1560. — C — 1574. — 1588.*

Apres la mort de Henry Roy de Portugal, Catherine, à cause de la Maison de Boulongne, dont elle estoit issuë par sa mere, pretendit droit à ce Royaume estranger, comme firent aussi plusieurs autres Princes Chrestiens. Et voyant que le Roy d'Espagne Philippes II. s'en estoit emparé; pour le recouurer, elle fit dresser vne armée nauale dont elle donna la conduite à Philippes Strozzi, Colonel de l'Infanterie de France. Mais ceste entreprise ne reüssit selon le desir de la Princesse.

*Connestagio Hist. de Portugal. — 1580.*

En qualité d'heritiere du Comté de Clermont en Auuergne, elle obtint par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, adiudication de ce Comté, duquel l'Euesque de Clermont fut euincé, combien qu'il eust esté

*Registres de la Cour de Parlement.*

*Ans de* IESVS CHR. possedé par luy & ses predecesseurs Euesques, par l'espace de prés de quatre cens ans. FRANCE.

Les superbes & magnifiques bastimens faits & commencez par ceste Royne, representent l'heroïque magnificence, qui de longue main luy estoit hereditaire & delaissée par ses ancestres. Car elle fit construire à Paris l'Hostel & Palais des Tuilleries, celuy dit de la Royne, maintenant l'Hostel de Soissons; les maisons de sainct Maut prés Paris, de Monceaux en Brie, & de Chenonceau en Touraine ont esté par elle embellies de bastimens, iardins, & fontaines. Elle est encore digne de loüange, non seulement pour auoir fait florir l'Architecture, la Peinture & Sculpture; mais aussi de ce qu'à l'exemple de ses ayeux elle fauorisa le beaux Esprits & gens sçauans, & de ce qu'elle tira de la Grece & d'Italie en France plusieurs liures anciens des plus rares manuscrits en toutes sortes de langues, ioints à ceux de la Maison de Medicis, qu'elle fit venir d'Italie, dont la Bibliotheque Royale est maintenant honorée & decorée. *Thuanus.*

Ceste Princesse auoit premierement en sa Deuise la figure d'Iris, ou l'Arc en Ciel, auec ces mots Grecs, ΦΩΣ ΦΕΡΟΙ ΗΔΕ ΓΑΛΗΝΗΝ. *Feret lux ista quietem*. Pendant son vefuage elle changea ceste Deuise en vne autre composée de larmes tombantes sur vn brasier cendreux, auec ce vers Latin, *Fr. d'Amboise au Traité des Deuises.*

B

ARDOREM EXTINCTA TESTANTVR VIVERE FLAMMA: voulant signifier l'ardent amour, qu'elle portoit au Roy son espoux, bien qu'il fust decedé. Autres luy donnent aussi pour Symbole vne Comete couronnée & ces mots, *Fato prudentia maior*.

En fin ceste Royne deceda au Chasteau de Blois, le cinquiesme iour de Ianuier, l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS NEVF, estant aagée de soixante & dix ans. Car elle estoit née à Florence en l'an MIL CINQ CENS DIX-NEVF. Son corps deposé dans l'Eglise de la mesme ville de Blois, y demeura vingt ans, & iusques à ce qu'il fut apporté à S. Denys en France, en la magnifique Chapelle ornée de tres riches figures de marbre, qu'elle y auoit fait construire: pour seruir de Mausolée au Roy son mary, à elle & à leurs enfans. De dix qu'ils estoient, elle en vid mourir huict contre l'ordre commun de la Nature, & les vœux ordinaires des pere & mere. Iean Berraut Euesque de Sées fit en vers François vn excellent Discours funebre sur la mort de CATHERINE, & Mathieu Zampini Italien, luy dressa de son viuant vn Eloge traduit en plusieurs langues. *Thuanus.* *Mort de la Royne Catherine.* 1589.

C

Le Roy HENRY II. lors de ses pompes funebres, fut loüé en deux Oraisons, que luy fit en l'Eglise nostre Dame de Paris & à sainct Denys en France, Hierosme de la Roüere Euesque de Tolon. Pierre Pascal Historiographe publia aussi vn Eloge ou Discours sommaire de sa vie. Ce que fit pareillement Loüis le Roy natif de Constance en Normandie. Autres ont plus amplement descrit son Histoire, comme François de Rabutin Gentil-homme Bourguignon, Guillaume Paradin Doyen de Beau-jeu, & Thomas Cormier d'Alençon. Mais sur tous s'y est employé, auec vne loüange immortelle, ce grand ornement de nostre siecle Iaques Auguste de Thou, fidelle Conseiller d'Estat de nos Roys, & President en la Cour de Parlement de Paris, personnage de rare probité iointe à vne exquise doctrine. Lequel, encore que souuent distrait en plusieurs Ambassades honorables, Traitez de paix, & negotiations importantes, qui luy ont acquis vne grande experience, n'a laissé d'escrire d'vn stile tres-elegant l'Histoire vniuerselle de son temps, qu'il commence au regne de ce Roy, & la deduit, par vn labeur immense, de cent trente-huict liures, iusques prés de la fin de celuy de Henry le Grand d'eternelle memoire. Oeuure excellent *Bibliotheque des Historiens François.*

FRANCE.

*An de Iesvs Chr.*

enrichy d'infinis memorables exemples, duquel le merite ne cede à aucun autre de l'antiquité; & doit estre d'autant plus estimé des bons François, que l'Autheur s'est principalement proposé pour but, de maintenir l'honneur & la dignité de nos Roys, auec les droits eminens & prerogatiues de leur auguste Couronne; de representer les choses par la verité puisée dans les plus sinceres Originaux, & faire cognoistre à la posterité, quelles calamitez apportent les factions & discordes ciuiles. Iean Dorat, Pierre de Ronsard, Ioachim du Bellay, Iean Antoine de Bayf, Remy Belleau & plusieurs autres Poëtes fameux dresserent aussi à la memoire de ce Roy plusieurs Poëmes funebres.

## *ENFANS DE HENRY II. ROY* DE FRANCE, *& de la Royne* CATHERINE DE MEDICIS *sa femme.*

24. FRANCOIS II. Roy DE FRANCE & d'Escosse. B

ORLEANS.

Escartelé; Au 1 & 4. d'azur à trois fleurs de Lis d'or, au lâbel d'argent de trois pieces.
Au 2 & 3. d'argent, à la Giure ou Serpent d'azur à l'issant de gueulles.

*Du Tillet.*

*Thuanus l.6. Hist.*

24. LOVIS DE FRANCE Duc D'ORLEANS nasquit au Chasteau de S. Germain en Laye, le troisiesme iour du mois de Feurier, l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-HVICT, auant Pasques: & fut baptisé au mesme lieu le vingt-neufiesme iour du mois de May ensuiuant. Il eut pour parrains Iean III. Roy de Portugal (qui pour cét effect delegua & enuoya en France Constantin de Portugal son Ambassadeur, frere puisné du Duc de Bragance) & Hercules d'Est deuxiesme du nom Duc de Ferrare. La Royne d'Escosse Marie de Lorraine, vefue du Roy Iaques V. fut la marraine, representée par Anne d'Est femme de François de Lorraine Duc d'Aumale, & bien tost apres de Guyse. Le ieune Prince LOVIS vescut peu de temps, & mourut au mesme lieu de sainct Germain, le vingt-quatriesme iour d'Octobre, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE, estant aagé d'vn an neuf mois & vnze iours.

*Sa naissance.* 1548.

*Sa mort* 1550.

24. CHARLES IX. du nom Roy DE FRANCE, duquel est parlé plus particulierement cy apres. C

24. HENRY III. Roy DE FRANCE & de Polongne.

24. FRANCOIS DE FRANCE Duc D'ANIOV, d'Alençon & de BRABANT, aura son Eloge apres Henry III.

ESPAGNE.

Escartelé; Au 1 quartier, côtte-escartelé; Au 1. & 4. canton, de gueulles au Chasteau d'or, sômé de trois Tours de mesme, qui est CASTILLE; Au 2. & 3 de LEON,

24. ELIZABETH DE FRANCE Royne d'ESPAGNE nasquit à Fontaine-bleau le second iour du mois d'Auril, l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-CINQ. Elle eut pour parrain Henry VIII. Roy d'Angleterre, & pour marraines Eleonor d'Austriche, Royne doüairiere de France deuxiesme espouse du Roy François I. son ayeul, & Ieanne Princesse de Nauarre. Son mariage, dont la proposition fut faicte l'an mil cinq cens cinquante-vn, auec Edoüard VI. Roy d'Angleterre, n'eut lieu, parce qu'il mourut peu de temps apres.

*Sa naissance.* 1545.

Ainsi ELISABETH fut mariée auec PHILIPPES II. Roy d'Espagne, fils de Charles V. Empereur & d'Isabel de Portu-

*Son mariage.* 1559.

*Ans de Iesvs Chr.*

gal sa femme. Ferdinand Aluarez de Tolede Duc d'Albe vint à Paris auec Emanuel-Philebert Duc de Sauoye & autres Princes, pour les espousailles, & fut la Princesse conduite par le Roy son pere iusques en l'Eglise de nostre Dame, & là en grand triomphe & solemnité espousée par le Duc d'Albe Ambassadeur & Procureur special du Roy d'Espagne, le vingt-deuxiesme iour de Iuin, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-NEVF. Charles Cardinal de Bourbon fit l'Office des espousailles; & furent les magnificences faites au Palais.

ELIZABETH, qui fut la troisiesme des femmes, qu'espousa Philippes II. fut conduite iusques sur la frontiere d'Espagne par Antoine Roy de Nauarre & autres Princes du sang, en l'an suiuant, mil cinq cens soixante. Ceste heureuse alliance fut l'vne de celles qui confirmerent la paix entre les deux Couronnes de France & d'Espagne, apres tant de longues & difficiles guerres. Aussi la Princesse fut-elle communément nommée ELIZABETH DE LA PAIX.

1560.

B

D'elle le Roy Philippes eut seulement deux filles; l'aisnée Elizabeth-Claire-Eugenie Archiduchesse, femme d'Albert Archiduc d'Austriche, & la puisnée Catherine espouse de Charles-Emanuel Duc de Sauoye, qui en a eu plusieurs enfans. Ceste Royne ELIZABETH fut vne fort sage & vertueuse Princesse. En l'an mil cinq cens soixante-cinq elle se transporta sur les frontieres de France & d'Espagne, pour voir la Royne Catherine sa mere & le Roy Charles IX. son frere, & ne furuesquit long temps apres leur entreueuë. Car son trespas aduint estant enceinte, le troisiesme iour du mois d'Octobre, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE-HVICT, ayant l'aage de vingt & trois ans seulement. Son corps fut enseuely dans l'Eglise du Monastere des Religieuses deschaussées de Madrid, où elle est tenuë & reputée pour SAINCTE. Elle fit construire en la ville de Tolede Capitale de Castille, vn Conuent pour les filles du tiers Ordre de sainct François de Paule, appellées les Beates de IESVS MARIA. Fit plusieurs autres belles fondations & aumosnes à diuerses maisons de Religion, & eut soin des filles qui n'auoient des biens & commoditez pour se marier.

1565.

*Sa mort* 1568.

*H. de Coste.*

C

Le Roy d'Espagne son mary la suruesquit trente ans, & deceda en l'an mil cinq cens quatre-vingts dix-huict; estant aagé de soixante & vnze ans, apres auoir long temps regné.

1598.

ELIZABETH auoit pour Deuise ou Symbole le Soleil & la Lune à l'opposite l'vn de l'autre, enuironnez d'Estoiles & couronnez d'vne Couronne Royale, auec ceste Inscription, IAM FOELICITER OMNIA. Les gens sçauans de son temps, soit de France, soit d'Espagne, dresserent plusieurs Epitaphes à sa memoire.

FRANCE. qui est d'argent au Lyõ de pourpre. Au 2. quartier de l'Escu principal, d'or au pal de quatre pieces de gueulles, qui est ARRAGON; Party d'ARRAGON-SICILE, qui est de mesme, flanqué d'argent à deux Aigles de sable. A la pointe de ces deux Escus est anté celuy de GRENADE, qui est d'argent à la Grenade de gueulles soustenuë & fueillée de finople. Au 3. quartier d'AVSTRICHE, qui est de gueulles à la fasse d'argét. Soustenu des Armes de la premiere branche de BOVRGONGNE, qui est bãdé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles. Au 4 & dernier quartier, de la derniere brãche de BOVRGONGNE, d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure componée d'argent & de gueulles. Soustenu de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or armé & lampassé de gueulles

Et sur le tout de ces deux derniers quartiers, de FLANDRES, qui est d'or au Lyon de sable, armé & lampassé de gueulles Party d'argent à l'Aigle de gueulles, becqué & membré d'or, qu'on dit estre du Marquisat du S Empire.

24. CLAVDE DE FRANCE Duchesse de LORRAINE commença de voir premierement la lumiere du iour à Fontainebleau, au mois de Nouembre, l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-SEPT, & fut leuée sur les fonds de Baptesme par les Suisses, la fille du Roy Henry de Nauarre, & Antoinette de Bourbon Duchesse de Guyse. Le cinquiesme iour de Feurier en l'an mil cinq cens

*Sa naissance.* 1547.

1559.

LORRAINE. Couppé de huict pieces, 4. en chef & 4. en pointe. En le 1. quar-

FRANCE.

lé d'argent & de gueulles de huict pieces, qui est de HONGRIE. En la 2. d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, au lambel de gueulles de trois pieces en chef, qui est ANIOV NAPLES. En la 3. d'argent à la Croix potencée d'or, cantonnée de quatre Croix coupées de mesme metail, qui est HIERVSALEM.

En la 4. d'or au pal de quatre pieces de gueulles, qui est ARRAGON.

cinquante-huict, CLAVDE fut conioincte par mariage à Paris auec CHARLES Duc de LORRAINE & de Bar: fils de François Duc de Lorraine & de Chrestienne de Dannemarc sa femme. De laquelle alliance sortirent trois fils & trois filles, à sçauoir Henry Duc de Lorraine & de Bar, qui n'a laissé que deux filles de sa seconde femme Marguerite de Gonzague, Charles de Lorraine second fils fut Euesque de Mets & Cardinal, & François de Lorraine Comte de Vaudemont, qui a pour fils aisné Charles à present Duc de Lorraine & de Bar, à cause de Nicole son espouse, fille aisnée de Henry. Les filles sont, Chrestienne de Lorraine femme de Ferdinand de Medicis Grand Duc de Toscane, qui en a eu entre autres enfans Cosme II. du nom, pere de Ferdinand II. Duc de Toscane. Elizabeth de Lorraine seconde fille a espousé Maximilian Duc de Bauiere; Antoinette de Lorraine leur sœur a esté alliée à Iean-Guillaume Duc de Cleues, qui n'en a eu enfans.

*An de Iesus Chr. Son mariage 1559.*

CLAVDE DE FRANCE Duchesse de Lorraine leur mere deceda l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET QVINZE, estant aagée de vingt-sept ans. Arnaud Sorbin Docteur en Theologie, Predicateur du Roy, & depuis Euesque de Neuers, fit son Oraison funebre en l'Eglise nostre Dame de Paris. Charles Duc de Lorraine mourut en l'an MIL SIX CENS HVICT, estant fort aagé.

*Son decez. 1575.* B

En la 1. de la pointe, d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles, qui est ANIOV. En la 2. d'azur au Lyon contourné d'or, couronné, armé & lampassé de gueulles, qui est GVELDRES. Party en la 3. d'or au Lyon de sable, armé & lampassé de gueulles, qui est FLANDRES. En la 4 d'azur à deux Bras addossez d'or, dentez & allumez d'argent, l'Escu semé de Croix recroisetées au pied fiché d'or, qui est BAR.

Sur le tout, d'or à la bande de gueulles, chargée de trois Allerions d'argent, qui est LORRAINE. Party DE FRANCE.

FRANCE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

24. MARGVERITE Royne, Duchesse de Valois, nasquit le quatorziesme iour de May, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-DEVX, & eut pour marraine sa tante paternelle Marguerite de France Duchesse de Sauoye & de Berry. Elle auoit merité l'alliance du plus genereux Monarque du monde, qui fut HENRY LE GRAND alors Prince, & depuis Roy de Nauarre, & lequel Dieu appella aussi à la Monarchie Françoise. Leur mariage fut celebré à Paris au mois d'Aoust MIL CINQ CENS SOIXANTE ET DOVZE. Mais la prouidence diuine ne permit pas que cette Princesse peust par vne lignée rendre au Roy son espoux les fruicts & les contentemens que ses affections luy destinoient. Se voyant dōc mal propre à la generation, elle se monstra non seulement Princesse du sang de France, mais aussi mere du peuple, aimant la paix & le repos de son païs. Et pour luy tesmoigner, supplia le Roy d'aduiser à se procurer, sous la dispense de l'Eglise, vne femme, de laquelle il peust laisser vne heureuse posterité. Ainsi leur mariage estant dissous, l'an mil cinq cens quatre-vingts dix-neuf, par l'authorité de l'Eglise, pour autres tres-grandes considerations & legitimes empeschemens, mesme de la parenté proche du Roy & d'elle, du defaut de consentement, de la nullité de la dispense octroyée par le Pape Gregoire XIII. le Roy espousa en l'année suiuante, la Serenissime Princesse de Toscane Marie de Medicis, duquel mariage est sorty le Roy LOVIS XIII. que MARGVERITE (à laquelle ne laissa de demeurer le nom de Royne Duchesse de Valois) honora & cherit autant que s'il eust esté son propre fils. Et n'estant encore que

*Sa naissance. 1552.* C *1572.* *1599.* *1600.*

*Ans de Iesvs Ch.r.* FRANCE.

Dauphin l'institua son heritier aux Comtez de Clermont & d'Auuergne, & à la Baronnie de la Tour, qui auoient esté adiugez à ceste Princesse par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, en vertu du Contract de mariage de la Royne Catherine de Medicis sa mere.

Depuis, MARGVERITE s'adonna à vne maniere de vie si douce & serieuse, qu'en toutes ses actions & iusques à sa table, elle estoit ordinairement enuironnée de gens accomplis en toute sorte de sciences, des discours desquels, ioints auec le sien, les assistans remportoient tousiours quelque bonne instruction. Car à l'exemple de Marguerite Royne de Nauarre, & Marguerite Duchesse de Sauoye ses tantes, elle s'estoit acquise, auec la doctrine, vne grace particuliere de bien dire. Mais sur tout elle estoit si charitable, que la plus-part de son reuenu fut employé à la nourriture & entretenement des pauures, qui la regretterent infiniment apres son trespas. Elle departit aussi plusieurs sommes de deniers à la construction de diuerses Eglises & Monasteres, & deceda en son Hostel du Faux-bourg sainct Germain des Prez à Paris, qu'elle commença d'y faire bastir, le vingt-septiesme iour de Mars, l'an MIL SIX CENS QVINZE, estant lors aagée de cinquante-deux ans. Son corps fut deposé par quelque temps en vne Chapelle qu'elle a fondée en l'Eglise des Augustins reformez au mesme Faux-bourg S. Germain. Depuis il a esté porté à S. Denys, & le cœur enseuely dans la mesme Eglise des Augustins, où l'on void vne Inscription Latine.

*Decade du Roy Louis le Iuste liu. 10.*

*Samort* 1615. B

24. VICTOIRE & IEANNE de France filles iumelles nasquirent à Fontaine-bleau, le iour sainct Iean Baptiste vingt-quatriesme de Iuin, MIL CINQ CENS CINQVANTE-SIX. L'aisnée eut pour parrain le Cardinal Caraffe Legat en France & neueu du Pape Paul IV. lequel donna le nom en memoire des victoires, que le Roy Henry II. son pere auoit acquises sur ses ennemis. Ceste ieune Princesse VICTOIRE DE FRANCE mourut tost apres, & IEANNE sa sœur deceda aussi incontinent qu'elle fut née & eut receu baptesme.

*Du Tillet.* 1556.

C

## *ENFANS NATVRELS DV* ROY HENRY II.

24. HENRY D'ANGOVLESME Grand Prieur de France, duquel & de sa sœur, cy apres mentionnée, sera faite plus ample mention sur la fin de ce liure X.

24. DIANE Legitimée de FRANCE Duchesse de Castre & de Montmorency, puis d'ANGOVLESME, aura son Eloge en suite de celuy de Henry son frere naturel.

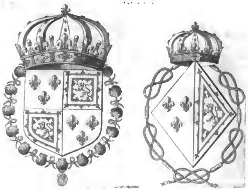
*Ans de* IESVS CHR.

**FRANCE.**

**D'azur à trois Fleurs de Lis d'or. Escartelé d'Escosse; D'or au Lyõ de gueulles renfermé dãs vn double Trescheur fleuré contre-fleuré de mesme.**

**ESCOSSE.**

**Comme cy dessus.**



# 24. FRANCOIS II. ROY DE FRANCE & D'ESCOSSE.

## CHAPITRE VI.

*Du Tillet.*

*Ceremonial de France.*

LE Roy Henry II. n'estant encore que Dauphin, ce Prince son fils nasquit à Fontaine-bleau, le vingtiesme iour de Ianuier, l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-TROIS auant Pasques. Il fut baptisé en grande ceremonie le dixiesme de Feurier ensuiuant dans la Chapelle du mesme lieu, & eut pour parrain le Roy François I. son ayeul. On luy donna la qualité de Duc (parauenture de Bretagne) & auant que proceder au baptesme, le Roy son ayeul le fit Cheualier. Il eut encore pour parrain Charles de France Duc d'Orleans son oncle, & la Princesse Marguerite sa tante, depuis Duchesse de Sauoye.

*1559. Sa naissance. 1543.* C

*Son mariage. 1558.*

*G. Buchanan. in Hist. Scot.*

Ayant attaint quinze ans, son mariage fut traité à Paris le dix-neufiesme iour d'Auril, MIL CINQ CENS CINQVANTE-HVICT, auec la Royne d'Escosse MARIE STVART, fille vnique & seule heritiere de Iaques V. Roy d'Escosse & de Marie de Lorraine fille aisnée de Claude Duc de Guyse & d'Antoinette de Bourbon, & dés ce temps FRANCOIS fut qualifié Roy Dauphin: Le traité du mariage porte, Que les confederations & amitiez de tout temps establies & continuées entre les Royaumes de France & d'Escosse, estoient notoires; Que les Roys auoient tousiours estimé les affaires propres des vns estre communes aux autres, iusques à auoir depuis deux cens ans auparauant voulu suiure & courir mesme fortune non seulement en temps de paix, mais aussi aux plus grands hazards de la guerre. Pour l'entretenement & accroissement de laquelle amitié, s'estoit faite alliance entre l'vne des filles du Roy & le mesme Iaques V. Aduenu le decez duquel, le Roy Henry II. continuant à la deuotion du Roy son pere, auroit pris en sa protection le Royaume d'Escosse lors assailly par les Anglois. Et pour empescher que l'heritiere

*Ans de Iesvs Chr.* l'heritiere de ce Royaume, lors delaissée és premiers ans de son enfance, ne tombast és mains des Anglois, elle auroit, du consentement de la Royne douairiere sa mere & des Estats d'Escosse, esté conduite en France en intention de luy faire espouser le Dauphin fils aisné du Roy: Que l'vn & l'autre ayant attaint aage capable ce mariage auroit en fin esté accordé, & par l'vn des articles d'iceluy conuenu: Que FRANCOIS porteroit le tiltre de Roy d'Escosse, & ses Armes escartelées auec celles d'Escosse, & liées sous mesme Couronne. Le douaire fut assigné sur le Duché de Touraine & le Comté de Poictou. Les espousailles se firent dás l'Eglise de nostre Dame de Paris, par Charles Cardinal de Bourbon Archeuesque de Roüen, le vingt-quatriesme du mesme mois d'Auril.

*IRANCE.*

Bien tost apres, ce Roy Dauphin n'estant qu'en la seiziesme année de son aage succeda à la Couronne de France apres la mort de Henry II. & fut Sacré & Couronné à Rheims par Charles Cardinal de Lorraine Archeuesque du lieu, qui estoit oncle maternel de la Royne sa femme, le dixhuictiesme de Septembre, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-NEVF.

*Son couronnement.* 1559. *Iac. Augustus Thuanus.*

B

1560. Le tumulte d'Amboise, la diuision entre les Grands, & les differens pour la Religion, qui suruindrent au commencement de ce regne, troublerent fort la France, & furent les tristes presages des grands maux & remuements qui suiuirent. Mais comme d'vn costé le Roy par ses Ambassadeurs à Rome poursuiuoit instamment l'ouuerture du Concile de Trente, tesmoignant par là son zele & sa singuliere deuotion, & iugeant que c'estoit le remede plus propte pour appaiser ces differens de religiō: D'autre part, afin d'obuier aux autres desordres, qui s'estoient glissez en ce Royaume, il assembla les Estats generaux d'iceluy en sa ville d'Orleans, desquels il ne peut voir la conclusion. Car l'ouuerture n'en fut si tost faite, qu'vn catherre le saisit à l'oreille auec tant de violence, qu'il en finit ses iours le cinquiesme de Decembre, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE, ayant regné dix-sept mois & vingt-cinq iours seulement, & vescu prés de dix-sept ans. Son cœur gist en l'Eglise de S. Croix d'Orleans, & son corps à S. Denys.

*Sa mort* 1560.

1542. La Royne sa vefue Princesse d'vne excellente beauté estoit née en Escosse, au mois de Decembre, l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-DEVX, & en l'aage de dix-huict mois fut couronnée; puis estant aagée de six ans, fut amenée en France, & là premierement mariée.

C

Mais apres la mort de ce Roy FRANCOIS II. duquel elle n'eut enfans, elle se retira en son Royaume d'Escosse, où depuis elle espousa en secondes nopces Henry Stuart Comte de Lenox & Seigneur d'Arlay, qui fut à cause d'elle Roy d'Escosse. De leur mariage sortit Iaques Roy de la Grande Bretagne, pere du Roy Charles à present regnant.

Ceste Princesse, pendant les troubles excitez dans son Estat par aucuns de ses subiets, voulant retourner en France sa seconde patrie, dont elle portoit le tiltre de Royne douairiere, elle resolut de passer par l'Angleterre, où estant premierement bien & fauorablement receuë, puis arrestée par la Royne Elisabeth sa Cousine, qui regnoit lors, & ne l'aimoit, elle luy fit esprouuer, que les prosperitez de la vie, mesmes entre les plus éleuez, sont peu constantes & asseurées. Car apres vne prison de dix-huict ans, elle luy fit violemment, & contre la dignité d'vne si grande Princesse souueraine, auancer inhumainement ses iours au Chasteau de Fodringaye, par vne tragique & deplorable fin, le dix huictiesme iour de Feurier, l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS SEPT, estant aagée de quarante-six ans: Ce qu'elle entreprit sous pretexte, que MARIE auoit

*Mort de Marie Royne d'Escosse* 1587. *G. Camden.*

OOoo

conspiré contre elle, & qu'elle se disoit estre à meilleur tiltre vraye heritiere du Royaume d'Angleterre. MARIE se voyant proche de sa fin, monstra vne si merueilleuse constance loüée par tous les Historiens de ce temps-la, mesme par les Anglois, que non seulement elle n'eut besoin de consolation des siens, mais au contraire les consola elle-mesme. Ne pouuant estre aussi assez estimée de sa genereuse resolution, fermeté en sa Religion, & Pieté. Elle gist en l'Eglise de Pierre-bourg en Escosse, où aucuns de ses subiets luy dresserent secrettement vne Inscription en langue Latine, depuis publiée par Guillaume Camden Anglois, en l'Histoire de la Royne Elizabeth, en laquelle il traite aussi bonne partie de celle de ceste Royne MARIE.

Le Roy de France Henry III. son beau-frere luy fit faire à Paris des obseques solemnelles, esquelles son Oraison funebre fut prononcée par Regnaud de Beaune Archeuesque de Bourges. Le Roy d'Escosse Iaques VI. son fils, depuis Roy de la Grande Bretagne, fit transporter le corps de ceste Princesse sa mere de Pierre-bourg à Vvestmonstier, où sont les sepulcres des Roys d'Angleterre, & où il luy a fait dresser vn superbe Mausolée de bronze. Le P. Hilarion de Coste Religieux de l'Ordre des Minimes de sainct François de Paule, descrit la vie de la mesme Royne de France & d'Escosse.

*En l'Histoire Catholique.*

B

FRANCOIS II. portoit pour Deuise vne Colomne ardente en laquelle estoit vne bande couronnée auec ces mots, LVMEN RECTIS, à l'imitation de la Colomne, qui conduisoit, parmy les tenebres de la nuict, le peuple d'Israël, quand il sortit d'Egypte, pour aller en la terre de promission; signifiant par ceste Deuise, que Dieu enuoye tousiours sa lumiere aux vertueux, afin de leur seruir de guide tres-asseurée.

Autres tiennent, que le mesme Roy auoit pour Symbole deux globes couronnez, l'vn celeste & l'autre terrestre auec ces mots, VNVS NON SVFFICIT ORBIS, pour signifier, qu'il entreprendroit choses si grandes, qu'il ne se contenteroit d'vn Monde. On luy donne aussi pour Deuise des Eclipses auec ces termes, INTER ECLIPSES EXORIOR. Autres encor luy attribuent vne mappe Monde, auec cette ame, REGAM PATRIIS VIRTVTIBVS ORBEM.

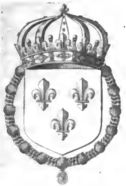
La Royne Marie sa femme auoit pour Deuise, ALIAMQVE MORATVR: designant la Couronne d'Angleterre, qu'elle attendoit, comme plus proche heritiere, ce qui a eu lieu en son fils. Et depuis le decez du Roy son mary, elle prit l'arbrisseau de Reglisier, duquel la racine est douce, & tout le reste hors de terre amer; auec ces mots, DVLCE MEVM TERRA TEGIT.

C

Sur le mariage de FRANCOIS & de MARIE on publia diuers Epithalames en vers fort elegans, mesme ceux faits par Adrian Turnebe & Georges Buchanan, & par ceste grande lumiere de la France Michel de l'Hospital, lequel apres la mort de François Oliuier fut tres-digne Chancelier pendant ce regne & partie de celuy de Charles IX. Il fit aussi vn excellent Poëme à ce Roy FRANCOIS à son aduenement à la Couronne de France, & lors de son Sacre, contenant vne Salutaire instruction pour bien regner. Aussi l'honneur est deu à ce grand Chancelier, d'auoir esté autheur aux deux Roys, de faire diuers Edicts & Ordonnances tres-equitables pour le bien du Public & de l'Estat.

*In Poëmat.*

*Ans de Iesvs Chr.*





FRANCE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

AVSTRICHE.

Escartelé; Au 1 & 4. Burelé d'argent & de gueulles de huict pieces, qui est Honoris.

Au 2 & 3 de Boheme. D'argent au Lyon de gueulles, à la queuë noüée & passée en sautoir.

Et sur le tout, vn Escusson de gueulles, à la fasse d'argét, qui est Avstriche;

Party de Bovrgongne de la premiere brâche, qui est bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles.

# 24. CHARLES IX. ROY DE FRANCE.

## CHAPITRE VII.

1560. APRES le decez du Roy François II. son frere puisné CHARLES IX succeda à la Couronne de France, estant lors aagé de dix ans & demy. Car il auoit pris naissance au Chasteau de sainct Germain en Laye, le vingt-septiesme iour de Iuin, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE. Il eut premierement le nom de CHARLES-MAXIMILIAN, que luy donna celuy, qui en la ceremonie du Baptesme representoit le Roy de Boheme, depuis Empereur Maximilian II. qu'il eut pour parrain auec Henry Roy de Nauarre issu de la Maison d'Albret, & pour marraine Anne d'Est Duchesse de Guyse. Mais ayant succedé au Royaume, il laissa le nom de Maximilian, & retint celuy de CHARLES seulement. En sa ieunesse il eut les tiltres de Duc d'Angoulesme, & en apres d'Alençon, puis d'Orleans.

*Sa naissance.* 1550.

1560. A son aduenement à la Couronne l'on continua la tenuë des Estats d'Orleans. Et d'autant qu'il n'auoit encore attaint les ans de maiorité, la Royne sa mere Catherine de Medicis fut declarée Regente; & Antoine Roy de Nauarre estably Lieutenant general du Roy, pour gouuerner auec elle. *Thuanus.*

Apres que la closture des Estats fut faite, esquels on resolut plusieurs Ordonnances & Reglemens, le Roy se fit Sacrer & Couronner à Rheims par l'Archeuesque du lieu, Charles Cardinal de Lorraine, le quinziesme iour de May, feste de l'Ascension, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE-VN.

*Si couronnement.* 1561.

En ceste premiere fleur de ieunesse CHARLES rendit deux signalez tesmoignages de generosité. Car la Royne sa mere luy disant à son Couronnement, qu'en si bas aage il ne pourroit supporter la peine des

FRANCE. *P. Massonus.*

longues ceremonies de cét acte, il respondit; *Qu'il le feroit tres-volontiers, & y feroit tousiours disposé, lors qu'autres Royaumes s'offriroient à luy.* Quelques années apres l'Office de Cônestable ayant vacqué par le decez d'Anne Duc de Mommorency (qui en l'aage de prés de quatre-vingts ans mourut au lict d'honneur à la Iournée de sainct Denys) le Roy instamment poursuiuy & supplié par plusieurs Seigneurs de les pourvoir de ceste charge, considera prudemment la consequence d'y commettre, pendant l'orage des troubles, quelqu'vn des Grands de son Royaume. Et parce, leur dist; *Qu'il n'auoit besoin de l'aide d'autruy, & que luy-mesme auoit assez d'aage & de force, pour porter l'Espée*; marque de ceste eminente dignité, solstice des honneurs militaires.

An de IESVS CHR.

On esperoit, que par l'Assemblée des Notables tenuë à sainct Germain en Laye, par le Colloque de Poissy, & par l'Edict appellé de Ianuier, qui suiuit tost apres, il seroit pourueu aux differens de la Religion, & aux desordres, pour establir la tranquillité publique. Mais les esprits se trouuerent tellement animez & diuisez, que ces remedes seruirent peu, & ne furent suffisans pour empescher, que le feu d'vne miserable guerre ciuile n'embrasast de toutes parts furieusement cét Estat: feu qui à diuerses fois se ralluma, lors qu'il sembloit entierement esteint par diuerses Conferences, Traitez & conclusions de Paix. 1561.

B

*Thuanus.*

Ce fut en ce temps, que le Roy, par la sage & heureuse conduite de ses Lieutenans generaux, gaigna les batailles de Dreux, de sainct Denys, de Iarnac & de Monconrour; Que les villes de Bourges, Roüen, Orleans, Chartres, Poitiers, la Rochelle & plusieurs autres, furent prises ou assiegées par les puissantes armées mises aux champs de part & d'autre. Malheurs qui ouurirent le chemin à l'Estranger en ce Royaume, où se commirent tant d'excez, de violences, & de coniurations, où furent emportez par le sort des armes si grand nombre de Princes, d'Officiers de la Couronne, & de genereuse Noblesse, que par tant de sinistres accidents la France fut reduite à vn aussi miserable estat, que iamais elle fut. 1562. 1567. 1569. 1572.

Lors des premiers troubles terminez par le siege d'Orleans, & apres que le Roy eut en personne heureusement repris la forte ville du Haure de Grace sur les Anglois (qui s'en estoient emparez pendant les troubles) ayant commencé l'an quatorziesme de son aage, il se declara majeur, seant en son Lict de Iustice en la Cour de Parlement de Normandie à Roüen. Et en suite, afin par sa presence de dissiper le reste des factions, il s'achemina en diuerses Prouinces de son Royaume. 1563.

C

*P. Masson.*

Passant à Bayonne il y visita la Royne d'Espagne Elizabeth sa sœur, qui s'y estoit acheminée. Au retour de ce long voyage, qui fut de deux ans, le Roy s'estant rẽdu en la ville de Moulins en Bourbõnois, il y conuoqua vne autre assemblée de Notables & plus Grãds de son Estat & des Officiers des Cours Souueraines, pour le reglement de la Iustice & des affaires publiques, & pour terminer aussi quelques differẽs d'entre les Grands. 1565. 1566.

*Thuanus.* *A. Sorbin.*

Le regne de CHARLES fut continué iusques au trentiesme iour de May, feste de la Pentecoste, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET QVATORZE, qu'ayant possedé la Couronne par l'espace de treize ans, cinq mois & vingt-six iours, & vescu vingt-trois ans, vnze mois & quatre iours, il termina le cours de sa vie au Chasteau du Bois-de-Vincennes, apres auoir, en presence des Princes de son sang, declaré la Royne sa mere derechef Regente, iusques au retour de Henry Roy de Pologne son frere & futur successeur; n'ayant laissé de soy aucun enfant masle capable d'heriter de la Couronne. Samedi 1574.

Ce Prince estoit orné de plusieurs bonnes conditions, meslées toutes-

*Ans de Iesus Chr.* | FRANCE.

fois de quelques defauts & imperfections. Il auoit vn courage heroïque & releué, estoit de naturel actif, prompt en ses entreprises, cholere, secret, dissimulé, diligent obseruateur des esprits & complexions de ses subiets; estoit sobre, & retenu en ses liberalitez; exprimoit ses conceptions en bons termes; auoit la parole agreable; aimoit les violens exercices, la Musique & la Poësie: mesmes on list quelques vers François de sa façon, inserez parmy les œuures Poëtiques de Ronsard, auquel il portoit vne affection singuliere à cause de l'excellence de son esprit. Il luy commanda de le suiure en ses voyages, afin de l'auoir tousiours prés de soy: outre sa pension ordinaire il luy fit quelques dons modetez. Car ayant crainte, que le trop de bien ne le rendist paresseux à escrire, ce Roy disoit ingenieusement; *Qu'il falloit traiter vn bon Poëte de mesme qu'vn genereux cheual, l'entretenir seulement, & non l'assouuir.* Entre les Poëtes Latins il affectionna aussi Iean Dorat, & principalement estendit sa liberalité enuers Iaques Amiot son Precepteur l'vn des honneurs de l'Eloquence Françoise: Il le fit pouruoir de l'Euesché d'Auxerre, & outre luy confera la charge de grand Aumosnier de France.

*Cl. Binet en la vie de P. de Ronsard.*

*Sc. Sammarthanus in Elogiis Gallor. doctrin.*

B Mais CHARLES estoit porté d'vne si violente passion, & iusques à l'excez, au plaisir de la Chasse, que souuent il luy faisoit oublier ses autres exercices, & mesmes il daigna prendre la peine de composer vn traité de cestui-cy, qui fut escrit sous sa Majesté & recueilly par la diligence de ce grand & renommé Conseiller & Secretaire d'Estat Nicolas de Neufville Seigneur de Villeroy. Oeuure digne d'vn Prince, & qui peut estre mis au rang de ceux, que iadis sur pareil subiet de la Chasse escriuirent l'Empereur Frederic II. & Gaston Phœbus Comte de Foix.

Entre les Ordonnances du Roy CHARLES IX. ces deux sont remarquables; l'vne par laquelle il voulut, que l'année commençast de là en auant au premier iour de Ianuier, non pas au iour de Pasques, ainsi que l'on auoit auparauant accoustumé. Et l'autre, par laquelle il exclud les meres, qui suruiuroient à leurs enfans, de la succession des biens propres d'iceux, dont seulement elles pourroient auoir l'vsufruict. Ce qui fut prudemment ordonné, pour retenir les biens propres & anciens dans les illustres familles, afin de les maintenir tousiours en splendeur. Plusieurs desquelles il decora de tiltres d'honneur eminents, comme celles de Lorraine, de Luxembourg de la Branche de Martigues, & de Crussol, erigeant en leur faueur en tiltre de Duchez & Pairries de France, le Marquisat de Mayenne au pays du Maine, pour Charles de Lorraine, le Comté de Pentheure en Bretagne, pour Sebastien de Luxembourg; & le Vicomté d'Vzés en Languedoc, pour Antoine de Crussol. Il erigea pareillement en Duché l'ancien Vicomté de Thoüars en Poictou pour Loüis de la Trimoüille, depuis aussi decoré du tiltre de Pairrie en faueur de Claude son fils; Comme aussi il honora du mesme tiltre de Duché la Seigneurie de Roüannois en faueur de Claude Gouffier Marquis de Boisy.

*Au Recueil des Edicts & Ordonnances.*

C

Mais afin de destourner le grand nombre d'autres Seigneurs, qui voudroient aussi aspirer à ces hautes dignitez, il ordonna encore par Edict particulier; Qu'il ne seroit fait par luy ou ses successeurs Roys aucune erection de Seigneuries en tiltre de Duchez, Marquisats, ou Comtez, sinon à condition, que les proprietaires venans à deceder sans hoirs masles, elles seroient vnies au domaine de la Couronne.

La Deuise de CHARLES IX. (laquelle estoit de l'inuention du Chancelier de l'Hospital) est remarquable & vrayement digne d'vn Roy Tres-Chrestien, estant composée de deux Colomnes entrelassées & cou-

FRANCE.

ronnées auec ces mots, PIETATE ET IVSTITIA. Afin de denoter, que les plus solides & asseurez fondemens pour maintenir & asseurer vn Estat Royal & tous autres, sont ces deux insignes vertus, la Pieté & la Iustice, par lesquelles les hommes estoient faits comme Dieux, disoit l'Empereur Auguste.

Ans de IESVS CHR.

Le quatorziesme de Ianuier l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET DIX, fut passé en la ville de Madrid en Espagne, le Contract de mariage d'entre ce Roy CHARLES, & la Princesse ELIZABETH D'AVSTRICHE, fille puisnée de l'Empereur Maximilian II. & de Marie d'Austriche fille de l'Empereur Charles V. Elle fut conduite iusques à Mezieres en Champagne par l'Electeur Archeuesque de Treues & autres Seigneurs, & là le mariage fut consommé le vingtsixiesme iour de Nouembre de la mesme année. Le vingt-cinquiesme de Mars de la suiuante, elle fut Sacrée & Couronnée en l'Eglise de sainct Denys en France.

*Fr. Balduin. P. Masson. Histoire de la Maison d'Austriche.*

*Son mariage.* 1570. 1571. 1572.

Ceste Royne vint au monde le vingt-cinquiesme iour de Iuin, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-QVATRE, en la ville de Vienne en Austriche; où elle se retira peu d'années apres le decez du Roy son mary. Quoy que depuis poursuiuie en mariage par plusieurs grands Princes, & qu'elle fust demeurée vefue en l'aage de vingt ans seulement, si est-ce qu'elle n'y voulut entendre, ains demeurer en viduité, s'addonnant du tout aux exercices de pieté & de deuotion, faisant distribuer aux pauures le tiers de son reuenu; Elle ne voulut onc permettte la vente des Offices de Iudicature, qui estoient de sa disposition aux Duchez de Berry, Comtez de Forests, de la Marche, & autres Seigneuries, esquelles son doüaire estoit assigné.

1554. B

*Hilarion de Coste en l'Histoire Catholique.*

Elle fonda dans la ville de Prague Capitale du Royaume de Boheme l'Eglise de Toussaincts, & à Vienne le Monastere de saincte Claire, où elle passa le reste de ses iours en grande integrité, voire mesme Saincteté de vie. Son decez estant aduenu le vingt-deuxiesme iour de Ianuier, l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS ET DOVZE, elle fut inhumée en ce Monastere.

*Thuanus.*

*Mort de la Royne Elizabeth.* 1592.

Sa Deuise & son Symbole conuenoit à ce qui estoit de ses actions & de sa vie religieuse. Car c'estoit la figure d'vn Temple, & au deuant la porte d'iceluy vne femme éleuant ses yeux au Ciel, duquel vers elle s'élançoient des rayons du sainct Esprit en forme de Colombe, & y auoit escrit, IN DEO SPES MEA.

C

Il semble que Dieu voulut faire naistre presque en mesme temps deux Roynes de ce nom d'Elizabeth, pour sa gloire, & pour l'honneur de trois grands Estats de la Chrestienté. Elles furent filles, sœurs, & femmes de plusieurs illustres Monarques, l'vne en France, & l'autre en Espagne femme de Philippes II. toutes deux estoient doüées de pieté & integrité de vie. Leurs mariages ont esté suiuis du bon-heur d'vne douce Paix aux Estats esquels elles entrerent. Et bref en eût autre point remarquable furent semblables, & eurent cela de commun, qu'elles ne laisserent de soy aucune lignée masculine, mais seulement des filles.

François Balduin renommé Iurisconsulte fit vn Panegyric sur le mariage de CHARLES & d'ELIZABETH, auquel il remarque les autres alliances auparauant contractées entre les tres-illustres Maisons de France & d'Austriche. Plusieurs autres doctes personnages celebrerent encore ce mariage, & entre iceux fut Sceuole de Saincte-Marthe, duquel nous auons cy deuant parlé, qui publia vn Epithalame en vers François tres-elegans, qu'il eut l'honneur de presenter à sa Majesté.

*Ans de IESVS CHR.* Deux Oraisons funebres sur le trespas de ce Roy, inhumé à sainct Denys, furent prononcées l'vne à Rome, par le sçauant Marc-Antoine-Muret, en presence du Pape & du Sacré College des Cardinaux; & l'autre en France, par Arnaud Sorbin de saincte Foy depuis Euesque de Neuers, Prelat renommé pour la predication. Il mit aussi en lumiere vne Histoire contenant le sommaire de la vie, des mœurs, & des vertus de CHARLES. Vn pareil subiet fut traité en langue Latine (à la façon des Vies des douze Cesars descrite par Suetone Tranquille) par Papire Masson Aduocat en Parlement. Blaise de Monluc Mareschal de France, Iaques Auguste de Thou President en la Cour de Parlement de Paris, François de Belle-Forest, Lancelot du Voisin sieur de la Popeliniere, & plusieurs autres traittent aussi l'Histoire de ce regne. Dorat & Ronsard onr d'ailleurs en diuers endroits de leurs Poësies, celebré la memoire & les bonnes qualitez de ce Roy. FRANCE.

## *FILLE DV ROY CHARLES IX. & de la Royne* ELIZABETH D'AVSTRICHE *sa femme.*

B

24. MARIE ELIZABETH de FRANCE nasquit à Paris le vingt septiesme iour d'Octobre, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET DOVZE, fut baptizée en l'année suiuante le second iour de Feurier, Feste dediée à la Saincte Vierge, & eut pour marraines l'Emperiere Marie son ayeule maternelle, & la Royne d'Angleterre Elizabeth; Philebert-Emanuel Duc de Sauoye, espoux de la Duchesse Marguerite de France, grande tante de la Princesse, fut le parrain. Elle fut nourrie au Chasteau de Blois, & depuis conduite à Paris elle y mourut en l'Hostel d'Anjou, le deuxiesme iour d'Auril, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET DIX-HVICT, n'estant aagée que de cinq ans & demy. Son corps fut enseuely à S. Denys auec les Roys ses predecesseurs.

*Sa naissance 1572.* *Sa mort 1578.*

## *FILS NATVREL DV ROY* CHARLES IX.

C

CHARLES DE VALOIS, Duc d'ANGOVLESME, duquel est faicte plus ample mention cy dessous.

---

## *CHARLES DE VALOIS Duc* D'ANGOVLESME, *Comte d'Auuergne & de Ponthieu, Cheualier des Ordres du Roy, & Colonel general de la Caualerie legere de France.*

VALOIS. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au baston de gueulles pery en barre.

### CHAPITRE VIII.

*Sa naissance. 1572.*

IL prit naissance le iour & feste de sainct Charlemagne Roy de France & Empereur, vingt-huictiesme du mois de Ianuier, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET DOVZE, & ainsi estoit fort ieune lors que le Roy son pere deceda. Mais il trou-

*Iac. Augustus Thuanus.*

FRANCE.

*Ans de Iesus Chr.*

ua au Roy Henry III. comme vn autre pere, qui le fit tres-bien instituer aux bonnes lettres, & à toute sorte de vertueux exercices. Il le fit pourvoir premierement de la charge de Grand Prieur de France, apres la mort de Henry d'Angoulesme son oncle, & depuis la Royne Catherine de Medicis vefue du Roy Henry II. par son Testament luy donna les Comtez de Clermont, d'Auuergne & de Lauraguais, auec la Baronnie de la Tour, dont il fut euincé par Arrest donné au profit de la Royne Marguerite Duchesse de Valois, fille de la mesme Royne Catherine de Medicis.

Depuis le Roy Loüis XIII. luy donna le Duché d'Angoulesme & le Comté de Ponthieu apres le decez de Diane legitimée de France. *1619.*

*A. du Chesne en l'Histoire de Montmorency.*

*Ses mariage.* *1591.*

Par traité du sixiesme iour de May MIL CINQ CENS QUATRE-VINGTS ET VNZE (apres auoir obtenu dispense du Pape pour le vœu qu'il auoit fait en l'Ordre de S. Iean de Hierusalem) il espousa CHARLOTTE DE MONTMORENCY, fille aisnée d'Henry Duc de Montmorency, Pair & Connestable de France & d'Antoinette de la Mark sa premiere femme. Le Comté d'Alais au pays de Languedoc luy fut donné en dot au lieu de la somme de cent cinquante mil escus, qui luy auoit esté promise.

MONTMORENCY.

D'or à la Croix de gueulles, accõpagnée de seize Allerions d'azur. Party de VALOIS, comme cy dessus.

B

## *ENFANS DE CHARLES DE VALOIS Duc d'Angoulesme, & de* CHARLOTTE DE MONTMORENCY *sa femme.*

26. HENRY DE VALOIS Comte de Lauraguais.

26. LOVIS DE VALOIS Comte d'Alais & Colonel general de la Caualerie legere de France apres son frere puisné François, a fait preuue de son courage tant és guerres d'Italie que celles de France.

VALOIS.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au baston de gueulles pery en bande.

*Son mariage.* *1622.* C *Sa mort* *1622.*

26. FRANCOIS DE VALOIS Comte d'Alais, Colonel general de la Cauallerie legere de France, le vingt-sixiesme d'Auril, l'an MIL SIX CENS VINGT-DEVX, espousa en la ville de Paris LOVISE HENRIETTE DE LA CHASTRE, fille de Loüis de la Chastre, Baron de la Maison-fort, Marescbal de France & d'Elizabeth d'Estampes sa femme. Il mourut à Pezenas en Languedoc, où il seruoit le Roy Loüis XIII. contre les Rebelles, le dix-neufiesme iour de Septembre au mesme an MIL SIX CENS VINGT-DEVX, d'vne maladie causée de la fatigue qu'il eut au siege de Montpellier. Son cœur gist dans la Chapelle d'Angoulesme és Minimes de la place Royale à Paris. Sa vefue, de laquelle il n'eut enfans, espousa en secondes nopces François Comte de Crussol, fils aisné d'Emanuel de Crussol Duc d'Vzés Pair de France.

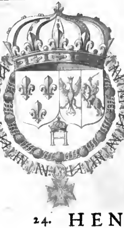
LA CHASTRE.

De gueulles à la Croix ancrée de vair. Party de VALOIS. Comme cy dessus.

FRANCOIS DE VALOIS auoit esté institué heritier par Diane Duchesse d'Angoulesme sa tante, laquelle luy substitua Loüis de Valois son frere aisné, au profit duquel la substitution a eu lieu, à cause du predecés de ce ieune Prince emporté par ceste mort prématurée, estant pour sa vertu digne de plus longue vie.

24. HENRY

*Ans de Iesvs Chr.*





FRANCE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

Ioinct à l'Escu de POLONGNE.

De gueulles à l'Aigle esployé d'argent, couronné, membré & becqué d'or;

Party de Litnvamia, qui est aussi de gueulles, à vn homme armé d'argent, tenant vne espée nuë en la main, & ayant à son col vn Escu d'azur, à vne double Croix d'or; Cét homme seant sur vn Cheual aussi d'argent, houssé d'azur & cloüé d'or;

# 24. HENRY III.

## Roy de France & de Polongne.

### Chapitre IX.

*1574.*

*Sa naissance.*

*1551. Du Tillet.*

LE Roy Henry II. & la Royne Catherine de Medicis sa femme eurent cinq fils, desquels ce Prince fut le quatriesme. Il nasquit à Fontaine-bleau, non pas le iour & feste de la Pentecoste, comme aucuns escriuent, mais le dix-neufiesme de Septembre, l'an MIL CINQ CENS CINQUANTE-VN, & eut pour parrains Edoüard VI. Roy d'Angleterre, & Antoine de Bourbon lors seulement Duc de Vendosme, & depuis Roy de Nauarre. Ils luy donnerent le nom d'Edoüard Alexandre, que la Royne sa mere luy fit laisser, pour prendre celuy de HENRY en memoire du feu Roy son mary.

Sa premiere qualité, auant que de paruenir aux deux Couronnes, dont il prit le tiltre, fut de Duc d'Angoulesme, puis d'Orleans, & en apres d'Anjou.

Encore qu'il n'eust attaint que l'an dix-septiesme de son aage, si est-ce qu'il donna tant d'esperance de sa generosité, qu'apres la mort d'Anne Duc de Montmorency Connestable de France, le Roy Charles IX. son frere l'establit Lieutenant general en ses armées, & par tout son Royau-

*Thuanus lib 41. Hist.*

LORRAINE.

Couppé de huict pieces, quatre en chef & quatre en pointe.

En la 1. du chef, fassé d'argent & de gueulles de huict pieces, pour Hongrie.

En la 2. d'azur semé de France, au lambel de gueulles de trois pieces en chef, qui est Anjou-Naples.

En la 3. d'argent a la Croix potencée d'or, cantonnée de quatre Croix couppées de mesme, qui est de Hierusalem.

En la quatriesme d'or au pal de quatre pieces de gueulles, qui est Arragon.

En la 1. de la pointe, d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles, qui est de la derniere branche d'Anjou.

En la 2. d'azur au Lyon contourné d'or, couronné, armé & lampassé de gueulles, qui est de Gueldres.

Party en la 3. d'or au Lyon de sable armé & lampassé de gueulles, qui est de Flandres.

En la 4. d'azur a deux Bars addossez d'or, dentez & allumez d'argent, l'Escu semé de Croix recroisettées au pied fiché d'or, qui est de Bar.

Sur le tout, d'or a la bande de gueulles, chargée de trois Allerions d'argent, qui est de Lorraine.

PPpp

FRANCE.

me & aux terres & Seigneuries de son obeïssance. Aussi tost il fit paroistre son courage, sa valeur, & sa prudence en diuerses occasions, mesmement aux deux memorables victoires, qu'il obtint à Iarnac & à Moncontour, victoires d'autant plus signalées, que les deux Chefs des armées cōtraires auoient acquis vne grande experience & reputation en l'art militaire.

*Ans de Iesus Chr. 1568. 1569.*

*Belle forest.*

Ces trophées porterent le renom & la gloire de ce ieune Alexandre François iusques aux regions plus éloignées, & inciterent la belliqueuse nation Polonoise de le desirer pour Roy apres le decez de Sigismond Auguste. Il fut donc éleu, designé, & publié Roy de Polongne, le neufiesme iour de May, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET TREIZE, en vne Assemblée generale tenuë prés la ville de Varsouie de la Noblesse (laquelle y assista iusques au nombre de trente mil hommes) & des autres Estats du Royaume.

*Eleu Roy de Polongne.* *1573.*

*Histoire sommaire sur l'élection de Henry Roy de Polongne.*

La seule vertu de HENRY fit tellement balancer les suffrages pour luy, que les Polonois le prefererent à plusieurs autres grands Princes, qui aspiroient à ceste Couronne, encore que, soit pour la proximité, soit pour les mœurs, ils sembloient deuoir estre en plus grande consideration. Ainsi l'absent fut estimé plus digne, que ceux qui estoient presens, l'esloigné, que les proches, & l'estranger, que ceux du pays. Iean de Monluc Euesque de Valence, personnage experimenté au maniement des grandes affaires, & que nos Roys auoient desia choisi pour plusieurs honorables Ambassades, estant encor employé en ceste-cy, il s'en acquita si dignemét, qu'il eut le principal honneur d'vne si glorieuse élection.

*P. Masson.*

B

*I. Mōlucij Relatio & Oratio.*

Aux harangues, qu'il fit aux Estats de Polongne, il n'obmit de leur representer, que HENRY n'estoit le premier des Princes du sang Royal de France, qui paruindrent à ceste Couronne estrangere, puis que deux cens ans auparauant elle auoit esté deferée à Loüis surnommé le Grand, aussi Roy de Hongrie, sorty de Charles Roy de Sicile & Comte d'Anjou, frere de Sainct Loüis.

*I. Sarij Zamosci Oratio.*

Les principales causes de l'élection rapportées au Decret, qui en fut faict, estoient, la splendeur de la tres-auguste Maison de France, dont le Prince esleu tiroit son origine, ses vertus singulieres & ses grands merites enuers la Religion Chrestienne. Apres l'élection le Pape Gregoire XIII. enuoya vers luy, afin de se conioüir de l'honneur qu'il auoit receu, & pour gage de bon augure luy fit present d'vne Rose d'or consacrée.

D'autre part les Polonnois par vne tres-magnifique Ambassade des premiers hommes tant de l'Église, du Senat, que de l'Estat de la Noblesse, estant venus trouuer & saluer leur Roy à son retour de deuant la Rochelle, qu'il auoit estroitement assiegée, luy offrirent, auec la Couronne, les vœux de leur obeïssance, & furent recueillis & festoyez auec vn somptueux appareil. Apres que HENRY eut esté salué Roy de Polongne & grand Duc de Lithuanie, il fit son entrée en armes dans Paris, où derechef il fut publiquement recogneu Roy au Palais en presence du Roy Charles son frere, des Princes du sang, & de toute la Cour.

C

*P. Massonus.*

Auant son acheminement le mesme Roy son frere luy fit expedier ses lettres de Declaration, qui furent publiées & registrées en la Cour de Parlement, par lesquelles il ordonna, Que decedant sans enfans masles (ce qui aduint) ou bien au cas que ses hoirs masles defaillissent, le Roy de Polongne son frere, comme le plus proche de la Couronne de France, nonobstant qu'il fust lors absent & residant hors le Royaume, & ses enfans procreez en loyal mariage, iouïroient du mesme droit de succession, nonobstant qu'ils fussent nez, & habitassent aussi hors le Royaume.

*Registres de la Cour de Parlement.*

HENRY ayant pris son chemin par l'Allemagne, pour se rendre en

*Ans de Iesus Chr.* 1574.



Polongne, il fut receu en son nouueau Royaume auec tout honneur & allegresse. Mais à peine auoit-il pris les ornemens Royaux en la ville de Cracouie capitale de Polongne, qu'ayant aduis du decez de Charles son frere, il fut contraint de laisser ce pays estranger, pour venir recueillir la succession de la Couronne de France son legitime heritage.

*Car Pascalius in vita Fibraci.*

A ce depart soudain les Polonois monstrerent combien ils faisoient estat & tenoient chere la personne & la vertu de leur Prince. Car ayant sçeu, qu'il proiettoit secrettement son retour en France, afin de l'empescher, ils se saisirent de toutes les aduenuës du pays. Et lors il y eut vn tres-beau combat entre la vertu & le merite, la Nature, & la Generosité de ce grand Monarque. Le Polonois disoit, Qu'il auoit le premier orné & decoré son Chef du Diademe Royal; Qu'il auoit voüé & consacré sa premiere foy & protection aux Polonois. Qu'il auoit plus d'obligation à ce qui luy estoit acquis par sa vertu & son propre merite, que non pas à ce qui luy estoit escheu par droit successif de ses predecesseurs: Partant, qu'il deuoit l'honneur de sa presence à leur Royaume. Au contraire, l'amour de sa patrie & de son peuple, la pieté enuers la Royne sa mere, l'affection à l'endroit des Princes ses parens; les amitiez qu'il auoit contractées en France; le desir de viure au milieu d'vne si braue & inuincible Noblesse; l'amplitude du Royaume, la douceur du langage & des mœurs Françoises le rappelloient en France.

*Z. Buisson.*

B

A son retour passant par l'Austriche, il y visita l'Empereur Maximilian II. puis descendit en Italie & à Venise, où le Duc & les Senateurs le receurent auec tant de magnificence, qu'ils firent assez cognoistre, combien ils l'honoroient. Il fut aussi recueilly auec grand respect par les Ducs de Sauoye, Ferrare, & Mantouë.

*Thuanus.*

Estant arriué en France, son desir principal & ses vœux furent d'embrasser tous ses subiets, comme membres d'vn mesme corps, & d'y entretenir le repos, suiuant le conseil salutaire de l'Empereur & des Venitiens: puis que l'experience du passé auoit assez fait cognoistre, les remedes violens n'auoir seruy que d'aigrir le mal, qui si long temps auoit affligé son Royaume, non le guarir. Que plustost par la paix & douceur, par la predication, l'exemple, & la bonne vie des Pasteurs, cela se deuoit esperer. Neantmoins HENRY fut violemment destourné de ceste bonne resolution par ceux, qui vouloient tousiours fomenter le feu de la guerre ciuile; pendant laquelle il fut couronné à Rheins, le quinziesme iour de Feurier, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET QVINZE.

C

*Est couronné en France.*

1575. 1576. 1577.

Mais apres que l'entrée en ce Royaume d'vne puissante armée d'estrangers eut disposé les esprits à la Paix; elle fut neantmoins de si peu de durée, que la guerre estant encore concluë lors de la premiere tenuë des Estats de Blois, le Roy recognoissant, que la continuation du trouble ne pouuoit apporter que du mal-heur; ce fut pourquoy par vn second Edict de Pacification il espera en fin acquerir du repos, & par ce moyen remettre l'honneur & la gloire de Dieu, faire florir la Iustice, les Arts & les Sciences liberales; excluant neantmoins ceux de la Religion pretenduë reformée des charges publiques. Ainsi luy, qui sous le Roy son predecesseur auoit combatu & défait les Protestans, lesquels à toute heure reprenoient nouuelles forces, estima prudemment, que pendant son regne il les pourroit reduire par la Paix. Ce qu'aucuns interpretans en mauuaise part, tascherent de rendre ceste bonne intention suspecte.

Et dautant qu'il eut aduis, que cependant on s'efforçoit de luy soustraire la bien-veillance de ses peuples, & qu'il se formoit vne puissante faction dans son Estat, il iugea luy estre necessaire, de serrer plus estroitement

FRANCE.

le nœud de l'obeïssance naturelle, qui luy estoit deuë, par vn fort elaif-non, comme par vne agnation spirituelle d'entre les Grands. A ceste fin il erigea l'insigne Ordre militaire du sainct Esprit; & lia les Cheualiers ses Confreres d'vn vœu & serment si solemnel, qu'il ne pouuoit s'imaginer, qu'aucun d'eux voulust l'enfraindre & se peust destourner de son deuoit. La premiere ceremonie s'en fit à Paris dans l'Eglise des Augustins la vigile & le premier iour de l'an mil cinq cens soixante & dix-neuf. Et furent lors associez en l'Ordre six Prelats, & vingt-sept Cheualiers Commandeurs, tant Princes que Seigneurs qualifiez; dont les noms & qualitez se verront inserez sur la fin de cét Oeuure; & ceux des Officiers de la Couronne creez sous ce regne.

*A. Fauin au Theatre d'honneur & de Cheualerie.* *Ans de Iesvs Chr.* *Ordre du S. Esprit.* 1578. 1579.

Or la Paix ayant duré par quelques années, lors de ce calme aucuns François s'acheminerent aux guerres de Flandres & de Portugal; & HENRY faisoit tout ce qui luy estoit possible, afin d'empescher ses subiets de prendre nouueaux conseils de troubles. Mais la mort de François Duc d'Anjou son frere vnique estant aduenuë, l'impatience d'aucuns le ietta derechef contre son gré, dans la tempeste des discordes ciuiles: & pendant l'orage, considerant, que l'honneur des plus grands Capitaines n'est pas seulement de se hasarder tous les iours aux perils des batailles, il monstra en maintes occurrences, qu'il sçauoit aussi bien dissiper les grandes armées ennemies par la Prudence, par les stratagemes & sans perte (comme il fit celle des Reistres) que de vaincre en bataille rangée.

*Thuanus.* 1581. 1582. 1584. 1585. B 1587.

Toutesfois il eut ce mal-heur, qu'autant qu'il mettoit à chef de genereuses actions, autant ses ennemis taschoient d'en obscurcir la gloire, mesme de les interpreter sinistrement, en sorte, qu'à la fatale iournée des Barricades de Paris vne esmotion populaire, esleuée sous vn faux bruit, luy fit voir le peuple de sa ville Capitale armé contre luy, & sa personne comme assiegée dans son Louure; sans que ce peuple fust retenu du respect & de la reuerence deuë au Souuerain Fureur si grande, qu'elle contraignit ce bon Prince d'abandonner ceste ville, laquelle il auoit tant cherie & engraissée de la despoüille de ses autres subiets, s'estant par telle insolence & temerité precipitée à vn abysme de miseres. Il se retira dans la ville de Chartres, de là en celle de Roüen, puis se transporta en celle de Blois, où il auoit conuoqué vne autre assemblée des Estats generaux de France.

*G. Du Vair.* 1588. C

En ce temps calamiteux ç'eust esté peu d'enleuer seulement au Roy le Marquisat de Saluces, qui restoit l'vnique prix de tant de conquestes signalées faites en Italie par les François, pendant les regnes precedens, si en suite de ceste vsurpation, le feu, qui auoit esté long temps couuert, n'eust en vn instant paru, & fait naistre le grand incendie, qui embrasa miserablement toutes les parties de ce Royaume; lors que HENRY, touché d'vn pieux soin, estoit apres à pouruoir aux desordres de son Estat. Les grandes villes, à l'exemple de la Capitale, & la plus-part des Prouinces se souleuérent, coniurérent contre leur Roy, coururent furieusement aux armes contre luy & ses seruiteurs, & secoüérent le ioug de l'obeïssance legitime, qui est si expressément commãdée de Dieu. En somme il sembloit en ceste publique desolation, que l'Estat fust entierement perdu, & que le bon-heur l'eust tout à fait abandonné.

1589.

Le Roy cependant s'efforce d'arrester ce torrent de la sedition populaire; Il se retire dans la ville de Tours, y transfere sa Cour de Parlement de Paris, & les autres Compagnies souueraines: Il assemble ses forces, s'anime sa premiere vertu guerriere, se releuant contre la Fortune, tout ainsi que la Palme sous le pesant faix. Et par vne tres-grande prudence & sa-

*Registres de la Cour de Parlement.*

*Ans de Iesvs Chr.* ge Conseil, appelle à son secours le Grand HENRY lors seulement Roy de Nauarre, Prince lequel, comme fils aisné de la Maison Royale, auoit plus d'interest en la conseruation de l'Estat & de la Couronne, qu'on s'efforçoit d'vsurper. FRANCE.

Aussi tost que ces deux grandes puissances, ou pour mieux dire ces foudres de guerre furent ioints ensemble, il n'y eut plus rien qui peust resister. L'vne des armées de la Ligue, qui assiegeoit la ville de Senlis, fut heureusement défaite par la valeur & sage conduite des Lieutenans du Roy. *Thuanus.* Et l'autre, qui s'estoit auancée iusques à la riuiere de Loire, & auoit osé attaquer les faux-bourgs de la ville de Tours, disparut incontinent. Aucunes des villes rebelles commencerent à se ranger à leur deuoir, autres y furent contraintes par la force des armes. Et celle de Paris, qui s'estimoit inuincible, se trouua en mesme temps comme assiegée par la puissante armée Royale, en laquelle se tendirent les Princes du sang, autres Princes, les Officiers de la Couronne, & la meilleure part de la Noblesse, qui demeura en la fidelité pendant ce grand & funeste mouuement.

Ainsi la France conceuoit desia quelque esperance de voir en bref la fin B de ses mal-heurs, quand le detestable parricide fut commis en la personne *Sa mort* sacrée de HENRY III. son Prince, le premier iour du mois d'Aoust, 1589. l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS ET NEVF, estant en son camp à sainct Cloud prés Paris, où apres auoir rendu tous les tesmoignages d'vn Roy Tres-Chrestien & Catholique, il expira le lendemain. Sur le point de son decez (n'ayant enfans) il coniura les Princes & Officiers de la Couronne, par l'inuiolable fidelité, qu'ils luy deuoient & à leur patrie, de demeurer fermes & constans en la iuste obeïssance du Roy de Nauarre son beau-frere & legitime successeur, alors premier Prince du sang & Chef de la Branche de Bourbon, en laquelle residoit le droit à la Couronne par la disposition de la loy Salique.

HENRY III. vescut trente-huict ans, dix mois & treize iours, & regna en France quinze ans & deux mois. Le Roy son successeur conduisit le corps dans l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne, où il de- 1610. meura iusques au mois de Iuin, l'an mil six cens dix, qu'il fut apporté à sainct Denys en France. Son cœur gist en l'Eglise de S. Cloud.

Ce Prince estoit orné de plusieurs rares perfections de corps & d'e- C sprit. En luy principalement excelloient la Pieté auec la Iustice, la Clemence, & la Liberalité. Il iugeoit, que le plus bel ornement, qui decore la majesté des Roys, c'estoit la premiere de ces quatre vertus. Et partant, fut grand obseruateur de la Religion de ses ayeux, iusques là, qu'aucuns l'ont estimé comme excessif en apparences de deuotions. Pour marque de son zele, outre l'institution de l'Ordre du sainct Esprit, qui a pour fondement l'honneur de Dieu, il fonda & fit construire diuerses Eglises & Monasteres; entre autres à Paris ceux des Capucins & Fueillans, & au Bois-de-Vincennes celuy des Minimes. Il fit reparer l'Eglise des Cordeliers de Paris, qu'vn grand incendie fortuitement aduenu auoit presque ruinée, celle de nostre Dame de Clery prés Orleans, & plusieurs autres furent aussi par luy restaurées, dotées, ou fondées.

Pour la Iustice il vouloit, qu'elle fust exactement renduë par ses Cours de Parlement, & souuent luy-mesme receuoit les plaintes de ses subiets, les requestes & placets desquels il respondoit la pluspart de sa main; D'ailleurs il fit diuerses vtiles Ordonnances pour le reglement de la Iustice, & des trois Ordres de son Royaume par la premiere assemblée des Estats de Blois.

La douceur & la Clemence de son ame debonnaire s'est monstrée à ses

FRANCE.

subiets rebelles,qui ont souuent esprouué le pardon. Il les a tenus ensemble,& plusieurs fois vn à vn, sans, non seulement se ressentir des enormes offenses, qu'il en auoit receuës; mais encore,sans vouloir troubler l'amnestie & l'oubliance,sous laquelle il les auoit enseuelies, il fermoit souuent les oreilles aux aduis, qui luy estoient donnez, recherchant de ramener ces déuoyez par les plus douces caresses & bien-faits,dont il eust peu gratifier ses plus proches & fidelles.

*Art de Iesvs Chr.*

*Thuanus.*

Qui peut ignorer sa Royale munificence & Liberalité? Elle estoit telle, qu'apres l'auoir exercée mesmes auec de l'excez, il n'en pouuoit estre satisfait en soy-mesme, & quelques fois vsoit d'excuses, surmontant les esperances des plus insatiables: ainsi auec raison aucuns luy attribuent le surnom de LIBERAL.

*Hist. de Provence.*

A tant d'excellentes parties(qui toutesfois ne furent sans quelques defauts & actions déreglées) il ioignoit vne grande Prudence, vn Magnanime courage,& vne resolution aux dangers & aduersitez. Il auoit vne Majesté vrayement Royale, estoit de stature haute & droite, estoit sobre, & vigilant.

L'eloquence & la grace de bien dire luy furent si familieres, qu'il en a remporté l'honneur sur tous les Princes de son siecle, & sur toutes autres personnes. Ayant d'ailleurs (par la bonne instruction, qu'il receut de Iaques Amiot Euesque d'Auxerre & son grand Aumosnier) égalé le Roy François I. son ayeul en promptitude d'esprit, en sçauoir & cognoissance des bonnes lettres & sciences, & en liberalité à l'endroit de ceux qui en faisoient profession; plusieurs desquels il éleua aux dignitez de l'Eglise & aux Offices de Iudicature, & recompensa les autres par de singulieres faueurs. B

Voulant obuier aux differends,qui souuent estoient aduenus entre aucuns Princes du sang,& autres Princes Pairs de France sur la prefceance pretenduë à cause de l'antiquité des Pairries, il ordonna prudemment; Que d'oresenauant les Princes du sang precederoient & tiendroient rang selon leur degré de consanguinité deuant les autres Princes & Seigneurs Pairs de France de quelque qualité qu'ils fussent,tant és Sacres & Couronnement des Roys, qu'és seances aux Cours de Parlemens & autres ceremonies publiques,sans qu'à l'aduenir cela peust leur estre mis en dispute, sous couleur de tiltres & prioritez de Pairries des autres Princes & Seigneurs, ne autrement.

*Au recueil des Edits & Ordonn.*

Il erigea en Duchez & Pairries, la Seigneurie de Mercueur en Auuergne, pour Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont; celle d'Elbœuf en Normandie, en faueur de Charles de Lorraine; la Seigneurie de Piney en Champagne,pour François de Luxembourg; le Vicomté de Ioyeuse en Languedoc,pour Anne Admiral de France; la Seigneurie d'Espernon en Beausse, pour Iean-Loys de la Vallette; celle de Rais en Bretagne, pour Albert de Gondy; le Comté de Monbason en Touraine, pour Loüis de Rohan; celuy de Vanradour en Limousin, pour Gilbert de Leuis; la Seigneurie de Haluin,pour Charles Seigneur de Piennes. C

*Registres de la Cour de Parlement de Paris.*

Ayant esté predict à la Royne Catherine de Medicis, que de son viuant elle verroit ses quatre fils Roys, son desir fut de faire espouser à ce Roy HENRY III. lors qu'il estoit seulement Duc d'Anjou, la Royne Elizabeth d'Angleterre. Les articles de ce mariage furent proposez,non arrestez; & l'alliance n'ayant eu effect, la mesme Royne Catherine eut intention de le faire declarer Roy d'Alger par la permission du grand Seigneur, se promettant pouuoir faire ioindre à ce Royaume celuy de Sardagne, qui en est proche, qu'elle esperoit retirer du Roy d'Espagne Phi-

*Thuanus.*

*Ant de Iesvs Chr.* lippes II. son gendre, pour recompense de la Couronne de Nauarre, qui appartenoit au Roy Henry, depuis aussi Roy de France, auquel on donneroit quelques Prouinces. Ce dessein fut encores interrompu par l'election, que les Polonois firent de la personne du Roy HENRY. *FRANCE.*

A son retour de Polongne il eut volonté de s'allier auec la Princesse Elizabeth de Suede, laquelle il enuoya demander en mariage au Roy Iean de Suede son frere; mais HENRY ayant incontinent changé de volonté, il espousa dans la ville de Rheims, le quinziesme iour de Feurier, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET QVINZE, deux iours apres son Couronnement, LOVISE DE LORRAINE fille du mesme Prince Nicolas de Lorraine Duc de Mercueur, Marquis de Nomeny & de Chaussins, Comte de Vaudemont & de Chaligny, Prince du S. Empire, & de Marguerite d'Egmond sa premiere femme. *Son mariage. 1575. Thuanus.*

Peu de mois apres la mort du Roy son mary, ceste Princesse presenta vne Requeste au Roy Henry le Grand son legitime successeur à la Couronne de France, pour le supplier de luy faire rendre iustice contre les autheurs du mal-heureux & inhumain assassinat commis en sa personne; Et depuis B elle en fit instance & demande plus solemnelle publiquement, auec grande ceremonie dans l'Eglise de Mantes, en presence des Princes & Officiers de la Couronne, au mois de Ianuier, l'an mil cinq cens quatre-vingts quatorze; ayant representé sa iuste plainte par la bouche de son Procureur general Loüis Buisson fameux Aduocat au Parlement de Paris, qui s'estendit sur l'enormité de l'assassinat; & les vertus & loüables qualitez du defunct. Ce qui fut suiuy d'vne autre Harangue sur pareil subiet, prononcée par Iaques de la Guesle Procureur General du Roy, digne personnage & grandement affectionné au bien de l'Estat. Sa Majesté promit d'y tenir la main en tout ce qui luy seroit possible. *1594. Au recueil des Harangues de I. de la Guesle.*

La Royne LOVISE estoit doüée d'vne singuliere pieté, continence, modestie, & auec cela d'vne exquise beauté, pouuant seruir de modele à toute la France, pour fuïr & faire abhorrer le luxe, le vice, & les dissolutions, que la corruption du siecle auoit apportées. Tellement qu'en la rigueur de l'hyuer elle frequentoit auec grande assiduité les Eglises, & macerant son corps de veilles & de ieusnes, en fin elle mourut d'hydropisie au Chasteau de Moulins en Bourbonnois, au mois de Ianuier, l'an MIL C SIX CENS VN, estant aagée vn peu plus de quarante-sept ans. Car elle estoit née en l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-TROIS. Son doüaire estoit assigné sur le Duché de Berry & sur autres Seigneuries. Par son Testament elle ordonna son corps estre inhumé au Conuent des Capucines, qu'elle voulut estre fondé & basty dans la ville de Bourges, & en attendant cela, ordonna, qu'il fust deposé dans l'Eglise de S. Claire de Moulins: pour l'edification duquel Conuent elle destina la somme de vingt mil escus estre employée. Depuis, par permission du Pape & par lettres du Roy, ce Monastere fut construit au faux-bourg de sainct Honoré de Paris. *Mort de la Royne Louise. 1601.*

Outre plusieurs Oraisons & Discours funebres publiez sur la mort du Roy HENRY III. deux Euesques de Sées ont celebré sa memoire, l'vn fut Claude de Morenne, qui prononça vne Oraison dans la ville de Paris, apres la reduction en l'obeïssance du Roy Henry le Grand d'eternelle memoire, & l'autre fut Iean Bertaut, qui dressa deux Complaintes funebres en vers François.

Entre ceux, qui ont descrit les choses notables passées sous ce regne, il suffira de remarquer Iaques Auguste de Thou President au Parlement, comme celuy dont le merite surpasse de bien loin tous les autres, & qui

FRANCE. | An de IESVS CHR.

par plusieurs fidelles seruices acquit la faueur de ce grand Roy, lequel, peu auant son decez, l'enuoya son Ambassadeur extraordinaire par deuers l'Empereur Rodolphe II. Mais l'effect du voyage fut arresté, par la mort deplorable de ce Roy. Les victoires duquel ayant aussi serui de subiet à la Muse de Ronsard, comme ce Prince auoit le iugement tres-grand & admirable, estimant toutes choses à leur iuste valeur, il l'ouït, l'aima & gratifia tres volontiers, & en fit de mesmes à l'endroit de Philippes des Portes Abbé de Tyron, qui le suiuit en Polongne, & de Iaques Dauid du Perron, lequel fut premierement son Lecteur, paruint depuis à l'Euesché d'Eureux, & en apres à l'Archeuesché de Sens, & à la dignité de grand Aumosnier de France. Cét insigne personnage dés sa premiere ieunesse fut pareillement chery de sa Majesté; ses rares vertus, & sa doctrine exquise luy firent, en vn aage plus auancé, meriter l'adoption au sacré College des Cardinaux, & d'estre l'vn des grands ornemens de l'Eglise. HENRY III fauorisa aussi ces deux autres tres-dignes Presidens de sa Cour de Parlement de Paris, Guy du Faur Seigneur de Pibrac, & Barnabé Brisson, qui estoient doüez d'vn tres-rare & eminent sçauoir. Le premier le suiuit aussi en Polongne, où il acquit vne grande reputation, & le dernier eut commandement de recueillir les plus belles Ordonnances des Roys de France ses predecesseurs auec les siennes, & de les rediger en vn corps, ce qu'il fit & le publia sous le tiltre de CODE HENRY. Sceuole de S. Marthe nostre pere ayant (au nom de ses confreres les Tresoriers generaux de France) prononcé vne Remonstrance, remplie autant de solides raisons, que d'eloquence, deuant ce grand Monarque, sa Majesté receut de ceste action beaucoup de contentement, & dés ce temps l'honora aussi d'vne particuliere bien-veillance, mesme luy commanda de se trouuer à Blois lors de la derniere tenuë des Estats. Et depuis, apres la Tréue arrestée à Tours entre les deux Roys, au commencement de l'an mil cinq cens quatre-vingts & neuf, sa Majesté le deputa de sa part, auec Michel Huraut de l'Hospital Chancelier de Nauarre, personnage de singulier merite, deputé de la part du feu Roy, pour ensemble remedier aux desordres arriuez en Poictou & en Guyenne, apporter vn reglement aux Finances, & restablir les Officiers, qui auoient esté depossedez par l'iniure des guerres. En autres importantes occasions le Roy auoit eu agreable le seruice de Sceuole de S. Marthe & des preuues de sa fidelité. Ainsi il se ressentit d'autant plus obligé de deplorer la mort funeste de ce grand Monarque au Poëme qu'il dressa en vers François, sous le tiltre de Larmes à sa memoire. Ayant encores auparauant publié ses loüanges tant par l'Oeuure de la Pædotrophie (iugé excellent par tous les Doctes) qu'il luy a dedié, que par vn Poëme Latin sur son retour de Polongne: Retour que celebra aussi Antoine Fumée Seigneur de Blandé en vn Panegyrie.

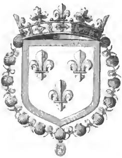
*Cl. Binet.* — *Car. Pascalius.* — B — *Iac. Augustus Thuanus.* — 1589. — C — *Lib. 1. & III.*

La Deuise ou Symbole de ce Roy estoit composée de trois Couronnes Royales, dont la plus haute estoit enuironnée de nuages, auec ces mots, MANET VLTIMA COELO. Pour donner à entendre, qu'ayant en ce Monde deux Couronnes, il desiroit vser de telle moderation, Iustice & Pieté, qu'en fin, par la diuine grace, il obtiendroit la troisiesme Couronne celeste beaucoup plus precieuse que les autres, & promise aux bien-heureux.

En ce Roy HENRY III. finit la Branche d'Angoulesme, qui faisoit partie de celle d'Orleans. Et celle de BOVRBON succeda au droict de la Couronne de France, comme la suite de l'Histoire fera cognoistre.

24. FRANCOIS

Ans de Iesvs Chr.



ANIOV.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles.

# 24. FRANCOIS DE FRANCE

## *Duc d'Anjou, d'Alençon, de Touraine, Berry, Eureux & Chasteau-Thierry, de Brabant, Limbourg & Lothier, Comte de Flandres, du Maine, du Perche, de Montfort, de Dreux, de Mante, de Meulan, de Meaux, & de Beaumont.*

### Chapitre X.

Naissance. 1554.

CE Prince prit naissance le dix-huictiesme iour de May, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-QVATRE. On luy donna le nom d'Hercules, qui depuis luy fut changé en celuy de FRANCOIS. Il eut pour parrains Charles Cardinal de Lorraine & Anne Duc de Monmorency, Pair, Grand Maistre, & Connestable de France. *Du Tillet.*

1566. Dés le huictiesme de Feurier mil cinq cens soixante-six, le Roy Charles IX. son frere estant à Moulins en Bourbonnois, luy donna en Appanage le Duché d'Alençon, auec les terres & Seigneuries de Chasteau-Thierry, Chastillon sur Marne, & Espernay lors erigées en titre de Duché, & semblablement luy furent delaissez les Comtez du Perche, de Gisors, de Mante, & de Meulan, auec la Seigneurie de Vernon. Et depuis pour partie du supplément de cét Appanage iusques à cent mil liures de rente, luy ayant esté laissées les Seigneuries de Caën, Bayeux & autres, ce supplément fut changé par Lettres du mois de Iuin, l'an mil cinq cens

1573. soixante & treize, & luy furent transportez au lieu les Comté du Maine, & Baronnie du Chasteau du Loir, le Comté de Meaux, y compris Prouins & Montereau.

1576. Trois ans apres, par autres Lettres données à Paris au mois de May, l'an mil cinq cens soixante & seize, le Roy Henry III. ayant esgard, que le mesme Prince FRANCOIS luy estoit demeuré seul frere, afin

FRANCE. de luy donner moyen de paruenir à quelque grand & heureux mariage, & party digne de la Maison de France, dont il estoit issu, pour de tant plus fortifier par alliance ceste Couronne, luy bailla encore en accroissement d'Appanage & à ses hoirs masles, outre les Terres desia à luy delaissées, les Duchez d'Anjou, de Touraine, & de Berry.

Ans de IESVS CHR.

Au commencement du regne de Henry III. & auant son retour de Polongne, sur la crainte qu'on eut d'vn remuëment, ce Prince fut retenu & arresté par quelque temps. Mais ayant trouué moyen de se retirer secrettement de la Cour, pour les causes qu'il publia par vne Declaration, & s'estant acheminé en Guyenne, aucuns Seigneurs de marque se ioignirent à luy & le suiuirent en ses desseins, qu'il disoit tendre à poursuiure la reformation des desordres de l'Estat, & à eux tous se ioignirent aussi les Protestans. Neantmoins ceste émotion dura peu de temps, & par l'entremise de la Royne Catherine mere du Roy & du Duc estans reconciliez, & la guerre declarée aux mesmes Protestans, FRANCOIS fut Chef de l'armée Royale, qui prit sur eux la ville de la Charité sur Loire, & celle d'Issoire en Auuergne.

Thuanus. 1574. 1575. 1577.

Depuis, ceste guerre ciuile fut changée en vne estrangere. Car les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas tant Catholiques, qu'autres, ayant plusieurs fois remonstré à ce Prince les grandes oppressions, qu'ils receuoient de la dominatiõ Espagnole, il resolut à l'exemple de diuers autres Princes genereux, en semblables occurrẽces, d'embrasser leur defence & protection en vne si iuste cause. Ainsi en l'an mil cinq cens soixante & dix-neuf, il vint premierement en ce pays auec vne belle armée, & y fut receu par les bonnes-villes. Et voyant les ouuertures de Paix entre le Roy d'Espagne Philippes II. & les Estats, par l'entremise de l'Empereur Rodolphe II. il retira ses forces. Mais ceste Paix, traitée à Coulongne, n'ayant reüssi, les Estats derechef enuoyerent à FRANCOIS vne notable Ammbassade, & l'appellerent encore pour se sousmettre à luy, & le recognoistre pour leur Prince & Seigneur souuerain. Ce qu'ils disoient leur estre licite, suiuant leur puissance & l'authorité portée par les loix du pays. Auant que partir il desira voir la Paix establie en France, suiuant le pouuoir qu'il en eut du Roy son frere, laquelle se termina par le traité de Fleix.

B E. Demetrius. I. Parum. 1579. 1580.

La Paix arrestée, il vint secourir la ville de Cambray, assiegée par l'armée Espagnole, & peu de temps apres passa en Angleterre, où il fut receu honorablement. Les conuentions de son mariage auec la Royne Elizabeth y furent proposées & redigées par escrit, mais non concluës: Car diuerses considerations empescherent ceste alliance proiettée.

1581. C G. Camdenus in Annalibus Regina Elizabeth.

Cependant les Estats ayant desiré, qu'il s'acheminast encores aux Pays-bas, il entreprit le voyage, & y fut recogneu pour Prince souuerain, mesme solemnellement Couronné Duc de Brabant, Limbourg & Lothier, dans la ville d'Anuers, au mois de Feurier, l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS ET DEVX, & recueilly auec tout l'honneur & la magnificence, qui se pouuoit desirer, en plusieurs villes de Brabant & de Flandres, comme aussi en celle de Cambray, laquelle pareillement fut mise en son pouuoir.

Demetrius. I. Parum. Discours de l'Entrée de François fils de France à Anuers. Couronné Duc de Brabant. 1582.

Il demeura en ce pays-la, iusques à ce qu'aucuns des siens s'estant portez auec indiscretion dans Anuers, & cela ayant causé vn grand tumulte suiuy de la mort de nombre de Noblesse, il s'en retira, & reprit le chemin de France, où estant, il se reconcilia du tout auec le Roy son frere.

1583.

Mais depuis ceux des Pays-bas pour la troisiesme fois enuoyerent deuers luy; en sorte, qu'il prenoit dessein plus que iamais, d'embrasser leurs

*Ans de Iesvs Chr.* affaires, lors, qu'au mois de May, l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS QVATRE, estant à Chasteau-Thierry plusieurs accez de fievre le surprirent accompagnez d'vn grand vomissement de sang; Ce qui l'affoiblit tellemẽt, qu'on le veit consommer à veuë d'œil, retenant neantmoins tousiours la viuacité de son esprit & ceste force d'entendement, qui luy donna vn extreme & poignant regret des actions, ausquelles il s'estoit laissé emporter par mauuais conseil, & d'auoir à l'occasion de ses entreprises quelquesfois offensé le Roy son frere, luy demãdant pardon de tout son cœur à plusieurs visites que luy fit la Royne sa mere. Ainsi ayant, par l'espace d'enuiron deux mois, soustenu les assauts d'vn mal violent, & estant tombé en phtysie, il deuint si attenué, qu'en fin le dixiesme iour de Iuin, il expira fort constamment, estant aagé de trente ans, deux mois & vingt iours.

*FRANCE. Thuanus.*

*Sa mort 1584.*

Il estoit Prince d'entendement, magnanime, affable & humain, s'expliquant en bons termes, magnifique, subtil, curieux, n'estoit colere, & trauailloit plus que sa complexion ne pouuoit porter. La rencontre de plusieurs subiets luy abregea ses iours, les débauches des Pays-bas, les regrets de voir ses desseins renuersez, les meschantes pratiques sur sa vie machinées par Salcede tiré à quatre cheuaux en Gréue à Paris, ou bien quelque autre secrete embusche. Tant y a, que la mort de ce Prince fut dautant plus funeste & deplorable, qu'elle rompit comme les digues, & fit déborder sur cét Estat vn torrent de troubles & de confusions, qui la suiuirent.

Par son Testament, qu'il fit deux iours auant son decez, il repeta la douleur & le regret sensible, qu'il auoit de l'offense commise à l'endroit du Roy son frere, le suppliant de luy vouloir pardonner, & declarant, que le desir, qu'il auoit de mettre en repos son Royaume, & l'asseurer contre l'Estranger, plustost qu'aucun dessein particulier, auoit esté la principale cause de ses entreprises. Il pria aussi instamment le Roy d'acquiter ses debtes, luy recommanda ses seruiteurs, & ceda & transporta à sa Majesté & aux Roys ses successeurs tous les droits & pretensions, qu'il pouuoit auoir sur les Pays-bas en vertu des Traitez solemnels, qu'il auoit fait auec eux, & outre ce, le droict qu'il auoit aussi en la place de Cambray.

Son corps, porté à Paris, fut inhumé auec vne pompe funebre tres-magnifique & comme Royale, à sainct Denys au tombeau de ses ayeux. Regnaud de Beaune Archeuesque de Bourges, fit l'Oraison funebre.

Ce Duc FRANCOIS portoit pour Deuise la figure d'vn Soleil dardant ses rais en des nuages pour les dissiper, & des mesmes rais fomentant la Terre, auec ces mots, FOVET ET DISCVTIT. Voulant peut-estre signifier, qu'il protegetoit ceux des Pays-bas, & en chasseroit le trouble.

Ans de Iesvs Chr.

ANGOVLESME.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, brisées d'vne barre d'argent. Au chef de gueulles chargé d'vne Croix d'argent.

## *HENRY D'ANGOVLESME GRAND Prieur de France, Admiral des Mers de Leuant, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy au pays & Comté de Prouence.*

### CHAPITRE XI.

CE Prince, fils naturel du Roy Henry II. & d'vne Dame d'Escosse de la Maison de Leuiston, estant encore bien ieune, fut pourueu de la dignité de Grand Prieur de France, par la mort de François de Lorraine de la Maison de Guyse.

Depuis le pays de Prouence estant trauaillé de grands tumultes & factions, & s'estant formez deux partis l'vn appellé des Carcistes, qui suiuoient le Comte de Carces Lieutenant general du Roy en la Prouince, & l'autre des Razas qui tenoient le party du Mareschal de Rais, pour appaiser ce trouble la Royne mere du Roy Henry III. obtint de sa Majesté vne abolition des choses passées, & moyenna, que ce HENRY frere bastard du Roy, fust estably Gouuerneur & Lieutenant general en la Prouince. Neantmoins peu de temps apres le Roy ayant pourueu du mesme Gouuernement François de la Baume Comte de Suze, la Noblesse du pays s'opposa à la deposition du Prince Grand Prieur, lequel de faict fut honorablement restably au Gouuernement par le Roy.

1579. B

*Histoire de Prouence de C. de Nostradamus.*

Cependant le feu de la guerre ciuile s'estant rallumé, ceux de la faction de la Ligue voulant entreprendre en la Prouence, mesme s'emparer de Marseille, HENRY vsa d'vne telle diligence & dexterité, qu'apres auoir fait prendre & executer aucuns seditieux, il asseura la ville au seruice du Roy. Et dautant qu'il y auoit aussi des secrettes intelligences sur la ville d'Arles, le Prince s'estant transporté en celle d'Aix, Capitale de la Prouince, il donna si bon ordre, qu'il fit encore executer aucuns des conspirateurs.

1585.

*Thuanus.*

C

Bien tost apres Philippes d'Altouite Baron de Castellane, ayant conceu quelque mal-talent contre le Prince, qui estimoit auoir esté offensé par luy, en vne rencontre mal-heureuse, ils s'enferrerent l'vn l'autre, en la ville d'Aix, le deuxiesme iour du mois de Iuin, l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS ET SIX. Ceste mort causa de grands remuemens, qui sont plus particulierement touchez en l'Histoire de Prouence.

*Sa mort* 1586.

HENRY estoit Prince tres-beau de visage, fort adroit à cheual, aux armes, & à tous exercices honnestes & liberaux. Il estoit d'ailleurs docte aux langues, aymoit la Chasse, la Musique, la Peinture & la Poësie, en laquelle il excelloit. Aussi auoit-il eu pour moderateur de sa ieunesse, le sieur de Morel Gentil-homme Ambrunois fort accomply, & qui estoit également garny de sçauoir & de vertu.

*Sc. Sammarthanus Elogior. lib. 3.*

Le corps du mesme Prince fut deposé en l'Eglise des Carmes de la ville d'Aix, en la Chapelle dite vulgairement du Roy René, qui estoit Duc d'Anjou, Comte de Prouence & Roy de Sicile.

*Ans de Iesvs Chr.*

FARNESE.

## 24. *DIANE Legitimée DE FRANCE Ducheſſe de Caſtre, puis de Montmorency, & en fin Ducheſſe* D'ANGOVLESME, *& Comteſſe de Ponthieu.*

D'or à ſix Fleurs de Lis d'azur 3. 2. 1. Party de FRANCE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, briſées d'vne barre d'or.

### CHAPITRE XII.

PENDANT les guerres d'entre l'Empereur Charles V. & le Roy Henry II. les Seigneurs de la Maiſon de Farneſe, dont le Chef eſtoit Duc de Parme, furent pris & leurs Eſtats, en la protection du meſme Roy Henry, lequel pour ſe les obliger d'vn plus eſtroit lien, accorda le mariage de ceſte Princeſſe DIANE legitimée DE FRANCE ſa fille naturelle, auec HORACE FARNESE Duc de Caſtre fils puiſné de Pierre-Loüis, frere d'Octauian, & oncle du fameux Alexandre Farneſe ſucceſſiuement Ducs de Parme & de Plaiſance.

*Io. Bapt. Adriani lil. 10. della Hiſt.*

Ce Duc de Caſtre, qui eſtoit d'vn courage martial, fut vn de ceux qui entrerent dans la ville de Mets, pour la defendre contre le meſme Empereur; & peu de mois apres ſon mariage, qui fut contracté en l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-TROIS, il ſe trouua auſſi au ſiege de Hedin en Picardie, & fut tué d'vn coup de canon dans le Chaſteau de ceſte place, au grand regret non ſeulement du Roy & de la France, mais encore de l'Italie, pour les rares conditions dont il eſtoit orné.

*Son 1. mariage.* 1553.

*Thuanus Hiſtor. lib. 12.*

MONTMORENCY.

En ſecond mariage la Princeſſe DIANE eſpouſa FRANCOIS Duc DE MONTMORENCY Pair & Mareſchal de France, fils aiſné d'Anne Conneſtable de France & de Magdelene de Sauoye ſon eſpouſe. Le contract de ce mariage fut paſſé à Villiers-Coſte-Rets, le troiſieſme iour de May, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-SEPT, en preſence du Roy Henry II. qui conſtitua à ceſte Princeſſe ſa fille en dot la ſomme de cinquante mil eſcus d'or; Par le moyen duquel mariage le Duc François de Montmorency ſe veid depuis fort proche allié des Roys François II. Charles IX. & Henry III. auſquels il rendit de grands ſeruices.

*Son 2. mariage.* 1557.

D'or à la Croix de gueulles accompagnée de ſeize Alerions d'azur. Party de FRANCE à la barre d'or.

Encore qu'il fuſt ieune, ſi eſt-ce qu'il merita pour ſes vertus non ſeulement d'eſtre poureu de la charge de Mareſchal de France; Mais auſſi de celle de Gouuerneur & Lieutenant general pour ſa Majeſté en la ville de Paris & Iſle de France, ayant pendant ſon gouuernement maintenu au deuoir ceſte grande ville. Lors de la guerre contre l'Empereur Charles V. la defenſe de la ville de Therouënne luy fut commiſe; En quoy il ſe porta tres-genereuſement; mais la foibleſſe de la place fut cauſe, qu'elle tomba és mains des Imperiaux, & luy demeura priſonnier. A la bataille de S. Denys il ſe porta auſſi auec telle valeur, que pouſſé d'vne iuſte douleur des playes receuës par ſon pere, qui luy cauſerent ſa mort glorieuſe, l'honneur de la victoire luy fut deu en partie.

*A. du Cheſne en l'Hiſtoire de la Maiſon de Montmorency.*

1567. *Fr. de Belleforeſt.*

1572. Depuis le Roy le delegua Ambaſſadeur en Angleterre, pour y confirmer l'alliance entre les deux Royaumes; ce qu'il executa auec beaucoup d'honneur & de gloire, & fut honoré par la Royne Elizabeth de l'ordre de la Iartiere.

FRANCE.

Ans de Iesvs Chr.

Mais encore que tant de seruices & d'actions notables eussent donné preuue asseurée de sa fidelité & de la sincere affection qu'il auoit au bien de la France & du Roy; neantmoins l'artifice de ses ennemis eut tel pouuoir, qu'on le soupçonna d'auoir participé à quelques secretres pratiques, & en suite fut arresté & retenu sur la fin du regne de Charles I X. mais à l'aduenement de Heury I I I. il fut absous solemnellement de telles calomnies. 1576.

En fin ce Seigneur, ayant par ses modestes deportemens surmonté la malueillance de ceux qui luy causerent sa prison, mourut le cinquiesme iour de May mil cinq cens soixanre & dix-neuf, & fut inhumé en l'Eglise Collegiale de sainct Martin de Montmorency. Henry Seigneur de Damuille aussi Mareschal de France son frere puisné luy succeda. Car le fils qu'il auoit eu de D I A N E, qui portoit le nom d'Anne son ayeul paternel, estoit morr en ieunesse. 1579.

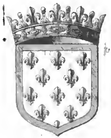
La Duchesse D I A N E demeura depuis en viduité, & a esté fort estimée pour les bonnes & loüables qualitez qui reluisoient en elle, mesmement la Pieté, la Charité & autres vertus Chrestiennes. Elle trauailla grandement à la reconciliation des deux Roys Henry I I I. & IV. en l'an mil cinq cens quatre-vingt & neuf. Et en l'an mil six cens six elle tint la place de l'Infante d'Espagne Elizabeth d'Austriche & Duchesse de Brabant, marraine du Roy L O V I S X I I I. lors de la ceremonie faite à Fontaine-bleau en grande magnificence; Auquel temps D I A N E portoit qualité de Duchesse d'Angoulesme (ce Duché luy ayant esté laissé par le Roy Henry I I I. son frere auec le Comté de Ponthieu.) 1589. 1606. B

Elle mourut à Paris au mois de Ianuier, l'an MIL SIX CENS DIX-NEUF, estant aagée d'enuiron quatre-vingts ans, & ayant institué heritier en la plus-part de ses biens François de Valois Comte d'Alais son petit neueu, comme nous auons remarqué cy deuant, & à luy substitué Loüis son frere, enfans de Charles Duc d'Angoulesme. Elle fut inhumée dans l'Eglise des Minimes de la ville de Paris, en vne Chapelle qu'elle y fit commencer, où on luy a erigé vne riche sepulture de marbre, sur laquelle son effigie est éleuée auec vne Inscription Latine. Matthieu Morgues sieur de S. Germain Docteur en Theologie, Predicateur du Roy & à present Euesque de Tolon en Prouence, fit l'Oraison funebre, par laquelle ce digne Prelat represente les vertus & bonnes parties, desquelles la Princesse estoit doüée. Sa mort 1619.

# HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

## LIVRE VNZIESME.

*Les Ducs* D'ANIOV, *desquels sont issus cinq Roys de* HIERVSALEM, *de* SICILE, *d'* ARRAGON, &c. *Et quelques Ducs de* CALABRE, *de* LORRAINE & *de* BAR.



LES *Ducs* D'ANIOV *portoient semé de France à la bordure de gueulles: Et depuis adiousterent à leur Escu les Armes de Hongrie, de Sicile, de Naples, de Hierusalem, d'Arragon, de Lorraine & de Bar, apres que le droit à tous ces Royaumes & Duchez leur fut acquis.*

# TABLE GENEALOGIQVE DE LA MAISON D'ANIOV-SICILE.

17. IEAN Roy de France.

18. LOVIS DE FRANCE Duc d'Anjou, Roy de Hierusalem & de Sicile.

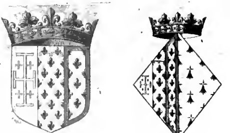
19. LOVIS II. Roy de Sicile & d'Arragon, & Duc d'Anjou. — CHARLES d'Anjou Prince de Tarente.

20. LOVIS III. Roy de Sicile & Duc d'Anjou. — RENE' Roy de Sicile, Duc d'Anjou & de Lorraine. — CHARLES Comte du Maine. — MARIE Royne de France. IOLAND Comtesse de Montfort.

21. IEAN D. de Calabre & de Lorraine. — NICOLAS. LOVIS. CHARLES. RENE'. — IOLAND duchesse de Lorraine. — MARGVERITE Royne d'Angleterre. ISABEL. ANNE. — CHARLES IV. Roy de Sicile. — LOVISE. — LOVIS B. du Maine | RENE' | NICOLAS. | RENE'E.

22. RENE' d'Anjou. — IEAN II. Duc de Calabre & de Lorraine. — NICOLAS Duc de Lorraine. — MARIE.

*Ans de Iesvs Chr.*



ANIOV-SICILE.

Vn Escu tiercé en pal. Le 1. d'argent à la Croix potencée d'or, accópagnée de quatre croisettes de mesme, qui est HIERVSALEM.
Le 2. DE NAPLES, semé de France au lambel de trois pieces de gueulles.
Le 3. d'ANIOV moderne, qui est aussi semé de France à la bordure de gueulles.

BRETAGNE.

D'Hermines.

# 18. LOVIS DE FRANCE

## *Duc d'Anjou & de Touraine, Roy de Hierusalem & de Sicile, Duc de la Apoüille & de Calabre, Prince de Capoüe, Comte du Maine, de Provence, de Forcalquier, de Piedmont, & de Roucy, Seigneur de Monpellier, Gouverneur de Languedoc & de Guyenne.*

### CHAPITRE PREMIER.

1360. C

ENTRE les Princes sortis de la Maison Royale de France, ceux qui procedent des deux Branches d'ANIOV ont eu cét aduantage, & sont paruenus à vne telle eminence & grandeur, qu'ils ont esté possesseurs & legitimes titulaires de vingt Royaumes, qui sont ceux des deux Siciles, de Hierusalem, d'Arragon, de Valence, Maiorque, Sardagne, Corsegue, Polongne, Hongrie, Dalmatie, Croatie, Bosne, Bulgarie, Rascie, Rame, Seruie, Gallicie, Lodomerie, & Cumanie. La Branche d'Anjou, que nous descriuons icy, est la derniere de ces deux par la consideration du temps; mais la premiere par le droict du sang & la prerogatiue d'aisnesse, veu qu'elle tire son origine du Roy S. LOVIS, qui estoit frere aisné de Charles de France Comte d'Anjou & Roy de Sicile, lequel puisné a donné commencement à l'autre Branche, qui sera cy apres desduite au liure dix-huictiesme de ceste Histoire.

LOVIS DE FRANCE premier du nom (qui a esté Chef de ceste Branche des Ducs d'Anjou, les autres en ayant esté seulement Comtes) estoit fils du Roy Iean second du nom, & de la Royne Bonne de Luxembourg sa premiere femme, & frere puisné du Roy Charles V. Il nasquit le vingt-troisiesme iour de Iuillet, l'an MIL TROIS CENS TRENTE-NEVF, & n'auoit encore que dix-sept ans, lors, qu'auec le

*Sa naissance. 1339.*

*Registres de la Chambre des Comptes de Paris.*

RRrr

*Ans de Iesus Chr. 1356.*

*Froissart.*

mesme Roy Iean son pere, il se trouua à la funeste bataille de Poictiers, enlaquelle ce Roy fut pris. Pendant la prison d'iceluy, LOVIS son fils assista Charles Duc de Normandie & Dauphin de Viennois, depuis Roy son frere aisné en la conduite des affaires & defense du Royaume.

*Du Tillet.*

Quelque temps apres il fut auec son autre frere Iean de France Comte de Poictou, puis Duc de Berry, donné ostage en Angleterre, d'où il se sauua, & par ce moyẽ l'Anglois mit en liberté le Roy leur pere. Lequel estant de retour en France, il erigea le Comté d'Anjou en Duché, & le donna auec le Comté du Maine & la Seigneurie du Chasteau du Loir en Appanage à ce Prince LOVIS & à ses enfans masles, par Lettres données à Calais au mois de Decembre, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE. 1360.

*N. Vignier.*

Six ans apres, par autres Lettres du quatriesme iour de Feurier, l'an mil trois cens soixante six, le mesme Roy luy bailla encore le Chastel & Chastellenie de Loudun, à cause qu'en execution du Traité de Paix faict auec le Duc de Bretagne, sa Majesté auoit transporté au Prince Breton le Chastel de Chantoceaux en Anjou, qui appartenoit à LOVIS. 1366.

*Au Tresor de France Layette cottée Louis Duc d'Anjou.*

Bref, en l'an mil trois cens soixante & seize le mesme Roy luy donna encore, ou plustost luy confirma le don, qu'il luy auoit desia fait, du Duché de Touraine. 1376.

Depuis, par autres Lettres de l'an mil trois cens soixante & dix, il ratifia certain traité fait entre le Roy & luy inseré dans l'acte de la ratification, qui porte: Que le Roy luy donna le Duché de Touraine sa vie durant seulement, & pource consentit le Duc, qu'il tiendroit la mesme Chastellenie de Loudun sa vie durant & à la vie aussi de son fils, renonçant à tout ce qu'il pourroit pretendre au contraire; à la charge de reuersion audit cas à la Couronne du Duché de Touraine & de Loudun. 1370.

*Au mesme lieu.*

En l'an mil trois cens soixante-cinq ce Duc LOVIS fut enuoyé en Bretagne, pour acheuer de conclure la Paix entre le Duc Iean Comte de Montfort d'vne part, & la Princesse Ieanne de Bretagne vefue de Charles de Blois d'autre. 1365.

*I. du Tillet Euesque de Meaux.*

Cependant l'Empereur Charles IV. estant venu en Auignon visiter le Pape Vrbain V. il donna, selon qu'escriuent aucuns, le Royaume d'Arles à ce LOVIS Duc d'Anjou son neueu & à ses successeurs. Ce qu'autres reuoquent en doute, & tiennent, qu'alors ce Prince eut en don seulement quelques Seigneuries, que les Empereurs auoient encores en Dauphiné, & par mesme moyen Charles IV. le fit son Vicaire irreuocable au Royaume d'Arles. D'où viene, peut-estre, l'occasion de la guerre, que ce Roy LOVIS fit en Prouence à la Royne Ieanne de Sicile premiere du nom, sur laquelle il prit les villes d'Arles & de Tarascon. C

*Th. à Niem au Labyrinthe du boccage de l'vnion.*

*Vignier en la Bibl. sous 1363.*

Apres ceste expedition le Roy Charles V. qui luy laissoit la principale charge de ses guerres contre les Anglois, le pourueut du Gouuernement de Languedoc, où par deux fois il s'achemina; comme aussi au pays de Quercy, & reduisit plusieurs villes & places fortes en son obeïssance; puis vint en Auignon visiter le Pape Gregoire XI. nouuellement éleu.

*Froissart.*

Et dautant que les pays de Poictou & de Saintonge tenoient aussi le party des Anglois, s'y estant transporté, il mit au pouuoir des François la ville & Chasteau de la Roche-sur-ion & autres places. 1373.

*D'Argentré Hist. de Bret. liu. 8. ch. 15.*

De là estant passé en Bretagne assisté du genereux Connestable Bertrand du Guesclin, il contraignit aussi la ville de Nantes de se rendre.

En fin pour la troisiesme fois LOVIS estant descendu en la Guyenne (de laquelle il auoit aussi le Gouuernement) il entra dans S. Siluier, la ville de Lourde, la place de Sault, en la haute Gascogne, & prit en outre plusieurs autres bonnes places iusques au nombre de six vingts & treize, 1374.

*Froissart v. 1. chap. 318.*

*An de Iesvs Chr.* tant villes, que forteresses, & entra iusques en Bearn; victoires, qui inciterent Charles V. d'establir ce Prince son Lieutenant general par toute la France. De laquelle charge il s'acquita si dignement, qu'incontinent 1377. apres il desfit l'armée Angloise conduite par Thomas Felton, qui demeura prisonnier auec plusieurs autres Seigneurs. *ANIOV-SICILE.* *Idem ch. 2.*

Pendant qu'il estoit en Languedoc Gaston Comte de Foix & Seigneur de Bearn d'vne part, & Iean Comte d'Armagnac & de Rhodais tant pour luy, que pour Ieanne Comtesse de Cominges, vefue du Comte Pierre 1376. Raimond, & pour Marguerite leur fille d'autre part, compromirent en la personne de ce Duc d'Anjou, pour assoupir les grandes querelles, qui estoient entre eux à raison de quelque succession; afin que par son iugement il les terminast, eux promettant d'entretenir ce qui seroit dit & iugé par luy à peine de vingt mil marcs d'or. En suite dequoy par l'ordonnance & authorité du Duc fut arresté; Que le mariage de Gaston fils du Comte de Foix & de Beatrix fille du Comte d'Armagnac se feroit. Et en consequence de ce mariage fut aussi ordonné par la Sentence arbitrale, Qu'il y auroit paix entre les parties & leurs subiets, & que tous les Grands B de chacun party la tiendroient & iureroient sur peine de vingt mil marcs d'or. *Au Tresor de Fr. Layette Armagnac t. 17.*

1380. Le Roy Charles V. estant decedé laissant Charles VI. son fils & successeur en bas aage, LOVIS Duc d'Anjou oncle & plus proche fut declaré & nommé Regent, suiuant la volonté du mesme Roy Charles V. 1374. qu'il declara par Lettres données à Melun en Octobre, l'an mil trois cens soixante & quatorze, & du viuant de sa Majesté en fit le serment. Il fut aussi ordonné qu'il presideroit au Conseil. *Au Tresor de Fr. Layette Regences & Maioritez.*

Apres le Sacre du ieune Roy son neueu fait à Rheims, au festin Royal qui se fit, il y eut grande contention entre luy Regent, & Philippes Duc de Bourgongne son frere puisné. Car LOVIS disoit, Que comme frere aisné & tenant son Duché en Pairrie, & outre estant Regent du Royaume, il deuoit estre le premier assis apres le Roy. Philippes au contraire pretendoit, Qu'au Sacre des Roys les principaux estoient les Pairs de France, & par ainsi luy, comme Pair & Doyen des Pairs deuoir preceder. Surquoy le Roy par l'aduis de son Conseil ayant ordonné, que Philippes en ceste occasion seulement iroit le premier, LOVIS n'en fut C content, & ne laissa de se seoir prés le Roy. Mais Philippes ayant sauté par dessus le siege, & s'estant soudainement & hardiment placé entre le Roy & le Regent son frere (aussi eut-il le surnom de Hardy) ce fut la semence de la longue diuision d'entre leurs Maisons. De faict les choses en vindrent iusques là, qu'enuiron cent ans apres, René II. Duc de Lorraine, fils d'vne fille sortie de ce Duc d'Anjou, vainquit en bataille deuant Nancy & fit mourir Charles dernier Duc de Bourgongne petit fils de Iean fils du Duc Philippes. Comme si le destin eust voulu, que ceste iniure deust estre si longuement couuée entre les successeurs de l'vn & de l'autre: tant entre les Grands les premieres haines se couurent sous les cendres d'vne future vengeance reseruée à leurs posteritez & à plusieurs siecles. *Annales de France.*

Or le Duc LOVIS, à cause de sa qualité de Regent, s'estant emparé des grands tresors laissez par le Roy Charles V. au lieu de les conseruer fidellement au pupille, il les employa à son vsage particulier, pour la conqueste du Royaume de Sicile ou de Naples. Car en ce temps Ieanne Royne de Sicile & Comtesse de Prouence sa cousine (sortie comme luy de la Maison de France) se voyant sans enfans, conseillée par le Pape Clement VI. adopta ce Duc LOVIS pour fils & son heritier vniuersel, afin qu'elle en fust defenduë & protegée contre Charles dit de la Paix, *Iuuen. des Vrsins en l'Hist. de Charles VI.*

*Inuẽt de Bulles & Lettres concernans le Royaume de Sicile.*

*Année Iesvs Chr. 1380.*

autrement de Duras son subiet, & autres qui la vouloient opprimer. Les lettres de ceste institution d'heritier & d'adoption furent données au Chastel de l'Oeuf de Naples, le penultiesme iour de Iuin, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS, le Pape ayant par vne Bulle donné à la Royne licence de ce faire. En suite donc de l'adoption pour succeder au Royaume de Sicile & aux autres terres deça le Far, ensemble aux Comtez de Prouence, Forcalquier & Piedmont, LOVIS fut solemnellement couronné en Auignon par le mesme Pape, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET DEVX, & l'année suiuante, apres auoir, à l'ayde d'Amé V. du nom Comte de Sauoye, vaincu les Prouençaux, qui ne luy vouloient obeïr, passa en Italie auec vne armée de trente mil hommes, où le Comte le suiuit & y mourut.

*Sõ couronnement 1382. 1383.*

*P. Collenutio. Froissart. Vignier.*

Et dautant que Charles de Duras s'estoit emparé du Royaume de Naples, mesmes auoit fait mourir la Royne Ieanne, LOVIS, qui se recognoissoit obligé à la memoire de ceste Princesse, conuertit le desir qu'il auoit de la secourir, en celuy de venger sa mort. Il enuoya donc ses Ambassadeurs à Charles auec lettres de guerre & de défy, le sommant de luy rendre le Royaume, dont il estoit heritier & legitime successeur en vertu de son adoption & de l'inuestiture du Pape. Les cartels de défy, que ces deux Princes s'enuoyerent de part & d'autre, remplis d'aigreur & d'animosité, sont inserez dans l'Histoire du temps. Ils accorderent de se combatre en duel auec chacun dix Cheualiers. Mais ce n'estoit que feinte de la part de Duras, qui ne desiroit qu'amuser l'Angeuin, considerant, que son armée ne pourroit longuement durer sans souffrir maintes incommoditez, le pays n'estant propre au naturel des François, & les grandes armées estant ordinairement subietes à confusions, maladies, & autres necessitez.

B

*Collenutio. Blondus. Froissart. Platina. Sabellic. Vignier.*

Ainsi apres plusieurs fuites recherchées, il resolut d'euiter le combat particulier par vne generale bataille, si aucune fut donnée entre eux. Car encore que quelques Autheurs Italiens escriuent en haine de la nation Françoise, que LOVIS s'estant retiré à Bary, forcé de venir au combat fut honteusement déconfit, & tellement blessé qu'il en mourut peu de temps apres à Bisegly; si est-ce que bon nombre d'autres Historiens de France & mesme d'Italie, tiennent le contraire & plus veritablement; que LOVIS commençoit à bien faire ses affaires au Royaume de Naples, ayant conquis presque tout le pays, tellement que son ennemy se tint quasi pour perdu, mesmes n'osa onques hazarder ses forces contre luy, lors que voyant les illusions de Charles son aduersaire, & les grandes & extremes necessitez de son armée & de luy-mesme, contraint de vendre tous ses meubles plus precieux, il fut surpris de tant de regret & desplaisir deuant la ville de Barlette par luy assiegée, qu'il mourut au Chasteau de Talesine, estant en l'aage de quarante-six ans, le vingt-vniesme iour du mois de Septembre, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET CINQ. Il y a toutesfois de la diuersité sur le temps de ceste mort, que plusieurs Autheurs remarquent auoir esté en l'année precedente. Mais si LOVIS fit son Testament le vingt-septiesme iour de Decembre mil trois cens quatre-vingts & quatre (comme rapporte Cesar de Nostradamus en l'Histoire de Prouence) sa mort seroit aduenuë en l'an suiuant mil trois cens quatre-vingts & cinq, qui est l'opinion de Iean Iuuenal des Vrsins, en l'Histoire de Charles VI. Tant y a que par ce Testament le mesme Roy fit quelques dons aux Eglises de S. Marthe de Tarascon & de S. Maximin, assigna le doüaire de la Royne sa femme sur Saumur, la Roche-sur-ion en Poictou, Estampes, Gien, Sablé, Mi-

C

*Sa mort 1385.*

*Hist. de Charles VI. manuscr.*

*Au Tresor des Chartes du Roy.*

*Ans de Iesus Chr.*

rebeau, Chãpigny, Lunel. Ordonna que l'aisné de ses fils auroit le Royaume de Sicile, & les Duchez d'Anjou & de Touraine, auec les Comtez de Prouence & du Maine. Son corps apporté en France fut inhumé en l'Eglise Cathedrale de S. Maurice de la ville d'Angers en la partie dextre du grand Autel. Il estoit Prince de riche taille, robuste, beau de face, auoit le poil blond, estoit adextre aux armes, eloquent, doux, aimable & liberal.

*ANIOV-SICILE.*

*Hist. MS. de Charles VI.*

Par Traité du deuxiesme iour de May mil trois cens cinquante-vn, ce Roy LOVIS auoit esté accordé en mariage auec Ieanne d'Arragon deuxiesme fille de Pierre IV. du nom Roy d'Arragon; Mais Charles de Chastillon de la Maison de Blois, Duc de Bretagne à cause de Ieanne de Bretagne sa femme, détourna ce mariage pendant que le Roy Iean estoit prisonnier en Angleterre, & luy donna (par dispense du Pape) sa fille puisnée MARIE DE BRETAGNE, dont le Traité fut passé à Saumur au mois d'Aoust, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE, auquel elle est nommée Marie, non Marguerite, comme porte l'Histoire manuscripte de Charles VI. Charles de Blois & Ieanne donnerent à leur fille & à ses hoirs les Chasteaux, villes & Chastellenies de Guyse, d'Irson, d'Oisy, & d'Anglecourt, les Chasteaux & villes de Mayenne la Iuhez, d'Ernec, de Villaine, & du Pouman, Chailly, Long-iumel prés Paris, & le manoir de Nigeon; la terre de Boulerre, & ce qui leur appartenoit en Normandie. LOVIS (qui par ce traité de mariage est qualifié Comte d'Anjou & du Maine, & Seigneur de Montpellier) assigna à MARIE pour doüaire la tierce partie de ses Comtez & terres, & dés lors luy bailla pour asseoir ce doüaire, les Chastellenies du Chasteau du Loit & de la Roche sur-ion.

*A. du Chesne en l'Histoire de Chastillon liure 5. ch. 1.*

*Sa mariage* 1360.

B

*Inuentaire des Tiltres de la Chãbre d'Anjou estans en la Chambre des Comptes à Paris.*

MARIE eut la tutelle de ses deux fils; Elle estoit Royne genereuse & de grande entreprise. Aussi obtint-elle du Pape Clement le bail & gouuernement du Royaume de Sicile, pendant la minorité de son fils aisné Loüis II. Auquel elle acquit d'ailleurs la Principauté de Tarente, cedant en recompense d'icelle à Iean de France Duc de Berry les Comtez d'Estampes & de Gien sur Loire, auec les Chastellenies de Dourdan & d'Aubigny sur Nyeure, qui luy auoient esté données par Loüis Comte d'Estampes, & encore la Seigneurie de Lunel en Languedoc; eschange confirmé par Charles VI. l'an mil trois cens quatre-vingts & cinq.

*I. de l'Escornay aux Memoires de Dourdan.*

1385. C

Par Arrest du Parlement elle fit condamner en vne amende de cent mil liures Pierre de Craon Seigneur de la Ferté-Bernard & de Sablé, pour auoir retenu les deniers, qu'elle enuoyoit par luy au Roy LOVIS son mary, pour le secours des affaires de Naples, faute desquels les Italiens, Anglois, & Alemans & autres de sa solde l'abandonnerent. Apres la confiscation des biens du mesme Pierre de Craon pour l'attentat sur le Connestable de Clisson, le Roy ayant donné entre autres Seigneuries celle de la Ferté-Bernard à Loüis Duc d'Orleans son frere; de là nasquit vn different entre iceluy Duc, & la Royne MARIE de Sicile & son fils, pour raison de la condamnation susmentionnée, & des deniers retenus, & obtindrent adiudication de ceste Seigneurie de la Ferté par vn autre Arrest.

*Froissart vol. 4 chap 67. & 70.*

*I. des Vrsins en l'Histoire de Charles VI.*

Ceste Royne eut encor vn grand procez à cause du Comté de Roucy, que le Roy son mary auoit acheté d'Isabeau Comtesse de Roucy femme de Loüis de Namur: mais il fut adiugé par retrait à Simon de Roucy Comte de Braine, en rendant les deniers payez à la Comtesse Isabeau.

*A. du Chesne.*

Cependant le Pape Clement enuoya Pierre de Turey Cardinal vers le

ANIOV-SICILE. Roy Charles VI. pour luy faire entendre la desolation du Royaume de Sicile & comment la femme de deffunct Charles de Duras s'efforçoit de le conquerir par armes. Tellement que par le conseil du Roy, MARIE se transporta en Auignon, pour y faire couronner son fils aisné; Auant son depart le Roy Charles solemnellement & en grande magnificence crea Cheualier ce ieune Prince auec son frere, le premier iour de May, l'an mil trois cens quatre-vingts & neuf, dans l'Eglise de S. Denys en France. Ceste mesme Royne contraignit les Prouençaux, qui auoient embrassé le party de Duras, de rentrer en leur deuoir.

*Ans de Iesus Chr.* 1389.

*Histoire de Prouence.*

Durant le temps de sa viduité non seulement elle fut vn exemple de continence & de bonne vie; mais aussi surpassa toutes les Princesses en industrie & au maniement des affaires, vsant si prudemment des reuenus de la Prouence, d'Anjou, & du Maine par vingt & deux années, qu'elle conduisit tousiours la guerre de Naples pour son fils, & l'entretint en estat Royal à ses propres despens, mesmes elle assembla encor plus de deux cens mil escus en ses Tresors, lesquels (estant proche de la mort) elle reuela à son fils. Et comme luy, estonné de ceste grande somme, luy eust demandé, pourquoy elle ne l'auoit pas au temps passé secouru plus largement en ses necessitez: elle luy en rendit la cause, disant; *Qu'elle craignoit tousiours, qu'il ne fust pris prisonnier; Et afin de ne rechercher ça & là sa rançon, elle auoit retenu par deuers elle ce tresor.*

*Histoire Latine MS. du Roy Charles VI.*

B

Iean Froissart au deuxiesme volume de son Histoire, chapitre cent cinquante deuxiesme, remarque diuerses particularitez de la fin du regne de ce Roy LOVIS, & du grand secours qui s'apprestoit en France, pour aller l'assister en ses entreprises apres la mort du Comte de Sauoye, & sur le point qu'on eut aduis de la sienne. Cét Autheur represente aussi, comme la Royne MARIE sa vefue, laquelle faisoit sa demeure à Angers, fut visitée par Guy Comte de Blois son cousin germain, pour la consoler en son affliction, la conseiller de ce qu'elle auoit à faire; Qu'elle fut prendre possession du Comté de Prouence pour son fils & en Auignon. Il adiouste, qu'elle s'escriuoit Royne de Naples, de Sicile, de Poüille, de Calabre & de Hierusalem.

C

La mesme Princesse, & le Roy son mary poursuiuirent enuers les Papes Vrbain V. & Gregoire XI. de faire canoniser Charles de Blois pere d'elle, qui auoit esté tué à la bataille d'Auray en Bretagne, & ce pour sa grande pieté & saincte vie. En fin elle mourut à Angers, le douziesme iour du mois de Nouembre, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE, & fut inhumée en l'Eglise de sainct Maurice deuant le grand Autel.

*A. du Chesne.* *Mort de la Royne Marie.* 1404.

*Hist. d'Anjou.*

LOVIS n'estant que Duc d'Anjou, portoit pour Armoiries vn Escu semé de France à la bordure de gueulles; mais estant couronné Roy de Sicile, il porta vn Escu tiercé, cy dessus blasonné.

Plusieurs Autheurs ont descrit l'Histoire de ceste Branche d'Anjou; Car entre les Italiens sont Pandolpho Collenutio, Iean-Antoine Summonte, Thomas Fazel, Michel Ritius, & autres; les François sont, Iean du Tillet en ses Memoires, Iean Bourdigné aux Annales d'Anjou, Antoine de la Sale au Traité intitulé la Chronique & Genealogie des Roys & Roynes de Sicile; François Balduin Iurisconsulte au Traité Manuscrit de l'excellence & grandeur de la Maison d'Anjou; Bernard de Girard du Haillan en l'Histoire sommaire des Comtes & Ducs d'Anjou; Iean Hiretius, aux Antiquitez d'Anjou; Cæsar de Nostra-damus en l'Histoire de Prouence, & autres.

*Ans de Iesvs Chr.*

## ENFANS DE LOVIS DVC D'ANIOV *premier du nom Roy de Hierusalem & de* SICILE, *& de* MARIE DE BRETAGNE *sa femme.*

ANIOV-SICILE.

19. LOVIS II. Duc d'Anjou, Roy de Hierusalem & de Sicile, continua la posterité.

*Du Tillet.*

19. CHARLES D'ANIOV Prince de TARENTE, Duc de Calabre, Comte de Roussillon, du Maine, d'Estampes, de Gien & de Beaufort, apres la mort du Roy LOVIS I. son pere, fut par la Royne sa mere conduit auec le Roy Loüis II. son frere aisné en la Cour du Roy Charles VI. qui les receut fauorablement, les fit Cheualiers, & promit de leur donner secours pour le recouurement du Royaume de Sicile. Ils accompagnerent le mesme Roy Charles lors qu'il s'achemina en Auignon, afin de traiter auec le Pape Clement VII. pour aduiser aux moyens de faire cesser le Schisme qui estoit en l'Eglise, & de recouurer le Royaume de Sicile sur les vsurpateurs.

B

Depuis, ce CHARLES Prince de Tarente accompagna le mesme Roy LOVIS II. son frere aisné au second voyage, qu'il fit à Naples, & lors d'vn autre, que le mesme Roy fit en France, l'an mil quatre cens vn, il establit ce Prince son frere Gouuerneur & Lieutenant general en Prouence.

1401. *Hist. de Prouence.*

Le Roy Loüis premier du nom leur pere par son Testament donna le Comté de Roussillon, & les Seigneuries de Guyse & de Chailly à ce CHARLES son second fils, & pour augment de partage, les Comtez d'Estampes & de Gien, auec la terre de Rochefort, & outre le Duché de Duras, & le Comté d'Albe, s'il pouuoit tant faire, que la Comtesse sa cousine s'en voulust démettre.

Guillaume Roger Comte de Beaufort en Anjou adopta le mesme CHARLES, & voulut, qu'il luy succedast apres son decez, & au cas que par tiltre d'adoption la succession n'eust assez de force, luy donna plainement son Comté. Tellement que ce CHARLES, qui le suruesquit, entra en possession d'iceluy. Mais estant mort sans laisser enfans, le Roy LOVIS II. son frere aisné fut son heritier.

ANIOV-TARENTE.

Escu tiercé en pal; Au 1. de HIERVSALEM; d'argent à la Croix d'or potencée, accompagnée de quatre croisettes de mesme;

Party de la premiere Branche d'ANIOV, qui est semé de France au lambel de trois pieces de gueulles.

Tiercé d'ANIOV de la seconde Branche, qui est semé de France à la bordure de gueulles, l'Escu brisé de . . . . .

Par Lettres expediées au Chasteau d'Angers, le treiziesme iour du mois de Iuin, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS DIX-SEPT, apert du Traité de mariage de ce CHARLES d'Anjou Prince de Tarente d'vne part, & POLICENE DE S. SEVERIN, fille de Vvenceslaus de Sainct Seuerin Duc de Venouse d'autre part, comme on remarque en vn Registre de la Chambre des Comptes à Paris. Il y a doute si le mariage fut consommé. Mais il est certain, que ceste Maison de S. Seuerin au Royaume de Naples a souuent tenu le party François contre les Arragonnois.

*Sommaire.* 1397.

ANIOV-TARENTE.

Comme cy dessus

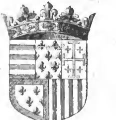
Party de SAINCT SEVERIN, qui est d'argent à la fasce de gueulles, auec vne bordure d'azur.

**ANIOV-SICILE.**

Vn Escu tiercé en pal & contre-pal mi-party.
Le premier du chef fassé d'argent & de gueulles de huict pieces, pour Hongrie.
Party d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à vn lambel de trois pieces de gueulles, pour Sicile.
Tiercé d'argent à vne Croix potécée d'or, accompagnée de quatre croisettes de mesme, pour Hiervsalem.
Soustenu au premier de la pointe, d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles pour Aniov.
Party d'or au pal de quatre pieces de gueulles, pour Arragon.

**ARRAGON**

Comme cy dessus.





# 19. LOVIS II.

## Roy de Hiervsalem, Sicile & *Arragon, Duc de l'Apoüille & Prince de Capoüe, Duc d'Anjou & de Touraine; Comte de Prouence, de Forcalquier, de Piedmont, du Maine & de Roucy.*

### Chapitre II.

SON pere le Roy Loüis premier Duc d'Anjou l'ayant laissé ieune sous la tutele & Regence de la Royne Marie de Bretagne sa vefue, elle prit le gouuernement des affaires pendant son bas aage, & eut beaucoup de trauerses en Prouence à cause des guerres & tumultes, que Raimond Vicomte de Turenne y excita. 1385. C

LOVIS ne fut si tost capable de porter les armes, qu'il resolut de poursuiure les desseins du feu Roy son pere sur le Royaume de Sicile. A l'instance & en la presence du Roy de France Charles VI. son cousin il en fut declaré & couronné Roy dans la ville d'Auignon, au mois d'Octobre, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SEPT, par le Pape Clement VII. lequel, sept ans auparauant, auoit couronné son pere. Ce ieune Roy s'estant donc transporté en Italie, il se rendit en peu de temps maistre de la ville de Naples, Capitale du Royaume, en laquelle il fut receu par les habitans auec grande demonstration de ioye & d'allegresse. Mais apres qu'il eut mis garnison és forteresses, il s'en retourna en Prouence: au moyen de quoy le Prince Ladislas son aduersaire, fils de Charles de Duras, ayant repris courage, & leué vne puissante armée, qu'il mit aux champs sous la conduite d'Alberic de Barbiano, il pressa la mesme ville de telle sorte, qu'il luy fit quitter le party Angeuin, & dans peu de temps conquit aussi le reste du Royaume. Et dautant qu'en suite il s'em-

*Son couronnement.* 1387. *P. Collenutio.* 1390.

*Ans de Iesus Chr.* il s'empara aussi de la ville de Rome, le Roy LOVIS, derechef appellé par le Pape contre luy, s'achemina encores en Italie auec de grandes forces, & ayant fait ligue auec les Florentins & Siennois, s'en alla à Pise vers le Pape Alexandre V. (creé nouuellement au Concile tenu en ce lieu) lequel Pape par sa Bulle luy confirma son inuestiture au Royaume de Sicile, & depuis le fit grand Vicaire & Gonfalonnier de l'Eglise. A cause dequoy il mit le siege deuant Rome, de laquelle il chassa la garnison de Ladislas, & remit ceste grande ville sous l'obeïssance du Pape, en l'an MIL QVATRE CENS NEVF.

*ANIOV-SICILE.*

*N Vignier en sa Biblioth. Hist.*

1409.

Au partir du Concile de Pise, LOVIS se retira en France, pour y faire les apprests des forces qu'il conduisit à Naples en l'année suiuante, l'armée Papale conduite par Paul Vrsin, & par le renommé Capitaine Sforce Cotignola s'estant ioincte à luy. Tellement qu'ils allerent tous ensemble liurer la bataille à Ladislas au lieu de Roquesque le vingt-cinquiesme iour de May, l'an MIL QVATRE CENS DIX, auec tant d'heur, qu'il fut vaincu & mis en route.

*Bataille de Roquesque.*

*Collenutio.*

1410.

Mais le Prince Angeuin, au lieu de poursuiure le cours de sa bonne fortune, licentia aussi tost ses troupes, & comme autresfois s'en retourna en France, sans auoir profité en Italie. Ce qui éleua tellement le courage de son ennemy, qu'il se rendit maistre de plusieurs places, disant en communs propos; *Que si LOVIS eust poursuiuy sa victoire le iour que la bataille fut donnée, il se fust rendu maistre & de luy & du Royaume; si le lendemain, du Royaume, & non de luy; si le troisiesme iour, ny de luy, ny du Royaume.* Par ainsi plus ceste victoire fut grande, plus fut-elle honteuse. Exemple memorable aux Princes d'vser à propos de l'occasion lors qu'elle se presente.

B

Le mesme Roy LOVIS, apres la mort du Pape Alexandre, incontinent que Baltazar Cossa Neapolitain fut éleu en son lieu à sa recommendation, & nommé Iean XXI. ou selon autres XXII. vint le trouuer à Bolongne, & quoy qu'il l'eust prié, ensemble les Florentins ioints auec luy, de le secourir pour le recouurement du Royaume de Naples, le Pape differa de luy faire responce: neantmoins il receut LOVIS & le festoya fort honorablement. Mais quelque temps apres il inuestit Ladislas du mesme Royaume. Ce que toutesfois il annulla depuis en faueur de l'Angeuin & de son droit, qui fut encore tellement iugé vallable, qu'en ce temps le Concile de Constance estant assemblé, il declara ce Prince LOVIS vray & legitime Roy de Sicile, tant pour luy que pour ses hoirs.

C

1417.

*Antonin Florent. en Chronic.*

*Naucler.*

Quelques années auparauant, Guy Thorel Cheualier du pays d'Anjou, que LOVIS laissa conducteur de son armée en Sicile, auoit combatu & déconfit Iaques Candole principal Capitaine de la gendarmerie de Ladislas, qui se disoit aussi Roy, & iceluy assiegé dans la ville de Naples, laquelle il auoit prise par composition; mais elle fut bien tost apres reprise.

Le Roy LOVIS estant de retour en France de ses voyages d'Italie, y trouua le feu de la diuision allumé de tous costez pour le gouuernement, & se ioignit au party d'Orleans, comme le plus legitime. Ce que voyant le Duc Iean de Bourgongne, il s'efforça de l'attirer au sien, ayant fait proposer & traiter le mariage d'entre sa fille Catherine de Bourgongne, & le Prince Loüis aisné de ce Roy de Sicile; Mais il demeura ferme en sa premiere resolution d'assister les Orleanois, & apres qu'il eut fait espouser sa fille la Princesse Marie d'Anjou à Charles Duc de Touraine deuenu Dauphin, & depuis Roy de France sous le nom de Charles VII. il s'entremesla plus que iamais du gouuernement du Royaume de France, dont le

*Monstrelet.*

SSss

ANIOV. SICILE.

Ans de IESVS CHR.

Duc de Bourgongne (qui desia luy estoit ennemy, pource qu'il luy auoit renuoyé sa fille, laquelle estoit accordée au fils de LOVIS) fut tellement indigné, que se couurant tousiours de l'interest public, & chargeant les Gouuerneurs de Charles VI. il reprit les armes, pour s'opposer à leurs desseins. Mais en ce temps LOVIS, estant au vingt-troisiesme an de son regne, mourut en sa ville d'Angers au mois d'Aoust, l'an MIL QVATRE CENS SEIZE, autres escriuent DIX-SEPT, & fut inhumé, comme son pere, dans l'Eglise de sainct Maurice derriere le grand Autel, ainsi qu'il auoit ordonné par son Testament. Le Roy Charles VI. honora de sa presence les funerailles d'iceluy.

*I Iuu. des Vrsins.* — *Sa mort* 1417.

Par ce Testament fait le vingt-septiesme iour du mois d'Auril de la mesme année qu'il mourut, il fit plusieurs legs pieux, institua son heritier principal Loüis son premier fils au Royaume de Sicile, au Duché d'Anjou, & aux Comtez de Prouence, Forcalquier & Piedmont, & luy substitua ses autres fils René & Charles, auquel René il donna la Seigneurie de la Roche: ordonna au surplus, que l'vn de ses fils resideroit au Comté de Prouence.

*Histoire de Prouence.*

B

En l'an mil trois cens quatre-vingts dix-huict, le mesme Roy institua l'Vniuersité d'Angers, & pour la rendre plus fleurissante impetra de grands priuileges & immunitez du Pape & du Roy de France. 1398.

Par Lettres passées au Chasteau de la mesme ville d'Angers le sixiesme iour de May, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET QVATRE, ratification fut faite du mariage d'entre ce Prince LOVIS II. & LVCIE DE MILAN, fille de Barnabé Duc de Milan; Mais on doute si le mariage fut consommé. Tant y a que LOVIS fut accordé, l'an mil trois cens quatre-vingts dix-neuf auec IOLAND D'ARRAGON, fille puisnée de Iean premier du nom Roy d'Arragon, & d'Ioland de Bar sa femme, Royne qui estoit d'vne singuliere beauté. Il fit le voyage d'Arragon pour traiter son mariage, dont la consommation fut differée iusques au deuxiesme de Decembre, l'an MIL QVATRE CENS, qu'il l'espousa en la ville d'Arles en Prouence. Elle eut en dot huict vingts mil florins d'or.

*Registres de la Chambre des Comptes de Paris.* — 1384. — *Io. Mariana. Du Tillet. Histoire de Prouence.* — *Sõ mariage.* 1400.

Apres la mort de Ieanne d'Arragon Comtesse de Foix sœur aisnée d'Ioland, le droit à la Couronne d'Arragon & à d'autres Seigneuries escheut à IOLAND. Mais le Duc de Monblanc Martin d'Arragon, oncle paternel de ces deux Princesses, se trouuant le plus fort, vsurpa l'Estat à leur preiudice.

C — *Io Mariana lib 19 c 9. & 19. Hist. de reb. Hisp. & l. 20. c 2.* — 1409.

LOVIS enuoya en Arragon l'Euesque de Conserans remonstrer son droit apres la mort de Martin Roy de Sicile, fils du Duc de Monblanc, & du viuant mesme de ce Martin Duc de Monblanc, à ce qu'il fust declaré Roy apres luy. Mais on n'y eut esgard. Et apres la mort de Martin pere, LOVIS voulant poursuiure son droit par la voye des armes, il en fut destourné, sur ce que les Estats d'Arragon éleurent des arbitres pour iuger la controuerse entre Loüis, le Comte d'Vrgel, Ferdinand de Castille & autres. La plus-part desquels arbitres estant Espagnols, & voyant, que le Prince François auoit le plus apparent droit à cause de sa femme vraye heritiere, aucuns tiennent, qu'ils ne voulurent onques prononcer sur le differend, par ce moyen demeuré indecis & irresolu. 1410.

Tant y a, qu'apres la mort des deux Martins, Ferdinand, frere de Henry III. Roy de Castille, eut adiudication du Royaume d'Arragon à luy deferé par neuf arbitres, & fut leur sentence confirmée par le Pape Benoist XIII. qui alors s'en estoit fuy d'Auignon en Arragon, & par ce estoit suspect au François, dautant qu'il auoit esté chassé par le Roy de France.

*Vignier en sa Biblioth. Hist.*

*Ans de Iesvs Chr.* Ce qui a fait dire à Guichardin; Qu'en la sentence donnée au profit de Ferdinand, la crainte de ses armes eut plus de force, que la raison. Dequoy LOVIS se fust ressenty, n'eust esté, qu'en ce temps-là il se trouua si empesché à la conqueste de Naples, qu'il n'eut moyen de vacquer à autre chose. Neantmoins luy & ses successeurs ne laisserent de porter le tiltre de Roys d'Arragon auec celuy de Hierusalem & de Sicile.

ANIOV-SICILE.

La Royne IOLAND estant tutrice de ses enfans ceda & remit à Amé septiesme du nom Duc de Sauoye le Comté de Nice en Prouence, pour la somme de cent soixante-quatre mil francs d'or, lesquels Amé disoit son ayeul de mesme nom auoir employez, pour secourir & assister le Duc Loüis d'Anjou premier du nom, lors de la conqueste du Royaume de Naples. IOLAND estant fort aagée deceda l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-VN, au Chasteau de Saumur, qui auec autres Seigneuries luy auoit esté assigné pour son doüaire, & fut enterrée en la mesme Eglise de S. Maurice prés l'Autel de S. René. On l'appelloit communément Royne de quatre Royaumes, qui estoient Hierusalem, Sicile, Arragon, & Valence.

1441. *Histoire de Prouence.*

B

## *ENFANS DE LOVIS II. Roy de* HIERVSALEM *& de* SICILE, *& Duc d'Aniou, & d'*IOLAND *Royne de Sicile & & d'Arragon sa femme.*

20. LOVIS III. du nom Roy de Sicile & Duc d'Anjou.

20. RENE' Roy de SICILE & Duc d'Anjou & de Lorraine, continua la posterité.

20. CHARLES D'ANIOV Comte du Maine, aura son Chapitre à part sur la fin de ce Liure XI.

C

20. MARIE D'ANIOV Royne de FRANCE, femme du Roy CHARLES VII. sous lequel a esté parlé d'elle plus particulierement.

FRANCE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

Party d'ANIOV-SICILE. Vn Escu tiercé en pal & contre-pal, mi-party.
Le premier du chef à fasces d'argent & de gueulles de huict pieces, pour HONGRIE.
Party d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, au lambel de trois pieces de gueulles, pour SICILE.
Tiercé d'argent à la Croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de mesme, pour HIERVSALEM.
Sousteuu au premier de la pointe de l'Escu d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles, pour ANIOV.
Party d'or à quatre pals de gueulles, pour ARRAGON.

20. IOLAND D'ANIOV Comtesse de Montfort, femme de FRANCOIS DE BRETAGNE, qui estoit fils aisné de Iean sixiesme du nom Duc de Bretagne, lequel François estant veuf D'IOLAND D'ANIOV, fut Duc de BRETAGNE premier du nom, comme il sera veu cy apres au Liure XX. de ceste Histoire.

BRETAGNE. D'Hermines. Party d'ANIOV-SICILE. Comme cy dessus. à MARIE D'ANIOV.

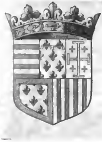
*An de Iesus Chr.*

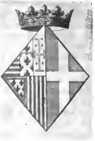
**ANIOV-SICILE.**

Comme cy deuāt, à sçauoir vn Escu tiercé en pal & contre-pal mi-party; Le premier de HONGRIE, party de SICILE, tiercé de HIERVSALEM; Soustenu au premier de la pointe, d'ANIOV; party d'ARRAGON.

**SAVOYE.**

De gueulles à la Croix plaine d'argent.





# 20. LOVIS III.

## ROY DE HIERVSALEM, DE SICILE & *d'Arragon, Duc d'Anjou, Comte de Prouence, de Forcalquier & de Piedmont.*

### CHAPITRE III.

ENCORE que le droict de ce Prince au Royaume de Sicile, comme heritier de ses pere & ayeul, ne peust estre auec raison, reuoqué en doute, si est-ce qu'il fut grandement fortifié par la nouuelle inuestiture, qu'en l'an MIL QVATRE CENS DIX-NEVF il en obtint du Pape Martin V Qui d'ailleurs ordonna, que si LOVIS decedoit sans enfans, ce qui aduint, René son frere & ses heritiers, & à leur defaut Charles leur frere, luy succederoient. *1419.*

Ce Roy s'estant donc acheminé en Italie auec forces pour reconquerir le Royaume, qui estoit occupé par la Royne Ieanne deuxiesme du nom, sœur de Ladislas, que le Pape auoit deboutée du droit qu'elle pretendoit à cét Estat, elle considerant auoir sur les bras trois puissans ennemis, le Pape, le Prince Angeuin, & le grand Capitaine Sforce, qui s'estoit sauué de la prison, où elle l'auoit fait mettre; mesme se voyant assiegée dans la ville de Naples, pour destourner ceste tépeste, laquelle alloit fondre sur elle, son recours fut au Prince Alfonse de Castille, qui se disoit Roy d'Arragon & de Sicile, lequel elle adopta pour fils & le declara son successeur: Aussi tost il vint la secourir; tellement que les deux Princes LOVIS & Alfonse s'estant donnez bataille, le François obtint la victoire par la vaillance de Sforce Lieutenant general en son armée; lequel toutesfois s'estant depuis secrettement reconcilié auec Ieanne, ceste victoire demeura infructueuse.

*Collenutio. Fazel. Viguier.*

*Histoire de Prouence.*

Et dautant qu'Alfonse de Castille se comporta enuers la Royne auec

ingratitude & mespris (voulant mesmes auant son decez la depossedeꝛ) iusques à l'auoir assiegée dans Capouë, elle mieux conseillée qu'au passé, desherita le Castillan, comme indigne, & en son lieu adopta nostre LOVIS d'Anjou pour son vray successeur au Royaume & au Comté de Prouence: adoption confirmée par le Pape Martin V. vers lequel l'Angeuin s'estoit retiré à Rome, & s'y estoit fait coüronner, puis il contraignit Alfonse de quitter & delaisser Naples. S'en retournant en Espagne au secours de Iean Roy de Nauarre son frere contre le Roy de Castille, & faisant aborder son armée aux costes de Prouẽce, elle prit d'assaut & saccagea la ville de Marseille. Il auoit laissé dans la ville de Naples, pour la garder, Pierre d'Arragon son autre frere, qui fut par LOVIS & les Genois ioints à luy, assiegé de si prés, que ceste ville leur fut renduë auec plusieurs autres bonnes places, qu'Alfonse tenoit en l'Apoüille; Au moyen dequoy les vainqueurs eurent loisir d'aller trouuer Bracchio fameux Capitaine, qui assiegeoit la ville d'Aquila, & luy ayant liuré bataille, ils obtindrent la victoire demeurant Bracchio prisonnier & tellement blessé, qu'il en mourut le iour ensuiuant. Dés lors le Prince Angeuin auec la Royne Ieanne tindrent & defendirent par force d'armes, toutesfois sous diuerses fortunes de guerre, le Royaume de Naples ou de Sicile deça le Far contre Alfonse & ceux de son Party.

*Histoire de Prouence.*

B

1429. Cependant LOVIS aduerty, que Charles VII. Roy de France son beau-frere se vouloit faire couronner à Rheims, il vint le trouuer en France, & assista à ceste auguste ceremonie. Puis le secourut en la guerre contre les Anglois. Il y rendit preuue de sa valeur en plusieurs rencontres: lors mesmement qu'en duel il tua vn puissant Anglois nommé Lancelot reputé rude Caualier.

*Annales de France.*

Estant de retour en son Royaume de Naples, il continua d'y faire si viuement la guerre, qu'assisté des Capitaines de la Royne Ieanne, il recoura encore la ville de Naples, & tout ce qui s'estoit reuolté contre ceste Princesse; Laquelle derechef le nomma & declara son heritier, luy adioustant le tiltre de Duc de Calabre, où il s'achemina contre Iean Antoine Vrsin Prince de Tarente, qui en faueur d'Alfonse Roy d'Arragon & sous l'appuy d'iceluy s'estoit rebellé contre la Royne; mais il le dechassa de son domaine. N'ayant toutesfois LOVIS iouy long temps du fruict de sa victoire. Car bien tost apres il mourut en la ville de Cosence en Calabre, le vingt-quatriesme iour de Nouembre, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-QVATRE, autres disent le quatorziesme iour d'Aoust de l'année suiuante, ayant regné seize ans; & n'ayant enfans laissa la succession à René son frere puisné alors Duc de Lorraine & de Bar.

C

*Sa mort* 1434. *Vignier.* *Histoire de Prouence.*

Les Seigneurs & Gentils-hommes Angeuins, qui estoient lors à Naples, supplierent la Royne Ieanne de leur faire deliurer le corps, afin de le porter à Angers au sepulchre de ses predecesseurs. Mais elle ne le voulut accorder, disant; *Qu'elle ne souffriroit point, que le corps de son bien-aymé fils fust en sepulture hors de sa terre, pour laquelle defendre, il auoit souffert tant de trauaux & de peines.* Et pour ce, elle le fit honorablement inhumer en l'Eglise de Cosence. Mais vaincuë par les prieres des Angeuins, elle leur octroya le cœur, pour l'apporter en France, & fut enseuely dans l'Eglise de sainct Maurice d'Angers.

*Hist. d'Anjou.*

Le mesme iour de son decez, qui fut le vingt-quatriesme de Nouembre comme nous auons dit, il fit son Testament en son Chasteau de Cosence, & par iceluy legua au Prince Charles son dernier frere auec le Comté du Maine, toutes les terres & villes, dont la Royne Ioland leur mere iouïssoit en Prouence à raison de son doüaire, & declara son heritier au Royau-

ANIOV-SICILE.

me de Sicile & en ses autres Estats René Duc de Bar & de Lorraine son autre frere. Fit executeurs de ce Testament la Royne Ieanne II. sa mere adoptiue, la mesme Ioland sa vraye mere, Charles son frere, & la Royne MARGVERITE DE SAVOYE sa femme, laquelle il espousa l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-VN, par Traité de mariage du premier iour de Nouembre. Elle estoit troisiesme fille d'Amé premier Duc de Sauoye & de Marie de Bourgongne sa femme. On luy accorda pour son douaire la iouissance des villes de Gap, Pertius & autres du Comté de Prouence.

*Du Tillet. Pingen.* — *An de Iesvs Chr.* — *Son mariage. 1431.*

En secondes nopces ceste Royne Marguerite espousa Loüis fils aisné d'vn autre Loüis Comte Palatin du Rhin Electeur de l'Empire, de la Maison de Bauiere, dont elle eut quelques enfans: & se voyant pour la seconde fois vefue, elle se maria auec Vlric fils d'Eberard Comte de Vittemberg, duquel troisiesme mariage cinq filles furent procreées.

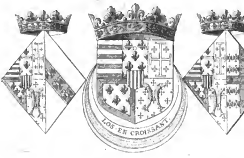
En fin MARGVERITE mourut fort aagée, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-HVICT. Elle fut inhumée à Stugard ville du Duché de Vitremberg. — *1468.*

*Histoire de Prouence.*

LOVIS auoit esté premierement accordé en mariage auec Catherine de Bourgongne, comme il a esté dit, laquelle il fiança; puis auec Isabel de Bretagne, fille aisnée de Iean VI. du nom Duc de Bretagne, laquelle il espousa par procureur, ayant eu promesse de cent mil francs d'or en mariage, & si le Duc decedoit sans hoirs masles, il luy donnoit pour augment de dor les terres de Moncontour & de Courtenay; Il voulut aussi qu'elle succedast au Comté de Montfort l'Amaurry, sans rien demander au Duché. Ce mariage fut traité le vingt-sixiesme iour de Mars, l'an mil quatre cens vingt & quatre. Mais LOVIS n'espousa ny l'vne ny l'autre de ces Princesses. Et neantmoins le Roy Charles VII. par lettres du douziesme de Decembre au mesme an, bailla à la Royne Ioland, mere de ce Roy LOVIS, le Duché de Touraine, sauf le Chastel & Chastellenie de Chinon, à le tenir & posseder iusques à ce qu'elle fust payée des cent mil francs promis par le Duc de Bretagne à sa fille en mariage, de laquelle somme ce faisant la Royne quitta le Duc. — B

Ce Roy LOVIS III. portoit pour Deuise vn bras, qui sortoit d'vn nuage, & tenoit dans la main vne balance auec egal contrepoids, & autour estoient ces mots, ÆQVA DVRANT SEMPER; symbole digne d'vn Roy, qui doit faire fleurir la Iustice, denotée par la balance, Iustice qui fait subsister & prosperer les Royaumes & Republiques. Aussi LOVIS monstrant combien il estoit soigneux de l'entretenir, par ses lettres patentes données à Auerse en son Royaume de Naples, il erigea vn grand Conseil en Prouence, luy ordonnant de resider à Aix, & iuger souuerainement les causes qui y seroient deuoluës par appel. Et depuis le Roy Tres-Chrestien Loüis XII. y establit vne Cour de Parlement, comme nous auons dit. — C

*Ans de* IESVS CHR.




ANIOV-SICILE.

Tiercé en pal & contre-pal my-party.
Le premier de HONGRIE.
Party de SICILE.
Tiercé de HIERVSALEM.
Soustenu au premier de la pointe d'ANIOV moderne.
Party de BAR, qui est d'azur à deux bars addossez d'or, l'escu semé de Croix recroisettées au pied fiché de mesme.
Sur le tout d'ARRAGON.

LORRAINE.

D'or, à la bande de gueulles, chargée de trois Allerions d'argent.

LAVAL.

D'or à la Croix de gueulles chargée de cinq coquilles d'argent, Cantonnée de seize Allerions d'azur.

# 20. RENE'

## ROY DE HIERVSALEM, DE SICILE, *d'Arragon, de Valence, Maiorque, Sardaigne & Corsegue, Duc d'Anjou, de Lorraine, & de Bar, Marquis du Pont, Comte de Barcelonne, du Maine, de Prouence, de Forcalquier, & de Piedmont, surnommé* LE BON.

### CHAPITRE IV.

C 1433.

*Sa naissance.* 1408.

CE Prince, qui estoit deuxiesme fils de Loüis II. Roy de Naples, & d'Ioland d'Arragon sa femme, nasquit le quinziesme iour du mois de Ianuier, l'an MIL QVATRE CENS HVICT.

Il estoit encore ieune, lors qu'on prit dessein de l'allier par mariage; Loüis Duc de Bar Euesque de Verdun, qui depuis fut Cardinal, son grand oncle maternel considerant, qu'il ne pourtoit auoir lignée legitime pour luy succeder au Duché de Bar, & n'auoit plus prochain de son sang, que les enfans de Loüis II. Roy de Sicile Duc d'Anjou & de sa niepce Ioland d'Arragon, fille d'Ioland de Bar sa sœur aisnée, ietta les yeux sur ce RENE' l'vn d'iceux; Et voyant, que le Roy Loüis III. son frere aisné estoit tres-bien pourueu des pais d'Anjou & de Prouence, & auec ce auoit esté receu & adopté heritier au Royaume de Naples; Que Marie d'Anjou sa niepce estoit mariée au Dauphin depuis Roy Charles VII. & d'ailleurs que les deux autres fils n'auoient eu grand partage; parce que RENE', duquel nous parlons, auoit eu seulement le Comté de Guyse, auec les Seigneuries de Chailly & de Long-iumeau, & le troisiesme fils Charles le Vicomté de Martigues & la Seigneurie de Lunel; à raison de ce le mesme Cardinal Loüis, en l'an MIL QVATRE CENS DIX-HVICT, adopta pour

*Vassebourg aux Antiq. de la Gaule Belgique.*

ANIOU-SICILE. son fils & heritier en son Duché de Bar RENE' d'Anjou son arriere nepueu. Et pour augmenter son bien & auoir alliance prés ce Duché de Bar, trouua moyen de traiter son mariage auec ISABEL DE LORRAINE, troisiesme fille de Charles Duc de Lorraine & de Marguerite de Bauieres. Laquelle Isabel estoit heritiere presomptiue du Duché, encore qu'elle eust deux sœurs aisnées, qui auoient, par leurs traitez de mariage, renoncé à la succession d'iceluy; & ainsi les deux Duchez de Lorraine & de Bar pourroient estre ioints & vnis ensemble. Tellement que le mariage de RENE' fut faict en l'an mil quatre cens vingt.

*Ans de Iesvs Christ.* *Vassebourg.* *Son mariage.* 1420.

Le Duc Charles son beau-pere estant donc decedé sans enfans masles, dix ans apres cestui-cy, fut aussi tost recognu Duc de Lorraine à cause de sa femme, & enuiron le mesme temps Duc de Bar par la mort du Cardinal.

Neantmoins ceste belle succession ne laissa de luy estre controuersée par Antoine de Lorraine Comte de Vaudemont cousin germain de sa femme, pretendant, que le Duché de Lorraine estoit fief masculin, affecté aux masles, & ne tomboit en quenoille; partant qu'Isabel n'estoit habile à y succeder, d'autant que telle succession ne deuoit venir à femme, tãt qu'il y auoit masle legitime pour tenir le Duché; Ainsi Antoine, qui estoit neueu du Duc Charles defunct, & fils de Ferry de Lorraine premier du nom Comte de Vaudemont, frere puisné d'iceluy Duc, estima auoir le meilleur droit. Et nonobstant que l'Empereur Sigismond, estant au Concile de Basle, eust donné son iugement au profit du Duc RENE', le Comte toutesfois n'y voulut acquiescer, & ne laissa d'insister & de continuer à poursuiure par armes ses pretensions.

*Vignier.* B 1434.

Afin de mieux paruenir à son dessein & se fortifier, il se ietta dans le party de Philippes dit le Bon Duc de Bourgongne, & se trouua en l'armée, que ce Duc enuoya contre RENE', pour luy faire leuer le siege, qu'il auoit mis deuant Chappes, qui est vne place proche de la ville de Troyes en Champagne: Et toutesfois elle ne laissa d'estre rendue au Prince Angeuin, apres qu'il eut mis en route l'armée ennemie.

1430.

Mais en l'année d'apres les Bourguignons & Lorrains eurent leur reuange. Car le Comte Antoine incité par le Duc de Bourgongne, ayant receu vn grand secours, vint assaillir si rudement l'armée du Duc RENE' son aduersaire au lieu de Bulne-ville prés Neuf-Chastel en Lorraine, que le Prince François ne perdit seulement la victoire; mais aussi tomba entre les mains du Comte de Vaudemont son ennemy, qui l'enuoya prisonnier à Dijon sous la puissance du Duc de Bourgongne; Ce qui aduint l'an mil quatre cens trente vn.

C 1431.

Pendant que RENE' estoit ainsi prisonnier, son frere aisné le Roy Loüis III. estant decedé sans enfans, il luy succeda en ses Estats. Outre ce, la Royne de Sicile Ieanne II. par son Testament l'institua son heritier en ses Couronnes, Prouinces & Seigneuries: Testament confirmé par les principaux Barons du Royaume de Naples, éleus Gouuerneurs d'iceluy attendant que le Roy RENE' viendroit à le posseder en personne, ou autre pour luy, comme fit la Royne ISABEL sa femme, que les Neapolitains enuoyerent querir par vne solemnelle Ambassade. Et lors ceste Princesse voyant que la prison de son mary l'empeschoit d'aller luy-mesme prendre possession de la Couronne, elle, qui estoit d'vn courage viril & martial, entreprit de faire le voyage pour luy.

*Histoire de Naples.* 1433. *B. Vassebourg.*

Mais Alfonse Roy d'Arragon, qui auoit intention de s'approprier de cét Estat, quelque rebut qu'il eust eu de Ieanne, estant cependant arriué le premier au pays, assisté d'vne puissante armée, vint assieger la ville de Caiette, & eust fait vn plus grand progrez, si Philippes Marie Duc de Milan, qui

*An de Iesus Chr.* qui embrassoit les affaires du Prince Angeuin auec les Genois, ne l'eussent défait en vne bataille nauale, où Alfonse demeura prisonnier, & tost apres fut liberé par le Duc Milanois, lequel, comme il estoit inconstant, abandonna le party de RENE', iurant amitié auec Alfonse: estant chose digne de remarque particuliere, que les deux Princes pretendans le Royaume de Naples, se trouuerent en mesme temps prisonniers de guerre. *Vignier.*

Or Isabel arriuée auec deux de ses fils & receuë dans Naples pour Royne, commença de poursuiure Alfonse. Qui toutesfois eut tant de bon-heur en ceste guerre, que plusieurs places se declarerent pour luy & suiuirent son Party, encore que la Royne fust assistée du secours du Pape Eugene IV.

Cependant le Roy RENE' estant aussi mis en liberté, au moyen de 1437. plusieurs rigoureuses conditions, & d'vne grande rançon qu'il fut contraint de payer, il fit estroite confederation auec les Genois, qui le receurent magnifiquement dans leur ville, & en suite il obtint vne confirmation & nouuelle inuestiture du mesme Pape, auec lequel & les Venetiens B & Florentins il fit aussi vne Ligue, puis s'achemina en Italie. Entré qu'il fut dans la Cité de Naples, que la Royne ISABEL tenoit tousiours, il gaigna les Chasteaux auparauant occupez par Alfonse. *August. Iustinian.*

Mais comme le sort des armes est douteux & variable, l'Arragonnois s'estant aussi rendu maistre de quelques villes, & ayant trouué moyen de pratiquer Caldora l'vn des principaux Chefs de guerre de RENE', qui en mesme temps perdit la forte place d'Auerse, apres qu'elle eut tenu huict mois contre l'armée ennemie, l'Angeuin se veit assiegé dans la ville de Naples tant par mer que par terre. Et neantmoins se defendit si courageusement, qu'Alfonse desesperant d'auoir la ville par la force, eut 1442. recours à la trahison, ayant pratiqué vn masson sorty de Naples, qui luy enseigna le moyen d'entrer secrettement dedans par vn aqueduc. *Vignier.* *Io. Mariana de reb. Hisp. lib.21.c.17.*

Cela fut cause, que RENE' contraint de ceder au victorieux, se sauua par mer à Florence, laissant Alfonse en possession de tout le Royaume, lequel par l'espace de deux cens quatre-vingts ans, depuis la mort du Bastard Manfroy, auoit esté possedé par neuf Roys & deux Roynes tous issus du sang Royal de la Maison de France. Le Roy RENE' trouua le Pape C Eugene à Florence, qui luy donna quelque espoir de secours pour reconquerir son Estat vsurpé. Mais ne voyant pour lors grande aparence de recouurer sa perte, il se retira en son Comté de Prouence, puis vint trouuer le Roy Charles VII. son beau-frere, qu'il accompagna & assista à la reduction de la Normandie sur les Anglois. *Histoire de Prouence.*

Loüis XI. ne se monstra si fauorable enuers le Roy RENE' son oncle maternel, qu'auoit fait Charles VII. son pere. Car encore qu'au 1465. temps de la guerre du bien publie il se fust tenu en son deuoir, sans se ioindre aux autres Princes, qui s'estoient armez contre Loüis; si est-ce que sa Majesté estant preuenuë d'vn vain soupçon, que RENE' estoit allié de François Duc de Bretagne, il luy osta le Chasteau de Bar, & outre fit saisir & mettre en sa main le Duché d'Anjou, que le Prince abandonna, se retirant comme autres fois en Prouence, où il passa le reste de ses iours. *Philippes de Commines.*

Neantmoins depuis ce temps le mesme Roy Loüis XI. ne laissa de luy octroyer, & à ses hoirs en ligne, directe le priuilege de seeller de cire blanche és Royaumes de Hierusalem, Sicile, & aux autres leurs Seigneuries tant en France, que dehors; encore qu'aux seuls Roys de France, priuatiuement aux autres Princes Chrestiens, appartienne de seeller de ceste façon. Aussi aux Estats generaux de France tenus à Tours en l'an mil qua- *Du Tillet.*

tre cens soixante & sept, sous le mesme Roy Loüis XI. à l'ouuerture d'iceux RENE' eut sa chaire à main senestre de celle de sa Majesté Tres-Chrestienne.

Cependant RENE' tirant sur l'aage fit son Testament le vingt-deuxiesme iour de Iuillet, l'an mil quatre cens soixante & quinze; n'ayant aucuns enfans masles; qu'il auoit, contre l'ordre commun de la Nature, tous veu mourir, mesme son petit fils. Par ce Testament il ordonna estre inhumé dans la ville d'Angers au sepulchre où gisoit la Royne ISABEL DE LORRAINE sa premiere espouse. Il confirma les dons qu'il auoit faits à la Royne IEANNE DE LAVAL sa seconde femme, à laquelle il delaissa la iouïssance des Duché d'Anjou & Comté de Beaufort, de la ville de Pertuis & autres places de Prouence, & outre luy legua plusieurs ioyaux & meubles precieux; Ayant fait diuers legs à autres personnes, il ordonna la somme de trois mil ducats estre donnée à vn deuot personnage, pour accomplir le vœu, qu'il auoit solemnellement faict, d'aller visiter le S. Sepulchre. Il institua son principal & vniuersel heritier en ses Royaumes, Duchez & autres Seigneuries, non pas son frere puisné Charles Comte du Maine (ainsi que quelques Autheurs modernes ont escrit) mais le fils d'iceluy aussi nommé Charles Duc de Calabre & Comte du Maine son neueu, excepté és Seigneuries dont il auoit disposé, comme du Duché de Bar, qu'il laissa à son petit fils René Duc de Lorraine fils de Ferry Comte de Vaudemont son gendre. Fit executeurs de ce Testament la mesme Royne Ieanne sa femme & les Princes susnommez Charles son neueu & René Duc de Lorraine, fils de sa fille Ioland d'Anjou.

1475.

*C. de Nostradamus en l'Histoire de Prouence.*

B

Le Roy Loüis XI. aduerty de ce Testament prit vn pretexte d'entrer en differend auec le Roy RENE', contre lequel, à cause de la Royne Marie d'Anjou sa mere, il pretendoit auoir part en toutes les Terres & Seigneuries dont les pere & mere de ceste Princesse iouïssoient; comme aussi, que doüaire fust assigné à Anne de France sa fille espouse de Nicolas d'Anjou Duc de Calabre & de Lorraine, petit fils de RENE'. Loüis demandoit d'ailleurs, que le Testament fust veu & examiné par sa Cour de Parlement de Paris, & que le Duché d'Anjou, comme Appanage des enfans de France, ne peust estre en la disposition de ce Roy de Sicile. Pour terminer ces differens, le Prince Angeuin enuoya vers le Roy Loüis le mesme Comte du Maine son neueu, qu'il fit porteur du Testament, & iceluy veu, sa Majesté receut en bonne part les remonstrances qui sur ce luy furent faictes.

*Histoire de Prouence.*

C

Autres escriuent, que le Roy RENE' deliberant de faire le Duc de Bourgongne son heritier, & de mettre la Prouence entre ses mains, Loüis se disposa de l'empescher, s'estant à ceste fin acheminé à Lyon; & d'autre part ayant mis sus vne armée pour se ietter sur la Prouence, il fit venir par deuers luy au mesme lieu de Lyon le Roy RENE'; lequel par vn de ses Conseillers fit entendre au Roy, n'auoir eu ceste intention pour l'accomplir, & ne luy cela point, que ce qu'il en vouloit faire estoit, pour induire dautant plus tost sa Majesté de luy restituer ses Chasteaux de Bar & d'Angers, qu'il tenoit en ses mains.

Encore que quelques vns ayent escrit, que RENE' fit alors son Testament en faueur de Loüis, si est-il certain, que sa disposition de derniere volonté ne fut autre, que celle cy dessus remarquée, qui ne le porte pas.

Tant y'a, que ce bon Roy, apres tant de trauerses, mourut en sa ville d'Aix en Prouence, le dixiesme iour de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS, ayant vescu soixante & treize ans, & regné

*Sa mort* 1480.

*Ans de Iesvs Chr.* à Naples quarante-sept. Prince qui ressentit presque tout le temps de sa vie diuerses rudes attaintes de la fortune, comme en sa prison, en la perte de son Royaume de Naples, en celle de sa premiere femme, & de tous ses fils & petits fils, és trauerses que luy donna Loüis X I. son neueu, lequel mesme le fit poursuiure extraordinairement en sa Cour de Parlement, l'accusant sans subiet de crime de leze-Majesté; pendant lesquelles aduersitez il monstra beaucoup de constance: & fut si vertueux & debonnaire, qu'il en a remporté le tiltre de Bon. Aussi estoit-il gracieux, liberal, genereux, magnifique, eloquét, amateur de l'Histoire, de la Poësie, & de la Peinture en laquelle il excelloit. On void encore quelques beaux ouurages de sa main Royale és villes d'Auignon, d'Aix, de Marseille, de Lyon, & ailleurs. Il aimoit aussi grandement l'Agriculture & la vie rustique. Estoit beau de sa personne, haut & droit; mais vne playe qu'il receut à sa prise, luy gasta vn peu le visage. On escrit de ce Prince, qu'il fut si religieux à tenir sa foy, qu'estant liberé pour quelque temps de sa prison de Lorraine & cependant le Royaume de Naples luy estant escheu, il aima mieux retourner se rendre prisonnier & tenir sa parole, que de se transporter à Naples, pour en prendre possession & resister aux Arragonnois.

*ANIOV-SICILE.*

*Registres de la Cour de Parlement.*

*Histoire de Prouence.*

*Guy Coquille en l'Histoire de Niuernois.*

B Il fut enseuely & peint au vif dans l'Eglise des Carmes d'Aix. Depuis la Royne sa vefue ayant recogneu, qu'il auoit desiré que son corps reposast à Angers auec ceux de ses illustres ancestres, elle l'y fit secrettement & au desceu des Prouençaux transporter par mer, & fut mis en pompe Royale dans l'Eglise de S. Mauriee.

Ce Roy, pour monument de sa Pieté, fit bastir à Bourges vne tres-belle Chapelle, & prés d'Angers vn Conuent des freres de l'Obseruãce à l'honneur de sainct François, en lieu fort plaisant proche de la riuiere de Maine, appellé la Basmette: en la ville de Baugé en Anjou il fonda vne autre Chapelle dediée à la Vierge. Il fit aussi reparer & mettre en estat l'Eglise de S. Martin d'Angers, & celle des Carmes de la ville de Loudun; l'Eglise parochiale de Saumur, & autres.

La Royne ISABEL sa premiere femme estant decedée à Angers, l'an 1453. MIL QUATRE CENS CINQUANTE-TROIS, le penultiesme iour de Feurier, & inhumée en la mesme Eglise de S. Maurice; il espousa en secondes nopces, en l'an MIL QUATRE CENS CINQUANTE-CINQ 1455. IEANNE DE LAVAL susmentionnée, qui estoit fille de Guy C X I V. du nom Comte de Laual & d'Isabel de Bretagne sa femme, de laquelle il n'eut enfans. Elle mourut au Chasteau de Beaufort en Anjou, 1498. l'an MIL QUATRE CENS QUATRE-VINGTS ET DIX-HUICT, & gist dans l'Eglise des Cordeliers d'Angers en la Chapelle dite de sainct Bernardin, dans laquelle fut aussi mis le cœur du Roy son mary. Au mesme an du decez de ceste Royne elle fit son Testament le vingt-huictiesme iour de Decembre, par lequel elle institua son heritier Guy XV. du nom Comte de Laual son frere, & à defaut de luy Nicolas Seigneur de la Roche-Bernard son neueu.

*Vassebourg.*

*Son 2. mariage.*

L'an MIL QUATRE CENS QUARANTE-HUICT (non pas en l'an quatre cens soixante-quatre, comme aucuns ont mal remarqué) ce Roy RENÉ institua l'Ordre de Cheualerie, appellé du Croissant: Mais bien en cét an mil quatre cens soixante-quatre il en fit les statuts. Cét Ordre 1448. estoit composé de trente-six Cheualiers, qui portoient le manteau de velours cramoisi rouge, auec le chaperon de velours noir, & sous le bras droit vn Croissant d'argét, attaché à vne chaisne d'or vers le haut de la manche, sur lequel ceste Deuise estoit grauée, LOS EN CROISSANT, pour animer les Cheualiers à rechercher & desirer l'accroissement de leur va-

*Ordre du Croissant.*

*A. Fauin: au Theatre d'honneur & de Cheualerie.*

ANIOV-SICILE. leur & reputation. De ce Croissant pendoient autant de petits bastons d'or façonnez en colomnes, que les Cheualiers s'estoient trouuez en batailles rangées & sieges de villes; de façon qu'il estoit facile de iuger par là de leurs faits d'armes, vaillance & proüesse. Ans de IESVS CHR.

Le mesme Roy auoit pour Deuise des chauffrettes pleines de feu, auprés desquelles estoit escrit, D'ARDENT DESIR ; Il fit mettre auprés vn Chappellet & des Patenostres, au milieu duquel estoient ces mots, *Deuot luy suis*. Apres la mort de sa premiere femme, de laquelle il porta vn dueil extreme, il prit pour Deuise vn Arc Turquois, dont la corde estoit brisée, & au dessous d'iceluy estoient ces mots Italiens, *Arco perlantare plaga non sana*; voulant dire; Que tout ainsi, que pour destendre vn arc ou en rompre la corde, la playe faite de la sagette qu'il a tirée, n'en est plustost guarie: aussi la vie de sa chere espouse estant par mort esteinte, la playe de l'amour, dont elle naura son cœur, n'estoit pour cela guerie. Aucuns escriuent, qu'il portoit aussi pour Deuise la figure d'vn bœuf, sur la croupe duquel ses Armoiries estoient emprainctes, auec ces mots, *Pas à Pas*. Son cry de guerre estoit, MONT-IOYE EN ANIOV.

Par le decez de ce Roy RENE' le Duché d'Anjou fut reüny à la Couronne de France, suiuant la loy de reuersion des Appanages, & n'y succeda le Comte du Maine Charles son neueu, comme aucuns estiment, encore qu'il s'en soit qualifié Duc par son Testament: Peut-estre, que le Roy Loüis XI. Prince absolu en ses volontez l'empescha d'y succeder, comme il deuoit par la mesme loy des Appanages; mais il en bailla recompense à Charles, qui d'ailleurs mourut sans lignée, & eut le tiltre de Roy de Sicile. B

## *ENFANS DE RENE' ROY DE* HIERVSALEM *&* de SICILE, *& Duc d'Aniou, & d'*ISABEL DE LORRAINE *sa premiere femme.*

21. IEAN D'ANIOV Duc de Calabre & de Lorraine, duquel est parlé cy apres plus particulierement. C

21. NICOLAS D'ANIOV Duc de Bar mourut en ieunesse.

21. LOVIS D'ANIOV Marquis du Pont à Mousson en Lorraine accompagna la Royne Isabel sa mere au voyage de Naples. Le Roy René son pere par son Testament voulut, que le corps de ce ieune Prince trespassé auant luy, fust enseuely dans l'Eglise de S. Antoine du Pont à Mousson.

21. CHARLES D'ANIOV Comte de Guyse, mourut en ieunesse.

21. RENE' D'ANIOV aussi decedé en bas aage.

21. IOLAND D'ANIOV Comtesse de Vaudemont, puis Duchesse DE LORRAINE, de laquelle sera faite plus ample mention cy apres.

*Ans de IESVS CHR.* *Son mariage.* 1444.

21. MARGVERITE D'ANIOV Royne d'ANGLETERRE fut mariée, en la ville de Nancy, Capitale de Lorraine, l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-QVATRE, auec HENRY VI. Roy d'ANGLETERRE, en presence & du consentement du Roy de France Charles VII. & de la Royne Marie d'Anjou sa femme, tante paternelle de MARGVERITE; auquel temps le Roy Charles conclud vne Tréue de dix-huict mois auec l'Anglois.

*ANGLETERRE. De gueulles a trois Leopards d'or. Party D'ANIOV-SICILE. Comme cy dessus.*

Ceste Royne, qui estoit doüée d'vn haut & magnanime courage, pleine de conseil & de functions viriles & releuées au dessus de son sexe; voyant, que le Roy d'Angleterre son mary se laissoit trop absolument gouuerner par Humfroy Duc de Glocestre son oncle, delibera de prendre elle-mesme la charge & le soin des affaires: ce qui luy succeda de sorte, que Humfroy non seulement en fut exclus; mais encore se trouuant chargé de grands crimes, on le fit mourir.

*P. Virgile.* *Du Tillet.*

Depuis Richard Duc d'Yorc, & le Comte de Sarisbery ayant pris les armes contre le Roy, & iceluy vaincu en bataille, leur victoire fut signalée de la prise du mesme Roy Henry, que lon emprisonna dans la tour de Londres, où il demeura prés de dix ans. En suite dequoy le Duc d'Yorc fit ordonner par le Parlement, que la succession au Royaume luy seroit asseurée & aux siens apres la mort de Henry, dont le fils Edoüard Prince de Galles demeureroit priué. Traité que la Royne MARGVERITE porta auec telle impatience, qu'elle resolut de le faire enfraindre par la force des armes. Ainsi ayant mis sur pied vne autre grande armée, pour remettre le Roy son mary en liberté, & liuré vne bataille; ses gens, qu'elle auoit puissamment exhorté & animé à l'honneur & à la gloire, combattirent auec tant d'ardeur, qu'à leur tour ils remporterent la victoire rendue memorable par la mort du Duc d'Yorc & d'vn sien fils. Autres escriuent, qu'ils demeurerent seulement prisonniers, & que la Royne leur fit incontinent trencher la teste.

B

Apres cét heureux succez MARGVERITE éleuant son courage prit dessein de rendre la liberté à son mary, ou de perdre la vie. De façon qu'ayant aussi défait & vaincu le Comte de Vvaruic l'vn des Chefs de la Ligue du Duc d'Yorc, elle paruint heureusement à ce qu'elle desiroit, Henry ayant esté deliuré & restably en son siege Royal.

C

Mais, comme les affaires du Monde sont peu constantes & asseurées, Edoüard Comte de la Marche ayant succedé à l'authorité du Duc d'Yorc son pere, estant assisté & fauorisé par aucuns Grands de l'Estat, se fit declarer Roy, marcha contre Henry VI. le défit en bataille, & le contraignit auec la Royne sa femme de s'enfuir en Escosse, d'où retourné auec nouuelles forces, & trouué en habit déguisé, derechef on le mit en prison, où il finit ses iours.

Cependant la Royne sa femme & le ieune Prince Edoüard leur fils descendus en Angleterre, ayans encore mis sus vne armée; ce fut en vain & inutilemét, parce que le Comte de la Marche, qui se fit Roy & prit le nom d'Edoüard IV. les vainquit, & apres que le ieune Prince eut esté tué sur le champ, la Royne sa mere fut aussi arrestée prisonniere. Mais Edoüard la renuoya en France vers le Roy de Sicile son pere, en l'an mil quatre cens soixante & quinze. Et de faict il se trouue vn acte de ce date, par lequel elle renonça à tout ce qu'elle pouuoit pretendre en Angleterre pour raison de ses conuentions

1475. *Au Tresor de Frãce, Layette Angleterre.*

ANIOV. SICILE.

de mariage au profit du mesme Roy Edoüard IV. qui la fit deliurer aux Ambassadeurs de France. Et depuis Edoüard transporra au Roy Loüis XI. tous les droits, qu'il pouuoit pretendre en la personne ou detention de ceste Princesse, à la charge, que le mesme Roy Loüis ne pourroit rien demander à cause d'elle pour son mariage. Aucuns toutesfois escriuent, que le Roy Loüis XI. paya cinquante mil escus pour sa rançon.

*Ans de Iesvs Chr.*

Tant y a, qu'apres tant de mal-heurs & de trauaux ceste miserable Princesse alla chercher le repos au Ciel, enuiron l'an mil quatre cens quatre vingts & deux, & fut inhumée en l'Eglise de S. Maurice d'Angers.

*Sammart* 1482.

Le Roy Henry son mary fut mal-heureusement occis en prison par le Duc de Clarence, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET VNZE, le quarante & neufiesme de son aage & de son regne en Angleterre. Car il se veid Roy presque aussi tost qu'il prit naissance. Il gist en l'Eglise de sainct Georges de Vindesore. C'est ce Prince, qui s'efforçant d'vsurper sur Charles VII. le Royaume de France, dont il se fit couronner Roy à Paris, & en prir le tiltre imaginaire, en fut honteusement chassé, & en apres priué de son propre Royaume. La Royne MARGVERITE sa femme, par le Testament du Roy de Sicile son pere, eut en don vingt mil liures par an, assignées sur le Duché de Bar, dont elle deuoit iouïr, tant qu'elle demeureroit en viduité ; & elle par son Testament du deuxiesme iour d'Aoust, l'an mil quatre cens quatre-vingts & deux, institua le mesme Roy son pere son heritier vniuersel, ainsi qu'escrit du Tillet. Mais ce Roy estant decedé deux ans aupatauant, comme il a esté remarqué, il faut, ou qu'il y ait de l'erreur au date de ce Testament, ou bien qu'alors MARGVERITE ignorast de la mort du Roy René son pere.

*Annales d'Angleterre.* 1471. B

*En l'Inuentaire des Testamens.* 1482.

21. ISABEL D'ANIOV mourut en ieunesse.

21. ANNE D'ANIOV aussi decedée en bas aage.

C

## *ENFANS NATVRELS DE RENE' Roy de Sicile & Duc d'Anjou.*

21. IEAN D'ANIOV Marquis du Pont à Mousson & Seigneur de S. Cannat, auquel le Roy son pere estant à Marseille au mois de Nouembre, l'an mil quatre cens soixante & treize, fit don de ce Marquisat du Pont, tesmoignage de la grande affection qu'il luy portoit, confirmée, en ce que par son Testament, faict trois ans apres, il luy laissa aussi la ville de S. Remy & la Seignenrie de S. Cannat, pour en iouïr luy & les siens issus en loyal mariage ; à condition toutesfois, que si luy ou ses enfans decedoient sans enfans legitimes, les choses données retourneroient au Comte de Prouenee, & luy confirma le Marquisat aux mesmes charges & conditions, que deeedant sans hoirs, il retournast au Duché de Bar.

1473. *Histoire de Prouence.*

ANIOV S. CANNAT.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, brisez d'vne barre d'argent. Party de GLANDEVEZ. Fassé d'or & de gueulles de six pieces.

Ce IEAN Bastard d'Anjou aecompagna Antoine Due de Lorraine, petit fils de la Duehesse de Lorraine Ioland d'Anjou sa sœur, lors qu'il fut en Italie au secours du Roy Loüis XII. contre les Venetiens, & se trouua à la bataille d'Aignadel. Depuis il assista le mesme Due Antoine en la guerre contre les Lutheriens d'Auxais, l'an mil cinq cens vingt-einq, estant alors fort aagé.

1525.

Il espousa MARGVERITE DE GLANDEVEZ sortie de la Branche de Faucon, fille de Raimond de Glandeuez Gouuerneur de Dauphi-

*Ans de* IESVS CHR.

né, & Lieutenant general pour le Roy à Gennes, Ambassadeur en Espagne & à Rome, & de Baptestine de Forbin fille de Palamedes de Forbin.

ANIOV-SICILE.

## *FILLE DE IEAN D'ANIOV*
### *Marquis du Pont & Seigneur de S. Cannat, & de* MARGVERITE DE GLANDEVEZ *sa femme.*

22. N. D'ANIOV Dame de Sainct Cannat, fut conjointe par mariage auec FRANCOIS DE FORBIN Seigneur de Soliers fils de Loüis, qui estoit fils du grand Palamedes de Forbin. De ce mariage sont sortis les Seigneurs de Soliers & de Sainct Cannat, qui ont pretendu quelque droict au Marquisat du Pont, & neantmoins ne l'ont voulu ou osé quereller contre les Princes de la Maison de Lorraine.

*Histoire de Prouence.*

FORBIN.

D'or au cheuron d'azur accompagné de trois testes de Lyon Leopardé de sable, à la bordure de gueulles.

Party D'ANIOV S. CANNAT. Comme cy dessus.

B 22. BLANCHE D'ANIOV Dame de Precigny, fut mariée auec BERTRAND DE BEAVVAV Baron de Precigny, de Sillé le Guillaume, & de Briançon, Conseiller & Chambellan des Roys Charles VII. & Loüis XI. Il estoit fort aimé du Roy de Sicile son beau-pere, qui le fit Capitaine de son Chasteau d'Angers, Grand Maistre de son Hostel, & l'associa en la compagnie des Cheualiers de son Ordre du Croissant. Ce Seigneur de Precigny mourut le trentiesme iour de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET QVATORZE en la ville d'Angers, où il gist dans l'Eglise des Augustins, & BLANCHE D'ANIOV sa femme fut inhumée en l'Eglise des Carmes de la ville d'Aix en Prouence. Elle estoit quatriesme femme de Bertrand de Beauuau, qui n'en procrea enfans, ains en eut d'autres femmes.

*Histoire Genealogique de la Maison de Beauuau.*

BEAVVAV PRECIGNY.

D'argent à quatre Lyōs de gueulles à vne Estoille d'azur en cœur, pour brisure.

Party d'ANIOV.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, brisées d'vne barre d'argent, à la bordure de gueulles.

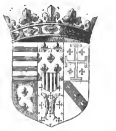
*Ans de Iesvs Chr.*

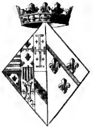
**ANIOV-SICILE.**

De Hongrie, Party de Sicile, & tiercé de de Hiervsalem. Soustenu d'Aniov, de Bar, & de Lorraine; & sur le tout, d'Arragon.

**ANIOV-SICILE.**

Comme cy dessus. Party de Bovrbon. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au baston de guelles pery en bande.





## 21. IEAN D'ANIOV
### *Duc de* Calabre *& de* Lorraine, *Prince de Geronde & de Ceruieres.*

CHAPITRE V.

CE Prince genereux fils de René Roy de Sicile & Duc d'Anjou, & d'Isabel de Lorraine sa premiere femme, prit naissance en la ville de Nancy Capitale du Duché de Lorraine, l'an MIL QVATRE CENS VINGT-CINQ, le deuxiesme iour du mois d'Aoust. (1452. *Sanaissance.* 1425. C)

Il eut le tiltre de Duc de Calabre, & succeda au Duché de Lorraine par le decez de sa mere. Le Roy Charles VII. fut par luy assisté en la guerre contre les Anglois, mesmement au recouurement de la Normandie. Aussi sa Majesté l'eut en telle estime, pour ses vertus & bonnes parties, qu'elle luy commit le Gouuernement de l'Estat & ville de Genes, apres qu'elle se fut mise au pouuoir du Roy & de la Couronne de France. En laquelle charge il se comporta auec telle valeur, prudence & modestie, qu'il gaigna la bonne grace de ce peuple fascheux, mesme combatit si heureusement, qu'il deliura la ville assiegée par mer & par terre. Et depuis Pierre Fregose Duc de la Cité s'estant reuolté, & ayant, par vne grande perfidie, tourné ses armes contre les François, ce Duc de Calabre le fit mourir de sa propre main. Autres escriuent, qu'il fut tué en son absence, & qu'apres le depart du Prince Angeuin, s'estant voulu ingerer de mettre les François hors de Genes, & à cét effect ayant donné plusieurs assauts, fut en fin à vn dernier, qu'il y donna, déconfit & tué. Au moyen dequoy les Genois se voyant deliurez de la crainte de leurs bannis, enuoyerent secours de gens, d'argent & de galeres au mesme Duc de Calabre, pour paracheuer la conqueste du Royaume de Naples, laquelle il poursuiuoit lors de telle ardeur auec leurs

*Aug. Iustiniano.*

*Histoire de Prouence.*

*Vignier sous 1458.*

1460.

*Ans de Iesus Chr.* leurs alliez, qu'ils furent en chemin d'aller assieger la Cité de Naples : Ce que Ferdinand fils d'Alfonse craignoit le plus. A cause dequoy luy estant venuë vne armée du Pape à son secours, il osa hasarder de l'aller assaillir iusques dans son camp aupres du fleuue de Sarno. Mais il fut si brauement soustenu par les Angeuins, qu'il se trouua, aprés vne grande perte de ses gens, honteusement mis en route & contraint se sauuer à Naples, leur laissant son bagage, auec le gain d'vne memorable victoire, qui les eust indubitablement mis en possession de tout le Royaume, si le Prince de Tarente, qui se reuolta, ne les en eust empeschez, & assiegé la Cité de Naples estonnée de l'issue d'vne telle rencontre. Tellement que s'estant amusez à chose de neant, ils donnerent moyen à Ferdinand de reparer son armée à l'aide du Pape Pie & du Duc de Milan. *ANIOV-SICILE.* *M. Ritius.*

Ce Ferdinand fils Bastard d'Alfonse auoit esté par luy institué heritier au mesme Royaume de Naples, au grand déplaisir des principaux de cét Estat, qui auoient enuoyé querir le Duc de Calabre, lequel s'estant transporté dans le Royaume auec les forces du Roy René son pere & celles des Genois, pour s'opposer à ce Bastard, le Prince Angeuin fut d'autant B plus fauorablement recueilly de la meilleure part des Neapolitains, qu'il estoit ieune, bien né, doux, pieux & vaillant, & outre extraict du tres-illustre sang Royal de France, qui si long temps auoit commandé & seigneurié en ce païs-là; Aussi qu'il venoit s'opposer à l'vsurpation d'vn bastard d'extraction Espagnole, & dont la domination se trouuoit insupportable. Ainsi Ferdinand ayant gaigné plusieurs villes, qui estoient alienées de luy 1461. partie par force, partie par la legereté & infidelité des Seigneurs Neapolitains du party Angeuin, qui en l'absence du Duc de Calabre, lequel estoit allé faire vn voyage en Prouence, se redonnoient aussi legerement à luy, qu'ils l'auoient cy deuant abandonné, se veid en possession de presque tout le Royaume. *Annales de France.* *Io. Iouianus Pontanus.*

Or d'autant que Loüis XI. auoit refusé d'assister l'Angeuin en son vrgente necessité, comme il disoit, & de le secourir, pour le recouurement du Royaume d'Arragon, & mesmes auoit enuoyé du secours à son ennemy, il se ietta, nonobstant les remonstrances du Roy René son pere, dans ce grand party des Princes armez sous le pretexte de la querelle du bien public, & auec vne bonne troupe nourrie aux guerres d'Italie, se ioignit 1465. à Charles de Bourgongne Comte de Charolois. Le graue & celebre Hi-C storien de ce temps-là, encore que fort affectionné au party du Roy Loüis, si est-ce qu'il ne laisse de loüer grandement ce Duc de Calabre pour sa vertu & generosité, & en parle tousiours comme d'vn grand Chef de guerre. *Philippes de Commines.*

Apres le traité de Conflans arresté entre le Roy & les Princes, le Duc de Calabre, qui n'y profita rien, ne pouuant demeurer oisif, & ayant eu promesse de secours du Roy Loüis XI. print resolution de tourner ses armes non en Italie, mais en Espagne, pour la conqueste du Royaume d'Arragon, qui appartenoit au Roy René son pere du chef de la Royne Ioland d'Arragon mere d'iceluy, & nouuellement en auoit esté éleu Roy par les Arragonnois. Mais à cause que le Prince desia vieil n'estoit d'aage pour conduire luy-mesme vne si haute entreprise, il en laissa la charge à ce Duc son fils, qu'il crea Prince de Gerōde & de Ceruieres. Ainsi IEAN d'Anjou ayant assemblé vne grande armée, entra dans le païs de Catalongne, pour 1470. aider ceux de son party, & assisté d'vn grand secours de François, fit si asprement la guerre au Roy Iean de Nauarre (qui se portoit aussi Roy d'Arragon) qu'il fut contraint de hasarder ses forces en deux batailles rangées, à la premiere desquelles les Arragonnois & Nauarrois furent dé- *Vignier.*

ANIOV-SICILE.

*Ans de Iesvs Chr.*

faits, le Prince Ferdinand fils du Roy Iean s'estant veu en peril d'estre prisonnier des François. Au moyen dequoy plusieurs villes, qui tenoient encore pour l'Arragonnois, se mirent entre les mains du Prince Angeuin, alors accompagné de Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont son beau-frere & son Lieutenant general en ceste guerre. En laquelle le Duc de Calabre ayant eu nouueau secours de France, il contraignit le Roy Iean de leuer le siege qu'il tenoit deuant Petalte extremément pressée. L'artillerie auoit fait vne grande ouuerture, & l'assaillant se promettant de la forcer au premier assaut, la nuict du iour qu'il se deuoit donner, le Duc de Calabre entra si furieusement dans le quartier des assiegeans, qu'eux, & le Roy mesme ne rascherent qu'à se sauuer; victoire suiuie de la prise de Gironne. Tellement que le magnanime Duc commençoit à iouïr du fruict de sa victoire; lors, qu'estant aagé de quarante-cinq ans, il se trouua surpris d'vne fiéure contagieuse, qui l'osta de ce monde au mois de Decembre, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DIX, en la ville de Barcelonne, où il gist au milieu du Chœur de la grande Eglise. Ayant remporté ceste loüange insigne *d'auoir esté l'ornement & le patron inimitable de la Noblesse Chrestienne & de la gloire militaire.* Aussi au Concile de Mantouë, conuoqué pour aduiser aux moyens de resister aux Turcs, & preuenir les grands desseins qu'ils auoient sur la Chrestienté, le Roy Charles VII. ayant enuoyé des Ambassadeurs, pour faire entendre ses intentions au bien general de l'Eglise; entre autres points ils firent vne priere particuliere au Pape Pie II. à ce qu'il luy pleust donner l'inuestiture des Royaumes de Sicile & de Naples au Roy René, qui en auoit esté iniurieusement dépoüillé contre les droits hereditaires de la Maison d'Anjou. Ce que le Roy de France desiroit dautant plus ardemment, qu'outre l'affection du sang, qui l'obligeoit à aimer son parent & son beau-frere, il voyoit, que la cause de la Chrestienté en seroit grandement fortifiée contre le commun ennemy. Car ce Duc IEAN de Calabre proposoit (estant entré en l'heritage paternel) de porter ses armes plus outre, & chasser les Ottomans de l'Empire de Constantinople; hardie entreprise, de laquelle on ne pouuoit que bien esperer, tant pour la generosité de ce Prince, que pour estre lors en aage propre & capable de telles actions, desquelles le S. Siege pouuoit retirer vne grande vtilité. Mais Pie du tout porté à fauoriser l'Arragonnois, ne voulut onc entendre à ceste proposition.

*R. Vassebourg.* *Vignier.* *Vassebourg.* *Mariana.* *Sa mort 1470.* B *Vignier.* C

IEAN Duc de Calabre estant encore ieune espousa dans la ville d'Angers (autres escriuent à Moulins en Bourbonnois) MARIE DE BOVRBON, fille de Charles premier du nom Duc de Bourbon, & d'Agnes de Bourgongne sa femme. Le Traité de ce mariage fut passé le deuxiesme iour du mois d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SEPT, par lequel la Princesse eut en dot cent cinquante mil escus. Elle mourut l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-HVICT, lors qu'elle accoucha de son dernier fils Nicolas Duc de Lorraine. Marie de Bourbon decedée, le Roy René & le Duc de Bourbon Iean II. firent vn appointement pour le doüaire d'icelle, moyennant cent mil escus, pour lesquels le mesme Roy vendit la ville & Seigneurie de Mirebeau en Anjou. Le Duc Iean de Calabre son fils fut des premiers nommez & admis en l'Ordre militaire des Cheualiers du Croissant, lors qu'il fut institué par le Roy son pere, en ceste mesme année mil quatre cens quarante-huict, comme nous auons remarqué.

*Du Tillet.* *Son mariage. 1437.* *1448.*

*Ans de Iesvs Chr.*

ANIOV. SICILE.

## *ENFANS DE IEAN D'ANIOV Duc de Calabre & de* LORRAINE, *&* MARIE DE BOVRBON *sa femme.*

22. RENE' D'ANIOV ainsi nommé à cause du Roy René son ayeul, mourut en ieunesse.

22. IEAN D'ANIOV II. du nom Duc de Calabre & de Lorraine furuescut de peu de iours le Duc Iean premier du nom son pere.

22. NICOLAS D'ANIOV Duc de Calabre & de Lorraine, aura son eloge cy apres.

22. MARIE D'ANIOV decedée en ieunesse.

B

## 22. NICOLAS D'ANIOV *Duc de Calabre & de* LORRAINE, *Marquis du Pont.*

ANIOV-LORRAINE.

Comme cy deuant à IEAN Duc de Calabre son pere.

CHAPITRE VI.

1470. LORS que Iean Duc de Calabre son pere deceda, ce Prince auoit desia atteint l'an vingt-deuxiesme de son aage. Il eust poursuiuy ses hauts desseins sur le Royaume d'Arragon, & sur celuy de Naples, si le Roy Loüis XI. eust voulu continuer le secours, ainsi qu'au commencement il luy en donnoit esperance, mesmes quand, par paroles de present, en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET VNZE, il fiança Anne de France sa fille C aisnée depuis Duchesse de Bourbon. Ce mariage auoit esté proposé dix ans auparauant. Car il se trouue que le Roy René de Sicile, ayeul du ieune Prince, estant à Aix en Prouence, le vingt-septiesme iour du mois de 1461. Nouembre, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-VN, donna vn pouuoir à ses frere & gendre Charles d'Anjou Comte du Maine & Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont; Comme aussi à Loüis de Beauuau grand Seneschal de Prouence & à Bertrand de Beauuau Seigneur de Precigny grand Maistre de son Hostel, pour traiter ce mariage.

*Au Tresor de France.*

*Histoire de la Maison de Beauuau.*

Quelques années apres que la fille de France fut promise à NICOLAS, Charles Duc de Bourgongne, considerant, que ce ieune Prince estoit vn des plus grands partis de la Chrestienté, s'efforça par tous moyens d'empescher l'alliance, mesmes luy promit sa fille vnique la Princesse Marie de Bourgongne, auec espoir de grandes successions; En quoy le Duc de Calabre se trouua grandement perplex, voyant d'vn costé, qu'il n'estoit raisonnable de refuser la fille d'vn Roy de France, qu'il auoit desia fiancée par le commandement de son pere, & d'vn autre, qu'vn puissant Duc luy presentoit aussi le plus beau party de l'Europe. Parquoy il resolut de dissimuler à l'endroit du Roy & du Duc; ce qu'il fit par l'espace de quelques années, ayant tousiours l'vn & l'autre amy. En fin toutesfois se voyãt

ANIOV. SICILE.

*Ans de Iesus Chr.*

frustré de l'attente du secours, qu'il esperoit de Loüis XI. cela le fit incliner plustost au mariage de Bourgongne. Tellement qu'apres auoir obtenu dispense du Pape Pie II. il fiança Marie, ayant en mesme temps entrepris la guerre contre la Cité de Mets, qui fut incontinent assoupie. Mais ainsi qu'il estoit sur le poinr d'espouser, & qu'on faisoit les preparatifs de la solemnité des nopces, il mourut en sa ville de Nancy, le douziesme iour du mois d'Aoust, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET TREIZE, estant aagé de vingt-cinq ans. Aucuns escriuent, qu'il mourut de peste, autres, que ses iours furent aduancez par poison.

*Annales de France. Vassebourg. Du Tillet.*

*Sa mort 1473.*

Son ayeul le Roy René de Sicile l'auoit estably son Lieutenant general en Caralogne, & Connestable des Royaumes d'Arragon, Valence & Maiorque; mais il eut le mal-heur de suruiure à ce ieune Prince son petit fils, qui gist dans l'Eglise de S. Georges de Nancy au milieu du Chœur, où se void son Tombeau auec deux statues de marbre noir, qui sont celle du Duc Iean de Calabre son pere & la sienne, auec quatre vers Latins grauez sur vne table de cuiure, qui monstrent, que le pere gisoit à Barcelonne, comme nous auons dit.

B

## *FILLÈ NATVRELLE DE NICOLAS* D'ANIOV *Duc de Calabre.*

CHABANNES.

Escartelé; Le 1 & le 4. de gueulles au Lyon d'Hermines, armé, lampassé & couronné d'or. Le 2 & 3. fassé d'argét & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles, qui est DAMMARTIN. Sur le tout, DE CHASTILLON, de gueulles à trois pals de vair au Chef d'or brisé de quatre merlettes de gueulles; Party d'ANIOV à la barre d'argent.

23. MARGVERITE DE CALABRE espousa IEAN DE CHABANES Comte de Dammartin, fils d'Antoine de Chabannes aussi Comte de Dammartin, Seigneur de S. Fergeau, S. Maurice, Courtenay & Pusaye, Baron de Touey & du Tour en Champagne, grand Maistre de France regnant Loüis XI. De ce mariage sortit vne seule fille, Anne de Chabannes Comtesse de Dammartin, mariée en l'an mil quatre cens quatre-vingts & quinze auec Iaques de Coligny Seigneur de Chastillon sur Loing Preuost de Paris, Chambellan des Roys Charles VIII. & Loüis XII. qui fut tué en l'an mil cinq cens douze à l'assaut de Rauenne lors des guerres d'Italie; & mourut sans laisser enfans. Charles IV. du nom Roy de Sicile, Comte de Prouence & du Maine par son Testament donna à ceste Comtesse de Dammartin Marguerite de Calabre, huict cens liures par an, assignées sur son Vicomté de Chastelleraud en Poictou, ensemble les ioyaux de la feuë Royne Ieanne de Lorraine sa femme. En secondes nopces Iean de Chabannes espousa Susanne de Boorbon, & en eut trois filles.

1495.

1512.

C

# 20. IOLAND D'ANIOV

## *Comtesse de* VAVDEMONT, *puis Duchesse de* LORRAINE *& de* BAR.

### CHAPITRE VII.

LORRAINE.

D'or à la bande de gueulles, chargée de trois Alerions d'argent. Party d'ANIOV-SICILE, Comme cy dessus.

ELLE estoir fille aisnée de René Roy de Sicile & d'Isabel Duchesse de Lorraine sa femme, & nasquit le deuxiesme iour du mois de Nouembre, l'an MIL QVATRE CENS VINGT ET HVICT, autres disent que ce fut en l'an suiuant.

*Sa naissance* 1428.

Entre les conditions de la deliurance du mesme Roy pere de la Princesse, qui auoit esté pris en guerre par Antoine de Lorraine Comte de

Ans de Iesvs Chr. 1437. Son mariage. 1444.

Vaudemont cousin germain de la Royne Isabel femme de René, fut accordé, en l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SEPT, qu'IOLAND, lors aagée seulement de huict à neuf ans, seroit promise en mariage à FERRY DE LORRAINE, fils aisné du Comte Antoine de Vaudemont & de Marie de Harcour: Les nopces furent celebrées à Nancy, l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-QVATRE, en presence du Roy Charles VII. Ce faisant les deux Branches de l'aisné & du puisné de ceste Maison de Lorraine furent reünies ensemble; Sage conseil pris par leurs proches, pour faire cesser les grands differends, qui estoient entre eux pour la succession du Duché. Toutesfois le Roy René ne peut bonnement gouster ce mariage, qui auoit esté extorqué de luy & son consentement apres vne prison de six ans.

ANIOV-SICILE.

Vassebourg.

1473. Sa mort 1483. Cependant la mort de Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine neueu d'IOLAND, estant aduenuë, elle luy succeda au Duché de Lorraine, & Charles IV. du nom Roy de Sicile son Cousin estant aussi decedé sans enfans, elle s'intitula Royne de Sicile iusques à son decez, qui aduint en l'an MIL QVATRE CENS QVATRE VINGTS ET TROIS. Autres B escriuent, que ce fut six ans apres. Quant au Comte de Vaudemont son mary qui fut Lieutenant general de Iean Duc de Calabre & de Lorraine

1470. son beau-frere aux guerres de Naples & d'Arragon, il mourut l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DIX, & fut inhumé dans l'Eglise de S. Laurent de Ioinuille, où gist aussi, sous vn tombeau de marbre, la Princesse IOLAND sa femme.

Ils eurent sept fils & six filles, des masles (dont six moururent en ieunesse) l'aisné fut René II. Duc de Lorraine & de Bar, Comte de Vaudemont, de Guyse, d'Aumale & de Harcout, Marquis du Pont, & Baron de Ioinuille, lequel, à cause de sa mere & de ses ayeuls maternels, se qualifia aussi Roy de Sicile & d'Arragon. Il a rendu son nom memorable pour

1476. auoir défait en bataille deuant Nancy Charles dernier Duc de Bourgongne; Apres la mort du Roy Loüis XI. qui s'estoit emparé du Duché de Bar, ce Duc René en eut restitution au commencement du regne de Charles VIII. Mais ayant voulu aussi pretendre le Comté de Prouence contre le Roy Loüis XII. René en fut debouté par le iugement des arbitres dont ils conuinrent, & fut ce Comté adiugé au Roy en vertu du C Testament du mesme Roy de Sicile Charles IV. qui en auoit peu gratifier nos Roys ses parens proches par son ordonnance testamentaire, dautant que ce païs est regy par le droit escrit.

Philippes de Commines.

René Duc de Lorraine laissa vne grande posterité, laquelle est deduite en autre lieu de cet Oeuvre. Elle prit les Armes de Hierusalem, de Sicile deça le Far, ou Naples, de Hongrie, Arragon, Anjou, Bar & autres, auec celles de Lorraine, qui sont d'ancienneté les allerions.

Ans de Iesvs Chr.

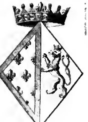
**ANIOV.**

Semé de France à la bordure de gueulles.

**LVXEMBOVRG.**

D'argent au Lyon de gueulles, la queue noüée & passée en sautoir.





# 20. CHARLES D'ANIOV

## *Premier du nom Comte du Maine, de Guyse, de Gien & de Mortaing, Vicomte de Chastelleraud, Seigneur de S. Maixant, Melle, Chizay & Ciuray en Poictou, Baron de Mayenne la Iuhez, de la Ferté-Bernard, & de Sablé en Anjou, Lieutenant General & Gouuerneur pour le Roy en ses pays de Languedoc & de Guyenne.*

C

### Chapitre VIII.

Entre les fils de Loüis II. Roy de Sicile & Duc d'Aniou & de la Royne Ioland d'Arragon sa femme, ce Prince estoit le troisiesme, & frere des Roys Loüis III. & René. Lequel par lettres du cinquiesme iour du mois d'Auril mil quatre cens quarante-vn, luy bailla en parrage le Comté du Maine auec les Seigneuries de la Ferté-Bernard, Mayenne la Iuhez, du Chasteau du Loir, de Sablé & autres situées en Anjou & au Maine: partage confirmé par le Roy Charles VII. qui receut l'hommage de luy. La ville du Mans estoit lors occupée par les Anglois, & encore qu'en faisant le mariage de Marguerite d'Anjou niece de CHARLES, auec Henry VI. Roy d'Anglererre, l'Anglois eust promis de la rendre; Neantmoins ne l'ayant voulu faire, ce Comte du Maine, assisté du secours de Charles VII. son beau-frere, prit resolution de l'auoir par force, & de fait l'assiegea estroitemenr & de relle furie, qu'elles'en alloit prise d'assaur, quoy qu'il y eust deux mil cinq cens hommes dedans, si l'Euesque d'Excestre Anglois n'eust impetré, qu'ils en sortiroient leurs vies & bagues sauues, ce qu'ils firent.

1417.

1441.

Du Tillet. Vignier.

1444

*Ans de Iesus Chr.* | ANIOV.

Ce Comte CHARLES, à l'exemple de ses freres, continua de se porter vertueusement en la guerre contre les Anglois, & tant par ses recommandables seruices, que par la proximité de sang & alliance, qui estoit entre luy & le mesme Roy Charles VII. il s'acquit vn si grand credit, que par quelque temps il eut le maniement des affaires publiques pendant le regne d'iceluy. Dequoy les Ducs Iean d'Alençon & Charles de Bourbon en estant deuenus ialoux & enuieux, ils resolurent de l'esloigner & chasser de la Cour, & le rendre odieux au Dauphin Loüis depuis Roy, qu'ils persuaderent de moyenner cét éloignement; mais ce dessein ne leur reüssit. Ainsi le Comte estant tousiours demeuré prés du Roy, il l'accompagna en la meilleure part de ses hauts desseins, comme aux sieges & prises des villes de Pontoise, de Tartas, d'Acs, & autres, à la conqueste des Prouinces de Normandie & de Guyenne sur les Anglois, & en plusieurs autres occasions signalées. *(Monstrelet. — Annales de France. — 1448.)*

1458. CHARLES fut aussi vn des Princes, qui se trouuerent à Vendosme, pour le iugement du procez fait au mesme Duc d'Alençon. Il assista pareillement le Roy Loüis XI. qui le fit Gouuerneur de Languedoc & de Guyenne, & suiuit son party en la guerre meuë par aucuns Princes sous le pretexte du bien public; & auec le Roy René de Sicile son frere fut ordonné pour faire teste à François Duc de Bretagne; puis CHARLES se trouua auec le mesme Roy Loüis XI. à la bataille de Mont-l'hery. Apres laquelle il fut commis & deputé pour traiter de la Paix auec ces Princes confederez, laquelle fut concluë à Conflans prés Paris. *(1465. B — Comminés.)*

Vassebourg és Antiquitez de la Gaule Belgique, & Iean le Feron en son recueil des Connestables & Admiraux de France, mettent ce Prince CHARLES au nombre des Admiraux, qui furent sous Charles VII. & adiouste le Feron, qu'il fut depuis Connestable, l'an mil quatre cens soixante. Mais en cela, comme en beaucoup d'autres choses, il s'est mespris, & de fait, du Tillet beaucoup plus croyable, ne luy donne ces qualitez, que le Comte n'a prises en aucuns actes & tiltres.

1443. Dés le neufiesme iour de Ianuier l'an MIL QUATRE CENS QUARANTE-TROIS, le mesme Comte du Maine auoit contracté mariage auec ISABEL DE LUXEMBOURG, fille de Pierre de Luxembourg Comte de S. Paul & de Marguerite des Baux sa femme, non pas de Loüis de Luxembourg Comte de S. Paul Connestable de France, ou de Iean de Luxembourg Seigneur de Beaureuoir, comme aucuns escriuent. Par le contract de ce mariage furent donnez par le Roy à Isabel les Comtez de Guyse & de Ligny & la Seigneurie de Nouyon, à condition, que ces Comtez pourroient estre retirez en baillant recompense. *(C — Du Tillet. — Vignier.)*

*Sa mort.* En fin ce Comte CHARLES du Maine mourut au mois de May, 1473. l'an MIL QUATRE CENS SOIXANTE ET TREIZE, dans la ville d'Aix en Prouence, & gist (comme vn Autheur de ce temps escrit) dans l'Eglise de S. Sauueur du mesme lieu. Mais son Epitaphe, qui est dans l'Eglise de S. Iulian du Mans, porte, qu'il y est inhumé, & non pas à S. Sauueur d'Aix, où son cœur seulement fut, peut-estre, enseuely. Ce Prince estoit fils, pere, frere, & oncle de Roy, & ne fut iamais Roy; ce qu'on disoit aussi de Charles de France Comte de Valois, fils puisné du Roy Philippes le Hardy. *(Histoire de Prouence de Nostradamus.)*

ANIOV.

Ans de Issus Chr.

## *ENFANS DE CHARLES D'ANIOV Comte du Maine, &* D'ISABEAV DE LV-XEMBOVRG *sa femme.*

21. CHARLES IV. du nom Roy de SICILE, Comte de Prouence & du Maine, duquel est parlé plus amplement cy apres.

ARMAGNAC.

Escartelé; Le 1. & 4. d'argent au Lyon de gueulles, les 2. & 3. de gueulles au Lyon Leopardé d'or. Party d'ANIOV D'azur aux Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles.

21. LOVISE D'ANIOV fut conioincte par mariage auec IACQVES D'ARMAGNAC Duc de Nemours, Comte de la Marche & de Castre, fils de Bernard d'Armagnac Comte de Perdriac & d'Eleonor de Bourbon, laquelle en faueur du mariage de Iacques son fils, luy fit don du droit qu'elle pretendoit au Comté de la Marche, & de quatre mil liures de rente sur le Duché de Nemours & autres terres, le dix-septiesme iour du mois de Nouembre, l'an mil quatre cens soixante-vn. 1461.

De ce mariage sortirent trois fils & trois filles, sçauoir Iacques d'Armagnac mort ieune, Iean Duc de Nemours Comte d'Armagnac, de Rhodez, de Castres, de Beaufort & de l'Isle-iourdain Pair de France, decedé sans enfans; & Loüis d'Armagnac premierement Comte de Guyse, puis aussi Duc de Nemours, Vice-Roy de Naples sous Loüis XII. Ce dernier fut tué en vne rencontre au au Royaume de Naples, l'an mil cinq cens trois, n'ayant pareillement laissé enfans. 1503. Leurs sœurs furent Marguerite d'Armagnac femme de Pierre de Rohan Seigneur de Gié, Mareschal de France, Duc de Nemours à cause d'elle: Mais ils n'eurent lignée. B

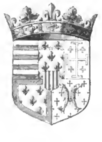
Catherine d'Armagnac sœur de Marguerite espousa Iean II. Duc de Bourbon. Charlotte d'Armagnac troisiesme fille fut conioincte par mariage auec Charles de Rohan Seigneur de Gié fils du mesme Mareschal, lequel n'en eut enfans. Iacques d'Armagnac Duc de Nemours leur pere ayant encouru l'indignation du Roy Loüis XI. son procez luy fut fait & eut la teste trenchée à Paris, l'an mil quatre cens soixante & seize. 1476. Du Tillet s'est mépris, faisant ceste Duchesse de Nemours fille du second Charles Comte du Maine, qui ne laissa aucuns enfans, comme monstre son Testament. C

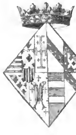
## *FILS NATVREL DE CHARLES* D'ANIOV *Comte du Maine.*

21. LOVIS D'ANIOV Bastard du MAINE, Baron de Mezieres en Touraine, duquel & de sa posterité, qui dura iusques au temps du Roy Charles IX. sera plus amplement parlé sur la fin de ce Liure vnziesme.

21. CHARLES

*Ans de* IESVS CHR.





ANIOV-SICILE.

Vn Escu tiercé DE HONGRIE, de SICILE, & de HIERVSALEM.
Soustenu d'ANIOV, & de BAR.
Sur le tout, d'ARRAGON.

LORRAINE-VAVDEMONT.

Escartelés Le 1. & 4. de LORRAINE, qui est d'or à la bande de gueulles, chargée de trois Allerions d'argent.
Le 2. d'ALENÇON, de France à la bordure de gueulles, chargée de huict besans d'argent.
Le 3. de HARCOVR, de gueulles à deux fasses d'or.

# 21. CHARLES IIII.

## ROY DE HIERVSALEM & DE SICILE, *Comte de Prouence, de Forcalquier, de Piedmont, du Maine, de Guyse, de Mortaing, & de Gien, Vicomte de Chastelleraud & de Martigues.*

### CHAPITRE IX.

1473. CE Prince fils vnique de Charles d'Anjou Comte du Maine, en son ieune aage portoit le tiltre & qualité de Comte de Guyse, puis de Comte du Maine. Le Roy de Sicile & Duc d'Anjou René son oncle paternel n'ayant enfans masles, le declara & institua son heritier principal & vniuersel en ses Couronnes & Seigneuries; & voulut, qu'il receust les hommages & sermens de fidelité des Prelats, Nobles & Communautez de Prouence. Depuis le mesme Roy le choisit, pour accorder les differends, qu'il auoit auec le Roy Loüis XI. son neueu. A ceste fin CHARLES fit vn voyage par deuers luy, dont l'vn & l'autre eurent du contentement.

*Du Tillet.*

*Vignier.*

Apres qu'il eut succedé au mesme Roy René son oncle, qui fut l'an mil 1480. quatre cens quatre-vingts, il enuoya des Ambassadeurs à Rome, pour requerir le Pape Sixte IV. de luy vouloir donner nouuelle inuestiture des Couronnes de Sicile & de Naples, & le receuoir à hommage. Encore que le Pape eust rendu diuers tesmoignages de l'affection qu'il luy portoit, & que Loüis XI. eust aussi fait instance pour ceste inuestiture, si est-ce qu'il ne voulut onc accorder sa demande.

*Nostradamus en l'Histoire de Prouence.*

Cependant dautant qu'aucuns Prouençaux ne faisoient grand compte d'obeïr à CHARLES, le mesme Roy Loüis escriuit aux trois Estats du païs, afin de les exciter à l'obeïssance, & leur commander de luy ren-

XXxx

ANIOV-SICILE. dre l'honneur & le respect qu'ils luy deuoient comme à leur Prince legitime. *Ans de Iesvs Chr.*

Quant au Duché d'Anjou il n'y succeda, ains au lieu des droits qu'il pretendoit luy appartenir en iceluy, comme aussi aux Seigneuries de Baugé, Saumur, & Loudun, le Roy luy donna, & à ses descendans masles, le Comté de Beaufort en Anjou, que vulgairement on nomme Beaufort en Vallée, & outre luy transporta les terres & Seigneuries de Mirebeau, Sablé & la Roche-sur-Ion.

*Histoire de Prouence.* Peu de temps apres que CHARLES eut succedé à son oncle, s'estant acheminé en la ville de Marseille, afin de changer d'air à cause de quelque indisposition, il y fit son Testament le dixiesme iour du mois de Decembre, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS ET VN. 1481. Par lequel ayant fait quelques legs pieux & autres, il institua son heritier vniuersel en tous ses Royaumes, Duchez, Comtez & Seigneuries le mesme Roy Loüis XI. son cousin, & apres luy le Dauphin Charles fils d'iceluy & leurs successeurs Roys de France : institution qu'il fit par l'aduis de Palamedes de Forbin Seigneur de Soliers, qui auoit grande part en ses bonnes graces. *Au Tresor de France Layette cottée Testamens des Roys.* Par le mesme Testament il donna le Vicomté de Martigues en Languedoc à François de Luxembourg son cousin, qu'auec le mesme Roy il fit executeur d'iceluy, comme aussi le fut Loüis d'Anjou Bastard du Maine son frere naturel. Recommanda au Roy la Prouence & les Terres adiacentes, le suppliant de les maintenir en leurs libertez, exemptions & prerogatiues, & de ratifier leur Coustume, comme il fit apres la mort du Roy René son oncle. Le lendemain de ceste disposition il fit quelques codiciles, & par l'vn d'iceux quitta Iacques de la Tour Seigneur de Raymeris en la Seneschaussée de Tolose, de ce qu'il pretendoit sur la Baronie de Limeil. Et ce mesme iour deceda sans laisser aucuns enfans, & fut inhumé au Chœur de l'Eglise de S. Sauueur d'Aix à main gauche du grand Autel, comme il auoit ordonné, & là on void sa sepulture magnifique en marbre auec vn Epitaphe en vers Latins. *Sa mort 1481.* Ce Prince eut le tiltre de Roy de Sicile par l'espace de dix-huict mois seulement, & en fut le dernier Roy de ceste Branche d'Anjou, laquelle depuis le decez de la Royne Ieanne seconde du nom a regné à Naples & en Prouence par l'espace d'vn siecle entier.

En l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET TREIZE, le vingt-vniesme iour du mois de Ianuier fut Traité le mariage de ce Roy CHARLES IV. qui lors estoit seulement Comte du Maine, & de IEANNE DE LORRAINE, fille aisnée de Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont & d'Ioland d'Anjou sa femme. *Son mariage. 1473.* *Histoire de Prouence.* Elle fit son Testament en la ville d'Aix, le vingt-deuxiesme iour du mois de Ianuier, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS, laissant son mary heritier en tous ses biens, & ordonna estre enseuelie dans l'Eglise des Iacobins de la mesme ville d'Aix ; 1480. Elle donna la somme de deux mil cinq cens escus pour la construction d'vne Royale Chapelle, qui se void à la main droite de ceste Eglise. Bien tost apres ce Testament la Royne IEANNE mourut sans lignée. Tellement que par le decez du Roy CHARLES son mary, le Comté de Prouence fut, comme autresfois, reüny à la Couronne de France.

*Ans de* IESVS CHR.

# BARONS ET MARQVIS DE MEZIERES issus de la Maison D'ANIOV.

ANIOV-MEZIERES.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles, l'Escu brisé d'vne barre d'argent.

## 21. *LOVIS D'ANIOV BASTARD* DV MAINE, *Baron de Mezieres en Brenne, & Seneschal du Maine.*

### CHAPITRE X.

B

1470. IL estoit fils naturel de Charles d'Anjou premier du nom Comte du Maine, l'vn des fils de Loüis II. Roy de Sicile & Duc d'Anjou. Son frere le Roy de Sicile Charles IV. par son Testament luy laissa la somme de deux mil escus, & le fit l'vn des executeurs d'iceluy, comme nous auons dit.

1476. Par Lettres du sixiesme iour du mois de Iuin, mil quatre cens soixante & seize, Hardoüin Seigneur de Maillé & de Rochecorbon en Touraine luy vendit la terre & Seigneurie de Ferrieres en Gastinois pour la somme de deux mil escus d'or, laquelle Seigneurie il tenoit du Comte de Vendosme, à cause de sa Seigneurie de Lauardin.

*Ses mariage.* LOVIS fut conioinct par mariage auec ANNE DE LA TRIMOVILLE fille de Loüis Seigneur de la Trimoüille premier du nom Vicomte de Thoüars, & de Marguerite d'Amboise sa femme. Estant vefue de LOVIS d'Anjou elle se remaria auec Guillaume de Rochefort Chancelier de France, & en troisiesmes nopces espousa Iacques de Roche-choüart Seigneur de Charroux.

LA TRIMOVILLE.

D'or au cheurõ de gueul. les accompagné de trois Aiglettes ou Alerions d'azur armez de gueulles.

## *ENFANS DE LOVIS D'ANIOV Baron de Mezieres, & d'*ANNE DE LA TRIMOVILLE *sa femme.*

C

22. RENE' D'ANIOV Baron de Mezieres, duquel sera parlé en suite.

22. RENE'E D'ANIOV femme de FRANCOIS Vicomte de ROCHE-CHOVART fils de Iean de Roche-choüart & d'Anne de Roche-choüart, par contract passé à Chinon en Touraine, le vingt-cinquiesme iour du mois de Ianuier, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS ET TREIZE. De ce mariage sortit Bonaduenture Vicomte. En second mariage François de Roche-choüart espousa Iacquette de la Roche-foucaut. Par aucuns Memoires RENE'E est mal appellée Loüise, & son mary Bonaduenture.

1493.

ROCHE-CHOVART

Ondé d'argent & de gueulles en fasce.

Party d'Aniou-Mezieres Comme cy dessus.

1511. Ce François Vicomte de Roche-choüart à cause de sa mere Anne, vendit la Principauté de Tonaicharante à Aimery Seigneur de Mortemar, en l'an mil cinq cens vnze, prenant pour partie d'icelle en eschange la terre & Seigneurie de Mauzé, que Ieanne de Roche-choüart femme d'Aimery aussi sortie des Vicomtes de Roche-choüart, auoit eu en partage.

*Adam. Au recueil Genealog. des Maisons de Mortemar & de Saux.*

Ans de Iesvs Chr.

ANIOV-MEZIERES.

Comme cy dessus.

## 22. RENE' D'ANIOV BARON DE MEZIERES, *Seigneur de S. Fergeau, du pays de Puisaye, de Turé, Seneché & S. Ciuran, Chambellan du Roy.*

### Chapitre XI.

*Iean d'Aulbô en l'Histoire de Louis XII.*

CE Baron, fils de Loüis d'Anjou Bastard du Maine, fut du nombre des Seigneurs François, qui accompagnerent Philippes de Cleues Seigneur de Rauastin, Gouuerneur pour le Roy Loüis XII. son cousin de l'Estat de Genes, au voyage que par le commandement de sa Majesté il entreprit contre les Turcs. Il accompagna aussi Loüis deuxiesme du nom Seigneur de la Trimoüille son oncle maternel, Gouuerneur de Bourgongne, lors que le mesme Roy Loüis XII. l'establit son Lieutenant general en Italie pour le recouurement du Duché de Milan.

B

*M. du Bellay liure 1. des Memoires.*

1513.

Depuis il se trouua aussi auec le mesme Seigneur de la Trimoüille dans l'armée, qui fut mise sur pied pour s'opposer aux entreprises des Suisses, lesquels assiegeoient la ville de Dijon, & demandoient vne grande somme de deniers, qui leur auoit esté promise pour les seruices qu'ils auoient faits au Roy & à la Couronne de France, aux guerres precedentes en Italie. Mais le Seigneur de la Trimoüille doüé de prudence autant que de valeur, ayant dextrement rompu leurs desseins & traité auec eux, il leur bailla pour ostage de ce qu'il leur auoit promis au nom du Roy, ce Baron de Mezieres son neueu, sans lequel expedient, on estime, que les Suisses eussent facilement reduit en leur puissance la ville de Dijon & la Bourgongne, au grand preiudice de l'Estat François.

CHABANES.

Son mariage.

RENE' D'ANIOV fut conioinct par mariage auec ANTOINETTE DE CHABANES Dame de S. Fergeau, du pays de Puisaye & autres grandes Seigneuries. Elle estoit fille & principale heritiere de Iean de Chabanes Comte de Dammartin & de Susanne de Bourbon sa femme.

Escartelé; Le 1. & 4. de gueules au Lyon d'hermines armé, lampassé & couronné d'or. Le 2. & 3. fassé d'argent & d'azur de six pieces à la bordure de gueulles, qui est DAMMARTIN. Sur le tout, de gueulles à trois pals de vair au chef d'or chargé de quatre merlettes de gueulles, qui est CHASTILLON. Party d'ANIOV-MEZIERES.

## ENFANS DE RENE' D'ANIOV ET D'ANTOINETTE DE CHABANES *son espouse.*

C

23. NICOLAS D'ANIOV Marquis de Mezieres, duquel sera parlé cy apres.

BOVLLAINVILLIER.

D'argent à trois fasses de gueulles. Party d'ANIOV-MEZIERES.

Son 1. mariage.

23. FRANCOISE D'ANIOV fut mariée en premieres nopces auec PHILIPPES DE BOVLLAINVILLIER Seigneur de Vernueil, & à cause d'elle Comte de Dammartin, Sire de Courtenay, Baron de Champignelles & de Toucy: duquel mariage sortit Philippes de Boullainuillier second du nom Comte de Courtenay.

RAMBVRES.

D'or à trois fasses de gueulles: Party d'ANIOV MEZIERES.

Son 2. mariage.

1550.

1562.

En secondes nopces FRANCOISE D'ANIOV espousa IEAN Sire DE RAMBVRES Grand Maistre des Eaux & Forests de France, decedé l'an mil cinq cens cinquante. De ce second mariage sortirent trois fils Odard Seigneur de Rambures tué à l'assaut de Roüen, l'an mil cinq cens soixante-deux sans laisser enfans; ayant eu de grands procez & differens auec Philippes de Boullainuillier son frere vterin, pour raison du Comté de Dammartin, que chacun d'eux pretendoit leur auoir esté donné par leur mere commune. Mais Odard transporta son droit à Anne de Montmorency Connestable de France.

Les freres d'Odard furent Philippes Seigneur de Rambures, qui n'a laissé li-

*Ans de Iesvs Chr.*

gnée; & Iean aussi Seigneur de Rambures, marié auec Claude de Bourbon, & d'eux sont issus trois fils & plusieurs filles, l'aisné est Charles Seigneur de Rambures, lequel de Marie de Monluc d'Amboise a pour fils Iean de Rambures Vicomte de Lambercourt. Les deux autres fils de Iean sont Geoffroy de Rambores Seigneur de Ligny, & Guillaume de Rambures Cheualier de Malte. Les filles sont Antoinette de Rambures femme de Iean de Bergue Cheualier Seigneur d'Olhain, & Françoise de Rambures femme de Loüis Seruin Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, & Aduocat General de sa Majesté en sa Cour de Parlement de Paris. Les autres filles sont Leonor & Magdelene de Rambures Religieuses.

ANIOV-MEZIERES.

23. RENE'E D'ANIOV femme de . . . . . . . BARATON Cheualier Seigneur des Roches.

---

## 23. NICOLAS D'ANIOV MARQVIS de MEZIERES, *Comte de S. Fergeau, Seigneur de Turé & de Seneché en Poictou.*

B

### CHAPITRE XII.

IL fut seul fils masle sorty du mariage de René d'Anjou & d'Antoinette de Chabanes sa femme, & assista le Roy Henry II. aux guerres contre l'Empereur Charles V. & Philippes II. Roy d'Espagne son fils: & depuis seruit encore fidellement Charles IX. pendant les funestes discordes ciuiles; & lors de ce temps miserable se trouua en diuerses expeditions militaires. 1568. En l'an mil cinq cens soixante-huict, il se renferma dans la ville d'Angoulesme, & par quelque temps y soustint le siege, qu'y mirent ceux de la Religion pretenduë reformée; mais en fin n'estant secouru, comme il esperoit, il fut contraint de leur rendre la place par composition.

*Annales de France.*

Ce Marquis NICOLAS D'ANIOV fut allié auec GABRIELLE DE MARVEIL riche heritiere, fille vnique de Guy Seigneur de Marueil & de Villebois, & de Catherine de Clermont sa femme. Mais d'autant que lors du contract de mariage passé le quinziesme iour du mois de Decembre, l'an MIL CINQ CENS TRENTE-TROIS, ce Seigneur de Mezieres n'estoit aagé que de quinze ans deux mois, & qu'on pretendoit qu'il y auoit de la clandestineté; pource que François Seigneur de la Trimoüille son tuteur & curateur ny les autres parens & amis de NICOLAS n'y auoient esté appellez, on intenta vn procés contre Catherine de Clermont & sa fille en C la Cour de Parlement de Paris, laquelle par son Arrest du troisiesme iour de Iuin, mil cinq cens trente-cinq, regla les constitutions du doüaire; & depuis fut ce procés terminé.

*Son mariage.* 1533.

ANIOV-MEZIERES

Party de MARVEIL, qui est de gueulles au Chef d'argent, au Lys d'azur brochant sur le tout.

Ceste Dame de Meziere furuescut long temps son mary, & deceda estant fort aagée, en 1592. l'an MIL CINQ CENS QVATRA-VINGTS DOVZE, enuiron le mesme temps, que mourut aussi François Duc de Montpensier son gendre.

### ENFANS DE NICOLAS D'ANIOV MARQVIS DE *Mezieres & de* GABRIELLE DE MARVEIL *sa femme.*

24. N. D'ANIOV fils, deceda estant encore ieune.

24. RENE'E D'ANIOV Marquise de Mezieres, Dame de Marueil, de Villebois en Angoumois & de Seneché en Poictou, espousa FRANCOIS DE BOVRBON Prince Dauphin d'Auuergne, & Duc de Montpensier, sous lequel il sera plus particulierement parlé d'elle au XVI. Liure de ceste Histoire, & monstré, qu'elle eut pour fils vnique Henry de Bourbon Duc de Montpensier.

BOVRBON MONTPENSIER.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au baston de gueulles brisé en chef d'vn Croissant d'argét.

24. N. D'ANIOV mourut en bas aage.

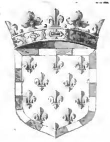
24. N. D'ANIOV troisiesme fille de Nicolas, deceda aussi en ieunesse.

# HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

## LIVRE DOVZIESME.

*Les Ducs* DE BOVRGONGNE, *desquels sont issus quelques Ducs de* BRABANT, *& aucuns Comtes de* NEVERS.

Depuis l'an M. CCC. LX. iusques à l'an M. CCCC. XCI.



L*ES derniers Ducs de* BOVRGONGNE *Comtes de Flandres & d'Artois portoient pour Armoiries de France, à la bordure componée d'argent & de gueulles. Depuis ils escartelerent des mesmes Armoiries & des anciennes de Bourgongne, qui sont bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles. Et sur le tout de Flandres, qui est d'or au Lyon de sable, armé & lampassé de gueulles.*

# TABLE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE BOVRGONGNE.

17. IEAN II. Roy de France.

18. PHILIPPES DE FRANCE Duc de Bourgongne & Comte de Flandres, surnommé le Hardy.

19. IEAN Duc de Bourgongne & Comte de Flandres, laissa vn fils & six filles. — ANTOINE Duc de Brabant. (IEAN Duc de Brabãt. — PHILIP. Duc de Brabãt.) — PHILIPPES Comte de Neuers. (PHILIPPES. — CHARLES C. de Neuers. — IEAN C. de Neu.) — MARGVERITE C. de Hainaut. — MARIE Duch. de Sauoye. — CATHER. Archiduchesse d'Austriche. — BONNE.

20. PHILIPPES dit le Bon Duc de Bourgongne, & Comte de Flandres. — MARGVERITE Duchesse de Guyenne. — CATHERINE. — MARIE Duchesse de Cleues. — ISABEL Comtesse de Penteure. — AGNES Duchesse de Berhfort. — AGNES Duchesse de Bourbon. — PHILIPPES. — ELISABETH Comtesse de Neuers. — CHARLOTE Dame d'Orual.

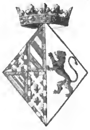
21. ANTOINE de Bourgongne. — IOSSE de Bourgongne. — CHARLES Duc de Bourgongne. — ANTOINE B. de Bourgongne. — BAVDOVIN B. de Bourgongne.

22. MARIE de Bourgongne Comtesse de Flandres.

18. PHILIPPES

*Ans de Iesvs Chr.*





BOVRGONGNE.

Escartelé; au 1 & 4. de France à la bordure cõponnée d'argent & de gueulles
Au 2. & 3. bandé d'or & d'azur de six pieces a la bordure de gueules.

FLANDRES.

D'or au Lyõ de sable armé & lápassé de gueulles.

# 18. PHILIPPES

## DE FRANCE *Duc de* BOVRGONGNE, *Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne Palatin, de Neuers, de Retel, d'Estampes, & de Gien, Sire de Salins & de Malines, Pair de France, surnommé* LE HARDY.

C

### CHAPITRE PREMIER.

1360. LES quarre derniers Ducs de Bourgongne sortis de ceste Branche de la Maison de France, ont esté si grands, si puissans & possesseurs de tant de Duchez & de Comtez, qu'ils ont égalé, voire mesme surpassé en Seigneuries, richesses & pouuoir, plusieurs Roys: & semble que, pour comble de grandeur, il ne leur manquoit & defailloit que le nom & tiltre Royal. Ce Duc PHILIPPES, duquel leur origine est tirée, estoit quarriesme & dernier fils de Iean II. Roy de France & de la Royne Bonne de Luxembourg sa premiere femme; de laquelle il nasquit à Pontoise le quinziesme iour du mois de Ianuier, l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-VN, non pas en l'an mil trois cens trente-quarre, ainsi qu'aucuns ont escrit. L'vne des principales raisons, qui luy firent meriter le surnom de HARDY, fut, que d'vne merueilleuse hardiesse & resolution il combatit contre les

*Froissart. Du Tillet. A. du Chesne.*

*Sa naissance* 1341.

YYyy

BOVRGONGNE. Anglois pour la defenſe de l'Eſtat & du Roy ſon pere à la bataille de Poictiers, en laquelle il ſe trouua, bien qu'il n'euſt encores attaint que l'an ſeiziéſme de ſon aage, & y fut bleſſé, pris comme ſon pere, & de là conduit en Angleterre, où il demeura long temps.

Le Duché de Touraine fut premierement donné à PHILIPPES en Appanage, puis apres celuy de Bourgongne, qui eſtoit nouuellement retourné à la Couronne par le decez aduenu ſans enfans, d'vn autre Duc Philippes premier du nom & dernier de la premiere Branche des Ducs de ce pays, qui eſtoiët iſſus du Prince Robert fils puiſné du Roy Robert. Car le Roy Iean eſtant ſorty de priſon, & affectionnant le Prince PHILIPPES plus que ſes autres enfans, ſoit pource qu'il auoit couru meſme fortune que luy, ou ſoit pour autre cauſe, luy rendit preuue de ceſte affection, lors qu'il l'inueſtit de ce Duché de Bourgongne, retirant de ſes mains celuy de Touraine, & luy bailla en Appanage à luy & à ſes hoirs maſles nez en loyal mariage, auec ce qu'il pretendoit au Comté de Bourgongne; le faiſant en outre premier Pair de France. Ce don octroyé par Lettres patentes du ſixieſme iour de Septembre, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE ET TROIS, données à Germigny ſur Marne, fut confirmé par le Roy Charles V. ſon frere à ſon aduenement à la Couronne, & lors du ſacre & Couronnement d'iceluy, le nouueau Duc de Bourgongne tint la place de Doyen des Pairs de France.

*Au Treſor de France. Layette Bourgongne 4.1.15. & Bourgongne 7.1.34.* — 1363.

Au mois de Iuin de l'an mil trois cens ſoixante-quatre, le meſme Roy Charles V. le fit ſon Lieutenant General és villes & Dioceſes de Lyon, Langres, Authun, Chaalon & Maſcon, & en tout le Duché de Bourgongne. L'Empereur Charles IV. apres le decez de Philippes ſuſmentionné dernier de ſa Branche Duc de Bourgongne, inueſtit ceſtui-cy du Comté de Bourgongne comme fief de l'Empire.

1364.

*Au Treſor de France. Layette Bourgongne 4.1.13.*

Or PHILIPPES deſirant prendre vne grande alliance, ietta les yeux ſur MARGVERITE DE FLANDRES, fille vnique de Loüis III. Comte de Flandres, dit de Male, & de Marguerite de Brabant. On eſtimoit alors ceſte Princeſſe eſtre le plus beau & plus riche party de l'Europe. Car elle eſtoit heritiere non ſeulement des Comtez de Flandres, Bourgongne, Artois, Neuers, Rethel & autres grandes Seigneuries à cauſe de ſon pere; mais auſſi eſtoit vnique heritiere preſomptiue de ſa tante maternelle Ieanne des Duchez de Brabant, de Lothier, & Limbourg & du Marquiſat d'Anuers. Marguerite de Flãdres en premieres nopces auoit eſpouſé le meſme Philippes dernier Duc de Bourgongne de ſa Branche, & depuis elle fut accordée, par le Comte Loüis ſon pere, à Edmon Cõte de Cantorbery cinquieſme fils d'Edouard III. Roy d'Angleterre. Mais Marguerite de France, Comteſſe de Bourgongne & d'Artois, mere du Comte Loüis, le deſtourna de l'alliance de l'Anglois, le diſpoſa de prendre pluſtoſt celle de France, & d'auoir pour gendre cét autre PHILIPES Duc de Bourgongne, Prince qui eſtoit de meſme ſang, nom, armes, maiſon, & qualité, que ſon premier eſpoux: choſe ſinguliere & remarquable, & qui peut-eſtre iamais ne ſe rencontra en autre famille, que celle-cy.

*Du Tillet. P. Heuterus. I Meier. E. Sueyro.* — I. mariage 1356.

Le mariage fut donc traité à Paris le vingt-vnieſme iour de Mars, l'an MIL TROIS CENS CINQVANTE-SIX. Par les conuentions la Princeſſe Marguerite fut doüée de quatorze mil liurées de terre aux Duché de Bourgongne & Comtez d'Artois & de Bolongne. Elle deuoit auoir en dot de ſes pere & mere & ayeule cent mil liurées de terre aux Comtez de Bourgongne, Champagne, Neuers & Rethel; Et parce que les futurs conioints eſtoient lors encores en puberté, le mariage ne fut ſi toſt con-

*Au Treſor de France. Layette Bourgongne 4. l. 11. & 12.* — 1356.

*Ans de Iesvs Chr.* clud, ains en l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-NEVF, le douziesme iour du mois d'Auril. Fut aussi stipulé par les mesmes conuentions du mariage; que les villes d'Orchie, de l'Isle & Doüay, que possedoit le Roy Charles V. (à l'instance duquel se fit l'alliance) seroient reünies à la Flandres inseparablement. Outre ce le Roy demeura quitte vers le Flamen de notables sommes de deniers. Le dix-neufiesme iour de Iuin ensuiuant les nopces furent celebrées en la ville de Gand auec grande magnificence. Mais le Prince François n'entra si tost en possession du Comté de Flandres, & des terres adiacentes; ains seulement en l'an mil trois cens quatre vingts & quatre que mourut le Comte Loüis.

*Bovrgongne.* — *Et mariage.* — 1365. — *Froissart.*

PHILIPPES cependant resista courageusement aux efforts des Anglois, principalement lors, que sous la conduite de Iean Duc de Lencastre, ils s'acheminerent és pays de Picardie & d'Arrois, & que le mesme Duc & celuy de Bretagne passerent d'Angleterre en France auec vne armée de vingt mil hommes, sur laquelle PHILIPPES, vsant de grande prudence & dexterité, eut la victoire sans combatre les mesmes ennemis, desquels il auoit auparauant aussi défaict bon nombre au Comté de B Forests. Ce Prince genereux ne les espargna non plus, quand il assista en Poictou, Aunis & Saintonge le Duc de Berry son frere aisné.

*Idem.* — 1373.

Enuiron ce temps Charles V. estant entré en indignation contre le Roy Charles de Nauarre son beau-frere, qui s'estoit allié des Anglois, il commanda au Duc de Bourgongne de se saisir des places qu'il possedoit en Normandie, ce qu'il executa, & s'empara sur luy des forteresses de Beaumont le Roger, d'Anner, de Bretueil, Nogent-le-Roy, Eureux, & Ponteau de-mer, dont il fit démolir la plus part.

*Annales de France.*

Il fut encores estably en Picardie Chef d'vne armée, qui prit Ardres sur les Anglois, & autres places. C'estoit lors que Charles V. auoit sur les bras cinq armées, qu'il luy falloit entretenir, & par ainsi espuisoit tellement ses finances, qu'à peine il y pouuoit satisfaire; mais le Duc de Bourgongne, non seulement hardy aux combats, ains encores grandement liberal, employoit le sien propre, pour le secourir & l'Estat; ce qui luy acquit dautant plus de gloire, que les Ducs d'Anjou & de Berry ses freres estoient aucunement blasmez d'auarice, & de foulet d'impositions ceux qui estoient sous leur gouuernement.

1377. — *Vignier.*

C Et dautant que le Comte de Flandres son beau-pere se vid aussi assailly par ses subiets reuoltez, il manda ce Duc PHILIPPES, qui le secourut aussi à son besoin.

*Histoire de Flandres.*

Suruint cependant le decez de Charles V. laissant pour successeur Charles VI. & Loüis depuis Duc d'Orleans ses enfans alors fort ieunes, qui par les Estats furent mis sous la garde, nourriture, & instruction de ce Duc de Bourgongne, & de Loüis Duc de Bourbon, leurs oncles. Et bien tost apres Charles VI. prenant la Couronne à Rheims, ce fut en ce temps que PHILIPPES, vsant de l'aduantage & de la prerogatiue de sa qualité de Doyen des Pairs de France, pendant le festin Royal ne voulut permettre que Loüis Duc d'Anjou le precedast, encore qu'il fust son frere aisné, & d'ailleurs Regent en France. Et parce le Duc PHILIPPES, pour auoir la seance plus honorable, se lança entre le Roy & le Duc d'Anjou son frere; aucuns estiment, que de ceste autre action hardie il a aussi remporté le tiltre & surnom de Hardy. On adiouste ceste troisiesme raison de ce surnom, qu'vn iour il donna vn souffler à vn Gentil-homme Anglois, qui n'auoit rendu au Roy Iean son pere, alors prisonnier, l'honneur & le respect qui luy estoit deu.

1380. — *I. Iun. des Vrsins en l'Histoire du Roy Charles VI.*

Peu d'années apres ce couronnement PHILIPPES fut estably

BOVR-GONGNE.

Gouuerneur de Picardie & Normandie. Auquel temps les Flamens s'estant derechef reuoltez contre leur Comte, le mesme Duc son gendre non seulement impetra vn secours du Roy; mais encores obtint de sa Majesté, qu'elle mesme conduiroit en personne vne armée contre les rebelles, auec laquelle Charles gaigna la memorable bataille à Rosebeque. Neantmoins ceux de Gand ne laissant de demeurer obstinez en leur rebellion, cela obligea le Roy de faire vn second voyage en Flandres, où il prit la ville de Dam, & pressa tellement les Gandois, qu'ils furent contraints de demander la paix. Ils auoient en leurs rebellions esté secourus & assistez par les Anglois. Ce fut pourquoy PHILIPPES se proposant d'en auoir la raison, & par mesme moyen asseurer ses Estats, persuada le Roy son neueu d'enuoyer vne puissante armée nauale en Angleterre sous la conduite de Iean de Vienne Admiral de France, qui se ioignit aux Escossois: Et quelque temps apres, aussi à son induction, fut dressée vne autre armée pour aller encore ietter le trouble en Angleterre, comme les Anglois l'apportoient en France: mais le Duc de Berry rompit le coup.

An de Iesus Christ. 1382.

I. In. des Vrsins. Froissart.

Or les Anglois deliurez de la crainte qu'ils auoient d'vne telle entreprise, susciterent aussi le ieune Guillaume Duc de Gueldres de declarer la guerre à Ieanne Duchesse de Brabant, sçachant, que le Duc de Bourgongne & les François ne manqueroient de la defendre & secourir, veu que la Duchesse de Bourgongne estoit sa niece & presomptiue heritiere. Lors de ceste guerre, le Duc de Gueldres ayant esté si temeraire & outrecuidé que de défier le Roy Charles VI. aussi tost qu'il vid les François en campagne auec vne armée de cent mil hommes, touché de repentance, il fut contraint de se rendre à la mercy du Roy, & obtint le pardon à la priere mesme du Duc de Bourgongne son ennemy. Lequel, esmeu à pitié de tant de calamitez, que la guerre contre les Anglois apportoit à la France, desira plusieurs fois d'y voir la Paix establie, & souuent confera auec eux des moyens pour y paruenir.

B

1388.

Apres qu'il eut pacifié vn different, qu'il auoit auec l'Archeuesque de Besançon, il receut en Bourgongne fort honorablement le Roy de France son neueu s'en allant en Auignon, & comme il auoit volonté de l'accompagner en ce voyage, luy & le Duc de Berry son frere furent licentiez de la Cour, sous pretexte, qu'estans vieils, ils deuoient penser à se reposer. PHILIPPES creut ce congé luy auoir esté donné à la suscitation de Loüis Duc de Touraine puis d'Orleans frere du Roy, qui desiroit attirer à soy le maniement des affaires; & dés ce temps commença la premiere ialousie & querelle d'entre ces deux puissantes Maisons d'Orleans & de Bourgongne, accruës par nouuelles iniures, qui embraserent les cœurs de ces deux Princes; mesmement à cause de la poursuite que fit Loüis frere du Roy de faire entreprendre à sa Majesté la guerre contre le Duc de Bretagne, qui estoit cousin germain de la Duchesse de Bourgongne, & d'ailleurs fort affectionné par PHILIPPES le Hardy. Qui eut aussi desplaisir de ce que ce ieune Duc Loüis son neueu auoit pris le gouuernement & mesme la ioüissance du Duché de Luxembourg à luy engagé par le Duc du pays, sur lequel Duché PHILIPPES auoit de grandes pretensions à cause de sa femme, & desiroit le ioindre à ses Estats, comme il fut depuis. Philippes estoit aussi indigné de ce que Loüis auoit fait Ligue & confederation auec le Duc de Gueldres son ennemy.

L. Golut.

1389.

C

Mais ce qui dauantage augmenta leur ialousie, funeste aux deux Maisons & à toute la France, fut, que le Duc de Bourgongne rentra au gouuernement des affaires, & auec le Duc de Berry son frere fut par les Estats

Iuu. des Vrsins. Froissart.

1391.

*Ans de Iesus Chr.* de France assemblez à Paris, nommé & declaré Regent apres le desastre de la maladie & du trouble d'esprit auquel tomba le Roy Charles VI. allant en Bretagne. Car Loüis deuenu cependant Duc d'Orleans, qui pretendoit par la proximité de lignage ceste eminente charge de Regent, receut vn si grand mescontentement d'en estre exclus, qu'il continua de dresser des pratiques contre le Duc PHILIPPES, mesmes il amena iusques deuant Paris le Duc de Gueldres auec des forces, ausquelles le Bourguignon se voulant opposer, ils furent prests de venir aux mains, & y eust eu vn plus grand desordre sans la Royne & les Ducs de Berry & de Bourbon, qui s'interposerent & rangerent à quelque accord les esprits vlcerez de ces deux grands Princes. BOVRGONGNE.

La dissension toutesfois & les rancunes continuerent tousiours, mesmement depuis que le Roy Charles eut donné au Bourguignon pareil pouuoir, qu'il auoit quelque temps auant donné au Duc Loüis son frere de la Surintendance des finances de France, & lors qu'apres le decez du Duc de Bretagne Iean IV. le Roy ayant enuoyé en ce pays le Duc PHILIPPES, il negotia tant heureusement les affaires, qu'il fournit les places de ceste Prouince de garnisons Françoises, prit la garde des enfans mineurs du Breton, & les fit venir en la Cour du Roy, pour y estre nourris & éleuez; à quoy le Duc d'Orleans, auparauant aussi enuoyé en Bretagne, n'auoit peu onques paruenir. *Monstrelet. Argentré.* 1401. B

Cependant PHILIPPES sentant la fin de sa vie approcher, & voulant apres sa mort laisser la Paix & la concorde entre ses enfans, qu'il auoit en grand nombre: desirant dailleurs maintenir la grandeur de sa Maison & y pouruoir, luy & la Duchesse sa femme firent partage entre eux des grandes Seigneuries qu'ils possedoient. A Iean leur aisné ils laisserent les deux Bourgongnes, la Seigneurie de Salins, le Comté de Flandres, Alost, Tenremonde, & Malines, & le Comté d'Artois; voulurent, qu'il iouïst du Duché de Bourgongne apres la mort du pere, comme aussi des autres terres apres le decez de la mere, & alors il quitteroit le Comté de Neuers & la Baronnie de Donzy. A Antoine ils laisserent le Duché de Brabant, la Seigneurie d'Anuers, le Duché de Limbourg & les terres d'outre-Meuse, desquelles estant iouïssant, il laisseroit les Comtez d'Artois & de Retelois, qu'il auoit eus en mariage. Philippes troisiesme fils eut le Comté de Neuers, & outre Donzy, Rhetel, Chasteau-Regnaud, auec les terres de Champagne, & apres la mort de la mere eut Estampes, Dourdan, & Gien, au cas que Iean Duc de Berry decedast sans masles, & s'il en laissoit, Philippes auroit Monreal au Comté de Bourgongne, Chastel-Guyon & quelques rentes & deniers. Ils disposerent aussi en faueur de leurs enfans de diuers Hostels qu'ils auoient dans la ville de Paris. Ieanne Duchesse de Luxembourg & de Brabant, en consideration du mariage d'iceluy Antoine de Bourgongne & de Ieanne de Luxembourg, ratifia ce partage en l'an mil quatre cens vn. *Au Tresor de France Layette Appanages des enfans de France.* C 1401.

Ce Duc PHILIPPES de Bourgongne au mois de May l'an mil trois cens quatre vingts & dix, acquit de Iean Comte d'Armagnac & de Bernard d'Armagnac son frere le Comté de Charolois mouuant du Duché de Bourgongne, auec les villes, Chasteaux, & Chastellenies de Charolles, du Mont S. Vincent, de Dondain, d'Arrus, de Seuigné, de Sauuement, de Parcy, de Toulon sur Aux, de Perrecy & Brauigny; pour la somme de soixante mil francs d'or, Guetin Sire d'Apchier stipulant pour les vendeurs. Le Contract portoit; Que Bernard d'Armagnac auoit alors à se transporter en Arragon, afin de faire la guerre au Roy d'Arragon pour & au nom de Iean d'Armagnac son frere, qui auoit l'action d'Isabel fille & 1390. *Au Tresor de France. Layette Bourgongne 1. nu. 28.*

 heritiere du Roy de Maiorque. *Ans de Iesvs Chr.*

Iean Duc de Berry frere de ce Duc PHILIPPES luy donna le Comté d'Estampes & les Chastellenies de Gien & Dourdan par Lettres du mois de Ianuier, l'an mil trois cens quatre vingts & sept. *Au mesme lieu. Layette cottée Iean Duc de Berry.*

Par le Testament, que le mesme Duc PHILIPPES fit à Arras, le treiziesme iour de Septembre, l'an mil trois cens quatre vingts & six, il ordonna sa sepulture en l'Eglise des Chartreux lez Dijon, qu'il faisoit lors construire. Voulut, que Guy Sire de la Trimoüille son Chambellan & Guillaume de la Trimoüille son frere & le Sire de Sully fussent enterrez à ses pieds. Defendit estre faite grande solemnité à ses funerailles. Ordonna la fondation des Chartreux du mesme lieu de Dijon, & apres auoir disposé de ses ioyaux & pierreries, il adiouste, (pour conseruer la Paix entre ses enfans) que Iean son aisné, lequel par traité de mariage auec la fille du Duc Aubert de Bauiere, luy deuoit succeder au Duché & Comté de Bourgongne & au Duché de Brabant, seroit aussi Comte de Flandres, à la charge de renoncer au Comté de Neuers, dont il iouïssoit, & à la Baronnie de Donzy: Voulut, qu'Antoine second fils eust, apres le decez de sa mere, les Comtez d'Arrois & Retelois, Niuernois, & Donzy: Laissa à sa fille Marguerite Comtesse d'Ostreuant la somme de cinquante mil liures. *1386. Au mesme Tresor. Layette Testaments des Roys & des Grands.* B

En fin le Duc PHILIPPES s'acheminant pour aller voir la Duchesse de Brabant, fut surpris d'vne maladie à Halle en Hainaut, si violente, qu'il y mourut le vingt-septiesme iour d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE, estant aagé de soixante-quatre ans; & non pas de soixante & dix, comme aucuns se persuadent. Son corps fut porté aux Chartreux de Dijon, qu'il fonda, comme il a esté remarqué, & fit magnifiquement construire; Son cœur fut enseuely à S. Denis en France. On void dans le Chœur de la mesme Eglise des Chartreux la magnifique sepulture de ce Duc en marbre noir, auec son effigie de marbre blanc, ayant sur la teste le chapeau Ducal de cuiure doré, & en sa main vn long baston finissant en Sceptre. *Sa mort 1404. Des Vrsins. Paradin. Vignier. Goius. Huter. Du Chesne. Sueyro.*

Ce fut vn vaillant, sage, & prudent Prince, de grand courage, courtois, & gratieux. Il aimoit la Iustice, estoit continent en toutes choses, mesmement au regard des femmes, & fut si grand & si puissant, que les Papes, qui de son temps tenoient leur Siege en Auignon, l'Empereur Sigismond, les Roys de Castille, & d'Escosse, & autres grands Princes eurent recours à luy, & le requirent de secours à leur besoin, qu'il leur octroya. Il est toutesfois repris d'auoir esté dissimulé, soupçonneux, & trop partial pour l'Antipape. Il estoit beau Prince, de haute stature, auoit le corps nerueux & bien proportionné, le visage & les espaules larges, la face guerriere, les yeux noirs, & le nez aquilain. C

Iean le Feron luy donne place entre les Connestables de France regnant Charles VII. Ce qui n'est point, parce que nul Historien du temps ny autre ne le remarque. Dailleurs ceste qualité ne luy est donnée par aucun tiltre. Aussi qu'il n'a point veu Charles VII. Roy. *Au Catalogue des Connestables.*

La Duchesse MARGVERITE sa femme est loüée de chasteté & de modestie. Elle representoit le Comte son pere non seulement de traits de visage, mais encores en quelque façon de naturel, parce qu'elle estoit hautaine, superbe, rude, & difficile à ceux qui luy déplaisoient, iusques à se porter à la vangeance; humeurs, que son mary temperoit sagement, deferant beaucoup à sa pudicité, à la grandeur de ses moyens, à l'amitié reciproque qu'ils se portoient, laquelle fut confirmée par trente-six ans de leur mariage passé en grande concorde, & par le gage commun de plu- *I. Meier.*

*Ans de Iesvs Chr.* sieurs enfans. Dautant que PHILIPPES auoit laissé de grandes debtes creées à cause des longues & difficiles guerres qu'il auoit supporté, & parce qu'il auoit esté fort liberal, ceste Princesse sa vefue (suiuant la forme obseruée en ce temps-la) se deceignit sur le tombeau d'iceluy, declarant, qu'elle ne vouloit participer aux meubles & acquests par luy delaissez, moyennant qu'elle fust quitte & deschargée de payer les debtes. Elle mourut en son Hostel d'Arras à Paris, le seiziesme iour de Mars, l'an MIL QVATRE CENS ET CINQ auant Pasques, & fut enterrée en la ville de l'Isle dans l'Eglise de Nostre Dame en la Chapelle de S. Pierre, où gisent aussi aucuns Comtes de Flandres ses ayeux. Elle estoit aagée d'enuiron cinquante-six ans. Car elle nasquit le quinziesme iour du mois d'Auril, l'an MIL TROIS CENS CINQVANTE.

BOVRGONGNE. *Froissart.* 1405. *Vatum in Excel. Brab.* 1350.

## ENFANS DE PHILIPPES LE HARDY *Duc de Bourgongne, & de* MARGVERITE DE FLANDRES *sa femme.*

B 19. IEAN Duc DE BOVRGONGNE & Comte de Flandres dont l'Eloge est en suite.

19. ANTOINE DE BOVRGONGNE Duc de Brabant; la posterité duquel est cy apres deduite.

19. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Comte de Neuers, continua aussi la lignée.

19. MARGVERITE DE BOVRGONGNE Comtesse de Hainaut & de Hollande fut mariée, en l'an MIL TROIS CENS QVATRE VINGTS ET CINQ, auec GVILLAVME DE BAVIERE, fils aisné & successeur d'Albert Duc de Bauiere, Comte de Hainaut, Hollande & Zelande, & Seigneur de Frise, qui estoit fils de l'Empereur Louïs de Bauiere. Charles VI. assista à la solemnité des nopces faictes dans la ville de Cambray, lors de laquelle il fit vne ferme alliance auec ce Comte, qui promit de le secourir & se ioindre auec luy pour faire la guerre aux Anglois. Le Comte Guillaume estoit lors veuf de Marie quatriesme fille du Roy Charles V. de laquelle il n'eut enfans, & mourut au Chastel de Bohain, l'an MIL QVATRE CENS DIX-SEPT. Il gist en l'Eglise des Cordeliers de Valenciennes.

*Son mariage.* 1385. C 1417.

BAVIERE. *Lozégé d'argent & d'azur de vingt-vne pieces en bande.* Escartelé de HAINAVT, qui est aussi escartelé. Le 1. & 4. d'or au Lyon de sable. Le 2. & 3. d'or au Lyon de gueulles.

De ceste Princesse MARGVERITE de Bourgongne sa seconde femme (laquelle estant vefue de luy pretendit la succession de Philippes de Bourgongne Duc de Brabant son neueu) il delaissa vne seule fille, qui fut Iaqueline de Bauieres Comtesse de Hollande, Zelande, & de Hainaut mariée quatre fois. La premiere, auec Iean de France Dauphin de Viennois. La secõde, auec Iean de Bourgongne Duc de Brabant son cousin, frere aisné de Philippes cy dessus mentionné, du viuant duquel second mary elle espousa Homfroy Duc de Gloceſtre frere d'Henry V. Roy d'Angleterre; finalement elle espousa clandestinement François de Borselle Cheualier du pays de Zelande, lequel estant arresté prisonnier par le commandement de Philippes le Bon Duc de Bourgongne, Iaqueline sa femme, pour obtenir sa liberté, fut contrainte de ceder au Duc ses pays

*Party de* BOVRGONGNE. *Comme cy dessus.*

BOVRGONGNE.

de Hainaut, Hollande, & Zelande. Ce qu'elle fit dautant plus toſt, qu'elle n'auoit enfans.

*Ans de IESVS CHR.*

SAVOYE.

De gueulles à la Croix plaine d'argent. Party de BOVRGONGNE.

*Pingon.*

*Paradin.*

*Menod aux Alliances de France & de Sauoye.*

19. MARIE DE BOVRGONGNE eſtant encore fort ieune ſon mariage fut traité en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET SIX, auec AMÉ Comte de SAVOYE huictieſme du nom, luy eſtant auſſi en bas aage; Depuis l'Empereur Sigiſmond le crea premier Duc de Sauoye. Il eſtoit fils aiſné du Comte Amé VII. & de Bonne de Berry. Le mariage fut conſommé en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET TREIZE, duquel ſortirent pluſieurs enfans. 1386. *Son mariage* 1393.

Pour la tutelle de ce Duc Amé il y eut de grands differens entre ſa mere, Bonne de Berry, ſon ayeule, & les Princes du ſang de Sauoye. Apres le decez de MARIE de Bourgongne AMÉ ſe fit d'Egliſe, & fut éleu Pape l'an mil quatre cens trente-huict au Concile de Baſle, & nommé Felix V. Mais neuf ans apres ſon électiō, meu d'vn Sainct deſir de faire ceſſer le ſchiſme & la diuiſiō, qui eſtoit en l'Egliſe à cauſe de l'election de deux Papes, vn autre ayant eſté éleu, il quitta ceſte ſupreme dignité à Nicolas V. & ſe contẽta d'eſtre Cardinal & Legat du S. Siege, puis mourut à Geneue eſtant aagé de ſoixante-huict ans, en l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-VN. La Comteſſe MARIE ſa femme eſtoit decedée long temps auparauant, & dés l'an MIL QVATRE CENS HVICT le ſixieſme iour du mois d'Octobre, & fut inhumée en l'Abbaye de Haute-combe en Foreſts. 1438. B 1451. 1408.

Le Duc Amé eut nombre d'enfans de MARIE DE BOVRGONGNE ſon eſpouſe. L'aiſné fut Amé Prince de Piedmont, qui fiança Anne fille de Iean Roy de Cypre de la Maiſon de Luſignan, mais il mourut auant que de l'eſpouſer. Loüis Duc de Sauoye deuxieſme fils eſpouſa la meſme Princeſſe Anne de Cypre. Philippes Comte de Geneue troiſieſme fils mourut ſans auoir eſté marié; deux Antoines iumeaux decederent en ieuneſſe. Marie de Sauoye fille aiſnée eſpouſa Philippes Marie Duc de Milan, Marguerite Royne de Sicile fut mariée à Loüis III. Roy de Sicile & Duc d'Anjou; Bonne, fut conioincte auec François de Bretagne Comte de Montfort fils aiſné de Iean Duc de Bretagne. C

AVSTRICHE.

De gueulles à la faſce d'argent. Party de BOVRGONGNE.

*Gerard de Roo in Hiſtor. Auſtriaca.*

19. CATHERINE DE BOVRGONGNE fut alliée par mariage, en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET TREIZE, auec LEOPOLD IV. du nom Duc D'AVSTRICHE & Comte de Tyrol, ſurnommé le Gras & l'Orgueilleux, qui eut pour pere Leopold III. lequel eſtoit fils de l'Empereur Albert premier du nom. Froiſſart faiſant mention du voyage, que Iean de Bourgongne Comte de Neuers frere de Catherine fit en Hongrie, en l'an mil trois cens quatre-vingts quinze dit; que paſſant par le pays d'Auſtriche il y fut bien recueilly par le Duc, dont le fils aiſné Othes auoit Marie de Bourgongne eſpouſée (ainſi ieune qu'ils fuſſent) fille au Duc de Bourgongne & ſœur germaine de ce Iean de Bourgongne chef de l'entrepriſe: qui ſont les termes dont vſe l'Hiſtorien. Mais il ſe méprend appellant Leopold, Othes, & Catherine ſa femme, Marie. *Son mariage.* 1393. 1395.

Ce Duc Leopold IV. mourut en la ville de Vienne en Auſtriche, en l'an MIL QVATRE CENS DIX, & giſt auec aucuns de ſes predeceſſeurs, dans l'Egliſe de ſainct Eſtienne du meſme lieu. 1410.

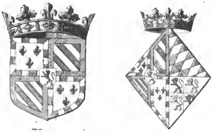
Pluſieurs

*Ans de* IESVS CHR.

BOVRGONGNE.

Plusieurs escriuent, qu'il ne laissa aucuns enfans de CATHERINE de Bourgongne sa femme excepté Lazius, qui dit, qu'elle eut vne seule fille femme du Comte de Goricie.

19. BONNE DE BOVRGONGNE quatriesme fille du Duc Philippes le Hardy, fut accordée en mariage à Iean fils de LOVIS II. Duc de Bourbon; mais elle ne l'espousa, & mourut en la ville d'Arras, où elle gist.



BOVRGONGNE.

Escartelé; au 1 & 4 d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure cóponnée d'argent & de gueulles.
Au 2. & 3. bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueulles.
Sur le tout de FLANDRES.

BAVIERE-HAINAVT.

Escartelé; au 1. & 4 DE BAVIERE, qui est lozengé d'argent & d'azur de 21. pieces mises en bande.
Au 2. & 3. cótre-escartelé, au 1. & 4. d'or au Lyon de sable, qui est DE FLANDRES; au 2. & 3. d'or au Lyon de gueulles, qui est DE HOLLANDE.

## 19. IEAN
### DVC DE BOVRGONGNE *Comte de Flandres, d'Artois & de Bourgongne Palatin, surnommé Sans-peur.*

### CHAPITRE II.

1404. C *Sanaissance.* 1371.

CE Prince estoit fils aisné de Philippes, surnommé le Hardy, Duc de Bourgongne & de Marguerite Comtesse de Flandres sa femme, laquelle accoucha de luy dans la ville de Dijon, le vingt-huictiesme iour de May, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE ET VNZE; Il fut nommé & leué sur les fonds de bapteſme par Iean Duc de Berry son oncle paternel; par Iean Roger Euesque de Carpentras enuoyé à cét effect par le Pape Gregoire XI. & par Marguerite de France Comtesse de Bourgongne sa bisayeule maternelle.

Le Duc son pere le voyant estre d'vn esprit inquiete & martial, apres que par quelque temps il eut suiuy le penible exercice de la guerre, & qu'à l'aage de douze ans seulement il l'eut accompagné contre les Flamens reuoltez & les Gueldrois, estima, que pour aucunement alentir son

BOVRGONGNE

feu trop ardent & temperet ceste humeur hautaine & presomptueuse, il n'y auoit moyen plus propre, que de le marier, comme il fit en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET CINQ, auec MARGVERITE DE BAVIERE, fille d'Albert de Bauiere Comte de Hainaut, Hollande & Zelande, & de Marguerite de Silesie sa femme, & petite fille de l'Empereur Loüis de Bauiere. Le mariage fut traité à Cambray, le vingt-sixiesme iour de Ianuier, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS QVATRE. Au mesme temps de ce mariage la sœur de IEAN, alors qualifié Comte de Neuers, espousa Guillaume Comte de Hainaut, frere de Marguerite sa femme. Ces mariages furent faits à la poursuite de Ieanne Duchesse de Brabant tante de la Duchesse de Bourgongne, mere de ce Duc IEAN. Les nopces celebrées à Cambray auec appareil Royal furent honorées de la presence du Roy Charles VI.

*Ans de Iesus Christ. Sommaires. 1385.*

*Du Tillet.*

Depuis ce temps le Comte de Neuers vesquit assez tranquillement en la Cour du Duc son pere, iusques à ce qu'en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET QVINZE, estant meu du sainct desir de faire la guerre aux Infideles, il conduisit vne grande armée en Hongrie contre les Turcs au secours du Roy Sigismond. Mais le succez de ceste expedition fut si mal-heureux, que par la temerité d'aucuns l'armée Chrestienne estant miserablement défaicte deuant Nicopolis en Misie, cela donna vn grand aduantage aux Infideles. Entre les Princes & Seigneurs demeurez prisonniers fut le Comte de Neuers, qui n'obtint sa liberté, qu'en payant vne grande rançon. On auoit mis en deliberation de le faire mourir; mais vn vieil Astrologue seruit grandement à sa deliurance, ayant dit au Tyran Baiazet, Qu'il pouuoit bien renuoyer ce Prince, dautant qu'il deuoit causer la mort de plus de Chrestiens, que toute sa gent Mahumetane n'en pourroit faire mourir. La fin tragique de Loüis Duc d'Orleans, de laquelle ce Duc de Bourgongne fut l'autheur, suiuie de la sienne, ayant esté comme la source d'vn torrent de sang humain, qui s'escoula par la France en l'espace de prés de cinquante ans, semble auoir donné lieu à ceste mal-heureuse prediction.

*Froissart v. 4. c. 67. & 69. 72. 79. & 80. I. Iun. des Vrsins en l'Hist. de Charles VI. Bonfin. lib. 2. dec. 3. Naucler. P. Heuter. Vignier. Histoire du Mareschal de Boucicaut, chap. 23. 24. &c.*

*1395.*

B

Car apres que IEAN eut succedé non seulement aux grands biens, mais aussi à la rancune & inimitié, que Philippes son pere portoit à l'Orleanois, qui sembloient estre comme hereditaires & irreconciliables, il se presenta de iour à autre nouueaux subiets de diuision & partialitez entre les deux Maisons, ce qui contraignit les vns & les autres de faire amas de gens de guerre. Ceux du Duc d'Orleans portoient pour Deuise vn baston noüeux auec le mot, IE L'ENVY. Celle des Bourguignons estoit vn rabot, voulant signifier; que l'on abbatroit facilement les nœuds du baston Orleanois, & y auoit pour ame de la Deuise, IE LE TIENS: afin de respondre au mot de leurs ennemis. Les deux armées estant prestes de se combatre deuant Paris, les autres Princes aduiserent prudemment de reduire à quelque accord ces esprits tant animez d'ire & de vengeance. Il fut conclud en apparence, les troupes furent licenciées; & les Chefs separez, pour aller en diuers endroits du Royaume, à sçauoir le Duc de Bourgongne au Gouuernement de Picardie mettre le siege deuant Calais place importante detenuë par l'Anglois; & le Duc d'Orleans passa contre eux en Guyenne, sans grand effect, & se presenta deuant Bourdeaux. Mais estant bien tost apres retourné à la Cour, & en mesme temps le Duc IEAN ayant esté commandé par le Roy de licentier son armée & se retirer en son pays, il se persuada facilement, que la rupture de son entreprise sur Calais fut pratiquée par le Duc d'Orleans son aduersaire, qu'il creut estre ialoux de la gloire qu'il eust peu acquerir, si son dessein

*Annales de France. P. Heuter.*

C

*I. des Vrsins.*

*1405.*

*Monstrelet.*

*Ans de Iesvs Chr.* 1407.

eust heureusement reüssi.

Le Bourguignon donques dés lors prit vne mal-heureuse resolution de faire mourir le Duc d'Orleans: & la fit executer. A quoy il sembla estre porté dautant plustost, qu'il estoit asseuré de la faueur & bien-veillance des Parisiens, lesquels contraints de payer vne imposition inuentée par le Duc d'Orleans, auoient requis le Duc de Bourgongne de les secourir en ce besoin, & par mesme moyen pouruoir à ce que le Dauphin Loüis, & la Royne Isabel de Bauiere sa mere, que l'on vouloit mener en Guyéne, fussent retenus dans leur ville. Ceste faueur se manifesta dauantage, lors qu'apres la mort du Duc d'Orleans, le Bourguignon, qui s'estoit soudainement retiré pour quelque temps, estant de retour à Paris (où au mespris du commandement du Roy il entra estant accompagné de grandes forces) il y fut receu auec des acclamations de ioye, comme liberateur de la patrie.

*Bovrgongne. Iuu des Vrsins. Monstrelet. Hutter. Vignier.*

En suite de son retour il eut tel pouuoir, que non seulement il poursuiuit son absolution; mais encore fit defendre le meurtre publiquement par le Docteur Iean Petit, qui impudemment, & contre le deuoir d'vn Theologien, s'efforça par vn liure, d'excuser le meurtre & les violentes actions du Duc IEAN DE BOVRGONGNE, au lieu de les detester. Aussi le Roy par deux de ses Lettres patentes des années mil quatre cens treize & mil quatre cens quatorze, addressées aux Ecclesiastiques de son Royaume, leur commanda de mettre à execution la Sentence de Gerard Euesque de Paris & de l'Inquisiteur de la Foy, donnée contre la doctrine erronnée & scandaleuse contenuë en ce liure, auec inionction de le faire brusler, comme tendant à la subuersion des Estats, ce qui fut executé.

B

*Des Vrsins. Monstrelet.*

1413. 1414.

*Au Tresor de France.*

Le Duc de Bourgongne d'autre costé, peu de iours auant sa venuë à Paris, passant par Amiens ville capitale de la Prouince de Picardie, dont il auoit le gouuernement, fit publique profession de son orgueil, ayant mis sur la porte de son logis vn tableau où estoient peintes deux Lances en trauers, dont l'vne auoit vn fer émoulu, pour la guerre, & l'autre vn roquet, pour le tournoy; comme donnant le choix ou de la Paix ou de la guerre, & publiant par tout, que non seulement il auoit fait le meurtre, mais qu'il le vouloit & deuoit faire.

En ce temps la Duchesse d'Orleans Valentine de Milan vefue du defunct & ses enfans ayant faict de grandes plaintes pour auoir iustice, quelque promesse qu'on eust faite de leur rendre, elles furent vaines & inutiles, dautant que par le traité de Paix faict à Chartres, le Bourguignon obtint pardon de sa faute. Par les Lettres d'abolition données à Chartres, le neufiesme iour de Mars, l'an mil quatre cens huict, est porté: Que le Duc de Bourgongne demanda pardon au Roy dans l'Eglise Cathedrale de Chartres en la nef d'icelle, le Roy estant accompagné de la Royne sa femme, des Roys de Sicile & de Nauarre, des Ducs de Guyenne & de Berry, du Cardinal de Bar, du Duc Guillaume de Bauiere Comte de Hainaut, du Duc de Bourbon, du Duc Loüis en Bauiere, des Comtes de Mortaing & d'Alençon, du Marquis du Pont, des Comtes de la Marche & d'Eu, de Charles de Lebret Connestable de France, des Comtes de Vendosme, de Namur, de Tancaruille & autres; Ne furent compris en l'abolition ceux qui firent le meurtre.

C

*Annales de France.*

1408.

*Au Tresor de France Layette Bourgongne 4 tit. 10.*

Apres cela le Duc de Bourgongne trouua moyen de r'entrer en son premier credit prés du Roy & de la Royne. Laquelle oubliant facilement les Princes d'Orleans, qu'elle sembloit auparauant fauoriser, se rangea du tout à l'execution des volontez du Bourguignon, & pour preuue de la grande amitié qu'elle luy portoit, se banda ouuertement, pour faire ac-

 complir le mariage du Dauphin Louis Duc de Guyenne son fils, auec la fille aisnée d'iceluy. Dailleurs, ceux de Paris continuerent de l'honorer comme leur protecteur,& ne se fierent plus qu'en luy. Aussi n'eut-il rien plus recommandé, apres le Roy & le Dauphin, que l'amitié de ce peuple, faisant tout ce qu'il pouuoit pour luy complaire.

*Ans de Iesus Chr.*

Le principal subiet de ses propos estoit de reformer l'Estat, pour paroistre fort affectionné au bien public. En vn banquet solemnel, où toute la Cour estoit, il donna à ses amis, pour dessert, des Niueaux d'or & d'argent, afin de representer par ceste figure, que sa principale affection consistoit à regler les desordres & confusions de l'Estat. Il fit commencer par la punition de Iean Seigneur de Montagu Grand Maistre d'Hostel du Roy, & sous pretexte qu'il s'estoit enrichy des deniers publics, le fit decapiter. Mais cela fut entrepris plustost pour se venger de luy, comme soupçonné d'adherer au party d'Orleans, que pour crime qu'il eust commis: & en suite pour mesme subiet le Duc fit depossеder de leurs charges les deux principaux Officiers de la Couronne, qui estoient le Connestable d'Albret & le Chancelier de Corbie.

*Rutten.*

*Des Vrsins.*

Ainsi les plus clair-voyans dans les intentions du Bourguignon iugeoient bien, qu'il n'auoit pour but principal la reformation de l'Estat, mais de le gouuerner d'authorité absoluë. Ce qui luy excita tellement l'enuie des autres Princes, mesme de Iean Duc de Berry son oncle, qu'il laissa incontinent son party, pour se ranger à celuy d'Orleans, & s'opposer à ceste grandeur inesperée du Duc de Bourgongne, qui auoit plusieurs aduantages sur ses ennemis, l'authorité du Roy & du Dauphin son gendre, la faueur de la Royne, celle de la ville Capitale du Royaume & des meilleures villes & Prouinces; D'autre part il disposoit des forces de l'Estat, iusques là, qu'il persuada le Roy non seulement de proscrire par Edicts rigoureux les Princes confederez; mais aussi de les aller assieger dans la ville de Bourges.

B

1410.

*Monstrelet.*

1411.

Or si le Duc de Berry se faschoit de la ruïne de sa Prouince, le Dauphin n'auoit moins de regret de la desolation publique du Royaume, & s'ennuyant de l'ambition du Bourguignon son beau-pere, fut conseillé de s'aliener de luy & d'entreprendre de faire la Paix, qui est en fin concluë à sa poursuite, les Princes d'Orleans sont remis en grace, & les Officiers de la Couronne restablis.

*Annales de France.*

1412.

C

Mais la Paix dura peu de temps & le trouble recommença, voyant le Duc de Bourgongne, que le Dauphin son gendre, auec le tiltre & qualité de Regent, vouloit prendre toute l'authorité, & en auoir l'effect pendant la foiblesse & maladie du Roy. Il fait donc sous main exciter à Paris la populace, qui émeut vne sedition sous la conduite d'vn escorcheur nommé Caboche. Les mutins sont portez à tel excez de fureur, qu'ils font cruellement mourir plusieurs personnes & emprisonnent les autres; pendant lequel orage le Duc autheur du trouble se retire de la Cour, voyant que ces desordres estoient detestez de chacun; En sorte, que ses partisans furent à leur tour aussi mal traitez, qu'auoient esté les Orleanois. Le Roy & le Dauphin les poursuiuent à outrance, les declarent criminels, assiegent & prenent Compiegne, Soissons, Laon, & à main armée contraignent le Bourguignon de demander la Paix; dautant plustost concluë par le Traité d'Arras, qu'on veid l'Anglois décendre en Picardie auec vne grande armée laquelle gaigna sur les François la bataille au lieu d'Azincour, perte suiuie de la mort de plusieurs Princes, mesme du Dauphin Louis.

*Monstrelet.*

*I. Iuu. des Vrsins.*

*Annales de France.*

*Vignier.*

1415.

Apres ces pertes le Duc de Bourgongne fit de nouueaux desseins de se restablir, n'ayant plus de compagnon pour luy faire teste. Il ramasse tout

*Ans de Iesvs Chr.* ce qu'il peut de gens afin de les faire venir à Paris. Mais la Royne Isabel & le Connestable d'Armagnac grand partisan des Orleanois ne voulans permettre qu'il y vint armé, luy font commander par le Roy, de ne s'en approcher. En fin apres auoir par quelque temps calé la voile, il trouue moyen de ioindre ses desseins & entreprises auec ceux de la Royne contre son propre fils Charles nouueau Dauphin, & de se saisir de Paris, où se commit encores vn cruel massacre des Orleanois, entre autres du Connestable d'Armagnac & du Chancelier de Marle, de plusieurs Prelats, Barons, & autres, iusques au nombre de trois mil, qu'on appelloit Armagnacs; & en suite le Bourguignon trouue, qu'il luy est expedient d'entrer en intelligence auec l'Anglois.

BOVRGONGNE. *Monstrelet. Des Vrsins.* 1418.

Neantmoins n'ayant plus pour obiect son ancien ennemy Charles Duc d'Orleans, qui estoit prisonnier en Angleterre, & les principaux partisans d'iceluy ayant esté mis à mort ou esloignez de la Cour, il ne desiroit autre chose, qu'vne paix auec le Dauphin, se promettant, qu'estant reconcilié auec luy il gouuerneroit autant que iamais. Il iette donc en auant plusieurs pourparlers d'accord; on luy conseille de parlementer auec le Dauphin : iour est pris pour cét effect à Montreau-faut-Yonne, au deuxiesme iour de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS DIX-NEVF. Ils s'abouchent sur le pont auec certaines barrieres, qui estoient entre-eux, afin de ne se méfaire. En cesteentre-veuë se trouua le Comte de S. Paul & autres Seigneurs pour le Duc: & pour le Roy, outre le Dauphin, Taneguy du Chastel, Ambroise de Loré, le President Louuet, le Vicomte de Narbonne & autres anciens seruiteurs du feu Duc d'Orleans, qui tous auoient iuré la vengeance de sa mort. De faict, comme le Duc se presente, on luy dresse à dessein vne querelle, disans; Qu'il ne rendoit au Dauphin l'honneut qu'il luy deuoir, & dailleurs qu'il vouloit mettre la main à l'espée. Surquoy du Chastel luy donna d'vne hache vn si grand coup sur la teste, qu'il en mourut aussi tost.

B *Histoire MS. du Roy Charles VI.* *Monstrelet. Paradin. Des Vrsins.* 1419. *Autre. Vignier. Annales de France. E. Sauyro.* *Sa mort* 1419.

Mais ceste mort fut la consommation du mal-heur de la France. Car le Duc Philippes son fils se faisant heritier de la vengeance, qu'il estima deuoir à la memoire de son pere, ouuertement se fit Anglois. Le corps du Prince occis fut premierement ensepulturé dans l'Eglise de Nostre Dame du mesme lieu de Montreau.

C Il fut heureux en toutes ses entreprises militaires excepté à Nicopolis; à sçauoir contre les Anglois, Orleanois, & les Liegeois, qu'il défit à la bataille de Montenay, & les contraignit d'obeïr à leur Euesque Iean de Bauiere son beau-frere. En ceste bataille le Duc IEAN combatit auec tant de hardie resolution, que dés lors il acquit le surnom de SANS PEVR. Aussi estoit-il valeureux de sa personne, & l'assiduité du trauail luy rendit le corps robuste & endurcy à toute fatigue de la guerre. Il fut bien proportionné, dispost, nerueux, & de hauteur mediocre, d'vne face & d'vn regard guerrier, d'vn esprit hautain, imperieux & mal-endurant, estoit aimé & chery des siens pour la singuliere facilité dont il vsoit enuers eux.

*L. Golut en l'Histoire de la Franche-Comté de Bourgongne.*

Il ne fut marié qu'vne seule fois, & non pas deux, comme aucuns escriuent. Mais il ne se contint en son mariage. Car se licentiant en amours estrangeres, il fauorisa quelques amies, dont la derniere & plus cherie fut la Dame de Giac, laquelle neantmoins participa à l'intelligence de le faire mourir, selon aucuns Autheurs de l'Histoire de Bourgongne, & n'eut enfans d'elle, ains d'autres.

Le corps de ce Duc IEAN fut depuis porté inhumer auec son pere, dans l'Eglise des Chartreux lez Dijon, où l'on void sa riche sepulture. Il vesquit quarante-huict ans.

*Ans de Iesvs Chr.*

*Son mariage.* 1406.

20. MARIE DE BOVRGONGNE Ducheſſe de CLEVES eſpouſa le Prince ADOLPHE Comte puis premier Duc de CLEVES. Leur mariage fut celebré dans la ville d'Arras, l'an MIL QVATRE CENS SIX. Autres eſcriuent, qu'il fut ſeulement accordé & accomply, en l'an MIL QVATRE CENS QVATORZE, peut-eſtre, que les promeſſes & fiançailles precederent de huict ans.

*CLEVES. De gueulles au Rais pommetté & fleuronné d'or de huict pieces percé d'argent. Party de BOVRGONGNE.*

Tant y a, que de ceſte alliance ſortirent deux fils & ſix filles; à ſçauoir Iean premier du nom Duc de Cleues, Adolphe de Cleues Seigneur de Rauenſtein, qui laiſſa vn ſeul fils de Beatrix de Portugal ſa femme, nommé Philippes de Cleues Seigneur de Rauenſtin mort ſans enfans. Marguerite de Cleues aiſnée des ſix filles eſpouſa Guillaume Duc de Bauiere, puis Vlric Comte de Virtemberg. Catherine de Cleues femme d'Arnould d'Egmond Duc de Gueldres; Elizabeth de Cleues eſpouſe du Comte de Schuartzembourg. Agnes de Cleues, qu'aucuns eſtiment auoit eſté mariée à Charles Roy de Nauarre, autres diſent au fils d'iceluy. Helene de Cleues femme de Henry dit le Pacifique Duc de Brunſuuic, & Marie de Cleues troiſieſme femme de Charles Duc d'Orleans, fut mere de Loüis XII. Roy de France. Le Duc Adolphe de Cleues, pere de tous ces enfans, mourut le vingt-quatrieſme iour du mois de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS QVRARANTE-HVICT.

*Pontus Heuterus. Hieronymus Henninges. Guy Coquille en l'Hiſtoire de Niuernois. Hiſtoire de Nauarre.*

B

1448.

*Son mariage.* 1406.

20. ISABEL DE BOVRGONGNE fut conioincte par mariage dans la ville d'Arras, en l'an MIL QVATRE CENS SIX, auec OLIVIER DE BLOIS dit de BRETAGNE Comte de Pentheure, Vicomte de Limoges, & Seigneur d'Aueſnes, fils de Iean de Blois ou de Chaſtillon, qui prit le nom de Bretagne.

*BRETAGNE-PENTHEVRE. D'hermines, à la bordure de gueulles. Party de BOVRGONGNE.*

Cét Oliuier, par le conſeil de Marguerite de Cliſſon ſa mere, & auec l'aide de ſes freres Charles & Iean de Blois, arreſta priſonnier Iean V. du nom Duc de Bretagne, temerairement & à ſon grand preiudice. Car ayant eſté contraint de le rendre, il fut par Arreſt condamné à mort & en ſuite tous ſes biens furent confiſquez; De ſorte qu'il fut neceſſité de s'en fuïr & ſe retirer en ſa ville d'Aueſnes en Hainaut, où apres le decez ſans lignée de ſa femme ISABEL (aucuns l'appellent Aubinc & les autres Ieanne) il eſpouſa en ſecondes nopces Ieanne fille de Simon de Lalain Seigneur de Cheures, dont il eut quelques enfans morts en ieuneſſe, & luy deceda au meſme lieu d'Aueſnes, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-QVATRE.

*Commy cy deſſus. A. Du Cheſne en l'Hiſtoire de la Maiſon de Chaſtillon.*

C

1434.

*Son mariage.* 1423.

20. ANNE DE BOVRGONGNE Ducheſſe de BETHFORT, en l'an MIL QVATRE CENS VINGT-TROIS, fut alliée par mariage auec IEAN Duc de BETHFORT, troiſieſme fils de Henry IV. Roy d'Angleterre, lequel Duc ſe diſoit Regent en France pour le ieune Roy d'Angleterre Henry VI. ſon neueu, qui prenoit auſſi la qualité imaginaire de Roy de France. Peu de iours auant ce mariage, & au mois d'Auril de la meſme année, ce Duc de Bethfort, Philippes Duc de Bourgongne frere de ſa femme, & Iean Duc de Bretagne s'eſtans aſſemblez dans la ville d'Amiens, ils traiterent alliance & confederation, & lors ce mariage fut accordé. Par les conuentions d'iceluy le Duc de Bourgongne

*BETHFORT. Eſcartelé; Au 1 & 4. de FRANCE. Au 2. & 3. d'ANGLETERRE, à la bordure componnée d'argent & de gueulles. Party de BOVRGONGNE.*

*Monſtrelet.*

BOVRGONGNE.

fit don à sa sœur du Comté d'Arrois, en cas toutesfois, qu'il n'y eust hoirs de sa chair nez en loyal mariage.

*Ans de Iesvs Cha.*

La Duchesse ANNE mourut à Paris en l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-DEVX, & y fut inhumée dans l'Eglise des Celestins prés la Chapelle d'Orleans. Lors qu'elle mourut elle estoit en couche, mais son enfant ne vescut point. Par sa mort l'alliance & amitié qui estoit entre les Ducs de Bourgongne & de Bethforr fut grandement alrerée, ce qui causa l'aduancement des affaires du Roy Charles VII. lequel ayant pacifié auec le Duc Philippes par le Traité d'Arras, le mesme Duc renuoya au Duc de Bethfort son beau-frere les Traitez faits entre eux, & luy fit declarer les iustes raisons, qui l'auoient meu de quitter l'alliance des Anglois, pour embrasser l'amitié & le party du Roy son parent & legitime Seigneur. En suite duquel accord le Duc de Bethfort, qui ne voulut approuuer le Traité d'Arras de l'an mil quatre cens trente-cinq, ayant receu de rudes attainres & perdu plusieurs places en Normandie, presageant que le reste suiuroit apres, se laissa tellement posseder à l'ennuy, qu'il en mourut à Roüen le quinziesme iour de Decembre de la mesme année MIL QVATRE CENS TRENTE-CINQ. Il gist dans le Chœur de l'Eglise de nostre Dame du mesme lieu.

*Sa mort 1432.*

*Du Tillet.*

*A. du Chesne en l'Histoire d'Angleterre.*

*1435.*

BOVRBON

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, brisées d'vn baston de gueulles pery en bande. Party de BOVRGONGNE.

20. AGNES DE BOVRGONGNE Duchesse DE BOVRBON, de laquelle sera parlé plus amplement sous le Duc de Bourbon CHARLES premier du nom son mary au Liure XV. de ceste Histoire.

## *ENFANS NATVRELS DE IEAN Duc de Bourgongne.*

20. IEAN DE BOVRGONGNE fut éleu Euesque de Cambray. Sa posterité est cy apres deduite sur la fin de ce Liure.

20. GVY DE BOVRGONGNE Seigneur de Crubecque rendit preuue de sa valeur & de son courage en plusieurs signalées occasions és guerres qu'eut le Duc de Bourgongne Philippes le Bon son frere. Il delaissa vn fils, qui fut,

21. PHILIPPES DE BOVRGONGNE, lequel succeda à son pere Guy à la Seigneurie de Crubecque.

ROCHE-BARON BERZÉ.

De gueulles à vn Chef eschiqueté d'argent & d'azur de deux traicts. Party de BOVRGONGNE, a la barre d'argent, brochant sur le tout.

20. PHILIPPES DE BOVRGONGNE fille naturelle du Duc Iean sans peur, espousa ANTOINE DE ROCHE-BARON Cheualier Seigneur de Berzé-le-Chastel & de Cenues, Escuyer trenchant de Philippes le Bon Duc de Bourgongne, fils de Macé de Roche-baron & d'Alix de Roussillon sa femme; le Contract duquel mariage fut passé le penultiesme iour de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS VINGT-NEVF, en la presence du mesme Duc Philippes, qui la qualifie fille donnée du Duc Iean de Bourgongne, & luy donna en faueur de mariage la terre de Ioncy, & cinq cens liures de rente en assiette de terre au Comté d'Artois.

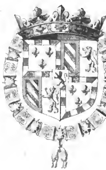
*Son mariage. 1429.*

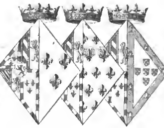
De ce mariage sortit Claude de Roche-baron Seigneur de Berzé; lequel de Guye d'Anglore eut François, qui fut pere de Philebert mary de Catherine de Roussillon, & d'eux sortit Georges, qui de Claire de Choiseul eut René de Roche-baron Comte de Berzé, lequel de Françoise d'Aomont fille de Iean d'Aomont Mareschal de France, eut Philiebert de Roche-baron Comte de Berzé, mort sans auoir esté marié.

Pierre de S. Iulien se mesprend faisant ceste Dame de Berzé PHILIPPES DE BOVRGONGNE fille du Duc Philippes le Bon. Car le Contract de mariage cy dessus daté qui est par deuers nous, iustifie le contraire.

20. PHILIPPES

*Ans de* IESVS CHR.





BOVRGONGNE.

Escartelé; Au 1. & 4. de BOVRGONGNE moderne, qui est de FRANCE à la bordure componnée d'argent & de gueulles. Au 2. bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles, qui est l'ancien Escu de BOVRGONGNE; Party de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or. Au 3. des mesmes anciennes Armes de BOVRGONGNE; Party de LIMBOVRG, qui est d'argent au Lyõ de gueulles, armé, lampassé & couronné d'or, la queue noüée & passée en sautoir. Sur le tout, de FLANDRES, qui est d'or au Lyon de sable armé & lampassé de gueulles.

FRANCE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

ARTOIS.

Semé de FRANCE, au lambel de gueulles de quatre pieces, chacune chargée de trois Chasteaux d'or.

## 20. PHILIPPES

*Duc* DE BOVRGONGNE, *Lothier, Brabant, Luxembourg & Limbourg, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne Palatin, Hainaut, Hollande, Zelande, Namur & Charolois, Marquis du S. Empire, Seigneur de Frise, de Salins, & de Malines, surnommé* LE BON.

### CHAPITRE III.

ENCORE que ce Prince n'ait cedé en valeur & generosité à ses pere & ayeul, Iean Sans-Peur & Philippes le Hardy Ducs de Bourgongne; si est-ce que d'ailleurs il aima tant la Iustice, & ses subiets; fut si courtois & debonnaire, qu'il en a remporté le tiltre bien merité de BON.

1419.

Il nasquit de Marguerite de Bauiere à Dijon, le dernier iour de Iuin, l'an MIL TROIS CENS QVATRE VINGTS ET SEIZE, & auoit attaint l'an vingt & troisiesme de son aage, lors qu'il succeda au Duc Iean son pere; la mort funeste duquel l'ayant precipité à prendre des conseils extremes & temeraires, il fut l'instrument fatal des sanglantes tragedies, qui se ioüerent par longues années sur le Theatre de la France, & l'attirerent presque à vne entiere subuersion.

*Sa naissance.* 1396.

Il iustifioit ses armes, de la vengeance, qu'il disoit estre obligé de prendre, croyant que son pere eust esté mis à mort par le commandement du Dauphin Charles; mais ne voulant, que l'innocẽce fust meslée auec la me-

PORTVGAL. D'argent à cinq Escussons d'azur petits en Croix, chacun chargé de cinq besans d'argent, passez en sautoir, auec vn point de sable, à la bordure de gueulles chargée de sept Chasteaux d'or.

 moire de l'offence receuë, il n'en affectionna moins la fille de France sœur d'iceluy, qu'il auoit espousée. 

*Monstrelet.* Apres ceste mort, les Parisiens, passionnez partisans du défunct, enuoyerent leurs deputez à ce Duc PHILIPPES son fils, luy promettans non seulement fidelité, mais aussi toute assistance de leurs moyens. Et d'autant qu'il craignit, que la continuation de la guerre contre les Anglois, peust diuertir son dessein de poursuiure à outrance le Dauphin, il fit en sorte, que les Roys de France Charles VI. & d'Angleterre Henry V. assemblez à Troyes en Champagne, conclurent vne Paix, confirmée par le mariage de Catherine de France derniere fille de Charles, auec le fils de l'Anglois le ieune Henry, qui fut par eux designé futur successeur à la Couronne Françoise, & le Dauphin exclus. Ce que fit le Duc de Bourgongne estant aueuglé de passion, de colere & de dépit; ne considerant pas, que par ce moyen il se vengeoit de luy-mesme & de sa posterité, laquelle il priuoit à iamais de la Couronne, aussi bien que le Dauphin & les Ducs d'Orleans, d'Anjou, & autres Princes du sang; Ce crime de leze-Majesté daurant plus grief & reprehensible en sa personne, qu'il estoit Doyen des Pairs lais de France. B

*Histoire de France.* Les deux Roys s'estant donc acheminez à Paris, celuy d'Angleterre, qui auoit esté nommé Regent par ceste Paix, tint Conseil en grande solemnité. Deux Throsnes furent dressez pour les deux Roys, & vn siege plus bas pour le Duc PHILIPPES DE BOVRGONGNE, lequel par son Aduocat, & par ceux du Roy & de l'Vniuersité de Paris, demanda Iustice du meurtre commis en la personne de son pere. Le Roy Charles, alors troublé de son esprit, se laissant posseder par la Royne Isabel de Bauiere sa femme (laquelle violant les loix de la Nature, espousoit les passions du Bourguignon au preiudice de son propre fils) promit de faire Iustice contre ce ieune Prince, qui par Arrest fut banny du Royaume, & iugé indigne d'y succeder. Mais Dieu protecteur de sa iuste cause renuersa en fin les violens desseins de tous ses ennemis. 1422.

Ainsi le Duc ayant ioint ses armes auec celles de l'Anglois, il eut du commencement plusieurs fauorables succez, mesme gaigna la bataille de S. Riquier en Picardie, en laquelle combatant genereusement, il fut en danger de perdre la vie, & prit trois prisonniers de sa main, dont l'vn fut le valeureux Poton de Saintrailles Grand Escuyer de France. Peu de temps apres l'vne de ses armées obtint vne autre victoire à Creuant en Bourgongne sur le Roy Charles VII. (qui estoit paruenu à la Couronne nonobstant les efforts de si grands aduersaires) dont les troupes furent encore défaites par les Anglois & Bourguignons à la iournée de Verneuil. *Bataille de S. Riquier.* C *Monstrelet.* 1424.

*Heuter. E. Sueyro.* La guerre, que PHILIPPES eut auec Iaqueline Comtesse de Hainaut, luy acquit vn nouueau subiet de triomphe, lors qu'il gaigna la bataille de Scauuen, & que voyant ses gens ébranlez, vsant de sa vertu accoustumée, il prit en main (contre le gré des siens) l'estendart principal, & criant, que ceux qui l'aimoient le suiuissent, se ietta teste baissée dans les troupes ennemies, & leur fit tourner le dos, apres en auoir défait vn bon nombre; ce qui contraignit la Comtesse de demander la Paix, & de declarer le Duc son heritier és Comtez de Hainaut, Hollande, & Zelande.

*Monstrelet. Vignier. Heuter.* Pendant ceste guerre, qui recommença à diuerses fois, celle de France continua tousiours, les Anglois ayant assiegé la ville d'Orleans, ceux qui la defendoient consentirent par la volonté du Roy, que la place fust mise entre les mains du Duc de Bourgongne, pour la garder au Duc Charles, 1429.

*Ans de Iesvs Chr.* qui estoit en ce temps-là prisonnier en Angleterre. Ce que le Duc de Bethfort, qui se disoit Regent en France pour l'Anglois, ayant refusé, & ne se fiant trop au Bourguignon, encore qu'il fust son beau-pere, ce refus ioint à autres subiets de diuision, qui auparauant auoient esté entre eux, indigna tellement le Duc PHILIPPES, que feignant d'auoir quelque affaire particuliere, il repassa en Flandres auec six cens cheuaux qu'il auoit amenez au siege d'Orleans. Auquel temps ayant faict dessein, auec le Duc de Sauoye & le Prince d'Orenge, de s'emparer du Dauphiné, qu'ils deuoient partager entre eux apres la conqueste, leurs entreprises furent rompues, au moyen de la défaite que les François firent de leur armée conduite par le Prince d'Orenge, qui se voyant en vne grande extremité, fut contraint de passer le fleuue impetueux du Rosne estant à cheual & tout armé. Le Duc receut les nouuelles de ceste défaite lors qu'il tenoit la ville de Compiegne assiegée. Mais estant allé prendre possession des Duchez de Brabant & Limbourg, à luy nouuellement escheus par le decez de son cousin le Duc Philippes, son armée fut aussi déconfite & peu de iours apres vne autre qu'il auoit enuoyée pour assieger Germigny. Toutes ces défaites l'ennuyerent extrémément, & fut sa tristesse augmentée par la mort de son fils aisné.

*BOVRGONGNE.* *Monstrelet.* *Histoire de Flandres.*

B

Charles Duc de Bourbon auoit espousé sa sœur; mais ils tomberent en differend de leurs droits, ce qui les fit entrer en guerre, laquelle eust plus longuement duré, sans l'entremise de Marie de Berry Duchesse doüairiere de Bourbon & mere de Charles, laquelle les disposa à pacifier ces differens.

Le Duc PHILIPPES fomentoit en son ame vn opiniastre maltalent contre l'Anglois, auquel il imputoit toute la faute de ses disgraces, trauerses & difficultez. Car la nouuelle possession de Namur luy estant escheuë par l'acquisition qu'en l'an mil quatre cens vingt-vn, il en fit du dernier Comte Iean (mal appellé Thierry par Meier) les Liegeois le trauaillerent diuersement; Anuers & Arras furent aussi en danger de se sousleuer.

*Monstrelet.* *Hist. Namur.* 1421.

Il creut que l'Anglois, pour l'incommoder, estoit autheur secret & fauteur de ces mescontentemens. De sorte que voulant rompre tout à faict auec luy, il pacifie ses querelles, & donne subiet de contentement à ses peuples, pour en fin bastir vne bonne Paix auec le Roy Charles VII. qui souuent l'auoit en vain voulu tirer à quelque accord. Elle fut donc concluë & arrestée entre eux, le vingt-vniesme iour du mois de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-CINQ, par le Traité d'Arras. Le Roy voulut le retirer de l'alliance & amitié du Roy d'Angleterre, & en luy ostant occasion de mescontentement, l'engager tellement par grandes commoditez & honneurs, qu'il s'opiniastrast à suiure son party comme le plus legitime & plus auantageux; sçachant assez, que son interest particulier estoit le principal but de ses desseins. Par les conditions du Traité, le meurtre commis en la personne de Iean Duc de Bourgongne fut abondamment reparé, par tout ce qu'on pouuoit requerir & de recognoissance & de ceremonies: grandes sommes de deniers furent données au Duc PHILIPPES son fils, & outre luy furent laissez les Comtez de Mascon, d'Auxerre, de Ponthieu & de Bolongne, les villes d'Amiens, de Corbie, S. Quentin, Abbeuille & autres sur la riuiere de Somme, depuis rachetées par Loüis XI. pour quatre cens mil escus. En suite est accordé, que le Comte de Charolois fils du Bourguignon, espouseroit Catherine troisiesme fille du Roy, duquel le Duc se declara estre amy & ennemy de ses ennemis, renonça à toute alliance & amitié, qu'il auoit

C

*Paix d'Arras* 1435. *Monstrelet.* *Vignier.* *Emilius.* *Paradin.* *Du Tillet.* *Matthieu.*

BOVRGONGNE. contractée auec le Roy d'Angleterre & les Anglois, promettant sa personne & ses moyens pour les chasser hors du Royaume de France. Fut adiousté; Que ses subiets, quand ils iroient seruir le Roy, ne seroient contrains porter autre Croix, que celle de S. André, & que pendant sa vie il ne tendroit aucun hommage enuers le Roy.

*Arts de leurs Chr.*

*Monstrelet.* Les premices de cét accord furent les reductions de bon nombre de villes en l'obeïssance du Roy, mesmement de Paris, qui receut le Connestable de Richemont & le Comte de Dunois, le peuple criant *la Paix, Viue le Roy & le Duc de Bourgongne.* En quoy la prouidence diuine doit estre admirée, ayant employé les mesmes outils pour le restablissement de l'Estat, qu'elle auoit fait pour la ruine. Car le Duc PHILIPPES de Bourgongne, qui pour venger la mort de son pere auoit mis le Roy Charles VI. sa femme, sa fille & vne bonne partie du Royaume entre les mains de l'Anglois, est celuy qui l'en retire. 1436.

Or pour tesmoigner de plus en plus son affection au Roy contre les Anglois, il assiege (mais en vain) la ville de Calais; puis retiré en ses pays s'y trouue bien empesché pour appaiser les mutineries de ses subiets de Gand & de Bruges. Et comme il estoit de bon naturel, touché de pitié de la longue detention par vingt-cinq années de Charles Duc d'Orleans son cousin, retenu en Angleterre depuis la Iournée d'Azincout, non seulement il moyenna sa deliurance, mais aussi par vne liberalité Royale & genereuse luy fournit la meilleure partie des deniers de sa rançon. Pour l'obliger dauantage de s'allier auec luy de doux estroits liens, il luy fait espouser Marie de Cleues sa niece; & luy donne son Ordre de la Toison d'or, se promettant de luy vne mutuelle affection, & que ce faisant il pourroit esteindre & assopir les vieilles haines & rancunes d'entre les Maisons d'Orleans & de Bourgongne. *Idem.* B 1441.

Ceste alliance & confederation prudemment procurée par PHILIPPES pour le repos & la seureté de sa Maison, se rendant amy le premier Prince du sang, fut aucunement suspecte au Roy, qui estoit soupçonneux & ialoux. Ainsi ayant tesmoigné quelque refroidissement d'affection enuers le Duc, cela luy donna subiet de se ioindre auec les Princes, qui s'assemblerent à Neuers, pour faire des remunstrances à sa Majesté sur le gouuernement des affaires: couurans neantmoins sous les belles apparences de Iustice, d'ordre, & de soulagement du peuple leurs interests particuliers: mais le Roy sceut dextrement dissiper ces nuages. C

*L. Golut.* *Vignier.* Cependant le Duc PHILIPPES ayant receu magnifiquement à Besançon l'éleu Empereur Frideric III. & donné secours à Elizabeth Duchesse de Luxembourg chassée par ses subiets, elle luy delaissa le gouuernement & administration de ceste Prouince, laquelle il conquit par ses armes. Et parce qu'elle estoit à sa bien-seance, il l'acheta de la Princesse.

La reuolte des Gandois derechef enuelopa PHILIPPES en de nouuelles difficultez, contre lesquels il gaigna les batailles d'Audenarde & de Gaure. En ceste derniere il courut le hasard de sa vie, & apres plusieurs autres heureuses rencontres reprima leur rebellion. Enuiron ce temps estant aduerty de la perte de Constantinople prise par les Turcs, ce grand Prince, pour auoir part à l'honneur de l'expedition que le Pape Nicolas V. apprestoit par le secours de tous les Princes Chrestiens, arma trois vaisseaux de mer, & resolut d'aller luy-mesme en ceste guerre. De faict par lettres du cinquiesme iour de Mars, l'an mil quatre cens cinquante-sept, le Roy Charles VII. le voyant en ceste bonne intention d'aller contre le Turc, luy permit de leuer sur les terres & Seigneuries, 1453. 1457.

*Au Tresor de France.*

*Ans de Iesvs Chr.* qu'il possedoit en son Royaume, le dixiesme octroyé par le Pape pour ceste guerre, afin d'estre leué sur les gens d'Eglise, comme les Roys de France auoient accoustumé de faire, & outre pour asseoir sur les gens de ses pays tel aide qui luy seroit accordé par eux pour son voyage & entretenement. Depuis le Pape Pie II. ayant aussi publié la Croisade, PHILIPPES continuant de tesmoigner sa Pieté & son affection au bien commun de la Foy, & qu'il auoit encore voüé d'aller en personne contre les Infidelles, ce Pontife Souuerain de l'Eglise vniuerselle le declara l'vn des Chefs, auec le magnanime Prince Matthias Coruin Roy de Hongrie: Mais le Duc ne pouuant satisfaire à son vœu, ou pour sa vieillesse, ou pour les troubles, qui peu apres suruindrent en France, il enuoya aux Chrestiens vn secours conduit par deux siens enfans naturels. BOVRGONGNE.

En suite de ce PHILIPPES donna retraite en ses Estats au Dauphin Loüis depuis Roy, qui s'estoit absenté de la Cour du Roy Charles VII. son pere. Il le recueillit auec l'honneur & le respect deu à sa grandeur, & tel, que la proximité de sang, dont ils s'attouchoient, requeroit. Dequoy le Roy se sentant offensé luy manda, qu'en fin il en auroit du repentir. Aussi fut-il luy-mesme trauersé d'vn pareil trouble en sa maison, de laquelle Charles Comte de Charolois son fils s'absenta pareillement sur quelque mescontentement qu'il eut de la grande faueur que le Duc son pere portoit à aucuns Seigneurs de la Maison de Croüy. 1456. *P. Æmile. Vignier. Matthieu.* B

Depuis PHILIPPES se plaignant de ce que le Roy ne vouloit entierement accomplir le Traité d'Arras, il fit vne autre Ligue & alliance auec le Roy d'Angleterre.

1461. La mort de Charles VII. estant cependant aduenuë, & le Dauphin, qui fut le Roy Loüis XI. luy ayant succedé, le Duc de Bourgongne auec le Comte son fils le conduisirent & accompagnerent iusques en France, pour prendre possession de la Couronne, & à son Sacre le Duc assista comme Doyen des Pairs. Le Roy luy fit alors cét honneur de vouloir estre fait Cheualier de sa main, & en l'an mil quatre cens soixante-deux 1462. sa Majesté luy transporta les droits, qu'elle auoit sur le Duché de Luxembourg, & sur les Comtez de Chiny & de la Roche en Ardenne, qui auoient esté acquis par le Roy son predecesseur des Duc & Duchesse de Saxe, & d'autres qui pretendoient y auoir aussi droit. *Histoire de France. Heuter. Au Tresor de France.*

C Neantmoins toutes ces demonstrations de bien-veillance n'empescherent pas, que peu de temps apres l'aduenement de Loüis à la Couronne, il ne suruint entre luy & PHILIPPES des subiets de diuision. Ce qui fit resoudre le Bourguignon & le Comte de Charolois son fils de se ietter dans le party des Princes armez contre le Roy sous le specieux pretexte du bien public. *Philippes de Commines.*

D'autre part Loüis suscita les Liegeois de luy faire aussi la guerre. Mais l'armée de PHILIPPES les défit prés de Montenac. Bien tost apres *Sa mort* le mesme Duc, estant en sa ville de Bruges, y mourut le quinziesme iour 1467. de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-SEPT, estant en l'aage de soixante & douze ans. Il gist dans l'Eglise des Chartreux lez Dijon. *Vignier. Heuterus. E. Sueyro.*

Ce Prince veid sa Maison & la laissa au plus haut point de felicité, riche d'alliances, d'honneurs, de biens, de reputation, & outre de grands tresors, auec des forces pour les défendre. Il fut vaillant & hardy, ce qui luy acquit aussi le surnom d'ASSEVRÉ, & dailleurs a esté prudent, grand Iusticier, doux & fauorable enuers ses subiets, & liberal mesmes à l'endroit de ses ennemis. Bref, vesquit en telle authorité, qu'il fut recherché en diuerses occasiōs par les Papes Nicolas V. Eugene IV. Pie II. par les Empe-

BOVRGONGNE. reurs d'Orient & d'Occident, mesme par le Sophy de Perse, pour se ioindre auec eux en la guerre contre le Turc. L'estime, qu'on faisoit de luy fut telle, qu'apres la mort de l'Empereur Sigismond la dignité Imperiale luy fut offerte; mais il ne voulut l'accepter pour plusieurs grandes considerations. Aussi par vn Decret du Concile de Basle il fut declaré le premier Prince & Duc Chrestien pour tenir rang apres les Roys, & fut arresté, que la seance luy estoit deuë immediatement apres eux és assemblées generales, dont il fut mis en possession. Car il estoit paisible possesseur de cinq Duchez à hauts fleurons pour la plus-part, de quinze Comtez d'ancienne erection & de grande estenduë, sans mettre en ce nombre plusieurs autres riches Seigneuries, qu'il possedoit aussi: estant d'ailleurs Souuerain de ses pays de Bourgongne, qui iadis auoient eu tiltre de Royaume.

*An de Iesus Chr.* 1433.

Il institua en sa ville de Dole la Cour souueraine & Parlement pour la Franche-Comté de Bourgongne, & outre y fonda l'Vniuersité, ayant esté le premier qui rappella les Muses & gens de lettres dans ses pays.

*Hist. MS. de Charles VI.* Sa premiere femme MICHELLE DE FRANCE quatriesme fille du Roy Charles VI. luy fut accordée dés l'an MIL QVATRE CENS VNZE. Estant decedée à S. Bauon lez Gand en l'an MIL QVATRE CENS VINGT ET DEVX, estant aagée de vingt & huict ans (car elle estoit née le treiziesme iour de Ianuier, l'an mil trois cens quatre vingts & quatorze) il print à femme en secondes nopces l'an MIL QVATRE CENS VINGT ET QVATRE, le trentiesme de Nouembre à Moulins les Engilbets, BONNE D'ARTOIS, fille de Philippes d'Artois Comte d'EV & de Marie de Berry. Laquelle Bonne aussi decedée en l'an suiuant à Dijon, estoit, lors du mariage, vefue de Philippes de Bourgongne Comte de Neuers. Le Duc PHILIPPES neueu d'iceluy pour l'espouser obtint dispense du Pape Martin V.

*Son 1. mariage.* 1411. 1422. B *Du Tillet.* *Son 2. mariage.* 1424.

*Meuter.* N'ayant eu enfans de ces deux premieres femmes en troisiesmes nopces celebrées auec magnificence Royale dans la ville de Bruges, le dixiesme iour de Ianuier, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE (à commencer l'année au iour de la Circoncision) il espousa ISABEAV DE PORTVGAL fille du Roy Iean premier du nom & de Philippes de Lencastre sa femme. Ceste Duchesse Isabeau mourut sur la fin du mois de Decembre, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET TREIZE, & gist aux Chartreux de Dijon, auec le Duc son mary. Lequel encore qu'il eust pris pour Deuise AVTRE N'AVRAY, si est-ce qu'il y contreuint par son incontinence. Car l'exercice de diuerses amours illicites luy produisit plusieurs enfans naturels, qui seront cy apres nommez, dont la posterité dure encores aux Pays bas.

*Son 3. mariage.* 1430. C

*Histoire de Flandres.* *L. Golut.* *A. Fauin.* *E. Sueyro.* Lors de ce dernier mariage, le Duc PHILIPPES de Bourgongne en l'honneur de Dieu, & de l'Apostre S. André (la Croix rouge duquel il portoit en ses bannieres & pennons) institua l'Ordre de la Toison d'or dans la ville de Bruges, le dixiesme iour de Feurier, l'an MIL QVATRE CENS VINGT ET NEVF. Cét Ordre estoit composé de trente Cheualiers Nobles de nom & d'armes & sans reproche, & depuis fut accreu iusques au nombre de trente-vn; duquel Ordre il ordonna, que luy & ses successeurs seroient Chefs. Ils estoient au commencement couuerts d'vn long manteau d'escarlate fourré d'hermines (depuis changé) & auoient le bourrelet en teste à l'antique, chargé sur les espaules d'vn riche collier d'or emaillé & ouuré de la Deuise de ce Duc, à sçauoir de doubles fusils entrelacez en forme de B auec des cailloux estincelans de rais & de flammes de feu, & au bout du collier est la figure d'vn mouton ou Toison d'or pendant sur l'estomac. A tous les iours ils ne portent au

*Ordre de la Toison.*

*Ans de Iesvs Chr.* col que le ruban rouge & la Toison, és iours de Festes solemnelles de l'Ordre ils portent la sotane de toile d'argent par dessus le manteau de cramoisi rouge, & le chaperon de velours violet. C'est le grand Ordre de la Maison d'Austriche commun au Roy d'Espagne, à l'Empereur d'Alemagne & aux Archiducs, comme descendus de Marie de Bourgongne fille vnique du Duc Charles. Loüis XI. ne le retint, dautant que les Roys de France n'ont accoustumé de porter l'Ordre de leurs subiets & vassaux, tels qu'estoient les Ducs de Bourgongue, qui tenoient le Duché de Bourgongne en Appanage à retour à la Couronne faute d'hoirs masles, & les Comtez de Flandres, d'Artois & Charolois en hommage lige de la Couronne de France. Ceste Toison rapporte la fable de la conqueste faicte par Iason Prince Grec en Colchos, où la Toison du mouton de Phryxus & Helle estoit gardée, & destinée au plus valeureux Cheualier, par laquelle fable est representée l'acquisition de Vertu, qui ne peut estre finon auec peine & trauail. BOVRGONGNE.

La Deuise du Duc PHILIPPES, outre celle cy deuant remarquée, estoit vn fuzil auec vn caillou dardant de viues flammes, souscripte B de ces mots, ANTE FERIT, QVAM FLAMMA MICET. Il vouloit dire par là, que son humeur estoit portée à la douceur & à la paix; si on ne le contraignoit à la guerre, comme le fuzil retient sa flamme, si on ne le touche, & la pousse viuement au dehors incontinent qu'il est batu.

Le mesme Prince augmẽta & escartela ses Armoiries de plusieurs pieces à cause des diuerses Seigneuries qui luy escheurent, le premier quartier de Bourgongne qui est de France à la bordure componnée d'argent & de gueulles, si le secõd des anciennes Armes de Bourgongne, qui sont six pieces en bande d'or & d'azur à la bordure de gueulles, party de Brabant; le troisiesme, des mesmes Armes de Bourgongne, party de Limbourg; le quatriesme comme le premier, & sur le tout de Flandres.

Entre plusieurs Historiens, qui ont escrit la vie de ce Prince & celle de ses pere, ayeul & fils, sont remarquables Enguerran de Monstrelet en ses Chroniques, Oliuier de la Marche Cheualier natif de la Franche-Comté de Bourgongne en ses Memoires, Pont Heuter de Delft en Hollãde Chanoine & Preuost d'Arnhem en l'Histoire de ces quatre derniers Ducs de Bourgongne, & Loüis Golut de Dole en ses Memoires Historiques de la C Franche-Comté de Bourgongne. Emanuel Sueyro Gentil-homme Espagnol, és Annales de Flandres.

## *ENFANS DE PHILIPPES LE* BON *Duc de* BOVRGONGNE, *&* D'ISABEL DE PORTVGAL *sa troisiesme femme.*

21. ANTOINE DE BOVRGONGNE né à Bruxelles le dernier iour de Septembre (François Haré dit à la my-Ianuier) l'an MIL QVATRE CENS TRENTE, & mourut le cinquiesme iour de Feurier, l'an mil quatre cens trente-vn. Il gist à Bruxelles dans l'Eglise de S. Goule. *1430.* *Aux Annales de Brabant.*

21. IOSSE DE BOVRGONGNE nasquit à Gand, le quatriesme iour d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-DEVX, & mourut en ieunesse. *1432.*

21. CHARLES Duc DE BOVRGONGNE, duquel sera parlé plus amplement cy apres.

## ENFANS NATVRELS DE PHILIPPES LE BON *Duc de Bourgongne.*

BOVRGONGNE. A la barre d'argent, *P. Heuter.*

21. CORNEILLE DE BOVRGONGNE Seigneur de Beuere, Gouuerneur du Duché de Luxembourg & Comté de Chiny, fut appellé communement le grand Bastard de Bourgongne. Aussi seruit-il genereusement le Duc son pere en plusieurs memorables occasions, mesmement à la conqueste du Duché de Luxembourg; & en la guerre contre les Gandois, qui s'estoient reuoltez, durant laquelle guerre le Duc ayant gaigné la bataille de Rupemonde, où CORNEILLE se trouua, apres la victoire, comme il poursuiuoit les ennemis trop hasardeusement, il y fut tué d'vn coup de picque qu'il receut dans la teste, l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-DEVX. Autres escriuent, qu'il mourut à la Iournée de Morbecque. Tant y a, qu'il fut inhumé à Bruxelles, dans l'Eglise de S. Goule prés les degrez du grand Autel, & fut extremement regreté à cause de son magnanime courage. Il ne s'allia par mariage, & laissa vn seul fils naturel, qui suit. *Sammar.* 1452.

B

BOVRGONGNE, Comme cy dessus. Party de HALVVIN. D'azur à trois Lyons de sable armez, couronnez & lampassez d'or. *P. Heuter.*

22. IEAN DE BOVRGONGNE Seigneur d'Eluetdingue, espousa MARIE DE HALVVIN; en eut deux filles, l'vne fut ELIZABETH DE BOVRGONGNE Dame d'Eluerdingue, mariée à LOVIS DE FLANDRES Seigneur de Praet, fils d'vn fils Bastard d'vn Comte de Flandres. De Louïs & d'Elizabeth fut fils Loüis de Flandres Seigneur d'Eluerdingue, Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or & Superintendant des Finances de l'Empereur Charles V. Il fut pere de Iean de Flandres mort sans hoirs. MARGVERITE DE BOVRGONGNE sœur d'Elizabeth, espousa ARNOVL DE TRASIGNIES Seigneur d'Armude.

21. PHILIPPES DE BOVRGONGNE l'aisné, autre fils du Duc Philippes le Bon, mourut estant en ieunesse.

21. ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de Beuere & Comte de la Roche, duquel est faite mention cy apres plus amplement.

BOVRGONGNE. A la barre d'argent.

21. DAVID DE BOVRGONGNE, que le Duc de Bourgongne Philippes le Bon son pere fit pouruoir de l'Euesché de Therouënne, en l'an mil quatre cens cinquante-vn, & quatre ans apres, de celuy d'Vtrect, au lieu de Gilbert de Brederode, qui en auoit esté éleu Euesque. Car le Duc Philippes, Prince prudent & aduisé, voyant que les factions de Hollande n'estoient encores assopies, & ayant suspecte la puissance des Brederodes, enuoya l'Euesque d'Arras vers le Pape Calixte III. pour le prier de ne donner la confirmation de cét Euesché à Gilbert de Brederode, & l'obtint pour ce sien fils naturel. Tellement que le Duc estant accompagné de Charles Comte de Charolois son fils legitime, & de grande suite de Noblesse, alla luy-mesme l'introduire magnifiquement en l'Euesché d'Vtrect, & en peu de temps par son authorité, plustost que par la force des armes, luy rendit son pays & Diocese tranquille. C 1451. 1454.

*Guil. Gazet en l'Histoire Ecclesiastique des Pays bas.*

Cét Euesque fut agreable à tous, grand zelateur de l'honneur de Dieu, charitable enuers les pauures, patron tres-liberal des hommes doctes; luy-mesme ayant esté doüé d'vn rare sçauoir és Sainctes Lettres. Il est loüé de ce qu'il prit vn soin particulier, que les Prestres de son Diocese & autres Ecclesiastiques, qui vouloient estre admis aux Ordres Sacrez, fussent capables & de bonnes meurs. Les belles fondations de plusieurs Eglises & les dons precieux qu'il leue a faict, tesmoignent sa Pieté, comme aussi le magnifique monument & sepulchre qu'il fit eriger à l'Euesque Rodolphe de Diepolde son predecesseur.

Il est d'ailleurs estimé, de ce qu'vn iour ayant esté arresté par aucuns factieux auec grand danger de sa vie, & ayant esté liberé par l'Empereur Maximilian I. il ne se vengea d'eux, comme il pouuoit faire, ains par apres gouuerna son peuple aussi

*Ans de Iesvs Chr.*

*Sa mort* 1496.

aussi paisiblement qu'auparauant. En finayant administré son Euesché par l'espace de quarante ans il mourut fort aagé daos la ville de Vvick, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS SEIZE, & fut enseuely dans l'Eglise de S. Iean Baptiste prés de Dorostad. Il eut pour successeur à l'Euesché Frideric fils du Marquis de Bade.

BOVRGONGNE.

21. PHILIPPES DE BOVRGONGNE le puisné, Seigneur de Someldic & de Blaton, Admiral de la mer, Cheualier de l'Ordre de la Toison, puis Euesque d'Vtrect, apres auoir porté les armes, & au Chapitre des Cheualiers de l'Ordre de la Toisoo d'or esté receu en cét Ordre à Bruxelles, en l'an mil cinq cens, depuis il suiuit l'Estat Ecclesiastique, & entra en l'administration de l'Euesché d'Vtrect en l'an mil cinq cens seize, par la resignation de Frideric de Bade: à laquelle dignité il paruint aussi de l'authorité de l'Empereur Maximilian I. qui auoit espousé la Princesse Marie Bourgongne sa niece & de Charles d'Austriche lors Roy d'Espagne, & depuis Empereur soo neueu.

1500.

1516.

A l'exemple de l'Euesque Dauid de Bourgongne son frere, il se monstra fort assidu & diligent aux functions Episcopales, qu'il exerçoit auec beaucoup de loüange. Et bien qu'il fust amateur de paix, si est-ce qu'il eut de grands differens auec Charles Duc de Gueldres, qui par force luy osta la ville de Suuole. Erasme en qoelques siennes Epistres a descrir & publié les loüanges de ce digne Prelat, lequel ayant administré par l'espace de sept ans son Euesché, mourut à Dorstad, l'an MIL CINQ CENS VINOT ET QVATRS, & y fut inhumé prés de son frere Dauid.

B

*Sa mort* 1524.

BOVRGONGNE.

Escartelé; au 1. & 4. de BOVRGONGNE. Au 2 & 3. DE BRABANT. Party de LVXEMBOVRG. Et sur le tout de FLANDRES, à la barre d'argét brochant sur le tout.

21. RAPHAEL DE BOVRGONGNE Abbé de sainct Bauon à Gand.

21. IEAN DE BOVRGONGNE Preuost de S. Omer; ou selon Heuter Preuost de S. Donatian à Bruges.

21. BAVDOVIN DE BOVRGONGNE eut lignée qui sera cy apres deduicte.

21. MARIE DE BOVRGONGNE fut Comtesse de Charny. Philippes le Bon Duc de Bourgongne prit en telle affection PIERRE DE BAVFREMONT Seigneur de Charny. que non seulement il l'honora de l'Ordre de la Toison d'or; mais aussi luy fit espouser ceste Dame l'vne de ses filles naturelles. Le traité de leur mariage fut passé à Bruxelles, le dernier iour de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-HVICT, & fut constituée en dot à MARIE, vne somme de sept cens liures de rente à prendre sur la Chastellenie de Verdun sur Saone. Depuis ceste rente fut assigoée sur les Seigneuries d'Arnay-le Duc & de Poüilly en l'Auxois. Or dautant que la Seigneurie de Charny en Bourgongne tombée en quenoüille, estoit decheuë du tiltre de Comté, & que Pierre de Baufremont, qui en estoit Seigneur de par sa mere Marie de Charny, desira recouurer la dignité ancienne de Comte, il obtint en l'an mil quatre cens cioquante six, que le Duc Philippes son beau-pere luy erigea de nouueau en Comté, & y ioignit les mesmes terres d'Arnay la-Duc & de Poüilly auec le Mont S. Iean, Monfort & Villaines. Depuis & l'an mil quatre cens soixante-vn, le Roy Loüis XI. erigea derechef ceste Baronnie de Charny en Comté, par Lettres de cét an, verifiées en la Cour de Parlement & en la Chambre des Comptes.

*Son mariage* 1448.

C

1456.

1461.

De Pierre de Baofremont & de MARIE DE BOVRGONGNE sa femme sortirent seulement trois filles, Antoinette de Baufremont Comtesse de Charny porta ceste Seigneurie en la Maison de Luxembourg, espousant Antoine de Luxembourg Comte de Roussy, de Ligny, & de Brienne; Ieanne de Baufremont Dame de Mirebeau en Bourgongne fut mariée à Philippes de Long-vy Seigneur de Paigny, Giury & Longe-Pierre. Et Phileberte de Baufremont espousa Iean de Long-vy.

BAVFREMONT.

Escartelé; Le 1. & 3. Vairé d'or & de gueulles. Le 2. & 4 de VERGY, qui est de gueulles à trois quintes fueilles d'or. Sur le tout de CHARNY, qui est de gueulles, à trois Escussons d'argét. Party de BOVRGONGNE, auec la barre d'argent.

*Ans de Iesvs Chr.*

BOVRGONGNE.

Comme cy deuant.

FRANCE.

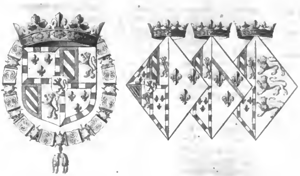
D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

BOVRBON

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au baston de gueulles, pery en bande.

IORC ou ANGLETERRE.

De gueulles à trois Leopards d'or.



# 21. CHARLES

## Dvc de Bovrgongne, *Brabant, Lothier, Limbourg, Luxembourg & Gueldres, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne Palatin, de Hainaut, de Hollande, de Zelande, de Namur, de Zutphen, de Mascon, d'Auxerre & de Charolois, Marquis du S. Empire, Seigneur de Frise, de Salins, & de Malines.*

### Chapitre IV.

1467. C

*Sa naissance.*

1433.

L'hvmevr Martiale & guerriere de ce Duc, les peines de son corps, & le tourment qu'il donna à son esprit, l'ont fait surnommer le Guerrier & Trauaillant, & par aucuns le Hardy, comme son bisayeul. Il print naissance à Dijon, de la Duchesse Isabeau de Portugal sa mere, le dixiesme iour de Nouembre, l'an mil qvatre cens trente-trois, & auec le nom, que luy donna au baptesme Charles de Bourgongne Comte de Neuers son cousin, qui fut l'vn de ses patrains, & le Seigneur de Croüy l'autre, il receut l'Ordre de la Toison d'or & le tiltre de Comte de Charolois, sous lequel il est tant renommé par les Histoires.

*Heuterus. Vignier. E. Sueyro. Philippes de Commines.*

CHARLES fit ses premieres armes en la guerre, que le Duc Philippes le Bon son pere eut contre les Gandois, & se trouua aux batailles de Rupemonde, Morbecque & Gaure. Apres que le Roy Loüis XI. l'vn de ses plus puissans aduersaires eut succedé à la Couronne, considerant les bien-faits, qu'il auoit receus du mesme Duc Philippes, il pourueut CHARLES fils d'iceluy, du Gouuernement de Normandie, & luy donna trente six mil francs de pension, de laquelle n'estant payé, & le Roy l'ayant bien tost apres priué de ce Gouuernement, & racheté les villes de dessus la riuiere de Somme, & d'ailleurs ayant retiré en sa Cour aucuns

BOVRGONGNE. Seigneurs de la Maison de Croüy, ennemis de ce Comte de Charolois, il en conceut telle indignation, qu'il s'allia estroitement auec Charles Duc de Berry frere du Roy; comme aussi auec François Duc de Bretagne & autres Princes de France qui s'armerent sous couleur du bien public, & ayant assemblé de grandes forces en Picardie CHARLES se rendit maistre de plusieurs places, inuestit Paris, & prenant qualité de Lieutenant general du mesme Duc de Berry, se presenta en la plaine de Montlhery, où il donna bataille au Roy. La victoire fut douteuse, le Comte toutesfois, qui combatit fort courageusement, mesmes fut blessé au col, s'estima victorieux, à cause que le champ de bataille luy demeura.

*Ann. & Ieun Chr.* 1461. *Comines.*

Par le Traité de Paix fait tost apres à Conflans prés Paris entre le Roy & les Princes, sa Majesté, par Lettres particulieres, pour recompenser ce Comte CHARLES des grandes despenses qu'il auoit faites, pour s'opposer à quelques siens ennemis, qui s'estoient éleuez contre le Roy son pere & luy; afin aussi de pacifier les troubles esmeus, & pource que le mesme Comte auoit aidé à la Paix, sa Majesté luy donna & transporta les villes & Seigneuries d'Amiens, S. Quentin, Corbie, Abbeuille, le Comté de Ponthieu, Doulens, S. Riquier, Creuecueur, Alleux, Monstrueil, le Crotoy & Mortagne (aucuns adioustent les Comtez de Boulongne & de Guines, mais les lettres ne le portent pas) lesquelles Terres estoient possedées par le Duc de Bourgongne son pere au moyen du Traité d'Arras, & auant le rachapt qu'en auoit fait le Roy; Qui stipula aussi pouuoir encore faire ce rachapt pour deux cens mil escus d'or, apres la mort de CHARLES seulement.

*Au Tresor de France.*

Pendant ceste guerre du bien public, les Liegeois incitez par Loüis XI. ayant temerairement pris les armes contre le Duc Philippes, ils furent si viuement poursuiuis par le Comte de Charolois son fils, qu'apres qu'il eut puny rigoureusement ceux de Dinan ville proche, prise de force, les Liegeois sages par leur exemple & calamité furent contraints de s'appointer auec le Duc.

*Annales de Flandres. Heuter.*

Tost apres ceste guerre Philippes estant decedé, CHARLES, successeur de ses grands Estats & Seigneuries, se veid aussi troublé par les mesmes Liegeois, les Gandois, & ceux de Malines. Pour reprimer cét autre sousleuement, il leur denonce la guerre, & afin de leur faire cognoistre, qu'il vouloit les poursuiure à feu & à sang, les Herauts d'armes, qu'il leur enuoya pour les sommer, portoient en la main dextre l'espée nuë, & la torche ardante en la gauche. Il leur donne donc bataille prés de Saintrud, place qu'il assiegeoit lors & la prit, puis se fit maistre de la ville du Liege, laquelle se rendit à sa mercy. Le pardon fut donné à la charge, que les portes & murailles seroient renuersées, à condition aussi, que les habitans payeroient de grandes sommes de deniers au Duc. Outre ce, Loüis de Bourbon son cousin Euesque de la ville, qu'ils auoient chassé, fut remis en son Eueché par CHARLES, qui rangea pareillement les Gandois à leur deuoir; & par tout fit redouter son nom & ses armes.

1467. *I Meier.*

Derechef Loüis XI. (qui luy garda tousiours vn mal-talent) excita les Liegeois à s'armer contre luy, & vn abouchement à Peronne ayant esté resolu entre ces deux Princes, il aduint sur le point d'iceluy, que le Duc fut aduerty de la trame du Roy. Tellement qu'il resolut de s'asseurer de sa personne, & l'ayant en sa puissance dans Peronne, luy fit accorder & consentir plusieurs conditions; entre autres: Que sa Majesté l'assisteroit en la guerre contre les Liegeois, mesme s'y trouueroit en personne, comme elle fit. La ville fut, pour la seconde fois, prise & miserablement pillée, bruslée, & reduite à vne si extreme desolation, qu'on a escrit le saccagement

1468. *Comminas. Heuter. Matthieu. E. Satyre.*

*Ans de Iesvs Chr.* auoir surpassé en toute cruauté celuy que fit l'Empereur Theodose à Thessalonique. BOVRGONGNE.

La guerre entre le Roy & le Duc se renouuella bien tost, sur le point du decez du Duc de Guyenne frere du Roy, pendant laquelle CHARLES prend Nesle de force, Roye, & Mondidier, & ne pouuant gaigner Beauuais, laquelle il tenta seulement, de là il fit vne course vers la Normandie, & prit autres places; comme quelque temps auant le Roy de sa part s'estoit saisi sur luy des villes d'Amiens & de S. Quentin. *Comminet. Heuter.* 1472.

Pendant toutes ces guerres, le Duc entretenoit les Princes, qui luy pouuoient aider ou nuire, de belles esperanees de l'alliance auec sa fille vnique & presomptiue heritiere, afin de les retenir en son amitié & se déueloper des affaires, qu'il auoit sur les bras: se proposant plus en ce mariage l'auancement de ses desseins, que non pas le contentement de sa fille.

Cependant il prit possession du Duché de Gueldres & du Comté de Zutphen. Car le Duc de ce pays Arnoul d'Egmond ayant esté cruellement traité, voire mesmes emprisonné par Adolphe son propre fils, B & depuis deliuré par CHARLES, ce Prince iugea son fils indigne de luy succeder, & se sentant encore pressé par luy, en fin il vendit ses pays au mesme Duc de Bourgongne pour la somme de quatre vingts douze mil escus du Rhin, auec la pension, que le Bourguignon deuoit luy payer en outre par l'espace de dix ans: ce que les parens d'Arnoul agreérent, entre autres Gerard Duc de Iuilliers, qui auoit quelques droits & pretensions sur ces pays, lesquels il vendit aussi au Duc de Bourgongne. Derechef Arnoul approuua ceste composition par Testament, & en vertu d'iceluy, institua le mesme Duc son heritier vniuersel, exheredant son fils à cause de son ingratitude. Arnoul decedé, le Duc CHARLES entre dans le pays; tout obeïst sauf Venlo, & Nieumeghe, qui se firent contraindre.

1473. Du pays de Gueldres le Duc passe à Nostre-Dame d'Aix, puis à Mets, & y receut de grands presens. De là il se rendit à Treues, où il trouua l'Empereur Frideric III. CHARLES auoit aussi acquis cinq ans auant & dés l'an mil quatre cens soixante & neuf, de Sigismond d'Austriche le Comté de Ferrette; De sorte, qu'il ne s'imaginoit rien moins, que d'estendre les bornes de son Empire d'vne mer à l'autre. Il se tenoit desia pour C Roy d'vne partie des Gaules, il deuoroit en songe l'Allemagne. Dieu luy auoit donné de grandes Prouinces, & parce il estimoit meriter quelque tiltre plus haut & releué que celuy de Duc & de Comte. Il voulut donc auoir celuy de Roy, & pour l'acquerir s'aboucha auec l'Empereur, qui luy promit de luy conferer, auec la qualité de Vicaire de l'Empire; ce qui se proposoit sur l'esperance du mariage de leurs enfans. L'Empereur sçachant sa venuë luy vint au deuant, le côduit en la ville, luy offre son logis. La Couronne, le Sceptre, & les autres ornements Royaux furent faits; on prepare tout fort superbement à la solemnité de ceste declaration publique de Roy de la Gaule Belgique, autres disent de Bourgongne. Mais des conditions desagreables ayant esté proposées (aucuns estiment, que le Bourguignon ne voulut aussi franchir le mot de l'alliance de leurs enfans) l'entreueuë se rompt, sans qu'il en reüssist ny Royaume, ny mariage. Et d'ailleurs y a grande aparence, que le Roy Loüis XI. trauersa ce dessein, comme quelques vns estiment, ayant fait representer à Frideric, que le tiltre de Vicaire de l'Empire, desiré par CHARLES, estoit vn degré qu'il se preparoit, pour en fin monter au throsne Imperial. Ainsi le Duc ambitieux frustré de ses hautes esperances intra, que l'Empereur s'en repentiroit, & que par la force il auroit ce qu'on refusoit à ses prieres & merites. *Sueyro. Ger. de Roo. Munster. Matthieu. Alb. Crantzius. Vignier.*

BOVRGONGNE.

*Ans de Iesvs Chr.*

Leurs discours publics estoient les moyens de faire la guerre au Turc, les particuliers se passoient sur ceste Royauté.

Cependant CHARLES ayant resolu & temerairement mis en son esprit de ne voir rien entre la Bourgongne & la Hollande qui ne fust sous sa main, il creut paruenir à cela en se rendant maistre des pays de Colongne & de Lorraine. Il assiege donc la ville de Nus sur le Rhin, & colore son dessein du droit de l'Archeuesque de Colongne, contre Herman fils du Landgraue de Hesse; mais il auoit pour but son ambition, comme aussi de bloquer Colongne, & remonter sur le Rhin iusques à Basle. Pendant ce siege, pour se venger du Roy, il sollicita Edoüard IV. Roy d'Angleterre son beau-frere de passer la mer & descendre en France auec vne puissante armée. L'Anglois le pressa fort de se venir ioindre à luy, comme il auoit promis; mais auparauant le Duc CHARLES desira pacifier le trouble d'Allemagne, ce qui se fit sur la venuë de l'Empereur, qui estoit accouru au secours des assiegez, & presenta la bataille. La Paix se publia donc: l'article secret en estoit le mariage proposé, la place est mise és mains du Legat du Pape, apres auoir soustenu le siege par l'espace d'vn an. Ainsi le Bourguignon vint trouuer l'Anglois; mais trop tard. Car il s'estoit desia aussi resolu à la Paix auec les François, qui se fit au grand mescontentement du Duc, lequel traita pareillement de sa part vne tréue pour neuf ans auec le Roy.

*Commines liure 4.* *Vignier.* 1475. *Commines.* *Crantzius.* *Naucler.* *G. de Roo.* B *Commines.*

Le Connestable de S. Paul pendant tous ces remuëmens, s'estoit rendu suspect à l'vn & à l'autre party, & par ce; les ministres des deux Princes preuoyans, que tant qu'il viuroit la Paix seroit tousiours incertaine, disposerent leurs maistres à ceste reconciliation, & par mesme moyen resolurent de se défaire de luy. De façon que le Connestable estant venu trouuer le Duc sous vn sauf-conduit, il fut liuré entre les mains du Roy, qui luy fit trencher la teste. Par ceste mort CHARLES receut S. Quentin, Ham, Bohaim, & la dépoüille du defunct. Mais le manquement de sa foy fut remarqué pour presage infallible de la ruine de sa Maison, qui aduint bien tost apres. Car ayant renouuellé en son ame les pensées, qu'il auoit eu autresfois pour se venger de ceux, qui l'auoient offensé, il prit resolution de se défaire premierement des plus foibles.

*Annales de France.*

Se ressouuenant donc, qu'estant deuant Nus, René II. Duc de Lorraine ieune Prince de grand courage luy auoit enuoyé vn défi, & rauagé le Duché de Luxembourg, il vint assieger sa ville de Nancy, laquelle aussi tost fit ioug. Et CHARLES s'estant resouuenu, que pendant le siege de Nus, les Suisses estoient aussi entrez en Bourgongne, & auoient pris quelques places, il se prepara de les attaquer pareillement. Mais eux ayans en vain prié ce Prince de les laisser en paix, il ne laissa d'assieger la ville de Granson: les Suisses viennent au secours, donnent bataille, leur armée obtient la victoire sur celle de CHARLES. La bataille perduë auec de grandes richesses ne luy fait perdre cœur. Car s'estant remis sus, il assiegea Morat, autre petite ville proche de Berne, auec vne armée de quatre-vingts mil combatans. Les Suisses n'en ayant que trente-quatre mil furent ioints par le Duc de Lorraine auec les troupes, que le Roy Loüis luy auoit donné, & derechef estans venus aux mains la bataille tres-furieuse fut encore perduë par le Duc. De façon qu'il receut de cét autre accident vne extreme affliction, mesmes apres que le Lortain eut recouuré sa ville de Nancy, que CHARLES s'opiniastra d'assieger derechef. Mais le Duc de Lorraine plein de generosité estant encore secouru par les Suisses, & glorieux des deux precedentes victoires de Granson & de Morat, donna la bataille à ce Duc presomptueux auec telle resolution & courage,

*Commines.* C *Bat. de Granson.* *Idem.* *Bat. de Morat.* *P. Matthieu en l'Histoire de Louis XI.*

Ans de Iesvs Chr. — BOVRGONGNE.

qu'il le défit & son armée. Il fut tué sur le champ, donnant fin à ses trauaux & hauts desseins par celle de sa vie. Aussi estoit-il de si grand cœur, qu'il ne pouuoit d'autre façon estre vaincu ny mourir : & disoit-on ; *Qu'il perdit ses richesses à Granson, ses hommes a Morat, & sa vie à Nancy.* Ce dernier desastre luy aduint le cinquiesme iour de Ianuier veille de la feste des Roys, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DIX-SEPT; Plusieurs ont escrit, que la trahison dont vsa le Comte de Campobache, qui pouuoit beaucoup prés de luy, en fut vne des principales causes. Tant y a que ce Prince belliqueux disoit (& l'inscription de son tombeau le porte encore) qu'en sa vie il n'auoit eu de repos. Il vouloit par nouueaux desseins & nouuelles entreprises soustenir le bruit de sa reputation ; le grand courage luy fut baillé pour trauailler son corps & tourmenter son esprit; Sa puissance ne respondoit à son ambition, ayant plus de valeur, que de conduite. Bref, ses grands desseins ne peurent s'éleuer à l'égal de son courage. Il estoit neantmoins magnanime, hardy, laborieux & diligent, qualitez requises en vn grand Capitaine. Il vouloit estre par tout, recognoissant luy-mesme l'assiette de son camp, les aduantages & les incommoditez, & desirant tout faire se donnoit vne peine incroyable. Mais il deuint si insolent & si presomptueux de sa valeur apres ses premiers faits d'armes, mesme depuis la Iournée de Monrlhery, qu'encore que sa naturelle inclination ne fust purement martiale, si est-ce qu'il ne prit plaisir à autre exercice, qu'à celuy de la guerre, ayant en ses ieunes ans principalement admiré les hauts & glorieux faits du grand Alexandre. Il auoit des vertus dignes d'vn Prince, mais l'orgueil & l'opiniastreté en obscurcissoient toute la gloire. Commines dit l'auoir veu grand & honorable Prince, & autant estimé de ses voisins vn temps a esté, que nul autre qui fust en la Chrestienté, ou parauanture plus. Et adiouste ; Qu'il auoit principalement encouru l'ire de Dieu, de ce que toutes les graces & honneurs qu'il auoit receus en ce Monde, il les estimoit tous estre procedez de son sens & de sa vertu, sans les attribuer à Dieu, comme il deuoit. Bref, qu'il auoit de bonnes & vertueuses parties en luy. Il fut grand iusticier, donnoit audiance deux fois la semaine à pauures & à riches, & faisoit de grandes aumosnes. Il establit vn Parlement à Malines, où respondoient les Pays-bas: tenoit grand estat de Noblesse en sa maison, receuoit magnifiquement les Ambassadeurs, aimoit la Chasse & la Musique, estoit liberal & fort aimé de ses subiets.

Sa mort 1477. — Commines liure 5. — Vignier. — Matthieu en l'Histoire de Louis XI. — Ionum. — B — Liure 5. ch. 5. — C

Il mourut en l'aage de quarante-quatre ans vn mois & vingt-cinq iours, & en luy prit fin ceste grande & illustre Maison de Bourgongne, laquelle sous quatre Ducs auoit fleury & duré enuiron six vingts ans en prosperité, honneur, & puissance par dessus toutes les autres Ducales de l'Europe.

Heuter.

CHARLES ne laissant aucuns enfans masles, par sa mort le Duché de Bourgongne retourné à la Couronne de France, fut mis en la main du Roy Loüis XI. auec les villes de Picardie qui restoient. Car aussi tost apres que le Roy eut aduis de son decez, il escriuit aux Estats de Bourgongne, leur defendant de se sousmettre à autre, qu'à sa Majesté, & à ceste fin leur enuoya l'Euesque de Lengres, le Prince d'Orenge, les Comtes de Ligny & de Brienne, & le Sire de Craon, pour receuoir la submission, & mettre en sa main le Duché & les Comtez de Masconnois, Auxerrois, Charolois, & autres terres enclauées.

Ces Seigneurs remonstrerent ; Que l'intention du Roy estoit d'entendre au mariage autresfois pourparlé d'entre le Dauphin son fils & la Princesse Marie fille de CHARLES ; Qui fut marié trois fois. Suiuant la

BOVRGONGNE. Paix d'Atras il espousa premierement à S. Omer, en l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-NEVF, CATHERINE DE FRANCE, fille du Roy Charles VII. & de la Royne Marie d'Anjou sa femme. Le mariage auoit esté traité en Septembre, MIL QVATRE CENS TRENTE-HVICT, luy estant encor bien ieune, & par iceluy le Roy promit en dot à sa fille six vingts mil escus, dont moitié seroit employée en achapt d'heritage. La Princesse deuoit auoir en doüaire six mil liures de rente. Mais estant decedée sans enfans à Bruxelles, en l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-SIX, estant aagée de dix-sept à dix-huict ans, & inhumée dans l'Eglise de S. Goule, au mesme lieu de Bruxelles, CHARLES prit pour seconde femme à l'Isle en Frandres, l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-QVATRE, le penultiesme d'Octobre, ISABEL DE BOVRBON, fille de Charles premier du nom Duc de Bourbon & d'Agnes de Bourgongne son espouse: Ce qui se fit auec la dispense de l'Eglise à cause de la proximité de lignage qui estoit entre eux. De ceste seconde femme il eut sa fille vnique Marie cy apres mentionnée.

*An de Iesus Christ. 1439.* *Au Tresor de France Layette Bourgongne IV. t. 36. & 37.* *Son 1. mariage.* *1446.* *Du Tillet.* *Son 2. mariage.* *1454.*

Mais Isabel estant aussi decedée le treiziesme (autres disent le vingt-sixiesme) iour de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-CINQ, à Anuers (où elle est inhumée dans l'Abbaye de S. Michel deuant le grand Autel) en troisiesmes nopces le Duc de Bourgongne fut conioinct par mariage auec MARGVERITE D'YORC, fille de Richard Duc d'Yorc & sœur d'Edoüard IV. Roy d'Angleterre; Lequel ayant esté deietté de son Estat par Henry de Lencastre, il fut grandement assisté par ce Duc son beau-frere qui luy donna retraite. La Duchesse Marguerite sa femme le suruescut fort long temps. Car elle viuoit encores en l'an MIL CINQ CENS, auquel temps elle fut marraine de l'Empereur Charles V. qui eut ce nom au baptesme en memoire du Duc CHARLES de Bourgongne son bisayeul. La mesme Duchesse Marguerite deceda en l'an MIL CINQ CENS TROIS à Malines, où elle fut inhumée dans l'Eglise des Cordeliers.

*1465.* B *E. Sueyro.* *Son 3. mariage.* *1500.* *1503.*

Le Duc René de Lorraine ayant sçeu l'infortune aduenuë à son ennemy le deplora, & le fit enterrer honorablement dans l'Eglise de S. Georges de Nancy, où il luy fit dresser vn magnifique sepulchre auec son effigie au naturel; autour de ce sepulchre furent mis aucuns Epitaphes, cestui-cy entre autres.

*Te pacis pinguit, te taduit atque quietis*
*CAROLE, sicque iaces? iamque quiesce tibi.* C

*Heuter.* En l'an mil cinq cens cinquante-trois, le mesme Empereur Charles V. fit transporter le corps du Duc CHARLES, de Nancy dans l'Eglise de Nostre Dame de Bruges deuant le grand Autel en la sepulture de Marie de Bourgongne sa fille. *1553.*

Aucuns donnent pour Deuise à ce Prince CHARLES Duc de Bourgongne la Croix de S. André, composée de deux bastons noüeux, auec vn fuzil & vn caillou, qui iette des flammes, ayant mesme Inscription que celle du Duc Philippes son pere, *Ante ferit, quàm flamma micet*. Ceux qui sont de cét aduis donnent à Philippes le Collier de la Toison d'or, auec ces mots; *Pretium non vile laborum*. Autres escriuent, que le mot de la pierre à feu qui est entre deux fuzils, dont le Collier est composé, estoit, *Ie frappe ainsi*, & que le Duc CHARLES eut pour Deuise, *Ie l'ay empris*, auec la figure du fuzil & pierre à feu de son pere. Philippes de Commines descrit la meilleure part de la vie & des actions de ce Duc CHARLES, & les differens qu'il eut auec diuers Princes ses voisins. Paul Ioue luy a fait vn Eloge particulier en style tres-elegant.

22. MARIE

*Ans de Iesvs Chr.*

AVSTRICHE.

De gueulles à la fasse d'argent.

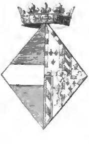
Party de BOVRGONGNE, qui est,

Escartelé; Au 1 & 4. d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à vne bordure cōponnée d'argent & de gueulles.

Au 2. bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles, qui est l'Escu de la premiere branche de BOVRGONGNE; Party de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or.

Au 3. d'argent au Lyō de gueulles, armé, lampassé & couronné d'or, à la queue fourchue & passée en sautoir.

Sur le tout, de FLANDRES.



## 22. MARIE

DE BOVRGONGNE *Archiduchesse* D'AVSTRICHE, *Duchesse de Brabant, Lothier, Limbourg, Luxembourg, & Gueldres, Comtesse de Flandres, de Bourgongne Palatine, d'Artois, Hollande, Zelande, Namur, Zutphen, & Charolois, Marquise du S. Empire, Dame de Frise, de Salins, & de Malines.*

### CHAPITRE V.

*Sa naissance.* 1457.

CESTE Princesse fille vnique de Charles dernier Duc de Bourgongne & d'Isabel de Bourbon sa seconde femme, naquit à Bruxelles, autres disent à Valenciennes, le douziesme iour de Feurier, l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-SEPT. Loüis XI. Roy de France alors Dauphin, se trouuant aux Pays-bas apres sa retraite de la Cour du Roy Charles VII. son pere, fut parrain. Elle eut pour marraine Isabel de Portugal Duchesse doüairiere de Bourgongne son ayeule paternelle, & la Dame de Rauastein. *Heuter.*

Le Duc son pere la promit en mariage à diuers Princes, il en donnoit d'vn costé l'enuie & le desir à tous. Il la promettoit à l'Archiduc Maximilian d'Austriche fils de l'Empereur Frideric III. & inclinoit fort de ce costé, pour faire ses affaires en Allemagne; Il l'offrit aussi à Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine, fils de Iean Duc de Calabre, pour le separer de l'alliance du Roy Loüis XI. qui luy auoit promis sa fille aisnée: au Duc de Berry puis de Guyenne Charles de France, pour tenir en ceruelle & ialousie tant le mesme Roy Loüis (qui auoit suspecte la grandeur de ce sien frere) que le Roy d'Angleterre. La pratique de ceste derniere alliance fut tellement eschauffée par le Duc de Bretagne & le Connestable de S. Paul, que Charles donna parole d'y consentir, & au mesme temps asseu- *E. Suryro.*

BOVRGONGNE. Ans de Iesvs Chr.

ra le Roy d'Angleterre qu'il n'en feroit rien. La Princesse MARIE fut aussi promise en mariage à Philippes Duc de Sauoye, pour vn autre dessein. Bref, elle auoit encor esté destinée pour femme au Dauphin Charles, qui fut depuis le Roy Charles VIII. comme aussi à Charles d'Orleans Comte d'Angoulesme, pere du Roy François I. puis au Seigneur de la Riuiere frere du Roy d'Angleterre; & au Prince de Tarente fils de Ferdinād Roy de Naples. Mais la Princesse voyant, que le Roy Loüis, au lieu de la proteger, comme ayant l'honneur d'estre sortie de la Maison de France, & d'ensevelir dans le tombeau du Duc Charles son pere toutes les occasions de haine & d'offense, au contraire faisoit de grands progrez sur ses Estats & villes, de plusieurs desquelles il s'estoit emparé, comme de Tournay, Arras, Hedin, & auoit vne puissante armée en son pays; & d'ailleurs considerant, que les Gandois, qui s'estoient mutinez, entreprenoient de commander, & projettoient de luy faire espouser, contre son gré, Adolphe Duc de Gueldres, elle resolut de se marier auec l'Archiduc MAXIMILIAN D'AVSTRICHE, fils de l'Empereur Frideric III. B

S'estant donc acheminé aux Pays-bas, les nopces furent celebrées à Gand le vingtiesme, autres disent le dix-huictiesme iour d'Aoust, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DIX-SEPT. Ce mariage (par le moyen duquel la Maison d'Austriche receut vn tres-grand accroissement) dura seulement cinq ans & demy, & iusques au vingt-cinquiesme iour de Mars, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE VINGTS ET TROIS (à commencer l'année à la Circoncision) que MARIE estant aagée de vingt-six ans, & enceinte pour la quatriesme fois, mourut à Bruges de la cheute d'vn cheual sur lequel elle estoit montée, pour passer le temps à la chasse. Elle fut pleurée par tous ses subiets, comme celle, qui pour ses vertus auoit esté grandement cherie & honorée.

*Sammarth. 1477.* *G. de Roo. in Hist. Austriaca.* *P. Heuter.* *Sammart. 1483.* *Sueyro.*

Son corps receut l'honneur de la sepulture dans l'Eglise de Nostre Dame de la mesme ville de Bruges, & son cœur en l'Eglise de Sainct Michel d'Anuers, au tombeau de sa mere. L'Archiduc son mary depuis éleu Roy des Romains, & en fin Empereur apres son pere, mourut à Linz en Austriche au mois de Ianuier, l'an MIL CINQ CENS DIX-NEVF, laissant vn seul fils, qui fut Philippes Archiduc d'Austriche, Comte de Flandres, depuis Roy d'Espagne premier du nom; & vne fille Marguerite d'Austriche fiancée au Roy Charles VIII. mariée premierement au Prince Iean de Castille fils de Ferdinand Roy de Castille, & d'Arragon; puis à Philebert Duc de Sauoye, desquels elle n'eut enfans. C

*Guichardin. P. Iouius. I. Sleidan. G. de Roo. 1519.*

Ce Roy d'Espagne Philippes I. eut de Ieanne heritiere des Royaumes de Castille, d'Arragon, de Grenade & de Leon, deux fils, à sçauoir Charles V. Empereur & Roy d'Espagne, & l'Empereur Ferdinand I. & quatre filles, qui furent toutes Roynes, comme il sera dit ailleurs.

Ans de IESVS CHR.

# DVCS DE BRABANT
## DE LA MAISON DE BOVRGONGNE.

## 19. ANTOINE DE BOVRGONGNE *Duc de* BRABANT, *Luxembourg, Lothier & Limbourg; Marquis du S. Empire & Seigneur d'Anuers.*

B

BOVRGONGNE. BRABANT.

Escartelé, Au 1. & 4. de BOVRGONGNE moderne, qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, a la bordure cõponnée d'argent & de gueulles. Au 2. & 3. de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or, armé & lampassé de gueulles.

### CHAPITRE VI.

1404. ENTRE les enfans de Philippes deuxiesme du nom surnommé le Hardy Duc de Bourgongne & de Marguerite de Flandres sa femme, ce Prince fut le deuxiesme, & porta premierement qualité de Comte de Rethel.

Pour son partage il eut toutes les terres & Seigneuries, qui appartenoient à Ieanne Duchesse de Brabant sa grande tante maternelle. Ce qui fut selon la volonté & declaration particuliere, que ceste Princesse, du consentement de ses Estats pour ce assemblez, en fit au mesme Duc Philippes le Hardy son neueu, en presence du Roy Charles VI. lequel elle vint trouuer à cét effect en la ville de Compiegne; Ordonnant, que si ANTOINE DE BOVRGONGNE decedoit sans enfans, les Duchez & Seigneuries qu'elle luy donnoit, viendroient à Philippes de Bourgongne Comte de Neuers son frere puisné troisiesme fils du Duc Philippes le Hardy. Car le dessein de la Duchesse Ieanne estoit, que son heredité de Brabant eust sa grandeur & son authorité distincte & separée, sans qu'elle fust meslée ny confonduë parmy celle de Flandres, de peur que l'vne des grandeurs n'obscurcist l'autre; & afin que les Duchez de Brabant, Lothier & Limbourg, qui sont souuerains, se conseruassent mieux en leurs authoritez, ayans leur Prince particulier, qui resideroit sur le lieu & auroit soin d'eux. Aussi que quelques années auparauant il y auoit eu de grandes guerres entre les Flamens & Brabançons, lors desquelles les Flamens auoient pris, saccagé & presque ruiné Bruxelles ville capitale de Brabant.

*I. Iuu. des Vrsins en l'Hist. de Charles VI.*

*Fr Haraus in Hist. Ducum Brabant.*

C

1406. ANTOINE prit donc possession de ces Duchez en Decembre, l'an mil quatre cens six. Peu de temps apres il vint en France pour assister Iean Duc de Bourgongne son frere aisné aux guerres, qu'il eut contre les Princes de la Maison d'Orleans & les Liegeois, qui ne vouloient recognoistre Iean de Bauieres pour leur Euesque, & s'estoient reuoltez contre luy.

*Monstrelet.*

*L. Gelut l. 10. ch. 11.*

Cependant les Orleanois ayant enuoyé vne armée, pour se saisir du Duché de Luxembourg, afin de faire diuersion & retenir ANTOINE (au-

BOVRGONGNE BRABANT.

*An de Iesus Chr.*

quel cét autre Duché appartenoit à cause de sa seconde femme) loin du camp de son frere le Duc de Bourgongne, il se porta si hardiment contre eux, qu'ils furent vaincus en bataille, leur chef mis en fuite, & bonne partie de leur armée taillée en pieces. Ce qui fut cause de la reddition des villes de Monmedy, Damvilliers, Orchimont & autres qui estoient tenues par les Orleanois.

Le mesme Prince ANTOINE de Brabant contraignit aussi par la force des armes, Regnaud Duc de Gueldres (bien qu'il fust assisté de l'Empereur Robert de Bauiere) de luy faire hommage pour Graue.

*Des Vrsins. Monstrelet.*

En fin les Anglois animez à la guerre contre les François, ayans conduit en ce Royaume vne puissante armée, le Roy Charles VI. en fit dresser vne autre pour leur opposer. Elles se rencontrerent & combatirent en la plaine d'Azincour en Picardie. La victoire qu'obtint l'Anglois le vingt-cinquiesme iour du mois d'Octobre, l'an MIL QVATRE CENS QVINZE, fut déplorable par la mort de grand nombre de Princes François, entre autres de cét ANTOINE DE BOVRGONGNE Duc de Brabant; le corps duquel fut porté inhumer à Furnes.

*Sa mort 1415.* B

LVXEMBOVRG.

*Son 1. mariage. 1402.*

D'argent au Lyon de gueulles, la queue nouée & passée en sautoir.

Party de BOVRGONGNE-BRABANT.

Il fut marié deux fois; En premieres nopces il espousa au mois de Mars, l'an MIL QVATRE CENS DEVX en la ville d'Arras, Golut dit à Bruxelles, IEANNE DE LVXEMBOVRG, fille vnique & heritiere de Valeran de Luxembourg Comte de sainct Paul & de Ligny & de Mahaut de Hollande sa femme, qui estoit sœur, de par mere, de Richard Roy d'Angleterre, non de Bonne de Bar, comme escrit Guy Coquille en l'Histoire de Niuernois. Laquelle Duchesse de Brabant Ieanne estant decedée le dix-huictiesme iour du mois d'Aoust enuiron l'an MIL QVATRE CENS SEPT, le Duc ANTOINE espousa en la ville de Bruxelles en second mariage le vingtiesme de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS NEVF, vne autre Princesse de mesme sang & Maison qu'estoit la premiere, à sçauoir ELIZABETH DE LVXEMBOVRG, fille de Iean de Luxembourg Duc de Gorlicie, & Marquis de Brandebourg & de Lusatie, qui estoit quatriesme fils de l'Empereur Charles IV. Elle eut en dot six vingts mil florins. Le Duché de Luxembourg ne luy appartenoit (comme aucuns ont escrit) ains à Venceslaus Empereur & Roy de Boheme son oncle paternel, qui luy engagea ce Duché pour la somme de six vingts mil florins du Rhin; & ainsi Elizabeth (laquelle acquit aussi les droits sur le Luxembourg de l'Empereur Sigismond pareillement son oncle) iouït de ce Duché sa vie durant, comme vsufruictiere.

*1407. Son 2. mariage. 1409.*

LVXEMBOVRG.

Comme cy dessus.

Party de BOVRG BRABANT.

*I Meier l.4. An.*

*Golut.*

*Vignier.*

C

Apres la mort du Duc ANTOINE son espoux elle se remaria auec Iean de Bauiere, dit sans pitié susmentionné (frere de Guillaume Comte de Hainaut & Hollande) lequel, pour l'espouser, laissa l'Euesché du Liege: mais ce Prince estant decedé sans enfans, elle passa le reste de ses iours en viduité, & demeura en la possession du Duché de Luxembourg sans y estre inquietée, iusques à ce que les Luxembourgeois s'estant reuoltez contre elle, & donnez à Guillaume Duc de Saxe (dont la femme estoit petite fille de l'Empereur Sigismond) elle se retira vers Philippes le Bon Duc de Bourgongne, qui luy donna secours, chassa le Saxon, & fit quelques traitez auec ceste Princesse, suiuant lesquels il deuoit iouïr du mesme Duché de Luxembourg, comme de fait il s'en mit en possession, & depuis acquit aussi les droits du Duc de Saxe.

Ans de Iesvs Chr.

## ENFANS D'ANTOINE DE Bovrgongne *Duc de Brabant, & de* Ieanne de Lvxembovrg *sa premiere femme.*

BOVRGONGNE-BRABANT.

20. IEAN DE BOVRGONGNE Duc de Brabant, duquel est parlé en suite.

20. PHILIPPES DE BOVRGONGNE aussi Duc de Brabant, dont sera faite plus ample mention apres le Duc Iean son frere aisné.

B

## ENFANS DV MESME ANTOINE *Duc de Brabant & d'*Elizabeth de Lvxembovrg *sa deuxiesme femme.*

20. ANTOINE DE BOVRGONGNE mourut en ieunesse.

20. N. DE BOVRGONGNE fille aussi decedée en bas aage.

---

## FILLE NATVRELLE D'ANTOINE DE Bovrgongne *Duc de Brabant.*

20. ISABEAV DE BOVRGONGNE ou de Brabant, fut conioincte par mariage auec PHILIPPES DE LA VIEVILLE Seigneur de Mames, Danuin, & de la Prée, fils de Gauuain de la Vie-ville sieur de la Prée, & pere de Philippes sieur de Mames; Ceste alliance d'ISABEAV bastarde DE BOVRGONGNE est portée par quelques memoires.

LA VIEVILLE.

Fassé d'or & d'azur de huict pieces, à trois Annelets de gueulles, brochans sur la premiere & seconde fasse.

Party de Bovrgongne Brabant, à la barre d'argent.

*Ans de* Iesvs Chr.

BOVRGONGNE-BRABANT.

Comme cy deuant.

## 20. IEAN DE BOVRGONGNE *Duc de* BRABANT, *Lothier & Limbourg, Marquis du S. Empire & Seigneur d'Anuers.*

### CHAPITRE VII.

*Hatens.*

IL estoit fils aisné d'Antoine de Bourgongne Duc de Brabant & de Ieanne de Luxembourg sa premiere femme. Sa naissance aduint le vnziesme iour de Iuin, l'an MIL QVATRE CENS TROIS, & non DIX, selon qu'escrit Haté, cela ne pouuant estre, si Ieanne de Luxembourg sa mere estoit decedée en l'an mil quatre cens sept. Tant y a, que Iean Euesque du Liege & Seigneur de Hansberg fut son parrain. Iean Duc de Bourgongne son oncle voulut auoir sa tutelle; mais les Brabançons s'y opposerent.

1415. *Sa naissance* 1403.

BOVRGONGNE-BRABANT.

Party de BAVIERE Escartelé; Ao 1. & 4. de Lozengé d'argent & d'azur en bâde, qui est BAVIERE. Ao 2. & 3. contre-escartelé de HAINAVT, qui est aussi escartelé; Au 1. & 4. d'or au Lyon de sable; Au 2. & 3. d'or au Lyon de gueulles.

B *Son mariage* 1417.

En l'an MIL QVATRE CENS DIX-SEPT, ce Duc IEAN fut promis en mariage auec IACQVETTE DE BAVIERE, fille vnique & seule heritiere de Guillaume de Bauiere Comte de Hainaut, Hollande, & Zelande, & de Marguerite de Bourgongne, & vefue de Iean Dauphin de Viennois, quatriesme fils du Roy Charles VI. Il y eut dispense obtenuë du Concile de Constance, pour contracter mariage, les futurs conioincts estant parens au second degré. Et fut le mariage faict, quelque empeschement qu'y apportast l'Empereur Sigismond & Iean de Bauiere Euesque du Liege oncle de la Princesse, qui luy fit la guerre, & ne vouloit consentir à ce mariage, qu'à condition d'auoir ce qui luy auoit esté legué par Albert de Bauiere son pere & Guillaume de Bauiere son frere. Il voulut aussi auoir la tutelle de la Princesse, ce qui fut cause de plusieurs troubles.

*Histoire de Flandres.*

Iacquette de Bauiere femme virile, ieune, & belle, mais d'esprit leger & variable, aptes auoir soustenu vertueusement les efforts de son oncle, auquel elle donna bataille, n'ayant ce second mariage agreable, elle se separa secrettement d'auec le Duc de Brabant son mary, sous couleur, qu'ils estoient trop proches parens, & ayant passé en Angleterre, elle y espousa Humfroy Duc de Glocestre frere de Henry V. Roy d'Angleterre; lequel Duc, sous pretexte de ce mariage, se voulant emparer des Comtez de Hainaut, Hollande & Zelande, conduisit vne armée en Brabant. Mais le Duc IEAN, qui n'auoit à gré de quitter ces belles Prouinces, s'opposa aux entreprises du Prince Anglois, assisté qu'il fut en ceste querelle d'vn grand secours, que luy enuoya son cousin Philippes Duc de Bourgongne, qui ne pouuoit souffrir le tort fait à sa Maison.

C

*Histoire de Brabant.*

Pour esteindre ce feu on fit diuerses conferences, & fut en fin ce trouble aucunement pacifié, à condition, que le gouuernement des pays de la Princesse Iacqueline, demeureroit entre les mains du Duc de Brabant son vray mary; & sa personne en la charge du Duc de Bourgongne, iusques à ce que le Pape eust decidé la question du mariage. A quoy Iacqueline ne voulant acquiescer, ny attendre la sentence du Pape, elle se retira de Gand en son pays de Hollande; & là fut derechef assistée du Duc de Glocestre & des Anglois. Ce qui donna subiet au Duc de Brabant de declarer le Duc de Bourgongne administrateur de tous les pays de Iacqueline: & s'estant le Duc IEAN mis aux champs, donna bataille aux Anglois &

*Ans de Iesvs Chr.*

obtinr fur eux victoire à Scauuen, l'an mil quatre cens vingt-fix, le iour de S.Hilaire.

BOVRGONGNE-BRABANT.

Peu de mois apres ceste victoire, & le dix septiesme iout d'Auril ensuiuant, autres disent le quinziesme, le mesme Duc IEAN estant seulement aagé de vingt & quatre ans, moutut à Bruxelles sans enfans, & fut inhumé, auec son pere, à Furnes, le vingt-deuxiesme iour d'Auril. En l'année precedente son decez, il auoit fondé & institué la celebre Vniuersité de Louuain, pour laquelle il obtint des priuileges du Pape Martin V. En quatriesmes nopces Iacqueline espousa François de Borselle Comte d'Ostreuant; comme cy deuant nous auons temarqué. Elle deceda l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-CINQ.

*Sa mort 1426.* — *Haraus.* — 1435.

---

BOVRGONGNE-BRABANT.

## 20. PHILIPPES

### DE BOVRGONGNE *Duc de* BRABANT, *de Lothier, & de Limbourg, Marquis du Sainct Empire, Seigneur d'Anuers, Comte de S.Paul & de Ligny.*

B

Escartelé; Au 1. & 4. de BOVRGONGNE, moderne. Au 2. & 3 de BRABANT, Comme cy dessus.

### CHAPITRE VIII.

1426.

AV Duc de Brabant Iean de Bourgongne, ce Prince PHILIPPES son frere puisné succeda, estant desia Comre de S.Paul & de Ligny, Comtez qui procedoient de la succession de Ieanne de Luxembourg sa mere, premiere femme d'Antoine Duc de Brabant. PHILIPPES auoit esté declaré Regent pendanr vn discord, qui fut entre le Duc Iean son frere & les Estars de Brabanr, & depuis fut Lieutenant general d'iceluy, lors de la guerre qu'il eut contre les Hollandois & Anglois, en laquelle il estoit conducteur des Brabançons.

*F.Haraus.*

Le mesme Prince PHILIPPES fut accordé en mariage auec Ioland d'Anjou, qui estoit fille de Loüis second du nom Duc d'Anjou & C Roy de Sicile, comme escrit François Haré, & non pas (ainsi qu'aucuns disent) fille de René qui fut aussi Roy de Sicile & fils puisné de Loüis, le temps ne pouuant y conuenit: Mais il ne l'espousa. Cat il fut preuenu de mort à Louuain le quatriesme iour d'Aoust, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE, sur le point, qu'il enuoya querir ceste ieune Princesse à Rheims par Engilbert Seigneur d'Anguien & autres Seigneurs. Il gist à Furnes: & sa promise fut depuis mariée à François premier du nom Duc de Bretagne.

*In Annalibus Braban.* — *Sa mort 1430.*

PHILIPPES eut pour heritier aux Duchez de Lothier & de Brabanr Philippes le Bon Duc de Bourgongne son cousin, qui vint en Brabant, & apres auoir appointé les difficultez, que Marguerite de Bourgongne sa tante doüairiere de Hainaut luy suscitoit, pretendanr l'heredité, il se mit en possession. Mais ceux qui ont escrit en faueur de la Maison de Neuers remarquent, que ce droit au Duché de Brabant appartenoit plustost à Charles & à Iean de Bourgongne, enfans de Philippes Comte de Neuers, par le moyen de la condition apposée aux partages d'entre les enfans de Philippes le Hardy Duc de Bourgongne, & par interpretation de legitime volonté, estant arriué le decés sans hoirs des enfans du Duc Antoine pere de PHILIPPES.

*Discours des droits de la M. de Neuers aux Duchez de Brabant & Limbourg.*

BOVR-GONGNE-BRABANT.

Ce PHILIPPES Duc de Brabant eut pour heritiere aux Comtez de S. Paul & de Ligny Ieanne de Luxembourg sa plus proche parente de ce costé là, estant sœur de Valeran de Luxembourg, ayeul maternel du mesme Duc, laquelle Ieanne estoit alors fort vieille. Elle se mit en possession de ces deux Comtez, & puis apres, pour l'affection qu'elle portoit à Iean de Luxembourg son neueu, luy donna la plus-part des Seigneuries ausquelles elle auoit succedé: dont Pierre de Luxembourg Comte de Conuersan, frere aisné de Iean, ne fut content, pretendant, qu'elle ne deuoit l'aduantager deuant luy. Mais par l'accord, qu'ils firent ensemble, Pierre retint à soy le Comté de Sainct Paul, octroyant à son frere le Comté de Ligny, qui par le decez du mesme Iean sans enfans, retourna à Loüis son neueu Comte de Sainct Paul, Connestable de France.

*Anc. de lisvs Cha.*

*Histoire de Luxembourg.*

## *ENFANS NATVRELS DE PHILIPPES Duc de* BRABANT.

B

21. ANTOINE DE BRABANT est nommé auec son frere Philippes entre les Grands, qui enuiron l'an mil quatre cens cinquante-quatre, firent vœu auec Philippes le Bon Duc de Bourgongne, de faire le voyage de la terre Saincte contre les Turcs. 1454.

21. PHILIPPES DE BRABANT est aussi nommé entre les Barons & Cheualiers, qui richement houssiez & habillez accompagnoient le mesme Duc Philippes le Bon, lors qu'il fut au deuant du Roy Loüis XI. venant à Rheims pour s'y faire couronner, en l'an mil quatre cens soixante-vn. 1461.

*Du Tillet.*

COMTES

Ans de Iesvs Chr.

# COMTES DE NEVERS

## L'VN DESQVELS PRIT AVSSI qualité de Duc de BRABANT, issus de la Maison de BOVRGONGNE.

## 19. PHILIPPES DE BOVRGONGNE *Comte de* NEVERS *& de Rethel, Baron de Donzy.*

BOVRGONGNE: NEVERS. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueulles.

B

### CHAPITRE IX.

1404. Ce Prince estoit troisiesme & dernier fils de Philippes surnommé le Hardy Duc de Bourgongne & de Marguerite de Flandres sa femme. Il accompagna le Duc Iean de Bourgongne son frere aisné aux guerres qu'il eut contre les Princes de la Maison d'Orleans, & en celle contre ceux du Liege faicte en faueur de Iean de Bauiere leur Euesque. Depuis s'estant, ainsi que son frere Antoine Duc de Brabant, trouué à la mal-heureuse bataille d'Azincour, l'an MIL QVATRE CENS QVINZE, contre les Anglois, il y courut pareille fortune que luy, & y fut tué tenant le party du Roy Charles VI. & ayant commandement sur douze cens hommes d'armes.

Des Vrsins. Monstrelet. G. Coquille en l'Histoire de Niuernois. Sa mort 1415.

Ses 1. mariage. 1409. PHILIPPES fut marié deux fois. La premiere auec ISABEAV DE COVCY (qu'aucuns par erreur appellent Alix, & les autres Marie) qui estoit fille vnique d'Enguerrand sixiesme du nom Sire de Coucy tué à la bataille de Nicopolis, & d'Isabeau de Lorraine sa seconde femme. C Ce mariage fut celebré le iour & feste de S. Georges dans la ville de Soissons, dont Enguerrand estoit Comte, le neufiesme iour d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS NEVF. A la celebrité des nopces assisterent les Ducs de Bourgongne & de Brabant ses freres, le Comte de Clermont & autres Princes.

BOVRGONGNE. NEVERS. Comme cy dessus. Party de COVCY. Fascé de Vair & de gueulles de six pieces.

Isabeau estant decedée peu d'années apres, le Comte PHILIPPES DE NEVERS se remaria à Beaumont en Artois, l'an MIL QVATRE CENS TREIZE, le vingtiesme iour de Iuin, auec BONNE D'ARTOIS, fille de Philippes d'Artois Comte d'Eu Connestable de France, & de Marie de Berry. Elle fut en secondes nopces alliée par dispense du Pape, le trentiesme iour de Nouembre, l'an MIL QVATRE CENS VINGT ET QVATRE, auec Philippes le Bon Duc de Bourgongne, qui prit la tutelle de ses cousins enfans de PHILIPPES Comte de Neuers son oncle, lequel fut inhumé dans l'Abbaye d'Elan au pays de Rethelois.

Ses 2. mariage. 1413. 1414.

BOVRGONGNE. NEVERS. Comme cy dessus. Party d'ARTOIS. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre, au lambel de gueulles de quatre pieces, chacune chargée de trois Chasteaux d'or.

BOVRGONGNE. NEVERS.

Pendant les diuisions d'entre les Orleanois & Bourguignons, ce Comte de Neuers fut poureu de l'Office de grand Chambrier de France au preiudice du Duc de Bourbon. Aut de Istes Cat.

## ENFANS DE PHILIPPES DE BOVRGONGNE Comte de NEVERS, & d'ISABEAV DE COVCY sa premiere femme.

20. PHILIPPES DE BOVRGONGNE mourut ieune. Aucuns toutesfois luy donnent qualité de Comte de Neuers; & partant il faudroit, qu'il eust suruescu son pere.

20. MARGVERITE DE BOVRGONGNE appellée de Neuers en vn Arrest de la Cour, mourut en l'aage de six mois.

B

## ENFANS DV MESME PHILIPPES DE BOVRGONGNE Comte de NEVERS, & de BONNE D'ARTOIS sa deuxiesme femme.

20. CHARLES DE BOVRGONGNE Comte de Neuers.

20. IEAN DE BOVRGONGNE aussi Comte de Neuers, & Duc de Brabant, aura son Eloge en suite de celuy du Comte Charles de Neuers son frere aisné.

---

BOVRGONGNE. NEVERS. Comme cy deuant.

## 20. CHARLES DE BOVRGONGNE Comte de NEVERS & Rethel, Baron de Donzy & de Luzy, Seigneur d'Isle, Chaourse, et Villemor, Souuerain de Chasteau-Renaud, & des terres d'Outre-Meuse.

C

### CHAPITRE X.

Du Tillet. G. Coquille en l'Histoire du Niuernois.

ESTANT encore fort ieune au temps du decez du Comte de Neuers Philippes de Bourgongne son pere, il fut sous la charge & tutelle de la Comtesse Bonne d'Artois sa mere, laquelle pendant sa viduité acquit par decret, en l'an MIL QVATRE CENS DIX-HVICT, la Baronnie de Luzy en Niuernois pour la somme de cinq mil francs d'or, ayant esté saisie & mise en criées à la poursuite des creanciers de Loüis de Sancerre Connestable de France. Depuis l'acquisition, par lettres de l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-DEVX, ceste Baronnie fut ioincte & vnie au Comté de Neuers par ce Comte CHARLES; duquel Philippes dit

1415. 1418. 1442.

*Ans de Iesvs Chr.*

le Bon Duc de Bourgongne son cousin prit aussi l'administration apres son mariage auec Bonne d'Artois.

BOVRGONGNE-NEVERS.

Durant ceste administration Philippes de Bourgongne Duc de Brabant, Lothier & Limbourg estant decedé, & ce Comte CHARLES aussi son cousin germain luy deuant succeder, comme aussi le frere d'iceluy, qui estoit Iean de Bourgongne, suiuant la clause de substitution apposée aux partages faits entre les enfans du Duc de Bourgongne Philippes le Hardy, si est-ce qu'ils ne laisserent d'estre spoliez de ceste succession par le mesme Duc Philippes le Bon leur beau-pere & cousin : comme aussi furent priuez de ce qui leur appartenoit aux Comtez de Hollande & Zelande, ayans affaire à vn Prince beaucoup plus puissant qu'eux.

Le mesme Comte CHARLES estant en aage de porter les armes, s'employa genereusement au seruice du Roy Charles VII. contre les Anglois; mesmes és années mil quatre cens cinquante, cinquante-deux & autres suiuantes, il l'accompagna à la conqueste du Duché de Normandie, & fut aussi à celle de Guyenne, & n'en retourna, que tout ne fust rendu en l'obeissance du Roy, & à son retour, rendit ses vœux és Eglises de Neuers. Il fut fait Cheualier à ceste conqueste de Normandie.

1450. *Conquestes.*

B

1461. Depuis & l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-VN, il assista au Sacre & Couronnement du Roy Loüis vnziesme, ayant en ceste auguste ceremonie tenu la place de l'vn des Pairs de France, & representé le Comte de Flandres.

*Son mariage.* 1455. Il fut conioinct en mariage, par Contract de l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-CINQ, auec MARIE D'ALBRET, fille de Charles II. Sire d'Albret & d'Orual, & d'Anne d'Armagnac sa femme, duquel mariage ne procederent aucuns enfans.

BOVRGONGNE-NEVERS.

*Sa mort* 1464. En fin ce Prince estant aagé de cinquante ans, deceda en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-QVATRE, & eut pour successeur en ses Comtez & Seigneuries & aux droits de la Maison de Brabant, Iean de Bourgongne, alors Comte d'Estampes son frere puisné.

Comme cy dessus. Party d'Albret, qui est Escartelé, Au 1. & 4. de France; Au 2. & 3. de gueulles simplement, qui estoient les anciennes Armes de la Maison d'Albret.

*Ans de Iesvs Chr.*

BOVRGONGNE-NEVERS.

Escartelé; Au 1. quartier de France, à la bordure componnée d'argent & de gueulles, qui est Bovrgongne moderne.

Au 2. de gueulles à trois chasteaux d'or, 2. 1., qui est Rethel.

Au 3. d'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nõbre, au lambel de gueulles de quatre pieces, chacune chargée de trois chasteaux d'or, qui est Artois.

Au 4. de sable au Lyon d'or couronné, armé & lampassé de gueulles, qui est Brabant.

# 20. IEAN

## DE BOVRGONGNE *Duc de* BRABANT, *Lothier & Limbourg, Marquis du Sainct Empire, Seigneur d'Anuers, Comte de* NEVERS, *d'Eu, de Rethel, d'Auxerre, d'Estampes & de Gien, Baron de Donzy, & de Rozoy, Seigneur de S. Valery, Isles, Chaourse, & Ville-mor, Seigneur Souuerain de Chasteau-Regnaud, & des terres d'Outre-Meuse.*

### CHAPITRE XI.

B

ENTRE les enfans masles de Philippes de Bourgongne Comte de Neuers & de Bonne d'Artois sa seconde femme, cestuy-cy fut le deuxiesme, & nasquit à Clamecy en Niuernois, l'an MIL QVATRE CENS QVINZE, enuiron le temps que la bataille d'Azincour fut donnée, où mourut son pere. *(1415. Sa naiss. 1415.)*

En ses ieunes ans il suiuit son cousin Philippes le Bon, Duc de Bourgongne, & se mit de son party, esperant, que ses continuels seruices & les bons offices qu'il luy rendit, le pourroient flechir à luy faire raison des grandes actions & des droits, que luy & le Comte de Neuers Charles son frere aisné auoient pour les Duchez de Brabant, Lothier & Limbourg, & autres Seigneuries, qu'il leur detenoit iniustement. Mais il n'en peût rien obtenir, quelques supplications qu'il en fist, & quelques assistances qu'il rendist à la Maison de Bourgongne: seulement ce Duc Philippes luy donna les Comtez d'Estampes & d'Auxerre, auec la Seigneurie de Dourdan, pour s'acquiter de six mil liures de rente, qu'il luy auoit promis, & outre pour sa part des meubles delaissez par Bonne d'Artois sa mere: afin aussi d'estre quitte de vingt mil saluts d'or, qu'il auoit receus de la premiere femme de ce mesme Prince IEAN de Bourgongne. Il luy laissa pareillement la iouïssance, pendant quinze années, des villes de Peronne, Mondidier & Roye en Picardie, & de quelques terres & Seigneuries assises en Hollande & Zelande pour les droits successifs de l'heredité de Iacqueline de Bauiere Comtesse d'Ostreuant & de Hainaut. Mais il s'entra en iouïssance de toutes ces Seigneuries, fors du Comté d'Estampes, à cause des grandes trauerses qu'on luy donna. De sorte qu'il fut contraint de se retirer sur ses terres, puis apres en la Cour du Roy Loüis XI. qui le fit Gouuerneur & Lieutenant general en Picardie. C

*I. de l'Escornay aux Memoires de Dourdan.*

*Guy Coquille.*

*Discours des droits de la M. de Neuers aux Duchez de Brabant & Limbourg.*

Il fut encore plus mal traité par le Duc Charles de Bourgongne, qui conçeut contre luy vne telle indignation & inimitié, pource qu'il ne l'auoit voulu suiure contre le mesme Roy, qu'il rechercha toutes occasions de le ruïner, le chargeant calomnieusement de l'auoir voulu faire mourir par sortilege. Au contraire Loüis XI. promit de l'aider à poursuiure ses droits. Mais IEAN de Bourgongne estant en la ville de Peronne, il y fut constitué prisonnier du Duc Charles, & conduit depuis à Bethune & en autres lieux y receut vn tres-rigoureux traitement, sans aucune

Ans de Iesvs Chr.

BOVRGONGNE-NEVERS.

consideration ny de sa qualité ny de la consanguinité qui estoit entre eux.

En ceste misere estant souuent menacé par les gens du Duc de luy faire perdre la vie, s'il ne vouloit quitter ses pretensions; en fin, pour obtenir liberté, & se garentir du peril auquel il se voyoit, il fut contraint de quitter non seulement tout ce que le Duc Philippes luy auoit donné, mais encore les droits qu'il auoit sur les Duchez de Brabant & autres susmentionnez. Ce qu'ayant fait par force & violence, il protesta de s'en faire restituer.

De fait estant liberé il obtint Lettres du Roy à ceste fin, & fit appeller le Duc Charles au Parlement de Paris, dont il estoit iusticiable, comme Duc de Bourgongne & Comte de Flandres, & deux fois Pair de France, où il se rendit contumax. Tant y a, que ce Comte IEAN pendant le reste de sa vie ne laissa de s'intituler Duc de Brabant. Car par Arrest donné au Chasteau des Montils lez Tours par le Roy Loüis XI. assisté de grand nombre de Princes & Seigneurs, il fut dit & ordonné, qu'il en prendroit le nom & la qualité comme en estant le vray Seigneur, sinon B de faict, au moins de droit.

1446. Il iouït d'Estampes & de Dourdan iusques en l'an mil quatre cens quarante-six, que le Procureur general du Roy pretendant, que ces Seigneuries faisoient part du domaine Royal, l'en euinça & les fit saisir, & en 1477 fin obtint Arrest contre luy, en l'an mil quatre cens soixante & dix-sept, par lequel ces terres luy furêt ostées & reünies à la Couronne, d'ou vient, qu'il fut surnommé IEAN *sans terre*, pour ce qu'il ne luy resta plus autres biens. Neantmoins vn Autheur moderne, qui auec iugement & curiosité loüable a escrir les Memoires de Dourdan, auec raison doute, que cét Arrest soit de l'an mil quatre cens soixante & dix-sept. A quoy on peut adiouster, que si IEAN eut esté Comte de Neuers, au temps de l'Arrest, on ne l'eust surnommé Iean sans terre: Et ainsi parauanture cét Arrest est-il de l'an mil quatre cens cinquante, sept ans auant qu'il fust Comte de Neuers.

*Guy Coquille en l'Histoire de Niuernois.*

*I. de l'Escornay és Mem. de Dourdan.*

Lors de la guerre, que le Duc de Bourgongne Philippes le Bon eut contre les Flamens, il le secourut & assista en plusieurs occasions, mesme commandoit l'armée, qui vainquit les Gandois au pont de Spire, en laquelle Iournée ce Comte IEAN fut fait Cheualier par le Seigneur de Sauoisy; puis luy-mesme crea aussi cinquante Cheualiers, qu'il auoit veu bien faire en ceste bataille. Il vainquit encore les Flamens à Niuelle, & depuis fut mediateur de la Paix faite entre le mesme Duc Philippes & ses subiets.

*Heuter.*

1456. En l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-SIX, au Chapitre des Cheualiers de l'Ordre de la Toison d'or, le mesme Duc l'associa en cét Ordre. Mais quelques années apres le Duc Charles, fils & successeur de Philippes, continuant son inimitié & indignation contre ce Comte, il le fit rayer du nombre des Cheualiers, prenant pour pretexte, qu'il n'estoit comparu au Chapitre & conuocation qui auoit esté faicte; comme si l'accez luy eust esté libre & facile pour se mettre és mains d'vn si fascheux ennemy, tel qu'estoit le Duc Charles, lequel decedé sans fils, & 1477 IEAN Comte de Neuers son cousin s'estant trouué le dernier masle legitime du nom de Bourgongne, comme issu en ligne masculine du Duc Philippes le Hardy, le Duché de Bourgongne luy appartenoit. Mais il n'en prit le tiltre, & ne le voulut pretendre, soit pour estre desia vieil & n'auoir aussi enfans masles, soit qu'il craignist d'auoir affaire à Loüis XI. Prince terrible, qui d'ailleurs l'auoit retiré à son seruice, secouru en son

*Golut.*

BOVRGONGNE. NEVERS.

aduersité, & obligé par plusieurs bien-faits.

Peu de temps auparauant le decez du Duc Charles, vn autre Prince du sang Royal, qui fut Charles d'Artois Comte d'Eu, oncle maternel de IEAN de Bourgongne, estant aussi decedé sans enfans, il fut heritier de ce Comté l'vn des plus beaux de France. En fin luy-mesme mourut, le vingt-cinquiesme iour de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE VINGTS ET VNZE, estant aagé de soixante & seize ans.

Aut. Iean Chartier. Sa mort 1491.

D'AILLY. De gueulles au chef eschiqueté d'argent & d'azur, de trois traits.

Il fut marié trois fois. Premierement, en l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-CINQ, auec IACQVELINE D'AILLY, fille aisnée de Raoul d'Ailly Vidame d'Amiens, & Baron de Piqueny, & de Iacqueline de Bethune sa femme, laquelle d'Ailly luy apporta en dot les Terres & Seigneuries d'Englemonstier, Viue Sainct Eloy, & Pontroüard en Flandres, auec les vingt mil saluts d'or mentionnez cy deuant, pour lesquels en partie le Duc Philippes de Bourgongne constitua rente de six mil liures, sur tous ses biens.

Son 1. mariage 1435.

B

BROSSE. D'azur à trois gerbes d'or; escartelé d'hermines.

En secondes nopces IEAN de Bourgongne espousa PAVLE DE BROSSE, dicte de Bretagne, fille de Iean de Brosse Comte de Pentheure & de Nicole de Blois aussi dite de Bretagne.

Son 2. mariage.

ALBRET-ORVAL. Escartelé; Au 1. & 4. de France. Au 2. & 3. de gueulles à la bordure déntelée d'argent.

En troisiesmes nopces il fut marié, le vnziesme iour de Mars, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DIX-NEVF, auec FRANÇOISE D'ALBRET, fille d'Amanieu d'Albret Sire d'Orual, & d'Isabel de la Tour, de la Maison de Bolongne, laquelle Françoise d'Albret deceda à Donzy, le vingtiesme iour de Mars, l'an MIL CINQ CENS VINGT ET TROIS, estant en l'aage de soixante & six ans.

Son 3. mariage. 1479. 1523.

Guy Coquille sieur de Romenay Procureur fiscal du Duché de Niuernois, personnage qui a bien merité des lettres, a faict l'Histoire de ce Duché, en laquelle il traite amplement de la vie de ce Prince IEAN de Bourgongne, comme aussi de celle des pere & frere d'iceluy, & de plusieurs autres Princes de la mesme famille.

C

## *ENFANS DE IEAN DE BOVRGONGNE Duc de Brabant, & Comte de NEVERS, & de IACQVELINE D'AILLY sa premiere femme.*

Matthieu de Coucy.

21. PHILIPPES DE BOVRGONGNE mourut du viuant de son pere à Bruxelles, en l'an mil quatre cens cinquante-deux, estant aagée de cinq ans & demy. 1452.

21. ELIZABETH DE BOVRGONGNE Duchesse de Cleues, de laquelle sera parlé cy apres plus particulierement.

Ans de Iesvs Chr.

BOVRGONGNE-NEVERS.

## FILLE DE IEAN DE BOVRGONGNE Duc de Brabant, & Comte de NEVERS, & de PAVLE DE BROSSE *sa deuxiesme femme.*

Et mariage 1486.

21. CHARLOTTE DE BOVRGONGNE fut mariée le vingt-cinquiesme iour d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS ET SIX, auec IEAN D'ALBRET Sire d'Orual & Comte de Dreux, qui estoit fils d'Arnaud-Amanieu d'Albret & d'Isabeau de la Tour sa femme. Le Comte Iean de Neuers ayant donné à ceste Princesse Charlotte de Bourgongne sa fille puisnée, les Comtez de Neuers & de Rethel, auec la Baronnie de Donzy, de là suruint vn grand different. Car Engilbert de Cleues fils puisné d'Elizabeth de Bourgongne, sœur aisnée de CHARLOTTE (laquelle Elizabeth estoit decedée auant son pere) pretendoit la principale piece de la maison, qui estoit Neuers, comme representant sa mere. La Dame d'Orual au contraire, disoit; Qu'Engilbert son neueu estoit estranger, nay hors le Royaume, & partant non habile à succeder: & luy repliquoit, ne pouuoir estre estimé tel, puis que de plusieurs endroits il estoit parent de la Maison de France & en degré proche, mesmes estoit cousin germain du Roy Loüis XII. Lequel fasché de voir ce different entre personnes, qui luy attouchoient de si estroite parenté, pacifia le different par le moyen des mariages qui furent accordez entre le Prince Charles de Cleues fils aisné d'Engilbert auec Marie, fille aisnée de Iean Sire d'Orual & de CHARLOTTE de Bourgongne; & d'entre Loüis de Cleues Comte d'Auxerre second fils, auec Helene d'Albret leur fille puisnée.

B

Coquille en l'Histoire de Niuernois.

Le premier de ces deux mariages fut accomply, mais non celuy de Loüis & d'Helene, parce qu'elle deceda fort ieune bien tost apres cét accord. Outre lesquelles deux filles Iean Sire d'Orual eut Charlotte d'Albret femme d'Odet de Foix, Vicomte de Lautréc, fils aisné du Vicomte Iean de Foix: Lequel Odet en eut trois fils & vne fille, sçauoir Gaston & Henry de Foix, Vicomtes de Lautrec, & François de Foix tous decedez en ieunesse. Quant à Claude de Foix leur sœur riche heritiere, elle fut femme de Guy XVII. Comte de Laual, duquel elle n'eut enfans, puis elle espousa Charles de Luxembourg Vicomte de Martigues, & d'eux sortit Henry de Luxembourg, mort en bas aage, lequel eut pour heritiere és Comtez de Rethelois, Baronnie de Donzy, & autres terres procedées de la Maison de Neuers, Marie d'Albret sa grande tante maternelle femme de Charles de Cleues.

C

1524.

Iean d'Albret Sire d'Orual mourut en l'an MIL CINQ CENS VINGT ET QVATRE, ayant long temps suruescu CHARLOTTE de Bourgongne sa femme, decedée dés le vingt-troisiesme iour d'Aoust, l'an MIL CINQ CENS, à Chasteau-meillan en Berry, où elle gist dans l'Eglise du mesme lieu.

Sa mort 1500.

BOVRGONGNE-NEVERS.

De France à la bordure componnée d'argent & de gueulles, à vne barre aussi componnée de mesme.

Ans de Iesvs Chr.

## ENFANS NATVRELS DE IEAN DE BOVRGONGNE Comte de NEVERS.

21. IEAN DE BOVRGONGNE Doyen de l'Eglise de Neuers.

ROYE.

De gueulles à la bande d'argent.

21. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Bastard de Neuers fut conioinct par mariage auec MARIE DE ROYE, fille de Iean de Roye Seigneur de Lanoy, Crestes & Busancy, & de Catherine de Brosse ; Laquelle Marie deceda peu de temps apres son enfantement d'vne fille, l'an mil quatre cens quatre vingts. Marie fut enseuelie au Monastere de l'Ordre de S. François à Mezieres en Rethelois, & depuis transferée au Conuent de l'Obseruance du mesme Ordre de S. François dit de Bethleem, & est son corps sous vne tombe de marbre noir, éleuée en la Chapelle de S. Philippes. Le mesme PHILIPPES Bastard de Neuers, apres la mort de sa femme, prit l'habit & fit profession de Religion en cét Ordre de S. François, famille de l'Obseruance au Conuent de Mets. Car luy & Marie de Roye son espouse s'estoient promis l'vn à l'autre, que le suruiuant d'eux prendroit l'habit de Religion. Apres qu'il eut receu l'habit, il obtint du Comte Iean de Neuers son pere, le lieu nommé Estone ou Bethleem, en la Paroisse d'Arches, terre Souueraine de Mezieres, pour y bastir vn Conuent de l'Ordre susdit, & apres son vœu il fut à Rume, receut les Saincts Ordres du Pape Innocent VIII. & de luy obtint permission de fonder ce Conuent, auquel il fit la charge de Gardien par l'espace de trente-cinq ans, & mourut fort aagé, l'an MIL CINQ CENS VINGT-DEVX. Il gist dans la Chappelle S. Philippes susmentionnée, sous vne sepulture de carreaux de terre cuite marquez de ses Armoiries, qui estoient de France, à la bordure componnée d'argent & de gueulles, chargée d'vne barre aussi componnée de mesme, commençant au costé senestre de l'Escu & tombant au costé dextre, marque de bastardise.

Son mariage. — 1480. — 1522.

*Guy Coquille en l'Histoire de Niuernois.*

B

HALVVIN. PIENNES.

D'argent à trois Lyons de sable couronnez, lampassez & armez d'or. L'Escu chargé en cœur d'vn escusson d'azur, à vne fasce d'or accompagnée de six billettes d'or, trois en chef & trois en pointe.

Party de BOVRGONGNE NEVERS à la barre componnée d'argent & de gueulles.

22. FRANCOISE DE BOVRGONGNE, fille vnique de Philippes de Bourgougne & de Marie de Roye, espousa PHILIPPES DE HALVVIN Seigneur de Piennes, de Megoelers & de Bugnegault, fils aisné de Loüis Seigneur de Piennes, Gouuerneur de Picardie. De ce mariage sortit Antoine de Haluuin aussi Seigneur de Piennes, lequel espousa Loüise de Creuecueur, fille de François de Creuecueur & de Ieanne de Rubempré, François fils d'Antoine de Creuecoeur & de Marie de la Trimoüille. Loüise de Creuecueur auoit premierement espousé Guillaume Gouffier Seigneur de Bonniuet, Admiral de France. Du second mariage elle eut entre autres enfans Charles de Haluuin Seigneur de Piennes, creé Duc de Haluuin par le Roy Henry III. Duquel Charles & d'Anne Chabot sa femme, fille de Philippes Chabot Admiral de France, il eut cinq fils & cinq filles, à sçauoir ; Antoine & Florimond, Marquis de Piennes & Megnelers, morts sans enfans. Robert de Haluuin Seigneur du Ronçoy n'eut aussi enfans de sa femme fille du Baron d'Aurilly. Leonor d'Haluuin aussi Seigneur de Ronçoy tué à la prise de Dourlens par les Espagnols, Charles de Haluuin Comte de Dinan, Loüise de Haluuin espousa François de Broüilly Seigneur de Mesuilliers. Susanne de Haluuin mariée à Cæsar de Margival Seigneur des Autels. Ieanne de Haluuin femme de Philippes d'Angennes Seigneur de Fargis, & d'eux est issu Charles d'Angennes Seigneur du mesme lieu. Elizabeth de Haluuin espousa Arnaud de Ville-neuue Marquis des Arcs, pere entre autres enfans de François de Ville-neuue aussi Marquis des Arcs. Anne de Haluuin femme de Gilles Brulard Seigneur de Genlis.

C

Florimond de Haluuin Marquis de Piennes & de Megnelers susmentionné, espousa Marguerite de Gondy fille aisnée d'Albert de Gondy, Pair & Mareschal de France, & de Claude-Catherine de Clermont sa femme, & en

eut

*Ans de Iesvs Chr.*

eut vn fils & vne fille; sçauoir, Charles II. Duc de Haluuin, Marquis de Megnelers, Pair de France mort ieune, & Anne Ducheſſe de Haluuin femme de Charles de Sehomberg Duc de Haluuin à cauſe d'elle, & Pair de France, fils de Henry de Schomberg Comte de Nantueil, & Mareſchal de France.

BOVRGONGNE-NEVERS.

## 21. ELIZABETH DE BOVRGONGNE *Ducheſſe de Cleues.*

### CHAPITRE XII.

CESTE Princeſſe eſtoit fille vnique du mariage de Iean de Bourgongne Comte de Neuers & d'Eſtampes, & de Iacqueline d'Ailly ſa premiere femme. Le vingt deuxieſme iour d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-CINQ, elle eſpouſa dans la ville de Bruges IEAN premier du nom & deuxieſme Duc DE CLEVES, fils aiſné d'Adolphe Duc de Cleues & de Marie de Bourgongne; mariage qui ſe fit par diſpenſe du Pape à cauſe de la parenté des conioincts. Auſſi que le Duc eſtoit parrain de la Princeſſe ELIZABETH. Laquelle ſe pretendoit heritiere preſomptiue des Comtez de Neuers, Eu, Rethel, & autres grandes Seigneuries; qui eſtoient auſſi pretenduës par Charlotte de Bourgongne ſa ſœur, laquelle eut vn grand different auec Engilbert de Cleues ſecond fils d'Elizabeth, dont a eſté parlé. Le fils aiſné D'ELIZABETH fut Iean deuxieſme du nom Duc de Cleues, duquel ſortit vne grande poſterité: & le ſecond fils a eſté cét Engilbert de Cleues qui fut Comte de Neuers, ſuiuant l'accord fait auec les filles de Iean d'Albret Sire d'Orual, & de Charlotte de Bourgongne; Sa poſterité ſera deduite en autre endroit plus particulierement. Iean premier du nom Duc de Cleues pere de ce dernier, mourut le premier iour de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS ET VN; Et la Ducheſſe ELIZABETH DE BOVRGONGNE ſa vefue deceda auant ſon pere, le vingt-vnieſme iour de Iuin, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS ET TROIS.

B

1455. *Matth. de Coucy.*

1481.

1483.

CLEVES.

Eſcattelé; Au 1. & 4. de gueulles, au rais pommetté & fleuronné d'or de huict pieces percé d'argent, qui eſt CLEVES. Au 2. & 3. d'or à la faſſe eſchiquettée de gueulles & d'argét de trois traicts, qui eſt LA MARCK. Party de BOVRGONGNE-NEVERS, qui eſt auſſi eſcartelé. Au premier de BOVRGONGNE moderne. Au 2. de RETHEL. Au 3. d'ARTOIS. Au 4. de BRABANT. Le tout comme cy deſſus.

# SECONDE PARTIE DV LIVRE DOVZIESME.

## *LES BASTARS DE LA MAISON* DE BOVRGONGNE,

*Seigneurs* DE BEVERE, *& de la* VERE.

*Seigneurs de la* CHAPPELLE, *& Barons de* VVACKEN.

*Seigneurs* DE FALAIS, DE BREDAM, DE SOMELDIC, *& de* ZEVENHVISEN.

*Seigneurs* DE HERLAER *&* D'AMERVAL.

# TABLE GENEALOGIQVE.

21. ANTOINE dit le Grand Bastard de BOVRGONGNE fils du Duc PHILIPPES le Bon.

22. PHILIPPES Seigneur de Beuere. — ANTOINE II. Seigneur de la Chappelle.

23. ADOLPHE Seigneur de la Vere. — (enfants d'Antoine II :) ADOLPHE. ANTOINE III. du nom. ANDRE.

24. (enfants d'Adolphe :) MAXIMILIAN de Bourgongne Marquis de la Vere. PHILIPPES de Bourgongne. — (fils d'Antoine III :) ANTOINE IV. du nom. — (enfants d'Antoine IV :) CHARLES. FRIDERIC. EMANVEL. ANTOINE.

25. (enfants de Philippes :) ADOLPHE de Bourgongne Seigneur de Fontaines. MARTIN de Bourgongne.

---

21. BAVDOVIN de Bourgongne Seigneur de Falais, aussi fils naturel de PHILIPPES le Bon Duc de Bourgongne.

22. PHILIPPES de Bourgongne Seigneur de Falais. CHARLES Seigneur de Bredam. FRANÇOIS Bastard de Falais. — (fils de François :) IEAN.

23. (enfants de Charles :) IACQVES de Bourg. Seign. de Bredam. IEAN Seigneur de Froidmont. CHARLES II. Seigneur de Someldic. PIERRE. ANTOINE I. Seigneur de Breda.

24. (enfants de Charles II :) HERMAN de Bourgongne Comte de Falais. IEAN de Bourgongne Seign. de Zeuenhuisen. — (enfants d'Antoine I :) PIERRE. CHARLES.

25. (enfants d'Herman :) PHILIPPES. FELIX. — (fils de Iean :) CHARLES. — (enfants de Pierre :) ANT. IEAN. ADRIAN.

---

20. IEAN fils Bastard du Duc IEAN de Bourgongne.

21. PHILIPPES de Bourgongne Seigneur de Herlaer.

22. GODEFROY Seigneur d'Amerual. CHARLES.

23. (enfants de Godefroy :) THIERRY de Bourgongne. CHARLES de Bourgongne. — (fils de Charles :) IOSSE de Bourgongne Seigneur d'Amerual.

24. (enfants de Thierry :) CHARLES. FRIDERIC. HENRY. — (fils de Iosse :) PHILIPPES.

*Ans de Iesvs Chr.*

# SEIGNEVRS DE BEVERE, DE LA VERE, ET DE LA CHAPPELLE, SORTIS DE LA Maison de BOVRGONGNE.

BOVRGONGNE-BEVERE.

Escartelé; Au 1. quartier de FRANCE, à la bordure componnée d'argent & de gueulles. Au 2. bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles. Au 3. DE FLANDRES. Au 4 DE LVXEMBOVRG: le tout chargé d'vne barre d'argent.

---

21. *ANTOINE Bastard DE BOVRGONGNE Seigneur de Beuere & de Vassy, Comte de Saincte Menehould, de Grand-Pré, & de Chasteau-Thierry en Champagne, de la Roche en Ardenne & de Steenberghe, Cheualier des Ordres de Sainct Michel & de la Toison d'or, surnommé* LE GRAND.

B

## CHAPITRE PREMIER.

*Sa naissance. 1421.*

CE Seigneur estoit troisiesme fils naturel de Philippes le Bon Duc de Bourgongne & de Ieanne de Presle son amie, de laquelle il prit naissance en l'an MIL QVATRE CENS VINGT ET VN. Il se fit tellement renommer pour sa vertu & son grand courage, que les Histoires font souuent mention des hauts faits d'armes, qu'il mit heureusement à chef. En sorte qu'il merita d'estre associé en l'Ordre des Cheualiers de la Toison d'or au Chapitre tenu à la Haye en Hollande, l'an mil quatre cens cinquante-six.

*Heuter. Golut.*

1456.

Trois ans auparauant il fut vn de ceux, qui auec le mesme Duc Philippes son pere, firent vn vœu solemnel en la ville de l'Isle, de faire le voyage de la Terre Saincte contre les Turcs pour la défense de la Foy Chrestienne. Le vœu d'ANTOINE portoit; *Que dés le iour qu'il partiroit, il prendroit vne emprise* (ainsi parle l'Autheur) *qu'il porteroit tout le voyage durant, pour combatre vn Turc en quelque maniere qu'il voudroit requerir, ce qu'il feroit sçauoir en l'Hostel du Turc.* Le vœu du Duc Philippes estoit; *Que si durant ce Sainct voyage il pouuoit sçauoir ou cognoistre, que le grand Turc eust volonté d'auoir affaire à luy corps à corps, il le combattroit.* Mais les longues guerres qu'eut Philippes l'ayant diuerty de cette bonne resolution, quelques années apres il fit armer bon nombre de vaisseaux, pour aller faire la guerre aux Maures & Sarrazins, & en donna la conduite à ANTOINE & à Baudoüin ses fils naturels. Ceste armée nauale ayant abordé deuant la ville de Sceute en Barbarie, que le Roy de Portugal auoit conquise, & laquelle les Maures tenoiént estroitement assiegée, ANTOINE auec ses gens se preparans de faire leuer le siege & les combatre, eux redoutans les Chrestiens abandonnerent incontinent leur siege de la ville: dont les habitans firent de grands remerciemens à ceux qui les auoient si heureusement deliurez. Mais comme ANTOINE estoit sur le point de ioindre les forces du Pape Pie II. il eut aduis, qu'il estoit decedé, & de la rupture de son armée. Tellement qu'il fut contraint de retourner: aussi qu'il fut lors pareillement aduerty, de la maladie du Duc Philippes son pere, ce qui luy fit haster son retour. Apres lequel le mesme Duc luy donna le Comté de la Roche en Ardenne.

C

*Ol. de la Marche.*

Il assista depuis Charles Comte de Charolois, son frere au siege de Dinan, & en l'expedition contre les Liegeois. Puis de là passa en Angleterre, où il fit armes contre le Seigneur d'Escales frere de la Royne d'Angleterre Elizabeth femme du Roy Edoüard IV. En ce voyage il fut accompagné de bon nõbre de gens de guerre, & ses vaisseaux estoient bien garnis d'artillerie, pource qu'alors il y auoit plusieurs pyrates sur la mer. Et de fait il ne faillit d'en rencontrer en sa route. Mais ses gens demeurerẽt les plus forts, & prindrent

BOVRGONGNE-BEVERE.

deux nauires des ennemis; ce qui contraignit les autres de s'escarter & de laisser au Comte de la Roche le passage libre. Le combat qu'il vouloit entreprendre n'estoit que par resiourssance & passe-temps. Sous ceste consideration, le Roy Edoüard permit à son beau-frere de l'accepter; ce qu'il fit bien & glorieusement. Mais la mort du Duc Philippes en ce temps suruenuë, en fit remettre l'execution iusques à l'an suiuant.

Ans de IESVS CHRIST.

ANTOINE continua de seruir & assister le Duc Charles de Bourgongne en ses guerres, mesmement en celles contre les Suisses, & auec Baudoüin son frere eut la conduite de l'auantgarde de l'armée Bourguignonne, qui fut défaite à Granson. Ces deux freres se trouuerent aussi à la bataille de Nancy, où ils demeurerent prisonniers, & furent enuoyez au Roy Loüis XI. Mais il les mit peu apres en liberté, & eut en telle estime ANTOINE, que par Lettres du vingtiesme iour d'Aoust, l'an mil quatre cens soixante & dix-huict, il luy fit don des Comtez & Seigneuries de Grand-Pré, Saincte Menehould, Passy, Passauant, Chasteau-Thierry & Chastillon sur Marne.

1477.

*A. du Chesne en l'Histoire de la Maison de Chastillon.*

1478.

ANTOINE seruit aussi le Roy Charles VIII. qui le fit Cheualier de son Ordre, & pour sa vieillesse & dignité luy fut permis de tenir rang honorable en la Cour de Parlement de Paris, en l'an mil quatre cens quatre vingts sept, lors que le Roy seant en son lict de Iustice fit donner Arrest contre les Ducs d'Orleans & de Bretagne, qui auoient pris les armes contre sa Majesté.

*Histoire du Roy Charles VIII.*

1487.

Bref, il acquit vne telle reputation, qu'il en a obtenu le surnom de GRAND. De sorte que le Pape le legitima, declarant, qu'il pouuoit succeder en tous les pays du Duc Charles son frere, si la Princesse Marie, fille vnique d'iceluy, decedoit sans hoirs, ce qui n'aduint; & quand bien le cas fust aduenu, si est-ce que la succession n'eust esté sans debat, veu la qualité d'ANTOINE.

B

BOVRGONGNE-BEVERE.

En l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-NEVF, il espousa MARIE DE LA VIE'-VILLE, fille vnique de Pierre Seigneur de la Vié-ville en Artois, Tournehan, Nedon, Blaisel, Vicomte d'Aire, & d'Isabeau de Preure sa femme.

*Son mariage.* 1459.

Comme cy dessus.

En fin il deceda l'an MIL CINQ CENS QVATRE, estant aagé de quatre vingts & trois ans, & gist à Tournehan.

*Sa mort* 1504.

Party de LA VIE-VILLE. Fassé d'or & d'azur de huict pieces, à trois annelets de gueulles en chef, posez sur les deux premieres fasses.

## *ENFANS D'ANTOINE BASTARD* DE BOVRGONGNE, *& de* MARIE DE LA VIE'-VILLE *sa femme.*

22. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de Beuere, duquel sera parlé cy apres.

C

CVLEMBOVRG.

22. IEANNE DE BOVRGONGNE fut conioincte par mariage auec GASPAR Seigneur de CVLEMBOVRG, Hocstrate & Borselle, fils de Gerard de Culembourg & d'Elizabeth de Buren, duquel mariage sortirent cinq filles, sçauoir,

*Son mariage.*

Escartelé, Au 1. & 4. d'or à trois doubles Rocs de gueulles. Au 3 & 4. d'argent, au Lyon de sable, armé & lampassé de gueulles. Party de BOVRGONGNE-BEVERE.

Elizabeth de Culembourg femme de Iean de Luxembourg Seigneur de Ville, Cheualier de la Toison d'or, & grand Chambellan de Philippes premier du nom Roy de Castille, dont elle n'eut enfans. En secondes nopces elle espousa Antoine de Lalain Seigneur de Montigny, lequel l'ayant suruescué elle luy fit don de la Seigneurie de Hocstrate.

Cornelie de Culembourg, deuxiesme fille de Gaspar & de IEANNE DE BOVRGONGNE, fut mariée à Iean Seigneur de Palant, grand Bailly de Vvalkembourg, dont le fils fut Comte de Culembourg.

Ieanne de Culembourg troisiesme fille, espousa Guillaume Comte de Renneberg.

Alix de Culembourg fut femme du Seigneur de Bailleul en Artois.

Et Magdelene, derniere des cinq filles, espousa le Seigneur de Noyelle.

22. MARIE DE BOVRGONGNE ne fut mariée & deceda en ieunesse.

Ans de Iesvs Chr.

22. N. DE BOVRGONGNE fut conioincte par mariage auec RODOLPHE Comte de FAVQVEMBERG, dont ne vindrent enfans.

FAVQVEMBERG. D'azur à la fasse d'or.

22. ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de la Chapelle fils naturel, duquel sera parlé plus amplement cy apres.

Party de Bovrgongne Beveres.

## 22. *PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de* BEVERE, *Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or, Admiral & Gouuerneur d'Artois & de Namur.*

BOVRGONGNE-BEVERE. Comme cy deuant.

### CHAPITRE II.

1504. B

IL estoit fils vnique legitime d'Antoine Grand Bastard de Bourgongne, & de Marie de la Vié-ville sa femme. Il fut admis & associé en l'Ordre des Cheualiers de la Toison d'or en l'an mil quatre cens soixante dix-huict au Chapitre tenu en la ville de Bruges.

1473. Cinq ans auant, à sçauoir l'an mil quatre cens soixante treize, il fut estably Admiral & Gouuerneur d'Artois.

BOVRGONGNE-BEVERE.

Sō mariage. Il prit alliance par mariage auec ANNE DE BORSELLE Dame de la Vere, Flessingue & autres Terres & Seigneuries, elle estoit fille de Volfard de Borselle Comte de Grand pré & Seigneur de la Vere, & de Charlotte de Bourbon sa femme, Princesse du sang Royal de France.

Party de BORSELLE. De sable à la fasse d'argent.

## *ENFANS DE PHILIPPES DE Bourgongne Seigneur de Beuere, & d'*ANNE DE BORSELLE *son espouse.*

23. ADOLPHE DE BOVRGONGNE Seigneur de la Vere & de Beuere, duquel est plus amplement parlé cy-apres.

C 23. MAGDELENE DE BOVRGONGNE femme de IOSSE DE CRVNINGEN.

CRVNINGEN. D'or à trois pals de sable. Party de BOVRGONGNE-BEVERE, comme cy deuant.

23. ANNE DE BOVRGONGNE espousa IEAN DE BERGVES Seigneur de Vvalhain.

BERGVES. De synople à trois macles d'argent 2. 1. Au chef party de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or, & de MALINES, qui est d'or à trois pals de gueulles. Party de BOVRGONGNE BEVERE.

*Ans de Iesvs Chr.*

BOVRGONGNE-LA VERE.

## 23. *ADOLPHE DE BOVRGONGNE Seigneur de* LA VERE, *de Beuere & de Fleßingue, Cheualier de la Toison d'or, & Admiral de Flandres.*

### Chapitre III.

Philippes de Bourgongne Seigneur de Beuere, & Anne de Borselle furent ses pere & mere. Charles Roy d'Espagne depuis Empereur cinquiesme du nom, l'associa en l'Ordre des Cheualiers de la Toison d'or au Chapitre tenu en l'an MIL CINQ CENS SEIZE à Bruxelles. Il fut allié par mariage auec ANNE DE BERGVES, fille de Iean Seigneur de Bergues sur l'Escauld. 1516.

Escartelé; Au 1. & 4. aussi escartelé; Au 1. & 4. d'azur à trois Fleurs de Lis d'or à la bordure componnée d'argent & de gueulles. Au 2. bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles, qui est l'ancien Escu de Bourgongne, party de Brabant Au 3. aussi l'ancien Escu de Bourgongne party de LVXEMBOVRG.

Sur le tout chargé de FLANDRES.

Au 2. & 3. DE BOVRBON, qui est d'or à trois Fleurs de Lis d'azur, au baston de gueulles pery en bande, brisé en chef d'vn Dauphin d'or. Le tout des quatre grands quartiers chargé de sable à la fasse d'argent, qui est BORSELLE.

BOVRGONGNE LA VERE, comme cy dessus.

Party de BERGVES. De synople à trois macles d'argent 2. 1. au chef party de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or, & de MALINES, qui est d'or à trois pals de gueulles.

B

## *ENFANS D'ADOLPHE DE BOVRGONGNE Seigneur de la* VERE, *&* d'ANNE DE BERGVES *sa femme.*

24. PHILIPPES DE BOVRGONGNE mourut ieune.

24. MAXIMILIAN DE BOVRGONGNE Marquis de la Vere, duquel sera plus amplement parlé cy-apres.

C

24. HENRY DE BOVRGONGNE deceda en ieunesse.

HORNE.

D'or à trois cors ou trompes de gueulles, virolées & liées d'argent.

Party de BOVRGONGNE, LA VERE. Comme cy dessus.

24. ANNE DE BOVRGONGNE espousa premierement IAQVES Comte DE HORNE, & Seigneur d'Altena Cheualier de la Toison d'or.

N'ayant enfans de ceste alliance, elle eut pour second mary IEAN DE HENIN premier Comte de Bossut, grand Escuyer de l'Empereur Charles V. Elle eut de luy cinq fils & vne fille, sçauoir,

Charles Comte de Bossut qui n'eut enfans de sa femme Charlote de Verchin.

Maximilian de Henin Comte de Bossut, apres son frere espousa sa vefue, & en eut Pierre de Henin Comte de Bossut.

Philippes de Henin troisiesme fils mourut ieune.

Iaques de Henin Baron d'Auxy quatriesme fils heritier des Marquisats de la Vere & de Flessingue, Seigneur de Tournehan, & Vest-capelle espousa Marie Baronne de Liedkerke, Vicomtesse de Bruxelles, & delaissa deux fils & quatre filles.

Antoine de Henin dernier des cinq fils, fut Preuost de l'Eglise d'Vtrect.

HENIN-BOSSVT.

De gueulles à la barre d'or.

Party de BOVRGONGNE, LA VERE, Comme cy dessus.

ANTOI-

*Ans de Iesvs Chr.*

1551.

24. ANTOINETTE DE BOVRGONGNE espousa CHARLES DE CROY Duc d'Arschot, lors veuf de Louise de Lorraine; mais il n'eut enfans de l'vne ny de l'autre, & mourut à Kieurain le vingt-quatriesme iour de Iuin, mil cinq cens cinquante vn. ANTOINETTE eut pour deuxiesme mary IAQVES D'AINEVX Seigneur d'Alencour; dont elle eut deux fils.

CROY. ARSCHOT.

Escartelé, Au 1. & 4. de Croy, qui est d'argent à trois fasses de gueulles. Au 2. & 3. de Renty, qui est d'argent à trois doloires de gueulles, les deux addossées en chef, & l'autre en pointe. Party de Bourgongne-la Vere.

Aineux. D'or à trois Croissans montans de gueulles 2. 1. Party de Bourg. la Vere.

24. IAQVELINE DE BOVRGONGNE fut mariée à IEAN DE FLANDRES Seigneur de Praët, issu d'vn bastard de la maison de Flandres: puis à IEAN DE CRVNINGHEN.

FLANDRES-PRAET.

D'or au Lyon de sable lampassé de gueulles, brisé d'vn Croissant d'argent en la partie dextre. Party de Bourgongne-la Vere.

CRVNINGHEN. D'or à trois pals de sable; aussi party de Bourgongne-la Vere.

24. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de Fontaines fils naturel d'Adolphe espousa IEANNE heritiere de la Seigneurie de HESDIN, & en eut ADOLPHE & NICOLAS morts ieunes, MAXIMILIAN Seigneur de Fontaines, IEAN aussi Seigneur de Fontaines, qui espousa Antoinette de Validolit, & en eut enfans. MARTIN de Bourgongne Seigneur de Tamberge cinquiesme fils de Philippes, mourut en Afrique l'an 1578. auec Sebastien Roy de Portugal: ANNE de Bourgongne leur sœur femme de Iaques Smetie Seigneur de Baërlant. LOVISE de Bourgongne fut deuxiesme fille de Philippes Seigneur de Fontaines.

B

BOVRGONGNE-LA VERE.

Comme cy dessus.

Party de Hesdin, qui est vn Aigle de . . . .

Party d'vn sautoir de . . . . . . .

## 24. *MAXIMILIAN DE BOVRGONGNE Marquis de* LA VERE, *Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or.*

BOVRGONGNE. LA VERE.

Comme cy dessus.

### Chapitre IV.

C

CE Marquis estoit second fils d'Adolphe de Bourgongne Seigneur de la Vere & d'Anne de Bergues sa femme: lesquels l'ayant destiné à l'Estat Ecclesiastique, on le qualifioit par quelque temps Abbé de Middelbourg: & en ses ieunes ans fut institué aux bonnes lettres par le sçauant Erasme de Roterdam.

Depuis, MAXIMILIAN DE BOVRGONGNE changea de profession, pour suyure le penible exercice des armes, ausquelles il se rendit si recommandable, que l'Empereur Charles cinquiesme non seulement le crea Marquis de la Vere: Mais aussi l'associa en l'Ordre des Cheualiers de la Toison d'or, au Chapitre tenu en la ville d'Vtrect l'an mil cinq cens quarante six: A laquelle dignité estoient aussi paruenus Adolphe, Philippes & Antoine de Bourgongne ses pere, ayeul & bisayeul.

*Pontus Heuterus.*

*Louis Golut.*

1546.

*Son mariage.*

Il fut conioinct par mariage auec LOVISE DE CROY fille de Philippes Sire de Croy premier Duc d'Arschot, Marquis de Renty & Comte de Porcean & de Beaumont, & d'Anne de Croy Princesse de Chimay sa premiere femme; duquel mariage n'estans sortis aucuns enfans; Louyse de Croy espousa en secondes nopces Iean de Bourgongne Seigneurs de Froimont, cousin de MAXIMILIAN son premier mary; comme il sera veu cy-apres plus amplement, en traitant la Branche des Seigneurs de Bredam & de Falais.

BOVRGONGNE. LA VERE.

Party de CROY.

Escartelé, Au 1. & 4. d'argent à trois fasses de gueulles, qui est Croy. Au 2. & 3. aussi d'argent à trois doloires de gueulles, les deux adossées en chef & l'autre en pointe, qui est Renty.

BOVR-GONGNE-VVACKEN

# SEIGNEVRS DE LA CHAPPELLE ET BARONS DE VVACKEN du nom de BOVRGONGNE.

## 22. ANTOINE DE BOVRGONGNE *second du nom Seigneur de la* CHAPPELLE.

### CHAPITRE V.

B

BRVAN.

Ovtre les fils legitimes d'Antoioe de Bourgongne Seignenr de Beuere & Comte de la Roche, qui ent pour pere le Duc Philippes le Bon : il laissa encore ce sien fils naturel, qui fut eonioinct par mariage auec MARIE DE BRVAN fille d'Aodré, Seigneur de Vvacken.

## ENFANS D'ANTOINE DE BOVRGONGNE *Seigneur de la* CHAPPELLE *& de* MARIE DE BRVAN *sa femme.*

BONNIERES. Vairé d'or & d'azur.

23. ADOLPHE DE BOVRGONGNE Seigneur de la Chappelle, Admiral de Zelaode, ne laissa enfans de IACQVELINE DE BONNIERES sa femme, qui estoit fille de Philippes Seigneur de la Vichte, & de Iacqueline de Thiant.

23. ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de Vvacken & de la Chappelle, continua la lignée.

23. ANDRE' DE BOVRGONGNE ne fut marié.

C

TRIEST. De sable à deux cors ou trompes d'argent liées de mesme; au leurier aussi d'argent passant en pointe.

23. ANNE DE BOVRGONGNE femme de NICOLAS DE TRIEST Seigneur d'Auuegemen.

## 23. ANTOINE DE BOVRGONGNE *troisiesme du nom Seigneur de* VVACKEN *& de la* CHAPPELLE.

### CHAPITRE VI.

DE MARCKE. De gueulles au Lyō d'argent.

Le fils puisné portant le nom du pere, succeda en fin à ses Seigneuries, & à la charge d'Admiral du Comté de Zelande, qu'auoit Adolphe de Bourgongne son frere aisné. Lors qu'il portoit les armes aux guerres du Pays-bas pour le Roy d'Espagne Philippes II. il fut tué en vne rencontre au pays de Valacrie. Sa femme estoit ANNE DE MARCKE dite de Lumene, fille de Loüis de Marcke Seigneur de Vvenelghen & de Ieanne de Culembourg sa femme.

Ant de Iesus Chr.

BOVRGONGNE-VVACKEN

## ENFANS D'ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de VVACKEN & de la CHAPPELLE, & d'ANNE DE MARCKE sa femme.

24. ANTOINE DE BOVRGONGNE quatriesme du nom Seigneur de Vvacken & de la Chappelle, duquel sera parlé cy apres.

24. ISABEL DE BOVRGONGNE femme de CHARLES DE COTREL Seigneur du Bois de Lessines & de Tronchienes, fils de Nicolas de Cotrel & de Loüise de Rubempré sa femme, duquel mariage sont issus quatorze enfans, entre autres, Iean François de Cotrel Seigneur de Tronchienes marié à Iacqueline de Haorech fille du sieur de Male-maison, François de Cotrel Chanoine en l'Eglise de Gand, Philebert de Cotrel Baron de S. Martin & Capitaine d'Infanterie; Les filles furent, Loüise de Cotrel femme de François de la Moiilly sieur de Coulmé en Lorraine; Iacqueline de Cotrel espousa Iacques de Hennin Seigneur d'Aussy, Grand Bailly de la ville de Gand, a eu pour fils Charles de Hennin. Les autres filles ont esté Religieuses.

COTREL. De gueulles semé de fers de lances à trois pointes d'argent.

B

24. ANNE DE BOVRGONGNE mourut en l'aage de douze ans, & gist à Assenede.

24. Quatre autres enfans morts en ieunesse.

24. MARIE DE BOVRGONGNE fut conioincte par mariage auec GEOFFROY D'ESTE Cheualier, Seigneur de Rheon, Humont & Lussy, Capitaine, Preuost & Gouuerneur de la ville de Damuilliers au pays de Luxembourg. Ils ont eu cinq filles, Claude d'Este morte à marier. Anne d'Este Dame de Voorde a espousé Emanuel Sueyro Cheualier de l'Ordre de CHRISTVS, Gentil-homme hereditaire de la Maison du Roy d'Espagne, & entretenu prés de la personne de l'Infante Archiduchesse Elizabeth. Il a heureusement ioint l'exercice des armes auec la cognoissance de l'Histoire, comme il a faict paroistre en l'ouurage qu'il a publié en langue Espagnole des Annales de Flandres. Ses enfans sont Diego & Geoffroy Sueyro: Leonor, Marie-Françoise & Beatrix.

Sommaire. ESTE.

Les autres filles de Geoffroy d'Este & de Marie de Bourgongne sont, Marie d'Este femme de Iean Arnoul de Colort de Linden, Chambellan du Duc de Lorraine & Seigneur de Bessonuaux & Beaumont; Cornelie d'Este femme de Iacques de Pauiot, Capitaine & Preuost de la ville de Varenne en Lorraine, & la derniere fille, Catherine d'Este mariée à Georges Seigneur de Gorcy, Lieutenant au Gouuernement de Damuilliers. Ils ont pour fils Geoffroy de Gorcy.

C

---

## 24. ANTOINE DE BOVRGONGNE quatriesme du nom, Seigneur de VVACKEN, Vice-Admiral de la mer.

### CHAPITRE VII.

Sommaire.

IL eut pour pere & mere Antoine de Bourgongne troisiesme du nom, aussi Seigneur de Vvacken & Anne de Marcke sa femme, & fut allié par mariage auec ANNE DE BONNIERES fille de Iean de Bonnieres & de Ieanne de Baenst; Cet ANTOINE DE BOVRGONGNE ayant fait le voyage d'Espagne, il y mourut delaissant plusieurs enfans cy-apres mentionnez.

BONNIERES. Vairé d'or & d'azur.

BOVR-GONGNE. VVACKEN

Au de Iesus Chr.

## ENFANS D'ANTOINE DE BOVRGONGNE quatriesme du nom Seigneur d'VVACKEN, & D'ANNE DE BONNIERES sa femme.

25. ANTOINE DE BOVRGONGNE nasquit à Tergoes, & mourut ieune.

25. CHARLES DE BOVRGONGNE Baron de Vvacken, aura son Eloge en suite.

BERSACES.

25. FEDERIC DE BOVRGONGNE marié à la Dame de Bersaces de Tournay, dont il a eu vn fils & vne fille.

25. EMANVEL DE BOVRGONGNE Capitaine d'vne Compagnie de Caualerie.

25. IEAN-FRANCOIS DE BOVRGONGNE mort à la guerre.

B

25. ANTOINE DE BOVRGONGNE Religieux de l'Ordre des Iesuites.

25. N. DE BOVRGONGNE decedée ieune.

MENESES: D'or tout plain.

25. ANNE DE BOVRGONGNE femme de IEAN DE MENESES Capitaine d'Infanterie Espagnole, est morte sans enfans.

25. ANTOINETTE DE BOVRGONGNE.

25. LEONOR DE BOVRGONGNE Religieuse à Bourbourg, decedée en l'aage de treize ans.

25. MAGDELENE DE BOVRGONGNE aussi morte en ieunesse.

25. MARIE DE BOVRGONGNE.

C

---

## 25. CHARLES DE BOVRGONGNE *Baron de VVACKEN, Cheualier de l'Ordre de S. Iacques, & grand Bailly de Gand.*

### CHAPITRE VIII.

PARDO. D'or à la bande de gueules.

BRONCHORST. De gueulles au Lyõ d'argent.

IL est second fils d'Antoine de Bourgongne quatriesme du nom Seigneur d'Vvacken, & d'Anne de Bonnieres sa femme, & a espousé en premieres nopces MARIE PARDO, dont il a eu vn fils mort peu de iours apres sa naissance. Apres la mort de la mere decedée en couche, CHARLES DE BOVRGONGNE s'est allié en second mariage auec la Damoiselle DE BRONCHORST.

Sa 1. mariage. Son 2. mariage.

Ans de IESVS CHR.

# SEIGNEVRS DE FALAIS ET DE BREDAM DV NOM DE BOVRGONGNE.

BOVRGONGNE-FALAIS.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueulles. Escartelé de BOVRGONGNE l'ancien, qui est, bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles; Sur le tout de FLANDRES, à la barre d'argét brochant sur le tout.

## 21. *BAVDOVIN DE BOVRGONGNE Seigneur de* FALAIS, *Bredam & Someldic.*

### CHAPITRE IX.

B CE Seigneur estoit l'vn des fils naturels de Philippes le Bon Duc de Bourgongne, & fut surnommé de l'Isle, par ce qu'il nasquir en ce lieu d'vne Dame Portugaise qui estoit amie du Duc, lequel il seruit & assista en ses guerres, & auec son frere Antoine eut la conduite de l'arméenauale, que le mesme Duc enuoya en Afrique, pour faire la guerre aux Infideles. Il se trouua en plusieurs autres memorables occasions, & depuis, à cause de quelque mescontentement qu'il receut, se retira au seruice & en la Cour du Roy Louis XI. qui luy donna le Comté d'Orbec en Normandie. Mais il quitta aussi le Roy, pour suiure le Duc Charles de Bourgongne son frere, & auec luy se trouua à la bataille de Granson contre les Suisses, puis à celle de Nancy, où il demeura prisonnier.

1477. *Son mariage.* Il espousa MARINE MANVEL fille de Iean Manuel de la Cerde, Comte de Sintra & de Leonor d'Auelaneda, autres disent de Marie de Cordoua, & autres encor font ceste Dame de Falais fille de Iean Manuel Seigneur de Belmont, & d'Aldonse de la Vega. Ce Seigneur Espagnol estoit descendu de l'Infant Dom Manuel fils de Ferdinand III. du nom Roy de Castille.

BOVRGONGNE-FALAIS.

Party de MANVEL. De gueulles a vn bras au naturel aslé d'or, mouuant du second party, tenant vne espée d'argent garnie d'or; Escartelé d'argent au Lyon de pourpre couronné d'or.

## *ENFANS DE BAVDOVIN DE* C BOVRGONGNE *Seigneur de Falais, & de* MARINE MANVEL *sa femme.*

22. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de Falais, Chambellan & Conseiller de l'Empereur Charles V. mourut l'an mil cinq cens quarante-deux sans auoir esté marié. 1542.

22. CHARLES DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam continua la lignée, qui sera cy apres deduite.

LANOY.

D'argent à trois Lyons de synople, armez & couronez d'or, lampassez de gueulles. Party de BOVRGONGNE-FALAIS.

22. MARGVERITE DE BOVRGONGNE espousa PHILIPPES DE LANOY Seigneur de Molembais, Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or. Il fut pere de Iean de Lanoy, qui de Ieanne de Ligne sa femme eut Marie de Lanoy Dame de Molembais & de Solre femme de Iean Marquis de Bergues sur l'Escaud; mais ils n'eurent enfans.

BOVRGONGNE-FALAIS.

Ans de IESVA CHR.

## ENFANS NATVRELS DE BAVDOVIN DE BOVRGONGNE *Seigneur de* FALAIS, *& de Iaqueline de Gaure son amie.*

CHALON-ORANGE.

De gueulles à la bande d'or; Escartelé d'or au cor d'azur lié de gueulles. Sur le tout d'azur equippolié de quatre points d'or, qui est GENEVE, à la barre d'argent brochant sur le tout. Party de BOVRGONGNE-FALAIS.

22. FRANCOIS DE BOVRGONGNE Seigneur de Nieurberne, fut conioinct par mariage auec N. DE CHALON fille naturelle de Philebert de Chalon Prince d'Orange, & en eut

23. IEAN DE BOVRGONGNE dit de Falais premier du nom, pere d'vn autre

24. IEAN DE BOVRGONGNE deuxiesme du nom, qui a laissé quelques enfans.

B

22. BAVDOVIN DE BOVRGONGNE fut aussi fils naturel de Baudouin Seigneur de Falais, & de Iaqueline de Gaure.

VERGY.

De gueulles à trois roses d'or de cinq fueilles chacune à la bordure d'argent. Party de BOVRGONGNE-FALAIS.

*A. du Chesne en l'Histoire de la Maison de Vergy liure 7.*

22. MARINE DE BOVRGONGNE Dame d'Autrey espousa GVILLAVME DE VERGY cinquiesme du nom Baron d'Autrey, Gentilhomme de la chambre de Charles cinquiesme, Empereur & Roy d'Espagne; lequel Guillaume estoit fils puisnay de Guillaume Seigneur de Vergy Mareschal de Bourgongne, & d'Anne de Rochechouart sa seconde femme: Ce Guillaume de Vergy Seigneur d'Autrey eut la conduite de la Cauallerie de la Franche-Comté, en l'armée Imperiale qui en l'an mil cinq cens vingt-quatre gaigna la bataille de Pauie. Il mourut à Bruxelles (au seruice du mesme Empereur Charles, duquel il estoit Gentilhomme de la Chambre) le vingt-sixiesme iour de Iuillet l'an MIL CINQ CENS TRANTA VN, & fut son corps enterré dans l'Eglise de N. Dame de Sablon, & son cœur apporté en la Chappelle de Vergy à Theuley. Quant à MARINE de Bourgongne sa vefue elle deceda l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE SEPT, le second iour de Mars à Champlite, & fut inhumée en la mesme Chappelle de Vergy.

*Son mariage.* 1524. 1531. *Sa mort* 1567.

Du mariage de Guillaume de Vergy sortirent vn fils & vne fille, qui furent François de Vergy Comte de Champlite, duquel cy-apres, & Chrestienne de Vergy femme en premieres nopces de Guillaume de Vienne Baron de Cheureau, fils de Iean de Vienne, & de Françoise d'Estain-ville: & en secondes de Claude de Saulx Seigneur de Ventoux, Lieutenant general pour le Roy au Gouuernement du Duché de Bourgongne.

C

François de Vergy Comte de Champlite, Baron & Seigneur de Fouuens & d'Autrey, Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or, Lieutenant general & Gouuerneur du Comté de Bourgongne, espoosa premierement Claudine de Pontallier fille de Henry de Pontallier Seigneur de Flaigey, & de Monferrand, & d'Antoinette de Vergy Dame de Fouuens, & en eut deux fils & deux filles, l'aisné des fils fut Claude de Vergy deuxiesme du nom Cõte de Champlite, qui espousa Catherine Chabot, fille de Leonor Chabot Comte de Charny grand Escuyer de France, puis Eleonor de Thomassin fille de René de Thomassin dit de S. Barthemy Seigneur de Montmartin, desqoelles deux femmes il n'eut enfans. Ferdinand de Vergy Seigneur de Flaigey fut second fils.

L'aisnée des filles fut Anne de Vergy femme de Philebert Baron de Monmartin, puis de Iean Loüis de Pontallier Seigneur de Talmey, de laquelle alliance sont issues deux filles, l'aisnée, Claude-Renée de Pontallier mariée à Cleriadus de Marmier Seigneur de Gastel, Baron de Talmey, qui en a eu deux fils & trois filles, c'est à sçauoir Iean-François & Iuste de Marmier, Diane, Beatrix & Ieanne Baptiste de Marmier. La deuxiesme fille de Iean-Loüis de Pontallier, nommée Diane de Pontallier, espousa Loüis de Clairmont d'Amboise Marquis de Renel.

*Ans de Iesus Chr.*

BOVRGONGNE FALAIS.

Beatrix de Vergy fille puisnée de François Comte de Chamlite, espousa Vandelin-Simon de Cusance Baron de Beauuoir, duquel mariage nasquirent trois fils; Claude-François de Cusance Baron de Beauuoir: Hermanfroy de Cusance Baron de S. Iulien allié à Dele de Rie fille de Christophle de Rie de la Palo Marquis de Varembon & d'Eleonor Chabot, & Iean-Baptiste de Cusance Abbé de Bel vaux. Claude-François de Cusance Baron de Beauoir a espousé Ernestine de Vvithem & Bergues, Vicomtesse de Zebourg, fille de Iean Baron de Vvitem, Marquis de Bergues, de laquelle il a eu deux fils & trois filles, Cleriadus de Cusance, Beatrix, Magdelene, & Dele de Cusance.

En second mariage François de Vergy Comte de Chamlite fut allié à Renée de Ray Dame de Vaudrey, fille de Claude Baron de Ray & d'Anne de Vaudrey, & en a eu fils & fille: le fils fut Cleriadus de Vergy, lequel apres le decés de Claude son frere aisné fut Comte de Chamlite, Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or, du Conseil d'Estat du Roy Catholique, Lieutenant, & Gouuerneur au Comté de Bourgongne, Baron de Vaudrey. Il a espousé Magdelene de Bauffremont fille de Claude de Bauffremont Baron de Senecey, Gouuerneur & Capitaine des villes d'Aussonne & de Chalon, & Lieutenant general pour le Roy au Gouuernement du Duché de Bourgongne, & de Marie de Brichanteau sa femme, dont il n'a enfans. Alexandrine de Vergy troisiesme fille de François Comte de Chamlite mourut sans auoir esté mariée.

B

---

BOVRGONGNE. BREDAM.

## 22. CHARLES DE BOVRGONGNE I. *du nom, Seigneur de* BREDAM *Chambellan de l'Empereur Charles cinquiesme.*

*Comme cy deuant.*

### CHAPITTRE X.

IL fut fils puisné de Baudoüin Bastard de Bourgongne Seigneur de Falais, & de Marine Manuel sa femme, & fut conioinct par mariage auec MARGVERITE DE VERCHIN, fille de Nicolas Baron de Verchin Grand Seneschal de Hainaut, & d'Ioland de Luxembourg Dame de Roubaix sa femme, duquel mariage sortirent six fils & vne fille, qui sont tous mentionnez cy-apres.

VERCHIN. D'azur au Lyon d'argent armé & lampassé de gueulles, semé de billettes aussi d'argent. Party de BOVRGONGNE-BREDAM.

C

## *ENFANS DE CHARLES DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam, & de* MARGVERITE DE VERCHIN *sa femme.*

23. IAQVES DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam, duquel sera parlé plus amplement en suite de son pere.

23. FRANCOIS DE BOVRGONGNE mort sans enfans.

23. IEAN DE BOVRGONGNE Seigneur de Froimont, aura son Eloge apres Iaques Seigneur de Bredam son frere aisné.

23. PIERRE DE BOVRGONGNE Protonotaire du Sainct siege.

23. CHARLES DE BOVRGONGNE Seigneur de Someldic continua la posterité, comme il se verra cy-apres au treziesme Chapitre de ceste deuxiesme partie du Liure douziesme.

23. ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam, eut aussi lignée qui sera traitée en suite de celle de Charles son frere.

*Ans de Iesvs Chr.*

L'ISLE.

De gueulles, au chef d'or. Party de Bovrgongne-Bredam.

*Floris Vander Haer en l'Histoire des Chastelains de l'Isle.*

23. HELENE DE BOVRGONGNE espousa en l'an mil cinq cens qoarante-vn, ADRIAN DE L'ISLE Seigneur de Gueulesio & Houcourt, fils de Iaques de l'Isle Seigneur d'Aisnel & de Fontenoy, puis du Fresoe & de Gueulesin, & de Iaqueline de Ligne sa femme. Duquel matiage d'Adriao de l'Isle & de HELENE DE BOVRGONGNE sortit Marguerite de l'Isle Dame des mesmes lieux, femme de Maximilian de Longueual Comte de Buquoy, qui fut oecis au siege de Tournay, l'an mil cioq eens quatre vingts vn, delaissant le genereux Chef de guerre Charles de Longueual Comte de Buquoy, Lieutenant general eo l'armée de l'Empereur Ferdinand II. Charles eut pour sœurs, Ieanne de Longueual femme de Guilain de Fieones Vicomte de Fruges, & Ioland de Longoeual femme de Herman de Bourgongne Comte de Falais, comme il sera veu cy-apres, & eut pour fils voique Albert de Longueual Comte de Buquoy.

1541.

1581.

---

BOVRGONGNE-BREDAM.

Comme cy deuant.

## 23. IACQVES DE BOVRGONGNE
### Seigneur de BREDAM.

B

### CHAPITRE XI.

De mesme. Party de Brederode.

D'or au Lyõ de gueulles.

De mesme. Party de Reimersvvael.

CHARLES de Bourgongne premier du nom Seigneut de Bredam & Marguerite de Verchin son espouse furent pere & mere de cestui-cy, qui eut pour premiere femme IOLAND DE BREDERODE fille de Valeran Seigneur de Brederode & d'Anne de Nieunaer, dont IACQVES DE BOVRGONGNE n'eut enfans.

*Son 1. mariage.*

En secondes nopces il espousa ISABEL DE REIMERSVVAEL fille d'Adrian de Reimersvvael Seigneur de Lodicx & de Ieanne de Bergues sa femme. De laquelle Isabel IACQVES DE BOVRGONONE eut vne seule fille. La mere estaot demeurée vefue se remaria auec Baudoüin de Iuliers dit de Bergue, le pere duqoel estoit fils naturel du dernier Duc de Ioliers.

*Son 2. mariage.*

Da gueulles à deux espées d'argent passées en sautoir, les gardes d'or & la pointe eo bas.

## FILLE DE IAQVES DE BOVRGONGNE
### & D'ISABEL DE REIMERSVVAEL
### *sa deuxiesme femme.*

C

24. ISABEL DE BOVRGONGNE decedée fille à marier.

---

## 23. IEAN DE BOVRGONGNE
### *Seigneur de Froidmont.*

### CHAPITRE XII.

BOVRG. Party de CROY.

Escartelé; Au 1. & 4. d'argent à trois fasses de gueulles, qui est CROY. Au 2. & 3. de RENTY, qui est d'argent à trois doloires de gueulles, les deux addossées eo chef, & l'autte en pointe.

ENTRE les sept enfans masles de Charles de Bourgoogne Seigneur de Bredam & de Marguerite de Verchin sa femme, cestuy-cy fut le troisiesme en nombre. Il prit alliance par mariage auec LOVISE DE CROY fille de Philippes Sire de Croy premier Duc d'Arschot & d'Anne de Croy Princesse de Cimay sa femme, laqoelle Loüise auoit espousé en premieres nopces Maximilian de Bourgongne Marquis de la Vere, cousin de ce Seigoeur de Bredã.

*Sō mariage.*

FILLE

Ans de Iesvs Christ.

BOVRGONGNE-BREDAM.

## FILLE DE IEAN DE BOVRGONGNE Seigneur de Froidmont, & de LOVISE DE CROY sa femme.

24. ANNE DE BOVRGONGNE mourut en ieunesse sans auoir esté mariée.

---

## 23. CHARLES DE BOVRGONGNE II. du nom Seigneur de SOMELDIC.

BOVRGONGNE-SOMELDIC.

### CHAPITRE XIII.

Party de CVLEMBOVRG. Escartelé: Au 1. & 4. d'or à trois doubles roes de gueulles. Au 2. & 3. d'argent; au Lyon de sable, armé & lampassé de gueulles.

IL fut cinquiesme fils de Charles de Bourgongne Seigneur de Bredam, & de Marguerite de Verchin son espouse, & eut à femme IEANNE DE CVLEMBOVRG, laquelle estoit fille de Iean de Culembourg Seigneur de Ruis-Vvoude, & d'Agathe d'Alxemaer. Elle & son mary moururent en l'an 1582. MIL CINQ CENS QVATRE VINGTS ET DEVX, & delaisserent deux fils, qui seront cy apres mentionnez.

## ENFANS DE CHARLES DE BOVRGONGNE Seigneur de Someldic, & de Ieanne DE CVLEMBOVRG sa femme.

24. HERMAN DE BOVRGONGNE Comte de Falais, aura son Eloge en suite.

24. IEAN DE BOVRGONGNE Seigneur de Zeuenhuisen, duquel sera plus amplement parlé apres Herman son frere aisné.

---

## 24. HERMAN DE BOVRGONGNE Comte de FALAIS.

BOVRGONGNE-FALAIS.

### CHAPITRE XIV.

Party de LONGVEVAL. Bandé de gueulles & de vair de six pieces.

SES pere & mere furent Charles de Bourgongne deuxiesme du nom Seigneur de Someldic & Ieanne de Colembourg femme d'iceluy. Il rendit plusieurs 1582. seruices au Roy d'Espagne Philippes II. & aux Archiducs Albert & Isabel és guerres du Pays-bas; & fut conioinct par mariage auec IOLAND DE LONGVEVAL, qui estoit fille de Maximilian de Longueual Comte de Boquoy, & de Marguerite de l'Isle sa femme, duquel mariage sont issus deux fils & trois filles.

## ENFANS DE HERMAN DE BOVRGONGNE Comte de FALAIS, & d'IOLAND DE LONGVEVAL sa femme.

25. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Religieux de la Compagnie de IESVS.

25. FELIX DE BOVRGONGNE aussi Religieux do mesme Ordre.

NOYELLE

Escartelé d'or & de gueulles.

Party de Bovrgongne-Falais.

25. MARGVERITE DE BOVRGONGNE femme de HVGVES Comte de NOYELLE, qui est fils de Paul Seigneur de Noyelle, & d'Anne de Cruninghen sa femme.

GORREVOD.

D'azur au cheurõ d'or. Party de Bovrgongne-Falais.

25. ISABEL DE BOVRGONGNE femme de CHARLES-EMANVEL DE GORREVOD Duc du Pont de Vaux & Marquis de Marnay, Grand Chambellan de l'Archiduc Albert, Duc de Brabant, & Gouuerneur du pays & Duché de Luxembourg. Duquel mariage sont sortis des enfans.

25. IOLAND DE BOVRGONGNE Chanoinesse à Monts en Hainaut.

---

## 24. *IEAN DE BOVRGONGNE* *Seigneur de* Zevenhvisen.

B

### Chapitre XV.

BOVRGONGNE-ZEVENHVISEN.

Party de D'OIEMBRVGHE, qui est fassé d'or & de synople de six pieces.

Des deux enfans masles de Charles de Bourgongne deuxiesme du nom Seigneur de Someldie & de Ieanne de Culembourg sa femme, ce Seigneur de Zeuenhoisen fut le deuxiesme, & prit alliance par mariage auec CATHERINE D'OIEMBRVGHE fille de Iean d'Oiembrughe Seigneur de Herck, & de Ieanne de Merode, & vefue de Pierre de Bourgongne Seigneur de Bredam, cousin germain de cestuy-cy ; Duquel mariage sortirent trois fils & trois filles, qui sont cy dessoos representez.

### *ENFANS DE IEAN DE BOVRGONGNE Seigneur de Zeuenhuisen, & de* Catherine D'Oiembrvghe *sa femme.*

C

OIEMBRVGHE.

Comme cy dessus.

25. CHARLES DE BOVRGONGNE Seigneur de Zeuenhuisen Capitaine d'Infanterie, a espousé ERMELINE D'OIEMBRVGHE fille de Guillaume d'Oiembrughe Seigneur de Meldert, & d'Anne de Corswareme sa femme ; Laquelle Ermeline mourut sans laisser enfans de ce Seigneur de Zeuenhuisen son mary.

25. HERMAN DE BOVRGONGNE Seigneur de Zegouarde mort Alfier à Vlst.

25. MAXIMILIAN DE BOVRGONGNE Religieux en l'Abbaye de Sainct Vaast d'Arras.

25. LEONOR & IEANNE DE BOVRGONGNE moururent sans auoir esté mariées.

25. MARIE DE BOVRGONGNE Chanoinesse à Niuelle en Brabant.

Ans de Iesvs Chr. 23. *ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de* BREDAM.

BOVRGONGNE-BREDAM.

CHAPITRE XVI.

Party de GAVRE, qui est d'or au Lyon de gueulles couronné & armé d'azur, à la bordure engreslée de sable.

IL fut sixiesme fils de Charles de Bourgongne Seigneur de Bredam & de Marguerite de Verchin sa femme, & fut marié auec MICHELLE DE GAVRE fille de Loüis de Gaure Seigneur de Fresin & d'Ollignies, & de Ieanne de Rubempré sa femme, de laquelle il a eu deux fils & vne fille; qui se voyent en suite.

## *ENFANS D'ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam, & de* MICHELLE DE GAVRE *sa femme.*

B 24. PIERRE DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam, duquel sera parlé cy apres.

24. CHARLES DE BOVRGONGNE prit aussi qualité de Seigneur de Bredam, & fut Lieutenant de la Cour feodale de Brabant.

24. IOLAND DE BOVRGONGNE femme de HIEROSME D'OIEMBRVGHE, Seigneur de Duras fils de Iean d'Oiembrughe aussi Seigneur de Duras, & de Catherine de Guigouen sa femme.

BOVRGONGNE-BREDAM. Party de OIEMBRVGHE Comme cy deuant.

24. *PIERRE DE BOVRGONGNE Seigneur de* BREDAM.

CHAPITRE XVII.

OIEMBRVGHE. Fassé d'or & de synople de six pieces.

IL estoit fils aisné d'Antoine de Bourgongne Seigneur de Bredam & de Michelle de Gaure sa femme, & fut conioinct par mariage auec CATHERINE D'OIEMBRVGHE fille de Iean d'Oiembrughe Seigneur Herck & de C Ieanne de Merode son espouse; Laquelle Catherine d'Oiembrughe Dame de Bredam fut depuis remariée à Iean de Bourgongne Seigneur de Zeuenhuisen, comme il a esté remarqué cy deuant.

## *ENFANS DE PIERRE DE* BOVRGONGNE *Seigneur de Bredam, & de* CATHERINE D'OIEMBRVGHE *sa femme.*

25. ANTOINE DE BOVRGONGNE Cheualier Seigneur de Froidmont.

CELLES. D'Hermines à la bande de gueulles accompagnée de deux cotices de mesme.

25. IEAN DE BOVRGONGNE Cheualier Seigneur de Bregillé a espousé ANNE DE CELLES fille de Loüis de Celles Seigneur de Villiers sur Les, & de Barbe de Merode sa femme.

25. ADRIAN-CONRAD DE BOVRGONGNE Chanoine & Penitencier en l'Eglise de S. Lambert au Liege.

ANDELOT Eschiqueté d'argét & d'azur, au Lyon de gueulles brochant sur le tout.

25. IEANNE DE BOVRGONGNE femme de CHARLES D'ANDELOT Cheualier Seigneur de l'Esclatiere, fils de Iean d'Andelot Seigneur de Hoües & d'Anne de Vauille dite de Maltain son espouse.

*Ans de* IESVS CHR.

BOVRGONGNE. HERLAER.

Vn Escu escartelé; Au 1. & 4. de FRANCE à la bordure componnée d'argent & de gueulles. Au 2. & 3. bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueulles. Sur le tout de FLANDRES, qui est d'or au Lyon de sable. La pointe de l'Escu cy dessus est d'or, marque de Bastardise.

# SEIGNEVRS DE HERLAER ET D'AMERVAL SORTIS de la Maison de BOVRGONGNE.

## 20. *IEAN Bastard DE BOVRGONGNE Euesque de* CAMBRAY.

### CHAPITRE XVIII.

B

IL estoit fils naturel du Duc Iean de Bourgongne, qui fut tué à Montereau-faut-Ionne; & apres la mort de sa femme IEANNE, aucuns l'appellent MARGVERITE ABSALON, de laquelle il eut vn fils & vne fille, il fut éleu Euesque de Cambray en l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE, apres Iean de Gaure, fils du Seigneur de Lens. L'Histoire des Euesques de Cambray tesmoigne, qu'il fit administrer sa charge par ses Officiers, sans qu'il y apportast luy mesme le soin & la diligence requise. Aussi le plus souuent faisoit-il sa demeure en la Cour de Bruxelles, où il mourut en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DIX-NEVF, apres auoir tenu le siege Episcopal de Cambray par l'espace d'enuiron trente ans. Il eut pour successeur en ceste dignité Henry de Bergues Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or.

1440.

*Sa mort* 1479.

ABSALON.

D'argent à deux Fleurs de Lis au pied couppé de gueulles, au franc cartier de mesme.

## *ENFANS DE IEAN BASTARD DE* BOVRGONGNE, *&* de IEANNE ABSALON *sa femme.*

21\. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de Herlaër, aura son Eloge en suite.

C

THOEIS

De sable à cinq estoilles d'or posées en croix.

21\. ELIZABETH DE BOVRGONGNE fut conioincte par mariage auec ANTOINE THOEIS; mais de ce mariage ne sortirent aucuns enfans.

Party de BOVRGONGNE HERLAER.

Ans de Iesvs Chr.

## 21. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de HERLAER, Amerual, & Montricourt.

BOVRGONGNE-HERLAER. Comme cy deuant.

### CHAPITRE XIX.

BOVRG. HERLAER. Party de HORNES. Escartelé; Au 1. & 4. d'or à trois cors de gueules, garnis d'argent.

IL estoit fils de Iean Bastard de Bourgongne & de Ieanne Absalon sa femme, qu'il auoit espousée auparauant que d'estre Euesque de Cambray, comme nous auons dit; Cestuy cy son fils espousa IEANNE DE HORNES, fille naturelle de Philippes de Hornes Seigneur de Gaësbeck, & d'vne fille de la maison de Hondescote; duquel mariage sortirent les quatre enfans, qui suiuent. Quelques memoires nomment le mesme Seigneur de Herlaër Iean, & non pas Philippes.

Au 2. de sable au Lyon d'argent armé, lampassé & couronné d'or, qui est GAESBECK.
Au 3. d'Hermines à la bande de gueulles chargée de trois coquilles d'argent, qui est HONDESCHOTE.

B

## ENFANS DE PHILIPPES DE BOVRGOVGNE Seigneur de HERLAER, & de IEANNE DE HORNES sa femme.

22. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de Herlaër, mort sans enfans.

22. GODEFROY DE BOVRGONGNE Seigneur d'Amerual & de Montricourt, continua la lignée.

22. CHARLES DE BOVRGONGNE Grand Fauconnier de Brabant, eut aussi des enfans qui se verront en suite.

IAVSSE. D'or à la Roue de gueulles. Party de BOVRGONG. HERLAER.

22. MARGVERITE DE BOVRGONGNE fut alliée par mariage auec IACQVES DE IAVSSE Seigneur de Ghiete, fils puisné de la Maison de Mastain.

C

## 22. GODEFROY DE BOVRGONGNE Seigneur D'AMERVAL & de Montricourt.

### CHAPITRE XX.

BOVR. GONGNE-HERLAER. Comme cy deuant. Party de POIX.

ENTRE les trois enfans masles de Philippes de Bourgongne Seigneur de Herlaer, & de Ieanne de Hornes sa femme, ce GODEFROY fut le second, & eut pour espouse IEANNE DE POIX, fille de N. de Poix Seigneur de Sechelles au pays de Picardie; de laquelle alliance furent procreez trois fils & trois filles, cy-dessous mentionnez.

Qui est de gueulles à la bande d'argent, accompagnée de six Croix recroisettées de mesme.

BOVRGONGNE. AMERVAL.

## ENFANS DE GODEFROY DE BOVRGONGNE Seigneur D'AMERVAL, & de IEANNE DE POIX sa femme.

23. CHARLES DE BOVRGONGNE Abbé de Caotimpré au pays d'Artois.

23. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur d'Amerual & de Berxem, duquel sera plus amplement parlé.

HERAVGIER. D'azor à dix loziges d'argent, 3. 3. 3. 1.

CHASTILLON. D'argent au Chef de gueulles.

FONTAINE.

23. CATHERINE DE BOVRGONGNE espousa en premieres nopces PIERRE DE HERAVGIER, Seigneut foncier en Maison coutute.

Apres le deceds duquel, CATHERINE fut conioincte par mariage auec CLAVDE DE CHASTILLON Seigneur de Berry.

En troisiesmes nopces elle fut alliée auec IEAN DE FONTAINE Seigneur de . . . . . B

Aucuns estiment, que ceste CATHERINE DE BOVRGONGNE & ses sœurs estoient filles de Charles de Bourgongne Grand Fauconnier des Pays-Bas, duquel sera faite mention en son lieu.

23. ANTOINETTE DE BOVRGONGNE Religieuse au Monastere de Denain.

HAYNIN. D'or à la Croix de guelles engreslée.

23. MARIE DE BOVRGONGNE femme de HIEROSME DE HAYNIN Seigneur du Coroet.

---

BOVRGONGNE. AMERVAL.

Comme cy cy dessus.

## 23. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur D'AMERVAL & de Berchem.

### CHAPITRE XXI.

ENGHIEN KESTERGAET. D'argent à deux Fleurs de Lis au pied couppé de sable, au franc cartier D'ENGHIEN, qui est gironné d'argent & de sable de dix pieces, & sur chacun giron de sable à trois croisettes recroisettées au pied fiché d'or.

GODEFROY de Bourgongne aussi Seigneur d'Amerual & Ieanne de Poix son espouse furent pere & mere de ce PHILIPPES, qui eut à femme MARGVERITE D'ENGHIEN fille de Hereules d'Enghien Seigneur de Kestergaët, de laquelle il eut les trois enfans qui suiuent. Quelques memoires portent, que ce PHILIPPES estoit nommé IOSSE DE BOVRGONGNE; & qu'il estoit fils de Charles Grand Fauconnier du Roy d'Espagne au Pays-bas. C

## ENFANS DE PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur d'Amerual & de Berchem, & de MARGVERITE D'ENGHIEN sa femme.

24. PHILIPPES DE BOVRGONGNE mort en bas aage.

24. IEANNE DE BOVRGONGNE mourut aussi en ieunesse.

*Ans de Iesvs Chr.*

24. MAXIMILIANE DE BOVRGONGNE espousa PHILIPPES DE RODOVAN Seigneur de Berleghem.

RODOVAN. D'or à vne pointe de gueulles mouuant du pied, & deux Estoilles de sable en chef. Escartelé d'or à trois cheurons de gueulles. Party de BOVRGONGNE-AMERVAL.

## 22. *CHARLES DE BOVRGONGNE.*

### CHAPITTRE XXII.

IL fut troisiesme fils de Philippes de Bourgongne Seigneur de Herlaër & de Ieanne de Hornes sa femme, & eut les charges de Grand Faueonnier du Roy d'Espagne au Pays-bas, de Preuost general des mesmes pays, & de Majeur de Viluorde. Sa femme fut CATHERINE DE AELST, de laquelle il eut B vn seul fils, duquel est parlé en suite.

AELST.

## 23. *THEODORIC vulgairement appellé DIERIC* DE BOVRGONGNE.

BOVRGONGNE-AMERVAL. Comme cy dessus. La pointe de l'Escu d'or.

### CHAPITRE XXIII.

CESTVY-CY fils de Charles de Bourgongne susmentionné & de Catherine de Aelst, a esté Grand Gruyer du pays & Duché de Brabant, & comme son pere fut aussi Preuost general des Pays-bas & Majeur de Viluorde. Il fut conioinct par mariage auec IACQVELINE DE ROYEN, 1562. & en eut six enfans. Leur mere deceda en l'an mil cinq cens soixante & deux, & gist en la grande Eglise de Viluorde; où se voyent son tombeau & ses Armoiries.

ROYEN. D'azur à trois cheurons d'or.

## *ENFANS DE THEODORIC DE* BOVRGONGNE *&* de IACQVELINE DE ROYEN *sa femme.*

C

24. CHARLES & PHILIPPES DE BOVRGONGNE freres furent tuez.

24. FREDERIC DE BOVRGONGNE Majeur de Viluorde espousa . . . . . . . TSVVEERTZ.

TSVVEERTZ.

24. HENRY DE BOVRGONGNE aussi Majeur de Viluorde fut marié à BARBE BOVSSORIN.

BOVSSORIN.

24. MARGVERITE DE BOVRGONGNE fut conioincte par mariage auec IACQVES DE DONGLEBERHE Majeur de Brabant.

DONGLEBERHE. De sable au Lyon d'or au baston de gueulles pery en bande, brochant sur le tout.

24. ELIZABETH DE BOVRGONGNE espousa IACQVES DE HVPOEL Cheualier, & laisserent deux filles.

HVPOEL.

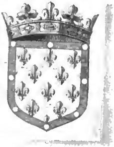
# HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

## LIVRE TREZIESME.

---

*Les* COMTES ET DVCS D'ALENÇON *& Comtes du* PERCHE.

Depuis l'an M. CCC. XXV. iusques à l'an M. D. XXV.



*LES Comtes & Ducs d'*ALENÇON *portoient premierement semé de France, qui estoit d'azur aux Fleurs de Lis d'or sans nombre, à la bordure de gueulles, chargée de huict besans d'argent. Depuis les derniers Ducs d'Alençon laisserent les Fleurs de Lis sans nombre, & en porterent seulement trois, apres que le Roy Charles VI. eut reduit les Armoiries de France à ce nombre de trois Fleurs de Lis.*

# TABLE GENEALOGIQVE DE LA MAISON D'ALENCON.

| Gen. | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 15. | CHARLES DE FRANCE Comte de Valois, d'Anjou & d'Alençon, fils puiſné du Roy Philippes le Hardy. | | | | | |
| 16. | CHARLES II. Comte d'Alençon. | | | | | |
| 17. | CHARLES III. Comte d'Alençō, puis Archeueſque de Lyon. | PHILIPPES Cardinal d'Alençon. | PIERRE Cōte d'Alençon & du Perche | ROBERT Comte du Perche. — CHARLES. | ISABEL. | |
| 18. | PIERRE. | IEAN. | IEAN I. Duc d'Alençon. | MARIE. IEANNE. | MARIE. CATHERINE. | MARGVERITE. |
| 19. | PIERRE. | IEAN II. Duc d'Alençon. | IEAN. | MARIE. | CHARLOTE. | |
| 20. | RENE' Duc d'Alençon & Comte du Perche. | CATHERINE Comteſſe de Laual. | | | | |
| 21. | CHARLES Duc d'Alençon & Comte du Perche. | FRANÇOISE d'Alençon Ducheſſe de Longue-ville, puis de Vendoſme, ayeule paternelle du Roy HENRY LE GRAND. | ANNE d'Alençon Marquiſe de Montferrat. | | | |

ALENCON

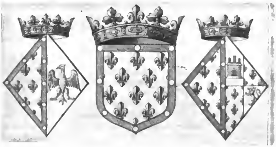
D'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles chargée de huict besans d'argent.

IOIGNY.

D'azur à l'Aigle d'or.

ESPAGNE.

Escartelé; Au premier de gueulles au Chasteau d'or, qui est Castille.
Au 2. & 3. semé de France.
Au 4. d'argent au Lyõ de pourpre, qui est Leon.



# 16. CHARLES

## de Valois *Comte* d'Alençon, *de Chartres, du Perche, de Porhoet & de Ioigny, Sire de Vernueil, de Damfront & de Fougeres, surnommé* le Magnanime.

C

### Chapitre Premier.

1325. En suite des Branches d'Orleans, d'Angoulesme, d'Anjou & de Bourgongne, nous traiterons celle D'ALENCON; de laquelle a esté Chef & comme Tige Charles de France Comte de Valois, & encore d'Alençon, qui estoit fils puisné du Roy Philippes III. surnommé le Hardy, aisné des enfans de S. Loüis, qui le suruesquirent.

Ce Prince Charles fils de France eut vne grande posterité de trois femmes, qu'il espousa, comme nous auons dit, laquelle se diuisa en deux Rameaux. De son fils aisné, qui fut le Roy de France Philippes VI. dit de Valois, sont sortis plusieurs Roys, dont l'Histoire a esté cy deuant deduite. De l'vn de ses autres fils, qui est CHARLES DE VALOIS Comte D'ALENCON, duquel nous parlons, qu'il eut de la Comtesse Marguerite de Sicile sa premiere femme, procedent trois Comtes & quatre Ducs d'Alençon, & autres Princes represfentez cy apres en leur ordre.

*Du Tillet.*

ALENCON

Par vn partage fait au mois de May, l'an mil trois cens quatorze, ce Comte de Valois Charles donna au mesme Philippes son fils aisné depuis Roy, les Comtez d'Anjou & du Maine, auec la Seigneurie de la Roche-sur-Ion en Poictou & autres; & s'il suruiuoit, luy donnoit le Comté de Valois, sans que les autres enfans y peussent rien pretendre, & au Prince CHARLES puisné il donna le Comté de Chartres, auec les Seigneuries de Chanrond, Chasteau-neuf en Timerais, Senonches, Molins, & Bonmolins, la forest du Perche & celle de Resno.

*An de Iesvs Chr.*

*Inuentaire des tiltres de la Maison d'Alençon.*

Depuis, & le troisiesme iour d'Auril mil trois cens vingt six ce puisné quittant le Comté de Chartres, eut ceux D'ALENCON, & du Perche, le Vicomté de Trun, les terres & Seigneuries d'Essay, de Contentin, de Molins & Bonmolins, de Mortagne, & de Manues, auec la forest de Belesme, que luy bailla le mesme Roy Philippes de Valois son frere, auquel ces choses retourneroient au cas du decés de CHARLES, reserué le doüaire de Ieanne Comtesse d'Alençon & de Ioigny femme d'iceluy.

1326.

Et par autres lettres du mois de Mars mil trois cens trente-huict, en recompense de dix mil liures de rente, que CHARLES auoit à prendre sur le Tresor à Paris, luy furent transportez la Seigneurie de Fougeres & le Comté de Porhoët en Bretagne.

1338.

B

Bref par autres lettres données à Bretueil au mois de May mil trois cens trente-cinq le Roy son frere luy bailla en recompense de ce qui luy appartenoit en la succession de Loüis de Valois leur frere commun, les terres de Vernueil, Chasteau-neuf en Timerais, Ecolace, Glapion, Belou le Trichart, Seton, & Nogent le Rotrou, & l'en receut à foy & hommage en vnion & accroissement de sa Pairie. Mais ce qui est dit de Nogent se doit entendre de la mouuance & ressort, non de la proprieté, qui appartenoit à Ieanne de Bretagne Dame de Cassel. Toutesfois il semble, que CHARLES ne fut satisfait ny content de toutes ces Seigneuries. Car Perçeual de Caigny Gentil-homme natif de Beauuoisis, qui par l'espace de quarante-six ans seruit en charges honorables les Princes d'Alençon, escrit en sa Chronique (qu'il a faite d'eux, laquelle se trouue manuscripte.) Que CHARLES auparauant sa mort n'auoit point demandé ny pris son partage, ne si grand comme il luy deuoit appartenir par l'escheoite de la Couronne venuë au Roy Philippes de Valois son frere & à luy: & est le partage, qui luy deuoit venir & appartenir, demeuré en tel estat, parce qu'il ne le demanda en temps ne en lieu: Le mesme Autheur adiouste; Qu'il fut moult pompeux homme, & desira estre tousiours grandement accompagné de Seigneurs, Cheualiers, Escuyers, & tant qu'il en auoit deuers luy, plus que le Roy son frere; & quand aucune fois demandoit d'auoir son partage, la Royne l'empeschoit, & luy faisoit bailler argent pour soustenir son estat; autres fois luy donnoit vn leurier ou chiens courans, autres fois vn oisel, & luy mort, ses enfans perdirent le droit de poursuiure ledit partage. Mais l'on peut soustenir auec raison, que Caigny s'est mespris en ecy, & qu'il n'a veu les tiltres de la Maison d'Alençon, qui iustifient, qu'à plusieurs fois CHARLES a eu non seulement partage; mais supplément d'iceluy.

1335.

*Au Tresor de France. Layette Alençon tiltre 78.*

C

Tant y a, que ce Prince assista au couronnement du mesme Roy son frere, & auec luy se trouua à la bataille de Montcassel contre les Flamens, en laquelle il receut vne griefue blessure, & luy fut donné l'honneur de la victoire.

1328.

*Froissart.*

Il fut depuis enuoyé en Guyenne contre les Anglois, qu'il poursuiuit à outrance, & les chassa de plusieurs fortes places qu'ils occupoient, mes-

*Ans de IESVS CHR.* mement de celle de Saintes, qu'il fit raser; Et lors que Iean Duc de Normandie son neueu fils aisné de Philippes de Valois & depuis successeur d'iceluy à la Couronne, s'achemina en Bretagne, pour, auec main forte, mettre en possession du Duché Charles de Blois, le Comte CHARLES d'Alençon l'accompagna en ceste expedition.

*ALENCON Histoire des Comtes d'Alençon & du Perche du sieur de G. Bry*

1340. Depuis en l'an mil trois cens quarante, le mesme Roy Philippes l'enuoya auec Charles Roy de Boheme, l'Euesque du Liege, & autres deputez pour traiter de paix auec ceux d'Edoüard Roy d'Angleterre, pendant le siege de Tournay. Mais on conclud seulement des Treues pour vn an.

*sieur de la Clergerie liu. 5 chap. 8.*

En fin ce Comte CHARLES se trouua à la funeste Iournée de Crecy prés Abbeuille contre les Anglois, & conduisant l'Auantgarde de l'armée Françoise, demeuré presque seul à combatre & abandonné des siens, fut tué auec dix autres grands Princes, le vingt-sixiesme iour d'Aoust, l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-SIX, apres auoit en ceste bataille, & en plusieurs autres memorables occasions, combatu auec tant de courage & de hardiesse, qu'il en remporta l'excellent tiltre de MAGNANIME.

*Sa mort* 1346. *Froissart.*

B Son corps apporté à Paris fut mis en sepulture prés celuy de son pere dans l'Eglise des Iacobins en la Chapelle à present dite d'Alençon, à costé gauche du grand Autel, prés celle dite de nostre Dame de Grace: en laquelle il voulut estre inhumé, l'ayant ordonné par son Testament fait à Roüen en la mesme année qu'il mourut, l'on y void son effigie de marbre blanc, & celle de sa seconde femme.

La premiere fut IEANNE DE IOIGNY, susmentionnée, qui estoit fille de Iean Comte de Ioigny, qu'aucuns ont escrit auoir donné son Comté à ce Prince CHARLES, par le traité de mariage, qui est du mois d'Auril l'an MIL TROIS CENS QVATORZE: Mais ce traité n'en porte rien. Ains par iceluy on void, que le Comte de Ioigny promit seulement la somme de cinq mil liures, & quinze cens liures de rente, dont feroit faict assignat; peut-estre, que pour l'assignat le Comté fut depuis donné. Par le mesme contract Beraud Seigneur de Mercueil donna à Ieanne de Ioigny sa cousine les Chasteaux de Salques & de Murs. Et le Comte de Valois pour son fils promit asseoir en doüaire à la future espouse trois mil liures de rente en terre. De ceste alliance coniugale ne sortirent enfans.

*Son 1. mariage.* 1314. *Au Tresor de France. Layette Contracts de mariage des Grands.*

C Dés l'an mil trois cens huict auoit esté fait traité d'alliance & confederation entre le Roy de Russie & Charles de France Comte de Valois, par lequel ce Roy offrit sa fille vnique Ianze, qu'il auoit euë de la Royne Elizabeth sa femme, à ce CHARLES de Valois, depuis Comte d'Alençon, qui estoit second fils du Comte de Valois; mais ce mariage proposé n'eut effet. Ainsi en l'an MIL TROIS TRENTE-SIX CHARLES espousa en secondes nopces la vefue de son cousin Charles d'Eureux Comte d'Estampes, qui estoit MARIE D'ESPAGNE, Comtesse de Biscaye & Dame de Lara en Castille, fille de Ferdinand d'Espagne ou de la Cerde & de Ieanne de Lara, Ferdinand fils d'vn autre Ferdinand mary de Blanche fille du Roy Sainct Loüis, lequel Ferdinand premier eut pour pere Alfonse X. Roy de Castille. Le doüaire de la Princesse Marie fut accordé de sept mil liures sur toute la terre que le Roy auoit donnée au Comte son mary pour l'escheoite ou succession de Loüis de Valois leur frere commun. Vn tiltre ancien porte, que ce fut sur Vernueil, Chasteauneuf en Timerais & autres places.

*Du Tillet.* *Son 2. mariage.* 1336. *Au Tresor de France.*

Gonçalo Argote de Molna Espagnol en son Histoire escrit, Que ceste Princesse Marie d'Espagne ou de la Cerde, qu'il appelle de Lara, fit de-

*De la Nobleza del'Andaluzia.*

 mande au Roy de Castille Henry II. de ses Seigneuries de Biscaye & de Lara, qui luy appartenoient de droit succeßif: mais elle n'en peut rien obtenir, luy ayant esté respondu; Que ses enfans ne pouuoient ioüir de ces Seigneuries, sinon en venant rendre seruice aux Roys de Castille, & resider dans le pays: conditions que la Princesse ny ses enfans ne voulurent accepter.



En la mesme Chapelle, où MARIE d'Espagne gist auec son mary, on void ses Armoiries my-parties de celles d'Alençon & d'Espagne. En premier mariage elle auoit espousé Charles d'Eureux Comte d'Estampes, & vescut long temps en sa derniere viduité, fut grande mesnagere, & fit plusieurs belles acquisitions.

*Du Tillet.*

En l'an mil trois cens trente-six le Roy Iean donna à ceste Princesse & à ses enfans tout ce que Iean Malet Seigneur de Grauille conuaincu de crime de leze-Majesté, tenoit en fief du Comté d'Alençon. Elle eut vn grand differend auec Ioland de Flandres Comtesse de Bar sur la mouuance feodale de la Seigneurie de Nogent le Rotrou, qui par Arrest fut iugée estre tenue du Chasteau de Belesme au Perche, non du Comté de Chartres.

1336.

*G. Bry sieur de la Clergerie en l'Hist. d'Alençon.*

B

En fin MARIE d'Espagne mourut à Paris le dix-neufiesme iour de Nouembre, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-NEVF. 1369.

L'Histoire de ceste Maison & des anciens Comtes d'Alençon & du Perche est descrite en la Chronique MS. d'Alençon, qui se void en la Biblioteque du sieur de Thou; comme aussi en l'Histoire de Perçeual de Caigny, qui est pareillement MS. & traite le mesme subiet, comme nous auons dit. Mais plus exactement elle a esté traitée & donnée au public auec plusieurs remarques singulieres par la diligence de Gilles Bry, sieur de la Clergerie Aduocat en la Cour de Parlement de Paris, qui descrit en outre l'Histoire & la suite des anciens Comtes d'Alençon & de ceux du Perche.

## ENFANS DE CHARLES COMTE D'ALENÇON & de MARIE D'ESPAGNE *sa seconde femme.*

17. CHARLES troisiesme du nom, Comte d'ALENCON, puis Archeuesque de Lyon, duquel est parlé au second Chapitre. C

17. PHILIPPES Cardinal d'ALENCON & Archeuesque de Roüen fut filleul du Roy Philippes de Valois son oncle, lequel en don de fillollage luy donna és années mil trois cens quarante-trois & mil trois cens quarante-quatre, six mil liures de rente à heritage en la terre, que feu Robert d'Artois Comte de Beaumont possedoit, venuë au Roy par confiscation, pour partie desquelles six mil liures le Roy luy donna les terres & Seigneuries de Damfront & Quatremares, & le residu sur le Tresor.

*Au Tresor de France. Layette Alençon tiltre 79.*

Depuis PHILIPPES delaissa ceste Seigneurie de Damfront auec tout le pays de Passais à son frere Pierre Comte d'Alençon; &, ainsi que Charles son aisné, renonça aux biens paternels & maternels pour suiure l'Estat de l'Eglise. Il fut premierement éleu Euesque de Beauuais enuiron l'an mil trois cens cinquante-six, & quatre ans apres paruint à l'Archeuesché de Roüen. 1356.

*A. Loisel aux Memoires de Beauuais.*

Le Roy Charles V. l'ayant prié de conferer vne prebende vacante en l'Eglise de nostre Dame du mesme lieu, à vn Clerc, qu'il auoit

*P. de Caigny.*

fort recommandé, PHILIPPES recognoissant l'homme incapable refusa de luy conferer la prebende; dont le Roy eut vn tel ressentiment, qu'il fit saisir & mettre en sa main le temporel de l'Eglise de Roüen. De laquelle saisie l'Archeuesque n'ayant peu obtenir main-leuée, sous pretexte de conseruer les droits de son Eglise, il entreprit trop hardiment de faire ietter vne sentẽce d'interdict; dequoy le Roy estant iustement indigné, & l'Archeuesque craignant les effects de son courroux, fut contraint de s'absenter de France, & se retira à Rome, où en l'an mil trois cens soixante & dix-huict le Pape Vrbain VI. le crea Prestre Cardinal de S. Marie au delà du Tibre, tiltre Calixte, puis Euesque Cardinal Sabin, & finablement ce Prince deuenu Doyen du College des Cardinaux fut Euesque d'Ostie & de Velitre.

*Onuphr. Panuinius de ill. mis Pont. & Cardin.*

1378.

*Fr. Ciaconus in vitis summor. Pontific. & Cardinal.*

Le mesme Pape l'establit Vicaire general du patrimoine de l'Eglise en Toscane, Vmbrie, & Perouse. Lors qu'il le pourueut aussi du Patriarchat d'Aquilée, plusieurs Gentils-hommes d'Vrine, de Carnie, & du Frioul refuserent de le recognoistre, disans; qu'ils ne permettroient point, qu'vne si grande Prelature fust donnée aux Cardinaux. Mais PHILIPPES secouru par les forces du Pape & de Loüis Roy de Hongrie son parent, rangea les rebelles à leur deuoir. Par vn tiltre de la mesme année mil trois cens soixante & dix-huict, il est qualifié Patriarche de Hierusalem.

B

*Inuentaire des tiltres de la Maison d'Alençon.*

Depuis ayant receu quelque mescontentement du Pape Vrbain, il se retira de sa Cour, & fut priué de la charge de Vicaire. Neantmoins le Pape Boniface IX. le restitua en ses honneurs. En fin il mourut à Rome le quinziesme iour d'Aoust, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS DIX-SEPT, & fut inhumé dans l'Eglise de son tiltre, autrement appellée nostre Dame la Ronde, où luy fut éleué vn superbe tombeau de marbre, auec ceste inscription,

*Samert* 1397.

*Francorum genitus regia de stirpe PHILIPPVS*
*ALENCONIADES Ostiæ titulatus ab vrbe,*
*Ecclesiæ cardo tanta virtute reluxit,*
*Vt sua supplicibus cumulentur marmora votis.*
*Anno milleno cum quater, abde sed vnum ter*
*Occubuit, qua luce Dei, pia Virgóque mater.*

C

Ce qui est porté par cét Epitaphe des vertus de PHILIPPES, & qu'apres son decés on faisoit des prieres sur son sepulchre, est confirmé par l'Autheur susmentionné, qui dit de luy; *Qu'estant à Rome il eut le plus grand gouuernement en tout le faict de l'Eglise, que tous ceux qui y estoient deuers le Pape; & là vesquit & se gouuerna si honnestement, & sainctement, que le Pape, les Cardinaux & tout le College le reputoient homme de tres-saincte vie; & aussi tout le peuple qui auoit cognoissance de luy.* Il adiouste; *Qu'auant le trespassement d'iceluy & apres, Dieu fit de beaux miracles par luy prié & requis dans l'Eglise de Rome, où son corps gist, à donner secours & ayde à plusieurs.*

*P. de Cagny.*

Antoine Loisel en l'Histoire de Beauuais tesmoigne, que ce Prince fut au secours de l'Empereur Charles IV. dont est fait mention dit-il, dans la Vie que le mesme Empereur a descrit de soy. Mais ce ne peut estre ce Cardinal PHILIPPES D'ALENCON, qui est entendu au traité des Treues, qu'on dit auoir esté faites par son entremise entre les Roys Philippes de Valois & Edoüard Roy d'Angleterre, en l'an mil trois cens quarante; Car alors PHILIPPES estoit si ieune, qu'il n'eust sçeu auoir at-

1340.

ALENCON

taint l'aage de dix ou douze ans. S. Antonin Archeuefque de Florence en fon Hiftoire fait mention de ce digne Prelat, comme font auffi Onuphre & François Ciacon en leurs œuures de la vie des Papes & Cardinaux.

*Ant de Iesus Chr.*

17. PIERRE deuxiefme du nom Comte D'ALENCON continua la lignée.

ALENCON DV PERCHE. D'ALENCON, Comme cy deffus; L'Efcu brifé d'vn Chafteau d'or, au cofté dextre de la bordure.

17. ROBERT D'ALENCON Comte du Perche & Seigneur de Porhoët fit partage auec Pierre Comte d'Alençon fon frere le vingtiefme iour de Ianuier, l'an mil trois cens foixante & fept, pour raifon des terres & Chafteaux de Fougeres, du Chafteau Ioffelin, de Porhoët & de Damftont en Paffais, à eux données par leur frere Philippes d'Alençon Archeuefque de Roüen, & pour raifon des fucceffions de leurs pere & mere, & par la profeffion faite en l'Ordre des freres Prefcheurs par leur frere aifné Charles iadis Comte d'Alençon, & lors Archeuefque de Lyon. A Robert efcheut le Comté du Perche, referué ce que leur mere tenoit à caufe de fon doüaire en ce Comté. Il eut encore Porhoët & Chafteau Ioffelin. Et à Pierre efcheut le Comté d'Alençon, & les Seigneuries de Fougeres, de Damfront, Vernueil, Chafteau-neuf en Timerais, Senonches & Brefolles.

1367. B

Ce Prince, fuiuant les traces de fes genereux anceftres, fe porta valeureufement en la guerre contre les Anglois & Nauarrois, mefmes accompagna Philippes le Hardy Duc de Bourgongne au fiege de la ville de la Charité fur Loire, detenuë par les garnifons Nauarroifes, en l'an mil trois cens foixante-quatre, y fut faict Cheualier, & leua baniere à vne fortie que firent les affiegez. Depuis il affifta auffi le Duc Iean de Berry deuant la ville de Limoges detenuë par les Anglois. Ce Comte eftoit robufte & puiffant de corps, & de fi grand courage au faict des armes, qu'il s'expofoit fouuent dans les perils de la guerre; & lors qu'il eftoit fans guerres & ennemis, il faifoit iouftes de paix & de tournois.

*Hiftoire d'Alençon.*

1364.

Il fut au voyage de Flandres auec le Roy Charles VI. l'an mil trois cens quatre-vingts & trois. Neuf ans auparauant, fçauoir le vingt-cinquiefme iour d'Auril, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE ET QVATORZE, il contracta mariage auec IEANNE DE ROHAN, fille de Iean II. Vicomte de Rohan & de Ieanne de Leon fa premiere femme. Par le contract duquel mariage cefte Comteffe Ieanne eut les terres de Noyon fur Andelle, du Pont Sainct Pierre de Radepont, & ce que fes pere & mere auoient en France & Normandie. Le mefme Comte du Perche & fa femme font nommez entre les bien-faicteurs du Conuent des Chartreux du Val-Dieu firué au pays du Perche. En fin comme ROBERT D'ALENCON s'acheminoit en Bretagne, afin d'affifter aux iouxtes criées pour le mariage de Iean II. Vicomte de Rohan & de Ieanne de Nauarre, il deceda, & eut pour heritier au Comté du Perche le Comte d'Alençon Pierre fon frere aifné.

1383. C *Sommaire mariage.* 1374. *Sammarth.*

ALENCON DV PERCHE. Comme cy deffus. Party de ROHAN. De gueulles à neuf macles d'or, 3. 3. 3.

18. CHARLES D'ALENCON fils de Robert, mourut en ieuneffe viuant fon pere.

17. ISABEAV D'ALENCON Religieufe à Poiffy à laquelle furent

*Ans de Iesvs Chr.*

ALENCON

furent donnez trois mil liures de rente, en l'an mil trois cens cinquante-vn.

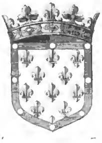
*Claude Paradin donne pour fils au Comte Charles d'Alençon, outre Pierre & Robert, Loüis, qu'il qualifie Comte d'Estampes; desquels seulement il parle, & non de Charles & Philippes. Mais Perceual de Caigny & du Tillet ne faisant mention de ce Loüis, il est manifeste, que Paradin l'a confondu auec Loüis d'Eureux Comte d'Estampes, fils de Charles d'Eureux & de Marie d'Espagne, depuis Comtesse d'Alençon. Bien est vray, que Froissart fait mention d'vn Louis d'Alençon, sans luy donner autre qualité.*

*Aux Alliances Genealogiques.*

*Sous l'an 1364.*

*Il y a aussi peu d'aparence en l'opinion de ceux qui escriuent, que Charles Comte d'Alençon eut pour fille la femme d'Edoüard de Bailleul Roy d'Escosse, dont ny l'Histoire d'Escosse, ny celle d'Alençon, ny du Tillet ne parlent. Et par ainsi il y a subiect de douter de ceste fille & de l'alliance d'icelle, si elle a esté à la Maison d'Escosse.*

B



ALENCON

Semé de France, à la bordure de gueulles, chargée de huict besans d'argent.

## 17. CHARLES
## *troisiesme du nom Comte* D'ALENÇON, *puis Archeuesque de Lyon.*

### Chapitre II.

1346.

QVELQVES années apres le decez du Comte d'Alençon Charles deuxiesme du nom, pere de ce Prince, auquel il succeda, il fut meu d'vn si grand zele à seruir Dieu, & porté de telle deuotion, que renonçant à la dignité de Comte, & aux honneurs mondains, il se rendit Religieux de l'Ordre des freres Prescheurs au Conuent de Paris, & le choisit plustost qu'vn autre, à cause que son pere & la Comtesse Marie d'Espagne sa mere y estoient enseuelis;

ALENCON rendant de iour à autre plusieurs exemples de grande pieté & humilité. Mais le Roy Charles V. son cousin luy fit laisser cét Ordre, pour le faire pouruoir de l'Archeuesché de Lyon, en l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-CINQ.

Ans de Iesus Christ. 1365.

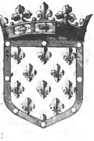
De Rubis en l'Histoire de Lyon.

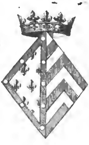
Il donna aux Chanoines & Chapitre de la mesme Eglise la somme de cinquante liures, pour les recõpenser de la troisiesme partie, qu'ils auoient en la iurisdiction de la Cité, & pour le transport qui auoit esté fait du Comté & des droits & emolumens d'iceluy. Quelque temps apres il promit au Chapitre, qu'il ne consentiroit iamais à l'alienation de la iurisdiction temporelle de la Cité ou de l'Eglise de Lyon. Et de faict ne pouuant gouster, que le Bailly de Mascon ou son Lieutenãt, Iuge Royal du ressort de la ville de Lyon, tint sa Iustice dans l'Hostel de Roanne situé en la mesme ville, appartenant au Roy Charles V. cét Archeuesque CHARLES en mit hors les Officiers de sa Majesté, faisant exercer sa Iustice par les siens, qui commirent plusieurs excés & insolences. Et dautant que les citoyens de Lyon se plaignirent des Officiers de l'Archeuesché, le Roy ordonna le tout estre restably & remis en son premier estat aux despens de l'Archeuesque. Pour faire executer sa volonté il fit commandement à B Archambaud de Combort alors son Bailly de Mascon, Seneschal & Gouuerneur de Lyon, de s'y transporter. Estant arriué, il fit entendre à l'Archeuesque les plaintes que le Roy auoit receuës de luy & de ses Officiers, l'exhortãt de faire le tout reparer & chastier les murins. Mais voyant qu'il n'en tenoit compte, au contraire continuoit ses entreprises, le Seigneur de Combort se rendit maistre de la ville, mit forte garnison aux portes, pour empescher que l'Archeuesque & ses Officiers y entrassent, lesquels il chassa du Palais Royal de Roanne, & y restablit ceux du Roy, qui comme auparauant continuerent d'y rendre la Iustice; Et sur les plaintes à luy faites derechef du tort qu'ils receuoient encore des Officiers de l'Archeuesque, apres en auoir informé, il fit emprisonner les delinquans.

Cependant parce que CHARLES n'auoit remboursé les despens faits pour reparer les demolitions & ruïnes de l'Hostel de Roanne, comme le Roy auoit ordonné, on saisit le temporel de l'Archeuesché: ce qui fit cesser l'exercice de sa Iustice, dont l'Archeuesque ayant appellé au Roy & à son Conseil, irrité de ceste rigoureuse procedure, il excommunia le Bailly, & mit l'interdit en la ville, laquelle y demeura enuiron six C mois, pendant lesquels l'Archeuesque, soit de regret de ne voir succeder les choses selon son desir, & suiuant ce qu'il s'estoit proposé, soit pour autre accident, mourut à Lyon, en son Chasteau Archiepiscopal de Pierre-scize, le cinquiesme iour de Iuillet, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE ET QVINZE; apres auoir tenu par l'espace de dix ans le siege Archiepiscopal. Toutes choses furent pacifiées par sa mort, la Iustice de l'Archeuesque restablie, & celle du Roy à l'Hostel de Roanne. Guillaume Paradin en son Histoire de Lyon s'est grandement abusé, escriuant, que tous ces differens pour la Iustice furent esmeus enuiron l'an mil trois cens douze, parce que les tiltres & les autres Histoires nous apprennent, qu'ils suruindrent plus de cinquante ans apres, & au temps que nous auons remarqué.

Samort 1375.

*Ans de* IESVS CHR.





**ALENCON**

D'azur semé de FRANCE à la bordure de gueulles, chargée de huict besans d'argent.

**CHAMAILLART.**

Cheuronné d'or & de gueulles de huict pieces, le premier cheuron pery en chef.

## 17. PIERRE II.

### *Comte* D'ALENÇON, *du Perche & de Porhoët, Vicomte de Beaumont, Baron de Vernueil, de Damfront, & de Fougeres, Seigneur d'Argentan & de Sonnois, surnommé* LE NOBLE.

CHAPITRE III.

1365. 1356. CE Comte estoit troisiesme fils de Charles de Valois Comte d'Alençon & de Marie d'Espagne sa femme. Estant encore fort ieune il assista à la mal-heureuse Iournée de Poictiers, selon qu'escrit Paradin : & neantmoins Froissart, plus croyable & proche du temps, n'en fait mention ; Il dit seulement, que Regnaud de Quenolles Cheualier dit l'Archi-Prestre, estoit à ceste bataille armé plainement pour le ieune Comte d'Alençon ; Ce qui se pourroit entendre du Comte Charles III. son frere. Ce Comte PIERRE par le Traité de Bretigny fut enuoyé ostage en Angleterre auec autres Princes pour la deliurance du Roy Iean, & s'en libera à ses propres cousts & despens, payant la somme de soixante mil vieux escus d'or. *Chronique MS. d'Alençon.* *Froissart.* 1360.

Charles V. fut aussi secouru de ses armes contre les Anglois, & en qualité de son Lieutenant general en Normandie rendit de grands seruices à sa Majesté ; comme aussi en la guerre de Bretagne, mesme fut griefuement blessé au siege de Hanebond, ayant souuent en sa compagnie le Connestable Bertrand du Guesclin. Il fit aussi grand deuoir en l'armée de Guyenne commandée par les Ducs de Berry & de Bourbonnois. *P. de Caigny.*

1375. Entre les Grands dont le Roy Charles V. fut assisté, lors qu'en l'an mil trois soixante & quinze, il tint son lict de Iustice en son Parlemẽt de Paris, pour y faire publier l'Ordonnãce qu'il fit sur la majorité des Rois, ce Prin- *Ordonnance sur la Majorité des Roys.*

ALENCON ce est remarqué pour auoir esté du nombre.

*Ans de Iesvs Chr.* 1383.

Depuis il fut aussi vn de ceux qui accompagnerent le Roy Charles VI. au voyage de Flandres contre Guillaume de Gueldres fils du Duc de Iuliers, & ne laissa passer aucune signalée occasion de seruir les Roys & l'Estat, & rendre preuue de sa vertu, qu'il ne l'embrassast.

Il estoit fort riche, & accreut son Comté d'Alençon de diuerses Seigneuries, mesmement de celle d'Argentan en Normandie, qu'il acquit pour la somme de six mil liures, en l'an mil trois cens soixante-deux de Iean Seigneur de Chastillõ & d'Iaucour & de Marie de Montmorency sa femme, laquelle Seigneurie il annexa inseparablement à son Comté & à la Pairie d'Alençon. Il acquit aussi la Baronnie de Hauteriue proche d'Alençon de Thomas Painel, & les Seigneuries d'Auneu & de S. Leger du Goulet és enuirons du mesme lieu d'Argentan, où il fit bastir vn beau Chasteau & vn autre à Essay.

*A. du Chesne en l'Histoire de Montmorency, liure 3. chap. 7.* 1362.

*Caigny.*

En fin au mois d'Aoust l'an MIL QVATRE CENS QVATRE, il fit son Testament à Argentan, par lequel il éleut sa sepulture dans l'Eglise des Chartreux du Val-Dieu au Perche, où il fonda quatre Religieux. Fait plusieurs lais au Seigneur de Vieu-Pont, à Messires Iean Martel, Iean le Veneur, au Galois d'Aché & autres. Fait executeurs d'iceluy son fils Iean Comte du Perche, sa fille Catherine, & les Sires de Vieu-Pont, de Cressy & de Caigny ses Escuyers. Puis il deceda au mesme lieu d'Argentan, le vingtiesme iour du mois de Septembre du mesme an, estant fort aagé & ayant possedé le Comté d'Alençon par l'espace de trente-neuf ans. Son corps gist où il auoit ordonné. Au mesme lieu du Val-Dieu se voyent deux Epitaphes en vers François, par lesquels il est loué d'vne singuliere pieté, & qualifié LOYAL. Aucunes Histoires manuscriptes l'appellent aussi LE NOBLE. Il donna de grands biens à ce Monastere, & y fit faire aucuns bastimens. De sorte qu'il en est estimé le second fondareur. Il fit aussi faire de tres-belles Chapelles en ses Chasteaux d'Alençon, d'Argentan & d'Essay. Il transporta au Roy Charles VI. vn Hostel sis à Paris prés S. Catherine du Val des Escolliers, appellé l'Hostel de Sicile, pour luy seruir aux ioustes, afin que par la closture d'iceluy, qui estoit des anciens murs de Paris, il peust entrer sur les rangs, quand ioustes se feroient en ceste closture, comme contient le tiltre du transport. Le Roy luy bailla la Seigneurie de Caniel pour seize cens liures de terre.

1404. B

*Tiltres de la Maison d'Alençon.*

*Sa mort* 1404.

*Au Tresor de France.*

*Chronique MS. d'Alençon.*

C

Ce Comte PIERRE prit alliance auec MARIE CHAMAILLART. Aucuns par erreur l'appellent Marguerite, & adioustent contre verité, qu'elle estoit de la Maison d'Artois. Car par plusieurs tiltres on recognoist au contraire, qu'elle estoit fille de Guillaume Chamaillart Seigneur d'Anthenaise & de Marie de Beaumont fille de Iean Vicomte de Beaumont. Laquelle Marie Chamaillart, comme plus proche, fut heritiere de Loüis Vicomte de Beaumont son oncle maternel, issu de Iean de Brienne Roy de Hierusalem; & par ce moyen elle apporta en la Maison d'Alençon le Vicomté de Beaumont l'vn des plus beaux & anciens de France, composé des Seigneurs de Beaumont-le-Vicomte, qui en est le chef, de Fresnay, S. Susanne, la Fleche, Chasteau-Gontier, Pouencé, & autres. C'est maintenant vn Duché, ainsi que nous remarquerons ailleurs.

*Son mariage.* 1371.

Par lettres du vingtiesme iour d'Octobre MIL TROIS CENS SOIXANTE ET VNZE (auquel temps vray-semblablement fut fait le mariage du Comte PIERRE) Guillaume Chamaillart declare, Qu'ayant esgard à l'honneur, que le Comte d'Alençon luy faisoit, de prendre sa fille en mariage, il luy donne & transporte ce que luy pouuoit deuoir le Comte de Harcourt, pour l'heritage & les arrerages deubs à la mere de

1371.

*Inuentaire des tiltres de la Maison d'Alençon.*

*Ans de Iesvs Chr.* Marie Chamaillart, & qu'elle deuoit auoir sur la Chastellenie de S. Remy du Plain. ALENCON

Le mesme Comte PIERRE, du consentement de sa femme, eschangea les Seigneuries de la Guerche & de Pouencé auec Bertrand du Guesclin Connestable de France, qui luy bailla en contreschange treize cens liures de rente és terres de Tingé, du Hable & de S. Pierre en Normandie, lesquelles il promit faire vnir au Comté d'Alençon, comme il fit. Il se trouue neantmoins, que long temps apres cét eschange, les mesmes terres estoient encores en la Maison d'Alençon. *Histoire d'Alençon.*

1355. En l'an mil trois cens cinquante-cinq le Roy Iean, qui auoit doute, que le Duc de Bretagne & ses subiets fussent alliez aux Anglois ses ennemis, fit auec ce Comte d'Alençon, qu'il luy bailla, pour la seureté de son Royaume, les Seigneuries de Porhoët & de Chastel-Iosselin deux fortes places de Bretagne, & en recompense le Roy luy donna les Seigneuries de Sées & de Bernay, qui auoient appartenu à Iean Malet Seigneur de Grauille, lequel, pour crime de leze-Majesté, auoit esté decapité à Roüen quelque temps auparauant. Mais aucuns estiment plus vray-semblablement, *Chronique d'Alençon.*

B que cét eschange n'eut lieu, non plus que le precedent, dautant qu'il se trouue, que ce Comté de Porhoët fut eschangé par PIERRE auec celuy d'Yesmes en Normandie, que luy bailla en contreschange Oliuier de Clisson Connestable de France, l'vne des filles duquel le porta depuis par mariage en la Maison de Rohan, où il est encore.

D'ailleurs, il se void par lettres donnés à Paris le dix-huictiesme iour
1378. de Decembre, l'an mil trois cens soixante & dix-huict, que le Roy Charles V. donna au mesme Prince PIERRE Comte D'ALENCON la terre, domaine & droicts de Quatre-mares & de Hotot en Normandie, qu'il auoit eües en don iadis fait par le Roy Philippes son ayeul à Philippes d'Alençon Patriarche de Hierusalem. *Inuentaire de la Maison d'Alençon.*

La Comtesse Marie Chamaillart, à cause de l'indisposition de sa personne, fut interdicte par lettres du Roy & mise en la curatelle de Iean Comte d'Alençon son fils. Elle mourut aussi au Chasteau d'Argentan le dix-
1415. huictiesme iour de Nouembre, l'an MIL QVATRE CENS QVINZE, & gist dans l'Eglise de l'Hostel-Dieu S. Thomas du mesme lieu d'Argentan.

C

## *ENFANS DE PIERRE II. COMTE* D'ALENÇON *&* *de* MARIE CHAMAILLART *sa femme.*

18. PIERRE D'ALENCON nasquit au Chasteau d'Alençon & mourut ieune, en l'an mil trois cens soixante & quinze. Il gist dans l'Abbaye de Persseigne en Sonnois pays du Maine. 1375.

18. IEAN D'ALENCON l'aisné mourut aussi en ieunesse, l'an mil trois soixante & seize, & gist en la mesme Abbaye de Perseigne. 1376.

18. IEAN Comte puis premier Duc D'ALENCON continua la lignée.

18. MARIE D'ALENCON l'aisnée mourut ieune en l'an mil trois cens soixante & dix-sept, & gist aussi à Perseigne. 1377.

ALENCON

*Ans de Iesvs Chr.* *Sa mort* 1403.

18. IEANNE D'ALENCON née au Chasteau d'Essay ne voulut estre mariée, & deceda au Chasteau d'Argentan, le sixiesme iour du mois d'Aoust, l'an mil quarre cens trois. Elle est inhumée en l'Eglise du Val-Dieu dans la mesme fosse où depuis fut mis reposer le corps du Comte PIERRE son pere, comme porte leur Epitaphe.

*Chronique d'Alençon. P. de Cagny.*

HARCOVR

De gueulles à deux fasces d'or. Party d'ALENÇON, comme cy dessus.

*Sa naissance.* 1393.

18. MARIE D'ALENCON fut nommée la Ieune à la difference de sa sœur aisnée de mesme nom. Ceste Princesse, née au Chasteau d'Essay le vingt-vniesme iour de Mars, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET TREIZE, espousa IEAN IV. Comte de HARCOVR & d'Aumale, fils du Comte Iean III. & de Catherine de Bourbon sa femme. Du mariage de Iean IV. Comte de Harcour & de MARIE D'ALENCON sortirent vn fils & deux filles; Iean de Harcour Comte d'Aumale, qui mourut sans enfans du viuant de son pere à la bataille de Vernueil, Marie de Harcour Dame d'Aumale, de Mayenne la Iuhez, & d'Elbeuf, femme d'Antoine de Lorraine Comte de Vaudemont qui estoit fils aisné B de Ferry de Lorraine aussi Comte de Vaudemont, & cestuy-cy fils puisné de Iean Duc de Lorraine. Antoine a esté pere de Ferry deuxiesme Comte de Vaudemont, qui espousa Ioland d'Anjou Duchesse de Lorraine. Ieanne Comtesse de Harcour fille puisnée du Comte Iean IV. & de MARIE D'ALENCON espousa Iean IV. Sire de Rieux & de Rochefort, fils de Iean Sire de Rieux Mareschal de France, & en eut Iean V. Sire de Rieux mort sans enfans, & François Sire de Rieux, & trois filles. Leur posterité sera deduite ailleurs. MARIE D'ALENCON mourut à Chastelleraud en Poictou, & gist en l'Eglise des Cordeliers de ce lieu.

*Chronique d'Alençon. Du Tillet.*

NAVARRE.

Escartelé; Au 1. & 4. De gueulles à l'Escarboucle pommetté d'or, qui est NAVARRE. Au 2. & 3. semé de FRANCE au baston componné d'argent & de gueulles, qui est EVREVX. Party d'ALENÇON.

1405.

*Son mariage.* 1411.

18. CATHERINE D'ALENCON nasquit au Chasteau de Vernueil; Elle fut fiancée à Guy de Laual Seigneur de Gaure, fils aisné de Guy XII. Sire de Laual; mais ce Seigneur estant decedé ieune, en l'an mil quatre cens cinq, auant l'accomplissement du mariage proiecté, depuis ce temps elle espousa PIERRE DE NAVARRE Comte de Mortain, troisiesme fils de Charles second C Roy de Nauarre & de Ieanne de France. Le traicté de ceste alliance coniugale fut passé à Falaise en Normandie, le vingt-vniesme iour d'Auril, & la celebration & consommation se fit au Chasteau d'Alençon au mois d'Aoust, l'an MIL QVATRE CENS VNZE. Elle luy porta en mariage la Seigneurie de Caniel. Ils furent peu de temps ensemble, & n'en sortir lignée.

BAVIERE.

Escartelé; Au 1 & 4 de sable au Lyon d'or, armé, lampassé & couronné de gueulles. Au 2. & 3. lozangé d'argent & d'azur en bande. Party d'ALENÇON.

*Son 2. mariage.* 1439.

En secondes nopces CATHERINE espousa LOVIS Comte PALATIN du Rhin Duc de BAVIERE, frere de la Royne Isabel femme du Roy Charles VI. par traité du vingt-vniesme iour de Mars, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-NEVF. Gilles Bry escrit, que par chartre du quatriesme iour de Mars mil quatre cens douze, le Roy Charles VI. donna permission à Loüis Duc de Guyenne son fils Dauphin de Viennois, de bailler à ce Comte Palatin & à CATHERINE D'ALENCON, & au suruiuant d'eux, & en faueur de leur mariage, le Comté de Mortain en l'estat que le tenoit Pierre de Nauarre: d'où il faudroit inferer, que ce mariage fust

*Ans de Iesvs Chr.*

traicté. Loüis Palatin auoit esté desia marié à deux Princesses du sang de France, sçauoir Anne de Bourbon & Blanche de Nauarre.

ALENCON

Quelques memoires de la Maison de Rohan portent, que ceste CATHERINE D'ALENCON fut aussi mariée à Loüis Vicomte de Rohan apres Georges son frere, qui estoient enfans d'Alain VII. Vicomte de Rohan & de Ieanne de Rostrenen sa femme; mais l'ordre des temps semble n'y conuenir.

Ceste Princesse gist dans l'Eglise de Saincte Geneuiefue de Paris en la derniere Chapelle de la nef, où l'on void son Epitaphe, qui porte, qu'elle estoit Comtesse de Mortain, Dame d'Yesme, de S. Siluin, & de Thuit en Normandie; & qu'elle mourut en l'Hostel d'Auxerre à Paris, le vingt-cinquiesme iour de Iuin, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DEVX; estant plus que sexagenaire.

1462.

18. MARGVERITE D'ALENCON ne fut mariée, & vesquit tres-pieusement en l'Hostel-Dieu d'Argentan, où par vne grande humilité elle-mesme administroit aux pauures leurs necessitez. Elle gist dans l'Eglise du mesme Hostel-Dieu.

*Chronique d'Alençon.*

B

# *FILS NATVREL DE PIERRE II.*

## *Comte* D'ALENÇON.

18. PIERRE Bastard D'ALENCON eut pour mere Ieanne de Mongastel, Dame de Blandé. Il fut vaillant & hardy Cheualier, & assista Robinet de Braquemont Admiral de France, lors qu'il faisoit la guerre aux Anglois sur mer, & en l'an mil quatre cens dix-neuf obtint sur eux vne victoire signalée par la mort de sept cens des ennemis, dont plusieurs furent tuez par ce genereux Bastard d'Alençon; auquel pour ceste cause Henry V. Roy d'Angleterre ayant mandé, Qu'il s'estonnoit fort de ce qu'il prenoit plaisir à ainsi tuer ses gens, quand ils tomboient entre ses mains, il luy fit response, Que c'estoit pour vanger la mort de son frere, qui estoit le Duc d'Alençon premier du nom, lequel auoit esté occis par les Anglois à la bataille d'Azincour; le fils duquel, qui fut le Duc Iean deuxiesme donna les terres & Baronnies d'Aonou, le Faucon, & du Goulet, situées dans le Duché d'Alençon à ce Bastard PIERRE son oncle, au mois de Ianuier, l'an MIL QVATRE CENS VINGT-DEVX. Ieanne de Mongastel fut mariée à Pierre Cointerel, auquel le Comte d'Alençon Pierre II. donna l'Office de Vicomte du Perche.

ALENCON

Semé de FRANCE, à la bordure de gueulles, chargée de huict bezans d'argent, à la barre aussi d'argent.

*Histoire d'Alençon.*

1419.

C

1422.

Iean Iuuenal des Vrsins en l'Histoire du Roy Charles VI. fait honorable mention de ce PIERRE Bastard d'Alençon, & le loüe pour sa valeur & generosité.

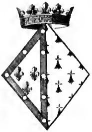
ALENCON

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles, chargée de huict besans d'argent.



BRETAGNE.

D'Hermines.



# 18. IEAN I.

## *Duc* D'ALENÇON, *Pair de France, Comte du Perche, Vicomte de Beaumont, Baron de Fougeres, de Vernueil & de Damfront, surnommé* LE SAGE.

### CHAPITRE IV.

*P. de Caigny.*

*Chronique d'Alençon.*

DES enfans de Pierre II. Comte d'Alençon, & de Marie Chamaillart Vicomtesse de Beaumont sa femme, ne vint en aage meur & parfait que ce Prince IEAN; Il succeda au Comte son pere estant aagé de dix-huict ans. Car il nasquit au Chasteau d'Essay le neufiesme iour de May, l'an MIL TROIS CENS QVATRE VINGTS ET CINQ.

1404.

*Sa naissance.* 1385.

Il embrassa le party de la Maison d'Orleans contre celle de Bourgongne, apres la mort funeste du Duc Loüis tué en la ville de Paris, & auec plusieurs autres Princes se trouua à l'assemblée de Gien; puis en l'an mil quatre cens quatorze fut au siege de la ville de Compiegne, qui estoit detenuë par les Bourguignons. Il moyenna tant qu'il peût la reconciliation entre ces deux grandes & puissantes Maisons, & contribua aux traitez de Paix faits à Bourges & à Vicestre.

C

1414.

*Au Tresor des Chartes de France. Layette Boheme.*

Par vn Traité passé à Trente, au mesme an mil quatre cens quatorze, entre l'Empereur Sigismond Roy de Hongrie & le Roy Charles VI. furent confirmez & approuuez les precedens Traitez, & particulierement celuy de Vvenceslaus fait auec le mesme Roy Charles, ses trois enfans Loüis, Iean & Charles, Loüis Roy de Sicile Duc d'Anjou, & autres Princes, entre lesquels est aussi nommé ce IEAN lors seulement qualifié Comte d'Alençon.

Mais il fit principalement paroistre sa generosité en la guerre contre les Anglois;

*Ans de Iesvs Chr.* 1414. — ALENCON — *Des Vrsins. Du Tillet. G. Bry liure 5. de l'Histoire des Comtes d'Alençon & du Perche.*

Anglois; En sorte que le Roy Charles VI. en sa faueur erigea le Comté d'Alençon en Duché & Pairrie, par Lettres données en sa S. Chapelle de son Palais Royal à Paris, le premier iour de Ianuier, en cét an MIL QVATRE CENS QVATORZE. Lesquelles Lettres furent depuis leuës, publiées & registrées en la Cour de Parlement de Paris, le troisiesme iour de May, l'an mil quatre cens quinze. (1415.) Aussi que le different, qui suruint entre ce Prince & Iean premier du nom Duc de Bourbon, pour le rang & preseance, qui fut debatuë au Prince d'Alençon, parce qu'il n'estoit que Comte, donna subiet à ceste erection. Car le Duc de Bourbon, combien que plus esloigné de la Couronne, pretendoit neanmoins la preference à cause de sa qualité de Duc plus eminente, que celle de Comte. Le Conseil du Roy, pour les contenter, ordonna, que l'vn seeroit deuant l'autre par tour. Mais ce n'estoit guarir le mal du different, ains l'entretenir, & parce, à fin d'en oster & faire du tout cesser la cause & le pretexte, l'erection en Duché fut prudemment faicte par le Roy.

Le mesme Duc eut aussi dispute auec Iean VI. Duc de Bretagne son beau-frere, à cause de leurs preéminences & honneurs. Et neantmoins la B preseance fut adiugée au Duc d'Alençon, en consideration de ce qu'il estoit aussi plus proche en degré de consanguinité pour succeder à la Couronne, que n'estoit le Duc de Bretagne.

*Annales de France.*

Cependant l'Anglois estant entré en France auec vne puissante armée, IEAN Duc d'Alençon ne fut des derniers à s'opposer à ses desseins, & ayant sceu, qu'apres la prise de la ville de Harfleur, il se proposoit de prendre aussi celle d'Abbeuille en Picardie, ce genereux Duc s'alla ietter dedans, & par ce moyen empescha le passage sur la riuiere de Somme à l'Anglois, qui fut contraint de remonter iusques auprés de S. Quentin. Luy & les autres Princes l'ayant poursuiuy, en fin la bataille se dõna prés Azincourt, le vingt-cinquiesme iour d'Octobre, l'an MIL QVATRE CENS QVINZE, en laquelle ce magnanime Duc, qui auoit la conduite de la bataille, se porta & combatit de telle hardiesse, qu'ayant auec petite compagnie percé la bataille des Anglois iusques à leur Roy, il rua de sa main le Duc d'Yorc, assena mesme le Roy ennemy d'vn coup de hache sur son heaume & abatit partie de sa Couronne; mais les Archers de la garde Royale estant furuenus, le Duc d'Alençon fut occis sur le champ C auec plusieurs autres Princes & Seigneurs François, comblant ses derniers iours d'vne fin glorieuse & memorable. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Martin de Sées. Il estoit beau & puissant de corps, de haut & grand courage, & doüé de plusieurs autres rares qualitez dignes d'vn Prince. Aussi eut-il le surnom de SAGE.

*Sa mort 1415.* — *Des Vrsins. Monstrelet. Histoire d'Alençon. I. Iuu. des Vrsins en l'Hist. de Charles VI.*

Ce Duc IEAN I. acquit les Chasteaux & Chastellenies de S. Christophle & de Sainct Blançay en Touraine.

1391. — *Inuentaire de la Maison d'Alençon. Au Tresor de France. Layette Alençon til. 82.*

Dés l'an mil trois cens quatre-vingts & vnze, lors qu'il estoit encore ieune, il auoit esté accordé en mariage à Isabel de France fille du Roy Charles VI. & en fut passé le Contract au mois de Decembre en ce mesme an, par lequel le Comte Pierre promit ceder à son fils le Comté du Perche, & la proprieté de celuy d'Alençon, auec Damfront, Tuit, Yesmes & S Remy du Plain. La Comtesse Marie promit donner la proprieté des deux parts du Vicomté de Beaumont. La Princesse Isabel fut doüée de mil liurées de terre, & promit le Roy son pere luy donner cent mil francs.

*Son mariage. 1396.* — *Du Tillet. B. Argentré en l'Histoire de Bretagne.*

Mais l'alliance n'eut effect, ains le Prince IEAN D'ALENCON espousa MARIE DE BRETAGNE, qui estoit fille aisnée de Iean V. du nom Duc de Bretagne, & de Ieanne de Nauarre sa femme. Le contract en fut passé au Chastel de l'Hermine en Bretagne, le vingt-

KKkkk

ALENCON sixiesme iour du mois de Iuin, l'an MIL TROIS CENS QVATRE VINGTS ET SEIZE, par lequel la Seigneurie de la Guerche située en la mesme Prouince de Bretagne, luy fut donnée, & outre la somme de cent mil liures promise auec la rente, que les Duc & Duchesse de Bretagne auoient sur la Recepte de Bayeux.

*Ans de Iesvs Chr.* 1396.

La Princesse auoit alors seulement neuf ans. Car elle nasquit au mois de Iuin, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET SEPT. Elle suruesquit long temps son espoux le Duc d'Alençon, n'estant decedée que le dix-huictiesme iour de Decembre, l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-SIX, qui fut le soixantiesme de son aage.

1387. 1446.

## *ENFANS DE IEAN PREMIER Duc* D'ALENÇON, *& de* MARIE DE BRETAGNE *sa femme.*

*Chronique d'Alençon.*

19. PIERRE D'ALENCON nay au Chasteau d'Argentan, le quatriesme iour d'Octobre, l'an mil quatre cens sept, mourut ieune enfant au mesme lieu le seiziesme iour de Mars, l'an suiuant mil quatre cens huict. Il gist dans l'Abbaye de nostre Dame de Silly prés Argentan. 1407. 1408.

19. IEAN II. Duc D'ALENCON continua la lignée.

19. IEAN D'ALENCON le ieune nay au Chasteau d'Argentan, le dix-septiesme iour de Septembre, l'an mil quatre cens douze, mourut le dix-septiesme iour d'Octobre, mil quatre cens vingt, autres disent vingt-deux, au Chasteau d'Vssé prés la riuiere de Loire proche de Chinon en Touraine. Il gist au Chœur de l'Eglise de l'Abbaye de Bourgueil en Vallée, située en Anjou. 1412. 1420.

19. MARIE D'ALENCON nasquit au Chasteau d'Argentan, & vesquit seulement deux ans. Elle a sa sepulture dans l'Eglise de nostre Dame de Silly.

19. CHARLOTE D'ALENCON née au mesme Chasteau d'Argentan, le quinziesme iour de Decembre, l'an mil quatre cens douze fut nourrie & esleuée auec la Duchesse de Bretagne sa tante, & paruint iusques en l'aage de vingt & trois ans, sans vouloir estre mariée. Elle mourut dans la ville de Lamballe en Bretagne, le vingt-quatriesme, autres disent le quinziesme iour de Mars, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-CINQ, & fut inhumée dans l'Eglise de nostre Dame du mesme lieu.

*Sa naissance.* 1412. *Caigny.* *Sa mort* 1435.

## *FILS NATVREL DE IEAN I. Duc* D'ALENÇON.

ALENCON *Comme cy dessus, à la barre d'argent.* *Histoire d'Alençon.*

19. PIERRE Bastard d'ALENCON, Seigneur de Gallardon se trouua à la bataille de Verneuil donnée contre les Anglois en l'an mil quatre cens vingt & quatre, & y combatit auec tant de generosité, qu'il tira d'vn grand peril le Duc 1424.

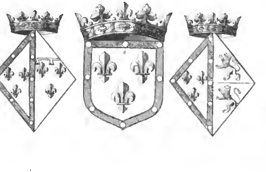
Ans de Iesvs Chr.

ALENCON

d'Alençon Iean deuxiesme du nom son frere, & luy sauua la vie. Car ce Prince ayant esté abbatu par terre de dessus son cheual, & estant tombé entre les mains des ennemis, qui le vouloient tuer, PIERRE se ietta aussi tost sur luy, pour le secourir, & en ce conflict fut griefuement blessé. Aucuns escriuent, qu'auec le Duc son frere il demeura prisonnier des Anglois.

1428.

Il est nommé au Contract de vente faite le dernier iour de Decembre, l'an mil quatre cens vingt huict, par Iean Duc d'Alençon en faueur du Duc de Bretagne, pour raison de la Baronnie de Fougeres.



ALENCON

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles, chargée de huict besans d'argent.

ORLEANS.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces.

ARMAGNAC.

Escartelé; Au 1. & 4. d'argent au Lyon de gueulles; Au 2. & 3. de gueulles au Lyō Leopardé d'or.

## 19. IEAN II.

### *Duc* D'ALENÇON, *Pair de France, Comte du Perche, Vicomte de Beaumont, Baron de la Fleche, Pouencé, Chasteau-Gontier, Fougeres & la Guerche; Seigneur de Vernueil, Sainct Christophle, & Sainct Blançay, Lieutenant general pour le Roy és pays de Normandie, du Maine & d'Anjou, & en ses terres & Seigneuries.*

C

CHAPITRE V.

1415. *Sa naissance.* 1409.

DV mariage de Iean Duc d'Alençon & de Marie de Bretagne son espouse ce Duc IEAN II. leur fils nasquit au Chasteau d'Argenran, le deuxiesme iour de Mars, l'an MIL QVATRE CENS NEVF. Il demeura sous la tutelle de la Duchesse sa mere, pendant lequel temps les Anglois prirent l'occasion d'occuper le Duché d'Alençon & le Comté du Perche.

*P. de Cagny.*

Mais il ne fut plustost en l'aage de porter les armes, qu'à l'exemple de ses predecesseurs, il leur fit viuement la guerre. Car estant Lieutenant general du Roy en ses armées, il les desfit en plusieurs rencontres és marches de Bretagne, d'Anjou, & du Maine; & leur ayant donné bataille au

*Monstrelet.*

ALENCON lieu de la Brossinniete, il en déconfit deux mil, & ptit le Sire de la Poule leur Capitaine. *Ans de Iesus Chr.*

N'estant aagé que de quinze à seize ans, il s'estoit aussi trouué contre eux à la bataille de Vernueil, l'an mil quatre cens vingt & quatre; & apres auoir courageusement combatu, fut trouué entre les morts, & pris prisonnier du Duc de Betford, qui le derint plus de trois ans au Chasteau de Crotay, & mesmes vsurpa le tiltre & qualité de Duc d'Alençon. L'ayant mis à vne excessiue rançon de trois cens mil escus d'or, pour le payement de ceste grande & notable somme, il fut contraint luy vendre & bailler ses ioyaux, pierreries, & meubles precieux; iusques là, que pour parfournir la somme, le Duc IEAN fut aussi necessité de vendre à vil prix sa Baronnie de Fougeres au Duc de Bretagne son oncle. Il est vray, que le Roy Charles VII. par Lettres données à Chinon le cinquiesme iour de Mars, l'an mil quatre cens vingt-sept, & par autres données à Lezignan le dixiesme Nouembre audit an, pour aucunement satisfaire à ceste rançon luy donna quatorze mil escus d'vne part, & dix mil escus d'autre. 1424. *Lettres du Roy Louis XI. G. Bry en l'Hist. d'Alençon. A du Chesne.* 1427.

Au retour de sa prison ayant assemblé des gens de guerre, il les employa au recouurement de la ville de Bourges, que le Comte de Clermont tenoit contre le Roy. B

Depuis il seruit Charles VII. & auec le Comte de Vendosme & le Bastard d'Orleans prit d'assaut la ville de Iargeau, où moururent plusieurs Anglois. Cela fait, ayant moyenné l'accord d'Artus de Bretagne Comte de Richemont Connestable de France auec le Roy, ils ioignirent leurs armes, se rendirent encore maistres des villes de Meun, Boisgency, & Ianuille, & gaignerent la bataille de Patay en Beausse. Puis estant venu trouuer le Roy à Rheims, il assista au iour solemnel de son Sacre & Couronnement, comme Pair de France, y tenant le lieu du Duc de Bourgongne, qui en ce temps faisoit guerre au Roy. *Lettres du Roy Louis XI.* 1429. *Monstrelet.*

Ce Duc IEAN d'Alençon continua de rendre tant de seruices à l'Estat & si heureusement, qu'il acquit vne grande reputation & la faueur du Roy, qui luy bailla la Chastellenie de Motet, pour l'auoir en ses affaires aidé d'argent.

Quelque temps apres desirant estre payé par le Duc de Bretagne son oncle, du reste des deniers doraux promis à la Duchesse Marie sa mere, & à ceste occasion estant venus aux armes, mesmes le Duc IEAN, sa mere, sa sœur, & sa femme ayant esté assiegez par les Bretons dans le Chasteau de Pouencé, en fin les Comtes de Richemont & d'Estampes les accorderent. Avant le Duc IEAN auparauant & l'an mil quatre cens trente-vn, passé vne promesse au Roy estant à Chinon, de ne faire aucun traicté de Paix auec son oncle le Duc de Bretagne, que ce ne fust auec le congé & licence de sa Majesté. Mais soit que ce Duc d'Alençon n'eust eu la recompense du Roy telle qu'il esperoit, apres tant de seruices & de pertes par luy souffertes, ou pour le ressentiment qu'il eut, de ce que le Roy luy auoit osté la Lieutenance generale aux armées, pour la bailler au Comte de Vendosme, aussi Prince du sang, ou bien soit que l'Anglois, redoutant ce genereux Prince, eust trouué moyen de le gaigner & pratiquer, son bon naturel fut changé de telle sorte, qu'il se laissa emporter à de mauuais conseils, qui le precipiterent presque à vne ruine entiere de luy & de son illustre Maison. *Histoire d'Alençon.* C *Au Tresor de France. Layette Alençon tiltre 84.* 1431. *Annales de France. Histoire du Roy Charles VII.*

Le commencement de ses deportemens dereglez fut, lors qu'il se trouua en l'assemblée d'aucuns Princes & Seigneurs faite pour se plaindre au Roy du mauuais gouuernement des affaires, & en suite il débaucha de l'o- *Hist. du Roy Louis XI.* 1439.

*Ans de Iesvs Chr.* ALENCON

beissance ce sa Maiesté, & s'empara de la personne du Dauphin son fils, qui fut depuis le Roy Loüis XI. & pour luy se saisit des villes de Niort & S. Maixant en Poictou. Cela contraignit le Roy de descendre és pays de Poictou, Limousin, & de Bourbonnois, où se faisoient les assemblées contre son seruice.

1440. Neantmoins, par l'entremise de Charles d'Artois Comte d'Eu, les choses furent pacifiées, & le Duc d'Alençon aucunement remis en son deuoir prit le Chasteau d'Alençon sur les Anglois, qu'il aida à chasser de Normandie.

Mais le Dauphin s'estant depuis absenté de la Cour, & le Roy son pere ayant dressé vne autre armée, pour aller contre luy, ce fut en ce temps, que le Duc s'oublia tant, que de susciter le Roy d'Angleterre de descendre en Normandie & Picardie, promettant de l'aider de places & d'artillerie, & mesme prestant l'oreille à la proposition du mariage de sa fille auec le fils du Duc d'Yorc: dont le Roy ayant eu aduis, & craignant apres tant de victoires de tomber en mesme peine qu'auparauant, il prit en fin resolution de faire arrester ce Duc d'Alençon, en l'an mil quatre cens cinquante-six, & mesme de faire proceder contre luy extraordinairement à Vendosme, où il assembla les Princes de son sang, les Pairs de France, le Chancelier, & aucuns du corps de la Cour de Parlement de Paris & autres personnes notables. *Lettres du Roy Louis XI.* 1456. B

Philippes Duc de Bourgongne, par ses Ambassadeurs, supplia le Roy de moderer son courroux contre ce Prince, & tascha de le fléchir par la consideration de la proximité de lignage, dont ils s'attouchoient, & des grands & notables seruices que luy & ses predecesseurs auoient en maintes occasions rendu à la France, aux Roys & à la Couronne: representant que Charles son bisayeul mourut à la bataille de Crecy, Pierre son ayeul auoit esté en ostage en Angleterre pour le Roy Iean, & outre que Iean son pere auoit finy ses iours à la bataille d'Azincourt, & luy-mesme esté pris à celle de Vernueil, en laquelle il receut plusieurs playes, fut abbatu entre les morts, & de là mené en Angleterre, paya vne grande rançon, pour fournir à laquelle il auoit esté contraint de vendre ses heritages, comme nous auons dit. *Histoire d'Alençon.*

Neantmoins le Roy & la Cour des Pairs, sur la confession du Duc, & sa C recognoissance des pratiques qu'il auoit faites auec l'Anglois, comme aussi sur la deposition de plusieurs tesmoins, donna vn Arrest le dixiesme 1456. iour d'Octobre, l'an mil quatre cens cinquante-six, par lequel il fut declaré criminel de leze-Majesté, & comme tel priué de la dignité de Pair, condamné à mort, & ses biens confisquez. Toutesfois le Roy fit differer l'execution de ce rigoureux Arrest iusques à sa volonté, & à la priere du Duc de Bretagne oncle du Duc, modera la confiscation, en consideration aussi des longs seruices faits à la Couronne par ses predecesseurs, & laissa à sa femme & à ses enfans les biens meubles, & le Comté du Perche à René leur fils, sans dignité ny prerogatiue de Pairrie, le Roy reseruant & incorporant au domaine de la Couronne les villes, Chasteaux & Seigneuries d'Alençon, Damfront, & Vernueil; la Chastellenie de Samblançay & les Ponts de Tours. *Histoire de Louis XI. Annales de France.*

Cét Arrest demeura sans execution, pour le respect qu'on a tousiours porté au sang Royal de France, le Roy par sa clemence changeant la peine de mort en prison perpetuelle dans la Tour de Loches, où le Duc fut mis.

Aucuns ont estimé, que le mal-heur de ce Prince estoit venu, ou de ialousie, ou de l'affection qu'il portoit au Dauphin, lequel se gouuernoit par

ALENCON fes confeils. De fait eftant alors retiré aux Pays-bas,& aduerty de ce defaftre aduenu au Duc, il regretta fon infortune, & ce d'autant plus, que IEAN eftoit fon parrain; En forte que le Dauphin eftant paruenu à la Couronne, faifant vn voyage au pays de Touraine en la premiere année de fon regne il mit le Duc en liberté & le reftitua en fes terres, par Lettres données à Tours le vnziefme iour d'Octobre, l'an mil quatre cens foixante-vn, par lefquelles en contemplation de fes feruices, de ceux de fes pere & ayeux, & de fa longue prifon ; comme auffi aux prieres de Charles de France frere du Roy & des Ducs d'Orleans, de Bourgongne, & de Bourbon, il fut remis & reftitué en fa liberté, en fes biens, droicts & honneurs. Apres toutesfois que par autres Lettres du lendemain, le Duc IEAN eut confenty, que le Roy mettroit Capitaines & gardes en fes places de Verneuil, Damfront & Saincte Sufanne iufques à fon bon plaifir, & que fa Majefté auroit le gouuernement de fes fils & fille, René & Catherine d'Alençon, pour demeurer auec luy, difpofer de leur mariage & les allier auec telles perfonnes qu'il luy plairoit.

*Ans de Iesus Chr.* 1461.

Neanmoins ce bien-fait fignalé ne deftourna le Duc de fes mauuaifes intentions. Car par vne ingratitude extreme il ne laiffa de fe ietter dans le party des Princes armez fous le pretexte du bien public ; Dont le Roy luy voulut tant de mal, que redoutant l'indignation de fa Majefté, il fe retira vers le Duc François de Bretagne, receut les Bretons dans fa ville d'Alençon, & continua de fauorifer les deffeins de Charles de France Duc de Normandie frere du Roy.

B 1465.

*Hiftoire de Louis XI.*

Mais depuis il trouua moyen de fe remettre aucunement en grace, puis retourna en fa ville : Et n'en iouït long temps, que le Roy s'en eftant derechef emparé, le Duc en receut vn déplaifir fi fenfible ; comme auffi de la miferable fortune de Iean Comte d'Armagnac fon beau-frere, que toutes fes affections fe refroidirent enuers fa Majefté. Et dés lors portant en fon cœur cét vlcere, il delibera de fe retirer vers Charles Duc de Bourgongne, le pere duquel Philippes le Bon l'auoit affocié en l'Ordre des Cheualiers de la Toifon d'or.

*Annales de France.*

*Hiftoire d'Alençon.*

Outre ce, le Duc IEAN continua de traiter auec l'Anglois. Dont le Roy aduerty, le fit arrefter & conduire derechef prifonnier à Loches, en l'an mil quatre cens foixante & douze; d'où ayant efté transferé au Chafteau du Louure à Paris, & fon procés luy ayant derechef efté faict, par Arreft de la Cour de Parlement de Paris donné deux ans apres & le quatorziefme iour de Iuillet, prononcé par le Chancelier de France, fur fes confeffions volontaires, il fut (ainfi qu'autres fois) declaré criminel de leze-Majefté & conuaincu d'autres crimes, & comme tel condamné à perdre la vie, & furent fes biens confifquez au Roy, au bon plaifir duquel l'execution fut encore referuée.

1472. C 1474

Comme fa Majefté auoit monftré en la mort du Conneftable de Sainct Paul vn exemple de fa Iuftice & de rigueur, il en fit voir vn de fa bonté & Clemence vers le Duc IEAN D'ALENCON, auquel apres tant de recidiues, il ne donna pas feulement la vie ; ains quelque temps apres permit, qu'il fortit de la prifon du Louure, & qu'il fuft logé en vne maifon bourgeoife de Paris.

Mais il ne furuefquit depuis longuement. Car il deceda en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET SEIZE, eftant aagé de foixante-fept ans, & fut inhumé dans l'Eglife des Iacobins de la mefme ville.

*Sa mort* 1476.

Il eftoit, pour la beauté de fon corps & de fon vifage, appellé le beau Duc, & auoit en fa maifon trois chofes fingulieres plus que les autres Princes du Royaume. Car fa Chapelle eftoit fournie de vingt-quatre ex-

*P. de Caigny.*

*Ans de Iesvs Chr.* — ALENCON

cellens Musiciens. D'ailleurs il auoit vne des belles Escuries qui fust en France, estant garnie de vingt & quatre cheuaux de prix & de plusieurs autres, comme aussi de vingt-quatre haquenées blanches richement enharnachées pour la Duchesse sa femme. Et outre auoit en sa Venerie nombre de grands & bons limiers, leuriers & autres chiens, tesmoignant par là, qu'il aimoit, comme font les ames genereuses, la Musique, la Guerre, & la Chasse.

Aussi estoit-il homme de courage, prompt & hardy aux armes, liberal, & auoit la langue diserte. Mais le lustre de tant de bonnes parties fut obscurcy, pour auoir esté vindicatif & peu fidelle aux Roys ses Souuerains, contreuenant par ce moyen à sa Deuise composée du mot, LOYAVMENT, laquelle il auoit fait peindre en plusieurs endroits de ses Chasteaux.

*Son 1. mariage.* 1424. Ce Duc IEAN II. fut marié deux fois. La premiere en l'an MIL QVATRE CENS VINGT-QVATRE, auec IEANNE D'ORLEANS fille de Charles Duc d'Orleans, & d'Isabel de France sa premiere femme. Entre les tiltres de la Maison d'Alençon se trouuent des lettres *Chronique d'Alençon.* 1410. données à Blois le quatorziesme iour de May, l'an MIL QVATRE CENS DIX, de ces Princes Charles Duc d'Orleans & Iean Duc d'Alençon, faites en presence de Philippes Comte de Verrus, Iean de Bourbon Comte de Clermont, Iean le Veneur, Yues Sire de Vieux-Pont, Robert d'O, & autres Seigneurs, pour raison de ce traité de mariage de IEANNE D'ORLEANS qui estoit lors fort ieune, laquelle est dotée de deux mil liures de rente. Elle deceda sans laisser enfans, le dix-neufiesme 1432. iour de May, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-DEVX; dans l'Hostel de l'Abbaye de S. Aubin d'Angers, & gist au Chœur de l'Eglise de ceste Abbaye. Elle estoit Princesse vertueuse, douce & benigne en paroles, vsoit de prudence en toutes ses actions, & a receu ceste loüange d'vn Historien du temps; *Qu'elle estoit reputée l'excellente sur toutes les femmes de France.* *Caigny.* Le Greffier du Tiller s'est mespris, comme nous auons dit ailleurs, la faisant fille de Loüis Duc d'Orleans & de Valentine de Milan contre la teneur du Contract de mariage, & ce qu'escrit de Caigny. Il semble dire aussi, que la fille d'Isabel de France, qui est ceste Duchesse d'Alençon, mourut peu de temps apres sa mere (decedée estant en couche d'elle) ce qui n'est pas, puis qu'elle a esté mariée.

*Son 2. mariage.* En secondes nopces le Duc IEAN d'Alençon, par traité de l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SEPT, ou mil quatre cens cinquante-vn, 1437. selon qu'escrit le sieur de la Clergerie, espousa MARIE D'ARMAGNAC, *Liure 5 ch. 9.* qui estoit fille de Iean quatriesme du nom Comte d'Armagnac & de Rhodais. Apres la derniere prison de son mary, ceste Duchesse Marie se retira dans la ville de Mortagne au Perche, pour y passer ses iours auec les filles Religieuses Hospitalieres. Elle fit son Testament le vingt-1473. deuxiesme iour de Iuiller, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET TREIZE, par lequel elle donna toutes ses robes de drap d'or & de *Histoire d'Alençon.* soye à l'Eglise Collegiale de Toussaints, pour en faire des ornemens, & outre leur legua la somme de mil liures. Puis elle deceda trois iours apres ce Testament, & eut sepulture dans la mesme Eglise, ioignant la Chapelle de S. Catherine.

A cause de ceste alliance les droits & grands biens de la Maison d'Armagnac tomberent en celle d'Alençon, & depuis en celles d'Albret & de Bourbon, comme la suite de l'Histoire fera cognoistre.

## ENFANS DE IEAN II. DVC D'ALENÇON & de MARIE D'ARMAGNAC *sa deuxiesme femme.*

20. RENE' Duc D'ALENCON aura son Eloge en suite.

LAVAL.

D'or à la Croix de goeulles, chargée de cinq coquilles d'argent. Party d'Alençon. Comme cy dessus.

20. CATHERINE D'ALENCON Comtesse de Laual fut conioincte par mariage auec FRANCOIS DE LAVAL Comte de Montfort, Seigneur de Gaure, & depuis Comte de LAVAL sous le nom de GVY quinziesme du nom & Grand Maistre de France. Le traité de ce mariage fut passé dans la ville de Tours, le dix-huictiesme iour du mois de Ianuier, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-VN, & fut accordé en presence du Roy Loüis XI. & des Ducs de Berry, d'Orleans, de Bourbonnois, & de Nemours. Le Comte Guy de Laual quatorziesme du nom son pere, faisant ce mariage, luy laissa la Baronnie de Gaure en Flandres & autres terres & Seigneuries situées aux pays d'Artois & de Hainaut, assignées pour doüaire, ensemble le Comté de Laual. A la Princesse CATHERINE d'Alençon furent baillées trois mil liures de rente; Sauf, que si les Duc & Duchesse d'Alençon ses pere & mere decedoient sans enfans legitimes, elle leur succederoit. Le Duc Iean d'Alençon assigna ceste somme sur la Seigneurie de la Guerche en Bretagne, & outre bailla la Baronnie de Sonnois & la terre de Perray prés Alençon, comme aussi promit donner à sa fille la terre d'Auerton, auec les fiefs d'Anthenaise, & autres. Les conioincts furent fiancez par le Cardinal d'Alby Euesque d'Arras, & depuis les nopces furent celebrées dans la ville d'Alençon auec grande solemnité.

*Du Tillet.* — *Son mariage.* — 1461. — B — *Tiltres de la Maison d'Alençon.*

*Du Tillet.*

Par Lettres du Roy Loüis XI. données en la ville du Mans le dix-neufiesme iour de Nouembre, l'an mil quatre cens soixante & sept, fut octroyé priuilege special à ce François de Laual, lors seulement Comte de Montfort & Sire de Gaure, & à ses hoirs Comtes de Laual, de preceder au grand Conseil, au Parlement, en Ambassades, & en tous autres lieux, où ils se trouueroient, mesmes le Chancelier & tous les Prelats du Royaume; ainsi que faisoient les Comtes de Vendosme, d'Armagnac & de Foix: Lesquelles Lettres furent depuis confirmées par le Roy Charles VIII. par autres données à Blois au mois d'Octobre, l'an mil quatre cens quatre-vingts & trois, ce qui fut faict en consideration des seruices du mesme Comte, & de la proximité de lignage dont il attouchoit sa Majesté, estant fils de la fille de la sœur germaine du feu Roy Charles VII. son ayeul.

1467. — C — 1483.

De ce mariage sortit Iean de Laual seul fils, qui ne vesquit que quinze iours. Le Comte Guy de Laual quinziesme du nom son pere mourut l'an MIL CINQ CENS, le quinziesme iour de May. Quant à CATHERINE d'Alençon sa mere elle deceda l'an MIL CINQ CENS CINQ, le dix-septiesme iour de Iuillet. Le iour precedent elle auoit fait son Testament, & par iceluy donné ses droicts au Comté d'Armagnac à son neueu Charles Duc d'Alençon,

1500. — *Sa mort.* — 1505.

çon,

*Ans de Iesvs Chr.* çon, auquel par ce decés vint la Seigneurie de la Guierche. Et neantmoins aucuns escriuent, que le Duc Iean II. ayeul d'iceluy ceda la iouïssance du reuenu de ceste Seigneurie à Iean Malestroit, comme heritier de Iean de Malestroit Euesque de Nantes, pour cause de la prise de cét Euesque & de ses gens.

ALENCON

*A. du Chesne aux Annotat. sur l'Histoire d'A. Chartier.*

## ENFANS NATVRELS DE IEAN II. *du nom Duc* D'ALENÇON.

1483. 20. IEAN Bastard D'ALENCON, fut prisonnier auec autres Seigneurs que le Roy Loüis XI. declara innocens par Lettres de l'an mil quatre cens quatre-vingts & trois.

1489. 20. ROBERT aussi Bastard D'ALENCON fut en l'an mil quatre cens quatre-vingts & neuf, presenté par le Duc René son frere, à l'Euesque d'Angers, pour administrer l'Hostel-Dieu de S. Iulien lez Ponts de Chasteau-Gontier, fondé l'an mil deux cens six par Alard de Chasteau-Gontier. (1206.) *Histoire d'Alençon.*

B

20. IEANNE Bastarde D'ALENCON (qu'aucuns contre la verité de l'Histoire escriuent auoir esté fille legitime) espousa GVY DE MAVMONT Seigneur de S. Quentin. Le Duc d'Alençon Iean II. son pere luy donna la Seigneurie de Pouancé au rachapt de quatorze mil escus, par Lettres de l'an mil quatre cens soixante-six (1466.); & par autres données trois ans apres (1469.), au mois de Nouembre, le Roy Loüis XI. donna à ceste Dame de Sainct Quentin les Comté & Vicomté de Beaumont le Roger en faueur de son mariage, & aux enfans qui en sortiroient, à condition de rachapt. Apres que le mesme Duc eut esté arresté pour la seconde fois, le Roy Loüis XI. laissa à ceste Dame de Sainct Quentin la iouissance du Vicomté de Beaumont.

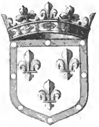
MAVMONT. D'azur à deux fasces d'or.

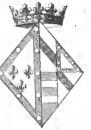
ALENCON

Comme cy deuant.

LORRAINE-VAUDEMONT.

Escartelé; Au 1. & 4. de LORRAINE, qui est d'or à la bande de gueulles, chargée de trois allerions d'argent.
Au 2. d'ALENÇON, comme cy dessus.
Au troisiesme de HARCOVR, De gueulles à deux fasses d'or.





## 20. RENE'

### *Duc* D'ALENÇON, *Pair de France, Comte du Perche, Vicomte de Beaumont, Seigneur de la Fleche, Pouancé, Vernueil, & Damfront.*

CHAPITRE VI.

CE Prince estoit fils vnique de Iean II. Duc d'Alençon & de Marie d'Armagnac sa seconde femme. Estãt ieune & seulement Comte du Perche, lors que Charles Duc de Berry puis de Normãdie eut differend auec Loüis XI. son frere, il fut retiré de son party, & le quitta, encore que le Duc Iean son pere y adherast; & pour s'en estre distraict le Roy luy tesmoigna beaucoup d'affection, mesme le fit assister à l'assemblée des trois Estats tenuë à Tours, l'an mil quatre cens soixante-sept. Dailleurs il luy octroya par Lettres données au Mans le dernier iour de Decembre de la mesme année mil quatre cens soixãte-sept, restitution de ses places, les aydes & tailles de ses terres & ses pensions, & la Capitainerie de Reuée & de Falaise, auec charge de cent lances des Ordonnances, & la somme de vingt mil escus; esquelles Lettres le Duc son pere fut compris. Ainsi les ville & Chasteau d'Alençon estans rendus au Roy, furent autres Lettres expediées le vingtiesme Ianuier ensuiuant, en faueur des mesmes Princes d'Alençon, tant pere, mere que fils, & particulierement en faueur de RENE' fils, par lesquelles les fautes commises & à commettre par son pere, ne pourroient preiudicier à l'estat, biens & dignitez du mesme Prince RENE' Comte du Perche, pourueu qu'il n'en fust coulpable de son chef.

1476.

1465.

1467.

*Th. Godefroy au Ceremonial de France.*

*Tiltres de la Maison d'Alençon.*

Pendant le mouuement du bien public RENE' declara tenir la ville & le Chasteau d'Alençon pour le Roy, qui luy bailla en garde, apres qu'il

*Ans de IESVS CHR.* | ALENCON

en eut chassé les Bretons: ce qui se fit au grand mescontentement du Duc de Normandie, lequel alors transporté d'vne passion déreglée, appella par mespris René d'Alençon vrayement fils de son pere, le taxant d'infidelité: comme de faict quelque temps apres ce Prince fut tellement oublieux de son deuoir, qu'il tomba en la mesme faute que le Duc Iean deuxiesme, & fut accusé d'auoir intelligence secrette auec le Duc de Bretagne; s'estre voulu retirer vers luy, ou en Flandres sans le congé du Roy; & d'auoir tenu mauuaises paroles de sa Majesté; Tellement qu'il fut en l'an mil quatre cens quatre vingts vn emprisonné à Chinon, & depuis transporté au Bois de Vincennes, & apres que son procés luy eut esté fait, interuint Arrest cõtre luy le vingt-deuxiesme iour de Mars, l'an mil quatre cẽs quatre vingts deux, par lequel, pour les fautes & desobeïssances par luy commises enuers le Roy, il fut condamné luy requerir pardon, & iurer solemnellement de bien & loyaument le seruir; sur peine d'estre priué de tous honneurs, priuileges, & dignitez; & ordonné, qu'il en bailleroit caution au Roy; lequel mettroit Capitaines & gardes és fortes places & Chasteaux de RENÉ.

*Histoire de Louis XI. G Bry liure 5. ch. 9. & 10.*

1481. 1482.

B Mais depuis, à l'aduenement du Roy Charles VIII. par l'aduis des Estats tenus à Tours, sa Majesté le iugea innocent, & eut main leuée de ses biens. De sorte qu'estant restitué il se trouua au Sacre & Couronnement du mesme Roy, & y tint la place du Duc de Bourgongne. Le Roy le fit aussi assister à l'autre assemblée des Estats tenus à Tours, l'an mil quatre cens soixante sept.

1461. 1467.

Ayant deuant les yeux l'exemple paternel & sa misere passée, qui estoit suffisante pour le destourner de suiure autres desseins, que ceux qui tendoient au seruice du Roy, il vesquit paisiblement en ses maisons, pendant les mouuements excitez par les Ducs d'Orleans & de Bretagne au commencement du regne de Charles VIII. On remarqua seulement de luy, qu'il retira Loüis Duc d'Orleans, depuis Roy, quand premierement il s'absenta de la Cour.

*Histoire du Roy Charles VIII.*

1484.

Lors de la prison de son pere il fit sa residence ordinaire dans la ville de Mortagne en vne sienne maison, où il fit bastir vne magnifique Chappelle. Par lettres de l'an mil quatre cens quatre vingts vnze, il permit aux habitans de la mesme ville, par vn exemple memorable de pieté, d'abatre & C ruiner son Chasteau, pour rebastir & accroistre l'Eglise parochiale de Nostre Dame, qui auoit esté ruinée durant la guerre des Anglois.

1491.

Ce mesme Duc RENÉ fut mis en procés par Loüis Seigneur de Grauille, Admiral de France, pour raison de la Seigneurie du Bois-mallet, & autres biens qu'il vouloit retirer, jadis confisquez par le Roy Iean, & depuis eschangez auec Marie d'Espagne, Comtesse d'Alençon. Ce procés dura vingt & huict ans, & en fin interuint Arrest au profit de Charles Duc d'Alençon, fils de RENÉ; lequel en l'an mil quatre cens quatre vingts huict fit bastir le Conuent des Cordeliers de la ville de la Fleche en Anjou.

1488.

Ayant fiancé Ieanne de Harcour, fille aisnée de Guillaume de Harcour Comte de Tancaruille, & d'Ioland de Laual, elle mourut en fiançailles. Tellemẽt que depuis, & le quatorziesme iour de May, MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS HVICT, ce Duc RENÉ contracta mariage auec MARGVERITE DE LORRAINE, fille de Ferry de Lorraine, Comte de Vaudemont, & d'Ioland d'Anjou Duchesse de Lorraine, & ne dura ce mariage qu'enuiron cinq ans. Car le Duc d'Alençon deceda l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DOVZE le premier iour de Nouembre en son Chasteau d'Alençon, & fut son

*Ses mariage* 1488. *Du Tillet.* *Sa mort* 1492. *G Bry liure 5. chap. 10.*

ALENCON

corps inhumé en l'Eglise parochiale du mesme lieu, sous vn tombeau de marbre blanc, & son cœur apporté à Mortagne reposé dans l'Eglise des Religieuses de S. Claire.

*Ans de Iesus Chr.*

*H. de Coste en l'Histoire Catholique.*

La Duchesse Marguerite demeura vefue en la fleur de son aage, & se porta si modestement, que durant les trente années de sa viduité elle ne vestit aucune robe de soye, vacant incessamment aux œuures de pieté & à l'institution & nourriture de ses enfans, pour raison dequoy elle fit bastir vne maison de plaisance au bourg de Manves sur la riuiere d'Huisme; Passant le reste de ses iours en pieux exercices, elle donna à l'Eglise de Toussaints de Mortagne la somme de mil liures, & augmēta de reuenu le Conuent des Religieuses du mesme lieu, leur donnant la terre d'Esteilleux & celle des Mares, & en l'an mil cinq cens deux elle fit reformer ce Conuent selon la Regle de S. Claire. Elle fonda aussi la Chapelle du Parc du Chasteau d'Alençon la dotant de la terre de la Goupilliere. Finalement elle fit bastir & fonda vn Conuent de Religieuses du mesme Ordre de S. Claire dans la ville d'Argentan, où depuis, prenant l'habit de Religieuse, elle vesquit auec vne grande austerité & integrité, iusques au premier iour de Nouembre, l'an MIL CINQ CENS VINGT-VN, qu'elle passa de ceste vie en vne meilleure. Son corps gist au mesme Monastere de S. Claire.

*Tiltres de la Maison d'Alençon.*

1502.

B

*Samedi* 1521.

## *ENFANS DE RENE' DVC* D'ALENÇON, *& de* MARGVERITE DE LORRAINE *sa femme.*

21. CHARLES Duc D'ALENCON, duquel sera plus amplement parlé cy apres.

ORLEANS-LONGVEVILLE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, l'Escu brisé d'vn lambel d'argent de trois pieces, & d'vn bastō de mesme, pery en bāde. Party d'ALENÇON.

21. FRANCOISE D'ALENCON Duchesse de Longue-ville, puis de VENDOSME, fut premierement accordée en mariage le vingt-huictiesme iour de Mars auant Pasques, l'an mil cinq cens, auec Loüis d'Armagnac Duc de Nemours : mais n'ayant eu effect, elle espousa depuis FRANCOIS D'ORLEANS C deuxiesme du nom Duc de Longue-ville; comme nous auons cy deuant remarqué au Liure IX. & en secondes nopces CHARLES DE BOVRBON Duc de Vendosme, dans l'Eloge duquel, qui se verra au Liure XVI. est faicte plus particuliere mention de ceste Princesse.

1500.

Elle fut mere d'Antoine de Bourbon Duc de Vendosme, puis Roy de Nauarre; qui eut pour fils HENRV LE GRAND Roy de France & de Nauarre, pere du Roy LOVIS LE IVSTE.

BOVRBON

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, l'Escu brisé d'vn baston de gueulles pery en bande. Party d'ALENÇON.

PALEOLOGVE MONTFERRAT.

Couppé de six pieces, trois en chef & trois en pointe,

21. ANNE D'ALENCON espousa GVILLAVME PALEOLOGVE huictiesme du nom, Marquis de MONTFERRAT, issu par diuers degrez d'Andronic Paleologue, surnommé le Vieil Empereur de Constantinople. Selon aucuns ce mariage fut traité l'an mil quatre cens quatre-vingts treize. Mais le contract d'iceluy (suiuant lequel ANNE eut en dot quatre-vingts mil liures & pour son doüaire quatre mil ducats de rente) se trou-

1493.

*Son mariage.*

*Ans de* IESVS CHR.

uant datté du deuxiesme iour de Septembre mil cinq cens huict, il est plus croyable, qu'il fut traité & consommé en ce temps-là. De cette alliance sortirent Boniface VII. Marquis de Mont-ferrat mort sans enfans; & deux filles, Marguerite Paleologue heritiere de Mont-ferrat femme de Frideric de Gonzague premier Duc de Mantouë, qui en eut trois fils François & Guillaume successiuement Ducs de Mantouë, le dernier par sa femme Eleonor d'Austriche pere du Duc Vincent, qui de Leonor de Medicis a eu pour fils François II. Ferdinand & Vincent II. pareillement successiuement Ducs de Mantouë.

Le troisiesme fils de Frideric fut Loüis de Gonzague Duc de Niuernois Pair de France, qui recueillit de grands biens par la succession de son ayeule ANNE D'ALENCON; La seconde fille de Guillaume Marquis de Mont-ferrat & d'Anne d'Alençon fut femme de Loüis Marquis de Saluces.

1531. Par vn Contract de partage fait l'an mil cinq cens trente-vn entre les deux sœurs Françoise & ANNE D'ALENCON escheurent à ceste puisnée entre autres Seigneuries celles de Pouancé & de la Guerche, qu'elle vendit depuis à Charles de Cossé Comte de Brissac Mareschal de France.

B

ALENCON

La premiere du chef est de l'Empire de CONSTANTINOPLE, de gueules à l'Aigle esployé d'or à deux testes couronnées de mesme.

La deuxiesme de HIERVSALEM, d'argent à la Croix potencée d'or, cantonnée de quatre Croix couppées de mesme.

La 3. d'ARRAGON, d'or au pal de quatre pieces de gueulles.

La premiere de la pointe, de SAXE moderne, fassé de sable & d'or de huict pieces, à la Couronne de ruë de sinople brochant en bande sur le tout.

La 2. de BAR, d'azur semé de Croix recroisettées au pied fiché d'or, à deux bars ou barbeaux addossez de mesme.

La 3. de la ville de CONSTANTINOPLE, qui est de gueulles à la Croix plaine d'or, cantonnée de quatre fusils addossez de mesme.

Sur le tout de ces six quartiers est l'Escu de MONT-FERRAT, qui est d'argent au chef de gueulles.

Party d'ALENCON.

## *ENFANS NATVRELS DE RENÉ Duc* D'ALENÇON.

21. CHARLES Bastard D'ALENCON, auquel le Duc d'Alençon Charles son frere, par Lettres données à Argentan le quatorziesme Octobre, l'an mil cinq cens dix-sept, confirma & continua à luy & à ses hoirs issus de luy, le don qui luy auoit esté fait à sa vie, de la maison de S. Paul le Vicomte située en la Baronnie de Sonnois, & cinq cens liures de rente à prendre sur les fruicts de la mesme Baronnie, pourueu qu'il seroit tenu laisser icelle maison & rente, en luy baillant reuenu en autre lieu, & que defaillant la ligne d'iceluy, les cinq cens liures retourneroient de plain droit sans charge; Six ans apres il rendit les choses, qui luy auoient esté données, pour six cens liures de rente sur Cany & Caniel.

1517. C

D'ALENCON.

L'Escu chargé d'vne barre d'argent.

21. MARGVERITE Bastarde D'ALENCON fut mariée à RENÉ sieur DE BOIS-GVYON, Eschanson du Duc René, & en faueur de mariage, traité le seiziesme iour de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS ET CINQ, le Duc leur delaissa la terre de Ceton par engagement de la somme de deux mil liures. Gilles Bry sieur de la Clergerie au liure V. de l'Histoire d'Alençon & du Perche, faict mention de Marguerite; nommée Renée par aucuns.

1485.

BOIS-GVYON.

21. IACQVETTE DV PERCHE femme de GILLES DES ORMES Cheualier Seigneur de S. Germain & de Ioudainoille, Conseiller & premier Maistre d'Hostel du Roy Loüis XII. Il mourut sans enfans l'an MIL CINQ CENS SIX, & gist auec sa femme, dans l'Eglise de S. Germain le Desiré en Beausse prés la ville d'Estampes.

*Sa mort* 1506.

DES ORMES.

Bandé d'argent & de gueulles de six pieces.

Party d'ALENÇON, la bordure chargée de Chasteaux d'or & de bezans d'argent, à la barre d'argēt

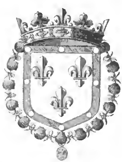
*Ans de Iesvs Chr.*

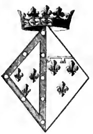
**ALENCON**

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, l'Escu brisé, d'vne bordure de gueules, chargée de huict besans d'argét.

**ANGOVLESME.**

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, chacune chargée d'vn Croissant mõtant, d'azur.





## 21. CHARLES

*Duc* d'Alençon, *Comte du Perche & d'Armagnac, Vicomte de Beaumont, de Leomagne & de Hauteuille, Seigneur de la Guerche, de la Fleche, de Vernueil, & de Damfront, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en Champagne, puis en Normandie.*

### Chapitre VII.

*Taillepied en l'Histoire de Charles VIII.*
*Histoire d'Alençon.*
*Du Tillet.*

IL estoit fils de René Duc d'Alençon & de Marguerite de Lorraine sa femme; & prit naissance dans la ville d'Alençon au mois d'Aoust, l'an mil qvatre cens qvatre-vingts et nevf; Le Roy Charles VIII. fut son parrain, & la Duchesse de Bourbon sa marraine. (1492. Naissance. 1489.)

CHARLES estoit en l'aage d'vnze ans seulement, lors que son mariage fut traité le vingt-vniesme iour de Mars, l'an mil cinq cens (1500.) auec Susanne de Bourbon, fille vnique de Pierre deuxiesme du nom Duc de Bourbon & d'Anne de France. Ils furent fiancez au Chasteau de Molins en Bourbonnois, au mois de Feurier ensuiuant, en presence du Roy Loüis XII. qui par Lettres rehabilita ce Duc CHARLES, de pouuoir tenir le Duché d'Alençon, nonobstant la confiscation de corps & de biens ordonnée par l'Arrest interuenu contre le Duc Iean II. son ayeul, le Roy imposant silence à son Procureur General. Cependant le Duc de Bourbon se voyant proche de sa fin, & desirant la consommation du mariage, enuoya querir le mesme Duc d'Alençon, afin d'espouser sa fille; Pour cét effect il s'achemina en la ville de Molins auec la Duchesse doüairiere sa mere, Mais ils trouuerent le Duc de Bourbon decedé le iour prece- (1503.)

*Ans de Iesus Chr.* dent leur arriuée. Alors il fut question de vacquer plustost aux obseques & pompes funebres du defunct, qu'aux nopces proiectées; Et parce qu'Anne de France Duchesse de Bourbon ne desiroit l'accomplissement de ce mariage, ains que sa fille espousast plustost Charles de Bourbon Comte de Montpensier, elle fit agréer au Roy la dissolution des promesses, à quoy le Duc d'Alençon apporta son consentement. — ALENCON

Quelque temps auparauant il auoit, auec autres Princes, esté enuoyé à Valenciennes, & esté donné ostage à Philippes Archiduc d'Austriche, depuis Roy de Castille I. du nom, pour plus seurement passer en France, allant prendre possession du Royaume de Castille.

Ce Duc CHARLES fit ses premieres armes sous le mesme Roy Loüis XII. qu'il accompagna au voyage d'Italie contre les Genois, en 1507. l'an mil cinq cens sept: & deux ans apres se trouua à la memorable bataille d'Aignadel gaignée par les François sur les Venitiens. — *I. d'Autheh en l'Histoire du Roy Louis XII.*

*Son mariage.* 1509. Au retour, sur la fin de l'an MIL CINQ CENS NEUF, au mois de Decembre, il espousa MARGVERITE D'ORLEANS dite DE VALOIS ou D'ANGOVLESME. Car elle est B ainsi diuersement nommée, fille de Charles d'Orleans Comte d'Angoulesme & de Loüise de Sauoye, & sœur du Roy François I. Lequel, estant lors seulement Duc de Valois, en faueur de ceste alliance quitta aux futurs conioints les pretensions qu'il auoit sur le Comté d'Armagnac & autres terres & Seigneuries, qui estoient querelées par ce Duc CHARLES, à cause de Marie d'Armagnac son ayeule paternelle, du chef de laquelle il les pretendoit. Ce mariage fut traité à Blois en grande solemnité, où se firent ioustes & tournois, en presence du Roy Loüis XII. & de la Royne Anne de Bretagne. Laquelle estant decedée peu de temps apres, & le Roy ayant enuoyé aucuns Princes à Boulongne sur la mer, pour re-1514. cueillir la Royne Marie d'Angleterre sa deuxiesme femme, le Duc d'Alençon fut du nombre de ces Princes. — *Tiltres de la Maison d'Alençon.* — *Du Bellay liu. 1. des Memoires.*

1515. Bien tost apres, François premier estant paruenu à la Couronne, le mesme Duc CHARLES son beau-frere, comme auoient fait ses pere & ayeul, seruit à son Couronnement au lieu du Duc de Bourgongne Doyen des Pairs de France. Et combien qu'il fust distant de treize degrez de consanguinité du mesme Roy, si est-ce que n'y ayant point lors C de Prince du sang plus proche que luy, ce fut pourquoy il eut vne Declaration de sa Majesté, par laquelle elle luy octroya pouuoir & faculté de faire & creer vn Maistre de chacun mestier en toutes les villes du Royaume, comme tenãt ce Prince le lieu de seconde personne de France. — *Registres de la Cour de Parlement de Paris.*

Cependant le Roy s'acheminant à la conqueste de Milan, il donna la conduite de l'Arriere-garde de son armée à ce Duc d'Alençon, qui combatit genereusement à la bataille de Marignan contre les Suisses, en l'an 1515. mil cinq cens quinze. A l'entrée que le Roy fit en armes dans la ville de Milan, il auoit en sa compagnie cinq Princes de son sang, dont le premier estoit le mesme Duc d'Alençon CHARLES. Qui s'employa aussi vertueusement en la guerre que le Roy son beau-frere eut contre l'Empereur Charles V. pendant laquelle il eut le Gouuernement de la Prouince de Champagne, où il rendit de grands seruices contre les Imperiaux; & lors que le Roy alla deuant la ville de Valenciennes, il luy bailla son Auantgarde à conduire; mesme luy porta vne telle affection, qu'il fit tomber en ses mains les principales fonctions de la charge & dignité de Connestable, quand les occasions s'en presenterent. De sorte qu'on disoit communement, Que Charles Duc de Bourbon estoit Connestable en tiltre sans effect, & Charles Duc d'Alençon l'estoit par effect sans tiltre. — *Du Bellay.* — *Histoire de la Maison de Bourbon.*

ALENCON

*Du Bellay.*

*Ans de Iesvs Chr.*

En fin ce Prince d'Alençon ayant pour la quatriesme fois faict le voyage d'Italie, il se trouua à la bataille de Pauie, donnée au mal-heur insigne de la France. Il eut, comme autresfois, la conduite de l'Arriere-garde, & voyant l'armée Royale défaite, le Roy pris & n'y auoir espoir de resource, par le conseil de ceux qui estoient prés de luy, auec si peu qu'il auoit de reste, se retira par dessus le pont qu'on auoit fait sur le Tesin, & de retour en la ville de Lyon estant tombé malade, il y finit ses iours, le vnziesme d'Auril, l'an MIL CINQ CENS VINGT-CINQ, sans laisser enfans: Il fut enseuely en la mesme ville dans l'Eglise de S. Iust auec vne grande pompe funebre, le premier iour de May.

*Claude de Rubis en l'Histoire de Lyon.*

*Sa mort 1525.*

La Duchesse Marguerite sa vefue, espousa depuis en secondes nopces, Henry premier du nom Roy de Nauarre, sorty de la Maison d'Albret, comme il a esté remarqué cy deuant.

Ainsi en ce Duc CHARLES finit la Branche D'ALENCON, laquelle auoit commencé par vn Prince de mesme nom de CHARLES, apres auoir duré par l'espace de deux cens ans. De sorte que le Duché d'Alençon fut reüny à la Couronne: dont toutesfois il y eut vn grand different, qui fut agité en la Cour de Parlement de Paris entre le Procureur General du Roy, & les deux sœurs de ce Prince, Françoise & Anne. Car le Procureur General pretendoit pour le Roy la reünion des Duché d'Alençon & Comté du Perche, comme d'vn Apanage de France esteint à faute d'hoirs masles; Et les Princesses heritieres du Duc leur frere pretendoient au contraire ces Seigneuries en plaine proprieté, en consequence du don, qu'elles disoient auoir esté faict à Philippes Auguste non à luy comme Roy, mais comme à Philippes & à ses heritiers, & n'auoir esté par ce moyen incorporées au domaine de la Couronne; subordinément elles soustenoient, que les acquests depuis faits des Seigneuries de Chasteau-neuf en Timerais, Chanrond, Senonches, & Bresolles, ne pouuoient estre censez & reputez de mesme nature que le Comté. Surquoy y eut transaction, & se contenterent les Princesses de quelques terres & Seigneuries, qui leur furent laissées par le Roy.

*Histoire d'Alençon.*

B

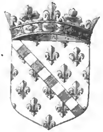
HISTOIRE

# HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

## LIVRE QVATORZIESME.

*Les* COMTES D'EVREVX, *desquels sont sortis quelques Roys de* NAVARRE, *& aucuns Comtes de Mortaing, de Beaumont, de Longue-ville & d'Estampes.*

Depuis l'an M.CCC.XXV. iusques à l'an M.CCCC.XLI.



L*ES Comtes d'*EVREVX *portoient semé de France au baston componné d'argent & de gueulles, pery en bande; Depuis l'alliance à la Maison de Nauarre ils en porterent les Armes, souuent escartelées de celles d'*EVREVX.

MMmmm

# TABLE GENEALOGIQVE
## DE LA MAISON
### D'EVREVX.

15. LOVIS DE FRANCE Comte D'EVREVX, cinquiesme fils du Roy Philippes III. surnommé le Hardy, qui estoit fils aisné de S. LOVIS.

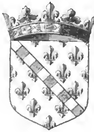
| 16. | | | | |
|---|---|---|---|---|
| PHILIPPES Comte d'Eureux & Roy de Nauarre. | CHARLES Comte d'Estampes. | IEANNE d'Eureux Royne de France. | MARIE d'Eureux Duchesse de Brabāt. | MARGVERITE Comtesse de Bolongne. |

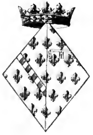
Enfants de Charles Comte d'Estampes : LOVIS C. d'Estampes. IEAN.

| 17. | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHARLES II. Roy de Nauarre & Comte d'Eureux. | PHILIPPES C. de Lōgueville. | LOVIS C. de Beaumōt le Roger | IEANNE. | BLANCHE Roine de France. | MARIE roine d'Aragō. | AGNES Comtesse de Foix. | IEANNE Vicomtesse de Rohan. |

| 18. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| CHARLES III. Roy de Nauarre. | PHILIPPES de Nauarre | PIERRE Cōte de Morrain | MARIE Comt. de Denia. | BLANCHE de Nauarre. | IEANNE R. d'Angleterre. |

| 19. | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CHARLES Prince de Nauarre. | LOVIS. | IEANNE. | MARIE. | BLANCHE Royne de NAVARRE. | BEATRIX C. de la Marche. | ISABEL. |





**EVREVX.**

Semé de France au baston pery en bande, componné d'argent & de gueulles, brochant sur le tout.

**ARTOIS.**

Semé de France au lambel de gueulles de quatre pieces, chacune chargée de trois Chasteaux d'or.

# 15. LOVIS
## DE FRANCE *Comte* D'EVREVX, *d'Estampes, & de Gien.*

C

### CHAPITRE PREMIER.

LA Maison d'Eureux, qui a donné trois Roys & vne Royne à la Nauarre, a pris origine de ce Prince, qui fut cinquiesme fils de Philippes III. surnommé le Hardy Roy de France, & premier du lict de la Royne Marie de Brabant sa seconde femme. Il eut le nõ de LOVIS en memoire du Roy sõ ayeul. (1385.)

(1284.) Par Lettres de l'an mil deux cens quatre-vingts quatre, le Roy son pere luy donna le Comté de Beaumont sur Oyse auec autres terres; & par (1298.) autres Lettres des années mil deux cens quatre-vingts dix-huict, & mil (1307.) trois cens sept, le Roy Philippes IV. dit le Bel son frere luy fit assiette de quinze mil liures de terre ou rente annuelle sur les Comtez d'Eureux, de Beaumont le Roger, Meulan, Estampes & Gien, & sur les Seigneuries d'Aubigny sur Nierre, de la Ferté-Alez & Dourdan, qu'il eut en partage ou Appanage, comme fils de Roy de France; auquel temps la Preuosté & Chastellenie d'Eureux & ses appartenances fut erigée en Comté & Baronnie.

*Au Tresor de France. Layette Bourbonnois tit. 6. I. de l'Escorsay aux Memoires de Dourdan.*

(1315.) En l'an mil trois cens quinze, le Roy Loüis Hutin son neueu luy bail-

EVREVX.

*Au Tresor de France. Layette, Languedoc titre 101.*

la aussi le Chasteau & Chastellenie de Negre-pelisse diocese de Cahors, au lieu d'vne rente, qu'il auoit sur le Tresor de Paris. Le mesme Roy luy donna encore en cét an la Seigneurie de Marigny & autres aduenuës par confiscation sur Enguerrand de Marigny; Seigneuries que le Roy Philippes V. dit le Long reprit depuis & l'en recompensa.

*Ans de Iesus Chr.*

*Annales de France.*

Ce LOVIS Comte d'Eureux est nommé le premier entre les Barons de France, qui soubscriuirent en la Lettre du dixiesme iour d'Auril, l'an mil trois cens trois, par eux enuoyée au College des Cardinaux, lors que le Roy Philippes le Bel appella de l'interdit du Pape Boniface VIII. 1303.

En l'année suiuante, il fut au voyage de Flandres, & se trouua à la Bataille de Mons-en-Puele, en laquelle le mesme Roy Philippes le Bel eut la victoire sur les Flamens. 1304.

*Au Tresor de France.*

LOVIS fut derechef en Flandres, lors que le Roy Loüis Hutin s'y achemina: & en l'an mil trois cens dix-sept donna recognoissance à Philippes le Long, de ce qu'il auoit receu en depost cinq Lettres patentes, l'vne desquelles estoit l'erection en Pairrie du Comté d'Angoulesme. 1317.

*Du Tillet.*

Deux ans apres, sçauoir en l'an MIL TROIS CENS DIX-NEVF, le dix-neufiesme iour de May, ce Comte LOVIS d'Eureux trespassa, & eut sa sepulture dans l'Eglise des Iacobins à Paris, où lon void son tombeau éleué en marbre deuant le grand Autel, & celuy de son espouse MARGVERITE D'ARTOIS, laquelle gist au mesme lieu. Elle estoit fille de Philippes d'Artois Seigneur de Conches & de Blanche de Bretagne sa femme, & petite fille de Robert II. Comte d'Artois; & fut mariée l'an MIL TROIS CENS. Les Historiens qui escriuent, qu'en second mariage ceste Princesse espousa Pierre Comte d'Alençon se sont mespris notoirement, & ceux qui luy donnent pour pere Philippes Comte de Flandres. Elle eut en mariage, entre autres choses, la Seigneurie de Braye-Comte-Robert prés Paris, & mourut le vingt-troisiesme iour d'Auril, l'an MIL TROIS CENS VNZE. *Sa mort* 1319. B *Sa mariage.* 1300. 1311.

Le Roy Philippes le Long, & les Roynes assisterent aux obseques de ce Comte d'Eureux, Gocelin Cardinal enuoyé en France pour moyenner la Paix entre le Roy & les Flamens, celebrant l'Office diuin.

## *ENFANS DE LOVIS DE* FRANCE *Comte d'*EVREVX, *&* *de* MARGVERITE D'ARTOIS *sa femme.*

C

16. PHILIPPES Comte D'EVREVX & Roy de NAVARRE, duquel sera parlé cy apres, au Chapitre deuxiesme.

16. CHARLES D'EVREVX Comte d'Estampes. De luy est faite plus particuliere mention sur la fin de ce Liure XIV.

FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or. Party d'EVREVX. Comme cy deuant.

16. IEANNE D'EVREVX Royne de FRANCE. Il a esté parlé d'elle plus particulierement cy deuant sous le Roy CHARLES IV. surnommé le Bel son mary. Elle fut sa derniere femme de trois qu'il espousa.

*Ans de Iesvs Chr.* *Sō mariage.* 1313.

16. MARIE D'EVREVX, enuiron l'an MIL TROIS CENS TREIZE, ou mil trois cens quatorze, espousa IEAN Duc de BRABANT troisiesme du nom, qui estoit fils du Duc Iean II. & de Marguerite d'Angleterre. Pour raison de ce mariage leur estant deuë de reste la somme de dix-huict mil cinq cens liures, on leur en fit assignation sur la Seigneurie de Longue-ville, au mois d'Octobre, mil trois cens vingt-cinq.

BRABANT; De sable ad Lyon d'or, armé & lampassé de gueulles. Party d'EVREVX.

1325.

Ce Duc Iean mourut le cinquiesme iour de Decembre, l'an MIL TROIS CENS TRENTE-CINQ, estant aagé de cinquante-cinq ans. Il laissa trois fils & trois filles à sçauoir, Iean de Brabant Duc de Limbourg fils aisné, qui deceda enuiron l'an mil trois cens quarante-cinq, sans laisser enfans de sa femme Marie de France, fille du Roy Philippes de Valois, comme il a esté cy deuant remarqué.

1335. 1345. *Fr. Heraus in Annalibus Brab.*

Henry de Brabant Duc de Limbourg fils puisné, mort sans enfans. Il auoit esté promis en mariage à Ieanne de France, depuis Royne de Nauarre, fille aisnée du Roy Iean alors seulement Duc de Normandie. Les promesses s'en firent l'an mil trois cens quarante-sept; mais Henry mourut auant la consommation du mariage, & Charles II. Roy de Nauarre l'espousa.

*Du Tillet. Fr. Haraus.* B 1347.

Le troisiesme fils de Iean III. Duc de Brabant, fut Godefroy mort aussi sans enfans; Toutesfois selon aucuns, il fut marié à vne des filles du Duc de Bourbon.

Les filles furent, Ieanne de Brabant femme de Guillaume IV. Comte de Hollande, puis de Venceslaus Duc de Luxembourg, que l'Empereur Charles IV. son pere fit Duc de Brabant. Elle n'eut enfans du Comte Guillaume.

Marguerite de Brabant deuxiesme fille, espousa Loüis Comte de Flandres, & en eut Marguerite Comtesse de Flandres, mariée à Philippes de France dit le Hardy Duc de Bourgongne.

La troisiesme fille du Duc Iean de Brabant & de MARIE D'EVREVX, fut Marie de Brabant, femme de Renaud Duc de Gueldres. Elle mourut aussi sans laisser enfans.

C

*Son mariage.* 1321.

16. MARGVERITE D'EVREVX fut conioincte par mariage, l'an MIL TROIS CENS VINGT-VN, auec GVILLAVME III. (aucuns par erreur l'appellent Robert) Comte de BOLONGNE & d'Auuergne, qui estoit fils du Comte Robert III. & de Blanche de Clermont sa femme. De ce mariage, qui fut moyenné par le Roy de France Philippes le Long, sortit vn fils nommé Robert mort du viuant du pere, & deux filles, Ieanne & Blanche. Ieanne Comtesse de Bolongne & d'Auuergne, fut mariée deux fois; premierement à Philippes de Bourgongne Comte d'Artois fils vnique d'Eudes Duc de Bourgongne, dõt vint vn autre Philippes aussi Duc de Bourgongne decedé sans enfans. Secondement Ieanne de Bolongne espousa Iean Duc de Normandie depuis Roy de France; Elle fut sa seconde femme & n'en eut enfans. Par Lettres du mesme Roy Iean, données à Paris le dernier iour de Mars, l'an mil trois cens cinquante, est confirmé le don & assignat de deux mil liures de rente sur le Comté de Ponthieu, fait par le Roy Philippes de Valois son pere à ceste Princesse Ieanne sa cousine, confirmation ordonnée

BOLONGNE. Escartelé; Au 1. & 4. D'or à trois tourteaux de gueulles, 2. & 1. qui est BOLONGNE. Au 2. & 3. d'or au gonfanon de gueulles frãgé de sinople, qui est AVVERGNE. Party d'EVREVX.

*Histoire Ms. de la M. de Bolongne.*

1350.

EVREVX.

nonobstant le don de ce Comté fait par le mesme Roy Iean à Iacques de Bourbon son cousin, qui fut aussi Comte de la Marche. Quant à Blanche de Bolongne sœur de Ieanne, on ne list point si elle fut mariée.

*Ans de* IESVS CHR.

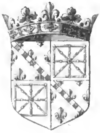
Le Comte Guillaume de Bolongne leur pere seruit & assista le Roy Charles le Bel en la guerre qu'il eut contre les Anglois.

---

**EVREVX-NAVARRE.**

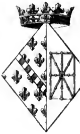
Semé DE FRANCE, à la bande cōponnée d'argent & de gueulles. Escartelé de NAVARRE.

De gueulles au rais d'Escarboucle pommetté d'or.



**NAVARRE.**

Comme cy dessus.



# 16. PHILIPPES III.

## ROY DE NAVARRE, *Comte* D'EVREVX, *d'Angoulesme, de Mortain, & de Longue-ville, surnommé* LE BON, & LE SAGE.

### CHAPITRE II.

A LOVYS de France Comte d'Eureux succeda ce PHILIPPES son fils aisné estant encor ieune. Il espousa IEANNE DE FRANCE heritiere du Royaume de Nauarre, laquelle estoit fille vnique de Loüis Hutin Roy de Frãce & de Nauarre, & de Marguerite de Bourgongne sa premiere femme; Ce mariage fut moyenné par le Roy Philippes le Long qui estoit oncle paternel de Ieanne, & par Eudes Duc de Bourgongne oncle maternel. En faueur de ceste alliance le mesme Roy Philippes donna à IEANNE sa niepce, quinze mil liures de terre, & pour ce, luy assigna le Comté d'Angoulesme & ses appartenances, sçauoir Bouteuille, Cognac, Merpins, & Auberterre. Il fut aussi conuenu, que si le Roy decedoit sans hoirs masles, les Comtez de Champagne & de Brie appartiendroient à IEANNE, comme son propre. Et moyennant ce le Duc de Bourgongne, pour elle sa niepce, quitta au Roy tout le droit qu'elle pourroit

*Au Tresor de France, Layette Bourgongne til. 7.*

C 1319.

*mariage.* 1317.

*Ans de Iesvs Chr.* auoit aux Royaumes de France & de Nauarre & à ces Comtez, fors le retour des Comtez; le tout conclu & arresté par traité fait au mois de May, mil trois cens dix-sept; suiuant lequel fut aussi accordé, que PHILIPPES, fils aisné de la Maison d'Eureux, espouseroit IEANNE, qui fut en ses ieunes ans nourrie auec Agnes de France Duchesse de Bourgongne son ayeule maternelle.

EVREVX. NAVARRE.

1317.

Apres le trespas du Roy Charles le Bel, le Roy Philippes de Valois son cousin & successeur, qui n'auoit aucun moyen legitime de pretendre & retenir le Royaume de Nauarre, le restitua à la Princesse IEANNE & à PHILIPPES son espoux. Selon qu'escrit vn ancien Autheur, ce fut à la charge qu'eux & leurs successeurs tiendroient la Nauarre de la Couronne de France.

*I. Villani.*

Il y eut toutesfois different pour la succession à ce Royaume entre Ieanne d'Eureux Royne de France & de Nauarre, vefue du Roy Charles le Bel, à cause de Marie & Blanche de France ses filles d'vne part, & ce Roy PHILIPPES & sa femme d'autre. Marie & Blanche le pretendoient à cause de leur pere, & Ieanne leur cousine à raison du sien; mais en fin ils transigerent en l'an mil trois cens vingt-huict, & fut accordé, que le Royaume demeureroit à IEANNE DE FRANCE & à son mary, à condition, qu'ils seroient tenus de bailler aux deux Princesses Marie & Blanche, cinq mil liures de rente à heritage, & qu'elles pourroient leur succeder au Royaume de Nauarre, au cas qu'ils mourussent sans hoirs procreez de leur chair.

*Au Tresor de France, Layette, Testaments des Roys.*

B

1328.

Depuis par autre transaction faite le quatorziesme iour de Mars, mil trois cens trente-cinq dans la ville d'Auignon, entre le mesme Roy Philippes de Valois d'vne part, & ce PHILIPPES Roy de Nauarre & Comte d'Eureux, & sa femme la Royne IEANNE d'autre, les Roys & Royne de Nauarre quitterent au Roy de France tout le droit, qu'ils auoient és Comtez de Champagne & de Brie, en quelque façon qu'ils le pretendoient, soit de succession du Roy Loüis pere, & du Roy Iean frere de la Royne de Nauarre, soit par accord fait iadis entre le Roy Philippes le Long & la Duchesse de Bourgongne ayeule, & le Duc de Bourgongne oncle & Curateur de la mesme Royne IEANNE; Et le Roy de sa part leur donna cinq mil liures de rente sur le Thresor à Paris, & outre trois mil liures de rente, qu'il promit leur asseoir, & encore sept mil liures de rente de la mesme nature, laquelle ils tiendroient en Baronnie & en Pairie & à vne foy & hommage des Roys de France, auec les Comtez d'Angoulesme & de Mortain: & si IEANNE decedoit sans hoirs nez en loyal mariage, que ces rentes & Comtez retourneroient à la Couronne de France. Quelque temps apres l'assiette des trois mil liures de rente fut faite au Roy & Royne de Nauarre sur les Seigneuries de Benon en Aunis, de Frontenay l'abbatu, & sur le grand Fief d'Aunis.

*Au Tresor de France.*

1335.

C

PHILIPPES & IEANNE s'estant donc acheminez en Nauarre à la supplication des Estats du pays, ils y arriuerent au mois de Feurier, l'an mil trois cens vingt-huict; & furent magnifiquement receus à Pampelonne; puis aussi tost Couronnez dans la grande Eglise, le cinquiesme iour de Mars ensuiuant, apres auoir iuré l'obseruation de quelques articles. Les Nauarrois furent dautant plus ioyeux de ce Couronnement, qu'il y auoit desia cinquante-cinq ans, qu'ils n'auoient veu de Roy dans leur pays pour leur commander.

1328.

*Est. Garibay. I. Mariana. A. Fauin en l'Histoire de Nauarre.*

Aucuns Historiens Espagnols escriuent, qu'apres le decez du Roy Charles le Bel, Edoüard III. Roy d'Angleterre, voulut aussi debattre la

EVREUX-NAVARRE. Couronne de Nauarre, qu'il pretendoit luy appartenir de par sa mere Isabel de France, & qu'il en fut debouté par les Estats de Nauarre de mesme façon qu'il auoit esté de l'autre. *Ans de Iesus Chr.*

Tant y a, que PHILIPPES, ayant esté Couronné, retourna en France, & accompagna le Roy Philippes de Valois son cousin en la ville d'Amiens, lors que le mesme Roy d'Angleterre & Duc de Guyenne luy rendit la foy & hommage pour les Seigneuries qu'il tenoit en France. Il assista aussi le mesme Roy au voyage qu'il fit en Flandres, au secours du Comte Loüis emprisonné par ses subiets; & lors les deux armées estant proches, les Flamens se iettetent sur la tente du Roy de France de si grande impetuosité, que peu s'en fallut, qu'il ne tombast entre leurs mains; desastre, qui fust aduenu, sans le secours opportun du Roy de Nauarre, Prince de grand & magnanime courage, comme il fit encore paroistre au mesme temps à la memorable bataille de Cassel, signalée par la mort de dix mil des ennemis. 1329. *Froissart. Mariana.*

Quelque temps apres ceste Iournée il reuint en son Royaume de Nauarre, où il auoit laissé la Royne IEANNE sa femme; puis, afin de remedier aux desordres, qui s'estoient glissez dans l'Estat par l'absence de quatre Roys, ils assemblerent les Estats generaux de Nauarre dans leur ville capitale de Pampelonne, où ils firent plusieurs belles Ordonnances. Outre ce, ils establirent vn Conseil ou Parlement pour le faict de la Iustice, appellé le nouueau Fore de Nauarre. B *A Fauin.*

En suite de ce PHILIPPES & IEANNE repasserent en France, où ils possedoient de grandes Seigneuries, laissans pour Vice-Roy en leur Estat Henry de Solibert Cheualier François, lequel, estant assailly par les Castillans, se defendit courageusement. Mais par l'entremise de l'Archeuesque de Rheims tréues furent accordées pour six ans.

Ce Roy de Nauarre fut aussi vn des Princes, qui accompagnerent le mesme Roy Philippes de Valois, lors qu'il alla secourir ceux de Tournay, qui estoient assiegez par l'Anglois; comme encores il le suiuit en vne autre armée composée de cent mil hommes, pour faire aussi leuer le siege de Cambray. *Froissart.*

Cependant PHILIPPES ayant esté aduerty d'vne grande victoire gaignée sur les Maures par Alfonse XI. du nom Roy de Castille, il voüa de ioindre ses armes auec luy en ceste saincte entreprise de faire la guerre aux Infidelles, persistant en son premier desir de poursuiure les deuoyez de la Foy, à quoy il s'estoit voüé ayant pris la Croix auec le Roy Philippes de Valois son cousin, au commencement du regne d'iceluy. Ainsi auec nombre de vaillans Seigneurs de Languedoc, de Guyenne & de son pays de Nauarre, il se rendit au siege d'Algesire en Grenade, place qui estoit comme le boulevard des Infidelles, & que les Chrestiens se proposoient de prendre sur eux. Ce siege fut long, & les ennemis ayant fait vne furieuse sortie, furent vaillamment soustenus & repoussez par les Chrestiens; qui toutesfois firent vne grande perte, en ce que le Roy de Nauarre fut du nombre des blessez, ainsi que plusieurs escriuent, & se voulant faire porter à Seuille, afin de s'y faire penser de ses playes, il ne peût pour la violence du mal passer Verés, où il termina le cours de sa vie, au grand regret de l'armée Chrestienne, le seiziesme, ou selon Prudentio de Sandoual, le vingt-sixiesme iour de Septembre, l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-TROIS, autres ont escrit, qu'il mourut de maladie sans blessure. Partant il n'eut le bon-heur de voir la prise de ceste place faite par le mesme Roy Alfonse. Le corps de PHILIPPES fut inhumé dans la grande Eglise dite de Saincte Marie la Reale de Pampelonne, & son cœur fut C *Froissart. Garibai. Mariana. Pr. de Sandoual.* *Sa mort* 1343.

parla

*Ans de* IESVS CHR. — EVREUX-NAVARRE.

par la Royne sa femme gardé en son Oratoire le reste de ses iours. Il regna quatorze ans six mois & vingt-vn iour.

La Royne IEANNE le suruesquit six ans. Elle repassa en France, afin d'auoir raison, pour son fils aisné, sur la poursuite du Comté d'Angoulesme, qu'elle pretendoit luy appartenir ; & pendant ceste poursuite deceda au Chasteau de Conflans lez Paris, le sixiesme iour d'Octobre, l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-NEVF. Elle receut la sepulture à S. Denys aux pieds du Roy son pere ; & suiuant son ordonnance son cœur, auec celuy de son mary, furent enterrez deuant le grand Autel de l'Eglise des Iacobins de Paris, dans vn sepulchre commun, que leur fit eriger la Royne de France Blanche de Nauarre leur fille. Partant ceux-la se mesprennent, qui disent que le corps de ceste Royne IEANNE fut porté en Nauarre, & mis en sepulture à Pampelonne auec celuy du Roy son espoux.

*Annales de France.* — *Mort de la Royne Ieanne.* 1349. — *I. du Brueil, en l'Hist. des Antiquitez de Paris.*

Il fut Prince humain & debonnaire, prudent & aduisé, qualitez qui luy firent meriter les tiltres de BON & de SAGE, & auec ce estoit valeureux & courageux, comme il fit paroistre en diuerses occasions. Sa vie & celle d'aucuns de ses successeurs Roys de Nauarre a esté descrite par B Estienne Garibay & Iean Mariana en leurs Histoires Vniuerselles d'Espagne, par Prudentio de Sandoual Euesque de Pampelonne en celle qu'il a faite des Euesques de ceste ville ; Comme aussi par Chappuis & André Fauin Parisien Aduocat en Parlement, plus amplement que ceux-la, en leurs Histoires de Nauarre.

## *ENFANS DE PHILIPPES III. Roy de* NAVARRE *& Comte d'*EVREVX, *& de* IEANNE DE FRANCE *sa femme.*

17. CHARLES deuxiesme du nom Roy de NAVARRE, a continué la lignée.

17. PHILIPPES DE NAVARRE Comte de Longue-ville, accompagna le Roy de Nauarre Charles second du nom son frere aisné, lors que peu apres son aduenement à la Couronne, il s'achemina en France pour recouurer les Comtez de Champagne, de Brie & d'Angoulesme & autres Seigneuries, qu'il pretendoit leur appartenir.

NAVARRE-LONGVEVILLE. — 1343. — *Semé de* FRANCE, *au baston componné d'hermines & de gueulles.*

Quelque temps apres, le mesme Roy ayant esté emprisonné, parce qu'il fit mourir Charles d'Espagne Connestable de France ; PHILIPPES estant lors en Normandie esmeut de grands troubles en haine de ceste prison, & secouru par les forces Angloises rauagea toute ceste grande Prouince. Mais Robert de Clermont Lieutenant general de Charles Duc de Normandie enuoyé contre luy, se porta si genereusement, qu'au pays de Cotentin il défit sept cens des hommes de PHILIPPES, conduits par Godefroy de Harcour tué sur la place.

1353. — *Froissart vol. 1. chap 156.* — *Histoire de France.*

Apres la deliurance de ce Roy Charles, la guerre estant recommencée entre luy & le Dauphin Charles Regent son beau-frere, PHILIPPES DE NAVARRE derechef rauagea le pays de Normandie, mettant tout à feu & à sang, & en suite surprit de nuict la ville de de Clermont en Beauuaisis.

1358. — *Froissart.* — *Mariana.*

EVREVX-NAVARRE.

*Froissart vol. 1. chap. 197.*

*Ans de Iesvs Chr.*

Depuis, lors de la Paix qui se fit à Vernon entre les deux Roys de France & de Nauarre, apres le siege de Melun, où le Regent Charles, qui fut depuis Roy cinquiesme du nom, tenoit trois Roynes assiegées, Ieanne vefue du Roy Charles le Bel, Blanche vefue du Roy Philippes le Long, & Ieanne femme du mesme Roy Charles de Nauarre, PHILIPPES n'y voulut consentir, ains dist au Roy de Nauarre son frere, *qu'il estoit enchanté, & qu'il se mesprenoit vers le Roy d'Angleterre à qui il s'estoit allié, lequel Roy luy auoit tousiours tant loyaument aidé.* De sorte qu'il se retira à S. Sauueur-le-Vicomte en Normandie, où y auoit vne garnison Angloise.

Quelque temps apres la Paix entre les François, Anglois & Nauarrois estant accordée par le traité de Bretigny, au temps que le Roy Iean fut de retour à Calais, elle fut iurée pour le Roy par Philippes de France Duc d'Orleans son frere, & pour Charles Roy de Nauarre, par ce Comte de Longue-ville aussi son frere. Vn des articles d'icelle portoit; Que le Roy de France *rendroit & feroit rendre à PHILIPPES DE NAVARRE, & à tous ses adherans, les Villes, Chasteaux & Seigneuries, qu'il auoit tant pour cause de luy, que pour cause de sa femme au Royaume de France; & ne leur feroit le Roy aucun reproche, dommage, ny empeschement, ains leur pardonneroit toutes offenses; à la charge, que retournant en son hommage, il luy fist les deuoirs, & luy fust bon & loyal vassal.*

1360.

*Au Traité de Bretigny.*

B

PHILIPPES fut laissé dans la ville d'Eureux, quand le Roy Charles son frere repassa en Nauarre.

Cependant la guerre estant renouuellée, & ce Comte de Longue-ville s'estant fait redouter pour estre vn braue & hardy Cheualier, le Roy Charles V. afin de luy resister, attira de Bretagne à son seruice Bertrãd du Guesclin, lequel en peu de temps s'empara sur luy des villes de Mante & de Meulan, & ayant rencontré PHILIPPES conduisant les Nauarrois, & Iean de Grailly Captal de Buch, grand Seigneur du païs de Gascongne, chef des Anglois, les combatit à la bataille de Cocherel en Normandie, auec tant de hardiesse & de valeur, qu'il obtint sur eux la victoire au mois de May mil trois cens soixante-quatre, le Captal de Buch estant demeuré prisonnier. Fauin escrit, que ce Comte de Longue-ville fut tué en ceste bataille. Mais Froissart & autres Historiens proches du temps n'en font mention, & ne dit pas mesmes Froissart que PHILIPPES y fust.

1364.

C

EVREVX-LONGVEVILLE.

Party de FLANDRES. D'or au Lyõ de sable.

*Ancien Arrest rapporté par G. Bry, liure 5. ch. 7 de l'Histoire d'Alençon.*

*Froissart.*

*Fauin.*

Tant y a, que ce Prince fut marié l'an mil trois cens cinquante-trois, auec IOLAND DE FLANDRES, qui estoit fille de Robert de Flandres Seigneur de Cassel & de Ieanne de Bretagne, laquelle Ioland en premieres nopces auoit espousé Henry III. Comte de Bar. De ceste Princesse PHILIPPES DE NAVARRE n'eut lignée. Et partant le Comté de Longue-ville fut reüny à la Couronne de France, & d'iceluy Charles V. s'empara apres le decez du Prince Nauarrois, aduenu en l'année suiuante MIL TROIS CENS SOIXANTE-QVATRE, & le donna à Bertrand de Guesclin, qui en fut inuesty, comme aussi peu de temps apres de l'Office de Connestable de France.

*Son mariage.* 1353.

*Sa mort* 1364.

PHILIPPES fut inhumé à Eureux, suiuant ce qu'escrit vn Autheur de ce temps. Et neantmoins il y a apparence d'estimer, qu'il gist dans l'Eglise des Cordeliers de Paris, derriere le grand Autel, sous vne tombe de marbre, où il est figuré auec ses Armes grauées telles que nous les auons cy deuant descrites; portant les Hermi-

*Ans de Iesvs Chr.*

nes pour brisure à cause de son ayeule paternelle, alliée en la Maison d'Artois.

17. LOVIS DE NAVARRE ou d'EVREVX, Comte de BEAVMONT-le-Roger & Duc de DVRAS fut laissé Vice-Roy en Nauarre par le Roy Charles II. son frere aisné, lors qu'il vint en France, pour espouser la fille du Roy Iean; Et apres la prison du mesme Roy Charles, il enuoya en France des Nauarrois, afin de se saisir des places qu'il tenoit, de crainte qu'elles tombassent és mains des François, & outre sollicita le Roy Pierre d'Arragon leur beau-frere, de prendre son party, ou du moins de s'employer pour sa deliurance. A quoy n'ayant voulu entendre, ne desirant rompre auec le Roy de France son allié, ce fut vne des causes, qui, quelque temps apres, incita le Comte LOVIS, de se ioindre auec Pierre, dit le Cruel, Roy de Castille, pour faire viuement la guerre à ce Roy d'Arragon, & sur luy firent de grandes conquestes, iusques aux portes de sa ville de Valence.

*1353.*

*EVREVX-BEAVMONT.* *Escartelé; Au 1 & 4 de NAVARRE. Au 2. d'EVREVX; Au 3. semé de FRANCE.*

*Histoire d'Espagne.*

B

Mais depuis le Roy de Nauarre, & ce Roy d'Arragon ayant fait paix & alliance, le mariage de la Princesse Ieanne sœur du Nauarrois auec l'Infant Iean Prince de Gironne, fils aisné & principal heritier de l'Arragonnois, fut proposé; Pierre se chargea de marier pareillement le Prince LOVIS DE NAVARRE en son Royaume d'Arragon, à vne Princesse de sa qualité, & luy bailler terres & reuenus, tels que pourroit auoir vn des Princes de la Maison d'Arragon. Ce qui fut arresté l'an mil trois cens soixante-quatre. Mais les mariages proposez n'eurent effect.

*1364.*

Enuiron ce temps, le decez de Philippes Comte de Longue-ville estant aduenu, LOVIS son frere eut la principale charge des armées du Nauarrois, passa en Normandie, & resista auec tel courage aux forces du Roy Charles V. qu'ayant fait passer la riuiere de Loire à quelques troupes, il surprit la ville de la Charité qu'il fortifia. Mais comme il en fut sorty, le Duc de Bourgongne l'estant venu assieger, ce Comte de Beaumont en vain s'efforça de la secourir. Car ceux de dedans se rendirent à composition, & luy se retira au Chasteau & place forte de Cherbourg en Normandie.

*Froissart vol. 1 chap. 224.*

C

*Son mariage.*

Il fut allié par mariage, non pas à l'heritiere du Comté de Beaumont-le-Roger, comme aucuns estiment, mais à IEANNE DE SICILE ou de DVRAS, qui estoit fille de Charles de Sicile Duc de Duras, & de Marie fille puisnée de Charles Duc de Calabre, comme nous enseignent aucuns tiltres du Tresor de France. Le mariage fut fait enuiron l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE ET DIX. Car apres les guerres de France LOVIS se transporta en la ville de Rome, où estant dans le Palais du Pape Gregoire XI. en sa presence & de quelques Cardinaux, il passa vn acte le penultiesme iour de Ianuier, l'an mil trois cens soixante & dix, qui portoit; Que considerant, qu'il estoit nay au Royaume de France, descendant de la lignée Royale; & que le Roy (c'estoit Charles V.) estoit son Souuerain & lige Seigneur, il iura & promit de iamais ne luy faire la guerre ny à ses successeurs de la ligne Royale: Neantmoins, il adiousta; Que si le Roy faisoit guerre à la Royne de Sicile, ou à ses terres, & à celles de la Duchesse de Duras sa future fême, il les pourroit défendre. IEANNE, que Froissart & apres luy Paradin, contre la verité de l'Histoire, nomment Royne de Naples, furuesquit le

*Layette Hôgres.*

*1370.*

*EVREVX-BEAVMONT.* *Comme cy dessus. Party de SICILE-DVRAS. Semé de FRANCE au lambel de gueulles, l'Escu brisé d'vn sautoir, aussi de gueulles.*

*Vol 1 c. 219.*

EVREVX-NAVARRE. *Froissart vol. 1. chap. 129.*

*Ans de IESVS CHR.*

Comte Loüis de Beaumont son mary, qui se qualifioit Duc de Duras à cause d'elle.

Il mourut l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE ET DOVZE en l'Apoüille, & fut son corps enseuely au Monastere de Sainct Martin des Chartreux de Naples; Le mesme Historien Froissart luy donne qualité de *bon Cheualier*. La Comtesse IEANNE sa femme n'eut enfans de luy; non plus que de son second mary le Prince Robert d'Artois, fils de Iean d'Artois Comte d'Eu. Elle fut inhumée dans la mesme ville de Naples, en l'Eglise de S. Laurens de l'Ordre de S. François. Neantmoins Estienne Garibay donne à LOVIS & à IEANNE pour fils Charles de Beaumont, qu'il qualifie Alfier majeur de Nauarre; Il se peut faire, qu'il fut son fils naturel, & qu'il l'ait eu d'autre lit, que de celuy de la Princesse IEANNE DE SICILE son espouse.

*Samort 1372.*

*En l'Histoire d'Espagne.*

EVREVX-NAVARRE. Comme cy dessus. *Seb Roüillard en la vie de S. Habel de Frãce.*

17. IEANNE DE NAVARRE l'aisnée renonça aux pompes mondaines, & fut voilée Religieuse en l'Abbaye de Lonchamp prés Paris, au mois de May, l'an MIL TROIS CENS TRENTE-SEPT, estant alors en l'aage de douze ans. Encore qu'en son enfance ses pere & mere l'eussent accordée en mariage à Pierre Infant d'Arragon, afin d'appointer plusieurs pretensions debatuës sur le Royaume de Nauarre; neantmoins, pour l'enuie qu'elle eut d'auoir vn espoux Celeste, elle renonça à ces promesses en presence des Abbesse & Religieuses. Par Lettres du vingt-troisiesme iour d'Auril, l'an mil trois cens trente-huict, le Roy son pere luy donna mil liures de rente viagere à prendre sur sa Seigneurie de Mantre: & Charles Roy de Nauarre frere de la Princesse augmenta ce don de cent liures par ses Lettres du vingt-cinquiesme iour de Mars, l'an mil trois cens quarante-neuf.

B

1337.

1338.

1349.

IEANNE mourut le troisiesme iour de Iuillet, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET SEPT, estant aagée de soixante-cinq ans, & gist dans l'Eglise de la mesme Abbaye. L'Epitaphe escrit sur sa tombe porte; *Qu'elle estoit fille du Roy de Nauarre, qui mourut en Grenade pour la Foy de nostre Seigneur IESVS-CHRIST, & qu'elle estoit fille de Loüis de France Comte d'Eureux, & fit la mesme IEANNE fille de la Royne de Nauarre, qui fut fille de Louis dit Hutin Roy de France.*

*Samort 1387.*

C

FRANCE. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or. Party d'EVREVX-NAVARRE.

17. BLANCHE DE NAVARRE Royne DE FRANCE, fut seconde femme du Roy de FRANCE PHILIPPES VI. de Valois, sous lequel a esté faite plus particuliere mention d'elle, & son decés remarqué en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET DIX-HVICT, estant fort aagée.

*Samort 1398.*

ARRAGON. D'or à quatre pals de gueulles. Party d'EVREVX-NAVARRE. *Garibay. Mariana.*

17. MARIE DE NAVARRE Royne D'ARRAGON, fut la premiere des quatre femmes qu'eut PIERRE quatriesme du nom Roy D'ARRAGON, & de ce mariage sortit vne fille nommée Ieanne mariée au Comte de Lune, ou selon aucuns au Comte des Empuries. Le mariage de ce Pierre lors Infant d'Arragon, & de MARIE DE NAVARRE fut conclud & arresté l'an MIL TROIS CENS TRENTE-QVATRE, & consommé quatre ans apres dans la ville d'Alagon. Pour asseurance de la somme de soixãte mil Sãchots promise en dot à MARIE, le Roy Philippes son

*Son mariage. 1338.*

*Ans de Iesvs Chr.*

pere donna en nantiſſement au Roy d'Arragon, les Chaſteaux de Eſtacha, d'Arquedas, Sainct Care en Nauarre, & autres, & le Roy d'Arragon donna auſſi au Nauarrois aucunes places. Nonobſtant ceſte alliance Charles deuxieſme du nom Roy de Nauarre ne laiſſa de mouuoir guerre au Roy d'Arragon ſon beau-frere, tant en faueur du Roy de Caſtille, que pour la haine qu'il auoit conceuë de ce qu'il ne l'auoit ſecouru lors de ſa priſon en France. Ces deux Roys moururent en meſme année, qui fut l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET SEPT. Aucuns eſcriuent, que Pierre d'Arragon auoit premierement accordé Ieanne de Nauarre fille aiſnée, mais que depuis il addonna plus ſon cœur & ſon affection à ceſte Princeſſe MARIE ſœur d'icelle. Vn Autheur moderne de l'Hiſtoire d'Eſpagne dit, qu'il eut, outre Ieanne ſuſmentionnée, vn fils mort en ieuneſſe, & deux autres filles, Conſtance Royne de Sicile, & Marie d'Arragon. Leur pere mourut eſtant aagé de ſoixante & quinze ans, en ayant regné cinquante-vn, depuis le decés d'Alfonſe IV. du nom Roy d'Arragon ſon pere.

EVREVX-NAVARRE.

1387. *Mariană lib. 18.*

B

*Sō mariage.* 1349.

17. AGNES DE NAVARRE Comteſſe de Foix eſpouſa GASTON-PHOEBVS troiſieſme du nom Comte de FOIX fils aiſné du Comte Gaſton II. & d'Eleonor de Cominges. Le traité du mariage fut paſſé le cinquieſme iour de Iuillet, l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-NEVF, peu deuant le decez de la Royne Ieanne, mere d'Agnes. Quelques années apres le Comte Gaſton Phœbus ayant ſceu l'empriſonnement de Charles Roy de Nauarre ſon beau-frere, il ſe monſtra ennemy du Roy Iean; & pour ceſte cauſe fut auſſi arreſté priſonnier à Paris, puis apres deliuré, pour s'acheminer en Guyenne contre l'Anglois.

FOIX.

*Eſcartelés au 1 & 4. d'or à trois pals de gueules, qui eſt Foix. Les 2 & 3. auſſi d'or à deux vaches paſſantes de gueulles, accornées, accolées & clarinées d'azur, qui eſt Bearn.*

De ſon mariage ſortit vn ſeul fils auſſi nommé Gaſton-Phœbus, la fin duquel fut tragique & miſerable. Car le meſme Roy de Nauarre Charles II. frere d'Agnes, Prince vindicatif & de manuais naturel ayant conceu vne inimitié capitale contre ce Comte ſon beau-frere, pour ſe vanger de luy il donna ſecrettement à ce ieune Prince, fils d'iceluy, vne poudre, luy diſant; *Que s'il trouuoit moyen d'en faire gouſter à ſon pere, elle ſeruiroit à mettre en amour & bon meſnage la Comteſſe ſa mere auec ſon mary de long temps abſente de luy.* Le ieune Prince, qui deſiroit ardemment la reconciliation d'entre ſes pere & mere, trop facilement adiouſta foy aux paroles du Roy ſon oncle, n'eſtimant pas, qu'il fuſt ſi dénaturé, que de vouloir faire mourir le Comte ſon pere. Tellement qu'il ſe mit en deuoir de faire reüſſir ce qu'il luy auoit conſeillé; mais eſtant ſurpris auec ceſte poudre, & ſe trouuant empoiſonnée, alors on le mit en vne eſtroite priſon, quinze de ſes ſeruiteurs furent executez à mort, & luy-meſme fut tué d'vn couſteau ſoit fortuitement, ou à deſſein par le Comte ſon pere, lequel mourut ſans enfans legitimes, en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET DIX, en ſon Chaſteau d'Ortez en Bearn, qu'il auoit fait baſtir, & où il demeuroit ordinairement pour le plaiſir de la chaſſe; Il y gardoit ſon treſor, eſtant ce Comte lors eſtimé le plus riche Prince de la Chreſtienté. De Bernard de Bearn l'vn des enfans Baſtards de ce Comte de Foix Gaſton-Phœbus le pere prenent origine les Comtes & Ducs de Medina-Cœli en Eſpagne. On a eſcrit, Qu'AGNES DE NAVAR-

Party de NAVARRE-EVREVX.

C

*Froiſſart.*

*P. Olhagaray en l'Hiſt. de la Maiſon de Foix, Bearn, & Nauarre.*

1390.

RE tenoit beaucoup des humeurs fascheuses du mesme Roy Charles II. surnommé le mauuais son frere.

*Ans de Iesvs Chr.*

ROHAN.

De gueulles à neuf macles d'or, 3. 3. 1. Party d'EVREVX-NAVARRE.

*A Fauin en l'Histoire de Nauarre.*

*Genealogie MS. de la Maison de Rohan.*

17. IEANNE DE NAVARRE, dite la Ieune, fut deuxiesme femme de IEAN II. Vicomte de ROHAN, qui estoit fils du Vicomte Alain VII. & de Ieanne de Rostrenen sa femme. Le mariage fut traité l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE ET DIX-SEPT, & dura peu de temps. Le Vicomte Iean II. en premieres nopces auoit espousé Ieanne Vicomtesse de Leon, dont il auoit des enfans; & de ceste-cy il eut seulement Charles de Rohan Seigneur de Guemené; qui a eu vne longue posterité de Seigneurs & Princes de Guemené, Comtes & Ducs de Monbason, laquelle sera deduite ailleurs. Ce Vicomte Iean de Rohan mourut le vingt-quatriesme de Feurier, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS-QVINZE, & IEANNE de Nauarre sa vefue deceda le vingtiesme iour de Nouembre, MIL QVATRE CENS TROIS, apres auoir attaint vn long aage.

*Son mariage.* 1377.

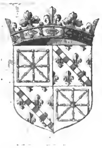
1395.

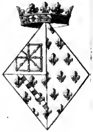
*Sa mort* 1403.

B

*LE Greffier du Tillet obmet la Princesse Ieanne de Nauarre Religieuse à Long-champ, cy dessus nommée, qui est mentionnée en vne ancienne Genealogie, & met entre les enfans de Philippes & Ieanne Roy & Royne de Nauarre, vne fille, qu'il nomme Isabeau de Nauarre, & la dit auoir esté mariée à Iean quatriesme du nom Comte d'Armagnac. Mais il y a apparence, qu'il se méprend en cela. Car outre que ceste Isabeau ne se trouue point nommée en deux anciennes Genealogies de la Maison d'Eureux, ny en celle d'Armagnac, non plus que par les Historiens d'Espagne, les temps n'y peuuent conuenir. Aussi que la verité est, que ce Comte d'Armagnac fut conioinct par mariage auec Blanche de Bretagne, qui estoit fille de Iean de Monfort Duc de Bretagne & de Ieanne de Nauarre, laquelle eut pour pere le Roy Charles II.*

*Aucuns Autheurs, auec aussi peu d'apparence, adioustent encores aux enfans du Roy Philippes, Marguerite ou Catherine de Nauarre, qu'ils disent auoir esté femme d'Edouard deuxiesme du nom Comte de Bar, decedée l'an mil trois cens cinquante-vn, & qui, à leur compte, en eut six enfans, selon que remarque l'Historien Henninges; Mais puis que ny les mesmes Genealogies d'Eureux, & qui plus est les tiltres du Tresor de France, ny les meilleures Histoires ne font mention de ceste fille, on en peut auec grande raison douter.*





NAVARRE.

Escartelés Au 1. & 4. De gueulles, au rais d'Escarboucle pommetté d'or, qui est NAVARRE. Au 2. & 3. d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, au baston componné d'argent & de gueulles, qui est EVREVX.

FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

# 17. CHARLES II.

## ROY DE NAVARRE, *Comte* D'EVREVX, *Seigneur de Mante, de Meulan & de Monpellier.*

### CHAPITRE III.

1343. C

LES grands troubles & sanglantes tragœdies que ce Roy excita en France, les trames ourdies contre la Castille & l'Arragon, les conspirations & attentats sur la vie de ses plus proches, auec infinies autres actions dereglées le firent degenerer de la vertu & bonté naturelle, qui ordinairement accompagne les Princes du sang Royal de France.

Il estoit en la dix-huictiesme année de son aage, lors qu'il paruint à la Couronne de Nauarre par le decez de la Royne Ieanne sa mere. Car il nasquit à Eureux (Appanage du Comte Loüis son ayeul) l'an MIL TROIS CENS TRENTE-DEVX, & fut Sacré & Couronné dans l'Eglise Cathedrale de Pampelonne, l'an MIL TROIS CENS CINQVANTE.

*Sa naissance.* 1332. 1350.

*Sandoual en l'Histoire des Euesques de Pampelonne.*

Au commencement de son regne, aucuns de ses subiets, qui pretendoient l'infraction de leurs priuileges, s'estant reuoltez, il les chastia rigoureusement, faisant passer les vns par le fil de l'espée, & punir les autres par les voyes de Iustice. Il mal traita aussi la Noblesse de Nauarre, ce qui le rendit d'autant plus odieux, que la debonnaireté & le paisible gouuernement du Roy Philippes III. son pere, luy estoit agreable.

*Est. Garibay.* *Io. Mariana.*

Incontinent apres son aduenement à la Couronne, Pierre Roy d'Arragon le rechercha d'alliance & confederation pour se ioindre contre Pierre Roy de Castille, surnommé le Cruel; Mais le Castillan, qui auoit de la sympathie à ses humeurs, preuint. Car ayant attiré CHARLES en sa ville de Burgos, ils contracterent ensemble vne estroite amitié, & confederation, en laquelle toutesfois ils ne persisterent.

*Idem lib. 16. chap. 16.*

NAVARRE. Depuis le Nauarrois ayant pareillement iuré paix auec l'Arragonnois, il passa en France, en l'an MIL TROIS CENS CINQVANTE-VN. Le Roy Iean entendit aussi tost au mariage de luy auec IEANNE DE FRANCE sa fille aisnée & de Bonne de Luxembourg sa premiere femme. Prudentio de Sandoual & Mariana escriuent, que l'alliance s'effectua l'an MIL TROIS CENS CINQVANTE-TROIS. Et dautant que CHARLES, nonobstant les accords & transactions faites auec ses pere & mere, ne laissoit de pretendre tousiours du chef de son ayeule maternelle femme de Philippes le Bel Roy de France, les Comtez de Champagne & de Brie, auec le Duché de Bourgongne aussi du chef de sa mere, pour aucunement le contenter, le Roy luy donna les villes de Mante & de Meulan.

*Ans de Iesvs Chr. 1351. Son mariage. 1353. En l'Histoire des Euesques de Pampelonne.*

Il creut, que Charles d'Espagne Connestable de France (grandement aimé & fauorisé par le Roy Iean, qui luy donna le Comté d'Angoulesme, auparauant delaissé par CHARLES, au lieu d'autres Seigneuries) l'auoit trauersé en ses poursuites. A ceste cause, & aussi pour la ialousie de la faueur Royale, gardant tousiours à ce Connestable vn mal-talent, il fut à la fin poussé d'vne si violente passion en son endroit, que sans estre esmeu B ny diuerty de la proximité de sang, dōt il l'attouchoit, estant issu de Blanche fille aisnée du Roy S. Loüis, comme nous auons monstré, il le fit inhumainement tuer dans son lict à l'Aigle en Normandie, & aduoüa le meurtre. 1353.

*P. Emille. Froissart vol. 1. chap. 154. P. Masson. in Annal. Fr. Vignier.*

Le Roy fut extremement indigné de ce qu'en la personne du premier Officier de sa Couronne l'authorité Souueraine auoit esté violée. Tellement, qu'ayant fait assigner le Roy de Nauarre son gendre & son vassal en la Cour de Parlement de Paris, il refusa d'y venir si promptement; au contraire, pour se fortifier, suscita l'Anglois de continuer la guerre en France. Neantmoins le Roy trouue moyen de l'attirer à Paris, apres auoir faict vn traité auec luy à Mante au mois de Feurier, l'an mil trois cens cinquante-quatre, par le moyen de Guy Cardinal de Bolongne & Pierre Duc de Bourbon, suiuant lequel sa Majesté consentit, qu'il eust Beaumont-le-Roger, Conches, Bretueil, Ponteau-de-mer, & autres places de Normandie, qu'il tiendroit à hommage lige en Pairrie. 1354.

*Au Tresor de France, Layette, Nauarre tit. 12.*

Ayant eu pour ostage Loüis de France depuis Duc d'Anjou l'vn des enfans de sa Majesté, il la vient trouuer, & la cause, sur le meurtre, estant plaidée en sa presence, CHARLES fut declaré criminel de leze-Majesté, & C emprisonné dans la grosse tour du Louure à Paris, où il demeura iusques à ce que la cholere du Roy estant adoucie, par les prieres instātes que luy en firent trois Roynes, qui estoient Ieanne, tante du Nauarrois & vefue de Charles le Bel, Blanche sa sœur vefue de Philippes de Valois, & Ieanne sa femme, fille du Roy, il obtint liberté, apres auoir requis sa Majesté de luy pardonner l'offense, & promis de renoncer à toutes pratiques dedans & dehors le Royaume. 1354.

Mais n'ayant tenu sa promesse, ains recommencé ses intelligences auec l'Anglois, plusieurs places, qu'il auoit en Normandie, furent mises sous la main souueraine du Roy, dōt le Nauarrois irrité, il descend à main armée en ceste Prouince, & y fait vn grand degast; Pour arrester lequel, Charles Duc de Normandie & Dauphin de Viennois, fils aisné du Roy, le persuada de venir derechef trouuer sa Majesté à Paris, encores sous quelques asseurances.

*Froissart.*

Pour la seconde fois il obtint le pardon de ses fautes, à la charge de n'y plus retomber. Toutesfois comme auparauant, il oublia bien tost ce pardon & ses promesses; car il sollicita encore les Anglois de rauager la France, 1355.

*Ans de* France, & fut si temeraire, que de s'opposer à la leuée de deniers, que le Roy vouloit imposer sur le peuple, pour leur resister. NAVARRE.
*Iesvs Chr.*

Afin de chastier ceste audace intolerable, le Roy Iean s'achemine secrettement à Roüen, où apres auoir surpris les mutins, & faict trencher la teste à Iean Comte de Harcour & à quelques autres partisans du Nauarrois, CHARLES fut derechef emprisonné dans le Louure, & depuis, pour plus grande seureté, transporté au Chasteau d'Alleux au pays de Cambresis. *Froissart vol. 1. chap. 156. Annales de France.*

En haine de ceste prison Philippes & Loüis de Nauarre ses freres ayant pris les armes, & attiré encore les Anglois, qui repasserent en France, le Roy se voulant opposer à leurs entreprises, tomba entre leurs mains à la 1356. funeste bataille de Poictiers. Aussi tost le Dauphin estant declaré Regent, conuoque les Estats à Paris, afin de remedier aux desordres: mais l'Assemblée se trouuant composée de gens corrompus, cela fut cause, que par l'vne de leurs demandes ils requirent, que le Roy de Nauarre fust mis en liberté. Le Dauphin leur dénie, & pendant le voyage qu'il fit en Alemagne, pour auoir du secours, ils deliurerent de force le Nauarrois, apres dix-B huict mois de prison. *Froissart.*

Se voyant libre, il se rend à Paris, fait dresser vn Theatre dans le pré aux Clercs, & là harangue le peuple. Pour dauantage l'attirer à son party, sur la plainte qu'on faisoit mauuais gouuernement des affaires, il promet d'y donner ordre, & d'estre à iamais protecteur des Parisiens, mesme de procurer de tout son pouuoir leur bien & vtilité; gaignant par ce moyen tellement leurs cœurs & volontez, qu'ils se rendirent ses partisans. Mesmes 1357. il fut tel, que de ietter en ses discours quelques paroles de ses imaginaires & vaines pretensions à la Couronne de France, du chef de la Royne sa mere fille du Roy Loüis Hutin: ne considerant pas, que la Loy fondamentale du Royaume l'en rendoit exclus, veu qu'il est affecté à l'aisné. *Du Tillet.*

En somme il contraignit le Dauphin de luy octroyer la meilleure part de ses demandes, auec promesses de luy restituer ses places. A quoy les Gouuerneurs & Capitaines ne voulurent entendre, & refuserent de les rendre, iusques à ce qu'ils en eussent commandement exprés du Roy Iean alors prisonnier. CHARLES estimant, que le Dauphin faisoit iouer ce ieu, alors il fut porté d'vn tel excez de fureur, qu'il le fit empoisonner, C & sans l'industrie d'vn experimenté Medecin, ce bon & sage Prince eust dés ce temps-là perdu la vie au grand mal-heur de la France. *Annales de France.*

Ce ne fut pas tout. Car Marcel Preuost des Marchands de Paris homme factieux, & qui sur tous fauorisoit les mauuais desseins du Nauarrois, excita tant de seditions & de cruautez sur les seruiteurs du Roy & du Dauphin, que la populace leur courant sus, tua inhumainement en la presence d'iceluy, Robert de Clermont Mareschal de France & deux autres Cheualiers. Telles indignitez contraignirent le Regent Dauphin de sortir de Paris, & se retirer en Champagne & Picardie, où se fit quelque reconciliation entre luy & le Nauarrois. *Vignier.*

Neantmoins ce n'estoit qu'vn feu couuert, qui se ralluma aussi tost. Car le Roy CHARLES retourné à Paris, & prié par le peuple d'estre son Capitaine & Gouuerneur, il accepta ceste charge, & comme deuant, assisté de l'Anglois, recommença la guerre au Regent, qui de sa part assiegea Paris. Mais s'estant assemblez à Conflans, ils firent vn autre accord, par lequel le Roy de Nauarre eut promesse de dix mil liures de rente fonciere, & de quatre cens mil escus. Moyennant ce traité il abandonne les Parisiens, qui se virent exposez à la fureur des armes du Regent, & reduits à telle extremité, qu'ils furent necessitez d'implorer la clemence d'iceluy *Froissart.*

OOooo

NARRE & de le receuoir dans la ville, purgée aucunement de ses humeurs mauuaises par la mort de Marcel & de ses confidens, qui inclinoient au party du Nauarrois.

Ans de Iesvs Chr.

Froissart.

Lequel continuant en ses déreglements, rompt l'accord, enuoye deffier le Regent, luy declarer la guerre à feu & à sang; & s'empare de plusieurs places en l'Isle de France & en Picardie, laissant par tout de furieuses marques de son courroux: ces rauages continuerent en plusieurs endroits du Royaume, où il auoit aussi des partisans, iusques à la deliurance du Roy Iean; Qui ratifia le traicté fait à Calais, le vingt-quatriesme d'Octobre mil trois cens soixante, entre ses Deputez & ceux du Nauarrois, lequel & ceux de son party eurent abolition de leurs méfaits, & promit de venir trouuer sa Majesté.

Au Tresor de France. Layette, Nauarre 4. Lett. tit. 1. — 1360.

Il vint donc la trouuer à sainct Denys, soubs asseurance de bons ostages, & deuant le grand Autel de l'Eglise iura sur le sainct Sacrement, que d'oresnauant il luy seroit fidelle subjet. Mais incontinent apres s'esmeut entre eux vne nouuelle occasion de mescontentement: le Nauarrois pretendant, comme autresfois, le Duché de Bourgongne apres la mort du Duc Philippes. B

Ayant fait vn sejour de dix ans en France, CHARLES repassa en son Royaume de Nauarre, & fit vne seconde estroicte alliance auec Pierre Roy de Castille; Ils ioignirent leurs armes ensemble contre Pierre Roy d'Arragon, encore que beau-frere de CHARLES, qui se plaignoit de luy, de ce qu'il ne l'auoit secouru durant ses affaires, & sa prison de France. Et neantmoins, comme il estoit variable & inconstant, bien tost apres il fit vne autre ligue auec l'Arragonnois contre le Castillan, qu'ils projetterent de dépoüiller de son Royaume, & le partager entre eux.

Garibay l. 27. — 1363.

Cependant le Roy Iean estant decedé, Charles V. son fils & successeur, memoratif de sa maladie, & des grandes trauerses que luy auoit donné le Nauarrois son aduersaire, sçachant aussi, qu'il couuoit encore vn tres-mauuais dessein, il le preuient, se rend maistre de Mante, de Meulan, & de ses autres places de Normandie, où il enuoya le valeureux du Guesclin, qui défit les Anglois & Nauarrois à la bataille de Cocherel.

1364. Froissart.

Or encore que ce Prince d'vn esprit inquiete eust fait accord auec le Roy d'Arragon, si est-ce qu'ayant toute sa vie tourné à gloire de ne garder sa foy, il ne laissa de luy estre contraire, & de faire des secrettes practiques contre luy & son Estat. Tellement que l'Arragonnois grandement indigné de ses feintes & dissimulations, fait vne ligue auec le Roy de France, qui luy promet de luy donner des forces pour conquerir la Nauarre, & l'oster à CHARLES, & de sa part le Roy d'Arragon luy fit promesse de l'aider aussi à conquerir la Guyenne sur l'Anglois. C

Est. Garibay. Mariana.

Le Nauarrois redoutant l'execution de ce dessein, enuoye aussi-tost la Royne sa femme en France, laquelle moyenne en fin vne paix entre les deux freres Roys de France & de Nauarre, suiuant le traicté de laquelle faite à Paris par l'entremise de Iean de Grailly Captal de Buc, le sixiesme iour de Mars mil trois cens soixante quatre, & confirmée par le Nauarrois à Papelonne au mois de May, l'an mil trois cens soixante cinq, le Roy pardonna à ceux qui l'auoient suiuy: Il deuoit quitter Mante & Meulan, & le Comté de Longueuille, & au lieu de ces Seigneuries, fut arresté, qu'il auroit la ville & Baronnie de Montpellier, laquelle il tiendroit du Roy auec toutes les terres qu'il auoit en France & Normandie en Pairrie à vne foy & hommage lige. Ce qui fut prudemment arresté, pour esloigner cét homme factieux de Paris.

Au Tresor de France. — 1365.

Cela fait, encore que CHARLES eust secrettement traicté auec

*Ans de Iesus Chr.* 1366. 1367.

Henry Comte de Tristemare, Bastard de Castille, pour le secourir contre le Roy Pierre son frere, voyant ce Roy dépossedé par Henry, il ne laissa de le venir trouuer à Bayonne, & en la presence d'Edoüard Prince de Galles, de luy promettre toute assistance, mesme de luy donner passage par ses terres. Mais continuant en ses inconstances accoustumées, peu de temps apres il promit le semblable à Henry, qui s'estoit mis en possession de la Castille. Dont l'Anglois aduerty, & se plaignant du manquement de ses promesses, il eut tel pouuoir sur luy, que de luy faire quitter l'alliance qu'il auoit auec Henry, soubs esperance de secours que luy promit le Prince de Galles contre le Roy de France. Neantmoins le Nauarrois, qui nageoit entre deux eaux, pour couurir & déguiser sa feinte, se fit prendre prisonnier par Oliuier de Mauny, Cheualier Breton, sous couleur qu'il le rencontra à la chasse; & à dessein de faire croire aux deux Princes Pierre & Henry, qu'il estoit neutre, & ne vouloit fauoriser ny l'vn ny l'autre. Mais estant sorty de prison, il donna secours aux partisans de Pierre, & fit en sorte que plusieurs villes de Nauarre, que les Castillans possedoient, se rendirent à luy, comme à leur ancien & vray Seigneur.

NAVARRE.

*Froissart. Mariana.*

B 1378. Cependant le Roy Charles V. ayant de nouueaux mescontentemens du Nauarrois, qui continuoit à renouueller ses prattiques contre la France, il reprit Eureux, Mante, & Meulan; dont CHARLES aduerty il a son recours au nouueau Roy d'Angleterre Richard II. auec lequel s'estant ligué, il luy mit entre les mains le fort Chasteau de Cherbourg en Normandie. Mais estant bien tost apres de retour en France, il fit tant que par l'entremise des deux Roynes doüairieres il tomba d'accord, & eut restitution de ses places, mesme de celle de Montpellier, dont il n'auoit encore ioüy.

*Histoire d'Angleterre.*

Il auoit eu aussi de grands differens auec Henry Roy de Castille, successeur de Pierre, qui vouloit retirer les villes, que CHARLES auoit reüny à son domaine de Nauarre: mais le Pape Gregoire XI. arbitre de leurs differens les termina, & fut la Paix confirmée par les mariages accordez entre leurs enfans.

*Histoire d'Espagne. Io. Mariana.*

Depuis, vn autre subjet de guerre estant suruenu entre les deux Princes voisins, pendant icelle le Castillan fit de si grands progrez, qu'il contraignit le Nauarrois son aduersaire de se ranger à vn autre accord, qui fut C deshonneste & dommageable pour luy.

1378. Enuiron ce temps il receut plusieurs autres rudes secousses, la mort de la Royne Ieanne sa femme, la captiuité & detention en France du ieune Prince Charles leur fils aisné, auec la perte & demolition de ses places de Normandie, à cause de l'attentat pratiqué sur la vie du Roy, & de l'estroite alliance qu'il auoit renouuellée auec l'Anglois, ancien ennemy de la France.

1381. Et d'autant qu'apres la mort du Roy Charles V. il ne pût si tost obtenir la liberté de son fils, alors transporté de passion & de cholere, il eut recours à ses malices ordinaires, ayant mal-heureusement pratiqué vn Anglois, pour empoisonner aussi les Ducs de Berry & de Bourgongne, qui gouuernoient l'Estat François pendant la minorité de Charles VI.

En fin, apres que par les prieres du Roy Iean de Castille, fils de Henry, le Prince de Nauarre eut esté liberé, le Roy CHARLES II. son pere ne ioüit long temps de ce contentement. Car tant de mauuaises actions attirerent en fin l'ire de Dieu sur luy, de telle façon, qu'il fut frappé d'vne maladie contagieuse, causée par ses intemperies & les excez de ses paillardises. Pour y remedier, & rafraichir ses membres refroidis, ayant esté, par l'aduis des Medecins, enuelopé dans vn drap moüillé d'eau de vie, il ad-

*Histoire de Nauarre.*

*Froiſſart vol. 3. chap. 100. Des Vrſins. Gariuay. Mariana. Vignier. A. Fauin.*

*Ans de Iesvs Chr.*

uint,par la faute de ceux qui le traitoient,que le feu s'y prit & s'enflamma auec tant de vehemence, que ce Prince fut miſerablement bruſlé; apres auoir cruellement languy par l'eſpace de trois iours auant que de mourir. Pluſieurs ont eſcrit,que cét accident teſmoigna les miraculeux effects de la vengeance diuine, qui permit que ce Roy, lequel auoit allumé tant de flammes ciuiles en la France ſa patrie, fuſt luy meſme conſommé par les flammes violentes du feu,& qu'il euſt vne fin digne de ſa vie.

*Sa mort 1387.*

Il eſtoit lors aagé de cinquante-cinq ans, deux mois, & vingt-deux iours; & regna trente-ſept ans, deux mois, & vingt-cinq iours. Ceſte mort aduint le premier iour de Ianuier, MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SEPT, en la ville de Pampelonne, où il giſt, dans la grande Egliſe.

Ce Prince eſtoit petit de corps, mais de grand eſprit; Et entre tant de vices, dont il fut entaché, qui le firent ſurnommer le Mauuais, ſi eſt-ce qu'on remarque en luy quelque eſtincelle de vertu,pour auoir honoré les Eccleſiaſtiques,& ſur la fin de ſes iours laiſſé les affaires du Monde, afin de vacquer mieux aux œuures de pieté, & faire baſtir & richement doter aucunes Egliſes. Il eſt auſſi loüé d'auoir fauoriſé les gens de lettres, eſtant luy-meſme ſi eloquent,qu'il attiroit ſouuent à ſoy l'affection des peuples, mais de là vn mal naiſſoit, en ce qu'il les faiſoit à toutes occaſions reuolter. Les Pariſiens ſur tous ſe laiſſerent charmer à ſes dangereuſes perſuaſions. Il eſtoit actif, ſubtil & vigilant; mais ambitieux,déloyal,malicieux, & vindicatif; Bref,eſtant auantagé de la ſplendeur de ſon ſang, de ſa qualité releuée, & des grands moyens dont il iouïſſoit, il fut l'inſtrument fatal & pernicieux à troubler le repos de la France.

*Hiſtoire de Nauarre. Froiſſart.*

B

Comme nous auons remarqué il eſpouſa la Royne IEANNE fille de FRANCE, qui eſtoit Comteſſe de Vire en Normandie. Aucuns eſtiment, que le mariage fut fait l'an mil trois cens cinquante-vn; Mais l'aage de huict ans ſeulement qu'auoit lors la Princeſſe, fait croire, qu'il fut ſeulement accordé; & deux ans apres conſommé. Tant y a que CHARLES eut en telle eſtime ceſte Princeſſe ſon eſpouſe, que par quelque temps,lors qu'il paſſoit en France,il luy laiſſoit le gouuernement de ſon Royaume. Auſſi eſtoit-elle pour ſes vertus grandement affectionnée par les Nauarrois, & par le Roy de France Charles V. ſon frere; le courroux duquel, contre ſon mary, elle moderoit ſouuent.

*Son mariage. 1353.*

C

Son decez aduint au mois de Nouembre, MIL TROIS CENS SOIXANTE DIX-HVICT, ſelon Froiſſart proche du temps, & plus croyable que Sandoual & autres, qui eſcriuent qu'il aduint cinq ans auant: autres diſent en l'an mil trois cens ſoixante dix-ſept. Elle eſtoit aagée de trente-cinq ans ſeulement: car elle naſquit le vingt-quatrieſme iour de Iuin mil trois cens quarante-trois. Son corps repoſe à Eureux, où elle deceda; & ſon cœur fut depoſé dans la grande Egliſe de Pampelonne.

*Mort de la Royne Ieanne. 1378.*

*Mariana lib. 18.c.11.*

En l'année que mourut ce Roy de Nauarre CHARLES deuxieſme, decederent auſſi deux autres Roys, qui furent Pierre d'Arragon, dit le Ceremonieux,& Charles Roy de Naples & de Hongrie, ſelon qu'eſcrit vn Hiſtorien d'Eſpagne; mais d'autres mettent le treſpas de ce dernier ſous l'an mil trois cens quatre-vingts ſix.

*Vignier.*

*Ans de Iesvs Chr.*

NAVARRE.

# *ENFANS DE CHARLES II. Roy de* NAVARRE *& Comte d'*EVREVX, *& de* IEANNE DE FRANCE *sa femme.*

18. CHARLES troisiesme Roy de NAVARRE, duquel sera parlé au Chapitre suiuant.

18. PHILIPPES DE NAVARRE nay à Pampelonne, fut de peu de vie, & mourut par la faute de sa nourrice, qui imprudemment le laissa tomber d'vne fenestre en bas.

B *Sa naissance.* 1366. 1401.

NAVARRE MORTAING.

18. PIERRE DE NAVARRE Comte de Mortaing nasquit à Eureux l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-SIX.

*Escartelés; Au 1 & 4 de* NAVARRE. *Au 2. & 3. d'*EVREVX.

*Au Tresor de France.*

Par Lettres données à Paris le dernier iour de May l'an mil quatre cens vn, le Roy Charles VI. en sa faueur erigea ceste Seigneurie de Mortaing en Comté. Elle luy fut baillée auec trois mil liures de terre ou rente fonciere, pour luy & ses hoirs descendans de son corps en droite ligne, auec toute Iustice & Seigneurie, à la charge de retour à la Couronne de France, en cas qu'il decedast sans enfans, ce qui aduint, & pour parfaire l'assiette des trois mil liures de rente le Roy luy bailla la forest de Lande-pourrie. Encore que par Lettres du mois de Feurier, au mesme an mil quatre cens vn, le Roy Charles eust declaré tous les dons de son domaine, qu'il feroit à l'aduenir, fussent nuls, voulant, que ce qui auoit esté aliené fust reüny, il adiousta neantmoins, que c'estoit sans preiudice du don par luy faict de la Chastellenie de Mortaing à ce PIERRE DE NAVARRE.

C 1370. *Froissart.*

Il estoit encore ieune lors qu'auec le Prince Charles de Nauarre son frere aisné, depuis Roy III. du nom, il fut laissé pour ostage de la Paix faite l'an mil trois cens soixante & dix, entre les Roys Charles V. de France & Charles II. de Nauarre son pere. Trois ans auant, il auoit aussi esté donné ostage à Oliuier de Mauny, pour gage de la rançon du mesme Roy Charles II. qu'il detenoit prisonnier.

1410.

Lors des guerres d'entre les Maisons d'Orleans & de Bourgongne, ayant esté fait vn traité & accord en l'an mil quatre cens dix, par lequel, entre autres points, fut ordonné, que tous les Princes du sang se retireroient de Paris & d'auprès la personne du Roy Charles VI. on excepta ce Comte de Mortaing. Lequel ayant accompagné le mesme Roy au siege de Bourges, au retour de ce voyage il mourut dans la ville de Sancerre, le vingt-neufiesme iour de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS DOVZE, & non pas l'an mil quatre cens dix-huict, comme aucuns escriuent. Son corps fut apporté à Paris & enterré dans l'Eglise des Chartreux du costé meridional du grand Autel, où l'on void son sepulchre de marbre, & sur iceluy son effigie d'albastre, auec celle de sa femme, combien qu'elle ne gise en ce lieu. Il estoit fort affectionné à ceste Eglise, où il fonda quatre cellules de Religieux, & y employa quatre mil escus d'or, lors appellez francs; & outre leur donna plusieurs riches ornements: en cela suiuant l'exemple & la pieté de son ayeul Philippes III. Roy de

*Sa mort* 1412. *Des Vrsins.* *I. du Breuil aux Antiquitez de Paris.*

NAVARRE. MORTAING.

Nauarre, qui porta vne singuliere affection à ceux de ceste Maison.

*An de Iesvs Chr.*

Nous auons cy deuant remarqué, comme le mesme Comte PIERRE espousa CATHERINE D'ALENCON, fille de Pierre II. Comte d'Alençon & de Marie Chamaillart sa femme. Ceste Comtesse Catherine n'ayant enfans du Comte de Mortaing (aucuns toutesfois tiennent, qu'il en eut vn decedé en ieunesse) elle conuola en secondes nopces à Paris, l'an mil quatre cens treize, auec Loüis Comte Palatin du Rhin Duc en Bauieres, frere de la Royne Isabel de Bauieres, femme du Roy Charles VI. duquel elle n'eut non plus enfans, & mourut estant fort aagée en l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-DEUX. Elle gist dans l'Eglise de S. Geneuiefue à Paris en entrant à main droite non loing de la porte.

*Son mariage.* 1413. 1362.

*Comme cy deuant. Party d'ALENCON. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueulles, chargée de huict bezans d'argent.*

## *FILS NATVREL DE PIERRE Comte de* MORTAING.

B

19. PIERRE DE NAVARRE surnommé de Peralta fut Connestable de Nauarre. Les Marquis de Falses Comtes de S. Estienne ont pris origine de luy par la ligne des femmes.

*Io. Mariana de rebus Hisp. lib. 16. c. 17.*

ARRAGON

*D'or à quatre pals de gueulles. Party de NAVARRE. Escartelé d'EVREVX.*

*Histoire d'Arragon.*

18. MARIE DE NAVARRE, Comtesse de Denia, espousa ALFONSE D'ARRAGON, Comte de Denia, Duc de Gandie, & Marquis de Villene, fils de Pierre Comte des Empuries, qui estoit l'vn des enfans de Iacques II. du nom Roy d'Arragon. Apres le decez de Martin Roy d'Arragon, le Comte Alfonse fut vn des Princes, qui pretendirent deuoir succeder à ce Royaume: mais il en fut debouté, & mourut en l'an mil quatre cens vnze. Il fut pere d'vn autre Alfonse d'Arragon, aussi Duc de Gandie, decedé ieune sans hoirs l'an mil quatre cens vingt-cinq.

1411. 1425.

BRETAGNE.

*D'Hermines. Party de NAVARRE. Escartelé d'EVREVX.*

*B. d'Argentré en l'Histoire de Bretagne.*

18. IEANNE DE NAVARRE, Duchesse de Bretagne, puis Royne d'Angleterre. Peu de mois auant que le Roy Charles II. decedast, il la maria auec IEAN DE BRETAGNE, Comte de Monfort, dit le Vaillant, Duc de Bretagne. La celebrité du mariage fut faite en la ville de Seillé pres Guerrande en Bretagne le vnziesme de Septembre MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SIX. Le Roy son pere luy promit en dot la somme de six vingts mil francs d'or, & six mil liures de rente, qui deuoient estre payées en la Vicomté d'Auräches, ou ailleurs en la proximité du Duc, auquel depuis le Roy Charles III. son beau-frere träsporta la terre & Seigneurie de Courtenay, pour six cens liures de rente. Et le Duc assigna le doüaire sur la ville & Chasteau de Nantes, pays & Chasteau de Guerrande, la Baronnie de Rais, & les Chasteaux de Touffou & la Guerche: & depuis fournit au Duc dix mil liures de rente, qu'il assigna sur ses foires & reuenus de Brie & de Champagne, pour valoir acquit au Duc de la somme de deux mil liures, qu'il deuoit à la Comtesse de Pentheure.

C *Son mariage.* 1386.

Apres le decez de ce Duc de Bretagne aduenu à Nantes, l'an mil trois cens quatre-vingts dix-neuf, delaissant trois fils & quatre filles, IEANNE DE NAVARRE sa vefue espousa en second ma-

1399.

*Ans de Iesvs Chr.* — *Son 2. mariage.* 1403. — NAVARRE. *Du Tillet. Du Chesne.*

riage l'an MIL QVATRE CENS TROIS, HENRY DE LANCASTRE quarriesme du nom Roy D'ANGLETERRE, qui la fit magnifiquement couronner à Vvestmynster le vingt-sixiesme iour de Ianuier de la mesme année. Il mourut le vingt-quatriesme de Mars l'an mil quatre cẽs treze, qui fut le quarorziesme de son regne, sans laisser enfans de IEANNE, laquelle estoit sa seconde espouse: mais il en eut plusieurs de Marie fille du Comre d'Herford & d'Essex, qui fut la premiere. Il gist en l'Eglise Royale de Canterbury, selon qu'escrit Valsingham; Monstreler dit en celle de Vvestmynster.

*En l'Histoire d'Angleterre.*

---

## *ENFANS NATVRELS DE CHARLES II. Roy de* NAVARRE.

B

18. LEONEL Bastard de NAVARRE, Marqois de CORTEZ, duqoel les autres Marqois soot issus, & les Comtes d'Oliuet Mareschaux de Nauarre, comme il sera veu sur la fin de ce liure XIIII.

BEAVMONT.

*De gueulles à vn Griffon d'or. Aucuns adioustent vne Orle des chaisnes de Nauarre.*

*Party de NAVARRE. L'Escu brisé d'vne barre d'argent.*

1400.

18. IEANNE DE NAVARRE, Comtesse de Lerin, & Dame d'Asia, porta en mariage ces deux Seigneuries à CHARLES DE BEAVMONT, qui estoit Mareschal de Nauarre, enuiron l'an mil quarrecens. Aucuns, par erreur, le font fils naturel de Loüis de Nauarre, Comre de Beaumont-le-Roger, l'vn des freres puisnez du Roy Charles II.

1455.

De ce mariage sortirent deux fils, dont l'aisné fut Loüis Comte de Lerin, duqoel cy-apres, & Iean de Beaumont, qui estoit grandement affectionné par l'Infant de Nauarre Charles d'Arragon, Prince de Viane, & auec loy fut pris en vne bataille gaignée par le Roy Iean de Nauarre & d'Arragon, pere de ce Prince Charles.

Comtes de LERIN.

*De reb. Hisp. lib. 13.*

Quant à Loüis de Beaumont Comte de Lerin, fils de Charles & de Ieanne de Nauarre, il fut Connestable do Royaume de Nauarre, & se rendit Chef de la faction de Beaomont contre celle de Grammont. Ceux-la se sont mespris, qui luy ont donné pour femme Leonor d'Arragon, de laquelle sera parlé cy apres, comme on recueille de l'Histoire d'Espagne dressée par Loce Marin Sicilien, qoi viuoit regnant Ferdinand Roy d'Arragon, fils de Iean. Cét autheur adiouste; Que Loüis de Beaumont eut pour enfans, Charles, Thibaud, Henry, Philippes, & Iean de Beaumont Comte de Lerin, qu'aucuns nomment Loüis, qui exerça l'Office de

C

*Histoire de Nauarre.*

Connestable de Nauarre. Il suiuit le parry du Prince Charles d'Arragon, heritier du Royaume de Nauarre; en la guerre qu'il eut contre le Roy Iean son pere, qui de sa part estoit assisté de ceux de la faction Grammontoise. Apres la prise du Prince pendant ce trouble, & qu'il eut esté dix mois prisonnier, afin d'obtenir sa liberté, il donna pour pleige & caurion de l'obeyssance qu'il promit de rendre à son pere, ce Comte de Lerin, qui tint prison par l'espace de quatre ans. Depuis le mesme Comte deuint si puissant, qu'il se rendit maistre de Pampelonne, où il fut recogneu comme Souuerain; fauorisant au commencement la Princesse Leonor d'Arragon, heritiere presomptiue de Nauarre, apres que son frere le Prince Charles fut decedé. Mais elle deliberant, par le moyen des Grammontois, de chasser le Comte de Lerin de Pampelonne, son dessein ne reüssit; & en suite le fit poursuiore criminellement apres qu'il eut rué le Mareschal de Nauarre.

*L. Marineus Siculus l. 13. de reb. Hisp.*

Le Roy Iean, pour estouffer ces querelles, & afin d'attirer le Comte de Lerin au parry de la Princesse Leonor sa fille, luy fit espouser Leonor d'Arragon sa bastarde; & par ce moyen le Beaumontois fut remis en grace, & l'Arrest de contumace donné contre luy, reoоqué. Neantmoins la diuision ne laissa de continuer; en sorte que les Grammontois l'accuserent d'aspirer à la Couronne de Nauarre; l'Office de Connestable duquel Royaume estaut vacant par le decez de Peralta, le Comte de Lerin en fut pourueu; & bien qu'en ceste qualité il eust assisté

1485.

so couronnement du Roy Iean d'Albret & de la Royne Catherine sa femme;

NAVARRE.

Ans de Iesvs Christ.

Tootesfois il fut si temeraire, que de leur empescher l'entrée de la ville capitale de leur Royaome, soustenu en ceste rebellion par le Roy Ferdinand de Castille son beau-frere, qui depois luy donna retraicte au pays de Grenade, apres qu'il eut fait sa paix, & eut esté restitué eo ses biens. Mais persistaot en sa rebellion, il fut condamné à perdre la vie, & furent ses biens confisquez, sa ville de Lerin prise, & ses maisons razées. En fin estant fort aagé, il mourut l'an mil cinq cens hoict, laissant de Leonor d'Arragon sa femme plusieurs enfans, sçauoir Loüis de Beaumoot II. du nom Comte de Lerin, Ferdinand & Pierre de Beaumont. Catherine de Beaomont femme de Iacques Infant de Nauarre, & Aone de Beaumont laqoelle espousa Iean de Mendoze, desquels vint Diego de Mendoze, qui se retira en France.

1508.

*Histoire de Nauarre.*

Quant à ce Comte de Lerin Loüis II. le Roy Ferdinand de Castille & d'Arragon, son oncle maternel fit grande instance vers les Roy & Royne de Nauarre Iean III. & Catherine de Foix, pour consentir son restablissement en leur Royaume; ce qo'ils refuserent, voyant qoe Ferdinand auoit dessein de s'ayder de luy, comme d'vn instrument pour vsurper la Nauarre. Et de faict, apres auoir par ses pratiques disposé les habitans de Pampelonne à la rebellion contre leurs Princes legitimes, le Castillan eut telle creance en luy, qu'il luy donna la conduite d'vne partie de son armée, lors qu'il enoahit la Nauarre, dont il le declara Connestable, & grand Chancellier. Il est vray, qu'à l'exemple de son pere, estant leger & inconstant, ou bieo qu'il fust touché d'vn remors de cooscience, il tesmoigna par lettres à la Royne Catherine son desir de la voir restablie en son Royaome, loy promettant tout seruice & obeyssance: dont Ximenez Cardinal d'Espagne, Viceroy des Royaomes laissez par Ferdinand, qoi estoit cependant decedé, ayant eu aduis, il manda ao Viceroy de Nauarre, qu'il se saisist du Cooestable, pour l'enuoyer en Castille. Ce qo'ayant sceu, il se sauua en ses terres, où il se maintint par l'alliance en mariage qu'il prit aoec Briande Manrique, fille de Pierre Duc de Nagera, & sœur d'Aotoine Maorique de Lara, Viceroy de Nauarre: & en suite continua de seruir les vsurpateurs, mesme reprit sur les François & Nauarrois le fort Chasteau de Maia, l'an mil cinq cens vingt-deux.

1512.

B

1516.

1522.

Loüis III. Comte de Lerin soo fils, fut conioint par mariage auec Ieanne de Cordoüe fille du Duc de Cordoune, & procrea d'ella trois filles, Briande, Françoise & Marie de Beaumont.

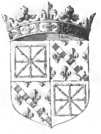
*Alonso Lopez de Haro in Nobiliario Genealog. d'España.*

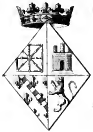
Briande de Beaomoot, Comtesse de Lerio, eut pour mary Diego de Tolede, Connestable de Nauarre, qui estoit fils de Ferdinand Aluarez de Tolede, Duc d'Albe, Gouueroeur des Pays-bas pour Philippes II. Roy d'Espagne. L'ayeul duquel Ferdinaod, qui estoit Fridetic de Tolede Duc d'Albe premier du nom, fut estably Viceroy de Nauarre apres la conqueste & vsurpation de cét Estat par le Roy Ferdinand d'Arragon & de Castille.

Ducs d'ALBE.

Diego fut pere d'Antoine Aluarez de Tolede & de Beaumont, Duc d'Albe & d'Hoesca, Comte de Lerin, Connestable de Nauarre, & Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or, qui espousa Meneia de Mendoze, fille d'Inigo Lopez de Mendoze, Duc de l'Infantadgo: duquel mariage est issu Ferdinand Aluarez de Tolede, Duc d'Hoesca, lequel d'Antoinette Manrique, fille de Ferdinand Henriqoes de Ribera Marquis de Villeneuue a eu pour fils Antoine Aluarez de Tolede deuxiesme du nom.

18. CHARLES





NAVARRE.

Escartelé au 1. & 4. De gueulles, au rais d'Escarboucle pommetté d'or.
Au 2. & 3. Semé de France, au baston componné d'argent & de gueulles.

CASTILLE.

Escartelé au 1. & 4. de gueulles, au Chasteau sommé de trois Tours d'or.
Au 2. & 3. d'argent, au Lyon de pourpre, qui est Leon,

# 18. CHARLES III.

## Roy de Navarre, *Comte* d'Evrevx, *& Duc de Nemours, surnommé* Le Noble.

### Chapitre IV.

1387. *Sa naissance.* 1361.

CE Prince fut autant sage, paisible, & debonnaire, que le Roy Charles II. son pere auoit esté remuant & quereleux. Il nasquit à Mantes sur Seine en l'an mil trois cens soixante-vn.

En ses ieunes ans il vint à la Cour du Roy Charles V. son oncle marernel. Daurant qu'aucuns Seigneurs & Genrils-hommes, qui l'accompagnerent en France, vouloienr exciter quelque rebellion, & faire sousleuer le peuple, non seulement on les retinr prisonniers, mais aussi CHARLES lors Prince de Nauarre, fut arresté, & n'obtint la liberté, que sous le Roy Charles VI. *Histoire de Nauarre.*

Quelque remps apres, il fut conducteur d'vne armée de Nauarrois enuoyée au secours de Iean Roy de Castille son beau-frere, qui debatoit le Royaume de Porrugal. Puis ayant succedé à la Couronne de Nauarre, & se rrouuanr en ce remps-là dans la Cour du Roy de Castille, qui luy restitua les places d'ostage prises sur le Roy Charles II. son pere, il vint prendre possession de son Royaume. *Garibay. Mariana.*

1387. A son aduenemenr ayanr faict assembler les Estars à Pampelonne, il y fir recognoistre Clemenr VII. Pape, qui auoit son Siege en Auignon, & estoit aussi recogneu par les Roys de France & de Castille.

*Sõ mariage.* 1379

Long remps auanr, & en l'an mil trois cens soixante et dix-nevf, CHARLES auoir pris à femme LEONOR DE CASTILLE (Froissart par erreur l'appelle Ieanne) fille de Henry II. Roy *Garibai. Du Tillet.*

NAVARRE. *Ans de IESVS CHR.*

de Castille: les promesses de ceste alliance auoient esté faites cinq ans auant. Le mariage fut peu heureux. Car la Princesse, qui auoit vn esprit hautain & remuant, & d'ailleurs estoit legere & sans amitié, se persuadant estre indisposée & auoir esté empoisonnée par le Medecin du Roy son mary, elle prit pour pretexte, (afin de sortir de Nauarre) qu'elle alloit visiter le Roy Iean de Castille son frere, & changer d'air en son pays natal. S'estant donc transportée en Castille, elle ne voulut retourner vers le Roy son mary; quoy qu'elle en fust par luy souuent sollicitée, mesme qu'il luy eust fait declarer vouloir, qu'ils fussent couronnez ensemblement; Il y employa Pierre de Lune Cardinal, depuis Anti-Pape nommé Benoist XIII. mais ce fut en vain. *Mariana.*

Le Roy voyant son opiniastreté, indigné de ce refus, estima ne deuoir plus differer son couronnement; de sorte que la ceremonie en fut faite à Pampelonne, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET NEVF; autres disent, que ce fut en l'an suiuant. *Sō couronnement.* 1389.

Cependant la Royne Leonor excita en Castille plusieurs troubles & diuisions entre les Grands du pays, au preiudice du seruice du Roy Henry III. son neueu; qui fut contraint de l'assieger au Chasteau de Roa, & l'ayant en son pouuoir, apres l'auoir par quelque temps retenuë comme prisonniere, la renuoya en Nauarre au Roy son mary. Il la receut benignement, & luy fit demonstration de toute amitié, oubliant ce qui s'estoit passé; mesmes il la laissa Regente pendant les voyages qu'il fit hors de son Royaume: Et d'autant qu'ils n'auoient enfans masles, les trois Infantes Ieanne, Marie, & Blanche leurs filles furent en l'an mil trois cens quatre-vingts seize, declarées Princesses & heritieres presomptiues de la Couronne de Nauarre, pour y succeder les vnes apres les autres. *Histoire d'Espagne.* B 1396.

Or CHARLES desirant recouurer ses villes de Normandie, & autres detenuës par le Roy Charles VI. il s'achemina en France. Mais on fit difficulté de luy restituer, pour la crainte qu'on eut, qu'il suiuist les vestiges du Roy son pere, & parce on luy en promit seulement recompense. Auquel effect se passa vn traité dans la ville de Paris entre les deux Roys, le neufiesme iour de Iuin, l'an mil quatre cens quatre, par lequel traité en consideration que Charles VI. ceda & transporta au Prince Nauarrois douze mil liures de terre sur les Seigneuries de Beaufort en Champagne, Solaines, Nogent, Pons, Bar-sur-Seine, S. Florentin, Colomiers en Brie, Lisly, Dolot, Pons-sur-Ionne, Grez en Gastinois, Nemours, & autres Seigneuries, lesquelles le Roy erigea en Duché, qui seroit appellé le Duché de Nemours, le Nauarrois ceda aussi au mesme Roy Charles VI. tout le droict qu'il pouuoit auoir, à cause de ses pere & mere, aux Comtez & Seigneuries de Champagne, Brie, Eureux, Auranches, Ponteau-de-mer, Passy, Nonancour, Esy, Beaumont-le-Roger, Conches Breteuil, Orbec, Carentan, Valoignes, Mortaing, Nogent-le-Roy, Mante, Meulan, & autres. Par vn acte separé le Roy de Nauarre vendit au Roy la Chastellenie de Cherbourg en Normandie, moyennant la somme de deux cens mil liures; dont moitié fut payée content, & pour le reste luy fut laissée la iouyssance de Prouins iusques au payement. Ce Duché & Pairrie de Nemours deuoit estre tenu à vne foy & hommage lige sous la souueraineté & ressort du Roy, à semblables libertez & prerogatiues que le Comté d'Eureux auoit esté tenu par les Comtes de ceste cité. A l'instant CHARLES en fit hommage au Roy. *I. Iuuenal des Vrsins en l'Histoire du Roy Charles VI. sous l'an 1397.* *Au Tresor de France, Layette Nauarre til. 15. & Layette Champagne til. 45.* 1404. C

Et le vingt-vniesme iour de Iuin du mesme an mil quatre cens quatre, Pierre de Nauarre Comte de Mortaing consentit à ce transport fait par le Roy de Nauarre son frere, à la reserue de trois mil liures de terre à pren-

*Ans de* dre sur les Seigneuries cedées à son frere, apres le decez d'iceluy.
IESVS CHR. Peu d'années apres cét accord, la mort de Loüis Duc d'Orleans estant NAVARRE. suruenuë, le Roy de Nauarre, qui estoit retourné en son Royaume, s'ache-
1408. mina en France, pour apporter de sa part le remede aux grands maux, qui se preparoient sur les differends d'entre les Maisons d'Orleans & de Bourgongne, en suite de ce funeste accident. Il se trouua à la paix de Chartres, *Histoire de France.* & à plusieurs notables assemblées faites pour donner ordre aux affaires, & pacifier le trouble, fauorisant au commencement les Orleanois Mais *Des Vrsins.* apres qu'il eut mis d'accord les Duc de Bretagne & Comte de Penteure, il se ietta dans le party Bourguignon, qui alors auoit en sa puissance le Roy Charles VI. & en ce temps, pour s'acquerir la bien-veillance des Parisiens, ainsi que son pere, il fit au Conseil du Roy quelques propositions qui tendoient au soulagement du peuple.

La Paix de Vvincestre estant concluë, il retourna en Nauarre, & y passa le reste de ses iours assez tranquillement. N'ayant eu sur les bras aucunes guerres, il assembla de grandes sommes de deniers, qui furent par luy employées aux superbes bastimens de ses Chasteaux d'Olite & de Tafa- *Histoire de Nauarre.*
B la, qu'il entreprit de ioindre par vne galerie, encore qu'ils fussent distans l'vn de l'autre de quatre mil pas, ouurage magnifique & digne d'vn grand Prince; mais ce beau dessein ne peût reüssir ny estre mis à fin, d'autant que la mort preuint le Roy CHARLES. Ce fut sur le point qu'il auoit esté choisi pour arbitre des differens suruenus entre les Roys de Castille & d'Arragon ses voisins & alliez.

*Sa mort* Il mourut subitement, au mesme Chasteau d'Olite, le iour & feste de *Garibay.*
1425. la Natiuité de la Saincte Vierge, huictiesme de Septembre, MIL QVATRE CENS VINGT-CINQ, estant aagé de soixante & quatre ans, & *Mariana.* en ayant regné trente-neuf, auec neuf mois, & sept iours.

Son corps fut porté inhumer dans la grande Eglise de Pampelonne, laquelle il fit rebastir tout à neuf: & pour fournir à la grande despense qu'il y conuenoit faire, destina le quarantiesme denier de tout ce qu'il leuetoit *A. Fauin.* en son Royaume par l'espace de douze ans: donnant par là vn grand argument de sa pieté & liberalité, accompagnées de tant d'autres vertus, qu'il en a merité l'excellent surnom DE NOBLE: Ayant gouuerné son Estat auec tant de sagesse & de prudence, que ses subiets le nommerent
C encore *vn second Salomon.* Aussi estoit-il fort éloigné des actions dereglées & violentes du Roy son pere; ains fut Prince paisible, prudent & aduisé, & pour son integrité de meurs, grandement chery des Princes ses voisins, & de son peuple, mesmement des habitans de sa cité de Pampelonne, laquelle, auant son regne, estant diuisée en trois quartiers, chacun ayant ses Iuges à part, & considerant sagement, qu'à cause de ce il arriuoit de grandes diuisions & factions, il mit tous les habitans en vn corps, & des trois quartiers n'en fit qu'vne seule ville, ordonnant aussi vn seul Iuge.

Par vne autre Ordonnance il erigea la Seigneurie de Viane en Principauté, pour le Prince Charles d'Arragon son petit-fils, qu'il esperoit deuoit estre son successeur, & affecta ceste Principauté & le tiltre d'icelle aux fils aisnez de Nauarre, comme en France est le Daufiné aux premiers nez de nos Roys Tres-Chrestiens, & en Angleterre la Principauté de Galles.

*Mort de la Royne Leonor.* Quant à la Royne LEONOR DE CASTILLE son espouse, elle mourut au mesme lieu de Pampelonne, le cinquiesme iour de Mars, l'an MIL QVATRE CENS SEIZE, & fut enseuelie prés le Roy son
1416. mary, auquel on erigea vn Tombeau d'albastre. Sur iceluy fut escrit en *En l'Histoire des Euesques de Pampelone.* lettres d'or en langue Nauarroise, l'Epitaphe suiuant, qui contient le sommaire de sa vie, & est rapporté par Sandoual.

NAVARRE.

*A qui ſepelido el de buena memoria don* CARLOS *Ans de* IESVS CHR. REY DI NAVARRA *& Duque de Nemoux, è decendiente en recta linea del Emperador* SAN CARLOS MAGNO *è de* SAN LVYS *Reyes de* FRANCIA, *è cobro en ſu tiempo vna gran parte de villas y caſtillos de ſu Reyno, que ſe eran en mano del Rey de Caſtilla, & ſu tierras de Francia, que ſe eran empachados por los Reyes de Francia & de Inglaterra. Eſte en ſu tiempo ennoblecio è eſſalto en dignidades è honores muchos ricos hombras Caualeros è fiios dalgo naturales ſuyos, & ficho muchos notables edificios en ſu Reyno.* B

## *ENFANS DE CHARLES III. Roy de* NAVARRE *& Comte d'*EVREVX, *& de* LEONOR DE CASTILLE *ſa femme.*

19. CHARLES Prince DE NAVARRE naſquit en la ville de Pampelonne le quinzieſme iour d'Aouſt, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS DIX-SEPT, & l'année ſuiuante fut, par les Eſtats de Nauarre, iuré pour heritier du Roy ſon pere. Mais le ieune Prince mourut en l'an MIL QVATRE CENS DEVX, eſtant ſeulement aagé de cinq ans. *Sa naiſſance.* 1397. *Sa mort* 1402.

19. LOVIS DE NAVARRE prit naiſſance à Olite, en l'an MIL QVATRE CENS DEVX, auquel il deceda eſtant aagé de ſix mois. Luy & le Prince Charles ſon frere aiſné furent enterrez en la grande Egliſe de noſtre Dame de Pampelonne, prés leur biſayeul paternel le Roy Philippes III. 1402. *Sa mort* C

FOIX.

Eſcartelé; Au 1. & 4. d'or à trois pals de gueulles. Au 2. & 3. auſſi d'or à deux Vaches paſſantes, accornées, accollées & clarinées d'azur. Party de NAVARRE. Eſcartelé d'EVREVX.

19. IEANNE DE NAVARRE a eſté conioincte par mariage auec IEAN Comte de FOIX & Seigneur de Bearn, fils aiſné d'Archambaud de Grailly & de la Comteſſe de Foix Iſabel ſon eſpouſe. Ceſte Princeſſe de Nauarre fut la premiere de ſes trois femmes. Il n'en eut enfans, eſtant decedée l'an MIL QVATRE CENS VINGT. Quant au Comte ſon mary, il finit ſes iours dans la ville de Maſeres, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SIX. Aucuns donnent à IEANNE le nom de Marie, contre ce qu'eſcriuent les Hiſtoriens d'Eſpagne & de Nauarre. Elle eſt obmiſe par du Tillet, qui ne fait non plus mention des Princeſſes Marie & Iſabel de Nauarre ſes ſœurs, comme font les Hiſtoriens Nauarrois. Ceſte-cy fut, auec ſes ſœurs, declarée heritiere du Royaume de Nauarre, aduenant le decez du Roy Charles III. leur pere ſans laiſſer enfans maſles. Mais il les ſurueſquit toutes excepté Blanche. *Sa mort* 1420. 1436.

*Ans de Iesvs Chr.*

NAVARRE.

19. MARIE DE NAVARRE decedée ieune à Pampelonne.

19. BLANCHE Royne de SICILE, puis heritiere du Royaume de NAVARRE, aura son Eloge en suite.

BOVRBON LA MARCHE. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or, au baston de gueulles brisé de trois Lyonceaux d'argent. Party de NAVARRE, Escartelé d'EVREVX.

19. BEATRIX DE NAVARRE fut alliée par mariage auec vn Prince sorty de la Maison de France, comme elle en estoit pareillement issuë, qui fut IACQVES DE BOVRBON Comte de la MARCHE, qui depuis fut Roy de Sicile à cause de sa seconde femme, comme il sera cy apres remarqué plus particulierement au Liure XVI. de ceste Histoire.

19. ISABEL DE NAVARRE deceda en l'aage de neuf ans.

B *Claude Paradin aux Alliances Genealogiques des Roys & Roynes de Gaule, Autheur qui a esté suiuy par quelques autres Historiens, entre les enfans du Roy de Nauarre CHARLES III. fait mention de Iean, qu'il dit auoir esté allié par mariage auec Agnes de Cleues, fille d'Adolphe Duc de Cleues & de Marie de Bourgongne. Mais les tiltres, ny les meilleurs Autheurs, mesmement du Tillet, n'ayant parlé de ce Iean de Nauarre, ny de son alliance, nous n'auons estimé en deuoir faire estat comme de chose certaine.*

## *ENFANS NATVRELS DE CHARLES III. Roy de* NAVARRE.

19. GODEFROY DE NAVARRE fut Mareschal du Royaume, & Marquis de Cottez.

NAVARRE. Escartelé d'EVREVX; l'Escu brisé d'vne barre d'argent.

19. LANCELOT DE NAVARRE ayant suiuy la professi'on Ecclesiastique, fut esleué à la dignité de Patriarche d'Alexandrie, & de celle d'Eoesque de Pampelonne apres la mort de Michel de Zalba, decedé en l'an mil quatre cens six. [1406.] Trois ans apres cét Eoesque fit vne Constitution, par laquelle est enioincte aux Ecclesiastiques la resideoce en leurs Eglises. [1409.] C

La Royne de Nauarre Leonor, Infante de Castille, femme do Roy Charles III. son pere, le nomma Executeur du Testament qu'elle fit.

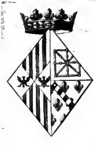
Apres qoe ce Prelat eut administré l'Eueśché de Pampelonne par l'espace de qoatorze ans, il mourut le huictiesme de Ianuier, l'an MIL QVATRE CENS VINGT à Olite, & fot inhumé au sepulchre des Roys de Nauarre, comme estant du sang Royal, ainsi que nous apprenons de Prudentio de Sandoual, qui fut long temps apres aussi Euesque de Pampelonne, & a curieusement escrit le Catalogue ou Histoire des Euesques de ceste cité capitale de Nauarre. [*Sa mort* 1420.]

ORTIS D'ESTVNIGA.

19. IEANNE DE NAVARRE mariée à INIGO D'ORTIS D'ESTVNIGA, fils de Diego Lopez d'Estuniga, noble & riche Seigneur en Nauarre.

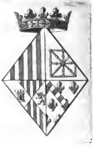
ARRAGON SICILE.

D'or à quatre pals de gueulles, l'escu flanché d'argent à l'Aigle esployé de sable, membré de gueulles. Party de NAVARRE. De gueulles au Rais d'Escarboucle pommetté d'or. Escartelé d'EVREVX. Semé de FRANCE au baston componné d'argent & de gueulles.



ARRAGON

D'or à quatre pals de gueulles. Couppé encores d'ARRAGON, flanché au costé dextre de gueulles, au Chasteau d'or, qui est CASTILLE; & au costé senestre, d'argent au Lyō de pourpre, qui est LEON. Party de NAVARRE. Escartelé d'EVREVX.



# 19. BLANCHE

## DE NAVARRE *Royne de* SICILE, *puis heritiere du Royaume de* NAVARRE.

### CHAPITRE V.

APRES la mort de quatre Princes & Princesses de Nauarre freres & sœurs de ceste Royne, qu'elle suruesquit, & celle du Roy Charles III. son pere, elle succeda au Royaume de Nauarre, en l'an MIL QVATRE CENS VINGT-CINQ. [1425. C]

Son premier mariage auec MARTIN D'ARRAGON Roy de SICILE, fils aisné du Roy d'Arragon Martin I. fut traité l'an MIL QVATRE CENS VN. Elle eut en dot cent mil florins d'or du coing d'Arragon, & fut son doüaire assigné sur les villes & Chasteaux de Sos, Sauueterre, Vncastillo & Ruëste: en suite de quoy les nopces furent celebrées en grande magnificence à Cortez ville de Nauarre, & la Princesse liurée à l'Arragonois. [Son I. mariage. 1401.]

De ce mariage nasquit vn fils, qui mourut ieune, & fut son trespas quelque temps apres suiuy de celuy du Roy MARTIN de Sicile son pere, decedé à Caillery ville de Sardaigne, le vingt-cinquiesme iour de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS NEVF. Monstrelet escrit, qu'il fut tué en vne bataille donnée entre luy d'vne part, & le Vicomte de Narbonne & les Sardiniens d'autre. Il estoit passé en ceste Isle, pour resister au mesme Vicomte de Narbonne & à Brancaleon Doria gendre du Iuge d'Arborea, qui se vouloit faire Roy de Sardaigne; lequel Royaume & celuy de Sicile (où Martin auoit laissé pour Regente BLANCHE DE NAVARRE sa femme) retournerent au Roy Martin son pere, qui les ioignit inseparablement à sa Couronne d'Arragon. [1409.]

*Ans de Iesvs Chr.* NAVARRE.

La Princesse BLANCHE estant demeurée vefue, bien tost apres elle vint en France & se rendit à Paris, où elle trouua le Roy son pere qui entendit à son mariage auec Loüis Duc de Bauiere frere d'Isabel Royne de France, femme du Roy Charles VI. La celebrité de ce mariage ou plustost des fiançailles, fut faicte au Chasteau du Louure à Paris sur la fin

1409. du mois de Decembre, l'an mil quatre cens neuf, à laquelle assisterent les Roys de France & de Nauarre & plusieurs autres grands Princes, selon qu'escrit le mesme Autheur Monstrelet, qui a remarqué en outre les espousailles auoir esté faites à Melun. Il adiouste, que la possession du Chasteau de Matcoussy, non loin de Paris, fut donnée à BLANCHE, Chasteau qui auoit esté nouuellement confisqué sur Iean de Montagu Grand Maistre de France. Mais il est à croire, que ce mariage fut seulement proposé & traité, & qu'il n'eut lieu, d'autant (comme quelques vns estiment) que le Duc de Bauiere estoit partisan de la Maison d'Orleans, & fort hay de Iean Duc de Bourgongne, auec lequel le Roy de Nauarre s'estoit ioinct & confederé. Et de fait les Historiens d'Alemagne, qui ont traité la Genealogie de la Maison de Bauiere, ne font point mention de B ceste alliance, & donnent seulement à Loüis pour premiere femme, Anne de Bourbon, & pour seconde Catherine d'Alençon.

*En ses Chroniques l. 1. ch. 57. & 58.* *E. Reusner.* *H. Henning.*

*Son 2. mariage.* Ainsi la Princesse BLANCHE DE NAVARRE fut remariée en l'an mil quatre cens vingt, auec vn Prince, qui estoit de mesme famil-

1420. le qu'estoit son premier mary; Ce fut IEAN D'ARRAGON Duc de Pegnafiel en Castille, qui estoit second fils du Roy d'Arragon Ferdinand, & cestuy-cy fils puisné de Iean I. Roy de Castille, frere de la Royne de Nauarre Leonor mere de ceste Royne de laquelle nous parlons. Et d'autant que Ieanne Comtesse de Foix, fille aisnée de Nauarre, estoit morte sans enfans, il fut dit par le contract de mariage; Qu'en cas que le Roy Charles III. vint à deceder sans enfans masles, BLANCHE sa fille succederoit à la Couronne de Nauarre, & que si elle mouroit auant son mary ayant enfans ou non, il regneroit sa vie durant en Nauarre. Le mesme Roy donna en mariage à sa fille quatre cens vingt mil flotins d'or; & fut accordé, que les Duchez de Gandie & de Monblanc, le Comté de Ribagorça & la cité de Balaguer en Arragon, les Duchez de Pegnafiel & de l'Infantadgo, les Seigneuries de Lara, Castro-Xeris & autres en Ca- C stille appartenantes à l'Infant IEAN D'ARRAGON futur espoux, feroient vnies à la Couronne de Nauarre, sans en pouuoir estre separées.

*Garibay. Io. Mariana.* *Fauin.*

Ces conuentions furent ratifiées par les Roys de Castille & d'Arragon & par leurs Estats & ceux du Royaume de Nauarre, duquel à l'instant le ieune Prince prit le tiltre & les Armes escartelées de celle d'Arragon, parties de celles de Castille, & s'intitula IEAN Infant de Nauarre & d'Arragon. Les fiançailles furent faites dans la ville d'Olite sur la fin du mois

1420. d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS VINGT, & au mois de Iuin ensuiuant furent les nopces solemnisées à Pampelonne.

1425. Le Roy Charles pere de BLANCHE estant decedé, elle & IEAN D'ARRAGON son mary furent Sacrez & Couronnez dans l'Eglise cathedrale de Pampelonne, le iour & feste de Pentecoste, l'an MIL

1429. QVATRE CENS VINGT-NEVF, & fut ce Prince deuxiesme du nom de Iean Roy de Nauarre.

*Leur Couronnement.* *Mariana lib. 21. cap. 1.*

Bien tost apres ils eurent guerre auec le Roy de Castille Iean II. cousin de l'Arragonnois, pour luy faire quitter ce qu'il detenoit iniustement de la Couronne de Nauarre. Mais vne Tréue de cinq ans concluë, pendant icelle les deux freres Roys d'Arragon & de Nauarre, Alfonse &

NAVARRE. Iean, passerent en Italie, pour la conqueste du Royaume de Naples, qu'Alfonse debatoit contre les Princes de la Maison d'Anjou; Au commencement ils eurent vn si mal-heureux succez en leur entreprise, qu'ayant perdu vne bataille nauale, ils demeurerent prisonniers de ceux de Genes & du Duc de Milan. *Ans de Iesvs Chr.*

Depuis ce temps les Roynes de Nauarre & d'Arragon, en l'absence de leurs maris, moyennerent la Paix auec le Castillan, confirmée par le mariage proposé de Henry Infant de Castille auec Blanche d'Arragon Princesse de Nauarre, fille du Roy Iean & de la Royne BLANCHE DE NAVARRE; laquelle sureuesquit peu de temps à ceste alliance, estant decedée à Niéuas le premier iour d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-VN. Son corps fut au commencement deposé au Monastere du mesme lieu de Niéuas, & de là transporté en l'Eglise des Cordeliers de la ville de Tudele en Nauarre. Toutesfois Henninges en la Genealogie des Roys de Sicile de la branche d'Arragon dit, que BLANCHE mourut au Monastere de S. Nicolas des Arenes au pied du Mont Ætna en Sicile;& qu'elle fut inhumée dans l'Eglise des Cordeliers de Catane. Quoy qu'il en soit, ceste Princesse regna en Nauarre seize ans & sept mois. *Sa mort* 1441. *In Theatro Genealog.*

Le Roy IEAN son mary, qui prit pour seconde femme Ieanne Henriquez fille de Federic Admiral de Castille, auoit de son premier mariage auec BLANCHE, le Prince de Viane CHARLES son fils aisné, sur lequel le Roy son pere retint le Royaume de Nauarre, ce qui causa de grands troubles, le fils voulant iouïr de l'heritage maternel, mesmes ayant pris le tiltre de Roy, & s'estant mis en armes, luy & son pere se donnerent bataille, en laquelle le ieune Prince demeura prisonnier, & apres auoir esté mis en liberté à l'instance des Nauarrois, vint en France demander le Duché de Nemours. De retour qu'il fut en Nauarre il accorda en mariage l'Infante de Portugal, & en fin mourut l'an mil quatre cens soixante-vn, estant aagé de quarante ans, n'ayant laissé que des enfans naturels. Il estoit accomply de plusieurs perfections, de corps & d'esprit. Aux heures de son loisir il s'addonnoit à l'Histoire & à la Poësie; Il descriuit l'Histoire des Roys de Nauarre ses predecesseurs: Pendant ces mouuemens commencerent en Nauarre les factions de ceux de Beaumont & de Grand-mont, par lesquelles en fin la meilleure part de cét Estat tomba entre les mains des vsurpateurs. *Th. Godefroy en la Genealogie de Nauarre. Est. Garibay. Mariana.* 1461.

Cependant le Roy IEAN ayant succedé au Royaume d'Arragon par la mort du Roy Alfonse V. son frere, luy-mesme deceda dans la ville de Barcelonne, estant aagé de quatre-vingts deux ans, le dix-neufiesme iour de Ianuier, en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DIX-NEVF, qui fut le cinquante-quatriesme de son regne en Nauarre. Il gist au Connent de Poblete. *Mort du Roy Iean* 1479.

Outre le Prince CHARLES son fils il eut de la Royne BLANCHE DE NAVARRE son espouse, deux filles, dont l'aisnée fut Blanche d'Arragon, laquelle espousa Henry IV. Roy de Castille, duquel elle fut separée par l'authorité de l'Eglise, & mourut sans enfans, l'an mil quatre cens soixante-quatre à Lescar. 1464.

LEONOR D'ARRAGON fille puisnée de BLANCHE Royne de Nauarre, estant vefue de Gaston IV. Comte de Foix & de Bigorre Seigneur de Bearn son mary, fut heritiere du Royaume de Nauarre par le decés du Roy Iean II. son pere. Mais elle regna seulement deux mois & demy, estant decedée en la ville de Tudele au mois d'Auril, l'an mil quatre cens soixante & dix-neuf, delaissant quatre fils & six filles, plusieurs *Garibay. Fauin.* 1479.

An de Iesvs Chr. plusieurs desquels eurent vne longue posterité, laquelle se verra sur la fin de ceste Histoire; Nous parlerons icy de l'aisné seulement, qui fut

NAVARRE.

1470 GASTON DE FOIX Prince de Viane, marié auec Magdelaine de France fille du Roy Charles VII. Il mourut l'an mil quatre cens soixante & dix, viuant ses pere mere, & laissa fils & fille, à sçauoir

1479 FRANCOIS-PHOEBVS Comte de Foix & Seigneur de Bearn, Roy de Nauarre par le decez de son ayeule paternelle Leonor d'Arragon.

1483. Son decez aduint l'an mil quatre cens quatre-vingts & trois, sans auoir esté marié.

CATHERINE DE FOIX fut Royne de Nauarre, Comtesse de Foix & Princesse de Bearn apres François-Phœbus son frere, & porta ce Royaume & ces Seigneuries à IEAN D'ALBRET, qui fut troisiesme du nom Roy de Nauarre. Il prit en outre les tiltres & qualitez de Duc de Nemours, Gandie, Monblanc & Pennafiel, Comte de Foix, Bigorre, Penthevre, Perigord & Ribegorce, Vicomte de Limoges, Castelbon, Marsan, Gauardá, Tursan, & Nebousan, Seigneur de la Cité de Balaguer, & Pair de France. Sur luy & sur la Royne CATHERINE sa femme, Ferdinand Roy de Castille & d'Arragon, grand oncle de ceste Princesse, & fils puisné de Iean II. Roy de Nauarre & d'Arragon & de sa seconde

1512. femme, vsurpa vne grande partie du Royaume de Nauarre. Ce Roy

1516. IEAN III. deceda l'an mil cinq cens seize, & la Royne Catherine sa vefue sept mois apres, en l'an mil cinq cens dix-sept. Ils eurent pour fils aisné

Au Tresor de France, Layette, Nauarre 4. sac. c. 18.

1517. HENRY II. Roy de Nauarre, qui mourut l'an mil cinq cens cinquante-cinq, & de Marguerite de Valois sœur de François I. Roy de France delaissa pour vnique heritiere sa fille

Iac. Augustus Thuanus.

1555. IEANNE Royne de Nauarre, laquelle espousa ANTOINE DE BOVRBON Duc de Vendosme Pair de France, qui, à cause d'elle, fut Roy de Nauarre. Ils eurent pour fils & successeur

1572. HENRY LE GRAND Roy de France quatriesme du nom, & troisiesme de Nauarre; qui de la Royne MARIE DE MEDICIS Princesse de Toscane, a esté pere, entre autres enfans, de

1610. LOVIS LE IVSTE Treiziesme du nom Roy de France, & deuxiesme de Nauarre, à present heureusement regnant, qui a espousé ANNE fille aisnée de Philippes III. Roy d'Espagne & de la Royne Marguerite d'Austriche sa femme.

*Ans de Iesvs Chr.*

# COMTES D'ESTAMPES
## DE LA BRANCHE D'EVREVX.

EVREVX-ESTAMPES

Semé de France, au balton componné de gueulles & d'Hermines.

## 16. CHARLES D'EVREVX *Comte* D'ESTAMPES.

### CHAPITRE VI.

B

CE Prince estoit fils puisné de Loüis de France Comte d'Eureux & de Marguerite d'Artois son espouse. En sa faueur le Roy de France & de Nauarre Charles IV. son cousin germain erigea la Baronnie d'Estampes en Comté par Lettres données à Paris au mois de Septembre, l'an mil trois cens vingt-sept.

1319.

*Au Tresor de France, Layette, Estampes 1. til. 4.*

1327.

Il fut conioinct par mariage auec MARIE D'ESPAGNE Comtesse de Biscaye & Dame de Lara en Castille, fille de Ferdinand d'Espagne issu de Blanche de France fille du Roy S. LOVIS, comme nous auons dit. Par le traité de ceste alliance coniugale passé à Poissy, au mois d'Auril, mil trois cens trente-cinq; non pas dix ans auparauant, ainsi qu'aucuns estiment, le Roy Philippes VI. dit de Valois, fit don à la Princesse de cinq mil liures de rente. Mais ce mariage dura peu de temps, d'autant que le Comte CHARLES deceda le vingt-quatriesme iour d'Aoust, l'an MIL TROIS TRENTE-SIX, estant encores en la fleur de ses ans. Aucuns modernes Historiens, entre autres Belle-forest en ses Annales de France escriuent, qu'il fut occis en vne rencontre lors de la guerre qu'Eudes Duc de Bourgongne meut en l'an mil trois cens trente-deux à Iean de Chalon Comte d'Auxerre, pour la pretension à la Seigneurie de Salins. Quoy qu'il en soit CHARLES fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Paris, où l'on void son tombeau de marbre prés le grand Autel. Il semble que ceux-là se sont mespris, qui ont estimé, que ce tombeau estoit celuy de Philippes de Nauarre, duquel nous auons parlé fils puisné de Philippes d'Eureux Roy de Nauarre troisiesme du nom.

*Son mariage.* 1335.

*Sa mort* 1336.

C

La Comtesse MARIE d'Estampes vefue de CHARLES espousa en secondes nopces vn autre Prince de mesme nom, qui fut Charles de Valois Comte d'Alençon, frere puisné du Roy Philippes de Valois, & mourut à Paris, le dix-neufiesme iour du mois de Nouembre, l'an mil trois cens soixante-neuf. Elle gist dans l'Eglise des Iacobins à Paris auec son deuxiesme espoux le mesme Prince d'Alençon, comme il a esté plus particulierement remarqué cy deuant au liure XIII. de ceste Histoire.

*Histoire d'Alençon.*

1369.

*Ans de Iesvs Chr.*

EVREVX-ESTAMPES

## ENFANS DE CHARLES D'EVREVX *Comte d'Estampes, & de* MARIE D'ESPAGNE *sa femme.*

17. LOVIS D'EVREVX Comte d'Estampes, duquel est parlé en suite.

17. IEAN D'EVREVX ou D'ESTAMPES semble estre celuy, duquel Froissart fait mention parlant des Princes de France, qui furent donnez ostages en Angleterre pour la deliurance du Roy Iean, l'an mil trois cens soixante, le nommant apres le Comte d'Alençon, & l'appellant Messire IEAN D'ESTAMPES. Il appert par le Testament du Comte d'Estampes son frere, qu'il mourut à Rome. Il est obmis par du Tiller, & neantmoins se trouue mentionné par vne ancienne Genealogie de la Maison d'Eureux.

1360. B

*I. de l'Escornay aux Memoires de Dourdan.*

---

## 17. LOVIS D'EVREVX, *Comte* D'ESTAMPES, *de Gien, & de Biscaye, Seigneur de Dourdan, & de Lunel, Pair de France.*

EVREVX-ESTAMPES

Semé de France, au baston componné de gueulles & d'Hermines.

### CHAPITRE VII.

A CHARLES d'Eureux Comte d'Estampes succeda ce Prince son fils aisné & de Marie d'Espagne son espouse. Il est nommé entre les Princes, qui assisterent à la ceremonie du Sacre & Couronnement du Roy Iean, faicte dans l'Eglise de Rheims, l'an mil trois cens cinquante; & fut vn de ceux, que le Roy fit Cheualiers lors de ceste grande ceremonie.

1336. C 1350.

*Froissart vol. 1. chap. 153.*

Depuis, & l'an mil trois cens soixante-cinq, Tréues furent accordées entre Charles V. & Charles II. Roys de France & de Nauarre, faites par ce Comte LOVIS D'ESTAMPES, & Iean Comte de Tancaruille, qui estoient Lieutenans du Roy de France és pays de Normandie & du Perche, & en l'Euesché de Chartres.

1365.

*Au Tresor de France, Layette, Nauarre 4. fac. tiltre 21.*

Quelques années apres, par Lettres du dixiesme iour de Septembre, mil trois cens soixante & vnze, passées à S. Briçon, fut faict vn accord entre la mesme Princesse sus-mentionnée Marie d'Espagne Comtesse d'Alençon & d'Estampes, & ce Comte LOVIS son fils d'vne part, & Iean de Courtenay Seigneur de S. Briçon & de Champignelles d'autre, touchant la Iustice haute, moyenne & basse, & tout droict de Chastellenie par eux pretendu proche le pont de Gien & Marcant.

1371.

*Ibid. Layette Orleans ttl. 5.*

Soit que ce Prince desesperast d'auoir lignée, ou soit qu'il portast vne grande affectiō à ses proches, il donna la meilleure part de ses Seigneuries à diuers Princes. Car il se trouue qu'en l'an mil trois cens soixante deux,

1362.

EVREUX-ESTAMPES

Ans de IESVS CHR.

au mois de Septembre, il fit don des villes de Gien sur Loire, de Lunel en la Seneschaussée de Beaucaire en Languedoc, de Gallardon au Diocese de Chartres, & d'autres Seigneuries à son frere vterin Philippes d'Alençon Archeuesque de Roüen. Depuis & en l'an mil trois cens soixante & vnze il donna au Comte d'Alençon Pierre, qui estoit aussi son frere vterin, le Comté de Biscaye & la Seigneurie de Lara en Espagne, & ce qu'il pourroit recouurer, neantmoins auec ceste condition, en cas qu'il n'eust enfans. 1371.

En l'an mil trois cens quatre-vingts, il donna aussi les Comté, Baronnie & Chastellenie de Gien & d'Aubigny sur Nierre à Iean de France Duc de Berry son cousin. Et toutesfois se trouue, que par Lettres du neufiesme iour de Nouembre, mil trois cens quatre-vingts & vn, le mesme Prince LOVIS fit don à Loüis de France Duc d'Anjou, à la Duchesse sa femme & à Loüis & Charles leurs enfans, les Comtez, Chasteaux, villes & Chastellenies d'Estampes, Gien sur Loire, Dourdan & Aubigny: & portent les lettres de ceste donnation; Qu'elle estoit faicte en consideration des grands biens, graces, faueurs & plaisirs, qui luy auoient esté faits par le Duc d'Anjou au temps de la ieunesse d'eux-deux, & depuis, ayant esté nourris ensemble. Il adiouste, Que c'estoit aussi à cause qu'il l'auoit tenu en l'amour & grace du Roy lors dernier trespassé (ce fut Charles V.) & des Ducs de Berry & de Bourgongne ses freres & d'autres du sang Royal. Bref, qu'il luy auoit aydé à garder & soustenir son Estat. Est accordé entre eux; Que le Duc auoit retenu LOVIS, pour estre & demeurer auec luy tant qu'il luy plairoit à cent sols parisis par chacun iour, & à deux mil liures de pension par chacun an: Il dit aussi faire le don, considerant le grand honneur, amour & affection, que le Duc d'Anjou auoit monstrée à luy & au Comte d'Alençon & du Perche son frere, & à tout leur lignage, en consentant le mariage de Loüis son aisné fils, & de l'aisnée fille du Comte d'Alençon, qui estoit niepce du mesme Prince LOVIS Comte d'Estampes donateur; Il stipula aussi, que s'il aduenoit, qu'il fust pris & emprisonné par les ennemis du Royaume, ou que par eux il fust tellement opprimé, qu'il n'eust dequoy tenir son Estat, iceluy Comte, en ces deux cas & non autrement, pourroit vendre de ses heritages sus-mentionnez, ausquels le Duc seroit premierement & auant tous autres receu, pour les auoir au prix qu'ils seroient vendus. Et en outre est reserué & retenu par le Comte; Que s'il plaisoit à Dieu, qu'au temps à venir il eust hoirs legitimes procreez de son corps, la donation seroit de nulle valeur. A laquelle fut presente Blanche fille du Roy de France & de Nauarre, Duchesse d'Orleans, & heritiere pour partie du Comte, laquelle y apporta son consentement. 1380. 1381.

*Au Tresor de France, Layette, Berry I. nd. 51.*

*I. de l'Escornay aux Memoires de Dourdan.*

B

C

Quatre ans apres, & en l'an mil trois cens quatre-vingts & cinq, se fit vne Transaction entre la vefue du Duc d'Anjou Roy de Sicile & le Duc de Berry, par laquelle elle luy transporta tout le contenu en ceste donation, en contreschange de la remise qu'il fit des pretensions, qu'il auoit sur la Principauté de Tarente. En suite dequoy le Duc de Berry desirant s'asseurer pendant la vie du donateur, obtint de luy consentement pour se faire receuoir dés lors en foy & hommage par le Roy, à la charge neantmoins de l'vsufruict & des autres conditions portées par le contract de donation. 1385.

*Idem.*

Le vingt-huictiesme iour de Iuin, l'an mil trois cens quatre-vingts dix-neuf, le mesme Comte LOVIS D'ESTAMPES, se voyant tirer sur l'aage, fit son Testament, par lequel, entre autres choses, il laissa à l'Eglise de S. Germain de Dourdan (lieu où il faisoit sa plus ordinaire 1399.

*Ans de Iesvs Chr.* demeure à cause de l'amœnité d'iceluy, comme auoit fait le Comte Charles son pere) la somme de trente liures parisis de rente par an, pour son anniuersaire. D'ailleurs il donne à son frere le Comte d'Alençon le meilleur annel, qu'il auroit au iour de son trespas, auec vne chambre blâche à papegaux aux Armes de Monsieur & de Madame ses pere & mere, & le Tapis appellé le Tapis de la Tour de Sapience, auec ses cousteaux de *lignum Aloës* garnis d'or; Au Comte du Perche son neueu, vn Saphir appellé le Saphir d'Eureux, qu'il a eu apres le trespas de Monsieur son frere, qui est trespassé à Rome, auec vne ceinture d'or. A Ieanne aisnée fille du Comte d'Alençon sa niece, vnes Heures à fermoirs d'or, qui furent à la Royne Marguerite de Brabant, & lesquelles la Royne Ieanne luy laissa; Il luy donne aussi vn miroir d'or & vn diamant. A Madame de Harcour sa niece, vne ceinture, que Madame d'Orleans luy donna, & est à nœuds l'vn d'or & l'autre de perles, vn couteau & forcettes à manches d'or. A Catherine d'Alençon aussi sa niece, son reliquaire d'or à foüage, où il y a camaheus, balais & perles; A Marguerite d'Alençon encore sa niece, vn autre reliquaire d'or en façon d'vn Cerf, garny de pierreries.

*Evrevx-Estampes. Memoires de Dourdan.*

B

LOVIS suruesquit peu de temps apres la confection de ce Testament. Car il expira subitement d'apoplexie, disnant auec le Duc de Berry dans l'Hostel de Nesle à Paris, & mourut si doucement, que le Duc le considerant appuyé sur la table, creut qu'il dormoit & le voulut réueiller, mais en vain; maniere de decez, qu'il auoit preueuë & en fait mention par son Testament: Ceste mort aduint en l'an MIL QVATRE CENS, le sixiesme iour de May (ainsi le porte l'inscription du Tombeau) & non pas l'an mil trois cens quatre-vingts & dix-neuf en Auril, comme vn Autheur a escrit, ce qui ne peut estre, puis que le Testament du Prince est de date posterieure.

*Sa mort 1400*

*Histoire MS. du Roy Charles VI.*

Il fut enterré aupres de son espouse cy apres nommée, dans l'Eglise de S. Denys en France, en la Chapelle de nostre Dame blanche. Aucuns estiment, qu'on reserua son cœur, ou autres parties de son corps, pour les enseuelir à Dourdan, auquel lieu dans l'Eglise de S. Germain, derriere l'Autel de S. Barbe, y a vne espece de Tombeau, qui porte les Armes de sa Maison.

*I. de l'Estemay.*

*Son mariage.* Ce Comte d'Estampes LOVIS D'EVREVX auoit esté conioinct par mariage auec IEANNE D'EV, fille de Raoul Comte d'Eu & de Guines Connestable de France, & de Ieanne de Mello sa femme, laquelle Princesse, estoit lors de son mariage auec le Comte d'Estampes, vefue de Gaucher de Brienne Duc d'Athenes, aussi Cõnestable de France son premier mary, tué à la bataille de Poictiers, en l'an mil trois cens cinquante-six. En l'an suiuant, au mois de Ianuier, le Dauphin & Regent Charles, depuis Roy cinquiesme du nom, fit don au mesme Comte LOVIS des terres de Beaufort & de Soleines en Champagne, pourueu qu'il espousast la Duchesse douairiere d'Athenes, & peut-estre, qu'en ce mesme an le mariage fut traité & conclud.

C

*1356. 1357.*

*Evrevx-Estampes. Comme cy dessus. Party d'EV. D'azur au Lyon d'or l'Escu semé de billettes de mesme.*

*1374.* En l'an mil trois cens soixante & quatorze elle fit vn accord auec Iean Duc de Berry, par lequel elle deuoit payer cinq mil francs d'or à Loüis de Harcour Vicomte de Chastelleraut, pour rentrer és Chasteaux & terres, qui luy appartenoient au Comté de Poictou.

*Au Tresor de France, Layette, Berry 1. tit. 33.*

La Princesse trépassa dans la ville de Senez, autres escriuent de Sens, le *1389.* sixiesme iour de Iuillet, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET NEVF, ayant par son Testament laissé mil francs d'or à l'Abbaye de S. Denys, en laquelle elle fit quelques fondations.

*Hist. de l'Abbaye de Saint Denys.*

Apres le decez de Ieanne d'Eu, Guy Seigneur de la Trimoüille & Ma-

rie de Sully sa femme, Iean de Chalon Seigneur d'Arlay & Henry de Chalon Seigneur d'Arkel firent vn procez contre le Procureur du Roy, pour les terres de Chastel-Chinon, Dracy, Ouroüer, les Places, Beauche, Toussy, Huban & l'Orme; disans que Ieanne leur auoit donné ces Seigneuries, & Huban à Guillaume de Mello. Le Roy au contraire disoit; Qu'elles auoient appartenu à Raoul Comte d'Eu deuxiesme du nom Conestable, frere de ceste Dame, par la forfaicture duquel elles vindrent à sa Majesté; & depuis la confiscation furent les mesmes Seigneuries données à IEANNE D'EV & au Duc d'Athenes son mary & à leurs hoirs, pour estre reünies à la Couronne, au cas du decez des Duc & Duchesse sans hoirs, ce qui estoit arriué, & le Roy les auoit baillées au Duc de Bourbon. En fin y eut Transaction en l'an mil trois cens quatre-vingts & quinze, suiuant laquelle le mesme Duc de Bourbon, qui estoit Loüis II. demeura proprietaire de la plus-part de ces Terres.

*Au Tresor de France, Layette, Bourbonnois tit. 25.*

1395.

Le Comte LOVIS d'Estampes ne laissa aucuns enfans, encores qu'aucuns escriuent, qu'il en eut vn, qu'ils nomment Philippes. Mais il y a apparence d'estimer, qu'ils confondent ce Comte auec Loüis de France Comte d'Eureux son ayeul paternel, qui fut pere de Philippes III. Roy B de Nauarre, comme nous auons dit.

Iacques du Brueil, en son Oeuure des Antiquitez de Paris, s'est aussi mespris, ayant remarqué ce Prince LOVIS estre inhumé dans l'Eglise des Celestins de la mesme ville, comme aussi en ce qu'il rapporte son decez à l'an mil quatre cens cinq. Mais encore plus s'est mesconté le sieur du Tillet, escriuant, que ceste mort aduint en l'an mil trois cens trente-six, tombant en la mesme faute, que celuy que nous auons dit, d'attribuer au pere ce qui doit se rapporter au fils. Ce qui soit dit neantmoins sans offenser la memoire de ce digne personnage, auquel la France, pour tant d'insignes labeurs, est grandement redeuable.

Ans de Iesvs Chr.

# LES MARQVIS DE CORTEZ MARESCHAVX DE NAVARRE.

## 18. *LEONEL Bastard de* NAVARRE *&* *Marquis de* CORTEZ.

NAVARRE. A la barre d'argent.

B

### CHAPITTRE VIII.

IL estoit fils illegitime du Roy de Nauarre Charles II. qui le procrea auant que d'estre marié, d'vne Damoiselle sortie de la Maison d'Euse, & est mentionné entre les premiers de la Noblesse Nauarroise, qui assisterent au Sacre & Couronnement du Roy Charles III. duquel 1389. il estoit frere naturel, en l'an mil trois cens quatre-vingts & neuf, autres escriuent, que ce fut en l'année suiuante. Depuis, 1401. en l'an mil quatre cens vn, LEONEL iura, auec le mesme Roy, les accords & conuenances du mariage de la Princesse de Nauarre Blanche sa niece, auec Martin Roy de Sicile. Aucuns estiment, que les descendans de ce LEONEL de Nauarre prirent le surnom de Grammont.

Io. Mariana lib. 16. c. 17.

# FILS DE LEONEL BASTARD DE NAVARRE.

C

## 19. *PHILIPPES premier du nom Mareschal* DE NAVARRE.

### CHAPITRE IX.

CE Seigneur fut le premier de sa Famille, qui tint & possеda la dignité & Office de Mareschal du Royaume de Nauarre. Il fut aussi vn des principaux Sei-1436. gneurs, qui soubsignerent au traité de Paix, accordé en l'an mil quatre cens trente-six, entre les Roys Iean de Nauarre & Alfonse d'Arragon freres d'vne part, & Iean deuxiesme du nom Roy de Castille d'autre.

Histoire de Nauarre.

## FILS DE PHILIPPES MARESCHAL DE NAVARRE.

### 20. *PIERRE Mareschal de* NAVARRE *premier du nom.*

CHAPITRE X.

IL succeda en ceste dignité de Mareschal à Philippes premier du nom son pere, & depuis a esté ceste dignité comme hereditaire aux Seigneurs de la posterité de PIERRE.

Pendant les factions, qui furent en Nauarre entre les Beaumontois & Grammontois, il tint le party de la B Princesse Leonor d'Arragon, Gouuernante pour le Roy Iean II. son pere en ce Royaume. Sur la fin de l'an mil quatre cens soixante & vnze il 1471. eut charge de la part de ceste Princesse, de se saisir pour elle de la ville de Pampelonne occupée par les Beaumontois. Il entra dans la ville auec ses *Sa mort* troupes & gens de guerre. Mais les ennemis ayant repris courage, & assie- 1471. gé PIERRE DE NAVARRE, luy s'estant rendu à eux par composition la vie sauue, le traité fut mal obserué: car Philippes de Beaumont frere du Comte de Lerin, ne laissa de le tuer de sang froid contre la foy donnée. A cause dequoy les Beaumontois furent declarez rebelles & criminels de leze-Majesté.

### *ENFANS DE PIERRE Mareschal de* NAVARRE.

21. PHILIPPES DE NAVARRE deuxiesme du nom.

C

21. PIERRE DE NAVARRE aussi deuxiesme du nom, duquel cy apres est parlé plus amplement.

---

### 21. *PHILIPPES II. MARESCHAL* DE NAVARRE.

CHAPITRE XI.

IL estoit fils aisné du Mareschal Pierre premier du nom, tué en trahison à Pampelonne, comme nous auons dit; la mort duquel voulant venger, en fin par la diligence du Cardinal *Histoire de Nauarre.* de Foix, il se trouua vn expedient pour accorder les deux familles de Grammont & de Beaumont, qui fut; Que ce PHILIPPES espouseroit la fille du Comte de Lerin. Le contract de mariage fut signé des parties. Mais les Grammontois destournerent de ceste alliance le Mareschal leur amy, & firent tant, qu'il y renonça, & ainsi la ru-

*Ans de Iesvs Chr.* peute fut faicte. Ce qui offensa tellement le Comte de Lerin, qu'ayant esté aduerty, que le Mareschal PHILIPPES alloit de Sanguessa à Villefranche, il luy dressa vne embusche, l'attendit au passage, & le tua de sa main, tant ces deux Maisons estoient animées l'vne contre l'autre. NAVARRE.

## 22. PIERRE II. MARESCHAL DE NAVARRE.

### Chapitre XII.

CE Mareschal fils de Pierre, & frere puisné de Philippes fut le quatriesme de sa Famille honoré de la dignité de Mareschal du Royaume de Nauarre, & par quelque temps recogneu Chef du party Grammontois. Il soustint la iuste cause de la Royne de Nauarre Catherine de Foix contre les Castillans. Ce que voyant le Comte de Lerin Beaumontois, qui inclinoit à leur party, il luy dressa diuerses fois des embusches pour le faire mourir. Ce PIERRE est nommé le deuxiesme entre les Barons, Cheualiers & Gentils-hommes, qui, en l'an mil quatre cens quatre-vingts cinq assisterent au Sacre & Couronnement des Roy & Royne de Nauarre Iean III. de la Maison d'Albret & Catherine de Foix. B 1485.

## ENFANS DE PIERRE II. Mareschal de NAVARRE.

22. PIERRE DE NAVARRE troisiesme du nom.

22. DIEGO VELLEZ DE NAVARRE fut pris prisonnier par les Espagnols auec son frere aisné, en l'an mil cinq cens seize. 1516.

## 22. PIERRE DE NAVARRE troisiesme du nom Mareschal de NAVARRE & Marquis de CORTEZ.

C

### Chapitre XIII.

IL estoit fils aisné de Pierre deuxiesme du nom Mareschal de Nauarre, & fut son successeur à ceste dignité; comme aussi en l'affection qu'auoient ses pere & ayeux au seruice des Roys de Nauarre leurs Princes legitimes. Il s'employa vertueusement pour la défense & le recouurement de son pays, lors de l'vsurpation faicte d'iceluy par l'Espagnol, & suiuit le Roy Iean III. & la Royne Catherine sa femme quand ils sortirent de leur Royaume. *Histoire de Nauarre.*

Depuis ce Seigneur estant Chef & conducteur d'vne armée pour la mesme Royne, il eut vn si mal-heureux succés en ceste conduite, qu'estant tombé entre les mains des ennemis, & arresté prisonnier auec son frere puisné Diego de Nauarre, & enuoyé en Castille, il fut long temps detenu. En fin ne voulant accepter le seruice du Roy de Castille, & des conditions fort auantageuses, on le fit mal-heureusement mourir à Simancas, enuiron l'an MIL CINQ CENS VINGT-DEVX. 1516. *Sa mort* 1522.

NAVARRE. | *Ans de Iesus Chr.*

## ENFANS DE PIERRE DE NAVARRE *troisiesme du nom Marquis de* CORTEZ & *Mareschal de* NAVARRE.

23. PIERRE DE NAVARRE quatriesme du nom Marquis de Cortez.

23. FRANCOIS DE NAVARRE Archeuesque de Valence, mourut en l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE-TROIS. 1563.

*Alonso Perez en Nobiliario d'España.*

23. HIEROSME DE NAVARRE Marquise de Cortez apres le decez de Pierre IV. son oncle paternel, fut mariée deux fois. En premieres nopces elle espousa IEAN DE BENAVIDES Gentil-homme Castillan, qui fut à cause d'elle Mareschal de Nauarre, & eut pour frere le premier Marquis de Flomesta. (*Son 1. mariage.* B)

BENAVIDES.

En second mariage HIEROSME fut alliée, en l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE-CINQ, dans la ville de Tafala en Nauarre, auec MARTIN DE CORDOVE Comte d'Alcaudete, Vice-Roy de Nauarre, fils de Martin-Alfonse de Cordoüe & de Velasco premier Comte d'Alcaudete, & de Leonor Pacheco sa femme. Aucuns font ceste HIEROSME DE NAVARRE fille & non pas niece du Marquis de Cortez Pierre IV. duquel est parlé en suite; Elle n'eut enfans de son second mary. (*Son 2. mariage.* 1565.)

CORDOVE

*Escartelé: Au 1. & 4. d'or à 3. fasces de gueulles, qui est* CORDOVE. *Au 2. & 3. Eschiquetté d'or & de vair de cinq traits, qui est* VELASCO.

## 23. PIERRE DE NAVARRE *quatriesme du nom Marquis de* CORTEZ.

### CHAPITRE XIV.

CE Marquis, fils aisné de Pierre troisiesme du nom, au commencement suiuit le party & se maintint au seruice & en l'obeissance du Roy de Nauarre Henry II. fils de Iean III. son Prince naturel & legitime; mesme se trouua dans l'armée, que François I. Roy de France enuoya, l'an mil cinq cens vingt, sous la conduite d'André de Foix Seigneur d'Asparraut, pour la conqueste & recouurement du Royaume de Nauarre vsurpé par l'Espagnol. Mais depuis s'estant renfermé dans la ville de Fonrarabie auec le Capitaine Franger, que le Seigneur de Lautrec y auoit enuoyé pour soustenir le siege mis deuant, le Connestable de Castille, conducteur de l'armée ennemie, trouua moyen de gaigner & pratiquer PIERRE, qui estoit son neueu; en sorte que Franget rendit laschement la place, & ce PIERRE vsant de pareille perfidie, se rangea au party de l'Empereur Charles V. Roy d'Espagne, puis s'estant retiré en Nauarre il en fut faict Mareschal & Marquis de Cortez, & mourut en l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-SIX, laissant vne seule fille. (C; *Histoire de Nauarre.* 1520. *Sans enf.* 1556.)

*POVR n'interrompre le cours de l'Histoire par vn trop long denombrement des Officiers de la Couronne, & autres cy apres remarquez; nous auons aduisé de les referuer à la fin de ce premier Tome, & les inserer suiuant l'ordre & la suite, qu'ils ont esté de temps en temps soubs chacun Roy, depuis Charles VII. iusques à present, selon le rang que leur donne le Sieur du Tillet, qui les a representez (pour la plus part) iusques à Charles IX.*

---

# OFFICIERS DE LA COVRONNE DE FRANCE ET AVTRES, TANT militaires, que de la Maison du Roy.

## SOVS LE ROY LOVIS XI.

### *Connestables de France.*

LOVIS de Luxembourg Comte de S. Paul.

IEAN II. du nom Duc de BOVRBON.

### *Chanceliers & Gardes des Seaux.*

PIERRE de Moruillier.

GVILLAVME Iuuenal des Vrsins, restably.

ADAM Fumée Seigneur des Roches, Garde des Seaux, auparauant Maistre des Requestes de l'Hostel.

GVILLAVME de Roche-fort continué sous Charles VIII.

### *Mareschaux de France.*

IEAN Bastard d'Armagnac Comte de Cominges.

IOACHIM Rouhaut Seigneur de Gamaches.

PIERRE de Rohan Seigneur de Gié.

IEAN Sire de Montauban.

LOVIS Baſtard de Bourbon, Comte de Rouſſillon.

### Grand Maiſtre des Arbaleſtiers.

IEAN d'Eſtouteuille Seigneur de Torcy.

### Grands Maiſtres de France.

IEAN Sire de Croy.

CHARLES de Melun Seigneur des Landes & de Normanuille.

ANTHOINE de Croy, fils de Iean ſuſmentionné, deſchargé, & en ſon lieu mis,

ANTHOINE de Chabannes Comte de Dammartin.

### Grand Bouteiller ou Eſchançon.

ANTHOINE de Chaſteau-neuf Seigneur du Lau.

### Grand Chambellan.

ANTHOINE Seigneur du Lau cy-deſſus mentionné.

### Grand Veneur.

YVON du Fou.

### Grands Maiſtres des Eaux & Foreſts.

IEAN Sire de Montauban, depuis Admiral de France.

LOVIS de Laual Seigneur de Chaſtillon.

---

## SOVBS CHARLES VIII.

### Chanceliers de France.

GVILLAVME de Rochefort.

ADAM Fumée derechef Garde des Seaux.

IEAN de Gannay Garde des Seaux, & depuis Chancelier, premier Preſidenr au Parlement de Paris.

ROBERT Briçonnet Archeueſque de Rheims, Pair de France.

GVY de Rochefort, frere de Guillaume auſſi Chancelier; auparauant premier Preſident au Parlement de Bourgongne: il continua d'eſtre Chancelier ſoubs Louis XII.

### Mareſchaux de France.

ROBERT de Baudricourr Seigneur de Vignory.

PHILIPPES de Creuecueur Seigneur d'Eſquerdes.

### *Admiraux de France.*

LOVIS Sire de Grauille.

CHARLES d'Amboise Seigneur de Chaumont, apres le decez duquel Louis de Grauille son beaupere le fut dereche f.

### *Grand Maistre de France.*

FRANCOIS dit Guy XV. Comte de Laual & de Montfort.

### *Grand Panetier.*

IAQVES Odart Seigneur de Cursay.

### *Grand Chambellan.*

LOVIS de Luxembourg Comte de Ligny.

### *Grand Escuyer.*

PIERRE Seigneur d'Vrfé, continué soubs Louis XII.

### *Grands Maistres des Eaux & Forests.*

IEAN du Mas Seigneur de l'Isle.

IACQVES de Vendosme Vidame de Chartres.

---

## SOVBS LOVIS XII.

### *Chancelier & Garde des Seaux de France.*

IEAN de Gannay derechef Garde des Seaux, fut Chancelier du Royaume de Naples, puis de celuy de France.

ESTIENNE Poncher Euesque de Paris, Garde des Seaux.

### *Mareschaux de France.*

IEAN-IACQVES Triuulse.

CHARLES d'Amboise Seigneur de Chaumont.

### *Grands Maistres.*

CHARLES d'Amboise, Seigneur de Chaumont.

IACQVES de Chabannes Seigneur de la Palisse, déchargé par le Roy François I. & recompensé d'vn Office de Mareschal.

### *Grand Panetier.*

IACQVES Seigneur de Crussol.

### *Grands Chambellans.*

FRANCOIS d'Orleans Duc de Longue-ville.

LOVIS d'Orleans I. du nom Duc de Longue-ville.

### *Grands Veneurs.*

IACQVES de Dinteuille Seigneur de Chenets.

LOVIS Seigneur de Rouuille.

### *Grand Maistre des Eaux & Forests.*

IEAN du Puy Seigneur du Coudray-Monin en Berry, & Baron de Belle-faye.

---

## SOVBS FRANCOIS I.

### *Connestables.*

CHARLES II. du nom Duc de BOVRBON.

ANNE de Monmorency, premier Baron, & depuis Duc & Pair de France; il continua de tenir cet Office soubs les Roys Henry II. François II. & Charles IX.

### *Chanceliers & Gardes des Seaux.*

ANTHOINE du Prat premier President au Parlement de Paris, & depuis Archeuesque de Sens, Cardinal & Legat en France.

ANTHOINE du Bourg President au Parlement de Paris.

GVILLAVME Poyet aussi President au mesme Parlement.

### *En son lieu furent Gardes des Seaux.*

FRANCOIS de Montholon President en la Cour de Parlement.

FRANCOIS Erraut Seigneur de Chemans President de Thurin.

FRANCOIS Oliuier President au Parlement de Paris. Il fut depuis Chancelier par la priuation de Poyet.

### *Mareschaux de France.*

IACQVES de Chabanes Seigneur de la Palisse.

GASPARD de Coligny Seigneur de Chastillon sur Loin.

ANNE Seigneur de Montmorency, depuis Connestable.

ROBERT Stuart Seigneur d'Aubigny.

THEODORE Triuulse.

THOMAS de Foix Seigneur de l'Escun.

ROBERT de la Marck Seigneur de Florenges.

RENE' Seigneur de Monteian.

CLAVDE Seigneur d'Annebaud, depuis Admiral.

ANTOINE des Prez, Seigneur de Monpezat.

ODARD Seigneur du Biez.

IEAN-PAVL de Cere.

IEAN Caraciol Prince de Melfe.

*Admiraux.*

GVILLAVME Gouffier Seigneur de Bonniuet.

PHILIPPES Chabot Seigneur de Brion,& Comte de Busançois.

*Grands Maistres.*

ARTVS Gouffier Seigneur de Boisy.

RENE' Bastard de Sauoye, Comte de Villars.

ANNE Seigneur de Montmorency,depuis Connestable, comme nous auons dit.

*Grand Panetier.*

CHARLES Seigneur de Crussol,fils de Iacques susmentionné.

*Grands Chambellans.*

CLAVDE d'Orleans Duc de Longue-ville.

LOVIS d'Orleans II. du nom aussi Duc de Longue-ville.

FRANCOIS d'Orleans deuxiesme du nom, pareillement Duc de Longue-ville.

*Grands Escuyers.*

GALEAS de Sainct Seuerin.

IACQVES Galiot, dit de Genoillac, Seigneur d'Aciet.

CLAVDE Gouffier Duc de Roüannois & Marquis de Boisy,fils d'Artus Grand Maistre.

*Grand Veneur.*

CLAVDE de Lorraine premier Duc de Guyse.

*Grands Fauconniers.*

OLIVIER de Salat.

RENE' de Cossé Seigneur de Brissac.

*Grands Maistres des Eaux & Forests.*

FRANCOIS d'Alegre Seigneur de Precy, & Comte de Ioigny.

PIERRE Seigneur de Vvarty.

---

## SOVBS HENRY II.

*Chanceliers.*

FRANCOIS Oliuier continué soubs François II.

IEAN Bertrandi Garde des Seaux, depuis Cardinal.

FRANCOIS Oliuier remis. A

Le mesme Cardinal Bertrandi remis.

### *Mareschaux.*

HENRY-ROBERT de la MARK Duc de Boüillon.

IAQVES d'Albon Seigneur de Sainct André.

PAVL Seigneur de Termes.

CHARLES de Cossé Seigneur de Brissac.

### *Admiraux.*

CLAVDE Seigneur d'Annebaud.

GASPARD de Coligny Seigneur de Chastillon.

### *Grand Chambellan.*

FRANCOIS de Lorraine Duc de Guyse. B

### *Grand Maistre des Eaux & Forests.*

ANTOINE Comte de Clermont premier Baron du Dauphiné, & par sa promotion à la charge de Lieutenant general au Gouuernement de Dauphiné, & des Comtez de Valentinois, Diois & Prouence, & du Duché de Sauoye, fut pourueu de la charge de Grand Maistre, celuy qui suit.

CHARLES de Leuis Baron de Charlus.

### *Colonel de l'Infanterie.*

FRANCOIS de Coligny Seigneur d'Andelot, frere de Gaspard Admiral.

C

## SOVBS FRANCOIS II.

### *Chanceliers & Gardes des Seaux.*

FRANCOIS Oliuier remis.

IEAN Bertrandi remis en la charge de Garde des Seaux.

MICHEL de l'Hospital Chancelier apres le decez de François Oliuier. Il le fut aussi regnant Charles IX.

### *Mareschal de France.*

FRANCOIS de Montmorency fils d'ANNE Connestable.

### *Grands Maistres.*

FRANCOIS de Montmorency susmentionné, recompensé d'vn Office de Mareschal.

FRANCOIS de Lorraine Duc de Guyse.

A

## SOVBS CHARLES IX.

### *Chancelier & Gardes des Seaux.*

IEAN de Morüilliers Euesque d'Orleans, Garde des Seaux.

RENE' de Birague Garde des Seaux & Cardinal; depuis Chancelier.

### *Mareschaux.*

IMBERT de la Platiere Seigneur de Bourdillon.

FRANCOIS de Sepeaux Seigneur de Vieilleuille.

HENRY de Mont-morency Seigneur de Damuille, depuis Connestable.

ARTVS de Cossé Seigneur de Gonnor & Comte de Secondigny.

B HONORAT de Sauoye Marquis de Villars.

GASPARD de Saux Seigneur de Tauanes.

ALBERT de Gondy, depuis Duc de Rais & Pair de France.

### *Admiral.*

HONORAT de Sauoye, Marquis de Villars susmentionné.

### *Grand Maistre.*

HENRY de Lorraine Duc de Guyse.

### *Grand Chambellan.*

CHARLES de Lorraine Duc de Mayenne.

### *Grand Escuyer.*

C LEONOR Chabot Comte de Charny.

### *Grand Panetier.*

ARTVS de Cossé Seigneur de Gonnor.

### *Grand Veneur.*

CHARLES de Lorraine Duc d'Aumale.

### *Grands Fauconniers.*

TIMOLEON de Cossé Comte de Brissac.

CHARLES de Cossé Comte, puis Duc de Brissac, son frere.

### *Grands Maistres des Eaux & Forests.*

ALBERT de Gondy Seigneur du Perron, depuis Duc de Rais, Pair & Mareschal de France.

TRISTAN de Rostaing Baron de Brou.

HENRY Clausse Seigneur de Fleury. En sa personne l'Estat fut supprimé par Henry III. & depuis restably par le Roy Henry le Grand.

### *Colonel de l'Infanterie.*

TIMOLEON de Cossé Comte de Brissac.

PHILIPPES Strossy.

### *Grand Maistre de l'Artillerie.*

ARMAND de Gontaud Seigneur de Biron, & depuis Mareschal de France.

---

## SOVBS HENRY III.

### *Chancelier & Gardes des Seaux.*

PHILIPPES Huraut Comte de Chiuerny, Garde des Seaux, puis Chancelier.

FRANCOIS de Montholon ancien Aduocat en la Cour de Parlement de Paris, Garde des Seaux.

### *Mareschaux de France.*

ROGER Seigneur de Bellegarde.

BLAISE Seigneur de Monluc.

ARMAND de Gontaud Seigneur de Biron.

IACQVES Seigneur de Marignon & Comte de Thorigny.

IEAN Seigneur d'Aumont & Comte de Chasteau-roux.

GVILLAVME Vicomte de Ioyeuse.

### *Admiraux.*

ANNE Duc de Ioyeuse, Pair de France, fils de Guillaume susdit.

IEAN-LOVIS de la Valette Duc d'Espernon, Pair de France.

BERNARD Seigneur de la Valette, son frere aisné.

### *Grand Chambellan.*

HENRY d'Orleans premier du nom Duc de Longue-ville.

### *Grands Escuyers.*

CHARLES de Lorraine Duc d'Elbeuf, Pair de France.

ROGER Seigneur de Bellegarde, depuis Duc & Pair de France.

### *Grand Eschanson.*

IEAN de Bueil Comte de Sancerre.

### *Colonel de l'Infanterie.*

IEAN-LOVIS de la Valette Duc d'Espernon. En la personne duquel la charge fut erigée en Office de la Couronne.

### *Grand Maistre de l'Artillerie.*

PHILEBERT Seigneur de la Guiche.

---

## SOVBS HENRY LE GRAND.

### *Connestable.*

HENRY I. du nom Duc de Montmorency, Pair de France.

### *Chanceliers.*

PHILIPPES Huraut Comte de Cheuerny restably.

POMPONE de Bellieure Seigneur de Grignon.

NICOLAS Brulart Seigneur de Sillery. Il fut aussi Chancelier regnant LOVIS LE IVSTE.

### *Mareschaux.*

HENRY de la Tour, Vicomte de Turenne, & Duc de Bouillon.

CHARLES de Gontaud Baron, puis Duc de Biron & Pair de France.

CLAVDE de la Chastre, Baron de la Maison-fort.

CHARLES de Cossé Comte, puis Duc de Brissac, Pair de France.

IEAN de Monluc Seigneur de Balagny.

HENRY Duc de Ioyeuse Pair de France.

IEAN de Beaumanoir, Marquis de Lauardin.

ALFONSE Seigneur d'Ornano, Colonel des Corses.

VRBAIN de Laual Seigneur de Bois-dauphin, & Marquis de Sablé.

GVILLAVME de Hautemer Seigneur de Feruaques & Comte de Grancey.

FRANCOIS de Bonne Seigneur d'Esdiguieres, depuis Connestable, Duc & Pair de France.

### *Admiraux.*

CHARLES de Gontaud de Biron, depuis Mareschal.

ANDRE' de Brancas Seigneur de Villars.

CHARLES de Montmorency Seigneur de Damuille, depuis Duc & Pair de France.

### *Grand Maistre.*

CHARLES DE BOVRBON Comte de Soissons.

### *Grand Chambellan.*

CHARLES de Lorraine Duc de Mayenne, derechef.

### *Grand Panetier.*

CHARLES de Coffé Comte, puis Duc de Briffac, Pair & Marefchal de France.

### *Grands Veneurs.*

CHARLES de Lorraine Duc d'Elbeuf, Pair de France par commiffion.

HERCVLES de Rohan Duc de Monbafon, par la demiffion de Charles de Lorraine Duc d'Aumale.

### *Grands Fauconniers.*

CHARLES de Coffé Comte de Briffac, cy deffus.

ROBERT de la Vieuuille, Baron de Rugles.

### *Grands Maiftres de l'Artillerie.*

FRANCOIS d'Efpinay Seigneur de S. Luc.

ANTHOINE d'Eftrée Marquis de Cœuure.

MAXIMILIAN de Bethune Marquis de Rofny, depuis Duc de Suilly, Pair de France; en la perfonne duquel la charge fut erigée en Office de la Couronne.

---

## SOVBS LE ROY LOVIS LE IVSTE.

### *Conneftables.*

CHARLES d'Albert Duc de Luynes Pair de France.

FRANCOIS de Bonne Duc d'Efdiguieres, Pair de France.

### *Chanceliers & Gardes des Seaux.*

GVILLAVME du Vair, Premier Prefident au Parlement de Prouence, Garde des Seaux; & Euefque de Lizieux.

CLAVDE Mangot Garde des Seaux.

NICOLAS Brulart reftably en la charge de Chancelier.

GVILLAVME du Vair remis en la charge de Garde des Seaux.

MERY de Vic Seigneur d'Ermenonuille, Garde des Seaux.

LOVIS le Feure Seigneur de Caumartin, Garde des Seaux.

ESTIENNE d'Aligre Garde des Seaux, puis Chancelier.

MICHEL de Marillac Garde des Seaux.

### *Marefchaux de France.*

CONCINO Concini Marquis d'Ancre.

GILLES Seigneur de Souuré, Marquis de Courtenuau.

ANTHOINE Seigneur de Roquelaure.

LOVIS Seigneur de la Chaftre, Baron de la Maifonforr.

PONS de Laufieres Marquis de Themines.

FRANCOIS de la Grange Seigneur de Montigny.

NICOLAS de l'Hospital Marquis de Vitry.

CHARLES de Choiseul Seigneur de Praslin.

IEAN-FRANCOIS de la Guiche Seigneur de S. Geran.

HONORE' d'Albert Seigneur de Cadenet, depuis Duc de Chaulne & Pair de France.

FRANCOIS d'Esparuez Marquis d'Aubeterre.

CHARLES Seigneur de Crequy, Duc d'Esdiguieres Pair de France.

IACQVES Nompar de Caumont Marquis de la Force.

GASPARD de Coligny Seigneur de Chastillon.

FRANCOIS Seigneur de Bassompierre.

HENRY de Schomberg Comte de Nantueil.

IEAN-BAPTISTE Dornano Marquis de Monlaur, Colonel des Corses.

TIMOLEON d'Espinay Seigneur de Sainct Luc & Comte d'Estelan.

FRANCOIS-ANNIBAL d'Estrée, Marquis de Cœuure.

## *Admiral.*

HENRY II. nom Duc de Montmorency, Pair de France.

## *Grand Maistre.*

LOVIS DE BOVRBON Comte de Soissons.

## *Grands Chambellans.*

HENRY de Lorraine Duc de Mayenne, Pair de France.

CLAVDE de Lorraine Duc de Cheureuse, Pair de France.

## *Grands Escuyers.*

CESAR-AVGVSTE de Bellegarde Marquis de Termes.

ROGER Duc de Bellegarde, Pair de France, le fut derechef apres la mort de Cesar Auguste son frere puisné.

## *Colonel de l'Infanterie.*

BERNARD Duc de la Valette nommé Pair de France.

## *Grand Maistre de l'Artillerie.*

MAXIMILIAN de Bethune Marquis de Rosny.

## *Grands Fauconniers.*

CHARLES Marquis de la Vieuuille.

ANDRE' de Viuonne Baron de la Chastaigneraie.
CHARLES d'Albert Seigneur de Luynes.
CLAVDE de Lorraine Duc de Cheureuse, Pair de France.

## *Grand Panetier.*

FRANCOIS de Cossé Duc de Brissac, Pair de France.

# APPENDIX, OV ADDITION DE QVELQVES OFFICIERS DE LA MAISON du Roy, & autres.

## GRANDS AVMOSNIERS.

*Soubs le Roy* LOVIS XII.

GEOFROY de Pompadour Eueſque de Perigueux.

*Soubs* FRANÇOIS I.

FRANÇOIS le Roy.

FRANÇOIS de Moulins.

IEAN le Veneur Eueſque de Lizieux Cardinal.

PHILIPPES de Coſſé Eueſque de Conſtance.

PIERRE Chaſtelain Eueſque de Maſcon, puis d'Orleans.

*Soubs* HENRY II.

LOVIS de Brezé Eueſque de Meaux.

*Soubs* CHARLES IX.

IACQVES Amiot Eueſque d'Auxerre.

*Soubs* HENRY LE GRAND.

REGNAVD de Beaune Archeueſque de Bourges, Primat d'Aquitaine; puis Archeueſque de Sens, Primat des Gaules & de Germanie.

IACQVES Dauy Cardinal du Perron, Eueſque d'Eureux, puis Archeueſque de Sens.

*Soubs le Roy* LOVIS LE IVSTE.

FRANÇOIS Cardinal de la Roche-foucaud premierement Eueſque de Clermont, puis de Senlis.

## GRANDS MAISTRES DE L'ARTILLERIE.

*Soubs le Roy* FRANÇOIS I.

IEAN Seigneur de Tais au pays de Touraine.

*Soubs le Roy* HENRY II.

IEAN D'Estrée Seigneur de Vuallieu, qui eut pour fils ANTHOINE D'Estrée Marquis de Cœuure, lequel a esté aussi Grand Maistre de l'Artillerie, comme nous auons dit.

## GRAND QVEVX DE FRANCE.

*Soubs le Roy* CHARLES VIII.

LOVIS de Prie Baron de Buzançois.

# SALLVSTIVS.

SÆPIVS ego audiui Q. MAXIMVM, P. SCIPIONEM, præterea ciuitatis nostræ claros viros solitos dicere; Cùm MAIORVM IMAGINES intuerentur, vehementissimè sibi animum ad virtutem accendi. Scilicet non ceram illam, siue figuram tantam vim in sese habere: sed memoria rerum gestarum eam flammam egregiis viris in pectore crescere; neque prius sedari, quàm Virtus eorum famam atque gloriam adæquauerit.

# IACOBI AVGVSTI THVANI LILIVM.

## AD LVDOVICVM DELPHINVM POSTEA REGEM Christianissimum.

Anno 1609.

DONARAM nuper *Violas cognomina matri*
*Munera, cùm subitò vellens mihi Cynthius aurem,*
FILIVS *ergò tuis, ait, immemoratus abibit*
*Carminibus, nec dona feret sua* REGIVS INFANS?
*Parendum est. Summo puer ô dilecte Tonanti,*
*Magnanimóque patri non inficianda propago,*
LILIGERÆ COLVMEN GENTIS, *spes publica regni*
*Huc ades, & placida bonus excipe fronte Poëtam;*
*Qui rus sollicita interdum demigrat ab vrbe,*
*Otiáque vrbanis miscens agrestia curis*
*Chalcidicum Sicula deducit arundine carmen.*
*Incipe Calliope; spirant heic molliter auræ,*
*Si canimus flores, flores sint Principe digni.*
*Forte pererrato terræ Saturnius orbe*
*Amphitryoniaden secum super æthera raptum*
*Alto sopitæ Iunonis ad vbera somno*
*Suppositum furtim admorat; cum bimulus ille*
*In longos altricis adhuc lac duceret haustus.*
*Dúmque auido bibit ore puer, iam plenior æquo*
*Conceptum saturo reiecit pectore nectar.*
*Inde fluit medio decurrens riuus Olympo,*
*Extremámque alam Ledæi stringit oloris,*
*Perseáque anguineæ gaudentem cæde Medusæ*
*Aurigámque lauit, Lacedæmoniósque gemellos,*
*Antecanísque pedes rabido latrantis hiatu.*
*Móxque per æstiuum conuerso tramite circum*
*Tangit Iasonia fixos in puppe rudenteis;*
*Stelliferíque means spatiosa per atria cœli*
*Phillyriden Chirona petit, caudáque nocentem*
*Scorpium, & adducto sinuantem cornua neruo,*

*Et Ganymedei patulam secat alitis aluum.*
*Nunc & se cum Luna silet, cælóque sereno,*
*Callaicos circum tractus via lactea pandit,*
*Miratique stupent homines, quas ducat in oras.*
*At Dea fallaci tandem experrecta sopore*
*Vt vidit niueo late stagnantia rore*
*Sidera, scitatur caussas Atlantide natum;*
*Gnaráque lætata est, sed non & læta, iugali*
*Illudi toties thalamo per furta mariti.*
*Dúmque sedet rogitans, largè stillantia sensit*
*Vbera nectareum in terras demittere riuum;*
*Flos vnde exortus, lacti qui concolor omneis*
*Procera specie & viridanti caudice vincit.*
*Túmque noua cernens campos albescere silua*
*Sic est orsa loqui. Flos ô pulcerrime nostri*
*Portio, flos terræ, qui non cunabula debes.*
*Sed Cælo & Cæli quæ te produxit, alumnæ.*
*Tu vitam succúmque in te post funera seruas,*
*Natalique procul marcescere creditus aruo*
*Attollis niueum flexa ceruice cacumen.*
*Flos florum, flos regie, flos Pæstique Paphique,*
*Audiat ipsa Venus licet, inuidiose rosetis.*
*Nec candore Deæ, sit fas, certare recuses,*
*Aut fœdam metuas irato à numine pœnam.*
*Est aliquid terras quod gloria nostra per omneis*
*Diditur, atque apicem Mundi contingit vtrumque.*
*Iam Cæli Terræque potens Regina vocabor.*
*Hoc furtiuorum haut vanum solamen amorum*
*Miscuit inuicti suprema potentia fati.*
*Non mihi iam vacuis nomen tribuatur ab Argis,*
*Imbrasiáve Samo, Spartéque aut dite Mycena.*
*Maius Achæmenio, nec mentem somnia ludunt,*
*Surgit ab Orbe decus; Persarum regia Susis,*
*Quam medico lambit potabilis amne Choaspes,*
*His crescente locis à planta nomen habebit.*
*Hinc & ab Eoïs migrabunt grandia campis*
*LILIA, & exuto, mirum, candore rubebunt.*
*Oebalidæ disco exstincti respersa cruore;*
*Tristis & ipse suos fletus inscribet Apollo.*
*Nec mora; qua celsum pater Apenninus ad auras*
*Fert caput, & rapida flauenteis torquet arenas*
*Turbidus Arnus aqua, titulos insigniáque inde*

*Etrusci regina soli Florentia sumet;*
*Æternúmque sui pignus iactabit amoris:*
*Tunc primum Ausonio visum sub cardine florem.*
*Moxque ex purpureo* FVLVVM VERTETVR IN AVRVM,
*Trans niue canenteis vbi terræ increuerit Alpeis,*
*Et procul à gelidi venienteis limite Rheni*
*Felici Gallis insertos omine* FRANCOS
*His olim auspiciis terrarum ad regna vocabit;*
*Sceptráque non alio posthac iam* FLORE *virebunt.*
*Italiæ reges, Germanis* FRANCIA *reges*
*Saxone permistis Anglo dabit vna Britannis*
*Francia; nec leges non sentiet illius ora*
*Hesperis, egregios hinc Cyprus, & altera Roma*
*Accipiet dominos, Solimæque arx celsa Sionis.*
*Præcipuum ipsa sibi seruabit* FRANCIA *germen,*
FRANCIA MAGNANIMVM FOECVNDA PVERPERA REGVM.
*Hinc* FARAMVNDVS *atrox, intonso & crine decorus* — FARAMVNDVS.
CLODIO; *posteritas à quo Regum vsque comata.* — CLODIO.
*Iam Catalauniacis cœli furor Attila campis*
*Terga fuga nudat,* MEROVÆVS *& ipse triumphi* — MEROVÆVS.
*Pars ouat incumbens, prædáque exultat abacta.*
*Huic dispar successor erit, qui dictus amica*
*Fundasse imperium in terra.* CLODOVÆVS *at ingens* — CLODOVÆVS Magnus.
*Roboréque atque animis radiantia* LILIA *Francis,*
LILIA *tot Reges tot parturitura triumphos*
IN PARMA OSTENDET, CEV LAPSA ANCILIA COELO.
*Et gestanda dabit totúmque ferenda per Orbem.*
*Quid reliquos memorem? veniet post ordine longo*
*Insignis spoliis* TEVDES MARTELLVS *opimis.* — CAROLVS MARTELLVS.
*Quas strageis dabit ille manu, quot corpora vasta*
*Per Ligeris ripas, illo ducente phalanges,*
*Alitibus canibúsque dapes, inhumata iacebunt?*
FILIVS *huic Rheni limen frenabit vtrumque,* — PIPINVS.
*Exiget & populos Itali potiore superbos*
*Partē soli, externisque diu possessa colonis,*
*Cænomanis, Venetis, Senonumque nepotibus arua*
*Restituet, totóque Padi dominabitur amne.*
CAROLVS *imperium terris æquabit, & obstet* — CAROLVS MAGNVS.
*Tabificus ni liuor & inuida turba merenti,*
*Hoc binas Aquilas sub Principe fœdera iungant.*
*Ipse nigram quatiens nutanti vertice cristam*
*Transferet ad Solem fasceis ac sceptra cadentem,*

*Ambiguóque diu sæuum cum Saxone bellum*
*Marte geret, sed sponte sua nondúmque subactus*
*Induet ingenua ceruice iugum Vitikindus.*

ROBERTVS Andinus.

*Hinc* ROBERTVS *&* EVDO, *quibus commissa tuendi*
*Limitis Andini custodia; Regis & iste*

EVDO Rex.

*Delatos titulos regni curator habebit;*
*Quos vltrò titulis maior deponet adulto*
*Pupillo; sed non in* FRATRE *modestia, non mens*

ROBERTVS Rex.

*Par erit, ille sibi regnum implacatus ademptum*
*Mœrebit semper deinceps sempérque queretur,*
*Exortis donec turbata motibus aula*

HVGO Capetus.

*Controuersa suo transcribet iura* NEPOTI.
HOC REGVM SERIES *nullum interitura per æuum*
IN GENTEIS LATE SE STIPITE PORRIGET OMNEIS,
*Atque maris fluctus, numeróque carentis arenæ*
*Æquabit cumulos, Cœlóque micantia signa.*

S. LODOICVS.

*Aspice sublimi* LODOICVM *è sede tenentem*
*Sceptra manu, & populis condentem iura vocatis.*
*Haut impar animis, morum grauitate fidéque*
*Maior* AVO, *passim oppressam rutilantia signa*
*Inferet in Syriam, nec victus cedere discet.*
*Sed læuo cœptum repetens conamine bellum*
*Eruet inuisas Tyriæ Carthaginis arceis,*
*Vicinámque premens dura obsidione Tunetem*
*Hostibus indomitus morbi contage peribit.*
*Ille suam* LONGA *numerans ab* ORIGINE *prolem*
*Fata recensebit cunctorum, cœlitus ipsi*
*Hoc datur, atque imo suspiria pectore ducens*
*Ingemet, inter se læuo cum numine cernet.*
AVREA *collatis concurrere* LILIA *signis;*
*Et mea progenies quid stringitis, inquiet, enseis*
*Mutuum in exitium, atque odiis certatis iniquis?*
*Ponite tela manu, & cognatas iungite dextras;*
*Vincat & officiis quisquis pugnabit amicis.*

LVDOVICVS XII.

*Túque prior* NOSTRO *qui* NOMINE *clarus haberis,*
*Atque Italos inter Iusti cognomine gaudes,*

FRANCISCVS I.

*Absiste his armis,* GENERVMQVE *monere memento*
*Ne res committat fortis variantis in horas*
*Arbitrio, dubióque velit se credere Marti,*
*Tranquilla sed citra Alpeis in pace quiescat.*

HENRICVS II.

FILIVS *hæc eadem reputans sibi dicta, cauebit,*
*Ne iuuenile decus primisque fauentia cœptis*

*Arma calens animis nimio adſectetur amore;*
*Promiſſiſque olim plus fidat inanibus æquo,*
*Quæ mors, aut ſubitò leuitas fruſtrabitur aſtu.*
*Intereà præſtans animis & fortibus armis*
*Plus decimóque gradu noſtra de ſtirpe remotus*
*Diis carus ſuperis, & fatis debitus* HERES
*Adueniet; virtus huic omnia peruia fecit.*
*Murmura lymphatæ ridebit inania plebis,*
*Inſidiáſque truceis præſenti numine fallet;*
*Et coniuratas fortem reſcindere gentem*
*Heſperiæ ſternet iunctas vtriuſque cohortes*
*Impauido aduerſos ſtans pectore tutus ad ictus.*
*Irato qualis rupes prærupta profundo*
*Illiſos frangit magno molimine fluctus*
*Fronte minax, madidis Auſter cum nubilus alis*
*Ingruit, & fundo ſpumas ciet Africus imo;*
*Dant ſonitum longè ſcopuli & caua littora plangunt.*
*Quis bellatorem tantum contra obuius ire*
*Auſit, & ancipitis tentare pericula pugnæ?*
*Ille manu pacata reget,* GNATVSQVE *paternis*
*Parta armis longum gaudebit pace beatus;*
*Aureáque intexens ferrugineis hyacinthis*
*Lilia maternos pius inſtaurabit honores;*
*Sacra antiqua colat tantùm, rituſque vetuſtos*
*Nec ſe vllo auelli pacto patiatur ab illis.*
*Longè iniuſtitiam, ſparſique impunè cruoris*
*Per gladiatorum pugnas ac ſæua duella*
*Inſanum longè faciat cocoëthes ab aula,*
*Longè & auaritiam; non ſint venalia iura;*
*Non mercalis honos, pretio non purpura vilis.*
*Sumptibus ille modum ſtatuat, luxúmque refrenet*
*Gurgite inexhauſto patrimonia auita vorantem,*
*Quem quiduis prompta audendi comitatur egeſtas.*
*Caſta pudicitiam ſeruet domus, alea pernox,*
*Mentibus heu iuuenum nata alea corrumpendis*
*Exulet, & quicquid leges prohibetis amicæ.*
*Alma Fides redeat, candor, probitáſque, pudórque,*
*Qui primus virtutis honos, miſeráque per arma*
*Finibus extorres patriis ciuilia Muſæ*
*Antiquas repetant tanto ſub Præſide ſedeis,*
*Noxiáque ignauis è mentibus otia pellant.*
*Diligat ille ſuos & ſe patiatur amari.*

HENRICVS MAGNVS.

LVDOVICVS XIII.

*Contemptus caussas, odiique incendia vitet,*
*Exemplóque suo, cùm primum sceptra capesset,*
*Seruandas nullo doceat discrimine leges;*
*Quique aliis maior* POENAS AC PRÆMIA *ponit,*
*Ipse animi sibi ius intra penetralia dicat.*
*Hæc puer è teneris si primùm egressus ephebis,*
*Si iuuenis, si vir memori sub pectore condat,*
*Obseruétque senex, regnabit latius, Indis*
*Deuictos armis quàm si coniunxerit Afros,*
*Et totum patrias sub leges miserit Orbem.*
*Talia præsaga moriens* LODOICVS *amico*
*Voce dabat mandata, dabat præcepta* NEPOTI.
*At mihi lætifico saliunt præcordia motu*
*Interea, totis miranti regia terris*
*Spargere odoratum Iunonia* LILIA *florem;*
*Atque subinde noua specie distincta, Coronæ*
*Addere ad antiquos etiam Imperialis honores.*
*Conticuit Iuno. Iunonis dicta repentè*
*Pro foribus Cœli stantes bipatentibus Horæ*
*Eunomiéque Dicéque, & ruris amica colonis*
*Irene stabili concordes omine firmant.*

---

## EX
## EPITHALAMIO FRANCISCI DELPHINI ET MARIÆ SCOTORVM REGINÆ.

### AVTHORE ADRIANO TVRNEBO.

*EST generis tibi summus apex,* FRANCISCE, *nec vllus*
*Se memorare parem, vel nobilitate priorem*
*Se iactare potest: aliorum clara propago*
*Ornari vestræ se censet imagine ceræ,*
*Mentitóque petit non rarò* STEMMATE FRANCI
*Ornamenta suo generi; nam hinc omnis origo*
*Nobilium, caput hinc hinc fons scatet vsque perennis*
*Diffluus in riuos. &c.*

# AV LECTEVR.

NOVS *auons representé au commencement de ceste Histoire l'ordre & la suite des* ROYS DE FRANCE, *depuis l'establissement de la Monarchie ; Et outre l'on voit au premier Liure, les* EMPEREVRS *& les autres* ROYS *sortis de la tres-auguste Maison de France (qui auiourd'huy regne heureusement) lesquels ont commandé en plusieurs regions d'Italie, d'Espagne, d'Alemagne & autres de l'Europe: Et entre ceux-là se voyent aussi aucuns Roys de* PORTVGAL *qui ont estendu leur domination en diuers Royaumes d'Asie & d'Afrique. Bref nous auons inseré au Liure XXV. les* DAVPHINS DE VIENNOIS, *lesquels ont pareille origine.*

*Mais il semble estre à propos de deduire aussi en ce lieu sommairement, l'ordre & le denombrement des* DVCS, COMTES *& autres* PRINCES, *qui sont encores issus de la Maison de France par diuerses Branches. Nous les mettrons selon le droict & la prerogatiue d'aisnesse, & la priorité de chacune de ces Branches, ainsi que nous auons accoustumé de faire. A quoy nous adiousterons la remarque du temps auquel ils ont commencé à tenir & posseder leurs Duchez & Comtez; & de celuy qu'ils sont decedez; à fin qu'on puisse plus facilement discerner les Princes, qui souuent aux Histoires sont nommez seulement par leurs Seigneuries & dignitez; dont il aduient, que plusieurs confondent les enfans auec leurs peres & leurs freres, & se mesprennent souuent aux autres degrez de parenté, qu'il importe de distinguer.*

## DVCS D'ORLEANS.

| *Ans de Iesvs Chr.* | | *Ans du decés.* |
|---|---|---|
| 1350. | PHILIPPES de France, cinquiesme fils du Roy Philippes de Valois. | 1391. |
| 1391. | LOVIS de France I. du nom, & deuxiesme fils du Roy Charles V. | |
| 1407. | CHARLES fils de Loüis I. | 1465. |
| 1465. | LOVIS II. du nom son fils, depuis Roy de France XII. du nom. | 1515. |
| | HENRY de France deuxiesme fils du Roy François I. & depuis son successeur à la Couronne, soubs le nom de Henry II. | 1559. |

| *Ans de Iesus Chr.* | | *Ans du decés.* |
|---|---|---|
| | CHARLES de France troisiesme fils du Roy François I. | 1545. |
| 1548. | LOVIS de France deuxiesme fils de Henry II. | 1550. |
| 1550. | CHARLES-MAXIMILIAN de France son frere, depuis Roy nommé Charles IX. | 1574. |
| | EDOVARD-ALEXANDRE aussi son frere, depuis Roy nommé Henry III. | 1589. |
| 1607. | N. de France deuxiesme fils du Roy HENRY LE GRAND. | 1611. |
| 1626. | GASTON de France son frere. | |

## COMTES ET DVCS D'ANGOVLESME.

| | | |
|---|---|---|
| 1317. | PHILIPPES Comte d'Eureux & Roy de Nauarre, fils aisné de Loüis de France Comte d'Eureux. | 1343. |
| 1394. | LOVIS de France Duc d'Orleans, fils puisné du Roy Charles V. | 1407. |
| 1407. | IEAN d'Orleans fils puisné du mesme Duc Loüis. | 1467. |
| 1467. | CHARLES fils de Iean susmentionné. | 1496. |
| 1496. | FRANÇOIS Duc d'Angoulesme, depuis premier du nom Roy de France. | 1547. |
| 1540. | CHARLES de France troisiesme fils du mesme Roy François I. Duc d'Orleans & d'Angoulesme. | 1545. |
| 1550. | CHARLES-MAXIMILIAN depuis Roy dit Charles IX. | 1574. |
| 1560. | EDOVARD-ALEXANDRE quatriesme fils du Roy Henry second, depuis Roy de France & de Polongne, sous le nom de Henry III. | 1589. |
| 1580. | DIANE legitimée de France, fille naturelle du Roy Henry second, Duchesse d'Angoulesme. | 1619. |
| 1619. | CHARLES de Valois fils naturel du Roy Charles IX. | |

## COMTES ET DVCS D'ANIOV.

| | | |
|---|---|---|
| 1246. | CHARLES de France Comte d'Anjou, cinquiesme fils du Roy Loüis VIII. & frere de S. LOVIS; fut depuis Roy de Sicile & de Ierusalem. | 1285. |
| 1285. | CHARLES II. Roy de Sicile fils du precedent. | 1309. |
| 1290. | CHARLES de France second fils du Roy Philippes le Hardy, fut Comte de Valois & d'Anjou. | 1325. |
| 1325. | PHILIPPES son fils aisné, depuis Roy de France sixiesme du nom. | 1350. |
| 1360. | LOVIS de France second fils du Roy Iean, & petit fils de Philippes VI. fut premier Duc d'Anjou. Il a esté aussi Roy de Sicile. | 1385. |

| Ans de Iesus Chr. | | Ans du decés. |
|---|---|---|
| 1385. | Lovis II. son fils aisné aussi Roy de Sicile. | 1417. |
| 1417. | Lovis III. aussi fils aisné du precedent. | 1434. |
| 1434. | René Roy de Sicile son frere, & fils puisné de Loüis II. | 1480. |
| 1576. | François de France cinquiesme fils du Roy Henry II. | 1584. |
| 1608. | Gaston de France, depuis Duc d'Orleans, troisiesme fils du Roy Henry le Grand. | |

## DVCS DE BERRY.

| | | |
|---|---|---|
| 1360. | Iean de France troisiesme fils du Roy Iean. | 1416. |
| 1416. | Iean Dauphin de Viennois, quatriesme fils du Roy Charles VI. | 1416. |
| 1416. | Charles Dauphin de Viennois, depuis Roy septiesme du nom. | 1461. |
| 1461. | Charles de France quatriesme fils du Roy Charles VII. | 1472. |
| 1473. | François de France troisiesme fils du Roy Loüis XI. | 1474. |
| 1498. | Ieanne de France fille de Loüis XI. separée de Loüis XII. | 1504. |
| | Margverite de Valois Royne de Nauarre, sœur du Roy François I. | 1549. |
| | Margverite de France Duchesse de Sauoye, fille du Roy François I. | 1574. |
| 1576. | François de France cinquiesme fils du Roy Henry II. | 1584. |

## DVCS DE BOVRGONGNE.

| | | |
|---|---|---|
| | Robert Duc de France couronné Roy, fils de Robert le Fort Duc de France & Comte d'Anjou. | 923. |
| 923. | Hvgves le Grand Duc de France son fils. | 956. |
| 956. | Othon son deuxiesme fils, frere du Roy Hugues Capet. | 963. |
| 965. | Evdes frere du Duc Othon. | |
| | Henry frere d'Othon & d'Eudes. | 1001. |
| 1001. | Robert Roy de France fils de Hugues Capet. | 1032. |
| 1032. | Robert de France fils puisné du Roy Robert. | 1075. |
| 1075. | Hvgves premier du nom petit fils de Robert. | 1078. |
| 1978. | Evdes premier du nom, frere de Huguos premier. | 1102. |
| 1102. | Hvgves II. fils d'Eudes I. | 1132. |
| 1132. | Evdes II. fils de Hugues II. | 1163. |
| 1163. | Hvgves III. fils d'Eudes II. | 1192. |

| *Ans de* IESVS CHR. | | *Ans du decés.* |
|---|---|---|
| 1192. | EVDES III. fils de Hugues III. | 1218. |
| 1218. | HVGVES IV. fils d'Eudes III. | 1272. |
| 1272. | ROBERT II. fils de Hugues IV. | 1308. |
| 1308. | HVGVES V. Duc de Bourgongne fils de Robert II. | 1315. |
| 1315. | EVDES IV. fils de Hugues V. | 1349. |
| 1349. | PHILIPPES petit fils d'Eudes IV. | 1361. |
| 1363. | PHILIPPES, dit le Hardy, quatriesme fils du Roy Iean. | 1404. |
| 1404. | IEAN fils de Philippes le Hardy. | 1419. |
| 1419. | PHILIPPES dit le Bon fils de Iean. | 1467. |
| 1467. | CHARLES fils de Philippes le Bon. | 1477. |

## *DVCS DE BRABANT.*

| | | |
|---|---|---|
| 1404. | ANTHOINE de Bourgongne deuxiesme fils de Philippes le Hardy Duc de Bourgongne. | 1415. |
| 1415. | IEAN premier du nom fils aisné d'Anthoine. | 1426. |
| 1426. | PHILIPPES frere du Duc Iean precedent. | 1430. |
| 1430. | IEAN II. du nom fils de Philippes de Bourgongne Comte de Neuers. | 1491. |
| 1582. | FRANÇOIS de France fils du Roy Henry II. | 1584. |

## *COMTES DE NEVERS.*

| | | |
|---|---|---|
| 1237. | EVDES de Bourgongne fils aisné de Hugues IV. Duc de Bourgongne. | 1269. |
| 1269. | IEAN de France, surnommé Tristan, troisiesme fils du Roy S. LOVIS mary d'IOLAND de Bourgongne, Comtesse de Neuers. | 1270. |
| 1395. | IEAN de Bourgongne, fils de Philippes le Hardy Duc de Bourgongne, depuis aussi Duc. | 1419. |
| 1404. | PHILIPPES de Bourgongne troisiesme fils de Philippes le Hardy Duc de Bourgongne. | 1415. |
| 1464. | PHILIPIES II. Comte de Neuers fils aisné du precedent. | |
| 1415. | CHARLES de Bourgongne frere du precedent. | 1464. |
| 1464. | IEAN de Bourgongne leur frere. | 1491. |

## *COMTES ET DVCS D'ALENCON.*

| | | |
|---|---|---|
| 1268. | PIERRE de France quatriesme fils du Roy S. LOVIS. | 1283. |
| 1285. | CHARLES de France fils puisné du Roy Philippes le Hardy. | 1325. |
| 1325. | LOVIS de Valois son fils. | 1329. |

| *Ans de* IESVS CHR. | | *Ans du decés.* |
|---|---|---|
| 1330. | CHARLES II. fils puisné de Charles de France, & frere du Roy Philippes de Valois. | 1346. |
| 1346. | CHARLES son fils Archeuesque de Lyon. | 1375. |
| 1375. | PIERRE II. du nom fils & frere des deux Charles precedents. | 1404. |
| 1404. | IEAN premier Duc, fils de Pierre II. | 1415. |
| 1415. | IEAN II. son fils aisné. | 1476. |
| 1476. | RENE' fils de Iean II. du nom. | 1492. |
| 1492. | CHARLES IV. fils de René. | 1525. |
| | MARGVERITE de Valois sœur du Roy François I. | 1549. |
| | FRANÇOIS de France dernier fils du Roy Henry II. | 1584. |

## *DVCS DE BOVRBON.*

| | | |
|---|---|---|
| 1317. | LOVIS Comte de Clermont premier Duc de Bourbon, fils aisné de Robert de France Comte de Clermont & Sire de Bourbon dernier fils de S. LOVIS. | 1341. |
| 1341. | PIERRE premier du nom son fils aisné. | 1356. |
| 1356. | LOVIS II. son fils aisné. | 1410. |
| 1410. | IEAN premier du nom fils aisné de Loüis II. | 1434. |
| 1434. | CHARLES premier du nom son fils aisné. | 1456. |
| 1456. | IEAN II. du nom fils aisné de Charles I. | 1488. |
| 1488. | PIERRE II. frere puisné de Iean II. | 1503. |
| 1503. | SVSANNE Duchesse de Bourbon sa fille vnique. | 1521. |
| 1503. | CHARLES II. Connestable de France, fils de Gilbert Comte de Montpensier, & mary de la Duchesse SVSANNE fille du Duc Pierre II. | 1527. |

## *COMTES DE LA MARCHE.*

| | | |
|---|---|---|
| 1341. | IACQVES de Bourbon premier du nom, Connestable de France, troisiesme fils de Loüis I. Duc de Bourbon. | 1362. |
| 1362. | PIERRE de Bourbon son fils aisné. | 1362. |
| 1362. | IEAN de Bourbon son frere, fils puisné de Iacques I. | 1393. |
| 1393. | IACQVES de Bourbon II. du nom son fils aisné, depuis Roy de Sicile. | 1438. |
| 1438. | LEONOR de Bourbon sa fille porta le Comté de la Marche en la Maison d'Armagnac. | |
| 1517. | CHARLES de France Duc d'Orleans & Comte de la Marche, troisiesme fils du Roy François I. | 1545. |

| Ans de Iesvs Chr. | COMTES ET DVCS DE VENDOSME. | Ans du decés. |
|---|---|---|
| 1364. | Iean de Bourbon Comte de la Marche, fils puisné de Iacques Comte de la Marche, Connestable de France susmentionné, espousa l'heritiere du Comté de Vendosme. | 1393. |
| 1393. | Lovis de Bourbon fils puisné de Iean. | 1447. |
| 1447. | Iean de Bourbon II. du nom fils aisné de Loüis. | 1477. |
| 1477. | François de Bourbon fils aisné de Iean II. | 1495. |
| 1465. | Charles de Bourbon premier Duc de Vendosme, fils aisné du Comte François. | 1537. |
| 1537. | Anthoine de Bourbon, depuis Roy de Nauarre. | 1562. |
| 1562. | Henry le Grand Roy de France & de Nauarre. | 1610. |
| 1598. | Cæsar son fils naturel. | |

## PRINCES DE CONDÉ ET DE CONTY, & Comtes de Soissons.

| | | |
|---|---|---|
| 1537. | Lovis de Bourbon Prince de Condé, dernier fils de Charles de Bourbon Duc de Vendosme. | 1569. |
| 1569. | Henry de Bourbon premier du nom Prince de Condé son fils aisné. | 1588. |
| 1588. | Henry de Bourbon II. du nom Prince de Condé, fils aisné de Henry I. | |
| 1569. | François de Bourbon Prince de Conty, fils puisné de Loüis Prince de Condé. | 1614. |
| 1569. | Charles de Bourbon Comte de Soissons, aussi fils puisné de Loüis Prince de Condé. | 1612. |
| 1612. | Lovis de Bourbon Comte de Soissons son fils. | |

## COMTES ET DVCS DE MONTPENSIER.

| | | |
|---|---|---|
| 1360. | Iean de France Duc de Berry, troisiesme fils du Roy Iean. | 1416. |
| | Charles de Berry son fils aisné. | |
| | Iean de Berry frere puisné de Charles. | |
| 1426. | Lovis de Bourbon premier du nom Comte de Montpensier, fils puisné de Iean premier du nom Duc de Bourbon. | |
| 1480. | Gilebert de Bourbon fils de Loüis I. | 1496. |
| 1496. | Lovis de Bourbon II. du nom son fils aisné. | 1501. |
| 1501. | Charles frere puisné de Loüis II. fut depuis Duc de Bourbon & Connestable de France. | 1527. |
| 1538. | Lovis de Bourbon premier Duc de Montpensier, fils aisné de Loüis de Bourbon Prince de la Roche-sur-ion. | 1582. |
| 1582. | François de Bourbon son fils. | 1592. |

| Ans de IESVS CHR. | | Ans du decés. |
|---|---|---|
| 1592. | HENRY de Bourbon fils de François. | 1608. |
| 1608. | MARIE de Bourbon Ducheſſe de Montpenſier & d'Orleans, fille vnique de Henry Duc de Montpenſier. | 1627. |

## COMTES D'ARTOIS ET D'EV.

| | | |
|---|---|---|
| 1237. | ROBERT de France premier du nom & troiſieſme fils de Loüis VIII. Roy de France. | 1249. |
| 1249. | ROBERT II. ſon fils aiſné. | 1302. |
| 1302. | MAHAVD fille de Robert II. | 1326. |
| | PHILIPPES de Bourgongne fils aiſné d'Eudes Duc de Bourgongne. | 1346. |
| 1350. | IEAN d'Artois Comte d'Eu, fils de Robert d'Artois Comte de Beaumont le Roget. | 1386. |
| 1386. | ROBERT d'Artois ſon fils. | 1387. |
| 1378. | PHILIPPES d'Artois fils puiſné de Iean. | 1397. |
| 1397. | CHARLES d'Artois fils de Philippes. | 1472. |

## COMTES DE DREVX.

| | | |
|---|---|---|
| 1135. | ROBERT de France cinquieſme fils de Loüis VI. dit le Gros Roy de France. | 1181. |
| 1181. | ROBERT II. fils de Robert I. | 1218. |
| 1218. | ROBERT III. fils de Robert II. | 1233. |
| 1233. | IEAN I. fils aiſné de Robert III. | 1248. |
| 1248. | ROBERT IV. fils aiſné de Iean I. du nom. | 1282. |
| 1282. | IEAN II. du nom fils de Robert IV. | |
| | ROBERT V. fils de Iean II. | 1329. |
| 1329. | IEAN III. fils puiſné de Iean II. | |
| | PIERRE III. fils du Comte Iean II. | 1345. |
| 1345. | IEANNE I. Comteſſe de Dreux, fille de Pierre III. | 1346. |
| | IEANNE II. fille du Comte Iean II. | |

## DVCS DE BRETAGNE.

| | | |
|---|---|---|
| 1213. | PIERRE de Dreux fils puiſné de Robert II. du nom Comte de Dreux. | 1250. |
| 1250. | IEAN premier du nom fils aiſné de Pierre. | 1286. |
| 1286. | IEAN II. du nom fils de Iean I. | 1305. |
| 1305. | ARTVS II. fils de Iean II. | 1312. |
| 1312. | IEAN III. fils d'Artus II. | 1341. |

| *Ans de Iesus Chr.* | | *Ans du decés.* |
|---|---|---|
| 1341. | IEAN IV. dit de Mont-fort, fils puisné d'Artus II. | 1345. |
| 1345. | IEAN V. fils de Iean IV. | 1399. |
| 1399. | IEAN VI. fils de Iean V. | 1442. |
| 1442. | FRANÇOIS I. fils aisné de Iean VI. | 1450. |
| 1450. | PIERRE II. frere de François I. | 1457. |
| 1457. | ARTVS III. Connestable de France, fils puisné de Iean V. | 1458. |
| 1458. | FRANÇOIS II. fils de Richard de Bretagne Comte d'Estampes. | 1488. |
| 1488. | ANNE Duchesse de Bretagne, Royne de France. | 1513. |
| 1513. | CLAVDE de France sa fille & du Roy Loüis XII. & femme du Roy François I. | 1524. |
| 1524. | FRANÇOIS Dauphin de Viennois, fils aisné du Roy François I. | 1536. |

## COMTES DE VERMANDOIS.

| | | |
|---|---|---|
| 1060. | HVGVES de France troisiesme fils de Henry premier du nom Roy de France. | 1101. |
| 1101. | RAOVL I. du nom son fils aisné. | 1152. |
| 1152. | RAOVL II. fils de Raoul I. | |
| | ELIZABETH fille aisnée du Comte Raoul I. | 1182. |

## COMTES ET DVCS DE LONGVE-VILLE.

| | | |
|---|---|---|
| 1350. | PHILIPPES de Nauarre Comte de Longue-ville, second fils de Philippes d'Eureux Roy de Nauarre. | 1364. |
| 1420. | IEAN Bastard d'Orleans, Comte de Dunois & de Longue-ville, fils naturel de Loüis de France Duc d'Orleans. | 1470. |
| 1470. | FRANÇOIS d'Orleans premier du nom son fils. | 1491. |
| 1491. | FRANÇOIS II. premier Duc de Longue-ville son fils aisné. | 1512. |
| 1512. | LOVIS premier du nom fils puisné de François I. | |
| | CLAVDE d'Orleans fils aisné de Loüis I. | 1525. |
| 1525. | LOVIS II. fils puisné de Loüis I. | |
| | FRANÇOIS III. fils aisné de Loüis II. | 1551. |
| 1551. | LEONOR d'Orleans fils de François d'Orleans Marquis de Rotelin. | 1573. |
| 1573. | HENRY premier du nom Duc de Longue-ville, son fils aisné. | 1595. |
| 1595. | HENRY d'Orleans II. du nom fils de Henry I. | |

OBMIS-

# OBMISSIONS ET FAVTES
## SVRVENVES EN L'IMPRESSION
## DV PREMIER TOME DE L'HISTOIRE de la Maiſon de FRANCE.

PAGE 5. *ligne derniere apres le mot*, Tres-Catholique, *adiouſtez*, Le Pape Eugene IV. du nom manda par vne Bulle & fit entendre au Roy Charles VII. l'affection qu'il luy portoit en conſideration du zele & de la deuotion qu'auoient touſiours euë les Roys de France TRES-CHRESTIENS enuers l'Egliſe Romaine.

Page 9. l. 43. *apres*, Royal, *liſez*, enuiron l'an. *En la meſme* p. l. 44. *effacez*, douze & *liſez*, huict cens quarante. *Et en la marge, adiouſtez en lettre Italique, ces mots. Roderic Ximenez. Alf. Carthagena.* & l. 45. *apres*, fondé, *effacez*, deux, *& adiouſtez*, enuiron cent ans.

Page 53. l. 20. *apres* regne, *adiouſtez*, du nombre.

Page 54. l. 15. *apres le mot*, l'an, *rayez* mil.

Page 55. l. 5. *apres*, CINQ *adiouſtez*, ſelon la commune opinion; mais ſuiuant autres plus veritablement, l'an QVATRE CENS VINGT ET HVICT.

Page 56. l. 19. *apres* autres, *adiouſtez*, ou pluſtoſt vingt auec plus de certitude.

Page 59. l. 11. *apres*, parauant, *adiouſtez*; Mais le Pere Denys Petau de l'Ordre des Ieſuites, en l'exacte Chronologie qu'il a de n'agueres donnée au public, a remarqué ce decez eſtre aduenu en l'an quatre cens cinquante-ſix.

Page 60. l. 36. *apres le mot*, QVATRE, *adiouſtez*, Mais pluſtoſt il deceda trois ans auant, ſelon qu'eſcriuent les plus iudicieux.

Page 61. l. 16. *apres*, NEVF, *adiouſtez*, Vn Autheur de noſtre temps dit auec plus d'apparence, qu'elle aduint trois ans auparauant.

Page 75. l. 12. *apres*, QVATRE, *adiouſtez*, autres diſent l'an cinq cens ſoixante-deux.

Page 88. l. 24. *apres ces mots*, que de, *rayez*, trois ans, *& liſez*, quatre mois.

Page 99. *en la ligne* 44. *apres le mot* ſeulement, *adiouſtez*, Le Tombeau de ce Roy & de la Royne ſa femme ſe void encore en la meſme Egliſe de S. Vvaſt, auec cét Epitaphe.

*Rex* THEODORICVS *ditans vt verus amicus*
*Nos ope multimoda iacet hîc cum coniuge Doda*
*Regis larga manus & Præſul Vindicianus*

*Nobis regale dant & ius Pontificale*
*In decies nono cum quinquagies duodeno*
*Anno defunctum sciet hunc, qui quatuor addet.*
*Qua legis hæc hora, Dominum pro Regibus ora,*
*Muneribus quorum stat vita Dei famulorum.*

Page 101. *apres la ligne* 24. *adiouſtez*, La Genealogie manuſcripte de S. Aubin d'Angers le qualifie tres-bon Roy, & dit, qu'il regna treize ans. Elle le fait fils du Roy Thierry III.

Page 103. l. *penult. apres le mot*, frere, *adiouſtez*, à quoy s'accorde l'ancienne Genealogie manuſcripte de l'Abbaye de S. Aubin d'Angers; laquelle toutesfois le fait fils puiſné du Roy Childebert, & frere de Dagobert II.

Page 110. *aux lignes penultieſme & derniere rayez*, ſa mort.

Page 152. l. 21. *rayez*, Aron, *& liſez*, Aaron, & l. 49. *apres* Frideric, *adiouſtez*, premier.

Page 155. *apres* Godefroy, *liſez*, Roy.

Page 164. l. 36. *apres*, ginon, *rayez ce qui ſuit iuſques à la ligne quarante-trois, & apres icelle liſez*, autres tiennent qu'il mourut, &c.

Page 185. *apres la derniere ligne adiouſtez*, Ce Roy de Lorraine laiſſa deux filles, à ſçauoir,

14. BENEDICTE de Lorraine, laquelle, auec ſa ſœur CECILE, fut nourrie ſoubs la diſcipline de S. Amalbergue premiere Abbeſſe de Suſteren au Duché de Iulliers dioceſe du Liege; & furent ces deux ſœurs ſucceſſiuement Abbeſſes du meſme Monaſtere, où le corps du Roy Zundibold leur pere a receu l'honneur de la ſepulture.

*Aub. Miræus Cod. donat. piar.*

Page 281. *rayez la* 1. *&* 2. *l. & liſez*, de Montbeliard, & en eut Thierry premier Comte de Montbeliard, de Monſſon & de Bar, lequel fut pere de trois enfans, à ſçauoir, Loüis II. Comte de Montbeliard l'aiſné, qui eut pour fils le Comte Thierry II. Renaud I. Comte de Monſſon & de Bar, & Eſtienne Eueſque de Mets. Renaud I. fut pere de deux fils, l'vn a eſté Thierry Eueſque de Mets, & l'autre Renaud II. Comte de Monſſon & de Bar, lequel delaiſſa trois enfans, qui furent Henry I. Comte de Bar, Thibaud I. Comte de Monſſon & de Bar, & Renaud de Bar Eueſque de Chartres. Thibaud premier fut pere de Henry II. Com-

*Genealogie de Bar publiée l'an 1617.*

Page 303. l. 50. *apres*, quinze, *liſez*, Arnulfe a eſté auſſi Chancelier ſoubs ce regne, en ſuite de Francon.

Page 304. l. 15. *au lieu de* vingt-troiſieſme, *liſez*, vingt-quatrieſme.

Page 316. l. 22. *apres* ouurage, *adiouſtez*, auquel il traite l'Hiſtoire.

Page 317. l. 22. *apres* Bolongne, *rayez* Roger, *& liſez*, Guillaume, Roger, Vrſio Eueſque de Senlis, Hubert, Giſlebert & Eſtienne de Garlande auſſi Eueſque.

Pag. 326. l. 27. *apres* Eſtienne, *liſez*, de Garlande, *& apres* Simon, *adiouſtez*, Algrin & Eſtienne de Senlis.

Page 328. l. 3. *apres*, Cadurcus, *adiouſtez*, Barthelemy, *& apres* Hugues, *en la*

*me ligne adiouftez*, de Champ-fleury. *En la mefme page ligne 19. rayez*, dix-neuf, *& lifez*, vingt. *& ligne 14. rayez*, vingt & vn, *& lifez*, vingt & deux.

Page 336. *ligne 27. adiouftez*, La guerre que LOVIS eut auec l'Anglois ne l'empefcha pas de donner ordre à d'autres affaires importantes de fon Eftat, mefmes en ce qui regardoit l'honneur de Dieu & la protection de fon Eglife. Car ayant fceu, que Guillaume II. Comte de Chalon moleftoit & pourfuiuoit à force d'armes l'Eglife de Cluny, auffi toft il entra dans la Bourgongne & y prit toutes les forterefles du Comte, mefmement Chalon, le Mont Sainct Vincent & autres, qu'il donna en garde au Duc de Bourgongne Hugues III. & à Guillaume Comte de Neuers, qui l'affiftoient en cefte guerre. Eftant à Chalon il pacifia auffi vn grand different d'entre l'Eglife de Mafcon & Gerard Comte de Mafcon & de Vienne.

*A. du Chefne en l'Hiftoire de Vergy.* 1166. *Continuat. Aimoini lib. 5. cap. 56.* *Regiftre du Trefor de Ex. cette 7.*

Page 342. *ligne 18. apres*, BRANAS, *adiouftez*, Seigneur d'Andrinople, *& ligne 21. apres ces mots*, vne victoire, *adiouftez*; Ce Branas fut vn valeureux Seigneur, lequel eftant ioint auec les Princes Latins mit à chef plufieurs exploits d'armes en Grece apres cefte prife de Conftantinople. De luy parle fouuent le Seigneur de Ville-hardoüin, Marefchal de Champagne & de la Romanie, en fon Hiftoire de la prife de Conftantinople; difant, entre autres chofes; Que les Grecs de l'armée de Ioaniza Roy de Bulgarie voyant ces grands progrez dépefcheterent fecrettement à Conftantinople par deuers luy, pour faire leur appointement enuers le Vice-Empereur Henry & les Venitiens; & qu'ils luy vouluffent quiter Andrinople & Didymotique: puis apres qu'ils fe rangeroient tous à luy; ce qui fut executé, & par ce moyen l'accord renoüé entre les Latins & les Grecs. Le mefme Autheur faict auffi mention du mariage de ce BRANAS auec AGNES DE FRANCE, laquelle il nomme Imperatrice.

*Geoff. de Ville-hardouin.* *Liure 8.*

Page 344. *ligne 16. en la marge au lieu du mot*, or, *lifez*, gueulles.

Page 345. *ligne 32. oftez le point qui eft apres le mot*, PHILIPPES, *& au lieu d'iceluy mettez vne virgule.*

Page 352. *ligne 44. apres*, Hugues, *rayez*, &, *& apres*, Senlis, *adiouftez*, & Guy d'Athies.

Page 360. *apres la ligne 19. rayez les fept qui fuiuent, & adiouftez*;

13. PHILIPPES DE FRANCE & le Prince IEAN fon frere qui fuit immediatement, font inhumez au milieu du Chœur de l'Eglife de Noftre Dame de Poiffy, où l'on void leur Epitaphe fur vne lame de cuiure, contenu en ces quatre vers, que l'ignorance de l'Autheur ou du Sculpteur a rendu fort obfcurs.

*Buftorum Comitum cuiufdam nomen auitum.*

*En la mefme page en la ligne 28. rayez*, nec, *& lifez*, ne.

*En la mefme page apres la ligne 31. adiouftez*;

13. IEAN DE FRANCE gift auec le Prince Philippes fon frere. *Et encores en la mefme page effacez la ligne 40.*

Page 373. *ligne 10. apres*, Iean, *lifez*, fans.
*En la mefme page ligne derniere lifez*, de Poiffy.

Page 386. *rayez les trois dernieres lignes, & lisez*, Furent Chanceliers Guerin Euesque de Senlis, qui l'auoit esté regnant Philippes Auguste; Philippes d'Antoigny; Gilles Archeuesque de Tyr; Raoul Gros-parmy; Simon de Brie creé Cardinal par le Pape Vrbain IV. & Raoul de Piris dit de Cheurier.

Page 387. *rayez les premiere & seconde lignes iusques à ces mots*, Bien est, *en la mesme page ligne 15. apres le mot*, parenté, *adioustez*, & par Estienne de Sancerre.

Page 394. *apres la ligne 21. adioustez*, Le mesme Prince Alfonse s'estant retiré en France fut Lieutenant General en Languedoc soubs le Roy Charles le Bel.

*Registres de la Cour de Parlement.*

Page 396. *ligne 7. apres*, Royal, *effacez le reste de la ligne, & les sept qui suiuent, & adioustez*, Vn autre estime, que son espouse estoit issuë de la Famille des Vicomtes de Narbonne, & qu'elle eut en dot la ville de Lunel en Languedoc; & adiouste, que d'icelle sortit Loüis d'Espagne, dit de la Cerde, Prince des Isles Fortunées & Comte de Clermont, qui eut pour fils Iean de la Cerde, Tige de la Maison de la Cerde en Espagne, & Charles d'Espagne Connestable de France, & Comte d'Angoulesme; mort sans enfans pendant le regne du Roy Iean. Neantmoins Lopes de Haro en son œuure de la Noblesse d'Espagne fait sortir ces Princes Loüis & Charles de Mahaud de Clermont, & non pas de la fille du Vicomte de Narbonne.

*Indic. rer. ab Aragon regib. gest. lib. 3.*

Page 397. *ligne 23.* XVIII. *lisez*, XXIII.

Page 403. *ligne 23. rayez le mot*, cinq.

Page 405. *l. 31. apres*, mentionné, *lisez*, Raoul d'Estrée, *& ligne 46. rayez*, Matthieu Ferrand, *& lisez*, Henry de Vezelay.

Page 409. *ligne 21. apres*, nom, *adioustez*, Comte de Champagne & de Brie; *En la mesme page l. 22. au lieu de*, les, *lisez*, ces.

Page 418. *apres la ligne 11 adioustez*, L'an mil trois cens vn le mesme Roy eschangea quelques terres qu'il auoit en Guyenne auec Helie Taleran Comte de Perigord, qui luy transporta en contre-eschange les Vicomtez de Lomagne & de Hautuillar au mesme pays, lesquels depuis, & en l'an mil trois cens cinq, il donna à Arnaud Garcie de Gout, frere du Pape Clement V.

*En la mesme page rayez les lignes 33. 34. & 35. & lisez*, Furent Chanceliers Iean de Vassougne; Estienne de Suisy, auparauant Archidiacre de Bruges, creé Cardinal l'an mil trois cens cinq; Guillaume de Crespy Coustre de S. Quentin; Pierre Flote; Guillaume de Nogaret; Gilles Aiscelin Archeuesque de Narbonne; Pierre de Belle-perche Euesque d'Auxerre; & Pierre de Latilly.

Page 450. *l. 20. apres les mots*, traité &, *adioustez*, le contract.

Page 453. *l. 23. rayez*, NEVF, *& lisez*, HVICT, *puis adioustez*, le second iour de Nouembre.

Page 465. *ligne 6. apres*, conferée, *rayez ce qui suit & les quatre lignes suiuantes, & adioustez*, derechef à Iean de Cherchemont, puis à Matthieu Ferrant; Guillaume de S. Maure; Pierre Roger; Guy Baudet Euesque de Lengres; Estienne de Vissac; Guillaume Flote; Fremin de Coquerel; & Pierre de la Forest Archeuesque de Roüen & Cardinal.

Page 466.*ligne* 29. *rayez*, Gitonne, *& lisez*, Gironde, qui fut depuis Roy d'Arragon.

Page 474.*l.* 8.*apres*, dinal, *adioustez*, (qui auoit tenu la charge au regne precedent) *& rayez ces mots*, & Guillaume, aucuns l'appellent, *& en la neufiesme ligne apres le mot*, Cardinal, *adioustez*, Iean de Dormans Euesque de Beauuais.

Page 475.*ligne* 16.*rayez*, aisnée, *& lisez*, puisnée, *& ligne* 48. *rayez ces mots*, Comtes ou.

Page 499.*l.* 17.*apres*, en fuite, *rayez le reste de la ligne, & les seize lignes qui suiuent, & lisez*; exercerent ceste charge, Ithier de Montreüil Euesque de Poictiers; Arnaud de Corbie premier President au Parlement de Paris; Iea͂ de Montagu; Henry de Marle, aussi premier President au mesme Parlement; Eustache de Laitre President Clerc en la Chambre des Comptes, qui estoit l'vn des confidens de Iean Duc de Bourgongne. Il tint fort peu de temps la charge de Chancelier, ayant peu auparauant esté éleu Euesque de Beauuais; Robert le Maçon Seigneur de Trêues en Anjou luy succeda en l'Office: & apres iceluy Iean le Clerc Maistre des Requestes eut la Garde des Seaux durant les factions de Bourgongne & d'Angleterre. Toutesfois il se trouue vne Declaration du Roy Charles VI. en datte du septiesme iour de Ianuier, mil quatre cens, qui porte; Que Nicolas du Bois Euesque de Bayeux & President Clerc des Comptes à Paris, estoit lors Chancelier, & auoit attaint vn grand aage. Il se trouue aussi aux Registres de la Cour de Parlement; Que le Dauphin Charles depuis Roy VII. du nom, qui se qualifioit Regent en France, s'estant retiré dans la ville de Bourges, establit la Chancelerie à Poictiers, & pour y tenir les Seaux en l'absence du Chancelier, commit Iean Bailly President, & trois Maistres des Requestes.

Page 500.*lignes* 11. *&* 12. *rayez*, Seigneur, *& apres*, de Hangest, *lisez*, Seigneur de Hugueuille.

Page 504.*l.* 7.*apres*, mourut, *adioustez*, le vingt-huictiesme iour d'Aoust, *& l.* 9.*apres*, Poissy, *adioustez*, Aucuns auec raison reuoquent en doute, qu'elle ait esté Prieure de ce Monastere.

Pag. 506.*l.* 30.*au lieu de* MARIE, *lisez*, MARGVERITE; *& en la mesme ligne & en la suiuante rayez*, aucuns l'appellent Marguerite, *& l.* 35.*au lieu de*, MARIE, *lisez*, MARGVERITE, *& l.* 38.*rayez ces mots*, pour fils Loüis qui fut pere de Gilles, lequel, *& lisez*, entre autres enfans, Loüis & Gilles. Cestuy-cy espousa

Page 525.*l.* 46.*apres les mots*, Duc d'Aumale, *adioustez*, Gaston de Brezé Prince de Fouquermont, frere de Loüis de Brezé, espousa Marie de Cetisay & en eut Loüis de Brezé, par deux fois Euesque de Meaux, qui fut aussi Grand Aumosnier de France.

Page 542.*l.* 47.*rayez*, Edoüard, *& lisez*, Engilbert.

Page 551.*l.* 32.*&* 33.*rayez les mots*, esquelles l'Archeuesque officia.

Page 558. *ligne derniere apres*, France, *adioustez*, fils puisné de Iean II. du nom Comte d'Armagnac.

Page 590 *en la marge*, ORLEANS-VERTVS, *adioustez*, d'Orleans, & au dessous du lambel, qui est au milieu, vn Croissant d'argent.

Page 593. *rayez la ligne* 13. *& les suiuantes, iusques aux mots*, l'aisnée des trois, *qui est en la* 18. *ligne, & lisez*;

Ce Prince fauorisa les affaires des François en Italie, & fut Lieutenant General en l'armée que le Roy Henry II. enuoya contre Philippes II.

Roy d'Espagne, pour proteger & defendre le Pape Paul IV. Lequel en cette consideration dõna au mesme Duc de Ferrare le tiltre de Defenseur de l'Eglise. Hercules mourut l'an mil cinq cens cinquante-neuf, estant aagé de cinquante-vn ans; & ayant laissé trois fils & trois filles, à sçauoir, Alfonse d'Est II. du nom Duc de Ferrare, de Rege & de Modene, qui secourut l'Empereur Maximilian II. en la guerre contre le Turc, & mourut l'an mil cinq cens quatre-vingts & dix-sept, sans laisser enfans de trois femmes qu'il espousa, qui furent Lucrece de Medicis fille de Cosme Duc de Florence, puis grand Duc de Toscane. Barbe d'Austriche fille de l'Empereur Ferdinand I. & Marguerite de Gõzague fille de Guillaume Duc de Mantouë. Par le decez de ce Prince Cæsar d'Est son cousin s'estant porté Duc de Ferrare, fut contraint par le Pape Clement VIII. de laisser ce Duché au S. Siege, auquel il estoit deuolu à faute d'hoirs masles. Ayãt esté obiecté à Cæsar (qui fut Duc de Modene) qu'il estoit sorty d'vn fils illegitime, & partant incapable de succeder. Loüis d'Est deuxiesme fils du Duc Hercules de Ferrare & de RENEE de France, fut Prince magnanime & de grand esprit, liberal, & fauteur des hommes de lettres. Il se porta aussi à fauoriser en Italie les affaires de France contre les entreprises des factieux. Frideric Marquis d'est fut le troisiesme de ses fils. 1559.

L'aisnée des trois, &c.

Page 596. *ligne* 30. *rayez*, Duc d'Estoutëuille, *& lisez*, Comte de Dunois, *& en la mesme ligne rayez*, N. *& lisez*, MARIE.

Page 603 *ligne* 18. *apres*, Lis d'or, *adioustez*, au lambel d'argent de trois pieces, &

Page 608. *en la marge apres les mots*, Histoire d'Escosse, *adioustez*, LORRAINE, *& en suite adioustez aussi*, couppé de huict pieces 4. en chef & 4. en pointe. En la premiere du chef de HONGRIE. En la 2. D'ANIOV-NAPLES au lambel. En la 3. de IERVSALEM. En la 4. D'ARRAGON. En la 1 de la pointe D'ANIOV-NAPLES à la bordure. En la 2. de GVELDRES. Party en la 3. de FLANDRES. En la 4. de BAR. Sur le tout de LORRAINE: auec vn lambel de trois pieces de gueulles en chef.

Page 617. *ligne* 4. *rayez*, Duc d'Estouteuille, *& lisez*, Comte de Dunois.

Page 638. *ligne* 14. *apres*, Pairies de France, *adioustez*, le Vicomté de Chastelleraud en Poictou pour François de Bourbon frere puisné de Charles II. Duc de Bourbon, Connestable de France. *& ligne* 17. *apres ces mots*, du nom, *adioustez*, le Vicomté de Beaumont pour Françoise d'Alençon Duchesse de Vendosme.

Pagé 665. *en la marge ligne* 57. *du blason des Armes rayez*, en la deuxiesme, *& lisez*, en la troisiesme.

Page 678. *ligne* 26. *rayez*, enuiron, *& apres*, vingt, *adioustez*, deux; *& lig.* 33. *apres le mot*, present, *adioustez*, nommé.

Page 690. *ligne* 25. *apres*, surnommé, *adioustez*, Pour se fortifier contre Ladislas, le mesme Roy LOVIS resolut d'espouser Marie fille de Iacques de Marsana Duc de Sesse, qui estoit l'vn des plus riches & puissans du pays. Tellement qu'il y eut aussi des promesses de mariage entre eux. En suite dequoy le Duc assista le Roy LOVIS de forces contre son aduersaire. Mais le mariage n'eut effect. Quoy qu'aucuns estiment, que LOVIS espousa ceste Dame.

*Summõte lib. 4. delle Hist. di Napoli.*

Depuis elle fut mariée trois fois, l'vne à Nicolas Comte de Celano, la seconde au grand Capitaine Sforce de Cotignola, & la troisiesme à François des Vrsins Comte de Manupello; alliances beaucoup inegales à celle qui auoit esté proposée. Neantmoins elle ne laissa de prendre tousiours la qualité de Royne.

*Philib Campanile del insег. di Nobl. Neap.*

Page 695. l. 5. *rayez*, du Maine.

Page 698. l. 29. *rayez*, espouse de, *& lisez*, promise à.

Page 699. *rayez les neuf dernieres lignes, & les quatre de la suiuante; & au lieu d'icelles lisez*,

1448. Le vnziesme iour d'Aoust l'an mil quatre cens huict, le mesme Roy RENE' institua vn Ordre militaire de Cheualiers & Escuyers, qui deuoient estre iusques au nombre de cinquante, lequel fut nommé *l'Ordre du Croissant*; pource que les Cheualiers & Escuyers portoient dessoubs le bras dextre vn Croissant d'armes esmaillé, sur lequel deuoit estre escrit de lettres bleuës, *Los en Croissant*; lequel Ordre ils deuoient porter tous les Dimanches & aux autres Festes de l'Eglise, comme aussi aux assemblées qui se feroient entre les Cheualiers. De cét Ordre il prit & nomma pour Chef & Patron Sainct Maurice Cheualier & Martyr, & ne voulut ce bon Prince, par vne grande modestie, s'en dire Chef, ains estre comme le moindre des Cheualiers. La regle de ceste vnion & compagnie consistoit en plusieurs articles que le mesme Roy fit rediger par escrit. Le premier d'iceux estoit; Que nul ne pourroit estre admis & receu en l'Ordre, qu'il ne fust Duc, Prince, Marquis, Comte, Vicomte, ou issu d'ancienne Cheualerie, & Gentil-homme de quatre lignes. Vn autre portoit; Qu'il y auroit vn Cheualier ou Escuyer Chef de l'Ordre pour l'année qu'il seroit éleu, qui s'appelleroit Senateur; auquel les Cheualiers obeïroient, & porteroient honneur & reuerence; dont la voix vaudroit pour deux aux choses concernans l'Ordre, & aux assemblées il iroit tout seul derriere. Ce qui sembloit neantmoins contreuenir à l'autre article, qui designoit pour Chef S Maurice. Il y auoit vn Chancelier, Vicechancelier, Tresorier, Greffier & Roy d'Armes. Plusieurs Seigneurs des plus Illustres Familles d'Anjou, de Prouence & de Lorraine furent associez à cét Ordre.

*MS. contenãt l'institutiõ & les statuts de cét Ordre.*

Page 711. apres la ligne 32. *adioustez*, Par le Testament que le Roy Loüis III. Duc d'Anjou & Roy de Sicile son frere aisné fit en l'an mil quatre cens trente-quatre, il l'ordonna l'vn des executeurs d'iceluy auec la femme du mesme Prince CHARLES D'ANIOV, qu'il nomme CAMBELLA RVFA Duchesse de Sesse, laquelle partant doit auoir esté sa premiere espouse.

1434.

Page 716. l. 2. *lisez*, Forgeau, *& ainsi aux autres endroits ausquels ce mot se trouuera en suite.* & l. 40. *de ceste mesme page 716. apres*, Courtenay, *lisez*, Le Contract de ce mariage fut passé à Cosne en Bourbonnois, le sixiesme iour d'Octobre, l'an MIL CINQ CENS SEIZE, entre Auoye de Chabanes Comtesse de Dammartin, vefue de Iacques de la Trimoüille Seigneur de Bommiers, René d'Anjou Seigneur de Mesieres & sa fille d'vne part, & Philippes de Boullainuillier qualifié B[illegible] de Preaux, fils de Charles Seigneur de Boullainuillier & de Vernueil, Gouuerneur de Beauuoisis d'autre part. Auoye de Chabanes par iceluy donne à sa niece en faueur de mariage le Comté de Dammartin en Goëlle, les Seigneuries de Courtenay, Chantecoq, S. Maixance & Champignelles; la moitié du Comté de Rous-

1516.

fillon, la moitié des Seigneuries du Coudray & de Montpensier prés Chinon en Touraine, la quarte partie du reuenu des Seigneuries de Valloignes & d'Vsson, & autres choses specifiées au contract. A ce mariage furent presens Loüis de Bourbon Prince de la Roche-sur-ion, Pierre Bastard de Bourbon Seigneur de Busser, François de Vienne Seigneur de Listenois, Iean d'Albon Seigneur de S. André, & autres Seigneurs.

Page 722. l. 48. *rayez ces mots*, par les conuentions la Princesse, *& outre rayez les quatre lignes suiuantes, iusques aux mots*, & parce que, *& en la mesme page sur la fin rayez ces mots qui sont en la marge*, Au Tresor de France, Layette, Bourgongne 4. ril. 11. & 12.

Page 723. l. 2. *rayez les mots*, aussi & mesmes, &

Page 744. l. 17. *apres*, Halluin, *lisez*, fille de Gautier de Halluin Seigneur de la Bourre, *& ligne 25. apres le mot*, Seigneur, *rayez*, d'Armude, *& lisez*, d'Ermuide deuxiesme fils d'Anceau Baron de Trasegnies, & de Marie d'Ermuide sa femme.

Page 744. *ligne 37. apres*, l'Auxois, *adioustez*, Vn Autheur moderne escrit, que la Seigneurie de Charny, &c. & l. 40. *rayez*, desira, *& lisez*, desirant, & l. 43. *apres*, vilaines, *rayez le reste de la ligne & les deux lignes suiuantes, & lisez*, Mais il y a plus d'apparence, que le Roy Loüis XI. fit cette nouuelle erection de Charny en Comté. Car les lettres de la mesme erection se trouuent dans le Tresor des Chartes de France, dattées de l'an mil quatre cens soixante & vn, verifiées en la Cour de Parlement & en la Chambre des Comptes.

Page 747. *apres la ligne 22. des blasons qui sont en la marge adioustez*, au lambel d'argent chargé de neuf tourteaux de gueulles.

Page 752. l. 36. *rayez*, pinguir, *& lisez*, piguir.

Page 763. *apres la derniere ligne adioustez*;

## *ENFANS NATVRELS DE CHARLES* DE BOVRGONGNE *Comte de* NEVERS, *&* D'IOLAND LE LONG.

*Registre du Tresor des Chartes de France.*

21. ADRIAN DE NEVERS legitimé par Lettres du Roy Loüis XI. données à Abbeuille au mois de Decembre, l'an mil quatre cens soixante-trois. 1463.

21. GVILLAVME DE NEVERS aussi legitimé au mesme mois & an que fut son frere.

21. IEAN DE NEVERS legitimé auec ses deux freres, comme il se void par les mesmes Lettres.

Page 766. *apres la derniere ligne adioustez*;

## *FILS NATVREL DV MESME PRINCE* IEAN DE BOVRGONGNE.

21. PHILIPPES Bastard DE NEVERS né d'vne Damoiselle de la

de la Maison de Ghistelles, fut legitimé par Lettres du Roy Loüis XI. données au Plessis du Parc lez Tours au mois de Nouembre, mil quatre cens soixante & dix-huict.

Page 768. *ligne* 40. *apres ces mots*, & Megnelers, *rayez*, morts sans enfans, *& en la ligne suiuante apres*, n'eut, *rayez le mot*, aussi.

Page 776. *en la ligne penultiesme du blason des Armes de Hennin Bossut rayez le mot*, barre, *& lisez*, bande.

Page 787. *ligne* 23. *apres les mots*, mariage auec, *adioustez*, Anne de Duras fille de Iosse d'Oiembrughe Seigneur de Duras, & de Iaqueline de Merode. Par quelques memoires elle est appellée Catherine d'Oiembrughe, & est dite fille de Iean d'Oiembrughe, &c.

*En la mesme page ligne* 31. *apres le mot de*, Froidmont, *adioustez*, espousa en l'an mil six cens vingt-six, DOROTHEE DE TSERCLAES, fille de Iacques de Tserclaës Seigneur de Tilly & de Dorothée d'Emdem.

Page 788. *l.* 22. *rayez*, PHILIPPES, *& lisez*, IEAN.

Page 789. *l.* 1. PHILIPPES, *lisez*, IEAN, *& ligne* 13. *rayez*, PHILIPPES, *& lisez*, IEAN.

Page 791. *en la marge ligne* 4. *apres*, AELST, *lisez*, d'or à deux nilles ou fers de moulin de sable, au franc canton de sable à deux faces d'argent.

Page 799. *l.* 34. *rayez*, vnum, *& lisez*, I, *& en la marge ligne* 5. Fr. Ciacon. *lisez*, Alf. Ciaconus.

Page 820. *ligne* 16. *apres*, Religieuse, *adioustez*, du tiers Ordre de S. François; *& en la mesme page l.* 20. *apres le mot*, Claire, *adioustez*; Elle estoit lors de son decez aagée de cinquante-huict ans. Car celuy, qui de n'agueres a descrit & donné au public la vie de ceste pieuse Princesse, a remarqué, qu'elle nasquit en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-TROIS. Il luy donne ces beaux Eloges d'auoir esté la gloire de son sexe, l'honneur des Princesses, le miroüer des vefues, & l'exemple des Religieuses. Long temps apres sa mort le Tombeau où elle repose, ayant esté ouuert en la presence de Iacques Camus de Poncarré, tres-digne Euesque de Sais, on trouua le corps encore tout entier, plus d'vn siecle apres auoir esté enseuely. [1463.]

Page 821. *ligne* 39. *apres le mot*, Caniel, *adioustez*; Ce Bastard d'Alençon fut conioint par mariage auec Germaine de la Baluë, laquelle estoit vefue de luy en l'an mil cinq cens quarante-cinq.

*En la mesme page apres la ligne* 51. *& apres le mot*, Estampes, *adioustez*;

21. MAGDELENE Bastarde D'ALENCON espousa HENRY DE BOVRNEL, auquel le Duc d'Alençon bailla certaines Terres pour en receuoir les fruits. [*Registre de la Chambre des Comptes.*]

---

Page 625. *apres la derniere ligne*, *adioustez*;

## *FILS NATVREL DE IEAN*
### Comte D'ANGOVLESME.

21. IEAN D'ANGOVLESME fut legitimé par Lettres du Roy Charles VII. données à Baugeney au mois de Iuin, mil quatre cens cinquante-huict: Comme il se voit en vn Registre de la Chancellerie.

SCÆVOLA ET LVDOVICVS
SAMMARTHANI
FRATRES GEMINI,
SCÆVOLÆ QVÆSTORIS
FRANCIÆ
FILII,
LVDOVICI APVD IVLIODVNVM
PROCVRATORIS REGII
NEPOTES,
SCEVOLÆ, FRANCISCI
PRIMI REGIS MEDICI
PRONEPOTES,
HOCCE OPVS GENEALOGICVM
SVI
ERGA REGEM,
AC
REGIAM FAMILIAM
STVDII DEVOTISSIMI
MONVMENTVM
PATRIÆ ET POSTERITATI
DEDICANT CONSECRANTQVE.

---

ECCLESIAST. CAP. IV.

*Melius est* DVOS ESSE SIMVL, *quàm vnum. Habent enim emolumentum societatis suæ: Si vnus ceciderit, ab altero fulcietur. Væ soli: Quia cùm ceciderit, non habet subleuantem se.*

# NOBILIVM FAMILIARVM ET PATRIÆ HISTORIÆ COGNITIONEM NECESSARIAM ESSE.

## FRANCISCVS BALDVINVS I. C.

### LIBRO I.

*De institutione Historiæ vniuersæ, & eius cum Iurisprudentia coniunctione.*

SALTEM nimiùm putidæ sunt eorum deliciæ, nimiúmque ipsi degeneres sunt, quos tam suæ quoque gentis aut patriæ pudet tædétve, vt & abs Maiorum suorum monumentis abhorreant, & veterum peregrinarúmque rerum admiratione capti, nullam earum, quę successerunt, nullam recentiorum, nullam domesticarum recordationem admittant. Laudo equidem literatæ antiquitatis, quantumuis peregrinæ, cognitionem, familiarémque cum ea veluti consuetudinem. Sed laudare non possum illam *ξενομανίας*, quæ, tanquam aliqua Circe socios Vlyssis, studiosos dementat, ne vnquam domum redire velint. Certè cæca & propè amens est illa eruditio, quæ res propinquiores, & quæ (vt ille ait) sunt ante pedes, etsi sint magis necessariæ, tam neque videt, neque videre vult, quàm remotas otiosè peruestigat. Quid præterea dicam, vt refellam hanc stultitiam? nihil egero, nisi si eos, qui, quia literis exemplísque Romanorum addictos se esse gloriantur, in iis subsistunt, iis abuti dixero, cùm à quibus incitari debeant, vt progrederentur, ab iis tanquam tricis implicatos se retardari aiunt. Turpe est, inquit noster Mucius, ius ignorare in quo versamur. Sed multò turpius est, nos & in patria & domi peregrinos videri. Saltem Cicero, etsi videatur excusare in aliis quibusdam rebus quandam, (vt vocat) *ἀϊστορησίας*, tamen cùm de quodam Metello agit; *Nescire*, inquit, *proauum suum Censorem fuisse, turpe est.* Et exclamat, *ὢ ἀϊστορησίας turpem.* Quid?ne id accidere posset, quàm sollicita fuit veterum Romanorum cautio & cura? Plinius (nam eius verbis quàm meis vti malo) loquens de MAIORVM Imaginibus, quæ in atriis erant. *Expressi* (inquit) *cera vultus singulis disponebantur armariis, vt essent Imagines, quæ comitarentur Gentilitia funera.* STEMMATA *verò lineis discurrebant ad Imagines pictas. Tablina codicibus replebantur, & monumentis rerum in magistratu gestarum. Alia foris & circa limina animorum ingentium Imagines erant, affixis hostium spoliis, quæ nec emptori refringere liceret.* Hæc ille. Si priuatæ quoque familiæ & quæque gentes domesticam suam historiam conseruabant tam diligenter; quantò nos magis PVBLICAM PATRIÆ ET PRINCIPVM, quibuscum nobis res est, memoriam tenere atque tueri debemus? Et verò etiamnum in Principum nostrorum bono more hoc positum est, vt diligentissimè SVÆ GENTIS ATQVE FAMILIÆ STEMMATA ac Imagines describant, atque conseruent. Neque quem in Republica cum dignitate nunc tenere locum

Lib 35. cap. 2.

possit, video, certè rebus in ea gerendis ineptus erit, qui talium, vt loquimur, GENEALOGIARVM memoriam non tenet. Fuisse autem & olim Romæ Nobilium Familiarum cognitionem tanquàm liberalis doctrinæ partem egregiam à doctis hominibus excultam, vel ex eo intelligi potest, quòd eam Cicero in sui Attici studiis laudat. Sed & pro Murena ait, *nobilitatem Seruij Sulpicij, quæ populo erat obscurior, literatis hominibus & historicis fuisse notam, cùm eius memoria non ex sermone hominum recenti, sed ex Annalium vetustate esset eruenda.* Si quis alterum petat veterum exemplum, quod huius loci sit, dicam. Valerius Maximus de antiquis Romanorum institutis loquens, *Maiores natu* (inquit) *in conuiuiis ad tibias egregia superiorum opera carmine comprehensa pangebant, quò ad ea imitanda iuuentutem alacriorem redderent.* Deinde exclamat: *Quas Athenas? Quam scholam? quæ alienigena studia huic domestica disciplinæ pratulerim?* Non dissimilem fuisse veterum Germanorum morem testis est Tacitus. Sed multò magis fuisse veterum Gallorum Ammianus Marcellinus significat, cùm ait, *Eorum Bardos fortia virorum fortium facta heroicis composita versibus cum dulcibus lyræ modulis cantitasse.* Denique fuisse hanc ingenuorum adolescentum primam institutionem, optimus quoque poëta Virgilius indicat, qui canens Genethliacon Salonini, ait,

> *At simul* HEROVM *laudes & facta* PARENTVM
> *Iam legere, & quæ sit, poteris cognoscere, virtus.*

Huc vsque Balduinus.

---

## IDEM VIRGILIVS LIBRO XII. ÆNEID.

*TV facito mox cùm matura adoleuerit ætas*
*Sis memor, & te animo repetentem* EXEMPLA TVORVM,
*Et pater Æneas & auunculus excitet Hector.*

# TABLE DV CONTENV
## AV PREMIER TOME DE CESTE HISTOIRE DE LA Maison de FRANCE.

A

B



C

D



E



Eustache

F



G



H

L

N

## R



## S



## T



## V



## Z



TABLE

# TABLE DES MAISONS

## ALLIEES PAR MARIAGE AVEC CELLE DE FRANCE DE LA troiſieſme Lignée; contenuës aux deux Tomes de ceſte Hiſtoire.

### A



### B

LES

# MAISONS ILLVSTRES

## SORTIES DE QVELQVES ROYNES ET PRINCESSES du Sang DE FRANCE;

*Contenuës aux deux Tomes de ceste Histoire.*

### EMPEREVRS DES MAISONS



### ROYS



### DVCS

## PRINCES



## MARQVIS



## COMTES

# PRINCESSES DE FRANCE.



## VICOMTES

### BVRGRAVES



### LANDGRAVES



### DAVPHINS



---

## BARONS, SIRES, VIDAMES ET AVTRES Seigneurs.

# TABLE DES ARMOIRIES CONTENVES AVX DEVX TOMES DE CESTE HISTOIRE de la Maison DE FRANCE.

A

# PRIVILEGE DV ROY.

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Preuoſt de Paris, Bailly de Roüen, Seneſchaux de Lyon, Toulouſe, Bourdeaux & Poictou ; & à tous nos autres Officiers qu'il appartiendra, ſalut. Nos chers & bien amez Sceuole & Loüis de Saincte Marthe freres gemeaux, Aduocats en noſtre Cour de Parlement, nous ont tres-humblement fait remonſtrer ; que depuis dix-huict ans ils ont recherché & obſerué fort curieuſement, & auec peine extreme L'HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE, qu'ils ont redigée en deux Tomes, auec des figures d'Armoiries, laquelle ils deſireroient mettre en lumiere, & faire voir au public ; Mais ils craignent que quelques Libraires ou Imprimeurs, autre que celuy qu'ils choiſiront pour imprimer ladite Hiſtoire, ne s'ingere de l'imprimer ou faire imprimer, s'ils n'auoient ſur ce nos Lettres de priuilege & de permiſſion, humblement requerant icelles. A CES CAVSES ne voulans que le public ſoit fruſtré d'vn Ouurage ſi laborieux, & qui eſt grandement à l'honneur de noſtre Maiſon & Couronne Royale, & deſirant fauorablement traiter leſdits de Saincte-Marthe, Nous leur auons permis & permettons de choiſir & faire imprimer par tel Libraire que bon leur ſemblera, ladite Hiſtoire, pendant le temps & eſpace de vingt ans conſecutifs, finis & accomplis, à compter du iour & datte qu'elle ſera acheuée d'imprimer ; faiſant pour cét effet tres-expreſſes inhibitions & defenſes à tous Libraires, Imprimeurs, & autres perſonnes de quelque qualité ou condition qu'ils ſoient, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ny diſtribuer, ne extraire aucune choſe de ladite Hiſtoire, durant le temps de vingt ans, ſans le congé des ſupplians, ou de celuy qui aura droict d'iceux, à peine aux contreuenans, de trois mil liures d'amende applicable moitié à nous, & l'autre moitié aux ſupplians, confiſcation des exemplaires qui ſe trouueront eſtre imprimez, & de tous deſpens, dommages & intereſts. Defendons auſſi ſoubs les meſmes peines à tous marchans Libraires & Imprimeurs, tant forains que de nos ſujets, que ſi quelques eſtrangers imprimoient ladite Hiſtoire Genealogique, au preiudice de noſtre preſent Priuilege, d'en amener en noſtre Royaume, vendre ou debiter ſoubs quelque pretexte que ce ſoit, Voulans que ſi quelqu'vn en eſt trouué ſaiſi d'vn ſeul exemplaire, il ſoit contre luy fait pourſuite, tout ainſi que s'il l'auoit imprimé, ſans que les expoſans ou celuy qui aura droict d'eux, ſoit tenu s'addreſſer à autre perſonne ſi bon leur ſemble. SI VOVS MANDONS, ordonnons & enjoignons, que du preſent Priuilege vous faciez ioüir & vſer leſdits ſupplians plainement & paiſiblement, faiſant ceſſer tous troubles & empeſchemens au contraire, & proceder contre les contreuenans par les voyes deuës & accouſtumées, nonobſtant oppoſitions ou appellations quelſconques, clameur de haro, charte Normande, Couſtume de Paris, & toutes autres Lettres à ce contraires, auſquelles nous auons derogé & derogeons par ces preſentes. Mandons en outre au premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, faire tous exploicts neceſſaires pour l'execution de

ces presentes, sans demander congé, placet, visa, ne pareatis; & pource que d'icelles on pourra auoir affaire en plusieurs & diuers lieux: Nous voulons qu'au vidimus d'icelles, fait sous nostre seel Royal, & deuëment collationné par l'vn de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit adioustée comme au present Original, & qu'en mettant au commencement ou à la fin de ladite Histoire, vn Extraict ou copie de nostre Priuilege, il soit tenu pour bien & deuëment signifié: à la charge d'en mettre deux exemplaires en nostre Bibliotheque. CAR tel est nostre plaisir. Donné à Sainct Germain en Laye le quatriesme May, l'an de grace mil six cens dix-neuf. Et de nostre regne le neufiesme. Par le Roy en son Conseil,

CHALANCE.

---

## *EXTRAICT DES REGISTRES* DE PARLEMENT.

VEV par la Cour les Lettres patentes données à Sainct Germain en Laye, le 4. iour de May dernier, signées, Par le Roy en son Cōseil, Chalange, & seellées; par lesquelles pour les causes y contenuës ledit Seigneur permet à M. Sceuole & Loüis de Saincte Marthe freres gemeaux, Aduocats en ladite Cour, de choisir & faire imprimer par tel Libraire que bon leur semblera, *L'HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE*, redigée en deux Tomes, auec figures d'Armoiries, pendant le temps & espace de vingt ans consecutifs, finis & accomplis, auec defenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, distribuer, ny extraire aucune chose de ladite Histoire, sur les peines, & ainsi que plus au long le contiennent lesdites Lettres. Requeste presentée à ladite Cour par lesdits de Saincte-Marthe, afin de verification d'icelles. Conclusions du Procureur General du Roy; & tout consideré: Ladite Cour entherinant lesdites Lettres, a ordonné & ordonne que les impetrans iouïront de l'effect & contenu en icelles selon leur forme & teneur. Faict en Parlement le 28. iour de Iuin 1619.

*Signé*, *DV TILLET.*

*Lesdits sieurs de Saincte-Marthe ont cedé & transporté le Priuilege cy dessus à Nicolas Buon & Sebastien Cramoisy, marchands Libraires à Paris, pour en ioüir selon sa forme & teneur, suiuant le transport par eux fait ausdits Buon & Cramoisy le 11. iour d'Aoust 1625.*